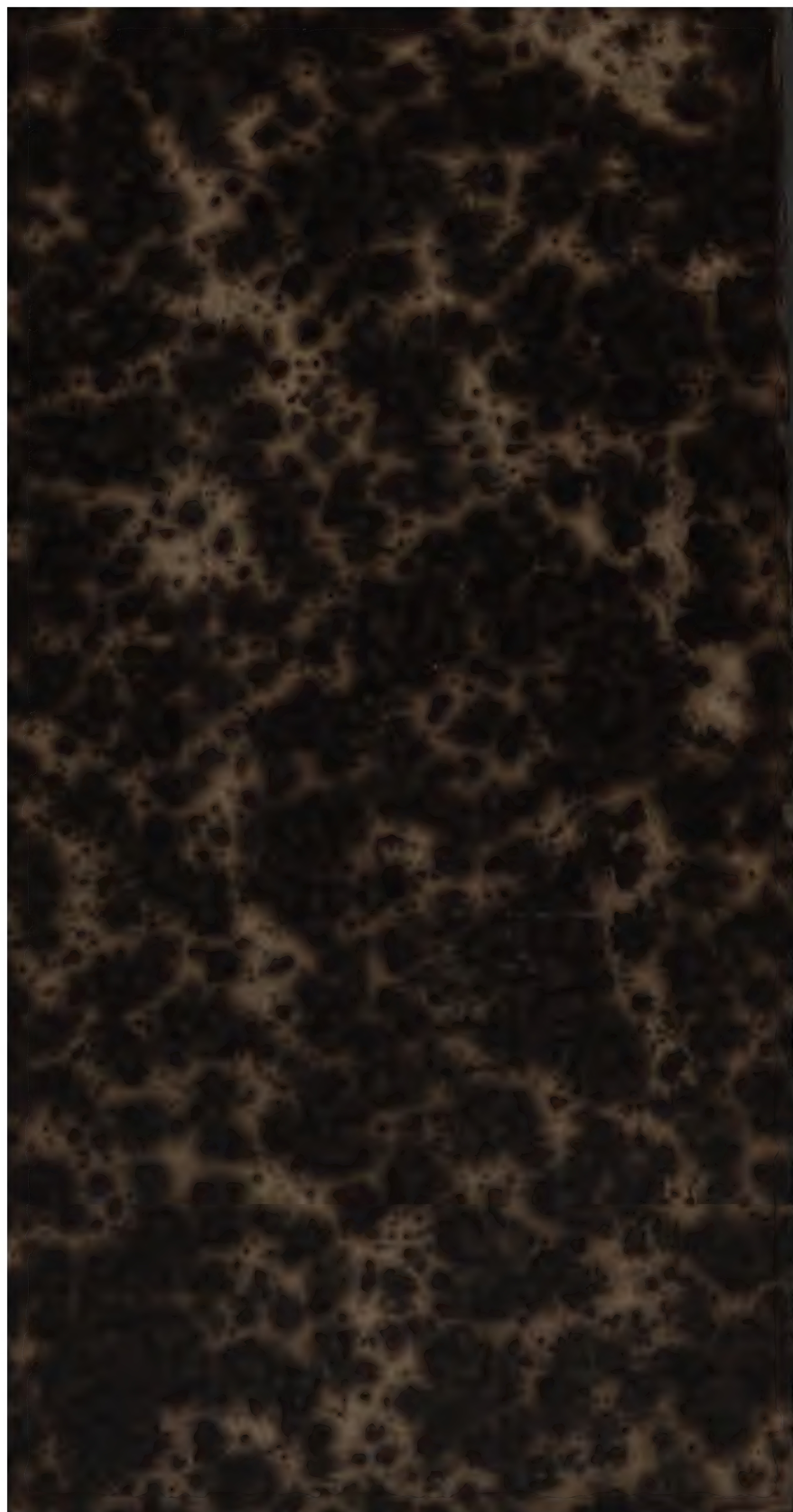

Google







DE LA

POLITIQUE DES NORMANDS

PENDANT LA CONQUÊTE DES DEUX-SICILES.

DE LA POLITIQUE

DES NORMANDS

PENDANT LA CONQUÊTE DES DEUX-SICILES

PAR

M. PETIT DE BARONCOURT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL BOURBON,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT NATIONAL DE WASHINGTON,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE FRANÇOIS I[er]
DANS LES DEUX-SICILES, ETC.

Demander dans un état libre des gens hardis dans la guerre et timides dans la paix, c'est vouloir des choses impossibles.

MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. IX.



PARIS,
CHEZ CHAMEROT, RUE DU JARDINET, 13;
ET CHEZ AMYOT, RUE DE LA PAIX, 6.

1846

DE LA

POLITIQUE DES NORMANDS

PENDANT LA CONQUÊTE DES DEUX-SICILES.

I. Un des spectacles les plus étonnants du moyen âge est celui que présentent la conquête et la fondation du royaume des Deux-Siciles, par une poignée d'aventuriers normands, dans le courant du XI[e] siècle. Quelques pèlerins occidentaux abordent par hasard dans le golfe de Salerne, et contribuent à délivrer cette ville d'une invasion des Sarrasins. D'autres aventuriers transalpins, attirés par le récit des merveilles de l'Italie, viennent se mettre au service des princes lombards, dans cette contrée « où coulent le lait et le miel » (*a*), et les défendent contre les attaques des Grecs et des Sarrasins. Une petite forteresse normande s'élève dans la plaine féconde qui s'étend entre les murailles de Capoue et la double cime du Vésuve. Bientôt les nouveaux venus passent du rôle de mercenai-

(*a*) Et ensi les clamèrent qu'ils deussent venir à la terre qui mène lac et miel, et tant belles choses.

(Amat ou Aimé, *L'Yst. de li Normant,* liv. I, ch. 19, *publiée, d'après un manuscrit inédit de la Biblioth. royale, par Champollion-Figeac.* J. Renouard, 1835.)

res ou de *condottieri* à celui de conquérants ; les Abbruz
la Pouille, les Calabres, tombent entre leurs mains.
Grecs perdent la province qu'ils avaient conservée su
bords de l'Adriatique ; les Arabes, chassés de l'It
poursuivis en Sicile, sont refoulés jusqu'en Afrique
ces redoutables étrangers. Ceux-ci, élevant leurs vu
mesure que leurs forces grandissent, osent tenter la
quête de l'empire d'Orient, et rêver la délivranc
saint Sépulchre (*a*). Robert Guiscard, dans une s
campagne, fait chanceler sur sa base le trône des C
byzantins ; il vient insulter les Grecs en leur présen
sous les murailles de Durazzo, un empereur pseudony
moine de la veille, qu'il avait entouré d'une escorte
soire de valets et de musiciens (*b*), mettant ainsi le
dans la plaie toujours saignante de ce vieil empire
l'on vit tant de Césars improvisés par l'usurpation
plus souvent encore par un escamotage de palais (*c*)

(*a*) Quod, nisi morte præoccupatus fuisset, filium suum
mundum imperatorem faceret, se vero regem Persarum, ut
dicebat, constitueret, viamque Jherosolimorum, destructa pa
mitate, Francis aperiret.

(*Extrait du Manuscrit inédit de la Biblioth. roya*
6237.)

(*b*) Cornicinum sonitu circumdatus atque tubarum,
Et plectris, qui Michaelem finxerat esse
More coronatus deducitur imperiali,
Circumvallatus cantantibus undique turbis.

(Gugl. Ap., lib. V.)

(*c*) Au moment où Robert Guiscard déclara la guerre aux G
les Ducas venaient d'être renversés par Nicéphore Botoniate (1
qui fut, à son tour, détrôné par l'usurpation d'Alexis Com
[1081].

Ces audacieux conquérants étaient arrivés au terme de leur vie, sans avoir atteint la dernière limite de leur ambition. Alors la conquête s'arrête et recule; et il semble que, stérile comme tant d'autres, elle va disparaître sans laisser de traces. Mais une nationalité, un peuple nouveau, venait de naître. Les Deux-Siciles formaient un état auquel il ne manquait plus que le titre de royaume. Ces glorieux résultats éblouirent les regards des contemporains, qui n'en voyaient que le côté héroïque, et célébraient l'entreprise des Normands comme un des triomphes sans pareils de la chevalerie. Cette histoire, à leurs yeux, était une Iliade; un des premiers écrivains qui songea à retracer les prouesses des Normands les chanta en vers, et en fit un poëme épique (*a*). Les modernes ont suivi la même voie; ils ont vaguement parlé de l'astuce des Normands, expression qui a besoin d'être définie, sans expliquer en quoi elle consistait. Tel est le point fondamental sur lequel nous voulons insister : car, si la victoire s'explique par une supériorité militaire facile à constater, l'enfantement d'un peuple nouveau, la création d'un royaume, ne sauraient être attribués au hasard ou à la force brutale agissant seule. Les conquérants des Deux-Siciles, à notre avis, ne furent dispensés d'aucune des conditions nécessaires pour constituer un empire durable. Ils eurent en leur faveur l'opportunité des circonstances et tous les avantages moraux et sociaux qui justifient la victoire, en faisant durer ses résultats. Ces guerriers intrépides furent

(*a*) *Guglielmi Apuli historicum poema de rebus Normannorum*, etc., ap. Muratori, tom. V. Son poëme est certainement un des plus purs et des plus élégants du moyen âge ; il embrasse de l'an 1017 à 1085. L'auteur écrivait entre les années 1088 et 1100.

en même temps de grands hommes d'état; ils compri
les besoins des peuples qu'ils étaient appelés à gouver
Robert Guiscard notamment lutta en perspicacité d
matique contre la cour de Rome; il la désarma pa
souplesse, la vainquit par sa ténacité, et avança la
mission des Deux-Siciles autant par les combinaiso
sa politique que par sa tactique savante sur les cham
bataille. Pour mettre sous leur jour véritable les tra
héroïques des fils de Tancrède de Hauteville, il est
nécessaire d'exposer la situation de l'Italie à l'époq
leur venue, les circonstances qui les devaient favor
la marche politique qu'ils adoptèrent, et les avant
dont ils dotaient le pays, toutes choses qui imprimèr
leur établissement un caractère durable et définitif.
sont les points sur lesquels nous nous proposons de
arrêter, en présentant une esquisse rapide de ce g
événement, apprécié jusqu'ici d'une manière incom
et superficielle.

II. Depuis que l'empire romain était tombé sou
coups des Barbares, les provinces méridionales de l'I
avaient été le théâtre de la lutte indécise de l'Orient
l'Occident. Aucune puissance durable n'y avait pu
sister. Les Latins, les Grecs, les Lombards, les Sarr
s'agitaient, les armes à la main, dans ce coin du mo
sans qu'aucun de ces peuples rivaux eût obtenu su
adversaires un triomphe définitif. Les Lombards, les
miers, avaient envahi les provinces transtibérines
le courant du VI[e] siècle. Autharis, un de leurs rois
avait traversées en vainqueur, sans rencontrer d'obst
sérieux, et, parvenu à l'extrémité de la péninsule, i

tait écrié, en frappant de sa lance la colonne Rhegine. « Voilà la limite de l'empire des Lombards! (*a*) » Parole mémorable qui aurait restitué à l'Italie sa nationalité perdue, si elle se fût réalisée. Son expédition avait pourtant laissé des traces au delà du Tibre; il y avait fondé le duché de Bénévent (*b*) [589], qui devait durer plus longtemps que le royaume fédératif auquel cette nouvelle province était annexée. Mais Autharis n'avait pu s'assurer ni de Naples, ni d'Amalfi, et il s'était vu contraint de négliger la Sicile, sans laquelle la possession de la côte opposée a toujours eu quelque chose de précaire et de mal affermi.

Outre la Sicile, revenue aux Grecs depuis les expéditions de Bélisaire, les Césars byzantins avaient conservé une partie de l'ancienne Apulie avec les villes baignées par la mer Adriatique. Naples même, communauté gouvernée par un duc électif, n'appartenait point aux princes de Bénévent; elle reconnaissait la suzeraineté, à peu près nominale, des Césars de Constantinople. En face du duché lombard se trouvait donc une province greco-italienne, administrée par un exarque à qui les habitants du pays donnaient le nom de Catapan (*c*). Ces deux petits états,

(*a*) Paul Diac., lib. II, cap. 7 et 12.

(*b*) Leo Ost., lib. I, cap. 47. — Erkempert, *Chron. regn. Longob.*, ap. Muratori, tom. II. Cet écrivain du IX[e] siècle composa sa chronique au Mont-Cassin; il n'en reste qu'un abrégé, qui s'étend de 774 à 888. — Borgia, *Memorie di Benevento.* — Pellegrini, *Hist. princip. Longob., Napoli*, 1643. — D. Blasi a rectifié la chronologie de Pellegrini à la fin de sa *Chron. des princes de Salerne* (en ital.). — Giannone, lib. IV, cap. 11.

(*c*) Κατάπαν. Les Normands traduisaient ce mot par Captapan, Achate-pain ou Acate-pain.

(Amat, livre II, chap. 15, *et passim.*)

rivaux ou ennemis, ne cessèrent de varier dans leur portance et leur étendue jusqu'au moment où toute l'I se trouva également menacée par la domination envé sante des Carlovingiens. Pépin le Bref et ensuite Ch magne furent attirés au delà des monts par les souvei pontifes, qui se sentaient menacés dans leur existenc litique par les rois lombards de Pavie. Ceux-ci pou vaient leur plan de conquérir toute l'Italie pour n'en qu'un seul état. Ils avaient entrepris de subjuguer le ché de Rome, qui les séparait de la province de Béné Les rois Luitprand et Astolfe se crurent au moment de liser leur dessein. Le dernier exarque venait d'être cl de Ravenne (*a*) [752]. Rome isolée ne pouvait fo une longue résistance. Contrarié par la première ex tion de Pépin le Bref, que le pape Étienne III (*b*) venu implorer en personne, Astolfe ne voulut poir noncer à l'exécution de son plan; il reparut subite sous les murs de la ville de saint Pierre en 754, c tant gagner de vitesse les Francs, alliés du pape Étie Déjà il taxait les Romains à un sou d'or par tête, pressait de capituler par les plus terribles menaces :

— « Vous voilà enveloppés de toutes parts, cri
» aux assiégés; viennent donc les Francs pour vous
» cher de mes mains! Ouvrez-moi la porte, la port
» laria, livrez-moi votre pontife, et je promets de
» épargner; autrement vous périrez par le glaive, e

(*a*) Longin avait été le premier exarque, en 568; Eutychès dernier. Giannone (livre V) et quelques autres placent la chu l'exarchat en 751, mais à tort : car le pape Étienne III, élu en occupait déjà le saint-siége. (Voir la *Chronol.* de Freher.)

(*b*) *Ann. metens., ann.* 754. —*Steph. papæ ad Pipp. Epi*

» remparts seront abattus sans que vous puissiez échap-
» per à mes coups (*a*)... »

Mais la ville résista courageusement à ses attaques de nuit et de jour (*b*); elle donna le temps à Pepin le Bref d'accourir en armes et de frapper le royaume des Lombards dans son existence, en le démembrant au profit du Saint-Siége, et en le soumettant à un tribut. Charlemagne lui porta les derniers coups, et il envoya mourir obscurément dans un cloître le dernier roi de Pavie, tombé en son pouvoir (*c*) [774]. Non content d'avoir soumis le nord de l'Italie et agrandi la puissance temporelle des papes, il entreprit de réduire à sa vassalité les provinces méridionales. Roi de Lombardie par la conquête, il réclama l'hommage d'Arékis, duc de Bénévent, qui avait pris le sceptre et la couronne en signe d'indépendance, et s'avança avec une armée jusqu'aux portes de Gaëte (*d*). Trop faible pour résister à cette redoutable invasion, Arékis céda à la nécessité et consentit même à faire graver le nom de Charlemagne sur ses monnaies (*e*) [787].

(*a*) « Aperite mihi portam Salariam et ingrediar civitatem, et tradite mihi pontificem vestrum et patientiam ago in vobis. Si minus ne, muros evertens, uno vos gladio interficiam, et videam qui vos eruere possit de manibus meis... Ecce circumdati estis a nobis : veniant nunc Franci, et eruant vos de manibus nostris ! »

(Cod. Carol., *Epistol. IV.*)

(*b*) Fortissima prælia die noctuque cum pessimo furore incessantur... (*Ead. epist.*)

(*c*) Paul Diac., *Hist. Longob.*, lib. III, cap. 8. — *Ann. Bertiniani, ad ann.* 774.

(*d*) *Chron. Regin.*, lib. II.

(*e*) *Anonym. Salernit. Chron.*, ch. 18, ap. Muratori, tom. II. — Des exemplaires de ces monnaies se trouvent dans le cabinet des médailles de Vienne.

Grimoald III, bien qu'il eût été élevé en ôtage dan palais du roi franc, et qu'il eût promis sa ratificatioı traité subi par son père, ne tarda pas à le trouver ı lourd; et quand le jeune Pepin, à qui Charlemagne a accordé le royaume d'Italie, vint réclamer, en vertı la foi promise, le tribut et l'hommage, le prince lomb lui répondit par deux vers latins dans lesquels il décla que, « libre par sa naissance du côté de son père et d(mère, il espérait, avec l'aide de Dieu, conserver sa lib(native (*a*) [793]. » Cette fière parole engendra guerre acharnée, que Grimoald soutint jusqu'à sa m(arrivée treize ans plus tard [806].

Après lui, les Bénéventins consentirent à achete paix au moyen d'un léger tribut.

La domination carlovingienne avait profondément ı difié la situation politique de l'Italie par la ruine royaume de Pavie et par les accroissements qu'elle a donnés aux domaines du Saint-Siége; mais l'état des] vinces du sud était toujours le même. Les rois francs, Grecs et les Bénéventins, continuaient à s'y trouver présence dans des rapports de lutte et d'inimitié, qu de nouveaux conquérants, d'origine étrangère, acc rus du fond de l'Orient, vinrent compliquer cette sit tion fâcheuse, accroître l'anarchie régnante et plonger habitants de la Pouille et des Calabres dans un abîme maux.

Après avoir conquis l'Afrique et l'Espagne avec une

(*a*) ...Liber et ingenuus sum utroque parente :
Semper ero liber, credo, tuente Deo.
(D. Blasi, *Chroniq. des princes de Salerne* italien), *Bibl. de Naples*.)

pidité inouïe dans les fastes du monde, les Arabes, dont le fanatisme n'était point refroidi, malgré deux cents ans de combats, se signalèrent, au commencement du IXe siècle, par de nouveaux empiétements sur la chrétienté.

Jaloux du succès des Maures espagnols, qui venaient de conquérir sans efforts l'île de Candie [824], les Aglabites de la côte d'Afrique avaient besoin d'illustrer leur usurpation récente (*a*) par une glorieuse entreprise, et ils résolurent la conquête de la Sicile. En 827, ils débarquèrent dans cette île (*b*), la perle de la Méditerranée, avec l'intention de n'en plus sortir. La lutte dura plus de 150 ans, à cause de l'impéritie des Arabes dans l'art d'assiéger les places; mais, dans l'impatience de leur prosélytisme, ils n'hésitèrent pas à faire de ce poste nouveau, à peine envahi, un centre d'opérations et un front d'attaques contre l'Italie. « Cette race barbare, dit un écrivain

(*a*) Ibrahim Ben-Aglab se déclara indépendant dans la ville de Kaïroan (rég. de Tunis) après la mort d'Aroun-al-Raschid, calife de Bagdad en 809; il fonda la dynastie des Aglabites.

(*b*) La première incursion des Arabes sur les côtes de Sicile remonte en 647. (Assemanni, *Hist. ital. vet. script.*, tom. II, cap. 7; — Fazello, *De rebus sicul.*, t. VI.) — Euphémius, patrice de Sicile disgracié, introduit les Arabes dans l'île en 827. Ils occupent la même année Mazzara et Agrigente. Messine tombe en leur pouvoir en 831, et Palerme, dont ils font leur capitale, en 835. — Enna (Castro Giovanni, *l'Inespugnabile*) est soumise en 859; Syracuse prise d'assaut et saccagée après une héroïque résistance en 878; Catane, en 880. Enfin Taormine, dernière ville appartenant aux Grecs, ne fut prise qu'en 962. Fazello, *De rebus siculis*, lib. VI. — Cedrèn., t. II. — Baronius, *ad ann.* 827. — *Le Novaïri*, trad. par Caussin. — *Chron. arab. de Cambridge*, trad. en lat. par Caruso; elle s'étend de l'an 832 à 965; son auteur est inconnu.

ecclésiastique (*a*), s'élançant au dehors avec la fureur d'u torrent, semblait ne mettre à ses déprédations et au massacres dont elle se souillait d'autres bornes que l'ur vers. » Bientôt plusieurs ports de mer, qui donnaient er trée dans le pays, tombèrent entre leurs mains, tels qu Brindes [836]; Tarente [842]; Misène, où ils pouvaie faire hiverner leurs navires [865]; ainsi que plusieu forteresses qui servaient de dépôts à leurs pirateries Lucéria, Venouse, Matéra et Canova. On les vit même t rer parti des discordes des Lombards, pour multiplier l stations fortifiées qu'ils avaient dans l'intérieur des te res. Docibilis, duc de Gaëte révolté, les installa, aux bor du Garigliano (*b*), dans un camp retranché, d'où ils men çaient Rome et toutes les provinces centrales [877].

Le duché de Bénévent, qui seul pouvait opposer au « païens (*c*) » une puissante barrière, était déchiré pa des guerres intestines et s'était fractionné en plusieu principautés indépendantes et rivales. De ses débris s'é taient formés les duchés de Salerne, de Capoue et de Bé névent [852]. Le duché de Naples, lui-même, avait v s'élever dans son sein les trois petits états séparés, d'A malfi, de Sorrente et de Gaëte; enfin l'abbé du Mont Cassin, enrichi par les libéralités que les Lombards l prodiguaient « pour le salut de leur ame » [*d*], était deve nu seigneur de la contrée de San-Germano et ne recon

(*a*) Baronius, *ad ann.* 829.

(*b*) Erkempert, *Chron. regn. Longob.*

(*c*) Amat, *L'Yst. de li Norm.*, livr. I, ch. 17, *et passim.* – Grégoire VII les désigne ainsi dans ses bulles : *Qui cum eo contr paganos peccaturi sunt*....... Greg. VII, *Epist. Arnald. episc Acherunt.*, lib. I.

(*d*) *Liutprandi leges*, lib. I, cap. 6, ap. Canciani, tom. I.

naissait point d'autre suzeraineté que celle du Saint-Siége (*a*). Les chrétiens désunis n'offraient plus qu'une proie facile à l'islamisme triomphant.

Le signal de la résistance partit de Rome. Le pape Léon IV, dans l'année qui précéda son pontificat, avait vu les infidèles mettre le feu aux faubourgs de la ville éternelle et saccager les deux basiliques de saint Pierre et de saint Paul (*b*) [846]. Deux ans auparavant, une bande de Sarrasins (*c*), pénétrant dans l'intérieur du pays, avait ruiné de fond en comble l'abbaye du Mont-Cassin. Enflammés par leurs succès précédents, les Arabes Siciliens assemblent la plus nombreuse armée qu'ils eussent dirigée sur le continent italique, et viennent débarquer à l'embouchure du Tibre pour frapper le christianisme au cœur, en s'emparant de la ville « du vieux Pierre ». En ce moment d'extrême péril, Léon IV se dévoua à la défense de la foi et de ses sujets et se conduisit comme un homme des beaux jours de Rome antique. Il se rendit sur la place du peuple, en habit militaire et l'épée à la main, pour convoquer les Romains à la défense de la religion et de la patrie. Le peuple, saisi d'admiration et d'enthousiasme, s'enrôle, comme au temps des consuls, sous les drapeaux du père des chrétiens, et le pontife,

(*a*) D'après le livre terrier rédigé sous Guillaume II, l'abbaye du Mont-Cassin fournit pour la croisade 60 chevaliers et 200 vassaux. *De Cassinensi ditione temporali*, Angel. de Nuce, ap. Muratori, tom. IV, p. 265.

(*b*) Baronius, *Ann. eccl. ad ann.* 847, § 14; Anast. Biblioth., *eod. anno, Vit. Leon. pap.* IV.

(*c*) Scharky, *Orientaux*. De toutes les étymologies, celle-ci paraît la plus raisonnable. Pococke, *Specim. hist. Arab. Oxoniæ*, 1806.

à la tête d'une armée de volontaires, descend à l'embou chure du Tibre, où il force les infidèles à se rembarquer La Providence elle-même semble se déclarer en faveu des chrétiens : une tempête horrible, qui survient tout coup, engloutit dans les flots « les païens » que le fe avait épargnés (*a*) [849]. Après son retour, Léon IV f rétablir la ville de Centocelle, ruinée par les Musulmar (auj. Civitta-Vecchia), et entoura l'église des saints Apô tres d'une enceinte fortifiée qui reçut le nom de *Cité Léo nine*. Rome était sauvée, mais l'Italie demeurait en proi aux courses meurtrières et déprédatrices des enfants d Prophète.

Un autre champion vint tenter, après le pape Léon, l délivrance de l'Italie. Appelé par l'abbé du Mont-Cassin Louis II, arrière petit-fils de Charlemagne, envahit deu fois la Pouille et la Campanie. En 851, il refoula les Musu mans jusque dans Bari, et fit trancher la tête à tous ceu qui étaient tombés entre ses mains. Dix-huit ans plus tard Louis II reparut avec une armée pour assiéger Bari, l plus forte place des Arabes, et, grâce au concours de l flotte grecque qui bloquait le port (*b*), il réduisit cette plac redoutable après un siége de trois ans (*c*) [871]. Ce fu là son suprême effort contre l'islamisme. Ce brillant suc

(*a*) Baronius, *ad ann.* 849 ; Anast. Biblioth. *eod. anno*. Le Ostiensis — Erkempert. — Platina, *Storia delle vite de' som mi pontifici*. Venise, 1622, fol. 95.

(*b*) Quadringentarum navium classem Barim misit, (*Basile*) Romuald. ap. Murat, tom. VII.— *Rer. ab. Arab. in Italia*, J. G. Wenrich. *Lipsiæ*, 1845, p. 83.

(*c*) Baronius, *ad ann.* 870.— Leo Ost., 871.— Const. Por phyrog. et Cedrenus mettent la prise de cette ville en 868, époqu où le siége commença.

cès avait excité la jalousie des princes lombards, dont il exigeait le service de vassalité; craignant de lui voir réunir toute l'Italie transtibérine sous sa domination, ceux-ci lui tendirent des embûches dans lesquelles il tomba. Arékis, duc de Bénévent, au profit duquel Bari avait été prise, surprend l'empereur, dans le palais qu'il lui avait assigné pour demeure, et le plonge dans un cachot avec l'impératrice et tous les officiers de son escorte (*a*).

Cet odieux attentat excita une vive indignation dans toute l'Europe, et surtout dans l'Italie franque, où se trouvaient disséminés les vieux soldats que l'empereur avait licenciés après la brillante campagne qui venait de finir. Ils se levèrent spontanément, résolus de voler à la délivrance de leur maître. En marchant, ils s'animaient à la vengeance par des chansons guerrières, mélange curieux de mots latins et d'expressions barbares : « Écoutez, li- » mites de la terre, écoutez avec horreur, avec tristesse » le crime qui a été commis dans la ville de Bénévent! » Ils ont arrêté Louis le Saint, le Pieux, Auguste (*b*)... »

Le prince de Bénévent, tremblant pour les suites de sa félonie, se décida à mettre l'empereur en liberté; mais il lui fit jurer solennellement, sur les reliques des saints et sur les évangiles, qu'il ne tirerait aucune vengeance de son emprisonnement, et qu'il ne remettrait jamais les pieds sur le territoire bénéventin.

(*a*) Pellegrini, *ut supra*. — Erkempert. — *Chron. anonym. Salern.*, cap. 109, § 34.

(*b*) *Audite, omnes fines terræ, horrore cum tristitia,*
Quale scelus fuit factum Benevento civitas;
Lhudicicum comprenderunt Sancto, Pio, Augusto.

(Dissertat. de M. Ern. Falconet, dans la *Correspond. des écoles catholiq.*, juin 1828.)

Louis II ne se crut point engagé par un serment q
la violence seule lui avait arraché. Il s'en fit délier par
pape Jean VIII et descendit encore une fois dans les pı
vinces du sud; mais il s'acharna vainement contre les ɪ
railles de Bénévent. Les assiégés, qui lui prodiguaie
d'insultantes railleries du haut des remparts, le contr
gnirent par leur résistance obstinée à signer un traité
paix, en vertu duquel la principauté était à jamais dét
chée du royaume d'Italie. Louis II mourut l'année sı
vante, et toute espérance de réunir les provinces mérid
nales en un corps de nation compacte et indépendant s
teignit avec lui. (*a*) [875].

A la nouvelle de la mort de Louis II, les Sarrasin
débarrassés d'un si redoutable adversaire, recommence
à saccager sans pitié la Pouille et les Calabres. La m
sère et le désespoir y devinrent si grands que les princ
du pays, frappés du vertige de la peur, furent réduits
s'humilier devant les plus cruels ennemis de leur cult
Naples, Amalfi, Salerne, signent avec les émirs sarrasi
une alliance offensive dont le premier article devait êt
l'envahissement du territoire de saint Pierre et une a
taque contre Rome. Jamais le Saint-Siége ne fut si pr
de sa ruine. Jean VIII l'occupait alors, pontife digne d'ı
meilleur temps, qui usa obscurément son règne à cet
œuvre pénible du salut de l'Italie. Il fit retentir tou
l'Europe de ses prières et de ses plaintes, adressant alte
nativement ses lettres et ses exhortations impuissantes
Charles-le-Chauve, aux évêques de France, à Lambeı
duc de Spolète, au duc de Naples, au préfet d'Amalfi (*b*

(*a*) *Anonym. Salern.*, cap. 119.

(*b*) Baronius, *ad ann.* 876. — Johan. VIII, *Epist.*, ap. D
chesn., lib. III.

Il fit rougir les Napolitains et les Lombards de Bénévent de l'alliance monstrueuse qu'ils avaient contractée avec les ennemis du nom chrétien.

Une petite révolution, qui éclata à Naples, lui donna quelques lueurs d'espoir. Athanase, évêque de cette ville, fit révolter le peuple contre le duc Sergius, l'allié des Arabes; il le saisit dans son palais et lui fit crever les yeux. Jean VIII, qui n'avait pas le choix de ses moyens de salut, adressa à l'évêque des félicitations (*a*).

Cependant l'Église était toujours au bord du précipice. Les Sarrasins de la station du Garigliano avaient assemblé toutes leurs forces et s'apprêtaient à marcher sur Rome. Le pape, ayant reçu quelques troupes du duc de Spolète, imite le courageux exemple de Léon IV, et parcourt les rangs de sa petite armée, monté sur un cheval superbe, le front couvert d'un casque à panache, avec la lance à la main (*b*); il promet à ses soldats de mourir à leur tête et les encourage à sauver la patrie en ce monde, pour obtenir la vie éternelle dans l'autre (*c*) [876].

Un déplorable contre-temps vient accabler le pontife et briser dans ses mains les armes de la résistance. La mort de Charles-le-Chauve, le plus puissant de ses protecteurs [877], le livre sans défense aux insultes de l'aristocratie romaine, révoltée sous le spécieux prétexte de défendre les droits des Carlovingiens allemands à la couronne impériale, mais en réalité pour tenir la papauté en tutelle. Les nobles poursuivaient depuis long-temps ce projet hardi, et le réalisèrent, au milieu d'une effroyable

(*a*) Erkempert, num. 39.
(*b*) Baronius, *ad ann.* 876.
(*c*) Erkempert, num. 40.

anarchie, dans le siècle suivant. La faction germaniq souleva donc la ville de Rome (*a*). Jean VIII, pressé en deux ennemis également implacables, fut réduit, malgré s généreuses pensées, à se renfermer dans la *cité Léoni* où il soutint un siége et résista pendant un mois à tc les assauts (*b*). Il n'échappa à cette crise que par u transaction humiliante : à la faction qui en voulait sa vie il préféra les Sarrasins, qui ne demandai que de l'or; il abaissa devant eux la majesté du Siége saint Pierre, et leur acheta la paix moyennant un tril de 25,000 marcs d'argent (*c*), sacrifice inutile ; les A bes n'en continuèrent pas moins leurs sanglantes inci sions. Le pontife, du haut de sa forteresse, les voy passer impunément le Tibre entre Rome et Tivoli. Ce année même, ils envahirent la marche d'Ancône et vinre saccager tout le pays jusqu'à Ravenne (*d*) [878].

Pressé par la faction allemande, et n'espérant aucu délivrance, le pape s'échappe de la « cité Léonine », vient en France chercher des auxiliaires; mais il trou le pays désolé par les courses des Northmans et boulev sé par les guerres privées, sous le règne de Louis Bègue, un des rois fainéants. Pour ressource dernière confère le titre de roi à Boson, duc de Provence; mais n'en obtient que de vaines promesses. Jean VIII découra revint comme il était parti. Abandonné du monde enti il s'adresse enfin à Constantinople, et, cédant aux aigı

(*a*) Anast. Bibl. *ad ann.* 877. ap. Murat. t. III.— Baroni *eod. ann.*

(*b*) Johan. VIII, *Epist.*, ap. Duch., lib. III, cap. 28.

(*c*) Huit millions et demi. Leblanc, *Traité des monnaies*, t. — Baron., *ad ann.* 878.

(*d*) *Spicileg. Ravennat. hist.* III.

lons de la nécessité, il achète la bienveillance impériale en confirmant la dignité de patriarche à Photius, l'auteur du schisme, que ses devanciers et lui-même avaient naguère frappé d'anathème (*a*).

Le scandale fut au comble dans l'Église. Un pape reconnaître et sanctionner l'apostasie! « Ne doit-on pas re- » garder comme une femme, dit l'historien des papes, » celui qui n'a pas su résister à un intrus, à un eunu- » que! » (*b*) De cet acte de faiblesse naquit peut-être la fable de la papesse Jeanne (*c*) qui a traversé les âges, et dont la mémoire de Jean VIII pourrait être frappée.

L'infortuné pontife ne cédait pourtant qu'à la tyrannie des circonstances. Les saccagements de l'Italie continuaient sans interruption; partout on ne voyait qu'églises profanées, villes en ruines, cadavres sans sépulture (*d*). Rien n'avait échappé à la férocité des Sarrasins dans les provinces de Bari et de Bénévent. Ils venaient d'emporter d'assaut le monastère de Saint-Vincent, bâti près du Vulturne; les moines, qui fuyaient, furent atteints et massacrés (*e*), au nombre de cinq cents, dans une plaine qu'on nomma depuis « le champ des martyrs » [882].

(*a*) Baronius, *ad ann.* 879, LXXXI. — Erkempert, *eod. ann.*

(*b*) Id., *eod. loco.*

(*c*) La plupart des historiens qui en ont parlé placent la papesse Jeanne entre le pontificat de Léon IV et celui de Benoît III (855). Platina croit à la réalité de cette fable, et n'accuse pas le pape Jean VIII.

(*d*) Erkempert, *ann.* 881, ap. Muratori.

(*e*) *Decollati fuere.* — Baron, *ad ann.* 882. — Fleury, *Hist. eccl.*, t. VII. — L'auteur de la Chronique du Vulturne, *Benedict. Ejusd. monast. monach.*, place à tort le massacre en 888. Son ouvrage fourmille d'erreurs et d'inepties. Il écrivait vers l'an 1108. (Murat. t. I, p. 11.)

A la réception de ces tristes nouvelles, Jean VIII é de nouveau à toutes les puissances chrétiennes, mai: obtenir de résultat. Dans sa lettre à l'impératrice d' dent, il poussait un dernier cri d'impuissance et de (poir : « Ah! ce n'est pas pour moi, disait-il, que j'in » votre protection, mais pour l'Église de Dieu; car » je vais bientôt mourir » (*a*). Il succomba, en quelques jours après (*b*) [882].

En faisant voir que la papauté, à son tour, était in ble de sauver l'Italie, nous n'avons pu résister au dé réhabiliter, en passant, cet héroïque vieillard, dont l blesses doivent être imputées à la nécessité qui le sait au milieu de cet âge de fer. Qu'on le transport effet, sur un autre théâtre, en des temps meilleu Jean VIII eût laissé dans l'histoire un grand souve faut bien l'avouer, si l'histoire est parfois impartial est plus souvent encore indifférente dans les juge qu'elle accrédite sur les hommes et les événemer passé.

Après la mort de Jean VIII, la papauté, jouet de tions qui se disputaient la puissance à Rome, tomb une dégradation profonde, qui se prolongea pendan de deux siècles, et dont elle ne fut tirée que par l'a ment de Grégoire VII; mais alors l'œuvre des Nor était commencée pour la délivrance et la régénérati sud de l'Italie. Pendant le dixième et la première du onzième siècle, la corruption des mœurs devint si grande à Rome, que, pour désigner un homme à

(*a*) Duchesne. — Johan. VIII, *epist.* III, 29.

(*b*) Erkemp., *ad ann.* 882. — Pellegrini. — Giannone. ronius, *ad ann.* 882, LXXXII.

lâche, perfide et vicieux, on lui appliquait le sobriquet de Romain (*a*).

Une dernière puissance vint encore tenter la fortune sur ce brulant théâtre, avec des ressources militaires infiniment supérieures à tout ce qu'on avait vu : elle y essuya les mêmes affronts et demeura frappée de la même impuissance.

La maison de Saxe tenait alors la place des Carlovingiens, descendus dans la tombe, et l'Allemagne, rangée sous ses lois, s'était emparée de la prépondérance sur tous les peuples de l'Occident. Otton le Grand, le vainqueur des Hongrois, était le véritable dominateur de son siècle. Quand il vint à Rome, en 962 (*b*), pour y recevoir la couronne impériale et le titre de roi d'Italie, il exigea, comme Charlemagne, l'hommage des ducs de Capoue et de Bénévent, auxquels il offrit en retour son appui contre les Grecs et les Sarrasins. Son fils, Otton II, voulut aller plus avant : ayant épousé la princesse Théophanie, fille de l'empereur Romain le Jeune (*c*) [972], il prétendit que le thème bysantin, formé de la Pouille et des Calabres, devait constituer la dot de l'impératrice, et résolut d'entrer en jouissance par la force des armes. Effrayés des progrès des Grecs depuis l'alliance impie qui les unissait avec les Sarrasins, les princes lombards l'encourageaient à la conquête et lui promettaient leur concours comme vassaux de l'empire. Otton croyait marcher

(*a*) Luitpr., *Chron. rer. ab Europ. imp. et reg. gest.*, lib. VI. Sa chronique s'étend de l'an 891 à 946.— Pfeffel, tom. I, p. 147.

(*b*) *Ann. Fuld.*, lib. IV.

(*c*) Baron., tom. XVI. — *Ann. Fuld., loco citat.* — Sismondi, *Rép. ital.*, tom. I. — Pfeffel, tom. I, *ad ann.* 981, p. 140.

à une victore facile : il rencontra ses ennemis coalisés]
de Basantello (*a*), et engagea l'affaire sans balancer ; r
son armée fut complètement taillée en pièces. L'en
reur fugitif échappa avec peine à la destruction géné
de ses troupes et se sauva, dans une barque de pêche
à Rosciano (*b*) [982]. Il mourut avant d'avoir quitté l
lie, théâtre de sa défaite [983].

Ainsi toutes les tentatives de conquête, d'unité
constitution nationale, au sud de l'Italie, avaient avo
Lombards, Grecs, Francs, Sarrasins, Allemands,
étaient venus essayer leurs armes sur cette arène s
glante, et les efforts de chacun avaient été vains.
papes, trop faibles et trop occupés dans Rome, ne pouva
affranchir le pays du brigandage séculaire des Ara
et se trouvaient moins que jamais en mesure de marc
sur les traces de Léon IV et de Jean VIII ; les Grecs
primaient, bien plus qu'ils n'administraient, leurs pro
ces (*c*) : le schisme d'ailleurs établissait entr'eux et la
pulation indigène une barrière infranchissable ; les prir
lombards, divisés eux-mêmes, étaient incapables
tout généreux concert, en vue du bonheur d'un pays c
seuls ils avaient la langue, la foi et les mœurs (*d*) : on
découvrait pas d'où la délivrance pouvait sortir, et pour
la situation était devenue intolérable.

C'est alors qu'une poignée d'aventuriers occidenta
pèlerins par occasion, parurent sur cette terre opprim
et vinrent jeter le poids de leur épée dans la balar

(*a*) Busantello. Pfeffel, tom. I, p. 140.
(*b*) Leo Ost., lib. II.
(*c*) *Anonym. Salern.*, n. 59. — Luitpr., lib. VI, cap. 12.
(*d*) Leo Ost., *passim*.

Soutenus par une grande énergie morale et par une valeur à toute épreuve, ils apportaient avec eux une haute indépendance personnelle, un enthousiasme religieux, précurseur des croisades, en même temps qu'une rare entente de leurs intérêts; ils connaissaient une organisation politique infiniment supérieure à celle de l'Italie, ils allaient donner aux populations opprimées un avenir national, et par conséquent une patrie : tous ces éléments de succès qui étaient en eux, concourant avec la faveur des circonstances, devaient renverser tous les obstacles et consolider leur conquête une fois accomplie.

III. On a pu voir, par l'exposé qui précède, que rien n'étant à sa place légitime dans l'Italie méridionale, les fils de Tancrède arrivaient à propos pour tirer ce pays d'une oppression et d'une misère indicibles. Une seule puissance, qui voyait loin dans l'avenir, la cour de Rome, avait intérêt à empêcher l'établissement d'une nationalité trop redoutable sur sa frontière méridionale ; mais le Saint-Siége voulait avant tout opposer une digue au débordement de l'Islamisme : tel était pour lui le besoin du moment; et, plus tard, quand il songea à revenir sur les faits accomplis, les Normands étaient devenus trop forts: il n'était plus temps.

Il nous reste à montrer comment cette épopée de la conquête normande fut toujours accompagnée de prudence, de souplesse, de respect pour les intérêts actuels; comment elle s'affermit par des bienfaits, par la modération et par la justice. Les exploits militaires des conquérants frappent d'abord les regards et sont faciles à retracer; mais les mobiles secrets de leurs actes sont

moins saisissables, et l'on est exposé à les méconnaît quand l'ignorance et la grossièreté d'une époque, telle le XI[e] siècle, viennent se joindre à l'insuffisance des numents écrits. La fondation du royaume des De Siciles n'a pas échappé à cette fatalité historique.

Amenés par un hasard providentiel sur le territoire la Campanie, les Normands n'eurent pas tout d'al conscience des hautes destinées qui les attendaient. \ l'an 1016 (*a*), quarante pèlerins abordent au port Salerne sur une nef amalfitaine (*b*). Fatigués des l gueurs du voyage, ils se proposaient de goûter un pe repos dans cette ville chrétienne, avant de regagner patrie. Gaymar III, qui régnait à Salerne, leur offrit généreuse hospitalité (*c*). L'occasion se présenta bi tôt d'acquitter leur dette envers ce prince. Une fl musulmane parut à l'horizon; elle venait réclame tribut ou la rançon au prix de laquelle les Salernit avaient déjà acheté bien des fois (*d*) une sécurité j caire. Gaymar essaya de résister à l'ennemi.

Les Sarrasins, au nombre de vingt mille, débarquent la plage, en face de la ville, alors située sur le penchant d montagne, à la cime de laquelle était bâti un château

(*a*) Lupi Protospapæ *Chron.*, *ad ann.* 1016. — *Anonym. rensis Chron.*, *eod. ann.*, ap. Muratori. — Nous adoptons date contestée, en nous fondant sur ces deux chroniqueurs temporains et sur l'autorité de Pagi. Not. ad. Baron., tom. p. 501.

(*b*) Simonde Sismondi, *Rép. ital.*, tom. I, p. 277.

(*c*) Ad refocillandum restituit. (Ord. vit., lib.

(*d*) Singulis annis veniebant. (Leo Ost., lib. II, cap.

dont l'enceinte et les murs subsistent encore (*a*). C'était là que résidaient les princes du pays. Les pèlerins, indignés de voir des chrétiens tributaires des infidèles, demandent des armes et des chevaux ; ils tombent à l'improviste sur les Sarrasins (*b*) et les obligent à se rembarquer. Mais quand le prince de Salerne voulut les récompenser d'un si grand service, ils repoussèrent ses présents, en lui déclarant qu'ils avaient combattu, non pour « mérite de deniers, mais pour l'amour de Dieu » (*c*). Ils refusèrent aussi de s'engager à son service, malgré les plus belles offres de fortune, tant leur impatience était grande de retourner dans leur patrie. Ces premiers mouvements de générosité étaient bons ; mais, suivant la marche habituelle du cœur humain, les actes qui suivirent furent moins désintéressés. D'autres chevaliers neustriens, attirés par les merveilles de l'Italie et par les promesses de Gaymar (*d*), vinrent s'enrôler à son service et à celui des princes voisins, moyennant salaire. Simples condottieri, sans arrière-pensée politique, les Normands combattirent d'abord loyalement pour tous ceux qui les payaient.

(*a*) In herbosa planitie quæ inter urbem et mare sita est.

(Leo Ost., lib. II, cap. 37.)

La ville de Salerne est aujourd'hui descendue au bord de la mer, dont elle couvre le rivage.

(*b*) Inopinati super eos irruunt. (Leo Ost., *loco citato*.)

(*c*) Mès li Normant non vouloient prendre mérite de denier de ce qu'ils avoient fait por lo amor de Dieu.

(Amat, *L'Yst. de li Norm.*, liv. I, ch. XVII.)

(*d*) Legatos suos in Normannia dirigit.

(Leo Ost., lib. II, cap. 37.)

La première bande qui parut dans les plaines de Pouille était sous les ordres d'Osmond Drengot, de famille des sires de Quarrel (*a*); il était accompagné ses trois frères, tombés, comme lui, dans la disgrâce Richard duc de Normandie (*b*). Ces pionniers de la c quête normande étaient de véritables chercheurs d'av tures. Ils se rendaient en pèlerinage au mont Gargano (se fiant aux hasards de la route pour occuper leurs bı Ils furent tirés d'incertitude par la rencontre qu'ils fire dans les défilés de la montagne, d'un citoyen de Ba celui-ci, nommé Melès ou Melo, avait été chassé de ville natale, pour avoir tenté de la soustraire au joug tyr nique des Catapans grecs (*d*). Il implora l'assista des chevaliers étrangers, qui débutèrent par se vo à la défense de ses intérêts privés ou patriotiques. 1 princes lombards du voisinage, toujours disposés à nu aux Grecs, offrirent des secours, et bientôt les trou byzantines, culbutées dans quatre combats par la val

(*a*) La famille de Quarrel possédait la seigneurie de Con près d'Alençon. Elle a laissé son nom à plusieurs endroits, que Linnière-la-Quarelle, Vilaine-la-Quarelle.

(*Mém. histor. sur Alençon*, Odolant-Desnos, t. I, p. 145

(*b*) Osmond avait été disgracié pour avoir tué un des favoris Richard, qui avait déshonoré sa fille. *Sese de stupro filiæ eju audientia optimatum jactaverat.* (Ord. Vit., lib. II

(*c*) Tibi, Michaele, voti
Debita solventes.

(Gugl., Ap. lib. I.)

(*d*) Sese Longobardorum natu civemque fuisse
Ingenuum Bari patriis respondit at esse
Finibus extorrem, græca feritate coactum.

(Gugl. Ap., lib. I.)

des aventuriers, furent réduites à se confiner dans les villes maritimes. L'empereur Basile se décida à un grand effort pour ressaisir le territoire qui lui échappait (*a*). Il ouvrit son trésor, enrôla une armée de mercenaires; et un seul jour de revers fit perdre aux Normands tout ce qu'ils avaient conquis. L'armée grecque leur offrit le combat au pied du mont Vultur, dans la plaine de Cannes, que le souvenir d'Annibal a immortalisé, et que les habitants du pays nomment encore « la plaine du sang. » Le petit corps des aventuriers y fut enveloppé par des bataillons épais comme des essaims sortant de la ruche (*b*); et de deux cents Normands, il n'en resta guère que dix [1019]. Mélès, vaincu, se réfugia en Allemagne, où il mourut [1020]. Dato, son frère, s'était sauvé dans la tour du Garigliano, sous le bouclier de deux frères, Pandolfe, prince de Capoue, et Atenolfe abbé du Mont-Cassin. Mais ceux-ci, qui venaient de prendre part aux hostilités contre l'empereur, ne songèrent qu'à acheter leur pardon en trahissant cet infortuné. Dato, livré à

(*a*) Et de ce o grant dolor l'empereor, et manda grant multitude de gent, et ordena la tierce bataille, et la quarte et la quinte.

(Amat, *L'Yst. de li Norm.*, lib. I, chap. 19.)

— Li empereor manda domps et manda tribut en toutes pars, et ovri son thesaure. (*Id.*, lib. I, ch. 21.)

(*b*) La multitude de la gent de lo empereor aloient par lo camp, comme li ape quand il issent de lor lieu quant il est plein.

(Amat, liv. I, ch. 21.)

(*c*) *Anonym. Bar., ad ann.* 1020. — Lup. Protosp., *ibid.*
Et fut souterré en l'église de Babiparga (Bamberg).

(Amat, liv. I, ch. 23.)

l'ennemi, fut traîné à Bari sur un âne, cousu dans sac et jeté à la mer en compagnie d'un singe, d'un et d'un serpent (*a*). L'abbé du Mont-Cassin avait moins stipulé la vie sauve pour les Normands, qui ava conservé leur fidélité à Dato et s'étaient enfermés ave dans la forteresse.

Henri, empereur d'Allemagne, qui avait encourag soulèvement, résolut à son tour d'intervenir, sous texte de venger Mélès, mais en réalité pour arrêter progrès des Grecs (*b*). A l'approche des Allemar l'abbé du Mont-Cassin prit la fuite, et résolut de gag Constantinople; mais il fut englouti par une tempête d les flots de l'Adriatique (*c*). Pandolfe, dépouillé d principauté, fut emmené, avec une chaîne au cou (*d*) delà des Alpes. On lui donna Pandolfe de Téano successeur à Capoue (*e*).

A l'arrivée de l'empereur, les Normands s'étaient pressés de se ranger sous ses ordres, et, après son dép ils continuèrent, en son nom, les hostilités contre Grecs. Milice gratuite de l'empire d'Occident, ils trouva ainsi le moyen de cacher leur ambition à tous les rega Ils avaient alors pour chef Toustain Scitel, dont les cl

(*a*) *Insutum culleo*. Leo Ost., *Chron. S. M.-Cassinens.*, II, c. 38.

(*b*) Rod. Glaber, lib. III, cap. 1, D. Bouquet.

(*c*) Hydruntum mare ingressurus perrexit, conscensaque naufragium passus, atque demersus est.

(Leo Ost, lib. II, cap.

(*d*) Toutes foiz fu il parti de la de li Alpe, liez de une catèn lo col. (Amat, liv. I, ch.

(*e*) Amat, liv. I, ch. 26.

niques rapportent des traits de force qu'on croirait volontiers fabuleux (*a*).

Un jour il arracha une chèvre de la gueule d'un lion, saisit l'animal furieux dans ses bras nus, et le jeta par dessus une muraille, comme il aurait fait d'un petit chien (*b*). Il périt bientôt après dans une entreprise non moins merveilleuse, en combattant un énorme serpent, contre lequel les habitants de la Pouille avaient armé son bras, lutte probablement allégorique contre le schisme byzantin ou le « paganisme » des musulmans.

Après avoir aidé au renversement du perfide Pandolfe, les Normands, pour occuper leurs loisirs, prêtèrent, en véritables condottieri, leur secours à Gaymar de Salerne, pour rétablir ce même prince, qui était son beau-frère [1028]. Pouvaient-ils faire moins pour un allié et un ami? Pandolfe de Téano, à qui l'empereur avait cédé la principauté, en fut expulsé, et trouva un refuge, avec sa famille, auprès de Sergio duc de Naples. Celui-ci fut rudement puni du généreux accueil qu'il fit au prince déchu. Les ducs de Salerne et de Capoue, regardant sa conduite comme un acte d'hostilité, se coalisent, et viennent camper sur le Voméro. Trop faible pour leur résister, Sergio est chassé à son tour de sa principauté, et la bannière lombarde flotte pour la première fois sur les murs de Naples [1029] (*c*). Les Normands avaient beau jouer un

(*a*) Alber. Tr. fontan. monach., *Hist. de France*, tom. XI, p. 352. — Gugl. Gemet., lib. VII, cap. 30.

(*b*) Capram leonis ex ore rapuit, ipsumque leonem pro ablata sibi capra furentem nudis manibus arripuit, et ultra murum palatii, velut catellum quemlibet, projecit.

(Gugl. Gemet., lib. VII, cap. 30.)

(*c*) Amat, *L'Yst. de li Norm.*, liv. I, ch. 40.

grand rôle dans toutes ces expéditions, ils n'avaient tro
moyen de se fixer nulle part. Après avoir aidé à la rı
de Sergio, ils s'enrôlent à son service, et le ramèr
triomphant dans sa capitale (*a*). Les aventuriers comb
taient encore sans direction, sans but personnel, au s
vice de ceux qui les payaient. Ils avaient commencé
se mettre à la solde d'un étranger qu'ils avaient renc
tré par hasard dans un défilé du mont Gargano (*b*);
avaient ensuite soutenu, renversé et enfin réintégré P
dolfe, prince de Capoue. Sergio, duc de Naples, leur av
dû sa chute et son rétablissement. Cette conduite flottar
qui ne leur permettait aucun avenir, allait cesser. Le
de Naples, par reconnaissance, imagina d'établir Raino
chef des mercenaires, au milieu de cette vaste pla
dont le sol, blanchi par la cendre du Vésuve, a reçu
anciens le nom de Campanie, et des modernes celui
terre de Labour (*c*); il leur céda le terrain, sur lequel R
nolfe bâtit la forteresse d'Aversa, et le droit de lever le
but sur les terres voisines; enfin, pour l'attacher défin
vement à sa fortune, il lui donna sa sœur en mariage (
Les Normands se trouvèrent ainsi fixés sur le territoire
plus riche de toute l'Italie (*e*).

Mais la sœur de Sergio mourut au bout de quel

(*a*) Gugl. Ap., lib. I.

(*b*) . . . . Gargani culmina montis
Conscendere.
(Gugl. Ap., lib. I.)

(*c*) Campania, campus, terra di Lavoro.

(*d*) Lui donna sa soror por moillier. (Amat, liv. I, ch. 4

(*e*) Et une part richissime de terre de Labor lui fu donnée,
lui fist tribut. (Amat, *eodem loc*

temps. Rainolfe la remplaça par la fille du patrice d'Amalfi, qui était nièce de Pandolfe. C'était encore une fois changer de bannière et de parti. Sergio vit avec douleur les chevaliers, dont il avait fait la fortune, passer à l'alliance de ses ennemis; il en tomba malade de chagrin et se retira dans un cloître, où il mourut (*a*).

IV. Le premier flot de l'invasion normande était épuisé; les chevaliers des bords de la Seine en avaient fini avec le rôle de *condottieri*. On leur avait fait une place au sein de la féodalité lombarde, où ils jouaient le rôle de protecteurs et de grands vassaux. Comme toutes les puissances sûres d'elles-mêmes, ils avaient bâti leur nouvelle demeure au milieu d'une vaste plaine (*b*), et non dans les montagnes qui la bornaient à l'horizon. Mais, en Normandie, les récits de leurs exploits et de leur brillante fortune avaient éveillé des rêves d'or et de gloire; et de nouvelles bandes de guerriers, suivant la trace de leurs compatriotes, arrivaient sans cesse pour demander leur place et leur part dans ce monde nouveau. C'est alors qu'un simple gentilhomme du Cotentin, surchargé de famille, envoya ses premiers-nés chercher fortune au delà des monts. Tancrède de Hauteville avait eu de deux femmes douze fils et trois filles (*c*). Au bruit des conquêtes de leurs compa-

(*a*) La Chronique d'Amat raconte seule cette dernière volte-face politique des Normands. (*L'Yst. de li Normant*, liv. I, ch. 41, 42, 43.)

(*b*) Amat, livr. I, ch. 40.

(*c*) *Généalogie des rois de Sicile*, par D. Ducange, imprim. par Champoll.-Figeac, Appendice de *l'Yst. de li Normant*, p. 337.

triotes, trois d'entre eux se décidèrent à passer en I pour s'y créer, par les armes, un sort qu'ils ne pouv trouver dans l'exigüité de leur patrimoine (*a*). Trop vres pour supporter les frais d'un si long voyage, ils curent en route du produit de leur épée (*b*) [1031]. (laume, Drogon et Onfroy (*c*), partirent donc avec une tr de trois cents compagnons qui s'étaient rangés sous bannière. Ils avaient appris que les Grecs songeaie faire une expédition en Sicile, et à ramener, s'il était sible, cette île sous leur obéissance. Les aventu voyaient, dans cette affaire, les ennemis du nom chr à combattre, de la réputation et de l'or à gagner.

Le faible Constantin VIII venait de mourir, en lais le trône à Romain Argyre, auquel il avait offert le c entre la main de sa fille Zoé ou la perte des deux yeu [1028]. Romain ne pouvait hésiter; mais, peu d'an après, un poison, préparé par l'ordre de l'impérat avait mis fin à ses jours [1034], et cette femme dépr offrit de nouveau la couronne et sa main à Michel, le monnayeur, frère d'un eunuque qui gouvernait le p et l'empire. Celui-ci voulait détourner de lui l'atte publique, en promettant aux Grecs le recouvrement Sicile. Il envoya une ambassade à Gaymar IV, qui v

(*a*) Gaufred. Malat., lib. I, cap. 5. — Amat, livr. II, ch.

(*b*) Militariter lucrum quærentes.

(Gaufred. Malat., lib. I, ca

(*c*) Serlon, le cinquième des fils de Tancrède, était alo exil pour avoir tué en duel un de ses ennemis. Il accompagna tard Guillaume le Conquérant en Angleterre. (*Catalogue de Br ton. — Généalogie des rois de Sicile*, D. Ducange.)

(*d*) Lebeau, *Bas-Emp.*, tom. XVI.

de succéder à son père, pour lui demander le concours des chevaliers normands, en le priant de négocier cette affaire avec eux (*a*). Le prince de Salerne y donna les mains avec joie. Il n'attendait qu'une bonne occasion pour écarter honorablement ses redoutables amis, qui commençaient à lui faire peur (*b*).

Les derniers venus avaient besoin de « faire prouesses » comme leurs aînés, et de s'initier à leur avenir en commençant par le métier de condottieri. Les soldats de la première émigration normande s'étaient élevés en faisant la guerre aux Grecs, ceux de la seconde se mirent à leur service, et vinrent renforcer les troupes du catapan Maniacès, à Reggio, où il avait fixé son quartier-général [1038] (*c*). Cette alliance avec un peuple schismatique ne leur coûtait rien. On les reconnaît à cette première démarche : ni l'ardeur de la croisade, ni le fanatisme religieux, n'aveugleront jamais les futurs possesseurs de la Sicile sur leur intérêt. Ils partageront les passions du temps, mais ils sauront les exploiter; ils deviendront tolérants par politique, et l'on peut déjà prédire que le fils du premier roi de Sicile n'aura aucune peine à s'en-

(*a*) Legatos direxit, exorans ut Normanorum illi suffragium mitteret. (Leo Ost., lib. II, cap. 67.)

(*b*) Si pose a cercar modo d'allontanargli da se con qualche onorevele occasione, timendo insieme fargli bene o male in sua casa. (Giannone, lib. IX, cap. 2.)

(*c*) Et commanda li empereor que en la cité de Rège, laquelle est en Calabre, fust assemblé grant ost de Grecs et de Lombards. (*L'Yst. de li Norm.*, Suppl., livr. IX, ch. 6.)

tourer d'une garde sarrazine, et même à choisir un nuque musulman pour premier ministre (*a*).

Du reste, ce rapprochement passager des guerriei l'Orient et de l'Occident ne tarda pas à faire éclater tipathie des deux races. Après avoir battu les Sarr en plusieurs rencontres et conquis en commun Mes Syracuse et douze autres villes (*b*), les aventuriei plaignirent d'être lésés dans la répartition du butin se défiait d'eux, car on ne leur donnait aucune place à garder. Ils choisirent pour interprète de leurs récla tions Hardouin le Milanais (*c*), qui avait aussi des gri faire valoir, car on lui avait dérobé un cheval de prix, il avait tué le possesseur ; mais le délégué des Norm eut beau réclamer justice, le général grec, étonné de audace, le fit battre de verges (*d*) avec ignominie, et se même à lui arracher la barbe (*e*). Après un tel outr les aventuriers ne songent plus qu'à la vengeance. Ils

(*a*) Wenrich, *Rer. ab Arab. in Sicilia gest.* Lipsiæ. 1 p. 226. — ..... Volle poscia che Gaito Pietro fosse lor super dandogli tutto il governo nelle mani.... Era Pietro eunuco sara di conditione servile. (Capecelatro, lib. II, p.

(*b*) Μετά δε ταυτα ειλε πολεις σικέλικάς ιγ.

(Κεδρεν., συνοψ ιστορ.)

(*c*) De familia sancti Ambrosii. (Leo Ost., lib. II, cap.

(*d*) Corrigiis cæsum graviter peccasse puderet.

(Gugl. Ap., lib. I.)

(*e*) *Chron. anonym. Vatican.*, lib. I.

— Mès lo bati, et, pour vergoingne de li Normant, lui la barbe o l'ongle soe.

(*Chron. anon. de* Rob. Viscart, livr. I, cl

vadent du camp grec au milieu de la nuit, emportant par précaution un passe-port que Hardouin avait surpris au secrétaire de Maniacès (*a*), et repassent le phare de Messine avant qu'on ait songé à les poursuivre (*b*).

Ici finit leur rôle de mercenaires au service de l'étranger. Ils vont commencer celui de conquérants pour le compte de leur ambition.

V. Le moment était bien choisi pour attaquer les possessions grecques, pendant que l'exarque avait emmené toutes les troupes en Sicile. D'un autre côté, les habitants de la Pouille étaient las de ces satrapes byzantins, insolents et durs (*c*), oppresseurs d'un pays aussi mal gouverné que mal défendu (*d*).

Hardouin le Milanais, qui s'était allié aux Normands par son mariage avec une fille de Drogon (*e*), se rendit auprès de Rainolfe, comte d'Aversa, pour le décider à joindre ses armes à celles de ses compatriotes. Ce puissant seigneur venait d'ajouter à ses domaines le duché de Gaëte (*f*), qu'il avait reçu du prince de Salerne. « Che-

(*a*) A notario Maniaci chyrographum.... quo liberius transeant pharum. (G. Malaterra, lib. I.)

(*b*) Clam cum gente sua Græcorum castra reliquit. (Gugl. Ap., lib. I.)

(*c*) Lebeau, *Bas-Empire*, tom. XVI, p. 311.

(*d*) *Anonym. Salern.*, n° 59. — Luitpr., lib. VII, cap. 12.

(*e*) Elle se nommait Gertrude. *Servicial de saint Ambroise*, p. 41.

(*f*) Pour l'aide de lo prince Gaymare, le conte Raynolfe de Averse fu fait duc de Gaite. (Amat, livr. II, ch. 31.)

» cun, lui dit Hardouin, doit chercher à s'accroî
» honneur et puissance, et vous êtes en ce lieu
» comme la souris en son pertuis. Il vous convien
» tendre votre forte main ; je vous mènerai avec
» j'irai devant, et vous viendrez après. Sache
» nous ne rencontrerons que des hommes qui sont c
» femmes, et qui demeurent sur cette terre moult
» et spacieuse. » (*a*)

Rainolfe se laissa gagner et fournit un renfort d
cents hommes (*b*). La conquête n'offrit d'abord a
difficulté. Les villes ouvraient leurs portes sans
tance, tant elles étaient fatiguées du joug byzantin
constance importante que tous les historiens ont nég
à dessein d'accroître l'honneur des Normands (*c*).
ci entrent de nuit à Melfi, cité assise en un lieu éle
qui est comme la clef de la Pouille. Ceux de la vill
laient courir aux armes, mais Hardouin leur dit :
» est la liberté que vous avez cherchée. Ces gens
» sont pas vos ennemis, mais de grands amis. J'ai
» que je vous avais promis, faites de même. Ce
» viennent pour disjoindre le joug dont vous êtes li
» vous tenez à mon conseil, joignez-vous à eu
» Dieu est avec nous ! (*d*) »

Ces paroles entraînent les habitants, qui prêten
ment de fidélité à des hommes dont ils ne savaient

(*a*) Amat, livr. II, ch. 17.

(*b*) Idem, *ibid*.

(*c*) Excepté Amat, moine du Mont-Cassin, dont la ch
est extrêmement précieuse pour rectifier les assertions de
me de Pouille et de Geoffroy Malaterra (*L'Yst de li No*
livr. II., ch. 19.)

(*d*) Amat, livr. II, *eod. loco*.

langue (*a*). Les Normands n'éprouvèrent pas plus de difficultés à entrer dans Venouse, Ascoli, Lavello, car personne ne leur résistait (*b*). Ils se croyaient déjà les seigneurs du pays ; mais, à la nouvelle de ces graves événements, le patrice Dokéan, ou Dioclétien, quitte précipitamment la Sicile, où les musulmans recouvrent toutes les villes qu'ils avaient perdues (*c*), et vient disputer la possession du pays aux fugitifs de son armée. Il apportait avec lui des chaînes pour lier les prisonniers (*d*), afin d'en envoyer quelques uns à Byzance, pour divertir sa cour ennuyée. Cependant, à la vue des guerriers occidentaux, qui arrivaient contre lui en belle ordonnance, il leur proposa de retourner dans leur pays, promettant de les laisser partir en toute sécurité. Mais les Normands avaient pris mûrement leur grande résolution, et ils lui firent une réponse pleine de bonhomie narquoise : « Nous ne sommes pas entrés sur cette terre pour en sortir si légèrement, et il est trop loin le pays d'où nous sommes venus, pour y retourner (*e*). »

(*a*) Il est probable qu'ils parlaient en grande partie un grec corrompu. Hardouin était l'interprète des Normands, parce qu'il savait cette langue. On a des actes notariés rédigés en grec vulgaire, au midi de l'Italie, jusqu'au milieu du XIII[e] siècle, surtout dans la ville de Nicotéra.

(*b*) Amat, livr. II, ch. 20.

(*c*) Sarraceni cuncta quæ amiserant recuperant.

(Leo Ost., lib. II, ch. 67.)

(*d*) Cil de li Normant qui remandroit vifs fussent mandés en prison et encainnés, et mandés à lo empéreor.

(Amat, liv. II, ch. 21.)

(*e*) Et manda comandement a li Normant qu'il deussent laissier

Les Grecs, campés sur une hauteur, furent donc traints, bon gré malgré, de recourir aux hasards d'un taille, mais ils furent mis en pleine déroute, autant par manière vicieuse d'engager le combat (*a*) que par la voure supérieure des chevaliers, comme nous le montr plus loin. Deux autres engagements eurent les m résultats que le premier. L'exarque renferma ses pes dans les villes maritimes, sans oser tenir plus temps la campagne, et les Normands parcoururent punément toute la province en vainqueurs [1042] (

Une petite armée d'aventuriers étrangers se tro ainsi en guerre ouverte avec l'empire d'Orient, cc imposant au moins par sa grandeur. Ils avaient à c dre que les puissances voisines, dont la jalousie était ment excitée, ne se joignissent à leurs ennemis po accabler sous le nombre. Nulle autre occasion ne po être plus favorable : déjà les princes lombards étaie décis, et la cour de Rome, dans son inquiétude, ne mettait plus aux hommes de la Normandie de passe son territoire pour se réunir à leurs compatriotes.

En ce moment de crise, les Normands donnèr première preuve de cette rare prudence et de cette matie profonde qu'ils avaient apprises à l'école des res privées. Ils résolurent d'associer les Lombards à triomphes, en feignant de servir leurs haines cont

a terre laquelle il tenoient injustement, et il les léroit aler païz..... Nous no intrâmes en la terre pour issirent si légère et moult nouz seroit loing à retorner là dont nouz venimes.

(Amat, livr. II, c

(*a*) Amat, livr. II, ch. 21 et 22.
(*b*) Id., *ibid.*

Grecs et de combattre à leur profit. Ils vinrent donc offrir le commandement de leurs armées à Aténolfe, frère du prince de Bénévent. Cette démarche habile eut tout le succès qu'ils en attendaient (*a*). Le nouveau général, les ayant renforcés d'un corps de Bénéventins, vint livrer aux Grecs la grande bataille de Montepulciano, qui fit tomber toute la Pouille (*b*) aux mains des Français (*c*).

Après cette victoire, qui grossit leur armée de tous les mécontents de l'Italie, ils se sentirent assez forts pour se débarrasser du prince lombard sous un prétexte assez futile (*d*). Ils lui donnèrent pour successeur Argyre, fils de Melès (*e*), qui, par sa naissance, pouvait leur acquérir la sympathie des populations italiennes; mais ils s'en débarrassèrent aussi, dès qu'ils eurent vu de près son incapacité.

Une révolution à Constantinople acheva par ses conséquences d'affermir les Normands sur le territoire conquis. Les Grecs avaient renvoyé en Italie le patrice Maniacès, dont la réputation était grande, dans l'espérance qu'il serait plus heureux que le patrice Dokean; mais Constantin Monomaque, ennemi mortel de Maniacès, ayant chaussé

(*a*) Ut incolarum ad se animos inclinarent.

(Leo Ost., lib. II, cap. 67.)

(*b*) Et par ceste manière commencèrent à seignorier Puille en paiz (*signorire* ital.). (Amat, liv. II, ch. 25.)

(*c*) . . . . . . Non est ad bella timendus
Francorum populus, numeroque et viribus impar.

(*Harangue du général grec*, dans Gugl. Ap., lib. II.)

(*d*) Leo Ost., lib. II, cap. 67.

(*e*) Id., *ibid.*

la pourpre en 1043, le patrice ne trouva d'autre mo; d'échapper à une disgrâce que la révolte ouverte, et fit décerner le titre de *Basileus* (*a*) par ses soldats. milieu des embarras d'un nouveau règne, Monoma consentit tacitement à la perte d'une province pour é(ser son compétiteur. Faisant bon marché de ses poss sions italiennes, il fit proposer aux chevaliers occident de l'aider à châtier un rebelle, contre lequel eux a avaient des injures à venger. Il appuyait son mess par des offres de paix et d'alliance et par une solde n taire (*b*). Les Normands consentirent avec joie à un rangement qui légitimait en partie leurs usurpati(Grâce à leur concours efficace, Maniacès, chassé de l' lie et bloqué dans Tarente, prit la résolution de pa l'Adriatique, et reçut en Macédoine le châtiment dû à félonie [1043] (*c*).

Totalement rassurés par ces derniers événements, chevaliers songèrent à procéder au partage du territ conquis. Une assemblée fut convoquée à Matéra, où chefs de l'armée et les soldats réunis nommèrent G laume, par acclamation, comte de Pouille et suze de la fédération normande. Il fut porté sur le bouclie la manière des anciens Germains (*d*), et reçut en o

(*a*) Ανχγορευεται βασίλεύς.
(Cedren., *Hist. compend.*, ap. Carusium,

(*b*) Argyroo mandat, studeat convertere Gallos
Procuretque suis sociare fidelibus illos,
Et promittit eisdem præmia magna daturum.
(Gugl. App., lib. I.)

(*c*) *Anon. Barens. Chron.*, *ad ann.* 1042, 1043. — Lup. tosp. *Chron.*, *ann.* 1043, ap. Murat.

(*d*) Joan. Tirenæi *Notæ*, ap. Gugl. Ap. *Chron*, lib. I.

le gonfalon du commandement, selon l'usage italien (*a*), en signe d'investiture. La chronique de Léon d'Ostie et celle du moine Amat nous ont conservé les détails de ce premier partage (*b*). On stipula d'abord que Melfi demeurerait en commun comme le centre et le dépôt général des conquérants (*c*). Guillaume reçut Ascoli ; Drogon, Venouse; Arnolin, Lavello; Pierre, Trani; Rodolfe, Cannes; Gauthier, Civita; et Tristan, Montepiloso. Monopoli fut donné à Hugues Tudebœuf, Minervino à Rainfroy, Trivento à Herval. Rainolfe eut le vaste pays du Mont-Gargano, fameux par son pèlerinage ; son frère Anquetil de Quarrel la contrée montagneuse d'Acerenza. Hardouin eut aussi pour sa part un riche territoire et la moitié du butin (*d*). Le partage, comme il arrive toujours, commença à semer la discorde parmi les vainqueurs. Quelques chevaliers, mécontents de leur lot, entre autres Oursel de Bailleul et Robert Crespin, abandonnèrent le pays, et s'embarquèrent pour l'Orient, où ils jouèrent plus tard un rôle important (*e*).

Le régime féodal, si énergique pour défendre et coloniser un territoire, lia immédiatement toutes les parties de la conquête. La parenté et les alliances, qui unissaient entre eux presque tous les chevaliers, ajoutaient à la force de l'hommage et du serment. Chaque guerrier dressait à la guerre les hommes établis sur son fief, afin

(*a*) Amat, livr. II, ch. 28.
(*b*) Amat, livr. II, ch. 30. — Leo Ost., lib. II, cap. 68.
(*c*) Id., *ibid.*
(*d*) Amat, *eod. loco.*
(*e*) Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, tom. XVIII. — Oursel de Bailleul contribua néanmoins à la conquête de la Sicile.

de fournir dans les grandes occasions un contingent lien. Les populations elles-mêmes avaient conscience l'accroissement de bièn-être et d'indépendance que c révolution leur apportait. Elles commençaient à se cr émancipées, et tremblaient à la pensée de retomber s le joug des satrapes orientaux qui les opprimaient et ruinaient. Maniacès, en effet, avait essayé vainement ramener sous les lois de l'empire les Italiens, affran de la veille, en exerçant sur eux les plus horribles cru tés. Aux uns il tranchait la tête ; il pendait aux arl les autres ; les enfants eux-mêmes étaient enterrés jusqu'au cou, et périssaient, abandonnés dans ce c état (*a*). De pareils actes étaient le signe évident de impuissance, de son impopularité, et la première jus cation des Normands.

La féodalité nouvelle était en effet infiniment supérie à tout ce qu'on voyait alors au sud de l'Italie. Ce syst de garantie, qui descendait du suzerain aux vassaux de ceux-ci aux plus humbles classes, était singulièren propre à développer la vigueur militaire, le sentimen l'indépendance personnelle, et à créer de la loyauté c les rapports des hommes. Aussi les Apuliens, en leur vrant les portes de leurs villes, avaient-ils bien com que les Normands leur apportaient une patrie et la berté (*b*).

(*a*) Interemit multos Maniaces, et arbore quosdam
Suspensos, alios truncatos vertice, mactat.
Audet in infantes, viventes adhuc, quia capti
Corpus homo sepelit pueri, caput eminet extra.
(Gugl. Ap., lib. I.)

(*b*) Ceste est la liberté laquelle vouz avez cherciez ; cestui sont anemis, mès grant amis... (Amat, liv. II, ch

Drogon, ayant obtenu quelques instants de paix, s'entoura d'une cour brillante, qui était fréquentée « comme celle d'un empereur »(*a*). Il prenait le titre de « duc et maître de l'Italie, comte des Normands, de l'Apulie et de la Calabre » (*b*). Gaymar, prince de Salerne, lui avait donné sa fille en mariage, et les liens de leur amitié furent indissolubles. Une foule de preux guerriers, et le comte de Marsi entre autres, voulurent être faits chevaliers de sa main. Boniface, marquis de Montferrat, entretenait des rapports intimes avec lui. Deux fois par an, il envoyait des messagers chargés de cadeaux précieux à l'empereur d'Allemagne (*c*), dont les bonnes grâces jetaient de la splendeur sur son établissement et affermissaient son autorité naissante. Il y avait là dessous bien de la prévoyance : les Normands mettaient la paix à profit comme la guerre, n'oubliant rien de ce qui pouvait rendre l'obéissance plus facile, en donnant des couleurs légitimes à leur autorité.

Un bonheur inouï n'avait cessé jusque alors de les accompagner dans leurs démarches ; ils le devaient au rare mélange de prudence et d'audace qui caractérisait toutes leurs entreprises. Les événements, qui se passaient à Rome, allaient donner à leur politique plus d'étendue et d'acti-

(*a*) Amat, *L'Yst. de li Normant*, liv. II, ch. 34.

(*b*) *Ego Drogo, divina Providentia dux et magister Italiæ, comesque Normannorum, totius Apuliæ atque Calabriæ.*

(Chart. de donations à l'abbaye de la Trinité de Venouse.)

(*c*) Dui foiz l'an o present precïouz par ses messages visitoit l'emperéor dentre Alemaigne, et autresi lo emperéor lui mandoit present de Alemaigne.

(Amat, *L'Yst. de li Norm.*, liv. II, ch. 34.)

vité. La lutte furieuse, et sans cesse renouvelée, qui s'é prolongée entre l'aristocratie romaine et le peuple au su de l'élection des papes, avait abouti à une démoralisat désolante : l'anarchie était devenue une sorte d'état chro que passé dans les habitudes populaires (*a*). Pour clore c période de scandales, dont les Romains eux-mêmes avai honte, l'empereur Henri III résolut de se rendre en Ita où trois papes se disputaient alors la chaire de saint Pie vendant et rachetant tour à tour leur part de pontifi Arrivé à Rome, ce prince réclama des droits de su raineté que l'empereur Otton le Grand s'était attribu premier (*b*); il fit déposer les trois pontifes intrus (*c*) installa sur le saint-siége un Saxon, nommé Suitgar, prit le nom de Clément II. Il se fit ensuite couronner p peusement, et le peuple de Rome humilié lui fit la messe qu'il n'élirait plus de pape sans sa permis [1046] (*d*). Pour échapper à l'anarchie, l'Église vena tomber dans l'esclavage.

A l'approche de l'armée impériale, Drogon, qui v de succéder à Guillaume Bras-de-Fer, s'empressa d voyer à l'empereur des chevaux du plus grand prix, la promesse d'un tribut annuel en argent (*e*). Le mo

(*a*) Beati Petri Damiani *Opusc.* 18. — Gregor., monach fense, *Chron*, ap. Muratori, tom. II.

(*b*) Oth. Frising, lib. VI, cap. 33 et suiv. — Leo Ost., li cap. 79.

(*c*) Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI.

— Trova là injustement troiz papes, lesquelz il cassa, et quart justement estre pape. (Amat, liv. III, c

(*d*) Ott. Frising, lib. VI, cap. 34.

(*e*) Amat, liv. II, ch. 35.

que allemand, flatté de ces adroites prévenances, confirma aux Français l'investiture qu'ils avaient déjà reçue de son prédécesseur, et accorda même à Drogon et à Rainolfe, comte d'Aversa, le titre de ducs (*a*), que la plupart des historiens modernes regardent à tort comme une usurpation.

Cette faveur acheva d'exaspérer les Grecs, qui possédaient encore les villes maritimes de la Pouille, et qui avaient alors pour exarque Argyre, fils de Mélès. Ils s'entendirent avec les Lombards de Bénévent, que la haute fortune des Normands plongeait dans les transes de la peur. La guerre leur avait trop mal réussi pour en tenter de nouveau les chances; ils ourdirent silencieusement un vaste complot pour massacrer à la même heure les chevaliers ultramontains dans toutes les villes de la Pouille et de la Campanie. Le projet ne réussit qu'à moitié; cependant il fit éprouver aux Normands des pertes plus grandes qu'ils n'en avaient essuyé jusque alors sur les champs de bataille. Drogon, frappé d'un coup de poignard aux portes d'une église, était au nombre des victimes. Les larmes du peuple vaincu l'accompagnèrent dans la tombe : grand éloge pour un conquérant (*b*) [1051]. Il eut pour successeur Onfroy (*c*), troisième fils de Tancrède, qui ne songea d'abord qu'à conjurer les effets de la trahison byzantine, à rallier ses soldats, et à s'ap-

(*a*) Disposuit duces. (Herman. Contract., *Chron.*, *ad ann.* 1046.)

(*b*) *Anonym. Bar. Chron.*, *ann.* 1051. — Romuald Salern., *Chron.*, ap. Muratori.

(*c*) Humfroy ou Humfred. Malaterra lui donne le surnom d'A-

puyer sur la partie du peuple attachée aux institutions
mandes.

Vers le même temps, un orage plus redoutable
tous les autres se forma du côté de Rome, sur la fron
septentrionale des possessions normandes. L'empe
Henri III, après avoir envoyé dans la chaire de
Pierre Clément II et ensuite Damase II (*a*), donna
la tiare à Brunon, un de ses cousins, précédemment
que de Toul [1048]. Ce pieux et savant personnage
qui prit le nom de Léon IX, se rendit à Rome en hab
pèlerin, et, regardant la nomination impériale co
insuffisante, il se fit confirmer par les suffrages du
ple romain. Cette première démarche lui fut inspiré
le moine Hildebrand, qu'il avait amené avec lui;
avait une importance facile à saisir. Léon IX donna
premiers soins à réprimer la simonie. Animé par le
de cette réforme, il fit un voyage dans les posses
normandes, et vint tenir un concile à Salerne (*c*).
il revint par Melfi, prêchant sur sa route et accueillan

bailard. Il était le troisième fils de Tancrède de Hauteville,
Muriel, sa première femme.

(*Généalogie des rois de Sicile*, Duca

— Lo conte Umfre, loquel avoit par son prenom Baiala
(*Chron. anonym.* de Rob. Viscart, liv. I, ch. 1

(*a*) Evêque de Brescia. Il n'occupa le saint-siége que vingt
jours. (Amat, liv. III, ch.

(*b*) Et de letres bon maistre. (Amat, liv. III, ch.

(*c*) Il fist li sinode... C'est la congrégation de Salerne.
(Amat,

plaintes et les griefs de tout le monde. Les Italiens et les Lombards étaient déjà las des Normands, car le maître actuel est toujours le plus détesté; d'ailleurs une guerre permanente et des sacrifices, incessamment renouvelés, en hommes et en argent, épuisaient le pays. Le pape fit de vives remontrances aux chevaliers; il leur déclara que Dieu lui-même était persécuté dans la personne des pauvres (*a*).

La popularité du saint pontife était immense; elle se traduisait en miracles, qu'il faisait de son vivant. Étant à Bénévent à prendre son repas, Léon IX apprit que son bouteiller venait de laisser choir un hanap précieux et l'avait brisé en mille pièces; le pape, fâché de cet accident, se fit apporter les morceaux, il intercéda saint Remy, et le hanap reprit soudain sa première forme et son intégrité (*b*). A la nouvelle de tant de perfections et de vertus, les gens de Bénévent se soulèvent et demandent à passer sous les lois du Saint-Siége. Léon IX leur fit un gracieux accueil et consentit à les protéger (*c*).

Cette facile conquête éveilla, à ce qu'il paraît, l'ambition de la cour de Rome, où le diacre Hildebrand, si célèbre plus tard sous le nom de Grégoire VII, faisait déjà sentir son influence. Il rêvait pour le Saint-Siége la suzeraineté de l'Europe entière: comment n'aurait-il pas souhaité « la confusion et la dispersion des Normands »! (*d*). La cour de Rome s'engagea imprudemment dans cette

(*a*) Et lor mostra comme Dieu est parsécuté quant li poure sont parsécutez. (Amat, liv. III, ch. 16.)

(*b*) Amat, liv. III, ch. 21.

(*c*) Idem, *ibid.*, ch. 17.

(*d*) Amat, liv. III, ch. 23.

politique de lutte et de répression à ciel ouvert. Léo écrivit à l'empereur Henri, au roi de France et au de Marseille (*a*), réclamant leur appui pour délivrer lie « de la malice des chevaliers (*b*) ». En même t Argyre, duc de Bari, offrit le concours des Grecs écraser l'ennemi commun, et il paraît hors de dout le pape, dans un intérêt purement temporel, ne rep point ces avances faites par un peuple schismatiqu

Sur ces entrefaites, un événement déplorable frapper Onfroy dans la personne du plus vieil alli Normands. Les Amalfitains, pour se soustraire aux vanċes annuelles qu'ils payaient à Gaymar IV, s'é soulevés contre lui, tant les habitudes de la mer commerce leur faisaient de l'obéissance féodale un d pénible. Ils avaient comploté le meurtre de ce pr d'accord avec ses quatre beaux-frères, dont ils s' geaient à favoriser les vues ambitieuses. Les hos commencèrent par des pirateries maritimes. La amalfitaine se mit en croisière devant le port de Sal tandis que Gaymar, menacé d'un débarquement, a blait ses troupes sur le rivage (*d*). Le prince avait e de la conspiration tramée par ses proches, mais il re d'y ajouter foi : il vint au poste que les conjurés paient, suivi de son chambrier seulement, et leur d da pourquoi ils en voulaient à sa vie. Pendant que ci se confondaient en protestations, Andulfe, le plus d'entre eux, s'écria : « Périsse celui qui veut nous

(*a*) Amat, liv. III, ch. 23.
(*b*) Idem, *ibid.*
(*c*) Gugl. Apul., lib. II.
(*d*) Amat., *L'Ystoire de li Normant,* liv. III, ch. 25.

gler (*a*) » ! Et il le frappa d'un coup de lance. Tous l'imitèrent en même temps, et le généreux prince expira percé de trente-six blessures [1053]. Les coupables coururent pour tuer Guido son frère ; mais celui-ci, prévenu à temps, parvint à s'échapper (*b*).

Cet attentat était d'autant plus fâcheux que Gaymar n'avait pas voulu se ranger sous la bannière du Saint-Siége pour accabler les Normands : il s'était même efforcé de prévenir les hostilités par de sages conseils. « Vous vous attaquez aux lions, disait-il, et vous deviendrez leur proie (*c*) ». Cependant Guido, ayant décliné l'honneur de gouverner la principauté, obtint l'assistance des chevaliers pour établir à Salerne Gisulfe, fils du prince assassiné (*d*). Les Normands parvinrent même à remettre Amalfi sous son obéissance.

Léon IX regardait le meurtre de Gaymar comme un premier avantage, car c'était pour l'ennemi un allié de moins ; il mit donc ses troupes en campagne et prit en personne le commandement de cette armée, composée

(*a*) « Soit occis cil qui ci veut cecare. »

(Amat, liv. III, ch. 25.)

— Leo Ost., lib. II, cap. 85. — *Chron.* Amalf., cap. 19.

(*b*) Amat, lib. III, ch. 25.

(*c*) O triste ! vous serez viande de li devorator lion...

(Amat, *eod. loco.*)

(*d*) La plupart des historiens regardent Gisulfe comme le neveu de Gaymar IV, et non comme son fils. (Voir le récit d'Amat, liv. III, ch. 29 : « Lo fils de lo frère sien, liquel se clamoit Gisulfe... »)

de chevaliers allemands au nombre de trois cents (*a*), d clésiastiques, rompus au métier des armes (*b*), et d'a turiers de tous les pays. A l'approche des troupes p les, les Normands furent saisis de douleur et de con nation. Le but politique et moral de leurs conquêtes échappait ; eux, qui faisaient servir au succès de leur bition le rôle de champions de la foi contre les Gre les Sarrasins, se trouvaient répudiés par le chef de l'Ég qui venait les combattre en personne : leur établisse était ainsi sapé à sa base. Ils le comprirent admir ment, et tentèrent d'apaiser le pape par les plus hun soumissions, lui promettant l'obéissance la plus abs l'hommage de vassalité, un tribut annuel et un cens à saint Pierre (*c*). Mais tant de concessions n'about à rien. « Ordonnez aux Normands, dit le pape, de d
» ser les armes ; de quitter l'Italie et de retourner
» leur patrie (*d*). »

Cette dure réponse les détermina à une défense é

(*a*) Certains écrivains y font figurer à tort les Alleman nombre de sept cents......... « Et avoit o lui CCC Todesqu commensa à venir contre li Normant. »

(Amat, liv. III, ch. 34. — Gugl. Ap., lib.

(*b*) Item alios quamplures tam clericos quam laicos in re tari probatissimos. (Lamb. d'Aschaffemb., *ad ann.* 1(

(*c*) Amat, *L'Yst. de li Norm.*, liv. III, ch. 26.

(*d*) Conveniunt papam verbis animoque superbi :
Præcipe Normannis italas dimittere terras,
Abjectis armis, patriæque revisere fines.

(Gugl. Ap., lib. I.)

gique, en leur montrant que, cette fois encore, ils n'avaient de salut à attendre que dans la victoire (*a*). Ils l'obtinrent terrible et complète dans la plaine de Civitade. Presque tous les Allemands furent exterminés, et le pape, vaincu, devint leur prisonnier [1053]; mais ce grand succès ne les aveugla point et ne changea en aucune façon leur premier dessein. Les chevaliers tombent à genoux devant le chef de la chrétienté désarmé (*b*), implorant leur grâce et sa bénédiction. Ils lui donnent une escorte d'honneur pour le reconduire en triomphe à Bénévent (*c*), et gagnent toute sa confiance par cette conduite habile et généreuse, où se trouvaient d'accord la sincérité de leur foi et l'instinct de leur intérêt.

Lisant un arrêt du Ciel dans sa défaite, Léon IX leur confirma, au nom du Saint-Siége, les investitures qu'ils avaient reçues de l'Empereur, et leur permit d'y ajouter les Calabres, autorisant d'avance une conquête que ceux-ci projetaient depuis long-temps; mais le pontife ne put se consoler du sang qu'il avait fait répandre en pure perte. On le vit dès lors passer les nuits dans la plus rude pénitence, n'ayant pour lit qu'un mince tapis avec une pierre pour oreiller. On le trouva enfin mort dans l'église de Saint-Pierre, au pied du sarcophage qu'il s'était fait préparer (*d*) [1054].

Onfroy n'eut ni la volonté ni le temps de conquérir les

(*a*) Giannone, lib. IX, cap. 3.

(*b*) Ejus provolvuntur pedibus.

(Gugl. Ap., lib. I.)

(*c*) Chron. Benevent., *ann.* 1053.

(*d*) *Sarcophagum quod sibi præparaverat.* (De obitu S. Leon., pap., *Act. S.-Benedict.* VI, part. II, p. 82.)

Calabres, en personne; il mourut peu de temps
[1056], laissant cette rude entreprise à un de ses fr
qui fut le véritable fondateur de la domination norm
en Italie.

VI. Avant d'aller plus loin, essayons d'indiquer les
ses des premières victoires remportées si facilement
lie par les chevaliers normands. Ils devaient encore
leurs succès à leur science militaire qu'à leur bravour
sonnelle et à leur force physique, dont les historien
portent des traits qui pourraient sembler à bon droit
leux. Exercés au métier des armes dès leur enfanc
chevaliers apprenaient à développer leurs forces et
employer avec un rare sang-froid. Nous avons parlé
vigueur de Toustain Scitel, qui avait vaincu un lio
Hugues Tudebœuf ne lui était pas inférieur. Ava
bataille de Montepulciano, un héraut, étant venu so
les Normands de se soumettre ou de retourner dan
pays, le chevalier s'approche du messager et déc
sur le front du cheval un si rude coup de poing que
mal et le cavalier trébuchent et vont rouler dans la
sière (*b*). Tancrède de Hauteville, père de tant de
avait aussi fait ses preuves pendant sa jeunesse. U
qu'il chassait avec Robert, duc de Normandie, il e
un épieu tout entier dans le poitrail d'un sanglier
et aux abois. Témoin de cette prouesse, le duc lui

(*a*) Gugl. Gemet., lib. VIII, cap. 30. — Gugl. Ap., l
et passim.

(*b*) Nudo pugno equum in cervice percutiens, uno ict
mortuum dejecit. (Gaufr. Malat., lib. I, cap. 19.)

le commandement de dix hommes d'armes (*a*). Ses fils n'avaient point oublié les traditions paternelles. Guillaume, qui était l'aîné, gagna le surnom de Bras-de-Fer pour avoir percé d'outre en outre le gouverneur de Syracuse, pendant qu'il faisait le siége de cette ville avec les Grecs (*b*). Il ne paraît pas toutefois que les Normands du XI[e] siècle eussent conservé la haute stature des pirates du nord, leurs ancêtres. La race s'étant transformée, les chevaliers avaient le sang français comme ils en avaient la langue. Avant la bataille de Civitade, les Allemands raillaient la petite taille de leurs ennemis et se promettaient bien d'en avoir bon marché (*c*).

Mais leur adresse et leur vigueur corporelle étaient au service d'une intrépidité inaltérable, et leur supériorité dans l'art d'attaquer une armée ne saurait être l'objet d'aucun doute. L'habitude des guerres privées leur avait donné une singulière expérience du champ de bataille. Ils avaient l'habitude de distribuer leurs troupes en corps distincts, de placer la cavalerie sur les ailes, ou de la concentrer sur un point, et de préparer une réserve pour appuyer l'attaque principale et décider la victoire au moment précis.

Il n'entrait point dans leur caractère d'attendre passive-

(*a*) Id., lib. I, cap. 40.

(*b*) *Chron. anonym.* de Robert Viscart, liv. I.

(*c*) Teutonici.....
Corpora derident normannica, quæ breviora
Esse videbantur.
(Gugl. Apul., lib. I.)

— L'auteur de ces lignes a vu la panoplie de Roger I dans la salle d'armes de S. M. le roi des Deux-Siciles; elle appartenait à un guerrier au dessous d'une taille moyenne.

ment leurs adversaires en plaine ou derrière des re
chements ; ils aimaient à engager le combat, et non
recevoir : tactique habile, qui leur permettait de cł
le point le plus faible de l'armée ennemie, et de s'y
ter avec des forces supérieures. C'est ainsi qu'ils
pléaient à leur faiblesse numérique, et qu'on leu
remporter des victoires brillantes sur des multitude
mées (*a*).

Rien n'égalait leur rapidité à changer de front en
sence de l'ennemi, et à porter l'attaque sur un autre
si les circonstances l'exigeaient. Il leur arrivait mên
feindre la fuite pour attirer leurs adversaires à leur p
suite, et les accabler ensuite plus sûrement; manœuvr
dacieuse, qu'on ne saurait employer qu'avec des sc
éprouvés, et dont Guillaume le Conquérant se servit
conquérir l'Angleterre à la bataille d'Hastings (*b*).

Tout au contraire, l'empire d'Orient avait pe
depuis long-temps, les antiques traditions de la sci
militaire. Dans leurs premières rencontres avec les
mands, les Grecs ne trouvaient rien de mieux que
voyer leurs troupes au combat successivement, et bat
par bataillon, infaillible moyen d'être toujours vainc
détail, comme il arriva au patrice Dokéan (*c*) et à Mani
Ne sachant comment résister à cette redoutable tact
qui, à chaque rencontre, leur causait une nouvelle sur

(*a*) Amat, liv. II, ch. 22.

(*b*) *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands.* Thierry, tom. II.

(*c*) Et manda le duc de lo impéreor une soe bataille co
Normant, et commanda que cil de li Normant, qui remandr
fussent mandés en prison et encainnés..., et puis manda une
bataille plus grande et plus fort quant la première bataille fu

les Grecs imaginèrent de placer sur le front de leurs lignes des charriots de guerre armés de faux (*a*), attirail embarrassant et nuisible, qui ramenait l'art de la guerre aux pratiques grossières des Mèdes et des Assyriens.

La faiblesse byzantine résidait aussi dans la vicieuse composition des armées, pleines de mercenaires de tous les pays, turcs, seldjoucides, esclavons, russes, bulgares, warangiens (*b*), qui ne s'enrôlaient que « pour or et argent » (*c*), et ne songeaient à la victoire qu'en vue du butin. Les Normands, au contraire, apportaient dans ce terrible enjeu tous les grands mobiles de l'homme, leur fortune et celle de leurs familles, leur honneur et leur vie. Avant de combattre l'empereur Alexis, Robert Guiscard disait à ses compagnons : « Brisons jusqu'aux coupes dans » lesquelles nous buvons; défonçons nos vaisseaux, et » combattons l'ennemi, comme des hommes nés sur cette » terre, et qui doivent y mourir (*d*). » Et il leur donna l'exemple en mettant le feu à sa tente (*e*).

Par l'effet du système féodal qu'ils introduisirent dans

chue..., et encore remanda le duc l'autre bataille plus vaillante et plus grant... (Amat, liv. II, ch. 21.)

...... Et turme à turme estoient abatut.

(Id., liv. II, ch. 22.)

(*a*) Ann. Comn., λογ. ε.

(*b*) Angli quos Waringos appellant.

(G. Malat., lib. III, cap. 17.)

(*c*) Amat, liv. II.

(*d*) Χρη τοιγαροῦν τας μεν σκευας ἁπάσας εμπρῆσαι τας δε ολκαδας διατρήσαντας κατα του πελαγους αφεῖναι και οὕτω την μετ' αυτοῦ αναδεξασθαι μαχήν ωσ τηνικαντα γεννηθεντας και τεχνηξομενος.

(Ann. Comn., λογ. λ'.)

(*e*) *Castra cremat.* (Gugl. Ap., lib. V.)

le pays, les Normands disciplinaient leurs vassaux italiens et les associaient à leurs dangers (*a*). La réserve, commandée par Guiscard, qui décida le gain de la bataille de Civitade, était tout entière composée de Calabrois (*b*). La victoire était donc un événement patriotique aux yeux des Italiens émerveillés, et les conquérants s'étaient créé une force irrésistible dans les sympathies du pays, qui s'attachaient à leurs succès.

Les Sarrasins, autres ennemis des Normands, ne possédaient rien de tout cela. Ils avaient l'instinct plutôt que la science de la guerre. On n'avait à redouter avec eux que le premier choc; leur principale manœuvre consistait à envelopper l'ennemi dans les flots de leurs cavaliers, à l'effrayer par leurs cris sauvages, et à le surprendre, tactique qu'ils emploient encore de nos jours; mais il n'y avait ni force de cohésion dans leurs troupes, ni concert dans leurs attaques. Aussi devaient-ils échouer contre l'intrépidité calme et patiente des brigades normandes, pour qui reculer était une ignominie, quand ce n'était pas une manœuvre convenue d'avance.

Rien n'égalait l'impéritie des Arabes dans l'art d'assiéger les places; ils ne savaient que les emporter d'assaut, ou les réduire par la famine. Débarqués en Sicile en 827, ils ne vinrent à bout d'entrer dans Taormine, dernière forteresse de l'île, que cent trente-cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 962. Les Grecs étaient plus versés dans

(*a*) Chr. anon. de R. Viscart., liv. I.

(*b*) ...... Calabrisque sequentibus illum
Quos conducendi fuerat sibi tradita cura,
Irruit audacter medios animosus in hostes.
(Gugl. Ap., lib. II.)

cette partie de la science militaire; ils faisaient usage des balistes, des béliers, des catapultes et des tours roulantes, pour attaquer ou défendre les places; ils avaient à leur service le feu grégeois, dont les Normands ne semblent pas avoir connu la composition: science utile, mais insuffisante. Si l'on gagnait des batailles avec des machines seulement, il est probable que les Grecs auraient triomphé.

Les premiers actes des Normands, leur conduite adroite à l'égard des princes lombards, des empereurs d'Occident et du pape Léon IX, constituaient déjà une tradition politique dont ils ne s'écartèrent pas. A leur bravoure à toute épreuve, et à cette tactique du champ de bataille que la plupart des guerriers connaissaient, Robert Guiscard joignit les combinaisons profondes de la stratégie, qui seule fait les grands capitaines. Le cours de cet exposé nous amène à parler de cet homme héroïque, en qui se résume le double rôle de conquérant et de fondateur d'un empire.

VII. L'établissement, créé par ses frères, commençait à prendre une assiette solide, il avait reçu la sanction des empereurs et des papes, quand Robert, surnommé Guiscard, l'aîné des enfants du second lit de Tancrède de Hauteville, prit la direction des affaires politiques et militaires de ses compatriotes [1056]. Robert était arrivé en Italie vers l'an 1050 (*a*), avec cinq chevaliers seulement et trente hommes d'armes (*b*). Pour éviter les difficultés que

(*a*) C'est à tort que M. Gauthier d'Arc, dans une histoire des Normands qu'il a laissée inachevée, le fait arriver en 1046. (Voir Ducange, *Généalogie des rois de Sicile*, art. Robert Guiscard.)

(*b*) Ann. Comn., cap. I.

la cour de Rome commençait à mettre au passage (
Normands, il s'était déguisé, avec sa troupe, en pèler
portant la besace sur le dos et le bourdon à la main (a

Robert avait une taille élevée, une contenance fière
noble; son teint était coloré et sa chevelure blon(
comme celle des hommes du Nord.

Dissimulé dans ses desseins, hardi dans ses entrepris
fertile en ressources, il était plus éloquent qu'aucun
hommes de son temps, et « plus rusé, dit un histori
que ne le furent jamais l'astucieux Ulysse et Cicéron (b
Girard de Bonne-Héberge, un de ses compagnons,
avait deviné son génie, lui avait donné le surnom de G
card, ou l'Avisé, qui lui resta (c).

Accueilli d'abord avec froideur par ses frères du p
mier lit, il vécut dans une extrême pauvreté (d), et se
à la solde de Pandolfe, duc de Bénévent, qui lui pro
un château, et sa fille en mariage. Du moment qu'il s'a

(a) Sub specie peregrinorum peras et baculos portantes, ne perentur a Romanis. (Ord. Vital., lib. VIII.)

(b) Cognomen Guiscardus erat, quia calliditatis
Non Cicero tantæ fuit nec versutus Ulysses.
(Gugl. Apul., lib. I.)

(c) De *Wiss, Wissen*, science.
Ubi viribus destituebatur..... ingenio callebat.
(Gugl. Malmesb., lib. III.)

— « Cestui Gyrart lo clama premèrement Viscart... »
(Amat, liv. III, ch. 11.)

(d) Lonc temps ala comme cellui qui va sans voie......., et constraint de poureté de choses de terre.
(Amat, liv. II, ch. 45.)

de tenir sa promesse, le duc tergiversa, et Robert mécontent quitta le service de ce prince déloyal; mais sa confiance en lui-même ne se démentit pas. « Je prévois, » dit-il, que Dieu veut la destruction de la maison de Pan» dolfe, car il m'a promis sa fille en mariage et n'a rien » accompli. (*a*) »

Il revint trouver ses frères et les pria de lui accorder un fief pour subsister; mais il ne restait plus rien à partager. Drogon, pourtant, se souvint du château qu'il avait bâti à l'entrée de la Calabre, sur la roche de Saint-Martin (*b*); il y conduisit son frère et lui montra ce vaste pays à conquérir. Robert, regardant au loin, aperçut de riches cités, des villes nombreuses et des campagnes pleines de bestiaux (*c*). Tel fut son lot, son apanage à conquérir. Il n'avait ni deniers dans sa bourse, ni compagnons à sa suite (*d*), mais il comptait sur son génie. Ce fut d'abord une guerre de rapines: des incursions et des embuscades. Le gentilhomme normand manquait de pain et de vin la plupart du temps; mais il avait de la viande en abondance,

(*a*) Provoie soi Dieu de la destruction de la maison de Pandulfe, que me promist lo mariage et non lo compli.

(Amat, liv. III, ch. 7.)

(*b*) Et lui mist nom la rocche Saint-Martin; — aujourd'hui Campo Roberto. (Amat, liv. III, ch. 7.)

(*c*) Robert regarda et vit terre moult large, et riches citez, et villes espessez, et les camps pleins de bètes; et regarda en loing tant coment pot regarder... (Amat, liv. III, ch. 8.)

(*d*) ..... Prit voie de larron, chevalier sont petit, pourreté est de la cose de vivre, li faillirent les deniers à la bourse.

(Amat, *eod. loco.*)

Cosenza, de Martura, et la forteresse presque impren de Malvito (*a*), quand la mort d'Onfroy, en le faisant de la confédération normande (*b*), lui donna les mo les plus étendus pour mener à bonne fin sa glorieuse treprise [1056]. Robert Guiscard, dans sa nouvell gnité, se montra bien supérieur à ses devanciers.

Onfroy avait laissé trois fils, Abailard, Herman Robert, dont Guiscard avait pris la tutelle (*c*); mai comtes et les barons, pensant qu'il leur fallait un aguerri pour achever l'œuvre pénible de la conq l'engagèrent à se faire couronner duc de Pouille et Calabres. Soit que cette démarche fût spontanée, qu'elle eù t é provoquée en secret, Robert y conse et prit en main les rênes du nouvel état. Quelques contentements ayant éclaté à propos de la spoliatio ses neveux, le nouveau duc fit embarquer les deu nés pour Constantinople(*d*), mais il garda le dernier,

(*a*) Il feignit qu'un de ses chevaliers venait de mourir, et i les moines de cette ville à faire ses funérailles. Il avait rem cercueil de haches et d'épées, et pénétra dans la ville avec le voi funèbre :

Impositus feretro, pannusque obducere cera
Ut Normannorum velare cadavera mos est,
Conducuntur feretro sub tergo corporis enses.

(Gugl. Apul , lib. II.)

(*b*) *Anonym. Barens. Chron., ad ann.* 1057.

(*c*) Rectfor terrarum fit eo moriente suorum
Et geniti tutor puerilis quem vetat ætas
Rectorem fieri.....

(Gugl. Ap., lib. II.)

(*d*) Ann. Comn., λογός α'. — Leo Ost., lib. III, cap. 11 Gaufred. Malat., lib. I, cap. 25.

donner la mêlée. Son historien le peint dans cette affaire comme un lion rugissant, lancé au milieu d'animaux d'une espèce inférieure, et qui semble se multiplier pour les culbuter et les détruire (*a*).

Après la conclusion de la paix avec Léon IX, Guiscard revint en Calabre, animé par la difficulté journalière, où il était toujours, de nourrir et de solder ses compagnons au milieu d'un pays ennemi (*b*). Un jour qu'il ne lui restait plus une obole, il proposa une entrevue à un riche habitant de Bisignano, nommé Pierre de Turra, qu'il avait pris pour frère d'armes. Le Calabrois eut l'imprudence d'y consentir ; mais au moment où les deux chevaliers se trouvaient en présence, après avoir éloigné leur escorte, Robert saisit son allié par le cou, le renverse contre terre et le fait prisonnier. « C'est à un frère, dit-il, à nourrir son frère », et il ne lâcha le Calabrois qu'après en avoir tiré une rançon de vingt mille sous d'or (*c*). Plus tard, il est vrai, Robert indemnisa Pierre de Turra, et maria richement ses deux filles (*d*) ; mais cette aventure fait connaître à quels expédients il osa descendre avant de devenir un fondateur d'empire. Elle donne en même temps la mesure de la persévérance et du peu de scrupule des Normands aussitôt qu'ils se sentaient pressés par les nécessités de la guerre. Robert avait déjà soumis, par ses stratagèmes autant que par la force, les places de Catanzaro, de Bisignano, de

(*a*) Gugl. Ap., lib. II.
(*b*) Gaufr. Malat., lib. I, cap. 16.
(*c*) Leo Ost., lib. III, cap. 16. — Amat, liv. III, ch. 10.
(*d*) Et dui filles de cestui Pierre dona a dui riche marit.
» (Amat, liv. IV, ch. 17.)

son génie. Son ambition était inquiète et ardente, activité sans bornes. Affable et spirituel dans le comm habituel de la vie, il savait se créer des partisans pai générosité inépuisable. On l'avait surnommé ***Bursa***, p qu'il avait toujours la bourse à la main (*a*). Comme G card, son aîné, il s'exprimait avec une rare facilité son éloquence le faisait passer pour astucieux aux y de ses grossiers soldats, à qui le don de la parole sem une sorte de supercherie (*b*). Tel était l'homme à Robert Guiscard, qui sut l'apprécier à la première donna soixante hommes d'armes (*c*) pour achever la mission de la Calabre à sa place. Roger s'acquitta de mission épineuse dans les trois années qui suivirent [1 1060]. Mais la bonne intelligence ne régna pas touj entre les deux frères. Roger comptait avoir une part le fruit de ses travaux, et obtenir la moitié de la prov conquise. Séduits par ses manières loyales et par se béralités, une foule de chevaliers étaient disposés à su sa fortune. Guiscard en fut contrarié; il essaya d'an drir son frère (*d*), en lui retranchant la solde militaire il usait pour augmenter le nombre de ses partisans; Roger, incapable de dissimuler ce traitement injurie quitta l'armée, et réclama les armes à la main. Trop

(*a*) Ce nom de Bursa passa ensuite au fils de Robert-Guis auquel les historiens l'ont laissé — V.-D. Ducange, *Généa rois de Sicile*.— (*Append. de l'Yst. d'Amat*, p. 354.) — T fois, certains écrivains pensent qu'il fut donné au fils de R Guiscard parce qu'il aimait trop l'argent.

(*b*) Lingua facundissimus, ingenio callidus.

(*c*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 19.

(*d*) Penuria cogere volebat. (G.Malat., lib. I, cap

quel, dans la suite, il donna le comté de Lauritello. Les mutins, privés des instigateurs de la révolte, furent comprimés par la force des armes. Cette apparence d'usurpation se justifiait suffisamment, aux yeux du plus grand nombre, par la situation critique où leur établissement se trouvait encore. A partir de cette époque, le nouveau duc de Pouille prit le bonnet entouré d'un cercle d'or et le manteau fourré d'hermines, emblèmes de la suzeraineté (*a*).

VII. Robert était revenu à la guerre des Calabres, dont la contrée la plus voisine de la Sicile était encore indépendante, quand il fut renforcé par quatre de ses frères, venus en droite ligne du manoir paternel : c'était Geoffroy de Hauteville, ainsi nommé parce que Tancrède lui avait laissé son héritage après le départ de ses aînés; Mauger, Guillerme (*c*), et Roger, le plus jeune de tous. On leur fit place. Geoffroy reçut le comté de Brindis, Mauger devint seigneur de la Capitanate, et Guillerme comte du Principat. Ce qui faisait la force de la féodalité normande, c'est que tous ces guerriers étaient liés entre eux, non seulement par le serment et l'hommage, mais encore par la parenté et les alliances. Roger, bien que le plus jeune de tous, sut s'élever à la hauteur de Robert Guiscard par

(*a*) Muratori, *Antiq. ital.*, tom. I.

(*b*) Geoffroy était le quatrième fils de Tancrède et de Murielle, sa première femme; il reçut aussi le surnom de Ridelle. Mauger était le septième fils, Guillerme le neuvième, et Roger le douzième et dernier. (Ducange, *Généal. des rois de Sicile.*)

Un des plus violents adversaires des Normands ve
d'être élevé à la papauté. Frédéric, prince de la ma
de Lorraine, était passé de l'abbaye du Mont-Cassin
le siége de saint Pierre, où il avait pris le nom d'Éti
IX [1058]. Ce pontife n'avait pu pardonner aux Frai
la défaite de Civitade, où il assistait; il ne voyait
leurs conquêtes que des empiétements sur les droit
Saint-Siége. Hildebrand, son légat, était déjà parti
négocier une alliance avec l'empereur, et lever des t
pes en Allemagne (*a*). Le trésor du Mont-Cassin, app
à Rome, devait solder les frais de la guerre procha
mais, au milieu de ces belliqueux préparatifs, le
mourut subitement (*b*).

Nicolas II, son successeur [1058], bien que dans
esprit plus modéré, suivit la même tradition politiqu
obéissait, comme son prédécesseur, aux suggestions
cardinal Hildebrand, qui gouverna vingt ans l'Églis
maine (*c*) avant de monter lui-même dans la chair
saint Pierre. Nicolas II s'attacha d'abord à réformer l'é
tion des papes, livrée jusque alors au hasard des pass
populaires, en réglant que désormais le privilége d'
appartiendrait aux cardinaux de l'Église romaine. Da
même concile de Latran, où il établit cette sage réfor
il prononça l'anathème contre les Normands, qui fu
déclarés infâmes, abominables et usurpateurs des te
de l'Église (*d*) [1059].

(*a*) Baron., *ad ann.* 1058, tom. XVII.

(*b*) Leo Ost., lib. III.

(*c*) Depuis l'an 1053, où il arriva à Rome avec Léon IX, qu'à son pontificat, en 1073.

(*d*) Baron., *ad ann.* 1059, tom. XVII.

ble pour engager des combats en règle, il se mit à courir la vie d'aventures, trouvant un appui secret dans ses parents, qui occupaient les grands fiefs, et que la prospérité de Robert Guiscard offusquait dans leur ambition. Le trouble et l'inquiétude se répandirent dans tout le pays. Cependant les moyens de soutenir les hostilités manquaient à Roger, et il fut bientôt réduit à une telle pénurie qu'il se vit obligé de dérober des chevaux dans une écurie de Melfi pour subsister. Le futur conquérant de la Sicile ordonna plus tard à son historien de raconter cet acte de brigandage vulgaire (*a*), afin de montrer à quel degré d'abaissement il était tombé, avant de monter au faîte de la richesse et des honneurs. Le métier de chevaliers errants était, à ce qu'il semble, une rude initiation par laquelle passaient tous ces héros normands, avant d'accomplir leur destinée.

Cependant le mécontentement sourd qui régnait parmi les princes normands, des révoltes partielles en Calabre, où la ville de Leucastro s'était soulevée en égorgeant sa garnison, et les préparatifs hostiles de la cour de Rome, faisaient sentir à Robert Guiscard la nécessité de se réconcilier avec son frère pour concentrer ses forces, et parer aux difficultés croissantes de sa position. Il promit, par une convention conclue à Scaléa, d'investir Roger de toute la partie occidentale des Calabres, depuis Scylla jusqu'à Reggio (*b*), et lui donna le baiser de paix.

(*a*) Rogerius equos furatur..... sed ipso ita præcipiente, adhuc viliora et reprehensibiliora scripturi sumus ut pluribus patescat quam laboriose..... ad summum culmen divitiarum vel honoris attigerit. (Gaufred. Malat., lib. I, cap. 25.)

(*b*) Gaufr. Malat., lib. I, cap. 28.

sance (*a*). Lui-même revint du siége de Cariati, e
labre, pour surveiller, par sa présence, des intérêt
ques qui avaient, à ses yeux, une gravité capitale;
comme les deux parties avaient intérêt à tomber d'a
un arrangement solide ne tarda pas à être conclu, (
nant pour base que le pape confirmait aux deux p
normands la possession intégrale de leurs dom
Ceux-ci, de leur côté, donnaient au Saint-Siége des
de vassalité perpétuelle. Ils consentaient à se décla
hommes-liges du souverain pontife, à recevoir de
gonfalon du commandement, à lui prêter serm
fidélité.

Ils juraient d'aider en tous lieux l'Église romain
conserver et d'agrandir ses prérogatives,—de ne p
aucune résolution qui pût amener la détention du
sa mort, ou la perte d'un de ses membres,—de n
révéler les secrets qu'il pourrait leur confier,—de
quérir ou piller aucune terre ou seigneurie de s
maine, sans son expresse permission. Ils prome
de laisser en son pouvoir et de maintenir dan
fidélité toutes les églises placées sur leurs terres,
outre, de contribuer, en cas de mort du souverai
tife, à faire élire le candidat qui serait indiqué par
jorité des cardinaux et par le vœu du peuple. Pour
tie de ce qui précède, ils s'engageaient à payer à l'
romaine une rente de douze deniers par chaque
de bœufs levée dans toute l'étendue de leurs dom

Telles sont les conditions sommaires de la paix, é
rées par le cardinal Baronius, d'après le livre de
de l'Église romaine (*b*). [1059]

(*a*) G. Malat., lib. II, cap. 24.
(*b*) Baron., *Ann. eccl.*, tom. XVII, *ad ann.* 1059.

Voilà donc les Normands redevenus la force militante de l'Église ; et cela, malgré l'hostilité des papes acharnés à leur ruine. Dans le traité qu'ils avaient obtenu de Léon IX après sa défaite, les chevaliers avaient reçu le droit de conquérir les Calabres. Robert Guiscard fit ajouter un petit article au traité signé avec Nicolas II. Ce pontife lui conféra l'investiture de la Sicile, sauf à en faire la conquête sur les Sarrasins, tandis que Richard d'Aversa avait, de son côté, la permission de prendre Capoue (*a*). Dès ce moment, l'envahissement de cette grande île fut résolu, Robert prit le titre de *duc futur de la Sicile* (*b*), et il en fit hommage au Saint-Siége. Ce génie prompt et hardi ne mettait point de relâche à son activité ; il savait tout ce qu'il voulait et voulait tout ce qu'il pouvait, ce qui, en politique, fait la moitié du succès.

Les Normands avaient lutté contre la diplomatie pénétrante de la cour de Rome, et chaque crise, au lieu de leur nuire, les avait rendus plus grands et plus forts. Guiscard venait de prouver qu'en lui l'homme d'état n'était pas au-dessous du guerrier, et qu'il saurait consolider par la politique ce que ses armes lui avaient acquis : au Saint-Siége il accordait le droit, afin de mieux s'assurer du fait.

Mais avant d'entreprendre l'envahissement de la Sicile, qui surpassait par son étendue toutes ses possessions de terre ferme, il lui parut indispensable de ne laisser aucun embarras derrière lui. Il avait à redouter la perfidie de Gi-

(*a*) Amat, liv. IV, ch. 38.

(*b*) Utroque subveniente dux futurus Siciliæ.

Hommage de Rob. Guisc. au pape Nicolas II.

(Baron., *Ann. eccl.*, *ad ann.* 1059, tom. XVII.)

sulfe, prince de Salerne, qui voyait avec autant de fr
que de jalousie les accroissements indéfinis de la puis
normande. Ce prince, qui avait conscience de sa faib
semait la division entre les forts. Il avait long-
cherché à entretenir la mésintelligence entre le d
Calabre et Richard, comte d'Aversa (*a*), s'alliant
à l'un et tantôt à l'autre, afin de maintenir entr
une sorte d'équilibre. Richard possédait alors Ca
Gaëte, le territoire du mont Gargano et le duché (
névent en grande partie. Guillaume, son gendre
comte d'Aquin. Ses relations avec l'abbé du Mont-
étaient sur le pied de la plus grande intimité, et il
entre lui et Robert Guiscard une froideur marquée
cette situation, Richard et Gisulfe pouvaient susc
duc de Pouille les plus grands embarras pendan
combattrait les Sarrasins de l'autre côté du phare.
ci ne négligea rien pour prévenir cette fâcheuse év
lité. Le prince de Salerne avait trois sœurs de
grande beauté, Sikelgayte, Gaitelgrime et Serca.
eut l'idée de demander l'aînée en mariage (*b*). Al
sa première femme, pouvait le gêner dans son pr
la répudia sous prétexte de parenté (*c*). Le prince l
n'osa s'opposer à l'union de sa sœur avec le héros no
il lui promit pour dot le paiement annuel d'une sol

(*a*) Amat, liv. IV, ch. 17, 18, 19, 20.

(*b*) Guill. Ap., lib. II.

(*c*) Elle mourut peu après, et fut inhumée dans l'abb
Trinité, à Venouse, avec cette épitaphe :

Guiscardi conjux Albereda hoc conditur arca.
Si genitum quæris, hunc Canusinus habes.

taire (*a*) [1059]. Mais le comte d'Aversa mécontent refusa d'assister à la cérémonie des fiançailles, dont il comprenait la portée (*b*). Gaitelgrime, belle-sœur de Robert, épousa Jourdain, son neveu, et la troisième un autre chevalier normand, Roger, comte de San Severino (*c*). En s'alliant ainsi au prince de Salerne, Robert espérait neutraliser son mauvais vouloir, il absorbait les Lombards dans sa parenté avant d'engloutir leurs possessions dans ses domaines. Telles étaient les mesures prudentes par lesquelles il préludait à la conquête de la Sicile.

VII. Le moment était venu de commencer cette redoutable entreprise. Après s'être emparés ensemble de Reggio, la dernière et la plus forte place des Calabres [1060], Robert Guiscard et Roger y avaient pris leurs quartiers d'hiver, et du haut des remparts ils apercevaient la Sicile sous la forme d'une côte brumeuse qui s'étendait vers l'occident. Ces deux grands hommes avaient compris que la durée de leur établissement en Italie était attachée à la possession de cette île, que le pape leur avait adjugée (*d*).

Robert, occupé sur le continent, chargea son frère de

(*a*) Et la dame sa moillier estoit noble de parent, belle de cors et sage de teste.

..... Et chascun an lui prometoit de paier une quantité de monoie. (Amat, liv. IV, ch. 18, 19.)

(*b*) Fors tant seulement Richart, quar la caritative concorde entre Robert et Richart estoit un poi estrangié.
(Amat, liv. IV, ch. 20.)

(*c*) Charte inédite du monastère de la Cava, à la date de 1081.

(*d*) Roger, premier roi de Sicile, fut chassé quatre fois du

cette tâche héroïque. Il n'y avait point dans cette g
nouvelle à mesurer ses coups, à brusquer ses attaqu
à savoir s'arrêter à temps, comme sur la terre ferr
la politique normande louvoyait entre les intérêts
pliqués des papes et des empereurs, des Grecs
Lombards. Il s'agissait de conquérir, par des mirac
bravoure et de persévérance, une île asservie à des
nateurs étrangers; de délivrer, avec l'aveu du S
Siége, une population chrétienne opprimée par les
teurs du Prophète. Il y avait toutefois des précaut
prendre et une marche régulière à choisir. Robert
card avait prudemment adjoint à Roger Geoffroi Ri
un de leurs aînés, brave soldat, à qui manquait
pénétration politique qui distinguait ses deux
cadets (*a*). Roger n'eut aucune peine à le mainte
sous-ordre.

L'occasion de nouer des intelligences dans le
vint s'offrir d'elle-même. Trois citoyens de Messine,
l'histoire doit conserver les noms, Ansoldo di Pact
colao Camoli, Giaccomo di Saccano (*b*), se jettent
une barque de pêcheurs (*c*), et viennent implor
Normands contre la tyrannie des Arabes.

Roger, avec la promptitude du coup d'œil que do
le génie des affaires et l'habitude du champ de ba

continent italique, et trouva toujours un refuge en Sicile,
revint prendre possession du royaume de Naples.

(Capecelatro, lib. I, II, III.)

(*a*) Amat, liv. V, ch. 9.

(*b*) *Brevis histor. liber. urb. Messinæ*, apud Mu
tom. VIII.

(*c*) *Piscatoria cymba*. Fazello, lib. VII, cap. 1.
— *Brev. histor. liber. urb. Mess.*, Muratori, t. VIII, f.

se fait apporter un manteau neuf sur lequel il fait coudre une croix d'étoffe rouge (*a*); il s'en revêt en leur présence, et, se jetant dans une chaloupe avec soixante chevaliers, il vient faire une reconnaissance jusqu'aux portes de Messine (*b*). Au lieu du drapeau rouge des Normands, il avait fait dresser le signe de la rédemption sur la proue du navire... Le premier mobile de la conquête était trouvé; Roger invoque l'enthousiasme religieux à l'appui de ses armes : c'est un héros chrétien qui annonce aux populations un libérateur [1060].

Il ne néglige pas toutefois les trames de la politique humaine. Les émirs sarrasins étaient en proie à une discorde permanente. L'un d'eux, Ebn-el-Themnah (*c*), qui commandait à Palerme et à Syracuse, avait eu l'idée de faire périr une de ses femmes en lui ouvrant les veines; mais celle-ci, échappant au supplice, s'était réfugiée près de son frère Ali Bennaam, émir d'Agrigente. Une guerre éclata entre les deux beaux-frères (*d*). Ebn-el-Themnah fut expulsé de la Sicile. Dans l'ardeur de sa vengeance, il n'hésite pas à s'adresser aux chrétiens; il vient à Reggio trouver Roger, et lui propose d'unir ses armes à celles des Normands contre ses coreligionnaires. Le cheva-

(*a*) Veste recenti sanctæ crucis impresso charactere se lætanter induit, et, præcedente vexillo crucis... ventis vela dedit.

(*Liberat. urb. Messinæ*, ap. Muratori, tom. VIII.)

(*b*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 1. — Amat, liv. V, ch. 10.

(*c*) Le Novaïri, ch. 1, trad. par J.-J.-A. Caussin. — Tous les écrivains occidentaux estropient les noms arabes : Sismondi nomme celui-ci *Ben Humena*, et le moine Amat *Vultumine*. (Amat, livr. V, ch. 8 et 9.)

(*d*) Fazello, *De reb. sicul.*, lib. VII, cap. 1.

lier français hésita d'abord (*a*); mais le Sarrasin dissi|
doutes en lui jurant fidélité, la main posée sur le Cora
Roger, par mesure de prudence, exigea en outre (
fils du traître lui fût remis en ôtage (*c*). Dès ce mo
le prince transfuge fût pour lui un guide éprouvé,
reçut des secours efficaces (*d*), et les croisés nor
furent accompagnés d'un corps de cavaliers arabes
leurs entreprises. Au bout de deux ans, il est vrai,]
nah, attiré par ses compatriotes dans une embus
expia sous le poignard le crime de sa trahison (*e*) [1

Au bruit de l'invasion prochaine dont ils étaient
cés, les Sarrasins avaient pris des mesures de pru
pour fermer la mer aux Normands. Ils avaient
vingt-quatre gros navires qui croisaient devant le p
Reggio (*f*); mais Roger leur échappe, au milieu d'un
obscure, avec treize grandes chaloupes qui portaient
cent soixante-dix hommes d'armes. Cette escadrill
d'attaquer Messine du côté du port, tandis qu'un
de chevaliers, qui avaient été débarqués à terre, en
la place par escalade. La vue de douze Siciliens p
comme traîtres sur les remparts irrita les vainqu
qui ne firent pas de quartier aux infidèles. Après c
lant début, Roger renvoya à son frère les treize cl

(*a*) Cum hæsitantem Rogerium conspiceret.

(Fazello, lib. VII, cap. 1

(*b*) Sumptis in manibus mahumetticæ legis sacris et ip
tingens. (Id., *ibid.*)

(*c*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 5.

(*d*) Amat, liv. V, ch. 7.

(*e*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 22.

(*f*) Amat, liv. V, ch. 13.

se fait apporter un manteau neuf sur lequel il fait coudre une croix d'étoffe rouge (*a*); il s'en revêt en leur présence, et, se jetant dans une chaloupe avec soixante chevaliers, il vient faire une reconnaissance jusqu'aux portes de Messine (*b*). Au lieu du drapeau rouge des Normands, il avait fait dresser le signe de la rédemption sur la proue du navire... Le premier mobile de la conquête était trouvé; Roger invoque l'enthousiasme religieux à l'appui de ses armes : c'est un héros chrétien qui annonce aux populations un libérateur [1060].

Il ne néglige pas toutefois les trames de la politique humaine. Les émirs sarrasins étaient en proie à une discorde permanente. L'un d'eux, Ebn-el-Themnah (*c*), qui commandait à Palerme et à Syracuse, avait eu l'idée de faire *périr* une de ses femmes en lui ouvrant les veines; mais celle-ci, échappant au supplice, s'était réfugiée près de son frère Ali Bennaam, émir d'Agrigente. Une guerre éclata entre les deux beaux-frères (*d*). Ebn-el-Themnah fut expulsé de la Sicile. Dans l'ardeur de sa vengeance, il n'hésite pas à s'adresser aux chrétiens; il vient à Reggio trouver Roger, et lui propose d'unir ses armes à celles des Normands contre ses coreligionnaires. Le cheva-

(*a*) Veste recenti sanctæ crucis impresso charactere se lætanter induit, et, præcedente vexillo crucis... ventis vela dedit.

(*Liberat. urb. Messinæ,* ap. Muratori, tom. VIII.)

(*b*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 1. — Amat, liv. V, ch. 10.

(*c*) Le Novaïri, ch. 1, trad. par J.-J.-A. Caussin. — Tous les écrivains occidentaux estropient les noms arabes : Sismondi nomme celui-ci *Ben Humena*, et le moine Amat *Vultumine.* (Amat, livr. V, ch. 8 et 9.)

(*d*) Fazello, *De reb. sicul.*, lib. VII, cap. 1.

» que dans la multitude de combattants ; n'ayez peur, e
» nous avons Jésus-Christ avec nous. N'a-t-il pas di
» Si vous avez autant de foi qu'un grain de sinap
» dites aux montagnes de se fendre, et elles se fe
» dront (*a*)! »

Ces mâles paroles rendirent les chrétiens invincible
les musulmans furent confondus et détruits (*b*), et chac
des chevaliers eut dix chevaux pour sa part du butin (c
Cet appel aux sentiments religieux dura pendant toute
conquête. A la bataille que Roger livra deux ans pl
tard, près du fleuve Cérami [1063], il rassurait ses s
dats sur leur petit nombre, en leur parlant de Gédéo
qui avait terrassé des milliers d'ennemis (*d*). Dans cet
même affaire un chevalier inconnu, paré d'une armu
éclatante, et monté sur un cheval blanc, parut tout à co
en avant des chrétiens ; une croix resplendissait au dess
de son guidon blanc. Le bruit se répandit que saint Ge
ges en personne venait porter secours aux serviteu
du Christ (*e*). Que cette vision eût quelque chose de ré
qu'elle fût une supercherie normande, ou une de ces r
meurs inexplicables, si communes à cette époque, e
n'en porta pas moins au comble l'enthousiasme des gue
riers chrétiens, et leur assura la victoire. On trouva da

(*a*) Amat, *l'Yst de li Norm.*, liv. V, ch. 23.— « L'espéran
» nostre est fermée plus en Dieu que en grant multitude de co
» bateors; non ayez paor quar nous avons Jshu Christ avec nos
» loquel dist : Se vous avez tant de foi coment un grain de sinap
» et vous dites à li mont qu'ils se partent, ils se partiront. »

(*b*) Li non fidel confondi et destruit. (Id., *ibid.*)

(*c*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 2.

(*d*) Gedeon quia de Dei auxilio non dubitavit in paucis mu
millia hominum stravit. (Gaufr. Malat., lib. II, cap. 23.)

(*e*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 33.

le butin quatre chameaux chargés de bagages, bêtes étranges, que les hommes de l'Occident ne connaissaient guère; Roger s'empressa d'en faire hommage au pape Alexandre II, qui, touché de l'offrande, envoya aux Normands le guidon de saint Pierre et une absolution générale de leurs péchés (*a*). Ces grâces pontificales attiraient les regards de l'Europe sur leur belliqueuse entreprise, et leur conciliaient les Siciliens opprimés. Plusieurs villes, notamment Traina, en fournirent la preuve; elles se débarrassèrent de leurs garnisons sarrasines, pour se ranger sous la loi des Normands [1063].

Malgré cette affiche de sentiments exclusivement religieux, qu'il est impossible de ne pas croire un peu calculée, car les expéditions en Italie n'offraient rien de pareil, Roger ne négligeait aucun des stratagèmes dont les Normands avaient l'habitude. Il attirait les Sarrasins, par des fuites simulées, sur des terrains propres à déployer sa cavalerie invincible, ou à les faire tomber dans des embuscades; il ne cessait de les harasser par des incursions continuelles, et il obtenait ainsi un double bénéfice, celui de préserver de toute insulte ses possessions du nord de l'île, et de placer les Arabes sur un qui-vive perpétuel, en les occupant à une pénible défensive. Il fit ainsi des courses pendant plus de dix ans dans le val de Mazzara, qui fut subjugué le dernier (*b*).

La grande erreur des Sarrasins fut d'oublier que leur puissance était solidaire, et qu'ils se devaient une protection mutuelle. En présence de l'invasion chrétienne, les émirs de Syracuse, de Palerme, d'Agrigente, ne ces-

(*a*) Fazello, lib. post decad. VII.

(*b*) Gaufred. Malat., lib. II, passim.

saient d'entretenir leurs haines et leurs rivalités (*a*). Ce de Palerme crut même se préserver en faisant avec Ro une paix particulière. Il lui envoya de riches présents (des manteaux brodés en points d'Espagne, des étoffes lin, des vases d'or, des mules équipées avec des se dorées et des freins « royaux », enfin une bourse cor nant quatre-vingt mille taris (*c*) [1063]. Le « sapienti me » (*d*) comte Roger accueillit de son mieux ces spl dides avances, car il lui convenait fort de n'avoir sur bras que le plus petit nombre d'ennemis en même tem il déclina même l'offre des Pisans, qui lui proposaient de l quer le port de Palerme pendant qu'il viendrait l'assié par terre. Après ces faux semblants de fraternité politiq il envoya à l'émir un diacre nommé Pierre, pour lui por ses remercîments, et, comme celui-ci savait parfaitem l'arabe (*e*), il lui recommanda de feindre que cette lan lui était étrangère, afin de tout voir et de tout écout A son retour, Pierre lui rapporta comment la ville é « assoutillée », et la population profondément abattue

(*a*) Muratori, tom. VI, f° 613.

(*b*) Et lo amiral de Palerme... manda message à lo duc o di présents. (Amat, liv. V, ch. 24.)

(*c*) Le tari ou tarin était une monnaie amalfitaine qui a alors cours dans tout l'Orient. LXXX taris (Amat, liv. V, 24), et non cent trente mille, comme l'a imprimé M. Gaut d'Arc.

(*d*) Amat, *eod. loco.*

(*e*) Liquel entendoit et parloit moult bien coment li Sarrasi (Amat, liv. V, ch. 24.)

(*f*) Pierre fait assavoir à lo duc coment la cité est asoutillée ceuz de la cité sont comme lo cors sans l'âme. (Amat, l. V, ch. 24.)

Ainsi le Normand ne laissait échapper aucune circonstance pour préparer ou exécuter ses desseins. Après la victoire qu'il remporta sur Mikhaïl, émir de Palerme, en 1068, on trouva dans les bagages ennemis des pigeons destinés par les Arabes à annoncer plus vite la nouvelle de leurs succès; Roger leur fit attacher sous les ailes des papiers teints de sang, et les envoya porter le deuil et l'épouvante sur les différents points de la Sicile (*a*).

Deux événements d'une haute gravité faillirent, sinon arrêter, du moins reculer indéfiniment la soumission de la Sicile: ces événements furent le mariage de Roger, et la guerre intestine qui éclata entre lui et son frère pour la deuxième fois. Mais, au sein même de ces difficultés, on retrouve le principe de la supériorité morale et sociale des Normands, à laquelle ils durent, plus encore qu'à leurs armes, le succès définitif de leur grande entreprise.

Nous parlerons d'abord du mariage de Roger. Un chevalier Normand, Robert de Grentemesnil, après avoir été tour à tour écuyer de Guillaume le Conquérant (*b*) et prieur de l'abbaye de Saint-Evroul, était tombé en disgrâce, et, craignant la vengeance d'un maître qui ne pardonnait guère, il s'enfuit en Italie avec deux moines de son couvent (*c*), où il revint à son premier métier de sol-

(*a*) Hujus modi sportulas cum avibus infectis sanguine chartulis dimissis fortunæ eventus Panormitanis comes repræsentat.

(Gauf. Malat., lib. II, cap. 42.)

(*b*) Wilhelmi ducis armiger quinque annis exstitit.

(Ord. Vital., lib. III.)

(*c*) Ascensis equis, cum duobus monachis, Fulcone et Urso, Galliam expetit. (Gugl. Gemet, lib. VII, cap. 29.)
— Pirro, *Ital. sacra*, p. 381.

dat. Il y devint comte de Sainte-Euphémie, et ensuite é
que de Traina. A son exemple, ses deux sœurs Emma
Judith, jetant le voile monastique qu'elles avaient pr
se hasardèrent à partir pour ce long voyage (*a*), et rej
gnirent leur frère à Saint-Martin, en Calabre [1062].

A l'arrivée de ces nobles dames, Roger quitte la Sici
et vient épouser Judith, dont il connaissait la rare beau
et qui était, par sa mère, du sang des ducs de Norm
die (*b*); mais il ignorait qu'elle avait été consacrée
Dieu (*c*). La noble dame prit alors le nom d'Eré
berge. Les douceurs de son mariage ne purent faire c
blier à Roger les nécessités de la conquête et la poursu
de ses projets. Il emmène avec lui sa jeune épouse et l
tablit dans la ville de Traina avec un petit nombre
chevaliers (*e*); mais pendant qu'il était occupé au sié
de Nicosi, les habitants de Traina, outragés par la gar
son normande, se soulèvent pour les mêmes causes
amenèrent plus tard les Vêpres Siciliennes (*f*), et les N

(*a*) Hæ duæ germanæ sorores, abjecto sacro velamine, in A
puliam ad fratrem abbatem Robertum......

(Gugl. Gemet, *eod. loco.*)

(*b*) Pulcherrima puella.

(*Annot. ad Fazell.*, *de rebus sicul.*, p. 366.)

(*c*) Et ambæ, maritis ignorantibus quod Deo dedicatæ esse
nupserunt. (Ord. Vital., lib. III.)

(*d*) La plupart des historiens ont cru que Judith et Erembe
étaient deux personnes différentes. (Jazello, p. 366.)

— Burigny, *Hist. de Sicile*, tom. I, p. 407; et même Duc
ge, *Généalogie* ci-dessus.

(*e*) Gauf. Malat., lib. II, cap. 22.

(*f*) Offensi quod milites comitis in domibus suis hospitabant
de uxoribus et filiabus timentes. (Idem, lib. II, cap. 29.)

— Wenrich, *Rer. ab Arab. in It. Gest.*, page 192.

mands, surpris par l'insurrection, ont à peine le temps de s'enfermer dans la citadelle. En apprenant les dangers de sa femme, Roger accourt et pénètre dans la forteresse, pendant que les gens de la ville appellent à leur aide les Sarrasins, devenus leurs amis. Rien n'était préparé dans la citadelle pour soutenir un siége. Au bout de quelques jours, les provisions viennent à manquer, et la garnison se trouve réduite aux plus durs expédients. Roger et Judith donnent alors l'exemple de la constance la plus héroïque. Les privations deviennent horribles ; la jeune comtesse, en proie à toutes les tortures de la faim, cachait ses souffrances et montrait la même énergie que son époux. Ses vêtements tombaient en lambeaux, et Roger lui donna son dernier manteau pour la couvrir (*a*). Au bout de quatre mois, les Normands profitèrent d'une nuit d'hiver pour tomber sur les Sarrasins, mal abrités, engourdis par le froid, et durent leur délivrance à la victoire (*b*). Roger, étant repassé en Italie pour remonter sa cavalerie (*c*), laissa le commandement de la garnison à son héroïque compagne, car le danger de cette résidence ne les inquiétait plus depuis que la ville avait été reprise et ravitaillée. La comtesse accomplit, dans ce rôle imprévu, tous les devoirs du commandement, donnant les ordres, visitant elle-même les postes, et encourageant les soldats par ses paroles (*d*).

(*a*) Vestium etiam tanta penuria illis erat, ut inter comitem et comitissimam nonnisi unam cappam habentes...

(Gaufr. Malat., lib. II, cap. 29.)

(*b*) Idem, *ibid.*, cap. 30.

(*c*) Idem, cap. 31.

(*d*) Idem, cap. 30.

Telle était l'énergie des femmes, dans cette soci
féodale, qui s'introduisait en Italie. Au sein de ce moı
nouveau, elles avaient une haute importance, qu'elles
vaient aux traditions de l'antique Germanie, à l'éga
chrétienne et à la loi des fiefs, qui faisaient passer
leurs têtes la propriété militaire du sol. La femme
l'Occident, dame héréditaire du château, était un aŗ
pour les conquérants. Elle leur donnait une éducation
ble et ferme au sein de la famille. Eremberge défen
une place forte ; Sikelgaïte, femme de Robert Guisc
était une nouvelle Pallas, au rapport d'Anne Comnè
elle fut blessée d'un coup de flèche au siége de Dura
et rallia l'arrière-garde normande pendant la bataill
vrée devant cette ville (*a*).

Cette organisation puissante, de la famille normar
ne souffre point de comparaison avec la polygamie ı
sulmane. A la prise de Messine, un jeune Sarrasin,
pouvant soustraire sa sœur à la poursuite des Norma
se décida à la poignarder. La différence capitale des d
civilisations est tout entière dans ce rapprochement.
femme chrétienne, forte et libre, venait en aide
chevaliers normands, même dans les batailles ; la fen
de l'Orient, esclave dans le harem, n'était qu'un emł
ras. La civilisation occidentale, meilleure dans son p
cipe et ses conséquences, devait inévitablement l'
porter.

Cependant le mariage de Roger l'avait brouillé ε
Robert Guiscard. Le conquérant de la Sicile n'avait ı
que le fief de Mélitto, au lieu de la moitié des Calab
qui lui avait été promise par le traité de Scaléa. Il

(*a*) G. Malat., lib. III, cap. 18.

mands, surpris par l'insurrection, ont à peine le temps de s'enfermer dans la citadelle. En apprenant les dangers de sa femme, Roger accourt et pénètre dans la forteresse, pendant que les gens de la ville appellent à leur aide les Sarrasins, devenus leurs amis. Rien n'était préparé dans la citadelle pour soutenir un siége. Au bout de quelques jours, les provisions viennent à manquer, et la garnison se trouve réduite aux plus durs expédients. Roger et Judith donnent alors l'exemple de la constance la plus héroïque. Les privations deviennent horribles ; la jeune comtesse, en proie à toutes les tortures de la faim, cachait ses souffrances et montrait la même énergie que son époux. Ses vêtements tombaient en lambeaux, et Roger lui donna son dernier manteau pour la couvrir (*a*). Au bout de quatre mois, les Normands profitèrent d'une nuit d'hiver pour tomber sur les Sarrasins, mal abrités, engourdis par le froid, et durent leur délivrance à la victoire (*b*). Roger, étant repassé en Italie pour remonter sa cavalerie (*c*), laissa le commandement de la garnison à son héroïque compagne, car le danger de cette résidence ne les inquiétait plus depuis que la ville avait été reprise et ravitaillée. La comtesse accomplit, dans ce rôle imprévu, tous les devoirs du commandement, donnant les ordres, visitant elle-même les postes, et encourageant les soldats par ses paroles (*d*).

(*a*) Vestium etiam tanta penuria illis erat, ut inter comitem et comitissimam nonnisi unam cappam habentes...

(Gaufr. Malat., lib. II, cap. 29.)

(*b*) Idem, *ibid.*, cap. 30.

(*c*) Idem, cap. 31.

(*d*) Idem, cap. 30.

la prière, est encore accessible à la crainte, il déclar
habitants que sa mort ne les délivrerait pas du joug
Normands; il leur montra ses frères, sa nomb
famille, ses soldats tout prêts à tirer une veng
terrible de leur attentat (*a*). Un discours si ferme pa
à les ébranler; ils voulurent prendre du temps po
fléchir, et se contentèrent de conduire le duc de Ca
dans une prison. Cette hésitation populaire le sauva.
nouvelle de la captivité de son frère, Roger acc
oubliant la guerre et la vengeance; il se fait livr
captif par les gens de la ville, ses grands amis (*b*),
prétexte de décider lui-même du genre de supplice
aurait à subir (*c*). Mais à peine les deux frères se
en présence que, fondant en larmes, ils tombent da
bras l'un de l'autre. Grand témoignage d'amitié frate
qui servit plus à la conquête du pays que le gain
bataille!

Ce trait dénote que, si les chevaliers étaient habit
ment calculateurs et intéressés, ils avaient aussi, q
les circonstances le voulaient, de la générosité et
grandeur. Aucun nuage ne s'éleva plus entre R
Guiscard et Roger, qui reçut les domaines auxqu
avait droit (*d*). Depuis lors, on voit les deux frères se d
un mutuel appui, et opérer ensemble la double be

(*a*) Le discours de Robert est tout entier dans Malaterra :
denique mihi fidelissimi milites, sunt fratres, sunt consan
quibus, si perjurando vos manus vestras meo sanguine poll
nulla ratio reconciliare poterit. (Malat., lib. II, cap. 2

(*b*) Eia, inquit, amici et fideles mei. (Id. *ibid*

(*c*) Id., *ibid.*, cap. 26.

(*d*) Dux comiti Calabriam partit.

(Gauf. Malat., lib. II, cap. 29.)

clama l'exécution du pacte, pour mettre sa fortune au niveau de sa position nouvelle ; mais il essuya un refus : son frère, en vrai Normand, était d'une grande générosité quand il s'agissait d'argent, et se montrait au contraire très parcimonieux en concessions territoriales (*a*).

Cette juste réclamation amena une rupture entre les deux chevaliers, et toutes les entreprises furent interrompues en Sicile et sur le continent. Les nombreux ennemis des Normands triomphaient de les voir aux prises. Roger avait donné quarante jours à son frère pour prendre un parti à son égard ; mais Robert n'attendit pas l'expiration du délai pour accourir devant Mélitto, où le prince rebelle s'était enfermé [1062] (*b*).

Pendant le siége de cette place, le duc de Pouille, ayant appris que la ville de Gérace s'était déclarée en faveur de son frère, s'y introduisit sous un déguisement, mais il fut reconnu. Captif et désarmé en présence d'une populace furieuse, Robert vit périr sous ses yeux dans un affreux supplice l'hôte et sa femme qui l'avaient accueilli (*c*). Il se crut arrivé à son dernier jour (*d*). Étant parvenu toutefois à prendre la parole, il jeta de l'inquiétude dans les esprits par sa fierté de lion (*e*) et par son éloquence. Sachant que le peuple, impitoyable devant la faiblesse et

(*a*) Quamvis pecunia largus, in distributione tamen terrarum aliquantulum parcior erat. (Gaufr. Malat., lib. II, cap. 21.)

(*b*) Gaufr. Malat., lib. II, cap. 21.

(*c*) Tanta impietate a suis civibus attrectata est, ut, stipite ab ipso ano usque ad præcordia transfixa, inhonesta morte vitam terminare cogeretur. (G. Malat., lib. II, cap. 21.)

(*d*) Quo viso, si dux desperavit de vita mirandum non est. (G. Malat., *ibid*.)

(*e*) Leoninam ferocitatem. (G. Malat., lib. II, cap. 21.)

sur la terre ferme, et Palerme, capitale des Sarra
en Sicile. Ces tentatives intéressaient au dernier poi
puissances maritimes de l'Italie. On les voit dès lors
dre une part active au mouvement de la guerre et
politique [1067] (*a*). L'empereur Constantin Ducas,
avoir tâché inutilement de faire sortir la cour de I
de sa prudente neutralité, trouva un meilleur accue
près du sénat vénitien, qui avait bien ses raisons
voir de mauvais œil les progrès des Normands. Le c
Roger, de son côté, accepta l'alliance des Pisans,
il avait d'abord refusé le concours, dans la crainte d
admettre au partage de la Sicile (*b*). La vie de Pise
une croisade perpétuelle; c'est par là qu'elle avait g
jusqu'alors, et qu'elle venait de conquérir la Sardaign
Mais cette république négligea trop le côté positi
affaires, le négoce qui enrichissait déjà les villes de (
et de Venise; et, comme elle n'eut guère que les ins
tions généreuses de la jeunesse, elle n'atteignit j
aux jours prospères d'une calme maturité. Roger
tête de la flotte pisane, vint bloquer Bari du côté
mer, pendant que Robert l'investissait avec son arm
rompit la chaîne qui fermait le port et fit même de
dre à terre plusieurs compagnies d'arbalétriers
compléter l'investissement (*d*). Une escadre grecque,

(*a*) Amat, liv. V, ch. 29.

(*b*) Idem, *ibid.* — Wenrich pense que Roger refusa d
l'offre des Pisans, parce que ses troupes se trouvaient affaibl
la bataille de Cérami; mais il ne parle pas des ouvertures d
faites à Roger par le gouverneur de Palerme.

(*Rer. ab Arab. in Ital. gest.*, p. 194, 195

(*c*) Wenrich, *Rer. ab Arab. in Ital. gest.*, p. 154.

(*d*) Amat, liv. V, ch. 28.

de la conquête dans l'île et sur le continent; parachevant par leur bon accord un travail qui semblait demander la longueur de deux règnes. Cette guerre intestine aboutissant à une réconciliation chevaleresque ne saurait être comprise qu'en se reportant à l'état social des Normands. Pour eux, une prise d'armes féodale était une protestation légitime (*a*), ou un procès, poursuivi la lance au poing, qui aboutissait d'ordinaire à un arrangement honorable. Les transactions intérieures, comme celles du dehors, se faisaient alors les armes à la main; car la prévoyance sociale était faible, et chacun appuyait sur son épée le respect de ses droits. Il n'en était pas de même chez les Grecs ni chez les Sarrasins. Les Byzantins ne voyaient dans la révolte qu'une atteinte à la majesté impériale, une trahison qui menaçait l'État dans son existence; les Sarrasins y trouvaient une infraction à la loi religieuse, une apostasie contre Mahomet: crimes impardonnables qui avaient toujours pour châtiment la perte de la tête ou des yeux. Et d'ailleurs les liens fraternels sont bien faibles dans les familles nées au sein de la polygamie, et, par conséquent, les réconciliations rares et peu sincères. C'est ainsi que la guerre, envisagée au point de vue féodal, et la constitution de la famille normande, étaient pour les conquérants occidentaux des éléments de force et de supériorité.

La bonne harmonie une fois rétablie entre eux, les princes normands, tournant leur activité contre l'ennemi commun, lui portèrent des coups rapides et irréparables. Ils entreprirent de conquérir Bari, métropole des Grecs (*b*),

(*a*) Voir les établiss. de St.-Louis, annot. par le comte Beugnot, sur le droit de guerre privée. — *Art de vérifier les dates*, tom. II.

(*b*) Amat, liv. V, ch. 27. — Wenrich, p. 188.

les Musulmans auraient la vie sauve et qu'ils cons raient leurs biens et l'exercice de leur religion (*a*) consentaient à payer tribut. Après ce succès capita portes de Palerme furent démontées et portées en t phe sur le continent [1072] (*b*).

Les Sarrasins possédaient encore quelques fortei sur les plateaux et plusieurs villes maritimes; leur puissance venait de recevoir une atteinte irréı ble. Roger pensa que l'heure était venue de récomp ses compagnons d'armes, en procédant sans déla distribution féodale du territoire de l'île. La suzer: générale en fut réservée à Robert Guiscard (*c*), av apanage formé de la moitié de Palerme et de Messin et de tout le Val-Demone; mais Roger eut en réa gouvernement du pays, sous le titre de grand comt

Geoffroy Malaterra affirme que ıes villes de M(et de Palerme furent laissées en toute propriété à F Guiscard (*f*), et Wenrich partage cette opinion mais il n'est guère probable que Roger, le véritabl(quérant du pays, eût laissé à son frère les deux poiı plus importants de toute l'île. C'était, d'ailleurs, un

(*a*) . . . . . Fidem promissi lædere nullum,
Quamvis gentiles essent.
(Gugl. Ap ., lib. III

(*b*) Invégès, *Annali della citta di Palermo, dall'origi: all'anno* 1280, 3 vol. in-fol. 1649.

(*c*) Leo Ost., lib. III, cap. 10.

(*d*) Leo Marsic., *Chron.*, apud Carusium, *Bibl. hist.* tom. I.

(*e*) Leo Ost., lib. III, cap. 16.

(*f*) Gaufr. Malat., lib. III.

(*g*) Wenrich, *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque cent. gest. Comment.* Lipsiæ, 1845, p. 200.

mandée par Gosselin, transfuge normand devenu duc de Corinthe, fut mise en déroute au moment où elle manœuvrait pour débloquer la ville du côté de la mer. Les assiégés, plus resserrés de jour en jour, tentèrent de commettre sur Robert Guiscard un assassinat (*a*), dernière ressource de la lâcheté qui succombe. On lui lança une flèche empoisonnée pendant qu'il était sous une tente de feuillages à prendre son repas (*b*); le Duc, dont les vêtements seuls avaient été atteints, fit bâtir une maison de pierres, où il se logea (*c*). Les assiégés, perdant tout espoir, capitulèrent enfin après un siége de trois ans, et le dernier boulevart de l'empire d'Orient en Italie reçut une garnison normande [1071). Quelques mois après, Palerme essuyait le même sort; et Robert Guiscard, en bloquant la ville du côté de la mer, vint rendre à son frère le même service qu'il en avait reçu à Bari (*d*). Geoffroy Malaterra fait une brillante description de l'armée normande pendant qu'elle se rendait au siége de cette ville (*e*). Elle fut emportée au moment où les prisonniers chrétiens enfermés dans la citadelle brisaient leurs fers pour occuper l'ennemi et faciliter l'escalade. Les Sarrasins, réfugiés dans la ville vieille, obtinrent une capitulation honorable. Roger, usant d'une tolérance politique utile à ses projets, fit publier à son de trompe que

(*a*) Gugl. Ap., lib. II.

(*b*) Ad ducis hospitium quod culmo texerat ipse
Frondibus.
(Gugl. Ap., lib. II.)

(*c*) Amat, liv. V, ch. 27. ..... Lo duc se fist faire une maison de pierres pour estre la nuit à ségur.

(*d*) Wenrich, p. 188, 189.

(*e*) Naves vela dant per æquor suffragante zephyro, aera sonant buccinando, portus plaudit jubilo, citharizant ad hoc docti, resonant et tympana. (G. Malat., lib. III, cap. 11.)

plus rare alors, il respecta les engagements pris ave
Arabes, protégeant leur culte et leurs mosquées, dès q
consentaient à vivre en paix sous son obéissance.
principes de modération lui étaient peut-être imposé
sa situation difficile, au milieu des embarras d'un nou
règne, mais ils n'en prouvent pas moins la justesse de
esprit et la hauteur de sa raison.

X. Robert Guiscard travaillait sur le continent à
œuvre pareille, avec une habileté qui n'était pas moin
Devenu souverain d'un état puissant, il le consolida p
pratique des grandes vertus, moyen vieux comm
monde et toujours infaillible. Affable et facile enver
petits, quand il se trouvait au milieu de ses chevalie
ne semblait pas qu'il fût leur seigneur, mais leur co
gnon; et il n'y avait ni femme veuve, ni enfant, qui n
sans crainte lui demander conseil, aumône ou pro
tion (*a*). Sa piété était sincère; elle le porta à répare
torts qu'il avait causés dans le temps où il menait l
de simple aventurier (*b*). Ce fut alors qu'il rembours
vingt mille sous d'or de Pierre de Turra, et qu'il dot
deux filles (*c*). Ses contemporains lui rendaient cette

(*a*) Quar tant estoit humile, que, quant il estoit entre sa g
non paroit seignor, mès paroit que ce fust un de ses chevalier
non fust nulle tant poure fame vidue, ou petit garson, qui
peust prendre à conseil et conter lui tout son conseil et sa pou
(Amat, liv. V, ch. 1.)

(*b*) Et maintenant que estoit riche, amendoit et satisfaisoit
celles coses qu'il avoit faites quant il estoit poure.
(Amat, liv. IV, ch. 17.)

c) Amat, lib. IV, ch. 17.

des Normands de diviser en plusieurs lots les villes les plus considérables; ils l'avaient déjà pratiqué à Melfi.

Tous les guerriers normands reçurent des domaines proportionnés à leur importance ou à leurs services, et le partage s'étendit même aux terres et aux villes que les Sarrasins retenaient encore. Serlon, entre autres, neveu de Robert Guiscard, reçut un vaste fief au centre de l'île, dans lequel était compris la place de Castro Giovanni, occupée par les Arabes. Cette distribution du sol hâtait inévitablement la soumission du pays, en mettant sur tous les points l'activité, l'intérêt et l'ambition individuelle aux prises avec les difficultés de la possession. Les Sarrasins ne saisissaient point le territoire d'une façon aussi énergique; en pareil cas, fractionner la souveraineté, ce n'était point la détruire, mais centupler les forces de la conquête (*a*).

Aussitôt que le partage fut achevé, la domination des Normands se trouva solidement assise en Sicile, bien que la dernière forteresse sarrasine ne fut emportée que vingt ans plus tard [1090]. Roger, prudent administrateur, démentit, à ce qu'il semble, cette exaltation religieuse dont il avait fait parade dans les premiers temps; il se contenta d'établir partout un clergé latin et de le doter richement; il fit rentrer l'archevêque Nicodème dans la cathédrale de Palerme (*b*); mais il ménagea l'église grecque, et, chose

(*a*) La grande difficulté de la conquête de l'Algérie ne vient-elle pas de ce qu'un seul budget, une seule armée, veulent tout faire, sans mettre en jeu les plus grands mobiles de l'homme, l'ambition individuelle de la puissance et de la propriété? De là l'immensité des dépenses et la médiocrité des résultats.

(*b*) Amat, liv. VII, ch. 7.

nommait déjà « brider une ville » (*a*). Les révoltés inc
rigibles étaient transférés d'un lieu dans un autre : c
ainsi que les habitants de Bugamo, en Sicile, servirei
repeupler Scribla en Calabre, et que ceux de Polica
furent établis à Nicotéra (*b*). Sa clémence n'allait pas
qu'à ménager les terres et les maisons; mais il éparg
la vie des rebelles, bien différent en cela des Grecs et
Sarrasins, qui ne savaient contenir les peuples que
l'usage des supplices les plus raffinés. Les guerres
vées jouaient un grand rôle dans une société où l'indé
dance personnelle avait tant d'empire : Robert les pr
nait souvent, les réprimait avec mesure; mais il pard
nait peu, vu la nécessité où il se trouvait d'accoutu
au devoir et de ployer à l'obéissance tant de nat
guerrières et libres. C'était un chef redoutable aux s
avant tout (*c*).

Il imposa aux vaincus les coutumes normandes et l
ganisation féodale; exigence qui ne fut pas un grand
deau pour la souplesse italienne. La langue franç
devint même un idiôme vulgaire dans le pays (*d*).
écrivains nationaux en firent usage pendant plus de d
siècles (*e*). Brunetto Latini l'employa dans son grand
vrage « parce que la parleure en était plus délittabl

(*a*) Amat, *L'Yst. de li Norm.*, liv. V, ch. 6, et *passim.*
(*b*) Leo Ost., lib. II, c. 47. — Gaufr. Malat., lib. II, c. 3
(*c*) Amat, liv. V.
(*d*) Moribus et lingua quoscumque venire videbant
Informant propria, gens efficiatur ut una.
(Gugl. Ap., lib. I.)
(*e*) Gli prosatori italiani a' quali piacque di scrivere in li
francese non furon pochi, e non pochi son i monumenti che an
ce ne rimangono. (Tiraboschi, tom. IV, p. 307.)

tice qu'il avait conquis ses états autant « par sa probité » que par sa vaillance (*a*). « Personne n'a le droit d'ê- » tre appelé honnête homme, disait Gui, comte d'Aqui- » taine, si l'on oublie Robert Guiscard » (*b*). Les écrivains du temps, en parlant de son caractère astucieux, ne songeaient point à l'incriminer; ils vantaient par là sa fécondité à imaginer des stratagèmes de guerre, et cette éloquence adroite qui lui sauva la vie devant les habitants de Gérace. Le don de la parole était en effet de l'astuce pour ces hommes grossiers, qui regardaient Cicéron comme le personnage le plus rusé de l'antiquité (*c*). On ne voit pas que Robert Guiscard ait violé le premier aucun traité, même ceux qui lui étaient le plus onéreux. Les concessions qu'il fit à la cour de Rome étaient énormes; il les respecta fidèlement. Sa sincérité à cet égard faisait sa force. Il accorda même à certaines abbayes, notamment aux moines de la Cava, le droit de dernier appel devant le Saint-Siége dans les procès qu'ils avaient à soutenir (*d*). Modéré après la victoire, il oubliait de se venger et ne réprimait point les rébellions par des supplices. Il se bornait à contenir les villes turbulentes en bâtissant des citadelles pour les dominer en tout temps, comme il fit à Troja, à Bari, à Palerme et à Rossano. C'est ce qu'on

(*a*) Ingenio et *probitate sua* Apuliam, Calabriam, suæ ditioni submisit. (*Manuscr. inéd. de la Biblioth. royale*, n° 6237.)

(*b*) Nullum hominem probum debere vocari nisi solum Wiscardum... (*Ibid.*)

(*c*) . . . . Quia calliditatis
Non Cicero tantæ fuit nec versutus Ulysses.
(Gugl. Apul., lib. I.)

(*d*) Charte de donation inédite du monast. de la Cava.

si on compare le héros normand au dernier des princ lombards de Salerne. Gisulfe, dit un contemporain, ét par sa mère « de race vipérane (*a*) » ; il égalait en fér cité les Néron et les Maximien (*b*). Guido, son oncle, l avait assuré la couronne au péril de sa vie, après le mer tre de Gaymar IV, et ce prince ingrat et cruel ne cessa (poursuivre son bienfaiteur, tant qu'il lui confisqua to ses domaines (*c*). La vue des supplices qu'il ordonn était son délassement habituel. Il mit à la torture le m decin de son père pour lui faire restituer tous les présen qu'il en avait reçus (*d*), et traita avec la même barbai d'autres personnes, et même des femmes (*e*). Le droit d gens, à ses yeux, n'était qu'un vain mot. Il rançonn indistinctement les gens de Sorrente, de Naples, de Gaët qui tombaient entre ses mains. Après une tempête, d matelots pisans étant venus en pèlerinage à Salerne po visiter les reliques de saint Mathieu, Gisulfe, violant sauf-conduit qu'il leur avait donné, confisqua leur n vire et les jeta dans un cachot, d'où ils ne se rachetère qu'à prix d'or (*f*). Sa conduite envers Robert Guisca fut un raffinement de perfidie : après lui avoir prodig des serments d'amitié et donné sa sœur en mariage,

(*a*) Liquel de la part de la mère estoit nez de gent vipérane.
(Amat, liv. III, ch. 40.)

(*b*) Id., liv. VIII, ch. 2.

(*c*) Id., liv. IV, ch. 42.

(*d*) Id., liv. IV, ch. 41.

(*e*) ..... Une fame estoit sage et studiouse en son fait, laque se clamait Gaza......., et tant fust martyrizée que morte fust lev del torment. (Amat, liv. IV, ch. 35.)

(*f*) *Ibid.*, liv. VIII, ch. 5.

lire et à oïr ». Pétrarque prétend même que ce furent les poésies normandes qui introduisirent en Italie la rime, inconnue jusqu'alors (*a*).

La sévérité de Robert Guiscard était grande, comme nous l'avons dit, mais elle n'allait jamais jusqu'à attenter à la vie de ses compagnons d'armes; car, s'il aimait la discipline, il lui fallait aussi du dévouement. Pierre, comte de Trani, après une première désobéissance (*b*), s'enhardit à lui déclarer la guerre; le duc de Pouille, l'ayant réduit à demander grâce (*c*), se contenta de lui ôter sa principale forteresse et lui laissa le reste de ses domaines (*d*). Aux simples chevaliers il enleva leurs armes et leurs chevaux (*e*). Gosselin, duc de Corinthe, était bien plus coupable, lui qui avait trahi la grande famille normande et qui était venu, à la tête de la flotte grecque, pour débloquer Bari. Vaincu et fait prisonnier, il fut confiné dans une citadelle (*f*). Robert agissait ainsi au moment où les Grecs venaient de tenter sur sa personne un assassinat.

Cette générosité intelligente ressortira bien davantage,

(*a*) Préface de ses lettres familières.

(*b*) Ad fines siculos vires adhibere negaret.

(Gugl. Ap., lib. II.)

(*c*) Lup. Protosp., *Chron*, *ad ann.* 1074.

(*d*) Lup. Protosp., *Chron.*, *ann.* 1074. — Romuald., *Salern. Chron.* — Gugl. Ap., lib. III, ap. Muratori.

— « Pierre requist lo amistié de Robert, et Robert par prière d'autres seignors li concédi son amistié. (Amat, liv. IV, ch. 6.)

(*e*) Li duc leva à li chevalier de Pierre li cheval et armes qu'il trova dedens la terre. (Amat, liv. VII, ch. 3.)

(*f*) G. Malat., lib. II, cap. 43. — Gugl. Ap. lib. II.

du Saint-Siége, Robert Guiscard se trouvait malade Trani, dans un état qu'on crut désespéré. Les Norman se préparaient déjà à élire son fils Roger, et la nouvelle sa mort courut jusqu'à Rome. Le pape se hâta d'écrire Sikelgayte qu'il était disposé à investir Roger des éta de son père, en vertu de l'autorité de saint Pierre (*a*), e en même temps, il dépêcha un cardinal pour s'acquitter la cérémonie à sa place. Mais, dans l'intervalle, Robert r vint à la santé; « Dieu, qui le visitait, le guérit » (*b*), et envoya au pape des actions de grâces, en lui renouvela ses promesses de fidélité.

A la nouvelle de cette résurrection, Grégoire VII ra pela son légat, qui s'était mis en route, et invita Guisca à une conférence dans la ville de San Germano (*c*). L prince normand n'ignorait pas les secrètes dispositions d souverain pontife. Il se fit donc accompagner d'une arm et de Didier, abbé du Mont-Cassin, son ami et son inte médiaire habituel dans les rapports qu'il avait avec Saint-Siége (*d*). A l'approche d'un cortége si nombreu Grégoire VII se retira précipitamment à Bénévent, do les remparts pouvaient le préserver d'une surprise, manda à Robert Guiscard que l'entrevue aurait lieu da cette ville [1073] (*e*). Une défiance extrême régnait ent les deux rivaux. Arrivé sous les murs de Bénévent, R bert Guiscard dressa ses tentes dans la plaine voisine (*f*

(*a*) Amat, liv. VII, ch. 7, 8.
(*b*) Id., *ibid.*
(*c*) Id., liv. VII, ch. 9.
(*d*) Amat, liv. VII, ch. 9.
(*e*) Id., ch. 10.
(*f*) Amat, liv. VII, ch. 9.

ne cessa de lui susciter des ennemis (*a*), soit en irritant la jalousie de Richard, prince de Capoue, soit en nouant des intrigues avec la cour de Rome, qui n'avait pas encore pardonné les humiliations de Léon IX. Gisulfe devint l'âme d'une grande ligue contre la fortune de son beau-frère. Dans l'espérance d'y attirer les Grecs, il feignit un pèlerinage à Jérusalem, et s'embarqua pour Constantinople, où l'empereur Michel Parapinace conclut avec lui un traité clandestin et lui alloua un gros subside; mais le Lombard garda l'argent et n'osa entamer les hostilités (*b*). Ces manœuvres n'échappaient point au duc de Calabre, qui n'en laissait rien voir : il lui fallait une bonne occasion pour accabler son beau-frère de sa juste vengeance; et Robert Guiscard savait attendre.

XI. L'avènement de Grégoire VII au souverain pontificat venait de donner au prince normand un adversaire plus redoutable que tous les précédents. Ces deux grands hommes se trouvaient dès lors en présence avec des intérêts différents; ils étaient dignes de se mesurer l'un contre l'autre, et encore mieux de s'entendre. Leurs relations embrassent deux périodes distinctes : celle pendant laquelle ils furent en hostilité sourde ou patente, et celle de leur réconciliation. La première dura près de sept ans, de l'an 1073 à l'an 1080; la seconde s'étendit jusqu'à la mort de Grégoire VII, arrivée cinq ans plus tard [1085].

Au moment où le cardinal Hildebrand prit possession

(*a*) Amat, liv. IV, ch. 35.
(*b*) Id., liv. IV, ch. 36, 37, 38, 39.

ment sur Béatrice, duchesse de Toscane, et sur Mathil
sa fille. Ces princesses lui promirent une armée de trei
mille hommes pour dompter Robert Guiscard, et lui fa
restituer les terres du prince des apôtres qu'il avait usı
pées (*a*). Un congrès fut indiqué à Cymino (*b*) pour dc
ner la dernière main à la coalition. Un des plus empr
sés à cette réunion était Gisulfe; mais, à la vue de ce prir
détesté, les Pisans, auxiliaires du pape, éclatèrent
paroles menaçantes et injurieuses : « Meure Gisulfe,
» homme sans pitié, s'écriaient-ils! meure le traître
» nous a jetés en prison, qui a confisqué nos marchan
» ses, qui a noyé nos matelots en pleine mer! Périss
» tous ceux qui voudront le défendre et le protéger! » (

Ces cris furieux mirent le désordre dans l'assembl
qui se trouva dissoute; et le prince de Salerne eut à pe
le courage d'attendre la nuit pour s'enfuir à Rome (*d*).

Cependant Robert, menacé de tous les côtés à la fo
semblait se multiplier contre ses ennemis; les démarcl
et les promesses de soumission ne lui coûtaient rien, co
me on le voit par les lettres de Grégoire VII à la comte
Mathilde (*e*), et la retraite des Pisans ne l'avait point
tourné de sa ligne de conduite. Sommé par les légats

(*a*) Amat, liv. VII, ch. 2.

(*b*) En un lieu qui se clame Mont Cymino fu assemblé lo p
et Gisolfe, prince de Salerne. (Amat, liv. VII, ch. 13.)

(*c*) More Gisolfe! loquel est sans pitié, loquel nouz, ceauı
nostre cité, a condempnez a estre noyez en mer...
(Amat, liv. VII, ch. 13.)

(*d*) Amat, liv. VII, ch. 13.

(*e*) Scitote Guiscardum sæpe supplices legatos ad nos mittere
(Baron., tom. XVII, cap. 41, *ann.* 1074.)

et pria le pape de venir dans son camp, en lui faisant les plus grandes protestations de fidélité; mais Grégoire voulait que la conférence eût lieu dans la ville. Des deux côtés personne ne céda, car Guiscard prétendait qu'il avait à craindre « la malice des habitants mal intentionnés à son égard » (*a*). Les deux adversaires se séparèrent sans avoir pu s'entendre, sans s'être vus, et plus courroucés que jamais. Le pape se rendit en Campanie, auprès du prince de Capoue, qui ne cachait point son hostilité contre son parent (*b*). La guerre éclata presqu'aussitôt, et Robert vint faire le dégât dans toute la Campanie; il s'avança jusqu'au bord du Garigliano, conquit la marche de Fermo, qui appartenait à l'Église; mais il échoua au siége d'Aquino (*c*). A la nouvelle de cet attentat, Grégoire VII excommunia le duc de Pouille pour la première fois [1074] (*d*). Le pontife avait conçu le projet d'accabler les Normands au moyen d'une coalition des peuples de l'Italie, réunis sous la bannière du Saint-Siége, et il écrivit à ce sujet à Guillaume, comte de Provence (*e*). Mais le pape s'appuyait principale-

(*a*) Id., *ibid.*

(*b*) Liquel estoit anemi del duc Robert. (Amat, liv. VII ch. 9.) — Richard avait épousé une sœur de Robert Guiscard.

(*c*) Amat, liv. VII, ch. 11.

(*d*) La plupart des historiens ont confondu cette première excommunication avec la seconde, qui eut lieu en 1077, après le siége de Salerne. Malaterra est le premier auteur de cette confusion. (Voir Baronius, qui cite une lettre de Grég. VII à la comtesse Béatrice, où ce premier anathème est rapporté; tom. XVII, cap. 41.)

(*e*) *Gregor. VII ad Desider., abb. Cassinens.*, lib. I. Baron, t. XVII.

goire VII, son ennemi mortel (*a*); il lui envoya deux de conseillers, avec la mission de lui conférer une nouv investiture de ses possessions. Robert Guiscard sut pousser les avances de l'Empereur avec une rare fine Il fit aux messagers un accueil plein de magnificenc de courtoisie, mais il refusa de se soumettre à la salité germanique (*b*). « J'ai arraché cette terre, di » à la domination oppressive des Grecs; j'ai soutenu » mer mille tribulations, moi et mes soldats pour » écarter les Sarrasins; c'est à la seule assistance » Dieu et de saint Pierre que j'en suis redevable » maintenant que Dieu m'a glorifié par la victoire e » le plus grand de ma race, c'est lui dont je me re » nais le vassal pour la terre dont vous prétendez » vestir. Mais comme la main de monseigneur le ro » droite et sage, qu'il me donne de ses biens » ajouter au peu que je possède, et je deviendrai » sujet, sauf toutefois la fidélité que je dois à » glise (*c*). » Les messagers, comblés de présents tournèrent en Allemagne avec cette réponse.

Après la rupture des négociations entre Guisca le prince de Capoue, les hostilités continuèrent entr'eu pays fut saccagé pendant deux ans sans qu'il arrivât de décisif. Richard avait à son service les deux fils froy, toujours insurgés contre leur oncle, qui n'était, à

(*a*) Amat, liv. VII, ch. 27.

(*b*) Idem, *ibid.*

(*c*) .... Mès pour ce que lo main de monseignor le r droite et large, donne moy de lo sien sur cellui peu que j possède, et je lui serai subject, toutes voiez sempre salv fidelité de l'Eglise. (Amat, liv. VII, ch. 27.)

se rendre à Bénévent pour recevoir les ordres du souverain pontife, il prit une humble contenance, et déclara « que sa conscience ne lui reprochait aucun attentat contre le prince des apôtres ni contre la suzeraineté du Saint-Siége; il priait seulement qu'on lui indiquât le jour et l'heure où il devait se présenter, afin que son innocence fût rendue manifeste aux yeux du monde entier, et qu'il pût recevoir l'absolution du successeur de saint Pierre» (*a*). Au jour fixé, il se dirigea vers Bénévent, accompagné de sa femme et de ses enfants, et suivi d'une armée redoutable, composée de tous les vétérans qui suivaient sa bannière depuis plus de vingt ans (*b*). Le duc de Pouille attendit le pape pendant trois jours dans ce formidable appareil; mais Grégoire VII se garda bien de paraître.

Guiscard nouait en même temps une alliance avec le consul de Naples (*c*); il négociait avec le prince de Capoue, par l'intermédiaire de l'abbé du Mont-Cassin. Déjà les deux princes s'étaient restitué leurs conquêtes et donné des otages (*d*), la signature seule manquait au traité de paix; mais Richard eut peur d'avoir été trop loin : il voulut réserver l'obéissance qu'il devait au Saint-Siége; et cette restriction suspendit un arrangement, dont tous les points étaient convenus (*e*). L'empereur Henri IV pensa que le moment était propice pour engager le prince normand à faire cause commune avec lui contre Gré-

(*a*) Amat, liv. VII, ch. 13.
(*b*) Accompaingnié de fortissimes chevaliers.
(Amat, liv. VII, ch. 14.)
(*c*) Amat, liv. VII, ch. 15.
(*d*) Idem, *ibid.* — « Pleges et fidéjussors. »
(*e*) Id., *ibid.*, ch. 16.

certaine modération et se présenta en médiateur; il f
Gisulfe des remontrances qui ne furent point accueill
et qui devinrent le signal des hostilités. Le prince lomb
ne trouva d'appui d'aucun côté, tant les précautions de l
bert Guiscard étaient bien prises. Celui-ci se sentait
puyé sur les sympathies des populations (*a*). Il envoya
prince de Capoue l'abbé du Mont-Cassin pour le raffer
dans son alliance, et fit présent de douze livres d'or
moines de l'abbaye, en les engageant à prier pour le s
cès de ses armes (*b*). L'issue de la guerre ne pouvait
lors être douteuse; elle se borna au siége de Salerne,
fut bloquée par terre et par mer. On y vit paraître
troupe de Sarrasins auxiliaires, que le grand comte
Sicile avait envoyée à son frère (*c*). La ville, en proi
une horrible famine (*d*), se rendit enfin, après une
fense héroïque [1077]. Le duc de Calabre pouvait rete
Gisulfe en captivité; mais, bien certain que personne
prendrait la défense d'un si cruel tyran, il le laissa a
et lui fit même présent de chevaux, de mules pour
usage, et d'une somme de mille besants (*e*). Le pri
déchu se retira à Rome, où, quelque temps après, il er
dans la cléricature. Grégoire VII se crut obligé de l'
demniser: il en fit un de ses légats, et l'envoya en Fran
Restaient les deux fils d'Onfroy, toujours intraitabl

(*a*) Amat, liv. VIII, ch. 1, 2, 3, 4 et suiv.

(*b*) Leo Ost., lib. III, cap. 58.

(*c*) Amat, liv. VIII, ch. 13. — Wenrich, p. 109.

(*d*) Et comence cil de la cité a mengier la char laquelle non usée de mengie, c'est la char de cheval, de chien, de chat...... lo foie de un chien valoit X tarins, et la galine XX tarins, et que faisoit la galine valoit II deniers. (Amat, liv. VIII, ch. 1

(*e*) Id., liv. VIII, ch. 29. — Environ 500 francs.

yeux, qu'un usurpateur. De nouveaux pourparlers eurent enfin plus de succès que les précédents: le prince de Capoue se réconcilia avec le duc; il lui restitua Girard de Bonne-Héberge, qu'il avait fait prisonnier dans une embuscade, et promit d'aider son beau-frère à conquérir la ville de Salerne, à condition que de son côté Robert lui donnerait son concours pour réunir Naples à ses domaines (*a*). L'arrangement conclu sur cette double base fut un premier échec pour la politique de Grégoire VII. Il modifia profondément la situation de toutes les parties belligérantes.

Le prince de Salerne se trouva cerné par les terres des deux chefs normands réconciliés, et Robert Guiscard saisit la première occasion de le châtier de ses longues intrigues : il la dut à une démarche des Amalfitains. Gisulfe les accablait d'impôts et de vexations (*b*) ; il favorisait les pirates qui couraient sus à leurs navires, et partageait le butin avec eux. Un dernier trait mit le comble à l'indignation publique. Un jour, pendant son souper, il se fit amener douze Amalfitains prisonniers et leur fit couper les pieds en sa présence (*c*). Dans leur désespoir, les gens d'Amalfi s'étaient adressés au Saint-Siége, qui leur avait refusé son appui (*d*). Ils offrirent ensuite au duc de Calabre l'hommage-lige de leur cité, en le suppliant de les prendre sous sa protection (*e*). Le Normand affecta une

(*a*) Amat, liv. VII, ch. 28.

(*b*) Amat, liv. VIII, ch. 2.

(*c*) « Quant il estoit à cène, fit taillier les piez à XII homes de Amalfe en la présence soe. » (Am., liv. VIII, ch. 2.)

(*d*) Idem, ch. 7.

(*e*) Id., ch. 8.

doute, car le moine Amat n'en parle pas. Du reste, neveux de Robert Guiscard n'étaient pas, à ses yeux, rebelles ordinaires, de simples vassaux révoltés; c'étai des compétiteurs qui l'attaquaient incessamment dan principe même de son autorité. Il finit toutefois par t sa parole et par relâcher Hermann (*a*). Abailard rend château de Sainte-Agathe à son oncle (*b*), et les d frères s'embarquèrent pour Constantinople [1078]; r ils ne cessèrent de semer l'agitation en Italie, où ils r rurent bientôt pour la cinquième ou la sixième fois.

XII. La conquête de Salerne était un nouvel é pour la politique du Saint-Siége, qui voyait dans les croissements de la puissance normande un danger ce pour ses domaines temporels (*c*). Tout en aspiran rôle de champion de l'Église, Robert Guiscard venai jeter le gant à Grégoire VII, qui se disposait, de son à renvoyer Gisulfe en Campanie (*d*). Le duc de Po voyait, dans l'accueil fait à ce prince, une aggre flagrante. Il en prit son parti avec sa décision habitu et envahit la marche d'Ancône à la tête de ses soldat Plongé dans les immenses embarras de la révolution accomplissait au sein de l'Église, le pape n'avait

(*a*) G. Malat, lib. III, cap. 5.
(*b*) Amat, liv. VIII, ch. 33.
(*c*) ..... Et disoient que se lo pape non pensoit de cha Normant, il prendroient lo impère de Rome.

(*Chron. anon.* de Rob. Viscart, liv. I, ch. 1

(*d*) Gugl. Ap., lib. III.
(*e*) Gugl. Malmesb., lib. III.

qui s'étaient cantonnés dans certaines forteresses des Calabres (*a*). La déconfiture de Gisulfe ne les intimida point; mais Hermann étant tombé, par un hasard fâcheux, au pouvoir des partisans de son oncle, celui-ci fit savoir à Abailard qu'il rendrait son frère à la liberté aussitôt qu'il serait arrivé au mont Gargano, sous la condition que son neveu lui remettrait les clefs de la forteresse de San-Sévérino, où il s'était enfermé. Abailard céda par dévoûment fraternel; mais, quand il réclama l'exécution de cette promesse, Robert essaya d'y manquer par une subtilité. « Beau neveu, dit le Normand, je ne compte » arriver au mont Gargano que dans sept ans d'ici (*b*). » Abailard, indigné de cette supercherie, recommença la guerre et s'empara même du château de Sainte-Agathe.

Il avait encore un autre sujet bien plus vif de mécontentement. Gradilon, seigneur lombard, qui suivait sa fortune et qui avait épousé sa sœur, étant tombé dans les mains de son oncle, celui-ci lui avait fait crever les yeux (*c*). Ce supplice fut-il ordonné par le duc de Pouille ou par ses adhérents? Gradilon avait-il pris part aux crimes de Gisulfe, et subit-il la loi du talion? C'est ce qu'on ignore. Robert Guiscard ne pratiquait pas d'ordinaire ce mode de répression byzantine; et cet acte de cruauté serait le seul qu'on aurait le droit de lui imputer dans le cours de son règne. On pourrait aussi le révoquer en

(*a*) Amat place avant le siége de Salerne la défense de San-Sévérino et la résistance d'Abailard (liv. VII, ch. 20, 21, 22). — Voir G. Malaterra, qui rétablit l'ordre des faits (lib. III, cap. 5, 6 et suivants).

(*b*) G. Malat, lib. III, cap. 5.

(*c*) Id., *Ibid.* — Ducange, *Généal. des princes normands.*

Jourdain, ayant succédé à son père dans la principa
de Capoue [1078] (a), accomplit scrupuleusement les c
ditions du pacte conclu par le prince mourant. A l'in
gation de Grégoire VII, il reçut quatre mille besants
citoyens de Bénévent (b) et vint faire lever à Rol
Guiscard le siége de cette ville. En même temps, les d
fils d'Onfroy avaient reparu sur les côtes d'Italie. T
ce qui vivait des regrets du passé, tout ce qui rêvai
retour de l'indépendance italienne ou la rupture du l
féodal, ne manquait jamais de se déclarer pour eux.
villes de Bari et de Tarente avaient ouvert leurs po
aux rebelles [1079] (c). A cette agitation générale, on
connaissait la main du grand pontife, et sa persévéran
égale à celle de Robert Guiscard; mais un intérêt pressa
européen, le conviait à signer la paix. Engagé dans
lutte gigantesque contre l'empereur Henri IV, alors vic
rieux et tout près d'entrer en Italie, il avait besoin
l'appui de tous ses voisins pour résister au choc de l'
lemagne coalisée. La comtesse Mathilde, en Tosca
couvrait les approches de Rome; les Normands pouvai
lui servir d'arrière-garde et dans l'occasion lui four
une retraite. Grégoire fit donc les premières avances
vue d'un raccommodement. Il envoya l'évêque d'Ac
rontia au comte Roger, en qualité de légat, pour le
lever de l'anathème qui pesait sur lui, et ne cacha p
dans sa lettre, le désir qu'il avait de se réconcilier a
Robert Guiscard :

« Si le comte Roger te parle de Robert son frè

(a) Chron Cav., *ann.* 1078.
(b) *Chron. Benevent., ann.* 1078.
(c) Amat, liv. VIII, ch. 35.

d'armée prête à résister à la force ouverte; il eut recours à une nouvelle excommunication, et lia le duc de Pouille, le prince de Capoue et le comte de Sicile « du lien de l'anathème (*a*). » Cette fois, encore, les Normands reculèrent devant les foudres pontificales; Robert sortit des terres de l'église et songea à tenir la promesse qu'il avait faite à Richard, son allié, de l'aider à conquérir la ville de Naples (*b*). C'était la compensation au moyen de laquelle il avait acheté son concours devant Salerne (*c*). Les Normands commencèrent le siége avec leur vivacité habituelle; mais Guiscard se lassa bientôt et se dirigea contre Bénévent (*d*), laissant au prince de Capoue le soin d'achever la prise de la ville. Ce vieux guerrier, campé sur les hauteurs de Saint-Elme, avait hâte d'y faire son entrée; mais son corps était usé par l'âge et les fatigues. Se sentant près de mourir, il envoya prier le pape de le relever de l'excommunication qui pesait sur sa conscience (*e*). Grégoire céda aux prières du moribond (*f*), mais ce ne fut pas gratuitement: il lui fit acheter son absolution dernière au prix d'une grande concession politique. Le siège de Naples fut levé, et la ville préservée pour le moment.

(*a*) Gregor. VII *Epist.*, lib. I, 26, *Bull. Rom. ampl. Collect.*, tom. II. — Leo Ost., lib. III, cap. 44.

(*b*) Amat, liv. VII, ch. 12. — Id., liv. VIII, ch. 31.

(*c*) Et li duc dist qu'il lui vouloit donner aide à lo prince de [illegible] de navie pour prendre Naples.

[illegible] iv. VII, ch. 29.)

[illegible], liv. VIII, ch. 3[illegible]

[illegible]n. Cav. — Chr[illegible]

[illegible], liv. VIII, [illegible]

névent (*a*). Il est vrai que celui-ci n'avait pu s'en
parer, et qu'il ne se dessaisissait pas de la march
Fermo; mais les nécessités étaient si pressantes,
cette concession, à peu près dérisoire, suffit pour ap
le pape et rétablir la bonne harmonie, troublée de
sept ans. La tempête qui agitait le sud de l'Italie se c
comme par enchantement; Jourdain, qui s'avançait
investir Salerne, reprit le chemin de sa principauté
les fils d'Onfroy, vivement poursuivis, se hâtèren
regagner Constantinople [1079].

A partir de ce moment, le système de la politique c
gea. Le rapprochement du Saint-Siége et des Norm
fut durable et sincère; ils y trouvaient un avantage
proque, mais c'était Rome qui avait cédé. Grégoire
conquérait une milice belliqueuse pour opérer l'af
chissement de l'Eglise au spirituel et au temporel. I
pui moral du souverain pontife n'était pas moins né
saire au héros normand pour s'élancer à la conquêt
l'empire grec et à la délivrance de Jérusalem (*b*), ce
des hommes du onzième siècle, qu'il poursuivait a
comme s'il en avait eu besoin pour se soutenir cont
découragement et les mécomptes de chaque jour.

Robert Guiscard renouvela le serment de fidélité
prêté aux papes Nicolas II et Alexandre II; il fit hom
de ses fiefs au Saint-Siége, sous la réserve *de la m*
de Fermo et des villes de Salerne et d'Amalfi, pou
quelles rien n'a encore été réglé définitivement (*c*)

(*a*) *Chron. Bevevent.*, *ad ann.* 1079, ap. Muratori.

(*b*) *Manuscrit inédit de la Bibl. royale*, n° 6237. (Voi
page 2.)

(*a*) Excepta parte Firmanæ Marchiæ et Salerno, atque A

» réponds-lui que l'Eglise romaine tient la porte de mi-
» séricorde ouverte à tout le monde, pourvu qu'amené
» par l'amour de la pénitence, on évite les scandales du
» péché et qu'on rentre d'un pied innocent dans le
» sentier du bien.

» Si donc le duc Robert désire obéir comme un fils à
» l'Église romaine, je suis prêt à l'accueillir avec un
» amour paternel, à tout concilier équitablement et
» de bon accord, à l'affranchir de tout lien d'anathème et
» à le ranger au nombre des ouailles du Seigneur (*a*) ».

Guiscard, de son côté, était las d'user sa vie à ce travail de Pénélope, où il était retenu dans le huis-clos de sa conquête; il avait des desseins plus magnifiques sur l'Orient, et, comme l'appui du Saint-Siége lui était nécessaire pour les réaliser, il fit une nouvelle démarche auprès de Grégoire VII, en lui offrant des concessions plus apparentes que réelles. L'abbé du Mont-Cassin, qui fut plus tard le pape Victor III, avait compris le premier que les Normands seraient un jour les alliés sincères et courageux de la cour de Rome : il était resté leur ami (*b*). Ce fut lui que Robert choisit pour son intermédiaire; il vint à Rome annoncer la renonciation du duc de Calabre sur Bé-

(*a*) Si de Roberto duce fratre suo aliquid tibi retulerit, respondeas ei quoniam romanæ Ecclesiæ janua misericordiæ omnibus patet quicumque, pœnitentiæ amore ducti, offensionis scandala deserunt et ad rectitudinis viam inoffenso pede regredi concupiscunt. Baron. tom, XVII. Greg. VII, *Epist.* lib. VI.

Si igitur dux Robertus sanctæ romanæ Ecclesiæ sicut filius parere exoptat, paratus sum paterno amore eum suscipere, et suo consilio justitiam conservare, et ab excommunicationis vinculo penitus absolvere, et inter divinas oves eum enumerare... Id. *Ibid.*

(*b*) Amat, liv. VII, ch. 9.

fit son alliance avec la cour de Rome. Les Grecs vena de lui fournir eux-mêmes un prétexte honorable pour p dre l'offensive à leur égard. En 1074, l'empereur Mi Ducas avait demandé la main d'une fille du duc de C bre pour Constantin, son fils unique et son héritier. C démarche avait contrarié Robert Guiscard, qui avait l temps hésité, sous prétexte « que son cœur souffrirait de savoir sa fille si loin de lui (*a*) ». Mais Michel in dans trois ambassades successives, car il croyait en voir dans cette résistance inattendue le projet d'une i sion prochaine des Latins et la pensée de s'empare son trône (*b*).

Il finit même par faire présent au duc de Calabr 1200 livres d'or (*c*). Robert céda, mais à regret. Qu ans plus tard, une révolution de palais renversa la ma Ducas. Michel Botoniate, trop bien servi par l'impop rité de ce mariage avec une nation ennemie (*d*), us les sandales de pourpre; il relégua le vieux Michel un monastère, et fit mutiler odieusement Constantin avait été associé au trône (*e*). La fille de Robert Guis

(*a*) Et respondi que lo cuer non li soufferroit que sa fill tant loing de lui. (Amat, liv. VII, ch. 26

— Robert ne montrait pas le même scrupule pour mari fille Mathilde au comte de Barcelonne, et Sybille à Ébles, com Champagne.

(*b*) Car penseoit de lever lui l'empière et estre il empereor. (Amat, liv. VII, ch

(*c*) Amat, liv. VII, ch. 26.

(*d*) *Chron. anon. de* R. Viscart, liv. I, ch. 1.

(*e*) Et pour ce que son filz, marit de la fille de lo duc, avoi coroné, à ce que li Normant non peussent remanoir en celle gnorie, lo firent chastrer, à ce qu'il ne peust engendrer. (Idem, *ibidem*.

échange de cet acte de soumission, Grégoire VII lui remit le gonfanon de saint Pierre et un acte qui lui confirmait la propriété de ses domaines, mais en lui reprochant formellement ses usurpations. Le pape promet « de » le supporter pour le moment à Fermo, à Salerne et à » Amalfi, *bien qu'il retienne ces terres injustement*, dans » l'espoir qu'il agira plus tard envers Dieu et saint Pierre » de telle façon, ajoute le pontife, qu'il sauve et son âme » et la mienne (*a*). »

Malgré ces restrictions, dont la pratique est si vieille dans la diplomatie romaine, le plus grand pas était fait vers une réconciliation définitive. Robert Guiscard était redevenu le soldat de l'Eglise, rôle qu'il s'était toujours proposé depuis son arrivée en Italie, et au moyen duquel ses ambitieux desseins étaient justifiés (*b*).

XIII. Cependant le moment était venu de mettre à pro-

unde adhuc facta non est definitio. — (Baronii *Ann. eccles.*, tom. XVIII, cap. 36, *anno* 1080.)

(*a*) De illa autem terra quam injuste tenes, sicut est Salernus, Amalfia et pars Marchiæ Firmanæ, nunc te patienter sustineo in confidentia Dei omnipotentis et tuæ comitatis; et tu postea exinde ad honorem Dei et sancti Petri ita te habeas, sicut et te agere et me suscipere decet, sine periculo animæ tuæ et meæ.

(Idem, *ibidem.*)

(*b*) Et que proissent Dieu pour moy, mon sire saint Pierre et missire saint Paul... Je me vouloie sousmettre à lor vicare lo pape, avec toute la terre que je aveie conquize, et autresi la vouloie recevoir par lo main de lo pape, à ce que, par la puissance de Dieu, me peusse garder de la malice de li Sarrazin et vainchre la superbe de li estranges. (Amat, liv. VII, ch. 27.)

seurs de la vraie foi de marcher au secours du cé
déchu, et de se ranger, à cet effet, sous la bannière du
de Pouille et de Calabre (*a*). C'était une véritable crois
prêchée contre les Grecs. L'inflexible pontife, qui a
tout fait pour arrêter l'essor victorieux des Norman
leur envoyait l'étendard de saint Pierre (*b*); il se met
à la suite des projets de Robert Guiscard, et devenait
des instruments de sa politique. Quelle gloire pour
grand homme, redevenu, après six ans d'excommuni
tion, le soldat et le protecteur de l'Église! Il ne son
plus qu'à poursuivre ses desseins sur l'empire grec,
joignant à l'autorité morale du Saint-Siége toutes les
sures qu'une longue expérience de guerres d'inva
pouvait lui suggérer.

Il ordonna des levées générales dans toutes ses pos
sions d'Italie, et fit un appel à ses compatriotes jusq
fond de la Normandie (*c*). Otrante devint un vaste chan
où il fit construire une flotte nombreuse avec des ch
coupés dans les Apennins (*d*). Alors Venise commen
s'inquiéter; sa politique consistait déjà à tenir faibles e
visées les puissances d'Italie, afin d'établir sur elles sa
pondérance; les Normands d'ailleurs, en constituant
grande puissance navale, auraient pu la bloquer à la s
de la mer Adriatique. Cette appréhension décida le s

(*a*) Baron., *Ann. eccl.*, tom. XVII, *ad ann.* 1080.

(*b*) Cepit vexillum sancti Petri de mense junio.

(*Chron. Amalf.*, cap. 4(

(*c*) Ord. Vital. *Chron.*, lib. VII.

(*d*) Robora cæsa cadunt.

(Gugl., Ap. lib. VI.)

ne put échapper à la disgrâce de sa famille adoptive : elle fut enfermée dans un cachot [1078] (*a*). La nouvelle de cette révolution politique fut apportée au duc de Calabre par un moine fugitif, qui se donnait pour l'empereur détrôné. L'imposteur, « qui avait le venin du pays (*b*) », venait implorer les secours de son prétendu gendre et des peuples de l'Occident ; il ne jouait pas trop mal son rôle, toutes les fois qu'il n'était pas ivre (*c*). Robert Guiscard n'était pas sa dupe ; mais, comme la supercherie lui profitait, il feignit de l'ignorer (*d*), et prodigua tous les honneurs au sycophante pendant deux ans qu'il fut auprès de lui. Le pape était alors dans les meilleures dispositions (*e*) à l'égard des Normands. Robert vint le trouver à Bénévent, où ils tinrent ensemble une conférence secrète. Elle fut longue, dit l'historien (*f*). Le fils d'un charpentier toscan et un aventurier français y débattirent les plus grandes affaires de l'Orient et de l'Occident, et parvinrent à se mettre d'accord sur tous les points de la politique européenne. On s'en aperçut par tous les actes qui suivirent. Grégoire VII publia un manifeste en faveur du prétendu empereur Michel, ordonnant à tous les chevaliers défen-

(*a*) *Chron. anon. de* R. Viscart, liv. I, ch. 1.

(*b*) Idem, liv. II, ch. 1.

(*c*) Ipse solebat
Crateras mensis pleno deferre lyæo.
(Gugl. Ap., lib. V.)

(*d*) *Chron. anon.*, liv. II, ch. 1.

(*e*) Greg VII *Epist.*, lib. VI, ch. 2.

(*f*) Soliloquium, cunctis adstantibus inde remotis,
Consilium tenuere diu.
(Gugl. Ap., lib. V.)

et, pour s'épargner la peine de négocier davantage, disgracia son ambassadeur (*a*).

L'entreprise de Robert Guiscard échoua par des c constances indépendantes de sa volonté. Ce fut al toutefois que cet homme, qui ne fut jamais vaincu (se montra vraiment grand capitaine, et qu'il tira de s génie les plus merveilleuses ressources. Il avait comp que ses forces maritimes réunies ne lui suffiraient j pour tenir la mer libre, et conserver en toute saison passage du golfe Adriatique, malgré l'hostilité du sé vénitien (*c*). Il s'attacha donc à remédier autant q possible à cet inconvénient, en se rendant maître Corfou, dont les communications avec le continent g ne pouvaient être interrompues, à cause de son voisin de la terre ferme. Bohémond, son fils aîné (*d*), fit la c quête de cette île, qui lui devait servir de point d'appu de grenier d'approvisionnement [1081] (*e*). La secon

(*a*) Ann. Comn., *ibid.* — Raoul Peau-de-Loup retourna à C stantinople, où il avait déjà un frère. Il y fonda une famille illus dont on retrouve la mention dans Pachymère et les autres Byz tins. (Ducange, *Not. ad Alexiad.*) Alexis envoya les deux frère ambassade auprès de Godefroy de Bouillon, pour le prier d'ép gner les terres de l'empire. (Alb. d'Aix, lib. II, cap. 9.)

(*b*) Et le bon duc, qui maiz non fu vainchut.

(*Chron. anon.*, liv. II, ch. 3

(*c*) G. Malat., lib. III, cap. 23. — Ann. Comn., λογ. δ'.

(*d*) Marc de Hauteville, fils de Robert et d'Alvarède (Ord. V lib. XI). — L'histoire, populaire alors, du géant Bohémond, l donner ce surnom, qui se conserva dans ses descendants. A Comnène se trompe en affirmant que Bohémond était le j jeune des fils de Robert Guiscard : « τοῦ νεωτέρου τῶν υἱέων αυτο λογ. α'.

(*e*) G. Malat., lib. III, cap. 24.

vénitien à s'allier avec les Grecs (*a*), auxquels, du reste, il fit acheter son concours par de grands priviléges commerciaux (*b*). De son côté, Robert Guiscard avait à son service les navires d'Amalfi, en vertu du lien de vassalité que cette ville lui avait offert ; il resserra son alliance avec les Pisans et gagna la république de Raguse, qui lui prêta sa flotte. Ces dispositions préliminaires rétablissaient la balance maritime [1080].

Le duc de Calabre avait envoyé à Constantinople Raoul Peau-de-Loup, en qualité d'ambassadeur, pour demander raison des outrages subis par sa fille. Celui-ci, après son arrivée, tomba au milieu d'une révolution nouvelle. Nicéphore Botoniate fut renversé par Alexis Comnène [1081], qui s'empressa de faire sortir Hélène de prison (*c*). Le nouvel empereur se montrait disposé aux plus larges concessions pour éviter la guerre (*d*); cependant Robert Guiscard ne voulut rien entendre et continua ses préparatifs. Raoul Peau-de-Loup, par un sentiment d'équité naturelle, y mit de l'insistance, et lui apprit que le véritable empereur Michel était toujours au couvent de Saint-Basile, tandis que l'imposteur était un moine nommé Raictor (*e*), qui s'était échappé du cloître. Mais Robert n'entendait pas perdre l'occasion qu'il avait trouvée de conquérir l'empire d'Orient ; toutes les réparations offertes ne pouvaient rendre à sa fille l'avenir qu'elle avait perdu ; il le savait,

(*a*) Gaufred. Malat., lib. III, cap. 23. — Daru, *Hist. de la Républ. de Venise*, tom. I, pag. 125.
(*b*) Sabell., *Decad.*, lib. IV.
(*c*) Ann. Comn., λογός β'. — Ord. Vital., lib. VII.
(*d*) Ann. Comn., λογ. γ'.
(*e*) Idem, λογ. α', γ'.

les trébucs (*a*), et certaines balistes nommées chats
Les Normands tentèrent ensuite l'escalade avec une
roulante, mais tout cela inutilement (*c*).

A la nouvelle du débarquement des Français
Alexis Comnène vint en personne livrer une grande
taille sous les murs de la place. Le moine imposteu
fut tué les armes à la main; mais Robert Guiscard
porta une victoire brillante, et ne se détourna point
siége qu'il avait entrepris. Tous les assauts de jour e
nuit ayant échoué, Robert gagna un Vénitien, nom
Domenico, qui gardait une tour des remparts, en lui
mettant une de ses nièces en mariage (*e*). Celui-ci
troduisit les Normands dans la ville (*f*) [1082].

Robert Guiscard n'élevait aucun doute sur la réu
de ses vastes projets contre l'Orient. Il avait emmené
lui sa femme et trois de ses fils, Bohémond l'aîné e
deux derniers. Roger Bursa seul avait été laissé en It
pour gouverner la Pouille et les Calabres en l'absenc
son père (*g*). A peine le héros normand eut-il assur
derrières par la prise de Durazzo, qu'il se précipita
cieusement à travers l'Epire et la Macédoine, en sép
de la capitale les provinces méridionales de l'Empire

(*a*) *Chron. anon.*, liv. II, ch. 1.

(*b*) « Manda lo artifice liquel se clamoit gath. »
(Amat, lib. V, chap.

(*c*) *Chron. anon.*, liv. II, ch. 2, 3.

(*d*) Οἱ Φραγγοι. Ann. Comn., λογ. α'.

(*e*) Neptim pro conjugedandam.
(Gugl. Ap., lib.

(*f*) G. Malat., lib. III, cap. 27. — *Chron. anon.*, liv. II,
— L. Protosp. *Chron.*, *ann.* 1082.

(*g*) Id., *ibid.*

se trouvaient isolées du centre et paralysées par cette opération stratégique. Après avoir franchi la chaîne de montagnes qui forme la limite de l'Epire et de la Macédoine, Robert atteignit la place forte de Castoria (*a*), baignée par un lac du même nom. L'armée conquérante se trouvait alors à la jonction des routes de Constantinople et de Thessalonique; elle couvrait l'Epire et la Thessalie. Alexis Comnène ne pouvait deviner sur quel point l'ennemi allait se porter avec toutes ses forces. Déjà les habitants de Castoria avaient forcé la garnison anglo-saxonne à mettre bas les armes. Une foule de villes et de châteaux n'attendaient pas même l'arrivée des Normands pour envoyer leur soumission. Les Grecs semblaient préférer le régime féodal, gouvernement orageux, mais libre, au despotisme accablant qui les étouffait. Robert les encourageait par ses ménagements politiques, il ne levait aucune contribution de guerre, et annonçait qu'il était venu pour les rendre à la liberté.

En ce moment, le duc de Calabre fut arrêté dans sa marche victorieuse par un message pressant de Grégoire VII (*b*) [1082]. Le pontife, assiégé dans Rome depuis deux ans par les troupes allemandes secondées par une faction intérieure, avait perdu peu à peu tous les quartiers de la ville; il ne lui restait plus que le môle d'Adrien, où il avait trouvé un refuge, et le septizonium de Sévère, défendu par son neveu. « Souviens-toi, lui » écrivait le pape, de ta mère, la sainte Église romaine, » qui se confie en toi plus qu'en tout autre prince... N'ou» blie pas ce que tu as promis et ne diffère pas davan-

(*a*) Li magnifique duc Viscart prist Castoire.

(*Chron. anon.*, liv. II, ch. 5.)

(*b*) Greg. VII *Epist.*, lib. IX, cap. 17; *Conc. gen.*, t. XXV.

les trébucs (*a*), et certaines balistes nommées chats (*b*). Les Normands tentèrent ensuite l'escalade avec une tour roulante, mais tout cela inutilement (*c*).

A la nouvelle du débarquement des Français (*d*), Alexis Comnène vint en personne livrer une grande bataille sous les murs de la place. Le moine imposteur y fut tué les armes à la main; mais Robert Guiscard remporta une victoire brillante, et ne se détourna point du siége qu'il avait entrepris. Tous les assauts de jour et de nuit ayant échoué, Robert gagna un Vénitien, nommé Domenico, qui gardait une tour des remparts, en lui promettant une de ses nièces en mariage (*e*). Celui-ci introduisit les Normands dans la ville (*f*) [1082].

Robert Guiscard n'élevait aucun doute sur la réussite de ses vastes projets contre l'Orient. Il avait emmené avec lui sa femme et trois de ses fils, Bohémond l'aîné et les deux derniers. Roger Bursa seul avait été laissé en Italie, pour gouverner la Pouille et les Calabres en l'absence de son père (*g*). A peine le héros normand eut-il assuré ses derrières par la prise de Durazzo, qu'il se précipita audacieusement à travers l'Epire et la Macédoine, en séparant de la capitale les provinces méridionales de l'Empire, qui

(*a*) *Chron. anon.*, liv. II, ch. 1.

(*b*) « Manda lo artifice liquel se clamoit gath. »

(Amat, lib. V, chap. 13.)

(*c*) *Chron. anon.*, liv. II, ch. 2, 3.

(*d*) Οἱ Φραγγοι. Ann. Comn., λογ. α'.

(*e*) Neptim pro conjugedandam.

(Gugl. Ap., lib. IV.)

(*f*) G. Malat., lib. III, cap. 27. — *Chron. anon.*, liv. II, ch. 3. — L. Protosp. *Chron.*, *ann.* 1082.

(*g*) Id., *ibid.*

se trouvaient isolées du centre et paralysées par cette opération stratégique. Après avoir franchi la chaîne de montagnes qui forme la limite de l'Epire et de la Macédoine, Robert atteignit la place forte de Castoria (*a*), baignée par un lac du même nom. L'armée conquérante se trouvait alors à la jonction des routes de Constantinople et de Thessalonique; elle couvrait l'Epire et la Thessalie. Alexis Comnène ne pouvait deviner sur quel point l'ennemi allait se porter avec toutes ses forces. Déjà les habitants de Castoria avaient forcé la garnison anglo-saxonne à mettre bas les armes. Une foule de villes et de châteaux n'attendaient pas même l'arrivée des Normands pour envoyer leur soumission. Les Grecs semblaient préférer le régime féodal, gouvernement orageux, mais libre, au despotisme accablant qui les étouffait. Robert les encourageait par ses ménagements politiques, il ne levait aucune contribution de guerre, et annonçait qu'il était venu pour les rendre à la liberté.

En ce moment, le duc de Calabre fut arrêté dans sa marche victorieuse par un message pressant de Grégoire VII (*b*) [1082]. Le pontife, assiégé dans Rome depuis deux ans par les troupes allemandes secondées par une faction intérieure, avait perdu peu à peu tous les quartiers de la ville; il ne lui restait plus que le môle d'Adrien, où il avait trouvé un refuge, et le septizonium de Sévère, défendu par son neveu. « Souviens-toi, lui » écrivait le pape, de ta mère, la sainte Église romaine, » qui se confie en toi plus qu'en tout autre prince... N'ou- » blie pas ce que tu as promis et ne diffère pas davan-

(*a*) Li magnifique duc Viscart prist Castoire.

(*Chron. anon.*, liv. II, ch. 5.)

(*b*) Greg. VII *Epist.*, lib. IX, cap. 17; *Conc. gen.*, t. XXV.

» tage. Tu n'ignores pas dans quelle effroyable pertur-
» bation le Saint-Siége a été plongé par le prétendu roi
» Henri, et combien il a besoin de tes secours, de toi qui
» es son fils...

» Nous n'avons osé apposer le sceau de plomb à cette
» lettre, de peur que, tombant aux mains de l'ennemi,
» il n'en fasse une contrefaçon » (*a*).

Robert vit ensuite arriver dans son camp l'abbé de Dijon, accompagné de plusieurs cardinaux, pour le supplier d'accourir, aussi secrètement et aussi vite qu'il le pourrait (*b*), au secours du saint Père, réduit aux derniers abois et sur le point de tomber au pouvoir de l'empereur et de Guibert son anti-pape. Vivement contrarié par ces fâcheuses nouvelles, Robert Guiscard balança longtemps (*c*). D'un côté, il se voyait sur la route de Constantinople, qu'il avait frappée de terreur; de l'autre, pouvait-il laisser à l'abandon l'Église romaine, sur le point de succomber? Il céda enfin, et courut au danger le plus imminent, laissant son armée et le soin de poursuivre ses avantages à Bohémond son fils aîné (*d*). Il ne prit avec lui qu'une faible escorte (*e*), et reparut en Italie, seul,

(*a*) Gregor. VII *Epist*, lib. IX.

« Dubitamus hic sigillum plumbeum ponere, ne, si illud inimici caperent, de eo falsitatem aliquam facerent. »

(*b*) Quam citius posset... Cautissime et secretissime misit.

(Landulf, *Mediol. hist.*, lib. IV, cap. 3, ap. Muratori.)

(*c*) En grant doute furent se il nostre Père l'apostole et l'Eglise de Rome laisseroient piller et asservir.

(*Gr. Chron. de France, Hist. de France*, t. XII, p. 134.)

(*d*) Ann. Comn., λογ. ε'. — Gugl. Gemet, lib. VII, cap. 30.

(*e*) Ipse cum paucis... (G. Malat., lib. III, cap. 33.)

comme si sa présence eût suffi pour préserver le Saint-Siége du naufrage et mettre en fuite l'armée impériale.

A son débarquement, il trouva ses états bouleversés par l'anarchie et la plupart de ses villes insurgées ; les villes de Bari, de Cannes, de Trani, avaient levé l'étendard de l'insurrection. Jourdain, prince de Capoue, ligué avec les Allemands, avait envahi son territoire (*a*), et Roger Bursa se trouvait assiégé dans la citadelle de Troja (*b*).

Robert fit un appel à tous ses vassaux. Les Normands, les Italiens, les Lombards (*c*), vinrent en foule se ranger sous sa bannière. Ces populations, si long-temps asservies, étaient redevenues belliqueuses depuis qu'elles avaient reçu une organisation et un but. Le grand comte de Sicile, mandé sur le continent, accourut au secours de son frère (*d*), et lui prêta même un corps de Sarrasins auxiliaires. L'ordre ne tarda pas à se rétablir devant l'autorité du maître (*e*). Le duc se disposa alors à marcher sur Rome avec une petite armée, qui ne comptait que mille cavaliers et trois mille fantassins. A la nouvelle de son approche, les Allemands n'osèrent l'attendre sous les murs de la ville, et se mirent en retraite du côté de la Lombardie (*f*). Mais la faction aristocratique, qui avait soulevé le peuple, songeait à se défendre. Robert trouva les portes de Rome fermées (*g*) et campa trois jours devant les

(*a*) Leo Ost.

(*b*) G. Malat., lib. III, cap. 32.

(*c*) *Chr. anon.* de R. Viscart, liv. II, ch. 5.

(*d*) G. Malat., *ibid.*

(*e*) G. Malat, lib. III, ch. 35.

(*f*) Romuald Salern. *Chron.*, ad ann. 1084. — *Chr. anon.* de R. Viscart, l. II, ch. 6 et 7.

(*g*) Idem, *ibid.*

remparts. Il finit par escalader la porte Saint-Laurent, et pénétra dans la ville avec treize cents hommes. Le pape fut tiré de la tour de Crescence et conduit en triomphe au palais de Latran (*a*). Mais tout n'était pas fini.. Au bout de trois jours (*b*), les Romains, honteux d'avoir cédé sans combat à un si petit nombre d'hommes, se soulèvent avec de grandes clameurs. Le prince normand se trouva pris à l'improviste, car il avait renvoyé une partie de ses troupes; cependant il ne devait pas reculer, et, pour sauver ses soldats compromis, il ordonna de mettre le feu à la ville (*c*).

Effrayés par les progrès de l'incendie, les rebelles se hâtèrent d'implorer leur grâce; mais une révolte des sujets contre leur seigneur, des chrétiens contre le successeur des apôtres, était, aux yeux de Guiscard, le plus grand des sacriléges. Il était plein d'indignation contre la perfidie romaine, et quand les députés parurent devant lui, il éclata contre eux en reproches sanglants : « Les Romains, dit-il, sont des félons et des pervers; » Rome, jadis la capitale du monde, qui guérissait tous » les péchés, n'est plus qu'un repaire de serpents; j'y » veux porter le fer et la torche pour anéantir cette ca- » verne de brigands, avec tous ceux qui l'habitent (*d*). »

Il leur annonça ensuite son intention d'exterminer tous

(*a*) Ad lateranense palatium cum gloria reducitur.

(*b*) *Chr. anon.*, liv. II, ch. 6.

(*c*) Fit clamor et strepitus in urbe.

(G. Malat., lib. III, cap. 36.)

— *Chron. anon.* de R. Viscart, l. II, ch. 7.

(*d*) Ord. Vital., lib. VII.

les habitants, et de repeupler la ville avec des chrétiens pris au delà des monts (*a*). Il se calma pourtant, et les habitants durent leur grâce à l'intercession de Grégoire VII. Mais le pontife n'osa demeurer dans cette ville hostile après le départ des Normands; il se retira à Salerne, sous leur protection, et il y mourut quelques mois après (*b*) [1085].

A son retour dans la Pouille, Robert Guiscard y avait trouvé son fils Bohémond vaincu et chassé des provinces grecques. La faute que ce jeune guerrier avait faite d'affaiblir son armée en la dispersant dans des garnisons, les embûches d'Alexis Comnène (*c*), et une révolte de ses soldats, qui n'avaient pas reçu de solde depuis quatre ans, lui avaient fait perdre, en quelques mois, toutes les conquêtes de son père (*d*). Le duc de Calabre ne connaissait point le découragement et ne se reposait jamais. Il recommença donc ses opérations contre l'empire grec; malheureusement le temps lui manqua. Il venait de remporter sur les Vénitiens une grande victoire navale (*e*) et se trouvait dans les parages des îles Ioniennes (*f*), quand on vint lui annoncer la mort de Grégoire VII. Robert versa des larmes sur la fin d'un si grand homme (*g*); mais lui-même devait à peine survivre au pontife. Une maladie

(*a*) Ord. Vital., lib. VII.
(*b*) Alberic. Mon.-Cassin. *Chron., ad ann.* 1084.
(*c*) Ann. comn. λογ. έ.
(*d*) Gugl. Ap., lib. V. — G. Malat., lib. III.
(*e*) Romuald Salern., *Chron.*, ap. Muratori.
(*f*) Malat., *Ibid.*
(*g*) Dux non se lacrymis, audita forte, coercet
Morte tanti viri. Gugl., ap. liv. V.

pestilentielle se répandit parmi ses troupes et remplit son armée de malades et de mourants (*a*). Le héros normand fut atteint à son tour et succomba sur un cap de l'île de Céphalonie, qui porta depuis le nom de cap Viscard (*b*). Il n'avait guère plus de soixante ans (*c*) [1085]. Tous ses projets furent abandonnés après lui, et l'armée, se croyant perdue, ne songea plus qu'à la retraite. Le corps fut donc salé à la hâte et transporté à l'abbaye de Venouse, où il reçut les derniers honneurs (*d*). Les populations du voisinage crurent long-temps qu'il se faisait des miracles sur son tombeau (*e*).

XIV. Le trône byzantin se trouvait délivré par la mort d'un seul homme, mais la conquête des Deux-Siciles était accomplie : Robert Guiscard avait tracé par ses vic-

(*a*) G. Malat., lib. III, cap. 41. — L. Protosp., *Chron. ann.*, 1085.

(*b*) Anc. cap. Ather.

(*c*) Le 18 juillet. Anne Comnène, suivie par la plupart des écrivains postérieurs, lui donne à tort 70 ans. Roger, mort à 70 ans, en 1101, aurait eu seize ans de moins que son frère, ce qui serait peu croyable dans une famille de quinze enfants, dont Robert était le septième ou le huitième et Roger le dernier.

(*d*) On grava ces quatre vers sur son tombeau :

Hic terror mundi Guiscardus hic expulit urbe
Quem Ligures regem, Roma, Alemanus habet.
Parthus, Arabs, Macedûmque phalanx non texit Alexim,
At fuga ; sed Venetum nec fuga nec pelagus.

(*e*) Burigny, *Histoire de Sicile*, t. I, p. 402.

toires la limite géographique qui devait séparer, jusqu'aux temps modernes, la civilisation latine du génie de l'Orient. Les premiers moyens de succès des Normands reposaient sans doute dans leur bravoure héroïque, dans leur science de la guerre et dans l'énergie morale de leurs chefs; mais pour les appliquer il fallait l'âme d'un héros, et par un rare bonheur il s'en trouva deux : Robert Guiscard et Roger. La victoire seule aurait été insuffisante pour expliquer la révolution qui s'opéra au sud de l'Italie; elle détruit les obstacles et prépare le terrain, mais par elle-même elle ne peut rien fonder. Pour avoir une idée précise de la formation du royaume des Deux-Siciles, il est donc nécessaire de recourir à des causes plus profondes, d'étudier les besoins du temps et de s'élever à l'intelligence de cette politique habile et persévérante dont Robert Guiscard ne s'écarta jamais. Il poursuivit l'accomplissement de ses desseins malgré les révoltes intérieures, les intrigues des Grecs, l'hostilité des papes et les anathèmes. Sa diplomatie se pliait aux besoins des circonstances; elle fut à la fois souple avec la cour de Rome, patiente avec les Lombards, résolue et intraitable avec les Grecs et les Arabes: le but seul était immuable. Des écrivains modernes se sont appesantis sur l'astuce et la cupidité des Normands, comme si l'on faisait de grandes choses avec des passions étroites; mais il faut réduire ces inculpations à leur juste valeur. On ne fonde pas un empire avec l'abnégation des anachorètes. Sans doute Robert Guiscard et Roger s'attachaient vigoureusement à la possession et à la défense du sol, parce que la terre seule alors donnait la puissance et la grandeur. Leur ambition était sans limites, mais non pas sans scrupules. En les comparant aux ennemis qui les entouraient, on les trouve

relativement fidèles observateurs des traités, pleins de générosité et de ménagements pour les vaincus. Leur tolérance à l'égard des Musulmans était au dessus des idées du temps. Mais le principal mobile de la conquête avait pour base, avant tout, cette foi profonde qui exaltait le cœur des guerriers transalpins. Robert croyait accomplir une œuvre religieuse en ravissant une moitié de ses possessions aux Grecs et l'autre partie aux Arabes (*a*). Il s'était enivré, un des premiers, de ce pieux enthousiasme qui emporta tout l'Occident, vingt ans plus tard, sur les routes de la Palestine ; il commença la grande réaction de l'Europe chrétienne contre les peuples musulmans, et révéla à ses contemporains l'infériorité militaire des nations orientales. Précurseur des croisades, il comptait déjà parmi ses soldats plusieurs de ces pèlerins, bardés de fer, qui devaient assister à la prise d'Antioche et de Jérusalem. Son fils Bohémond s'en alla fonder une principauté en Asie. Le héros neustrien enseignait en même temps, par son exemple, que la plus sûre méthode pour arriver à la conquête du saint sépulcre était la soumission successive des contrées qui y conduisaient. Malheureusement ses traditions ne furent pas suivies, et si les croisades échouèrent, on n'en doit peut être imputer la faute qu'à l'impatience des Latins, qui voulurent enjamber l'Europe et l'Asie Mineure pour arriver plus vite.

Quoi qu'il en soit, le passage de Robert Guiscard laissa dans le monde une trace ineffaçable : la nationalité sici-

(*a*) Et une raison estoit que la infidèle gent de li Grex desprisoit de faire débite obédience à l'églyse romaine,

(*Chron. anon.* de R. Viscart, liv. II, ch. 1. — Gugl. Ap. Gauf. Malat., passim.)

linnee, qu'il enfanta, subsiste encore. En jugeant l'œuvre d'après ses résultats, nous ne nous sentons pas le courage de contester les justes éloges de la postérité par des regrets mesquins, ou par des protestations caduques et illégitimes en faveur des vaincus.

Vu et lu,

A Paris, en Sorbonne, le 1er novembre 1846, par le Doyen de la Faculté des lettres de Paris,

J. VICT. LE CLERC.

Permis d'imprimer.

L'Inspecteur général de l'Université, Vice-Recteur de l'Académie de Paris

ROUSSELLE.

Imprimerie de GUIRAUDET et JOUAUST, rue Saint-Honoré, 315.

DE LANGOBARDORUM REGUM

RATCHIDIS AISTULFIQUE

INEDITIS LEGIBUS

DISQUISITIONEM

FACULTATI LITTERARUM PARISIENSI

IN PUBLICAM DISCEPTATIONEM PROPONEBAT

AD DOCTORIS GRADUM PROMOVENDUS

M. PETIT DE BARONCOURT,

IN REGIO BORBONICO COLLEGIO HISTORIÆ PROFESSOR, ETC.



Parisiis,

TYPIS GUIRAUDET ET JOUAUST,

VIA VULGO DICTA S.-HONORÉ.

1846

Memoriæ

Dilectae parentis,

ANNO MDCCCXX, DIE II MENSIS JULII, OBITÆ.

DE LANGOBARDORUM REGUM

RATCHIDIS AISTULFIQUE

INEDITIS LEGIBUS

DISQUISITIO.

Omnium quas subditis gentibus Barbari victores imposuerunt Langobardorum leges optimæ ab historicis existimantur; quas nobis in animo est breviter perlegere, et demonstrare eas primum barbaras, dein ex romanis legibus, regnante Luitprando, multa sensim sumpsisse, unde increverunt et perfectissimæ evaserunt; postremo duodecim regum Ratchidis Aistulfique ineditas leges perpendere, quas neque Heroldus cognovit, neque Muratorius, neque Cancianus, quamvis plerasque barbarorum populorum leges, qui romanum imperium sub ditionem suam redegere, immensis libris una collegerint (*a*). Hoc est hujusce opusculi propositum.

(*a*) Originum et antiq. germanic. *Basileæ*, 1557.— Rarissimum opus, quod Muratori reperire non potuit. Leges Langobardas primus edidit Boerius; postea typis mandatæ a Murat., Baluz., Georgish, et Canciani; quo inprimis usus fui.

Primæ Langobardorum leges a rege Rotharide anno 643 promulgatæ et sub *Edicti* nomine latino sermone redactæ trecenta et nonaginta capita seu titulos comprehendunt, in quibus multa primis Langobardis haud nota insunt, ut ex ea voce qua incipiunt leges, *prospeximus* (*a*), facile videre est; e quibus multæ tantum modo priscos hujusce bellicæ gentis mores referunt, quæ *Cadarfrede* (*b*) nuncupabantur. Non omnes tamen Langobardorum usus Rotharidis leges continent : nulla enim, exempli gratia, militaris adoptionis *Cadarfrede* mentio fit (*c*), cujus ritus in annalibus a Paulo Diacono scriptis ex ordine describuntur. Rotharidis *Edictum* principibus, judicibus, totoque exercitu, in *parliamentum* vocatis assentientibus, promulgatum est, et sub cæteris regibus usque ad Langobardi imperii finem pristinus iste mos viguit (*d*).

Quod quidem legum corpus ad meliorem formam redegerunt Grimoaldus et Liutprandus intra annos 713 et 729, denique absolverunt Ratchis anno 746 et Aistulfus anno 754, qui operi extremam manum imposuere, quum summi pontifices et reges Francorum, una Langobardorum imperio imminentes, in eo essent ut eorum potestatem diruerent.

Rotharidis legum corpus in tria præcipua capita dividi potest, unde qui fuerint isti barbari Italiæ victores dijudicare in promptu erit. Eæ sunt tutela sive *mundium* (*e*),

(*a*) Canciani, *Rothar. Leges*, tom. I, cap. 231, 270, 353 *et passim. Venet.*, 1785.

(*b*) Seu *Cadarfada*.

(*c*) Paul. Diac, lib. VI, cap. 53.

(*d*) Canciani, tom. I, *Rothar. Leg.*, *Prolog. in Edictum.* — Liutpr., *Prolog.* lib. I.

(*e*) Canciani, lib. I, p. 295. Mundium, mundio, ex saxon. ling.

matrimonium et bonorum successio. In Germanorum institutis *mundium* cautioni respondet qua quisque civis quos sub potestate habebat tuebatur. Fœminæ, pueri, Aldiones (*a*), liberti præter *Fulfreal* (*b*), scilicet liberi et servi, *mundio* regebantur. Qui sub nullius tutela erat *Amund* (*c*) dicebatur; tutor *mundwald* (*d*). Clientem omni tempore et omni modo patronus tueri debebat (*e*); nullus autem patroni imperio in clientem, parentis in filium, domini in servum, fratris in sororem erat modus.

pax, protectio, tutela, patrocinium; potestas ab ore quod qui eam habet pro alio in jure loqueretur. Mundeburd, Mundbyrb; unde vulgare Mamburn, ad potestatem obtinendum natus. — Mundium facere, tutelam agere. *Lang. Leg.*, lib. I, tit. 30, etc. — Mundium pro hæreditaria portione in bonis paternis. *Ibid.*, lib. II, tit. 14, 35.

(*a*) Aldius, Aldio, Aldiones. Papiæ dicitur qui adhuc servit patrono. Aldius est libertus cum impositione operarum factus. Aldiones ea lege vivunt in Italia qua fiscalini vel liti vivunt in Francia. Patronos habebant perinde ac liberti. Fuit igitur Aldius ex genere servorum tametsi peculiaris; manumittebantur Aldii non in ecclesia, ut servi, sed per chartam. *Lang. Leg.*, lib. II, tit. 34. — Ducange, *ad vocem*.

(*b*) Fulfreal, ful-fre-al, fulfrear; Germ. Fulfren. Plene libera persona, ingenuus. Simul vadant liberi et absoluti fulfreales. *Lang. Leg.*, lib. I, tit. 32. — Duo *Fulfrealium* genera : — *Fulfreal in quadrivio*, omnino liber bonis et persona; — *Fulfreal* simplex, cujus bona, si nulla erat proles, patrono redibant. — Omnes liberti qui a dominis suis Langobardis libertatem meruerunt legibus dominorum suorum vivere debeant. — *Roth. Leg.*, cap. 229.

(*c*) Amund, A-mond. Extra potestatem, liber a tutela vel a custodia. Si dominus ancillæ eam liberaverit et fecerit Amund. *L. L.*, lib. II, tit. 12. Canciani, tom. I, p. 293.

(*d*) *Mund-wald*. Mundio prædictus. *Ibid.*, t. I, p. 295.

(*e*) Canciani, t. I, cap. 196.

Nunquam *Amund* (*a*) fœmina erat, quod quidem servis contingebat. Filiam aut viduam quæ servo nubebat, *mundwaldus* interficere, vendere sive in exilium agere poterat; si autem patronus intra anni spatium potestatem suam non exerceret, jus ad regem transmittebatur, qui fœminam inter *pensiles ancillas* (*b*) excipiebat. Adulteram aut uxorem quæ conjugis vitam petierat impune occidere marito fas (*c*).

In matrimonio a marito dos (*meta*) (*d*) instituebatur; si a sponsali die intra secundum annum dotem maritus non confecisset, *mundwald* possessor factus eam una cum uxore cedere alii poterat (*e*). Viro junctæ nullum fœminæ jus erat in *mundwaldi* et ejus propinquorum bona (*f*). Illud autem recuperabat, dummodo sub tutelam *mundwaldi* rediret, et quidquid acceperat secum referret. Postera die post nuptias, omnium bonorum donationem uxori constituere marito licebat, quod *morgingap* (*g*) nuncupabatur ; si autem hunc morem haud servaret maritus, id uxor pro insigni contumelia habebat. Tantummodo cum libero viro liberæ fœminæ matrimonium erat, aut cum *Aldione* (*h*); ex hoc autem matrimonio nati

(*a*) Id., *Roth. Leges*, cap. 225.

(*b*) Canciani, *Roth. Leges*, cap. 222.

(*c*) Id., *ibid.*, cap. 213.

(*d*) Id., tom. I, cap. 294. *Methe*, *mede*, dotalis pecunia, sponsalitia ; donatio in die nuptiarum. Lib. I, tit. 30, l. 2, tit. 2.

(*e*) Canciani, *Rothar. Leg.*, cap. 178.

(*f*) Id., *ibid.*, cap. 181.

(*g*) *Morgincap*, *Morgingaf*, *Morganegiba*. Matutinum donum quod post primam noctem novæ nuptæ datur. Canc., tom. I, cap. 294.

(*h*) Aldio, vide supra. *Liti*, *inquilini*, *coloni*, *tributarii*, eadem conditione fruebantur.

liberam matris conditionem non servantes, patris instar Aldiones erant.

Quod ad bonorum hæreditatem spectat, bellicæ gentis consuetudinem reperias. Nihil primo e legibus romanis assumptum fuit. Ad septimam progeniem, sive, ut tunc dicebatur, ad septimum genu (*a*), cognatio procurrebat. Qua hæreditate fruebantur masculi, exceptis collateralibus, et fœminæ masculorum loco, tantummodo pro quadam portione et ut præceperat Edictum. Patria bona inter legitimos natos æquis dividebantur portionibus. Illegitimis autem masculis una legitimi nati portio, nulla numeri habita ratione (*b*), largiebatur. Si legitimæ natæ et masculi illegitimi superessent, dimidia hæreditatis pars filiabus, tertia illegitimis et sexta propinqua consanguinitate conjunctis (*c*), vel fisco, propinquorum loco, redibat. Patriis autem bonis excludebantur illegitimi. Patrimonii pars semper regi obveniebat, si cui defuncto nulla esset mascula proles (*d*). Nihil de testamentis in Rotharidis Edicto (*e*); donationes autem erant inter vivos, dummodo a scribis aut notariis et ante testes inscriptæ essent : quæ quidem donatio *Thinx* (*f*) vocabatur. Justa erat, dum donatorius donatori leve munus *Launechild* (*g*) dictum offerret; ca-

(*a*) Canciani, *Rothar. Leges,* t. I, cap. 153.

(*b*) Id., *ibid.*, cap. 154.

(*c*) Canciani, *Roth. Leg.*, lib. I, cap. 158.

(*d*) Id., *ibid*, cap. 217.

(*e*) Nullum in Germania testamentum. Tacit. *Germ.*, cap. XX.

(*f*) *Thinx* idem quod thingatio, solemnis donatio. Canc., t. I, cap. 295.—Thingare donare. Crebro vox thingare dicitur pro libertatem conferre. *Lang. Leg.*, lib. I, tit. 54.

(*g*) *Launechild*, pecunia in pretium data, donum reciprocum, ἀντιδωρόν. Canc., cap. 294, 175.

ducа vero, si liberi nascerentur aut donatarius victum donatori denegaret, quod quidem in nostris legibus merito desiderandum nobis videtur.

Rotharis in Edicto Romanos in servitutem redactos et cum *Aldionibus* servisque permistos haud appellat, sed ecclesiasticam dignitatem veneratus, episcopis et sacerdotibus civitatis langobardæ jus tribuit. Imo servis per paucos dies in domo episcopi aut sacerdotis asylum permittit (*a*), quod quidem sacerdotes victricis gentis optimatibus æquiparabat (*b*).

Aliud Edicti caput ad *Guargang* (*c*) sive advenas spectat qui Langobardiam adierant ut sub regis vexillo bellum inirent. Regi addicti eadem jura quæ Langobardi milites aut *Sculdacii* (*d*) habebant. Non eis tamen licebat fortunas abalienare, nisi rex permisisset; legitimi eorum nati tantummodo hæredes esse poterant; quorum loco patria res ad fiscum redibat.

Quod ad præscriptiones (*e*) attinet, Rotharidis Edictum immutavit Grimoaldus rex, quibus novem addidit leges, hæreditatis jus ipse complevit *repræsentationem* (*f*) insti-

(*a*) Canc., *Roth. Leg.*, cap. 277.

(*b*) Pro homicidio episc. DCCCC solidi. Lex 101 Caroli Magn. Inter Langob. Privil. episcop. Vide Cod. Theod., lex 4, 12, 41. — Cod. Justin., lex 13, 53, De episcopis.

(*c*) *Guargang*. Canc., t. I, lex 390. Rothar. lex ultima. Alii autem eodem nomine (Guargang) Romani erant qui commercii causa Langobardiam petebant.

(*d*) *Sculdais*, *Sculdacius*, centum militum dux, centurio, seu prætor noxæ debitive exactor; qui mulctas exposcit ab iis qui deliquerunt. Cang.

(*e*) Grimoald., *Leg.* 1, 2, 4.

(*f*) Grim., *Leg.* c. 5.

tuendo ; quod prorsus barbaris ignotum qui Italiam subegerant, e legibus romanis sumpsit, quamvis Romanis esset infensissimus (*a*). Nempe haud ultra primam progeniem prævidebant Barbari.

II. Maximam autem famam sibi comparavit Luitprandus, Rothbarîdis Edictum mutando, quamvis quinquaginta tantummodo annos ante dirutam gentem regnaverit. Inde jus novum invaluit institutum. Septem primæ leges quas (martio mense, anno 713) promulgavit præsertim ad fœminarum et filiarum hæreditatem pertinent. Iis enim permisit in totum patrium hæredium, masculorum loco, succedere, « dummodo nunquam parentis aut fratrum imperium detrectassent (*b*). » Dein sinit ægros pro animæ salute testari libere (*c*); unde fit ut ægri, et qui non morbo laborabant, ecclesiis, pauperibus, servis, victisque donationes tribuerent, non veriti ne testamentum abrogaretur. Istæ primæ leges romanarum legum instar institutæ justitiam libertatemque fovebant ; quod quidem ex iis quæ dein promulgatæ fuerunt pariter constat.

Non minus pondus habent leges quæ anno 717 promulgatæ et in novem capita divisæ sunt. Luitprandus quartam solummodo bonorum partem dari permisit, quod maritus uxori postero die post nuptias conferre solebat, ut fœminarum coerceret cupiditatem et virorum facilitati fines imponeret (*d*). Mos iste adeo invaluit ut in *conjugalibus*

(*a*) De odio quod Grimoaldus habuit contra Romanos, P. Diac., lib. V, cap. 28.

(*b*) Canciani, *Liutpr. Leges*, lib. I, cap. 1, 2, 3, 5.

(*c*) Id., *ibid.*, lib. I, cap. 6.

(*d*) Canciani, *Liutpr. Leg.*, lib. II, cap. 1.

tabulis vox *quarta pars bonorum* (*a*), in vocis *morgengap* locum, quæ mox obsolevit, successerit. Jussit testes qui tabulis conscribendis adessent eligeri (*b*). Filiabus concessit dimidiam *Widrigildi* partem, quod pro nece parentis cui nulla mascula proles erat concedebatur (*c*). Idem præscripsit quo modo rex cujus in potestatem subjecti cujusdam servi venissent eos ante aras, adjuvantibus sacerdotibus, in libertatem vindicare posset (*d*).

Liutprandi leges anno 720 promulgatæ, quas tertius continet liber, barbarorum moribus adversantur, cum denuntiant non jurijurando esse locum (*e*), ubi duo vel tres fide digni et boni homines pacto sanciendo aderant. Ad quintum annum præscriptio creditis nondum solutis (*f*) et quæ non renovata sunt instituitur; et negotiatoris patrimonium, si ultra tertium annum abest, inter hæredes dividi aut ad fiscum conferri poterat. Præterea absentis uxori ad secundas nuptias transire nefas erat, nisi rex permisisset (*g*). Istis legibus patet quantum proficeret commercium et quam pacem fovere esset necesse : nempe nihil tale in Rotharidis Edicto reperire est, ubi tantum-

(*a*) Chart. ined. Cavens. monast. Plus quam quadraginta millia chartarum continet, quorum vetustissima charta conjugalis est, anno 793 redacta : ibi *Morgengab* seu *quarta pars bonorum legitur.*

(*b*) Canc., lib. II, cap. 2.

(*c*) Id., lib. II, cap. 7.

(*d*) Canc., lib. II, cap. 3.

(*e*) Id , lib. III, cap. 1.

(*f*) Id., lib. III, cap. 1.

(*g*) Canciani, *Liutpr. Leg.*, lib. III, cap. 4.

modo de *magistris comacinis* (*a*), architectis seu extructoribus, agitur, quibus *de terra* (*b*) vectigalis immunitas conceditur, ut medicis qui magna apud barbaros auctoritate valebant. Istæ artes per *impans* immunes erant, scilicet publicæ utilitatis causa.

Sequenti anno [721] Liutprandus novas leges in undecim capita divisas promulgavit. Ætatem qua quisque sui juris fit octavo decimo anno, pro duodecimo, ut ferebat Edictum, statuunt, et pro animæ salute bona hospitiis aut ecclesiis homini libero largiendi jus concedunt (*c*). Langobardis legislator permittit servos manumittere et omnia eis jura libertatis conferre. Libertus, *Fulfreal* (*d*) factus, una Mundwald fieri poterit, quod tribuere regi soli antea fas erat. Denique servum ad ecclesiam ducere non licet ut *aldionatum* obtineat : libertatem enim mancam ecclesia sancire non debet (*e*).

Maxima autem mutatio quam in langobardis legibus fecit ad *Widrigildum*, scilicet ad *compositionem* pro voluntaria cæde redimendum, attinet. Widrigildo soluto, reliqua interfectoris in duas partes æquas bona dividi jussit, quarum altera propinquorum, altera regis fieret (*f*); eo quod durius videbatur quod plerique Langobardi mortem paupertati posthabebant ; quæ quidem pœna cum ignis et

(*a*) Qui quidem *magistri casarii* appellati sunt. Architectis navium exstructores addere licet. P. Diacon, lib. IV, cap. 21. — Comacinus, vulgo macio, a Comacina forte insula ubi Langobardorum ævo periti architecti fuerunt.

(*b*) Canc., *Roth. Leges.* cap. 144, 145.

(*c*) Id., *Liutpr. Leg.*, lib. IV, cap. 1.

(*d*) Plene libera persona. Vide supra.

(*e*) Canciani, *Liut. Leg.*, lib. IV, cap. 5.

(*f*) Id., *ibid.*, lib. IV, cap. 2.

aquæ interdictione, quam lex Cornelia (*a*) præcipiebat, conferri potest, et una demonstrat quantum Justiniani instituta barbarorum leges, qui postremi venerunt in Italiam, mutaverint et ad meliorem formam revocarint. Apud Francos Siccarius quidam multos Crasminisindi propinquos interfecerat; propterea ab eo poscebat ut sibi gratias ageret atque dilectissimum fratrem haberet, quod Widrigildis quæ solverat ipsum ditasset (*b*). Sed sub Liutprandi legibus non ei gloriari fuisset licitum quod adeo impia manu cruorem fudisset: namque, uno cæso, ejus patrimonium in alias manus totum transivisset. Pauperes quibus non erat Widrigildum solvendi facultas propinquis cæsi tradebantur morte mulctandi seu in servitutem redigendi (*c*).

Dein aliæ leges vetabant ne fœminæ sua bona alienarent, priusquam duo vel tres e proximis eas interrogassent, quibus officium erat inquirere an venditrix a marito aut ab aliis non coacta fuisset, quod pro vero expresse tabulis inscribere debebat tabellio, cujus, ni fecisset, manus præcidebatur (*d*).

Quintus liber, anno 723, quatuor et viginti capita continet, quæ cum romanis legibus de matrimoniis congruunt quæ canonicum jus prohibet (*e*). Vetat enim virginem aut fœminam Deo devotas ducere et spirituali matri vel ejus filiæ matrimonio alligari. Liutprandus se id decrevisse, summo pontifice rogante (*f*), affirmat, quæ quidem

(*a*) Cod. Theod., lib. IX.
(*b*) Gregor. Turon., lib, IX, cap. 19.
(*c*) Canciani, *Liutpr. Leg.*, lib. IV, cap. 3.
(*d*) Id., *ibid* , lib. IV, cap. 4. — *Rothar Leg.*, cap. 247.
(*e*) Canciani, *Liut. Leg.*, cap. 1, 3, 4.
(*f*) Gregorius II. — Papa urbis Romæ qui in omni mundo ca-

interdictiones, assentiente conventu, pro legibus valuere. Si quis eas violasset, patrimonii damno plectebatur.

Quicumque servum alienum hortabatur ut sacerdotium iniret, viginti solidorum mulcta mulctabatur, et ad priorem servus conditionem redibat.

Sextus et idem ultimus liber anno 724 scriptus centum et duo capita comprehendit, in quibus judiciales formulæ reperiuntur unde mores barbarorum patent. Scilicet prohibet legislator ne bona, salutis causa, ecclesiis largiantur, quod multi nimia pietate instincti faciebant; ista donatione uti parentes vetat, quibus nubiles erant natæ (filiæ in capillo) (*a*), et irritas declarat si donatori post donum liberi nascuntur. Carceres ædificari jubet quibus includantur latrones; unde liquet Widrigildi legem vanam factam ex quo cives permulti in paupertatem inciderant, et pro pecunia in corpus sævire necesse fuerat (*b*). Imo Liutprandus singulare certamen seu *duellum* et Dei judicia seu *Ordalia* (*c*) vituperat, querens quod ea prohibere non possit (*d*).

put ecclesiarum et sacerdotum Dei est, per suam epistolam nos adhortatus est. Liutpr., lib. IV, cap. 4.

(*a*) Canciani, *Liutpr. Leg.*, lib. VI, cap. 11. Filiam in casa habuerint in capillo. — Ex eo more sine dubio illa vox oritur quo capite nudo virgines ibant; eamdem in Andegavensis Caroli Siciliæ regis diplomatibus ubique reperi (*sæcul. XIII°*).

(*b*) Canc., lib. VI, cap. 26.

(*c*) Ordela, Ordalium, quodvis judicium divinum. Plura erant Ordalia apud Langobardos quam in cæteris barbaris legibus. Præter *duellum* Ordalia erant ex aqua frigida et calida, ex ferro calente et favillis, ex crucibus et ex pane caseoque.

(*d*) Sed propter consuetudinem gentis nostræ Langobardorum legem impiam vetare non possumus. Liutp., lib. VI, cap. 65.

Præcipua autem hujus regni lex, quæ aperte testatur quantum civitatis romanæ exempla barbarorum mores immutaverint, ad scribas sive notarios pertinet, qua præscribitur ut Langobardorum seu Romanorum formulæ in pactis serventur; unde patet Rotharidis Edictum jam non civili vitæ suffecisse, præsertim in conscribendis tabulis, ex quo possessionis jus magis ac magis cives alligabat (*a*). Credas Luitprandum, Ravennæ exarchatum sub suum imperium redigendi cupidum, animo intendisse duos populos legibus priusquam armis conjungere. Dum legem romanam inter langobardas leges admittit, id unum rex præscribit: « de bonorum hæreditate jus langobardum observari (*b*) ». Quamvis magis æquis legibus hæredia tunc dividerentur, masculi privilegiis adhuc fruebantur, ut apud victores qui militari legi parebant. Ubi Langobardiam subegit Carolus Magnus, id abrogavit, atque, ut æqua lege bona dispertirentur victis Italiæ populis, præscripsit ut secundum romanum jus fieret hæreditas (*c*).

De iis quæ antea diximus id nobis observandum : in Rotharidis Edicto de Romanis tantummodo semel agitur, ubi cum langobarda serva fornicatio viginti solidis et cum romana tantum duodecim æstimatur (*d*). De Romani cæde *Widrigildum* nihil in Rotharidis neque in Liutprandi legibus. Inde nobis manifestum in Langobar-

(*a*) *Liutpr.*, lib. VI, lex 37.

(*b*) Canc., Liutpr. *Leg.*, lib. VI, cap. 37. Nam quod ad hæreditatem pertinet *per legem* scribant.

(*c*) Canc., Pippin. *Ital. reg. leg.*, cap. 46. Baluz. Carol. M. Capit., *ad ann.* 801.

(*d*) Canc., *Rothar. Leg.*, cap. 194.

dia jam non fuisse Romanos, eosque Aldiones factos (*a*), redituum et frugum terræ tertiam partem (*b*) langobardo domino solvisse, unde iis in italica lingua nomen fuit *Terziatori*. Langobardi seu viri liberi cædes noningentis solidis, Aldionis autem sexaginta tantum redimebatur, quod imo non cæsi propinquis solvebatur, sed *mundwaldo*, domino langobardo, qui damnum, perdito servo, ceperat. Romani igitur nomen possessoris civitatisque jus partim amiserant. Hocce Saviniensem (*c*) doctrinam diruere videtur, quæ romanas leges apud Langobardos perstitisse probare aggreditur.

Ex *widrigildo* demonstrare nobis restat quid de honore Barbari sentirent. Si quis hominem liberum pugnis peteret, tres solidos, si colapho, sex solvebat (*d*); colaphus autem contumelia minus gravis ducebatur. Qui fœminam sagam (*Stregam*) aut hominem ignavum (*Argam*) vocabat, viginti solidorum (*e*) mulcta plectebatur. Duodecim autem solidorum widrigildum erat, si vulnere artus frangeretur (*f*).

Plura apud Langobardos delicta capitis pœna mulctabantur quam apud Francos : scilicet domini cædes a servo, mariti ab uxore, adulterium, et alia quæ in peri-

(*a*) Id., *ibid.* Aldii sive liti. — Ut quisque appretiatus fuerit. *Roth. Leg.*, cap. 11.

(*b*) Reliqui per hostes (vel hospites) divisi, ut tertiam partem suarum frugum Langobardis exsolverent, *tributarii* efficiuntur. P. Diac., lib. II, cap. 32. — Populi tamen aggravati per langobardos hospites partiuntur. Id., lib. III.

(*c*) Savigny, *Hist. du droit romain*, t. I et II.

(*d*) Canc., *Roth. Leg.*, cap. 44.

(*e*) Id., *ibid.*, cap. 198, 384.

(*f*) Canciani, *Roth. Leg.*, cap. 46, 47.

culum civitatem adducebant; si quis ad hostes transiret, patriam proderet, a duce, bello flagrante, deficeret, hominem capite damnatum asylo exciperet, aut in regias ædes, sine venia, armis instructus penetraret (*a*).

III. — LEGES RATCHIDIS [746] ET AISTULFI [754].

Legibus patriæ Ratchis et Aistulfus ultima addidere instituta. Quas tulerunt leges partim typis mandavere Muratorius et Cancianus; aliæ usque ad nostram ætatem ignotæ fuerant atque ineditæ (*b*). Ratchidis leges potius jussa vocandæ sunt quæ ferebantur ut præsens poscebat tempus. Nihil apertius demonstrat quantum Italia turbaretur et Langobardorum res ruerent, quam quod fuit vetitum, interposita capitis aut bonorum proscriptionis pœna, ne quis nuntium extra imperium, sive Romam, sive Ravennam, sive in Galliam, in Germaniam, imo Beneventum et Spoletum (*c*) mitteret, quorum duces genti Liutprandi, in cujus locum Ratchis sceptrum adeptus erat, devoti credebantur. Pœnæ in priore edicto, scilicet Rotharidis, adversus servum qui fœminæ liberæ sive *Arimanniæ* (*d*) se matrimonio jungit, enuntiatæ iterum indican-

(*a*) Id., *ibid.*, lib. I, cap. 3, 4, 5, 6, 7, 13, 36, 204, 213.

(*b*) Eas e manuscript. Cod. Cavens. monast. transcripsi, et in Galliam ann. 1845 retuli.

(*c*) Canciani, *Ratch. Leg.*, cap. 5.

(*d*) Arimannia. Omnia quæ miles aut liber homo possidet, scil. ager, uxor, equi, *conciatura*. De ferratura et alias *arimannias*, ut caballos ita habere debeant. *Ratch. Lex ined. XI.* — Marculf., lib., form. 18.

(*e*) Id., *ibid.*, cap. 2.

tur (e) : unde manifestum victorum gentem magis ac magis cum victo populo matrimoniis se miscuisse (a).

Aistulfus, ille Romanorum hostis, qui ferme Romam occupavit, a lege romana multa mutuatur, unde meliorem populo paret conditionem. Parentem æqua parte filios et filias (b) per testamentum sinit donare; si autem marito filii essent (c), is conjugi tantummodo dimidiam usufructus partem relinquere potest. Creditori vetat duodecim dies ante discessum in militem manum injicere atque duodecim post reditum (d). Nil magis providum quam quod ad servorum manumissionem pertinet. Ne erga patronos liberti ingratos se præberent, eos declaravit usque ad patroni mortem comprehendi et in servitutem revocari posse (e), dum iste non eos in Ecclesia per sacerdotum manus liberasset. Fraudes quibus utebantur hæredes prævidit, cum defunctus, animæ salutis causa, servos in libertatem vindicaverat aut ecclesiæ legaverat (f). Denique Langobardum sivit judici aut ministro famulari, salva libertate, quandoquidem ille triginta annos domino addictus permansisset (g).

Reliquas leges Aistulfus conscripserat ut clericorum gratiam sibi conciliaret. Præcepit ut donationes ecclesiis institutæ non solum e donatoribus sed ex eorum hæredibus et successoribus (h) reposcerentur; ut Langobardi

(a) Canc., *Ratch. Leg*, cap. 2.
(b) Canc., *Aistulf. Leg.*, cap. 4.
(c) Id., *ibid.*, cap. 5.
(d) Canciani, *Aist. Leg*, cap. 12.
(e) Id., *ibid.*, cap. 2.
(f) Id., *ibid.*, cap. 3.
(g) Id., *ibid.*, cap. 14.
(h) Id., *ibid.*, cap. 7.

non solum ægrotantes, sed etiam sani, sanctis locis bona relinquere possent, et præscriptio post triginta annorum intervallum omnibus, clericis et secularibus admitteretur.

Leges etiam revocavit quibus episcopi, abbates prioresque ecclesiastici jurijurando in litibus obstringebantur. Si autem monachi quinquaginta numero superarent, abbati jurare soli licebat (*a*), cujus tunc legitimum habebatur jusjurandum; si autem lis esset de pecunia viginti solidis minore, monasterii *Scarionibus* (*b*) jurare fas erat. Ita sperabat Aistulfus sibi Ecclesiam conciliandam cum Romam subigendi consilium animo volveret.

IV. Nunc transeundum est ad ineditas Ratchidis Aistulfique leges quæ in Codice manuscripto cavensi monasterio reperiuntur, quasque ex Italia reportavimus. Quæ quidem complectuntur duas leges, quibus Ratchidis regis prologus præit, et novem leges Aistulfi quæ ante quatuordecim notas ejusdem regis leges inscriptæ sunt, ita ut earum primum locum obtineant quas Muratorius et Cancianus typis impressas emiserunt.

Cavensis manuscriptus Codex in-8° angusta forma membranaceus est et litteris fractis scriptus; mendis et barbarismis scatet, ut videre facile est ex ineditis legibus quas infra exponimus. Conscriptus videtur per primos

(*a*) Canciani, *Aistulf. Leg.*, cap. 10.

(*b*) Vox *Scario* diverse fuit interpretata. Eam Hug. Grotius verbo *Carnifex* convertit, nescio quam repetens originem (*Hist. Gothor. II*). Merito testatur Muratori *Scariones* monasterii esse defensores sive actores, actionarios. *Murat., ad leg.* 3 *Aistulf.* Cang. Ostiarius. Mon. Sanct.-Gall., lib. I.

undecimi sæculi annos : nempe de Pandulfo, Beneventi duce, anno 981 interfecto (*a*), auctor disserit quasi notum habuerit, et paulo post Ticini incendiu mnarrat quod ad annum 1004 Henrici Baioarii (*b*) copiæ succenderunt. Innumeris horret manuscriptus mendis nec immerito propter ætatem qua conscriptus est : scriptor autem peritus videtur calligraphus, quamvis in ejus tarda scriptura jam illa elegantia perierit, quæ in manuscriptis langobardis octavi sæculi animadvertitur, ut in Cavensi monasterio rei certior factus sum.

INEDITÆ RATCHIDIS AISTULFIQUE LEGES (*c*).

(*Sic.*) Prologus ista quæ superius scripta tenentur in edictum scribantur, et ista duas capitulas de subtu in brevi prævidimus statuere.

Hoc autem prævidimus statuere ut Marcas nostras, Xristo custodiente, sic debeant habere hordinatas et vigilitas ut inimici nostri vel gentis nostræ non possint per eas sculcas (*d*) mittere. Ut fugaces exientes suscipere, sed nullus homo per eas introire possit sine jussione aut epistola regis.

(*a*) Pfeffel, *ad ann.* 981, t. 1.

(*b*) Boiarii, aut *Baiuvarii.* — Lex Baiuvariorum, Muratori, Canciani, *passim.*

(*c*) Folio 166-167 et sequent. a tergo, *Cod. Cav. leg. Langobard.*

(*d*) Sculca, Sculdacia, unde Sculdais, Sculdacius, centuria, centurio. Sculcæ pro Exsculcæ, Exsculiæ, vocab. truncat., ut cubiæ pro excubiæ. Greg. M., lib. 12.

Propterea unusquisque judex per marchiam sivi commissam talem studium et vigilantiam ponere debeat et per locos positos et clusarius suus, ut nullus homo sine signo aut epistolam regis exire possit; et dum ad ingrediendum venerint peregrini ad clausas nostras qui ad Romam ambulare disponunt, diligenter debeant interrogare unde sint; et, si cognoscunt quod simpliciter veniant, eorum aditum tribuant.

Lex X.

Si enim vero Arimannus aud liber homo ad judicem suum prius non ambulaverit et judicium suum de judice suo non susceperit, et post justitiam suam recepat sic venerit ad nos proclamare, componat ad ipsum judicem suum solidos quinquaginta. Propterea præcepimus omnibus, ut debeant ire unusquisque causam habentes ad civitatem suam simulque ad judicem suum, et nunciare causam suam ad ipsos judices suos. Et si justiciam non receperint, tunc veniant ad nostram præsentiam : nam si quis venire antea præsumpserit priusquam ad judicem suum vadat, qui habuerint unde componant solidos quinquagiuta, et qui non habuerint........

Ideo volumus ut vadat unusquisque ad judicem suum et percipiat judicium qualiter fuerit. Et hoc volumus ut nullus homo præsumat causa alterius ad dicendum supprehendere aut causare, nisi cum notitia de judice suo sive causa de vidua aut orphano dicenda ; neque, ut diximus, de collibertos suos.

Si quis causam supprehenderit aut causare præsumpserit, componat guidrigild suum medietatem regis et medietatem judici suo. Et si judex, qui fuerit antequam

causa alterearetur, hoc habere permiserit aut consenserit, componat guidrigild suum.

Lex XI.

Hæc itaque volumus et statuimus ut unusquisque Arimannus, quando cum judice suo caballicaverit, unusquisque per semetipsum debeat portare scutum et lanceam et sic post illum caballicare. Et si ad palatium cum judice suum venerit, similiter faciat. Hoc autem ideo volumus ut habere debeat quia incertus est qui ei superveniat, aut qualem mandatum suscipiat de nos, aut de terre istius ubi oporteat haberi caballicago. Si quis vero aliter facere præsumpserit, componat judici suo solidi viginti. Et judex ille cui Arimanno hoc distulerit implere, aut non distrinxerit, sicut supra diximus, componat guidrigild suum in palatium regis. De ferratura quidem et alias arimannias ut caballos ita habere debeant, sicut jam in antea per nostram jussionem præcepimus.

AISTULFI NOVÆ LEGES.

Tituli I. De donationes illa quæ factæ sunt a Ratchis reges et Tasia conjuge.

II. De his qui loricas habere possit.

III. De negationes (negotiatoribus?)

IV. Item de negationes.

V. De clausas dirrupatas.

VI. De negationes et terreno negotio.

VII. De judices qui homnes de exercitu dimittunt.

VIII. De illicita conjunciones.

IX. De furonibus.

(Titul. sequent. typ. mandav. Muratorius et Cancianus.)

LEX I.

(Legum Aistulfi prima Codicis Cavensis pagina avulsa periit.) [Folio 169.]

LEX II.

. . . . Ut ille homo, qui habet septem casas massaricias, habeat loricam cum reliqua conciatura sua, debeat habere et caballos. Et si super habuerit, pro isto numero debeat habere caballos et reliqua armatura.

Item placuit ut illi homines, qui non habent casas massaricias et habent quadraginta jugis terræ, habeant caballum, scutum et lanceam.

Item de minore homines principis placuit ut si possint habere scutum, habeant coccora cum sagittas et arcos.

LEX III.

Item de illis hominibus qui negotiantes sunt et pecuniam non habent, qui sunt majores et potentes, habeant loricas, scutos, et caballos, et lanceas; et qui sunt sequientes habeant caballos, scutum et lanceam. Minores habeant coccoras cum sagittas et arcos.

Lex IV.

Et hoc iterum volumus de illis hominibus qui negotium fecerint sine voluntate regis cum romanos homines. Si fuerit judex qui hoc facere præsumpserit, componat Widrigild suum et honorem suum amittat. Si fuerit Arimannus homo, amittat res suas et vadat decalvatus clamando... Sic patiatur qui contra voluntatem domini sui regis cum romano homines negotiatio fecerit, quando lites habemus.

Similiter componat judex qui neglectus fuerit aut fecerit, ad inquirendam si antea ad ejus notitiam pervenit, quod Arimannus et hæc fecisset aud alius in ejus judicaria, componat Widrigild suum, et honorem suum non perdat. Et si dixerit ipse judex quod ad ejus notitiam non pervenisset, purget se ad sancta Dei Evangelia quod ad ejus notitiam non pervenisset.

Lex V.

De clusas quæ dirrupatæ sunt, restaurentur et ponantur ibidem custodiam, ut nec nostri homines possint transire sine voluntate regis, neque extraneis possint ingredere in patriam nostram.

Similiter sine jussione regis et voluntas in quale clusas inventus fuerit tali pena subjaceat.

Clausarius qui custodire neglexit ad judice suo qualis ipse judex agere anteposito. Nisi judex per utilitatem regis miserit missum suum, aut susceperit tantummodo pro causa regis.

Lex VI.

De navigio et terreno negotio. Ut nullus homo debeat negotium peragendum ambulare, aut per quodecumque sine epistola regis, aut sine voluntate judici suo. Et si hoc fecerit componat Widrigild suum.

Lex VII.

De judice et de sculdais, ut auctores qui homines potentes dimittunt de casa seu de exercitu, qui hoc faciunt componant sicut edictus continet pagina.

Lex VIII.

De inlicita conjuctione, quia nec unde canones aut edictus habet esse non possunt copulatas; placuit idem principis nostro ut a presenti separentur, et quis intra presentem indictionem causam istam de nostris judices neglexerit ad judicandum aut distrigendum componat Widrigild suum. Quia causam apparet nobis et omnibus qui talia consentiunt contra Deum et animam suam faciunt, et malitia amplius crescit.

Lex IX.

De furonibus qui neglexerit inquirere aut sollecitare vel qui eos transire permittunt foris clausas, ita subjaceant sicut edicti continet pagina, et intra presentem indictionem habeat inquisitio. Et hoc statuere, ut si comprehensus a qualecumque judice fuerit, et de sub alio judice col-

legam suum actionaverit, ipse judex qui ipsum furonem comprehensum habet, et ad alium judicem mandatum fecerit, ut ipse neglexerit comprehendere, componat ipsum furtum; cui factum est, judex ipse : eo quod comprehendere neglexerit furonem ipsum.

Et si servus cujuscumque fuerit, faciat scire dominus ejus, et ipse dominus etiam inquirat servum suum et faciat ei justitiam qui compellaverit : et si ipse dominus ejus neglexerit comprehendere, componat ipsum furtum, qui comprehendere neglexit. »

Istis legum fragmentis expositis, id primo nobis annotandum videtur, scilicet omnia imminentem imperii ruinam denuntiare et e suspicione metuque has leges ortas esse.

« Hoc autem prævidimus, ait Ratchis in prologo, sta-
» tuere ut *Marcas* nostras sic debeant habere hordinatas
» et vigilitas ut inimici nostri vel gentis nostræ non pos-
» sint per eas *sculcas* mittere; ut fugaces exientes susci-
» pere, ut nullus honno per eas introire possit (*a*)...... »

Infra rursus jubet quemque judicem sedulo stationes in *Marcarum clusis* (*b*) quas defendit collocare. Clusarius (scilicet angustiarum quæ Clusæ vocabantur custos) cuique homini ex imperio sine chirographo aut epistola regis vetare debet; cum autem obveniunt peregrini, ut Clu-

(*a*) Ratch., *Prolog.*, ut supra.

(*b*) Præcipua juxta Galliarum fines Clusa, *le Pas de Suze*, adeo angusta erat, regnantibus Carloving., ut ibi portæ exstructæ fuerint. Clusa quoque in Tusciæ limitibus erant. Vide Repetti, *Dizionario geografico di Toscana*, I, 707.

sas (*a*) transeant, Romam petentes, primo diligenter interrogandi, et ubi liquet eos sincere et aperte venisse, statim sunt admittendi.

Easdem præscriptiones iterat Aistulfus in quinta lege inedita de clusis quarum portæ et claustra fuissent fracta, et cum custodes stationem deseruissent (*b*). Imo in sequenti lege cives iter facere sive commercii gratia, sive quavis alia causa, sine epistola regis aut judicis venia, vetat. Isti igitur principes chirographis et speculatoribus utebantur quod recentius merito existimaretur, quasi hæc omnia labantis imperii ruinam tardare possent.

Ex eodem metu secunda Ratchidis lex inedita (ex ordine undecima) oritur cum exolescentem militiæ disciplinam suscitare tentat, homini libero (arimanno) qui judicem (sculdais aut comitem) sequitur (*c*) præscribendo, proposita mulctæ pœna, ut secum loricam, scutum et hastam afferat.

Imo quidem Aistulfus, mutata societate ipsa, militarem constitutionem et delectum immutat. Usque ad tempus illud quisque Langobardus miles seu *exercitalis* (*d*) erat, victus autem populus, divites et proletarii ex exercitu excludebantur. Cæterum videtur milites e langobarda origine

(*a*) Vide supra.

(*b*) Cod. cav., *Aist. Leg. IV, De clausas dirrupatas.*

(*c*) *Post judicem caballicare*, suivre la chevauchée du juge. *Ratch. Leg. XI. Caballicago,* id., *ibid.*

(*d*) In legib. Rothar. Arimanni non sunt; *exercitales* quater nominati, cap. 20, 23, 24, 376; *liberi homines* passim, cap. 10, 11, 12, 27, 30, 31, 32, 37, 39, 41, 42, 43, 138, 139, 140, 143, 164, 172, 177, 179, 212, 213, 226, 240, 242, 256, 258, 264, 268, 269, 273, 284, 357, 364, 374, 377, 380, 384, 385, 387, 389.

cum reliqua gente sese miscuisse, quamvis matrimonium inter victores et subactam gentem lege prohiberetur, ut supra diximus. Jam non Langobardos Aistulfus ad militiam, solos autem subditos, agri scilicet possessores et *negotiantes* convocat (*a*). Quicumque septem villas (*massaricias*) (*b*) possidet, equum, scutum, armaturam (*cum reliqua conciatura*) (*c*) habeat; si tantummodo quadraginta jugera, eidem legi parere debet; si minus quam quadraginta, militem arcu, pharetra (*coccora*) et sagittis armatum suppeditet. Mercatores ditiores eorumque servi militiæ obnoxii sunt; minores autem arcum et pharetram habere debent.

Quæ quidem militarium legum immutatio eo magis mira videtur quod nunquam in Beneventi ducatu valuit, cui non propior ruina sicut septentrionalibus Italiæ provinciis imminebat. Siccardus, qui nono ibi sæculo regnabat, *Terziatori* e militia anno 836 amovit (*d*).

Ex iis quæ supra dicta sunt, id quod nobis maximi videtur momenti sequitur : jam non Langobardorum exstat militaris natio, et rex ut exercitum comparet victos rerum dominos et mercatores convocat; isti autem timidi homines imperio labanti sustinendo impares, vix hoste viso, nullo commisso prælio fugam capessent (*e*). Ista inusitata milites conscribendi ratio (*f*), unde adeo immutatam fuisse civitatem patet, ægre invaluit, et agricolas negotiatores-

(*a*) *Aist. Leg. Cod. cav.*, cap. 2 ined.

(*b*) Masseria seu villa adhuc hodie vox usitata in Siciliæ regno.

(*c*) *Aist. Leg. ined.* 2.

(*d*) Muratori, *Script. rer. italic.*, t I, part. I, p. 256.

(*e*) Eginhard., *passim.* — Erkempert., *Prolog.*

(*f*) Liutpr. omnes cives langobardos tantum ad militiam vocat. Lib. VI, lex 29.

que ab aratro aut domo abductos fraudem adhibuisse videtur, ut militiæ sese subducerent; qui sine dubio pro pecunia cum judice exercitui complendo præposito sæpissime conspirabant. Quod Aistulfus reprimere tentavit, quemvis judicem aut *sculdacium* ad widrigildum solvendum damnando qui ex exercitu aut præsidio (*de Casa?*) divitem dimiserit.

E duabus postremis Aistulfi legibus nova Langobardiæ apparet conditio : omnia miscentur atque perturbantur; multi cum fœminis, lege vetante, in dies connubia ineunt, quod Ecclesiæ canones damnabant. Impune regionem pervagantur latrones, nec ulla eos vis coercet. Id rex talibus fatetur verbis : *et malitia amplius crescit* (*a*).

Tunc judicem jubet de re spondere et *Widrigildum* componere si in concubinatum animadvertere aut reos disjungere omiserit (*ad judicandum aut distrigendum*); mulcta mulctabitur, si Clusas transgredi latronem permittit, et si judex alius eum comprehensum damnat. Ipse dominus qui unum e servis furti compertum nec denuntiaverit nec fuerit insectatus, illius loco mulctam persolvat (*b*).

Istis quædam addere mihi necesse videtur de duabus vocibus quibus usi sunt Ratchis et Aistulfus, et quæ langobardas ultimas leges plane illustrant : scilicet *de Arimannis* et *Romanis*.

Liberi victricis gentis aut boni homines non in Rotharidis edicto Arimanni appellantur, sed *milites*, *exercitales* (*c*),

(*a*) *Aist. Leg. ined. Cod. cav.*, cap. 8.
(*b*) Id., *ibid.*, cap. 9.
(*c*) Vide supra. *Exercitalis* quater in Edict. appel'.

war, *warones* (*a*). Primo æqua milites erant conditione, idemque omnibus erat *Widrigildum*. Ubi autem in Italia consedere, duos ordines apud Langobardos reperimus, pauperes atque divites, *majores* et *minores* (*b*). Tunc vox nova *Arimanni* nobiles designavit, militem qui equum, loricam, scutumque habebat, cujus armatura in Ratchidis legibus *Arimannia* (*c*) vocatur.

Prima de Arimannis mentio fit in Ariberti II [anno 707] quæ Æmiliano Vercellarum episcopo bona Arimannorum, Aldionum et servorum, quæ antecessores adepti erant, confirmavit (*d*).

Liutprandus Widrigildum non idem esse majoribus et minoribus seu Arimannis et exercitalibus voluit. Qui Arimannum interfecerat, ut vitam tueretur, trecentos solidos, qui autem exercitalem, ducentos tantummodò expendere debebat (*e*).

In Ratchidis Aistulfique legibus jam nulla de exercitalibus mentio fit; infimus victorum ordo, cum reliqua plebis parte permixtus, periisse videtur; de Arimannis autem sine intermissione disserunt. Nobilium igitur ordo semper exstabat; duces supererant, non autem milites. Ita explicari potest Aistulfi inedita lex, quæ in pacifico agricolarum et mercatorum grege (*f*) exercitus delectum efficere præscribebat, quod quidem poscebat tempus.

(*a*) Arimann. liber homo, nobilis, miles. Marculf., form. 18, lib. I. — Hermanni. Savigny, *Hist. du droit romain*, t. I, p. 145.

(*b*) Liutpr., lib. IV, lex. 9.

(*c*) De ferratura quidem et *alias Arimannias* ut caballos ita habere debeant. *Ratch. Leg. Cod. cav.*, cap. 11.

(*d*) Cacciatori Pollentini. *Torino*, 1773, p. 90.

(*e*) Canciani, *Liutpr. Leg.*, lib. VII, cap. 9.

(*f*) Aist. *Leg. ined.*, ut supra, l. 2, 3.

In quinta lege Aistulfus Romanos appellat; sed ut de externa loquitur gente quacum belligerat [*quando lites habemus* (*a*) eoque consilio ut a commercio cum Romanis subjectos prohibeat nisi rex jusserit aut permiserit, proposita bonorum proscriptionis et *decalvationis* (*b*) pœna, semel de iis tantummodo Rotharis erat locutus ut instituere pro stupro cum barbara aut romana serva Widrigildum.

Contra Luitprandus, anno 724, hoc scelus, nulla personarum adhibita ratione, eadem pœna mulctaverat.

Iterum igitur, Aistulfi tempore, nomen Romanorum in langobardis legibus legitur; jamque centum et octoginta anni effluxerant ex quo Italia subacta fuerat. Hæc autem lex quod supra diximus confirmat, scilicet jam non in Langobardia esse Romanos qui nomen aut jura servassent. Aistulfus enim tantummodo de Romanis qui in Ravennæ exarchatu aut Romæ provincia versabantur agit. Hoc novo argumento adversus Saviniensem doctrinam uti possumus, quam hic refellere longum (*c*), et in quam satis est nunc verbis insurgere. Præterea idem præscriptum langobardis, non autem romanis legibus, commercium protectum fuisse testatur.

Hæc nobis in animum injecerunt langobardarum legum fragmenta quæ in Cavensi Codice reperimus. Si

(*a*) *Aist. Leg. ined. Cod. cav.*, IV.

(*b*) Decalvatio. Decalvatus asino insidens, averso capite et scissa coma, per vicos ducebatur. Hoc supplicium apud Gothos usitatum erat, a quibus Langobardi sumpsisse videntur. Cangii, *ad vocem Decalvatio*. Cod. Theod. const. 14. — Conc. Toletan, lib. VI, cap. 17.

(*c*) Savigny, *Hist. du droit romain*, liv. I, II.

verum est has leges sensim immutatas et emendatas cæterarum barbararum gentium legibus præstitisse, non ideo prohibere valuerunt quin imperium ubi vigebant facillime rueret. Hoc novo exemplo nobis illud comprobatum videtur, populos non solum legibus (*a*), sed etiam moribus, virtute, et inprimis civili militarique constitutione, vitam et libertatem tueri.

(*a*) Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*.

Vidi ac perlegi.

Lutetiæ-Parisiorum, in Sorbona, ipsis kal. nov. anni MDCCCXLVI,

Facultatis Litterarum in Academia parisiensi decanus,

J. Vict. Le Clerc.

Typis mandetur.

Roussele,

Rectoris vices gerens.

TYPIS GUIRAUDET ET JOUAUST,
via vulgo dicta S.-Honoré, 315.

LES AMAZONES

DANS L'HISTOIRE

ET DANS LA FABLE,

PAR F. G. BERGMANN,

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE, A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG.

Ex oriente lux.



COLMAR,

Imprimerie et Lithographie de Mme veuve DECKER.

A MONSIEUR B. GUÉRARD,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

Hommage d'ancienne reconnaissance et d'amitié
de la part de l'auteur.

LES
AMAZONES DANS L'HISTOIRE
ET
DANS LA FABLE.

Les Amazones sont représentées, dans la mythologie et dans la poésie des Grecs, comme une nation de femmes ou d'héroïnes. Les données fournies par les poètes reposent, il est vrai, pour la plupart sur des fables, mais ces fables se sont formées en grande partie d'après la réalité et renferment par conséquent un fond historique qu'il importe de déterminer et de faire ressortir. C'est là le but qu'on se propose dans ce mémoire : il se divisera en deux parties; dans la première nous traiterons des Amazones de l'histoire et nous montrerons ce que ces héroïnes ont été originairement et en réalité ; la seconde partie aura pour objet les Amazones de la fable et nous ferons voir les changements que la poésie et la mythologie grecques ont fait subir aux traditions sur les Amazones de l'histoire.

I.

AMAZONES DE L'HISTOIRE.

Lorsque pour la première fois les Grecs asiatiques apprirent à connaître les Amazones, c'étaient des prêtresses d'une divinité qu'ils dési-

gnaient sous le nom d'Artémis. De même que dans l'antiquité les prêtres portaient quelquefois le nom, les attributs et les caractères extérieurs du dieu dont ils étaient les serviteurs et dont ils passaient souvent pour être les fils, de même aussi les Amazones portaient le nom épithétique, le costume et le caractère extérieur de la déesse Artémis dont elles étaient les prêtresses. Aussi pour bien saisir tout ce que la tradition historique a rapporté sur ces prêtresses, il faut nécessairement se rappeler quels étaient les noms, les attributs, le culte et le caractère mythologique de la déesse Artémis. Le nom d'Artémis fut donné par les Grecs à une divinité dont les attributions s'étaient formées du mélange de celles de différentes déesses, lesquelles, d'abord adorées chacune séparément, s'étaient, dans la suite, pour ainsi dire fondues ensemble sous l'influence du culte complexe de la déesse indienne *Bhavânî Çivâ*. Pour comprendre la religion d'Artémis, il importe donc de connaître celle de la déesse indienne, son prototype, et de se rappeler les caractères que l'influence du culte de celle-ci a imprimés au culte des déesses analogues chez les peuples de l'Asie occidentale.

Bhavânî ou *Çivâ* était l'épouse ou, comme disaient les Hindous, l'*énergie* (sansc. *çakti*) de *Çivas*, ce qui indique que cette divinité avait été imaginée d'après son époux, et que ses attributions et son caractère étaient conçus à la fois par analogie et par antithèse avec *Çivas*. Or *Çivas* ou *Çavas* (Engendreur), autrement appelé *Bhavas* (Naissant), était le représentant ou la personnification mâle de la force génératrice dans la nature. En cette qualité, il avait pour symbole le *phallus* (sansc. *lingam*) et il avait à la fois pour monture et pour emblême le taureau, ce qui lui fit donner encore le nom épithétique de *Maître du Taureau* (sansc. *Vrichaindras*). Comme la génération passait pour la force divine primitive, *Çivas* était souvent confondu avec le dieu primitif *Narayanas*, et comme la procréation était, au point de vue de la religion hindoue, un acte sacré, *Çivas* portait aussi de préférence le nom de *Vénérable* (sansc. *bhagas*, cf. grec *hagios*). La chaleur étant considérée comme la condition et la cause de la génération et de la production, le dieu du soleil (ind. *Souryas*) et du feu (sansc. *Agnis*) durent se confondre en partie avec *Çivas* lequel, pour cette raison, réunissait dans sa personne plusieurs attributions qui appartenaient originairement soit au dieu du soleil, soit à celui du feu. *Çivas* étant dès-lors le représentant de l'effervescence, de la chaleur et de l'orgasme générateur, son culte avait par cela même un caractère *orgia-*

stique ou frénétique, et comme la liqueur spiritueuse (sansc. *sura*) le vin était le symbole de la chaleur du soleil et de l'effervescen printannière et génératrice, *Çivas* eut aussi l'épithète de *Dieu* *spiritueux* (sansc. *suradaivas*). Suivant les idées philosophiques Hindous, toutes choses étaient soumises à une transformation con nuelle, de sorte que la vie impliquait la mort et que la mort impliqu la vie. *Çivas*, comme dieu de la génération et de la vie, était donc ég lement le dieu de la transformation, de la destruction et de la mo En sa qualité de dieu destructeur, il portait le nom de *Kâlas* (livid exprimant la couleur livide de la mort, et son culte se célébrait par consécration de victimes humaines.

La déesse *Çivâ* (Mère) ou *Bhavânî* (Nature) qui, comme nous l'avo dit, fut calquée par analogie et par antithèse sur son époux, ét d'abord la personnification de la naissance (lat. *natura*) ou de la Natu (sansc. *Prakriti*, en lat. *Procreatio*). En cette qualité elle était symb lisée par la matrice (sansc. *yoni*) et avait pour emblême la vache était chez les Hindous le symbole de la fécondité et de la nutritio comme le taureau (sansc. *bhous*, [p. *bhavas*], producteur, gr. *bous*, l *bos*) était celui de la génération. Comme la mamelle de la vach et par extension le sein de la femme était le symbole de la fécondi de la nutrition et de l'abondance, *Bhavânî*, la déesse *Maîtresse de vache* ou *Bouvière* était aussi elle-même figurée avec des mamell rebondies et turgescentes d'où jaillissaient avec abondance deux rayo de lait (1). Enfin, comme la mamelle pouvait être désignée en sansc par le terme de *Payas-dhas* (vase au lait, gr. *maias-dos*, *mâs-do* *mâd-sos*, *mâ-zos*; goth. *vâz-ta*, anglos. *vear-t*, all. *wâr-ze*) ou *Pay dhanam* (pers. *besch-ten*, poitrine) la déesse *Bhavânî* pour cette rais pouvait encore être désignée par l'épithète de *Mamelue*, (sansc. *payas-dhana*, dorien *hamâs-dan*, attique. *amâzon*). Ensuite la nature présentant à l'homme sous deux faces opposées, comme production comme destruction, *Bhavânî*, la déesse de la nature, était aussi à fois déesse de la vie et déesse de la mort. Comme présidant à la vi à la fécondité et à l'abondance, elle se confondit avec *Narayani* prit l'épithète de *Annâ pûrnâ* (qui remplit de mets). Comme déesse la mort elle portait le nom de *Kâlî* (livide) et de *Durgâ* (gr. *dus-batt*

(1) Voyez les planches de l'ouvrage de M. GUIGNIAUT : *Les Religions de l'an quité*, etc.

inaccessible, redoutable) et avait pour emblêmes, comme son mari *Kâlas*, les instruments destructeurs employés à la guerre et à la chasse. Son culte, ainsi que celui de son époux, était non seulement *orgiastique* ou orageux, exprimant d'une manière symbolique la rage de l'orgasme générateur et les transports frénétiques de la chasse et de la guerre; il était encore sanguinaire en ce qu'il exigeait des sacrifices sanglants et même des consécrations de victimes humaines. *Kâlî*, la déesse de la mort, haïssait l'amour considéré comme la source de la vie et comme la cause de la génération; elle éloignait de son service le sexe masculin et se faisait servir par des femmes vierges ou célibataires (cf. sansc. *daiva dasias*, suivantes divines) qui comme elle, portaient le nom épithétique de *Sapayasdhanâs* (gr. *hamâsdanes*, *amâzones*). Elle protégeait ceux qui se détournant de la vie et de ses joies, vivaient dans la continence et se livraient à des exercices d'ascétisme. Enfin, de même que le dieu *Çivas* s'était confondu avec *Souryas*, le dieu du soleil et du jour, de même *Bhavânî Kâlî*, comme déesse à la fois de l'origine et de la mort, se confondit avec la *Nuit* qui, elle aussi, était considérée sous un double point de vue, d'abord comme mère du sein de laquelle tout était sorti, et ensuite comme anéantissement au sein duquel toutes choses rentraient. Une fois confondue avec la Nuit, *Bhavânî Kâlî* devint également déesse de la lune qui, ainsi que la Nuit dont la lune était le représentant, portait deux caractères opposés l'un à l'autre; car on attribuait à la lune des qualités bienfaisantes, favorables à la fécondation et à la génération (cf. lat. *Lucina*, déesse de la naissance, et *Luna*, p. *Lucina*, *Lucna*, Lune) et des qualités malfaisantes, nuisibles à la fécondité de la terre (cf. lune rousse) et à l'état physique et moral de l'homme (cf. maniaques, lunatiques).

Le culte de *Çivas Bhagas* et celui de *Bhavânî Kâlî* avec les caractères que nous venons d'indiquer, se répandirent de l'Inde vers l'Occident, chez les peuples de l'Asie mineure, lesquels adoraient déjà, soit un dieu du soleil ou une déesse de la lune, soit une divinité présidant ou à la guerre ou à la chasse ou à la nuit ou à la fécondité ou à la génération. Dès-lors la religion nouvellement importée du dieu indien *Çivas* se confondit avec celle de *Baal* ou *Adonis* chez les Babyloniens, avec celle d'*Osiris* chez les Egyptiens, avec celle d'*Apollon* chez les Cimro-Lycéens, etc.; la religion de *Bhavânî Kâlî* de même mêla son culte avec celui d'*Anahid* (sansc. *Anasitâ*, Paisible) chez les Perses et les

Arméniens, avec celui d'*Oupis* (abondance, lat. *ops*) chez les Cimmériens, avec celui d'*Aphrodite* et de *Selène* chez les Grecs asiatiques, etc.

Par leur mélange opéré sous l'influence de la religion de *Çivas* et de *Bhavânî*, toutes ces divinités indigènes prirent non seulement les caractères multiples, mais aussi les attributions contradictoires qui viennent d'être signalées dans le dieu et dans la déesse des Hindous.

Par suite de leur caractère complexe et de leurs attributions contradictoires, les divinités masculines, qui avaient subi l'influence du culte de *Çivas*, furent désignées chez les Grecs sous les noms différents et opposés de *Hélios*, d'*Apollon*, de *Héraklès*, de *Dionysos*, etc., et les déesses qui avaient subi l'influence du culte de *Bhavânî Kâlî*, eurent indifféremment les noms de *Rhéa*, (p. *Fravia*, *Hravia*, *Rhaia*, la Dame, sansc. *prabhvî*) ou *Kubèle* (Protectrice, cf. *Kobalos*, *Kobeiros*, gaël. *cabhair* ou *cobheir*, protecteur), d'*Eileithyia* (p. *Eilei-thyia*, orage des entrailles, douleur de l'enfantement, cf. lat. *ilia*, gr. *eileos*), d'*Aphrodite* (Née de l'effervescence), de *Selène* (Lune), de *Persephonè* (Tueuse de bœuf, sansc. *vricha-hanâ*) ou *Persephatta* (sansc. *vricha-badhâ*), etc. Mais celui de tous les dieux qui devait le plus directement son origine à *Çivas* et qui reproduisait le mieux le caractère complexe de cette divinité indienne, c'était *Dionysos*, le jeune dieu du soleil, le dieu de l'orgasme générateur, de l'effervescence printannière, le dieu du vin et de l'enthousiasme. Aussi *Dionysos* garda-t-il, jusque dans la tradition des Grecs asiatiques, les noms indiens de *Sabos* (sansc. *Çavas*), de *Sabadios* (sansc. *Çava-daivas*), de *Bakchos* (sansc. *bhagas*, p. *abhiagas*, Vénérable, cf. slav. *bog*, Dieu), d'*Iakchos* (sansc. *Yakchas*, p. *abhi-aktas*, respecté, all. *beachtet*), de *Soradeios* (sansc. *sura-daivas*, dieu du vin), etc. Parmi les déesses, celle dont les attributions rappellent le mieux les caractères différents de *Bhavânî Kâlî*, c'est la déesse nommée *Artémis* chez les Grecs. Or comme c'est à cette déesse que se rattache l'histoire de ses prêtresses, appelées comme elle du nom épithétique d'*Amazones*, nous allons montrer comment le culte de *Bhavânî Kâlî*, sorti de l'Inde, a déterminé la religion d'*Artémis* chez les différents peuples où il s'est établi et développé.

Le culte de *Bhavânî Kâlî*, dont nous connaissons les caractères particuliers et qui, soit séparément, soit conjointement avec celui de *Çivas*, commença à se répandre vers l'Ouest de l'Inde, dès le dixième siècle avant notre ère, s'introduisit d'abord chez des peuplades de race kelto-kimrique qui, dans leurs longues et fréquentes migrations,

le propagèrent ensuite dans l'Asie mineure, et plus tard jusque dans l'Europe occidentale. Une branche des anciennes tribus *kamares*, d'origine kimrique ou cimmérienne, s'étant établie successivement dans l'Arménie, la Phrygie, la Lycie et la Carie, elle apporta dans ces pays le culte d'une déesse analogue à *Artémis* et avec laquelle s'était déjà confondue la déesse amazone hindoue *Bhavânî Kalî*. Suivant l'usage des Anciens de nommer les prêtres et les prêtresses d'une divinité d'après une épithète donnée à cette divinité (cf. *Sabus*, prêtre de *Sabus*, *Oupis*, prêtresse de *Opis*) les prêtresses de l'*Artémis* amazone lyco-cimmérienne portaient elles-mêmes aussi le nom d'*Amazones*. Comme le culte d'*Artémis* ainsi que celui de son prototype *Bhavânî Kalî* était orgiastique, les Amazones reproduisaient aussi ou simulaient dans leur personne, dans leur extérieur et dans les cérémonies religieuses la fureur de la guerre, de la chasse et de l'orgasme générateur. Cette frénésie était même ce qui, aux yeux du peuple, distinguait particulièrement ces prêtresses. Aussi est-il probable que les peuples kelto-kimriques s'expliquaient le nom d'*amazones* dont ils ignoraient sans doute la signification et l'origine hindoue, par son homonyme *amhasan* ou *amadan* qui, dans leurs idiômes, signifiait *indomptable* et *frénétique* (gaël. *amad*, *amadan*, *amhasan*, furieux). Ce nom d'*Amades*, avec cette signification de frénétiques, passa probablement en Italie avec les colons teuthraniens kimriques de la Lydie et devint à Rome le nom sacerdotal des prêtresses de *Vesta*, appelées *Amates*, (lat. *Amatæ*). Bien que les Latins, ignorant la signification précise de ce mot cimrique, fussent naturellement portés à se l'expliquer par l'homonyme latin *amata* (aimée), il est cependant plus probable de considérer ce nom comme homonyme et synonyme d'*amazone*. Car, de même que le culte de la déesse *Vesta* avait, en Italie, beaucoup de rapport avec celui de *Diane* ou d'*Artémis*, de même les prêtresses de *Vesta*, vierges indomptables au joug de l'hymen (gr. *admetoi*) et farouches par excès de chasteté ont aussi pu porter le même nom que les prêtresses de la chaste et farouche Artémis. L'épouse de *Latinus*, la sœur de la déesse *Venilia*, portait aussi le nom d'*Amata* qui, dans l'ancienne tradition religieuse, semble avoir été synonyme d'amazone. En effet, jusque dans le récit poétique et fortement modifié de Virgile, (*Æneid.* VII, 343) on retrouve encore les traces du caractère amazonesque d'*Amata* laquelle est représentée transportée de fureur, parcourant les montagnes et les forêts, semblable aux

Nymphes, aux Ménades ou Thyades de Bacchus et aux Amazones d'Artémis.

Ce fut sans doute une première colonie karo-lycienne qui transplanta, de la Lycie, le culte d'Artémis et avec lui les prêtresses ou Amazones cimmériennes sur les bords du Thermôdôn, dans la Thémiscyrène, en Cappadoce (cf. *Æneid.* II, 659), et de là des émigrés les introduisirent chez les Cimro-Thraces, établis sur le Thermôdôn de la Thrace. Ensuite une seconde colonie gréco-carienne, sortie, soit de Thermessus en Carie, soit de Thermessus en Cabalie, fonda des établissements auprès du Thermôdôn, dans l'île d'Eubée, et de là des émigrés passèrent en Béotie et y fondèrent un bourg que, d'après la ville de Termessus, d'où leurs pères étaient sortis originairement, ils nommèrent *Teumessus* (p. *Telmessus*, *Termessus*). C'est par ces colonies que le culte d'Artémis et l'institution des Amazones, originairement cimmériennes ou kimriques, s'introduisirent et se répandirent dans la Hellade. Les Amazones de la Béotie eurent à lutter longtemps avant de pouvoir établir définitivement le culte d'Artémis dans ce pays. Ce fut cependant de la Béotie que sortirent dans la suite les Amazones africaines. Car une colonie de Béotiens-Minyens, adorateurs de l'Artémis caro-cimmérienne, passa en Afrique et y amena des prêtresses amazones qui établirent le culte de leur déesse dans la Lybie et dans les pays environnants. En Egypte le culte de l'Artémis amazone se confondit avec celui de la déesse *Neith* (la Minerve égyptienne). Ces Amazones, qui avaient passé de la Béotie en Afrique, portaient encore le nom sacerdotal d'*Aithopies*, d'après le nom épithétique d'*Aithopia* (Face brillante) qu'on donnait à Artémis, considérée comme déesse de la lune; aussi supposait-on faussement dans l'antiquité que les prêtresses amazones africaines avaient été originaires de l'Ethiopie.

Des Amazones sorties de Patara, en Lycie, et établies plus tard sur le Thermôdôn de la Thrace, appelée alors le pays des Hyperborées, fondèrent le sanctuaire d'Apollon et d'Artémis, dans l'île de Délos. Ce qui prouve l'origine cimro-thrace de ce culte c'est que les Keltes-Kymrys qui, sous le nom d'Hyperborées, étaient établis d'abord en Thrace, au Nord de la Grèce, et qui plus tard encore, sous le même nom, habitaient le pays appelé dans la suite la Germanie, envoyaient de temps en temps à Délos une théorie (ambassade religieuse) avec des présents symboliques pour Apollon et Artémis. Le poète *Olen*,

dont le nom était rattaché par la tradition religieuse à l'origine du sanctuaire d'Apollon à Délos, était sans doute un Druide cimro-thrace qui avait contribué à l'établissement du culte dans cette île. Ce fut encore de la Thrace que sortirent les Amazones cimmériennes qui, sous la conduite de leur reine ou archiprêtresse, nommée *Oupis* (Abondance cf. lat. *ops*), d'après une épithète d'Artémis, vinrent fonder la ville d'Ephèse en consacrant à leur divinité *Eileithyia-Oupis*, un tronc de frêne, au-dessus duquel s'éleva plus tard le temple le plus magnifique de l'Asie mineure. Ce sanctuaire d'origine thrako-cimmérienne paraît avoir excité la jalousie de la mère-patrie, puisque, selon la tradition (*Kallimachos* hym. *ad Artémid.*) le roi des Cimmériens (*Thrako-Cimmériens*) nommé *Lygdamis* (cf. les rois Caro-Cimmériens nommés presque tous *Lygdamis*) essaya de le détruire dans une expédition entreprise à cet effet. Dans l'antiquité, même encore au moyen-âge, un sanctuaire nouvellement établi devint souvent un centre d'agglomération et de commerce et le noyau d'une ville naissante. Aussi les Amazones, par cela même qu'elles avaient fondé des temples, devaient passer également dans la tradition pour les fondatrices d'un grand nombre de villes célèbres, parmi lesquelles on citait particulièrement *Ephèse*, *Smyrne*, *Kyme*, *Myrine* et *Sinope*.

Pendant que le culte de l'Artémis amazone était porté par les tribus kamares ou cimmériennes dans l'Arménie, la Phrygie, la Lycie et la Carie, et que de là il se répandait par des colonies dans la Thémiscyrène, la Thrace, la Béotie, la Lybie et l'Ionie, etc., le même culte fut encore propagé par une autre branche des tribus kelto-kymriques. Les Kamarites, après avoir quitté l'ancienne *Aïa* (p. *afia*, *apia*, sansc. *âpyâ*, aquatique, scythe *Apia*, Terre, goth. *avia*, cf. *scandin-avia*,) pays situé dans le voisinage de l'Inde, s'établirent dans la nouvelle *Aïa*, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Ils transplantèrent dans leur nouvelle patrie le culte de Bacchus et d'Artémis, calqué sur celui de *Çivas* et de *Bhavânî-Kâli*. D'après une ancienne tradition des Kamarites, rapportée par *Dionysios* le Périégète, il était dit que Bacchus étant sorti vainqueur de l'Inde, s'établit de préférence dans l'*Aïa* du Pont-Euxin, parce que les habitants l'y avaient bien accueilli et avaient conduit religieusement en triomphe le chœur sacré avec ses prêtresses, ses bacchantes ou amazones. Des Kamarites de l'*Aïa* le culte de l'Artémis cimmérienne passa aux Cimmériens établis dans la Chersonèse Taurique. Dans l'origine des victimes humaines mâles ensanglantaient

l'autel de cette déesse, dont le culte avait été influencé par celui la déesse indienne *Kali*. Dans la suite on ne lui immola plus que l étrangers jetés sur la côte par la tempête (*Hérod*, 4, 103). C'est q probablement cette divinité étant devenue, comme l'*Artemis-Per phoneia* des Grecs, la déesse de la chasse et de la destruction, prit, da la Crimée, le caractère plus spécial d'une déesse des tempêtes et la piraterie. En cette qualité elle régna sur la mer orageuse et inhos talière du Pont-Euxin (gr. *Axenos*) et donna la chasse aux malheure nautonniers qui, jetés dans la presqu'île, devinrent ses victimes. I prêtresses d'Artémis ou les Amazones qui immolaient ces étrang naufragés portaient, à cause de ces sacrifices, le surnom de *Tueu d'hommes*.

Le culte de l'Artémis cimmérienne nommée probablement *Ciça* (Ma melue, cf. gaëliq. *ciche*, mamelon, sansc. *setchakâ*) fut transporté da la suite, par les émigrants cimmériens de la Chersonèse Tauriqu successivement jusque dans la Celtique (Gaule et Germanie) où en autres les Celtes Boïens, confondus plus tard avec des tribus Svèv immolaient à cette déesse des victimes humaines dans Ciçaris, app dans la suite Augusta Vindelicorum (voy. *Grimm*, Mythol., p. 269). même culte de l'Artémis taurique fut encore transporté de la Taur chez les Kataoniens du Pont à *Komana* (*Strabon* XII, p. 535). Mais dans l'intérieur des terres, cette divinité ne put plus être considé comme déesse des tempêtes sur mer; elle devint uniquement la dée de la tempête du combat ou de la guerre, suivant une associat d'idées assez commune dans l'antiquité et d'après laquelle la temp était assimilée à l'agitation d'une lutte ou d'un combat (cf. gr. *thuel* tempête, lat. *bellum* p. *duellum*, guerre; goth. *dvals*, furieux; *toll*, fou; v. fr. *fol*, furieux; goth. *dvalms*, fureur; gr. *polemos*, *tpolemos*, *ptolemos*, guerre). Pour cette raison les Romains lui d naient le nom de *Bellona* (*A. Hirtius*, bell. Alex., 66). Au neuviè siècle avant notre ère, à une époque où la Chersonèse taurique et culte d'*Artémis cimmérienne* étaient encore complètement inconnus Grecs, des Amazones, Tueuses d'hommes, sortirent de cette presqu avec une colonie cimmérienne et établirent le culte de *Dionysos* et l'Artémis taurique dans l'île de Lemnos. Cette île prit dès-lors aus comme antérieurement la Chersonèse Taurique, le nom de *Taur* d'après la déesse cimmérienne, surnommée la *Bouvière* (gr. *tauropol* A Lemnos le culte de Dionysos et d'Artémis qui passaient tous d

pour frère et sœur, portait un caractère orgiastique. Aussi, lorsque plus tard des colonies achéo-éoliennes, parties de Patræ et en passage momentanément en Aulide, se furent définitivement établies à Lemnos (v. *Ottfr. Müller*, *Orchomenos*, p. 311) et qu'elles y eurent apporté du Peloponèse, leur mère-patrie, les traditions mythologiques sur *Orestès* et sur *Iphigineia*, le culte de ces deux enfants d'Agamemnon, frère et sœur, se confondit dans cette île avec le culte qui y était déjà établi de Dionysos et d'Artémis. Cette fusion s'opéra d'autant plus facilement que d'abord *Orestès* (le vent furieux des montagnes) avait de l'analogie avec *Dionysos* qu'on disait parcourir aussi les montagnes avec ses Bacchantes (amazones) frénétiques et qu'ensuite le nom d'*Iphigeneia* (Engendrée avec force) la vierge était aussi une épithète d'Artémis considérée à la fois comme déesse de la fécondité et de la virginité.

Le culte d'*Artémis-Iphigineia* s'étant formé d'abord à Lemnos se répandit ensuite de là dans beaucoup de contrées de la Hellade et surtout dans le Péloponèse qui avait été le berceau primitif des traditions mythologiques sur *Orestès* et sur *Iphigineia*. Comme l'insensibilité farouche était le caractère distinctif d'*Artémis*, son culte contribua beaucoup à donner aux institutions politiques et religieuses, déjà si sévères, des Doriens du Péloponèse et principalement des Lacédémoniens ce caractère de dureté qui les distinguait parmi les membres de la famille héllénique. A Sparte, à Tégée, à Alée, à Patræ, etc., le rite sacré exigeait que l'autel de l'Artémis *Orthienne* (ainsi nommée d'après la montagne *Orthos* où elle avait un temple) fût arrosé du sang de victimes humaines mâles. Lycurgue, pour amoindrir l'horreur de ces sacrifices, ordonna qu'au lieu d'immoler des hommes à Artémis, on se bornât à flageller jusqu'au sang des enfants mâles devant l'autel de cette déesse (*Pausan.*, 3, 16, 7).

L'éducation donnée aux filles lacédémoniennes était évidemment inspirée et dirigée par la religion, car elle semblait avoir pour but principal de faire d'elles de véritables amazones ou des prêtresses dignes de l'insensible et farouche Artémis. Dans la Laconie comme dans beaucoup d'autres contrées de la Grèce, il y avait des sanctuaires *amazoniques* (gr. *amazonika*) consacrés à Artémis. Il y avait aussi à Sparte un temple dédié à *Apollon* (Dionysos) qui était surnommé l'*amazonien*, sans doute parce que ce dieu était considéré comme le frère de l'Artémis amazonienne ou protectrice des Amazones.

Depuis longtemps les Grecs avaient adopté le culte de l'Artém taurique de Lemnos, laquelle était originaire de la Chersonèse ci mérienne ou taurique, sans qu'ils connussent encore cette presqu'î le berceau primitif de cette divinité. Ce ne fut qu'au huitième siè avant notre ère que des marchands de Milet et de Sinope, ayant fon la ville d'*Olbia* (Opulente), sur la côte septentrionale de la mer noir levèrent peu à peu le voile qui jusque là avait couvert la Chersonè taurique. En arrivant dans cette presqu'île, les Grecs y trouvèrent culte d'une déesse qui leur paraissait être la même que l'Artémis Bo vière (*tauropolos*) de Lemnos (*Tauria*) qu'ils connaissaient déjà. Au donnaient-ils à la Diane cimmérienne de la Chersonèse le nom d'*A témis tauropolos* que portait la déesse de Lemnos, sans même soupço ner que cette Diane cimmérienne avait précisément été le prototy de l'Artémis de Lemnos. Il arriva même que les Grecs de la Hellad confondant la Taurie grecque (Lemnos) avec la Tauride cimmérienn substituèrent celle-ci à celle-là, de sorte que les traditions qui s' taient formées dans Lemnos sur Dionysos-Orestès et sur l'Artémi Iphigineia furent rapportées comme ayant eu pour théâtre la Cher nèse taurique. C'est ainsi que le roi lemnien *Thoas*, fils de *Dionys* devint, dans la tradition hellénique, un roi de la Tauride, fils de B rysthènes et frère d'Echidna. Poursuivant ce système d'assimilation obéissant à leur habitude de rapporter à leur religion les objets culte qu'ils trouvaient chez les peuples étrangers, les Grecs, arriv dans la Chersonèse, considéraient également comme un *Orestei* (temple dédié à Orestès et à Pylades) un ancien sanctuaire que l Cimmériens de cette presqu'île avaient consacré à deux génies tut laires ou à deux *Kabeires* (Protecteurs, gaëliq. *Cabhair*) ou *Kobei* (gaëliq. *cobheir*) lesquels, chez eux, comme *Orestès* et *Pylades* (cf. Cast et Pollux) chez les Hellènes, présidaient aux vents favorables aux na gateurs. C'est ainsi que les Grecs apprirent à connaître l'Artém tauropolos de la Chersonèse taurique et les Kabeires des Cimmérie tauriques.

Au milieu du septième siècle avant notre ère, les Scythes, passa le Tanaïs, firent irruption en Europe et expulsèrent les Cimmérie tauriques d'abord de la Chersonèse et ensuite des bords septentri naux de la mer noire. Les Scythes adoraient déjà à cette époque déesse *Artimpasa* (Dame vénérable, cf. sansc. *arthia-pati*, goth. *artei lths*) qui, ainsi que l'Artémis cimmérienne avait eu pour prototy

la déesse indienne *Bhavânî Kâlî* (1). Bien que la déesse scythique et la déesse cimmérienne eussent une origine commune, elles différaient cependant l'une de l'autre au point que les Scythes purent considérer l'Artémis taurique comme une divinité étrangère à la religion de leur nation. Aussi ne respectèrent-ils point le sanctuaire de la déesse cimmérienne pas plus qu'ils ne respectèrent un peu plus tard en Syrie le temple de *Mulitta* (Qui fait naître, cf. héb. *maulèdet*), appelée par les Grecs l'Artémis ou l'Aphrodite céleste. Dès-lors, par l'établissement des Scythes, le culte de l'Artémis tauropolos cessa dans la Chersonèse et par suite les prêtresses cimmériennes, surnommées *Amazones* ou *Tueuses d'hommes*, disparurent de ces contrées.

Dès que le culte de l'Artémis tauropolos, avec laquelle les Grecs avaient mis en rapport l'*Artémis-Iphigineia* et l'*Orestès-Dionysos* de Lemnos, eut cessé dans la Chersonèse taurique, après l'arrivée des Scythes, au milieu du septième siècle avant notre ère, il se forma chez les Grecs de la Hellade une tradition énonçant que le représentant et l'objet de ce culte à savoir la statue d'Artémis, n'existait plus dans la Tauride, mais qu'elle avait été enlevée furtivement par *Orestès*, et dès-lors plusieurs villes de l'Asie mineure et de la Hellade, s'attribuèrent l'avantage de posséder cet ancien et précieux *palladium* (*Strabon* 12, p. 535 seq.; *Pausan.* III, 16, 6). Cependant bien que le culte de Diane eût cessé dans la Tauride, les anciennes traditions sur l'*Artémis tauropolos*, sur *Orestès* et sur *Iphigénie* se conservèrent néanmoins encore dans la presqu'île (*Hérod.* IV, 103) parmi les Grecs qui étaient venus s'établir au milieu des restes des anciens Cimmériens et parmi les Scythes nouvellement arrivés. Or comme dans la Tauride les Scythes avaient pris la place des Cimmériens et que peu à peu les contrées au nord de la Mer noire furent désignées sous le nom général de Scythie, il se fit que les Grecs substituèrent aussi le nom des Scy-

---

(1) Nous traiterons plus au long d'*Artimpasa* et de la religion des Scythes dans un ouvrage qui paraîtra prochainement sous le titre de *Divus et Apia* (Ciel et Terre) ou *Tableau général de la filiation généalogique et de l'état social, moral, intellectuel et religieux des Scythes, des Gètes, des Sarmates, des Slaves, des Germains et des Scandinaves*. Cet ouvrage servira d'introduction d'abord à notre Traduction avec commentaire de l'*Edda de Snorri* que nous tenons prête pour l'impression et ensuite à nos publications ultérieures sur la mythologie, la poésie et les antiquités des Scandinaves.

thes à celui des anciens Cimmériens dans les traditions historiques et mythologiques qui se rapportaient à l'ancienne Tauride cimmérienne. Voilà pourquoi la Diane cimmérienne de la Tauride prit dans la tradition mythologique des Grecs le nom d'Artémis *scythique* (*Diodor*. II, 46), comme si les Scythes eussent institué le culte de cette déesse cimmérienne, ou du moins en eussent été originairement les adorateurs. Cette dénomination devint de plus en plus ordinaire chez les poètes tragiques du siècle de Périklès (cf. Sophokl. *Les Scythiennes*; Euripides, *Phryxus*) d'autant plus qu'à cette époque la civilisation grecque, commençant à rougir du culte sanguinaire de l'*Artémis tauropolos* (cf. *Kallimachos*, *Hym. ad Artem.*) ne voulut plus qu'il passât pour un culte grec, originaire de Lemnos, mais préféra en attribuer l'origine aux Scythes qui alors passaient encore généralement pour des barbares.

L'Artémis de la Tauride une fois considérée comme une divinité scythique, ses prêtresses ou amazones ne tardèrent pas non plus et pour les mêmes raisons, de passer, aux yeux des Grecs, pour des femmes scythiennes. Confondant la déesse taurique avec *Artimpasa*, les Grecs donnèrent aux prêtresses de celle-ci le nom d'*amazones* que portaient les prêtresses de celle-là. Mais en réalité les Scythes qui, après leur arrivée dans la Chersonèse, adoptèrent et approprièrent à leur religion sous le nom de *Kvarkes* (nains; cf. *Luc.* Toxaris, *korakoi*, sansc. *krças* norr. *kraki*, gétique *thvarichus*, goth. *dvairgs*, russe *karla*, p. *karkla* saxon *querch*, holl. *krekel*, etc., etc.) les *Kabires* des Cimmériens n'adoptèrent pas également de ce peuple le culte de l'Artémis taurique ni ses prêtresses amazones. Il est vrai, les descendants des Scythes savoir les Sarmates et les Gètes, et les descendants de ceux-ci savoir les Slaves, les Germains et les Scandinaves, probablement à l'exemple des Amazones Tueuses d'hommes des peuples celtiques, descendants des Cimmériens, instituèrent des femmes Victimaires (voy. ci-dessous) qui étaient principalement attachées au culte du dieu de la guerre et qui tiraient des pronostics du sang des victimes humaines qu'elles étaient chargées d'immoler. Mais ces femmes appelées chez les Goths *Alhihrunes* (conseillères du sanctuaire, goth. *alhs* sanctuaire, *runa* conseil, sansc. *çravana*, audition), n'ont point eu le caractère de prêtresses comme les Amazones cimmériennes et n'ont jamais, comme celles-ci, porté ce nom sacerdotal. Enfin les Scythes après avoir expulsé les Cimmériens et mis fin au culte de l'Artémis cimmérienne, n'ont connu les Amazones, que par la renommée. Ils les désignaient

sous le nom abstrait de *Oiorpata* (p. *Oiro-pata*, Tuerie d'hommes cf. sansc. *vîra-badhâs*, lith. *vyras*, homme, lett. *baddî-t*, frapper) qui dans leur langue était la traduction à peu près littérale de l'épithète de *Tueuses d'hommes* qu'on donnait aux Amazones de la Tauride. C'était donc par erreur que les Grecs, au lieu d'une origine cimmérienne, assignaient aux Amazones une origine scythique.

Au sixième siècle avant notre ère, il n'y avait que les peuples celtiques et les Grecs, adorateurs d'Artémis, qui eussent encore des prêtresses amazones. L'histoire ne dit pas jusqu'à quelle époque l'institution et le nom des Amazones se sont conservés chez les peuples celtiques; sans doute l'une et l'autre se sont confondus plus tard avec l'institution et le nom des Druidesses. En effet les Druidesses portaient encore, au commencement de notre ère, quelques uns des caractères distinctifs des Amazones cimmériennes. Comme le culte de l'Artémis celtique exigeait de ses prêtresses la chasteté sinon perpétuelle du moins temporaire, les Druidesses comme les *Amazones* évitaient la cohabitation avec les hommes. En Gaule les Druidesses qui vivaient séparées des hommes, dans l'île de *Séna* (aujourd'hui Sein), portaient le nom de *galli-cênes* (p. *galli-gwenes*, dames vierges). Les femmes namnètes (de *Nantes Condivicnum*) que Strabon appelle prêtresses de Dionysos et qui étaient sans doute aussi prêtresses d'Artémis (Ciça?) vivaient, comme les Druidesses de *Séna*, dans une île à l'embouchure de la Loire où elles ne voyaient les hommes qu'à des époques déterminées. Ensuite les Druidesses celtiques méritaient aussi, comme leurs prototypes les Amazones cimmériennes, l'épithète de *Tueuses d'hommes*. En effet, chez les Cimbres ces prêtresses accomplissaient les sacrifices humains. « Dès qu'on eut fait quelques prisonniers, dit Strabon, ces femmes « accouraient l'épée à la main, jetaient les prisonniers par terre et les « traînaient jusqu'au bord d'une citerne, à côté de laquelle il y avait « une espèce de marche-pied sur lequel se trouvait la Druidesse qui « devait officier. A mesure qu'on amenait devant elle un de ces infor- « tunés, elle lui plongeait un long couteau dans le sein et observait la « manière dont le sang coulait; les autres Druidesses qui l'assistaient « dans ces fonctions ouvraient les cadavres, en examinaient les en- « trailles et en tiraient des pronostics, etc. »

C'est ainsi que les anciennes Amazones cimmériennes se sont continuées et transformées chez les peuples celtiques jusqu'à ce qu'elles s'éteignissent enfin complètement avec la religion de ces peuples. Chez

les Grecs l'institution et le nom des Amazones prêtresses ne se maintinrent pas aussi longtemps. D'abord à mesure que la civilisation grecque se développait davantage, le culte d'*Artémis* perdait aussi de plus en plus le caractère sanguinaire, orgiastique, guerrier, farouche et ascétique qui le distinguait, et par conséquent ses prêtresses abandonnant également leurs caractères primitifs, devinrent de plus en plus semblables aux prêtresses des autres divinités grecques, bien que, à la vérité, le nom d'Amazone restât un nom sacerdotal pour désigner spécialement les prêtresses d'Artémis et de Vesta. Ensuite comme la tradition avait assigné une origine scythique, c'est-à-dire barbare, aux Amazones et que les fables rapportées sur ces femmes scythiques avaient effacé en elles tout caractère sacerdotal, les prêtresses d'Artémis abandonnaient volontiers le nom d'Amazones comme n'étant plus assez honorable et comme étant usurpé par les héroïnes de la fable qui finirent par enlever complètement à ce nom sa signification de prêtresses et à ne lui laisser que celle de guerrières. C'est ainsi que s'éteignirent dans l'histoire l'institution et jusqu'au nom des Amazones-prêtresses tant chez les Grecs que chez les peuples cimmériens lesquels seuls, dans l'antiquité, avaient été en possession d'un culte d'Artémis auquel se rattachaient des prêtresses sous le nom d'Amazones.

II.

AMAZONES DE LA FABLE.

Après avoir exposé l'histoire des Amazones-prêtresses il nous reste encore à retracer celle des Amazones de la fable. Par fable nous n'entendons pas l'expression mythologique d'une idée ou d'une intuition, mais la transformation par l'imagination d'un fait ou de la réalité. Si les Amazones de la fable avaient été par l'intuition conçues comme personnifications d'une idée, telles que, par exemple, les *Valkyries* de la mythologie scandinave étaient les personnifications de l'idée de la guerre, elles seraient des êtres mythologiques, et c'est seulement en remontant à l'idée dont elles seraient la personnification qu'on pourrait expliquer leur origine. Mais les Amazones de la fable ont été imaginées d'après les Amazones de l'histoire, c'est-à-dire d'après la réalité que l'imagination a changée en fable. C'est pourquoi elles n'ap-

partiennent pas proprement à la mythologie, mais plus particulièrement à la poésie épique, et elles ne touchent à la mythologie que parce que la tradition épique s'est souvent mêlée et confondue avec la mythologie. Aussi pour expliquer ces traditions épiques, il ne faut pas recourir à des idées mythologiques, mais il faut se rappeler les faits historiques qui leur ont fourni l'occasion de se former d'après eux. Tandis que les Amazones de l'histoire se rattachent au culte d'Artémis chez les Cimmériens et puis encore chez les Grecs, les Amazones de la fable appartiennent à la poésie épique des Grecs seuls. C'est, en effet, seulement la poésie épique des Grecs qui, sur ce qu'elle avait appris des Amazones cimmériennes, a formulé dans l'origine des traditions fabuleuses, et les a développées et propagées dans le monde hellénique d'où elles ont passé plus tard dans le monde romain. Ces traditions épiques ayant été imaginées par les Grecs, elles commencent et finissent aussi leur développement avec l'origine et le développement de la poésie épique grecque. N'étant pas mythologiques mais épiques, ces traditions ne remontent pas non plus jusqu'à la première période ou à la période symbolique de la mythologie grecque: elles ne se sont formées que dans la deuxième période qui est la période épique de cette mythologie. Pour expliquer l'origine de ces traditions il faut montrer quels sont, dans le caractère des Amazones cimmériennes, les traits que la poésie épique grecque a principalement saisis, développés et naturellement exagérés pour en faire une histoire fabuleuse.

Ce qui distingue essentiellement les Amazones de la fable des Amazones de l'histoire c'est que celles-là étaient représentées dans la tradition, d'abord comme une nation composée uniquement de femmes, vivant séparées des hommes et ensuite comme une nation de femmes guerrières et héroïques. L'un et l'autre de ces deux caractères s'expliquent par les deux particularités qui distinguaient les Amazones cimmériennes de l'histoire sur lesquelles la poésie épique grecque a calqué ses traditions fabuleuses. Ces deux particularités étaient d'abord la séparation d'avec les hommes, et ensuite l'extérieur guerrier des prêtresses amazones. L'un et l'autre caractère étaient comme nous l'avons vu, les conséquences immédiates de la religion d'Artémis, du culte de cette déesse à la fois vierge, chasseresse et guerrière, que ses prêtresses les Amazones, selon l'usage du sacerdoce ancien, imitaient dans leurs mœurs et leur extérieur. Le culte d'Artémis n'exerça

pas seulement son influence sur les mœurs des Amazones, mais encore sur celles des nations qui avaient adopté ce culte. C'est à lui qu'il faut attribuer la prépondérance dont jouissait chez les peuples kymro-celtiques la femme sur l'homme dans les affaires privées et publiques. Soit que cette prépondérance fût uniquement l'effet du culte d'Artémis (Çiça) qui dominait toujours chez cette nation, soit qu'elle tînt aussi au penchant naturel propre à cette race et que le culte d'Artémis n'ait fait que favoriser davantage ce penchant, toujours est-il qu'elle s'est toujours fortement manifestée aux différentes époques de l'histoire de ces peuples. C'est ainsi, par exemple, que les Karo-Lykiens qui étaient d'origine cimmérienne, contrairement à l'usage adopté de presque tous les peuples, se nommaient, non d'après leur père, mais d'après leur mère et l'héritage de la famille se transmettait chez eux dans la ligne maternelle (*Hérod.* I, 173). Chez les Sitones de la Scandinavie qui étaient très-probablement, ainsi que les Cimbres de la Baltique, un peuple d'origine cimmérienne ou celtique, la femme avait la prépondérance sur l'homme (v. *Tacite*, Germ.). Les peuples celtiques, adorateurs d'Artémis, étaient, plus généralement et plus volontiers que d'autres peuples, gouvernés par des reines grandes-prêtresses, et s'il y avait des rois, ils étaient souvent, comme chez les Pictes (Peohtes), peuple celtique de l'Ecosse, choisis de préférence dans la descendance de la femme (*Beda*, hist. eccl.). En un mot, chez les peuples celtiques, les femmes, sans jamais dominer exclusivement, décidaient cependant le plus souvent des affaires publiques les plus importantes (*Plut.* de Virtut. mul.; *Polyæn.* Strateg., liv. 7; *César*, de Bello gall.). Encore plus tard, au moyen-âge, si la galanterie a été une conséquence du culte de la Vierge, ou bien si elle a été simplement l'effet d'une disposition morale, toujours est-il qu'elle avait primitivement sa source dans les mœurs et dans le caractère des peuples celtiques avant de l'avoir eue dans les mœurs et le caractère des peuples germaniques.

A peu près un siècle avant Homère, à une époque où le culte d'Artémis était déjà établi chez les Cimmériens, mais ne s'était pas encore répandu parmi les Grecs asiatiques, ceux-ci furent vivement frappés en voyant ou en apprenant ce qu'il y avait chez ces peuples de singulièrement contraire aux mœurs helléniques, à savoir que les femmes dominaient sur les hommes, que des prêtresses nommées Amazones avaient des habitudes guerrières, et que ces femmes habitaient en-

semble et en grand nombre, séparées des hommes. Ce furent ces traits particuliers dont s'empara l'imagination et la poésie hellénique pour en composer l'image des Amazones de la fable.

Les récits sur les femmes cimmériennes et les Amazones prêtresses étant parvenus aux Grecs précisément à l'époque où ils étaient dans leur âge héroïque et estimaient par conséquent la valeur guerrière plus que toute autre qualité, plus même que le caractère sacerdotal, la tradition épique qui s'empara de ces récits, bien qu'elle ne pût ignorer que les Amazones fussent des prêtresses, effaça cependant entièrement en elles ce caractère sacerdotal et les représenta comme un peuple composé uniquement de femmes guerrières, gouverné par des reines héroïnes, et redoutable par son impétuosité et sa valeur dans les combats. Cette image des Amazones une fois conçue et fixée dans l'imagination des Grecs, il arriva naturellement que partout où en réalité ou dans l'histoire il y avait eu des Amazones prêtresses, la tradition épique tournant à la fable, les changea en Amazones guerrières. C'est ainsi que successivement les Amazones-prêtresses de la Lycie, du Sangarius, du Thermôdôn, de l'Eubée et de la Béotie furent métamorphosées, dans la tradition épique, en Amazones-héroïnes, et que cette tradition rapportait des Amazones africaines, qu'elles avaient subjugué, par les armes, les Atlantes, les Numides et les Ethiopiens (v. *Diod.* II, 45). Les efforts que les Amazones-prêtresses avaient faits dans l'Asie mineure, dans la Hellade et en Afrique, pour y établir le culte d'Artémis, et les luttes longues et fréquentes qu'elles avaient à soutenir à cet effet, contre les prêtres et les sectateurs d'autres divinités déjà établies, telles que *Héraklès*, *Apollon*, *Bakchus*, *Bellerophon*, tous ces combats furent représentés, dans la tradition épique, comme des guerres faites aux princes de ces pays par le peuple héroïque des Amazones. Telle était en effet l'idée qu'on se faisait des luttes engagées, par les Amazones, dans la Phrygie contre Laomédon, dans la Béotie contre Héraklès et dans l'Attique contre Thésée.

Comme les Amazones héroïnes devenaient chez les Hellènes peu à peu le type et l'idéal de la valeur guerrière, la tradition épique ne manqua pas de représenter, aussi souvent que possible, les héros grecs aux prises avec elles afin de montrer la supériorité de ceux-ci sur ces héroïnes étrangères. C'est ainsi que s'est formée la tradition épique sur Bellerophon (Tueur de Belleros, cf. norr. *Baldursbani*), vainqueur dans la Lycie (*Iliad.* III, 189) des Amazones *semblables aux*

hommes (gr. anti-aneirai), la tradition sur Hèraklès exterminant Amazones africaines (*Diodor.* III, 55) et enlevant la ceinture d'or Hippolyte, reine des Amazones du Thermôdôn (cf. *Seneca*, Hercul. f. 542); la tradition sur Thésée forçant Antiope, sœur d'Hippolyte, à fa la paix avec lui à Athènes (*Plut.* Thes. 20); la tradition sur Achill tuant devant Troie, la reine Penthésileia, l'alliée de Priamos (v. *Pa san.*), etc., etc. L'épithète sacerdotale de *Tueuses d'hommes* qui av été donnée aux Amazones d'Artémis tauropolos en leur qualité prêtresses victimaires, fut rapportée dans la tradition épique à la rocité que les Amazones guerrières déployaient, dans les combat contre les hommes, leurs ennemis. Aussi, par une transformation a logue, la tradition historique sur les Amazones *Tueuses d'hommes* de Tauride, qui s'établirent dans Lemnos, engendra dans la suite la t dition épique fabuleuse, d'après laquelle les femmes cimmérienne semblables aux Amazones guerrières et aux danaïdes égyptienne auraient tué leurs maris pour épouser ensuite les Argonautes nouv lement arrivés, qu'elles préféraient comme plus valeureux, plus h roïques et plus dignes d'elles.

Jusqu'ici la tradition sur les Amazones guerrières avait été purem épique et ne s'était développée qu'avec la poésie épique grecque général. Comme il est de la nature de la tradition épique qu'elle pr fère se mouvoir sur le terrain de la poésie plutôt que sur celui l'histoire, on n'avait pas encore songé à rattacher les Amazones ép ques à une nationalité historique ou à une race particulière. Comm la poésie est plus générale que l'histoire on leur laissait leur caracté poétique, c'est-à-dire leur caractère général d'héroïnes. Mais vers septième siècle avant notre ère, à la poésie épique succéda la logogr phie. Les logographes, en donnant un sens historique aux traditio épiques, tâchèrent de les rapprocher, autant que possible, des donné positives de l'histoire et de la géographie. Aussi essaya-t-on, dans ce seconde période, d'assimiler les Amazones de la fable à un peup historique, de les rattacher à une race déterminée, de lui assign pour habitation une contrée spéciale et d'expliquer historiqueme toutes les particularités qui antérieurement avaient été poétiques qui avaient été rapportées sur elles par la tradition épique. Quan la race à laquelle on crut devoir rattacher les Amazones, elle ét déjà en quelque sorte trouvée; car comme on avait donné à l'Artém tauropolos une origine scythique, il était naturel d'assigner la mêm

origine aux Amazones de la fable. On était d'autant plus porté à considérer ces Amazones comme des Scythiennes, que réellement les femmes scythes avaient dans leurs mœurs et leurs habitudes guerrières quelque chose d'amazonesque. En effet, dans certaines tribus scythiques les femmes savaient manier les armes comme les hommes; elles portaient, comme les Amazones et les Scythes eux-mêmes (¹), des noms qui se rapportaient à l'usage des armes, comme entre autres une reine scythe se nommait *Targitaô* (p. *Targi-tavô*, Brillante par la targe); ensuite elles vivaient quelquefois seules et pourvoyaient elles-mêmes à leur défense et protection pendant l'absence souvent très-prolongée de leurs maris. Ainsi, par exemple, les femmes scythiennes mères des *Sindies* (suivants, domestiques, goth. *ga-sindya*, norr. *sinni*) n'avaient, pendant vingt ans, auprès d'elles que leurs esclaves aveuglés. Enfin certaines tribus scythiques ou Çakes étaient gouvernées, comme les Amazones, par des reines, grandes-prêtresses d'*Artimpasa* et étaient appelées par les Grecs, non sans quelque mépris, *gunaikokratoumenoi* (dominés par des femmes) et, par les Hindous, *strî-râdjâs* (ayant une femme-roi).

Outre ces rapprochements qui s'offraient comme d'eux-mêmes, on s'ingénia encore en interprétant les traditions historiques des Scythes, à y trouver la preuve explicite des rapports des Amazones avec ce peuple. Ainsi les Scythes ayant rapporté que quelques jeunes exilés de la tribu des Sarmates ayant rencontré quelques Amazones-prêtresses cimmériennes, les ont épousées et ont fondé ainsi une nouvelle tribu sarmatique, les Scythes-Hellènes ont brodé sur ces données le récit romanesque qu'ils ont fait à Hérodote et d'après lequel les Sarmates seraient issus de l'union de ces jeunes exilés avec le peuple des Amazones guerrières. De même les Scythes de l'Asie mineure ayant rapporté l'exemple des femmes fidèles et courageuses qui, après la mort de leurs maris tués dans une expédition en Cappadoce, continuèrent à vivre dans le veuvage et à se défendre elles-mêmes par les armes, les Grecs asiatiques racontaient cette tradition en disant que des Scythes exilés de leur patrie avec deux fils de roi, nommés *Ylinos* (cf. norv. *Hulinn*) et *Skolo-pitos* (p. *Skolot-pitos*, norr.

(¹) Le nom de *Scythes* signifie *Boucliers*, cf. lith. *skyda*, norr. *skuttingr*, lat. *scutum*. Les Scythes de la mer Noire se donnaient le nom de *Skolotes* (Boucliers), scyth. *skulutus* (p. *skutulus*), goth. *skildus*, suéd. *sköld*. Suivant *Tzètzès* le mot grec *sakos* (bouclier) provient des *Çakas* ou Scythes asiatiques.

Skiold-vidir) ayant été tués en Cappadoce, leurs femmes devinrent souche des Amazones guerrières (cf. *Justin* II, 1). Enfin, pour fai comprendre comment un peuple composé uniquement de femmes q ne souffraient pas d'hommes parmi elles, ait pu se propager pend des siècles, on a supposé qu'elles s'unissaient de temps à autre a hommes des peuples voisins, qu'elles gardaient et élevaient les fill issues de cette union et qu'elles tuaient ou renvoyaient à leurs pèr les enfants du sexe masculin.

Les Amazones de la fable ou de la poésie épique une fois consid rées comme des guerrières scythiennes, non seulement les poèt tragiques, s'appuyant sur la tradition épique, leur assignaient cet nationalité, mais aussi les artistes grecs, dès le beau siècle de Phidi les représentaient dans le costume historique des femmes scythes, ils ne les représentaient dans le costume traditionnel de Diane avec les emblêmes de cette déesse guerrière et chasseresse que qua ils voulaient leur donner le caractère plus religieux des Amazon prêtresses d'Artémis. D'autres artistes s'appuyant sur ce que les pi mières Amazones, d'après l'ancienne tradition épique, s'étaient mo trées en Lydie, les considéraient comme ayant une origine Lydo-ty hénienne, et les représentaient par conséquent en habit et en bon phrygien et se servant de la trompette guerrière (lat. *tuba*) des Lydie D'autres artistes enfin, ayant en vue principalement les Amazones la Colchide, leur donnaient le costume colchique qui consistait pri cipalement en une espèce de doliman turc ou dolman hongrois, c'e à-dire en un petit manteau en pelisse aux manches pendantes (gr. *kor* et retenu sur les épaules par un cordon.

Les érudits grecs, tout en assignant aux Amazones de la poésie ép que une origine scythique ou colchique ou lydienne, donnaient cep dant une étymologie grecque au nom de ces héroïnes. Mais au lieu considérer l'*alpha* initial dans *Amazones* comme un *alpha* intentif co jonctif dérivé de *ha* (avec, ayant, sansc. *sa*, slave *za*; cf. gr. *hapa* ayant l'ensemble, *a-lochos*, ayant *une* couche, lat. *so-cius*, qui marc avec) et d'expliquer par conséquent ce nom comme signifiant *Man lues*, ils le prenaient pour un *alpha* privatif (p. *an*, sansc. *an*, cf. a *un*) et donnaient au nom la signification de *Privées de mamelles*. Ensu pour trouver à cette étymologie au moins quelque raison plausible, interprétait encore le nom de *Privées de mamelles* comme signifi *Privée d'une mamelle* (lat. *unimammix*) et l'on supposait que les mè

Amazones atrophiaient la mamelle droite à leurs filles adultes afin que celles-ci pussent plus aisément manier l'arc et le bouclier (*Hippocrates* de aquis VI, 90; *Diodor.* III, § 53). Cependant les artistes grecs ne tenaient aucun compte de ces arguties exégétiques; non seulement guidés par le sentiment et les exigences du beau, mais comprenant surtout, par l'analogie des Amazones avec Artémis, que ce nom devait être plutôt synonyme de *Mamelues*, loin de représenter ces femmes avec un sein atrophié, ils les représentaient, au contraire, toujours avec des mamelles pleines et turgescentes.

Toutes les fois que, par un intérêt prétendu scientifique ou religieux, l'on fait passer le mythe et la poésie pour de l'histoire, il arrive infailliblement, tôt ou tard, qu'on est obligé de substituer un mensonge historique à l'ancienne vérité poétique, et qu'après avoir fait perdre à la tradition son beau caractère poétique on ne parvient pas même à donner, à ce qu'on lui a substitué, une apparence historique, puisque la critique qui va surgir provoque le doute et qu'à la fin la science, qui triomphe de tout, détruit la prétendue vérité historique qui elle-même avait détruit la vérité poétique. C'est ce qui est arrivé aussi aux traditions épiques sur les Amazones, du moment qu'on a commencé de prendre des fables ou les fictions ou intuitions de l'imagination pour des vérités historiques. Ayant été dépouillée de son caractère poétique la tradition fut comme frappée de mort et ne put plus se développer. Si de nouveaux récits vinrent encore s'y ajouter de temps à autre, ils durent leur origine non au développement normal de la tradition, mais au mensonge ou savant ou officiel ou adulateur. L'expédition d'Alexandre en Asie ayant renouvelé, chez les Grecs, le souvenir des Amazones, on ne manqua pas de rapporter que ce jeune héros, entre autres peuples qu'il avait subjugués, avait aussi rencontré et dompté les Amazones en Scythie. Arrien rapporte (VII, 13, 4) que le Satrape de Médie *Atropatès* (zend. *athra-paitis*, seigneur du feu) fit présent à Alexandre d'une garde-du-corps, composée de cent femmes qu'il avait équipées en amazones, soit qu'il ait voulu faire croire à son nouveau maître et à ses généraux, à l'existence de ce peuple fictif, soit, que poussé par quelque Grec, adulateur d'Alexandre, il ait voulu préparer au jeune héros une agréable surprise.

L'admiration outrée, propre aux esprits vulgaires, et l'adulation, propre aux ames basses, s'attachèrent à Alexandre de son vivant et après sa mort et le firent aisément placer de niveau avec les héros et

les demi-dieux Héraklès, Thésée et Bellérophon. On attribuait don aussi au fils de Philippe, comme à ces héros et demi-dieux, la gloir d'avoir vaincu les Amazones Tueuses d'hommes. L'esprit menteur de Grecs poussa encore plus loin l'adulation. Renouvelant l'ancien myth scytho-grec sur *Echidna* (sansc. *ahi-dhanika*, serpent-femme, per sonnification du pays scythique et synonyme d'*Apia*) désirant avoir de fils de la race de *Héraklès* ou de *Targitavus* (Brillant par le targe), o rapporta que la reine des Amazones nommée *Minithyia* (Petite-Tem pête) ou *Thalestris* (p. *Palaistrids*, fille de la Palestre ou de la Lutte vint avec ses héroïnes faire sa soumission à Alexandre, et qu'elle rest pendant treize jours auprès de ce nouveau Héraklès afin d'avoir de lu un fils qui, déjà par sa naissance, fût doublement guerrier, du côt de son père héroïque et du côté de sa mère amazone (*Curtius*, VI, 5)

Par suite de l'expédition d'Alexandre et de la domination de se généraux, non seulement l'Asie occidentale, mais surtout les contrée où l'on plaçait communément les Amazones, furent mieux connues, e dès-lors la science positive historique et géographique prit de plus e plus du terrain sur la tradition poétique, fabuleuse et mensongère Bientôt on ne se borna plus seulement à douter de l'existence de Amazones qu'on ne rencontrait nulle part, on alla jusqu'à la nier po sitivement, et enfin des historiens qui pouvaient passer pour bien in formés, tels que *Strabon* (II, p. 348), *Arrien* (VII, p. 156) et mêm *Diodore* de *Sicile* (H. 44, 46) énoncèrent directement cette négation Dès-lors les traditions sur les Amazones, qui depuis longtemps ne s'é taient plus développées que d'une manière artificielle, restèren complètement stationnaires et passèrent dans cet état aux poètes e aux historiens latins qui, sans rien y ajouter, rapportèrent, sous form de récits merveilleux, ces fables antérieurement formulées par le gé nie des Grecs. Ces récits fabuleux se perdirent en grande partie de l mémoire et de la bouche du peuple, lorsque vers le commencemen de l'ère chrétienne, les Scythes auxquels, jusqu'ici, ils s'étaient prin cipalement rattachés, s'éteignirent complètement sous ce nom dan l'histoire et furent remplacés par leurs descendants, les tribus sarma tiques et les tribus gétiques d'où étaient sortis, d'un côté, les Slave et, de l'autre, les Germains et les Scandinaves. N'étant plus l'objet d la tradition vivante dans la bouche du peuple, le souvenir des Amazone exista dès-lors seulement dans les écrits des Grecs et des Latin Bientôt il n'y eut plus que les savants ou les érudits qui connussent l

nom et les fables de ces héroïnes ; eux seuls instruits des anciennes traditions par l'étude des littératures classiques qui bientôt n'étaient plus accessibles qu'au petit nombre, essayaient encore de nouvelles combinaisons en construisant sur des données prétendues historiques ce qu'on pourrait appeler les *fables posthumes* des Amazones.

Malgré le doute et même la négation positive que des historiens grecs avaient énoncés sur les récits fabuleux concernant les Amazones, il y eut cependant encore dans l'antiquité et au moyen-âge des érudits doués de peu de jugement, qui prenaient ces fables pour de l'histoire réelle. Comme c'était principalement aux Scythes qu'on avait rattaché ces Amazones, ces écrivains croyaient retrouver celles-ci, soit dans les contrées que, de leur temps, on désignait encore sous le nom archaïque de Scythie, soit dans les pays qui étaient habités alors par les descendants des Scythes, savoir les Scandinaves et les Germains, sortis de la branche gétique, et les Slaves, sortis de la branche sarmatique. Ainsi *Jornandès*, en rapportant comme des faits historiques les anciennes fables des Grecs sur les Amazones, croyait par là augmenter d'autant l'histoire des Scythes et celle de leurs descendants, les Goths. Au huitième siècle de notre ère, le diacre *Paul*, *fils de Warnefrid*, en racontant (*De gestis Longob.*, lib. I, cap. XV) une tradition d'après laquelle les Longobardes, sortis de la Scandinavie, sous la conduite de *Lamissio*, auraient rencontré des Amazones, doute bien de ce fait, sachant que les Amazones héroïnes, au dire des poètes, avaient été anéanties longtemps avant cette époque ; mais il n'ose pas le nier complètement parce qu'il pense que cette nation guerrière aura bien pu se propager sans que les historiens en eussent rien su, et que d'ailleurs il avait entendu parler d'un peuple de femmes comme devant exister au fin fond de la Germanie. Ces bruits sur un prétendu peuple d'Amazones, existant en Germanie, pouvaient bien avoir leur origine dans le nom de *Magdebourg* (magado-puruc) qui, signifiant la *Ferté des Vierges*, faisait supposer que ce bourg était occupé par des vierges belliqueuses. Au onzième siècle *Adam de Brême* admettait également qu'il y avait encore de son temps un pays d'Amazones en Suède. C'est que sans doute il avait entendu parler des *Qvœnes*, peuple finnois au Nord-Est de la Suède, et se rappelant que Tacite avait dit des *Sitones*, peuple cimmérique, voisin des Sviones, qu'ils étaient gouvernés par des femmes, il croyait sans doute que les *Qvœnes* étaient identiques avec les *Sitones*, d'autant plus qu'il

s'expliquait le nom de *Qvœnaland* (pays des Qvænes) comme ét
synonyme du nom de *Qvinna-land*, qui, dans l'idiôme norrain, sig
fiait *Pays de femmes*.

De même que chez les peuples germaniques le nom de *Magdebou*
a pu donner naissance à la tradition sur les Amazones germaniqu
de même, chez les Slaves, le nom de *Dêwyn* (Appartenant aux fil
que portaient quelques bourgs en Bohême, a donné à quelques poè
et érudits l'idée d'imaginer des Amazones slaves, descendant des A
zones de l'antiquité. C'est ainsi que chez les *Tcheches* (Bohêmes) et
Leches (Polonais), l'histoire du soulèvement de l'héroïne *Wlasta* et
la guerre des femmes contre les hommes, après la mort de la prince
Libussa, épouse de Przemysl, a été rattachée au château de *Dêw*
(Teben), situé en face du *Wische-hrad* (Fort supérienr), à Prague,
les héroïnes *Wanda*, *Libussa* et *Wlasta* ont été rapprochées des A
zones. *Libussa*, la petite-fille de Samo, la fille de Krak, l'épouse
Przemysl, la reine des Tcheches, la fondatrice de Prague, ressemb
dans la tradition, moitié historique moitié fabuleuse, aux Amazon
en sa qualité de reine, de guerrière et de fondatrice de ville;
prit même un caractère tant soit peu religieux en sa qualité de gra
magicienne. *Wlasta*, la suivante de Libussa, qui voulant arriver
trône, après la mort de sa maîtresse, rallia autour d'elle une arn
de femmes, et qui construisit le château de *Dêwyn* (Teben), rapp
sans doute les Amazones par son esprit guerrier et dominateur. *Wan*
la fille du roi Krak, le prétendu fondateur de la ville de Krakow, a
souvent confondue dans la tradition avec *Libussa* et *Wlasta*;
ressemble aux Amazones non seulement par sa valeur guerrière, m
encore plus particulièrement par sa chasteté. Car suivant la traditi
le peuple voulant la forcer d'épouser le prince allemand Rudiger,
se donna la mort en se précipitant dans la Visçla. Mais toutes
histoires fabuleuses, imaginées par des chroniqueurs ou par des poèt
n'avaient aucuns rapports avec les Amazones de l'antiquité; elles n
vaient pas même des racines dans la tradition populaire. En génér
au moyen-âge, en Europe et en Asie, les Amazones étaient entiè
ment inconnues au peuple illettré, à l'exception peut-être de quelq
peuplades du Caucase, chez lesquelles, si l'on peut en croire quelq
voyageurs, les Amazones continuaient à vivre dans la tradition po
laire. Ces peuplades caucasiques, vivant au milieu de la race g
sienne, sont peut-être des restes des anciens Cimmériens; du mo

le nom d'*Ämmätj* (Fortes), par lequel elles désignent les Amazones, semble rappeler encore dans sa forme actuelle le nom celtique *amad* et le nom tyrrhénien de *amata*. A cette exception près, le souvenir des Amazones s'étant complètement effacé dans la tradition populaire au Moyen-âge, on ne se servait pas même dans le langage ordinaire du nom d'Amazones pour désigner, par métaphore, des femmes belliqueuses ou douées d'un courage mâle et guerrier, bien qu'il y eût de tout temps de ces femmes et qu'il y en ait encore aujourd'hui, telles que, par exemple, les femmes de Wärends Härad, dans le Smoland, en Suède (v. *Geijer*, p. 298). Les érudits seuls employaient le nom d'Amazones dans le sens métaphorique, et c'est ainsi que le voyageur espagnol *Oreliana* a donné au Maranion le nom de *Fleuve des Amazones*, parce qu'il prétendait avoir trouvé sur les bords de ce fleuve, une nation de femmes belliqueuses.

En montrant, par le tableau rapide qui précède, comment se sont formées et transformées les traditions sur les Amazones de l'histoire et sur les Amazones de la fable, nous venons de tirer au clair cette question, si diversement difficile et embrouillée, et de prouver, en même temps, que les Amazones, improprement attribuées aux Scythes, n'avaient aucun rapport direct avec ce peuple ni, par conséquent, avec ses descendants les Gètes, les Slaves, les Germains et les Scandinaves.

LISTE DES ÉCRITS

PUBLIÉS

PAR JEAN-PIERRE ROSSIGNOL.

1830.

1. Fragmenta Bionis Borysthenitæ philosophi, e variis scriptoribus collecta, eme davit et illustravit J. P. Rossignol. Lutetiæ, excudebat Typographia Regia.

   C'est le recueil de tout ce qui nous reste du philosophe Bion le Borysthénite : sa vie, fragments de ses ouvrages et ses paroles mémorables.

2. Dissertation sur le drame que les Grecs appelaient satyrique. Paris, l'Imprimerie Royale.

   Recherches sur l'origine et la nature de ce drame. — Analyse détaillée du Cyclo d'Euripide. — Règles du genre tracées d'après cet unique modèle.

1832.

3. Hélène, tragédie d'Euripide, Paris, Delalain.

   Texte grec de cette pièce, avec argument et notes philologiques. Édition adoptée l'Université.

4. Les Suppliantes, tragédie d'Euripide. Paris, Delalain.

   Texte grec de cette pièce, avec argument et notes philologiques.

5. Découverte d'une Vie d'Euripide, inédite, et de deux fragments égaleme inédits, l'un appartenant au même poëte, et l'autre à Aristophane. Paris, l'Imprimerie Royale. (*Inséré dans le Journal des Savants.*)

   Cette Biographie et ces fragments, que je découvris dans un manuscrit de la bibliothèq Sainte-Geneviève, ont été traduits et commentés.

1833.

Tétralogie de l'orateur Antiphon. Paris, Delalain.

Le texte grec de ce discours judiciaire est accompagné de notes philologiques développées et précédé d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'orateur.

Examen de la question suivante : Euripide a-t-il fait une tragédie intitulée les Phrygiens? Paris, de l'Imprimerie Royale. (*Inséré dans le Journal de Savants.*)

1834.

Explication de deux poëmes de l'Anthologie grecque. Paris, de l'Imprimeri Royale. (*Inséré dans le Journal des Savants.*)

1836.

Vita Scholastica. Lutetiæ, Typis Locquin.

Poëme latin en quatre livres, ayant pour sujet la Vie intérieure du Collége. Le premi livre décrit le lever et l'étude; le second, la récréation et les jeux; le troisième, la classe les divers cours; le quatrième, le réfectoire et la table du proviseur. Chaque livre est a compagné de notes philologiques et historiques, où les usages anciens sont souvent rappr chés des usages modernes. En outre, le poëme est suivi d'un discours en français, où confie au lecteur les motifs qui m'ont ramené pour un moment à cet exercice de ma premiè jeunesse, où j'examine la nature du poëme descriptif, et traite enfin la question de savc s'il est possible de bien écrire aujourd'hui dans une langue morte.

1837.

Dissertation sur l'hymne de Praxilla, intitulé, Adonis. Paris, de l'Imprimer Royale. (*Inséré dans le Journal des Savants.*)

J'ai recueilli et commenté tout ce qui nous reste de cet hymne célèbre, et j'ai tâché d' retracer le plan général.

1838.

Explication historique et archéologique des Vues de la Grèce, dessinées par baron de Stackelberg.

Le baron de Stackelberg se proposait d'accompagner les magnifiques Vues qu'il a prises en Grèce, d'un travail d'érudition et d'archéologie; mais la mort l'en ayant empêc

ce soin me fut confié par l'éditeur des dessins. L'ouvrage, de format Atlas, et d'un prix fort élevé, n'a pas été mis en vente; il n'a été livré qu'aux souscripteurs, et on ne l'a déposé que dans les grandes bibliothèques, telles que la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque de l'Institut, etc.

1839.

2. Recherches sur les classes ouvrières et les classes bourgeoises de l'antiquité. Paris, Didot.

C'est la critique sévère d'un livre aventureux qui, à l'aide d'une érudition superficielle et inexacte, avait représenté l'antiquité sous le jour le plus faux.

3. Restitution d'une Lettre adressée par Lyncée de Samos à Diagoras. Paris, de l'Imprimerie Royale. *(Inséré dans le Journal des Savants.)*

J'ai recueilli et commenté les nombreux fragments qui nous restent de cette Lettre, et donnant ensuite un peu à l'imagination, mais sans m'écarter de la vraisemblance, j'ai tenté de reproduire une copie de l'original.

1840.

14. Des Rhéteurs qui précédèrent Aristote. Paris, de l'Imprimerie Royale. (*Inséré dans le Journal des Savants.*)

C'est la critique de l'ouvrage de M. Leonh. Spengel, intitulé : Artium scriptores ab initiis usque ad editos Aristotelis libros. Stuttgard, 1828. J'ai signalé le vice de la méthode de ce livre, complété sur plusieurs points le sujet qu'il avait à traiter, et tâché de restituer ou d'éclaircir quelques endroits de la rhétorique d'Aristote.

1843.

15. Examen critique d'une nouvelle traduction de la Rhétorique d'Aristote. Paris, de l'Imprimerie Royale. (*Inséré dans le Journal des Savants.*)

Cette critique est précédée d'un exposé général des progrès que fit faire à l'art oratoire le chef de l'école péripatéticienne, et en jugeant la traduction, elle explique et restitue plusieurs passages difficiles du texte grec.

1845.

16. Virgile et Constantin le Grand. Paris, Delalain.

J'ai à développer en quelques mots cet intitulé un peu laconique. Dans ce livre, je m'efforce de prouver que le discours, qui a passé jusqu'ici pour avoir été adressé à l'assemblée des

idèles, par Constantin le Grand, ne peut pas être de cet empereur; et comme je prend
oour point de départ de ma critique la IVe églogue de Virgile, qui se trouve traduite en ver
grecs dans ce discours, et que d'un autre côté, le poëte latin intervient non-seulement a
commencement, mais encore à la fin de la discussion; de là, le titre que j'ai choisi.

Traité du vers Dochmiaque. Paris, Delalain.

C'est un vers qui revient souvent dans les chœurs des poëtes grecs, et qui est sans contredi
e plus difficile à connaître, et à bien caractériser.

1846.

Dissertation épistolaire sur le Rhythme, sur le vers Dochmiaque et la poési
yrique en général. Paris, Paul Dupont.

1848.

Explication d'un passage difficile de la Magicienne de Théocrite; restitution,
ce propos, du sujet des Magiciennes de Sophron. Paris, Paul Dupont.

1849.

Fragments des Choliambographes grecs et latins, avec un Traité du Choliambe
Commencement d'un travail sur les Fables de Babrius. Paris, Didot.

1850.

Trois Dissertations. Sur l'inscription de Delphes, citée par Pline; Sur l'ouvrag
d'Anaximènes de Lampsaque, intitulé: Des Peintures antiques; Sur la signatur
des œuvres de l'art, chez les anciens. Paris, Crapelet.

Des Services que peut rendre l'archéologie aux études classiques. Paris, Pau
Dupont.

C'est un travail entrepris à l'occasion d'un examen critique du livre de M. Raoul-Rochett
intitulé : *Lettre à M. Schorn*, 2e édition.

1852.

23. Mémoire sur le métal que les anciens appelaient Orichalque. Paris, Ch

Imprimerie Jules Delalain, rues de Sorbonne et des Mathurins.

À Monsieur Guizot,
Hommage respectueux
de son très humble serviteur
J. P. Rossignol

MÉMOIRE

SUR

LE MÉTAL QUE LES ANCIENS APPELAIENT

ORICHALQUE

PAR

JEAN-PIERRE ROSSIGNOL

PARIS
DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
(ANCIENNE MAISON CRAPELET)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon

1852

AVANT-PROPOS.

La métallurgie antique est encore aujourd'hui un sujet tout plein d'obscurité, et cependant il n'est pas de connaissance qui nous pût faire entrer plus avant dans la vie des anciens : les métaux sont la matière et l'instrument des arts, le ressort de toute activité politique, l'ame de la civilisation. Malheureusement les ouvrages spéciaux qui traitaient de cette science ont péri, et nous sommes réduits à de courts et vagues renseignements, souvent contradictoires. C'est donc un notable service rendu aux études de l'antiquité que de recueillir ces notions éparses, de les discuter et de produire, s'il se peut, la lumière sur un point déterminé. Tel est le motif qui a inspiré le Mémoire que j'offre au public, après l'avoir soumis à ses véritables juges. Pour faire apprécier d'un coup d'œil l'importance et la difficulté de ces recherches en même temps que la manière dont elles ont été mises en œuvre, je vais tracer en quelques lignes l'exposé du sujet et le résumé de mon travail.

A l'aurore de la littérature grecque, un métal se montre dans la poésie, doué des plus rares propriétés. Plus tard, l'esprit d'examen le relègue parmi les fables. Cependant les fidèles de la poésie se révoltent, non qu'ils aient des arguments en leur faveur, mais parce qu'ils croient, et qu'ici, comme dans les choses plus respectables, la docilité absolue est la marque d'une foi sincère. Bientôt après, l'art découvre un alliage, et le nom fabuleux sert à le désigner. On pourrait croire que la réalité va repousser la fiction dans son domaine naturel ; erreur ! elles se confondent. Ce n'est pas tout ; les poëtes d'une époque plus récente, qui traitent des sujets mythologiques, favorisent l'illusion, en remontant à la substance imaginée par leurs prédécesseurs. Ajoutez à cela les calculs de l'imposture, qui marche toujours à l'ombre de l'équivoque, et qui, dans ce cas, pour rehausser la valeur ou l'antiquité de quelque objet, n'hésite pas à le donner comme étant du métal imaginaire. Enfin, pour comble d'embarras, le nom, en passant des Grecs aux Romains, se charge d'une nouvelle fable.

C'est sous ce voile successivement épaissi que l'orichalque arrive entre les mains des savants et des érudits modernes. Les uns, négligeant la partie fabuleuse de l'histoire, ne s'attachent qu'à la partie réelle; les autres déclarent qu'il faut renoncer à découvrir ici la vérité. Est-ce, en effet, une énigme sans mot? Nullement. Pour résoudre le problème, il fallait d'abord concilier l'invention des poëtes avec l'opposition des incrédules; il fallait ensuite distinguer soigneusement, dans tout le cours de l'existence du métal, l'être véritable de l'être mensonger, et montrer que la transformation qu'il subit chez les Romains ne dépendit que d'une méprise d'orthographe. C'est là ce que j'ai fait; et, poussant l'histoire jusqu'au bout, je n'ai quitté la brillante substance qu'au moment où elle disparaissait obscurément sous un mot de notre propre langue.

Au sujet principal se rattachaient des questions accessoires importantes qui n'ont pas été négligées. Ainsi, j'ai prouvé que les anciens trempèrent le cuivre pour le durcir; qu'ils connurent le zinc et le mêlèrent au cuivre pour produire le laiton. Un second alliage que j'ai constaté, c'est celui de l'étain avec le cuivre. Je me suis en outre arrêté sur quelques autres métaux, soit fictifs, soit réels, tels que le chalcolibanon et le cuivre démonésien. Parmi les procédés de la métallurgie antique, j'en ai signalé un qui s'est transmis à la pratique moderne, l'usage des fondants pour accélérer la fusion des métaux.

Mon sujet présentait encore un côté moral qui touche à l'histoire de l'art et à la philosophie, et que j'ai eu soin de mettre en relief. Je veux parler de cette disposition irrésistible des anciens à créer des légendes pour expliquer les faits merveilleux, et qui, dans cette circonstance, s'efforça de rattacher la découverte et le nom de l'orichalque au statuaire Oreius.

Je n'ajouterai plus qu'un mot sur la dernière partie de mon travail. En parcourant les noms de ceux qui se sont occupés de l'orichalque, on se convaincra de l'intérêt qu'a su inspirer notre métal; en lisant la critique des hypothèses qu'ils ont proposées sur la matière, on jugera que le problème attendait encore sa solution.

Paris, ce 1er octobre 1852.

MÉMOIRE

SUR

LE MÉTAL QUE LES ANCIENS APPELAIENT

ORICHALQUE[1].

Il y a aujourd'hui un peu plus d'un siècle, c'était au mois de juin de l'année 1751, qu'on apporta sous les yeux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sept épées de cuivre jaune avec une roue creuse, un morceau de cuivre ressemblant à un fer de lance et quelques petites pièces de même métal, déterrées à Gensac près de Gannat en Bourbonnais.

La vue de ces débris, des épées surtout, souleva d'abord un grand nombre de questions et partagea les avis des académiciens. Deux sentiments se trouvèrent aux prises, les uns soutenant que c'étaient des armes de combat; les autres, qu'elles n'avaient jamais été fabriquées pour la guerre. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que pour terminer la dispute, il fallait abandonner le terrain de l'archéologie pure, et se transporter sur celui de la science; on en vint donc à examiner si les anciens avaient employé le cuivre à la guerre dans leurs armes offensives. Ici trois champions descendirent dans la lice, le comte de Caylus, Lévesque de La Ravalière et l'abbé Barthélemy.

1. Ce Mémoire a été lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans les séances du 27 août et suivantes de l'année 1852.

Le comte avait décidé du premier coup d'œil que les épées étaient antiques, et de fabrique romaine; pour appuyer la décision de l'archéologue, il soutint que les anciens se servaient du cuivre dans leurs armes offensives et défensives, et il tâcha de le prouver par les monuments, par les raisons physiques et par l'expérience. Par les monuments, en montrant que toutes les armes antiques découvertes jusque-là étaient, à quelques rares exceptions près, de ce métal; par les raisons physiques, en observant que le cuivre est beaucoup plus aisé à fondre que le fer, d'où il suit que la première de ces substances a dû être employée longtemps avant la seconde, ce que confirme l'histoire; par l'expérience, en faisant fabriquer lui-même des épées toutes pareilles à celles de Gensac, et en communiquant au cuivre, à l'aide de la trempe, toutes les propriétés du fer.

Lévesque de La Ravalière prit le contre-pied du comte de Caylus. Celui-ci s'était faiblement appuyé sur les témoignages des auteurs, son antagoniste déploya un grand luxe de citations sacrées et profanes, et s'efforça de prouver que ni les Grecs, ni les Romains, ni les Gaulois, ni les Francs n'avaient employé le cuivre pour leurs armes offensives. Mais il fit de son érudition un emploi peu critique; écartant les témoignages qui lui étaient contraires, produisant ceux qui le servaient, il conclut du particulier au général, et de ce qu'il voyait le fer mentionné quelquefois avec le cuivre, dans les auteurs les plus anciens, il en inféra l'usage exclusif du premier de ces métaux. Quant à la destination des débris découverts, il conjectura que c'étaient des monuments de fêtes et d'exercices de chevalerie, tournois et joutes, si communs aux XIIe et XIIIe siècles.

La vérité était entre ces deux extrêmes; c'est là que la chercha et que la trouva l'abbé Barthélemy. Par un intelligent et sage emploi du témoignage des auteurs, Barthélemy établit solidement, 1° que les premières armes des Grecs furent de cuivre; 2° que les armes de fer s'introduisirent vers l'époque de la guerre de Troie, sans exclure d'abord les autres; 3° que dans les siècles suivants, les armes de cuivre ne sont plus mentionnées comme étant en usage. Ce troisième point l'ayant amené à dire son avis sur les épées déterrées à Gensac, l'illustre abbé ajouta que, si du silence des auteurs on devait conclure que les Romains n'avaient point employé le cuivre pour leurs armes offensives, il inclinait à les attribuer à des Francs du temps de Childéric; et il en donna quelques raisons[1].

Le souvenir de cette mémorable discussion, si féconde en importants résultats, aurait déjà suffi pour me faire espérer qu'un travail rattaché par tant de points aux Mémoires que je viens d'analyser, serait favorablement accueilli de l'illustre compagnie à laquelle j'ai l'honneur de le présenter. Mais je savais en outre que l'Académie des Inscriptions est le tribunal où ressortissent toutes les questions scientifiques qui, pour être résolues, demandent à passer par l'érudition, et qu'à ce titre, elle est l'auxiliaire indispensable de sa noble et glorieuse sœur l'Académie des Sciences. Ce qui m'a surtout encouragé, ce qui m'a fait presque compter d'avance sur l'indulgente faveur de mes juges, c'est que le sujet dont j'avais à les entretenir, intéresse en même temps presque toutes les études dont ils s'occupent eux-mêmes, et qu'ils ont pour mission de culti-

1. *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Bell.-Lettr.*, t. XXV, p. 109-123.

ver : je veux dire la mythologie et l'histoire, les fictions poétiques et les faits réels, les détails relatifs aux procédés de l'art et à son histoire, la métallurgie naturelle et la métallurgie mythique, les arts du dessin et de l'industrie, l'accroissement du catalogue des artistes, l'explication et la restitution des auteurs; car il a fallu toucher à tout cela pour traiter de l'orichalque d'une façon complète et approfondie.

Parmi les substances métalliques dont parle l'antiquité, une des plus curieuses et des plus intéressantes pour nous, c'est sans contredit l'orichalque. La mention fréquente qu'en ont faite les auteurs, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux époques récentes, les épaisses ténèbres dont fut enveloppée son existence primitive, la tradition équivoque et légendaire attachée à sa découverte, les changements successifs qu'il a subis pendant sa longue durée, les usages divers auxquels on l'appliqua, tout concourt à le rendre un sujet d'étude attrayant et utile pour la science et pour l'érudition. Aussi a-t-il pendant longtemps exercé les savants et les commentateurs les plus habiles[1]; aussi a-t-il engendré çà et là de nombreuses notes explicatives et provoqué plusieurs hypothèses scientifiques.

Toutefois, après tant de soins et d'efforts réitérés, l'histoire de l'orichalque est encore à faire et le mot de l'énigme encore à trouver. Que dis-je? les passages mêmes les plus essentiels pour arriver à la connaissance de ce métal, ne sont encore ni discutés ni éclaircis. Quelle en peut être la cause? J'ai hâte de le

1. Tandis que, par contre, des auteurs qui en auraient dû parler avec étendue, ne l'ont pas même nommé. De ce nombre est Bl. Caryophile qui, dans son ouvrage intitulé : *De antiquis auri, argenti, stanni, æris, ferri plumbique fodinis*, n'a pas écrit une seule fois le mot *orichalque*.

dire. D'abord la matière est obscure, puisqu'elle embarrassa les anciens eux-mêmes, nous le verrons bientôt. Ensuite, pour comprendre les détails, il eût fallu embrasser l'ensemble, et les érudits se sont bornés à quelques rapprochements partiels; il eût fallu surtout disposer les matériaux avec ordre, les combiner avec art, et les érudits les ont donnés pêle-mêle; il eût fallu discuter les passages un à un, et on s'est contenté ordinairement de citer. De leur côté, les savants, qui ont fait ici des hypothèses, je parle principalement de ceux qui cultivent les sciences exactes ou les sciences d'observation, prenant pour point de départ les fables débitées sur l'orichalque primitif, sans se demander si elles n'étaient pas contradictoires, et ne consultant d'ailleurs qu'un petit nombre de passages, ont cherché parmi les métaux naturels ou composés celui qui répondait le moins mal à la substance imaginaire, et les ont donnés l'un pour l'autre.

Il ne serait donc pas étonnant qu'avec une critique indépendante, quelqu'un aujourd'hui recueillant toutes les notions éparses relatives à l'orichalque, et les éclaircissant l'une par l'autre, suivant pas à pas le métal chez les Grecs et chez les Romains, et le comparant à des substances d'une destinée analogue, appelant partout l'expérience scientifique au secours de l'érudition, et les faisant dans le besoin se soutenir mutuellement; il ne serait pas étonnant, dis-je, que quelqu'un pût déchiffrer aujourd'hui l'énigme, et montrer nettement à la philologie le sens qu'elle doit attacher au mot *orichalque*, à la science, le métal actuel qu'elle doit voir sous le métal antique. Tel est le travail auquel je me suis livré, et tel est, je l'avoue, le résultat que je crois avoir obtenu; l'Académie en jugera.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE ÉPOQUE, OU AGE MYTHIQUE DE L'ORICHALQUE. — IL EST ASSIMILÉ AUX SUBSTANCES LES PLUS PRÉCIEUSES. — LES ANCIENS NE L'ONT POINT CONNU; LEUR DISPUTE A CE SUJET ÉCLAIRCIE. — SON ORIGINE EXPLIQUÉE PAR CELLE DU CHALCOLIBANON. — ÉTYMOLOGIE DU MOT ORICHALQUE. — DÉTAILS SUR L'ARTISTE QUI PASSE POUR AVOIR DONNÉ SON NOM A CE MÉTAL.

L'orichalque ne figure ni dans Homère ni dans Pindare ni chez aucun des poëtes dramatiques de la Grèce; il se montre pour la première fois dans le *Bouclier d'Hercule*, où il est dit que le héros mit autour de ses jambes ses cnémides d'orichalque brillant, présent fameux de Vulcain :

.... Κνημῖδας ὀρειχάλκοιο φαεινοῦ,
Ἡφαίστου κλυτὰ δῶρα, περὶ κνήμῃσιν ἔθηκε[1].

Le second auteur qui en a parlé, c'est l'auteur de l'hymne homérique à Vénus, où nous voyons les Heures attacher aux oreilles de la déesse un ornement d'orichalque et d'or :

.... Ἐν δὲ τρητοῖσι λοβοῖσιν
Ἄνθεμ' ὀρειχάλκου χρυσοῖο τε τιμήεντος[2].

Vient ensuite Platon, qui, dans son île imaginaire, fait jouer à l'orichalque un grand et noble rôle. Dans le dialogue intitulé *Critias*, ce personnage, louant la fécondité du sol de l'Atlantide, nous dit : « Et le mé-« tal qu'aujourd'hui nous nommons seulement, était « alors quelque chose de plus qu'un nom; l'orichalque, « le plus précieux des minéraux après l'or, aux yeux

1. V. 122.
2. VI, 9.

« des hommes de ce temps, s'extrayait de la terre en « plusieurs endroits de l'île. — Καὶ τὸ νῦν ὀνομαζόμενον « μόνον, τότε δὲ πλέον ὀνόματος ἦν τὸ γένος ἐκ γῆς ὀρυττόμενον, « ὀρειχάλκου κατὰ τόπους πολλοὺς τῆς νήσου, πλὴν χρυσοῦ τι- « μιώτατον ἐν τοῖς τότε ὄν[1]. » Et un peu plus bas, parlant de ces trois murs qui formaient la triple enceinte circulaire de l'acropole, il nous apprend qu'ils étaient revêtus, le plus extérieur de cuivre; celui du centre, d'étain; le dernier, d'orichalque ayant des reflets de feu : « Καὶ τοῦ μὲν περὶ τὸν ἐξωτάτω τροχὸν τείχους χαλκῷ « περιελάμβανον πάντα τὸν περίδρομον, τοῦ δ' ἐντὸς καττιτέρῳ « περιέτηκον, τὸν δὲ περὶ αὐτὴν τὴν ἀκρόπολιν ὀρειχάλκῳ μαρμα- « ρυγὰς ἔχοντι πυρώδεις[2]. » Et quelques lignes au-dessous, décrivant le temple de Neptune, il nous fait remarquer qu'au dedans le plancher supérieur était tout entier d'ivoire, orné d'or et d'orichalque, et que la surface des murs, des colonnes et du sol était tout entière couverte d'orichalque : « Τὰ δὲ ἐντὸς, τὴν μὲν ὀρο- « φὴν ἐλεφαντίνην ἰδεῖν πᾶσαν χρυσῷ καὶ ὀρειχάλκῳ πεποικιλ- « μένην, τὰ δὲ ἄλλα πάντα τῶν τοίχων τε καὶ κιόνων καὶ ἐδά- « φους ὀρειχάλκῳ περιέλαβον[3]. » Et plus loin encore, dans le même temple de Neptune, il nous montre une colonne d'orichalque sur laquelle étaient gravées les lois des ancêtres, que devaient suivre les rois de l'île : « Ὡς ὁ « νόμος αὐτοῖς παρέδωκε, καὶ γράμματα ὑπὸ τῶν πρώτων ἐν « στήλῃ γεγραμμένα ὀρειχαλκίνῃ, ἣ κατὰ μέσην τὴν νῆσον « ἔκειτο ἐν ἱερῷ Ποσειδῶνος[4]. »

Apollonius de Rhodes s'est souvenu aussi du brillant métal pour l'associer à l'or et à l'argent. Dans les *Argonautiques*, il est question des filles du Soleil, qui

1. T. III, p. 114, ed. H. St.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 119.

paissent les troupeaux de leur père : Phaéthuse, la plus jeune de ces Nymphes, mène les brebis, tenant en main une houlette d'argent; Lampétie conduit les bœufs, agitant une baguette d'orichalque brillant. Tous ces bœufs ont la blancheur du lait, et se montrent fiers de leurs cornes d'or :

Ὁπλοτέρη Φαέθουσα θυγατρῶν Ἠελίοιο,
Ἀργύρεον χαῖον παλάμῃ ἔνι πηχύνουσα·
Λαμπετίη δ' ἐπὶ βουσὶν ὀρειχάλκοιο φαεινοῦ
Πάλλεν ὀπηδεύουσα καλαύροπα. . . . . .
. . . . Πᾶσαι δὲ γάλακτι
Εἰδόμεναι, χρυσέοισι κεράασι κυδιάασκον[1].

Parlant du jour où Pâris devait adjuger le prix de la beauté, Callimaque nous dit que ce jour-là Pallas ne se mira ni dans l'orichalque, ni dans le tourbillon transparent du Simoïs; mais que Vénus prit le cuivre resplendissant :

Οὐδ' ἐς ὀρείχαλκον μεγάλα θεὸς, οὐδὲ Σιμοῦντος
Ἔβλεψεν δίναν ἐς διαφαινομέναν.
. . . . Κύπρις δὲ διαυγέα χαλκὸν ἑλοῖσα[2].

Si nous consultons maintenant les grammairiens, Hésychius définit l'orichalque, un cuivre semblable à l'or : « Ὀρίχαλκος (sic)· χαλκὸς χρυσῷ ἐοικώς· ἢ κρήνη ἀρ-« χίχαλκος[3]. » Photius : « Le cuivre brillant : — Ὀρεί-

1. IV, 971-978.

2. *Hymn. in Lavacr. Pallad.*, 19 sqq.

3. V. Ὀρίχαλκος. Il est douteux qu'Hésychius, dans la seconde partie de sa glose : ἢ κρήνη, κ. τ. λ., veuille faire allusion à ce cuivre qu'on trouvait sous la mer dans l'île de Démonèse, et qui était extrait par des plongeurs, comme nous l'apprend l'auteur du recueil des *Récits merveilleux* : « Ἔστι δὲ αὐτόθι « χαλκὸς κολυμβητὴς ἐν δυεῖν ὀργυιαῖς τῆς θαλάσσης. » (*De Mirab. Auscult.*, c. 59, p. 118, ed. Beckmann.) J'aime mieux prendre κρήνη dans le sens métaphorique de *mine*, ainsi que l'est πηγὴ dans ce vers des *Perses*, où Eschyle dit en parlant des Athéniens : « Ils possèdent une *source* (mine) « d'argent, trésor de la terre. — Ἀργύρου πηγή τις αὐτοῖς ἐστι, θησαυρὸς

« χαλκος· ὁ διαυγὴς χαλκός[1]. » Suidas de même, en ajoutant seulement δόκιμος : « Le cuivre brillant, estimé. « — Ὀρείχαλκος · ὁ διαυγὴς χαλκὸς, ὁ δόκιμος[2]. »

Quelle est donc cette matière si haut placée dans l'estime, employée à des usages si relevés, et qu'on affecte en même temps de reculer dans un passé mystérieux, d'envelopper de termes vagues et contradictoires ? Tâchons de dévoiler le secret.

Les anciens connurent le cuivre longtemps avant le fer, et surent lui donner une trempe qui le rendait propre aux mêmes usages que ce dernier[3], l'employant

« χθονός. » (V. 236.) Et la phrase signifiera : « Ou source (mine) d'un cuivre supérieur. » Ἀρχίχαλκος doit trouver place dans les lexiques.

1. V. Ὀρείχαλκος.

2. V. Ὀρείχαλκος.

3. Je n'attache aucune espèce d'importance à la réfutation que Mongez, dans ses *Mémoires sur le bronze des anciens*, a prétendu faire de cette opinion. Le savant académicien élève deux difficultés contre la trempe du cuivre attribuée aux anciens; la première, c'est que par la trempe, ils auraient amolli le métal au lieu de le durcir; la seconde, c'est qu'aucun de leurs écrivains n'a mentionné une semblable opération : « Si les anciens, en effet, dit-il, avaient « trempé le cuivre, comment serait-il arrivé que leurs écrivains eussent gardé « le silence sur un procédé aussi utile pour les arts? » (*Mémoires de la Classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut*, t. V, p. 208.)

A la première de ces difficultés je n'objecterai pas que le comte de Caylus fit faire par le chimiste Geoffroy des essais qui, au dire de celui-ci, réussirent assez bien : « J'ai cherché, dit Geoffroy, à imiter pour la dureté et pour le « tranchant une épée romaine, et je crois n'y avoir pas trop mal réussi dans « celle que j'ai remise à M. le comte de Caylus. » (*Recueil d'Antiquités* de Caylus, t. I, p. 239.) Je me contenterai de répondre qu'en opposant une expérience moderne à une expérience antique, sans tenir compte des circonstances qui purent accompagner cette dernière (et l'on sait de quelle importance sont en pareil cas les circonstances accessoires), Mongez a comparé le connu à l'inconnu, ou rapproché deux termes, dont l'un est illusoire. Mais il y a plus, c'est qu'en effet ici la trempe avait quelque chose de particulier; Proclus l'indique en disant qu'on durcissait le cuivre par une *certaine* trempe, une trempe *non ordinaire*, διά τινος βαφῆς.

Quant à la seconde objection, ce sont les anciens eux-mêmes qui se chargeront d'y faire une réponse péremptoire; ils attestent que la haute antiquité sut donner au cuivre, à l'aide de la trempe, une dureté qui le rendait propre aux mêmes usages que le fer. Nous citons quelques lignes plus bas le témoignage formel de Proclus; celui d'Eustathe n'est pas moins explicite. Interprétant ce vers de l'*Iliade* : Περὶ γάρ ῥά ἑ χαλκὸς ἔλεψε, il nous dit : « Le poëte « donne au fer le nom de cuivre, à cause de l'emploi que l'on fit anciennement

à la fabrication des armes et des instruments d'agriculture. Hésiode nous dit de la troisième génération des hommes : « Ils avaient des armes de cuivre, des

« de ce dernier métal, lorsqu'on le trempait pour l'appliquer aux mêmes usages « que le fer, et que les hommes, comme le dit Hésiode, travaillaient la terre « avec le cuivre, et que le fer noir n'existait pas. — Χαλκὸν δὲ τὸν σίδηρον λέγει, « διὰ τὴν πάλαι ποτὲ χρῆσιν τοῦ χαλκοῦ, ὁπηνίκα εἰς σιδήρου χρείαν ἐβάπτετο, « ὅτε καὶ χαλκῷ, κατὰ τὸν Ἡσίοδον, εἰργάζοντο ἄνθρωποι, μέλας δ' οὐκ ἔσκε « σίδηρος. » (*Ad Il.* A', 236, p. 93.) Et plus loin : « Il fut un temps où le cuivre « était durci par la trempe, pour servir à la fabrication des armes. — Ἦν γὰρ « ὅτε χαλκὸς βαπτόμενος ἐστομοῦτο πρὸς ὅπλα. » (*Ad Il.* Γ', 336, p. 421.)

On peut citer encore un passage de Pausanias, qui, sans nous apprendre l'effet qu'on se proposait d'obtenir par la trempe du cuivre, n'en constate pas moins l'emploi du procédé, et condamne une fois de plus l'assertion si imprudemment absolue de Mongez. Parlant de la fontaine Pirène à Corinthe : « On « raconte, dit le Périégète, que l'airain de Corinthe est plongé dans cette eau, « tandis qu'il est encore enflammé et brûlant. — Καὶ τὸν Κορίνθιον χαλκὸν « διάπυρον καὶ θερμὸν ὄντα ὑπὸ ὕδατος τούτου βάπτεσθαι λέγουσιν. » (II, 3, 3). Pollux confirme le passage de Pausanias par un exemple remarquable. Notant l'emploi de βάψις au lieu de βαφή : « Antiphon, observe-t-il, a dit la trempe « (βάψις) du cuivre et du fer. — Ἀντιφῶν δὲ εἴρηκε βάψιν χαλκοῦ καὶ σιδήρου. » (VII, 169.)

Cependant le savant académicien, qui avait interrogé si superficiellement l'antiquité dans son premier Mémoire, apprit plus tard qu'il existait de graves témoignages des anciens en faveur du fait qu'il avait nié ; et dans un troisième Mémoire, publié fort longtemps après, il s'efforça de concilier ces témoignages avec son assertion ; mais à quel prix ! écoutons-le : « Il est *vraisemblable*, « dit-il, que les ouvriers qui travaillaient le bronze ne cachaient point leurs « procédés, entre autres l'immersion dans l'eau froide, mais qu'*ils en cachaient le motif. Probablement* ils terminaient l'opération en chauffant de « nouveau les pièces de bronze amollies par l'immersion dont le travail était « achevé ; et en les laissant refroidir dans l'air, ils leur donnaient un certain « degré de dureté. Proclus et Eustathe ont attribué cette dureté à l'immersion « dont ils ignoraient le but. C'est par ce second procédé, le refroidissement « dans l'air, que les anciens sont parvenus à rendre tranchants des épées et « des couteaux de bronze. » (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, année 1827, p. 368.)

Tout à l'heure Mongez ôtait arbitrairement à l'antiquité une industrie que lui attribuent des témoignages respectables, et voici qu'il lui prête gratuitement l'emploi d'un procédé dont personne ne parle. Est-ce ainsi que raisonne la science ? est-ce là de la critique ? Je ne relève pas d'autres suppositions tout aussi invraisemblables. Pourquoi, par exemple, les ouvriers auraient-ils *caché le motif* qui leur faisait plonger le bronze dans l'eau froide ? Jusqu'à quelle époque a-t-on tenu dans le secret une opération si vulgaire ? Comment ensuite Mongez a-t-il pu croire un seul instant que Proclus et Eustathe exprimaient ici des opinions personnelles, et n'étaient pas simplement les échos d'une explication donnée longtemps avant eux, et relative à un procédé dont on n'avait que faire de leur temps ?

« maisons de cuivre, et ils travaillaient la terre avec « le cuivre, et le fer noir n'existait pas. »

Τοῖς δ' ἦν χάλκεα μὲν τεύχεα, χάλκεοι δέ τε οἶκοι,
Χαλκῷ δ' εἰργάζοντο· μέλας δ' οὐκ ἔσκε σίδηρος[1].

Et Lucrèce traduisant presque ces vers :

Et prior æris erat quam ferri cognitus usus :
Ære solum terræ tractabant, æreque belli
Miscebant fluctus, et volnera vasta ferebant[2].

Et Proclus à son tour les commentant: « Le poëte nous « montre, dit-il, que les hommes, dans cette généra- « tion, exerçaient la force du corps, et négligeant le « reste, s'occupaient de la fabrication des armes, et « pour cet usage, se servaient du cuivre, comme du « fer pour l'agriculture, donnant par une trempe par- « ticulière de la dureté à ce premier métal, qui est « mou de sa nature ; mais que cette trempe s'étant per- « due, ils en vinrent aussi à l'emploi du fer dans les « combats. — Δηλοῖ ὅτι τῶν σωμάτων τὴν ῥώμην ἤσκουν οἱ ἐν « τούτῳ τῷ γένει, τῶν δ' ἄλλων ἀμελοῦντες, περὶ τὴν τῶν ὅπλων « κατασκευὴν διέτριβον, καὶ τῷ χαλκῷ πρὸς τοῦτο ἐχρῶντο, ὡς « τῷ σιδήρῳ πρὸς γεωργίαν, διά τινος βαφῆς τὸν χαλκὸν στερ- « ρὸποιοῦντες, ὄντα φύσει μαλακόν· ἐκλιπούσης δὲ τῆς βαφῆς, « ἐπὶ τὴν τοῦ σιδήρου καὶ ἐν τοῖς πολέμοις χρῆσιν ἐλθεῖν[3]. »

1. *Oper. et D.*, 150 sq.
2. V, 1286 sqq.
3. Il y a dans ce passage de Proclus une difficulté embarrassante que personne, je crois, n'a signalée jusqu'ici. Proclus fait dire à Hésiode que les hommes de cette génération usaient du cuivre pour les armes comme du fer pour l'agriculture, et il confirme ce sens en ajoutant : « Mais cette trempe « s'étant perdue, ils en vinrent *aussi* à se servir du fer dans les combats « (comme ils s'en servaient déjà dans la culture des champs). » Or, le poëte dit positivement qu'on n'employait alors que du cuivre pour les armes et pour l'agriculture. D'où peut donc venir l'erreur du commentateur? Barthélemy, qui a eu occasion de citer et de traduire le passage de Proclus, dans le Mémoire que nous avons analysé plus haut, a supprimé le membre de phrase embarrassant, et accommodé le sens général à cette suppression, ce qui prouve qu'il avait senti la difficulté.

A ces témoignages de l'histoire se peuvent encore ajouter les raisons physiques : « La terre, disait le comte « de Caylus dans le Mémoire analysé plus haut, pré- « sente le cuivre avec facilité, et en parties fort éten- « dues : il se met aisément en fusion, il prend le « moule d'une façon complète. Le fer, au contraire, « n'est point du tout apparent dans la mine, on ne le « trouve qu'en très-petites parties, qu'il faut réunir par « une première fonte. Nous nous persuadons, sans exa- « men, que le fer est le plus commun des métaux, parce « que la terre en est remplie dans la partie de l'Europe « que nous habitons ; mais sans faire une énuméra- « tion des pays dans lesquels on ne l'a jamais trouvé, « il n'existait ni dans la Grèce, ni dans l'Asie, ni dans « la partie de l'Afrique connue des anciens. » Écoutons un juge plus compétent en pareille matière. « Il « n'existe, dit Buffon, nulle part de grandes masses de « fer pur et pareil à notre fer forgé, ni même sem- « blable à nos fontes de fer, et à peine peut-on citer « quelques exemples de petits morceaux de fonte ou « régule de fer trouvés dans le sein de la terre.... De « toutes les substances métalliques, la mine de fer est la « plus difficile à fondre : il s'est passé bien des siècles « avant qu'on en ait trouvé les moyens. On sait que « les Péruviens et les Mexicains n'avaient en ouvrages « travaillés que de l'or, de l'argent, du cuivre et point « de fer ; on sait que les armes des anciens peuples de « l'Asie n'étaient que de cuivre, et tous les auteurs « s'accordent à donner l'importante découverte de la « fusion de la mine de fer aux habitants de l'île de « Crète, qui, les premiers, parvinrent aussi à forger le « fer dans les cavernes du mont Ida, quatorze cents « ans environ avant l'ère chrétienne.... Le cuivre, qui « de tous les métaux après le fer, est le plus difficile

« à traiter, n'exige pas à beaucoup près autant de tra-
« vaux et de machines combinées : comme plus duc-
« tile et plus souple, il se prête à toutes les formes
« qu'on veut lui donner [1]. — Le cuivre primitif, qui
« subsiste encore en masses métalliques, s'est offert le
« premier à la recherche des hommes ; et comme ce
« métal est moins difficile à fondre que le fer, il a été
« employé longtemps auparavant pour fabriquer les
« armes et les instruments d'agriculture. Nos premiers
« pères ont donc usé, consommé les premiers cuivres
« de l'ancienne nature : c'est, ce me semble, pour
« cette raison que nous ne trouvons presque plus de
« cuivre primitif dans notre Europe non plus qu'en
« Asie ; il a été consommé par l'usage qu'en ont fait
« les habitants de ces deux parties du monde, très-
« anciennement peuplées et policées, au lieu qu'en
« Afrique, et surtout dans le continent de l'Amérique,
« où les hommes sont plus nouveaux, et n'ont jamais
« été bien civilisés, on trouve encore aujourd'hui des
« blocs énormes de cuivre en masse, qui n'a besoin
« que d'une première fusion pour donner un métal
« pur [2]. »

Le cuivre, par les usages variés auxquels on l'appliqua d'abord, et qui fut dans le principe l'unique métal employé pour les besoins habituels de la vie, devait donc être en grande estime; aussi le voyons-nous à l'origine des sociétés mis au-dessus de l'or et de l'argent, parce que ces derniers étaient jugés d'une nature trop molle et trop peu résistante; Lucrèce nous l'assure :

Nec minus argento facere hæc auroque parabant,
Quam validi primum violentis viribus æris :

1. *Histoire nat.*, article du *Fer*.
2. *Ibid.*, article du *Cuivre*.

Nequicquam, quoniam cedebat victa potestas,
Nec poterant pariter durum sufferre laborem.
Nam fuit in pretio magis æs, aurumque jacebat
Propter inutilitatem, hebeti mucrone retusum[1].

En avançant même de plusieurs siècles, et jusqu'au temps de la guerre de Troie, c'est-à-dire à une époque où le fer était déjà fort répandu, nous trouvons encore le cuivre assez haut prisé pour constituer une des principales richesses. Dans l'*Iliade*, Ulysse, pour désarmer la colère d'Achille, lui offre, au nom d'Agamemnon, d'emplir, après la prise de Troie, ses vaisseaux de tout l'or et de tout le cuivre qu'on y pourra entasser :

Νῆας ἅλις χρυσοῦ καὶ χαλκοῦ νηήσασθαι
Εἰσελθών[2]....

Achille refuse fièrement ces offres, et pour montrer qu'il est au-dessus des présents d'Agamemnon, il répond : « En outre, j'emporterai d'ici de l'or et du « cuivre rouge ainsi que des femmes à la ceinture élé- « gante et du fer brillant, toutes richesses que j'ai du « moins obtenues par le sort. »

Ἄλλον δ' ἐνθένδε χρυσὸν καὶ χαλκὸν ἐρυθρὸν,
Ἠδὲ γυναῖκας ἐϋζώνους, πολιόν τε σίδηρον
Ἄξομαι, ἅσσ' ἔλαχόν γε[3]......

Mais avec le progrès des arts et de la civilisation, la fonte du fer est mieux connue, et ce métal remplace le cuivre partout où il est besoin de force et de durée. D'un autre côté, le luxe, par une valeur de convention, rehausse le prix de l'or et de l'argent, et

1. V, 1268 sqq.
2. *Il.*, I', 279.
3. *Ibid.*, 365.

relègue le cuivre parmi les substances vulgaires. Lucrèce signale encore cette vicissitude comme un des caprices auxquels tout semble assujetti, les caprices de la fortune et du temps :

> Nunc jacet æs, aurum in summum successit honorem :
> Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,
> Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore[1].

Cependant les poëtes se rappelant les services nombreux que le cuivre avait rendus et l'estime singulière où l'avaient d'abord tenu les hommes, idéalisèrent ce métal, et l'appelèrent *orichalque* ou *cuivre de montagne* par excellence, de ὄρος et de χαλκός. Par cette transformation, il devint quelque chose d'intermédiaire entre l'or et l'argent, placé habituellement au-dessous du premier, et au-dessus du second ; quelquefois aussi, grâce à l'indécision de sa nature, assimilé aux substances métalliques les plus précieuses. Telle est l'origine de l'orichalque, double fiction des poëtes; de là vient cette matière équivoque, qui fit illusion aux anciens eux-mêmes, et dont le nom exerça sur les imaginations un tel prestige, qu'on ne put se résigner à le laisser dans le domaine de la fable, et qu'on l'appliqua tantôt à un alliage de cuivre, tantôt au cuivre pur, lui communiquant une vitalité qui lui a fait traverser les siècles de la décadence, et l'a transmis jusqu'à notre propre langue.

Ces assertions, pour avoir quelque valeur, demandent à reposer sur des faits; aussi fournirai-je des preuves et de plus d'une sorte. Et d'abord, s'il me faut combattre l'opinion des anciens, je puis d'un autre côté, m'appuyer du témoignage de plusieurs d'entre eux, et parmi eux, des meilleurs raisonneurs

1. V, 1274 sqq.

comme des juges les plus experts. Je puis montrer ensuite que l'orichalque n'eut jamais dans la nature de matière correspondante ; en troisième lieu, j'alléguerai l'exemple d'un nom composé d'éléments analogues, imaginé pour le même besoin, et donné à une substance tout aussi chimérique.

J'ai dit que je pouvais m'appuyer sur des témoignages anciens et des plus respectables pour nier l'existence de l'orichalque ; écoutons, en effet, le scholiaste d'Apollonius de Rhodes : « Ὀρείχαλκος· εἶδος « χαλκοῦ, ἀπὸ Ὀρείου τινὸς γενομένου εὑρετοῦ ὠνομασμένος. « Ἀριστοτέλης δὲ ἐν Τελεταῖς φησὶ μηδὲ ὑπάρχειν τὸ ὄνομα, « μηδὲ τὸ τούτου εἶδος. Τὸν γὰρ ὀρείχαλκον ἔνιοι ὑπολαμβάνουσι « λέγεσθαι μὲν, μὴ εἶναι δέ· τῶν δὲ εἰκῆ διαδεδομένων καὶ « τοῦτο. Οἱ γὰρ (leg. δὲ) πολυπραγμονέστεροί φασιν αὐτὸν « ὑπάρχειν. Μνημονεύει καὶ Στησίχορος καὶ Βακχυλίδης· καὶ « Ἀριστοφάνης δὲ ὁ γραμματικὸς σεσημείωται τοῦτο. Ἄλλοι δὲ « ἀνδριαντοποιοῦ λέγουσιν ὄνομα, ὡς Σωκράτης καὶ Θεόπομπος « ἐν εἰκοστῷ πέμπτῳ. Οὕτως ἦν ἐν τῇ Κωμικῇ λέξει τῇ συμμί- « κτῳ[1]. — Orichalque, espèce de cuivre appelé ainsi « d'un certain Oreius, qui en fut l'inventeur. Aristote, « dans *les Mystères*, assure que cette espèce de cuivre « n'existe ni de nom ni de fait. Quelques-uns présu- « ment, en effet, qu'on parle bien de l'orichalque, « mais qu'il n'existe point ; et que c'est encore une de « ces choses inventées à plaisir. Cependant les curieux « qui ont fait des recherches plus approfondies pré- « tendent que ce n'est point une fable. Stésichore et « Bacchylides en font mention ; et Aristophane le « grammairien l'a remarqué. D'autres disent que c'est « le nom d'un statuaire ; de ce nombre est Socrate « ainsi que Théopompe, dans le vingt-cinquième livre

1. *Ad Argonaut.*, IV, 973.

« de ses *Philippiques*. Voilà ce qu'on trouve dans le « *Glossaire comique mêlé*. »

Cette scholie si savante et si curieuse est tirée, à ce qu'il paraît, textuellement du *Glossaire des mots comiques* de Didyme, qui avait composé également un *Glossaire des mots tragiques*. La mention du premier ouvrage se trouve dans le lexique manuscrit cité par Ruhnken[1] : « Φησὶ γὰρ ὁ Δίδυμος ἐν τῇ Κωμικῇ λέξει, « κ. τ. λ. » La mention du second nous est fournie par Harpocration : « Ὡς Δίδυμος ἐν εἰκοστῇ ὀγδόῃ Τραγικῆς « λέξεως[2]. » Je reviendrai bientôt sur l'inventeur ou le statuaire Oreius ; ne nous occupons pour le moment que de ce qui est dit de l'orichalque, et afin de tirer de cet extrait toutes les lumières qu'il renferme, commentons-le dans le détail.

Quel est d'abord cet ouvrage que Didyme appelle Τελεταὶ, *les Mystères*? Je ne trouve aucun renseignement sur ce point. Seulement, nous voyons cité dans le Préambule de Diogène de Laerte[3] et dans la *Vie d'Aristote*, publiée par Ménage, un livre du Stagirite *sur la Magie*, Μαγικόν. Nous voyons aussi dans la *Vie* du même philosophe, écrite par Ammonius, qu'Aristote avait composé un ouvrage *sur la Théologie*, Θεολογούμενα. Or, comme le disait Chrysippe, cité par le grand Étymologique[4], « C'est avec raison « qu'on appelle τελεταὶ les discours touchant les choses « divines. — Χρύσιππος δέ φησι τοὺς περὶ τῶν θείων λόγους « εἰκότως καλεῖσθαι τελετάς. » On sait enfin qu'il exista dans l'antiquité plusieurs ouvrages intitulés τελεταὶ, parce qu'ils s'occupaient des *mystères*. Suidas en cite

1. *Præfat. Hesychii*, p. IX sq.
2. V. Ξηραλοιφεῖν.
3. § 1 et 8.
4. V. Τελετή.

un attribué à Orphée et à Onomacrite : « Ἔγραψε « Τελετάς· ὁμοίως δέ φασι καὶ ταύτας Ὀνομακρίτου[1]. » Le grand Étymologique allègue celui de Néanthes[2], et celui de Stésimbrote[3].

Quoi qu'il en soit de la nature de ce livre, le grand philosophe y niait d'une manière absolue et radicale l'existence de l'orichalque. Selon lui, jamais il n'y eut de substance pareille, et jamais l'usage ne désigna par ce nom aucun corps réel. Didyme ajoute que quelques-uns, en effet, soupçonnaient qu'on parlait de l'orichalque sans qu'il en eût jamais existé. Il est vrai que le grammairien oppose, d'un autre côté, l'opinion de quelques curieux, qui défendaient la réalité de ce métal, mais sans alléguer la moindre preuve qui infirmât l'assertion positive d'Aristote. A ces partisans de l'incrédulité du philosophe se vient joindre Pollux : « Quant au métal de l'orichalque, dit-il, son existence « n'est pas même encore à présent bien avérée. — « Τὸ δὲ τοῦ ὀρειχάλκου μέταλλον οὐδέπω καὶ νῦν εἰς πίστιν « ἥκει βεβαίαν[4]. » Hésychius s'est borné à mettre en regard les deux opinions qui sont exprimées dans la glose de Didyme : « Τῶν εἰκῇ διαδεδομένων εἶναι τοὔνομα· « οἱ δὲ πλείους, ὑπάρχειν αὐτῶν (leg. αὐτόν)[5]. — Ils disent « que c'est le nom d'une de ces choses inventées à « plaisir; mais la plupart prétendent que ce métal « existe. »

Pour le génie perçant et éclairé d'Aristote, l'orichalque se montra du premier coup d'œil ce qu'il était, une création des poëtes, et tous les esprits un

1. V. Ὀρφεύς.
2. V. Βριτόμαρτις.
3. V. Ἰδαῖοι; cf. Sainte-Croix, *Recherches sur les Mystères du paganisme*, p. 339 sqq.
4. VII, 100.
5. V. Ὀρειχάλκων.

peu critiques jugèrent comme lui. Mais les Grecs aimaient la fable; ils y inclinaient par goût plutôt que par superstition. Le plus grand nombre paraît donc avoir éprouvé ici de la répugnance à supposer que les poëtes eussent mis en œuvre une matière purement idéale; et pour concilier leur foi avec l'absence de toute preuve physique, ils admirent que l'orichalque avait bien existé, mais qu'il ne s'en trouvait plus. Nous avons déjà entendu Platon nous dire, en décrivant l'Atlantide : « Et le métal qu'aujourd'hui nous « nommons seulement, était alors quelque chose de « plus qu'un nom; l'orichalque, le plus précieux des « minéraux après l'or, aux yeux des hommes de ce « temps, s'extrayait de la terre en plusieurs endroits « de l'île. » Que Platon ne se fît aucune illusion sur la réalité de l'orichalque, c'est ce que je crois très-fermement; mais la présence de ce métal dans son Atlantide le servait merveilleusement. Elle venait au secours de sa fable, et semblait dire à la plupart des Grecs : Qu'y a-t-il d'étonnant que l'île enchantée se soit évanouie, lorsque une substance précieuse, que célébraient naguère les poëtes, a disparu de la nature? Et de là le rôle brillant que joue l'orichalque dans la fiction allégorique du philosophe.

Nous trouvons encore d'autres traces et assez fréquentes de la même opinion. Pline regarde l'orichalque comme un cuivre naturel, qui fit tomber les métaux de cette espèce dans un grand discrédit, « Parce qu'il eut une qualité supérieure, et qu'il ob- « tint une vogue de durée. » Mais il ajoute, « Qu'on « n'en trouve plus depuis longtemps, la terre étant « épuisée. — Mox vilitas præcipua, reperto in aliis « terris præstantiore, maxime aurichalco, quod præci- « puam bonitatem admirationemque diu obtinuit. Nec

« reperitur longo jam tempore, effeta tellure[1]. » Quelques lignes plus bas, il dit encore que le cuivre Marianien imitait l'excellence de l'orichalque : « Aurichalci bonitatem imitatur. » Buffon a cru pouvoir inférer de ces paroles que l'aurichalque de Pline devait être une espèce de *tombac*, cuivre chinois, mêlé d'une assez grande quantité d'or : « L'*aurichalcum* de Pline, dit-il, paraît être une espèce de « tombac, qu'il désigne comme un cuivre naturel, « d'une qualité particulière, et plus excellente que le « cuivre commun, mais dont les veines étaient depuis « longtemps épuisées[2]. » Il n'y avait qu'une conséquence possible à tirer des paroles de Pline, c'est qu'il reproduisait le préjugé des Grecs, tout en ayant l'air de parler pour son compte, ce qui a fait illusion à Buffon; c'est que chercheur de curiosités plutôt qu'historien de la nature, il laissait la science de côté pour prendre le parti de la fable; c'est qu'ajoutant sa propre fiction à celle des poëtes, il signalait dans une matière inconnue des propriétés imaginaires.

Le grammairien Jean Pédiasimus, s'autorisant du témoignage de Jean Philoponus, grammairien Alexandrin qui vivait au VIe siècle, nous dit dans son commentaire sur le *Bouclier d'Hercule* : « Ὀρείχαλκος· τὸ λευκὸν « χάλκωμα· ἐν ὄρεσι γὰρ εὑρίσκεται. Ἄλλοι δέ φασιν, ὧν καὶ « Φιλόπονος, ὀρείχαλκον εἶναι ὕλην τινὰ μεταλλικὴν τιμιωτέραν χαλκοῦ, ἣ νῦν οὐχ εὑρίσκεται[3]. — Orichalque, cuivre « blanc (de ὄρος, *montagne* et χαλκὸς, *cuivre*); car il se « trouve dans les montagnes. D'autres, au nombre « desquels est Philoponus, disent que l'orichalque est « une certaine matière métallique, plus précieuse que « le cuivre, laquelle ne se trouve plus à présent. »

1. *Nat. Hist.*, XXXIV, 2.
2. *Histoire naturelle*, article du *Cuivre*.
3. *Ad V.* 122.

Tzetzès, dans ses scholies sur le même poëme, dit également : « Ὀρείχαλκος· εἶδος ὕλης οὕτω καλουμένης, ἥ « τις νῦν οὐχ εὑρίσκεται[1]. — Orichalque, espèce de ma- « tière ainsi appelée, qui ne se trouve pas à présent. »

Le grand Étymologique et Zonaras offrent la même glose; le dernier avec la variante de καλούμενον au lieu καλουμένης[2].

De ce que nous venons d'entendre il suit déjà que parmi les anciens les uns niaient absolument l'existence de l'orichalque, que les autres l'admettaient par égard pour les fables de la poésie plutôt que par conviction, et que tous ignoraient ce que fut le prétendu métal. C'est le moment de montrer qu'en effet, l'orichalque, à le juger par les notions que les anciens eux-mêmes nous ont laissées, ne peut être qu'une création fantastique.

Je ferai d'abord remarquer l'adresse des premiers inventeurs qui, pour soustraire leur objet à la curiosité de l'esprit, et le mettre à jamais sous l'empire de l'imagination, le désignèrent par le nom à la fois le plus générique et le moins significatif, l'appelant *cuivre de montagne*. Toutes les mines métalliques, en effet, se trouvent généralement au sein des montagnes, et cela est rigoureusement vrai de celles de cuivre; en sorte que tout métal de cette espèce serait de l'orichalque au même titre. Peut-être cependant est-il arrivé ici ce qu'on a vu ailleurs, le nom générique s'est-il fait nom propre pour désigner une espèce par excellence. Mais dans ce cas du moins a-t-on fait connaître la mine d'où s'extrayait ce cuivre supérieur? A-t-on indiqué le lieu où il fut mis en œuvre? Nul renseignement à cet égard. Voyons alors les caractères distinctifs qu'on a prêtés à l'orichalque.

1. *Ad V.* 122.
2 V. Ὀρείχαλκος.

L'auteur de l'hymne homérique à Vénus nous a dit, en parlant de l'ornement que les Heures attachent aux oreilles de la déesse : « Parure d'orichalque et d'or « précieux. » Que faut-il croire de cette substance, qui a le pas sur l'or, et qui sert à former un bijou de Vénus? Platon nous l'apprendra peut-être : « L'ori-« chalque, dit-il, le plus précieux des minéraux après « l'or. » Ici l'orichalque est entre l'or et l'argent; mais quel est, demandons-nous encore, ce métal intermédiaire? Apollonius de Rhodes ne sera guère plus clair : il est vrai que la houlette d'orichalque de Lampétie est nommée après la houlette d'argent de Phaéthuse, et que les bœufs qui précèdent les jeunes filles, ont des cornes d'or, en sorte que la gradation serait l'or, l'argent et l'orichalque, et qu'ici l'orichalque toucherait au cuivre par son rang. Mais qui ne voit que les deux sœurs ont dû être traitées avec les mêmes égards, et que le poëte, loin d'établir entre elles aucune différence, s'est réfugié, au contraire, dans le vague de l'orichalque pour prévenir toute comparaison? L'exemple de Callimaque semble vouloir s'expliquer plus nettement : il nous dit que Pallas ayant dédaigné de se mirer dans l'*orichalque,* Vénus ne négligea point ce soin, et prit *le cuivre resplendissant.* Comme il ne peut être question que d'un seul miroir, ou tout au moins de deux d'une même matière, il s'ensuit que l'orichalque a dans cette circonstance le simple cuivre pour équivalent; et ce qui persuade que le poëte ne les distinguait pas, c'est que les anciens firent souvent leurs miroirs de ce dernier métal, témoin ce beau vers d'Eschyle, conservé par Stobée :

Κάτοπτρον εἴδους χαλκός ἐστ', οἶνος δὲ νοῦ[1].

1. *Serm. Eth.*, XVIII.

« Le cuivre est le miroir du corps, et le vin celui de « l'esprit. » Et cet autre de Nonnus, quand il loue la Nymphe Béroé dont la beauté n'empruntait rien à l'art :

Οὐ χροὸς ἀντιτύποιο διαυγέϊ μάρτυρι χαλκῷ
Μιμηλῆς ἐγέλασσεν ἐς ἄπνοον εἶδος ὀπωπῆς[1].

« Jamais devant le cuivre resplendissant, ce témoin « qui réfléchissait la forme de son corps, Béroé ne « sourit à l'image inanimée de sa figure reproduite. »

Mais cette synonymie, au lieu de résoudre la difficulté, la complique. Elle met d'abord Callimaque en contradiction avec tous les écrivains que nous venons d'entendre; elle confond ensuite deux substances regardées comme essentiellement distinctes; enfin elle nie l'existence de la chose sans expliquer la présence du nom. Tenons compte toutefois de cette assimilation, que nous aurons bientôt à rappeler.

Ce sont là toutes les notions que nous fournissent les plus anciens écrivains qui ont parlé de l'orichalque; il serait inutile de demander après cela le sentiment des grammairiens, qui n'ont fait que reproduire ces passages en guise d'explication. Ainsi Hésychius qui a signalé les divers sens que reçut le mot orichalque, a commencé par nous dire que c'était un cuivre ressemblant à l'or, se rappelant sans aucun doute les vers de l'*Hymne à Vénus* et le *Critias*. Il nous a exposé ensuite, d'après Didyme, l'opinion de ceux qui niaient et de ceux qui soutenaient l'existence de ce métal. Quant à Photius et à Suidas, ils ont pris le second synonyme de Callimaque pour définition du premier, sans s'inquiéter du cercle vicieux.

De ce conflit d'attributions, de ces caractères divers

1. *Dionysiac.*, XLII, 79.

et opposés n'est-on pas en droit de conclure qu'on n'a voulu ni pu désigner dans l'orichalque une production de la nature, mais un être idéal, une création de la fantaisie poétique? La poésie, qui aime le vague, se plaît à créer de ces substances que l'imagination puisse embellir à son gré de mille propriétés. On en connaît plusieurs exemples; je me contenterai d'en citer un, qui devrait être ici un argument décisif. Est-ce de l'électre que je veux parler? Quoiqu'il ne soit guère moins fabuleux que le métal qui nous occupe, l'exemple ne me paraîtrait point assez concluant. Il s'agit d'un composé où entre aussi le cuivre, et qui forme un amalgame également fictif, destiné aussi à réveiller l'idée d'une matière très-précieuse, et à ouvrir l'inconnu à l'imagination; il s'agit du *chalcolibanon* de l'*Apocalypse*. L'Apôtre inspiré décrivant l'image divine qui lui est apparue, dit : « Et ses yeux étaient comme « la flamme du feu, et ses pieds semblables au chalcoli- « banon, comme embrasés dans la fournaise.—Καὶ οἱ « ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ὡς φλὸξ πυρὸς, καὶ οἱ πόδες αὐτοῦ ὅμοιοι « χαλκολιβάνῳ, ὡς ἐν καμίνῳ πεπυρωμένοι[1].» Qu'est-ce que ce *chalcolibanon?* Un métal dont le cuivre fait la base apparemment. On l'a dérivé de χαλκὸς et de λίβανος, mais pour y voir les uns une composition de cuivre et d'*encens* (λίβανος), les autres un cuivre tiré du *Liban* (Λίβανος). C'est à ces vaines étymologies que se réduisent les six conjectures que propose Bochart, trois de son cru, dit-il, et trois provenant d'ailleurs : « His tribus conjecturis, quæ nostræ sunt, aliorum « addo totidem[2]. » Saumaise a pris le mot dans un sens tout différent, se fondant sur des raisons qui méritent examen. Selon lui, la composition grecque de χαλκο-

1. I. 15; cf. II, 18.
2. *Hieroz.*, p. 883 sqq.

λίβανος ne peut signifier qu'un *encens couleur de cuivre*, c'est-à-dire *jaune*; et il allègue ensuite, ce qui serait bien autrement imposant, le témoignage des Grecs eux-mêmes, qui, à ce qu'il prétend, appelèrent l'encens blanc ἀργυρολίβανος, *encens d'argent*, ou couleur d'argent; et l'encens jaune, χαλκολίβανος, *encens de cuivre*, ou couleur de cuivre. « Les Grecs, dit-il, dont « j'ai cité plus haut le passage, parlant des différentes « espèces d'encens, nous disent : « Il y a une espèce « mâle et une espèce femelle; l'espèce mâle est appelée « χαλκολίβανος, qui a la couleur des rayons du soleil « et qui est rousse, c'est-à-dire jaune; l'espèce « femelle est appelée λευκολίβανος, *encens blanc* et « ἀργυρολίβανος. » « Non parum etiam errant, qui χαλκο- « λίβανον cum veteri interprete de orichalco acci- « piunt in *Apocalypsi*. Vocis compositio Græcanica « non admittit hanc significationem, quæ nihil aliud « potest denotare quam *thus æris colore*.... Ut *can- « didum thus* dixere Græci ἀργυρολίβανον, ita *flavum* « χαλκολίβανον. Græci, quorum locum jam supra ad- « duximus, de thuris differentiis : Ἔστι γὰρ τὸ μὲν ἄρρεν, « τὸ δὲ θῆλυ· καὶ ὁ μὲν ἄρρην ὀνομάζεται χαλκολίβανος, « ἡλιοειδὴς καὶ πυρρὸς ἤγουν ξανθός· τὸ δὲ θῆλυ καλεῖται « λευκολίβανος καὶ ἀργυρολίβανος[1]. »

Voilà des faits et des termes tout nouveaux dans l'histoire naturelle des Grecs; il est curieux de savoir où ils ont été puisés. Si l'on se transporte à l'endroit indiqué du livre de Saumaise, on y lit : « Dans un « fragment de vieux grammairien que j'ai cité ailleurs, « je trouve que de cet arbre à encens proviennent trois « sortes de résines, le χαλκολίβανος ou χρυσολίβανος, « l'*encens couleur de cuivre* ou *couleur d'or*, l'ἀργυρο-

1. *De Homonym. Hyl. Iatr.*, p. 229.

« λίβανος, l'*encens couleur d'argent*, qui s'appelait « aussi λευκολίβανος, l'*encens blanc*, et le λίβανος, l'*en-* « *cens* proprement dit. Le grammairien interprète « χαλκολίβανος par *semblable en couleur aux rayons* « *du soleil* et *roux* ou *jaune*. — In fragmento veteris « grammatici quod alibi citavi, reperio hujus δενδρο- « λιβάνου tres esse gummi species, χαλκολίβανον, sive « χρυσολίβανον et ἀργυρολίβανον, qui et λευκολίβανος et « λίβανος proprie dictus. Χαλκολίβανον interpretatur ἡλιο- « ειδῆ καὶ πυῤῥὸν ἤγουν ξανθόν[1]. » Mais quel est ce vieux grammairien qui, par parenthèse, parle grec d'une façon si étrange? et où a-t-on découvert ce fragment? Saumaise aurait bien dû nous donner quelques éclaircissements à cet égard, s'il ne voulait se rendre suspect. Quoi qu'il en soit, le mot χαλκολίβανον ne figure que dans l'*Apocalypse*, et les détails du fragment n'ont été imaginés que pour expliquer le texte sacré. Quant au sens prêté par Saumaise et son grammairien à χαλκολίβανον, il est absolument inadmissible dans le passage de saint Jean. Que signifieraient, en effet, des pieds d'encens dans une fournaise ardente? ne sont-ce pas deux idées inconciliables? Et le verbe πεπυρωμένοι ne serait-il pas d'une impropriété choquante, en parlant d'une résine que la moindre action du feu suffit pour liquéfier? Évidemment l'intention de l'Apôtre a été de nous montrer un métal incandescent, et l'obscurité mystérieuse dont il s'enveloppe ne tend qu'à nous dérober l'espèce et la composition de cette matière. De là donc, après Saumaise, comme après Bochart et tous les autres[2], l'insoluble question

1. *De Homonym. Hyl. Iatr.*, p. 152.

2. Je ne m'arrête point à l'opinion de dom Calmet, qui, dans son commentaire sur la *Bible*, incline fort à croire que saint Jean a voulu désigner par χαλκολίβανον un cuivre tirant sur le blanc (t. VIII, p. 927).

que s'adressaient déjà les anciens : quel est ce métal? Suidas le définit : « Une espèce d'électre, plus pré« cieuse que l'or. — Χαλκολίβανον· εἶδος ἠλέκτρου, τιμιώ« τερον χρυσοῦ[1]. » La Vulgate l'a rendu par *aurichalcum;* l'un vaut l'autre, en effet, et ce sont deux substances chimériques au même titre.

Le mot orichalque ne fut donc jamais un nom créé par l'usage ni imposé à aucune substance naturelle, comme l'avait très-justement prononcé Aristote; mais ce fut une pure fiction des poëtes.

Avant de passer outre, il nous reste encore à traiter une question d'étymologie, qui forme en même temps un point important de l'histoire de l'art. Le grammairien Jean Pédiasimus dérivant orichalque de ὄρος et de χαλκὸς, nous a dit que ce métal fut ainsi appelé, *parce qu'il se trouvait dans les montagnes*, ἐν ὄρεσι γὰρ εὑρίσκεται. Festus n'est pas d'un autre avis, et il s'exprime dans les mêmes termes que le grammairien grec : « *Orichalcum* sane dicitur, *quod in montuosis locis in*« *venitur; mons enim* Græce ὄρος appellatur[2]. » Cependant une autorité grave en soi, mais plus imposante encore ici par les témoignages qu'elle invoque, Didyme de son côté nous a dit, au commencement de sa note : « Orichalque, espèce de cuivre, ainsi appelé d'un « certain Oreius, qui en fut l'inventeur. — Ὀρείχαλκος· « εἶδος χαλκοῦ, ἀπὸ Ὀρείου τινὸς γενομένου εὑρετοῦ ὠνομα« σμένος. » Et à la fin : « D'autres disent que c'est le « nom d'un statuaire; de ce nombre est Socrate ainsi « que Théopompe, dans le vingt-cinquième livre de « ses *Philippiques*. — Ἄλλοι δὲ ἀνδριαντοποιοῦ λέγουσιν « ὄνομα, ὡς Σωκράτης καὶ Θεόπομπος, ἐν εἰκοστῷ πέμπτῳ[3]. »

1. V. Χαλκολίβανον.
2. *De Verb. sign.* V. *Aurichalcum.*
3. Il y a ici équivoque : le grec semble dire que le statuaire s'appela *Ori-*

Ce qui signifie, qu'Oreius, selon les uns, était l'inventeur de l'orichalque, selon les autres, le statuaire, qui l'avait probablement mis en œuvre le premier, et, dans l'un ou l'autre cas, le personnage qui donna son nom à ce métal, appelé de là ὀρείχαλκος, ou *cuivre d'Oreius*, Ὀρείου χαλκός.

A laquelle de ces deux étymologies, de *cuivre de montagne* ou *cuivre d'Oreius*, doit-on donner la préférence? La première me paraît incontestablement la plus raisonnable et la plus plausible; je ne craindrai même pas de dire que cet Oreius n'est à mes yeux qu'un être purement fictif. Mais la question de logique et de grammaire décidée, reste la question de l'histoire de l'art, qui mérite une attention sérieuse.

Les archéologues modernes ont tous passé sous silence le statuaire Oreius. Si cette omission est volontaire, il la leur faut reprocher comme un tort. Il n'est point loisible d'omettre un fait attesté par des autorités graves; on peut lui refuser sa créance, mais on est tenu de lui accorder une mention. Or, l'existence d'Oreius repose sur le témoignage de Socrate et de Théopompe. Quel est ce Socrate? Il y eut plusieurs personnages de ce nom, indépendamment du grand philosophe; je crois qu'ici c'est l'historien que Diogène de Laerte mentionne immédiatement après le maître de Platon, et à qui il attribue une *Périégèse d'Argos* : « Γέ« γονε δὲ Σωκράτης καὶ ἕτερος, ἱστορικὸς, Περιήγησιν Ἄργους « γεγραφώς[1]. » La place qui est assignée par Diogène à cet historien, et celle que Didyme lui donne avant Théopompe, semblent annoncer qu'il suivit de près le fils

chalque; mais un pareil composé ne peut avoir formé un nom propre. Assurément le grammairien songeait à rapprocher les deux phrases où il donne l'étymologie d'orichalque, et il y attachait le sens que nous avons développé.

1. II, 47.

de Sophronisque, et qu'il a dû par conséquent fleurir entre 399 et 360 avant le Christ. Quant à Théopompe, nous verrons plus bas qu'il s'était, dans sa grande histoire, spécialement occupé de l'orichalque.

De gré ou de force, Oreius doit donc obtenir une place parmi les artistes de l'antiquité. Mais faut-il dire ma pensée tout entière? Selon moi, ces sortes d'existences dont la réalité peut à bon droit paraître suspecte, méritent d'être enregistrées dans l'histoire de l'art tout aussi soigneusement que celles qui sont bien avérées. Quelle en est la raison ? C'est que si le nom d'un artiste même obscur, mais authentique, enrichit d'un fait précieux l'histoire du passé, en ajoutant un acteur de plus à la scène de la vie, et en devenant une source de renseignements et de lumières, les fictions dont je parle constatent une loi de l'esprit humain, une disposition particulière de l'antiquité, et peuvent en mainte rencontre avertir et guider la critique. Le cas actuel nous fournit une application des plus frappantes, et met dans tout son jour une tendance naturelle au génie grec. Quand l'abstraction, l'obscurité, une cause inconnue quelconque les gênait, les Grecs se mettaient à l'aise, en inventant un personnage, ou plutôt en personnifiant une étymologie. Ainsi en agirent-ils à l'égard de l'orichalque, et de là naquit sans doute le fictif Oreius. De pareilles créations ne sont pas rares dans l'histoire de l'art; elles sont même beaucoup plus communes qu'on ne semble l'avoir cru, et forment une légende aussi attachante et non moins instructive que l'histoire réelle.

CHAPITRE II.

DEUXIÈME ÉPOQUE, OU AGE RÉEL DE L'ORICHALQUE. — IL DÉSIGNE : 1° LE CUIVRE PUR; 2° L'ALLIAGE DU CUIVRE ET DU ZINC. — DISCUSSION DU PASSAGE DE STRABON QUI ÉTABLIT CE FAIT. — 3° L'ALLIAGE DU CUIVRE ET DE L'ÉTAIN. — RÈGLE A SUIVRE POUR DEMÊLER CES TROIS ACCEPTIONS DANS LES AUTEURS; APPLICATION DE LA RÈGLE A PLUSIEURS EXEMPLES GRECS ET LATINS.

Ici finit ce qu'on peut appeler l'époque primitive de l'orichalque, son âge exclusivement poétique et fabuleux. A partir de ce moment, nous l'allons voir désigner non plus seulement un corps imaginaire, mais une réalité, tout en restant le signe fictif de la création des poëtes : il signifiera tantôt le cuivre ordinaire, tantôt un alliage de cuivre et de zinc, et quelquefois un alliage de cuivre et d'étain. C'est sous les Alexandrins que parait s'être opéré ce changement dans sa destinée; mais déjà le discrédit avait commencé sous les disciples d'Aristote, et ici, comme en tout le reste, le maître lui-même donna l'exemple. Vers ce temps, l'esprit d'examen et de doute, l'observation attentive des faits étaient entrés dans la science, dans les études grammaticales, dans l'histoire; et l'orichalque ne résista point à ces épreuves. Suivons-le à travers ces vicissitudes.

Tout nous porte à penser que Callimaque, dans l'exemple cité, en interprétant par χαλκὸς la substance qu'il venait d'appeler ὀρείχαλκος, a voulu désigner le simple cuivre, mais avec l'intention secrète, si je ne me trompe, de jeter sur ce dernier métal un reflet de l'ancien orichalque.

Pollux, au chapitre où il énumère les métaux, range l'orichalque après l'argent, et sans parler du

cuivre : « Χρυσὸς, ἄργυρος, ὀρείχαλκος, σίδηρος, καττίτερος, « μόλυβδος[1]. — L'or, l'argent, l'orichalque, le fer, « l'étain, le plomb. » Ce qui prouve évidemment que l'orichalque tient ici la place du simple cuivre.

Hésychius, entre autres sens du mot, nous apprend qu'on entendait aussi par orichalque une matière semblable au cuivre : « Ἔστι δὲ καὶ ὕλη, ὁμοία χαλκῷ[2]. »

Cependant lorsque les anciens connurent l'alliage de ce métal avec le zinc, ce qui arriva d'assez bonne heure, et que l'expérience leur eut montré la supériorité de cette composition sur le cuivre pur, ils désignèrent le plus souvent le cuivre jaune ou le laiton par orichalque. Sur ce point, l'autorité classique, comme on dit, est Strabon ; mais le passage est assez difficile pour n'avoir point encore été compris, et il mérite par conséquent de nous arrêter. Le géographe est dans la Mysie, et à propos d'Andira, ville de cette contrée, il nous dit : « Il est aux environs d'Andira « une pierre qui, brûlée, devient du fer ; ensuite, « après s'être calcinée au fourneau, avec une certaine « terre, elle distille du faux argent. La même pierre, « s'adjoignant le cuivre, devient ce qu'on nomme al- « liage de cuivre, et que quelques-uns appellent ori- « chalque : il se produit aussi du faux argent aux « environs du Tmolus. — Ἔστι δὲ λίθος περὶ τὰ Ἄνδειρα, « ὃς καιόμενος σίδηρος γίνεται· εἶτα μετὰ γῆς τινος καμινευθεὶς « ἀποστάζει ψευδάργυρον, ἣ προσλαβοῦσα χαλκὸν, τὸ καλού- « μενον γίνεται κρᾶμα, ὅ τινες ὀρείχαλκον καλοῦσι· γίνεται δὲ « ψευδάργυρος καὶ περὶ τὸν Τμῶλον[3]. »

J'ai traduit tout d'abord cette phrase comme elle doit, je pense, être entendue. Casaubon n'y a trouvé

1. III, 87.
2. V. Ὀρίχαλκος.
3. XIII, p. 610.

à redire que la répétition, oiseuse, selon lui, de : « Τὸ « καλούμενον κρᾶμα, ὅ τινες ὀρείχαλκον καλοῦσι. — Elle de« vient ce qu'on appelle le mélange, que quelques« uns appellent orichalque ; » et il croit qu'après καλούμενον il y a un mot de passé, ou qu'il faut au moins supprimer τὸ καλούμενον. « Quis hanc battolo« giam in optimo scriptore ferat ? Equidem non dubito « vel post καλούμενον aliquod deesse verbum, vel tol« lenda certe esse hæc τὸ καλούμενον. » La remarque porterait à faux, si les Grecs avaient employé κρᾶμα tout seul pour désigner l'alliage du cuivre et du zinc, comme ils le faisaient pour désigner le mélange du vin et de l'eau ; or, c'est ce qu'indique la façon de parler de Strabon, laquelle, à ce titre, mérite d'être enregistrée dans les lexiques. Quoi qu'il en soit, la répétition ne forme point obstacle, et dans un passage où se rencontrent de si graves et de si nombreuses difficultés, le grand philologue s'est arrêté à une vétille.

Beckmann, qui n'était pas un philologue, mais qui s'entendait assez bien en histoire naturelle, a eu occasion de s'occuper du même passage, dans son commentaire sur le livre des *Récits merveilleux*, faussement attribué à Aristote. Au sujet du cuivre des Mosynœques, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui n'était qu'une espèce de laiton obtenu par la cémentation de la cadmie fossile ou de la calamine, Beckmann rappelle la phrase de Strabon, pour observer que cette terre, ajoutée à la pierre d'Andira, était sans doute la cadmie fossile : « Loquitur noster de « terra, qua æris seu cupri color mutabatur in can« didum, quæ zinci ochra, quæ hodie vocatur *cadmia* « *fossilis*, fuerit necesse est.... Neque unus Aristoteles « terræ cuprum tingentis meminit, etiam Strabo au« ctor est ejusdem generis terram ad eandem rem esse

« adhibitam ab aliis populis. Nimirum circa Andeira, « urbem Lelegum, reperiebatur terra, quæ cupro ad- « dita, efficiebat τὸ καλούμενον κρᾶμα, ὅ τινες ὀρείχαλκον « καλοῦσι[1]. » C'est une erreur qui rendrait toute la phrase inintelligible; nous allons voir que ce n'était point la terre ajoutée à la pierre d'Andira, mais bien la pierre elle-même, qui devait être ici la cadmie fossile ou la calamine. Du reste, Beckmann ne s'est attaché qu'à cette seule circonstance, laissant ainsi toutes les difficultés du passage intactes, ce qu'il semble reconnaître lui-même, puisqu'il ajoute : « Ita intelli- « genda esse verba Strabonis palam est, etsi quæ ea « excipiunt, intellectu difficilia sint. »

Venons à un homme qui avait des connaissances en histoire naturelle, et qui fut surtout un grand grec; je veux parler de Coray. Dans la traduction française de Strabon, voici comme il rend le passage qui nous occupe : « Aux environs d'Andira, on trouve une es- « pèce de pierre qui se change en fer par l'action du « feu; ce fer mis ensuite en fusion avec une certaine « terre, produit le zinc. Du mélange de ce dernier « avec du cuivre, résulte ce métal que quelques-uns « appellent orichalque. » Ainsi d'après cette traduction, nous aurions ici un enchaînement d'effets devenant causes à leur tour, et dont la pierre d'Andira serait le principe générateur : celle-ci produirait le fer, le fer produirait le zinc, et le zinc uni au cuivre produirait l'orichalque. Mais qui jamais a pu avancer que le fer produit le zinc? Sans doute ils se rencontrent souvent dans le même minerai; mais les deux métaux y sont parfaitement distincts; on sait qu'un métal n'est presque jamais isolé dans sa mine, et qu'il s'en trouve

1. *De Mirabil. Auscult.*, p. 132 sq.

ensemble jusqu'à trois et quatre et au delà. L'or est toujours mêlé d'une plus ou moins grande quantité d'argent; dira-t-on pour cela que l'or produit l'argent, ou que l'argent produit l'or? L'argent se trouve très-souvent mêlé de plomb et de cuivre, peut-on dire qu'il les produit, ou qu'ils le produisent? Telle est cependant l'énormité que le docteur Coray prête à Strabon. Mais si le géographe avait commis l'erreur? Il n'en est point ainsi, et la faute est tout entière au traducteur. La phrase de Strabon se compose de trois propositions ayant un seul sujet, qui est λίθος; il suffit d'un coup d'œil pour s'en convaincre : « Ἔστι δὲ λίθος « περὶ τὰ Ἄνδειρα, ὃς καιόμενος σίδηρος γίνεται. — Il est « aux environs d'Andira une pierre, qui brûlée devient « du fer. » Εἶτα μετὰ γῆς τινος καμινευθεὶς ἀποστάζει « ψευδάργυρον. — Ensuite calcinée au fourneau avec « une certaine terre, elle distille du faux argent. » Il est évident que c'est encore la pierre qui calcinée au fourneau, distille ce faux argent, et qu'on doit reprendre λίθος devant καμινευθείς. Qu'a fait cependant Coray? Il a supposé trois sujets différents aux trois propositions, transformant l'attribut de la première en sujet de la seconde, et l'attribut de la seconde en sujet de la troisième. Ainsi pour lui, ce n'est pas λίθος qu'on doit reprendre devant καμινευθείς, mais σίδηρος, l'attribut de la première proposition. C'est là, ne craignons pas de le dire, fausser la syntaxe grecque[1]. Si le docteur eût jeté les yeux sur un autre géographe,

1. Une chose à noter, mais que je ne remarque certainement pas à la décharge de Coray, c'est que Savot, habile numismatiste, mais qui n'était que peu ou point du tout helléniste, a traduit à peu près comme lui la phrase de Strabon : « Strabon, dit-il, sur le subjet du mot *Andeira*, dit qu'auprès de « cette ville, mesme suivant l'opinion de quelques-uns, proche le mont *Tmo-* « *lus*, se trouve une certaine pierre, laquelle estant fondue rend du fer ; par « après si on mesle dans le fourneau ce fer avec une certaine terre, qu'il en « descoule, et s'en fait un certain minéral, qu'il appelle *pseudargyrum*, avec

sur Étienne de Byzance, il se serait sans aucun doute aperçu de son erreur. Au mot Ἄνδειρα, en effet, Étienne de Byzance reproduisant la phrase de Strabon, la simplifie et l'éclaircit : « Andira, dit-il, où se trouve une « pierre qui brûlée devient fer; ensuite, calcinée au « fourneau avec une certaine terre, elle distille du « faux argent; puis mêlée au cuivre, elle devient ori- « chalque. Ainsi le racontent Strabon et Théopompe « dans leur treizième livre. — Ἄνδειρα · ἐν ᾗ λίθος, ὃς « καιόμενος, σίδηρος γίγνεται · εἶτα μετὰ γῆς τινος καμινευθεὶς, « ἀποστάζει ψευδάργυρον · εἶτα κραθεὶς χαλκῷ, ὀρείχαλκος γί- « γνεται. Στράβων ιγ' καὶ Θεόπομπος ιγ'[1]. »

Il est vrai que le dernier membre de la phrase de Strabon surprend d'abord par une apparente irrégularité; car, après nous avoir dit : ὃς καιόμενος, καμινευθεὶς, l'historien passe brusquement au féminin de la façon suivante : ἡ προσλαβοῦσα χαλκὸν, etc. Ce changement de genre embarrassait beaucoup Coray; écoutons sa note : « Beckmann, dit-il, explique un peu « différemment ce passage de Strabon, qui, en effet, « n'est pas fort clair. Cet ἡ προσλαβοῦσα (au féminin) « ne se rapporte à rien dans la phrase. Si l'on adop-

« lequel, si on adjouste du cuivre, on en fait l'*orichalcum* ou latton. » (*Discours sur les Medalles antiques*, p. 110.)

Le docteur Coray publia plus tard une édition du texte de Strabon, avec des notes en grec littéral; j'ai vérifié s'il était revenu sur le sens de la phrase, et je me suis assuré qu'il nous avait donné son dernier mot; voici, en effet, ce que dit sa note : « Pour la leçon et pour le sens de ce qui suit, voyez ce « que j'ai remarqué dans la traduction française. — Περὶ δὲ τῆς γραφῆς καὶ « ἐξηγήσεως τῶν ἑπομένων, ἔπιθι τὰ σημειωθέντα μοι ἐν τῇ Γαλλικῇ μεταφράσει « (t. IV, p. 279). »

1. A la place du second nombre ιγ', qui me paraît attiré par le premier, je proposerais de lire κε', chiffre donné en toutes lettres par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes. Les deux citations, en effet, doivent appartenir au même passage, et M. Wichers, l'éditeur des *Fragments de Théopompe*, s'est évidemment trompé en plaçant la citation d'Étienne de Byzance au XIII[e] livre des *Philippiques*, et celle du scholiaste au XXV[e] (*Theopompi Fragm.*, p. 84 et 96; cf. p. 192 sq. et 225).

« tait pour le second mot la variante προσλαβὼν (au « masculin) de quelques manuscrits, et qu'on chan- « geât le premier en ἡ (avec esprit doux), comme il « est écrit dans le nôtre, 1393, il faudrait alors tra- « duire : *On trouve une espèce de pierre qui se change « en fer par l'action du feu : ce fer mis ensuite en « fusion avec une certaine terre, produit le zinc;* s'il « est uni (ἡ προσλαβὼν) *avec du cuivre, il se change en « métal, que quelques-uns appellent du nom d'ori- « chalcum*[1]. »

On voit que cette note ne touche point du tout au fond de la difficulté, et qu'elle cherche seulement à régulariser une construction. Le docteur trouve que cet ἡ προσλαβοῦσα (au féminin) ne se rapporte à rien dans la phrase; moi je trouve qu'il se rapporte à trop de choses, et que c'est ce qui le rend un peu embarrassant. On peut, en effet, le mettre en rapport avec γῆς, qui n'en est séparé que par trois mots, et avec λίθος, le sujet principal; car λίθος est des deux genres. Que ce dernier rapport soit le seul légitime, cela est incontestable; il suffira de rappeler que Théophraste, dans le traité *des Pierres*, a souvent passé du masculin au féminin de λίθος, et qu'il offre des exemples de cette permutation dans une même phrase. Ainsi, au sujet des pierres fusibles : « Quant à la combustion « des pierres, dit-il, quelques-unes se fondent et se li- « quéfient, comme les métalliques; celle, en effet, qui « contient l'argent, le cuivre et le fer se liquéfie avec « ces métaux, soit à cause de l'humidité des substances « renfermées en elle, soit aussi par sa propre na- « ture.—Κατὰ δὲ τὴν πύρωσιν, οἱ μὲν τήκονται καὶ ῥέουσιν, « ὥσπερ οἱ μεταλλευτοί· ῥεῖ γὰρ ἅμα τῷ ἀργύρῳ καὶ τῷ χαλκῷ

1. *Traduction de Strabon*, t. IV, 2e part., p. 206.

« καὶ τῷ σιδήρῳ καὶ ἡ λίθος ἡ ἐκ τούτων, εἴτ' οὖν διὰ τὴν « ὑγρότητα τῶν ἐνυπαρχόντων, εἴτε καὶ δι' αὐτάς[1]. »

Οἱ λίθοι τήκονται.... οἱ μεταλλευτοὶ, au masculin; ἡ λίθος ἡ ἐκ τούτων.... δι' αὐτὰς, au féminin.

Toutefois, comme un manuscrit a donné προσλαβὼν, j'aimerais mieux lire : εἶτα προσλαβών. Εἶτα continue la construction du second membre : εἶτα μετὰ γῆς τινος καμινευθεὶς, et se trouve confirmé par Étienne de Byzance : εἶτα κραθεὶς χαλκῷ. La correction de Coray, qui consiste simplement à changer ἡ en ἢ, et à faire ainsi du relatif une conjonction, paraît fort plausible; mais en réalité elle va contre l'esprit du passage; car Strabon avance trois propositions affirmatives, et la conjonction *ou* rendrait la dernière hypothétique. Du reste, en laissant le texte tel qu'il est, on peut l'expliquer grammaticalement, et dans aucun cas, il ne saurait subsister la moindre incertitude sur le sens général.

La question grammaticale discutée et éclaircie, il nous reste à traiter la question physique, ce qu'on n'a point fait jusqu'à présent. Quelle est cette pierre merveilleuse, qui produisait de si surprenants effets, qui engendrait le fer, le zinc et transformait le cuivre en laiton? C'est la pierre calaminaire ou la mine de zinc. Disons d'abord que la matière appelée par les Grecs ψευδάργυρος, est, selon toute vraisemblance, notre zinc. Tel qu'on l'obtient par la fusion, le zinc est une substance dure, sans être cassante, d'un blanc assez brillant, et que l'antiquité a pu désigner convenablement sous le nom de *faux argent*. Ce métal est grand ami du fer, et il se trouve très-souvent avec lui. Dans la plupart des mines de fer, il s'en rencontre en plus

1. *De Lapid.*, § 9, t. I, p. 688, ed. Schneider. — Schneider a écrit δι' αὐτοὺς, au lieu de δι' αὐτάς : « Δι' αὐτὰς, dit-il, mutavi in αὐτούς. » (*Annot. ad libr. de Lapid.*, t. IV, p. 546.) C'est un tort.

ou moins grande quantité; cependant alors sa présence ne se révèle qu'à la suie des fourneaux. Comme il est extrêmement volatil, il se sublime aisément sous l'action du feu vif qu'on emploie pour réduire le minerai du fer, et il s'attache sous une forme concrète aux parois des cheminées des fonderies. C'est cet enduit qu'on appelle *la cadmie des fourneaux*[1], et qui pulvérisée et fondue avec le cuivre rouge, le transforme en cuivre jaune ou laiton. Le procédé se nomme *cémentation*. Mais le zinc a aussi sa mine ou plutôt ses mines propres dont on l'extrait en vapeur ou en fusion; ce sont la calamine, qu'on appelle encore *cadmie fossile*, et la blende; or, ces deux mines contiennent toujours du fer avec le zinc, et la blende, en plus grande quantité que l'autre. Voilà donc une pierre qui réunit déjà deux conditions de celle d'Andira, puisqu'elle contient du fer et du zinc ou du faux argent; poursuivons. Nous venons de dire que le laiton ou cuivre jaune s'obtient par la cémentation de la *cadmie des fourneaux*, ou concrétion du zinc sublimé; on le produit encore en alliant le zinc fondu avec le cuivre rouge. Mais le plus beau et le meilleur tout à la fois, c'est celui que donne la cémentation de la mine même du zinc, cémentation qui consiste à réduire en poudre la pierre calaminaire, à la mêler avec une égale quantité de poudre de charbon un peu humectée, et à recouvrir de ce mélange les lames de cuivre rouge, qu'on met ensuite au fourneau. Voilà donc la troisième condition remplie, puisque la même pierre, s'adjoignant le cuivre, le transforme en laiton.

Je n'ai pas encore tout dit; Strabon n'a prétendu établir aucune solidarité entre les trois effets de la ca-

1. Les anciens qui nous ont transmis le nom de *cadmie*, en connaissaient aussi l'usage, comme il se voit par Pline (*Nat. Hist.*, XXXIV, 2 et 22) et Dioscoride (V, 84).

lamine, et s'il les présente successivement et comme en relief, c'est pour faire de cette pierre une sorte de curiosité naturelle. Quant à la terre qu'on ajoutait à la chaux du zinc, c'était sans doute un fondant pour la rendre plus fusible, comme on se sert encore de poussière de charbon. Il est peu de minerais qui n'aient besoin d'un pareil auxiliaire ; ainsi la mine de fer, si elle est chargée de matière calcaire, demande l'addition d'une certaine quantité de terre vitrifiable, et si elle est mélangée de matière vitreuse, demande l'addition d'une certaine quantité de terre calcaire. Notons d'ailleurs que l'emploi de ces agents pour accélérer la fusion fut pratiqué des anciens. L'auteur des *Récits merveilleux*, dans un passage fort important pour la connaissance de la métallurgie antique, nous apprend que les Chalybes, en fondant leur fer, y jetaient de la pierre appelée *pyromaque*, qui se trouve abondamment dans leur pays : « Παρεμβάλλειν δὲ τὸν πυρί« μαχον καλούμενον λίθον· εἶναι δὲ ἐν τῇ χώρᾳ πολύν [1]. » Aristote, qui paraît avoir fait en grande partie les frais de ce passage, donne à peu près le même détail dans ses *Météorologiques* [2]; et Théophraste à la suite d'une phrase citée plus haut, lorsqu'il parle des pierres fusibles, dit à son tour : « C'est ainsi que les pierres py« romaques et les pierres de meulière entrent en fu« sion avec le métal auquel les ajoutent les fondeurs.
« — Ὡσαύτως δὲ καὶ οἱ πυρομάχοι καὶ οἱ μυλίαι ῥέουσιν, οἷς « ἐπιτιθέασιν οἱ καίοντες [3]. »

Il ne s'agit donc ici que de la mine du zinc; et disons-le maintenant, Strabon avait lui-même clairement indiqué son objet; car en finissant son article, il

1. *De Mirab. Ausc.*, XLIX, p. 92, ed. Beckm.
2. IV, 5.
3. *De Lapid.*, § 9, t. I, p. 688, ed. Schneid.

ajoute : « Il se produit aussi du faux argent aux environs du Tmolus. »

J'ai éclairci, je crois, le passage du géographe, et résolu la question physique. Il est donc bien avéré que les anciens appelèrent orichalque l'alliage du zinc et du cuivre rouge, ou le laiton ; Strabon vient de le dire en le prouvant, et Étienne de Byzance a confirmé le fait en indiquant la source où il avait été puisé, les *Philippiques* de Théopompe, ce qui remonte la fabrication du cuivre jaune au moins au milieu du IVe siècle avant l'ère chrétienne[1]. Remarquons à présent que du rapprochement des diverses citations qu'ont faites de Théopompe, au sujet de l'orichalque, Strabon, Étienne de Byzance et le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, il résulte évidemment que l'auteur des *Philippiques* avait parlé en détail de cette substance, et qu'il l'avait considérée sous le double rapport de l'histoire et de la physique.

A ces graves témoignages, nous en pouvons ajouter d'autres qui empruntent de ceux-ci un nouveau poids. Festus, définissant la cadmie fossile, nous dit : « Cadmea, terra quæ in æs conjicitur, ut fiat orichalcum[2]. — Cadmie, terre qu'on jette sur le cuivre « pour produire l'orichalque. » Le grand Étymologique[3] et Tzetzès, définissant l'orichalque, nous disent

1. Théophraste a signalé aussi le procédé et les principaux effets de la cémentation du cuivre par la calamine, dans un passage fort curieux et trop peu connu pour que je ne le cite point : « La terre, dit-il, la plus remarquable « par ses propriétés est celle qu'on mêle au cuivre ; car à la faculté d'entrer « en fusion, et de se confondre avec le métal, elle joint une vertu tellement « efficace, qu'elle rend ce cuivre supérieur par la beauté de la couleur. — Ἰδιωτάτη δὲ ἡ τῷ χαλκῷ μιγνυμένη· πρὸς γὰρ τῷ τήκεσθαι καὶ μίγνυσθαι καὶ δύναμιν ἔχει περιττήν, ὥστε τῷ κάλλει τῆς χρόας ποιεῖν διαφοράν. » (*De Lapid.*, § 49, t. I, p. 698, ed. Schneider.)

2. V. *Cadmea*. Les éditions ponctuent mal ; la virgule doit être après *cadmea*, et non après *terra*.

3. V. Ὀρείχαλκος.

à leur tour : « D'autres prétendent que l'orichalque « est un alliage du cuivre qu'on trouve à présent et « dont on a fait du cuivre blanc ; car ce n'est qu'à « l'aide d'une préparation particulière que le cuivre « devient blanc, étant roux de sa nature. — Ἄλλοι δὲ « λέγουσιν, ὅτι χύμευσίς ἐστι χαλκοῦ τοῦ νυνὶ εὑρισκομένου, « λευκοῦ χαλκοῦ [γενομένου] · σκευασίᾳ γάρ τινι γίνεται ὁ χαλ-« κὸς λευκὸς, φύσει πυῤῥὸς ὤν [1]. » Le grammairien Jean Pédiasimus nous avait déjà dit : « Ὀρείχαλκος· τὸ λευκὸν « χάλκωμα [2]. — Orichalque, cuivre blanc, » désignant sans aucun doute le laiton. Il faut noter, à propos de l'épithète *blanc*, donnée à cet alliage, qu'elle lui convient aussi ; car le laiton est plus ou moins blanc, jaune ou rouge, suivant les différentes doses du mélange.

1. *Ad Scut. Hercul.*, 122. — J'ai fondu la glose de Tzetzès avec celle du grand Étymologique, parce que c'est évidemment la même ; seulement chacun des grammairiens l'a donnée de son côté fautive et incomplète. En les rapprochant, j'ai été assez heureux, je crois, pour pouvoir les corriger et les compléter l'une par l'autre, et rétablir intégralement le texte primitif, sauf un seul mot que j'ai ajouté. Rendons compte de ce travail critique.

Voici la glose de Tzetzès : « Ἄλλοι δὲ λέγουσιν, ὅτι ὀρείχαλκος χύμευσίς ἐστι « χαλκοῦ τοῦ νῦν εὑρισκομένου. Οὐ γὰρ σκευασίᾳ τινὶ γίνεται ὁ χαλκὸς λευκὸς, « φύσει πυῤῥὸς ὤν. »

Voici celle du grand Étymologique : « Ἄλλοι δὲ λέγουσιν, ὅτι ὀρείχαλκος « χύμευσίς ἐστι χαλκοῦ, τοῦ νυνὶ εὑρισκομένου λευκοῦ χαλκοῦ · οὗτος γὰρ « σκευασίᾳ τινὶ γίνεται λευκὸς, φύσει. »

Dans le premier grammairien, ου qui vient après εὑρισκομένου, n'est que la fin du mot λευκοῦ, qui manque ainsi que χαλκοῦ, comme il se voit par le grand Étymologique. Un manuscrit de Tzetzès offre σκευασίᾳ γὰρ, leçon certaine, et qui prouve que c'était là le commencement de la phrase.

Dans le second grammairien, il faut nécessairement après λευκοῦ χαλκοῦ, ajouter γενομένου ou un mot équivalent ; car l'auteur doit vouloir dire que l'orichalque est un alliage du cuivre ordinaire, devenu cuivre blanc ou laiton. Mais le οὗτος qui suit, omis par le premier grammairien, doit disparaître ; car l'auteur dirait que le cuivre, qui est déjà blanc, devient blanc. C'est χαλκὸς, fourni par Tzetzès, qui réclame cette place. Enfin, φύσει attend manifestement πυῤῥὸς ὤν du même Tzetzès. Ces combinaisons réunies produisent la restitution suivante : « Ἄλλοι δὲ λέγουσιν, ὅτι χύμευσίς ἐστι χαλκοῦ τοῦ νυνὶ εὑρισκο-« μένου, λευκοῦ χαλκοῦ [γενομένου]· σκευασίᾳ γάρ τινι γίνεται ὁ χαλκὸς « λευκὸς, φύσει πυῤῥὸς ὤν. »

2. *Ad Scut. Hercul.*, 122.

Ainsi l'orichalque signifia tantôt le cuivre pur, tantôt le cuivre mélangé de zinc. Il se prit aussi, avons-nous dit, pour l'alliage que nous appelons aujourd'hui airain ou bronze; c'est le lieu de le montrer.

L'étain fut connu des anciens et dès les temps les plus reculés, puisqu'il en est question dans les livres sacrés et souvent dans Homère. Qu'ils aient connu aussi le mélange de ce métal avec le cuivre, c'est ce que montre un passage des *Récits merveilleux*. Il s'agit du cuivre des Mosynœques, peuple qui habitait les bords du Pont-Euxin : « On dit, nous raconte l'auteur, « que le cuivre mosynœque est très-brillant et très- « blanc, non parce qu'on y mêle de l'étain, mais parce « qu'on l'allie avec une espèce de terre, qui existe en « ce pays, et qu'on fait calciner avec le métal. On « rapporte que l'inventeur de cet alliage ne l'enseigna « à personne ; c'est pourquoi les premiers ouvrages « en cuivre faits en ce pays sont supérieurs, et ceux « qui leur ont succédé ne le sont plus. — Φασὶ τὸν « Μοσύνοικον χαλκὸν λαμπρότατον καὶ λευκότατον εἶναι, οὐ « παραμιγνυμένου αὐτῷ κασσιτέρου, ἀλλὰ γῆς τινος αὐτοῦ « γινομένης καὶ συνεψομένης αὐτῷ. Λέγουσι δὲ τὸν εὑρόντα « τὴν κρᾶσιν, μηδένα διδάξαι· διὸ τὰ προγεγονότα ἐν τοῖς « τόποις χαλκώματα, διάφορα· τὰ δ' ἐπιγιγνόμενα, οὐκέτι[1]. » Nous avons ici, en effet, dans le premier cas, l'alliage du cuivre avec l'étain, pour produire le bronze, et dans le second cas, l'alliage du cuivre avec la calamine, pour produire le laiton.

Un autre passage qui ne montre pas moins clairement l'usage habituel de la première de ces compositions, c'est celui de Polyen. Il nous apprend que Perdiccas, se trouvant à court de pièces d'argent, fit

1. *De Mirabil. Ausc.*, c. LXIII, p. 131 sq., ed. Beckmann.

frapper à son empreinte une monnaie d'étain mêlé de cuivre, « Περδίκκας ἀργυροῦ νομίσματος ἀπορούμενος, χαλκό-« κρατον κασσίτερον ἐχάραξε[1].

Hésychius définit κρατέρωμα par : « Mélange de « cuivre et d'étain. — Κρατερώματα· μίξις χαλκοῦ καὶ κασ-« σιτέρου[2]. » Κρατέρωμα, qui n'a pas encore été compris, signifie *durcissement*, les anciens ayant fort bien observé que du mélange de ces deux métaux résultait un alliage beaucoup plus dur que chacun d'eux.

Venons aux preuves qui établissent qu'on donna le nom d'orichalque au mélange du cuivre avec l'étain. Aucun auteur ancien ne le déclare expressément; mais nous trouvons désignés comme étant de cette matière des objets qui ne pouvaient être que de bronze ou d'airain. Suidas, à la définition de l'orichalque que nous avons citée plus haut, ajoute des exemples pour montrer que ce métal servit à faire des cloches, des cymbales et des stèles : « Après avoir, dit-il, creusé un « tronc de sapin, ils y adaptent des cloches d'ori-« chalque. Dans une épigramme : Il consacra ces cym-« bales retentissantes d'orichalque et une boucle de « cheveux parfumée. Et (ailleurs) une stèle d'ori-« chalque. — Φιτρὸν ἐλάτης κοιλάναντες ἐναρμόζουσιν εἰς « αὐτὸ κώδωνας ὀρειχάλκους. Ἐν ἐπιγράμματι·

« Ταῦτά τ' ὀρειχάλκου λάλα κύμβαλα, καὶ μυρόεντα
« Βόστρυχον (θήκατο).

« Καὶ ὀρείχαλκος στήλη[3]. »

Tous ces objets, les deux premiers surtout, les cloches et les cymbales, devaient être sans aucun

1. IV, 10, 2.
2. V. Κρατερώματα.
3. V. Ὀρείχαλκος. Tous ces exemples sont empruntés à divers auteurs : l'épigramme est d'Érycius, et a pour sujet une offrande faite par un prêtre de Cybèle à sa déesse (*Anthol. Pal.*, VI, 234).

doute non de laiton, mais d'airain. C'est encore l'airain qu'a voulu indiquer, selon moi, Libanius, sous le nom d'orichalque, lorsqu'il dit à l'empereur Julien : « Vous ne trouverez aucune colonne ni de pierre ni « de cuivre ni d'orichalque, pas même de diamant, « plus durable que le souvenir. — Οὔτε λιθίνην οὔτε « χαλκῆν οὔτ' ὀρειχαλκίνην, ἀλλ' οὐδ' ἐξ ἀδάμαντος στήλην « εὑρήσεις μονιμωτέραν τῆς μνήμης[1]. » Le but de l'orateur, en effet, est de rendre sa comparaison plus sensible, en énumérant les substances les plus dures, et en les disposant dans leur gradation naturelle : la pierre, le cuivre, le bronze et le diamant.

Nous sommes donc autorisés à croire que le nom d'orichalque, tout en désignant le plus ordinairement le laiton, désigna aussi parfois le bronze, et que de la sorte, indépendamment du cuivre naturel, il comprit les deux principaux alliages de ce métal.

Mais de ce triple emploi ne doit-il pas résulter aujourd'hui de fréquentes ou plutôt de continuelles équivoques? Établissons avant tout une synonymie et une distinction qui pourront déjà simplifier et éclaircir la difficulté. Chez les Grecs, χαλκὸς fut le terme générique qui désigna le cuivre sous toutes ses formes; ὀρείχαλκος, nous venons de le voir, comprit trois espèces dont la principale et la plus ordinaire était le laiton. Chez les Latins, ce qu'on appela *cuprum*, désignait le cuivre pur ou rouge; mais le mot n'étant pas du bel usage, on le remplaçait par *æs*. *Æs* se prit généralement pour le cuivre naturel, et particulièrement pour un mélange de cuivre et d'étain, quelle que fût la proportion. *Orichalcum* ne désigna jamais, sauf le sens fabuleux, que le laiton.

Maintenant comment démêler les trois sens d'ὀρεί-

1. *In Jul. Cons.*, t. I, p. 369.

χαλκος chez les Grecs? Je crois d'abord qu'on n'a point à s'embarrasser de celui qui exprimait le bronze ou l'airain; car la nature des objets le détermine suffisamment. Quant à la distinction des deux autres, voici, pour se guider, une règle assez sûre. Toutes les fois qu'il s'agira d'un objet de cuivre qu'on aura pu confondre avec l'or, ou dont on aura cherché à relever la valeur par l'éclat et la propreté, l'orichalque désignera tout naturellement le laiton; car le cuivre jaune est moins sujet à verdir que l'autre, et rien ne ressemble mieux à l'or par le brillant et la couleur que cet alliage bien poli. Vérifions cette règle.

Une inscription trouvée dans les papiers de Fourmont, et publiée par M. Boeckh[1], nous offre le mot ὀρίχαλκος (*sic*); mais comme il n'est question dans ce document que d'ustensiles de cuisine, en cuivre ordinaire, tels que χαλκεῖα θερμαντήρια, *des bouilloires de cuivre*, ἠθμῶ χαλκῶ, *des passoires de cuivre*, ὀρείχαλκος ne peut désigner ici que du laiton, bien que l'ustensile qu'il caractérisait, fasse défaut dans l'inscription.

On ne peut guère douter qu'il ne s'agisse encore du laiton dans ce passage du *Périple de la mer Érythrée* d'Arrien. Le géographe parlant des marchandises qu'on portait à l'entrepôt général d'Adulis : « Il y arrive aussi, dit-il, de l'orichalque dont ils se servent « en guise de parure, et qu'ils coupent en morceaux « pour leur tenir lieu de monnaie. — Προχωρεῖ δὲ καὶ ὀρείχαλκος, ᾧ χρῶνται πρὸς κόσμον, καὶ εἰς συγκοπὴν ἀντὶ νομίσματος[2]. » Si la monnaie pouvait désigner ici le cuivre pur, la parure doit désigner un métal plus choisi.

Philostrate, dans sa *Vie d'Apollonius de Tyanes*, a parlé de notre métal, et il l'a fait aussi en déterminant

1. *Corp. Inscr.*, t. I, p. 286, n° 161.
2. P. 45, ed. Blancard.

clairement sa nature. Apollonius veut montrer que le mépris des richesses numéraires se doit étendre non-seulement à l'or et à l'argent, mais aux métaux plus vulgaires ; et comme il se trouve en ce moment dans l'Inde, il a recours à une comparaison de la monnaie de ce pays avec celle des Romains et des Perses : « Ainsi, dit-il, les Indiens, par exemple, ont une mon- « naie d'orichalque et de cuivre noir, avec laquelle « sont obligés de tout acheter tous ceux qui sont ve- « nus s'établir au milieu de ce peuple. Quoi donc? si « ces excellents nomades nous offraient leur numé- « raire, est-ce, ô mon cher Damis, qu'en me le voyant « refuser, tu m'avertirais et tu me montrerais que ce « qui constitue cette richesse, ce sont les pièces que « frappent les Romains ou le roi des Perses, mais que « cette monnaie-ci est une matière toute différente, « fabriquée par les Indiens? — Καὶ μὴν καὶ νομίσματά « ἐστιν Ἰνδοῖς ὀρειχάλκου τε καὶ χαλκοῦ μέλανος, ὧν δεῖ δή- « που, πάντα ὠνεῖσθαι πάντας, ἥκοντας ἐς τὰ Ἰνδῶν ἤθη. « Τί οὖν ; εἰ χρήματα ἡμῖν ὤρεγον οἱ χρηστοὶ νομάδες, ἆρ' ἂν, « ὦ Δάμι, παραιτούμενόν με ὁρῶν, ἐνουθέτεις τε καὶ ἐδίδασκες, « ὅτι χρήματα μὲν ἐκεῖνά ἐστιν, ἃ Ῥωμαῖοι χαράττουσιν, ἢ ὁ « Μήδων βασιλεὺς, ταυτὶ δὲ ὕλη τις ἑτέρα κεκομψευμένη τοῖς « Ἰνδοῖς[1]; » De ce passage, en effet, il s'ensuit clairement qu'Apollonius mettait l'orichalque et le cuivre noir bien au-dessous de l'or et de l'argent, et qu'il les regardait comme deux métaux composés. Ce cuivre noir, dont il est question plusieurs fois dans la Vie du thaumaturge, n'était sans doute qu'une combinaison du même genre que le bronze. Quant à l'orichalque, ce ne peut avoir été que le laiton.

Philostrate les associe encore plus loin ; le bio-

1. II, 7, p. 55.

graphe nous montre encastrées dans les murs de la chapelle d'un temple des tables de cuivre représentant les actions de Porus et d'Alexandre, et où l'artiste, pour remplacer les couleurs, a mis en œuvre des métaux de plusieurs sortes : « Des tables de cuivre « gravées, dit-il, sont scellées dans chaque mur ; on « y a représenté les actions de Porus et d'Alexandre « en orichalque, en argent, en or et en cuivre noir. « —Χαλκοῖ πίνακες ἐγκεκρότηνται τοίχῳ ἑκάστῳ γεγραμμένοι· « τὰ δὲ Πώρου τε καὶ Ἀλεξάνδρου ἔργα γεγράφαται ὀρειχάλκῳ « καὶ ἀργύρῳ, καὶ χρυσῷ καὶ χαλκῷ μέλανι[1]. » Ici l'orichalque est mis en première ligne ; mais, dans ce cas, il est inutile de le remarquer, la place ne préjuge rien de la valeur intrinsèque du métal.

La même observation ne saurait s'appliquer au passage suivant du même ouvrage. Apollonius étant à Rhodes, demande à Canus, fameux joueur de flûte, qui se trouvait alors dans cette ville, et qui venait de vanter les effets surprenants de son art : « Est-ce, « ô Canus, la flûte elle-même qui produit de tels « effets, parce qu'elle est d'or et d'orichalque et d'os « de jambes de cerfs ou de jambes d'ânes ? — Τοῦτο « οὖν, ὦ Κάνε, πότερον αὐτὸς ἐργάζεται ὁ αὐλὸς, διὰ τὸ χρυσοῦ « τε καὶ ὀρειχάλκου, καὶ ἐλάφων κνήμης ξυγκεῖσθαι, ἢ δὲ καὶ « ὄνων[2]; » La place que donne ici Apollonius à l'orichalque annonce évidemment une matière inférieure à l'or ; mais, d'un autre côté, l'emploi qu'a reçu cette matière annonce un éclat rival de celui de l'or, par conséquent un laiton distingué.

Il en faut dire autant de l'orichalque d'un discours de l'empereur Julien. Dans son Panégyrique de l'impératrice Eusébie, décrivant une pompe royale,

1. II, 20, p. 71.
2. V, 21, p. 204.

l'orateur nous y montre un grand nombre de chars, de chevaux, de véhicules de toutes sortes, travaillés avec un art exquis en or, en argent, et en orichalque : « Ἁρμάτων καὶ ἵππων καὶ ὀχημάτων παντοδαπῶν χρυσῷ καὶ « ἀργύρῳ, καὶ ὀρειχάλκῳ μετὰ τῆς ἀρίστης τέχνης εἰργα- « σμένων[1]. » Cette place donnée immédiatement après l'or et l'argent, dans un objet de luxe, travaillé avec tant d'art, ne convient point au simple cuivre, c'est celle du laiton et du laiton le plus brillant.

Il nous reste à faire voir par des exemples éprouvés avec la même règle, que partout où les Romains ont désigné l'orichalque comme un corps réel, ils ont voulu parler de l'alliage du cuivre et du zinc.

Cicéron suppose le cas de conscience suivant : « Si « quelqu'un, dit-il, vendant de l'or, croit vendre de « l'orichalque, un acheteur honnête l'avertira-t-il que « c'est de l'or, ou achètera-t-il un denier ce qui en « vaut mille ? — Si quis aurum vendens, orichalcum « se putet vendere, indicetne ei vir bonus, aurum il- « lud esse, an emat denario, quod sit mille dena- « rium[2] ? » Puisque le vendeur lui-même confond les deux métaux, il faut que leur ressemblance apparente soit grande ; et d'un autre côté, puisqu'il y a tant de disproportion dans leur valeur intrinsèque, il faut que leur matière soit très-différente ; partant le laiton seul peut concilier ces deux oppositions.

C'est sans doute le même alliage qu'il faut voir dans l'orichalque dont parle Horace, et qui servit à joindre les différentes parties de la nouvelle flûte des théâtres :

> Tibia non, ut nunc, orichalco vincta, tubæque
> Æmula ; sed tenuis simplexque foramine pauco[3].

1. *Orat.*, III, p. 110, ed. Spanhem.
2. *De Offic.*, III, 23.
3. *Art. Poet.*, 202 sq.

Porphyre, le vieux commentateur du poëte, l'entendait bien ainsi, puisqu'il dit : « La flûte, qui est passée « d'usage, n'était ni aussi précieuse, ni aussi grande « que la flûte actuelle, qui est ornée d'orichalque, « lequel est très-semblable à une feuille d'or. — Nec « tibia quæ interiit, tam pretiosa erat, neque tam « magna, quam nunc est, quæ orichalco ornatur, « quod simillimum bracteæ aureæ est. »

Lorsque Suétone nous raconte que Vitellius, pendant qu'il n'était encore qu'administrateur des travaux publics de Rome, passait pour avoir enlevé les offrandes et les ornements des temples, et fait parfois des substitutions, en mettant à la place de l'or et de l'argent l'étain et l'orichalque : « In urbano officio « dona atque ornamenta templorum subripuisse, et « commutasse quædam ferebatur, proque auro et ar- « gento stannum et aurichalcum supposuisse[1], » assurément *aurichalcum* désigne ici du laiton ; car c'était la composition qui pouvait le mieux, et à moins de frais, simuler l'or et dissimuler le larcin. D'ailleurs Vitellius avait appris de César à commettre habilement ces fraudes sacriléges. « César, à l'époque de « son premier consulat, nous raconte le même Sué- « tone, ayant dérobé du Capitole trois mille livres « d'or, mit à la place un poids égal de cuivre doré. « — In primo consulatu tria millia pondo auri furatus « e Capitolio, tantumdem inaurati æris reposuit[2]. »

Un autre exemple qui marque assez nettement la distinction de ce métal artificiel, c'est celui de Pline. L'historien qui nous a déjà déclaré que l'orichalque ne se trouvait plus, prenant ici le mot dans l'acception vulgaire, sans nous en avoir prévenus, et sans se

1. *Vitell.*, V, 3.
2. *J. Cæs.*, LIV, 4.

souvenir peut-être de ce qu'il avait avancé trois livres plus haut, nous dit au sujet de la chrysolithe ou topaze : « On enferme dans un chaton celles qui sont trans- « parentes ; on met de l'orichalque sous les autres. — « Funda includuntur perspicuæ ; ceteris subjicitur au- « richalcum[1]. » C'est-à-dire que sous les topazes moins brillantes, il était d'usage de mettre une feuille de beau laiton pour leur donner ce jaune d'or qui en fait le lustre et le prix.

Lorsque le jurisconsulte Marcianus, au sujet de cette question de droit : « Si quelqu'un a vendu, sans le sa- « voir, un vase d'orichalque pour un vase d'or, » la résout en disant, « Que le marchand est tenu de four- « nir l'or qu'il a vendu. — Si vas aurichalcum pro « auro vendidisset ignorans, tenetur ut aurum quod « vendidit præstet[2] ; » il résulte de la question que le vase a pu ressembler assez bien à l'or pour que le vendeur et l'acheteur y fussent trompés, et de la décision, que ce vase n'avait de commun avec l'or que l'apparence, double caractère qui s'applique au laiton sans équivoque.

Enfin lorsque Prudence nous dit que les païens, après avoir imaginé de faire du soleil un dieu qui conduisait un quadrige, voulurent réaliser ces fictions à l'aide du bronze doré ou du marbre, ou de l'orichalque,

Æris inaurati, vel marmoris aut orichalci,
Jusserunt nitido fulgere polita metallo[3],

sans aucun doute l'*æs inauratum* représente le bronze doré, et l'*orichalcum*, le laiton.

1. *Nat. Hist.*, XXXVII, 42.
2. I, 45, ff. *De contrah. empt.*
3. *Contra Symmach.* I, 345 sqq.

CHAPITRE III.

L'ORICHALQUE EST RAPPELÉ DE TEMPS EN TEMPS A SON RÔLE PRIMITIF; RAISONS QUI PORTENT A LUI RENDRE SON ANCIEN PRESTIGE. — IL DESIGNE UN CINQUIÈME AGE DU MONDE. — PLUSIEURS EXEMPLES, DONT DEUX SURTOUT INTÉRESSENT L'HISTOIRE DE L'ART, ET DONT LE DERNIER OFFRE UN CURIEUX ÉCHANTILLON DE LA CRITIQUE PHILOLOGIQUE CHEZ LES GRECS. — DÉTAILS SUR LE CUIVRE DE DÉMONÈSE.

Cependant tandis que le commun des auteurs appliquait le nom d'orichalque à l'alliage vulgaire du cuivre et du zinc, d'autres écrivains faisaient signifier à ce nom la substance fabuleuse, et cherchaient à lui maintenir encore son ancien prestige, tantôt par imitation des poëtes qui l'avaient célébré, tantôt pour rehausser la valeur et l'antiquité de quelque objet. Cette simple observation suffira, je crois, pour éclaircir bon nombre de passages qui ont embarrassé jusqu'à présent les critiques et les commentateurs. On verra d'abord que les poëtes épiques surtout, célébrant des actions fabuleuses, n'ont pu et ne pouvaient que rappeler l'orichalque fabuleux, sous peine de mettre les choses en contradiction avec le temps.

Le premier que nous avons à citer, c'est Virgile; décrivant la cuirasse de Turnus, il dit :

Ipse dehinc auro squalentem[1] alboque orichalco
Circumdat loricam humeris[2].

« Lui-même ensuite attache autour de ses épaules sa
« cuirasse recouverte de lames d'or et d'orichalque

1. *Squalens* ne signifie pas ici *resplendissant*, selon une erreur trop accréditée, mais *recouvert d'écailles*, *de lames*, etc. La cuirasse de Turnus est plaquée d'or et d'orichalque comme l'armure que décrit Stace un peu plus bas : « Et *sparsa orichalca* renident.

2. *Æn.*, XII, 87.

« brillant. » Nul doute que le poëte latin ne rappelle ses devanciers grecs et notamment l'auteur de l'hymne homérique à Vénus, en associant comme lui, l'or et la substance imaginée pour rivaliser avec l'or,

Ἄνθεμ' ὀρειχάλκου χρυσοῖό τε τιμήεντος.

Servius a fait sur ce passage une note confuse et inexacte en quelques points, mais curieuse à beaucoup d'égards, et renfermant des traditions que nous ne connaissions point d'ailleurs : « Chez les anciens, dit-il, « l'orichalque fut plus précieux que les autres métaux ; « car, comme dit Lucrèce, les hommes qui, dans le « principe, n'avaient encore l'expérience de rien, ayant « incendié les forêts, la terre qui produit tout, sua « fortuitement les métaux par la chaleur de l'incendie, « et entre ces métaux, l'orichalque fut estimé le plus « précieux comme réunissant l'éclat de l'or à la du- « reté du cuivre. En effet, la hache qu'on avait faite « en or, dans le principe, fut abandonnée à cause de « sa mollesse ; la même raison fit rejeter l'usage de « l'argent, bientôt celui du cuivre ; on adopta l'ori- « chalque, jusqu'à ce qu'on en fût arrivé à l'emploi « du fer. C'est d'après ces métaux qu'on a établi aussi, « dit-on, une division des siècles. — Apud majores « orichalcum pretiosius omnibus fuit metallis ; nam- « que, sicut Lucretius dicit, quum primum homines « silvas incendissent, nullarum adhuc rerum periti, « terra casu, fertilis omnium, ex incendii calore de- « sudavit metalla, inter quæ orichalcum pretiosius « visum est, quod et splendorem auri et æris duritiem « possideret. Namque de auro primum securis facta « displicuit causa mollitiei ; simili ratione et argenti « contemptus est usus, mox æris ; orichalcum placuit

« donec veniretur ad ferrum. Unde etiam sæcula ita « dicuntur fuisse divisa. »

Le grammairien, en nous disant tout d'abord que l'orichalque fut aux yeux des anciens le plus précieux des métaux, montre bien qu'il entend parler de la substance fabuleuse, et qu'il ne suppose pas d'autre intention à son poëte; mais lorsqu'il s'appuie sur l'autorité de Lucrèce, il se trompe. Lucrèce, qui attribue réellement la fortuite fusion des métaux à un incendie des forêts, n'a point parlé de l'orichalque, s'étant borné à signaler comme produit de l'accident, l'or, l'argent, le cuivre, le fer et le plomb[1]. Une autre erreur de Servius, c'est d'avoir confondu deux époques fort éloignées, et d'avoir attribué aux anciens Grecs une opinion particulière aux Romains, et qui ne reposa, comme nous le verrons bientôt, que sur une fausse étymologie. Quant à la tradition qui, aux quatre âges du monde, désignés par l'or, l'argent, le cuivre et le fer, en aurait ajouté un cinquième désigné par l'orichalque, le commentateur de Virgile est notre seul garant. Du reste, ce serait une preuve de plus de la grande célébrité dont jouit notre métal.

Le second poëte épique qui a rappelé l'orichalque primitif, c'est Valerius Flaccus, quand il nous représente Bellone agitant dans sa démarche retentissante, l'orichalque de son armure :

.... Passuque movens orichalca sonoro[2].

Nul doute encore que nous n'ayons ici la même matière dont Apollonius de Rhodes, le modèle de Va-

1. Quod super est, *æs* atque *aurum ferrum*que repertum est,
Et simul *argenti* pondus *plumbi*que potestas;
Ignis ubi ingenteis silvas ardore cremarat
Montibus in magnis. (V, 1240 sqq.)

2. *Argon.*, III, 61.

lerius Flaccus, a fait la houlette que Lampétie *agite*, ὀρειχάλκοιο φαεινοῦ πάλλεν καλαύροπα, la même matière dont Virgile a fait la cuirasse que Turnus essaye.

Au chantre des *Argonautiques* doit succéder celui de la *Thébaïde* ; Stace nous montre le Sphinx qu'on a représenté sur le casque de Ménœcée, tressaillant de la fureur guerrière du héros, tandis que les ornements d'orichalque répandus sur cette armure, en sont tout radieux :

> Emicat effigies, et sparsa orichalca renident [1].

Inutile d'insister sur la nature du métal; les raisons alléguées la déterminent clairement.

En quatrième lieu se vient placer Philostrate, qui décrit ainsi la lance d'Achille : « Cette lance, dit-il, « avait sa hampe de frêne d'une longueur qu'on ne « vit jamais à aucune autre; le bois en était droit, et « d'une telle force qu'on ne l'eût pu rompre; la pointe « en était d'un indomptable acier, et pénétrait tout; « à l'autre extrémité, elle avait le bout revêtu d'ori- « chalque, afin qu'en portant ses coups, elle fulminât « des éclairs tout entière. — Καί φησι μῆκος μὲν εἶναι τῇ « μελίᾳ, ὃ μὴ ἄλλῃ αἰχμῇ· εὐθὺ δὲ τὸ ξύλον, καὶ οὕτω τοι « ἐῤῥωμένον, ὡς μὴ ἂν κλασθῆναι· τὸ δὲ στόμα τῆς αἰχμῆς, « ἀδάμαντός τε εἶναι, καὶ παντὸς διεκπαίειν· τὸν δὲ στύρακα « ἐκ τοῦ ἐπὶ θάτερα ὀρειχάλκου ἐμβεβλῆσθαι, ἵνα ἅπασα δὴ « ἀστράπτουσα ἐμπίπτῃ [2]. » Deux raisons nous font regarder ici l'orichalque du στύραξ, ou extrémité inférieure de la hampe, comme étant la substance merveilleuse, parce qu'il jetait des reflets éblouissants, et surtout parce qu'il ornait la lance d'Achille.

Au sophiste nous joindrons un poëte chrétien du

1. *Theb.*, X, 654.
2. *Heroic.*, XIX, 4, p. 732.

IVe siècle, Apollinaire, qui a paraphrasé en hexamètres grecs les Psaumes de David. Arrivant à ce verset du roi-prophète : « Ἐν χαλινῷ καὶ κημῷ τὰς σιαγόνας αὐτῶν « ἄγξαι. — Étreins leurs mâchoires avec le frein et la « muselière, » il le rend par ce vers :

Γαμφηλὰς ξυνέαξον ὀρειχάλκοιο χαλινοῖς[1].

« Brise leurs mâchoires avec des freins d'orichalque. » Cet orichalque ajouté au texte comme ornement d'amplification, est-ce autre chose encore qu'une réminiscence poétique?

Mais ce n'est pas seulement le désir d'imiter les anciens poëtes, et le respect pour les illusions du temps où l'on se plaçait, qui firent supposer à l'orichalque son antique valeur; souvent aussi la tradition, pour accroître la vétusté ou la vénération de quelque objet, le fit passer pour être de ce précieux métal. J'ai à citer deux exemples et tous deux fort remarquables.

Le premier nous est offert par l'auteur des *Récits merveilleux*. Parlant du cuivre qu'on trouvait à Démonèse, île de la Propontide, et qui était extrait par des plongeurs, il dit : « C'est de ce métal qu'est la statue « qu'on voit à Sicyone dans un temple antique d'A- « pollon, de même que celles qu'on appelle à Phénée « *statues d'orichalque*, et qui portent l'inscription : « *Hercule, fils d'Amphitryon, après avoir pris Elis,* « *les consacra*. Ὅθεν ὁ ἐν Σικυῶνί ἐστιν ἀνδριὰς ἐν τῷ ἀρ- « χαίῳ ναῷ τοῦ Ἀπόλλωνος, καὶ ἐν Φενεῷ οἱ ὀρείχαλκοι καλού- « μενοι, ἐπιγέγραπται δὲ αὐτοῖς· Ἡρακλῆς ὁ Ἀμφιτρύωνος, « Ἦλιν ἑλὼν ἀνέθηκεν[2]. »

Ce qu'il y a surtout d'important pour nous dans ce

1. *Psalm.*, XXXI, 9 et 21.
2. *De Mirabil. Ausc.*, c. LIX, p. 118 sq. ed. Beckmann.

récit, c'est l'assertion, d'une part que les statues de Phénée en Arcadie, étaient de cuivre démonésien, d'une autre part qu'on les appelait *statues d'orichalque*. Il semble, en effet, d'après ce rapprochement, qu'on n'ait établi aucune différence entre les deux matières, et Beckmann en a cru pouvoir tirer la conséquence que dans les deux cas il ne s'agissait que d'un laiton naturel : « Ergo æs Demonesium fuit non cuprum pu-« rum, sed aurichalcum naturale[1]. » Cette hypothèse est purement gratuite, et ne paraît pas moins contraire à l'expérience physique qu'à la vraisemblance et aux faits positifs de l'histoire. Le laiton n'est d'abord qu'une production artificielle; ensuite, il est impossible de faire remonter la connaissance de cette composition jusqu'aux temps héroïques; enfin le docte naturaliste ne songe pas qu'aux yeux des Phénéens, c'eût été bien peu relever l'antiquité et le prix de ces œuvres d'art, que de les supposer simplement de laiton. La vérité est donc ailleurs.

Je suis engagé à dire un mot du cuivre de Démonèse. Beckmann pense que les veines de cette mine s'ouvraient dans la mer, et que c'est pour cela qu'on était obligé de la faire extraire par des plongeurs; il cite à l'appui de son opinion l'extraction sous-marine de pyrites vitrioliques, pratiquée de nos jours à Harwich, en Angleterre : « Petebant vel expiscabantur « eam e mari, excurrentibus venis in mare. Neque « hæc res exemplo caret : expiscantur Angli e mari ad « oppidum Harwich pyritas, un devitriolum elixant[2]. » Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que cette espèce de métal jouit d'une assez grande renommée dans l'antiquité : Hésychius le signale comme une production remar-

1. *Ad cap.* LIX, p. 125.
2. *Ibid.*, p. 124.

quable[1], et Pollux nous apprend qu'il avait servi de matière à Vulcain pour former ce chien miraculeux, que le dieu anima du souffle de la vie, et qu'il offrit en présent à Jupiter : « Τὰς Χαονίδας καὶ Μολοττίδας ἀπο-« γόνους φασὶ κυνὸς, ὃν Ἥφαιστος ἐκ χαλκοῦ Δημονησίου χαλ-« κευσάμενος, ψυχὴν ἐνθεὶς, δῶρον ἔδωκε Διΐ[2]. »

Mais personne jusqu'à présent n'a dit que le cuivre de Démonèse ait eu la nature ni porté le nom de l'orichalque. Comment cependant expliquer la double assertion de l'auteur des *Récits merveilleux ?* En supposant que les statues de Phénée aient jamais existé, chacun voit de prime abord que l'antiquité qu'on leur attribuait est ridiculement exagérée, que la matière et le travail de l'art démentent formellement l'inscription qu'elles portaient, et que l'inscription elle-même se discrédite la première. Mais pour la crédulité religieuse et pour le vulgaire des Grecs, cette contradiction était-elle apparente ? Non, sans doute ; et l'exagération même ne faisait que rendre les objets plus vénérables et plus saints. Nous saisissons maintenant le but et le vrai sens du mot orichalque dans cette circonstance. Tous ceux qui avaient intérêt à perpétuer l'illusion, à entretenir le respect superstitieux, se gardèrent bien d'assigner pour matière à ces statues soit l'airain, soit le laiton ou le cuivre même de Démonèse ; mais ils les supposèrent d'orichalque, afin de reposer l'imagination sur une substance dont l'origine et la nature se dérobaient à toutes les recherches.

Le second exemple que j'ai à citer intéresse aussi vivement l'histoire de l'art, et de plus, il nous offre un curieux échantillon de la critique philologique chez les Grecs. Pausanias visitant les marais de Lerne, et

1. V. Δημονήσιος χαλκός.
2. V, 39.

s'occupant des mystères qu'on y célébrait : « On pré« tend, dit-il, que Philammon institua les mystères des « Lernéens ; mais d'abord il est bien évident que les « paroles qu'on y prononce pendant les pratiques sa« crées, ne sont pas anciennes[1]; et quant à ce que j'ai « ouï dire qui est écrit sur le cœur fait d'orichalque[2], « Arrhiphon a trouvé que cela n'est pas non plus de « Philammon. Cet Arrhiphon originaire de Triconium « en Étolie, et de notre temps un des plus considérés « parmi les Lyciens, habile à découvrir ce que per« sonne avant lui n'avait vu, a eu aussi le talent de « surprendre sur le cœur les particularités suivantes, « que les vers hexamètres, aussi bien que la prose qui « s'y trouvait mêlée avec ces vers, étaient entièrement « composés en dialecte dorien. Or, avant le retour des « Héraclides dans le Péloponnèse, les Argiens parlaient « la même langue que les Athéniens, et du temps de Phi« lammon, le nom des Doriens n'était pas même, à ce « que je crois, arrivé aux oreilles de tous les Grecs[3]. « Tels sont les faits dont Arrhiphon démontrait la vé« rité. — Καταστήσασθαι δὲ τῶν Λερναίων τὴν τελετὴν Φι« λάμμωνά φασι. Τὰ μὲν οὖν λεγόμενα ἐπὶ τοῖς δρωμένοις δῆλά

1. Clavier a traduit : « Il est évident que ce qui se dit de ces cérémonies se« crètes, n'est pas ancien, » comme s'il y avait περὶ τῶν δρωμένων. Cette traduction n'est pas exacte ; car elle forme une équivoque, si elle veut faire entendre les paroles qu'on prononçait pendant les cérémonies religieuses, et un contre-sens, si elle signifie les propos vagues qui couraient sur ces mystères.

2. Clavier a traduit, un cœur *de cuivre jaune ;* il eût sagement fait, pour ne pas se compromettre, de rendre, *le cœur d'orichalque.*

3. Clavier a traduit : « Le nom des Doriens n'était pas même, à ce que je « crois, connu des Grecs. » C'est là, selon moi, un grave contre-sens, qui du même coup altère la pensée de l'auteur, et fausse l'histoire. Pausanias dit seulement que le nom des Doriens, à cette époque, n'était pas même arrivé à la connaissance de tous les Grecs ; et il ajoute encore une réserve assurément très-légitime en pareil cas, ἐμοὶ δοκεῖν, *à ce que je crois.* Que les Doriens, en effet, fussent absolument inconnus aux Grecs avant le retour des Héraclides, c'est là ce qui est invraisemblable, et ce que personne du reste n'était en droit d'affirmer.

« ἔστιν οὐκ ὄντα ἀρχαῖα· ἃ δὲ ἤκουσα ἐπὶ τῇ καρδίᾳ γεγράφθαι « τῇ πεποιημένῃ τοῦ ὀρειχάλκου, οὐδὲ ταῦτα ὄντα Φιλάμμωνος « Ἀῤῥιφῶν εὗρε, τὸ μὲν ἀνέκαθεν Τριχωνιεὺς τῶν ἐν Αἰτωλίᾳ, « τὰ δὲ ἐφ᾽ ἡμῶν Λυκίων τοῖς μάλιστα ὁμοίως δόκιμος, δεινὸς « δὲ ἐξευρεῖν, ἃ μή τις πρότερον εἶδε, καὶ δὴ καὶ ταῦτα φωρᾶσαι « ἐπὶ τῷδε· τὰ ἔπη, καὶ ὅσα οὐ μετὰ μέτρου μεμιγμένα ἦν τοῖς « ἔπεσι, τὰ πάντα Δωριστὶ ἐπεποίητο. Πρὶν δὲ Ἡρακλείδας κα- « τελθεῖν ἐς Πελοπόννησον, τὴν αὐτὴν ἠφίεσαν Ἀθηναίοις οἱ « Ἀργεῖοι φωνήν· ἐπὶ δὲ Φιλάμμωνος οὐδὲ τὸ ὄνομα τοῦ Δωριέων « (ἐμοὶ δοκεῖν) ἐς ἅπαντας ἠκούετο Ἕλληνας. Ταῦτα μὲν δὴ « ἀπέφαινεν οὕτως ἔχοντα[1]. »

Je ne veux ni ne pourrais affaiblir en rien les éloges que donne ici Pausanias à la sagacité du critique éto- lien; mais que de raisons encore à faire valoir avant et après la sienne! Existait-il à cette époque une prose et des vers? un langage rhythmé et un autre qui ne l'était point? avait-on songé surtout à les mêler ensemble? et l'écriture elle-même et la forme des lettres? Venons à notre objet : après tant d'artifices mis en jeu pour abuser la simplicité religieuse, peut-on douter qu'on n'ait cherché à faire passer la matière du cœur mystique pour l'orichalque mystérieux des poëtes?

1. II, 37, p. 199.

CHAPITRE IV.

TROISIÈME ÉPOQUE, OU AGE LATIN DE L'ORICHALQUE. — LES ROMAINS ALTÈRENT L'ORTHOGRAPHE DU MOT, ET CE CHANGEMENT FAIT CROIRE A UNE NOUVELLE COMPOSITION FABULEUSE DU MÉTAL, ET EN ENGENDRE DEUX ESPÈCES. — PREUVE ÉVIDENTE QU'IL N'ENTRAIT PAS DU TOUT D'OR DANS L'ORICHALQUE. — REMARQUES GRAMMATICALES SUR LA DÉCLINAISON ET LA PROSODIE DE CE NOM.

Je n'ai pas encore signalé toutes les vicissitudes qu'éprouva notre métal; les Romains devaient apporter dans sa destinée un changement considérable, et faire commencer ici la troisième époque de son histoire.

On sait que les anciens Latins remplacèrent la diphthongue *au* par *o*, écrivant *plostrum* pour *plaustrum*, *codex* pour *caudex;* d'où sont restés *sodes* pour *si audes*, *explodo* pour *explaudo*, etc. Plus tard, cette orthographe se régularisa, et rendit la diphthongue aux mots qui la réclamaient, en l'imposant même à quelques-uns qui la repoussaient. De ce nombre fut *orichalque*, et la raison en est aisée à deviner. Parmi les mots qui s'écrivaient avec la simple voyelle *o*, se trouvait *orum* pour *aurum;* Festus nous le dit, en nous apprenant que les campagnards, conservateurs opiniâtres des anciens usages, retinrent longtemps cette façon de prononcer. Au mot *orata*, espèce de poisson qu'on appelle vulgairement *daurade*, et que les ichthyologistes ont nommé le *spare dorade* : « *Orata*, « dit-il, espèce de poisson ainsi appelé de la couleur « de l'or (*aurum*), que les campagnards prononçaient « *orum*, comme *oriculas* pour *auriculas*. — Orata, « genus piscis, a colore auri dicta, quod rustici *orum* « dicebant, ut *auriculas*, *oriculas*. » Cette orthographe

primitive fit croire que la première moitié d'*orichalque* représentait aussi l'ancien *orum*, et que ce nom désignait une composition d'*or* et de *cuivre*. C'est pourquoi lorsque arriva la permutation de la voyelle *o* en la diphthongue *au*, dans *orum*, le changement s'étendit aussi à *orichalcum*, et engendra le mot hybride *aurichalcum*, espèce équivoque dont le goût des Romains paraît s'être fort bien accommodé; car chez eux ces composés étaient une des sources qui fécondaient la langue. Quintilien nous l'atteste, en nous apprenant que le mot étranger tantôt précédait, tantôt suivait le mot latin; et il cite pour exemple *biclinium*, du latin *bis* et du grec κλίνη, *epitogium*, du grec ἐπὶ et du latin *toga* : « Aut voces junguntur ex nostro et peregrino, « ut *biclinium;* aut contra, ut *epitogium*[1]. »

Festus reproduisant l'une et l'autre orthographe, et les accompagnant de leur étymologie, nous dit encore : « *Aurichalcum* vel *orichalcum* quidam putant compositum ex *ære* et *auro*, sive, quod colorem habeat « aureum. *Orichalcum* sane dicitur, quod in *montuosis* « *locis* invenitur; mons etenim Græce ὄρος appellatur[2]. « — *Aurichalcum* ou *orichalcum* : quelques-uns pensent que ce métal est appelé *aurichalcum*, parce « qu'il est composé de *cuivre* et d'*or*, ou qu'il a *la* « *couleur de l'or*. Quant au nom d'*orichalcum*, il lui « vient sans aucun doute de ce qu'on le trouve dans

1. I, 5, 68. — Pour plus amples détails sur ces hybrides, dans la langue latine, on peut consulter Saumaise (*Ad Hist. Aug. Script.*, t. II, p. 405). Cependant je dois dire qu'ailleurs le même érudit a prétendu que les Romains n'étaient point dans l'usage de former des hybrides du genre d'*aurichalcum* : « Non hic mos antiquorum mixto genere voces hybridas componere, ut hæc « composita videtur, si *aurum* in ea sumimus, ex Græco Latinoque. » (*De Homonym. Hyl. Iatr.*, p. 229.)

Cette assertion est formellement démentie par le principe de Quintilien et par le témoignage de Festus; je ne parle pas d'Isidore.

2. V. *Aurichalcum*.

« les endroits montueux; car en grec, *montagne* se « dit ὄρος. »

Isidore admet la première orthographe à l'exclusion de la seconde, et affirme positivement que lé mot est composé du latin et du grec : « Est autem nomen « compositum ex lingua Latina et Græca; *æs* enim ser- « mone Græcorum χαλκός vocatur[1]. »

Ainsi l'orichalque était réservé à devenir une seconde fois un métal fabuleux, et cette fois par une fausse étymologie ! Plaute, qui n'était pas dupe de l'erreur, en a tiré cependant un parti fort avantageux; il a parlé assez souvent de l'orichalque, et toujours avec l'intention de jouer sur la première moitié du mot, et d'en faire briller l'or.

Dans le *Curculio*, Phædrome, le jeune amoureux, dit à Palinure, son esclave, qui vient de le rappeler à la modération : « Trouve-moi, au poids de l'or, un amant « qui ait de la retenue; et je te donne ce pesant d'or. »

Auro contra cedo modestum amatorem; a me aurum accipe.

Et l'esclave reprenant vivement : « Trouve-moi au « poids de l'aurichalque un maître sensé à servir. »

Cedo mihi contra aurichalco, cui ego sano serviam[2] !

Ici l'aurichalque est plaisamment opposé à l'or, pour en faire tout au moins le contre-poids, sinon pour l'emporter.

1. *Etymol.* XVI, 20. — Isidore, quoique égaré sur l'étymologie par la fausse orthographe, a cependant bien vu que l'*aurichalcum* n'était que du laiton. Il croit qu'il fut ainsi nommé, parce qu'à l'éclat de l'or il joint la dureté du cuivre : « *Aurichalcum* dictum, quod et splendorem auri et duritiam æris possi- « deat. » Une chose remarquable, c'est qu'Isidore prend pour raison de son étymologie ce que Servius nous a donné pour raison de la préférence accordée à l'orichalque sur les autres métaux. Le commentateur de Virgile, en effet, nous a dit plus haut : « *Orichalcum* pretiosius visum est, quod et splendorem « auri et æris duritiem possideret. »

2. I, 3, 45 sq.

Dans le *Miles gloriosus* : « Donne-moi au poids de « l'aurichalque trois hommes avec des mœurs pa- « reilles. »

Cedo treis mihi homines aurichalco contra cum istis moribus [1].

Et dans le *Pseudolus* : « Dieux immortels! mon im- « posture ne serait pas chère au prix de l'aurichalque. »

Di immortales! aurichalco contra non carum fuit
Meum mendacium [2].

Dans tous ces exemples, l'aurichalque est présenté comme une matière très-précieuse, grâce à la présence de l'or.

J'ai dit que le poëte comique n'était point dupe de l'erreur; aucun Romain un peu instruit ne pouvait l'être; tous devaient savoir, en effet, ce qui était authentiquement avéré, qu'il n'entrait pas dans l'orichalque la moindre parcelle d'or. On peut mettre encore aujourd'hui cette vérité en évidence, en rapprochant deux Lois du Digeste.

Le premier qui ait songé à cette démonstration, c'est le jurisconsulte allemand Henri Salmuth, le traducteur à la fois et le commentateur de l'ouvrage de Gui Panciroli *Sur les anciennes inventions perdues*. Interprétant l'article de quelques lignes que son auteur a consacré à l'orichalque, il dit : « Quod autem diximus, *aurichalcum ex auro et ære mixtum non esse*, « id Marciani quoque auctoritate confirmatur negantis « eam valere venditionem, qua *aurichalcum* pro auro « esset venditum (L. 45, *De contrah. empt.*). At si « quid auri admixtum illud haberet, tum venditionem « omnino consistere Ulpianus respondit; idque exem- « plo viriolæ, quæ ex gemmis contextis auro vel ar-

1. III, 1, 64.
2. II, 3, 22.

« gento aliave materia componi solet. Hæc si aurea « dicatur et vendatur, etsi magna ex parte inventa « fuerit ærea, placuit tamen valere venditionem, « maxime si aliqua ex parte saltem aurea sit, qualis « dicebatur, atque ita auri quid admixtum habeat. » (L. 14, *De contrah. empt.*[1])

Après Salmuth, un autre jurisconsulte a fait le même rapprochement pour en tirer la même conséquence, c'est l'avocat belge de Launay, dans un Mémoire que j'aurai bientôt à juger. Mais de Launay s'est rendu ici coupable d'une grave omission (car le rapprochement des deux Lois a de l'importance), il a négligé d'indiquer le commentaire qu'il avait sous les yeux, et qu'il venait de traduire, il n'a pas nommé Salmuth. Voici du reste le passage de son Mémoire. Après s'être posé la question, s'il entrait de l'or dans la composition de l'orichalque, il y répond ainsi : « Un témoignage de « l'antiquité, c'est-à-dire deux décisions de la législa- « tion romaine, qui ont un rapport entre elles, nous « prouvent bien clairement que non. La Loi 45 du « Digeste (Tit. *De contrah. empt.*) présente ce qui « suit : *Si quis vas aurichalcum pro auro vendidisset* « *ignorans, tenetur ut aurum quod vendidit præstet.* « Passons maintenant à la Loi 14 du même titre; voici « le cas et la décision qu'elle renferme : « Si et ego me « vendere aurum putarem, et tu emere, quum æs esset, « ut puta coheredes viriolam, quæ aurea dicebatur, « pretio exquisito uni heredi vendidissent, eaque in- « venta esset magna ex parte ænea, venditionem esse « constat; ideo quia auri aliquid habuit. » Le lecteur « a déjà saisi la conséquence véritablement frappante, « qui résulte de la combinaison des deux passages que

1. Guidonis Pancirolli *Rerum Memorabilium sive Deperditarum*, part. I, tit. VIII, p. 27 sq.

« je viens de transcrire. Si croyant avoir vendu de « l'or, l'on n'avait livré que de l'orichalque, cette vente « est nulle, décide la Loi 45; et quelle en est la rai- « son? c'est que dans l'orichalque il n'y a pas la « moindre portion d'or; car s'il y en avait, la vente « serait valide, témoin la Loi 14 où le jurisconsulte « suppose que l'on a vendu un bijou, qui passait pour « être d'or, et qui cependant, comme on l'a reconnu « ensuite, n'était en grande partie que du cuivre : « malgré cela, cette Loi décide que la vente subsiste, « parce que, dit-elle, il y avait au moins une portion « d'or dans le bijou vendu[1]. »

Mais on ne s'en tint pas à cette transformation du métal; la double orthographe produisit deux sortes d'orichalque. Festus les a distingués à peu près: Diomède le grammairien les signale nettement. Remarquant que les noms de métaux s'employaient toujours au singulier, chez les Latins, il cite l'*orichalque* et l'*aurichalque* : « Item metallica sunt semper singularia, « ut argentum, aurum, ferrum, plumbum, *orichal-* « *cum*, stannum, cassiterum et *aurichalcum*[2]. »

Cependant, à mesure que l'on s'éloigne de l'antiquité, la signification du mot orichalque se précise davantage, en dépit de l'orthographe *aurichalcum*; et lorsqu'on approche des temps modernes, elle est déjà fixée dans le sens exclusif et permanent de *laiton*.

Au VIe siècle, Primase, évêque d'Adrumète, commentant le verset de l'*Apocalypse* où figure le *chalcolibanon*, voit sous la substance mystérieuse l'orichalque lui-même, et en donne ainsi la composition : « La « raison qui l'a porté à comparer les pieds à l'auri-

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. III, p. 378 sq.
2. I, p. 315.

« gento aliave materia componi solet. Hæc si aurea « dicatur et vendatur, etsi magna ex parte inventa « fuerit ærea, placuit tamen valere venditionem, « maxime si aliqua ex parte saltem aurea sit, qualis « dicebatur, atque ita auri quid admixtum habeat. » (L. 14, *De contrah. empt.*[1])

Après Salmuth, un autre jurisconsulte a fait le même rapprochement pour en tirer la même conséquence, c'est l'avocat belge de Launay, dans un Mémoire que j'aurai bientôt à juger. Mais de Launay s'est rendu ici coupable d'une grave omission (car le rapprochement des deux Lois a de l'importance), il a négligé d'indiquer le commentaire qu'il avait sous les yeux, et qu'il venait de traduire, il n'a pas nommé Salmuth. Voici du reste le passage de son Mémoire. Après s'être posé la question, s'il entrait de l'or dans la composition de l'orichalque, il y répond ainsi : « Un témoignage de « l'antiquité, c'est-à-dire deux décisions de la législa- « tion romaine, qui ont un rapport entre elles, nous « prouvent bien clairement que non. La Loi 45 du « Digeste (Tit. *De contrah. empt.*) présente ce qui « suit : *Si quis vas aurichalcum pro auro vendidisset « ignorans, tenetur ut aurum quod vendidit præstet.* « Passons maintenant à la Loi 14 du même titre; voici « le cas et la décision qu'elle renferme : « Si et ego me « vendere aurum putarem, et tu emere, quum æs esset, « ut puta coheredes viriolam, quæ aurea dicebatur, « pretio exquisito uni heredi vendidissent, eaque in- « venta esset magna ex parte ænea, venditionem esse « constat; ideo quia auri aliquid habuit. » Le lecteur « a déjà saisi la conséquence véritablement frappante, « qui résulte de la combinaison des deux passages que

1. Guidonis Pancirolli *Rerum Memorabilium sive Deperditarum*, part. I, tit. VIII, p. 27 sq.

« je viens de transcrire. Si croyant avoir vendu de « l'or, l'on n'avait livré que de l'orichalque, cette vente « est nulle, décide la Loi 45; et quelle en est la rai- « son? c'est que dans l'orichalque il n'y a pas la « moindre portion d'or; car s'il y en avait, la vente « serait valide, témoin la Loi 14 où le jurisconsulte « suppose que l'on a vendu un bijou, qui passait pour « être d'or, et qui cependant, comme on l'a reconnu « ensuite, n'était en grande partie que du cuivre : « malgré cela, cette Loi décide que la vente subsiste, « parce que, dit-elle, il y avait au moins une portion « d'or dans le bijou vendu[1]. »

Mais on ne s'en tint pas à cette transformation du métal; la double orthographe produisit deux sortes d'orichalque. Festus les a distingués à peu près: Diomède le grammairien les signale nettement. Remarquant que les noms de métaux s'employaient toujours au singulier, chez les Latins, il cite l'*orichalque* et l'*aurichalque :* « Item metallica sunt semper singularia, « ut argentum, aurum, ferrum, plumbum, *orichal- « cum*, stannum, cassiterum et *aurichalcum*[2]. »

Cependant, à mesure que l'on s'éloigne de l'antiquité, la signification du mot orichalque se précise davantage, en dépit de l'orthographe *aurichalcum;* et lorsqu'on approche des temps modernes, elle est déjà fixée dans le sens exclusif et permanent de *laiton*.

Au VIe siècle, Primase, évêque d'Adrumète, commentant le verset de l'*Apocalypse* où figure le *chalcolibanon*, voit sous la substance mystérieuse l'orichalque lui-même, et en donne ainsi la composition : « La « raison qui l'a porté à comparer les pieds à l'auri-

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. III, p. 378 sq.
2. I, p. 315.

« chalque, c'est que ce métal se fait avec le cuivre, « qu'on traite à grand feu, et auquel, par le moyen « d'un ingrédient qu'on y ajoute, on fait prendre la « couleur de l'or. — Aurichalco autem illa ratione « comparavit (pedes), quod ex ære fit, cum igne « multo, et, medicamine adhibito, perducitur ad au- « reum colorem[1]. »

Au VIIe siècle, Isidore, évêque de Séville, reproduit textuellement la même définition : « Fit autem ex ære « et igne multo, ac medicaminibus perducitur ad au- « reum colorem[2]. »

Au VIIIe siècle, l'auteur d'un commentaire sur l'*Apocalypse*, attribué à saint Ambroise, mais restitué depuis à un prêtre du nom de Bérengaud, qui paraît avoir vécu sous Charlemagne, s'exprime dans les mêmes termes que l'évêque d'Adrumète : « Qui similes « aurichalco dicuntur (pedes); æs namque in fornace, « quibusdam medicaminibus admixtis, tamdiu confla- « tur, usque dum colorem auri accipiat, et dicitur au- « richalcum[3]. »

L'*ingrédient* en question n'est bien certainement que la cadmie fossile ou calamine, et nous n'avons ici que du pur laiton; mais on voit que l'orthographe *aurichalcum*, qui avait prévalu[4], embarrassait les écrivains de ce temps, et que, pour la mettre d'accord avec la

1. *Comment. in Apocalypsin*, lib. I, *ad Apocal.*, I, 15.
2. *Etymol.*, XVI, 20.
3. *Ad calcem S. Ambrosii*, t. II, p. 502.
4. Si nous poussons un siècle plus avant, nous voyons *aurichalcum* se modifier légèrement en *aurochalcum*. Anastase, le Bibliothécaire, a écrit ainsi le mot plusieurs fois dans ses *Vies des Pontifes*. Dans la *Vie* de Sixte III : « Obtulit et canthara cerostrata aurochalca. » (P. 64.) La même orthographe se montre dans un des glossateurs publiés par H. Estienne : « *Aurochalca*, χραμάτινα. » B. Vulcanius a voulu lire : « *Aurichalcum*, χρᾶμά τι. » Ne changeons rien; *aurochalca* est ici un adjectif neutre, comme dans Anastase, et χραμάτινα un autre adjectif neutre, de χραμάτινος. Ce dernier mot me paraît même confirmer ce que j'ai dit du χρᾶμα de Strabon, à la page 32.

composition réelle du métal, ils supposèrent que la première moitié du mot signifiait non plus de l'or, mais la couleur de l'or.

C'est sous cette forme et sous cette acception que l'orichalque entre dans notre langue, pour y subir son dernier changement, et celui qui mettra fin à sa destinée. Par une loi de commune contraction, il s'amoindrit, se resserre et devient le nom qui désigne encore aujourd'hui le fil de laiton, le nom d'*archal*, corruption évidente de *aurichalcum*, devenu *archalcum*, puis *archal*.

Pour ne pas interrompre l'histoire de notre métal par des remarques de grammaire, nous avons reculé jusqu'ici quelques observations qui ont pour objet exclusif la forme matérielle du mot *orichalque*.

Les Grecs firent toujours ὀρείχαλκος du masculin, parce que les noms de leurs métaux étaient tous de ce genre; les Latins firent toujours *aurichalcum* du neutre, parce que les noms de leurs métaux étaient tous de ce genre.

En grec, ὀρείχαλκος n'a pas de pluriel; Diomède, nous venons de l'entendre, croyait qu'*aurichalcum* n'en avait pas non plus, et Priscien était du même avis : « Sciendum, dit-il, quod metallorum nomina « pleraque semper singularia inveniuntur, ut aurum, « argentum, æs, plumbum, stannum, vitrum, *ori-* « *chalcum*, electrum, etc.[1] » Mais les deux grammairiens se sont trompés; car Valerius Flaccus et Stace, comme nous l'avons vu plus haut, ont l'un et l'autre employé *orichalca*.

L'adjectif dérivé de ce nom avait en grec deux désinences, ὀρείχαλκος, qui ne différait pas du substantif, et ὀρειχάλκινος. En latin, il n'en avait qu'une, et qui le

1. V, p. 663.

confondait presque avec son substantif, c'était *aurichalcus, a, um.*

Pour ce qui est de la quantité prosodique, les Grecs ont toujours fait longue la syllabe ρει; les Latins, au contraire, ont toujours fait *ri* bref, qu'ils écrivissent *aurichalcum* ou *orichalcum*. Ils pouvaient s'y croire autorisés par les poëtes grecs eux-mêmes, qui, dans les composés de cette sorte, abrègent quelquefois la diphthongue ει en *ι*, comme ὀριμαλίδες pour ὀρειμαλίδες, dans ce vers de Théocrite :

> Οὐδὲ γὰρ οὐδ' ἀκύλοις ὀριμαλίδες, αἱ μὲν ἔχοντι[1].

Et ὀρίβακχος pour ὀρείβακχος, dans ce vers d'Oppien :

> Οὐκ ἐθέλω τριετῆ σε τανῦν ὀρίβακχον ἀείδειν[2].

Toutefois, si nous consultons les grammairiens grecs, jamais il ne fut loisible d'abréger la diphthongue dans ὀρείχαλκος et dans les noms de cette espèce; voici, en effet, la règle que pose Philémon, dans son *Lexique technologique*, au mot ὀριβρεμέτης : « Il faut savoir, « dit-il, que les composés de ὄρος, s'ils ont la syllabe « qui suit ρι, commençant par deux consonnes, s'é« crivent avec ι, comme ὀρίβρομος, ὀριβρεμέτης et autres « semblables; et s'ils ont cette syllabe commençant « par une seule consonne ou par deux voyelles ou par « une, ils s'écrivent avec la diphthongue ει, comme « ὀρειβάσιος, ὀρείχαλκος, ὀρείαυλος et autres semblables. « — Ἰστέον δ' ὅτι τὰ παρὰ τὸ ὄρος συγκείμενα, εἰ μὲν ἔχουσι « τὴν πρὸ τοῦ ρι συλλαβὴν διὰ δύο συμφώνων, διὰ τοῦ ι γρά« φεται, οἷον ὀρίβρομος, ὀριβρεμέτης, καὶ τὰ ὅμοια· εἰ « δὲ δι' ἑνὸς συμφώνου, εἴτε διὰ δύο φωνηέντων, εἴτε δι' ἑνὸς, « διὰ τῆς ει διφθόγγου, οἷον ὀρειβάσιος, ὀρείχαλκος,

1. V, 94. — Les manuscrits et Grégoire de Corinthe (p. 263, ed. Schæf.) donnent ὀρομαλίδες, leçon admise aujourd'hui par beaucoup d'éditeurs.
2. *Cyneg.*, I, 24.

« ὀρείαυλος καὶ τὰ ὅμοια[1]. » Le grand Étymologique[2], l'Étymologique de Gude[3] et Eustathe[4] reproduisent à peu près la même règle. Le premier ajoute quelques détails dignes d'intérêt; parlant des composés où entre le datif d'un nom neutre, terminé en ος, il dit : « Si ce « datif est suivi d'une voyelle ou d'une simple con- « sonne, il garde la diphthongue ει, comme ὄρει dans « ὀρείαυλος, ὀρειγενής; ἔγχει dans ἐγχείμορος. Mais s'il est « suivi de deux consonnes, il rejette l'ε, comme ἔγχει « dans ἐγχίκτυπος, ὄρει dans ὀρίτροφος. Sont exceptés les « composés de κάλλος et de ὕψος, ou plutôt les seuls com- « posés de κάλλος; car pour ceux qui paraissent déri- « ver de ὕψος, on est d'avis de les tirer de l'adverbe « ὕψι. — Εἰ μὲν φωνῆεν ἐπιφέρηται, ἢ ἓν ἁπλοῦν σύμφωνον, « φυλάττεται ἡ ει δίφθογγος, οἷον· ὄρει, ὀρείαυλος, ὀρειγενής· « ἔγχει, ἐγχείμορος. Εἰ δὲ δύο σύμφωνα ἐπιφέρηται, ἀποβάλ- « λουσι τὸ ε· ἔγχει, ἐγχίκτυπος· ὄρει, ὀρίτροφος· χωρὶς τῶν « παρὰ τὸ κάλλος καὶ τὸ ὕψος, οἷον· καλλιπάρθενος, ὑψίθρονος. « Κρεῖττον δὲ σημειοῦσθαι μόνα τὰ παρὰ τὸ κάλλος· περὶ γὰρ « τῶν δοκούντων παρὰ τὸ ὕψος εἶναι, λέγεται ὅτι παρὰ τὸ ὕψι « ἐπίῤῥημα εἰσί. »

De cette distinction, qui n'est pas, comme le prétend Lobeck[5], une vaine subtilité, on peut déduire le principe suivant, que les poëtes grecs, sauf de rares exceptions dont l'ὀρίβακχος d'Oppien est la plus notable, n'abrégeaient point la diphthongue dans ces sortes de composés. Mais comment expliquer la différence d'orthographe? L'ι simple n'aura sans doute remplacé d'abord la diphthongue que dans les cas où celle-ci était abrégée; puis, à la faveur de l'iotacisme, il se

1. P. 86, ed. Osann.
2. V. 'Ορίγανον.
3. V. 'Εγχειρίδιον.
4. *Ad Il.* Δ', 166, p. 460.
5. *Ad Phrynic.*, p. 684.

sera introduit dans un grand nombre de ces mots, et enfin, après avoir été réprimé par une sorte de règle, il aura été encore toléré dans les endroits où devant deux consonnes, il n'affaiblissait nullement la quantité de la syllabe. De là il suit que les Latins, en abrégeant la diphthongue de ὀρείχαλκος, consultèrent plutôt la commodité de leur vers que les lois de la prosodie grecque.

Nous avons suivi l'orichalque à travers ses vicissitudes chez les Grecs et chez les Romains, et on l'a vu, durant sa première période, ne représenter qu'une substance imaginaire, éclose du cerveau des poëtes. Cette fiction s'est expliquée par le rapprochement d'une substance de semblable origine, et bientôt après, l'étymologie, qui devait exercer une si grande action sur la destinée de ce métal, a tiré de son nom un inventeur et un statuaire.

Avec la seconde période a commencé l'existence réelle de l'orichalque, qui s'est pris parfois pour le simple cuivre, et s'est transformé le plus ordinairement en une composition de cuivre et de zinc; nous avons expliqué les auteurs qui constatent le fait, et la science nous a prêté son flambeau pour éclairer nos recherches érudites. Plus tard, il a subi encore un troisième changement, et il est devenu un alliage de cuivre et d'étain. Mais ici s'élevait une difficulté embarrassante; comment démêler les trois sens du mot chez les auteurs? Nous avons posé une règle destinée à servir de guide, et nous en avons éprouvé la sûreté par de nombreux exemples grecs et latins. Cependant, d'un autre côté, il a été établi que l'orichalque, tout en désignant ces substances vulgaires, ne cessa jamais d'être le signe fictif de la substance idéale, et qu'on lui laissa souvent son ancien prestige, soit par imitation des vieux poëtes, et afin de rendre la peinture de

l'âge mythique plus fidèle, soit pour rehausser la vétusté ou la vénération de quelque objet, qu'on supposait de ce métal. Pour faire ressortir cette dernière intention, j'ai cité deux exemples intéressant vivement l'histoire de l'art, et le second, nous offrant en outre un précieux échantillon de la critique philologique chez les Grecs.

L'orichalque n'était pas encore au bout de ses épreuves; de nouveaux changements l'attendaient chez les Romains, et c'est là qu'a commencé son troisième âge. Par un retour bizarre et un jeu de sa fortune, il a dû alors à une fausse étymologie de devenir fabuleux pour la seconde fois, et à une double orthographe de revêtir une seconde nature. Mais en avançant vers les temps modernes, il s'est restreint à l'unique et modeste signification de laiton; nous l'avons montré, en suivant sa trace jusqu'au VIIIe siècle, et en ne le quittant qu'au moment où le métal, si brillant à son origine, disparaissait obscurément sous un mot de notre propre langue.

Il ne restait plus qu'à faire quelques remarques grammaticales sur la forme extérieure du nom, et c'est par là que nous avons terminé.

Là s'arrêtait aussi la tâche que j'avais entreprise; mais il m'a semblé que pour compléter mon travail, autant que par égard pour les savants qui s'étaient occupés du même sujet, il convenait de résumer en peu de mots les principales hypothèses qu'ils ont avancées sur l'orichalque. J'observerai l'ordre chronologique plutôt que l'ordre d'importance de ces explications, afin que l'on puisse voir d'un coup d'œil ce qu'elles se doivent les unes aux autres, ou tout au moins celles qui ont l'avantage de la priorité pour certaines idées.

CHAPITRE V.

ANALYSE CRITIQUE DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES QUI ONT ÉTÉ ÉMISES SUR L'ORICHALQUE.

JULES-CÉSAR BOULLENGER.

Jules-César Boullenger, le compilateur tumultueux, l'érudit un peu superficiel, a consacré trois ou quatre lignes à l'orichalque, où nous voyons qu'il ne remontait pas au delà de la fausse orthographe et de la fausse étymologie du latin *aurichalcum*, et qu'il assimilait de son chef l'airain de Corinthe à cette dernière composition : « Latini putarunt aurichalcum ex auro et ære « componi, addita Cadmea terra, sicut electrum ex « auro et argento. Æs Corinthium fuit verum auri- « chalcum, quia ex auro et ære conflatum. Orichal- « cum illud montanum Aristoteles in rerum natura « esse negat ; optime[1]. »

SAVOT.

Savot, le docte et habile numismatiste, que nous avons déjà eu occasion de citer, était aussi fort versé dans la métallurgie, principalement celle qui touche aux médailles, ce qui lui a valu de la part d'un excellent juge, du père Jobert, l'éloge « D'avoir traité plus « curieusement que tous les autres antiquaires le dé- « partement des métaux dans les monnaies[2]. » Amené donc par son sujet à parler de l'orichalque, il l'a fait en quelques mots, mais fort aventurés, et que nous ne relevons que par considération pour l'auteur. C'est

1. *Opuscul.*, t. 1, p. 55.
2. *La Science des Médailles*, t. 1, p. 44.

une conjecture, en effet, purement gratuite, formée sur un aperçu vague et superficiel du sujet, et en outre, contradictoire. « Le cuivre, dit-il, qui a esté « teint en jaune principalement avec la calamine ou la « tuthie, est appelé par les Latins *orichalcum*. J'ay dit « cy-devant qu'il s'en fait aujourd'hui un très-beau, « et fort approchant de la couleur de l'or, par le moyen « du *calaem* ou speautre qui vient des Indes, lequel « speautre pouvoit bien estre le *pseudargyrus* de Stra-« bon.... Ce speautre apporté des Indes, qui rend le « cuivre pareil à l'or en beauté, et meilleur que l'or « en dureté, pourroit bien estre la teinture de cet *ori-« chalcum* des anciens, qui a esté si rare qu'il ne se « trouvoit plus du temps de Platon, ny d'Aristote, et « encore moins de celuy de Josephe ou de Pline, et « lequel estoit anciennement plus estimé que l'or « mesme, comme le dit Servius, etc.... Quelques-« uns tiennent, nonobstant les observations de *Nico-« laus Erythræus*, qu'il faut escrire ce mot *aurichal-« cum* par la diphthongue *au*, et non pas par un *o*, « croyant que ce métal fust composé d'or et de cui-« vre, ce qui n'est pas sans apparence, et sans appuy « de raison; car les anciens ne sçachant pas l'art de « séparer l'argent et le cuivre d'avec l'or, sans perdre « l'argent et le cuivre, il est à présumer qu'ils en fai-« soient plustost que de les perdre, principalement « quand l'or se trouvoit meslé avec une quantité no-« table d'argent et de cuivre, deux particulières es-« pèces de métal, appelant la première, où l'argent « estoit meslé, *electrum*, et l'autre où il y avoit du « cuivre, *aurichalcum*, quoy que quelques-uns pren-« nent quelques fois l'*aurichalcum* pour l'*electrum*[1]. »

La plupart de ces suppositions se trouvent déjà ré-

1. *Discours sur les Médailles antiques*, p. 114-116.

duites au néant par ce qui a été dit dans le Mémoire, le reste sera réfuté par les réponses que nous avons à faire à d'autres hypothèses; je me contenterai de remarquer ici que Savot aurait pu enrichir la synonymie, ou plutôt augmenter l'équivoque du mot *aurichalcum*, en le rapprochant de *pyropus*, qui était un amalgame de cuivre et d'or, dans les proportions suivantes, les quatre cinquièmes de cuivre et un cinquième d'or, comme nous l'apprenons de Pline : « Æs in « uncias, additis auri scrupulis senis, prætenui pyropi « bractea ignescit[1]. » Mais il n'a point parlé du pyrope, qui lui eût offert la véritable composition qu'il a faussement vue dans l'*aurichalcum* par les yeux des grammairiens.

SAUMAISE.

Après Savot, je place immédiatement Saumaise, bien que le livre où se trouve sa doctrine sur l'orichalque, n'ait été publié qu'en 1689, parce que cet ouvrage posthume remonte beaucoup plus haut. Le grand érudit habituellement désordonné, contradictoire, s'est montré ici avec tous ses défauts, mais un peu exagérés; tâchons de recueillir et de coordonner ses idées confusément éparses.

Saumaise a d'abord voulu corriger le passage d'Aristote, cité par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes. Jugeant que le philosophe ne pouvait avoir avancé que l'orichalque n'existât pas même de nom, il croit qu'on doit lire nécessairement : « Φησὶ μὲν ὑπάρχειν τὸ « ὄνομα, μὴ εἶναι δὲ τὸ τούτου εἶδος. — Aristote assure « que cette espèce de cuivre existe de nom, sans « exister de fait, » au lieu de : « Φησὶ μηδὲ ὑπάρχειν τὸ « ὄνομα, μηδὲ τὸ τούτου εἶδος. — Aristote assure que cette

1. *Nat. Hist.*, XXXIV, 20.

« espèce de cuivre n'existe ni de nom ni de fait. » « Verba illa non sine vitio. Mirum enim si putasset « Aristoteles nec exstare nomen orichalci, ut nec res « exstabat; omnino legendum : Φησὶ μὲν, κ. τ. λ.[1] »

Saumaise n'a point compris la pensée d'Aristote; le philosophe ne songeait nullement à nier que le mot *orichalque* n'existât dans la langue, puisqu'il s'en sert lui-même; mais il prétendait que c'étaient là des syllabes imaginées par les poëtes, et qui ne s'appliquaient à rien dans la nature : il prétendait que l'usage n'avait jamais imposé ce nom à une substance quelconque; d'où il se croyait en droit d'affirmer que l'orichalque en tant que réalité, n'existait ni de nom ni de fait.

Après avoir modifié la pensée d'Aristote à son gré, l'illustre érudit l'interprète encore à sa manière. On s'est étrangement abusé, s'il faut l'en croire, quand on s'est imaginé que les anciens avaient nié absolument l'existence de l'orichalque. Leur négation n'était que relative; ils niaient qu'il existât un pareil métal à l'état de corps simple, comme l'or ou l'argent; mais tous reconnaissaient un alliage de ce nom, produit par l'industrie de l'homme. Telle est l'opinion que Saumaise a développée ou plutôt délayée dans des redites qui annoncent le premier jet d'une pensée informe : « Profecto oportet speciem aliquam fuisse cognitam « veteribus, cui hoc nomen fuerit positum. Nec eorum « rationem capio, qui ferebant nomen ipsum jactari, « quum res ipsa non exstaret.... Sed nec bene intellecta « videtur dubitatio illa veterum quorumdam, an esset « orichalcum. Qui hoc in dubium vocarunt, non ne- « gabant aliquid esse, quod diceretur orichalcum; « sed exstare hujus rei metallum inficias ibant, ut æris,

1. *De Homonym. Hyl. Iatricæ*, p. 228.

« argenti et auri inveniuntur metalla. Hoc male qui-
« dam acceperunt, quasi negaretur ab illis in totum
« aliquid esse in rerum existentia, quod vocaretur
« orichalcum ; quod profecto absurdissimum. Intel-
« ligebant quippe illi nullam exstare naturalem venam,
« quæ daret orichalcum, ut est quæ æs edit et aurum
« argentumque. Orichalcum igitur rem esse factitiam
« et mixtam compositamque voluerunt; æris nempe
« genus aliquod, cui color ille auri quæreretur arte,
« cuique nomen impositum esset orichalci[1]. »

Cette prétendue distinction attribuée à Aristote et à ses partisans, n'est qu'une supposition gratuite et de tout point inadmissible. Comment croire, en effet, que si du temps d'Aristote, il existait un alliage de cuivre appelé orichalque, le philosophe eût pris la peine d'observer que cette composition ne se produisait point naturellement, c'est-à-dire d'enseigner ce que tout le monde savait aussi bien que lui? Il n'a donc pu vouloir marquer la différence d'un métal natif avec un alliage artificiel; et son unique but, dans cette circonstance, a été de faire justice de l'orichalque des poëtes, en le signalant comme une double chimère. Du reste, nous aurons occasion de revenir encore sur cette hypothèse que Beckmann a renouvelée.

BOCHART.

Bochart, dont personne ne conteste la riche et vaste érudition, mais qui se préoccupait bien plutôt d'étaler du savoir que d'approfondir la science, de multiplier les citations que de les digérer avec méthode, a consacré à notre métal quatre colonnes de notes dans l'*Hierozoicon*. Ces notes cousues bout à bout, et sans

1. *De Homonym. Hyl. Iatricæ*, p. 228.

autre ordre que celui où elles étaient entassées dans ses *Adversaria*, troublent l'esprit au lieu de l'éclairer, et embrouillent la matière au lieu de l'éclaircir. En outre, aucune des nombreuses difficultés du sujet ne s'y voit, je ne dirai pas sérieusement discutée, mais même abordée ; et tous les résultats qu'on en recueille, c'est que le savant orientaliste a pensé que l'*aurichalcum* des anciens ne se trouvait plus, et qu'il n'entreprend point de décider s'il existe réellement ou s'il a jamais existé; qu'en résumé son avis est qu'on peut rendre compte du nom, mais que la chose est à peu près indéfinissable. « Et an vere exstet, aut vere unquam « exstiterit, jam inde ab Aristotele controversa res « fuerit inter scriptores.... Sed rem definire cuivis non « est obvium[1]. »

KIRCHER.

Le père Kircher, dans son *Mundus Subterraneus*, assure que l'orichalque n'est autre chose qu'une combinaison du cuivre et de la calamine, opérée dans le sein de la terre par la main de la nature, et s'en extrayant comme un autre minéral. Cependant il reconnait aussi une seconde espèce, résultat de la même combinaison, opérée dans nos fourneaux par l'industrie de l'homme. Il y a donc, selon lui, un orichalque natif et un orichalque artificiel, et c'est au premier qu'il rapporte le métal dont Pline a vanté l'excellence. « Dicimus orichalcum nihil aliud esse quam æs cadmia « fossili, Vulcani subterranei vi tinctum, et subinde « naturale reperiri; attamen factitium, neque tanta « laborum difficultate, neque tot operarum expensis « paratur. Est itaque orichalcum duplex, naturale et « artificiale. Nativum vocamus ex propriis mineris

1. *Hieroz.*, p. 880 sqq.

« crutum, quod Plinius ob insignem bonitatem summopere commendavit; id postea dicta de causa desiit, et species quædam orichalci naturalis, quæ inter « Mexicum et Darienem effoditur, quæ nulla tamen « flammarum violentia fundi potest, sat superque « demonstrat[1]. »

Ces assertions n'expliquent rien, contredisent tout, et s'appuient en outre sur un fait physiquement inadmissible, à savoir l'existence d'un laiton naturel. C'est là de la géologie comme en a fait trop souvent le père Kircher, dans son *Monde* plutôt *imaginaire* que *souterrain*.

BUFFON.

Buffon, nous l'avons entendu, présumait que l'*aurichalcum* de Pline était une espèce de *tombac*, cuivre chinois, dit-il, « Qui ne paraît être au premier coup « d'œil qu'une simple mine de cuivre, mais qui est « mêlé d'une assez grande quantité d'or. »

C'est là une conjecture avancée au hasard et sans connaissance de cause. Assurément le grand écrivain n'était pas sorti de Pline pour s'enquérir de l'orichalque; mais abusé d'abord par la fausse orthographe des Romains (*aurichalcum*), il en sera venu naturellement à leur fausse étymologie, et aura rencontré à souhait le *tombac* pour expliquer l'une et l'autre.

DE LAUNAY.

J'arrive à une explication qui réclame de nous une attention particulière; il ne s'agit plus, en effet, cette fois, d'une hypothèse jetée en passant, mais d'une dis-

1. T. II, p. 218.

sertation *ex professo* sur le sujet même qui nous occupe. En 1780, un membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, de Launay, avocat au Conseil souverain de Brabant, lut devant sa société, dans la séance du 10 février, un *Mémoire sur l'Orichalque des anciens*[1]. Ce travail semblait devoir rendre le nôtre sinon superflu, du moins d'une utilité fort secondaire; mais une courte analyse du Mémoire de l'académicien belge suffira pour montrer, que loin d'avoir épuisé la matière, de Launay ne l'a pas même effleurée; et que, content d'avoir présenté le sujet sous une de ses plus étroites faces, il a méconnu ce qui en faisait l'importance et la difficulté, et laissé absolument intact le problème qui embarrassait jusqu'à présent la science et la philologie.

De Launay s'est exclusivement préoccupé d'établir ce que tout le monde avait dit avant lui, de prouver ce que personne ne contestait, à savoir, qu'à une époque de sa durée, l'orichalque désigna le cuivre jaune. Mais en vérité la difficulté n'était point là, et c'est avoir méconnu la donnée du problème. Il s'agissait d'abord de découvrir comment une substance qui avait abouti par n'être plus qu'un alliage vulgaire, fut célébrée pendant longtemps à l'égal des plus rares et des plus précieux métaux. Qu'a fait de cette question le savant belge? Il ne s'en est nullement embarrassé. « C'est pour « avoir ajouté foi, dit-il, ainsi qu'a fait Pline, aux ré« cits des poëtes; c'est en outre pour avoir recueilli « indifféremment tout ce que les anciens nous ont « laissé sur l'orichalque, ou tout ce qui dans leurs « écrits semble y avoir trait, que les commentateurs « modernes ont embrouillé la matière, en sorte qu'on

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. III, p. 365-383.

« ne trouve plus qu'un chaos d'idées dans l'ensemble « de toutes leurs observations sur la substance métal- « lique dont il s'agit[1]. » Et là-dessus il ne trouve rien de plus commode que de supprimer les récits des poëtes, de supprimer les passages des anciens, sauf un ou deux, établissant que l'orichalque se prit pour un alliage de cuivre et de zinc. Mais sans m'arrêter aux procédés de cette étrange critique, comment de Launay n'a-t-il pas senti qu'à la difficulté qu'il supprimait, il en substituait une autre beaucoup plus embarrassante? Il serait, en effet, tout aussi absurde que les anciens poëtes connaissant l'orichalque pour un véritable laiton, l'eussent placé au-dessus de l'or et de l'argent, qu'il serait absurde de voir aujourd'hui nos poëtes montrer cette bizarre préférence. Sur quelles preuves s'est ensuite appuyé de Launay pour reculer indéfiniment l'origine du laiton? Quant à moi, je n'ai pu, après des recherches minutieuses et approfondies, remonter le commencement de cet alliage au delà de Théophraste et de Théopompe. Cependant en avançant dans son Mémoire, le savant belge paraît avoir éprouvé un scrupule; « Si je laisse à part, dit-il, tout ce qui « concerne l'orichalque dans des descriptions pure- « ment poétiques, auxquelles un historien ne s'arrê- « tera guère et un naturaliste encore moins, je ne « trouve pas que cette substance ait eu chez les an- « ciens un mérite tel qu'on se l'est quelquefois ima- « giné[2]. » Mais, pour parler ainsi, a-t-il pesé mûrement tous les témoignages? Il cite une seule phrase de Platon, d'après la version latine, et pour le ranger parmi les poëtes; il ne tient aucun compte de Pline; et quant aux grammairiens, il les passe sous silence.

1. *Mém. de l'Acad. des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. III, p. 377 sq.
2. *Ibid.*, p. 381.

A cette difficulté s'en rattachait étroitement une autre, celle d'expliquer le retour de plusieurs écrivains d'une époque récente à l'opinion admirative des anciens pour l'orichalque et à l'emploi de cette substance pour les plus nobles usages. De Launay qui n'a cité que l'exemple de Virgile, et qui aurait pu l'écarter avec son système d'exclusion, a pensé que le poëte désignait par l'*orichalco albo* de la cuirasse de Turnus le κασσίτερος, l'*étain* d'Homère. On voit qu'il était difficile de conjecturer plus malheureusement, et pour ma part, j'aime cent fois mieux la réserve modeste de M. Laurent Lersch qui, dans ses *Antiquités virgiliennes*, à propos de l'orichalque de cette même cuirasse, nous dit : « Orichalcum metallum pretiosissimum quale fuerit, « naturæ scrutatoribus relinquendum existimo[1]. »

Restait en finissant un dernier nœud à résoudre; il s'agissait de rendre compte du changement d'orthographe et de sens arrivé dans le mot orichalque, chez les Romains. De Launay n'a rien aperçu sous ces altérations, et n'en a pas même soupçonné la cause.

Dirai-je maintenant qu'il n'existe aucun ordre dans ce Mémoire, et que la critique n'y fait pas moins défaut que la méthode? Ajouterai-je qu'on y trouve à peine la vingtième partie de l'érudition nécessaire? Pour le faire juger sous ce dernier rapport, il suffira de remarquer que l'auteur non-seulement n'a pas discuté, mais qu'il n'a pas même cité, et qu'il a connu à peine sur ouï-dire les deux passages fondamentaux de son sujet, le passage du scholiaste d'Apollonius de Rhodes et celui de Strabon.

Ces omissions font présumer assez, sans qu'il soit besoin de le dire expressément, que dans le travail de

1. *Antiquit. Virgil.*, Bonnæ, 1843, p. 65.

« rendered it very valuable, and intitled it to the great-
« est encomiums [1]. »

Cette hypothèse n'est pas plus soutenable que celle de de Launay, et les mêmes objections se présentent. D'abord Watson remonte arbitrairement l'origine du laiton à une époque où bien certainement il n'existait pas; en second lieu, il oublie que les anciens ont toujours donné l'orichalque primitif comme un métal naturel, et que les propriétés qu'ils lui supposent ne sauraient s'appliquer au laiton. Le docte prélat à la vérité admet aussi l'existence d'un orichalque natif : « Pour ce qui est, dit-il, de l'orichalque naturel, rien « n'empêche de supposer qu'une mine de cuivre « puisse être si intimement mêlée avec une mine de « zinc ou de quelque autre substance métallique, que « le composé, quand on vient à le fondre, puisse pro- « duire un métal mixte, d'une teinte plus pâle que le « cuivre, et ressemblant en couleur, soit à l'or, soit à « l'argent. — As to the natural orichalcum, there is « no impossibility in supposing, that copper ore may « be so intimately blended with an ore of zinc, or of « some other metallic substance, that the compound, « when smelted, may yield a mixt metal of a paler « hue than copper and resembling the colour of either « gold or silver [2]. » Mais il ne fait par là qu'ajouter une impossibilité physique à ses autres erreurs.

Nous avons dit que Watson ne discute point, en revanche il affirme beaucoup. A l'entendre, on serait autorisé à conclure d'un passage d'Aristote et d'un autre de Strabon, qu'il se fit du laiton en Asie absolument de la même manière qu'il paraît s'en être fait à Rome : « Much after the same manner in which

1. *Memoirs of the Literary and Philosoph. Society of Manchester*, t. II, p. 61.
2. *Ibid.*, p. 59.

On orichalcum [1]. Ce travail, qui ne diffère essentiellement en rien de celui de l'avocat du Brabant, mérite les mêmes reproches, mais un peu aggravés : ni ordre, ni critique, ni discussion d'aucun genre, pas même l'indication des passages les plus indispensables.

Comme son prédécesseur, Watson a vu partout du laiton sous l'orichalque : s'appuyant de quelques passages, notamment de celui de Cicéron, où l'orichalque désigne évidemment cet alliage, il en a conclu par induction que de tout temps le même mot signifia la même chose. Mais l'assertion négative d'Aristote et de ses partisans; mais cette longue réclamation de l'antiquité contre l'existence de l'orichalque primitif? Watson ne s'en inquiète point. Cependant le docte évêque reconnaît que dans la haute antiquité notre métal jouit d'une estime universelle, et que pour cette raison, on a été fondé jusqu'à un certain point à le regarder comme une substance d'un ordre plus relevé que le cuivre; mais il croit pouvoir concilier cette difficulté avec son opinion, à l'aide d'une hypothèse qui lui est particulière, et qui fait aussi toute l'originalité de son Mémoire. A son avis, après la découverte du laiton, il dut s'écouler un temps considérable, peut être même plusieurs siècles, pendant lesquels cet alliage fut extrêmement rare; or, cette rareté jointe à la supériorité réelle du métal, dut le rendre un objet très-précieux, et lui valoir les plus grands éloges. « Whenever the method of mak- « ing brass was first found out, it is certain that it « must have been for some time, perhaps for some ages, « a very scarce commodity; and this scarcity added to « its real excellence as a metallic substance, must have

1. *Memoirs of the Literary and Philosophical Society of Manchester*, t. II, p. 47-67.

« esse peculiare metallum simplex sui generis. Recte « ita quidem; nam factitium est metallum, compo- « situm vel natura vel arte e cupro et zinco[1]. »

Cette hypothèse se compose, on le voit tout d'abord, de deux emprunts; l'un fait au père Kircher, pour la première partie, l'autre à Saumaise, pour la seconde. Est-ce une réminiscence? est-ce une rencontre? L'un ou l'autre sans doute, puisque Beckmann n'a nommé aucun de ses prédécesseurs. Quoi qu'il en soit, examinons son hypothèse; ce sera une occasion de compléter la critique que nous avons déjà faite des explications de Kircher et de Saumaise.

En ce qui touche la première partie, Beckmann est tombé dans un singulier abus de raisonnement, et qui suffirait pour compromettre chez lui le logicien et le naturaliste. Les anciens n'ont point parlé de deux métaux, mais d'un seul; et ce qu'ils rapportent de l'orichalque primitif, ne saurait, nous l'avons montré, s'appliquer au laiton. Le docte commentateur allègue comme *chose avérée* (*constat inter omnes*), que dans plusieurs mines le zinc et le cuivre, déjà unis ensemble, ne demandent qu'une première fonte pour produire un cuivre jaune. Cela nous paraît peu croyable. Toutes les mines, en effet, où le zinc se trouve uni à un autre métal sont de seconde formation; or, les mines de ce genre exigent toujours des travaux plus ou moins considérables, comme feux de grillage réitérés et fontes successives, avant de se laisser réduire en bon métal. Maintenant, s'il en est ainsi, est-on bien venu à dire qu'on obtient un cuivre jaune à la première fonte, et que ce cuivre est du laiton? N'est-il pas surtout souverainement abusif d'appeler ce produit de

1. *De Mirabil. Auscult.*, p. 133 sq.

notre art et de nos efforts une production naturelle? Beckmann s'appuie sur le récit d'un naturaliste, qui nous apprend que dans une province du Chili, on trouve le cuivre uni au zinc, ou *le laiton naturel*, en morceaux de différentes grandeurs, adhérents à une espèce de pierre terreuse, friable, de couleur tantôt jaunâtre, tantôt vert brun : « Nelle colline della provincia « di Huilquilemu si ritrova il rame unito al zinco, o « sia l'ottone naturale in pezzi di differenti grandezze, « aderenti ad una specie di pietra terrosa, frangibile, « di colore ora giallognolo, e ora verde bruno[1]. » Mais malgré le terme impropre de *laiton naturel* employé par Molina, l'exemple n'en dit pas moins le contraire de ce qu'on lui demande. La présence des deux métaux, mélangés de terre, annonce une pyrite cuivreuse, de difficile réduction et demandant plusieurs feux pour désunir les parties terrestres d'avec les métalliques. Envisagée comme interprète de la pensée des anciens, l'hypothèse de Beckmann n'est pas moins insoutenable. Jamais les anciens ne nous ont donné à entendre que l'orichalque primitif fût une composition; toujours, au contraire, ils en ont parlé comme d'une substance simple. Ce qu'ils disent ensuite de l'excellence de ce métal ne saurait, nous l'avons aussi montré, s'appliquer au laiton.

Mais le tort le plus grave du commentateur des *Récits merveilleux*, c'est d'avoir, par une subtilité vraiment sophistique, prêté ses idées ou plutôt ses erreurs à Aristote. Ni les paroles du philosophe, ni l'opinion de ses contradicteurs, rapportées par le scholiaste, ni les termes mêmes dont se sert ce dernier, n'autorisent à croire un seul instant qu'Aristote ait songé à faire la vaine distinction qu'on lui attribue entre

1. *Saggio sulla storia naturale del Chili,* Bologna, 1782, p. 99.

un laiton prétendu naturel et un laiton artificiel. Il niait, nous l'avons entendu, purement et simplement, l'existence de l'orichalque, et si sa négation ne tombe pas sur le métal imaginé par les poëtes, elle est sans objet.

MARTINI.

Ernesti, dans son *Archéologie litteraire*, n'avait consacré que trois ou quatre lignes à l'orichalque, se bornant sur ce point, comme en tout le reste, à tracer des linéaments plutôt qu'à dessiner des formes, à indiquer les sujets plutôt qu'à les traiter; mais le docte commentateur de son livre, Martini, dans un de ces *Excursus* destinés à développer et à rectifier les points principaux que le sommaire n'avait qu'effleurés, a réparé la brièveté insuffisante d'Ernesti[1]. Toutefois, cet *Excursus*, plus érudit que critique, s'est surtout attaché à réunir un certain nombre de passages relatifs à l'orichalque, sans observer ni ordre ni méthode, sans toucher non plus à aucune des graves difficultés du sujet. Le seul passage auquel Martini se soit arrêté, c'est celui du scholiaste d'Apollonius de Rhodes, pour examiner l'assertion d'Aristote; mais il y est tombé dans plus d'une erreur.

Il a pensé que dans la phrase : « Ἀριστοτέλης δὲ ἐν « Τελεταῖς φησι μηδὲ ὑπάρχειν τὸ ὄνομα, μηδὲ τὸ τούτου « εἶδος, » il fallait entendre ὄνομα, du nom de l'inventeur de l'orichalque; or, le sens et la syntaxe grecque s'y opposent formellement. « Τὸ ὄνομα (ejus puto, qui id « invenisse, et ex quo nominatum esse creditur). »

Il a cru, en second lieu, pouvoir reprocher à Aristote d'avoir manqué, dans cette circonstance, de réserve et de pénétration : selon lui, le philosophe aurait

1. Ernesti *Archæologia liter.*, ed. G. H. Martini, *Excurs.* VII, p. 182-189.

dû voir que si les poëtes embellissent, altèrent même la vérité, le fond de leurs récits n'en est pas moins toujours réel; c'est pourquoi il se range de l'avis de Platon, qui a positivement attesté l'existence de l'orichalque, dans son île perdue. « Namque vel ipsa eo« rum commenta et fabulæ, adeo non meræ sunt « fabulæ, mera commenta, ab omni vero longe « remotissima, ut potius in singulis veri nonnihil « insit. Aristoteles igitur non ita ut par erat et acu« tum prudentemque philosophum decebat, sese ges« sit, dum ὀρείχαλκον, a poetis tantopere laudatum, « præterquam inane nomen, nil esse, nec nisi ex il« lorum ingenio effluxisse contendebat. Huic ejus « sententiæ, præter aliorum, quos πολυπραγμονεστέρους « vocat scholiastes, scriptorum testimonia, plane ad« versatur Plato..... Nimirum ut Aristotelis de ori« chalco sententia admodum infirma, et assensione « nostra vix digna appareat, nosque non temere nec « inconsiderate Platonis in partes transire videamur[1]. »

Ainsi Martini a replacé la question au point même où elle était du temps d'Aristote, et il s'imagine la résoudre contre le philosophe, en lui opposant précisément les témoignages que celui-ci récusait. Il est vrai que Martini allègue le noyau de réalité qui sert de fondement aux récits poétiques; mais c'est encore là le point de la difficulté. Aristote demandait aux poëtes quel était ce métal qu'ils assimilaient à l'or, et qu'ils mettaient parfois au-dessus; s'il tenait de l'usage son nom d'orichalque, et s'il existait dans la nature quelque matière analogue; et nul ne répondait à ces questions. Il n'y avait qu'un moyen de concilier le fondement réel des allégories poétiques avec les démentis du philosophe, c'était de montrer dans l'orichalque le cuivre

1. Ernesti *Archæologia liter.*, ed. G. H. Martini, *Excurs.* VII, p. 185-187.

naturel idéalisé ; mais alors on donnait gain de cause à Aristote, et l'orichalque n'était plus un métal aux veines épuisées ni disparu de la nature, c'était tout simplement un nom fictif donné à une substance vulgaire, afin de l'ennoblir.

Cependant, après avoir rejeté la grave autorité d'Aristote, et pris résolûment parti pour la fable, Martini se trouvait encore dans l'obligation de nous dire quelle était la substance qui, selon lui, avait servi de fondement ou au moins de prétexte aux embellissements des poëtes. Il en a découvert une, en effet ; écoutons-le : « Non ita diu innotuit metallum, auro fere par, « quod *platinæ* nomine vocare solent viri harum re- « rum amantes. Id ultra Herculis columnas, in Ame- « ricæ regionibus reperiri, in Europam deportari, « colore fere candido esse, maximique æstimari con- « stat. Possintne hæc omnia nos in opinionem addu- « cere, ut hoc metallum, Europæis brevi abhinc « tempore cognitum, si non pro ipso antiquorum « *orichalco*, certe quidem pro genere ipsi simillimo « finitimoque habere audeamus[1] ? »

L'aurait-on deviné ? c'est le platine. De toutes les hypothèses, voilà sans contredit la moins soutenable qui se soit produite. Le platine est une matière métallique, connue seulement en Europe depuis à peu près un siècle, et que l'ancien monde ignora complétement ; en outre, sa nature, qui n'a rien de commun avec celle du cuivre, sa couleur, qui est presque celle de l'argent, auraient fait du nom d'*orichalque* la plus impropre et la plus inconcevable des dénominations. Joint à cela que le platine est encore moins fusible que la mine de fer, laquelle les anciens n'avaient pas su fondre. Du reste, soyons justes, Martini ne s'est point

1. Ernesti *Archæologia liter.*, ed. G. H. Martini, *Excurs.* VII, p. 188.

dissimulé la vanité de sa supposition ; car aux paroles que nous venons de citer, il ajoute immédiatement : « Equidem decernere nolo ; videant alii me intelligen- « tiores ; » et vers la fin de son *Excursus*, il dit encore : « Plura hariolari non lubet. » Déjà, dans la Préface du livre, il avait rangé l'existence de l'orichalque naturel au nombre des problèmes qui lui paraissaient insolubles : « Eis adnumero quæ de *orichalco non* « *factitio, sed nato* aliis disputata sunt. » Il est donc bien entendu que nous ne prendrons pas ses imaginations au sérieux, c'est lui-même qui nous en avertit ; seulement, on se demande alors à quoi bon former des présomptions que l'on détruit soi-même ?

GOETTLING.

Je termine cette revue analytique par l'exposé de l'opinion la plus étrange, disons mieux, la plus paradoxale, qui se pût imaginer sur la matière ; c'est celle d'un récent commentateur d'Hésiode, de Goettling. Selon cet érudit, ce serait le latin *aurum* qui aurait engendré le grec ὀρείχαλκος ; à l'entendre, les Toscans, à qui les Latins doivent le mot *aurum*, avaient composé un métal d'*or* et de *cuivre*, et l'ayant transmis aux Grecs, ceux-ci le désignèrent par ὀρείχαλκος. Comment cependant la transmission s'opéra-t-elle ? Toujours selon M. Goettling, le poëte le plus ancien qui ait parlé de l'orichalque, c'est l'auteur de l'hymne homérique à Vénus ; or, ce poëte connaissait les Toscans, puisque l'auteur de l'hymne homérique à Bacchus fait mention du même peuple. D'un autre côté, tout porte à croire que le cuivre fut agréable à Vénus, comme étant une production importante de son île privilégiée, l'île de Cypre, d'où le métal s'appela même

cuprum ou æs *Cyprium*. Citons textuellement pour bien établir que nous n'y mettons point du nôtre : « Hoc « metallorum genus ab auctore hymni *in Vener*. 9, « primo memoratum. Tamen Latinorum *aurum* in « ὀρειχάλκου (aurichalci) vocabulo latere nullus dubito. « Videtur enim a Tuscis primum, ex quorum ser- « mone *aurum* receptum est Latinis, hoc metallorum « genus Græcis allatum esse, conflatum ex *auro* et *cu-* « *pro*, proprio illo Tuscorum metallo. Atqui Tyrrheni « (nempe Tusci) noti sunt auctori hymni *in Bacchum*, « 8, et *cuprum* propterea Veneri acceptum fuisse vi- « detur, quod in Cypro insula magna ejus metalli vis « effodiebatur, unde nomen tulit apud nos. Cuprum « enim est metallum Cyprium[1]. »

Si de pareils jeux d'esprit méritaient une réfutation sérieuse, nous demanderions à M. Goettling comment il prouve que l'*Hymne à Vénus* est plus ancien que le *Bouclier d'Hercule*; comment il prouve que l'auteur de l'*Hymne à Bacchus* est le même que celui de l'*Hymne à Vénus*. Nous lui demanderions qui lui a fourni des renseignements si certains sur l'origine étrusque du mot *aurum*, et du prétendu métal d'*or* et de *cuivre*; nous lui demanderions enfin pourquoi il ne nous a point fait connaître le nom que les Toscans donnaient à leur alliage, à moins que ce ne soit *aurichalcum* lui-même, le composé hybride qu'il attribue aux Grecs. Assurément l'un ne serait guère plus bizarre que l'autre, et les hypothèses coûtent si peu, quand elles sont comme ici, purement gratuites!

1. *Ad Herc. Scut.*, 122.

FIN.

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET), rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

MONNAIES ET LE MONNOYAGE

DES ROMAINS.

BOURGES, IMPR. ET LITH. DE JOLLET-SOUCHOIS.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

LES MONNAIES

ET LE

MONNOYAGE

DES ROMAINS,

PAR M. BERRY,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BOURGES,

Membre de la Commission Historique et de la Société d'Agriculture du Cher,
et de plusieurs Sociétés savantes.



A PARIS,

CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 15;

ET SE TROUVE

A BOURGES, chez VERMEIL, Libraire, place des Carmes;

A ORLÉANS, chez ALPH. GATINEAU, Libraire, rue Jeanne-d'Arc.

1852.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

MONNAIES ET LE MONNOYAGE

DES ROMAINS.

Malgré que j'aie l'honneur de faire partie de plusieurs Sociétés savantes, je suis loin d'avoir la prétention d'être un savant. Je dois à une grâcieuse bienveillance plutôt qu'à des titres personnels mon admission dans ces Sociétés, puisque jusqu'à ce jour je n'avais rien écrit ni publié; et mon principal mérite, aux yeux de certaines personnes, est sans doute d'avoir laborieusement commencé une collection de monnaies anciennes qu'il m'a fallu bien souvent disputer au brocanteur ou arracher au creuset de l'orfèvre; collection à laquelle je suis parvenu à donner une certaine importance, et qui m'a mis dans la nécessité de faire, en fait d'histoire, les nombreuses recherches dont cet opuscule est le fruit.

Il ne suffit pas, en effet, de collectionner des médailles et de les ranger, comme certains amateurs, plus ou moins mé-

thodiquement sur des cartons ou dans des casiers destinés à cet usage, suivant leur module ou la nature de leur métal ; il faut encore pour les classer convenablement pouvoir les expliquer, c'est-à-dire déterminer l'époque à laquelle elles appartiennent, le sujet auquel elles font allusion ; il faut, en outre, pouvoir apprécier leur valeur, et pour cela connaître leur poids et leur titre. Toutes ces connaisssnces, futiles en apparence, ne s'acquièrent pas en un jour. La science des médailles ne s'apprend pas uniquement dans les livres, il faut encore la pratiquer ; c'est-à-dire étudier les médailles elles-mêmes pour bien s'habituer à en reconnaître les différents types. Les planches qui accompagnent habituellement les ouvrages de numismatique sont, en général, faites sur des médailles d'une parfaite ou du moins d'une suffisante conservation et offrent des légendes fort lisibles ; mais qu'il vous tombe sous la main une médaille un peu fruste ou seulement avariée, il sera difficile souvent d'en lire les légendes et d'en reconnaître le type, si déjà, par une étude antérieure, vous n'avez acquis assez de connaissances pour expliquer la médaille soit par le type de la tête, soit par les emblèmes du revers. Ce n'est que quand on a ainsi bien examiné, tourné et retourné un certain nombre de médailles. qu'on parvient à se familiariser avec les types et avec la manière de lire les légendes dont les lettres, souvent singulièrement conformées ou assemblées, ne présentent, au premier aspect, aucun sens. Quant aux allégories qui se trouvent au revers, l'étude de l'histoire en fournit l'explication.

J'ai remarqué que l'une des plus grandes difficultés qu'éprouvent ceux qui commencent l'étude de la numismatique était la connaissance et la signification des abréviations, qui sont nombreuses dans les médailles romaines ; abréviations d'autant plus difficiles à lire, que les caractères des légendes ne sont pas toujours très nets et que les lettres, disposées comme elles le sont le plus souvent, ne forment pas toujours des mots distincts et séparés. Leur réunion avec les lettres d'un autre mot, la disposition même de ce mot, quelquefois coupé en deux soit par la tête de la figure, soit par les emblêmes du revers, occasionnent fréquemment des assemblages

tellement bizarres qu'à moins d'être un peu versé dans la science il est souvent difficile de lire de prime abord la légende telle qu'elle doit être lue.

C'est donc pour éviter, à ceux qui commencent ces études, une perte de temps et un ennui inévitables, que j'ai réuni en forme de notice les diverses abréviations qu'on rencontre soit dans les médailles, soit dans les auteurs qui ont traité de cette matière. J'ai réduit en quelques pages les extraits nombreux que j'ai faits.

Toute médaille présente deux côtés : l'un qu'on appelle *face*, porte habituellement une tête ; l'autre, qu'on nomme *revers* ou *avers*, porte habituellement quelque symbole ou représentation allégorique ; quelquefois une légende seulement ou une inscription.

On nomme *légende* les mots gravés autour de la médaille et qui servent d'explication, soit à la tête, soit au sujet allégorique. On nomme *inscription* les mots qui, dans quelques médailles, tiennent lieu de revers, et sont placés dans ce qu'on appelle le champ de la pièce. On donne le nom d'*exergue* à des mots ou chiffres placés dans les médailles au-dessous de la tête du côté de la face, ou au bas du sujet allégorique du côté du revers. L'exergue, dans les médailles romaines, indique le plus souvent l'époque ou le lieu de la fabrication.

Les Romains ne mettaient pas sur leurs monnaies le millésime de leur fabrication, ils l'indiquaient seulement par le chiffre du consulat de l'empereur ou par le chiffre de la puissance tribunitienne qui servait à marquer l'année du règne. Ce dernier mode est ordinairement le plus sûr, parce que l'empereur n'était pas tous les ans pourvu de la dignité consulaire et qu'il s'écoulait souvent plusieurs années sans que cette dignité lui fût conférée, ce qui ne l'empêchait pas d'indiquer sur ses monnaies le nombre des consulats qu'il avait obtenus ; au lieu que la puissance tribunitienne qui lui était accordée au commencement de son règne se perpétuait chaque année et marquait ainsi chaque année de son règne. Un exemple le rendra sensible.

Sur un grand bronze de l'empereur Hadrien, on lit, du côté droit : HADRIANVS AVGVSTVS PP. Ces mots, écrits autour de la

médaille, du côté de la tête, composent la légende. De l'autre côté on lit : HILARITAS P. R., autour de la médaille qui, de ce côté, présente une figure allégorique; au-dessous de cette figure on voit : COS. III. Ces derniers mots en abrégé constituent l'exergue. Ils indiquent que cette médaille fut frappée sous le troisième consulat d'Hadrien, c'est-à-dire en l'an 870 de la fondation de Rome, auquel correspond l'an 119 de l'ère chrétienne. Mais Hadrien régna vingt-deux ans, et cependant il ne fut consul que trois fois; la désignation du troisième consulat ne suffirait donc pas pour indiquer exactement la fabrication de cette médaille à l'an 870. L'indication de l'exercice de la puissance tribunitienne suppléait à cette insuffisance. Sur un grand bronze de l'empeur Nerva on lit :

IMP. NERVA. CÆS. AVGVS. PM. TR. P. II. COS III. PP.

L'empereur Nerva ne régna que trois ans, de 847 à 849. Il fut consul quatre fois, savoir : la première fois sous Vespasien, en 822; la seconde sous Domitien, en 841; la troisième étant empereur, en 848; et la quatrième en 849, l'année de sa mort. Mais l'indication de la seconde année de l'exercice de la puissance tribunitienne, exprimée par les mots TR. P. II, ne laisse aucune incertitude sur l'année précise de la fabrication de cette médaille, puisque l'exercice de cette seconde année de puissance tribunitienne, ou la deuxième année du règne, correspond à l'an 848, qui fut également celle du troisième consulat.

Lorsque le revers, au lieu de représenter une figure allégorique, ne contient que des lettres, comme par exemple sur une médaille de Trajan, où l'on trouve au revers les mots SPQR OPTIMO PRINCIPI, écrits dans une couronne de chêne ou de laurier, ces mots sont ce qu'on appelle une inscription. On donne le nom de médailles inanimées à celles qui n'offrent point de légendes.

Les légendes et inscriptions, ainsi que les exergues, sont le plus souvent écrites, au moins en partie, en abréviations qu'il est essentiel de connaître pour bien lire et apprécier les médailles. Ainsi, dans la médaille de Nerva, que je viens de citer, IMP. veut dire *imperator* ou l'empereur, car le mot imperator a une double signification que je ferai connaître;

CÆS. AVG. est l'abrégé de *Cœsar Augustus*, titre que prenaient tous les empereurs; PM. veut dire *Pontifix Maximus*, le pouvoir pontifical étant fréquemment réuni dans la personne de l'Empereur avec la puissance impériale. TR. P. II signifie que Nerva était alors pour la seconde fois dans l'exercice de la puissance tribunitienne, ou dans la seconde année de son règne; COS III indique qu'il était alors Consul pour la troisième fois, en l'an 848 de Rome; enfin PP signifie *pater patriœ*. Le titre de père de la patrie était une qualification honorifique que le Sénat déférait aux Empereurs, soit par affection, soit par flatterie. Ce titre, qui n'eût dû appartenir qu'aux Empereurs, hommes de bien, fut prostitué aux plus mauvais princes.

Sur les médailles de bronze on trouve toujours ou presque toujours les deux lettres majuscules SC. Ces lettres indiquent que la médaille fut frappée par l'autorité du Sénat. Le Sénat avait seul le droit de frapper la monnaie de bronze; les empereurs s'étaient réservé le droit exclusif de frapper la monnaie d'argent et d'or.

Les principales abréviations sont A. ou AVG. pour *Augustus*. L'abréviation AVGG. s'emploie lorsqu'il s'agit de deux collègues à l'Empire, comme cela est arrivé souvent, surtout du temps du Bas-Empire. AVG. signifie aussi *augur*; mais cette interprétation et signification ne s'applique guère qu'aux médailles consulaires ou frappées pendant le triumvirat.

O. CS. signifie *ob cives servatos*.

C. ou CÆS. signifie *Cœsar*, *Cœsaris* ou *Cœsarum*, suivant le sens de la phrase latine.

F. s'emploie pour signifier *filius*.

N. signifie *Nepos*, fils ou petit-fils. Ces deux abréviations se rencontrent fréquemment dans les légendes des monnaies consulaires.

M. signifie *Marcus* ou *Manius*.

C. signifie *Caius*, CN. *Cneius*.

L. signifie *Lucius*.

A. ou AVR. signifie *Aurelius*. A seul signifie *Aulus*.

P. veut dire *Publius*.

T. veut dire *Tiberius* ou *Titus*.

CENS. est l'abréviation de *censor*.

DICT. signifie *dictator*. Cette qualification ne se trouve que sur les médailles de Jules César, qui fut dictateur.

Ces deux mots CENS. et DICT. sont quelquefois suivis de l'abrévation PERP. qui signifie *perpetuus* ou *perpetuò*.

IMP. a deux significations. Placé en tête de la légende avant les prénoms, noms et qualités, il signifie l'*Empereur*. Ainsi on lit IMP. CÆSAR TRAIANVS. Mis dans le cours de la légende et comme qualification, il signifie *général victorieux*, et les lettres numérales qui suivent cette abréviation indiquent le nombre de fois où ce titre a été obtenu. On lit sur une médaille de Verus : TRP. V. IMP. II. COS. II.

GER. ou GERM. est l'abréviation de *Germanicus*.

DAC. veut dire *Dacicus*.

PART. veut dire *Parthicus*.

ARM. veut dire *Armenicus*.

BRIT. veut dire *Britannicus*. Toutes ces qualifications et autres de même nature étaient prises par les empereurs, à la suite d'expéditions heureuses contre les Germains, les Daces, les Parthes, les Arméniens et les Bretons.

PP. signifie *pater patriæ*.

PM. ou PONT. MAX. est l'abréviation de *Pontifex Maximus*.

PF. signifie *Pius Felix*. Commode prit le premier la qualification de *Felix*. Les Empereurs du Moyen-Age, de l'Empire, prirent les qualifications de *Pius Felix*.

TRP. signifie *tribunitiâ potestate*.

COS. signifie *consul* ou *consulatu*. Cette abréviation est toujours suivie de lettres numérales indiquant le nombre des consulats.

SC. signifie *senatus consulto*.

PR. veut dire *Populi Romani*. Sur la médaille de Hadrien, précédemment citée, on lit : HILARITAS. PR.

SPQR. veut dire *Senatus Populusque Romanus*. Ces abréviations se rencontrent notamment sur les médailles de Trajan.

III. VIR. R. P. C. signifient *Triumvir republicæ constituendæ*. Cette qualification ne se rencontre que sur les médailles d'Antoine, Octavius Cesar et Lepide.

VP. signifie *vota publica.*

VOT. X. signifie *vota decennalia.* S'il y a VOT. V. ou XX., cela signifie *vota quinquennalia* ou *vicennalia.* A Rome il était d'usage de faire des vœux pour la prospérité de l'Empire et notamment de l'empereur.

N. signifie *noster* ou *nostri*, suivant le sens de la phrase. N. C. veut dire *nobilis Cæsar.*

DN. signifie *dominus noster.* Cette qualification de *dominus* ne se rencontre sur les médailles qu'à partir du règne de Dioclétien. Les empereurs répudièrent l'ancien titre d'*imperator* ; ils étaient, en effet, les maîtres de l'Empire. Quand on trouve DD. NN. ou NN. CC., cela signifie *dominorum nostrorum* ou *nostrorum Cæsarum*, ce qui s'appliquait à deux Empereurs ou Césars.

Telles sont à peu près les principales abréviations qu'on rencontre dans les légendes et inscriptions des monnaies romaines. Il serait difficile et fastidieux de consigner ici toutes celles qui sont en usage ; l'habitude et quelques mois d'expérience les feront suffisamment connaître.

A l'exergue des médailles on trouve fréquemment, comme je l'ai dit plus haut, l'indication du lieu de fabrication. Il existait, sous l'empire romain, surtout lors de la décadence, une quantité considérable d'ateliers monétaires, et souvent même dans une seule ville il en existait plusieurs. Voici de quelle manière on indiquait le lieu de fabrication. Les lettres P., S., N., C., qui sont les initiales des mots *percussa signata notata et cusa*, accompagnent toujours le lieu de fabrication, soit qu'elles le précèdent, soit qu'elles le suivent. Ainsi P. A. ou P. AQ. signifient *percussa Aquileiæ.* AS. ou AQ. S., *Aquileiæ signata*; ainsi de même relativement aux mots *notata* ou *cusa.* Anthioche, autre atelier monétaire, s'indiquait par l'abréviation ANT. accompagnée des lettres P., S., N., ou C. Souvent on rencontre, devant le lieu de fabrication, la lettre M. qui alors signifie *moneta* , précédée ou suivie de la lettre S. qui signifie alors *sacra*; et alors, comme dans cette phrase abrégée SM. TR. P., il faut lire *sacra moneta treveris percussa.* Vient ensuite l'indication du numéro de l'atelier monétaire. Dans le cas où il existait dans la ville indiquée plusieurs officines , elles étaient

indiquées par une lettre de l'alphabet, dont chacune correspondait à un chiffre. Ainsi ANT. H. signifie que la monnaie avait été frappée au 8e. atelier d'Antioche. B. SIR. veut dire que la monnaie avait été frappée au 2e. atelier de Sirmium ; A. SISC. indique le 1er. atelier de Siscium. Car, de même qu'on mettait indifféremment ANT. P. et P. ANT. pour indiquer la fabrication à Antioche, de même on faisait précéder ou suivre le lieu de fabrication de la lettre numérale qui indiquait l'atelier.

Les ateliers connus où les Romains frappaient ou coulaient leurs monnaies, car les deux procédés ont été employés, sont :

Antioche, AN. ou ANT.— SMAN. *Signum monetæ Antiochenæ.*

Aquilée, A. ou AQ. — AQ. S. *Aquileiæ signata.*

Arles, AR.-ARE.

Constantinople, CON.-OB. *Constantinopoli obsignata.*

Carthage, CAR. KAR. K.

Heraclée, HER. — SM. HER. *Signata moneta Heracléæ.*

Lyon, L. LVG. — MLP. *Moneta Lugduni percussa.*

Milan, M. — MP. A. *Mediolani percussa officina prima.*

Narbonne, N. — SM. N. *Signata moneta Narbonæ.*

Nicomédie, ND. — *Nicomodiæ officina quarta.*

Ravenne, RV.— RVPS. *Ravennæ pecunia signata.*

Rome, R. — DR. *Romæ officina quarta.*— PR. *percussa Romæ.*

Sirmium, SIR. SIRM. — SIRM. C. *Sirmio cusa.*

Siscium, SIS. — SIS. P. *Sisciæ percussa.*

Thessalonique, TES. THES.— THES. P. *Thessalonicæ percussa.*

Trèves, TR. — TR. P. OBS. *Treveris percussa* ou *obsignata.*

Sur les monnaies coloniales on trouve également beaucoup d'abréviations qu'il est utile de connaître pour savoir à quelle colonie elles appartiennent.

AUR. PIA. SIDON C. *Aurelia pia Sidon colonia.*

B. A. *Braccasa Augustalis* (Brague, ville de Portugal).

AC. C. *Accitania colonia* (Quadix).

BRUN. *Brundusium* (Brindes).

BVTHR. *Butrothum* (Buthrote en Epire). — C. A. BVT. *Colonia Augusta Buthrotum.*

C. A. *Cæsarea Anthiochæ* (Cesarée). — C. A. C. *Colonia Augusta Cæsarea.*

C. A. A. P. *colonia Augusta aroë petrensis.*

CABE. *Cabellio* (Cavaillon).

C. A. E. *colonia Augusta Emerita* (Merida, Espagne).

CAL. *Calaguris* (Calahorra, Espagne).

C. A. I. *colonia Augusta Julia.*

C. A. O. A. F. *colonia Antoniana occa Augusta Felix* (Tripoli).

C. A. MET. SIDON *colonia Aurelia metropolis Sidon.*

C. A. R. *colonia Augusta Rauracorum* (Augst, en Suisse).

C. C. N. A. *colonia Carthago nova Augusta* } (Carthagène).

C. I. N. C. *colonia Julia nova Carthago* }

C. I. CAL. *colonia Julia calpe* (Gibraltar).

C. I. N. C. *colonia Julia norba Cesaræ* (Alcantara).

C. I. V. *colonia Julia Valentia* (Valence).

C. L. I. COR. *colonia laus Julia Corinthus* (Lodi).

C. Æ. CAP. *colonia ælia Capitolina* (Jérusalem).

C. AL. TROAS. *colonia Alexandrina Troas* (Cavasio).

C. AMS. ou AMAS. *colonia Amastrianorum* (Amastri).

C. AREL. SEX. *colonia Arelata Sextanorum* (Arles).

COL. AVG. FEL. BER. *colonia Augusta Felix Berithus* (Beyrouth).

COL. AVG. FIR. *colonia Augusta Firma* (Exija, Espagne).

COL. AVG. TR. *colonia Augusta Trevirorum* (Trèves).

COL. CAMALADVN. *colonia Camaladunorum* (Colchester).

COL. CL. PTOL. *colonia Claudia Ptolomaïs* (St.-Jean-D'Atre).

COL. F. I. A. P. BARCIN. *colonia Flavia Julia Augusta pia Barcino* (Barcelonne).

COL. F. PAC. DEVLT. *colonia Flavia paciensis Deultum* (Zayara, Thrace).

COL. HEL. *colonia Heliopolis.*

COL. NEM. *colonia Nemensis* (Nismes).

C. V. IL. *colonia Victrix Illice* (Elche, Espagne).

C. V. T. *colonia Victrix Tarrago* (Tarragonne, Espagne).

DAMA. *Damascus* (Damas, Syrie).

DERT. *Dertosa* (Tortose, Espagne).

Les médailles votives sont celles où l'on inscrivait les vœux publics que l'on faisait de cinq ans en cinq ans, de dix en dix ou de vingt ans en vingt ans, pour la santé de l'empereur et la prospérité de l'Empire. Elles portent toutes l'abréviation

VOT. V. ou X. XX., suivant l'époque que l'on avait à indiquer. On rencontre quelquefois sur des médailles un bouclier sur lequel on lit C. V. Ce qui veut dire : *Clypeum vovit* ou *Clypeus votivus*. Les anciens étaient dans l'usage de consacrer des boucliers votifs, dans certaines circonstances, comme par exemple lorsque dans une bataille ils avaient échappé à un grand danger.

On distingue trois sortes de monnaies romaines : les consulaires, qui furent frappées du temps de la République, sous l'autorité des Consuls; les coloniales, frappées dans les colonies par les administrateurs ou duumvirs; les impériales, frappées au nom et à l'effigie des empereurs depuis Auguste. Les monnaies impériales se subdivisent en deux séries : celle du Haut-Empire qui comprennent les monnaies des douze premiers Césars et de leurs successeurs jusqu'à Alexandre-Sévère, comprenant la période de 725 à 986 de la fondation de Rome, ou de l'an 27 avant J.-C. jusqu'à l'an 235 de l'ère chrétienne; celle du Bas-Empire, qu'on divise encore en deux périodes : la première, qu'on peut appeler le moyen-âge de l'Empire, depuis Alexandre-Sévère 986 de la fondation de Rome (235), jusqu'à Anastase 1021 (491); la seconde, qu'on appelle plus spécialement Bas-Empire, depuis Anastase (491) jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453 de l'ère chrétienne.

Sous le Haut-Empire on se servait habituellement, outre la monnaie d'argent et d'or, d'une monnaie de bronze de grand et moyen module. Les petits bronzes commencent à Gallien, ou du moins l'usage en devint plus général, et les grands bronzes furent abandonnés.

L'histoire des familles consulaires est liée trop intimement aux grands événements de la République romaine pour ne pas avoir excité l'attention et les recherches des écrivains et des numismates. Charles Patin, Eckel, Banduri, Vaillant, Morell, Muratori, Riccio, ont longuement et savamment traité cette matière. On consulte souvent les planches nombreuses de Vaillant et de Morell pour y reconnaître les types de quelques médailles consulaires que le hasard nous fait rencontrer; mais peu de personnes ont la fantaisie et la patience de

lire ces énormes in-folio écrits en latin ; que de choses cependant sont enfermées dans ces gros volumes ! que de recherches curieuses, que de savantes discussions ils contiennent ! C'est une mine ouverte et négligée qui renferme encore bien des richesses, malgré ce qu'en ont extrait les auteurs modernes qui ont écrit sur la numismatique romaine. De tous ces auteurs, Morell est celui qui a donné l'histoire la plus complète des familles consulaires dans son *Thesaurus Morellianus*, imprimé en 1734. C'est en consultant ses planches, pour classer quelques consulaires dont j'ignorais l'attribution, que je me mis à feuilleter le livre d'abord, puis à le lire entièrement, enfin à l'extraire. C'est là que j'ai trouvé de précieux documents sur le monnoyage des Romains; l'explication de beaucoup d'abréviations, la liste des familles consulaires avec la nomenclature des surnoms de ces familles. Cette liste est intéressante à connaître et je puis la reproduire avec son appendice. Je crois préalablement devoir dire un mot sur ce qu'on entendait à Rome par *familles consulaires* et sur la manière dont les Romains tenaient leur état civil.

A Rome il n'existait pas de registres publics destinés à constater, comme actuellement chez nous, l'état-civil des citoyens; et cependant, chaque année, on relevait exactement le nombre des naissances et des décès, de même que le nombre des adultes qui, en prenant la robe virile, devenaient citoyens Romains, et jouissaient, dès ce moment, de toutes les prérogatives attachées à ce titre. Le mode dont on usait pour cette constatation, tout imparfait qu'il était, ne laissait pas d'être ingénieux et suffisait aux besoins de cette époque. Denis d'Halicarnasse rapporte que Servius Tullius, ce même roi de Rome à qui les Romains devaient l'établissement de la première monnaie régulière, imagina et mit en usage une police pour connaître le nombre des naissances et des décès de chaque année. A chaque naissance, on portait une pièce de monnaie dans le temple de Junon-Lucine; à chaque décès, on déposait une pièce de monnaie dans le temple de la déesse Libitine qui, suivant quelques auteurs, était Vénus, et, suivant d'autres, Proserpine; chaque fois qu'un adulte prenait la robe virile, on déposait également une pièce de monnaie dans le temple

de la jeunesse. A la fin de l'année, le consul en exercice allait dans chaque temple compter les pièces de monnaie qui y étaient déposées, et constatait ainsi le nombre annuel des naissances et des décès, et celui des citoyens qui, ayant pris la robe virile, étaient en état de porter les armes et de participer aux charges publiques. On ne voit pas qu'il ait été pris de mesures pour constater les mariages.

Rien donc n'établissait publiquement la filiation des individus; on savait bien combien il était né de personnes dans le cours de l'année, mais rien ne venait en aide pour suivre les familles dans leurs infinies ramifications, surtout, lorsque l'adoption, si fréquente chez les Romains, entait une famille sur une autre, et venait ainsi compliquer la filiation. De là, tant d'obscurités sur les noms des familles romaines, tant d'indécisions sur l'attribution exacte à faire des médailles et des inscriptions qui nous restent de cette époque.

Chaque famille avait un nom propre ou patronimique qui se perpétuait du père au fils. Ce nom était ordinairement précédé d'un prénom qui était toujours, pour l'aîné des enfants, celui du père; et suivi d'un surnom qui servait à différencier les membres d'une même famille. Ainsi l'on disait dans la famille *Fabia : Marcus Fabius Buteo.* Quelquefois même, on ajoutait un second surnom, comme *Quintus Fabius Maximus Verrucosus; Quintus Cœcilius Metellus Numidicus.* Ces surnoms étaient habituellement tirés, soit de la profession des individus, comme *Caius Martius Figulus*, en raison de ce qu'il était potier; *Marcus Ginutius Augurinus*, en raison de ce qu'il était augure; soit de quelque défaut ou imperfection du corps, comme *Spurius Nautius Rutilus*, parce qu'il était roux; *Cneüs Domitius Calvinus*, parce qu'il était chauve; *Marcus Licinius Crassus*, parce qu'il avait une énorme corpulence; *Caïus Pompeius Strabo*, parce qu'il était louche. Soit, au contraire, de quelqu'agrément personnel ou corporel, comme *Appius Claudius Pulcher*, parce qu'il était beau de visage; *Quintus Cœcilius Metellus Celer*, parce qu'il était léger à la course; soit d'un défaut ou d'une mauvaise habitude, comme *Marcus Calpurnius Bibulus*, parce qu'il aimait le vin; soit d'un fait relatif à la naissance, comme *Marcus Aburius Geminus*, parce

qu'il était jumeau. On appelait *Posthumius* celui qui était né après la mort de son père; *Proculus* celui qui était né pendant que son père était éloigné; *Spurius* s'appliquait aux enfants naturels; soit de quelque circonstance mémorable de la vie, comme *Titus Manlius Torquatus*, en raison du collier enlevé par Manlius à un soldat Gaulois qu'il avait tué; *Quintus Metellus Pius*, en raison de ce qu'il avait exposé sa vie pour sauver, dans l'incendie d'un temple, les images des Dieux; soit enfin du lieu d'origine, comme *Quintus Titurius Sabinus*, parce qu'il était Sabin d'origine.

La légende des prénoms romains n'était pas considérable, et le nombre de ces prénoms était fort restreint. On retrouve constamment ceux de Aulus, Caïus, Cneüs, Didius, Julius, Lucius, Marcus, Manius, Publius, Spurius, Servius, Tiberius, Titius, Titus. C'est un cercle dans lequel on tourne continuellement. Outre ces prénoms, il en existait d'autres, tirés du numéro d'ordre dans lequel les enfants étaient venus au monde. Ainsi il n'est pas rare de trouver, comme prénoms, les mots numériques de *quintus*, *sextus*, *decimus*. Les noms *secunda*, *tertia*, *quarta* s'appliquaient généralement aux filles. La fille aînée portait toujours le nom de la famille, comme *Antonia*, *Æmilia*, *Calpurnia*, *Fulvia*.

Ces prénoms, en ce qui touche les hommes, se reproduisant presque toujours du père au fils et au petit-fils, dans plusieurs générations, il s'ensuit une confusion inévitable lorsqu'on veut suivre une filiation. Ainsi un *Lucius*, fils lui-même d'un Lucius, avait un fils qui portait le même prénom et qui le transmettait à son fils. Ces quatre générations de Lucius étaient fort difficiles à distinguer, et c'est au moyen des lettres initiales F, pour *filius*; N, pour *nepos*; PRN, pour *pronepos*, qu'ils parvenaient à faire reconnaître leur filiation. Cette lettre initiale se mettait toujours après le nom patronimique et avant le surnom. Ainsi, en parlant d'un membre de la famille Calpurnia de la branche des Pisons, on écrivait : C. CALPVRNIVS. C. F. C. N. C. PRN. PISO; Caius Calpurnius, fils de Caius, petit-fils de Caius, arrière-petit-fils de Caius Piso, pour marquer la troisième génération de Caius Calpurnius Piso. Cela était suffisant pour eux contemporains; mais pour ceux qui vinrent

seulement un siècle après, était-il bien possible, en l'absence de renseignements bien précis, de se guider dans la généalogie de ces familles? Comment surtout est-il possible pour nous, après tant de siècles écoulés, de reconnaître, d'une manière précise, quel est le *Caius*, le *Lucius* ou le *Marcus* dont on retrouve une médaille, lorsque tant d'individus de la même famille ont porté le même prénom, et souvent occupé les mêmes fonctions. Les archives romaines ne nous sont parvenues qu'à l'aide des historiens et des marbres capitolins. Mais combien d'erreurs ont pu résulter nécessairement d'ouvrages qui ne sont arrivés à nous qu'incomplets, mutilés ou défigurés par les copistes. Tous les actes du gouvernement, à Rome, n'étaient pas inscrits sur les marbres capitolins; et ces marbres, en outre, n'avaient pas, comme nos journaux officiels et notre Bulletin des Lois, l'avantage de se reproduire, à plusieurs milliers d'exemplaires; les guerres civiles, les dévastations des barbares ,le temps même ont suffi pour altérer les monuments sur lesquels on a écrit l'histoire des Romains.

Le mot famille qui, chez nous, n'a qu'une seule signification, se prenait, chez les Romains, en des sens différents, suivant qu'on entendait parler de la race, en général, ou des individus, en particulier. Lorsqu'on voulait parler de la race, on employait pour l'exprimer le mot *gens,* qui comprenait dans sa généralité tous les individus sortis d'une souche commune. Ainsi on disait : *gens Antonia, gens Æmilia, gens Cornelia,* pour désigner tous les individus appartenant à chacune de ces familles, quelles que fussent les différentes branches qu'elles formaient entre elles. Quand on voulait, au contraire, parler d'une seule branche de quelqu'une de ces familles, on se servait du mot *familia.* Ainsi, on parlait des *Blasio*, des *Lentulus*, des *Sylla*, des *Scipions*, des *Sisenna*, des *Cethegus*, des *Cinna*, des *Cossus*, des *Balbus*, des *Lupus*, des *Dolabella*, des *Maluginensis* comme d'autant de familles particulières, ou branches distinctes de la grande famille ou *gens Cornelia.* Le surnom de chacune de ces branches servait à les distinguer. Sans cette précaution, la confusion, déjà si grande, l'eût été davantage encore, surtout lorsque les familles étaient nombreuses comme celle des Cornéliens et tant d'autres. Quelques-unes de ces

grandes familles, qui firent la splendeur de Rome, étaient quelquefois si nombreuses, tant par le nombre de leurs membres individuels que par la clientèle qui se groupait autour d'elles, qu'elles atteignaient un chiffre qui nous paraît aujourd'hui extraordinaire. Pour en citer un seul exemple : la famille ou *gens Fabia*, patricienne, se composait, en l'an 274 de Rome, de trois cent six individus (1) en état de porter les armes. Cœso Fabius, consul, cette année, pour la troisième fois, obtint du sénat la permission de faire servir sa famille, à ses frais, pour la défense des frontières de la République, contre les excursions journalières des Etrusques. Son frère, Marcus Fabius, qui avait été consul l'année précédente, se mit à la tête de ses Fabiens, au nombre de trois cent six. Ils menaient à leur suite quatre mille clients. Tous les Fabiens périrent, en 276, dans une embuscade qui leur fut dressée par les Veïens. L'exemple d'un pareil dévouement à la République n'eut pas d'imitateurs.

On appelle familles consulaires toutes celles qui ont fourni des consuls à la République romaine, soit qu'elles fussent d'origine patricienne, soit que malgré leur condition plébéïenne elles aient été honorées de la grande magistrature du consulat. Ce fut en l'an 386 de la fondation de Rome que les plébéïens furent admis à exercer le consulat concurremment avec les praticiens qui, jusqu'alors avaient été en possession exclusive de l'exercice de ces fonctions (2). Voici quelle fut l'origine de ce mémorable changement :

En 377, une des filles de Marcus Fabius Ambustus, mariée à Licinius Stolo, plébéïen, avait une sœur aînée qui avait épousé un patricien devant lequel on portait les faisceaux en raison de sa dignité de consul. Sa vanité fut blessée de ne pas voir les mêmes honneurs rendus à son mari. Elle en conçut contre sa sœur une telle jalousie que Fabius, pour contenter sa fille, entreprit de l'égaler à sa sœur aînée, et faillit occasionner à Rome une nouvelle révolution. Licinius Stolo, son gendre, nommé tribun du peuple par le crédit de son beau-

(1) Annales romaines, an 274.

(2) Lefèvre de Morsan, *Mœurs et Coutumes des Romains*, I-215.

père, proposa, de concert avec Lucius Sextius, homme de mérite et hardi à l'excès, trois lois nouvelles qui causèrent une grande rumeur. La première était relative aux dettes du peuple, que les tribuns proposaient d'alléger; la seconde avait pour but la propriété territoriale, et défendait à qui que ce fût de posséder plus de cinq cents journaux de terre; la troisième enfin, relative au consulat, portait que l'un des deux consuls serait à l'avenir choisi parmi les plébéïens. Ces trois lois, si favorables au peuple, furent accueillies avec transport; mais les patriciens, menacés dans leurs revenus au moyen de l'argent qu'ils prêtaient à intérêt, dans leur fortune immobilière, et enfin dans les dignités qu'on demandait de partager avec eux, opposèrent mille obstacles à la présentation de ces lois. L'époque des comices arriva. L'opposition des tribuns suspendit toute élection des magistrats, et la république se trouva dans une espèce d'anarchie. Pendant quatre ans les patriciens n'eurent aucune part à l'administration des affaires. Licinius et Sextius, en se faisant continuer dans le tribunat, empêchaient toute nomination des magistrats curules, et Rome n'eut, pendant tout ce temps, que les tribuns du peuple et les édiles. En 382, des tribuns militaires, avec les pouvoirs attribués aux consuls, furent nommés pour faire la guerre aux Vélitres, mais les tribuns du peuple n'en persistèrent pas moins dans les propositions de lois qu'ils avaient faites. Camille, nommé dictateur, pour la quatrième fois, en 385, fit encore ajourner leurs propositions; mais enfin la loi sur les terres ayant passé, les patriciens, par une espèce de transaction, consentirent, en 386, à partager le consulat avec les plébéïens (1). Ainsi, l'amour-propre blessé d'une dame romaine amena un changement presque radical dans le gouvernement de la république et procura aux plébéïens l'accès de la première magistrature. Tant il est vrai que les petites causes ont souvent de grands résultats. Il semble, comme le remarque le père Catrou, qu'il était de la destinée de Rome que ses grands événements commençassent toujours par les femmes.

(1) Annales romaines, an 377-386.

On appelle médailles ou monnaies consulaires toutes celles qui ont été frappées non point au nom et à l'effigie des consuls, car ils n'avaient pas ce privilége que Jules César obtint le premier, alors que la République Romaine allait s'absorber dans le despotisme de l'empire, mais par les questeurs et triumvirs monétaires préposés à cet effet sous l'administration des consuls. Ces médailles nous ont transmis les monuments et le nom de plus de trois cents familles qui furent investies de cette suprême magistrature, que presque tous illustrèrent par leurs vertus et leur amour pour la patrie. La plupart de ces familles consulaires s'éteignirent sous les cinq premiers Césars. Tibère, Caius Caligula, et surtout Néron, à qui toute illustration était suspecte, décimèrent tellement le Sénat, que tous les rejetons de ces antiques familles, qui firent la gloire de la République, se condamnèrent à la vie privée pour ne point se trouver en évidence en présence de tyrans soupçonneux. Beaucoup d'entre eux, malgré toutes ces précautions, ne purent se garantir du péril qu'ils voulaient éviter; car quiconque portait un nom illustre devait s'attendre à périr. Il n'est donc pas étonnant de ne plus trouver, après le règne de Néron, que quelques débris de tant d'illustres familles, et de ne rencontrer que des noms nouveaux dans les fastes consulaires.

Parmi les noms glorieux inscrits avec honneur sur les marbres capitolins, il en est quelques-uns, malheureusement trop célèbres, que nos démagogues de 1793 ont été exhumer pour s'en affubler grotesquement, comme si de pareils noms eussent été à leur taille. Il n'y eut pas, à cette désastreuse époque de notre histoire, de si misérable savetier qui, pour faire preuve de patriotisme, ne s'empressât de changer le nom du saint patron sous l'invocation duquel il avait reçu le baptême, contre les noms retentissants de Brutus, Scévola et tout autre. Dans cette horrible saturnale, tous ces Brutus modernes, en bonnet rouge et en carmagnole, n'avaient, de ceux dont ils traînaient le nom dans la boue du crime, que le fanatisme aveugle et non les énergiques et véritables vertus républicaines. Heureux encore s'ils se fussent contentés de parader sous ce ridicule travestissement; et si, sous le prétexte de régénérer la France, et de faire de leurs concitoyens

des Romains nouveaux, ils n'avaient pas déshonoré notre pays par leurs atrocités et décimé nos familles par l'échafaud.

J'avais entrepris de faire la notice historique de chacune des familles consulaires et la description des principales monnaies qui restent de chacune d'elles. J'avais même réuni tous les matériaux nécessaires et terminé environ quatre-vingts de ces notices. Mais je me suis effrayé de cet immense travail dont la mise en œuvre demandait au moins quatre années entières, et j'ai reculé du moins, quant à ce moment, ne pouvant suffire aux différents travaux que j'avais commencés. Plus tard je reprendrai peut-être cet ouvrage interrompu dont j'ai eu soin de conserver tous les éléments. Je puis cependant, dès ce moment, donner la liste de toutes les familles consulaires connues.

LISTE DES FAMILLES CONSULAIRES.

Aburia,	Cœcilia,	Curiatia,	Hortensia,
Accoleïa,	Cæcina,	Curtia,	Hosidia,
Acilia,	Cædicia,	Didia,	Hostilia,
Æbutia,	Cælia	Domitia,	Itia,
Ælia,	Cæsennia,	Duilia,	Julia,
Æmilia,	Cæsia,	Durmia,	Junia,
Afrania,	Calidia,	Egnatia,	Juventia,
Albia,	Calpurnia,	Egnatuleïa,	Lælia,
Alitia,	Calvisia,	Eppia,	Lætilia,
Alfinia,	Canidia,	Epreïa,	Lætoria,
Allia,	Caninia,	Fabia,	Licinia,
Alliena,	Carrisia,	Fabricia,	Livia,
Ancia,	Carvilia,	Fabrinia,	Livineïa,
Annia,	Cassia,	Fadia,	Lollia,
Antestia,	Cestia,	Fannia,	Lucilia,
Antia,	Cicereïa,	Farsuleïa,	Lucretia,
Antistia,	Cipia,	Flaminia,	Luria,
Antonia,	Claudia,	Flavia,	Lutatia,
Apronia,	Clodia,	Fonteïa,	Mæcia,
Apuleïa,	Cloulia,	Fulvia,	Mæcilia,
Aquilia,	Clovia,	Fundania,	Mænia,
Arria,	Cocceïa,	Furia,	Maïana,
Arruntia,	Cœlia,	Furnia,	Mamilia,
Asinia,	Cominia,	Fusia,	Manilia,
Ateïa,	Considia,	Gabinia,	Manlia,
Atia,	Coponia,	Gallia,	Marcia,
Attia,	Cordia,	Gellia,	Maria,
Attilia,	Cornelia,	Gessia,	Memmia,
Aufidia,	Cornuficia,	Ginutia,	Mescinia,
Aurelia,	Cosconia,	Grania;	Mettia,
Autronia,	Cossutia,	Helvia,	Minacia,
Axia,	Crepereïa,	Herennia,	Mindia,
Baëbia,	Crepussia,	Herminia,	Mineïa,
Bellia,	Critonia,	Hirtia,	Minutia,
Betiliena,	Cupiennia,	Horatia,	Mitreïa,

Mucia,
Mummia,
Munacia,
Mussidia,
Nævia,
Nasidia,
Nautia,
Neratia,
Neria,
Nonia,
Narbona,
Novia,
Numitoria,
Numonia,
Octavia,
Ogulnia,
Opeimia,
Oppia,
Papia,
Papiria,
Passiena,
Pedania,
Pedia,
Petilia,
Perpenna,
Petronia,
Pinaria,
Plætoria,
Plautia,
Plotia,
Poblicia,
Pompeïa,
Pomponia,
Pontinia,
Popilia,
Poppea,
Porcia,
Postumia,
Procilia,
Proculeïa,
Pupia,
Quinctia,
Quinctilia,
Rabiria,
Renia,
Roscia,
Rubellia,
Rubria,
Rustia,
Rusticellia,
Rutilia,
Rupilia,
Salvia,
Sallustia,
Sanquinia,
Satriena,
Saufeïa,
Scribonia,
Sempronia,
Sensia,
Sepullia,
Sergia,
Servilia,
Sestia,
Sextia,
Sextilia,
Sicinia,
Silia,
Sosia,
Spurilia,
Statia,
Statilia,
Suillia,
Sulpitia,
Tadia,
Taria,
Tarquitia,
Terentia,
Thoria,
Titia,
Titinia,
Tituria,
Trebania,
Trebonia,
Tullia,
Ummidia,
Valeria,
Valgia,
Vargunteïa,
Vatinia,
Ventidia,
Vergilia,
Verria,
Vettia,
Veturia,
Vibia,
Villia,
Vinicia,
Vipsania,
Virginia,
Visellia,
Vitellia,
Voconia,
Volcatia,
Volteïa,
Volumnia,
Volusia.

Toutes ces familles principales se distinguaient, comme je l'ai dit plus haut, en différentes branches au moyen de surnoms qui, ayant été communs à plusieurs de ces familles, ont besoin d'être connus et étudiés par ceux qui veulent faire une exacte attribution des médailles consulaires; car c'est souvent par les surnoms que les familles sont désignées sur les médailles. Voici, par ordre alphabétique, la liste de ces surnoms avec l'indication en regard des familles qni les ont portés :

Achaïcus	— Mummia.
Acidinus	— Manlia.
Acisculus	— Valeria.
Adrianus	— Fabia.
Æserninus	— Claudia.
Æmilianus	— Cornelia.
—	— Fabia.
Afer	— Domitia.
Africanus	— Cornelia.
Agrippa	— Caninia.
—	— Luria.
—	— Vipsania.
Ahala	— Servilia.
Ahenobarbus	— Domitia.
Albinus	— Junia.
—	— Postumia.
Albus	— Postumia.
Allobrogicus	— Fabia.
Alphcus	— Flavia.
Ambustus	— Fabia.
Antiaticus	— Mœnia.
Appianus	— Neratia.
Aquilinus	— Carvilia.
Aquinius	— Cœcilia.
Arvina	— Cornelia.
Asina	— —
Asiagenès	— Cornelia.
Asiaticus	— Cornelia.
Asper	— Tribonia.
Asprenas	— Calpurnia.
—	— Nonia.
Atratinus	— Sempronia
Atticus	— Manlia.
Augurinus	— Minutia.
Auruncus	— Postumia.
Autor	— Sallustia.
Aviola	— Acilia.
Aventunensis	— Ginutia.
Bala	— Ælia.
Balatro	— —
Balbus	— Acilia.
—	— Antonia.
—	— Atilia.
—	— Attia.
—	— Cornelia.
—	— Cœlia.
—	— Domitia.
—	— Lælia.
—	— Mindia.
—	— Nœvia.
—	— Thoria.
Balbinus	— Cœsia.
Balearicus	— Cœcilia.
Barbatus	— Ælia.

—	— Valeria.	*Catulus*	— Lutacia.	*Dolabella*	— Cornelia.
Barbula	— Æmilia.	—	— Valeria.	*Dorso*	— Fabia.
Bassus	— Betiliena.	*Catus*	— Ælia.	*Dossenus*	— Rubria.
—	— Cœcilia.	—	— Allia.	*Drusus*	— Claudia.
—	— Novia.	*Caudinus*	— Cornelia.	—	— Livia.
—	— Ventidia.	*Caudex*	— Claudia.	*Eburneus*	— Fabia.
Bestia	— Calpurnia.	*Celer*	— Aurelia.	*Esurninus*	— Claudia.
Bibulus	— Calpurnia.	—	— Cœcilia.	*Fabatus*	— Calpurnia.
—	— Poblicia.	—	— Cassia.	—	— Roscia.
Blasio	— Cornelia.	—	— Domitia.	*Faustinus*	— Acilia.
—	— Helvia.	*Celsus*	— Papia.	*Faustulus*	— Pompeïa.
Blandus	— Rubellia.	*Centho*	— Claudia.	*Fidenas.*	— Servilia.
Blœsus	— Sempronia	*Censorinus*	— Marcia.	*Figulus*	— Sergia.
Brocchus	— Furia.	*Centumalus*	— Fulvia.	*Fimbria*	— Marcia.
—	— Grania.	*Cerealis*	— Neratia.	*Flaccus*	— Flavia.
Brutianus	— Flavia.	*Cerco*	— Lutatia.	—	— Norbana.
Brutus	— Junia.	*Certianus*	— Plætoria.	—	— Pomponia.
Bursio	— Julia.	*Cethegus*	— Cornelia.	—	— Rutilia.
Bucca	— Æmilia.	*Chilo*	— Epreïa.	—	— Tarquitia.
Bubulcus	— Junia.	—	— Flaminia.	—	— Valeria.
Bulbus	— Atilia.	*Cicero*	— Tullia.	*Flamma*	— Calpurnia.
Buteo	— Fabia.	*Cilo*	— Flaminia.	*Flaminius*	— Quinctia.
Cœcianus	— Cassia.	*Cimber*	— Atilia.	*Flavus*	— Baëbia.
Cœcus	— Claudia.	*Cicurinus*	— Vettia.	*Florus*	— Aquilia.
Cœpio	— Servilia.	*Cincinnatus*	— Fabia.	*Fronto*	— Ventidia.
Cœsar	— Julia.	*Cinna*	— Cornelia.	*Frugi*	— Calpurnia.
Cœsianus	— Apronia.	*Classieus*	— Tullia.	*Fullo*	— Apuleïa.
Cœso	— Fabia.	*Claudus*	— Quinctia.	*Fulvus*	— Aurelia.
Cœsonius	— Apronia.	*Claudianus*	— Livia.	*Fuscus*	— Cornelia.
—	— Calpurnia.	*Clepsina*	— Ginucia.	*Fusus*	— Furia.
Calatinus	— Atilia.	*Clodianus*	— Cornelia.	*Galba*	— Sulpitia.
Caldus	— Cœlia.	*Coclès*	— Horatia.	*Gallus*	— Anicia.
Calenus	— Fusia.	*Cordus*	— Cæsia.	—	— Aquilia.
Caillaïcus	— Junia,	—	— Mucia.	—	— Asinia.
Calvinus	— Cornelia.	*Cornicina*	— Æbutia.	—	— Caninia.
—	— Domitia.	*Cornutus*	— Cœcilia.	—	— Cestia.
—	— Sextia.	*Corvinus*	— Valeria.	—	— Memmia.
—	— Veturia.	*Corvus*	— Aquilia.	—	— Ogulnia.
Calvus	— Cœcilia.	*Cossus*	— Cornelia.	*Gemellus*	— Aufidia.
—	— Cornelia.	*Costa*	— Pedania.	*Geminus*	— Aburia.
—	— Licinia.	*Cotta*	— Aurelia.	—	— Servilia.
Camerinus	— Cestia.	*Crassipes*	— Furia.	—	— Veturia.
—	— Sulpicia.	*Crassus*	— Canidia.	*Geta*	— Hosidia.
Camillus	— Furia.	—	— Cœcilia.	—	— Licinia.
Canina	— Claudia.	—	— Claudia.	*Glabrio*	— Acilia.
Canis	— Gellia.	—	— Licinia.	*Glycia*	— Claudia.
Capella	— Nœvia.	—	— Veturia.	*Gracchus*	— Sempronia
Capito	— Ateïa.	*Creticus*	— Cœcilia.	*Gurgès*	— Fabia.
—	— Fonteïa.	*Crispinus*	— Passiena.	*Habitus*	— Vibia.
—	— Maria.	—	— Quinctia.	*Helva*	— Æbutia.
—	— Oppia.	*Culeo*	— Terentia.	*Hemicus*	— Flavia.
Capitolinus	— Manlia.	*Cunctator*	— Fabia.	*Hispalus*	— Cornelia.
—	— Petilia.	*Curio*	— Scribonia.	*Hispaniensis*	— Fabia.
Caprarius	— Cœcilia.	*Cursor*	— Papiria.	*Hypseüs*	— Plautia.
Carbo	— Papiria.	*Dalmaticus*	— Cœcilia.	*Isauricus*	— Servilia.
Carina	— Claudia.	*Damasippus*	— Licinia.	*Judex*	— Vettia.
Carrinas	— Albia.	*Dentatus*	— Curia.	*Junianus*	— Licinia.
Carus	— Æbutia.	*Decula*	— Tullia.	*Kalenus*	— Fusia.
Casca	— Cassia.	*Dexter*	— Livia.	*Labeo*	— Æmilia.
—	— Servilia.	*Diadematus*	— Cœcilia.	—	— Antistia.
Cato	— Porcia.	*Dives*	— Licinia.	—	— Fabia.

Labienus	— Atia.	*Merenda*	— Antonia.	*Philo*	— Curt
Laco	— Attia.	—	— Cornelia.	—	— Vetu
—	— Cornelia.	*Merula*	— Cornelia.	*Philus*	— Fu
Laëca	— Mænia.	*Messala*	— Valeria.	*Pictor*	— Fa
—	— Porcia.	*Messalinus*	— Aurelia.	*Pietas*	— An
Lænas	— Popilia.	*Metellus*	— Cœcilia.	*Piso*	— Calpu
Lævinus	— Valeria.	*Molo*	— Pomponia.	*Pitio*	— Sempr
Lævus	— Cipia.	*Mucianus*	— Licinia.	*Pius*	— Cœcili
Lamia	— Ælia.	*Murcus*	— Statia.	—	— P [illegible]
—	— Annia.	*Maluginensis*	— Cornelia.	*Postumus*	— [illegible]
—	— Silia.	*Mamercinus*	— Æmilia.	*Plancianus*	— [illegible]
Lanatus	— Menenia.	*Mamilianus*	— Livia.	*Plancus*	— [illegible]
Lariscolus	— Accoleïa.	*Mamurius*	— Veturia.	—	— [illegible]
Largus	— Cæcina.	*Mancinus*	— Hostilia.	*Pollio*	— Asi
Laurentinus	— Tarquitia.	*Marcellus*	— Claudia.	—	— Aur
Lepidus	— Æmilia.	*Marcianus*	— Grania.	—	— R
—	— Cornelia.	*Maridianus*	— Cossutia.	—	— [illegible]
Lentus	— Cæsennia.	*Marsus*	— Vibia.	*Porcina*	— [illegible]
Libo	— Julia.	*Matho*	— Carvisia.	*Posca*	— [illegible]aria.
—	— Junia.	*Murena*	— Licinia.	*Positus*	— Valeria.
—	— Marcia.	—	— Terentia.	*Potitus*	— Valeria.
—	— Scribonia.	*Musa*	— Pomponia.	*Priscus*	— Baëbia.
Licinus	— Fabia.	*Myrthus*	— Minucia.	—	— Mussidia.
—	— Porcia.	*Mythicus*	— Papia.	—	— Neratia.
Ligurinus	— Ælia.	*Nasica*	— Cornelia.	—	— Servilia.
Limitanus	— Mamilia.	*Naso*	— Axia.	*Proculus*	— Bellia.
Livianus	— Æmilia.	*Natta*	— Pinaria.	*Proclus*	— Cominia.
Longinus	— Cassia.	*Nero*	— Claudia.	*Pulcher*	— Claudia.
Longus	— Atilia.	*Nerva*	— Cocceïa.	*Pulvillus*	— Horatia.
—	— Cassia.	—	— Licinia.	*Publicola*	— Valeria.
—	— Mussidia.	*Nepos*	— Flaminia.	—	— Gellia.
—	— Sempronia	*Nerulinus*	— Suillia.	*Prudens*	— Arria.
—	— Terentia.	*Niger*	— Cœcilia.	*Pulex*	— Servilia.
Lucanus	— Terentia.	—	— Valeria.	*Purpureo*	— Furia.
Lucullus	— Licinia.	*Nobilio*	— Fulvia.	*Pusio*	— Flavia.
Lupercus	— Gallia.	*Noctua*	— Cœdicia.	*Quadratus*	— Ummidia.
—	— Juventia.	*Nonnianus*	— Considia.	*Quinctilianus*	- Nonia.
Lupus	— Cornelia.	*Numidicus*	— Cœcilia.	*Quirinus*	— Sulpitia.
Lurinus	— Volumnia.	*Orestes*	— Aufidia.	*Rebilus*	— Caninia.
Luscinus	— Fabricia.	—	— Aurelia.	*Refectus*	— Cornelia.
—	— Octavia.	*Otho*	— Salvia.	*Regillius*	— Æmilia.
Luscorus	— Annia.	*Pœtinus*	— Fulvia.	*Reginus*	— Antistia.
Macedonicus	— Cœcilia.	*Pœtus*	— Autronia.	*Regulus*	— Atilia.
Macer	— Licinia.	—	— Cœcina.	—	— Livineïa.
—	— Sepullia.	—	— Cœsennia.	*Restio*	— Antia.
Macerinus	— Minutia.	—	— Considia.	*Rex*	— Marcia.
Mætucius	— Æmilia.	—	— Fulvia.	*Rocus*	— Crepereïa.
Magnus	— Cornelia.	*Palikanus*	— Lollia.	*Rufinus*	— Cornelia.
—	— Pompeïa.	*Pansa*	— Apuleïa.	*Rufus*	— Annia.
—	— Postumia.	—	— Neratia.	—	— Aurelia.
—	— Egnatia.	—	— Vibia.	—	— Cœcilia.
Malleolus	— Poblicia.	*Papius*	— Calpurnia.	—	— Cœlia.
—	— Fabia.	*Papus*	— Æmilia.	—	— Cordia.
—	— Manlia.	*Paterculus*	— Sulpitia.	—	— Clovia.
—	— Pomponia.	*Paternus*	— Fabricia.	—	— Egnatia.
—	— Sulpitia.	*Paululus*	— Postumia.	—	— Farsuleïa.
—	— Valeria.	*Paulus*	— Æmilia.	—	— Lucilia.
Maximus	— Carvilia.	*Pera*	— Junia.	—	— Mescinia.
—	— Fabia.	*Persicus*	— Fabia.	—	— Minutia.
Medullinus	— Furia.	*Peregrinus*	— Arria.	—	— Plotia.
Megellus	— Postumia.	*Philippus*	— Marcia.	—	— Pompeïa.

—	— Pomponia.	*Scarpus*	— Pinaria.	*Taurus*	— Statilia.
—	— Quinctilia.	*Scaurus*	— Æmilia.	*Taxillus*	— Cœlia.
—	— Poppea.	—	— Aurelia.	*Tergeminus*	— Horatia.
—	— Salvia.	*Sceva*	— Cassia.	*Thermus*	— Minutia.
—	— Sextilia.	—	— Junia.	*Tiburtinus*	— Coponia.
—	— Sulpicia.	*Scevola*	— Lutatia.	*Torquatus*	— Manlia.
—	— Satriena.	*Scipio*	— Cornelia.	*Tricostus*	— Virginia.
—	— Taria.	*Secundus*	— Arria.	*Trigeminus*	— Curiatia.
—	— Titia.	*Sejanus*	— Ælia.	*Triciptinus*	— Lucretia.
—	— Valgia.	*Serranus*	— Atilia.	*Trio*	— Lucretia.
—	— Verria.	*Serapio*	— Cornelia.	*Tremulus*	— Marcia.
—	— Volteïa.	*Serratus*	— Manlia.	*Trogus*	— Maria.
Ruga	— Carvilia.	*Serenus*	— Cæcilia.	*Tubero*	— Ælia.
Rullianus	— Fabia.	*Servilianus*	— Fabia.	—	— Hostilia.
Rullus	— Marcia.	*Severus*	— Cæcilia.	*Tucca*	— Servilia.
—	— Servilia.	—	— Cæcina.	*Tuditanus*	— Sempronia
Ruso	— Aufidia.	*Siculus*	— Cloulia.	*Tullus*	— Mæcilia.
Ruscus	— Pinaria.	*Silanus*	— Cæcilia.	—	— Volcatia.
Rusticus	— Aufidia.	—	— Julia.	*Turdus*	— Papiria.
Rutilus	— Cornelia.	*Silvanus*	— Grania.	*Turpillianus*	— Petronia.
—	— Nautia.	—	— Plautia.	*Turrinus*	— Mamilia.
—	— Verginia.	*Silus*	— Annia.	*Vaala*	— Numonia.
Sabinus	— Calvisia.	—	— Sergia.	*Velerianus*	— Quinctia.
—	— Cornelia.	*Sisenna*	— Apronia.	*Varro*	— Terentia.
—	— Minatia.	—	— Cornelia.	—	— Visellia.
—	— Poppea.	*Sophus*	— Sempronia	*Varus*	— Alfinia.
—	— Terentia.	*Spinther*	— Cornelia.	—	— Licinia.
—	— Titturia.	*Spurinus*	— Petilia.	—	— Plancia.
Sabula	— Cossutia.	*Spurius*	— Afrania.	—	— Quinctilia.
Sacerdos	— Licinia.	*Stolo*	— Licinia.	—	— Vibia.
Sævinus	— Fadia.	*Strabo*	— Fannia.	*Vatia*	— Servilia.
Salinator	— Livia.	—	— Pompeïa.	*Verpillo*	— Lucretia.
Sapiens	— Lælia.	—	— Volteïa.	*Verrucosus*	— Fabia.
Saranus	— Atilia.	*Suffenas*	— Nonia.	*Vesper*	— Farsuleïa.
Saserna	— Hostilia.	*Sulpitianus*	— Quinctia.	*Viscellinus*	— Cassia.
Saturninus	— Apuleïa.	*Sura*	— Nævia.	*Vetus*	— Antistia.
—	— Sentia.	*Surdinus*	— Nævia.	*Vibulanus*	— Fabia.
—	— Valgia.	*Sylla*	— Cornelia.	*Vitulus*	— Maïana.
—	— Volusia.	*Tabulo*	— Hostilia.	—	— Voconia.
Saverrio	— Sulpitia.	*Tampilus*	— Baëbia.	*Volusus*	— Valeria.
Saxa	— Voconia	*Tappulus*	— Villia.	*Vulso*	— Manlia.
Saxula	— Clovia.	*Tardus*	— Papiria.		
Scapula	— Cornelia.	*Tarquitius*	— Annia.		

J'arrive actuellement au monnoyage.

Les Romains n'avaient pas, comme nous, des ateliers monétaires perfectionnés, et cependant ils nous ont transmis des médailles d'une surprenante beauté sous le double rapport du type et de l'exécution. Mais il y a loin de ces médailles enfantées dans les beaux jours de Rome sous l'influence de l'art grec, aux premiers essais du monnoyage des Romains, et même aux premiers types de la république que nous offrent les anciennes monnaies consulaires. C'est dans ces premiers essais de la numismatique romaine qu'il faut étudier

l'art encore naissant ; c'est là qu'on le voit dans toute sa simplicité, on peut même dire dans toute sa grossièreté.

Les monnaies ont été de tous temps, et chez tous les peuples, des pièces de métal auxquelles l'autorité publique a donné une valeur conventionnelle et qu'elle a empreintes à cet effet de différents signes pour indiquer leur poids et leur valeur légale (1). Toute monnaie présente deux côtés, empreints habituellement de sujets différents. L'un de ces côtés se nomme *droit*, *face* ou *avers*; l'autre se nomme *obvers* ou *revers*. On appelle *type* l'empreinte que l'on trouve sur chacun de ces côtés. Il ne suit pas nécessairement de là que toute pièce de métal chargée d'une empreinte sur chaque face soit une monnaie. Beaucoup ne sont que des médailles, tels que les médaillons d'un certain module auxquels on donne le nom spécial de *contorniates* ; d'autres ne sont que des pièces destinées à certains usages, soit comme marque spéciale pour les admissions dans les réunions publiques ou privées, soit pour les jeux ; on leur donnait le nom de *Tessères*. Ces dernières ne peuvent guères être mieux définies qu'en les comparant à nos jetons usuels ; les premières peuvent être assimilées à ce que nous appelons actuellement médailles qui se frappent en commémoration de quelqu'événement. On appelle du mot générique de *médaille* toute pièce qui nous provient de l'antiquité ; et c'est la connaissance de ces médailles qui forme la science numismatique.

Les premiers Romains furent longtemps sans se servir de monnaie fabriquée ; ils se servaient, dans leurs transactions commerciales, de la voie de l'échange et usaient d'abord de leurs bestiaux qu'ils donnaient au lieu et place des choses dont ils avaient besoin; puis de cuivre en masse qu'ils donnaient au poids comme valeur représentative de l'objet échangé. Numa (2) fit seulement, pour plus de commodité, tailler grossièrement des morceaux de cuivre du poids d'une livre

(1) Millin, Elém. d'archéologie.
(2) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II.
Abot de Bazinghem, II, 61.
Morell., Préface.

sans autre marque : la livre romaine contenait douze onces et contenait 6,912 grains. Chaque once pesait donc 576 grains. Cette première monnaie est connue sous le nom de *as rudis* ou *as rude.*

En l'an 219 de Rome, Servius Tullius changea cette forme grossière; il commença à donner à la monnaie une forme plus régulière en faisant fabriquer des pièces de métal sur lesquelles il fit apposer l'empreinte d'un bœuf, d'un mouton ou d'un pourceau. Chacune de ces pièces représentait la valeur de l'animal dont elle portait l'empreinte. Ces monnaies étaient, comme celles de Numa, du poids d'une livre pour les plus fortes, d'une demi-livre ou d'un quart de livre pour les subdivisions, suivant l'empreinte qu'elles offraient; et tiraient du mot latin *pecus*, dont elles offraient la représentation, le nom générique de *Pecunia*. Cette seconde monnaie est appelée *As Libralis* (1). A l'empreinte du bœuf, du pourceau ou du mouton, Servius Tullius ajouta des lettres pour indiquer le poids et la valeur de la pièce de monnaie. Tels furent chez les Romains les premiers essais du monnayage; tels ils durent être chez tous les peuples naissants. Mais les premières monnaies durent être barbares, surtout chez un peuple qui affectait de mépriser les arts, ne connaissait d'autre profession que la guerre et l'agriculture, et fondait, les armes à la main, un empire qui devait soumettre presque tout le monde connu.

Jusqu'en 243 les Romains n'avaient pas encore beaucoup de monnaie forgée; c'était le plus habituellement par voie d'échange, et au moyen du bétail, qu'ils opéraient encore leurs transactions; c'était même en bétail que l'on payait au trésor public les amendes prononcées par les magistrats. On voit dans Plutarque que Valerius Publicola avait décrété une amende de cinq bœufs et de deux moutons contre ceux qui refuseraient d'obéir aux consuls (2). Le prix d'un bœuf était porté à cent oboles et celui du mouton à dix. L'obole est éva-

(1) Plutarque, Vie de Publicola.
Rollin, Hist. rom., IV, p. 64.
(2) Plutarque, Vie de Publicola.
Nienport, Mœurs et cout. des Rom., 139.

luée trois sous de notre monnaie actuelle ; un bœuf valait donc quinze francs et un mouton trente sous. Mais cette minimité de valeur disparaît si l'on tient compte de la différence des temps ; et en appréciant, comme elle doit l'être, la valeur relative de l'argent, le prix du bœuf se trouvera porté à 150 francs , et celui du mouton à 15 francs. Du temps de Valerius Publicola la monnaie fabriquée était rare encore et était presqu'un luxe auquel tout le monde ne pouvait atteindre ; plus tard l'usage en devint presque général.

Au rebours des Grecs qui monnoyèrent l'argent avant le bronze, les Romains n'eurent d'abord , et pendant long-temps, que des monnaies de cuivre ou de bronze. On appelle bronze, en fait de monnaie, toute monnaie de cuivre sans avoir égard à la quantité et à la nature de l'alliage qui s'y trouve mêlé (1). Cet alliage varie de cinq à douze pour cent. Les monnaies de bronze , plus appropriées aux besoins journaliers du peuple, ont été partout et toujours les plus nombreuses. A Rome le trésor public se nommait *Ærarium*, du nom de la matière dont on se servait pour la fabrication de la monnaie. Il était déposé dans le temple de Saturne (2).

L'as fut chez les Romains la première monnaie et l'unité monétaire. Il était à la fois numéral et pondéral, c'est-à-dire qu'il servait à la fois de poids et de monnaie, avantage que reproduit de nos jours notre système monétaire décimal (3). Les premiers as romains pesaient une livre. L'as se divisait en douze parties correspondant à chacune des parties de la livre, et chacune de ces fractions était marquée d'autant de points que la pièce représentait d'onces.

(1) Millin.., Elém. d'arch.

(2) Plutarque, Vie de Publicola.
Rollin, Hist. rom., IV, p. 510.
Hist. de Cicéron, III, p. 166.

(3) Un fr. pèse 5 gramm.
La pièce de 2 fr. 10 id.
La pièce de 5 fr. 25 id.
La pièce de bronze de dix centimes pèse 20 grammes.

Les fractions de l'as étaient :

Le Deunx qui valait onze onces,	11
Le Dextans qui en valait	10
Le Dodrans qui en valait	9
Le Bes ou Bessis qui en valait	8
Le Septunx qui en valait	7
Le Semis ou Semissis qui en valait	6
Le Quintunx qui en valait	5
Le Triens qui en valait	4
Le Quadrans qui en valait	3
Le Sextans qui en valait	2
Enfin l'Oncia qui ne valait qu'une once	1 (1).

L'as avait aussi ses multiples : Le *decussis* ou *decassis* qui valait dix as était marqué de la lettre numérale X. Le *quadrussis* ou *quadrassis* valait quatre as ; le *trecussis* ou *trecassis* en valait trois ; le *sestertium* en valait deux et demi. Ce dernier multiple était marqué de deux lettres numérales I suivies de la lettre S, de cette manière : IIS ; ce qui signifie deux livres ou deux as et demi. Quelquefois les deux lettres I étaient jointes par une barre transversale et formaient comme une lettre H suivie de la lettre S, ainsi HS. Enfin il y avait le *dupondium* qui valait deux livres ou deux as (2).

A cet as libral succéda, à une époque qu'il est difficile d'apprécier exactement, une monnaie moins imparfaite et plus régulière qui porta la même dénomination d'*as libralis*, mais dont le type fut différent ; il fut emprunté aux mythes mythologiques. Sur l'as, l'empreinte du bœuf fut remplacée par la figure de Janus barbu et lauré ; au revers, on mit une demi-galère ou proue de navire. L'idée théogonique présida à l'adoption de ce nouveau type. Suivant l'opinion accréditée dans l'antiquité, Janus, chassé du ciel, était venu se réfugier dans cette partie de l'Italie qui prit depuis, en raison de ce fait, le nom de *Latium* ; il y était venu sur un vaisseau;

(1) Encyclop., v° *monn.*
Abot de Bazinghem, II, p. 62.
(2) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II.
Nieuport, id., 286.

Ce même Janus enseigna aux Latins à labourer la terre ; il leur apporta la connaissance des arts et de la navigation ; il était, en un mot, le législateur des peuples du Latium. Rien n'était donc plus naturel et plus conforme à l'esprit de ces peuples que de représenter sur leur monnaie la figure et les emblêmes de celui auquel il devaient ou attribuaient toute leur civilisation. Au fond, cela était vrai ; Janus était le symbole du soleil regardé par les anciens comme le père de la nature ; ils lui donnaient à cet effet deux visages, parce qu'il voit également l'Orient et l'Occident; la civilisation que représentait Janus, avait fait quitter aux hommes la vie dure et sauvage en les instruisant des arts utiles et nécessaires (1).

Ce nouvel as, toujours libral, se divisait en parties qui représentaient la moitié, le tiers, le quart, le sixième de sa valeur (2). Ces fractions qui prirent les dénominations co-relatives et déjà connues de *semis*, *triens*, *quadrans* et *sextans*, avaient chacune un type particulier et caractéristique ; et en outre, des points placés de chaque côté de la pièce indiquaient, par leur nombre, la valeur numérale et pondérale de chacune. Ce système était duodécimal; il se composait de l'*as* ou livre romaine du poids de douze onces ;

Du *semis*, ou moitié de l'as, qui valait et pesait six onces ;

Du *triens*, ou tiers de l'as, qui valait et pesait quatre onces ;

Du *quadrans*, ou quart de l'as, qui valait et pesait trois onces ;

Du *sextans* , ou sixième de l'as , qui valait et pesait deux onces.

Le type de l'as était d'un côté, au droit, le Janus Bifrons; au revers, la demi-galère ou proue de navire. Ce dernier type était, en outre, accompagné d'une marque longitudinale ou I, indiquant la valeur et le poids de la pièce, un as ou une livre. Cette marque était placée à droite de la proue de navire : les as qui portent cette marque sont les plus anciens dont le type

(1) Court de Gebelin, Dict. étym.
Plutarque.
Ovide, Fastes, liv. 1.
(2) Rollin, Hist. rom., IV, pag. 64.

nous soit parvenu. Je reproduis sur la planche Ire, sous le n° 1, un as de la famille Apuleïa, attribué à Lucius Apuleïus, questeur provincial en 587, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Caïus Sulpicius Gallus.

Sur des as plus récents on remarque des ornements particuliers. La tête de Janus se trouve quelquefois couronnée de tours au lieu d'être laurée. Quelquefois aussi elle est surmontée d'un croissant renversé; rarement elle est imberbe ; et presque toujours une marque longitudinale, ayant la forme d'une rame, s'élève entre les deux têtes.

La famille Vibia a frappé un as qui, par exception au type uniforme, porte au revers trois proues de navire au lieu d'une seule (1). On trouve quelquefois l'as avec un revers autre que celui de la demi-galère ; mais ce sont de rares exceptions dont les familles *Acilia* , *Axia*, *Terentia* et *Veturia* offrent seules des exemples. La famille *Rubria* présente même une exception plus rare : elle a frappé un as qui s'écarte entièrement du type ordinaire; car, au lieu de la tête de Janus Bifrons, on y trouve les têtes bifrontées de Mercure et d'Hercule avec les attributs de chacun de ces dieux; au revers, on voit un temple accolé à la demi-galère (2).

Le *semis* ou moitié de l'as avait pour type constant au droit la tête de Jupiter Capitolin, barbue et laurée, à profil droit, derrière laquelle on remarque la lettre S, indicative de la valeur de la pièce. Au revers le type représente la demi-galère ou proue de navire, à droite de laquelle se reproduit la lettre indicative S. Je n'ai vu, et je ne crois pas qu'il y ait aucune exception à ce type du *semis*. Je reproduis, planche Ire, n° 2, une de ces monnaies frappées par la famille Atilia (3). Elle est attribuée à Marcus Atilius Regulus qui fut consul de 486 à 497 de la fondation de Rome, et qui, après avoir été vaincu et fait prisonnier par les Carthaginois en 497, périt d'une manière si affreuse en 503.

Le *triens*, ou tiers de l'as, avait pour type normal au droit

(1) Thesaurus Morellianus, I, 447.
(2) Ibid., I, 336.
(3) Ibid., I, 38.

la tête de Minerve coiffée d'un casque et à profil droit. Au-dessus de la tête, quatre points rangés sur la même ligne indiquent la valeur pondérale et numérale de la pièce qui, d'après sa dénomination, devait peser quatre onces. Le type du revers offrait la demi-galère ou proue de navire avec quatre points à la droite. Cependant, sur quelques triens on ne trouve pas ces quatre points au revers; et le triens de la famille Marcia, rapporté par Morell, en est un exemple. Je reproduis comme spécimen de cette monnaie, pl. I, n° 3, un triens de la famille Cornelia (1) et attribué à Lucius Cornelius Cinna qui fut consul en 626 avec Lucius Cassius Longinus.

Le *quadrans*, ou quart de l'as, avait pour type ordinaire, au droit, la tête d'Hercule à profil droit, imberbe, coiffée de la peau du lion de Némée. Derrière la tête on voit trois points indiquant la valeur numérale et pondérale de la pièce, ou trois onces. Au revers se trouve le type de la demi-galère ou proue de navire avec les trois points à droite. A Rome, du temps d'Auguste, le quadrans était le prix ordinaire d'un bain, ainsi qu'on le voit dans Horace (2). Le type du quadrans est figuré dans la planche 1re, n° 4. Cette monnaie a été frappée par la famille Licinia et est attribuée à Lucius Licinius Murena qui fut consul en 692 (3).

Je n'ai vu d'exceptions à ce type que sur les quadrans ci-après rapportés dans Morell : familles Curiatia, Fabrinia, Numitoria, Pomponia : tête de Mercure au lieu de celle d'Hercule. La famille Veturia avait adopté un type entièrement différent : au droit la tête de Jupiter Capitolin remplace la tête d'Hercule ; le revers présente un aigle tenant la foudre au lieu du type de la demi-galère.

Le *sextans*, ou sixième de l'as, avait pour type ordinaire la tête de Mercure à profil droit, coiffée soit du *petasus* ou chapeau orné de deux ailes; soit du *galerus*, espèce de coiffure demi-plate et de forme carrée, également ornée de deux ailes.

(1) Thesaurus Morellianus, I, 112.
(2) *Ne longum facias dum tu quadrante lavatum*
Rex ibis... (Hor., sat. 3, lib. I, vers 137.)
(3) Thesaurus Morellianus, I, 237.

Deux points placés au-dessus de la tête indiquent que la pièce pesait deux onces et valait un sixième de l'as ; le revers présente le type de la demi-galère avec les deux points au-dessous. Je reproduis, planche Ire, n° 5, un type de cette monnaie frappée par la famille Fabia (1).

Les consulaires de Morell offrent un seul exemple d'un type différent sur un sextans de la famille Servilia qui présente la tête de Jupiter Capitolin au lieu de la tête de Mercure; au revers deux personnages debout en face l'un de l'autre tenant chacun un poignard la pointe en l'air. Ce type anormal remplace celui de la demi-galère (2).

L'inspection seule d'une pièce de monnaie suffisait donc pour faire reconnaître de suite la fraction de l'as qu'elle représentait. L'as seul avait un module plus grand que celui de ses fractions. Le semis, le triens, le quadrans et le sextans différaient également de module dont la dimension allait toujours graduellement en s'amoindrissant ; mais la différence principale existait dans le type et dans le poids de chaque pièce. Le type de la demi-galère se reproduisait exactement sur l'as et sur toutes ses fractions; mais ces fractions offraient elles-mêmes, au droit de la médaille, un type différent et particulier à chacune d'elles qui, indépendamment des points indicatifs, servait à les faire distinguer. Ainsi, il suffisait de voir la tête de Jupiter Capitolin, de Minerve, d'Hercule ou de Mercure pour reconnaître de suite le semis, le triens, le quadrans ou le sextans, abstraction faite des points qui indiquaient la valeur numérale.

Ce type constant d'une tête et d'une proue de navire sur chacune des monnaies de bronze de la première époque du monnoyage des Romains a donné lieu, chez eux, à ce jeu de hasard qu'on appelle chez nous *Croix ou Pile*. A Rome, les enfants jetaient en l'air une pièce de monnaie et demandaient CAPVT AVT NAVIS (3).

Encore bien qu'une monnaie aussi lourde que l'as libral dût

(1) Thesaurus Morellianus, I, 165.
(2) Thesaurus Morellianus, I, 386.
(3) Morell., I, 44.

être grandement incommode pour les besoins ordinaires et surtout pour le commerce extérieur, elle suffit cependant assez long-temps, et les Romains n'eurent point d'autre numéraire pour leurs transactions habituelles jusque vers l'an 484 de la fondation de Rome. Il fallait un chariot pour transporter une somme tant soit peu considérable. Lorsqu'en 347 le Sénat ordonna que les fantassins recevraient du trésor public une solde pendant tout le temps qu'ils resteraient en campagne (1), une taxe fut établie sur tous les citoyens pour subvenir à cette dépense. Le Sénat donna l'exemple, et chaque sénateur se taxa lui-même en proportion de sa fortune. Quelques-uns des riches sénateurs firent, avec ostentation, porter au trésor leur cotisation qui remplissait plusieurs chariots (2). Il n'y avait point alors à Rome d'autre monnaie que celle de cuivre. Ce ne fut qu'en 484, sous le consulat de Caïus Fabius Pictor et de Quintus Ogulnius Gallus (3), qu'à l'imitation des monnaies grecques, les Romains commencèrent à frapper de la monnaie d'argent : source funeste de ce luxe prodigieux qui détruisit plus tard toutes les vertus du peuple romain. Ce n'est pas que les monnaies d'argent et d'or fussent inconnues à Rome, car ces monnaies y circulaient; mais elles venaient de l'étranger et notamment de Grèce.

L'as et ses fractions en bronze continuèrent à rester en usage; seulement des modifications furent apportées à la valeur légale de ce numéraire. L'argent était rare encore chez un peuple qui, après s'être enrichi des dépouilles de tant de nations voisines, regardait comme un luxe dangereux pour la République la possession de quelques pièces d'argenterie. Le luxe était tellement réprimé alors par les lois somptuaires, qu'en 478 les censeurs Caïus Fabricius Luscinus, ce Romain dont on

(1) Selon Polype la paye d'un fantassin était de deux oboles par jour, un peu plus de trois sous de notre monnaie; celle des cavaliers était triple, ou de six oboles, environ dix sous de notre monnaie.

(2) Annales romaines, an 347.

Roll., Hist. rom., II, 354.

(3) Roll., Hist. rom., III., 525. IV, p. 64.

Annales romaines, an 484.

ne saurait trop louer l'incorruptible vertu, et Quintus Æmilius Papus, retranchèrent du nombre des sénateurs Cornelius Rufinus, personnage deux fois consulaire et qui avait été même revêtu de la dictature, parce qu'il avait, pour l'usage de sa table, dix livres de vaisselle d'argent dans un temps où Fabricius et son collègue ne possédaient pour toute argenterie, l'un, qu'une salière dont le pied était de corne; l'autre, qu'un petit plat destiné à faire les offrandes aux dieux et qu'il tenait de ses ancêtres (1). Qu'il y a loin de cette simplicité des sénateurs romains et des premiers magistrats de la République romaine aux somptueux repas de Lucullus! et cependant, cette même année 478 voyait le triomphe de Lucius Cornelius Lentulus et de Manius Curius Dentatus qui, après avoir vaincu Pyrrhus à Benevent, firent porter devant leur char une quantité considérable de vases d'or et d'argent, et une foule d'objets précieux trouvés dans le camp du roi d'Epire.

L'or, comme métal, était tellement rare encore un siècle environ avant l'époque que je viens d'indiquer, qu'en 358, Camille, après la prise de Veïes, ayant fait vœu d'offrir une coupe d'or à Apollon Pithien, il ne se trouva pas, dans le trésor public assez d'or pour fabriquer cette coupe, et qu'il fallut recourir à la générosité des dames romaines qui s'empressèrent d'offrir tous leurs bijoux d'or pour accomplir le vœu de Camille (2). Elles furent récompensées de leur pieux dévouement par les honneurs et les prérogatives que le Sénat leur accorda, et notamment par l'autorisation qu'il donna de faire, après leur mort, l'éloge funèbre et public des dames comme on faisait celui des hommes d'un mérite distingué (3).

En 485, à la première guerre punique, les besoins de la

(1) Annales romaines, an 478.
Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., I, 129.
(2) Rollin, Hist. rom., II, 417.
Plutarque, Vie de Camille.
Annales romaines, an 358.
Les Dames romaines fournirent en bijoux une somme de huit talents qui, à raison de 5,400 fr., valeur d'un talent, font un total de 43,200 fr.
(3) Plutarque, Vie de Camille.
Rollin, Hist. rom., II, 417.

République nécessitèrent une réduction dans la valeur intrinsèque de l'as qui, dès lors, cessa d'être pondéral et ne fut plus que numéral. Au lieu de peser une livre, il fut réduit à deux onces ou au sixieme de son poids primitif, réduction énorme qui changeait complètement l'économie du système monétaire alors en usage, et apportait une perturbation radicale dans les fortunes. Ce nouvel as fut appelé *as sextantarius* pour le distinguer de l'*as libralis* auquel il succédait (1).

Les fractions de l'as subirent proportionnellement la réduction apportée à l'unité monétaire. On conserva néanmoins le type, la forme et la dénomination de l'as pondéral et de ses divisions. L'as sextantaire ne représentant plus que deux onces, diminua nécessairement de module ; le semis ne valut qu'une once ; le triens, deux tiers d'once ; le quadrans, une demi-once ; le sextans un sixième d'once.

La monnaie d'argent créée à cette même époque, 485, présente un système décimal calculé sur la valeur de la monnaie courante dont elle devint le multiple. Cette nouvelle monnaie se composa de trois pièces seulement : le denier, *denarius*, renouvelé du decussis ancien, valut dix as, *denos asses* (2); le quinaire, *quinarius*, valut cinq as, comme l'exprimait son nom : *quinos asses*; enfin le sesterce, *sestercius* ou *sestercium*, déjà connu dans la nomenclature du monnoyage romain, valut deux as et demi, ou la moitié du quinaire. Ces trois monnaies d'argent reçurent des types non seulement différents entre eux, mais encore entièrement différents de ceux des monnaies de bronze. Ces types furent, dans leur origine toute républicaine, d'une grande simplicité. Le denier portait d'un côté au droit la tête de Rome couverte d'un casque orné d'aîles, symbole de la rapidité de ses victoires. Devant ou derrière cette tête on plaçait la lettre numérale X empruntée

(1) Librale autem pondus Ærei imminutum bello primo punico cum impensis Respublica non sufficeret, constitutumque ut asses sextantario pondere ferirentur.

Pline, lib. XXXIII, cap. 3.

(2) Rollin donne au dernier une valeur de dix sous en traduisant 500 deniers par 250 livres.

Hist. rom. XIV, 476.

5.

au decussis ancien et indicative de la valeur légale de la monnaie. Quelquefois cette lettre numérale est modifiée dans sa forme et présente ce signe ($\overset{\text{X}}{\text{—}}$), mais elle représente toujours la même signification numérale. Au revers, Jupiter dans un bige ou quadrige tenant, tantôt la foudre, tantôt une palme, dans l'attitude d'un triomphateur. Les deniers prirent le nom de *Bigati* ou *Quadrigati* (1). Le mot ROMA était en outre écrit, soit d'un côté, soit de l'autre; mais le plus habituellement du côté de la tête, indépendamment du nom de l'officier monétaire. Ce mot ROMA ne se trouvait que sur les deniers frappés à Rome. Ceux qui étaient frappés hors de Rome ne portaient pas la marque denariale X. Les premiers deniers étaient du poids d'une once d'argent (2). La taille était de douze à la livre.

Je reproduis, planche II, n° 1, un denier de la famille *Vargunteïa* dont je possède l'original. Ce denier est rapporté dans Morell (3), et attribué à Marcus Varginteïus, l'un des ancêtres de Lucius Vargunteïus qui fut impliqué dans la conjuration de Catilina. Marcus Vargunteïus fut tribun du peuple avec Lucius Antestius en 531, peu avant la seconde guerre punique.

Les *quinaires* offrent au droit la tête de Rome, coiffée d'un casque orné d'aîles; la lettre numérale V, ou Q, indicative de la valeur de la pièce; au revers, la victoire dans un bige présentant une couronne. Cet emblème de la victoire fit donner aux quinaires le nom de *Victoriati* (4).

La planche II, n° 2, offre le dessin d'un quinaire frappé par la famille *Porcia* et attribué à Caïus Porcius Cato, consul en 639 avec Manius Acilius Balbus.

Le *sesterce* offrait au droit la tête de Rome coiffée du casque aîlé; au revers, les Dioscures. ou Castor et Pollux à cheval,

(1) Morell. I, 447.
Nieuport, 285.
(2) Pline, lib. XXXIII, chap. 3.
Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II, 7.
(3) Thesaurus Morellianus, I, 432.
(4) Rollin, Hist. rom. IV, 64.
Morell., I, 415-447.

coiffés du *Pileüs* et ayant chacun au-dessus de la tête une étoile (1). Comme signe numéral on voit deux II, un S, ou le signe conventionnel HS ; mais cette indication n'est pas générale. Le mot ROMA s'y trouvait en outre écrit, tantôt au droit, tantot au revers, mais le plus souvent au revers, comme sur le denier et le quinaire, lorsqu'ils avaient été frappés à Rome. Le sesterce était la plus petite monnaie d'argent et remplaça l'as comme unité monétaire, dès que le monnoyage d'argent fut en usage dans la République.

La planche II, n° 3, offre le dessin d'un sesterce primitif, sans indication du nom de la famille à laquelle il appartient. C'est, pour ainsi dire, le sesterce dans toute sa pureté. Ce type ne fut pas toujours exactement employé pour le sesterce, et l'on rencontre de nombreuses exceptions où il se trouve produit sur des deniers, notamment sur ceux des familles *Ælia*, *Antestia*, *Calpurnia Calvisia Cupiennia*, *Duilia*, *Furia Horatia*, *Hortensia*, *Itia*, *Junia*, *Lælia*, *Lucretia*, *Mœnia Mummia*, *Pinaria*, *Plautia*, *Quinctia*, *Scribonia*, *Sempronia*, *Sepullia*, *Servilia*, *Sextia Terentia* (2).

De même que sur toutes les monnaies de bronze on trouve toujours au revers le type normal de la demi-galère ou proue de navire, de même, sur les monnaies d'argent on voit toujours au droit la tête de Rome coiffée du casque aîlé. Les types des revers étaient seuls différents sur la monnaie d'argent; au contraire, les types du droit l'étaient seuls sur la monnaie de bronze. On remarque enfin, sur toutes les monnaies, de quelque métal qu'elles soient, des noms écrits, soit en entier, soit en abrégé, soit même en lettres jointes ou monogrammisées. Ces noms sont ceux des officiers monétaires ou des questeurs qui ont participé à leur fabrication, ainsi que je l'expliquerai dans un instant. Ils indiquent à quelles familles appartenaient ceux qui firent fabriquer les monnaies dites consulaires.

(1) Morell., I, 17.
Nieuport, 169-286.
Lefèvre de Marsan, II, 6.
(2) Thesaurus Morellianus. (His., Verbis.)

C'est à la simplicité des types primitifs que l'on reconnaît ces monnaies consulaires frappées dans les premiers temps de la fabrication des monnaies d'argent et de la monnaie de bronze, dite sextantaire. Plus tard, lorsque les arts et le luxe eurent rendu Rome accessible à d'autres sentiments qu'à celui de l'amour de la patrie, les types durent se plier aux exigences de l'amour-propre et de la vanité; de là tant de types divers appropriés indifféremment au monnoyage d'argent; de là la confusion des types, le Janus Bifrons et les Dioscures employés sur des deniers malgré que le premier fût le type spécial de l'as, et que le second fût affecté au sesterce.

Outre la différence des types, la différence du module et du poids de chaque monnaie servait encore à la faire distinguer. Le quinaire, quoiqu'il se rapprochât de la grandeur du denier, était cependant d'un module inférieur, et se trouvait intermédiaire entre celui du denier et celui du sesterce.

On rencontre assez fréquemment des deniers et quinaires dont les bords sont dentelés en forme de scie. Ce nest pas un accident qui a produit cette dentelure, mais elle est le résultat d'une mesure adoptée dans un temps où la contrefaçon s'introduisit dans le monnoyage romain. Pour y obvier, les monnoyeurs de cette époque pensèrent qu'on pourrait déconcerter la fraude et empêcher la fabrication des monnaies *fourrées*, c'est-à-dire frappées sur du cuivre recouvert d'une légère lame d'argent, en donnant aux monnaies une forme dentelée qui offrît aux faussaires moins de facilité pour l'exécution, en ce que la dentelure s'opposait à ce que la lame d'argent pût recouvrir exactement les bords de la pièce. On donna à ces monnaies dentelées le nom de *Nummi Serrati*; mais ce procédé de fabrication ne dura pas long-temps, et soit que les faussaires eussent renoncé à leur coupable industrie; soit, ce qui est plus probable, qu'ils aient déconcerté les mesures prises par les officiers monétaires, on revint à l'ancien système du monnoyage. Je dois faire observer, en passant, que sur des deniers assez nombreux on rencontre notamment sur ceux qui portent au droit la tête de Jupiter, un signe monétaire dentelé en forme de scie.

Tous les peuples anciens et modernes ont adopté une unité

dans leur système monétaire. Les Grecs avaient adopté la drachme, les Romains adoptèrent l'as pour cette unité; mais depuis l'introduction du monnoyage d'argent, ce fut le sesterce qui devint l'unité monétaire. Chez les Romains toutes les sommes se réglaient en sesterces, comme chez nous actuellement en francs , et anciennement en livres tournois. Cependant le mot sesterce avait différentes acceptions , suivant l'expression nnmérale dont il était accompagné, ce qui changeait souvent l'importance de la somme. Trois règles déterminent l'intelligence du mot *sestercius* ou sestercium (1).

1° Si le mot sesterce est employé au masculin , comme *trecenti sestercii*, en sous-intendant *nummi*, il faut compter autant de sesterces qu'en indique l'expression numérale qui précède le mot sestertius, c'est-à-dire 300 sesterces ;

2° Si le mot sesterce est employé au neutre, et au pluriel comme *trecenta sestertia*, il faut multiplier le nombre des sesterces par mille , et dire 300 mille sesterces.

3° Si le mot sesterce est au neutre et au singulier, mais accompagné d'une expression numérale terminée en *iès*, comme *deciès*, *trecentiès*, *milliès*, il faut alors traduire l'expression numérale par un million. En ce cas *deciès sestercium* voudra dire deux millions de sesterces (2).

Point de difficultés lorsqu'on trouve dans les auteurs *trecenti sestercii*, *trecenta sestercia* , *trecentiès sestercium* ou tout autre nombre écrit en toutes lettres ; il ne peut, d'après les règles ci-dessus , y avoir d'équivoque sur la signification numérale du mot sesterce; mais , quand le nombre de sesterces n'est exprimé qne par les signes alphabétiques qui remplacent conventionnellement, et en abrégé, la valeur numérale, comme par exemple : HSCCC , il n'est pas toujours aussi facile de décider s'il faut traduire cette expression abrégée par *trecenti sestercii* , *trecenta sestercia* ou *trecentiès sestertium* , puisque le signe aphabétique monétaire se prête également aux trois

(1) Millin., Elém. d'Arch.
Jacob Gérard , Elém. de num.
Nieuport , p. 286.
(2) Plutarque , Vie d'Antoine.

interprétations. Cette amphibologie monétaire fut le prétexte du vol que commit Tibère en interprétant le testament de Livie, relativement au legs fait par cette princesse à Sergius Galba, qui fut depuis empereur; legs que Tibère réduisit à un dixième qu'il ne paya même pas (1).

Ce système monétaire dura depuis l'an 485 de Rome jusqu'à l'an 537. A cette époque, les funestes batailles de la Trébia, de Trasimènes et de Cannes avaient mis Rome aux abois. Annibal était aux portes de Rome; les ressources du trésor étaient épuisées, et cependant dans un si pressant danger il fallait faire face à de nouveaux armements pour sauver la République. Rome n'avait pas de budget annuel; pas de banque publique à laquelle elle pût faire un emprunt; point de revenus fixes en harmonie avec ses dépenses périodiques; point d'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Le trésor se composait de redevances en nature ou en argent qu'on percevait, soit pour les droits sur les marchandises, soit pour la ferme des terres de la République (2); de la taxe par tête appelée capitation, imposée sur chaque citoyen à proportion des biens qu'il possédait et dont il faisait lui-même l'estimation à chaque renouvellement de cens; enfin, du butin fait sur l'ennemi et dont la vente avait lieu après la campagne (3). Telles étaient les ressources de l'Etat, ressources essentiellement variables. Les financiers romains ne connaissaient pas les traitants et n'avaient pas encore imaginé le moyen de manger, par anticipation, les revenus de l'Etat au moyen des emprunts. Dans les circonstances difficiles où Rome se trouvait, le Sénat eut recours à l'expédient toujours facile, mais toujours désastreux, d'augmenter la valeur nominale des monnaies en diminuant leur

(1) HS Namque quingentiès cum præcipuum inter legatarios habuisset, quia notata non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quigenta revocante; ne hoc quidem accepit.

Suetone, in Galba. lib. VII, n°. 5.

Crevier, Hist. des Emp. II, 488.

(2) Plutarque, Vie de Tib. et Caïus Gracchus.

Rollin, Hist. rom. IV, 521.

Dubos, Hist. crit. de la monarch. franç.

(3) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II, 14.

valeur intrinsèque. La monnaie d'argent reçut donc une augmentation de valeur tout en conservant son type et sa dénomination primitive. Le denier fut porté de dix as à seize ; le quinaire de cinq à huit ; le sesterce de deux as et demi à quatre (1). Les lettres numérales XVI, VIII et IIII remplacèrent donc, sur les nouvelles monnaies, la marque denariale et quinariale primitive. Le poids du denier subit la réduction proportionnelle à sa valeur numérale, et l'on tira seize deniers de la livre d'argent dans laquelle on n'en taillait auparavant que douze. On trouve dans les Consulaires de Morell des deniers de seize as frappés à cette époque par les familles *Atilia Julia*, *Titiana Valeria* (2) ; mais cette fabrication ne dura pas long-temps, et l'on revint bientôt à l'ancien mode de fabrication en conservant, toutefois, à la monnaie nouvelle l'accroissement de valeur que les circonstances lui avaient fait donner. La lettre X, qui continua d'y être apposée, ne fut plus que le signe conventionnel du denier, et non l'expression indicative de sa valeur numérale relativement à l'unité monétaire.

Outre cette lettre caractéristique on rencontre souvent, sur les monnaies d'argent, d'autres lettres placées, soit à la partie supérieure de la pièce, soit sur le côté ; mais ce ne sont que des signes monétaires, des espèces de numéros de fabrication, des signes d'atelier, qui n'occupent jamais la place où se met d'habitude la marque denariale.

La monnaie de bronze reçut, comme celle d'argent, une valeur nominale supérieure à sa valeur intrinsèque. La matière fut diminuée de moitié, et l'as réduit de deux onces à une, tout en conservant sa valeur et sa dénomination. L'as ainsi réduit fut appelé *as uncialis*. Le *semis* ne valut plus qu'une demi-once ; les autres fractions subirent la réduction de moitié sur le poids qu'elles avaient dans le système de l'as

(1) Postea Annibale urgente, Quinto Fabio dictatore, asses unciales facti, placuit denarius sedecim permutari quinarius octonis, sestertium quaternis.
Pline, lib. XXXIII, ch. III.
Abot de Bazinghem, II, 78.
(2) Thesaurus Morellianus, I. (His verbis.)

sextantaire. Mais, quant aux types, à la valeur légale, à la dénomination, rien ne fut changé ; l'as fut toujours un as malgré qu'il eût perdu la moitié de son poids, et continua à recevoir l'empreinte de Janus Bifrons. L'as frappé par la famille Atilia, et rapporté dans Morell (1), est un as oncial. J'ai eu à ma disposition un de ces as onciaux ; il pesait juste une once, et son module était de 14 lignes ou 0 m. 32 mill.

Ainsi la République, en faisant refondre la monnaie de bronze qui se trouvait dans le trésor, pour la convertir en monnaie nouvelle, gagnait juste cent pour cent ; mais aussi elle doublait la fortune des particuliers qui avaient conservé l'ancienne monnaie courante. Le bénéfice était moins considérable sur la monnaie d'argent dont l'augmentation n'était que d'un quart. Cette refonte de la monnaie de bronze sextantaire a fait disparaître presque tous les vestiges de ce système monétaire qui, lui-même, avait détruit l'as libral ; c'est à grand'peine que l'on rencontre quelques débris de l'un et de l'autre.

L'as devenu oncial fut en usage depuis l'an 536 jusqu'à l'an 575 de la fondation de Rome. A cette dernière époque il éprouva une nouvelle réduction en vertu de la loi Papiria, et ne pesa plus qu'une demi-once. On le nomma *as semi-uncialis* (2). Ses fractions subirent une réduction de poids analogue. (On trouve dans Morell (3) un as semi-oncial frappé par la famille *Terentia*). La proportion entre l'argent et le cuivre fut comme 1 à 128 ; antérieurement elle était comme 1 à 160 (4).

L'as et ses fractions cessèrent d'être en usage sous Auguste, en 752. De nouvelles monnaies de bronze, de modules différents, à l'effigie de l'Empereur, remplacèrent l'ancienne monnaie républicaine qui avait traversé tant de siècles avec son vieux type de Janus Bifrons. Ces nouvelles monnaies commencèrent la série dite Impériale ; il en sera parlé plus tard.

(1) Thesaurus Morellianus, I, 38.

(2) Bello secundo punico incepto ab anno 536, Annibale urgente, propter bellicas clades ac classium naufragia, sextantarios esse factos unciales. Pline, lib. XXXIII. — Rollin, Hist. rom., IV, 65.

(3) Thesaurus Morell., I, 413.

(4) Abot de Bazinghem, II, 64.

Il ne faut pas perdre de vue les différentes périodes de l'as romain et les variations qui eurent lieu dans son poids comme dans sa valeur. L'*as rudis* paraît sous Numa et dure jusqu'au règne de Tullus Servius, 41—219.

L'*as libralis* depuis Tullus Servius, 219—485.

L'*as sextantaire* lors de la première guerre punique, 485—536.

L'*as oncial*, lors de la seconde guerre punique, 536—575.

Enfin l'*as semi-oncial*, qui finit sous Auguste, 575—752.

C'est d'après leur poids, plus encore que d'après leur type qu'on peut sainement apprécier l'époque à laquelle appartiennent les différentes monnaies de bronze qui nous sont restées de la République romaine, et qu'on peut en faire une attribution plus ou moins probable à celui des personnages dont les noms et les initiales s'y trouvent empreints. Les monnaies d'argent ne subirent pas autant de variations ; leur valeur nominale reçut, il est vrai, en 537, une augmentation d'un quart ; mais pendant toute la durée de l'ère républicaine ce fut la seule augmentation qu'elle éprouva, et son poids ne varia pas considérablement. Le denier originairement du poids d'une once, ou d'un douzième de livre romaine, ne subit de diminution notable qu'en 575. La taille fut alors élevée ; et pour mettre le denier en rapport avec l'as semi-oncial il fallut tailler 32 deniers au lieu de 16 dans une livre d'argent. Le denier ne pesa alors que le tiers environ de ce qu'il pesait dans l'origine, en 485 ; chaque denier valut 32 as semi-onciaux ; le quinaire en valait 16 et le sesterce 4.

En prenant pour base le prix moyen du cuivre, matière qui servait à la fabrication de la monnaie la plus usuelle chez les Romains, et qui n'a subi qu'une variation de prix peu sensible, depuis les Romains jusqu'à nous, il est facile de trouver la valeur relative des monnaies de bronze et d'argent, et de suivre ainsi les variations de la valeur légale de ces différentes monnaies. Le cuivre rouge coûte à présent, prix moyen, 0 fr. 80 c. le demi-kilogramme ; le cuivre jaune coûte 0 fr. 70 c. ; la livre romaine étant d'un tiers plus

faible que notre ancienne livre, poids de marc. On doit porter la livre romaine de 6912 gr. au prix moyen de 0 f. 60 c. Partant de cette donnée, l'*as rudis* et l'*as libralis* qui se succédèrent, pesant chacun une livre de douze onces, vaudrait en monnaie actuelle 0 fr. 60 c. Il est aisé maintenant d'évaluer toutes les autres monnaies.

L'as libral en usage depuis l'an 41 jusqu'en 485, représente.	0 fr.	60 c.	
Le semis, ou moitié de l'as.	0	30	
Le trians, ou tiers de l'as.	0	20	
Le quadrans, ou quart de l'as.	0	15	
Le sextans, ou sixième de l'as. . . .	0	10	
En 485 l'as, devenu sextantaire, ne représente plus que.	0	10	
Le semis.	0	05	
Le triens.	0	03	1/3
Le quadrans.	0	02	1/2
Le sextans.	0	01	2/3

A cette époque de 485 paraît la monnaie d'argent. Le denier vaut dix as sextantaires et représente par conséquent un franc (1). . . . . 1 fr. 00 c.

Le quinaire, ou moitié du denier, représente six as.	0	50.
Le sesterce, moitié du quinaire, représente deux as et demi.	0	25.

Et comme le denier d'argent pesait alors une once, la livre romaine d'argent valait alors douze francs de notre monnaie, huit fois moins qu'aujourd'hui.

Lorsqu'en 537 l'as devint oncial, sa valeur représenta.	0 fr.	05 c.	
Le semis ne valut plus par conséquent que	0	02	1/2.
Le triens.	0	01	2/5.
Le quadrans	0	01	1/5.
Le sextans représente à peine.	0	01.	

A cette époque le denier d'argent avait reçu un accroissement de valeur; on l'avait porté de 12 à 16 as. Ce denier

(1) Rollin, Hist. romaine, V, 509.

ne pèse plus une once, et sa valeur est. . . 0 80.

Le quinaire, qui fut porté de 5 as à 8, représente. . . . . 0 40.

Le sesterce, porté de 2 as 1/2 à quatre, vaudrait ainsi . . . . 0 20.

En 575 l'as devient semi-oncial, sa valeur n'est plus que de . . . . 0 02 1/2.

Les fractions de l'as deviennent inappréciables par leur exiguité ; mais le denier d'argent qui est maintenu à la valeur de 16 as, se trouve taillé de 36 à la livre romaine au lieu de 15, pour que le prix de ce denier se trouve toujours en rapport avec la valeur légale de l'as (1) ; la valeur du denier est toujours la même. . . . . 0 fr. 80 c.

Le quinaire . . . . 0 40.

Le sesterce. . . . . 0 20.

Mais, par suite de l'élévation de la taille, la livre d'argent double de valeur et vaut 25 fr. 60 c., un peu plus que la moitié du prix du marc actuel.

J'ai pesé un assez grand nombre de deniers consulaires et j'ai trouvé généralement un poids de 68 à 76 grains, ce qui donne en moyenne 72 grains. En comptant l'argent au prix actuel de 48 fr. le marc, ces monnaies consulaires vaudraient intrinsèquement, 0 fr. 75 c.

L'argent dont les Romains se servaient pour leur monnoyage était dans le principe employé dans toute sa pureté, et il est probable que les monnoyeurs de cette époque connaissaient et mettaient en usage la pratique de l'affinage des métaux. Ils reconnurent bientôt que pour rendre l'argent plus malléable, il était nécessaire d'y joindre une quantité déterminée d'un autre métal, et ils y firent entrer le cuivre pour un huitième. Ce fut Livius Drusus, tribun du peuple en 662, qui fit opérer l'alliage dans cette proportion. L'argent dont nous nous

(1) La taille fut successivement portée de 12 à 15, 24, 36, 40, et enfin 96 sous les empereurs.

Mœurs et cout. des Rom., II, 7.

Suivant Abot de Bazinghem la taille décroissante de 12 à 15 se serait produite jusqu'à Jules César, et celle de 15, 24, 36, 40 et 96, sous les empereurs seulement.

Abot de Bazing., II, 64.

servons pour le même usage est à meilleur titre que celui des Romains ; il contient neuf dixièmes de fin et un dixième seulement d'alliage. Il faut prendre en considération cette différence de titre pour apprécier la valeur comparative des monnaies d'argent des Romains avec les nôtres, et c'est ce qui occasionne souvent des erreurs d'évaluation.

Les monnoyeurs romains ne connaissaient pas le laminage ; ils se contentaient, soit d'applanir les métaux au marteau, soit de les couler en plaques minces ; et dans ces plaques ainsi préparées, d'une manière plus ou moins égale, ils découpaient des rondelles, presque toujours de forme globuleuse, qu'ils frappaient ensuite entre deux coins ou matrices pour en reproduire le type en relief. C'était beaucoup déjà pour un peuple dont les arts étaient encore dans l'enfance. Leurs instruments de monnoyage étaient aussi d'une grande simplicité ; une enclume, un marteau, des coins, c'était à peu près tout leur matériel en outils (1). Avec des instruments aussi imparfaits, il n'est pas étonnant que leurs monnaies n'aient jamais ni une égale dimension de module, ni une égale épaisseur, ni un poids bien exactement régulier. Elles ont toutes, en général, un relief qui ne permet pas de les empiler comme nos monnaies modernes. L'usage de la virole, pour maintenir la pièce ronde, leur était inconnu ; il s'ensuivait nécessairement que l'action du marteau et la pression qu'éprouvait la rondelle entre les deux coins, faisait gercer le métal et y occasionnait les bavures et les déchirures qu'il est rare de ne pas rencontrer sur la plupart des monnaies romaines. Il est, par la même raison, également rare de trouver une médaille romaine parfaitement ronde.

Il résultait de leur procédé de fabrication un autre inconvénient : celui de produire fréquemment des pièces à demi frappées ou frappées d'une manière incomplète. En effet, le moindre dérangement dans la position du flaon ou des coins mal assujettis sur l'enclume, suffisait pour qu'au moment

(1) On trouve ces instruments sur un denier de la famille Carrissia. Thesaurus Morellianus, I, 72.

de la frappe une partie du métal ne reçût pas ou ne reçût, que d'une manière incomplette, l'empreinte des coins. C'est à des accidents de cette espèce qu'il faut attribuer l'imperfection de certaines médailles. Nos procédés, plus perfectionnés depuis Henri II, l'usage du balancier, de la virole, et surtout l'emploi d'un métal préalablement laminé, nous donnent des monnaies plus régulières, d'un poids, d'un module et d'une épaisseur constamment uniformes; d'une frappe et d'une exécution parfaites; et cependant les Romains, avec moins de moyens, nous ont laissé des chefs-d'œuvre.

Les Romains furent long-temps sans avoir, pour leurs monnaies d'argent, un contrôle qui en assurât le titre et la bonne fabrication. Le nom du triumvir monétaire qui avait présidé à la fabrication, ou celui du questeur qui l'avait autorisée, était la seule garantie offerte au public. Ce ne fut qu'après la seconde guerre punique, en 536, après l'augmentation de la valeur nominale de la monnaie d'argent, que des spéculateurs coupables ayant altéré les monnaies, le Sénat prit des mesures pour obvier à ces abus; il introduisit l'usage du contrôle. Mais, comme la cupidité pouvait porter quelques officiers ou préposés à soustraire une partie du poids des monnaies, le préteur Marius Gratianus établit une vérification, et la fabrication des monnaies ne fut plus abandonnée à l'arbitraire des monnoyeurs. Chaque pièce de monnaie, sortie des ateliers de la République, dut peser le poids légal déterminé par l'autorité (1). Le contrôle des monnaies rentra dans les attributions de l'un des officiers monétaires. A cette époque, l'administration du trésor public fut chargée de remettre aux officiers monétaires le métal nécessaire à la fabrication des monnaies. Ils devaient rendre, par livre de matière, une quantité déterminée de matière fabriquée, et l'origine de cette monnaie était constatée par l'empreinte des lettres EX. A. P. que l'on peut traduire par *ex argento publico*, ou par *ex auctoritate publicà* : traduction également admissible, puisqu'à cette époque une surveillance plus exacte était apportée sur la fabrication des monnaies. Il existe, de la famille *Sen-*

(1) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II, 7.

tia, un denier conforme à la première de ces versions (1).

Ce ne fut qu'en 546 qu'on commença à frapper à Rome de la monnaie d'or qui avait une valeur vingt-cinq fois supérieure à celle dè l'argent. Cette nouvelle monnaie, luxe inusité dans les beaux jours de la République, était une imitation des *statères* d'or de Philippe, roi de Macédoine. Elle se nommait *aureus*, était à la taille de quarante à la livre de douze onces, pesait 172 grains 8/10 et représentait 20.francs de notre monnaie actuelle ; le calcul est facile à établir.

L'as oncial alors représentait en monnaie actuelle............................	0 fr.	05 c.
Le sesterce, qui valait quatre as, équivaut à.	0	20
Le quinaire valait deux sesterces ou huit as et représente	0	40
Le denier valant deux quinaires ou 16 as, reet présente	0	80
L'aureus valant 25 deniers ou 50 quinaires ou 100 sesterces, équivaut à.	20	00

Il y avait en outre le quinaire d'or qui valait la moitié de l'aureus, ou 10 francs de notre monnaie. Le *nummus aureus* se maintint long-temps à la taille de 40 à la livre. Il vint ensuite à celle de 45, 50 et jusqu'à 55 (2). il était encore de 45 sous Domitien, et chaque pièce devait peser 153 grains et demi. Un *aureus* de l'empereur Marc-Aurèle, que j'ai eu à ma disposition ne pesait, malgré sa parfaite conservation, que deux gros six grains ou 150 grains ; d'où il résulte que dans une période de quatre-vingts ans, et malgré qu'on eût traversé les cinq règnes les plus paisibles de l'empire sous Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin et Marc-Aurèle, le monnoyage s'était affaibli.

Sous les empereurs il s'introduisit une composition d'or et d'argent dont on fit de la monnaie. Cette composition, dans laquelle l'or entrait pour quatre parties contre une d'argent se nommait *electrum*; ce fut principalement sous Septime Sevère que cette fabrication eut lieu (3).

(1) Thesaurus Morellianus, I, 382.
(2) Abot de Bazinghem, II, 64.
(3) Ibid., II, 65.

A Rome, beaucoup de magistrats avaient le droit de faire frapper de la monnaie pour les besoins du service public, mais tous n'avaient pas le droit de la signer, c'est-à-dire d'y apposer leur nom. Ce privilège était exclusivement reservé à deux espèces de magistrats : les questeurs et les triumvirs monétaires. Les consuls eux-mêmes, malgré qu'ils exerçassent une autorité suprême dans la République, et qu'ils pussent ordonner la fabrication de monnaies, ne participaient point au privilège d'y mettre leur nom (1).

Les questeurs, dont l'établissement remonte aux premiers temps de la République, étaient des magistrats chargés des dépenses dans les différentes parties de l'administration publique; la garde du trésor leur était confiée (2). On ne pouvait être questeur avant l'âge de vingt-cinq ans. Les triumvirs monétaires n'étaient, comme leur nom l'indique, que des officiers préposés à la fabrication des monnaies. Ils furent institués vers l'an de Rome 465, bien avant la première guerre punique, vingt ans avant qu'on eût commencé à frapper de la monnaie d'argent. Ils étaient au nombre de trois; et ce nombre resta le même jusqu'à Jules César. Leurs noms tantôt réunis, tantôt au nombre de deux seulement, quelquefois celui d'un seul, étaient inscrits sur les monnaies, et ce fut longtemps le seul titre de garantie donné à la foi publique. Ils portaient le titre de triumvirs pour la fabrication de la monnaie de bronze, et s'appelaient alors *triumviri monetales œre flando feriundo*, qualité qui s'exprimait par les lettres III. V. M. A. F. F. Au commencement de l'institution, on ne frappait pas d'autre monnaie que celle de bronze. Plus tard, et vers l'an 484, quand on fabriqua de la monnaie d'argent, ils ajoutèrent à leur titre, A. A. F. F. Enfin, lorsque l'on fit usage de la monnaie d'or, ils résumèrent leurs fonctions par cette espèce de formule : III. VIR. A. A. A. F. F.; *triumvir* ou *triumviri*, lorsqu'il y avait plusieurs noms, *œre*, *argento*, *auro flando feriundo*. Cette magistrature était la première que devaient remplir ceux qui se destinaient aux emplois publics; elle durait un an. C'était

(1) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom.
Morell. I, 277, 301.
(2) Rollin, Hist. rom., II, 320.

pour ainsi dire le marche-pied des honneurs; et les familles les plus illustres de Rome, qui parvinrent aux emplois les plus élevés de la République, nous ont transmis des monnaies qu'elles ont signées comme triumvirs monétaires.

Ces officiers monétaires, non plus que les questeurs, ne pouvaient mettre leur propre effigie sur les monnaies. Jules César fut le premier magistrat de Rome à qui, de son vivant, ce privilége fut accordé (1). Pompée, Antoine, Brutus lui-même, ce rigide républicain, imitèrent cet exemple, que les successeurs de César ont suivi depuis. Mais si les monétaires et les questeurs ne pouvaient produire leur effigie sur les monnaies qu'ils frappaient, ils avaient la liberté d'y mettre celles de leurs ancêtres qui avaient rendu des services à la République, ou avaient acquis quelque célébrité dans les emplois publics. Ce privilége qu'avaient ces officiers de pouvoir inscrire leurs noms sur la monnaie, était pour eux l'occasion de rappeler soit l'antiquité et la noblesse de leur race, soit les hauts faits et les exploits de leur famille qu'ils transmettaient ainsi à la postérité.

En général, les monétaires avaient coutume de représenter, par des types allégoriques, les évènements les plus remarquables de leur histoire personnelle ou de celle de leur famille. Mais, comme ils ne mettaient point le millésime de la fabrication sur leurs monnaies, c'est à l'aide des allégories plus ou moins saisissantes, dont ils enrichissaient leurs types, qu'il faut rechercher l'époque de cette fabrication. Cette recherche est une véritable étude et demande une certaine connaissance de l'histoire : il est donc vrai de dire que la numismatique est une partie de l'histoire. Ces types sont extrêmement variés. Les instruments de monnoyage, l'enclume, le marteau, la tenaille, la *bipenne* ou hache à deux tranchants; Vulcain, comme dieu des forgerons, ou quelquefois même son bonnet; Junon, comme déesse, présidant au monnoyage (2); Saturne, comme présidant au trésor public; Apollon, Diane chasse-

(1) Millin, Elém. d'archéologie, 248.

(2) Juno moneta. Millin, Elém. d'arch.
Morell., 1, 410. Tristan, 1, 272; Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom.

resse, Venus, Cybèle, Hercule, Cérès, Bacchus, Castor et Pollux ou les Dioscures, étaient autant de types dont ils chargeaient leurs monnaies. Ces effigies des dieux servirent plus tard à dissimuler leur vénération envers les grands hommes qu'ils assimilaient aux dieux, et enfin, plus tard leur basse adulation pour les Empereurs (1), et même pour les plus mauvais des successeurs des Césars. Une palme indiquait le triomphe ou les jeux apollinaires; une chaise curule désignait la magistrature du préteur; les faisceaux étaient l'attribut de la puissance consulaire (2).

Junon était la déesse monétaire. Sa figure se reproduit souvent sur les monnaies, tantôt assise, tantôt debout, avec une balance à la main. C'était dans son temple que le monnoyage avait lieu. Ce temple fut bâti l'an 408 de Rome, sur l'emplacement de la maison de Manlius Capitolinus (3). Il y avait quatre ateliers monétaires, ayant chacun une marque particulière (4).

Les deniers dont les types sont les plus simples, sont aussi ceux dont l'ancienneté est la plus certaine. L'esprit républicain qui animait les premiers Romains dans les beaux jours de la République, ne leur permettait pas de voir autre chose que Rome et la patrie, mais Rome guerrière, Rome victorieuse, Rome triomphante. Ce sentiment de la grandeur de Rome avait pénétré si avant dans tous les cœurs, que les proscrits eux-mêmes, qui, au fond de l'âme, conservaient du ressentiment contre leurs concitoyens, ne pouvaient s'empêcher de s'énorgueillir des victoires de la mère patrie qui les avait condamnés à l'exil. Sertorius, à qui Mithridate avait envoyé des ambassadeurs pour le presser de joindre ses armes aux siennes, afin d'écraser la puissance romaine, répondait avec hauteur à ces envoyés: Je ne veux pas devoir mes victoires à l'affaiblissement de Rome (5). Aussi, Rome était-elle toujours empreinte sur la monnaie d'argent sous la figure d'une femme coiffée

(1) *Cara deum soboles, magnum Jovis incrementum.*
(2) Voyez famille Furia. Thesaurus Morellianus, I, 190.
(3) Plutarque, Vie de Camille.
(4) Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., II, 10.
(5) Plutarque, Vie de Sertorius.

d'un casque orné d'ailes ou de palmes ; c'était Rome, sous les traits de Jupiter Capitolin, dans un char triomphal et tenant la foudre ; c'était Rome encore, sous la figure de la victoire ; c'était Rome enfin, qui était personnifiée dans les dioscures, protecteurs des armées romaines, à la tête desquelles on les avait vus combattre (1). Toutes ces personnifications du triomphe perpétuel et de la grandeur de Rome, flattaient et rehaussaient l'amour propre et la vanité de ce peuple géant qui tendait à la monarchie universelle, et dont le nom, répandu aux extrémités du monde connu, imprimait partout le respect et la crainte.

Leur amour pour le merveilleux chercha des types allégoriques dans tout ce qui se rattachait à l'histoire fabuleuse de leur origine ; et sans parler des types si connus de la louve allaitant Rémus et Romulus ; du berger Faustulus qui éleva les deux jumeaux ; de la javeline de Romulus prenant racine en terre et devenant un cormier magnifique qui vécut plusieurs siècles (2), on trouve, sur un denier de la famille *Papia*, un type curieux, qui se rattache à la fondation de Rome. Denis d'Halicarnasse rapporte qu'alors qu'on bâtissait Lavinium, un incendie se manifesta subitement dans une forêt voisine. Il était occasionné par un loup qui apportait continuellement du bois sur un brasier qu'un aigle prenait soin d'attiser en battant des ailes. Un renard faisait tous ses efforts pour éteindre ce brasier, et, à cet effet, il allait tremper sa queue dans un ruisseau voisin, et venait la secouer sur ce feu qu'entretenaient toujours avec activité l'aigle et le loup. Tous ses efforts échouèrent contre la persévérance de ses deux adversaires. Les augures, consultés sur cet évènement, en tirèrent le présage que la ville naissante serait l'objet de l'inquiétude et de la haine des peuples voisins, qui chercheraient à la détruire ; mais qu'avec l'aide des dieux, elle l'emporterait sur la haine des hommes qui s'opposeraient à son aggrandissement (3).

Plus tard, lorsque les ambitions personnelles eurent affaibli

(1) Plutarque, Vie de Coriolan.
(2) Plutarque, Vie de Romulus.
(3) Morell., I, 311.

et remplacé, dans le cœur des citoyens romains, cet amour exclusif de la patrie, le goût des artistes éveillé par les progrès du luxe qui s'introduisait à la suite des conquêtes et par la fréquentation des Grecs, stimulé en outre par les exigences de l'orgueil et de la vanité, enfanta ces types nombreux dont la variété nous étonne autant que la rare perfection, en raison surtout du temps qui les vit naître et des moyens connus de fabrication. Mais dans l'énorme quantité de coins qui remplissaient les ateliers monétaires, il était impossible, inévitable, qu'il n'y eût pas quelque confusion; la distraction ou l'incurie d'un ouvrier dut souvent causer plus d'une erreur dans l'emploi des coins; aussi, rencontre-t-on souvent des médailles qui sont inexplicables, parce que le type du droit est en désaccord avec celui du revers. Il est vrai de dire que des faussaires modernes ont souvent opéré de ces transpositions avec une adresse admirable, en appliquant le droit d'une médaille sur le revers d'une autre. Ils fabriquaient ainsi des variétés qu'ils vendaient à un prix d'autant plus élevé que la variété semblait plus rare.

Outre les triumvirs monétaires, les questeurs avaient le droit de signer les monnaies qu'ils faisaient frapper pour les besoins du service public. Il y avait des questeurs de trois sortes: les uns, appelés questeurs urbains, étaient spécialement attachés au service de Rome; d'autres, appelés questeurs provinciaux, étaient attachés à chacune des provinces romaines, soit en Italie, soit hors de l'Italie; d'autres enfin, qu'on appelait questeurs extraordinaires, étaient attachés à chaque corps d'armée expéditionnaire. Chacun de ces questeurs, et le nombre en était considérable, faisait frapper, dans le département qui lui était attribué, la monnaie nécessaire au service dont il était chargé.

Dans l'origine, il n'y eut, à Rome, que deux questeurs. Du temps de Sylla, et lors de sa dictature, le nombre des questeurs urbains fut porté à vingt. Jules César, devenu maître du gouvernement, suivit l'exemple de Sylla; il se fit et s'attacha des créatures en augmentant le nombre de presque tous les magistrats, et même des membres du collége des prêtres; il adjoignit un quatrième monétaire aux trois qui existaient

déjà. La nombreuse série des monnaies frappées sous Jules César permet de reconnaître les monétaires de cette époque. Ce sont Lucius Œmilius Buca; Caïus Cossutius Méridianus; Lucius Flaminius et Publius Sepullius Macer (1). Ces quatre monétaires furent les seuls qui signèrent les monnaies, à Rome, tout le temps que Jules César gouverna la République; et cela donne à penser qu'en créant un quatrième monétaire, le dictateur avait modifié l'institution de ces officiers, en rendant plus fixes leurs fonctions qui, auparavant, ne s'exerçaient que pendant le cours d'une année.

Hors de Rome, dans les provinces romaines, les questeurs provinciaux faisaient aussi frapper monnaie ; mais sur ces monnaies le mot ROMA n'était pas écrit ; elles ne portaient que la marque dénariale. Chaque province avait ses questeurs qui accompagnaient le proconsul ou delégué du peuple romain chargé de l'administration supérieure. Outre les questeurs ordinaires, il y en avait, hors l'Italie, partout où s'étendait la domination romaine; car partout où il y avait une armée romaine, un magistrat ou un officier romain en exercice de sa charge, là était Rome (2); de même que chez nous là où est le drapeau, là est la France. Il y avait donc des questeurs en Gaule, en Espagne, en Germanie, en Syrie, en Grèce, en Asie, en Egypte, en Afrique. Il y en avait deux en Sicile; car cette contrée était considérée comme une province double ; l'un résidait à Syracuse et l'autre à Lilybée (3). Tous ces questeurs qui frappèrent monnaie pour le paiement des nombreuses légions romaines, expliquent l'immense quantité de types qui nous sont parvenus. Il n'y avait pas de coin uniforme pour toute la République; chaque questeur, chaque triumvir monétaire établissait le coin comme il lui convenait. La matière dont les coins étaient fabriqués ne permettait pas qu'ils fissent un long service; aussi les remplaçait-on à chaque fabrication d'espèces par un coin nouveau approprié à la circonstance; car il ne faut pas perdre de vue que la monnaie, sous les em-

(1) Tristan, Comm. hist. sur les monnaies des Emp., I, 23.
(2) Annales romaines, an 512.
(3) Thesaurus Morellianus, I, 179.

pereurs, représentait toujours les événements mémorables de l'année. Le caprice du monétaire entrait pour beaucoup dans cette variété infinie de coins. Chacun des questeurs ne manquait pas de charger les siens de trophées et de victoires en célébrant les exploits du général sous les ordres duquel il se trouvait.

Dans les colonies d'Italie deux magistrats, sous le nom de *Duumvirs*, étaient chargés des fonctions de monétaires. On rencontre souvent leur nom accompagné de celui des édiles. Les monnaies coloniales avaient un type particulier. Elles étaient toutes de bronze, mais d'un module différent de celles qui se fabriquaient à Rome, et ne portaient pas, comme celles-là, les lettres SC, marque de la puissance sénatoriale. Elles contiennent en général beaucoup d'abréviations qui en rendent souvent la lecture et l'intelligence difficiles. J'ai expliqué précédemment les principales de ces abréviations.

On reconnaît à des signes particuliers le monnoyage des colonies. Le type d'abord, puis des signes spéciaux pour les colonies hors de l'Italie; les Syriennes à leur épaisseur; les Egyptiennes à leur rebord taillé en biseau; les Espagnoles à leur peu de relief (1). Les villes considérables appelées *Municipia*, avaient seules le droit de frapper monnaie. Des villes et des provinces entières en furent quelquefois privées. Les colonies espagnoles frappèrent beaucoup de monnaies en l'honneur d'Auguste et d'Agrippa; et cependant l'empereur Caligula qui, par un sentiment bizarre, ne voulait pas descendre d'Agrippa, s'offensant d'une manifestation si honorable pour son aïeul, retira à l'Espagne le droit de frapper monnaie (2).

Toutes les colonies n'avaient pas le droit de frapper monnaie, et celles qui jouissaient de ce privilége ne pouvaient, comme je l'ai déjà dit, frapper que de la monnaie de bronze. Le type affecté aux monnaies coloniales variait suivant que la colonie était civile, militaire ou mixte. Les enseignes, avec le numéro d'une légion, désignaient les colonies militaires for-

(1) Elém. de Num., par Girard Jacob.
(2) Millin, Elém. d'Arch.
Crevier, Hist. des Emp., III. 37.

mées, le plus souvent, de vieux soldats auxquels on offrait ainsi une existence dans un pays conquis qu'ils étaient chargés de défendre. Les autres colonies, formées avec le surcroît de la population romaine ou avec les prisonniers faits à la guerre, se distinguaient, les premières, par le type du colon conduisant sa charrue attelée de deux bœufs ; les secondes par un bœuf seul. Rome avait trouvé le moyen de tout utiliser : elle se débarrassait ainsi des citoyens pauvres ou turbulents qui encombraient la capitale, et mettait à profit les bras des prisonniers qu'il eût fallu nourrir. Mais certaines colonies avaient des types qui leur étaient propres. Pégase était représenté sur les monnaies de Corinthe (1). L'éléphant, ou seulement une tête d'éléphant, sur les monnaies coloniales d'Afrique (2). Le chameau sur celles d'Arabie. Un bouclier conique au milieu d'une couronne était le type de la Macédoine ; le bouclier échancré celui de la Béotie ; Panorme de Sicile était figurée par une tête entourée de trois jambes formant triangle (3) ; Athènes offrait la tête de Minerve et la chouette ; l'Egypte avait pour attributs spéciaux le crocodile, le sphinx, le cistre, la fleur de lotus et l'ibis ; Rhodes une fleur de rose ou de grenadier sauvage (4) ; Smyrne, Némésis (5) ; la Phénicie, le palmier et l'*acrostolium*, espèce d'ornement nautique en forme d'aile qui se plaçait à la proue des navires (6) ; l'Espagne avait adopté la figure du sanglier (7), et le type du cavalier était le type espagnol d'Helmentica (8). Les colonies d'Italie offraient spécialement le bœuf ou deux bœufs conduits par un colon revêtu de la toge. Ce vêtement était l'habit de paix des Romains comme le *sagum* était l'habit militaire (9). Je reproduis, planche 11, n° 4, un type

(1) Thesaurus Morellianus, I, 45, famille Bellia.
(2) Ibid., famille Eppia, I, 163.
(3) Ibid, I, 15, 121.
(4) Ibid, I, 235, famille Lætilia.
(5) Ibid, I, 144.
(6) Ibid, I, 192.
(7) Ibid, I, 102.
(8) Ibid, I, 44.
(9) Plutarque, Vie de Camille.

colonial d'Italie tiré de la famille Acilia (1) ; ce type rappelait, soit les paisibles occupations de l'agriculture, soit la cérémonie qui avait lieu lors de l'établissement d'une colonie. Lorsqu'on conduisait une colonie, on commençait par élever un autel sur lequel on faisait les sacrifices d'inauguration ; puis on plaçait sur cet autel l'enseigne de la légion, ensuite commençait la cérémonie qui consistait à tracer un sillon autour de l'enceinte des murailles qui devait enclore la ville naissante. Je dis des murailles, car elles étaient réputées sacrées, et l'emplacement des portes seul n'était pas marqué par le fer de la charrue; on levait le soc à l'endroit que devaient occuper les portes qui, destinées à la circulation, et devant par conséquent servir au transport des choses les plus immondes, ne participaient en rien au caractère sacré affecté aux murailles. Romulus ne tua son frère Remus que parce qu'il avait violé une chose sacrée en franchissant le fossé tracé pour l'enceinte de Rome (2). Quant aux enseignes, elles étaient de trois espèces : le *manipulum* ou *signum*, était l'enseigne des premiers temps de la République. Il consistait dans une poignée de foin ou de paille placée au bout d'une perche. Plus tard, on substitua à la poignée de foin un voile suspendu à la hampe de l'enseigne ; puis on orna cette hampe de petits disques ou boucliers dans lesquels on mettait les images, soit en or, soit en argent, des dieux, et ensuite des empereurs. Le *signum* était l'enseigne d'une cohorte.

Le *Vexillum*, proprement dit, appartenait à la cavalerie. C'était un morceau d'étoffe carré, de grandeur médiocre, environ 60 centimètres, suspendu à une pique ou haste. On donne le nom générique de *Vexillum* à toute espèce d'enseigne militaire. Ces enseignes étaient ornées de guirlandes ou de couronnes de laurier.

L'*Aquila*, ou l'aigle, était le signe d'une légion entière. Cet aigle était placé au sommet d'une haste dorée ou argentée; il portait les ailes déployées et tenait la foudre. Au

(1) Thesaurus Morellianus, I, 4.
(2) Plutarque, Vie de Romulus.

dessous était ordinairement un écriteau portant en lettres majuscules SPQR, *Senatus Populus que Romanus.*

On trouve souvent sur les monnaies coloniales un bœuf seul.

Je reproduis sur la planche II, n° 5, le revers d'un de ces types coloniaux tiré de la famille Grania (1). On rencontre aussi une tête de bœuf ornée de bandelettes, comme on le voit sur la planche 1re, n° 6. Ce type est tiré de la famille Gabinia (2), et se nommait *bos infulatus ;* il indiquait ordinairement un sacrifice en l'honneur de l'empereur.

On rencontre tous les types coloniaux dont j'ai donné l'énumération, sur des médailles ou monnaies frappées par les familles suivantes qui se trouvent dans le *Thesaurus Morellianus* :

Acilia.	Egnatia.	Octavia.
Æbutia.	Fabia.	Papiria.
Ælia.	Fabricia.	Petronia.
Æmilia.	Flavia.	Plætoria.
Antestia.	Fonteïa.	Poblicia.
Arria.	Fulvia.	Pompeïa.
Ateïa.	Furia.	Pomponia.
Aufidia.	Gabinia.	Poppea.
Aurelia.	Grania.	Porcia.
Autronia.	Herminia.	Postumia.
Baëbia.	Julia.	Quinctilia.
Bellia.	Junia.	Rusticellia.
Cœcilia.	Juventia.	Sempronia.
Cœlia.	Lælia.	Sulpicia.
Caninia.	Licinia.	Tadia.
Cassia.	Lucretia.	Terentia.
Cestia.	Lutatia.	Valeria.
Claudia.	Manlia.	Ventidia.
Considia.	Marcia.	Verria.
Cornelia.	Maria.	Vibia.
Cossutia.	Mescenia.	Vipsania.
Domitia.	Novia.	Volumnia.

En laissant aux monétaires et aux artistes toute liberté dans le choix des types, les Romains ne laissaient représenter sur leurs monnaies rien qui pût offenser la pudeur publique, et l'on doit ranger au nombre des médailles dites *spintriennes* (3), celles qui représentent les sales orgies et les actes de débauche des bacchanales dont la licence fut plus d'une fois, mais presque toujours vainement, réprimée

(1) Thesaurus Morellianus, I, 293.
(2) Ibid, II, 565.
(3) Gérard Jacob, Elém. de Num.

par les magistrats jusqu'en 567 où elles furent enfin abolies (1).

Ces espèces de médailles, particulières au règne de Tibère (2) rentrent dans la classe des *tesseres* ou jetons, dont on se servait pour les jeux, ou les réunions publiques ou privées dont elles facilitaient l'entrée; mais elles ne sont pas réputées monnaies.

Ils ne permettaient pas non plus qu'on représentât sur leurs monnaies rien qui fût injurieux ou déshonorant pour le peuple romain. Aucune allégorie ne pouvait rappeler les désastres des armées romaines ; le peuple roi ne voulait rappeler que sa gloire, ses triomphes, ou des faits qui honoraient ses citoyens, dont la gloire particulière rejaillissait sur la République entière. Ces faits glorieux étaient rappelés dans une infinité d'allégories qu'il serait trop long d'énumérer ici. Les monétaires dont les familles n'offraient aucune illustration personnelle, ceux qu'on qualifiait, à Rome, d'hommes nouveaux (3), trouvaient encore le moyen de satisfaire leur amour propre, en empruntant à leur pays d'origine quelqu'emblême, soit d'un dieu, soit d'un usage local (4) qui les fît distinguer. La vanité a été de tous les pays et de tous les âges.

Plusieurs familles avaient adopté des emblêmes parlants, appropriés à leurs noms. Ainsi, Publius Malleolus avait pris pour emblême un marteau (5); Aquilius Florus, une fleur; Furius Purpureus, le buccin, coquillage d'où l'on tirait la pourpre; Furius Crassipes, un gros pied; Pomponius Musa, les neuf muses ou l'une d'elles seulement; Lucretius Trio, les 7 étoiles du nord, appelées *septemtriones*. D'autres faisaient allusion à quelqu'évènement personnel à leur famille; car chacun voulait avoir son type particulier, son blason nobiliaire. La famille Acilia avait écrit sur ses deniers les triomphes de Macédoine et de Syrie; la famille Æmilia, la défaite du roi

(1) Annales romaines, an. 567.
(2) Suetone, Vie de Tibère.
(3) Plutarque, Vie de Caton l'ancien. Rollin, Hist. rom., II, 595.
(4) Thesaurus Morellianus, I, 364. Famille Roscia.
(5) On appelait particulièrement *Malleolus*, diminutif de *Malleus*, une marcotte de vigne ou bâton de sarment. C'était le bâton de Pluton. Tristan, Comment. hist., I, 46.

Aretas; la famille Claudia faisait gloire de la Vestale, qui, pour prouver sa chasteté suspectée, retenait dans un crible l'eau qu'on y versait, et tirait à l'aide seule de sa ceinture, en présence de tout le peuple, la galère retenue par les vases du Tibre, et sur laquelle se trouvait la statue de Cybèle, apportée de Pessinunte à Rome (1). Un titre plus réel et plus beau pour l'illustration de cette famille, était la défaite de Vicodomare, roi des Gaulois Insubriens, dont Marcus Claudius Marcellus porta les dépouilles dans le temple de Jupiter Feretrien. La famille Manlia reproduisait avec orgueil sur ses deniers le collier, glorieux trophée arraché en 392 au chef gaulois, que tua Manlius, et qui lui valut le surnom de *Torquatus*; la famille Marcia, qui faisait remonter son origine au roi Ancus Martius, aimait à reproduire soit la figure de ce roi, soit l'aqueduc qui lui était attribué, soit enfin les victoires remportées par Quintus Marcius sur Philippe, roi de Macédoine; la famille Titur
ia, d'origine sabine, rappelait sur ses deniers l'enlèvement des premières épouses des fondateurs de Rome; la famille Scribonia avait adopté l'emblême du puits merveilleux devant l'autel de Minerve, et dont Festus rapporte l'origine singulière (2).

Les monétaires romains se sont surtout étudiés à flatter Jules César et son successeur, en reproduisant, dans un luxe de types, l'origine céleste de César, ses exploits guerriers, sa clémence (3), sa générosité. L'étoile, qui accompagne presque toujours la tête de César, était la représentation de Vénus (4). La tête de cette déesse, dont la famille Julia prétendait descendre, se rencontre très fréquemment sur ses médailles, tantôt avec la chaise curule, le globe, les faisceaux, emblêmes

(1) Suetone, Vie de Tibère. Plutarque.

(2) Scribonius avait été chargé de chercher un emplacement pour élever un temple à Minerve. Il désigna un lieu où avait autrefois existé un autre temple, ce que tout le monde ignorait. En cet endroit était un foudre caché et qu'il n'était pas permis de découvrir; et par une ouverture profonde, en forme de puits, on voyait le ciel à travers la terre, comme si elle eût été percée de part en part.

(3) On bâtit, à Rome, en son honneur, un temple à la Clémence. Plutarque, Vie de César.

(4) Tristan, Comm. hist., I, 24.

de la toute puissance dictatoriale; tantôt avec l'*apex*, le *lituus*, le *præfericulum* et le *simpulum*, attributs du souverain pontificat, que le dictateur demi-dieu (1) réunissait en sa personne. Ces emblêmes du pontificat sont nombreux et se rencontrent assez fréquemment sur d'autres médailles, pour qu'il ne soit pas inutile d'en donner, avec l'explication, la nomenclature et la description.

Il y avait, à Rome, plusieurs espèces de prêtres qui avaient chacun leurs insignes. Chaque dieu avait ses prêtres spéciaux; il y avait aussi des prêtres qui n'étaient attachés à aucun dieu particulièrement, mais qui étaient chargés des sacrifices à tous les dieux. Tels étaient les pontifes, les augures, les quindecemvirs *sacris faciendis*, les aruspices, les curions, les septemvirs *epulones*, le roi des sacrifices. Les flamines étaient spécialement les prêtres de Jupiter (2). Le collége des pontifes avait à sa tête un chef qu'on appelait PONTIFEX MAXIMVS. Les immenses prérogatives de cette dignité déterminèrent Jules César et les empereurs qui lui succédèrent, à réunir dans leur main le titre de grand pontife. Une de ses attributions était de régler l'année; et c'est en cette qualité que César réforma le calendrier, à l'aide du mathématicien Sosigènes (3).

Les *augures* prédisaient l'avenir par le vol et le chant des oiseaux. Ces prêtres devaient être patriciens; mais, en 454, les plébéïens furent admis à participer à ces fonctions. Les *aruspices* prédisaient aussi l'avenir, mais d'une autre manière: c'était en consultant les entrailles des victimes, la flamme, la fumée, et tout ce qui se passait pendant le sacrifice. Les *épulons* étaient chargés de veiller et de présider aux repas qui avaient lieu après les jeux et les sacrifices (4).

(1) Le sénat avait accordé à César la permission de faire porter dans tous les théâtres un siége doré, avec une couronne d'or, comme on le faisait pour les dieux.

Dion, liv. 44, chap. 6.

Plutarque, Vie d'Antoine.

Annales romaines, an 707.

(2) Nieuport, 181, 184, 186.

(3) Nieuport, 213.

Lefèvre de Morsan, Mœurs et cout. des Rom., 1, 196.

(4) Nieuport, 188.

Le *lituus*, pl. II, n° 6, était un bâton recourbé en forme de crosse, dont les augures se servaient pour faire en l'air la division de la portion du ciel, où ils devaient observer le vol des oiseaux. Il leur était défendu d'étendre la main nue vers le ciel. Leurs fonctions étaient fort importantes à Rome, où l'on ne faisait rien sans les avoir consultés. Après l'incendie de Rome, en 563, le lituus de Romulus fut retrouvé sain et entier dans les décombres du temple de Mars, ce qui fut regardé comme un prodige (1).

Le *simpulum*, pl. II, n° 7, était un vase sacré, avec lequel on faisait les libations.

Le *prœfericulum*, pl. II, n° 8, était un bassin en forme de plat, dont on se servait dans les sacrifices pour présenter les offrandes aux dieux.

L'*adspergillum* était un aspersoir, fait de crin de cheval, dont les prêtres se servaient pour faire les purifications. Pl. II, n° 9.

La hache servait à immoler les victimes. Cette hache était de deux sortes : L'une proprement appelée *securis*, et dont le manche était court ; pl. II, n° 10 ; l'autre, nommée *secespita*, avait un manche plus long ; le fer en était différent ; pl. II, n° 11 ; on se servait de cet instrument pour tirer les entrailles de la victime. Outre la securis et la secespita, les prêtres se servaient encore du couteau, *culter*, pl. II, n° 12, pour découper les victimes qu'ils avaient immolées, et c'est sur le *prœfericulum* qu'on présentait aux dieux la part qui leur était destinée.

L'*urceus* ou *urceolus*, pl. II, n° 13, était un vase à une seule anse, dans le genre de nos pots à eau ; on s'en servait pour mettre le vin ou autres liquides destinés au sacrifice.

Le *capeduncula*, pl. II, n° 14, était un petit vase à deux anses, employé au même usage.

Le *guttus*, pl. II, n° 15, était un vase à col long et étroit, en forme de burette ; il servait à contenir les essences que l'on versait goutte à goutte sur le feu pendant le sacrifice.

(1) Plutarque, Vie de Camille.
Dion Cassius, lib. 44.

Le *tripus* ou trépied, pl. II, n° 16, servait à recevoir le feu sur lequel on brûlait les parfums. Le trépied sacré ou augural, était presque toujours accompagné d'un corbeau (1).

L'*apex*, appelé aussi *albogalterus*, pl. II, n° 17, était la houppe de soie qui ornait le sommet du bonnet des flamines.

Le simpulum, l'adspergillum, la hache et l'apex étaient les attributs du souverain pontificat; le lituus, l'urceolus et le corbeau étaient les attributs spéciaux des augures (2).

On trouve ces différents attributs sur les monnaies frappées par les familles suivantes, rapportées dans le Thesaurus Morellianus.

Ælia.	Perpenna.
Æmilia.	Plætoria.
Annia.	Quinctilia.
Antistia.	Rabiria.
Domitia.	Sestia.
Hirtia.	Silia.
Julia.	Statilia.
Junia.	Sulpicia.
Lætilia.	Tullia.
Munacia.	Ventidia.

Jules César fut, comme je l'ai dit, le premier qui fit frapper de la monnaie en son nom personnel, et qui obtint le privilége d'y apposer son effigie. C'était une dérogation énorme à l'usage établi depuis longtemps chez les Romains, si chatouilleux à l'égard de tout ce qui pouvait blesser leurs idées de liberté, et rappeler le souvenir des rois qu'ils avaient expulsés. Manlius Capitolinus, malgré tous les titres qu'il avait à la reconnaissance du peuple romain, fut sacrifié à l'amour excessif que ces mêmes Romains portaient à la liberté; ils ne lui pardonnèrent pas d'avoir voulu se rendre le maître et devenir le tyran de sa patrie (3). César fut plus adroit et plus heureux. Il asservit Rome aux Empereurs qui lui succédèrent, mais il paya de sa vie la ruine de la liberté. Une autre innovation, non moins importante, eut lieu à la même époque: Non seulement Jules César exerça personnellement le droit de frapper monnaie en son nom, mais il l'exerça même par délé-

(1) Tristan, Comm. hist. I, 274.
(2) V. Morell., I, 26.
(3) Plutarque, Vie de Camille.

gation. Ce fait est attesté par Dion Cassius. En 708, lorsque Jules César partit pour aller en Espagne faire la guerre aux fils de Pompée, il ne crut pas prudent d'abandonner Rome à la direction seule du consul Marcus Lepidus, son collègue, dans lequel il était loin d'avoir une confiance entière. Politiquement, il ne pouvait lui retirer son autorité; mais il pouvait l'annihiler, et il n'y manqua pas; il lui adjoignit donc huit préfets avec un pouvoir égal au sien. Ces huit préfets, choisis parmi ses affidés, étaient autant de surveillants dévoués que le prudent dictateur laissait auprès d'un collègue dont il redoutait moins l'activité et les entreprises ouvertes que les sourdes intrigues. Ces préfets eurent, par la nature de leurs fonctions, avec la direction des jeux, chose fort importante à Rome (1), le droit de faire porter devant eux les faisceaux consulaires, de battre monnaie et d'y mettre leur nom. Les médailles nous ont conservé le nom de ces huit préfets. Ce furent Aulus Hirtius, homme distingué, qui fut depuis consul, en 710, avec Vibius Pansa, et périt cette même année avec son collègue dans un combat contre Marc-Antoine; Munatius Plancus (2), homme inconstant et léger, qui, après la mort de Jules César, vendit ses services à la République, et finit par suivre le parti des triumvirs. L'un et l'autre ont laissé des monnaies d'or; Caïus Clovius, et Quintus Appius, dont il ne reste que des monnaies d'argent; Lucius Livineius Regulus (3), Lucius Mussidius Longus, Lucius Sestius, et Caïus Norbanus Flaccus, qui ont laissé également des médailles d'argent (4).

Après la mort de César, on trouve de nouveaux noms parmi les monétaires des triumvirs qui devaient constituer la République. Ces nouveaux monétaires furent Lucius Clodius Macer, Caïus Vibius Varus, Marcus Volteïus, fils de Marcus, un autre Marcus Volteïus, fils de Lucius Volteïus Strabo. On trouve également le nom de trois autres monétaires des trium-

(1) Il fallait aux Romains du pain et des spectacles : *panem et circenses*.
(2) Tristan, Comment. hist., I, 50.
(3) Tristan, Comm. hist., I, 31.
(4) Morell., Préface.

virs constituants: Quintus Metellus Celer, Servius Sulpicius Rufus, et Publius Canidius Crassus. Une médaille de cette époque, frappée au commencement du triumvirat d'Antoine, Octave et Lepide, porte d'un côté trois mains jointes, en signe de l'union des triumvirs; au revers, le faisceau consulaire, le globe, le caducée et la hache, emblêmes de la puissance, de la force et de la prospérité, avec la légende: SALUS GENERIS HVMANI (1).

De ces trois hommes qui tenaient dans leurs mains les destinées du monde, de qui Rome attendait sa régénération et son salut, et qui, par une cruelle déception, ne lui apportèrent que d'horribles proscriptions et la guerre civile, un seul demeura debout sur les ruines de la République. Antoine, vaincu à la bataille d'Actium, se donna la mort en 723. Lepide, annihilé depuis longtemps par son collègue Octavius, s'était refugié dans le souverain pontificat, en 717, pour conserver du moins quelqu'aparence de puissance. Octavius César, resté seul maître d'un empire acheté au prix de tant de crimes et de sang, revêtu du titre d'Empereur, décoré du titre ambitieux et mensonger de père de la patrie, voulut du moins justifier cette dernière flatterie; et par une sage administration, il fit oublier, sous le nom d'Auguste, les crimes et les proscriptions du triumvir. Il s'appliqua à réparer les maux de cette guerre civile, que son ambition avait allumée, et raffermit sur des bases solides l'état ébranlé par ses propres mains. Son premier soin fut de restreindre au nombre primitif les magistrats de toute espèce qu'on avait multipliés par suite des nécessités personnelles. Les monétaires furent donc réduits à trois. Mais, dans le partage léonin qu'Auguste fit de la puissance avec le sénat, en 726, il se réserva le droit de frapper à son nom personnel toute la monnaie d'or et d'argent, et laissa au sénat à exercer sur la seule monnaie de bronze, par l'inscription des lettres SC, la part exiguë de souveraine puissance qu'il voulait bien lui abandonner. Il y eut donc sous Auguste deux espèces de monétaires: ceux du

(1) Tristan, Comm. hist., I, 73.
Thesaurus Morellianus, 11. Famille Æmilia.

prince, chef de l'Etat, et ceux du sénat. Un nouveau système monétaire fut établi. L'as semi-oncial et ses fractions en usage depuis 575, et toutes les monnaies dites consulaires, aux types de la République, cessèrent d'être fabriquées, mais leur cours légal fut toléré. Toutes les monnaies, d'or, d'argent, de bronze, furent frappées à l'effigie d'Auguste, avec l'indication des titres honorifiques qu'il se donna ou qu'il se laissa donner. Le bronze fut divisé en trois modules ou grandeurs, et chaque module reçut l'empreinte d'un type différent (1).

Le premier module, ou bronze de grande dimension, avait pour type la couronne civique, entourée de deux branches de laurier et l'inscription OB CIVIS SERVATOS. Un décret du sénat, de l'an 725 de Rome, 27 ans avant l'ère chrétienne, ordonna que la porte du palais d'Auguste serait ornée de deux lauriers surmontés d'une couronne civique. Les Bilbilitains donnèrent une couronne civique à Auguste, pour avoir épargné les citoyens dans la guerre des Cantabres. C'est à ce fait que se rapporte l'inscription que les médailles les plus authentiques nous démontrent avoir été écrite autrement que nous n'oserions l'écrire actuellement, sans faire une faute contre la grammaire latine de Lhomond. Au revers, on trouve les lettres majuscules SC dans le champ, et le nom du monétaire en légende.

Je reproduis, planche II, n° 18, le type de l'un de ces grands bronzes, tiré de la famille Gallia (2); quelquefois on trouve la tête d'Auguste d'un côté, et au revers le type du globe surmonté du Capricorne, signe horoscopique qui faisait allusion à la naissance d'Auguste, né le 22 septembre, et que le poète Manilius rappelait dans ce vers:

Tunc venit Augusto Capricornius sidere fulgens.

J'ai vu ce type du Capricorne sur une fort belle monnaie d'or ou *aureus*, que son prix élevé m'a seul empêché d'acheter.

Le second module, ou moyen bronze, avait aussi pour type

(1) Morell., I, 190.
(2) Thesaurus Morellianus, I, 190.

la couronne civique, mais sans branches de laurier, dans laquelle se trouvait l'inscription AVGVSTVS TRIBVNIC POTEST. Au revers, il y avait soit la tête d'Auguste, avec ses qualifications, soit le nom du monétaire en légende, et les lettres SC dans le champ.

Je reproduis, pl. II, nº 19, un type de ce moyen bronze, relevé sur pièce originale de la famille Marcia (1).

Le troisième module avait différents types: tantôt une enclume; tantôt deux mains jointes, tenant un caducée; tantôt une corne d'abondance; tantôt enfin le *lituus* et le *simpulum*, emblêmes du pontificat. Ces types étaient accompagnés, en légende, du nom du monétaire. Au revers, on voyait dans le champ les lettres SC, ou quelquefois l'enclume, avec la formule monétaire A. A. A. F. F.

Je reproduis, planche II, nos 20 et 21, deux types de ces bronzes de petit module, tirés de la famille Livineïa (2).

Ces trois modules de monnaies de bronze, émanant de la puissance sénatoriale, portaient toujours d'un côté les lettres consacrées SC.

Les nouveaux monétaires suivirent les traditions de leurs prédécesseurs et reproduisirent, au revers de la monnaie d'argent, les évènements mémorables du règne d'Auguste. Ils nous ont ainsi transmis une suite curieuse de types commémoratifs: tels que l'Apollon Musagète, qui rappelle la bataille d'Actium, en 722 de Rome; le Parthe, à genoux, restituant à Auguste les enseignes prises sur les légions romaines, après la défaite de Crassus, en 700; l'orateur indien venu des bords du Gange à Rome, pour rendre hommage à Auguste; la découverte des livres sybillins; la réparation des chemins publics, alors qu'Auguste accepta les fonctions de grand voyer, et fit élever le Milliaire d'Or; l'Arc de Triomphe élevé à cette occasion, en l'honneur d'Auguste; les jeux séculaires rétablis sous son règne; les temples nombreux qu'il éleva ou consacra. Tous ces embellissements de cette ville devenue, d'après les présages, la maîtresse du monde, faisaient dire à Auguste, en

(1) Thesaurus Morellianus, I, 261.
(2) Ibid., I, 245.

parlant de Rome : *Luteam accepi marmoream relinquo.* Une foule d'autres médailles rappelaient les victoires d'Auguste, ou plutôt celles de ses lieutenants. C'est une histoire toute entière, écrite sur l'argent. Au revers, on trouvait toujours la tête d'Auguste, qui apparaissait comme le génie du peuple romain, AVGVSTVS DIVI FILIVS.

Après la mort d'Auguste, et à partir du règne de Tibère, on ne voit presque plus, sur les monnaies, le nom des triumvirs monétaires. A l'exception d'un petit nombre, frappées dans les colonies, les monnaies, en général, ne portaient plus que le nom, les titres et l'effigie des Césars ses successeurs, avec des allégories relatives aux évènements de leur règne. Tout se fit au nom et sous l'autorité des Césars. Ainsi disparut la dernière trace de la participation des citoyens à la fabrication et à l'émission des monnaies. On voit cependant, par quelques inscriptions (1), que l'institution des triumvirs monétaires subsistait encore du temps de Caracalla, et que ces fonctions étaient compatibles avec les charges les plus considérables de l'empire ; mais les monnaies avaient depuis longtemps cessé de présenter leurs noms.

Avec Auguste commença la série des monnaies, dites impériales, pour les distinguer des monnaies républicaines, appelées consulaires, qui remontaient à l'an 243 de Rome. Le type et le module des monnaies impériales différa entièrement de ceux des monnaies nouvelles, frappées par Auguste, et précédemment rapportées. Il n'y eut plus que deux modules de bronze, le grand et le moyen, qui reproduisirent tous deux la figure des Empereurs et des Impératrices. L'art monétaire, encouragé par les Césars, fleurit jusqu'au règne de Septime Sevère, où l'on trouve encore une belle exécution. Le titre de l'argent resta le même que sous la République, mais la taille fut abaissée, c'est-à-dire qu'on tailla un plus grand nombre de deniers dans la même quantité d'argent. Quant au bronze, il fut maintenu en deux modules jusqu'au règne de Gallien, où

(1) Q. H. L. F. POLL. RVF. LOLLIANO. PROCONS. ASIÆ. III. VIRO. A. A. A. F. F.
Abot de Bazinghem, II, 68.

l'on ne frappa guère que du petit bronze et du billon saucé. Les grands et les moyens bronzes de cette époque sont très rares. C'est alors que commença réellement la décadence de l'empire, avec la décadence de l'art, déjà si sensible sous les quatre règnes précédents (1); la grandeur romaine se trouva à son apogée sous Auguste. Rome toute entière fut personnifiée en lui; l'Empereur, c'était Rome, c'était tout l'empire romain. Après avoir captivé l'attachement des soldats par des largesses, celui du peuple par l'abondance qu'il lui procura, celui de tous les citoyens par les douceurs de la paix, il se rendit le centre et la règle de toutes choses; lui seul était le sénat, le magistrat et les lois (2). Auguste aurait eu plus raison que Louis XIV de dire: l'état, c'est moi; car Auguste n'eut point à lutter contre l'Europe, et n'éveilla pas, contre son autorité absolue, la jalousie des princes ses voisins. Tout tremblait devant lui; et une fois monté sur le trône impérial, la terre en silence attendit ses ordres avec respect.

(1) Millin, Elém. d'archéol.
(2) Tacite, Annales.

Bourges, Imp. et Lith. de Jollet-Souchois.



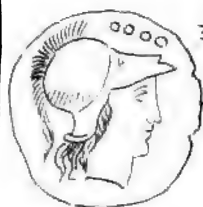
1





2



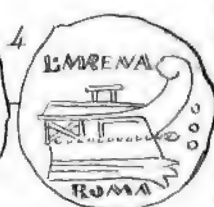


3





4





5



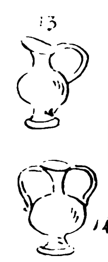




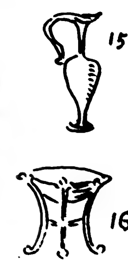

1
3
2
ROMA
ROMA
C.CATO
ROMA


4
M.BARBA
COR
IIVIR COR
5
L.BÆB.PRISCO
IIVIR
C.GRAV.BROC.

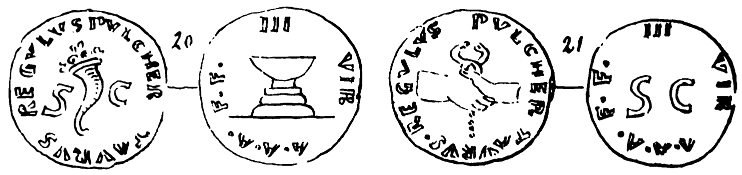

6
7
8
9
10
11
12


13
14


OB
CIVIS
SERVATOS
18
C.GALLIVS.C.F.
SC


15
16


17
AVGVSTVS
TRIBVNIC
POTEST
19
C.CENSORINVS
SC


REGVLVS PVLCHER
SC
20
III
VIR
21
REGVLVS PVLCHER
III
VIR
SC

del. Berry

Humble hommage

SPÉCIMEN

D'UN OUVRAGE INTITULÉ :

HISTOIRE CRITIQUE D'UN GRAND NOMBRE D'ARTISTES

OMIS, INSÉRÉS A TORT, OU MAL APPRÉCIÉS

Dans les Catalogues des Artistes de l'Antiquité.

PAR

JEAN-PIERRE ROSSIGNOL.

JANVIER 1853.

SPÉCIMEN

D'UN OUVRAGE INTITULÉ :

HISTOIRE CRITIQUE D'UN GRAND NOMBRE D'ARTISTES OMIS, INSÉRÉS A TORT, OU MAL APPRÉCIÉS DANS LES CATALOGUES DES ARTISTES DE L'ANTIQUITÉ (1).

BULARQUE,

AUTEUR DE LA PREMIÈRE PEINTURE QUE MENTIONNE L'HISTOIRE.

Discussion des deux passages de Pline qui concernent cet artiste. — Erreur chronologique de Larcher. — Objections élevées contre l'existence du tableau de Bularque représentant la ruine des Magnètes par les Trères. — Solution de ces difficultés. — Recherches sur les différentes invasions des Cimmériens en Asie. — Hérodote et Strabon mis d'accord. — Recherches sur les différentes prises de Sardes. — Histoire sommaire des Magnètes jusqu'à leur extinction par les Éphésiens. — Examen critique d'un fragment curieux de Nicolas de Damas. — Restitution d'un passage d'Athénée relatif à la dernière catastrophe des Magnètes. — Tableau chronologique des points principaux établis dans cet article.

Bien que Junius, et, après lui, M. Sillig, aient déjà signalé Bularque dans leur Catalogue, comme ils n'ont fait cependant que citer simplement les paroles de Pline, qui concernent ce peintre, et qu'ainsi

(1) Le premier volume est achevé et en état de paraître.

ils ont, d'une part, laissé le doute et l'incertitude peser sur l'artiste et sur son œuvre; que, d'une autre part, ils ont négligé les graves questions d'histoire politique et d'histoire de l'art, qui se présentaient en cette rencontre, j'ai regardé l'article des deux archéologues comme non avenu, et j'ai entrepris de traiter moi-même le sujet avec tous les développements qu'il demande.

Pline, s'apprêtant à passer une revue sommaire des plus célèbres artistes dans la peinture, nous dit : « Non constat sibi in hac parte « Græcorum diligentia, multas post Olympiadas celebrando pictores « quam statuarios ac toreutas : primumque Olympiade nonagesima, « quum et Phidiam ipsum initio pictorem fuisse tradatur, Olympium- « que Athenis ab eo pictum : præterea in confesso sit, octogesima « tertia fuisse Panænum fratrem ejus, qui clypeum intus pinxit, « Elide, Minervæ, quam fecerat Colotes, Phidiæ discipulus, et in « faciendo Jove Olympio adjutor. Quid quod in confesso perinde est, « Bularchi pictoris tabulam, in qua erat Magnetum prœlium, a « Candaule rege Lydiæ Heraclidarum novissimo, qui et Myrsilus « vocitatus est, repensam auro? Tanta jam dignatio picturæ erat. « Id circa ætatem Romuli acciderit necesse est; duo enim de vice- « sima Olympiade interiit Candaules ; aut, ut quidam tradunt, eodem « anno quo Romulus, nisi fallor; manifesta jam tum claritate artis « adeo non absolutæ (1). — Sur ce point, l'exactitude des Grecs se « dément, en ne signalant les peintres que plusieurs Olympiades « après les statuaires et les toreuticiens, et en plaçant le premier à la « XC[e] Olympiade, puisqu'il est rapporté que Phidias fut d'abord « peintre lui-même, et qu'il orna de peintures le temple de Jupiter « Olympien à Athènes ; puisqu'il est en outre reconnu qu'à la « LXXXIII[e] Olympiade florissait déjà Panænus son frère, qui peignit « à Elis la face intérieure du bouclier de la Minerve qu'avait faite « Colotès, disciple de Phidias, et son aide dans la sculpture du Ju- « piter Olympien. Mais que dis-je ? N'est-il pas également reconnu « qu'un tableau du peintre Bularque, représentant une bataille des « Magnètes, fut acheté son pesant d'or par Candaules, roi de Lydie,

(1) *Nat. Hist.* XXXV, 34.

« le dernier de la famille des Héraclides, et souvent appelé aussi « Myrsilus? Tant on attachait déjà de prix à la peinture! Il faut « que cette acquisition ait eu lieu vers le temps de Romulus; car « Candaules périt la XVIIIe Olympiade, ou, au rapport de quelques- « uns, la même année que Romulus, si je ne me trompe; et déjà, dès « cette époque, s'était signalé avec éclat un art si loin encore de la « perfection. »

Il serait aisé de renvoyer ici à Pline le reproche qu'il adresse à l'exactitude grecque de s'être démentie; car il se dément lui-même sur le point en question. A propos de la sculpture: « Il ne faut pas, « dit-il, négliger de remarquer que cet art est beaucoup plus ancien « que la peinture ou la statuaire, qui commencèrent l'une et l'autre « avec Phidias, la LXXXIVe Olympiade, environ trois cent-trente- « deux ans plus tard. —Non omittendum hanc artem tanto vetustio- « rem fuisse quam picturam aut statuariam, quarum utraque cum « Phidia cœpit LXXXIVe Olympiade, post annos circiter trecentos « triginta duos. (1). »

Un second reproche, et bien autrement grave, qu'il lui faudrait adresser, si Larcher avait raison, ce serait d'avoir commis ici un anachronisme de plusieurs siècles. « Si Pline, dit Larcher, ne se trompe « pas au sujet de Bularque, il faut que ce peintre ait fleuri peu après « la prise de Troie. Mais, lorsque ce naturaliste ajoute que Candaules « mourut la même année que Romulus, il se trompe grossièrement, « puisque ce prince périt environ 500 ans avant le fondateur de Rome. « Il est étonnant que François Junius et le Père Hardouin n'aient pas « relevé cette erreur (2). » Cinq cents ans d'anachronisme! L'erreur serait *grossière* en effet; mais à quoi songeait le vénérable traducteur, quand il a fait ce calcul? C'est à lui que j'en appelle, pour redresser sa singulière distraction. Dans le *Canon chronologique* de l'histoire d'Hérodote, nous lisons: « Candaules, roi de Lydie, tué par Gygès, « 715 avant J.-C. Gygès succède à Candaules, 715. — Numa « Pompilius règne à Rome, 714 (3). « Or, que dit Pline mainte-

---

(1) XXXVI, 5.
(2) *Traduct. d'Hérodote*, t. I, p. 184.
(3) *Ibid.*, t. VII, p. 599.

nant? Il rappelle d'abord une date accréditée, qui plaçait la mort de Candaules au commencement de la XVIII[e] Olympiade = 708 ans avant J.-C. Et en effet, Clément d'Alexandrie, rapportant les diverses opinions touchant l'époque de la naissance d'Homère : « Euphorion, « dit-il, dans son livre sur la famille des Aleuades, place la naissance « d'Homère sous Gygès, qui commença à régner, depuis la XVIII[e] « Olympiade, et qui fut, ajoute-t-il, le premier appelé du nom de « tyran. — Εὐφορίων δὲ ἐν τῷ περὶ Ἀλιάδων (leg. Ἀλευάδων) κατὰ Γύγην « αὐτὸν τίθησι γεγονέναι, ὃς βασιλεύειν ἤρξατο ἀπὸ τῆς ὀκτωκαιδεκάτης « Ὀλυμπιάδος, ὅν καί φησι πρῶτον ὠνομάσθαι τύραννον (1). » Pline rappelle, en second lieu, la date la plus généralement suivie, celle qui a été adoptée par Larcher lui-même, et qui fait coïncider la mort de Candaules avec la mort de Romulus. Le roi de Rome, en effet, périt, selon Varron, l'an 717 avant J.-C.; selon d'autres, l'an 716. Tout le désaccord porterait donc sur une ou deux années, ce qui est loin de compte avec l'anachronisme reproché. Il n'est donc pas étonnant que ni Junius, ni Hardouin, ni aucun des chronologistes modernes n'aient songé à relever la prétendue erreur de Pline. Tout ce qui peut surprendre seulement, c'est qu'un savant comme Creuzer ait adopté, sans examen, le jugement du traducteur d'Hérodote : « In illis tamen, « dit-il, quæ Plinius ex sua quidem sententia de ætate Candaulis « adjecit, *gravissime lapsus est*, observante Larcherio ad He- « rodot. (2). »

Le passage de Pline, que nous venons de rapporter, n'est pas le seul endroit où l'historien ait parlé de la peinture de Bularque; ailleurs, signalant les tableaux qui reçurent la plus haute estimation, il avait déjà dit : « Candaules rex, Bularchi picturam Magnetum exitii, « haud mediocris spatii, pari rependit auro (3). — Le roi Candaules « paya au poids équivalent de l'or une peinture de Bularque, repré- « sentant la ruine des Magnètes, et qui était d'une dimension consi- « dérable. »

Voilà tout ce que nous savons du peintre et de son œuvre. Ce récit

(1) *Strom.*, I, p. 389, ed. Pott.
(2) *Historic. Græc. Fragm.*, p 203
(3) *Nat. Hist.* VII, 38.

soulève deux sortes d'objections, et qui tendent toutes à faire une pure fiction de ce que Pline a raconté. Les premières portent sur l'exécution même du tableau et sur le travail extérieur de l'art ; les secondes, sur le sujet que représentait la peinture. Discutons-les en détail.

Quelle apparence, objectera-t-on, que la première peinture que mentionne l'histoire, soit précisément une œuvre où toutes les grandes difficultés de l'art devaient être sinon vaincues, du moins abordées? Quelle apparence que ce qui demandera plus tard les efforts successifs de tant d'hommes de génie, fût déjà tout trouvé?

On confond deux histoires de l'art, ou plutôt deux époques distinctes de cette histoire, celle qui concerne les peuples de l'Asie, notamment les Lydiens, et celle qui concerne les peuples de la Grèce. Comme nous avons, à l'article Gygès, nettement établi cette division, nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur; et là, il se pourra convaincre que l'objection faite en ce moment, n'est guère mieux fondée que ne le serait la suivante. Supposons qu'Homère eût péri tout entier, et que l'antiquité nous attestât qu'à l'aurore de la civilisation grecque, deux poëmes avaient paru non-seulement d'une beauté surprenante pour le temps, mais d'une perfection qui ne serait jamais égalée dans l'avenir, n'y aurait-il pas de la témérité à récuser le témoignage, en l'absence du fait? Les deux chefs-d'œuvre sont là pour répondre, et pour dire que la même réserve est un devoir quand il s'agit des autres productions du génie de l'homme.

La seconde espèce d'objections que l'on élève contre l'existence du tableau de Bularque, est plus sérieuse et aussi plus difficile à réfuter; car on n'y parvient qu'en éclaircissant les points les plus obscurs et les plus contestés de l'histoire ancienne, qu'en discutant et en conciliant les faits en apparence les plus contradictoires.

Ces objections furent présentées pour la première fois par l'abbé Sévin, dans son Mémoire intitulé : *Recherches sur les rois de Lydie* ; et nous ne saurions mieux les exposer qu'en citant le passage même du Mémoire : « Du temps de Candaules, dit-il, les Grecs asiatiques « cultivèrent les arts avec beaucoup de succès : le peintre Bularque « vivait alors, et Candaules acheta fort chèrement un de ses tableaux. « Pline, qui rapporte ce fait, le met au nombre de ceux dont la vérité

« ne saurait être contestée ; *in confesso est*, dit-il. Mais est-ce au-
« jourd'hui que les auteurs parlent affirmativement des choses qui
« sont quelquefois très-douteuses? Celle-ci, par exemple, est
« une des plus suspectes. Le tableau de Bularque, comme Pline
« lui-même le raconte, représentait la destruction des Magnésiens :
« Candaules rex, Bularchi picturam Magnetum excidii, haud mediocris
« spatii, pari rependit auro. Or, cet événement ne quadre point avec
« le temps de Candaules. Magnésie a été assiégée et prise deux fois ;
« la première par Gygès, et la seconde par les Scythes, qui firent
« une irruption dans l'Asie-Mineure, sous l'empire d'Ardys, roi de
« Lydie. Strabon assure que les Magnésiens furent traités par ces
« barbares avec la dernière inhumanité, ἄρδην ἀναιρεθῆναι ; et de là
« sans doute est venu le proverbe Μαγνήτων κακὰ, si fort à la
« mode chez les Grecs, pour exprimer de grands malheurs, compa-
« rables en quelque façon à ceux que les Magnésiens essuyèrent
« lors de la prise de leur ville par les Scythes. C'est de celle-là pro-
« bablement que Pline a eu dessein de parler ; et ma conjecture pa-
« raît d'autant mieux appuyée, que le mot *excidii* ne saurait convenir
« au siége que Gygès forma devant cette place (1). »

Le jugement de l'abbé Sévin a trouvé de l'acquiescement parmi les plus illustres archéologues. Heyne, sans se prononcer contre le docte académicien, croyait cependant que Bularque avait pu représenter quelqu'un de ces nombreux combats que se livrèrent, selon lui, les Magnètes et les Lydiens. « Magnetum prœlium hoc quo tempore fa-
« ctum sit, traditum non est ; bella tamen eorum memorantur plura
« cum Lydis ; bis Magnesia fuit oppugnata et capta, serius tamen,
« semel sub Gyge, tum sub Ardye : unde et Sevinus dubitationem
« movebat de omni narratione de pictura Bularchi ; verum, ut dixi-
« mus, bella fuere fere continua. Exstincti Magnetes a Treribus,
« gente Cimbrica, incursatione Asiæ funesta (2). »

Ottfr. Müller, plus décisif, n'hésite pas à condamner Pline, et à se ranger au sentiment de l'abbé Sévin. A l'entendre, l'anecdote re-

---

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Bell.-Lettr.*, t. V, p. 253 sq.
(2) *Opusc.*, t. V, p. 348 sq.

lative au tableau de Bularque doit être regardée avec d'autant plus de raison comme une illusion de l'historien, que la dévastation de Magnésie par les Trères dont parle Archiloque, et qui est la seule connue, n'arriva au plus tôt que sous Ardys, après la XXVIe Olympiade (1).

Je ne m'arrêterai point à combattre une à une ces diverses assertions, parce qu'elles se trouveront suffisamment réfutées dans la discussion que je vais engager.

Pline nous dit que l'acquisition du tableau de Bularque fut faite par Candaules; d'où il suit déjà que l'événement retracé par cette peinture, précéda l'année 715, époque de la mort du roi de Lydie. Le même historien caractérise cet événement par un terme qui désigne une catastrophe; c'est *excidium*. Appliqué, en effet, à une ville ou à une contrée, *excidium* signifie non-seulement la destruction des maisons, le ravage des champs, mais encore l'anéantissement des habitants. Le tableau de Bularque devait donc représenter non pas seulement la prise de Magnésie, mais sa ruine complète et sa désolation. Il nous reste à chercher un événement de l'histoire qui justifie cette représentation de l'art. Strabon nous a, je crois, conservé le souvenir du combat désastreux. « Anciennement, dit-il, il arriva aux « Magnètes d'être détruits de fond en comble par les Trères, peu- « plade cimmérienne, longtemps favorisée de la fortune; et, l'année « suivante, la place où ils avaient été fut occupée par les Milésiens. « Callinus fait mention des Magnètes, comme étant encore dans la « prospérité, et obtenant des succès dans la guerre contre les Ephé- « siens; tandis qu'Archiloque paraît évidemment connaître déjà la « calamité qu'ils éprouvèrent :

« Déplorer le désastre des Thasiens, non celui des Magnètes;

« d'où l'on peut juger qu'il est moins ancien que Callinus. C'est « une autre invasion antérieure des Cimmériens que Callinus rap- « pelle, quand il dit :

« Maintenant vient fondre l'armée des Cimmériens aux violentes « actions;

---

(1) *Handbuch*, etc., § 74.

« et il montre dans cette irruption la prise de Sardes. — Τὸ παλαιὸν « δὲ συνέβη τοῖς Μάγνησιν ὑπὸ Τρηρῶν ἄρδην ἀναιρεθῆναι, Κιμμερικοῦ « ἔθνους, εὐτυχήσαντος πολὺν χρόνον· τῷ δ' ἑξῆς ἔτει Μιλησίους κατασχεῖν « τὸν τόπον. Καλλῖνος μὲν οὖν ὡς εὐτυχούντων ἔτι τῶν Μαγνήτων μέμνη- « ται, καὶ κατορθούντων ἐν τῷ πρὸς Ἐφεσίους πολέμῳ· Ἀρχίλοχος δὲ ἤδη « φαίνεται γνωρίζων τὴν γενομένην αὐτοῖς συμφοράν·

« Κλαίειν τὰ Θασίων, οὐ τὰ Μαγνήτων κακά·

« ἐξ οὗ καὶ τὸ νεώτερον εἶναι τοῦ Καλλίνου τεκμαίρεσθαι πάρεστιν. Ἄλλης « δέ τινος ἐφόδου τῶν Κιμμερίων μέμνηται πρεσβυτέρας ὁ Καλλῖνος, ἐπὰν « φῇ·

« Νῦν δ' ἐπὶ Κιμμερίων στρατὸς ἔρχεται ὀβριμοεργῶν·

« ἐν ᾗ τὴν Σάρδεων ἅλωσιν δηλοῖ (1). »

Il arriva aux Magnètes d'être détruits de fond en comble, ἄρδην ἀναιρεθῆναι, voilà bien l'*excidium* de Pline ; d'une autre part les dates concordent ; Archiloque connaissait l'événement ; or, le poëte vécut sous Candaules et sous Gygès, au témoignage d'Hérodote : « Τοῦ « (Γύγεω) καὶ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος, κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος, « ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐπεμνήσθη (2).—Archiloque de Paros, qui vivait « du même temps que Gygès, a fait mention de ce prince, dans un « poëme en ïambes trimètres. »

Mais ici la difficulté, qui semblait déjà résolue, se complique, et nous sommes obligés de poursuivre les traces d'un peuple vagabond, qui n'a laissé que des vestiges à demi effacés et des souvenirs obscurcis. M. J. Valentin Francke a dit spirituellement que les Cimmériens avaient jeté peut-être plus de trouble parmi les philologues que dans l'Asie même (3). On pourrait ajouter, par une métaphore analogue, que leur histoire est peut-être encore plus obscure que les ténèbres dont on les supposait enveloppés : Ἠέρι καὶ νεφέλῃ κεκαλυμμένοι (4).

(1) XIV, p. 647 sq. — On peut rapprocher Clément d'Alexandrie, qui a reproduit le passage de Strabon, en l'abrégeant (*Strom.*, I, p. 398, ed. Pott.).

(2) I, 12.

(3) « Cimmerios majores fortasse inter philologos quam in ipsa Asia « turbas excitasse (*Callinus*, p, 112 sq.). »

(4) Homer., *Odyss.* Λ', 15.

J'essaierai cependant à mon tour de débrouiller un peu cette confusion, et d'éclaircir cette obscurité.

Au passage de Strabon, on oppose le témoignage d'Hérodote, qui nous dit expressément : « Pendant qu'Ardys exerçait la souveraine « autorité à Sardes, les Cimmériens expulsés de leurs demeures par « les Scythes Nomades, vinrent en Asie, et prirent Sardes, à l'exception de la citadelle. — Ἐπὶ τούτου (Ἄρδυος) τυραννεύοντος Σαρδίων, « Κιμμέριοι ἐξ ἠθέων ὑπὸ Σκυθέων τῶν Νομάδων ἐξαναστάντες, ἀπικέατο « ἐς τὴν Ἀσίην, καὶ Σάρδις πλὴν τῆς ἀκροπόλιος εἷλον (1). » De ces paroles, en effet, tous les critiques et tous les commentateurs ont inféré que la première et même la seule invasion des Cimmériens dans l'Asie-Mineure eut lieu sous Ardys ; et qu'ici l'autorité d'Hérodote devait incontestablement prévaloir sur celle de Strabon. Or, s'il en est ainsi, l'anecdote de Pline perd tout crédit, et l'on est fondé à dire avec l'abbé Sévin et Ottfr. Müller que l'histoire du tableau de Bularque est une fable. En vain essaierait-on de supposer avec Heyne que cette peinture pouvait représenter quelqu'un des combats que se livrèrent fréquemment les Magnètes et les Lydiens ; le docte archéologue a fait là de pures hypothèses ; car rien ne l'autorisait à supposer du temps de Candaules ou avant ce roi aucune lutte entre les deux peuples, encore moins une guerre d'extermination, *excidium*. En vain essaierait-on aussi de concilier Strabon avec Hérodote, interprété comme il l'est ; Larcher, qui l'avait tenté, revint prudemment sur ses pas (2).

Cette contradiction signalée entre les deux écrivains forme le plus sérieux embarras de l'histoire si confuse des invasions cimmériennes ; et je m'étonne d'autant plus que M. J. Val. Francke, qui a eu occasion de traiter une bonne partie du sujet, n'ait pas même paru soupçonner la difficulté. Mais il faut dire que cet ingénieux et habile critique, tout occupé d'assurer à Callinus l'invention de l'élégie, et de montrer que ce poëte était plus ancien qu'Archiloque, a augmenté encore, s'il se peut, le désordre et les ténèbres de l'histoire des Cimmériens ;

---

(1) I, 15.
(2) *Traduct. d'Hérodote*, t. I, p. 183 sq.

et que, dans le but de faire prévaloir son idée, il est allé jusqu'à fausser la tradition, et à corrompre les textes (1). Devons-nous donc abandonner la question comme insoluble ? Ce n'est point mon avis ; je crois, au contraire, que l'opposition qu'on a cru voir jusqu'ici entre le géographe et l'historien est illusoire, et que ce dernier entendu comme il demande à l'être, ne contredit en rien les assertions du premier.

Exagérer les conséquences d'un passage, c'est l'interpréter à faux ; or, tel est, selon moi, l'excès où ont donné dans cette circonstance les commentateurs et les critiques. Hérodote ne se proposait point de faire l'histoire des Cimmériens ; il n'en a parlé qu'accidentellement et en passant. Il ne songeait pas non plus à faire celle des Lydiens ; car il ne la commence qu'à Crésus : seulement, comme introduction, il a cru devoir dire un mot des rois qui avaient précédé ce dernier, d'Alyattes, de Sadyattes, d'Ardys et de Gygès. Pour ce qui est de Candaules, l'historien se borne à raconter l'événement tragique qui du même coup priva ce prince de son trône, de sa femme et de la vie. Maintenant, à quelle occasion Hérodote a-t-il parlé des Cimmériens ? Au sujet d'Ardys, il signale leur invasion comme un des événements notables de ce règne ; et quelques lignes plus bas, il rappelle leur expulsion comme une des actions les plus mémorables d'Alyattes : « Κιμμερίους τε ἐκ τῆς Ἀσίης ἐξήλασε (2). » De là, je le demande, peut-on se croire autorisé à conclure que l'historien n'a connu et n'a voulu faire entendre qu'une seule expédition ? Non, sans doute ; car cette incursion de barbares n'est mentionnée que comme un accident de l'histoire des Lydiens ; et pour que la conséquence qu'on prétend déduire fût légitime, il faudrait qu'Hérodote, racontant les événements d'un règne antérieur à celui de Gygès, et pendant lequel aurait pu avoir lieu l'invasion signalée par Strabon, eût omis de parler de ce dernier événement. Or, il s'est arrêté, nous venons de le voir, en deçà du règne de Candaules ; d'où il suit que son silence n'infirme rien de ce qui a pu se passer au delà. Peut-être ce-

(1) Vid. *Callin.*, p. 89-117.
(2) I, 16.

pendant objectera-t-on encore qu'Hérodote, rappelant cette même invasion, avait déjà dit à propos de Crésus : « Il est le premier des « barbares que nous connaissons, qui ait réduit une partie des Grecs « à lui payer tribut, et qui ait fait alliance avec l'autre. Avant son « règne, tous les Grecs étaient libres ; car l'expédition des Cimmé-« riens contre l'Ionie, antérieure à ce prince, ne fut pas un renverse-« ment des villes, mais un pillage à la suite d'une incursion. — Οὗτος « ὁ Κροῖσος βαρβάρων πρῶτος τῶν ἡμεῖς ἴδμεν τοὺς μὲν κατεστρέψατο « Ἑλλήνων ἐς φόρου ἀπαγωγήν, τοὺς δὲ φίλους προσεποιήσατο. Πρὸ δὲ τῆς « Κροίσου ἀρχῆς πάντες Ἕλληνες ἔσαν ἐλεύθεροι· τὸ γὰρ Κιμμερίων « στράτευμα τὸ ἐπὶ τὴν Ἰωνίην ἀπικόμενον, Κροίσου ἐὸν πρεσβύτερον, οὐ « καταστροφὴ ἐγένετο τῶν πολίων, ἀλλ' ἐξ ἐπιδρομῆς ἁρπαγή » (1). Mais ici je soutiens qu'Hérodote nous serait plutôt favorable que contraire ; car sa façon de s'exprimer suppose plutôt qu'elle ne l'exclut une invasion antérieure à celle qui eut lieu sous Ardys.

Nous croyons donc avoir délivré Strabon de la redoutable concurrence qu'on lui avait suscitée, et nous pouvons tenir compte désormais de ses assertions, sans crainte de manquer à l'autorité d'Hérodote. Cette difficulté levée, la question jusqu'à présent si obscure, va, je crois, s'éclaircir. Recueillons ce que le géographe nous apprend des invasions cimmériennes. « Homère, nous dit Strabon, connut aussi le Bosphore cimmérien, puisqu'il parle des « Cimmériens : il n'est pas possible qu'il sût seulement leur nom et « qu'il ignorât ces peuples eux-mêmes, qui de son temps ou un peu « avant lui, envahirent tout le pays depuis le Bosphore jusqu'à « l'Ionie. — Καὶ μὴν καὶ τὸν Κιμμερικὸν Βόσπορον οἶδε, τοὺς Κιμμερίους « εἰδώς· οὐδήπου τὸ μὲν ὄνομα τῶν Κιμμερίων εἰδώς, αὐτοὺς δὲ ἀγνοῶν, « οἳ κατ' αὐτὸν, ἢ μικρὸν πρὸ αὐτοῦ, μέχρις Ἰωνίας ἐπέδραμον τὴν γῆν « ἐκ Βοσπόρου πᾶσαν » (2). Et plus loin, revenant sur le même sujet, il ajoute : « On rapporte, en effet, que du temps d'Homère, ou un « peu avant lui, il y eut une irruption des Cimmériens qui fut pous-« sée jusqu'à l'Eolide et à l'Ionie. — Καὶ γὰρ καθ' Ὅμηρον, ἢ πρὸ

(1) I, 6.
(2) I, p. 6.

« αὐτοῦ μικρὸν λέγουσι τὴν τῶν Κιμμερίων ἔφοδον γενέσθαι, τὴν μέχρι τῆς « Αἰολίδος καὶ τῆς Ἰωνίας » (1).

Ainsi du temps d'Homère, ou un peu avant lui, c'est-à-dire entre le neuvième et le dixième siècle avant l'ère chrétienne, les Cimmériens envahirent l'Asie. C'est la première invasion que mentionne l'histoire. Mais indépendamment des deux que nous connaissions déjà, il paraît qu'il y en eut plusieurs autres. Ecoutons l'historien géographe. « Les Cimmériens, que l'on appelle aussi Trères, ou une « certaine peuplade de ces derniers, fondirent souvent sur les pays « situés à la droite du Pont, et sur ceux qui leur sont contigus, en- « vahissant tantôt la Paphlagonie, tantôt la Phrygie, à l'époque où « l'on rapporte que Midas, ayant bu du sang de taureau, subit le « trépas. Lygdamis, à la tête de ceux qu'il conduisait, poussa jusque « dans la Lydie et l'Ionie, et prit Sardes ; mais il périt dans la Cilicie. « Du reste, les Cimmériens et les Trères firent fréquemment de « pareilles incursions. — Οἵ τε Κιμμέριοι, οὓς καὶ Τρῆρας ὀνομάζουσιν, « ἢ ἐκείνων τι ἔθνος πολλάκις ἐπέδραμον τὰ δεξιὰ μέρη τοῦ Πόντου, καὶ τὰ « συνεχῆ αὐτοῖς, ποτὲ μὲν ἐπὶ Παφλαγόνας, ποτὲ δὲ καὶ Φρύγας, ἐμβα- « λόντες· ἡνίκα Μίδαν αἷμα ταύρου πιόντα φασὶν ἀπελθεῖν εἰς τὸ χρεών. « Λύγδαμις δὲ τοὺς αὑτοῦ ἄγων, μέχρι Λυδίας καὶ Ἰωνίας ἤλασε, καὶ « Σάρδεις εἷλεν· ἐν Κιλικίᾳ δὲ διεφθάρη. Πολλάκις δὲ καὶ οἱ Κιμμέριοι καὶ « οἱ Τρῆρες ἐποιήσαντο τὰς τοιαύτας ἐφόδους » (2).

Ces fréquentes irruptions faites à diverses époques, laissent place maintenant à beaucoup d'assertions que l'on regardait comme contradictoires, ou qu'on cherchait à concilier par des moyens violents. Elles doivent aussi nous donner une idée de l'innombrable multitude de ces barbares ; car la même troupe revenait rarement à son point de départ, mais de nouvelles hordes agitées de la même inquiétude,

(1) III, p. 149.

(2) I, p. 61. — Eustathe a resserré toutes ces citations de Strabon dans un même passage, mais avec beaucoup de désordre, et en ajoutant une seule circonstance, que Midas s'empoisonna en buvant du sang de taureau, comme le fit plus tard Thémistocle : « Ὅτε καὶ Μίδας λέγεται αἷμα ταύρου πιὼν, ὡς Θεμιστοκλῆς ὕστερον, εἰς τὸ χρεὼν ἀπελθεῖν. (*Ad Odyss.* Λ', 14, p. 1671.

sollicitées par le même attrait d'un climat plus doux et d'une terre plus fortunée, ou chassées de leurs demeures par les Scythes, se ruaient à leur tour sur l'Asie, comme des tourbillons de sable, pour employer la comparaison de Callimaque, parlant de leur armée : « Στρατὸν Κιμμερίων, ψαμάθῳ ἶσον » (1).

Il ne faut donc pas chercher à soumettre les faits d'une pareille histoire à une succession rigoureuse, ni à un ordre chronologique bien précis. Toutefois, au milieu de ces attaques réitérées, de ces mouvements désordonnés et confus, dont la plupart n'ont laissé aucune trace, on peut, je crois, observer quelque suite dans la marche des Cimmériens et fixer aussi la date de quelques événements, notamment de celui qui nous intéresse le plus.

En rapprochant les passages déjà cités, nous voyons les Cimmériens partir des bords du Pont-Euxin, où ils s'étaient établis entre le Borysthène et le Tanaïs, longer la côte occidentale de cette mer et pousser une première fois leur incursion jusqu'à l'Eolide et à l'Ionie. Plus tard ils reparaissent divisés en plusieurs corps dont un envahit la Phrygie et la Paphlagonie, c'est-à-dire le centre et le nord de l'Asie, tandis qu'un autre, sous la conduite de Lygdamis, après avoir dévasté la partie occidentale de cette contrée, se dirige vers le sud, et poursuit ses ravages jusqu'à la Cilicie. Le côté par où ils pénétrèrent habituellement dans l'Asie-Mineure, paraît avoir été l'occident ; et la proie qui attira le plus souvent leur convoitise, c'est Sardes, l'opulente capitale des Lydiens. Arrêtons-nous un moment sur les pillages successifs auxquels fut livrée cette ville, et tâchons d'en indiquer l'ordre ; ce sera un acheminement pour déterminer l'époque de la dévastation de Magnésie.

Callisthènes, dans son histoire de l'expédition d'Alexandre, énumérant le nombre de fois que Sardes tomba au pouvoir de l'ennemi, disait : « Que cette ville fut prise d'abord par les Cimmériens, ensuite « par les Trères et les Lyciens, ce que montrait Callinus, le poëte « élégiaque, et, en dernier lieu, sous Cyrus et Crésus. — Φησὶ δὲ « Καλλισθένης ἁλῶναι τὰς Σάρδεις ὑπὸ Κιμμερίων πρῶτον, εἶθ' ὑπὸ Τρηρῶν

(1) *Hymn. in Dian.*, 253.

« καὶ Λυκίων, ὅπερ καὶ Καλλῖνον δηλοῦν, τὸν τῆς ἐλεγείας ποιητήν,
« ὕστατα δὲ τὴν ἐπὶ Κύρου καὶ Κροίσου γενέσθαι ἅλωσιν » (1).

Ne nous occupons pas de la distinction qu'établit l'historien philosophe entre les Cimmériens et les Trères; car les deux noms désignent une même race, celui-là s'appliquant au genre, celui-ci à l'espèce. Mais à quelle incursion doit-on rattacher ce premier pillage ? A l'incursion des temps homériques, selon toute vraisemblance. Cherchons la date du second, beaucoup moins aisée à fixer. L'opinion commune veut qu'il ait eu lieu sous le règne d'Ardys; mais cette opinion n'est point soutenable. Strabon, en effet, parlant de la ruine de Magnésie, nous dit qu'elle ne fut point connue de Callinus. Or, la ruine de Magnésie est certainement antérieure au règne d'Ardys, nous le montrerons. M. Francke qui avait intérêt à reculer le plus possible l'âge de Callinus, a proposé un expédient commode; il consiste à transposer les mots : ὅπερ καὶ Καλλῖνον δηλοῦν, *ce que montrait Callinus*, après la première phrase, à la suite de πρῶτον, de manière que Callinus ait parlé seulement de la première invasion. Mais, comme le lui a très-judicieusement objecté M. Nic. Bach, le dernier éditeur de Callinus, à ce compte, il serait aisé de faire dire aux écrivains de l'antiquité tout ce qu'on veut; et ce n'est plus là produire des témoins pour déclarer la vérité, c'est les suborner, pour les faire parler dans son intérêt (2).

Maintenant, si Callisthènes n'a pu désigner la prise de Sardes, arrivée sous le règne d'Ardys, il suit de là deux choses: premièrement, que le philosophe ignorait ce pillage, mentionné par Hérodote; secondement, que celui qu'il a voulu signaler lui-même, doit être postérieur aux temps homériques, et antérieur à la ruine de Magnésie. L'éditeur que je viens de citer, M. Bach, a fort bien senti la nécessité de cette double conséquence; mais il n'a vu qu'une partie de la vérité, et, loin de l'établir, il a laissé subsister contre son

---

(1) Ap. Strab., XIII, p. 627.

(2) « Quis autem, quæso, mi Francki, tibi concedet puros atque integros « antiquitatis fontes ita conturbare, ut tuis faveant conjecturis atque opinio« nibus ? Hoc est adornare testes, ut tuis rationibus faveant, non explicare, « sicut veritas flagitat (*Callini, Tyrtæi, et Asii Fragm.*, p. 15-16). »

explication des objections qui la renversent. M. Bach pense, en effet, que la seconde prise de Sardes coïncida, ou à peu près, avec la dévastation de Magnésie, et, pour prévenir la difficulté tirée de l'âge de Callinus, il suppose que le poëte, à l'époque de cette catastrophe, avait péri lui-même dans un combat, ou que, déjà vieilli, il ne faisait plus d'élégies : « Ipsum vero aut in prœlio esse occisum, aut in « posterum senectutem egisse quietam, neque distichis amplius « inclusisse animi furorem atque impetum; ita ut neque Magnesiæ « excidium, eodem fere tempore a Treribus factum, in Callini car- « minibus laudari posset (1). » Ce sont là des arguties, et, pour réfuter Strabon, il eût fallu des raisons sérieuses. D'ailleurs, le docte éditeur, qui a touché un peu légèrement à ces graves questions, ne s'est pas aperçu que, dans le passage même où Strabon parle de la ruine des Magnètes, il ajoute : « Callinus rappelle *une autre invasion* « *antérieure* des Cimmériens, quand il dit : Maintenant vient fondre « l'armée des Cimmériens aux violentes actions; *et il montre, dans* « *cette irruption, la prise de Sardes.* » Quelle est cette prise de Sardes? La seconde, sans contredit, mentionnée par Callisthènes, et qui se doit placer vers le huitième siècle avant le Christ.

Paul Orose, qui n'est pas une grande autorité, mais dont le témoignage acquiert du poids, quand il est confirmé d'ailleurs, nous vient ici en aide. Il nous apprend que la trentième année avant la fondation de Rome, il y eut une incursion soudaine des Amazones et des Cimmériens sur l'Asie, laquelle y répandit longtemps et au loin la désolation et le meurtre. « Anno ante Urbem conditam XXX, Pe- « loponnensium Atheniensiumque maximum bellum totis viribus « animisque commissum est. Tunc etiam Amazonum gentis et « Cimmeriorum in Asiam repentinus incursus plurimam diu late « vastationem stragemque edidit (2). » Cette incursion, en effet, ne saurait être différente de celle que rappelait Callinus, et les temps y conviennent, la trentième année, avant la fondation de Rome (754), répondant à la huitième avant le commencement des Olympiades (776), ou à 784 avant l'ère chrétienne.

---

(1) *Callini*, etc. *Fragm.*, p. 12 sq.
(2) I, 21, p. 79.

Nous avons indiqué l'époque approximative des deux premières fois que Sardes tomba au pouvoir des Cimmériens; observons, avant d'aller plus loin, que la prise de cette ville, arrivée au temps d'Ardys, n'est pas la seule que Callisthènes ait passé sous silence; il en est au moins encore une autre, soit que l'historien les ait omises à dessein ou non, soit plutôt que le fragment de son histoire ait souffert quelque mutilation. Quoi qu'il en soit, Strabon nous a dit plus haut: « Les Cimmériens fondirent souvent sur les pays situés à la « droite du Pont, et sur ceux qui leur sont contigus, à l'époque où « l'on rapporte que Midas, ayant bu du sang de taureau, subit le « trépas. Lygdamis, à la tête de ceux qu'il conduisait, poussa jusque « dans la Lydie et l'Ionie, et prit Sardes. » Or, la date de cette invasion se trouve déterminée par la date connue d'un personnage contemporain, c'est Midas, fils de Gordius, le même, à n'en pas douter, qu'Eusèbe place à la fin de la Xe Olympiade = Avant J.-C. 737. Les deux expéditions se seraient par conséquent suivies à la distance d'environ cinquante ans, distance qui paraîtra plutôt longue que courte, si l'on songe qu'à cette époque, les invasions des Cimmériens furent fréquentes en Asie. Nous avons donc, en restant dans les faits positifs, déjà constaté trois prises de la ville de Sardes; la quatrième arrivera sous Ardys, et la cinquième sous Crésus.

Il est temps de nous occuper de la catastrophe des Magnètes: après ce qui vient d'être dit, la date de cet événement sera fixée sans peine. Nous avons déjà circonscrit la question de telle sorte, que le désastre ne peut ni remonter à la seconde invasion ni descendre à la quatrième. Placé, en effet, à la seconde, il aurait été connu de Callinus; or, le poëte l'ignora, comme le veut Strabon. Placé à la quatrième, il prolonge outre mesure la carrière d'Archiloque; car le poëte florissait déjà du temps de Gygès; or, Gygès régna trente-huit ans, et Ardys quarante-neuf. Ajoutons que cette dernière hypothèse ne serait guère moins contraire au sentiment de Strabon; car, si le géographe ne regardait pas Archiloque comme contemporain de Callinus, il le faisait suivre peu après, cela résulte clairement de ses paroles; or, selon l'hypothèse, la séparation pourrait être de plus d'un siècle.

Mais ce n'est pas tout; nous avons maintenant, pour résoudre la question, un argument qui, ayant recouvré toute sa valeur, devient

péremptoire ; c'est le passage de Pline. L'historien, nous l'avons entendu, ne donne pas l'anecdote relative au tableau de Bularque comme un simple *ouï-dire*, mais comme un fait notoire et *avéré*, *in confesso est;* et lui-même est revenu jusqu'à deux fois sur le curieux exemple. Il faut donc que la ruine des Magnètes, représentée par la peinture que paya si magnifiquement Candaules, soit arrivée au moins quelques années avant la mort de ce prince ; et, dans tous les cas, à la suite de la troisième incursion des Cimmériens, celle qui eut lieu du temps de Midas, vers 737.

J'ai rappelé les invasions cimmériennes que mentionne l'histoire, et quelques-unes des calamités qu'elles entraînèrent, notamment celle qui nous intéressait le plus. Pour mieux faire connaître la destinée des Magnètes, et préciser encore davantage l'époque de la ruine de leur ville, j'ajouterai quelques détails.

Ils furent souvent en guerre avec leurs voisins et surtout avec les Ephésiens. Strabon nous a dit : « Callinus fait mention des Magnètes « comme étant encore dans la prospérité, et obtenant des succès dans « la guerre contre les Ephésiens. » Ces paroles indiquent clairement une lutte engagée de bonne heure, longtemps soutenue, et qui ne s'interrompt que pour être reprise. Une particularité conservée par Elien suffirait, si elle est vraie, pour expliquer la fréquence des combats que dûrent se livrer ces deux peuples. Citant des exemples de guerres suscitées par de petites causes, il raconte « Qu'une saute- « relle alluma la guerre entre les Magnètes et les Ephésiens. — « Μάγνητας δὲ καὶ Ἐφεσίους εἰς πόλεμον ἀκρὶς ἐξῆψε (1). » C'est un de ces combats sans doute que le même anecdotier a voulu rappeler dans le chapitre où il décrit l'ordre stratégique qu'avaient adopté les Magnètes, et auquel ils dûrent la victoire, bien qu'il annonce encore l'enfance de l'art. Chaque cavalier, dit-il, avait pour auxiliaires un chien féroce dressé à la chasse et un esclave armé du javelot, qui le précédaient ; lui-même venait en troisième lieu. « Οἱ Μαιάνδρῳ παροι- « κοῦντες Μάγνητες Ἐφεσίοις πολεμοῦντες, ἕκαστος τῶν ἱππέων ἦγεν αὐτῷ

(1) *De Nat. Animal.* XI, 27.

« συστρατιώτην θηρατὴν κύνα, καὶ ἀκοντιστὴν οἰκέτην... Εἶτα ἐκ τρίτου « ἐπῄεσαν αὐτοί. » (1).

Quelques années plus tard, les Magnètes se montrent aux prises avec les Lydiens, s'il faut en croire ce récit passablement romanesque, conservé par Nicolas de Damas, et reproduit par Suidas : « Ὅτι « Μάγνης ἦν ἀνὴρ Σμυρναῖος, καλὸς τὴν ἰδέαν, εἴ τις καὶ ἄλλος, ποιήσει τε « καὶ μουσικῇ δόκιμος. Ἤσκετο δὲ καὶ τὸ σῶμα διαπρεπεῖ κόσμῳ, ἁλουργῇ « ἀμπεχόμενος, καὶ κόμην τρέφων χρυσῷ στρόφῳ κεκορυμβωμένην· περιῄει « τε τὰς πόλεις ἐπιδεικνύμενος τὴν ποίησιν. Τούτου δὲ πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι « ἤρων, Γύγης δὲ μᾶλλον τι ἐφλέγετο, καὶ αὐτὸν εἶχε παιδικά. Γυναῖκάς « γε μὴν πάσας ἐξέμηνεν, ἔνθα ἐγένετο ὁ Μάγνης, μάλιστα δὲ τὰς Μαγνήτων, « καὶ συνῆν αὐταῖς. Οἱ δὲ τούτου (leg. τούτων) συγγενεῖς ἀχθόμενοι ἐπὶ τῇ « αἰσχύνῃ, πρόφασιν ποιησάμενοι, ὅτι ἐν τοῖς ἔπεσιν ᾖσεν ὁ Μάγνης Λυδῶν « ἀριστείαν ἐν ἱππομαχίᾳ πρὸς Ἀμαζόνας, αὐτῶν δὲ οὐδὲν ἐμνήσθη, « ἐπαΐξαντες περικατέρρηξάν τε τὴν ἐσθῆτα, καὶ τὰς κόμας ἐξέκειραν, καὶ « πᾶσαν λώβην προσέθεσαν. Ἐφ' οἷς ἤλγησε μάλιστα Γύγης, καὶ πολλάκις « εἰς τὴν Μαγνήτων γῆν ἐνέβαλε. Τέλος δὲ χειροῦται τὴν πόλιν· ἐπανελθὼν « δὲ εἰς Σάρδεις, πανηγύρεις ἐποιήσατο μεγαλοπρεπεῖς (2). — Magnès était « un homme de Smyrne, d'un bel extérieur, s'il en fut jamais, dis- « tingué dans la poésie et dans la musique. Il ornait en même temps « son corps d'une parure élégante, revêtu d'une robe de pourpre, « et laissant croître sa chevelure, qu'il relevait en touffe avec un ban- « deau d'or ; et il parcourait les villes, faisant montre de sa poésie. « Plusieurs devinrent amoureux de lui, notamment Gygès, qui « s'en éprit avec le plus d'ardeur, et en fit son favori. Cependant Ma- « gnès, partout où il alla, inspira également une passion folle à « toutes les femmes, et plus particulièrement à celles des Magnètes, « qui le traitèrent avec faveur. Mais les parents de ces femmes, acca-

---

(1) *Var. Hist.*, XIV, 46. — Ailleurs il nous apprend que c'était l'usage des Magnètes et des Hyrcaniens de prendre des chiens pour compagnons de guerre, ajoutant que ces alliés prêtaient un concours très-efficace. « Ὑρκανοῖς καὶ Μάγνησιν οἱ κύνες συνεστρατεύοντο, καὶ ἦν καὶ τοῦτο συμμαχικὸν « ἀγαθὸν αὐτοῖς καὶ ἐπικουρικόν (*De Nat. Animal.*, VII, 38). »

(2) *Nicolai Damasc. Excerpt. et Fragm.*, p. 51 sq. ed. Orell.; cf. Suidas, v. Μάγνης.

« blés de la honte d'un pareil déshonneur, ayant pris pour prétexte « que Magnès avait dans ses vers célébré la valeur des Lydiens, dans « un combat de cavalerie contre les Amazones, et n'avait fait aucune « mention des Magnètes, se précipitèrent sur lui, déchirèrent l'habit « qu'il avait sur le corps, lui rasèrent la chevelure, et ajoutèrent à « ces indignités toutes sortes de mauvais traitements. Gygès se mon- « tra le plus vivement affligé de cette conduite, et fit de fréquentes « irruptions sur le territoire des Magnètes. A la fin, il s'empara de « leur ville; et, de retour à Sardes, il célébra des fêtes magnifiques « en son honneur. »

J'ai dit que ce récit est d'apparence peu véridique, et ce qui augmente les soupçons, c'est qu'Hérodote, après avoir raconté que Gygès dirigea une expédition contre Milet et contre Smyrne, et qu'il s'empara de la ville de Colophon, ajoute : « Mais il ne fit aucune au- « tre action importante durant un règne de trente-huit ans. — Ἀλλ' « οὐδὲν γὰρ μέγα ἔργον ἀπ' αὐτοῦ ἄλλο ἐγένετο βασιλεύσαντος δυῶν δέοντα « τεσσεράκοντα ἔτεα » (1). L'historien si bien instruit des choses de la Lydie semble, en effet, avoir ignoré les entreprises de Gygès contre Magnésie et le succès qu'il remporta. Toutefois, ne nous hâtons pas pour cela de refuser toute créance au récit de Nicolas de Damas : il se peut qu'Hérodote n'ait jugé cette expédition bien sérieuse ni dans son principe, ni dans ses résultats ; essayons plutôt d'en tirer parti pour éclaircir quelques circonstances d'une histoire encore pleine d'obscurité.

Creuzer s'est demandé s'il s'agissait ici de Magnésie aux pieds du Sipyle, ou de Magnésie sur le Méandre, et il n'a osé répondre : « Quæritur, utrum ejus Magnesiæ incolæ, quæ *ad Sipylum* dicitur, « an quæ *ad Mæandrum*. Equidem nil decerno (2) » Je crois qu'il ne s'est agi jusqu'à présent que de Magnésie sur le Méandre, parce que cette ville étant plus célèbre que son homonyme, les écrivains se contentaient habituellement de la désigner par son nom seul, tandis qu'en parlant de l'autre, ils avaient accoutumé d'ajouter : *auprès du Sipyle*, πρὸς Σιπύλῳ, ou ὑπὸ Σιπύλῳ. C'est une observation de Cella-

(1) I, 14.
(2) *Historic. Græc. Fragm.*, p. 202.

rius, qui a remarqué aussi que les deux Magnésies se trouvaient distinguées de la même façon sur les médailles : « Sæpe sine cognomento « dicitur, quia illustrior est quam altera ad Sipylum, quæ eo indiget. « Atque ita etiam in nummis est, nostra videlicet sine cognomine, « illa nunquam sine eo » (1).

Conr. Orelli (2), Creuzer (3) et beaucoup d'autres ont pensé que le récit de Nicolas de Damas était un emprunt fait aux Lydiaques de Xanthus. Assurément, il ne perdrait rien à dériver d'une pareille source ; mais il me semble, qu'en l'absence de preuves positives, on le doit plutôt attribuer à Dosithée. Plutarque nous a conservé de cet écrivain un trait absolument dans le même goût, et relatif peut-être à l'expédition contre Smyrne, rappelée par Hérodote. En voici la substance. Les Sardianiens assiégeaient Smyrne, et ils notifièrent aux habitants qu'ils ne se retireraient qu'après que ceux-ci leur auraient abandonné leurs femmes. On allait céder, lorsqu'une esclave d'une jolie figure, propose de parer les femmes de sa condition, et de les envoyer à la place des femmes libres. L'avis est adopté, et les assiégeants se fatiguent tellement avec leurs prisonnières, qu'ils tombent à leur tour au pouvoir des assiégés. Plutarque ajoute : « Ὡς Δοσίθεος « ἐν τρίτῳ Λυδιακῶν. — Comme le rapporte Dosithée dans le troi- « sième livre des *Lydiaques* » (4).

Un point plus important à établir dans le récit de Nicolas de Damas, c'est l'époque de cette invasion des Amazones qu'avait chantée Magnès. Orelli la remontait au delà du siége de Troie : « Est hic mythus « ex remotissima antiquitate ante belli Trojani tempora » (5). Et, en effet, en s'en tenant même à l'autorité d'Homère, on voit que Priam avait eu déjà à repousser une attaque de ces femmes belliqueuses :

Καὶ γὰρ ἐγὼν ἐπίκουρος ἐὼν μετὰ τοῖσιν ἐλέχθην
Ἤματι τῷ, ὅτε τ' ἦλθον Ἀμαζόνες ἀντιάνειραι (6).

---

(1) *Geograph. Ant.*, t II, p. 78, ed. Schwartz. ; cf. p. 116 sq.
(2) *Nicolai Damasc. Fragm.*, p. 191.
(3) *Historic. Græc. Fragm.*, p. 202.
(4) *Parall.*, t. VII, p. 212, ed. Reisk.
(5) *Nicolai Damasc. Fragm.*, p. 192
(6) *Il.* Γ', 189.

Mais je ne saurais croire que le poëte smyrnéen ait songé à une allusion si lointaine : je ne puis même supposer qu'il se soit préoccupé de l'invasion que firent en Asie les Amazones jointes aux Cimmériens, vers 1140, au rapport du Syncelle : « Ἀμαζόνες τῇ Ἀσίᾳ ἐπῆλθον « ἅμα Κιμμερίοις » (1). Il me paraît plus vraisemblable que Magnès voulut rappeler l'expédition dont Paul Orose nous a conservé le souvenir, et qui ne précéda l'avénement de Gygès que d'environ soixante-dix ans.

Enfin, un renseignement précieux pour nous, qui se tire du récit de Nicolas de Damas, c'est qu'à l'époque où fut vengé le chanteur smyrnéen, Magnésie avait été déjà rebâtie ; ce qui, dans l'hypothèse où Gygès aurait fait son expédition vers le commencement de son règne, laisse un espace d'au moins vingt-cinq ans pour la restauration de cette ville.

En descendant les temps d'un siècle et demi environ, nous trouvons la guerre rallumée entre les Ephésiens et les Magnètes ; c'est ce que montre ce passage intéressant du biographe Hermippus, cité par Diogène de Laerte : « Hermippus rapporte, dit-il, que la guerre « ayant éclaté entre les Ephésiens et les Magnètes, Phérécydes, qui « désirait que la victoire restât aux premiers, demanda à un passant « de quel endroit il était ; et cet homme lui ayant répondu : d'E- « phèse ; eh bien donc ! reprit le philosophe, traîne-moi par les jam- « bes, et place-moi sur le territoire des Magnètes ; va recommander « ensuite à tes concitoyens de m'enterrer ici, après avoir vaincu ; « dis-leur que ce sont là les dernières volontés de Phérécydes. « L'homme transmet la recommandation ; et le lendemain les Ephé- « siens ayant attaqué, triomphent des Magnètes ; ils ensevelissent à « l'endroit désigné Phérécydes qui avait cessé de vivre, et lui ren- « dent des honneurs magnifiques. — Φησὶ δ' Ἕρμιππος, πολέμου « ἐφεστῶτος Ἐφεσίοις καὶ Μάγνησι, βουλόμενον (Φερεκύδην) τοὺς Ἐφεσίους « νικῆσαι, πυθέσθαι τινὸς παριόντος πόθεν εἴη· τοῦ δ' εἰπόντος, ἐξ Ἐφέσου· « ἕλκυσόν με τοίνυν, ἔφη, τῶν σκελῶν, καὶ θὲς εἰς τὴν τῶν Μαγνήτων « χώραν, καὶ ἀπάγγειλόν σου τοῖς πολίταις, μετὰ τὸ νικῆσαι, αὐτόθι με

(1) *Chronogr.*, p. 178.

« θάψαι· ἐπέσκηφέναι τε ταῦτα Φερεκύδην. Ὁ μὲν ἀπήγγειλεν· οἱ δὲ μετὰ « μίαν ἐπελθόντες, κρατοῦσι τῶν Μαγνήτων, καὶ τόν τε Φερεκύδην μεταλ- « λάξαντα θάπτουσιν αὐτόθι, καὶ μεγαλοπρεπῶς τιμῶσιν » (1).

La date de ce combat nous est indiquée par la présence de Phérécydes, qui florissait vers l'an 544 avant le Christ. L'échec que reçurent alors les Magnètes paraît avoir été grave ; la fortune qui leur enflait le cœur, s'était déjà retirée. Aveuglés par la présomption, énervés par la mollesse, ils tombèrent au pouvoir de l'ennemi qu'ils avaient tant de fois vaincu. De sorte que le proverbe auquel donna lieu a ruine de leur ville par les Trères, Μαγνήτων κακὰ (2), *malheurs des Magnètes*, s'applique aussi au terme de leur carrière, et semble résumer toute leur histoire. Ce sont ces malheurs, à la fin trop mérités, que Théognis présentait à ses concitoyens comme un avertissement ou une menace. « L'insolence, leur disait-il, l'inso- « lence perdit et les Magnètes et Colophon et Smyrne; elle vous « perdra aussi tout à fait, Cyrnus....... Ce sont, ajoutait-il, des « actions et une insolence pareilles à celles dont cette ville est main- « tenant opprimée, qui perdirent les Magnètes. »

Ὕβρις καὶ Μάγνητας ἀπώλεσε καὶ Κολοφῶνα
Καὶ Σμύρνην· πάντως, Κύρνε, καὶ ὕμμ' ἀπολεῖ.
....
Τοιάδε καὶ Μάγνητας ἀπώλεσεν ἔργα καὶ ὕβρις,
Οἷα τὰ νῦν ἱερὴν τήνδε πόλιν κατέχει (3).

C'est encore la même infortune qu'Athénée cite pour exemple des funestes effets de la mollesse et du luxe. « Les Magnètes, dit-il, « qui habitaient auprès du Méandre, se perdirent aussi pour s'être « trop livrés à la mollesse, comme dit Callinus dans ses Élégies, « ainsi qu'Archiloque ; car ils tombèrent au pouvoir des Ephésiens. — Ἀπώλοντο δὲ καὶ Μάγνητες οἱ πρὸς τῷ Μαιάνδρῳ διὰ τὸ πλέον ἀνεθῆναι, ὥς φησι Καλλῖνος ἐν τοῖς ἐλεγείοις καὶ Ἀρχίλοχος· ἑάλωσαν γὰρ ὑπὸ Ἐφε-

(1) I, 117-118.
(2) Suidas, v. Μαγνήτων κακά.
(3) V. 721 sqq., p. 40, ed Welck

« σίων » (1). Mais le compilateur a commis ici plus d'une confusion, qu'il nous est aisé maintenant de signaler. Callinus ne peut point avoir parlé de la défaite des Magnètes par les Éphésiens ; car Strabon, qui avait lu ses *Elégies*, et qui est par conséquent un témoin irrécusable, affirme expressément que le poëte ne faisait mention des Magnètes que comme ayant jusque-là obtenu des succès dans la guerre contre les Ephésiens. Il n'est pas non plus vraisemblable que Callinus et Archiloque aient déjà censuré le luxe et la mollesse des Magnètes ; car ce peuple n'encourut que plus tard de pareils reproches. D'où il suit, pour le remarquer en passant, que les vers de Théognis doivent faire allusion aux victoires des Ephésiens, et non, comme l'a cru M. Bach (2), au désastre causé par les Trères. Athénée a donc commis une première confusion, en invoquant au même titre le témoignage de Callinus et celui d'Archiloque ; une seconde, en leur faisant juger un état qu'ils ne purent connaître ; une troisième, en prenant les Ephésiens pour les Trères et une défaite pour une destruction. Ne pourrait-on pas cependant réduire toutes ces confusions à une seule, et supposer simplement qu'Athénée, ou plutôt ses copistes, ont mis les Ephésiens à la place des Cimmériens, et lu Ἐφεσίοις, au lieu de Κιμμερίοις? Le mot ἀπώλοντο viendrait à l'appui ; car il semble désigner des malheurs beaucoup plus grands que n'en dûrent jamais causer les Ephésiens : c'est même sur ce verbe que s'est fondé M. Bach pour croire que Théognis faisait allusion au désastre causé par les Trères. Je réponds que toutes les confusions signalées subsistent, en vertu d'abord des raisons que j'ai développées. J'ajoute qu'Athénée avait bien l'intention de nommer ici les Ephésiens ; car à l'exemple des Magnètes allégué pour montrer le luxe immodéré de certains peuples, il fait immédiatement succéder celui des Ephésiens, en disant : « Au sujet des *Ephésiens eux-mêmes*, « Démocrite d'Ephèse racontant leur luxe efféminé et les habits teints « qu'ils portaient, écrit encore ceci.—Καὶ περὶ αὐτῶν δὲ τῶν Ἐφεσίων « Δημόκριτος Ἐφέσιος διηγούμενος περὶ τῆς χλιδῆς αὐτῶν, καὶ ὧν ἐφόρουν

(1) XII, p. 525.
(2) *Callini, Tyrtæi et Asii Fragm.*, p. 14.

« βαπτῶν ἱματίων, γράφει καὶ τάδε. » Quant au verbe ἀπόλλυμι ou ἀπόλλυμαι qui figure dans le poëte et dans le prosateur, il annonce, qu'on ne s'y trompe pas, une décadence morale plutôt qu'un dépérissement de nationalité, un anéantissement politique plutôt qu'une destruction matérielle. Ce qui le prouve même, c'est dans Athénée, le verbe ἑάλωσαν, qui venant après ἀπώλοντο, serait beaucoup trop faible, si l'on prenait celui-ci au pied de la lettre.

Je ne m'arrête point à réfuter l'opinion la plus singulière et la plus improbable qui se pût avancer sur la difficulté que nous venons, je crois, de résoudre. On a vu dans le passage de Strabon, si souvent rappelé, qu'après la destruction des Magnètes par les Trères, les Milésiens, l'année suivante, occupèrent la place de la ville détruite. M. Ernest Guhl, l'auteur d'une histoire d'Ephèse, adoptant une correction proposée, qui consiste à lire Ἐφεσίους, au lieu de Μιλησίους, a cru que les Ephésiens, jusque-là opprimés par les Magnètes, avaient profité du malheur de leurs ennemis pour s'établir à leur place; et, rapprochant ensuite le passage d'Athénée, il en a conclu que, si Callinus avait fait mention de l'état prospère des Magnètes, il avait aussi parlé de leur infortune et de la prise de leur ville : « Bellum enim Ephesii cum Magnetibus tam infeliciter gesserunt « ut ultimum periculum vix effugissent, nisi eodem tempore Magne- « tes a Treribus bello petiti fuissent et devicti ; ita ut Ephesii, ho- « stium *infortunia* utentes, urbem a Treribus jamjam dirutam statim « occuparent. Quod et ipsum in Callini vitam cadere videtur, quippe « qui, ut prosperi Magnetum status, sic etiam eorum *infortuniæ* (1), « captæque urbis mentionem faciat (2). » Que de contradictions, bon Dieu ! accumulées en quelques lignes, et quelle absence de jugement ! Comme si Athénée ne disait pas que les Magnètes périrent sous l'effort des Ephésiens, et tombèrent en leur pouvoir ! Comme si, d'un autre côté, il était possible de ruiner ce qui est déjà détruit, et de prendre ce que le malheur et l'exil ont déjà dispersé ! L'échan-

---

(1) Je souligne cet étrange barbarisme, ou plutôt cette faute typographique, bien que l'*infortunia* qui précède, me donne quelque soupçon.

(2) *Ephesiaca*, p. 34

tillon n'est pas de nature à donner une idée avantageuse du travail de M. Guhl; aussi puis-je dire, après avoir lu son histoire, que je la trouve en bien des endroits non-seulement insuffisante, mais dépourvue de critique. Trop souvent ce sont des passages cousus bout à bout, et des jugements tout faits, reçus sans contrôle.

Après avoir déterminé le sujet du tableau de Bularque, et montré que c'était bien réellement la ruine de Magnésie par les Trères que représentait cette peinture; après avoir indiqué approximativement la date de la fatale catastrophe, il ne nous reste plus qu'à chercher l'époque où a dû fleurir l'artiste.

Larcher, nous l'avons vu, la plaçait *peu après la prise de Troie;* mais c'est là une illusion qui est sans doute la suite de l'erreur chronologique où il est tombé, et que nous avons réfutée en commençant. Emeric David, qui a consacré sept ou huit lignes à Bularque, dans la *Biographie universelle*, s'est fondé sur la moins critique et la plus frivole des raisons pour conjecturer que ce peintre était plus ancien que Candaules, sans ajouter toutefois de combien d'années. « Il n'est pas vraisemblable, dit-il, que Candaules eût « acheté si cher l'ouvrage d'un de ses contemporains : on doit, par « conséquent, présumer que Bularque était plus ancien que ce roi de « Lydie, qui mourut vers la première année de la XVI[e] Olympiade, « 715 ans avant J.-C. » Grâce aux recherches qui viennent d'être faites, et aux résultats qu'elles ont amenés, le lecteur voit déjà que l'époque où a fleuri Bularque, se trouve nécessairement enfermée dans un espace de vingt-deux ans. Il faut, en effet, d'une part, qu'il soit postérieur à la troisième invasion des Cimmériens, qui eut lieu en 737, et qui entraîna la ruine de Magnésie; d'une autre part, qu'il soit antérieur à la mort de Candaules, arrivée en 715. On doit donc le regarder comme contemporain de ce prince; et l'on peut, selon toute vraisemblance, supposer que c'est à l'artiste lui-même que fut payé son tableau au poids de l'or. Candaules, nous l'avons remarqué à l'article Gygès, devait être un ami des arts aussi éclairé que généreux.

Pour résumer en quelques chiffres, et présenter sous un même coup d'œil cette discussion déjà longue et d'ailleurs embarrassée de tant de difficultés, suspendue par tant d'incidents, nous allons res-

serrer dans un tableau chronologique les points principaux que nous croyons avoir établis.

AV. J.-C.	OLYMPIADES.	ÉVÉNEMENTS.
Entre 1000 et 900.		Première invasion des Cimmériens en Asie.— Sardes est prise pour la première fois.
Vers 900.		Combat des Magnètes contre les Ephésiens, décrit par Elien.
Vers 784.		Deuxième invasion des Cimmériens joints aux Amazones — Sardes est prise pour la deuxième fois.
737.	Xe, 4.	Troisième invasion des Cimmériens.—Dévastation de Magnésie. —Sardes est prise pour la troisième fois.
736—715.	XIe, 1 —XVIe, 2.	Période où florissait Bularque.
Vers 710.	XVIIe, 3.	Incursions de Gygès sur le territoire des Magnètes; il s'empare de leur ville, qui avait été rebâtie.
634.	XXXVIe, 3.	Quatrième invasion des Cimmériens. — Sardes est prise pour la quatrième fois.
613.	XLIe, 4.	Les Cimmériens sont expulsés de l'Asie.
545.	LVIIIe, 4.	Sardes est prise pour la cinquième fois.
540.	LXe, 1.	Combat des Ephésiens contre les Magnètes, mentionné par Hermippus.

Paris, Imprimerie de Paul Dupont,
rue de Grenelle-St-Honoré, 45

MÉMOIRE

SUR LES MONNAIES DES QUESTEURS ROMAINS

DE LA MACÉDOINE

par M. François Lenormant

Après la défaite de Persée à Pydna, les Romains se bornèrent à diviser la Macédoine en quatre provinces; ils imposèrent, il est vrai, au pays des garnisons romaines et des tributs exorbitants, mais ils lui laissèrent une indépendance nominale. Les médailles avec la légende ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΠΡΩΤΗΣ, ΔΕΥΤΕΡΑΣ ou ΤΕΤΑΡΤΗΣ [1], sont les monuments les plus certains de cette période de l'histoire macédonienne. Nous croyons devoir aussi rapporter à la même époque les pièces d'argent et de bronze sur lesquelles on lit simplement ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ; leur style se rapproche tout-à-fait de celui des médailles qui portent l'indication des provinces, quelques-unes portant, d'ailleurs, des lettres latines comme D ou LEG.

[1] Jusqu'à preuve du contraire nous continuons à regarder comme fausses les pièces portant ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΤΡΙΤΗΣ.

Si l'on admet cette opinion, on arrivera à des résultats historiques curieux sur l'état de la Macédoine, dans cet intervalle entre son indépendance et sa réduction en province romaine. Mais, pour être développée, cette opinion demanderait un travail particulier que je ne veux point faire ici, n'ayant d'ailleurs ni l'espace, ni le temps nécessaire.

Enfin, au bout de dix-neuf ans, les Macédoniens, poussés à bout par l'oppression et les exactions des Romains, se soulevèrent et proclamèrent roi un jeune homme de la Mysie, nommé Andriscus, qui se faisait passer pour Philippe, fils de Persée. Le nouveau roi, après avoir vaincu plusieurs armées romaines, se maintint un an entier et ne céda qu'en 148 devant le consul Metellus [1].

Lorsque les Romains furent parvenus à étouffer cette formidable révolte, ils traitèrent la Macédoine d'une façon bien plus sévère qu'après la défaite de Persée.

Enlevant à ce pays l'autonomie et l'indépendance nominale qu'il avait au moins conservées jusque-là, ils la réduisirent en province romaine, lui imposèrent des questeurs et la sou-

[1] Il est bien prouvé maintenant qne les médailles que Visconti donnait à cet usurpateur ne sont autres que des pièces de Philippe V avec, au droit, non point un portrait, mais une tête d'Apollon radiée (Conf. TRÉSOR DE NUMISMATIQUE, *Numismatique des Rois Grecs*, p. 39).

Je crois qu'il faut attribuer à Philippe Andriscus une pièce d'un assez mauvais style, présentant le type habituel des bronzes d'Alexandre et de tous ceux de Démétrius et d'Antigone Gonatas, c'est-à-dire au droit le bouclier macédonien, au revers le piléus à aigrettes accompagné des lettres BA, initiales de Βασιλέως.

Le style très bas de cette médaille l'avait déjà fait placer par mon père (*Op. cit.*, p. 40) sous le nom de *roi incertain* à l'extrémité de la numismatique macédonienne; on ne doit donc pas trouver d'obstale à la donner à Andriscus puisque c'est pendant sa révolte que les Macédoniens purent frapper pour la dernière fois des pièces à la légende BA, et que nous ne connaissons pas d'autre monument numismatique de ces événements.

mirent aux exactions et aux mauvais traitements dont ces républicains accablaient les provinces. Tel fut l'état malheureux dans lequel resta la Macédoine jusqu'à Auguste et aux autres empereurs qui adoucirent un peu la tyrannie sous laquelle les provinces de l'empire étaient écrasées, et rendirent une autonomie nominale à la Macédoine comme à la Thessalie.

C'est des médailles de cette époque de l'histoire macédonienne, médailles qui présentent, peut-être, les plus grandes difficultés de la numismatique de ce pays, que j'ai entrepris de m'occuper dans le présent mémoire.

Je crois devoir placer en tête des questeurs de la Macédoine dont nous connaissons des médailles, Caïus Publilius et Lucius Fulcinnius. Ces magistrats me paraissent, en effet, avoir gouverné cette province presque en même temps, ou peu après la conquête.

C'est là, du moins, la conclusion que je crois pouvoir tirer des pièces de l'un et de l'autre, dont voici la description :

I° *Caïus Publilius* [1].

1. Tête de Persée à droite, coiffée d'un casque ailé, terminé par une tête d'oiseau.

℟. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ dans une couronne de chêne. Æ. 6.
ΤΑΜΙΟΥΓΑΙΥ
ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ

(Pl. IX, n° 1).

Cabinet des médailles [2].

[1] Je ne parle pas de la lecture ΠΟΠΑΙΛΙΟΥ que Sestini avait proposée à la place de ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ. Le nom Ποπαίλιος est impossible, tandis que Ποπλίλιος n'est autre que le latin *Publilius*.

[2] Mionnet, n° 37.

2. Même tête.

℞. ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ dans une couronne de chêne. Æ. 6.
ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ

(Pl. IX, n° 2).

Cabinet des médailles [1].

3. Tête diadèmée de Jupiter, à droite.

℞. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, entre la première et la seconde ligne
ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ
ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ
une massue, le tout dans une couronne de chêne. Æ. 6.
(Pl. IX, n° 3).

Musée Hunter à Glasgow [2].

II° *Lucius Fulcinnius.*

1. Tête de Persée.

℞. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ dans une couronne de chêne. Æ. 5.
ΤΑΜΙΟΥΛΕΥΚΙΟΥ
ΦΟΛΚΙΝΝΙΟΥ

(Pl. IX, n° 4).

Cabinet des médailles [3].

L'identité des types et du style des médailles de ces deux questeurs prouve qu'ils ont gouverné la Macédoine vers la même époque, à quelques années de distance l'un de l'autre.

[1] Mionnet, n° 39.

[2] Combe, *Mus. Hunter*, p. 180, n° 19. Tab. XXXIV, n° 10.
Mionnet, *Supplément*, n° 38.
Je n'ai pu faire graver que le revers dont je dois une empreinte à l'obligeance de M. Waddington.

[3] Mionnet, n° 42.
La légende ΤΑΚΙΝΝΙΟΥ de Pellerin, qui fournit un nom complètement impossible *Tacinnius*, vient de mauvais exemplaires sur lesquels on ne distingue plus que . . . ΑΚΙΝΝΙΟΥ. Tel est le second exemplaire du Cabinet.

La pièce du musée Hunter, avec son type qui diffère de ceux des autres médailles frappées par les questeurs, nous est de la plus grande utilité pour fixer l'époque à laquelle ils ont exercé leur pouvoir sur ce pays.

Que l'on compare, en effet, cette pièce avec la belle et rare médaille de bronze de la quatrième Macédoine, donnée au Cabinet par Cousinéry.

Tête de Jupiter à droite.

℞. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, entre les deux lignes, une massue ; dans
ΤΕΤΑΡΤΗΣ
le champ, ΜΕ, le tout dans une couronne de chêne. Æ. 6. (Pl. IX, n° 5) [1].

Cette médaille est évidemment de la période de dix-neuf ans qui suivit la défaite de Persée à Pydna et précéda la révolte de Philippe Andriscus ; l'on ne saurait nier l'identité de style, de fabrique, de types qui existe entre ces deux pièces.

Il reste donc prouvé d'une manière irréfragable, à mes yeux du moins, que Caïus Publilius et Lucius Fulcinnius ont été questeurs de Macédoine, à peu de distance l'un de l'autre, et dans les premiers temps de la conquête.

Les progrès que fait chaque jour l'étude de la *moneta castrensis*, l'extension et l'importance que nous reconnaissons à cet usage dans l'antiquité, grâce aux recherches les plus récentes, nous autorisent à penser que ces médailles ont été émises par les armées romaines pour servir aux rapports des soldats avec les habitants ; peut-être même quelques-unes ont-elles été frappées dans le camp de Paul-Émile à la suite de la bataille de Pydna.

Nous ne connaissons de Lucius Fulcinnius que le type

[1] Mionnet, n° 65.

décrit en dernier lieu. Quant à Caïus Publilius, les trois pièces que nous avons précédemment mentionnées ne sont pas les seules que l'on possède.

Nous devons d'abord rappeler les deux pièces suivantes conservées au Cabinet :

1. Tête de bacchante couronnée de lierre à droite.

℞. ΤΑΜΙ ΓΑΙΟΥ ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ chèvre debout; dans le champ, [monogramme]. Æ. 5 [1].

2. Même tête.

℞. ΤΑΜΙΟΥ ΓΑΙΟΥ Même type; devant, [monogramme]; derrière, [monogramme], et entre les pattes, [monogramme]. Æ. 5.

(Pl. IX, n° 6) [2].

J'ignore dans quelle partie de la Macédoine ont été frappées ces monnaies, et les noms que désignent les monogrammes.

Mais ce ne sont pas là les seules pièces qui présentent de l'intérêt. Celles qui peuvent donner lieu aux observations les plus curieuses sont les suivantes, qui font aussi partie de la collection du Cabinet.

1. Tête de Pallas casquée à droite.

℞. ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ ΠΟΠΛΙΛΙΟΥ Bœuf paissant à droite; au-dessous, [monogramme]. Æ. 5. (Pl. x, n° 1) [3].

2. Même tête.

℞. ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ Même type et même monogramme. Æ. 5. (Pl. x, n° 2) [4].

[1] Mionnet, n° 41.

[2] Cette médaille est inédite.

[3] Mionnet, n° 40.

[4] Mionnet, n°s 45, 46, 64.

Ces deux médailles, qui ne sont pas des plus rares, complètent une décroissance progressive qui nous fournit, de la légende la plus complète à la plus abrégée, les degrés suivants :

1° ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΤΑΜΙΟΥ ΓΑΙΟΥ ΠΟΠΑΙΛΙΟΥ.

2° ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ ΠΟΠΑΙΛΙΟΥ ou ΤΑΜΙΟΥ ΓΑΙΟΥ ΠΟΠΑΙΛΙΟΥ.

3° ΓΑΙΟΥ ΤΑΜΙΟΥ ou ΤΑΜΙΟΥ ΓΑΙΟΥ.

Cette comparaison suffit, je crois, pour autoriser à donner à Caïus Publilius, comme je l'ai fait ici, les monnaies portant simplement Γαΐου Ταμίου ou Ταμίου Γαΐου.

On doit à Sestini d'avoir le premier déchiffré le monogramme et de l'avoir donné aux Bottiéens, peuplade qui habitait la montagne sur les confins de la Thrace [1]. Le premier aussi cet auteur l'a distingué du simple B, et par cette distinction a rayé ces *questeurs de la seconde Macédoine*, qu'on croyait reconnaître sur ces médailles ; car il a parfaitement démontré, en rentrant dans les données historiques, que ces pièces n'étaient que les monnaies frappées par les Bottiéens pour des *questeurs de la province de Macédoine* [2].

Ce fait d'une pièce frappée pour un questeur romain, par une peuplade de la province qui lui était soumise, conservant ses types nationaux et mettant dans une place très évidente son monogramme, comme si on devait lire Βοττιαίων Γαΐου ταμίου Ποπλιλίου [3], est assez curieux pour que je m'y arrête quelque temps.

---

[1] Le monog. rend le nom BoTτιαῖοι en supprimant les voyelles, comme sur une pièce de Potidée d'ancien style, au type de la chèvre couchée, *les pattes liées* (ποσίδεσμος), exprime le nom de ΠοΤιδαία. La numismatique de Potidée, restituée par mon père, sera l'objet d'un travail particulier.

[2] *Descr. num. vet.*, p. 86.

[3] Il serait possible qu'on dût lire de cette façon la légende. C'est ainsi que

La numismatique des Bottiéens présente, en effet, un certain nombre de particularités de ce genre qu'il est intéressant d'étudier et dont il est bon de rechercher la cause.

Nous ne connaissons pas de monnaies primitives de ce peuple.

Le type du plus grand nombre de leurs médailles est le bœuf paissant, type que nous retrouvons sur les pièces de C. Publilius décrites les dernières. Les monnaies qui nous l'offrent sont, du reste, d'un style assez bas, et leur ressemblance, sous ce rapport, avec celles de nos questeurs peut les faire ranger après la ruine de la monarchie macédonienne.

Les unes portent au droit la tête d'Hercule barbue, d'autres la tête de Mercure coiffée du pétase, la plupart enfin, celle de Pallas, comme sur les médailles de Publilius [1].

Les pièces que leur style nous fait considérer comme les plus anciennes, sont les deux suivantes, dont la première a été prise par Pellerin et Mionnet pour une médaille de la deuxième Macédoine, à cause de la confusion dont j'ai parlé du monogramme B avec le simple B.

1. Tête d'Hercule, coiffée de la peau de lion à droite.

℟. MAK. Homme nu à cheval à droite, la main droite levée; dans le champ, le monogramme B. Æ. $4\frac{1}{2}$ [2].

2. Tête de Faune à droite, une peau de panthère autour du cou et le pedum sur l'épaule gauche.

℟. Deux chèvres couchées à côté l'une de l'autre; au-

sur les médailles du κοινὸν Μακεδόνων les empereurs n'ont pas d'autre titre que ΚΑΙΣΑΡ ou ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, et qu'en Thessalie ils ne sont jamais appelés, jusqu'aux Antonins, que ΘΕΣΣΑΛΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Cf. *Revue numismatique*, année 1852, p. 215, note 1.

[1] J'en ai fait graver une, pl. x, n° 3.

[2] Mionnet, n° 63.

dessus, le monogramme B ; le tout dans une couronne d'épis. Æ. 5 [1].

Le style et la fabrique de ces deux médailles doivent les faire placer à l'époque de la décadence du royaume de Macédoine, dans les 52 ans des règnes de Philippe V et de Persée. Il est fort curieux de voir coïncider avec ces circonstances le type du n° 2 où la chèvre de Macédoine [2], que nous avons vue plus haut sur des pièces de Publilius, est représentée double et couchée; nous ne la retrouvons ainsi que sur une médaille de Philippe V à la légende BA Φ dont nous connaissons quatre variétés [3].

Après ces deux pièces, viennent se ranger, dans l'ordre chronologique, les médailles d'argent portant au droit le bouclier macédonien et au revers une proue de navire avec la légende ΒΟΤΤΙΑΙΩΝ ou ΒΟΤΤΕΑΤΩΝ [4]; ces pièces, sauf la légende,

[1] Mionnet, *Rois de Macédoine*, n° 912.
Supplément, Macédoine, n°s 334, 335.

[2] A propos de ce type, je ne peux pas faire mieux que de citer l'explication qu'en a donnée mon père (*Op. cit.*, p. 13) : « La chèvre est bien certainement un type propre à la Macédoine. Perdiccas, le plus ancien de ses rois, selon Hérodote et Thucydide, avait commencé par faire paître les brebis et les chèvres, (ὁ δὲ νεώτατος αὐτῶν Περδίκκας (νέμων) τὰ λεπτὰ τῶν προβάτων. Hérod., VIII, 137). Caranus, le chef de la dynastie, selon d'autres auteurs, avait suivi pour guide un troupeau de chèvres, *ducibus capris imperium quærere* (Justin, VIII, 2). Enfin, Dion Chrysostôme reprochait à Alexandre d'être descendu d'un chevrier : Ὁ πρόγονός σου Ἀρχέλαος ἢ οὐκ αἰπόλος ἦν ὁ Ἀρχέλαος, οὐδὲ ἦλθεν εἰς Μακεδονίαν αἶγας ἐλαύνων (Orat. IV, p. 163, Reiske). De là aussi le nom donné par Caranus à la ville d'Ægæ. »

[3] Mionnet, *Rois de Macédoine*, n°s 908, 909, 910 et 911.

On pourrait peut-être faire un rapprochement semblable pour le n° 1. Mais la pièce attribuée à Philippe V qu'on devrait lui comparer pourrait bien être de Philippe IV.

[4] Les deux formes ΒΟΤΤΙΑΙΩΝ et ΒΟΤΤΕΑΤΩΝ se trouvent indistinctement sur toutes les médailles des Bottiéens.

sont entièrement semblables aux petites médailles d'argent sur lesquelles on lit MAKE ou ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Ces dernières monnaies sont rangées par Eckhel, ainsi que toutes les médailles qui portent cette légende, à l'époque de la décadence du pouvoir royal en Macédoine, sous les deux derniers rois; mais je serais plutôt disposé, comme je l'ai déjà dit au commencement de ce mémoire, à admettre qu'on les a frappées à la même époque que les médailles des quatre Macédoines.

D'ailleurs, une partie de ces monnaies porte, comme celles de Publilius, le monogramme B dans la partie la plus apparente du champ. C'est le cas des suivantes :

1. Tête laurée de Jupiter à droite.

℟. ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Foudre et le monogramme B. Æ. 4 ½ [1].

2. Tête de femme laurée, à droite.

℟. Même légende. Foudre ailée; au-dessous, B. Æ 6 [2].

3. Bouclier macédonien.

℟. Même légende. Casque et même monogramme. Æ. 3 [3].

De ce qui précède, il résulte clairement que la peuplade des Bottiéens, profitant de sa position dans les montagnes auprès des frontières de la Thrace, dans un pays difficile à soumettre, commença à battre monnaie au moment de la décadence du pouvoir macédonien, soit en mettant son nom en entier sur ses pièces, soit en se bornant à y placer son monogramme dans l'endroit le plus apparent; qu'elle conserva cette prérogative jusqu'à la conquête romaine; que même, dans les premiers temps de la domination étrangère, elle frappa pour les questeurs romains des monnaies à ses types

[1] Mionnet, *Supplément*, no 6.
[2] Ibid., n° 31.
Le n° 32 ne diffère que par la présence d'un croissant dans le champ.
[3] Mionnet, n° 11.

nationaux qui portent son monogramme à la place la plus apparente.

Quel que soit l'intérêt de ce sujet, en voilà bien assez sur une question étrangère au fond de ce mémoire; revenons à nos médailles des questeurs de la province de Macédoine.

C'est maintenant que nous rencontrons les tétradrachmes si nombreux et si embarrassants qui portent au droit une tête imberbe, les cheveux épars, avec cette légende énigmatique CÆ PR MAKEΔONΩN, et au revers une chaise curule, une massue et la ciste accompagnées des mots AESILLAS Q. dans une couronne de laurier. (Pl. x, n°s 4 et 5)[1].

Presque toutes ces pièces portent derrière la tête la lettre Θ que tous les numismatistes regardent comme l'indication de l'atelier monétaire de Thessalonique. C'est une opinion qui paraît confirmée par une médaille, encore unique, de la belle collection Borrell qu'on vient de vendre à Londres. Cette médaille nous montre, derrière la tête, au lieu du Θ, un A dans lequel l'auteur du catalogue me semble avoir eu raison de reconnaître l'initiale du nom d'Amphipolis.

Les médailles dont il est ici question présentent peut-être la plus grande ἀπορία numismatique de la Macédoine tout entière. Tout est en effet mystère dans ces pièces. Quel est cet *Æsillas?* A quelle époque a-t-il pu introduire des pièces

[1] Je ne parle pas d'une médaille de bronze, évidemment coulée sur l'argent, qu'a publiée Sestini (*Mus. Sancl. num. vet.* I, 230) :

MAC. Tête juvénile nue à droite, avec une chevelure flottante.

℞. AESILLAS. Ciste, massue et chaise curule; dans le champ, *simpulum*; le tout dans une couronne de laurier. Æ. 7.

La fausseté de cette pièce est tellement évidente que je ne comprends pas comment Sestini l'a publiée comme authentique.

d'argent dans cette série provinciale? Quelle peut être la tête du droit? Quel sens donner à la légende CÆPR? Toutes ces questions réclament un examen attentif.

La différence énorme du style et de la fabrication sépare de toute la longueur de la domination romaine, comme le reconnaîtra immédiatement tout numismatiste exercé, Esillas et Caïus Publilius, et, puisque nous avons rapporté ce dernier aux premiers temps de la conquête, nous devons rejeter le premier peu de temps avant l'époque des empereurs, dans la période des guerres civiles.

Une fois qu'on a admis ce point qui me paraît indubitable, il n'y a point à hésiter; car un seul moment convient à l'émission de ces monnaies d'argent. C'est celui de la guerre de Brutus et de Cassius, lorsqu'ils se retirèrent en Macédoine et en Thrace. On en aurait bien frappé lors de la guerre de Pompée, mais le temps matériel manqua et nous ne pouvons pas y songer.

Nous connaissons déjà des monuments numismatiques de cette guerre de Brutus; ce sont les *aurei* au poids de la monnaie romaine, avec la légende ΚΟΣΩΝ qu'on donnait autrefois à Cosa d'Etrurie, mais que Neumann [1] a prouvé avoir été frappés à Cosa ou Cossea de Thrace, petite ville située sur les confins de la Macédoine, dans le pays d'Abdère, pour servir au paiement de l'armée de Brutus. Je n'ai, du reste, rien de mieux à faire ici que de citer la dissertation de Neumann qui est vraiment excellente et remarquable pour l'époque : *Quid multa? Fabricatos abitror jussu M. Bruti et C. Cassii, dum in Thracia et Macedonia bellum civile administrarent adversus Octavium et Antonium, terminatum gemino prælio in campis Philippensibus.— Nihil itaque tam*

[1] *Pop. num. vet.*, t. II, p. 132.

verisimile, quam in aurifera Thracia, ubi bellatum, feriri jussisse Brutum in stipendium militis Romani, cui præerat, copiosos illos aureos atque argenteos nummos ad exemplar denariorum, quos modo citavimus. Hac stante sententia nihil non planum atque perspicuum.

« Je pense que ces médailles ont été frappées par l'ordre » de Brutus et de Cassius, lorsqu'ils dirigaient la guerre » civile contre Octave et Antoine, à laquelle mit fin le » double combat de Philippes. Il est en effet plus vrai- » semblable de penser que dans la Thrace, si riche en mi- » nes d'or, où se faisait la guerre, Brutus avait ordonné » de frapper pour le paiement de l'armée romaine qu'il com- » mandait, ces nombreuses pièces d'or et d'argent imitées » des deniers. En suivant cette opinion, tout s'explique très » clairement. »

Je dois encore ajouter qu'une des variantes de ce type, inconnue à Neumann (n° 445 du *Supplém.* de Mionnet), porte distinctement le monogramme BR (Pl. x, n° 6), mal rendu par Mionnet, qui fournit très clairement les deux lettres latines BR, initiales du nom de BR*utus;* preuve nouvelle et convaincante de cette opinion, qui jusqu'ici ne pouvait compter que comme une hypothèse ingénieuse et très vraisemblable.

Mais il ne suffisait pas de monnaies du système romain pour payer l'armée romaine; il en fallait aussi du système de la Macédoine et de la Thrace pour les rapports avec les populations, et surtout pour payer ces soldats macédoniens exercés à la manière romaine, que Brutus avait dans son armée au rapport d'Appien[1], καὶ τοὺς Μακεδόνας ἐπαινῶν, ἐς τὸν Ἰταλικὸν ἤσκει τρόπον. Les Esillas remplissent seuls les conditions nécessaires pour ces dernières pièces.

[1] *Bell. civ.*, l. IV, 75.

Quant à la fabrication de ces monnaies par l'armée de Brutus je ne vois pas trop ce qu'on pourrait y opposer. Les tétradrachmes ont été frappés par des Romains comme le prouve la légende bilingue (CÆ PR ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ — AESILLAS Q), et alors pourquoi se refuser à admettre la seule occasion où dans la suite provinciale on ait pu introduire des médailles d'argent? D'ailleurs, je crois avoir déjà prouvé dans mes *Recherches sur les monnaies frappées en Grèce après la défaite de Philippe V* [1], que les armées romaines avaient en Grèce et en Macédoine frappé des statères à légendes latines et bilingues; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elles aient émis des tétradrachmes comme *moneta castrensis*. De plus, la médaille de Cossea, avec le monogramme latin BR*utus*, nous fournit une légende bilingue tout-à-fait analogue à celle de nos Esillas.

Comment hésiter surtout devant le passage d'Appien [2] où cet auteur rapporte qu'une princesse de Thrace nommée Πολεμοκρατία vint trouver Brutus après le meurtre de son mari, lui apporta son fils pour qu'il le fît proclamer roi, et en même temps lui remit tous les trésors de son mari, ἐνεχείρισε δὲ καὶ τοὺς τοῦ ἀνδρὸς θησαυρούς; que dans ces trésors le général révolté trouva une immense quantité d'or et d'argent avec laquelle il battit monnaie: Ἐνδὲ τοῖς θησαυροῖς εὗρε παράδοξον χρυσίου τι πλῆθος καὶ ἀργύρου καὶ τοῦτο μὲν ἔκοπτε καὶ νόμισμα ἐποίει; passage qui s'applique aussi bien à la médaille de Cosa qu'à nos Esillas et explique pourquoi ces derniers ne sont pas plus rares.

Quelques personnes trouveront peut-être que le style est bien mauvais, même pour cette époque. A cela je répondrai

[1] *Revue numismatique*, année 1852, p. 206 et seqq.
[2] *Bell. civ.*, l. IV, 75.

que c'est une nouvelle confirmation de mon opinion, puisque plus tard on n'aurait pas pu frapper de médaille semblable. D'ailleurs le style de la pièce ΚΟΣΩΝ (Pl. x, n° 6) est aussi rude et aussi négligé, circonstance que Neumann a parfaitement expliquée : *Quis elegantes desideret numos in Thracia cusos, ea qua diximus ætate, rebusque civilis belli tumultu turbulentis, nec moram patiente urgentis temporis necessitate?* « Comment s'attendre à trouver un style élégant » sur des médailles frappées en Thrace à cette époque, lors- » que tout était troublé par le désordre de la guerre civile, et » que les besoins pressants du moment ne souffraient pas de » retard? »

Que l'on veuille bien comparer enfin, pour avoir une idée de la *moneta castrensis* à cette époque, les Augustes de la guerre civile avec les admirables pièces de cet empereur frappées pendant la paix.

En adoptant cette opinion, on peut rapprocher la tête du droit dont le sexe sur une pièce de si mauvais style, est difficile à déterminer, avec la tête un peu virile et quelquefois en partie échevelée de la LIBERTAS des monnaies consulaires, particulièrement de celles de Brutus. Ce type politique conviendrait parfaitement et confirmerait encore mon opinion.

D'après tout cela, je ne doute pas qu'on ne doive lire avec Eckhel, dans la légende CÆ PR ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, *Cæcilius prætor* Μακεδόνων, et que dans ce Cæcilius, dont l'illustre numismatiste viennois ne savait que faire, on ne doive reconnaître Cæcilius Bassus qui, toujours d'après le même Appien [1], se joignit à Cassius en Syrie avec toute son armée et dut le suivre plus tard en Macédoine.

Quelques-unes des pièces d'Esillas portent à côté de la tête

[1] Ibid., 58-59.

le monogramme B, dans lequel on distingue clairement les lettres BT, qu'on peut rapprocher du nom de B*ru*T*us*. Cette conjecture ne peut être permise qu'à cause du monogramme B de la médaille de Cossea; mais, cependant, elle présente une certaine vraisemblance, car nous avons d'autres exemples de noms abrégés d'après le même système. On pourrait aussi trouver dans le monogramme B les lettres grecques BPT qui exprimeraient parfaitement le nom de BPoῦToς; mais je dois faire observer qu'il est probable que le nom de Brutus aurait été écrit en lettres latines, comme sur la pièce de Cossea, plutôt qu'en lettres grecques; que, de plus, le procédé qui consiste à renfermer les lettres BP dans le seul B n'est pas très conforme à l'esprit de cette époque.

Reste un quatrième nom, celui de *Sura*, dont nous ne connaissons qu'une médaille décrite par Sestini[1].

ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Tête jeune nue, les cheveux épars.

℞. SVVRA LEQ PROQ. Ciste, massue et chaise curule; le tout dans une couronne de laurier. AR. 8.

Le titre de *legatus pro quaestore*, LEG PROQ, est tout nouveau sur les médailles.

Cette circonstance, jointe à quelques autres, m'aurait fait douter de l'authenticité de cette pièce, si je n'avais appris par une lettre du savant M. Birch qu'il en existe un èxemplaire au Musée Britannique et qu'elle est excellente.

Il est probable que le nom de SVVRA, qui se lit aussi clairement sur l'exemplaire de Londres, est mis pour celui de SVRA, seul possible et usité comme *cognomen* dans la famille *Lentula*. Ce n'est, du reste, pas le seul exemple d'une voyelle redoublée dans le cours du mot que nous présentent les mon-

[1] *Descr. num. vet.*, p. 85, n° 12.

naies macédoniennes. Sur une médaille du cabinet Borell (n° 27 du catalogue), on lit MAKEEΔONΝΩΝ et LEEG pour MAKEΔONΩN — LEG.

L'identité de types et le rapport des légendes de cette pièce avec celles des précédentes, me font considérer Sura comme le proquesteur d'Esillas.

Pour me résumer en peu de mots, j'ai tâché d'établir solidement dans ce mémoire :

1° Que Caïus Publilius et Lucius Fulcinnius furent questeurs de la Macédoine à deux ou trois ans de distance, environ, dans les premiers temps de la conquête.

2° Que les médailles au nom d'Esillas et de Sura furent frappées dans l'armée de Brutus et de Cassius avec les trésors de Polemocratie pour le paiement des soldats macédoniens.

3 Que les Bottiéens avaient commencé à battre monnaie à leur nom lors de la décadence de la monarchie macédonienne et avaient continué jusqu'à la conquête romaine; que même dans les premiers temps de la domination étrangère ils avaient frappé pour les questeurs romains des monnaies à leurs types nationaux portant leur monogramme dans la partie la plus apparente du champ.

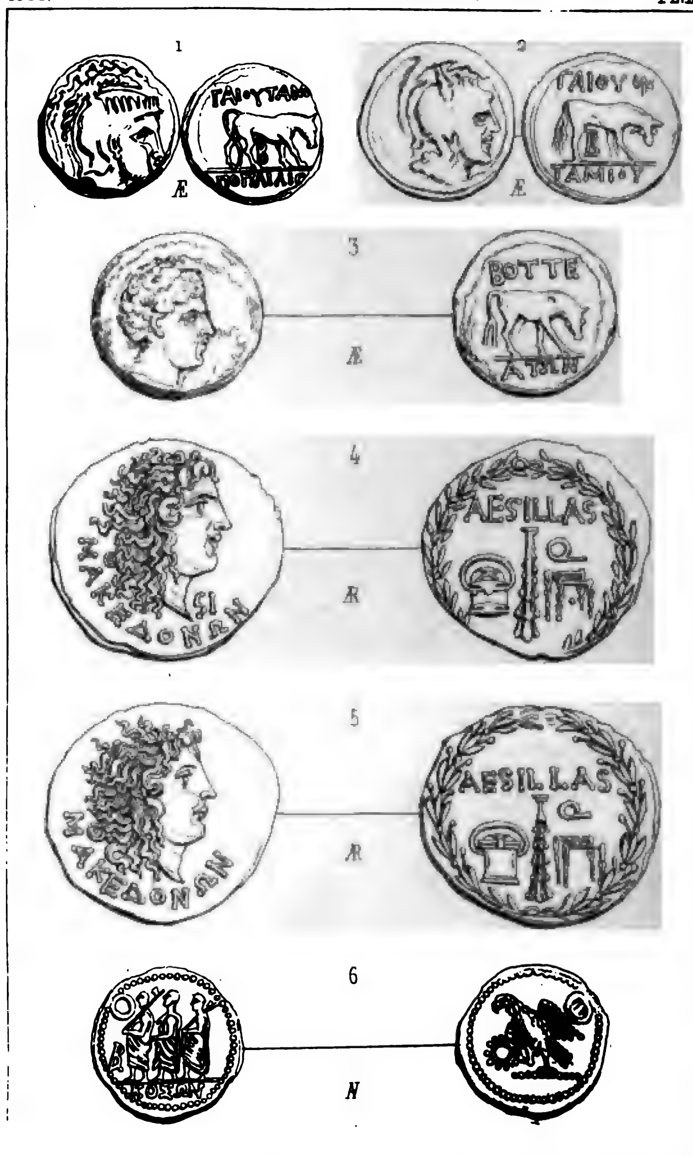
Extrait de la Revue Numismatique 1852. — 25 exemp.

IMP. E. DÉZAIRS, A BLOIS.





MÉDAILLES DE LA MACÉDOINE
SOUS LES ROMAINS.



Paris. Pierrat Imp. r. Dauphine, 42.

MÉDAILLES DE LA MACÉDOINE
SOUS LES ROMAINS

QUELQUES MOTS

SUR

LA MUSIQUE

ET LA POÉSIE ANCIENNE,

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. B. JULLIEN, INTITULÉ

DE QUELQUES POINTS DES SCIENCES DANS L'ANTIQUITÉ,

PAR

A.-J.-H. VINCENT,

Ex-professeur de Mathématiques.

(Extrait du *Correspondant*, 25 septembre et 25 octobre 1854).

PARIS,

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE TOURNON, 29.

1854.

QUELQUES MOTS

SUR LA MUSIQUE ET LA POÉSIE ANCIENNE

A PROPOS DE

QUELQUES POINTS DES SCIENCES DANS L'ANTIQUITÉ.

Mon premier mot, en entreprenant de parler du livre de M. Jullien, doit être de me demander si je ne commets pas un acte de noire ingratitude. Après avoir reçu cet ouvrage des mains de l'auteur, et l'un des premiers sans doute, était-ce le cas de me départir de la ligne de conduite que j'ai toujours suivie, de ne parler d'un livre que quand j'avais à lui donner de justes éloges; sinon, de lui accorder complète amnistie? Aujourd'hui, pourquoi ne suis-je point libre de choisir entre ces deux partis? Certes, c'est avec empressement que je prendrais le second; mais une telle prétérition ne m'est point permise. L'auteur, en s'occupant quelquefois de matières qu'il avait pris la peine d'étudier d'abord, s'était acquis un crédit trop bien mérité jusque là pour qu'il n'y eût point un grave danger[1] à laisser passer, sans y répondre, les étranges sophismes, les erreurs étonnantes qu'il accumule aujourd'hui sur un sujet dont il a négligé, nous le montrerons sans peine, d'acquérir les premiers éléments. Comment, après cela, comprendre que l'auteur vienne se poser en homme possédant le privilége exclusif de la saine logique et du sens commun, et presque celui de la vérité et de l'infaillibilité!

[1] V. le feuilleton du *Journal des Débats* du 2 mars 1854.

Quant à nous, l'on peut en être certain, ce n'est pas le triste plaisir de venir susciter une pénible et fastidieuse polémique qui nous détermine à prendre la plume : un motif puissant nous y oblige. S'il en est qui *ont fait des romans incompréhensibles* (Quelques points des sciences, etc., p. 368), s'il en est qui ont dû *quelque réputation à l'impossibilité pour les autres de parvenir jusqu'à leur pensée* (Ibid.), s'il en est même par hasard (et pourquoi pas ?) qui seraient parvenus à se glisser dans quelque Académie (*Ibid.* p. 265) à la faveur de l'épais brouillard qu'ils auraient su répandre autour d'eux,..... dans ces conjonctures, le lecteur comprendra que c'était pour nous un devoir d'honneur, de chercher à jeter quelque jour au milieu de ces ténèbres. Et nous aussi, nous voulons être *clair avant tout* (Ibid. p. 368); et de plus nous serons bref,.... si nous pouvons, et autant que nous le permettra le nombre des erreurs que nous aurons à signaler.

Entrons en matière sur-le-champ, en commençant par la préface : c'est un préliminaire essentiel pour justifier notre début. L'auteur, avant d'entreprendre son plaidoyer (car son ouvrage en est un), a voulu établir ses droits au titre d'orateur : *vir bonus, dicendi peritus;* et c'est à l'un des illustres membres dont l'Académie des Inscriptions a éprouvé la perte récente qu'il fait signer son diplôme, en attendant, ce qui ne devait pas tarder, que le *Journal des Débats* lui décernât (*Ibid.*) celui de *musicien.*

« J'ai désiré quant à moi, dit l'auteur, ne rien dire qui ne fût » parfaitement clair. Il fallait..... loin de rien prêter aux Grecs ou » aux Romains, me mettre à leur place, me pénétrer de leur esprit, » lire leurs livres avec leurs idées, non avec les miennes..... C'est, » continue-t-il, ce que je nomme la méthode suivie dans ce livre. » Je suis loin de la croire nouvelle en France, quoiqu'elle le soit » peut-être pour les sujets dont je m'occupe. *Elle a fait* la gloire de » notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de notre pays » *à une époque* où l'amour de l'antiquité, aussi éclairé que sincère, » ne cherchait pas chez elle autre chose que ce qu'il y avait réel- » lement.

» Aujourd'hui, cette marche prudente et sage est un peu *passée* » *de mode.* On aime à systématiser ses idées ; on lit les auteurs, » moins pour les connaître, eux et leur temps, que pour appuyer » les théories qu'on leur prête, ou plutôt qu'on leur impose avec » une passion plus que paternelle.

» En cela consiste cette autre méthode que l'illustre et regrettable » Letronne appelait *fantastique*.....

» Je dois à cette conformité de goûts entre M. Letronne et moi la » bienveillance qu'il me témoigna dès notre premier entretien, et » qu'il m'a continuée jusqu'à sa mort... J'aurais été heureux de » lui offrir ce volume..... J'aime à croire que M. Letronne eût ap- » plaudi à mes efforts comme il avait approuvé ma thèse sur la » *Physique d'Aristote*, et la pièce qui la suit et la complète.

» Je me félicite, dans tous les cas, d'avoir pu, à l'occasion de la » méthode que j'ai tâché de suivre, m'appuyer de son autorité, et » payer en même temps mon tribut d'admiration à la mémoire d'un » savant dont la perte, toujours vivement sentie, ne sera *peut-être* » pas réparée de longtemps [1]. »

Cette juste admiration, l'auteur peut le croire, nous la partageons sincèrement; et quant à la crainte de ne pas voir une si grande perte réparée *peut-être* de longtemps, il peut croire également que *peut-être* nous en sommes encore plus pénétré que lui. Dans tous les cas nous allons voir, et c'est là l'important, comment il a su éviter *la méthode fantastique*, et de quelle manière il a tenu ses promesses.

L'approbation donnée par l'illustre académicien, ainsi que par la Faculté des Lettres, à la thèse sur la physique d'Aristote, nous interdit de nous occuper de cette pièce; et pour ne parler que des seuls objets sur lesquels nos travaux nous donnent peut-être le droit de nous croire quelque compétence, nous commencerons par le court chapitre (p. 353) relatif à *La voix selon les anciens*, et servant d'introduction au chapitre beaucoup plus étendu qui traite de la musique ancienne.

« Cette dissertation, dit M. Jullien, est composée à la façon de » quelques chapitres de Montaigne, où l'on a dit que l'auteur s'oc- » cupait de tout excepté du sujet indiqué par son titre [2]. » Nous n'a-

[1] J'abrège à grand regret cette curieuse préface où l'auteur nous atteste « le » sentiment vif et instinctif qui, dès son enfance, l'engageait à se bien compren- » dre lui-même, et à rejeter avec dégoût les phrases ambitieuses et les théories » abstraites dont l'obscurité ou l'emphase faisaient tout le mérite. » J'aimerais tout autant voir en tête du livre, une pièce ainsi conçue : « Je soussigné certifie, » sur mon honneur et ma conscience, que le présent livre contient toute la vérité » et rien que la vérité. » C'est plus court et presque aussi significatif.

[2] M. Jullien ajoute dans la note où il dit cela, que cette dissertation sur la voix *a été composée en* 1853 : il est bon de noter la date pour savoir quels documents il aurait pu consulter.

vons qu'une petite observation préliminaire à faire à ce propos, et une légère distinction à établir : c'est que Montaigne citait beaucoup, tandis qu'ici l'auteur ne cite personne. Voyons d'abord si nous ne pourrions pas parvenir à pénétrer les raisons de cette différence.

A cet effet, disons tout de suite que l'état de nos connaissances sur l'art musical chez les anciens a été constitué, à peu près tel qu'il existe aujourd'hui, par un excellent musicien, aussi excellent professeur, décédé il y a quelques années avec le titre de correspondant de l'Académie des Beaux-Arts. Perne, dont nous voulons parler, a publié, dans les premiers volumes de la *Revue musicale* de M. Fétis, d'excellents mémoires où se trouve réellement établie d'une manière solide et inattaquable toute la théorie musicale des anciens, le rhythme compris, ainsi que nous aurons l'occasion de le dire ci-après avec plus de détail. Depuis Perne, d'autres auteurs ont travaillé sur le même sujet, en suivant les traces de cet estimable érudit qui joignait à un sentiment inné de l'art, perfectionné par la théorie, l'expérience d'une longue et constante pratique. Au nombre de ces écrivains plus modernes qui n'ont fait, nous le répétons, que suivre les traces de Perne (ils s'en font honneur), se trouvent le savant Dr Bellermann, l'illustre M. Boeckh, M. Fortlag, le regrettable Dr Franz, et que l'on nous permette d'y adjoindre le signataire du présent écrit. Or, suivant l'auteur de l'ouvrage que nous examinons (p. 368, *note*) : « De tous les érudits qui ont écrit sur ce » sujet, il n'y a vraiment que Burette qui ait dit des choses sensées » et utiles, et pour une bonne raison, c'est que lui du moins était » musicien (*sic*, mais lisez *médecin*). » Il est vrai que d'après M. Jullien, ce serait à *M. Lafage* qu'il faudrait attribuer cette sentence; mais il est impossible que M. Adrien de La Fage, dont personne plus que nous n'apprécie « la profonde connaissance de la » musique et les travaux sur l'histoire de cet art, » il est impossible, disons-nous, que M. de La Fage, dont nous connaissons la juste vénération pour l'excellent Perne qui avait été son professeur, ait jamais pu, ni parler de lui dans de semblables termes, ni méconnaître à ce point les précieux travaux de son maître, ou seulement énoncer une appréciation générale dans laquelle Perne se fût trouvé implicitement compris d'une pareille manière. Tout ce qu'il faut conclure des appréciations de M. Jullien, c'est qu'il ignore complétement non-seulement les travaux de Perne, mais tout ce qui s'est fait de sérieux sur la musique ancienne depuis Burette,

et qu'il ignore même (nous le prouverons ailleurs) le peu que l'abbé Barthélemy a écrit sur ce sujet.

Cela établi, nous pourrions nous arrêter et terminer ici notre compte-rendu ; car que peut on attendre de sérieux d'un auteur si peu au courant de la science qu'il a la prétention de régenter? Ce n'est pas assez même de l'accuser de légèreté; et nous avons le droit de dire que l'erreur dans laquelle il se trouve est, en quelque façon, volontaire : car, à la page 430 de son ouvrage, il mentionne en passant une *Introduction au Traité d'harmonique de George Pachymère,* page 6 (*du tiré à part, qui n'a jamais été mis dans le commerce*), sans paraitre s'apercevoir que cette Introduction est un extrait de la 2e partie du tome XVI du recueil *publié* par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous le titre : *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale et autres,* etc., 1847, volume de 600 pages, entièrement rempli de textes inédits et de dissertations sur la musique ancienne. M. Jullien avait plusieurs moyens d'acquérir la connaissance de ce volume qui lui aurait épargné la plupart des erreurs graves où il est tombé, comme nous avons entrepris de le prouver [1]. Et, en supposant qu'il n'en approuvât pas les doctrines (c'était son droit), il aurait du moins pu faire une chose utile à la science en les combattant avec connaissance de cause.

Quoi qu'il en soit, revenons au chapitre sur la voix (l. c.), chapitre composé *à la façon de Montaigne,* sauf toutefois les citations..... dont l'absence nous est maintenant expliquée.

« Une phrase d'Aristoxène m'a longtemps embarrassé, dit M. Jul-
» lien, quoique j'en comprisse tous les termes : Φανεροῦ δὲ ὄντος, ὅτι
» δεῖ τὴν φωνὴν ἐν τῷ μελῳδεῖν τὰς μὲν ἐπιτάσεις τε καὶ ἀνέσεις ἀφανεῖς
» ποιεῖσθαι, τὰς δὲ τάσεις αὐτὴν φθεγγομένην φανερὰς καθιστάναι (Aristox.
» Harm., p. 10, l. II, ed. Meybaum).

» La traduction littérale, et je puis ajouter *exacte,* » dit toujours M. Jullien, « est celle-ci : « Il est donc clair qu'il faut que la voix,
» dans le chanter, fasse des surtensions et des rémissions occultes,

[1] Pour empêcher le même accident de se reproduire, nous dirons une fois pour toutes, et pour tous ceux qui s'occupent ou ne s'occupent pas de travaux académiques, que ce volume *se vend* chez Duprat, libraire de l'Institut. L'auteur en a reçu de l'Académie 25 exemplaires, qui, joints à une cinquantaine qu'il a rachetés de ses deniers, forment un total d'environ 75 exemplaires, dont hommage a été fait à diverses personnes que le sujet pouvait intéresser. Nous prions le lecteur de nous pardonner ce détail dont le seul but est d'exprimer tout notre regret d'avoir ignoré que M. Jullien pouvait être du nombre de ces personnes.

» et qu'elle-même résonnant, pose des tensions évidentes. » On » avouera, continue notre auteur, qu'une expression pareille n'a » pour nous aucun sens, etc. » En effet, il est possible que cela soit vrai de la traduction de M. Jullien ; mais il est bon aussi d'apprendre aux personnes qui n'entendent point le français soi-disant composé à la façon de Montaigne, que la phrase d'Aristoxène se trouve reproduite presque mot pour mot par l'anonyme de Bellermann, Σύγγραμμα περὶ μουσικῆς (p. 49), et par conséquent [1] traduite, presque mot pour mot également, au tome XVI (2e part., p. 18 et 19) du recueil des *Notices* que nous venons de citer, et cela dans les termes suivants : « Puis donc qu'en chantant, la voix doit exé- » cuter d'une manière insensible ses *élévations* et ses *abaissements*, » et au contraire *poser* nettement et faire résonner d'une manière » distincte les *tons* proprement dits, etc. » Or, il nous semble (serait-ce une illusion ?) que cette traduction est suffisamment claire, et qu'elle n'aurait pas eu besoin d'une dissertation *ex professo* composée tout exprès pour lui servir de commentaire. Mais encore, voyons comment raisonne M. Jullien pour arriver, en partant de là, à découvrir l'idée que les anciens se faisaient de la voix.

A cet effet, il distingue (p. 356), d'après Aristoxène, trois classes d'instruments qu'il appelle les *tensibles*, les *atteignables* [2] (*sic*), et les *insufflés ;* c'est ce que nous autres, simple vulgaire, nous nommons les instruments *à corde*, les instruments de *percussion*, et les instruments *à vent* (V. *Notices*, *ibid.*, p. 8, et Bellerm., p. 28).

Maintenant, de ces trois classes d'instruments, dans laquelle les anciens plaçaient-ils la voix ? M. Jullien prétend que c'est dans la classe des instruments à cordes : « Il est visible, dit-il, que les an- » ciens assimilaient la voix à un instrument à cordes, puisqu'il y

[1] Les textes de l'écrit de M. Bellermann faisaient partie intégrante de notre ouvrage cité (Notices et extraits des manuscrits, etc., tom. XVI, 2e part.); mais une *impérieuse* raison de convenance nous a interdit la publication de ces textes, qui eussent été nécessaires pour le rendre véritablement complet.

[2] « On explique souvent, dit M. Jullien à la page 475, le mot καθαπτά par » *instrument à clavier ;* » il pense qu'en cela l'on a tort, et ici nous sommes de son avis ; mais c'est lui-même qui est dans l'erreur quand il ajoute : « Je ne crois pas » que rien, chez les anciens, nous autorise à penser qu'ils aient appliqué le mé- » canisme compliqué d'un clavier à une musique sans parties. » M. Jullien n'a qu'à ouvrir le recueil intitulé *Mathematici veteres* (p. 227), ou Vitruve (X, VIII), ou le recueil des *Notices* (t. XVI, 2e partie, p. 264), ou enfin le tome XX des Mémoires de la Société des antiquaires de France ; il y verra décrit en détail ce mécanisme qui remonte à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne.

» est question de tension, et que les tensions proprement dites ne » se trouvent que dans cette espèce d'instrument. »

Eh bien, nous pouvons dire que M. Jullien a la main malheureuse : les anciens ont comparé la voix à un instrument *à vent ;* ils l'ont même, chose étonnante si l'on veut, comparée à un instrument de *percussion* (nous allons prouver tout cela) ; mais ils ne l'ont jamais, que nous sachions, comparée à un instrument à cordes ; et, en cette circonstance, M. Jullien commet lui-même la faute qu'il reproche si volontiers aux anciens (p. 354) de confondre la cause avec la l'effet. Pour comprendre ceci, hâtons-nous d'abord de convenir, dans la crainte de quelque malentendu, qu'en traduisant les mots ἐπιτάσεις et ἀνέσεις, non pas comme nous par *élévations* et *abaissements,* mais par *surtensions* et *rémissions*, M. Jullien s'est tenu plus près du mot à mot que nous ne l'avons fait. Mais laissons cette argutie et venons au fond. A quoi se rapportent les expressions de l'auteur ? il est facile de voir que c'est au son produit et non à l'instrument producteur. En effet, le passage traduit par M. Jullien est un développement donné par Aristoxène, et par l'anonyme d'après lui, à la théorie des mouvements de la voix, et surtout de la distinction à faire entre la voix *continue* ou voix de la *parole,* voix qui passe par tous les degrés successifs d'acuité et de gravité, et la voix *discontinue* (*diastématique*) ou voix du *chant,* qui ne s'arrête qu'en certains degrés de l'échelle. Or, ce mouvement d'ascension et d'abaissement successif et plus ou moins rapide du son, c'est-à-dire de *l'effet* produit par la voix mais considéré indépendamment de *la cause,* ne pouvait être comparé au son des instruments à vent, et encore moins à celui des instruments de percussion où rien de semblable ne peut avoir lieu, tandis qu'un terme de comparaison se trouvait tout naturellement dans l'effet produit lorsqu'une corde en vibration change rapidement de tension, comme il arrive pendant le virement de la cheville autour de laquelle elle est enroulée ; la comparaison est donc ici faite entre les effets, non entre les causes.

Mais ce n'est pas tout; nous nous sommes engagé à prouver que les anciens avaient comparé l'instrument de la voix (non le son produit) aux instruments à vent d'une part, à ceux de percussion d'autre part : il faut tenir nos promesses. Ptolémée (I, 3) nous fournira des arguments pour le premier cas [1] : Αὐλῷ γάρ τινι φυσικῷ, dit-il, καὶ τὸ περὶ τὰς ἀρτηρίας ἔοικεν [2] : ce que Porphyre déve-

[1] Voir aussi Galien (De l'utilité des parties, VII, 11).

[2] « Le cas de l'artère (de la trachée) est analogue à une flûte naturelle. »

loppe ainsi (Wallis, tom. III, p. 236) : Τὸ πλῆττον ἐστὶν ἐπί τε τῶν αὐλῶν, καὶ ἐπὶ τῶν ἀρτηριῶν, ἡ ὁρμὴ καὶ τὸ πνεῦμα, ὃ καθ' ὁρμὴν προΐεμεν· τὸ πληττόμενον δὲ, ἐφ' ὧν μὲν, ὁ αὐλὸς, ἐφ' ὧν δ', ἡ ἀρτηρία [1] ; et il ajoute : « Voilà ce que Ptolémée dit de l'acuité et de la gravité des sons, » tant d'après lui-même que d'après ses prédécesseurs. » Voyons maintenant le second cas (Bellerm., p. 27, et *Notices*, tom. XVI, 2e partie, p. 8 et 112) : Ἡ δὲ ὀργανικὴ (ὀργανικὸν εἶδος τῆς μουσικῆς) κατὰ τῶν ὀργάνων θεωρίαν, ὧν ἃ μὲν ἐμπνευστὰ, ἃ δὲ ἐντατὰ, ἃ δὲ ψιλά [2]· Ἐντατὰ μέν ἐστιν ὄργανα κιθάρα τε καὶ λύρα, καὶ τὰ παραπλήσια· ἐμπνευστὰ δὲ αὐλοί τε καὶ ὑδραύλεις καὶ πτερά· ψιλὰ δὲ ὄργανον κύριον μὲν τὸ τοῦ ἀνθρώπου, δι' οὗ μελῳδοῦμεν, καὶ οἱ ὀξύβαφοι, δι' ὧν κρούοντές τινες μελῳδοῦσι [3].

M. Jullien n'a pas pu lire la traduction de cette phrase dans le volume cité des *Notices* qu'il ne connaît pas, mais il aurait pu la rencontrer dans une dissertation insérée au tome II, p. 73, de la *Revue de Philologie* de M. L. Renier ; et l'on a même le droit de s'étonner que l'existence de cette dissertation lui ait échappé.

Maintenant, que M. Jullien trouve un passage aussi explicite que les précédents, et dans lequel l'instrument vocal soit comparé à une corde tendue : il aura le droit d'en conclure que les anciens avaient successivement comparé la voix à toutes sortes d'instruments *sans exception*. Jusques là, le droit nous reste acquis de dire que les anciens comparaient la voix à toutes sortes d'instruments..., *à l'exception des cordes*.

En résumé, M. Jullien s'est donné beaucoup de peine pour établir une proposition fausse [4], et plus que fausse puisque c'est tout le con-

[1] « Dans les flûtes et dans les artères, ce qui frappe est l'effort, et le souffle » que nous émettons par cet effort ; ce qui est frappé est d'une part la flûte, de » l'autre l'artère. »

[2] Peut-être faudrait-il lire ψηλά, mot qui, du reste, ne se trouve pas dans les lexiques ; mais la conséquence serait la même.

[3] « La musique instrumentale établit la théorie des instruments, dont » on distingue trois espèces ; les instruments *à vent*, les instruments *à cor-* » *des*, et les instruments *simples* (*naturels*). Les instruments à cordes sont la » cithare, la lyre et tous ceux qui s'en rapprochent. Les instruments à vent sont » les flûtes, les hydraules (orgues hydrauliques), et les ptères (?). Les instruments » simples sont, d'abord l'organe propre de l'homme ou l'organe vocal, par le » moyen duquel nous chantons ; viennent ensuite certains vases auxquels la » percussion fait produire des sons mélodieux. »

[4] L'auteur démontre longuement que les anciens ne connaissaient pas les instruments à touche comme la guitare ou le violon. Mais cette ignorance prouve-t-elle que la voix devait être comparée à une corde *à vide ? Prius est esse quam esse tale.*

traire qui est vrai : il se serait épargné cette peine, ainsi que la fâcheuse conséquence qu'elle a pour lui, s'il avait cherché à connaître préalablement les auteurs qui ont traité le sujet sur lequel il a eu la malencontreuse idée de vouloir écrire.

Nous en dirons tout autant pour cet autre passage du même paragraphe où il signale « une circonstance à laquelle, dit-il, les mo-
» dernes qui ont écrit sur la musique ancienne n'ont pas donné
» l'attention qu'elle mérite : c'est que les anciens établissaient leur
» gamme de l'aigu au grave. » Cette circonstance, qu'il croit sans doute être le premier à signaler, a été développée avec de grands détails dans les *Notices* (Ibid. pp. 108, 125 et suiv., 387); et de plus, ce qui rend l'erreur plus inexcusable, c'est qu'elle est signalée très-particulièrement dans l'*Introduction au traité de G. Pachymère* (p. 4), introduction qu'il a entre les mains, et à laquelle il a bien voulu, comme nous l'avons dit ci-dessus, accorder une mention.

Il en est de même enfin lorsqu'il dit, en revenant sur la phrase d'Aristoxène précédemment citée et développée : « La phrase grec-
» que est donc maintenant bien expliquée, et, à son tour, elle en
» explique d'autres qui seraient peut-être plus inintelligibles en-
» core. Telle est, par exemple, celle-ci du même auteur : Ἡ φωνὴ
» κινεῖται ἐν τῷ διάστημά τι ποιεῖν, ἵσταται δ' ἐν τῷ φθόγγῳ (Aristox.
» p. 12, l. 20) : La voix se meut dans l'acte de faire un intervalle;
» elle demeure immobile dans le son. »

Que M. Jullien prenne la peine d'ouvrir le volume cité des *Notices*, il y trouvera encore (p. 20) : « Que la voix se meut dans les
» intervalles, mais qu'elle s'arrête dans le son; » que du reste, et par conséquent, « les expressions *repos* et *mouvement*, appliquées à
» la voix, ont une signification bien différente de celle qu'on leur
» attribuerait ailleurs. » Mais c'est trop insister sur un chapitre qui n'est que préliminaire; nous aurons, dans le suivant, bien d'autres occasions de nous arrêter.

Ce chapitre qui suit a pour titre : *De la musique ancienne;* il est divisé en paragraphes. En tête du premier paragraphe, intitulé : *Ce qu'était la musique ancienne,* M. Jullien pose en principe que *les anciens ne s'entendent pas eux-mêmes* (p. 368). C'est là se créer, on en conviendra, un moyen d'interprétation très-ingénieux, et surtout très-commode. On peut ainsi, tout en disant les choses les plus déraisonnables, se donner l'air d'obéir à une nécessité logique; mais si, de cette manière, on se trouve dispensé d'éclaircir soi-même

les questions, on ne l'est point également, pour pouvoir valablement les déclarer insolubles, de connaître les solutions que d'autres croient en avoir données. Peu importe ici que, dans l'origine, les anciens aient compris sous le nom de *Musique* tous les arts et toutes les sciences ; peu importe qu'ils aient eu tort de voir dans la musique un instrument d'ordre et de discipline, ou une allégorie représentant « les distances présumées des planètes, et subséquem- » ment les bonnes mœurs dont l'harmonie était figurée par l'har- » monie céleste (*Quelques points des sciences*, etc., p. 369); » peu importe enfin que ce soit une chose *folle*, *insensée*, que ce soit un *véritable coq-à-l'âne* (*sic*, p. 371 et 372) de dire avec Plutarque : *Après la grammaire, la musique est la science la plus convenable à la voix*, ou bien : *Les dieux nous ont donné la voix, il est juste d'employer la voix pour les remercier ; en conséquence, occupons-nous de la musique.* Les reproches tirés de ces textes, qu'on nous permette de le dire, sont de véritables chicanes. La question sérieuse est ici de savoir comment l'art que nous nommons LA MUSIQUE était constitué chez les anciens, et c'est sur cette question que M. Jullien commet les erreurs *de fait* les plus incroyables. La première qui se présente (p. 381) est relative à la mesure musicale. M. Jullien prétend, malgré tout ce qu'ont pu dire saint Augustin et Aristide Quintilien, que chez les anciens « la mesure n'était pas, comme chez » nous, une partie essentielle et fondamentale de l'art, » et qu'ils « ne » la comprenaient pas dans leur musique, puisque [suivant lui] » aucun des auteurs qui ont traité ce sujet n'en a parlé (p. 381). »

« ..... Pour ce qui tient à la mesure, dit-il plus loin (p. 385), » ce n'est pas seulement l'égalité du temps qui la caractérise chez » nous, ce sont aussi les temps forts ou faibles, et le retour pério- » dique des uns et des autres à des intervalles égaux. Comment se » fait-il que rien, dans les anciens, ne fasse la plus légère mention » d'un fait si capital [1]? Ce n'est pas tout : dès que la mesure s'ap- » plique à la musique, quelle que soit la longueur des notes, il » faut avoir des silences équivalents. Qu'on nous cite une seule » phrase des anciens faisant une allusion, même éloignée, à ce » moyen mélodique dont il nous serait absolument impossi-

[1] Il semble que M. Jullien se met ici en contradiction avec lui-même : n'avait-il pas dit plus haut (p. 382) : « Le rhythme pour les anciens se divisait.... dans le » chant, par les rapports des arsis aux thésis, c'est-à-dire des temps forts aux temps » faibles ? Qui a jamais parlé de ces rapports dans nos mesures ? »

ble de nous passer. Jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé [1], etc., etc. »

Il est facile de répondre à ce défi, malgré *le silence universel des anciens*, comme dit notre auteur ; il n'y a encore qu'à ouvrir Bellermann (*Ibid.* p. 17 et 18), ou le recueil des *Notices* (Ibid. p. 48 et suiv.), et à citer à M. Jullien tout ce chapitre qu'il aurait pu connaître. En voici la traduction pour les lecteurs qui voudront bien s'en contenter : ils trouveront le texte aux endroits indiqués, AVEC LES SIGNES, tels qu'ils existent dans les manuscrits, signes que malheureusement nous ne pouvons donner ici.

« Le rhythme se compose de l'*arsis* et de la *thésis*, et du temps » que quelques-uns nomment *temps vide*. Il y en a plusieurs es- » pèces : la longue de deux temps, la longue de trois temps (cha- » que énonciation est suivie du signe correspondant), la longue de » quatre temps, la longue de cinq temps ; le temps vide bref, le » temps vide long de deux temps, le temps vide long de trois temps, » le temps vide long de cinq temps. »

« La thésis s'indique en laissant la note dépourvue de toute » marque, et l'arsis en ponctuant la note. »

Ajoutons qu'au moyen des signes dont il est question, joints aux signes de l'intonation tant vocale qu'instrumentale, Perne a pu traduire en notation grecque toute une collection de solféges d'Italie [2], ainsi qu'une très-grande partie de la partition de l'*Iphigénie en Tauride*, de Glück, ce que l'on peut vérifier sur les manuscrits qu'il a légués à la bibliothèque de l'Institut [3], comme le savent tous ceux qui s'occupent sérieusement de ces matières.

Mais quand bien même on n'aurait pas cette preuve de l'existence des signes de durée dans l'antiquité, les auteurs déjà connus et déjà cités par M. Jullien lui-même, Aristide Quintilien, saint Augustin, fournissent à chaque pas des preuves de l'existence d'une mesure dans la musique ancienne. On peut même affirmer, ce qui

[1] Un défaut de logique ordinaire chez M. Jullien, c'est de raisonner comme si nous connaissions tout ce qu'ont fait les anciens, et que rien de ce qu'ils ont écrit n'ait pu nous échapper. « S'ils n'en parlent pas, dit M. Jullien, c'est qu'ils » ne les avaient pas. » D'où il suit que si l'on n'avait pas retrouvé le traité du rhythme, c'est que le rhythme n'aurait jamais existé ! Ne serait-ce pas d'ailleurs le cas d'appliquer ici cette remarque de l'auteur lui-même (p. 306), au sujet des grammairiens : « Leur silence, dit-il, sur certains faits d'une analyse un peu » délicate, ne prouve quelquefois rien contre l'existence de ces faits. »

[2] Leçons et vocalises des solféges d'italie, rendues en notation grecque.

[3] Il y a tout le premier acte, y compris l'Introduction avec *la tempête*, plus la première et la quatrième scène du troisième acte. — Voir ci-après, p. 30.

rend l'erreur de M. Jullien bien plus étonnante, qu'il est impossible d'entendre un seul mot du Traité *De Musica*, de saint Augustin, si l'on méconnait cette idée de la mesure, idée qui en fait la base, et que le saint auteur ne fait que développer d'un bout à l'autre de son œuvre. Ouvrons-le presque au hasard : « Supposons, » dit-il à la fin de son premier livre (p. 46 de l'édit. de Gaume), « supposons » que quelqu'un frappe des mains en mesure, *numeros plaudat*, » de manière que l'un des sons tienne l'intervalle *d'un temps simple* et l'autre celui *d'un temps double*, ce que nous appelons pieds » iambiques, et qu'il *continue* et assemble *de pareils pieds ;* puis » qu'une autre personne danse en suivant ce son, c'est-à-dire en » mouvant ses membres suivant les mêmes temps. Ne remarquerez- » vous pas [1] cette mesure des temps, *modulum temporum*, c'est-à- » dire ces intervalles de mouvement qui alternent dans le rapport » du simple au double, soit dans ce battement des mains que vous » entendez, soit dans cette danse que vous voyez? Est-ce que vous » ne percevez pas un certain plaisir de ces mouvements dont vous » sentez la proportion, *numerositate*, bien que vous-même ne puissiez » pas les produire en en suivant exactement la mesure, *numeros* » *ejus dimensionis?* »

A quoi le disciple répond : « Ce que vous dites est bien vrai : » ceux qui connaissent cette mesure, *hos numeros*, la sentent dans » le battement des mains et dans la danse, et ils en rendent faci- » lement raison; et ceux qui ne la connaissent pas et ne peuvent » en rendre compte ne nient cependant pas qu'elle ne leur occa- » sionne un certain plaisir. »

« Eh bien ! dissertons, » conclut plus loin le maître, « dissertons, » en tant qu'ils sont accessibles au raisonnement, sur ces inter- » valles de temps qui nous affectent agréablement dans le chant » et dans la danse [2]. »

Telle est la conclusion du premier livre, tel est le but déclaré du traité *De Musica*. Maintenant, que l'on vienne donc nous dire que *les anciens ne comprenaient pas la mesure dans leur musique, puisqu'aucun des auteurs qui ont traité de ce sujet n'en a parlé* (p. 381) !

Si de cette erreur capitale et générale qui domine toute cette partie du livre de M. Jullien, nous voulions passer aux détails, ce serait

[1] Nonne advertes, etc. Cf. *Excerpta Vaticana* de Mgr Angelo Maïo, tome III, p. 116 et suiv.

[2] M. Jullien qui ne voit de rhythme que dans l'accent, pourrait-il nous dire ce que c'est que *l'accent de la danse ?*

bien autre chose, et il faudrait nous arrêter presque à chaque pas. Ainsi, qu'Aristide Quintilien définisse (p. 42) la *marche* ou *conduite rhythmique :* « la rapidité ou la lenteur des temps, comme lorsque, » conservant les rapports des arsis aux thésis (j'emploie la traduc- » tion même de M. Jullien), nous proférons différemment les gran- » deurs de chaque temps ; » imaginerait-on le commentaire que M. Jullien donne à cette phrase? « La conduite rhythmique consis- » tait donc, dit-il, *à changer* les valeurs des temps en conservant » leurs rapports. » Mais il faut être bien peu au fait du style des anciens, et de la langue grecque en particulier, pour ne pas s'apercevoir qu'il y a ici une ellipse, et que la phrase doit être entendue ainsi : « Ce qui distingue la marche rhythmique (c'est-à-dire ce » qui différencie une marche de toute autre), c'est la rapidité ou » la lenteur des temps. Un certain rhythme étant donné, c'est- » à-dire le rapport des arsis aux thésis, la marche rhythmique con- » siste dans la vitesse des mouvements que nous pouvons pro- » duire *à notre choix,* en proférant *d'une manière ou d'une autre ,* » *mais toujours la même pour la même marche*, les grandeurs de » chaque temps ; » en d'autres termes : Dans la conduite rhythmique, il y a une *constante* qui est *l'espèce du rhythme*, c'est-à-dire *le rapport des temps*, et une *variable* qui est *le plus ou moins de lenteur, le plus ou moins de rapidité du mouvement,* c'est-à-dire *la grandeur des termes du rapport.*

La preuve de ceci est dans la phrase suivante que M. Jullien a oublié de traduire. « La meilleure marche de l'expression rhythmi- » que, dit Aristide Quintilien, est celle qui tient un certain milieu » dans l'extension [1] des arsis et des thésis, » c'est-à-dire dans la lenteur et la rapidité du mouvement.

Une seconde preuve se trouve dans la définition de la *métabole* (variation) *rhythmique,* qui consiste, dit Aristide Quintilien, dans *le changement* du rhythme lui-même ou de la marche rhythmique, ce qui peut se faire de diverses manières : 1° par la marche rhythmique, 2° par le rapport des pieds, etc., etc.

La conduite rhythmique consiste donc exactement dans les divers mouvements que nous nommons *allegro, andante, adagio* [2] (V. les *Notices,* ibid., p. 213 et 214) ; et il n'y a de *changement* que lors d'une *métabole.*

[1] Il faut sans doute lire διάτασις au lieu de διάστασις : au reste, peu importe.

[2] Encore une assertion du livre de M. Jullien (p. 451) qui se trouve détruite.

L'auteur n'est guère plus heureux dans sa dénégation relative aux rhythmes dans lesquels le rapport de l'arsis à la thésis est celui de 3 à 2 ou de 4 à 3, ou enfin de 3 à 1. Il existe encore aujourd'hui des exemples du premier (celui de 3 à 2) dans une fugue de Catel, dans diverses compositions de Reicha, dans un air de Boïeldieu (*Dame blanche*), etc., etc. (V. les *Notices*, p. 210). On trouve même un exemple du rhythme à sept temps dans l'opéra de *Raoul de Créqui*, par Fioravanti, qui l'a imité d'un chant des *Lazzaroni della marina* [1].

Quant au rapport de 3 à 1, bien qu'il ne fût pas ordinaire, il était cependant employé dans certains cas, comme l'atteste Porphyre (*Comment. in harm. Ptol.*, Wallis, p. 220) : « Les pieds » rhythmiques, dit-il, sont renfermés dans les mêmes rapports [que » les consonnances], c'est-à-dire dans le rapport égal, dans le rap- » port double et le sesquilatère [mesures à 2, à 3, et à 5 temps] : ce » sont là les rhythmes les plus fréquents et les meilleurs (εὐφυέστα- » τοι); mais il y a aussi quelques exemples du rhythme épitrite [à » 7 temps, dans le rapport de 4 à 3] et du rhythme triple [à 4 temps » partagés dans le rapport de 3 à 1]. »

Mais continuons notre examen. Un passage qui se trouve dans Bellermann (p. 91) et dans les *Notices* (p. 50) se traduit ainsi : « On nomme *chants coulants* ou *chants uniformes* (plain-chant) tout » ce qui est chanté ou joué de suite avec des mesures de temps éga- » les entre elles. » On voit par là que les Grecs distinguaient bien les cas, et que le plain-chant n'était pour eux qu'un cas particulier. Ceci est une nouvelle réponse aux assertions de M. Jullien lorsqu'il dit (p. 387) : « Le plain-chant, *seul monument de l'ancienne musique*, » n'ayant pas de mesure, il est ridicule de penser que *la musique* » des Grecs ait eu cette qualité. »

Mais ce n'est pas tout. Après nous avoir dit, comme on vient de le voir, que le plain-chant était *le seul reste de la mélopée grecque, reste probablement perfectionné*, ajoute-t-il, M. Jullien (p. 397), oubliant sa première assertion, nous parle de morceaux de musique ancienne *qu'on a trouvés sur des fragments de vases antiques*. Pour le coup, dirons-nous ici, voilà une vraie découverte; malheureusement notre auteur oublie de nous apprendre sous quelle latitude est situé l'heureux musée possesseur de ces précieuses reliques. En

[1] V. *Mémoire sur la versification*, par le comte de Saint-Leu, t. II, p. 18.

attendant, il se contente de nous renvoyer au tome V des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions;* mais, comme on le pense bien, ce volume garde le même silence. Pour y suppléer, nous indiquerons de notre côté le consciencieux travail du docteur Fr. Bellermann sur des fragments de musique ancienne, fragments qui n'ont pas été trouvés sur des vases, mais dans des manuscrits dont il donne l'histoire : c'est là l'objet de son travail intitulé : *Die hymnen des Dionysius und Mesomedes* (Berlin, 1840). Il existe encore, outre ces pièces, un fragment d'ode de Pindare (nous aurons l'occasion d'en parler plus loin); mais dès ce moment nous en devons dire deux mots, pour répondre à une autre assertion émise par M. Jullien quand il ne craint pas d'avancer « qu'il est parfaitement évident » que les anciens n'attachaient pas du tout au mot *consonnance* le » même sens que nous (p. 381); qu'ils ne pensaient même pas le » moins du monde (*ibid.*) à invoquer la sensation pour s'en faire » une idée; que, quand on a voulu fonder sur leurs écrits la preuve » qu'ils connaissaient l'harmonie (*ibid.*), on a raisonné comme le » maître à danser du *Bourgeois gentilhomme*[1], etc. »

Pour savoir si les anciens entendaient le mot *consonnance* dans le même sens *pratique* que nous-même, il n'y a qu'à voir quelles définitions en donnent les auteurs les plus complets sur ce point. Or, voici la définition de Bryenne (p. 395) : « Deux sons, dit-il, » sont en consonnance (συμφωνοῦσι) lorsque, l'un étant frappé » sur un instrument à cordes tendues, l'autre résonne en même » temps *par sympathie*, en vertu d'une certaine propriété; d'où il » résulte que quand on les frappe tous deux *simultanément* (ἀμφοῖν » ἅμα κρουσθέντων), on entend, par l'effet de leur mélange, un son » doux et agréable à l'oreille[2]. » Eh bien! dira-t-on encore que l'on ne songeait même pas à invoquer la sensation?

Après cela, comment M. Jullien peut-il prétendre que *l'accompagnement chez les anciens était alternatif et non simultané* (p. 464), et

[1] Ce n'est pas la première fois que je me rencontre sur le terrain avec le *Bourgeois gentilhomme*. On se rappellera peut-être que dans certain article de la *Revue de l'Instruction publique*, il me portait ce coup de pointe : *Tout ce qui n'est pas vers est prose, tout ce qui n'est pas prose est vers*, ce qui dans la question controversée et en fait de poésie lyrique grecque, équivaut logiquement à ce dilemme : tout ce qui n'est pas rouge est jaune, et tout ce qui n'est pas jaune est rouge. Que répliquer à un pareil argument? N'a-t-on pas reconnu l'aveugle dissertant de la lumière et des couleurs?

[2] Plus loin (p. 401), il revient sur le même sujet dans des termes plus explicites encore.

cela parce qu'*il est impossible de chanter en même temps qu'on souffle dans un instrument!* Et qui a jamais dit, je le demande, que les flûtes dont il est question en tête de toutes les comédies de Térence dussent être jouées par les acteurs eux-mêmes? Et l'ode de Pindare, dont je viens de parler, et sur laquelle est indiqué un chœur pour la cithare, χορὸς εἰς κιθάραν, comment croit-on qu'elle fût exécutée, lorsque les notes instrumentales sont placées sur les syllabes mêmes (V. *Acad. des Inscr.* ibid.; V. le *Dictionnaire de musique* de Rousseau; V. les *Notices*, ibid., p. 154 et suiv.)? Si tout ce qui a été dit sur cette ode, si la gamme de cithare à deux parties qui se trouve rapportée p. 254 et 255 des *Notices*, ne suffit pas pour convaincre M. Jullien, je lui citerai un passage de Plutarque (*De Musica*, ch. IX) qu'il devrait connaître: c'est le passage où cet auteur indique certains degrés de l'échelle dont les chanteurs se faisaient parfois une loi de s'abstenir dans la mélodie, pour donner à leur exécution un caractère plus noble. « Ils s'abstenaient en chantant, dit-il, de » la *trite* (ou *troisième* corde: c'est la note *ut*); mais ils l'employaient » dans l'accompagnement, en consonnance avec la *parhypate* (*fa*). » De même ils s'abstenaient de la *nète* (*mi*) dans le chant, mais ils » s'en servaient dans l'accompagnement, soit en *dissonance* avec » la *paranète* (*ré*), soit en consonnance avec la *mèse* (*la*). De même » enfin pour la *nète* du tétracorde conjoint (*ré*): ils s'en abstenaient » dans le chant et s'en servaient dans l'accompagnement, soit en » dissonance avec la *paranète* (*ut*) et la *paramèse* (*si* : la tierce » était une dissonance pour les anciens), soit en consonnance » avec la *mèse* (*la*) et la *lichanos* (*sol*). » Voilà, ce me semble, un passage assez formel, où se trouvent mentionnées, non-seulement les consonnances de quarte et de quinte comme *entendues simultanément*, mais des dissonances de seconde et de tierce. Je demande ce que l'on peut répondre à de pareils témoignages.

Aussi, en voyant le chant et l'accompagnement placés par M. Jullien sur un passage d'Athénée, traduit en français à la page 464 de son livre, on peut être bien convaincu que rien n'est plus *fantastique*, pour me servir de ses propres expressions.

On vient d'en avoir la preuve pour l'accompagnement; mais c'est bien autre chose pour le chant, où l'on trouve des sauts de sixte, de septième, et jusqu'à des intervalles de dixième; de sorte qu'il est même impossible de rapporter ce chant à un *mode* déterminé. Mais jamais les Grecs, on peut l'affirmer, n'ont pratiqué de

pareils intervalles dans le chant. Que M. Jullien lise ce que dit Plutarque [1] au sujet de Terpandre, dont les compositions furent jugées dignes de servir de modèles à la postérité, et qui dans ses compositions n'employait jamais plus de trois notes. Que nous sommes loin ici de cette sobriété de moyens! M. Jullien, je le sais, répondra que ce sont des concessions qu'il veut bien faire, et qu'il n'y tient pas du tout. Nous y tenons certes encore bien moins, persuadé comme nous le sommes qu'ici la perfection était toute dans l'expression et résultait surtout de la simplicité, nous dirons même de la naïveté de la mélodie.

Il y aurait bien d'autres choses à dire encore ; mais il faut poursuivre, et la route est longue. Cependant, avant de nous remettre en chemin, ne négligeons pas de noter que nous avons ici touché le point de plus haute perfection, où, suivant l'auteur (p. 406), étaient arrivés les musiciens anciens. Quant à lui, aussi sûr de tout ce qu'il avance que s'il était doué d'nne seconde vue, il se glorifie beaucoup d'être parvenu à cette détermination « fondée à la fois, dit-il, sur » l'étude philosophique des diverses parties de l'art et sur celle des » textes. Cette détermination, ajoute-t-il, me paraît *un des résultats* » *les plus importants de la présente dissertation!* » Nous ne contredirons pas l'auteur ; ajoutons simplement : *ab uno disce omnes.*

Mais que le lecteur ne se presse pas trop de déduire ses conclusions ; nous avons bien d'autres points à examiner.

Telles sont, par exemple, les réponses que, dans le paragraphe suivant, l'auteur essaie de faire aux objections qu'il prévoit contre sa théorie, théorie d'après laquelle, suivant lui, les éléments de l'art musical étaient chez les Grecs absolument les mêmes que chez nous (p. 416), et notamment, toujours suivant notre auteur, leur *échelle musicale était composée comme notre échelle diatonique* (p. 396). Ce nonobstant, M. Jullien n'hésite pas à soutenir, sans s'inquiéter des contradictions :

« 1° Que les anciens ne connaissaient pas la tonalité, et que rien, » chez leurs auteurs, ne se rapporte de près ou de loin à cette pro- » priété, » laquelle « consiste surtout en ce qu'un chant, pour sa- » tisfaire complétement l'oreille, doit finir par une note et non » par une autre [2] (p. 409).

[1] *De Musica.*

[2] M. Jullien revient plus loin sur ce sujet (p. 441 et 443), et c'est pour répéter que « les musiciens grecs ou latins n'en disent pas un mot. »

2° Que « *certainement* les anciens ne connaissaient pas les tons » (p. 409).

» 3° Que leur terminologie ridicule ne se prêtait pas au solfége et » aux études, et que les Grecs ne connaissaient pas ces exercices » (p. 410).

» 4° Que leur notation était plus défectueuse encore, puisque les » figures dont ils se servaient pour désigner les cordes de même » nom *dans les différents modes* n'étaient pas toujours les mêmes » (p. 411). »

Peu de mots suffiront pour répondre d'abord à ces assertions; nous passerons ensuite à une difficulté plus sérieuse.

1° Pour ce qui est relatif à la tonalité, voici la réponse : nous l'extrayons des *Notices* (*ibid.* p. 95), ou plutôt de Bryenne (Wall. p. 486). «La mélodie est parfaite, dit cet auteur, lorsque, en partant » de la mèse, elle parcourt tous les sons de l'échelle pour venir » finir sur la mèse. » La mèse, dans chaque mode, jouait donc le même rôle que joue chez nous la note nommée *tonique* [1].

2° « Les anciens ne connaissaient pas les *tons.* » — Réponse : Les anciens connaissaient si bien les tons, que les Tables d'Alypius contiennent les notations de quinze tons semblables échelonnés de demi-ton en demi-ton, comme ceux de notre propre système, et dont, par conséquent, les trois derniers sont la réplique des trois premiers [2].

L'erreur de M. Jullien provient de ce que les tons portent en grec le nom de τρόποι, mot que, malheureusement pour notre auteur, Meybaum traduit en latin par *modus*. Certes, on peut s'y tromper quand on s'en tient à la superficie des choses; cependant les *Notices* (p. 73 et suiv.) auraient éclairci tout cela, à ce qu'il nous semble du moins.

3° « La terminologie des Grecs ne se prêtait pas au solfége, et ils » ne connaissaient pas cette sorte d'exercice. »

Réponse.— Vouloir solfier avec les mots *proslambanomène, hypate, parhypate,* eût été aussi ridicule ou plutôt aussi impossible que de vouloir solfier avec les mots *tonique, dominante, médiante,* etc.; mais les Grecs avaient des termes tout à fait appropriés à cet exercice; ce

[1] V. ci-après, p. 915.

[2] Ces notations se trouvent résumées en une page des *Notices*, bien que M. Jullien leur reproche plus loin (p. 450) d'occuper 65 pages de la traduction de Meybaum. (Voir, aux *Notices*, la planche qui fait face à la page 128. — *Cf.* ci après la page 30).

sont les monosyllabes τε, τα, τη, τω, qui se répétaient à chaque tétracorde. Je ne renverrai pas M. Jullien aux *Notices* (p. 38, 39 et suiv.); je lui dirai que s'il ne connaît pas ces syllabes, c'est qu'il n'a pas lu Aristide Quintilien (p. 93), c'est qu'il n'a pas lu Burette, c'est qu'il n'a pas lu même l'abbé Barthélemy, ainsi que je l'ai avancé plus haut (p. 7).

Quant au solfége, qu'il ouvre encore les *Notices* (p. 44 et suiv.), et il y verra une suite de pages remplies d'exercices de cette espèce.

Enfin, la *quatrième* objection n'a pas de sens, puisque d'abord M. Jullien appelle *modes* ce qu'il faudrait appeler *tons*, et que dès lors il serait absurde de demander que les mêmes notes servissent à désigner tous les tons indistinctement, à moins d'adopter la notation de J.-J. Rousseau ou de Galin; mais justement notre auteur blâme cette notation quelques lignes plus bas. Certaines gens diraient que M. Jullien ne se comprend pas lui-même, comme lui-même l'a dit des Grecs (p. 368; *V.* ci-dessus, p. 11); mais nous, soyons plus polis.

Nous arrivons au plus bel endroit : que n'est-ce le bouquet! M. Jullien veut prouver ici que l'existence des genres chromatique et enharmonique n'empêche pas que la musique ancienne ne fût semblable à la nôtre. Nous allons voir dans cette circonstance le plus curieux échantillon de sa manière de procéder, et comme exposition des faits et comme déduction logique.

D'abord deux ou trois petites observations préliminaires : « On » croit, dit l'auteur, que les Grecs faisaient des gammes enharmo- » niques ou par quarts de tons, comme nous faisons des gammes » entières par demi-tons. *Les auteurs anciens n'en disent rien du tout.* »

Il est nécessaire, pour répondre à ceci, de rappeler un passage que M. Jullien a pu lire dans l'*Introduction au traité d'harmonique de Georges Pachymère, tiré à part* (p. 14), ou, ce qui est la même chose, dans les *Notices* (ibid. p. 397): « Il ne faudrait pas non plus » s'imaginer que le genre enharmonique consistât à filer des gam- » mes entières par quarts de ton..... : car dans la théorie grecque, » le nombre total des intervalles partiels qui composent l'intervalle » total que Pythagore nomme la *syllabe*, συλλαβή, ne peut jamais dé- » passer *trois*, d'où l'expression διὰ τεσσάρων, *quarte*, indiquant le » nombre de cordes qu'il admet; et Aristoxène nous dit positive- » ment (p. 28), ce qui est une conséquence du principe précédent, » que la voix, quelque effort qu'elle fasse, ne saurait parvenir à

» entonner trois diésis ou quarts de tons successifs. » Et voilà comment « les anciens n'en disent *rien du tout.* »

Autre petite observation. M. Jullien *admet* (d'après qui, il n'en dit rien, mais peu importe) *le signe* × *pour représenter une distance d'un quart de ton*; il veut sans doute dire *pour élever d'un quart de ton* la note devant laquelle le signe est placé, d'où résulte que, pour désigner la note qui partage la distance du *fa dièze* au *sol* en deux parties égales, le signe × doit être placé devant un *fa dièze* et non pas devant un *fa naturel*; voilà déjà un premier point qui, en prouvant comment M. Jullien s'entend lui-même, suffirait pour rendre fausse sa gamme enharmonique. Mais ceci n'est vraiment rien encore et mériterait à peine de nous arrêter, en comparaison de ce qui va suivre. M. Jullien emprunte à Boëce, auteur latin qui n'a fait que copier les Grecs, la définition du genre enharmonique, au lieu de remonter aux sources primitives; cette négligence devait lui porter malheur; voici, en effet, la définition de Boëce: *Enharmonium..... est quod cantatur per diesin et diesin et ditonum*; c'est-à-dire *l'enharmonique se chante par un diésis et un diésis et un double ton.* Malheureusement Boëce ne dit pas si c'est en montant ou en descendant; cependant, avec un peu d'attention, M. Jullien aurait reconnu, en lisant les développements, que les deux quarts de ton sont au grave et le double ton à l'aigu; et d'ailleurs, tous les auteurs sont unanimes sur ce point. Or, M. Jullien imagine *précisément le contraire*; d'où il résulte que si l'on veut, en le suivant, se faire une idée vraie du genre enharmonique (p. 413) ou du genre chromatique (p. 412) [1], il faut, en le lisant, imiter les petits enfants qui veulent se donner l'air de savoir bien lire, ou les bonnes gens qui ont oublié leurs lunettes: c'est-à-dire qu'il faut commencer par renverser le livre de haut en bas.

A la vérité, nous trouvons plus loin (p. 475) un passage où l'on voit que M. Jullien reconnaît son erreur..... mais un peu tardivement, car le siége était fait, et M. Jullien n'est point homme à recu-

[1] M. Jullien rapporte ici cette remarque de Boëce (*de Musica*, I, 21): *Diatonum quidem aliquanto durius et naturalius: chroma vero est jam quasi ab illa naturali intentione discedens, et in mollius decidens*; ce qu'il traduit ainsi: « Le » genre diatonique est *un tantinet trop dur et trop naturel*, etc.;» et il ajoute cette glose: « *aliquanto*, de quelque peu. *J'aimerais mieux aliquando, quelquefois,* » *ce qui ferait entendre* que le chromatique ne servait, chez les anciens comme » chez nous, que par exception. » En effet, il est fâcheux que le latin ne dise pas autre chose que ce qu'il veut dire: il vaudrait bien mieux *qu'il fît entendre ce que nous voudrions qu'il dît!*

ler pour si peu. Cependant, l'erreur reconnue par son auteur, ne devions-nous pas nous empresser de supprimer le passage qui précède ? peut-être ! mais voyons d'abord en quels termes est conçue cette amende honorable faite à la vérité. Après avoir cité le passage d'Euclide qui précise la position des demi-tons du genre chromatique et des quarts de ton de l'enharmonique, M. Jullien se borne à ajouter en note : « On voit par ce passage que les deux » échelles figurées p. 412 et 413 ne sont là *que pour donner une idée* » *approximative* de la mélodie *que pouvaient entendre les Grecs*. Les » demi-tons et les quarts de ton ont été disposés de la manière *qui* » *nous semble la plus naturelle, et qui blessera le moins les oreilles.* » *Pour l'idée exacte, c'est ici qu'elle se trouve.* »

Êtes-vous suffisamment édifié, lecteur ? Voilà ce que M. Jullien appelle *se mettre à la place des Grecs et des Romains, se pénétrer de leur esprit, lire leurs livres avec leurs idées, non avec les siennes.* Ainsi, vous le voyez, c'est un parti bien arrêté ; M. Jullien ne veut rien prêter aux Grecs, il leur donne en toute propriété !... Mais il y a vraiment de quoi rester confondu, de voir de pareils procédés de raisonnement, une pareille logique, à côté de pareilles prétentions ! Qui ne se demanderait, après cela, si l'auteur est un homme sérieux, et si son livre n'a pas pour véritable but de mystifier ses lecteurs ?

Vraiment, l'auteur a bonne grâce de venir nous dire maintenant en parlant de sa gamme enharmonique (p. 414), que *les sons en sont faux* (pour la sienne c'est hors de doute), que *c'est pour nous un chant chromatique joué par un ménétrier barbare, que c'est un fait incontestable que nous repoussons les quarts de ton dans la musique.* « Néanmoins, continue-t-il, l'admiration de l'antique transportant » toujours les *raisonneurs dénués de sensibilité* (admirez, lecteur, ce » gracieux compliment et cette fleur de galanterie), ils nous ont » conseillé, comme une source de richesses nouvelles, l'emploi des » quarts de ton, qu'ils ont prétendu avoir été employés couramment » par les Grecs [1]. En vain un musicien de beaucoup d'esprit, et doué » quant à son art d'un jugement égal à son génie, Grétry, avait » écrit, il y a près de soixante ans : *Nos chats s'en mêlent quelque-* » *fois ;* mais cette musique ne plait à personne. Malgré cette sage » ouverture, il s'est trouvé un compositeur qui a bien voulu donner

[1] Et que sera-ce donc quand M. Jullien apprendra que les quarts de ton étaient employés *couramment* au douzième siècle ?— (V. la Revue archéologique du mois de septembre.)

» une réalité à ces propositions d'érudits; c'est M. Halévy, dans son » *Prométhée*, exécuté au Conservatoire de musique, le 18 mars 1849. » *L'effet en a été décisif*, et le sentiment public s'est prononcé de » manière à ne laisser à personne l'envie de recommencer l'é- » preuve. »

Eh bien, je suis aise d'apprendre à M. Jullien que cette épreuve décisive a été recommencée. Il en pourra voir le récit, non dans la *Revue de l'Instruction publique*, mais dans la *Gazette musicale* du 24 octobre 1853, ou mieux dans les Actes de la 20e session du congrès scientifique de France, tenue à Arras en 1853, et qui viennent d'être publiés. « *L'assemblée*, dit l'honorable rapporteur » M. l'abbé Vandrival, entend avec ravissement cette musique aux » accords étranges d'abord, mais admirables et d'un effet saisissant » à mesure que l'oreille parvient à les comprendre. » Ceci, on en conviendra, ne ressemble pas tout à fait à *un miaulement fort désagréable*[1]. « Ce miaulement, continue M. Jullien, n'était pas plus es- » timé chez les anciens que chez nous. C'est un musicien ancien, c'est » Aristide Quintilien qui nous le déclare expressément dans un pas- » sage important de son premier livre (p. 19), passage que je ne me » rappelle (c'est toujours M. Jullien qui parle, p. 415) avoir vu cité » nulle part, tant il est vrai que quand on lit un texte dans un esprit » de système, on passe à côté des observations les plus capitales sans » les apercevoir ou sans en comprendre la portée. »

Quand M. Jullien prendra la peine d'ouvrir le volume cité des *Notices* à la page 422 (chapitre v du Traité de G. Pachymère), il y trouvera *cité* et reproduit *presque* mot pour mot ce même passage d'Aristide Quintilien, « qui tranche absolument la question des » quarts de ton, dit M. Jullien, et la résout exactement selon nos

[1] Je n'ai pas entendu l'exécution du *Prométhée* de M. Halévy; mais il est certain que si les exécutants ont produit un pareil effet, c'est qu'ils n'ont pas suivi les préceptes d'Aristoxène (p. 10) et de Ptolémée (i, 4, et ii, 12), qui recommandent avec instance d'éviter les sons *traînés*, συνεχεῖς, comme produisant un effet *discordant* (voir les *Notices*, p. 397). On se préserve de ce mauvais effet avec les instruments à sons fixes.

— Au reste, voici un moyen d'utiliser la gamme enharmonique de M. Jullien, que je me permets de recommander au savant compositeur qui rédige le feuilleton des Débats. Puisque nous avons déjà un opéra du *Petit Chaperon*, un opéra de *la Barbe bleue*, un opéra de *la Belle au bois dormant*, pourquoi n'aurions nous pas maintenant un opéra du *Chat botté?* d'autant plus que le nom du marquis de *Carabas* dénote bien une origine grecque. Ainsi le marquis, pour ne pas démentir son nom, lira sa partie *la tête en bas* (voir ci-dessus) ; et si les auditeurs s'avisent de vouloir siffler, maître chat les avertira qu'ils seront *hachés menu comme chair à pâté*. — Je souhaite un meilleur sort aux théories de M. Jullien.

» idées modernes. » Seulement, au lieu du superlatif τεχνικώτατον, il y faut lire le comparatif τεχνικώτερον, comme l'exige l'ensemble de la phrase, et comme on le trouve en effet dans *cinq* manuscrits *sur sept* d'Aristide Quintilien lui-même que possède la Bibliothèque impériale. Sans doute il ne faut pas abuser des manuscrits, c'est une nourriture quelquefois indigeste pour les estomacs faibles [1]; mais, employée avec ménagement, elle fortifie les estomacs sains. Ensuite, notre auteur entend à sa manière les mots Ἀκριβέστερον δὲ τὸ ἐναρμόνιον, et les traduit par ceux-ci : *Le plus minutieux est l'enharmonique.* Mais qu'il ouvre le premier lexique venu, celui de M. Alexandre par exemple, et il trouvera : ἀκριβής, *exact, juste, précis, rigoureux, parfait, diligent, soigneux, économe* [2]. Il n'y a pas la moindre place pour *minutieux*. Apparemment, M. Jullien aura trouvé dans un copiste latin l'épithète *minutum* appliquée au genre enharmonique, pour signifier qu'il partage le tétracorde *en petites fractions*, comme dans Bryenne (p. 387, l. 11) Ἁρμονία μὲν οὖν καλεῖται τὸ τοῖς μικροτάτοις πλεονάσαν διαστήμασιν : mais cet auteur est si loin d'en faire un sujet de blâme, qu'il ajoute plus loin : Ἐκλήθη δὲ τὸ τοιοῦτον γένος ἁρμονία, διὰ τὸ ἄριστον εἶναι τοῦ παντὸς ἡρμοσμένου. « On l'a appelé *harmonie* (enharmonie), parce que » c'est la plus parfaite de toutes les manières d'accorder l'instru- » ment. » En résumé, la phrase d'Aristide Quintilien doit être traduite ainsi : « Le diatonique est plus naturel (et non pas *le plus*), » car il peut être chanté par tout le monde, même par ceux » qui n'ont pas appris. Le chromatique est plus savant : car il n'est » chanté que par ceux qui ont appris. L'enharmonique est plus » parfait : car il n'a été admis que par les musiciens les plus émi- » nents; mais il est impossible au grand nombre. De là vient que » quelques-uns ont renoncé au chant par quarts de ton (ou l'ont » méconnu) *à cause de leur impuissance*, soutenant que cet inter- » valle devait être entièrement banni de la musique. » Eh bien ! ne voit-on pas ce que cela prouve? tout simplement qu'il y avait autrefois, comme aujourd'hui et comme toujours, des gens envieux, qui, ne pouvant parvenir à leurs fins, s'attaquent à ceux qui sont plus habiles et plus capables.

[1] Au surplus, c'est un écart de régime dont M. Jullien a le soin de se défendre dans sa préface où il reconnait « n'avoir rien lu d'absolument nouveau. » On s'en serait aperçu sans cela.

[2] Ἀκριβής, exact à merveille (Lancelot).

Mais toute autre, on l'imagine bien, est la conclusion de M. Jullien : « C'est, dit-il (p. 416), nier la lumière du jour que de ne pas » avouer, après un tel passage, qu'en dépit de toutes les théories, » ou, pour mieux dire, *des rêveries des savants*, l'intonation musi- » cale, chez les Grecs, était au fond *ce qu'elle est chez nous.* » Mais c'est bien plutôt nier la lumière du jour, peut-on répondre, que de nier l'existence de traités de musique indienne, arabe, grecque moderne, traités qui tous s'accordent à établir des échelles absolument différentes de la gamme européenne ; et si l'on veut une preuve que ce ne sont point des échelles purement nominales, remplacées dans la pratique par la gamme diatonique, on trouvera cette preuve dans un passage du Θεωρητικὸν μέγα τῆς μουσικῆς d'après Chrysanthe de Madyte, passage qui se trouve mentionné à la page 399 du volume cité des *Notices*. L'auteur de ce livre ne veut point admettre l'harmonie des Européens ; et quelle est sa raison pour la repousser? C'est que son admission *aurait pour conséquence nécessaire* l'abolition des échelles employées chez les Grecs. Ajoutons de rechef, avec le même M. Jullien (v. plus haut), pour terminer ce qui est relatif à ce paragraphe : « Tant il est vrai (p. 415) que » quand on lit un texte dans un esprit de système.... » on passe à côté sans le comprendre[1]. Dans le paragraphe suivant, intitulé : *Divisions des tons en dièzes ou bémols*, M. Jullien s'attaque à l'existence des cordes mobiles, existence signalée par tous les auteurs, lesquels donnent à cette mobilité plus ou moins d'extension, et représentent par des chiffres divers les valeurs qu'ils attribuent aux cordes. « Ces divisions sont tellement nombreuses (ai-je dit dans les *Notices*, p. 389, ou p. 6 du tiré-à-part que M. Jullien me fait l'honneur de citer ici), elles comportent une telle latitude dans la dé-

[1] Les autres genres ne sont guère mieux traités par M. Jullien ; ainsi, suivant lui, le genre diatonique *ditonié*, qu'il nomme *gamme idéale* (p. 392), est *essentiellement fausse; c'est un prodige d'absurdité* (p. 393). Comment justifie-t-il cette assertion, puisqu'il reconnaît (p. 390) que *l'oreille adopte volontiers certains écarts?* Il fallait évaluer ces écarts et les comparer à ceux de la gamme idéale. De même, ces écarts admis, comment M. Jullien s'est-il assuré que le dièze (p. 420) avait pour valeur 135|128, et non 25|24, puisque, dans son hypothèse, l'oreille ne s'apercevrait pas de la différence. Tout cela est passablement contradictoire. (Voir sur ces divers points, les *Notices*, ibid. p. 388, et surtout l'observation de Montucla sur la comparaison de la gamme *harmonique* avec la gamme *mélodique*, ibid., note première). Si les harmoniques de la corde vibrante étaient le seul fondement de la gamme, il faudrait donc convenir que toute la musique des cloches est essentiellement fausse, puisque leurs harmoniques sont toutes différentes de celles des cordes.

» composition de l'octave, qu'autant vaut admettre pour la fixation » de certains degrés de l'échelle, une indétermination absolue. » — « Présentée de cette façon, ajoute M. Jullien, et entendue dans » le sens qu'elle paraît avoir, cette proposition est *évidemment ab-» surde,* » ce qui veut dire, apparemment, que j'ai faussé les textes ou leur ai donné une interprétation qu'ils ne peuvent avoir. Alors, que lui-même veuille bien nous expliquer, autrement que je ne l'ai fait, les propositions d'Aristoxène (p. 26) dont j'ai donné la traduction mot à mot : Que *la lichanos* (note qui correspond chez nous à la tierce considérée comme déterminative du mode), *que la lichanos peut se mouvoir dans l'intervalle d'un ton;* que, dans ces limites, *il n'y a aucun degré où l'on ne puisse placer une lichanoïde;* enfin, *que le nombre des lichanos est illimité, infini,* ἄπειροί.

Mais M. Jullien, qui compare le système exposé par Aristoxène à un *véritable baragouin* (p. 431), se tire encore d'affaire en reniant ses principes, et disant (*ibid.*) qu'*il vaut mieux ici, laissant de côté les textes, reconstruire la théorie de toutes pièces.....*

Constatons-le donc une fois pour toutes : il est impossible de discuter sérieusement avec M. Jullien, qui, suivant les besoins du moment, pose ici des principes qu'il reniera plus tard; et s'il en est parmi nos lecteurs, comme nous l'espérons, qui ne soient pas seulement des *raisonneurs dénués de sensibilité*, profitons d'une heureuse occasion qui se présente pour leur faire respirer quelques instants une atmosphère plus rafraîchissante que celle où nous les avons retenus jusqu'ici. Nous emprunterons à cet effet quelques bonnes paroles à M. J. d'Ortigue dans son *Introduction à l'étude comparée des tonalités* (p. 10 et suiv.) , tout en demandant un pardon bien humble à cet homme distingué, si nous exposons ses paroles si bien pensées, si bien senties, à être traitées de *billevesées prétentieuses* (J. p. 433), de *prétentieuses fariboles* (p. 377) ; mais nos lecteurs, nous en sommes convaincu, l'en dédommageront. « L'hom-» me, dit ce savant musicien et profond philosophe (l. l.), l'homme » chante par cela seul qu'il parle, comme il parle par cela seul » qu'il pense..... La seule différence qui existe entre le chant pro-» duit par la voix de l'homme qui parle et le chant musical, c'est » que, dans le premier, la voix parcourt des intervalles extrême-» ment rapprochés les uns des autres, indéterminés, qui ne peu-» vent être ramenés à aucune gamme, et par cela même inappré-» ciables, tandis que, dans le second, elle observe des intervalles

» déterminés, appréciables, perceptibles, c'est-à-dire qui appartiennent à une gamme connue, et dont l'oreille peut assigner la place » dans l'échelle des sons..... Nous arrivons [ainsi] à comprendre » que, dans les tonalités ou systèmes musicaux qui sont basés sur » l'élément nécessaire de la parole et inséparable d'elle, l'échelle » des sons était constituée sur de très-petits intervalles, comme des » quarts de ton..... Il est impossible de méconnaître, dans la musique de chaque nation, certains caractères particuliers..... Nous » voyons de plus que certains types caractéristiques de tonalités se » perpétuent dans les chants populaires, dans ces airs indigènes, » particuliers aux provinces, qui sont, relativement à notre musique, comme autant d'idiomes et de dialectes..... Antérieures à » notre système, ces tonalités populaires se conservent, ainsi que les » langues locales, les patois, antérieurs à nos langues, se conservent sous l'empire de la langue commune..... Nous avons dit » qu'il existe des tonalités qui procèdent par des intervalles excessivement rapprochés les uns des autres, lesquels correspondent à » des *tiers* et des *quarts* de ton; de bonne foi, comment admettre » que ces petits intervalles de quarts et de tiers de ton, accents nécessaires aux peuples sensuels et voluptueux de l'Orient, ne » soient pas les accents nécessaires de leur musique et de leur » langage? Comment admettre une distinction entre les accents de » l'un et les accents de l'autre[1]..... On fera des volumes sur cette » matière sans rien expliquer, aussi longtemps qu'on s'obstinera » à se restreindre dans le cercle spécial de l'art purement musical.

» Nulle tonalité n'est donc nécessaire en soi, conclut plus loin » M. d'Ortigue (p. 58). Les tonalités, continue-t-il, naissent d'une » foule de circonstances, telles que les éléments de la langue, » les qualités physiologiques distinctives des races humaines, les » habitudes de l'oreille, circonstances qui expliquent non-seulement » la diversité des systèmes, mais encore les caractères différents » des écoles sous l'empire d'un même système[1]. »

Livrons ces sages réflexions aux méditations de M. Jullien; et, sans nous arrêter à demander s'il en profitera, passons au paragraphe suivant (p. 435), intitulé : *des Modes*.

« Quand *le même chant*, dit M. Jullien, est entendu successive-

[1] Il n'est donc pas besoin d'admettre *un changement radical et inexplicable dans la constitution de notre oreille* (p. 396 de M. J.).

» ment dans le mode majeur et dans le mode mineur » [le même chant (*sic*) dans deux modes différents !] « il y a, entre *ces deux* » *éditions de la même pensée musicale,* une différence morale très- » frappante.... Or, c'est justement là ce que *quelques érudits ont* » *transporté sans façon dans la musique ancienne*..... Ils ont pensé » que les Grecs avaient des modes..... *Cette opinion ne peut soutenir* » *l'examen*..... Les Grecs disaient, non pas peut-être indifférem- » ment, au moins sans que nous y apercevions de différence, *har-* » *monie ionienne, ton ionien, trope ionien.* Tout cela signifiait ou » exactement ou à très-peu près la même chose. »

Dans tout cela, autant d'erreurs que de mots ; erreurs de fait, erreurs de sens, erreurs de sentiment, toutes erreurs monstrueuses ! On ne sait par où saisir de pareilles chimères : *ægri somnia*.... Mais parlons aux lecteurs de bon sens.

Les modes ou *harmonies* sont les *espèces d'octaves :* ce sont les *tons du plainchant ;* les *tropes* sont les *tons de la musique* moderne. Ces deux choses sont donc essentiellement distinctes. Quant au mot *ton,* τόνος, les Grecs le prenaient tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Tout cela est expliqué avec détail dans les *Notices* (p. 73 et suiv.); je ne puis qu'y renvoyer les lecteurs.

Dire que les modes étaient inconnus des anciens, c'est montrer que l'on n'a aucune idée de leur système. Nous n'avons que deux modes puisque nous n'employons que deux espèces d'octaves, l'octave d'*ut* que nous nommons mode *majeur,* et l'octave de *la* que nous nommons mode *mineur*; encore ce dernier n'est-il point employé purement dans notre musique, puisque nous ne le pratiquons qu'en descendant. L'octave de *mi* formerait un troisième mode auquel Blainville, qui croyait l'avoir inventé, voulait donner le nom de mode *mixte.* Quant aux anciens, il est clair qu'ils avaient *sept* modes; ces modes existent encore dans le plain-chant, avec des subdivisions qui les portent à 8, à 12, à 14, etc., suivant les auteurs. Et si J.-J. Rousseau avait raison de dire que la musique gagnerait à ce que l'on y transportât le plain-chant, c'est parce qu'au lieu des deux seuls cas particuliers qu'elle possède en fait de modes, elle en aurait alors autant que le plain-chant. Que la musique sache les emprunter accidentellement quand elle en a besoin, c'est incontestable; mais il n'en est pas moins vrai que le plain-chant seul, comme la musique des Grecs, leur reconnaît une existence *indépendante,* existence admise par la musique moderne pour deux d'entre

eux seulement et exclusivement aux autres. Et voilà comment « quelques érudits ont sans façon transporté les modes dans la mu- » sique ancienne (p. 436) ! »

Il est inutile d'insister davantage sur cet objet, non plus que sur ce qui est relatif à la note finale de chaque mode, point que nous avons traité plus haut (p. 20).

Il est également inutile de nous arrêter au paragraphe suivant qui traite *de la notation*, et où M. Jullien reproche aux signes d'intonation d'occuper 65 pages dans la traduction de Meybaum. Le système complet de ces signes, si compliqué suivant notre auteur, ne remplit pas, nous l'avons déjà dit (p. 20, note 2°), une page entière des *Notices* (p. 128 *bis*). Bien plus, en supprimant les répétitions, il se réduit à trois lignes d'écriture pour la notation vocale et autant pour la notation instrumentale (*Notices*, p. 129). Et quand l'auteur soutient (p. 418 et suiv.) que les anciens étaient incapables d'écrire la musique, Perne, nous l'avons dit également (ci-dessus p. 13), s'est chargé de répondre à cette assertion. Hâtons-nous donc d'arriver au paragraphe relatif à *l'exécution*, en sautant par-dessus le *gâchis d'opinions abstraites qui divisaient les sectes philosophiques* (p. 470), etc. par-dessus le *fatras métaphysique* et les *billevesées antiques* (p. 471), etc., etc. Ce qui mérite ici d'être signalé, c'est une nouvelle erreur de fait, consistant à nier que les anciens aient dit « un » seul mot induisant à penser qu'ils ont senti les différences des dia- » pasons, tant des voix que des instruments (p. 472 à 473). Peut- » on nous citer, dit M. Jullien (*ibid.*), une ligne des historiens, des » polygraphes ou des auteurs anciens qui ont écrit sur la musique, » qui fasse quelqu'allusion à ces différences ? »

Voilà encore une satisfaction que nous pouvons procurer à M. Jullien. Qu'il ouvre le volume cité des *Notices* à la page 31 ; il y verra que les anciens distinguaient quatre espèces de voix ou diapasons différents, savoir : *hypatoïde*, *mésoïde*, *nétoïde*, *hyperboloïde*, correspondant respectivement à ce que nous nommons *basse*, *ténor*, *contralto*, *dessus*, ainsi qu'il est expliqué à la page 120 du même volume. Quant au texte grec, il le trouvera à la page 76 de Bellermann (*Σύγγραμμα*, etc.); en voici le commencement : τόποι φωνῆς τέσσαρες· ὑπατοειδὴς, μεσοειδὴς, νητοειδὴς, ὑπερβολοειδής. Les anciens ne distinguaient pas moins, quoi qu'en dise encore M. Jullien, les différences de timbre des voix et des instruments : car nous voyons dans Plutarque (*De Musica*, cap. 21), que « Téléphane de Mégare

» détestait les instruments à anches à tel point, qu'il ne permit » jamais aux facteurs de munir les flûtes de cet appendice [1], et » qu'il dut même, pour cette raison surtout, renoncer à concourir » aux jeux pythiques. »

Conclusions de l'auteur que nous ne faisons que copier : (P. 479). « Ce n'est pas tout de lire et de citer des textes, il faut » les comprendre ; et l'expérience prouve que les mêmes lignes, » interprétées par celui qui connaît et par celui qui ne connaît pas la » matière, donnent des sens tout différents. »

Page 481, M. Jullien se flatte d'être arrivé par la marche qu'il a suivie, « à des résultats bien supérieurs à ceux que nous ont offerts » des érudits sans critique ». « Ainsi cette matière, dit-il (*Ibid.*), que » le préjugé nous représentait comme extrêmement obscure, l'ana- » lyse philosophique, appuyée d'ailleurs sur les textes précis et en- » tendus dans leur véritable sens (c'est toujours M. Jullien qui parle), » nous la montre d'une clarté telle qu'on s'étonnera peut-être un » jour d'avoir pu si longtemps n'y rien distinguer. »

Ibid. : « Grande leçon, qui montre que la première condition pour » parler sensément des arts, c'est de les connaître, et surtout de les » sentir. »

« Malheureusement (p. 391), il y a, à côté des artistes, des rai- » sonneurs ou des érudits, gens en général fort peu sensibles en fait » d'art, mais qui remplacent le sentiment par la dissertation, et qui » mesurent leur amour des arts au nombre des pages qu'ils écrivent » sur leur sujet (*sic*). »

(Page 460) : « Débarrassons-nous donc une bonne fois de nos pré- » jugés, et examinons ce qu'on nous rapporte avant de recevoir » comme indubitables les conséquences absurdes que des hommes » sans critique tirent si souvent de faits mal compris. »

(P. 482) : « Nous croyons nous être tenu dans la bonne voie, et » nous espérons que ceux qui nous y suivront ne diront jamais rien » que la raison n'avoue. »

Oui, il est bien vrai (p. 466), « la vérité est le seul digne objet » des recherches de l'esprit humain ; » et (p. 482) « sur les parties » fondamentales des arts et des sciences, l'erreur nous entraîne aux » conséquences les plus tristes et les plus honteuses. »

[1] C'est-à-dire qu'il rejetait le hautbois et tous les instruments de la même famille.

C'est M. Jullien, lui-même! qui dit tout cela, et, comme on doit le penser, nous nous empressons d'applaudir à d'aussi sages paroles.

II.

Notre intention était de terminer ici cette discussion fort peu récréative pour les lecteurs comme pour nous, et de ne point nous occuper de la théorie de l'auteur, relative à la métrique des vers grecs, latins, et français; mais cette question de la métrique est liée si intimement à celle de la musique, que nous laisserions incomplet ce qui regarde celle-ci, si nous négligions entièrement la première. Ainsi, nous nous décidons à passer en revue les idées de M. Jullien sur la métrique, aussi rapidement qu'il nous sera possible de le faire pour mettre le lecteur à même de juger si elles sont, beaucoup plus que les premières, conformes aux faits. Qu'on nous permette un instant de nous écarter de la route que nous avons suivie jusqu'ici, et, pour nous rendre plus clair, de rappeler des faits reconnus par tous ceux qui ont fait une étude sérieuse des origines de la poésie, ce qui, du reste, n'empêche pas M. Jullien de les taxer d'*incroyable folie* (p. 366). « L'homme, » dit un ingénieux linguiste, M. Watson, qui ne fait en cela que suivre les traces de Vossius dans son ouvrage *De poëmatum cantu et viribus rhythmi*[1], « l'homme a certainement » chanté avant de faire des vers; il a même chanté avant de parler; » et les premiers essais de sa muse grossière n'ont pu être que le » résultat d'un pénible effort pour donner, par des mouvements de » langage conformes aux sons qu'il se plaisait à répéter, l'appui de » la pensée. Ainsi *la poésie est née de la musique et en est inséparable*[2]; elle ne peut exister isolément..... »

Nous sommes heureux de rencontrer ici et de pouvoir citer cette profession de foi qui est la nôtre, préférant de beaucoup l'avantage

[1] Mémoires de la Société des sciences, belles lettres et arts, d'Orléans, tome x (p. 191).

[2] Illud quidem certum, omnem poësin olim cantatam fuisse (Vossius, l. c. p. 1)... Unde sequitur, quidquid non canitur aut cantari nequeat, non esse poëma (*ibid.* p. 2)... Duæ inseparabiles sorores musica lingua et poësis, ut simul notæ, etc., (*ibid.* p. 14).

de trouver un appui déjà ferme sur le terrain où nous avançons, à l'honneur souvent dangereux d'y pénétrer le premier. On le voit donc : en principe, point de poésie sans musique; ou plutôt : la poésie, c'est la musique parlée [1]. Faut-il s'étonner après cela qu'en voulant expliquer l'une sans considérer l'autre, on tombe nécessairement dans le faux ?

La plus haute expression de la poésie, la poésie parfaite, l'*ode* en un mot, « l'ode, dit Aristide Quintilien, comprend trois choses : » la diction, le chant, le rhythme. » Tels sont donc les caractères essentiels, les qualités nécessaires de la poésie primitive : après la parole, ou plutôt avec la parole, l'intonation musicale jointe à la mesure du temps. C'est, en effet, par la *mesure du temps* que le mot rhythme doit principalement s'entendre, sans quoi le rhythme se confondrait avec l'intonation; d'ailleurs, « le rhythme seul, dit » le même auteur, est caractérisé par la danse [2]. »

La mesure ou la quantité des syllabes, soit fixée *à priori*, soit déterminée par les circonstances générales de la composition, a donc été, dans le principe, un élément essentiel de toute poésie, non moins que le chant : tous deux en étaient inséparables dans l'enfance de l'art comme dans l'origine des sociétés.

Plus tard, néanmoins, on s'aperçut que la musique sans paroles était par elle-même un langage, et que ce langage suffisait, soit à la manifestation du sentiment religieux qui appelle la créature vers son Créateur, soit à l'expression des passions inhérentes au cœur de l'homme, même avant qu'il se soit rendu compte de leur objet.

Dès lors le langage, de son côté, devenu poésie indépendamment de la mélodie dont il s'affranchissait, ne conserva plus, pour en tenir lieu, que cette prolation expressive, ce restant de mélodie de la parole parlée qu'on nomme l'*accent*, et la *quantité* ou la mesure, élement sans lequel on n'y reconnaîtrait plus qu'une vile prose.

C'est dans ce second état de la poésie que nous trouvons la versification des Latins, chez qui le chant ne fut évidemment plus

[2] Voir ci-dessus, p. 14.

[1] Consultez encore, sur *cette alliance intime de la musique et de la parole* dès l'origine des sociétés, le remarquable travail de M. Vitet sur l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, par M. De Coussemaker (*Journal des savants*, notamment le n° de septembre ; tiré à part, p. 41). L'impression du présent article, commencée depuis plusieurs mois, était, à mon grand regret, trop avancée pour me permettre d'invoquer, dans le texte même, l'imposante autorité de mon savant confrère.

qu'un accessoire; et cet état de choses dura jusqu'à l'époque caractérisée par le nom de Moyen âge.

Ici se produisit une nouvelle phase, phase de décadence encore plus prononcée, où l'accent, seul reste de l'élément mélodique, et reste reconnu insuffisant, vengea son impuissance en absorbant plus ou moins complétement l'élément métrique [1]. De là, chez les Grecs, cette versification bâtarde nommée *politique*, c'est-à-dire *bourgeoise* ou *vulgaire;* et chez les Latins, cette poésie dite *rhythmique* par une sorte de catachrèse, ces hymnes souvent prosaïques dans la forme comme dans le nom, sans préjudice toutefois de l'élévation des pensées; de là, en un mot, cette versification douteuse qui ne conserve plus de l'élément métrique qu'un nombre déterminé de syllabes, renforcées par quelques accents établis à des places fixes et leur imposant des longueurs factices inconnues aux anciens.

Enfin, la dégradation des langues antiques une fois consommée dans les idiomes modernes, ceux-ci, la langue française du moins, ne savent même plus conserver cette place fixe aux accents, qui, à part la dernière syllabe du vers ou de l'hémistiche, ne sont maintenant soumis à d'autre règle que le hasard, quoi qu'en puisse dire l'honorable auteur de l'*Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, M. Jullien lui-même. Et le seul élément musical réel qui reste à ces idiomes dégénérés, le nombre des syllabes, est reconnu tellement impuissant à caractériser une véritable poésie, qu'on se trouve dans la nécessité d'y suppléer par l'assonance et la rime.

« Dans la poésie française, » dit l'auteur déjà cité (M. Watson, *ibid.*, p. 213), « il y a une absence totale de rhythme; de sorte que » sans le secours de la rime, toute versification réelle disparaîtrait. » L'accent n'y joue aucun rôle, ce qui équivaut à dire que la quan- » tité naturelle des mots, car il n'existe pas une langue sans quan- » tité, est constamment dénaturée. On trouve bien par-ci par-là » un vers dans lequel une marche rhythmique est parfaitement » perceptible; mais on voit tout de suite que ce n'est que par l'effet » du hasard, et que le poète n'y a nullement visé : le vers suivant

[1] Je citerai à ce sujet deux savants ouvrages, l'un de M. L. Benloëw sur l'*Accentuation dans les langues indo-européennes* (Paris, 1847); l'autre récemment publié par mon confrère et ami M. Egger, sur *Apollonius Dyscole* (Paris, 1854), p. 298 et 299.

» prend une tout autre allure, et la rime et le nombre des sylla-
» bes restent seuls pour le distinguer de la prose. »

Pour en revenir aux vers grecs anciens, on voit, par ce qui précède, que c'est dans la quantité ou la longueur des syllabes que réside leur caractère fondamental et leur puissance rhythmique ; et l'on peut affirmer que les néo-Grecs, en persistant à régler sur l'accent tonique seul la prononciation des chefs-d'œuvre de leurs ancêtres, en dénaturent complétement l'harmonie, et se mettent ainsi dans l'impossibilité d'en saisir eux-mêmes les beautés, celles du moins qui résident essentiellement dans la forme [1]. Une simple considération suffirait pour prouver que cette prononciation est radicalement vicieuse, c'est qu'elle détruit entièrement la similitude des strophes d'une même ode et de chaque strophe avec son antistrophe [2] ; or, si une chose est demeurée en dehors de toute discussion dans les règles de la métrique et de la versification, c'est incontestablement la nécessité de cette sorte de similitude.

En vain objectera-t-on contre notre manière de voir, qui n'est d'ailleurs que celle de Vossius (*De poëmatum cantu et viribus rhythmi*), en vain, dis-je, pour revendiquer la suprématie en faveur de l'accent tonique, objectera-t-on que c'est, de tous les éléments vocaux, le plus tenace, si l'on peut s'exprimer ainsi, celui qui s'attache avec le plus de persistance à l'écorce du mot, le suivant fatalement malgré toutes les variations, toutes les vicissitudes de transformations et de dégradations, au travers de cette multitude d'idiomes et de dialectes dans lesquels il se trouve successivement incorporé ; en vain surtout opposera-t-on à notre théorie, ou plutôt à la théorie de Vossius, que l'*accent parlé*, tel qu'il est aujourd'hui encore appliqué par les Grecs à chacun des mots de leur idiome, est absolument conforme à l'*accent écrit*, tel qu'il se montre depuis les plus anciennes époques où cet élément vocal commence à apparaître dans l'écriture, soit sur la pierre, soit sur le vélin, le papyrus ou toute autre matière graphique.

Nous répondrons à cet argument, que l'accent écrit, par cela même qu'il est écrit, nous paraît au contraire un témoignage contre cette constance de prononciation de laquelle on arguë. Nous invoquerons d'abord, à cet égard, un passage remarquable de Fabius

[1] Eo sunt redacti miseri Græci, ut nec legere nec cantare græce sciant, etc. (Vossius, *ibid.*, p. 11).

[2] Voir ci-après, p. 46.

Quintilien (*Instit. orat.* I, 5), où, comparant l'accent grec et l'accent latin dont il veut donner les règles : « Apud nos, dit-il, rectissima ratio ac etiam brevissima : » — « chez nous la théorie est bien » simple et bien courte ; » et il donne les règles connues. « Pour » les Grecs, c'est autre chose, dit-il encore : il est plus difficile de » s'y reconnaître à cause de la diversité des *dialectes*, diversité par » suite de laquelle ce qui est vicieux ici peut être fort bon ailleurs [1]. »

Eh bien ! puisque les dialectes avaient la puissance de changer l'accent, l'accent devait être également variable avec les époques, en vertu des actions et réactions mutuelles inévitables des dialectes les uns sur les autres ; et c'est précisément pour mettre un terme à ces variations sans règle et sans fin, qu'a dû être inventé le signe écrit de l'accent parlé [2].

D'autres faits analogues peuvent aider à faire comprendre ce qui précède. Ainsi, c'est incontestablement par une raison semblable qu'ont dû être inventés les points-voyelles des Massorètes. La dispersion des tribus et leur mélange avec les nations étrangères avaient tellement altéré, dénaturé, mobilisé leurs prolations vocales, que les voyelles anciennes, dont le signe unique devait évidemment représenter une prononciation unique, en étaient réduites à l'état de simples *émissions vocales* ou *expirations*, si l'on peut s'exprimer ainsi ; d'où la nécessité d'imposer une digue à ces variations incessantes. — En soutenant que telle a dû être la cause exacte de l'invention des points-voyelles, nous croyons ne rien dire que de parfaitement conforme à l'histoire.

Un phénomène tout semblable se reproduit en ce moment sous nos yeux chez la nation anglaise. Les voyelles de leur langue n'ayant plus aujourd'hui aucune prononciation arrêtée, que font les grammairiens pratiques chargés de transmettre cette langue aux nations étrangères ? exactement ce qu'ont fait les Massorètes : pour distinguer les prononciations diverses, ils placent différents chiffres sur la voyelle. Si ce mode d'écriture prend racine et se perpétue, l'anglais finira par avoir des *chiffres-voyelles* comme l'hébreu a des points-voyelles ; et l'on verra par la suite, dans la

[1] Voir ci-après, p. 44.

[2] Vossius (l. c., p. 18 et 19) nous paraît avoir mis cette vérité hors de doute. Il cite même, d'après les anciens, de nombreux exemples de mots qui ont changé d'accent.

typographie, rivaliser l'anglais *chiffré* et l'anglais sans chiffres, comme le font l'hébreu ponctué et l'hébreu sans points.

Mais il est temps de revenir à l'ouvrage dont nous nous occupons, et de voir jusqu'à quel point les idées de l'auteur sont conformes aux faits historiques que nous venons de rappeler brièvement.

Un instant on pourrait croire que M. Jullien va reconnaître cette liaison intime, disons plus, cette identité originelle entre la poésie et la musique; mais c'est pour la reléguer aussitôt au rang des mythes; et, quelques lignes plus loin, la tentative de mettre en musique quelques vers d'Homère ou d'Anacréon est taxée par lui d'*incroyable folie* (p. 366). Cependant, cette étroite affiliation (nous disons dans les temps historiques) ne ressort-elle pas avec toute évidence, d'une part, de la Poétique d'Aristote, dont l'idée dominante, l'idée unique même et constamment suivie, est cette identité même, et d'une autre part, du Traité de Musique de Plutarque, où il n'est pas un seul des cent musiciens cités par cet écrivain, qui ne soit en même temps un poëte [1]?

Le principe universel de M. Jullien, principe qu'il admet *à priori* comme étant hors de toute contestation, de toute discussion, et qu'il applique indistinctement aux trois langues dont il s'occupe, grecque, latine, française, principe, en un mot, qu'il répète en cent endroits et sous toutes les formes (p. 215 et suiv.), c'est que chez les anciens comme chez nous, chez nous comme chez eux, *le rhythme, c'est l'accent ;* qu'il n'y a point de rhythme en dehors de l'accentuation; que les seules syllabes vraiment longues sont les syllabes accentuées, et que tout le reste est de convention; enfin, que l'*arsis*, soit dans les vers, soit dans la prose, c'est toujours l'accent.

Ainsi, comme on le voit, l'auteur ne sort point de cette éternelle confusion de l'élévation de la voix dans le discours avec l'élévation du pied ou de la main qui bat la mesure musicale, ce qui, on en conviendra, est bien différent. Au surplus, nous savions déjà que, malgré tous les témoignages contraires, M. Jullien nie que dans l'antiquité on battît la mesure, puisque, suivant lui, dans l'antiquité il n'y avait pas de mesure.

On ne saurait se figurer jusqu'à quel point M. Jullien, une fois

[1] Je compte développer ce double point de vue dans un Mémoire qui aura pour titre et pour épigraphe, ces paroles de Cicéron (*De Orat.*, III, 44) : *Musici quondam iidemque poëtæ.* (Cf. Vossius, *De poëmatum cantu et viribus rhythmi*, p. 1.)

lancé dans le développement de ses propres idées, y abonde sans soupçonner les illusions auxquelles il se livre en dépit des faits les plus évidents. Aussi, les lecteurs qui se rappellent sa promesse *de ne voir dans les anciens que ce qu'il y a, et non ce que l'on veut y voir*, seront certainement portés à le croire sur parole lorsqu'il affirme (p. 257) que, suivant Bacchius, dans le pied de deux syllabes brèves, le *pyrrhique* ou *hégémon*, et dans celui de deux syllabes longues ou le *spondée*, le *temps fort est à l'arsis*, tandis que dans les autres pieds de deux et de trois syllabes, il est à la thésis. Or, il est bon d'en avertir les lecteurs trop confiants, il n'y a pas un seul mot de tout cela dans Bacchius, qui dit simplement : *L'hégémon commence par l'arsis, le chorée commence par la thésis*. Et ainsi des autres. Une autre assertion de notre auteur est que, *dans les mots grecs, le temps fort est toujours marqué par l'accent*. Où M. Jullien a-t-il pris cela? il a ses raisons pour n'en rien dire. Quoi qu'il en soit, on croira naturellement que, suivant lui du moins, l'accent est identique à l'arsis ; eh bien, pas du tout : « Dans πῶλος » (je copie cette phrase textuellement à la page 257 de son livre) « *dans* πῶλος, *le temps fort est*, SELON BACCHIUS, à la thésis. » Pour le coup, comprenne qui pourra. Bacchius dit simplement : « Le » chorée se compose d'un temps long et d'un bref, et il commence » par la thésis, comme πῶλος. »

« Dès que l'on sait, » dit plus loin M. Jullien (p. 268), « dès que » l'on sait que les mots *brèves* et *longues* n'expriment que des *va-* » *leurs de compte* et non pas des durées réelles, la langue latine se » prononce comme toutes les langues du monde, avec une insis- » tance plus ou moins marquée sur les syllabes accentuées, avec » beaucoup de légèreté et de rapidité sur celles qui ne le sont pas; » et l'harmonie générale du langage vient, comme partout ailleurs, » de l'alternative des sons forts ou faibles.

» C'est, continue l'auteur, ce qu'exprime avec beaucoup d'énergie » saint Augustin dans son traité *De l'Ordre* (*De Ord.* II, 14, n° 60), » où, parlant du langage : Notre intelligence, dit-il, reconnut bien » que cette matière n'avait aucune valeur si les sons n'y étaient » réglés par une certaine mesure de temps, et par la variété conve- » nable des accents aigus et des accents graves (*des syllabes accen-* » *tuées et des syllabes glissantes*). »

Or, voici le texte même de saint Augustin : « Videbat autem hanc » materiem esse vilissimam, nisi certa *dimensione temporum* et

» *acuminis gravitatisque* moderata varietate soni figurarentur. »

Eh bien, que voyons-nous dans ces paroles de saint Augustin? deux choses distinctes : 1° *la mesure du temps; 2° l'acuité et la gravité des sons*, c'est-à-dire les deux éléments essentiels et fondamentaux de toute musique. Il n'y est pas le moins du monde question d'accents ni de syllabes glissantes. On se rappelle cependant que l'auteur avait promis de ne voir dans les textes que ce qu'il y a.

« En quoi consistait le rhythme? » dit-il plus loin (p. 269 et 270) ; » précisément, comme chez nous, dans l'alternative des syllabes » accentuées et des syllabes glissantes. »

Ce qu'il y a de plus curieux ici, c'est la prétendue raison que notre auteur emprunte à Cicéron (*De Orat.*, III, 48, n° 186) : « Numerus in continuatione nullus est; numerum in cadentibus guttis, » quod intervallis distinguuntur, notare possumus, in amni præcipitante non possumus. »

Qui jamais songerait que l'on puisse voir là autre chose que la répétition de mouvements égaux? y voir surtout l'alternative des syllabes accentuées et des syllabes glissantes? M. Jullien seul est capable de pareils tours de force de logique. Mais c'en est assez sur ces considérations générales, qui suffisent et au delà pour faire voir que l'auteur n'est, ici comme ailleurs, guidé que par son imagination. Entrons dans quelques détails sur ce même chapitre auquel l'auteur a donné pour titre : *De l'harmonie essentielle des vers anciens*. M. Jullien débute par m'y faire dire, *personnellement*, que *le vers de six pieds bien prononcé en avait réellement sept*. Or, jamais me suis-je exprimé de cette façon? J'ai dit, après Tyrwhitt et Cleaver (auteurs dont je n'ai fait que rapporter l'opinion), que « la césure devait être » marquée par un repos ou temps vide d'une longue, et que le nom » de vers hexamètre ne fait nullement objection à cette manière » de voir, parce que *les métriciens* ne tiennent aucun compte des » temps vides. »— Quant aux musiciens, on sait qu'ils ne comptent pas par pieds.

Un passage de Fabius Quintilien (IX, 4) vient à l'appui de l'opinion de Tyrwhitt : « Est quoddam, dit-il, in ipsa divisione verbo» rum latens tempus, ut in pentametri medio spondeo : qui nisi » alterius verbi fine, alterius initio constet, versum non efficit. »

Ce passage prouve : 1° que le contexte du verbe pentamètre doit être récité *uno tenore;* 2° que néanmoins il faut faire une coupure au milieu, mais que la durée de ce temps d'arrêt doit être inappré-

ciable ; 3° par induction, que dans l'hexamètre, la durée de la césure doit avoir une valeur appréciable, puisque ce vers n'est pas compris dans la mention.

En outre, dans l'hexamètre, la césure a la propriété de rendre quelquefois longue une syllabe brève, ce qui n'arrive jamais dans le pentamètre. La césure de l'hexamètre prend donc quelque chose du caractère des fins de vers.

« Tout cela, dit plus loin M. Jullien, peut amuser un érudit qui » se complaît dans un système. Passez à la pratique....., et vous » comprendrez tout de suite l'*absurdité* et le *ridicule* de ces propo- » sitions. »

On voit que M. Jullien ne ménage pas les termes, et nous le savions d'ailleurs il y a longtemps. Heureusement pour moi la proposition qu'il trouve absurde et ridicule ne m'appartient point.

Eh bien, oui, passons à la pratique. Où la prendrons-nous, cette pratique ? sans doute où elle est, c'est-à-dire dans l'Église : car nous ne connaissons pas d'autre lieu où *se pratique* le chant des vers latins. Or, voici comment l'Église chante l'hexamètre, et même le pentamètre, ce qui va beaucoup plus loin [1] :



Maintenant, que M. Jullien persiste dans son opinion et déclare ce chant *absurde* et *ridicule*, libre à lui ; on comprend bien que nous n'ayons pas envie de le suivre sur ce terrain.

Faut-il s'étonner après cela que M. Jullien soit obligé de faire (p. 279) cet aveu si humiliant pour sa théorie ? « Les vers grecs, »

[1] Je dois cette citation à un savant et respectable ecclésiastique du diocèse d'Arras, M. l'abbé Cloët, auteur d'un ouvrage remarquable *Sur la restauration du chant liturgique*, qui, il y a longtemps déjà, sans soupçonner qu'il me fournissait des armes dont j'aurais un jour à faire usage contre le scepticisme de M. Jullien, me faisait l'honneur de m'écrire : *Votre théorie du rhythme est inattaquable : plusieurs hymnes..... sont écrites selon ces principes......* Suivent des exemples dont celui-ci est le premier.

[2] On reconnaît ici l'anapeste de saint Augustin, autre pierre de scandale pour les incrédules.

dit-il, « prononcés même avec le soin d'appuyer sur les syllabes » accentuées, ne nous paraissent guère autre chose qu'une prose » coupée en sections à peu près égales. » — Nous n'avons pas de peine à le croire.

« Dans le système latin, continue l'auteur, c'est tout autre chose; » ... les accents sont, presque sans exception, au nombre de cinq » marqués dans chaque vers. » — On va voir le secret de cette curieuse découverte.

Les mots étant, dans la poésie de Virgile, généralement de deux et de trois syllabes en moyenne, il s'ensuit que dans le cas de la césure penthémimère (et M. Jullien ne s'occupe que de celle-là), il y a généralement deux mots avant la césure et trois après : total cinq mots. Or si chaque mot est *affecté d'un accent*, comment voudrait-on que les cinq mots ne présentassent pas cinq accents? Mais ce n'est pas la seule remarque de ce genre que nous trouvions dans le livre de M. Jullien (au moins on ne dira pas que celles-là sont des erreurs); néanmoins, nous voudrions voir comment l'auteur, après avoir établi ces principes sur la versification de Virgile, les applique à celle d'Horace : nous serions bien surpris s'il trouvait une seule page des discours de ce poète (*sermones*) ou de ses épîtres, qui ne lui donnât démenti sur démenti.

Et encore même, comment M. Jullien démontre-t-il le principe, énoncé plus haut? en établissant, par exemple, la césure après le mot *fama* dans ce vers :

Amissis, ut fama, — apibus morboque fameque.

Où M. Jullien a-t-il jamais vu que la césure pût s'établir sur une syllabe élidée? Est-ce donc à nous à lui rappeler sa prosodie, et à lui dire que la véritable césure du vers cité se trouve après le mot *apibus*, c'est-à-dire qu'elle est hephthémimère? Or, cette simple remarque suffit pour détruire le raisonnement auquel il se livre en cet endroit, afin d'établir, bien gratuitement, une proposition fort indifférente du reste au fond de sa théorie.

L'erreur commise ici par M. Jullien provient évidemment de sa manière de sentir la versification ancienne, *à la française* comme il le dit : il fait à l'*a* final du mot *fama* ni plus ni moins d'honneur qu'à l'*e* muet terminal du mot *femme*.

En conséquence du même principe et en suivant la même marche, M. Jullien (p. 288 et 289) classe les vers *par le nombre de leurs*

accents : c'est comme si l'on disait par le nombre *de leurs mots.* Ainsi il énumère : 1° le vers à deux accents (lisez à deux mots) : tels sont l'*adonique* et l'*anapestique* monomètre ; 2° le vers à trois accents (lisez à trois mots, et veuillez admettre que les monosyllabes ne comptent pas) : ce sont le *glyconique*, le *phérécratien ;* 3° le vers à quatre accents (lisez à quatre mots) : l'*alcaïque*, le *saphique*, l'*asclépiade.* On pourrait bien dire ici comme M. Jullien : « Ne voilà-t-il » pas une belle trouvaille ? »

Poursuivons. M. Jullien compare plus loin la versification des lyriques grecs à la versification d'Horace dans ses odes, et il trouve que les règles de celle-ci sont beaucoup plus sévères. Cet accroissement de rigueur n'a rien d'étonnant. Si l'on n'a guère jusqu'ici mis en doute que la poésie lyrique des Grecs fût, en principe, une poésie chantée, il n'a jamais été aussi universellement admis que les Latins ne versifiaient jamais pour la simple récitation.

M. Jullien donc établit entre les deux systèmes de versification, et en particulier pour les strophes saphiques, les différences suivantes : 1° le nombre des accents dans chaque vers saphique est variable dans le grec ; il est régulièrement de quatre dans le latin. — Explication facile : toujours d'après le principe que les mots latins sont généralement disyllabes ou trisyllabes, et que d'ailleurs on ne compte pas les monosyllabes.

2° Les vers grecs n'ont pas de césure ; les vers latins ont la césure penthémimère. — Cette remarque est très-juste ; elle est due à M. Quicherat, et M. Jullien n'hésite pas à le reconnaître. Sur 145 strophes saphiques que contiennent les trois premiers livres des odes d'Horace, il y en a *cinq* seulement où l'on trouve *un* vers *sur trois* dont la césure est après la sixième syllabe. Or, croirait-on que pour donner un exemple de la règle, M. Jullien va choisir précisément une de ces *cinq* exceptions prises sur 435 vers ? C'est encore une fois avoir la main bien malheureuse !

Troisième différence, *qui n'est pas moins importante que les deux autres*, dit M. Jullien : c'est, on va le voir, beaucoup rabaisser la remarque de M. Quicherat. Cette troisième différence, relative au vers adonique qui termine la strophe, consiste en ce que dans le latin ce vers final présente « *constamment la clausule si remarquable et si har-* » *monieuse du vers hexamètre, un vrai dactyle suivi d'un vrai spondée* » (ce qui signifie, dans le langage de M. Jullien, un accent sur la première syllabe et un accent sur la quatrième), « tandis que c'est par ha- » sard si l'on a dans Sapho cette finale harmonieuse. » Pour le coup,

voilà vraiment une vérité transcendante qui ferait honneur au célèbre marquis de La Palisse. Comment voudrait-on qu'il en fût autrement avec ces deux formes qui se représentent constamment et nécessairement dans l'adonique latin : *Térruit úrbem,* et *Rára juvéntus ?* Où pourrait ici se trouver l'accent, si ce n'est sur la première syllabe et sur la quatrième ?

Stésichore, Pindare et les tragiques, dit plus loin M. Jullien, voulant innover après Alcée et Sapho, firent des strophes beaucoup plus longues que ces deux derniers poëtes, et ils y entremêlèrent des vers de toutes les formes. « Qu'arriva-t-il ? dit notre auteur » (p. 293) : c'est que *l'harmonie versifique* disparut absolument, » comme le déclare Cicéron *quand* il dit *que* dès *qu'*on ne chante pas » les vers de ceux *que* les Grecs nomment poëtes lyriques, l'oreille » n'entend plus *que* de la prose. »

» Il est inutile, après une *condamnation* aussi absolue, continue » M. Jullien, de chercher quelle pouvait être l'harmonie des strophes de Pindare et des tragiques; mais nous pouvons affirmer, » quelle qu'elle fût, que les poëtes romains en furent aussi *mécontents* que Cicéron, puisqu'ils ne l'ont jamais reproduite dans leurs » odes..... Sénèque le Tragique imita seul les longues strophes de » ses modèles, mais de manière à faire voir qu'il ne trouvait chez » eux aucune cadence *digne* d'être reproduite. »

Qu'est-ce que tout cela prouve? d'abord, que M. Jullien prête fort gratuitement à Cicéron, à Sénèque, et au peuple romain en général, le mécontentement, la condamnation, le dédain, dont il fait lui-même profession pour ce qu'il nomme *l'harmonie versifique, détruite,* suivant lui, par Pindare et les tragiques grecs; ensuite, que l'élément musical de la poésie lyrique des anciens avait en réalité commencé à s'affaiblir en passant des Grecs aux Romains, si même elle n'était déjà totalement anéantie; et que, pour retrouver cet élément, il faut lire les Grecs *avec leurs idées, non avec les nôtres,* comme le dit si bien ailleurs M. Jullien : c'est-à-dire qu'il faut chercher à en retrouver le rhythme uniquement dans la mesure ou quantité de syllabes, et nullement dans l'accent.

Après avoir conclu que le système versifique des Latins est bien supérieur à celui des Grecs (ce qui signifie qu'il est indépendant de la musique), M. Jullien continue ainsi :

« Ces considérations, dit-il, nous paraissent jeter un grand jour » sur la question difficile et embrouillée, surtout aujourd'hui, de » la cadence des vers anciens; et, en nous montrant comment ils

» doivent être réellement prononcés, elles réduisent à bien peu de » chose *les théories imaginaires* à l'aide desquelles quelques éru» dits ont voulu concilier la métrique ancienne et les règles mo» dernes de notre musique » (lisez : avec les règles éternelles du rhythme, c'est-à-dire de la mesure).

« Espérons que, ramenés à la réalité, ils ne se perdront plus dans » *les idées fausses*, et qu'ils consentiront, en parlant comme tout le » monde parle et comme parlaient les Latins, à rendre aux vers » d'Horace et de Virgile l'harmonie qui les distinguait. » — Nous prions les lecteurs lettrés de ne pas oublier ce que ces derniers mots signifient : c'est à savoir, que les longues et les brèves de la versification ancienne ne sont que des *valeurs de compte* auxquelles il ne faut faire aucune attention, et qu'il faut tout simplement accentuer les mots polysyllabiques.

Mais quelques mots de F. Quintilien suffiront pour réduire à sa véritable valeur, c'est-à-dire à *néant*, cette théorie vraiment *fantastique* : ici c'et l'expression propre. Le passage se trouve au livre premier (ch. 5) des *Institutions oratoires*, là où Quintilien explique la théorie de l'accent : « Dans le mot *volucres*, dit-il, la syllabe » *lu*, qui serait brève dans la prose, devient longue par sa position; » d'où, par suite, la syllabe *vo* perd son accent qui passe ainsi sur » la syllabe suivante[1]. » Or, de là résultent contre M. Jullien les deux conséquences suivantes : 1° que la longueur des syllabes n'était point seulement *nominale*, comme il le prétend, mais bien *réelle* et effective; et 2° que l'accent, loin de dominer la quantité et de l'absorber comme sa théorie tend à l'établir, lui était au contraire entièrement subordonné.

Enfin, nous arrivons au terme de notre pénible tâche.

Dans le chapitre *des vers latins prononcés à la française*, nous trouvons (p. 335) que, suivant une définition de saint Augustin (*De musica*, v, 2), le vers, ou plutôt le mètre, se forme de la juxtaposition des pieds, *pedum collatione*, et que, dans un autre endroit (liv. IV) antérieur au premier, le saint auteur s'exerce à composer des exemples de vers en les faisant croître de 6 à 32 syllabes. Sur quoi M. Jullien observe (p. 340) que notre système est tout différent, et que nos vers ne se conçoivent pas comme formés par l'addition successive des pieds.

Que M. Jullien nous permette de lui dire encore une fois qu'il

[1] V. ci-dessus, p. 36; et Cf. *Vossius*, l. I. p. 32.

n'a pas compris saint Augustin. Le vers est formé d'un ensemble de pieds successifs, c'est incontestable; mais saint Augustin n'entend nullement donner, au livre IV, des exemples de ce principe qui ne se trouve énoncé qu'au livre V, cela est encore évident; il prétend seulement les étudier en commençant par les plus courts pour arriver ensuite aux plus longs; et rien ne nous empêche de suivre le même ordre dans nos traités et pour nos propres vers.

A la page 351 se trouve une erreur du même genre, au sujet des vers que l'on a nommés *hypercatalectiques* et *brachycatalectiques* pour exprimer qu'ils avaient quelques syllabes de plus ou de moins que leur compte juste. « Cela, dit notre auteur, ne ressemble » pas du tout à ce que nous aurions si nous tronquions un mot » final, ou si nous y ajoutions une syllabe. » Comme si le vers brachycatalectique consistait à *tronquer un mot!* Tronquer un pied, à la bonne heure, mais tronquer un mot!

Plus loin (p. 349), M. Jullien pense que « si l'on a fait chez les » anciens une règle de terminer les mots en même temps que les » vers (*Héphest.*, 6), c'est surtout « pour en faciliter *la division gra-* » *phique* » : singulière raison à faire valoir, d'abord pour une époque où l'emploi de l'écriture était encore une sorte d'exception; ensuite, pour l'époque bien postérieure où l'on écrivait les vers *de suite* et sans aucune séparation. Puis notre auteur ajoute : « Un » mot curieux d'Ovide semble même indiquer que cette division » était une ressource assez communément employée quand on » voulait faire entrer dans des vers un mot que sa quantité ne » permettait pas d'y placer. » Ce mot d'Ovide se trouve dans le distique suivant, où le poëte s'excuse de ne point faire entrer dans ses vers le nom *Tuticanus* qui présente une brève entre deux longues, parce qu'il faudrait mettre un mot à cheval sur deux vers :

Nam pudet in geminos ita nomen findere versus
Desinat ut prior hoc, incipiatque minor.

« Le refus d'employer ce moyen, dit M. Jullien, en prouve » l'usage. » Curieux raisonnement, dirons-nous à notre tour, et bien plus curieux que le mot d'Ovide : car il en résulterait qu'il eût fallu effectuer le partage du mot pour prouver que ce partage était inusité. C'est la parodie d'un mot célèbre : « Si la chose est impos- » sible, elle se fera. »

Nous voici revenus à la versification de Pindare. M. Jullien, on s'en souvient, ne reconnaît pour réellement longues que les syl-

labes accentuées; en conséquence, voici, notée à la manière des métriciens, la prononciation qu'il prétend (p. 404) être la seule légitime pour le commencement de la première pythique [1].

Χρυσέα φόρμιγξ-'Απόλλωνος-καὶ ἰοπλοκάμων σύνδικον μοισᾶν-κτέανον,

au lieu de la prononciation reçue du vulgaire :

Χρυσέα φόρμιγξ 'Απόλλωνος καὶ ἰοπλοκάμων σύνδικον μοισᾶν κτέανον.

Maintenant, il est bien clair qu'il ne faut pas demander à notre auteur comment il prononce l'antistrophe suivante, ainsi que les autres strophes et antistrophes; il répondrait imperturbablement : « Chacune suivant les accents qu'elle présente. » Et s'il ne s'est pas fait à lui-même la question, et à nous la réponse, c'est qu'il trouve l'une et l'autre trop naïves pour avoir besoin même d'une simple mention; mais pour nous qui ne connaissons point encore cette nouvelle route pour *gravir sur le Parnasse*, qu'il nous soit permis de poser la question, et d'indiquer les conséquences de la réponse. Ces conséquences nécessaires sont que, non-seulement les strophes d'une même ode ne se ressembleront plus [2], mais que même, si l'on considère une certaine strophe et son antistrophe, on ne trouvera plus entre elles aucun lien *versifique* (pour employer le langage de notre auteur) autre que *le nombre des syllabes : Videant eruditi.*

Cependant (p. 487), M. Jullien paraît reconnaître que dans la strophe et dans l'antistrophe, « les longues et les brèves étaient en » pareil nombre et pareillement disposées. » Il est vrai que pour lui cette similitude, toute de convention, n'a aucune conséquence effective ; et puis,... ceci se trouve dans la dissertation *sur la chanson*, dissertation approuvée par M. Letronne, comme on peut le constater d'après sa date :... depuis, l'auteur aura voulu mieux faire.

Mais, pouvons-nous demander, où M. Jullien a-t-il été chercher le Pindare qui donne « des mots coupés en deux, dont la première » partie appartenait à un couplet, tandis que la fin commençait le » couplet suivant (p. 487) » ? C'est là un fait sans exemple [3]; nous ne craignons pas de l'affirmer. Le seul cas cité par notre auteur (Pindare, *Olymp.*, III, v. 45) a été *mal lu*, voilà toute la vérité : il

[1] Je traduis par la brève la noire musicale de M. Jullien, et sa blanche par la longue.

[2] Voir ci-dessus, p. 35.

[3] Nous ne voulons pas dire que cela ne se trouve pas dans quelque mauvaise édition ; mais rien n'empêchait d'en prendre une bonne.

s'agit du mot ὥρμαιν' dont la voyelle finale est élidée (Cf. Boissonade, *Pind.*, p. 36 et 37), et rien de plus; le mot est donc complet en réalité.

Indiquons ici ce que l'illustre Bœckh dit à ce sujet, afin que du moins nos lecteurs puissent retirer quelque fruit de cette fastidieuse polémique, *nulli flebilior quam mihi.* « Pleno vocabulo, dit-» il d'abord (*De Metr. Pind.*, p. 100), putatur versus finitus esse, » ubi in fine est vox per elisionem aut apostrophum mutilata, ut » in Virgilianis,

» Aut dulcis musti Vulcano decoquit humorem
» Et foliis undam tepidi despumat aheni.
(*Georg.* I, 295.)

» et apud Pindarum in fine strophæ,

» δὴ τότ' ἐς γαῖαν πορεύειν θυμὸς ὥρμαιν' (*antistr.*)
» Ἰστρίαν νιν. (*epod.*)

» Similiter tragici poetæ inde a certo tempore, quanquam raro : » Homerus aut raro aut nusquam.

» Postremo *stropham* debere non modo integro vocabulo, sed » majori quadam interpunctione terminari quis neget? Neque ve-» teres discessere ab hac regula, nisi quod in fine strophæ, ut in » fine versus, admittunt apostrophum, quodque, ut in versibus, » grammaticam sæpe periodum transire jubent ex altera stropha in » alteram, et initio statim alterius strophæ terminant, quo periodi » ea pars, quæ in secundam trajecta est stropham, fiat insignior; » eoque artificio in primis gaudet Pindarus, ut *Olymp.* II, 99 » *seqq.* :

» antistr. .....ἀφθονέστερόν τε χέρα
» epod. Θήρωνος. »

Plus loin, le savant philologue ajoute (*ibid.* p. 318) : « Versum » exire posse in vocabulum apostropho mutilatum certum est ex » aliis poetis, estque unum in Pindaricis exemplum certissimum » *Ol.* III, 26 (*vulg.* 45), ubi vox ὥρμαιν' in fine antistrophæ posita est : » unde liquet falli viros doctissimos, qui ultimam talis vocis con-» sonam sequenti versui jungunt : quis enim arbitretur vocem di-» vidi posse inter plures strophas? quod tamen fit quum scribitur,

» . . . . θυμὸς ὥρμαι-
» ν' Ἰςρίαν νιν. etc.

Enfin, il revient une troisième fois sur le même passage, pour

mieux justifier encore le rejet du mot ἱστρίαν à l'Épode : « Haud raro, » dit-il (*ibid.* p. 340), vel *una vox*, in qua summa est sententiæ sita, » ex prioris strophæ periodo transit in stropham proximam, éaque » hac ipsa re vim lucratur ingentem. » Il cite plusieurs exemples d'enjambements de cette sorte, et termine ainsi : « Plurima exempla » sunt initio epodi, in quam liberior videtur ex antistropha transi- » tus poetis esse concessus. »

Je voudrais pouvoir terminer la présente discussion par des paroles aussi puissamment autorisées que celles de l'illustre philologue que je viens de citer ; mais peut-être serait-il peu généreux de ma part de me retirer ainsi de la lutte, n'ayant eu qu'à enregistrer les coups dont mon adversaire (ce n'est pas ma faute si je me vois forcé d'employer cette expression) se frappait lui-même sans avoir conscience du véritable but contre lequel il eût du diriger sa polémique pour lui prêter quelque chance d'efficacité. Ce but, semblât-il y avoir quelque orgueil de ma part à l'indiquer, je dirai qu'il se trouvait dans le tome XVI (2e part.) des *Notices*, ainsi que dans le remarquable écrit de M. Fr. Bellermann Σύγγραμμα περὶ μουσικῆς [1] : c'est sur ce terrain que j'offre une revanche à l'auteur de *Quelques points des sciences dans l'antiquité*. Qu'il traite ces deux ouvrages comme j'ai traité le sien : qu'il les dépèce page par page, ligne par ligne, mot par mot ; qu'il opère cette dissection avec « ce sentiment vif et instinctif qui, dès son » enfance, l'engageait... à rejeter avec dégoût les phrases ambitieu- » ses et les théories abstruses dont l'obscurité ou l'emphase fai- » saient tout le mérite » ; l'exécution faite, nous compterons, de part et d'autre, le nombre des pièces qui seront restées debout dans chaque camp : la trompette de la victoire attendra bien jusque là pour se faire entendre ; elle avait sonné trop tôt et trop fort, elle a besoin d'un long repos.

[1] Voyez ci-dessus, page 8, note 1re.

FIN.

Imprimerie de BEAU, à Saint Germain-en-Laye.

INSCRIPTIONS

TRACÉES A LA POINTE

SUR LES MURS DES MAISONS DE POMPÉI.

DES INSCRIPTIONS

TRACÉES A LA POINTE

SUR LES MURS DES MAISONS DE POMPÉI,

EXAMEN DE L'OUVRAGE DU R. P. GARRUCCI,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

PAR

FRANÇOIS LENORMANT.

(*Extrait du* Correspondant, *recueil périodique.*)



PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES DOUNIOL,

ÉDITEUR DU CORRESPONDANT, RECUEIL PÉRIODIQUE,

RUE DE TOURNON, 29.

1854.



INSCRIPTIONS

TRACÉES A LA POINTE

SUR LES MURS DES MAISONS DE POMPÉI.

De toutes les découvertes que ce siècle a vu faire dans les ruines de Pompéi, l'une des plus importantes, et sans contredit la plus piquante, est celle des inscriptions gravées à la pointe en caractères cursifs sur les murs des édifices. Cette classe si neuve de l'épigraphie latine est pour l'étude des mœurs et des usages de l'antiquité la source d'informations la plus curieuse, la plus originale, celle qui fournit les renseignements les plus nouveaux et les plus intéressants. Grâce à la catastrophe qui a si miraculeusement conservé pendant tant de siècles les villes situées au pied du Vésuve, jusqu'aux détails les plus fragiles, jusqu'à ces inscriptions fugitives tracées par les passants et souvent d'une main peu expérimentée, nous sommes reportés au milieu de la vie antique, prise, pour ainsi dire, sur le fait ; nous apprenons encore mieux que par les auteurs quelles étaient les préoccupations, les goûts, les passions, les querelles, les discussions de la foule dans une ville romaine, il y a dix-huit cents ans.

A la fin du siècle dernier on ignorait absolument l'existence

de ces inscriptions, lorsqu'en 1792, Christophe de Murr fit paraître à Nuremberg une dissertation, sous le titre de *Specimina antiquissima scripturæ græcæ tenuioris seu cursivæ ante imperatoris Titi Vespasiani tempora ex inscriptionibus extemporalibus classiariorum Pompeianorum.* Cette courte brochure contenait la copie de vingt-cinq inscriptions cursives, dont quatre grecques et vingt et une latines, copiées sur l'enduit des colonnes, dans l'édifice considéré comme le *castrum* ou le quartier des soldats, par un savant allemand, ami de De Murr, dont le nom n'est pas connu. L'année suivante, De Murr publiait de nouvelles copies, plus exactes et de la grandeur de l'original, pour un certain nombre des inscriptions contenues dans son premier travail, auxquelles il en ajoutait quelques autres encore inédites; cette nouvelle dissertation, devenue de toute rareté comme la première, a pour titre : *Mantissa ad inscriptiones extemporales classiariorum Pompeianorum.* Les savants qui sont venus plus tard, et en particulier le P. Garrucci, ont été bien sévères pour les dissertations de De Murr; ils en ont trouvé les titres trop pompeux pour ce qu'elles contenaient; ils se sont plaints du peu d'exactitude des *fac simile* qu'il publie. Ce dernier reproche nous semble exagéré, surtout pour les copies d'après lesquelles a été gravée la planche du second mémoire, et qui, malgré tout, donnent une idée assez exacte du caractère des originaux. D'ailleurs, il ne faut pas être difficile avec De Murr; il faut songer qu'avant lui cette classe d'inscriptions était parfaitement inconnue, qu'il est le premier qui se soit avancé sur ce terrain nouveau, et alors on reconnaîtra que, même réduite aux proportions qu'elle avait dans sa publication, la découverte des inscriptions cursives de Pompéi avait une véritable importance, et justifiait la pompe avec laquelle elle fut annoncée.

On comprend, du reste, combien la publication de De Murr a été pendant longtemps une chose considérable, quand on compare le nombre des inscriptions qu'il a fait connaître, avec ce qu'on a reconnu et signalé entre 1793, année de son second opuscule, et 1837. Le *Musée Bourbon* nous en fournit seule-

ment deux ou trois, et on en trouve deux autres dans un mémoire d'Avellino [1]. On voit que cette mine si riche était restée inexploitée, lorsqu'en 1837 un savant anglais plein d'esprit et d'érudition, M. le docteur Wordsworth, revenant de Naples, fit paraître à Londres une brochure intitulée *Inscriptiones Pompeianæ*. Ce curieux volume était un choix de trente inscriptions presque toutes métriques et d'un intérêt capital, que l'habile voyageur anglais, en explorant les ruines de Pompéi, avait découvertes sur les parois de monuments bien des fois vus, revus et étudiés par les savants de Naples et du reste de l'Europe, particulièrement sur celles de la Basilique.

« Lorsque l'élégant volume envoyé par l'auteur à l'Académie d'Herculanum parvint à Naples, dit le P. Garrucci, la surprise et l'admiration furent grandes. » C'était, il faut en convenir, une leçon assez dure pour les antiquaires napolitains. Il était humiliant pour eux de voir un étranger découvrir sur les murs de monuments dont ils étaient disposés à considérer l'étude comme leur apanage exclusif, des textes d'une haute importance, dont ils n'avaient seulement pas soupçonné l'existence. L'éveil avait été donné à l'Europe par M. Wordsworth, les Allemands s'empressèrent de profiter des nouveaux renseignements que fournissait son travail, et dès 1840 M. Massmann, dans son ouvrage sur l'écriture cursive latine [2], publia un grand nombre de *fac simile* de *graffiti* que lui avait envoyés de Naples un de ses amis, le docteur Boeckl. Mais en même temps, les archéologues napolitains avaient profité de la leçon; déjà M. Avellino avait fait enlever et déposer au *Musée Bourbon* les inscriptions de la Basilique, et s'était mis avec un zèle admirable à la recherche des textes de ce genre. Ses travaux furent pleins de fruit, car de 1840 à 1847, date de sa mort, le *Bulletin archéologique napolitain*, qu'il dirigeait, contient une suite fort nombreuse d'inscriptions

[1] *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1831, p. 12.

[2] *Libellus aurarius, sive tabulæ ceratæ romanæ in fodina auraria apud Abrudbanyam oppidulum Transylvanum nuper repertæ*. Leipsig, 1840.

à la pointe, publiées à mesure qu'elles étaient découvertes.

Mais jusqu'ici l'étude de cette partie de l'épigraphie latine était fort difficile, il fallait chercher au loin ses monuments dispersés dans les différents travaux que nous venons de mentionner. On manquait d'un corps d'ouvrage où l'on pût les trouver réunis et les comparer entre eux et qui y joignît en même temps les nombreuses inscriptions inédites qu'on pouvait recueillir encore sur les murs de Pompéi. C'est ce que le R. P. Raphaël Garrucci, déjà connu par d'importants travaux d'archéologie et d'épigraphie, vient de faire dans le bel ouvrage dont nous rendons compte [1].

Le R. P. Garrucci a suivi l'exemple du P. Marchi, descendant le premier dans certaines catacombes que l'incurie des Romains tenait fermées depuis des siècles. Il a été à bien des reprises sur les lieux relever les inscriptions avec un soin scrupuleux ; tout ce qu'il a pu retrouver a été calqué par lui, et, grâce à cette patiente exploration, il a rapporté, outre des copies présentant plus de garanties d'exactitude de tout ce qui était connu, une riche moisson de textes inédits.

L'ouvrage du P. Garrucci commence par une introduction, dans laquelle, après avoir exposé l'histoire de l'étude des *graffiti*, l'auteur se livre à une analyse de l'alphabet de ces inscriptions et à des recherches sur son origine. J'ai dit l'alphabet, j'aurais dû dire plutôt les alphabets, car, en laissant de côté les inscriptions osques et grecques (pl. I et XXVI), on distingue deux caractères très-différents dans les latines. Le premier, et c'est le plus habituel, n'est qu'une tachygraphie de l'alphabet lapidaire latin ; le second, que le R. P. Garrucci appelle *alphabet linéaire*, est très-bizarre ; il est beaucoup plus voisin de l'alphabet phénicien que le latin, les lettres sont même presque entièrement phéniciennes, à l'exception du G qui est tout à fait romain. Seulement cet alphabet diffère du phénicien par un caractère important : les lettres sont formées de traits agroupés sans lien entre

[1] *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi, calquées et interprétées par Raphaël Garrucci de la Compagnie de Jésus.* Bruxelles, J.-B. de Mortier. 1 vol. in-4°.

eux, comme si l'on devait y reconnaître l'influence de certaines écritures de l'Asie centrale, dont l'usage s'était propagé fort loin. Les principaux exemples de cet alphabet dont quelques lettres, comme l'E, II, se mêlent fréquemment dans l'usage au premier caractère, ont été réunis par le R. P. Garrucci dans la pl. VII de son ouvrage. Ce savant jésuite considère avec beaucoup de raison l'alphabet linéaire comme indépendant de l'alphabet latin, et même comme plus ancien. Selon lui, il faut le considérer comme originaire du pays habité par les Vestini, les Marses, les Marrucini, les Rutules, opinion que confirme l'inscription d'Ardea, déjà publiée dans le *Bulletin archéologique napolitain* [1].

Après cette curieuse introduction que nous recommandons à toute l'attention des savants, viennent vingt-neuf planches d'inscriptions accompagnées d'un court commentaire. Nous ferons deux reproches au R. P. Garrucci sur cette partie de son ouvrage ; le premier, de n'avoir jamais indiqué la provenance des inscriptions qu'il publie : lacune regrettable, car bien souvent l'intérêt de ces textes est doublé quand on connaît le monument sur les murs duquel ils ont été tracés. Pour n'en citer qu'un seul exemple, combien les réclames de marchands, sur lesquelles nous reviendrons dans la suite de cet article, seraient plus intéressantes si on savait où elles ont été trouvées, si elles figuraient comme annonces sur les boutiques elles-mêmes ou comme affiches dans les rues, et, dans le premier cas, à quel endroit demeurait tel ou tel marchand ! La seconde chose que nous regrettons dans le livre du R. P. Garrucci, c'est qu'il n'ait pas donné la lecture de ces inscriptions ou, tout au moins, quand leur lecture n'était pas certaine, ce qu'on avait proposé d'y voir, et ce que lui-même y reconnaissait. C'est une habitude fort regrettable que celle qu'ont les épigraphistes de ne fournir qu'imparfaitement l'explication des inscriptions qu'ils citent. De là naissent des difficultés qui rebutent les commençants et les empêchent d'aller plus avant. Le peu

[1] *Nuova serie*, t. VI, p. 182.

de soin qu'on met à aplanir la voie pour les débutants est une des causes qui détournent tant de personnes de l'étude de l'archéologie et qui font qu'une aussi belle science compte encore si peu d'adeptes sérieux. Cette observation générale s'applique au livre du R. P. Garrucci. Le savant jésuite napolitain s'en repose trop sur la science et l'habileté de ses lecteurs; il s'inquiète aussi peu des ressources qu'ils peuvent avoir à leur disposition en fait de livres. Tout le monde ne possède pas ou n'a pas à sa portée les volumes du *Bulletin archéologique napolitain*; aussi est-il à regretter que le P. Garrucci n'ait jamais voulu répéter ce qu'il avait dit dans ce recueil ou les opinions qu'Avellino y avait exposées. Sous ce rapport, il faut le dire, son travail semble porter l'empreinte de la précipitation, et cette absence d'explications est d'autant plus regrettable que la profonde et solide érudition, qui brille toutes les fois que l'auteur commente une inscription, montre ce qu'aurait pu être l'interprétation développée qu'il aurait donnée de tous ces textes.

Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas mis un peu plus d'ordre dans le classement des inscriptions; elles gagneraient beaucoup en intérêt à être rangées par classes, et le rapprochement des textes de même nature jetterait souvent sur elles une grande lumière. On peut juger de l'avantage de ce rapprochement dans les endroits où le P. Garrucci a réuni des textes analogues comme à la pl. I où sont rassemblés les alphabets tracés sur les murs, à la pl. III qui renferme les inscriptions à dates positives, à la pl. VII composée de tous les exemples du caractère linéaire, etc. Je sais bien que ce désordre qui, du reste, n'est pas un mal bien considérable, a pour cause le désir de donner à l'ouvrage des proportions maniables et de diminuer le nombre des planches, en faisant entrer dans chacune le plus grand nombre d'inscriptions possible, tout en leur conservant la dimension de l'original. C'est pourquoi je me borne à exprimer mon regret que le R. P. Garrucci n'ait pas consenti à augmenter un peu le nombre de ses planches pour obtenir cet ordre que nous voudrions y voir.

Nous venons de dire que la pl. I comprenait tous les alpha-

bets ou fragments d'alphabets osques, grecs ou latins qu'on a trouvés sur les murs des maisons de Pompéi. Le R. P. Garrucci considère ces alphabets, ainsi que les vers déchiffrés par M. Wordsworth sur la paroi extérieure de la Basilique, comme l'œuvre d'écoliers s'exerçant à écrire et répétant sur la muraille leurs exercices scolaires. Quelque ingénieuse que cette opinion paraisse au premier abord, nous ne croyons pas pouvoir l'admettre. Le point sur lequel porte le dissentiment est assez grave pour que nous exposions les raisons qui nous obligent à nous ranger d'un autre avis que le R. P. Garrucci.

J'ai publié il y a déjà trois ans dans la *Revue archéologique* un curieux monument rapporté d'Égypte. Ce sont des tablettes en bois enduites de cire sur lesquelles un entrepreneur de l'époque des Ptolémées a écrit en grec ses comptes d'ouvrage. Or, en tête de ces tablettes, sur les deux premières feuilles, cet homme, qui pourtant savait très-bien écrire, a tracé deux fois l'alphabet. Nous trouvons aussi un alphabet grec sur le pied d'un curieux vase en terre noire avec une inscription étrusque provenant de Cæré, que le docteur Lepsius a publiée dans les *Annales de l'Institut archéologique*[1]; on en remarque un troisième sur le couvercle d'un vase découvert à Adria et signalé par Lanzi[2]. Enfin, ce qui est plus curieux encore, parmi les inscriptions qui accompagnent les peintures d'un tombeau étrusque près de Sienne, connu dès le temps de Bellori, nous voyons figurer un alphabet hellénique[3]. Il est impossible de considérer des écoliers comme les auteurs de tous les alphabets que nous venons de citer. D'après la manière dont ceux-ci sont placés et en particulier d'après celui dont nous venons de signaler la présence dans l'intérieur d'un tombeau, il semble qu'il y eut chez les anciens un sens plutôt superstitieux et magique attaché à la transcription des lettres de l'alphabet. Il ne serait peut-être pas très-difficile de trouver dans les auteurs des traces de cette opinion.

D'ailleurs, si l'on considérait les alphabets tracés sur les murs

[1] 1836, p. 186, pl. G.
[2] *Saggio di lingua etrusca*, t. II, p. 568.
[3] *Annales de l'Institut archéologique*, 1836, pl. C, n° 3.

des maisons de Pompéi comme l'œuvre d'enfants répétant les exercices de l'école, on devrait trouver aussi dans les inscriptions à la pointe des exercices grammaticaux, et jusqu'ici on n'en a point encore rencontré un seul. Je sais bien que le R. P. Garrucci semble considérer l'inscription n° 1 de sa pl. XVII, comme contenant les fragments d'un devoir d'écolier sur la grammaire. Mais j'ignore si ce savant épigraphiste avait déchiffré cette inscription dans son entier, tout au moins, nous y voyons autre chose que ce qu'il a dû y lire. Voici en effet ce qu'une étude attentive nous a montré dans ce texte assez difficile :

Signantur nomina Nycei.
Genice.
Tet et obit.
Dotice.
Onomastice.
Pityrlice.
Byzantice.
Cretice.
Ormanice.
Gymnice.
Cyclicæ [1].

On le voit, c'est quelqu'un qui se moque des mots employés fréquemment par un auteur ou plutôt un grammairien du nom de Nyceus, *signantur nomina Nycei*, lequel abusait des adverbes en *ice*. L'auteur de cette inscription en réunit un grand nombre servant à désigner soit des cas (*genice*, *dotice*, *onomastice*), soit des formes dialectiques (*cretice*, *byzantice*), et non content de ceux qu'il trouve dans Nyceus, il en compose de ridicules et d'impossibles comme *pityrlice* et *ormanice* [2]. Quant

[1] Æ est sur l'original : c'est une faute évidente.

Au-dessous de cette liste, on lit le nom *Vesdius Tamudianus*, mais il est d'une écriture différente, et nous ne pouvons pas, par conséquent, le considérer comme le nom du critique de Nyceus.

[2] Le R. P. Garrucci a donné sous les nos 2 et 3 d'autres adverbes en *ice* de la même main, tracés auprès de la liste que nous venons de citer et probablement attribués aussi à Nyceus. Au n° 2 nous n'avons que le seul

aux syllabes *tet et obit*, il est probable que c'est une consonnance désagréable que notre sévère critique aura trouvée dans les ouvrages ou les discours du professeur qu'il censure. Le reproche est du genre de celui qu'on faisait à Malherbe, si curieux de l'euphonie, pour avoir écrit de suite les trois syllabes *malapla* dans cet hémistiche,

M'a la place rendue.

Quant à ce qui se rapporte aux inscriptions en vers, nous ne croyons pas devoir les considérer comme l'œuvre d'écoliers plutôt que les alphabets. Les citations sont des citations d'adultes, charmantes et pleines de goût, s'il s'agit d'hommes faits, mais dont le choix, de la part d'enfants, indiquerait des enfants terriblement avancés, même pour de jeunes Romains. D'ailleurs, il faut se souvenir que tous ces textes, sauf un seul [1], ont été trouvés sur les murs de la Basilique mêlés à des fragments de plaidoyers [2] et à des maximes morales, et qu'on doit les considérer comme tracés par les plaideurs inoccupés en attendant leur tour.

Ces inscriptions sont fort intéressantes en ce qu'elles nous font connaître quels étaient les auteurs à la mode, ceux qu'on lisait et qu'on savait par cœur dans le premier siècle de notre ère. Ce sont des vers de Virgile [3], d'Ovide [4], de Properce [5];

mot *poetice* : au nº 8 nous avons deux mots, tous deux avec la faute d'orthographe que nous avons déjà signalée dans *cyclicæ*, et deux qui semblent forgés à plaisir :

CATAGRICAE
ON.....CAE

[1] Wordsworth, *Inscriptiones Pompeianæ*, p. 4. Cette inscription provient de l'édifice désigné sous le nom de Chalcidicum d'Eumachia.

[2] *Lucilia ex corpore lucrum faciebat* : « Lucile faisait commerce de son corps. » — Citée dans le *Journal manuscrit des fouilles* de 1813. Cf. P. Garrucci, p. 10.

[3] Wordsworth, p. 4; Virgil. *Eclog.* VIII, 70. — Pl. VI, nº 7; Virgil. *Eclog.* II, 56.

[4] Pl. V, nº 1 ; Wordsworth, p. 7; Ovid. *Amor.* VIII, 77. — Pl. V, nº 2; Wordsworth, p. 7; Ovid. *Art. Amor.* I, 475.

[5] Pl. V, nº 1 ; Wordsworth, p. 7; Propert. IV, 47. — Wordsworth, p. 19; Propert. III, 14.

chose assez bizarre, pas un d'Horace. Quelquefois, l'auteur de ces citations ne s'est pas souvenu très-exactement du vers qu'il écrivait, et alors il l'a refait plus ou moins habilement. C'est ainsi que dans le distique d'Ovide [1],

Quid magis est durum saxo, aut quid mollius unda?
Dura tamen molli saxa cavantur aqua.

« Quoi de plus dur que les rochers, quoi de plus mou que l'eau ? » Et cependant l'eau finit par creuser les rochers malgré leur dureté. »

Nous voyons le commencement du premier vers modifié ainsi sur les murs de la Basilique,

Quid pote tam durum saxso.

Avec ces vers extraits de différents poètes, on en trouve d'autres qui semblent avoir été composés par ceux qui les écrivaient. Tantôt ce sont des maximes morales comme celle-ci contre les stoïciens :

Minimum malum fit contemnendo maxumum,
Quod, crede m[i, non contemnendo,] erit minus [2].

« En méprisant un petit mal, on en fait un grand ; crois-moi, en » ne le méprisant pas, il sera bien moindre. »

Le plus souvent, ce sont des vers amoureux. Voici un distique imité de Properce et des élégiaques de son temps :

Scribenti mi dictat amor, monstratque Cupido.
Ah peream ! sine te si deus esse velim [3].

« L'amour me dicte ce que j'écris et conduit ma plume. Que je » meure, si jamais sans toi je consentais à devenir même un dieu ! »

Sur une autre partie de la muraille un amant trompé a tracé les imprécations suivantes contre Vénus :

Quisquis amat veniat, Veneri volo frangere costas
Fustibus, et lumbos debilitare deai.

[1] *Art. Amor.* I, 475.
[2] Pl. VII, n° 4 ; Wordsworth, p. 23.
[3] Pl. V, n° 3 ; Wordsworth, p. 19.

Sermo est illa mihi tenerum pertundere pectus;
Quoi ego non possem caput illut frangere fuste[1]?

« Que tous les amoureux viennent avec moi; je veux briser les cô-
» tes de Vénus à coups de bâton et casser les reins de la déesse. Elle
» passe aux yeux de tout le monde pour me percer le cœur, et je ne
» pourrais pas lui briser la tête à coups de bâton! »

J'ai cité de préférence cette inscription, parce qu'elle a donné lieu à une curieuse méprise de la part d'un de nos plus savants et de nos plus illustres épigraphistes. Dans des articles pleins d'intérêt où il a rendu compte du *Manuel d'épigraphie* de M. Zell, M. Hase, trompé par la simple indication *Pompeiis in parietibus Basilicæ*, a cru qu'il s'agissait d'une inscription monumentale; et, partant de là, il fait remarquer avec combien peu de respect les Romains traitaient leurs dieux, puisqu'on pouvait faire graver une inscription semblable sur une table de marbre dans un lieu tel que la Basilique de Pompéi. On voit, par cet exemple, dans quelles erreurs une indication inexacte peut faire tomber les hommes du savoir le plus sûr.

Voici encore un vers curieux pour la vivacité et l'esprit de la réponse qui a été tracée au-dessous. Un jeune homme dont le nom est illisible, écrit

Candida me docuit nigras odisse puellas.

« La blancheur de ma maîtresse me fait détester les brunes.

Au-dessous, d'une main de femme, on lit ces mots :

Oderis et iteras non invitus.
Scripsit Venus Fisyca Pompeiana[2].

[1] Pl. V, n° 4. — Cette inscription a déjà été publiée, mais peu exactement, dans le *Rheinisches Museum* (1847, p. 461), par M. Mommsen, et reproduite par M. Zell (*Handbuch der Epigraphik*, t. I, p. 442, n° 1973). La copie de M. Mommsen donnait au premier vers *Benere* au lieu de *Veneri*; quant aux derniers vers, ils sont absolument différents :

Si poteost illa mihi tenerum pertundere pectus,
Qu t ego non possim caput deæ frangere.

[2] Pl. VI, n° 4.

« Tu peux les détester, mais tu y reviens bien volontiers. Signé » la Vénus de Pompéi[1]. »

Je termine ce qui se rapporte aux inscriptions métriques en citant un distique fort obscur à la louange d'un nommé Theorius[2], distique dont l'auteur semble avoir voulu dire que la lettre Θ, qui commence ce nom, signe funeste et symbole de mort, est devenue pour toujours une lettre de bon augure, grâce à ceux qui portent ce nom :

Littera Theorianis semper dictura salutem
Nomine nunc dextri tempus in omne manet[3].

« La lettre qui doit servir à saluer les personnes de la famille *Theo-* » *ria*, devient désormais et pour toujours une lettre de bon augure. »

Tout l'intérêt de ce texte est, au point de vue de la prosodie, dans la quantité du mot *Theorianis; Theo*, par synizèse, comptant comme une seule syllabe longue, et le premier *i* ayant la valeur d'un *j*.

Il ne faut pas croire que les *graffiti* soient tous aussi gracieux que ceux que nous avons cités jusqu'ici. Les injures ne sont pas plus rares sur les murs de Pompéi qu'elles ne le sont aujourd'hui sur ceux de Paris, et ne le cèdent pas en grossièreté à ces

[1] L'inscription suivante de Pompéi (Orelli, p. 282, n° 4370) prouve l'existence dans cette ville du culte d'une Vénus surnommée *Physica*.

IMPERIO. VENERIS. FISICAE
I. O. M.
ANTISTIA. METHE. ANTISTI.
PRIMIGENI.
EX. D. D.

Cette Vénus, âme de la nature, était sans doute en rapport avec le système des Epicuriens.

[2] Il est question du même Theorius dans une autre inscription (pl. XVIII, n° 3) :

Theorius est Holconi, nec ta (tamen) it in Mazgabam.

« Theorius est des gens d'Holconius (probablement M. Holconius Rufus ou » M. Holconius Priscus, deux citoyens de Pompéi qui figurent dans les charges » municipales), mais ce n'est cependant pas un gueux de la même espèce que Maz- » gabas. »

Ce Mazgabas était le favori d'Auguste que nomme Suétone (*Aug.* 98).

[3] Pl. V. n° 6; Wordsworth, p. 21.

dernières. Souvent même elles sont d'une révoltante obscénité, comme celles que le R. P. Garrucci, avec une sage réserve, a reléguées dans une planche supplémentaire à la fin de son ouvrage, et quelques autres qui figurent dans le corps des planches, et qui seraient bien dignes d'être reportées parmi les *obscœnæ* (par exemple, celle qui figure sous le n° 3 de la pl. VII, et est adressée au passant, *o badistes*, etc.). La nature habituelle des inscriptions de cette classe ne nous permet d'en transcrire qu'un très-petit nombre. En voici pourtant une qui rappelle tout à fait le fameux *Crédeville est un voleur*, qui couvrit pendant plusieurs années tous les murs de Paris :

Oppi embolari, fur, furuncule [1].

« Oppius le portefaix est un voleur, un filou. »

Le livre de M. Wordsworth nous fournit encore un autre exemple :

Cosmus nequitiæ est magnussumæ [2].

« Cosmus est un grand coquin. »

Quelquefois les injures prennent la forme d'un souhait de malheur, comme pl. XXVII, n° 66 :

Asellia tabescas.

« Asellia, puisses-tu sécher d'envie. »

Il y a trente ans encore, on voyait à Naples les boutiques des gens du peuple chargées d'inscriptions contre le *mauvais œil*, telles que celle-ci : *Invidia, crepa.* Plus tard, la police les a fait disparaître.

[1] P. Garrucci, p. 10. — Le même reproche de vol est exprimé d'une manière beaucoup plus grossière dans un autre endroit (p. 10, en note, et pl. XX, n° 1) :

Miccio cocio, tu tuo patri cacanti confregisti peram.

On me dispensera de traduire. Je rappellerai seulement que, d'après Festus, cité ici par le R. P. Garrucci, les voleurs qui suivaient les portefaix pour profiter de leur distraction ou de leur embarras, portaient à Rome le nom de *Cociones*.

[2] P. 17.

La pl. XXVIII contient, au n° 44, une curieuse lettre de menaces :

Filicula Alexandro || salutem.
Si vales, nos cave, et tu curo; || serus te adeo.

« Filicula à Alexandre, salut. Prends garde à moi si tu te portes » bien, je veille sur ta conduite. Je finirai par t'atteindre. »

La forme épistolaire qu'a employée Filicula est assez fréquente dans les *graffiti*. Nous n'en citerons qu'un exemple; c'est cette lettre comique trouvée par M. Wordsworth sur les murs de la Basilique, et dans laquelle le savant anglais a reconnu une parodie spirituelle des formules emphatiques et pompeuses, habituelles dans le style épistolaire des Latins :

Pyrrhus C. Heio conlegæ salutem.
Moleste fero quod audivi || te mortuum. Itaque vale [1].

« Pyrrhus à son collègue C. Heïus, salut. Je suis désolé d'apprendre ta mort. C'est pourquoi je te souhaite une bonne santé. »

Le modèle de ces parodies a été donné par Cicéron, II, *De lege agr.* 53.

Après les injures, auxquelles nous joindrons les caricatures, comme les portraits de Nasso Fadius et de Peregrinus (pl. XVI, n°s 1 et 2), la classe la plus nombreuse est celle des inscriptions gladiatoriales que le R. P. Garrucci a réunies dans ses pl. IX-XV. Ce sont d'abord des annonces de spectacle. La pl. IX en renferme trois de la même troupe, avec les noms des gladiateurs qui devaient paraître dans l'arène, l'indication du nombre de leurs combats et celle de leurs victoires; on remarque dans cette troupe des noms évidemment gaulois, comme Viriotalus, Sequanus, Viriodus et Itotagus. A côté du n° 1 est tracée la figure d'un *Gallus* (espèce de gladiateur) muni de son grand bouclier et tenant son épée à la main. La plus longue de ces affiches est celle qui figure sous les n°s 1 et 16 de la pl. X; elle annonce les spectacles magnifiques que donneront, le 6 des nones de mai, M. Mæscinius, et, à une date aujourd'hui perdue du même mois de mai, P. Sornius, avec les noms des gladiateurs qui paraî-

[1] Pl. XVIII, n° 9; Wordsworth, p. 16.

tront dans ces deux journées, au nombre de douze dans la première et de vingt-deux dans la seconde. Plusieurs autres fragments de listes de ce genre sont encore publiés par le R. P. Garrucci, mais ils sont fort mutilés et présentent peu d'intérêt ; je n'en parlerai donc pas, mais je citerai cette annonce d'une *venatio* pour le 5 des kalendes de septembre, où un gladiateur, nommé Félix, devait combattre des ours, annonce publiée seulement par Avellino [1].

Hic venatio pugnabit
V kalendas septembris.
Et Felix ad ursos pugnabit.

Un grand nombre des inscriptions de cette classe, et ce ne sont pas les moins curieuses, nous montre des figures de gladiateurs dessinées à la pointe du style avec leurs noms, et souvent même des combats entre deux gladiateurs. Voici d'abord une suite de scènes de l'amphithéâtre (pl. XI, n°s 1-3). Le juge, assis sur une estrade d'où descend dans l'arène un rétiaire, et auprès de laquelle le laniste se tient debout, sa baguette à la main ; puis deux couples de gladiateurs, Priscus et Herennius, Asteropæus et Scenænus, combattant ; enfin le *designator scenarum,* ou placeur, une baguette à la main, debout près d'un des vomitoires, et criant au peuple : *Ad amphitheatrum!* « à l'amphithéâtre ! » mots que nous voyons écrits au-dessus de sa tête.

Les *graffiti* de ce genre sont riches en renseignements nouveaux sur l'équipement des gladiateurs. Celui-ci (pl. XV, n° 1) armé d'une lance, la tête couverte d'un casque orné d'une corne, le bras gauche garni d'un petit bouclier rond (*parma*), est un *provocator*, s'il faut en croire une inscription publiée par De Murr [2], et qui donne la *parma* au *provocator* :

Mansuetus provocator
victor Veneri par-
-mam feret.

« Mansuetus le *provocator,* s'il remporte la victoire, offrira son » bouclier à Vénus. »

[1] *Bulletin archéologique napolitain*, t. I, p. 125. Cf. P. Garrucci, p. 18.
[2] *Mantissa*, n° 10.

Cet autre (pl. XV, nº 6), coiffé d'un casque orné de deux plumes, sans cuissarts ni *manica* pour protéger ses bras, couvert d'un léger bouclier et lançant un javelot de la main droite, est un *veles*, espèce de gladiateur dont l'office était de lancer des traits et qui jusqu'ici n'était connu que par une inscription de Venosa et deux passages, l'un de Cicéron[1] et l'autre d'Ovide. Voici maintenant un *Samnite* bien reconnaissable à sa lourde armure et à son bouclier carré (pl. XII, nº 2), il s'appelle l'invincible Achille, ἀνίκητος Ἀχιλλεύς. La pl. XIV, nº 5, nous retrace une curieuse scène de *venatio;* un *bestiaire* à cheval, comme sur certaines peintures dans lesquelles on doit reconnaître des sujets analogues, poursuit un cerf qu'il vient de frapper avec son javelot auquel pend encore *l'amentum* ou courroie qui a servi à le lancer. Je signalerai encore le sujet extrêmement rare du *mirmillon* embarrassé dans le filet de son adversaire le *rétiaire*, dont il cherche à se délivrer (pl. XV, nº 5).

C'est encore aux inscriptions gladiatoriales qu'appartient cette curieuse pétition, trouvée sur le mur extérieur du *ludus* de Pompéi, et adressée aux *curatores ludi gladiatorii* pour leur demander le transport gratuit des gladiateurs :

O curatores Nuela et Barna et Neo, vos essetis verei bonei sei commeatum immunem (?) || ad tempus daretis; nam semper negatis[2].

« O curateurs Nuela, Barna et Neo, vous seriez vraiment d'honnêtes gens si vous nous donniez de temps en temps le transport gratuit, mais vous refusez toujours de le faire. »

Vient après une troisième ligne contenant probablement la suite de cette pétition si essentiellement romaine; mais elle est tellement endommagée qu'on ne peut rien en tirer, c'est à peine si on distingue quelques lettres isolées.

Les spectacles devaient être beaucoup plus fréquents, quand on obtenait ce *commeatus immunis* que réclame l'auteur de la réclamation adressée aux curateurs. Les frais les plus consi-

[1] *De Orat.* II, 78.
[2] Pl. XI, nº 4.

dérables pour un combat de gladiateurs étaient en effet ceux du transport de la troupe d'un lieu à un autre.

Une autre classe assez nombreuse est celle des inscriptions historiques, c'est-à-dire destinées à relater un événement avec sa date positive, ou simplement faisant allusion à un fait historique. Le R. P. Garrucci a réuni dans sa planche III toutes celles de ces inscriptions qui portent la date d'un consulat; je n'en citerai qu'une seule, la plus curieuse, qui fait allusion au siége de Pérouse, en 713 de Rome, par Agrippa, Salvidienus et Octave[1] :

A D XI K DEC GERYONES
TRIMEMBRES PERVSSENOS
COMPERENDINARVNT.

« Le 11 des kalendes de décembre, les triples Géryons ont remis » à trois jours l'affaire des gens de Pérouse. »

L'inscription suivante (pl. XXVI, n° 27) nous révèle un fait curieux, relatif aux fonctions municipales dans les colonies romaines; c'était le patron qui remettait les insignes du décurionat à son affranchi, quand ce dernier obtenait la charge de *decurio ornamentarius*, charge exclusivement réservée aux hommes de sa condition. Dans l'exemple présent, M. Faustus Silo avait reçu par procuration les insignes de la main de Surus Petilius pour l'affranchi Surus :

A. d. VI K. novembris præbuit Surus Petilius ornamenta
M. Fausto Siloni honoris causa Suri liberti.

Nous trouvons, au n° 3 de la pl. IV, une parodie des inscriptions de cette classe. Un plaisant annonce que la veille des nones de juillet (*nonæ capratinæ*), sous le consulat de L. Nonius Asprenas et d'A. Plotius, il lui est né un ânon.

L. Nonio Asprenate,
A Plotio Coss.
Asellus natus
Pridie nonas capratinas.

[1] Appian. *Bell. civ.* V, 35.

La plus curieuse des inscriptions historiques est celle qui a été publiée dans le tome VI du *Musée Bourbon* (*Relazione degli scavi*, p. 12). Elle est aujourd'hui détruite, et par conséquent ne figure pas dans les planches du R. P. Garrucci, qui s'est fait une loi de ne publier que les inscriptions qu'il a pu calquer de sa main. On voit d'abord une grande scène qui se passe dans l'amphithéâtre ; à droite deux personnages se battant avec acharnement sur les gradins ; du côté opposé un gladiateur élevant une palme de la main droite descend dans l'arène.

On lit au-dessous les deux lignes suivantes.

CAMPANI VICTORIA VNA
CVM NVCERINIS PERISTIS.

Les auteurs du *Musée Bourbon* ont rapporté avec raison cette composition au récit de Tacite [1], sur la lutte qui s'engagea dans l'amphithéâtre de Pompéi entre les gens de la ville et ceux de Nuceria à l'occasion des jeux donnés par Livineius Regulus. Le combat fut sanglant et l'avantage resta enfin aux habitants de Pompéi. Les gens de Capoue, qui semblent ici en première ligne, ne figurent pas dans le récit de Tacite ; mais le R. P. Garrucci, dans son introduction, propose de lire, par une correction ingénieuse et certaine, VICTORIIS au lieu de VICTORIA, et de voir une mention de cette classe de gladiateurs qu'il trouve nommés dans une inscription de Sessa VICTORES CAMPANIÆ. Dès lors on obtient une phrase qui s'accorde beaucoup mieux avec le récit de Tacite : « *Campani victores*, vous et les gens de » Nucéria, vous êtes perdus. »

Le cri de triomphe qui doit être placé dans la bouche du personnage armé, tenant une palme à la main, rappelle l'inscription gravée sur une balle de fronde en plomb, parfaitement authentique, balle conservée au collége romain et qui se rapporte à la guerre servile : SERVI PERISTIS, « Esclaves, vous êtes » perdus. » L'usage antique d'écrire sur ces projectiles des

[1] *Annal.* XIV, 17.

injures ou des plaisanteries à l'adresse de l'ennemi est bien connu.

Après les inscriptions historiques, viennent se placer les inscriptions politiques. Ici il est bien difficile de séparer les inscriptions à la pointe des inscriptions peintes sur les murs. Le plus souvent les affiches des candidats à l'édilité, patronnés soit par une corporation, soit par des citoyens considérables, appartiennent à la catégorie des inscriptions peintes ; toutefois nous en trouvons quelques-unes tracées sur les murs avec la pointe d'un style, comme celle de Q. Postumius Procus, dont le dernier mot seul est reproduit au nº 2 de la pl. XXIV.

Relativement à cette inscription, nous ferons remarquer une particularité curieuse que nous tenons de la bouche même du R. P. Garrucci. L'inscription est tracée dans la cour d'une maison, sur l'enduit encore frais, dans un endroit peu apparent. Il est probable que l'ouvrier qui mettait l'enduit avait été frappé de cette affiche qu'il avait vue peinte dans la rue, et qu'il s'était amusé à la reproduire dans un coin de son ouvrage.

Parmi les affiches de ce genre recueillies à Pompéi, on trouve celle d'un M. Holconius Rufus, probablement parent du M. Holconius Priscus, candidat comme lui à l'édilité, mais à une autre élection, celle d'un C. Gavius Rufus qui se présentait avec Holconius Priscus [1], et celle d'un Popidius Rufus porté par la corporation des pêcheurs, *piscicapi* [2]. Nous trouvons dans l'ouvrage du R. P. Garrucci (pl. VII, nº 2) une inscription contre un de ces trois personnages, datant probablement de l'époque de sa candidature, et destinée à la faire échouer :

In Rufum. Re quondam Vibii opulentissimi
Non ideo tenuerunt in manu sceptrum pro Portunio,
Itidem quod tu factitas cottidie (quotidie) in manu sceptrum tenens.

« Contre Rufus. Autrefois les Vibii, qui pourtant avaient d'im-

[1] M. Holconium Priscum C. Gavium Rufum II vir. Phœbus cum emptoribus suis rogat. ZELL, *Handbuch*, p. 413, nº 1813 A.

[2] Popidium Rufum aed. piscicapi fa (faciunt). ZELL, *Handbuch*, p. 413, nº 1813 C.

» menses richesses, n'allaient pas un bâton à la main au temple de » Portunus, comme tu le fais tous les jours. »

Il paraît que c'était une grande marque d'insolence et de fierté que d'aller la canne à la main au temple de Portunus [1].

Nil sub sole novum! Nous venons de voir les affiches des candidats et celles du parti contraire pour empêcher leur élection; voici maintenant la réclame d'un marchand de Pompéi en faveur de ses jambons :

Ubi perna cocta est, si convivæ apponitur,
Non gustat pernam, lingit ollam aut cacabum [2].

« Une fois que mes jambons sont cuits, quand on en sert à un con-» vive, avant de goûter le jambon, il lèche la marmite où on l'a fait » cuire [3]. »

[1] Il est curieux de rapprocher ce texte d'une inscription au pinceau en faveur de Popidius Rufus :

Popidio Rufo invicto muni (munifico) r. iii (reliquis tribus) defensoribus colonorum feliciter.

« Vivent Popidius Rufus, l'invincible, le généreux, et les trois autres défenseurs » des colons. »

Le rapprochement de cette inscription avec celle que nous avons tirée de l'ouvrage du R. P. Garrucci nous porterait à croire qu'il est dans toutes les deux question du même personnage. Popidius Rufus était quelque homme riche qui s'était acquis la popularité par des largesses, et dont la candidature à l'édilité était soutenue par les basses classes, les *piscicapi* et les *coloni*, comme celle d'un défenseur des droits des *prolétaires*, tandis que les classes plus élevées, les *bourgeois*, s'opposaient à lui en lui reprochant sa morgue et son insolence.

[2] Pl. IV, n° 6.

[3] M. Wordsworth a donné de ces deux vers une interprétation toute différente; pour lui c'est une citation empruntée à quelque comédie, et destinée à peindre la gloutonnerie de quelque parasite, et la mésaventure de l'hôte, réduit à lécher la marmite après avoir vu son convive dévorer le jambon qu'on lui avait servi : mais le savant philologue anglais lisait CVI au commencement du premier vers. Avec la leçon VBI que fournit le calque du R. P. Garrucci, il nous semble bien difficile de reconnaître la mention de deux personnages dans la même phrase; le sujet du second vers doit être nécessairement le *convive* dont il a été question dans le premier. C'est ce qui nous a décidé à ne voir dans ces deux vers que l'emphase d'un marchand, qui vante non-seulement les produits de sa boutique, mais l'assaisonnement dont il les accompagne.

Le charlatanisme et la *réclame* ne sont pas des inventions du XIXe siècle, cet exemple seul suffirait pour le prouver; mais il n'est pas unique de son espèce. Il est intéressant de rapprocher de l'annonce du marchand de jambons la charmante enseigne de l'hôtelier de Lyon *à Mercure et Apollon*, publiée d'abord par Spon [1], et depuis par M. l'abbé Greppo, dans un savant article de la *Revue du Lyonnais* [2] :

Mercurius hic lucrum, || promittit Apollo salutem, ||
Septumanus hospitium || cum prandio. Qui venerit ||
Melius utetur, post || hospes ubi maneas prospice.

« Ici Mercure promet le gain, Apollon la santé, Septumanus le » gîte avec le dîner. Que celui qui aura logé chez nous cherche mieux » ailleurs, et après cela, mon cher hôte, vois où tu dois t'arrêter. »

Zoëga [3] a publié une curieuse enseigne de la Villa Albani. C'est un bas-relief représentant une boutique d'un *macellum*, garnie de diverses espèces d'animaux morts : la vendeuse est assise sur un siége élevé devant une table à un seul pied, et montre avec sa main une oie que semble marchander une autre femme debout, tenant à la main une serviette, *mappa*. Sur le mur on lit ces trois vers de Virgile [4] :

In freta dum fluvii current, dum montibus umbræ
Lustrabunt convexa, polus dum sidera pascet,
Semper honos nomenque tuum, laudesque manebunt [4].

« Tant que les fleuves couleront vers la mer, tant que la nuit » descendra des montagnes, tant que les astres brilleront dans le » ciel, ton nom et ta gloire dureront. »

On voit que les marchands ne se faisaient pas scrupule d'employer des vers d'auteurs célèbres pour attirer à leur boutique. Cet exemple nous permet de croire que les deux vers ïambiques

[1] *Recherche d'antiquités*, p. 155; *Miscellanea*, 302.
[2] T. X, p. 284. — Cf. De Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 418.
[3] *Bassirilievi antichi di Roma*, t. I, tav. XXXVII, p. 131.
[4] *Æneid*. I, 607-609.

du marchand de jambons sont empruntés à quelque comédie aujourd'hui perdue.

Nous avons peu d'exemples de marchands vantant leur marchandise autant que l'hôtelier de Lyon et les *negotiatores artis macellariæ* de Rome et de Pompéi. Je rappellerai pourtant encore deux inscriptions, l'une des environs de Bologne, l'autre de *Capobianco*[1], ayant servi d'enseignes à des bains *à l'instar de Rome, more urbico*, où l'on trouve tout ce que les amateurs peuvent désirer, *ubi omnia commoda præstantur, omnis humanitas præstatur*. Les autres annonces de Pompéi sont fort modestes; c'est, par exemple, un aubergiste qui dit aux étrangers qui entrent dans la ville : Vous viendrez dîner chez Gabinius; *venies in Gabinianum pro mansu*[2]. L'ouvrage du R. P. Garrucci contient pourtant encore une autre inscription fort curieuse de cette classe, que je ne veux pas traduire. C'est l'annonce d'un mauvais lieu[3], plus authentique cette fois que le fameux *Hic habitat felicitas*, dont on a retrouvé un second exemple dans des ruines romaines à Salzbourg[4]. On sait en effet, et les mots *nihil interet* (*intret*) *mali*, qui sont ajoutés dans la mosaïque de Salzbourg, démontrent d'une manière indubitable que cette inscription n'est qu'un souhait de bon augure placé à la porte de la maison pour éloigner toute mauvaise influence, et n'a pas le sens obscène qu'on a voulu lui prêter.

Auprès des réclames de marchands doivent se classer les affiches d'objets perdus. Les murs de Pompéi n'en ont encore fourni qu'une seule, publiée d'abord par M. Wordsworth (p. 26), et depuis par le R. P. Garrucci dans le *Bulletin archéologique napolitain*. Cette inscription n'est pas tracée à la pointe, mais au pinceau; elle ne rentre donc pas dans les *graffiti* proprement dits; mais, comme elle est fort intéressante à comparer avec les

[1] Marini, *Monumenti de' Fratelli Arvali*, t. II, p. 532. — Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. X, p. 290.

[2] Pl. XVI, nº 5.

[3] Pl. XXVIII, nº 54. « *Nemo est bellus nisi qui amavit; mulierem adeas.* »

[4] *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1841, p. 125.

modèles que fournissent Pétrone [1] et Apulée [2], et avec le papyrus grec publié par M. Letronne dans le *Journal des Savants* de 1833, j'ai cru devoir la reproduire ici.

Urna ainia perieit de taberna,
Sei eam queis retulerit
Dabuntur
HS LXV; sei furem
Qui abduxerit
Dabit decumum
Ianuarius
Qui hic habitat.

« Une amphore de vin a été enlevée à la taverne. Januarius, qui » demeure ici, donnera 65 sesterces à qui la rapportera, et dix fois » plus à qui ramènera le voleur [3]. »

« Va, dit Properce à son esclave après avoir perdu ses tablettes, » va, affiche cela au plus tôt sur quelque colonne : écris que ton » maître habite aux Esquilies. »

I puer, et citus haec aliqua propone columna :
Et dominum Esquiliis scribe habitare tuum [4].

Je ne dis rien des innombrables signatures que renferment les planches du R. P. Garrucci, et qui forment une série fort nombreuse dans laquelle on trouverait des renseignements importants pour l'étude des noms propres de l'antiquité. Je ne parle pas non plus de certaines inscriptions qui semblent émaner de l'autorité municipale, comme celles qui indiquaient dans le forum les places des pâtissiers, *libarii*, Verecundus et Pudens

[1] *Satyr.* § 97.
[2] *Metam.* VI, 394.
[3] Dans le papyrus publié par M. Letronne, on promet 2 talents 3000 drachmes de bronze pour celui qui ramènera l'esclave *Hermon* dit *Nilos*, 1 talent 2000 drachmes pour qui indiquera son lieu de refuge dans un asile sacré, et 3 talents 5000 drachmes, c'est-à-dire une somme égale aux deux précédentes réunies, pour celui qui dénoncera l'homme qui aura reçu chez lui et cachera le fugitif. Dans la législation antique, le recéleur était assimilé au voleur.
[4] Propert. III, 22.

(pl. XXVIII, nos 39 et 52). Je passe à une autre classe d'inscriptions que je désignerai sous le nom d'inscriptions amoureuses. C'était, à ce qu'il paraît, la coutume à Pompéi de faire des déclarations d'amour sur les murs, coutume fort répandue, si l'on doit en juger par le nombre de ces déclarations que nous trouvons dans le livre du savant jésuite napolitain. Le plus souvent la forme ne varie pas; elles sont presque toutes conçues comme le no 6 de la pl. XX :

Auge amat Arabienum,

« Augé aime Arabienus; »

seulement c'est tantôt l'homme, tantôt la femme qui fait les avances. Quelquefois pourtant la tournure est plus originale et plus élegante; tel est, par exemple, le n° 7 de la pl. XIX, ou cette jolie inscription (pl. XXVI, n° 44) :

Methe Cominiæs atellana amat Chrestum corde; sit utreisque Venus Pompeiana propitia et semper concordes veivant.

« Méthé, fille de Cominié, la comédienne, aime Chrestus; que la » Vénus de Pompéi leur soit propice à tous les deux et qu'ils vivent » toujours en bonne intelligence. »

Je citerai enfin deux dernières catégories de *graffiti*. Ce sont d'abord les propos d'ivrognes ou de parasites. A cette catégorie appartient la fameuse inscription qui commence par les mots : SVAVIS VINARIA [1]; et cette autre, publiée pour la première fois par le R. P. Garrucci :

Quæ gula, quæ...
Quæcumquæ[2] in vino
Nascitur.

« Quelle faim gloutonne que celle qui naît dans le vin [3]. »

Voici un joli mot de parasite :

L. Istacidi at (ad) quem non cœno barbarus ille mihi est [4].

[1] Pl. XXI, n° 1. — Gell, *Pompeiana*, t. I, p. 31. — Zell, *Handbuch*, p. 425, n° 1862.
[2] La faute d'orthographe est ici la même que p. 12.
[3] Pl. XXI, n° 5.
[4] Pl. XXVIII, n° 1; Wordsworth, p. 13.

« Déclaration de L. Istacidius : celui qui ne m'invite pas à souper » n'est qu'un barbare. »

La dernière classe est fournie par quelques personnes qui ont trouvé simple et commode de faire leurs comptes sur la muraille plutôt que de les écrire sur leurs tablettes. Nous n'avons que trois exemples qui rentrent dans cette catégorie. Le premier a été parfaitement expliqué par le R. P. Garrucci; c'est le compte de la distribution d'un travail de tissage entre douze esclaves, dont un mâle et onze femmes (pl. XX, n° 11). Quant aux deux autres, il ne me semble pas que l'éditeur les ait compris tout à fait aussi bien. Ce sont les deux colonnes suivantes de chiffres mêlés de grec et de latin :

	1	2
	LX	ςl
IIII	IIII	XI
	VII	VI
<	ZV [1]	III [2]

A mes yeux, ce ne sont pas de simples listes de sommes, comme semble le croire le R. P. Garrucci, ce sont des additions. D'abord, pour la première colonne, le dernier chiffre étant 75, ainsi que l'a très-bien vu l'habile épigraphiste dont nous examinons l'ouvrage, nous y trouvons clairement 60+4+4+7=75. < est dans les papyrus grecs le signe du total. Quant à la seconde colonne, on ne peut la lire qu'en considérant les chiffres comme rétrogrades : 16=9+4+3, ce qui est encore une opération d'arithmétique fort simple et parfaitement exacte.

Telles sont les principales divisions de ces textes si curieux qui forment un monde à part dans l'épigraphie latine. Il est encore d'autres inscriptions à la pointe qu'on ne peut faire rentrer dans aucune des diverses catégories que nous venons de passer en revue. On ne doit pas, au reste, s'étonner de cela dans une partie de l'épigraphie sur laquelle le hasard des événements

[1] Pl. XXVIII, n° 5.
[2] Pl. XXVIII, n° 4.

de chaque jour avait tant d'influence. Voici des personnes qui se donnent des indications pour se retrouver à la campagne :

VESPA
SIAS I SI INTRES IN PAGVM
VT NOS VA [1].

« Va comme nous aux *Vespasiæ*, si tu entres dans le faubourg. » Adieu. »

Les *Vespasiæ* étaient une partie du Vésuve au-dessus de Pompéi, d'où l'empereur Vespasien tirait son nom [2].

Un homme a épié une femme à un rendez-vous :

Tenimus,
Tenimus,
Res certa;
Romula
Hic cum
Scelerato
Moratur [3].

« Nous les tenons, nous les tenons. La chose est certaine. Romula » est ici enfermée avec ce misérable. »

Un esclave qui a été condamné à la meule et qui a terminé sa peine, dessine un âne tournant la meule et écrit au-dessous :

Labora aselle quomodo ego laboravi || et proderit tibi [4].

« Travaille, ânon, comme j'ai travaillé, cela te fera du bien. »

Cette dernière inscription ne vient pas de Pompéi, elle a été

[1] Pl. IV, nº 4. Le R. P. Garrucci ne me paraît pas avoir très-bien lu cette inscription, dans laquelle il voit : VESPASIAS CIINTIES IIT PAGVM VT NOS VA, ce qui ne donne pas un sens raisonnable.

[2] Suéton. *Vespas.* I. *Locus etiam nunc in monte summo appellatur Vespasiæ.*

[3] Pl. XXVI, nº 36.

[4] Pl. XXV, nº 2.

découverte par le R. P. Garrucci à Rome, au pied du mont Palatin.

Cet article est déjà bien long, et pourtant je suis loin d'avoir épuisé tout ce que j'aurais dû dire sur les *graffiti* de Pompéi, ni d'avoir montré, même très-rapidement, tout ce qu'ils fournissent de renseignements curieux pour les archéologues. Je me bornerai, en finissant, à signaler leur importance au point de vue de la philologie.

Je ne parle pas seulement ici des locutions populaires, des fautes d'orthographe et des incorrections de toute nature qu'on a pu relever dans les citations précédentes, et dont nos latinistes de collége auraient droit de s'effaroucher.

Une opinion soutenue autrefois par Muratori et par d'autres savants éminents, reprise plus récemment par le comte Perticari, mais aujourd'hui abandonnée et traitée avec un trop souverain mépris, considérait l'italien comme sorti directement de ce romain rustique, *lingua romana rustica*, dont parle les actes de plusieurs conciles. On trouverait dans les inscriptions à la pointe des arguments très-puissants en faveur de cette opinion. Ce sont d'abord des mots employés dans l'usage vulgaire avec la même acception qu'en italien ; l'exemple le plus frappant est pour le mot *denarius* employé dans le sens d'argent, comme l'italien *denaro*, dans des vers déchiffrés avec beaucoup d'habileté sur une peinture de Pompéi par le P. Garrucci :

Felices adeas, pereas sed, Martia, si te
Vilis denari maxima cura tenet [1].

« Fréquente les gens riches ; mais puisses-tu périr, ô Martia ! si tu » n'as plus souci que d'un vil métal. »

L'emploi du cas oblique pour le cas direct, se trouve aussi plusieurs fois ; je citerai dans ce genre comme la plus curieuse cette phrase qui semble tout italienne : *O felice me*, « que je suis heureux. » (Pl. XXVIII, n° 57).

[1] Pl. VI, n° 2.

Le lecteur a pu se faire, dans ce travail malheureusement bien incomplet, une idée de l'importance des inscriptions cursives de Pompéi. Il peut juger, d'après cela, du service que le R. P. Garrucci vient de rendre à la science en publiant le premier un recueil complet de ces monuments ; il peut comprendre la reconnaissance que lui doivent tous les amis de l'archéologie et de l'histoire.

FIN.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

GRANDS ET PETITS

GÉOGRAPHES

GRECS ET LATINS.

Le lecteur a pu se faire, dans ce travail malheureusement bien incomplet, une idée de l'importance des inscriptions cursives de Pompéi. Il peut juger, d'après cela, du service que le R. P. Garrucci vient de rendre à la science en publiant le premier un recueil complet de ces monuments; il peut comprendre la reconnaissance que lui doivent tous les amis de l'archéologie et de l'histoire.

FIN.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

GRANDS ET PETITS

GÉOGRAPHES

GRECS ET LATINS.



Extrait des Nouvelles Annales des Voyages. — Mars, avril et mai 1856.



Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

GRANDS ET PETITS
GÉOGRAPHES
GRECS ET LATINS;

ESQUISSE BIBLIOGRAPHIQUE

DES COLLECTIONS QUI EN ONT ÉTÉ PUBLIÉES, ENTREPRISES OU PROJETÉES;

ET REVUE CRITIQUE

DU VOLUME DES PETITS GÉOGRAPHES GRECS
AVEC NOTES ET PROLÉGOMÈNES DE M. CHARLES MÜLLER,

COMPRIS DANS LA BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS GRECS DE M. AMBROISE FIRMIN DIDOT;

PAR M. D'AVEZAC,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS
(L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION CENTRALE),
DE CELLES DE LONDRES, FRANCFORT, BERLIN ET BOMBAY,
ETC., ETC.



PARIS.
ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
21, RUE HAUTEFEUILLE.
1856

GRANDS ET PETITS

GÉOGRAPHES

GRECS ET LATINS;

ESQUISSE BIBLIOGRAPHIQUE

DES COLLECTIONS QUI EN ONT ÉTÉ PUBLIÉES, ENTREPRISES,
OU PROJETÉES;

ET REVUE CRITIQUE

DU VOLUME DE PETITS GÉOGRAPHES GRECS
AVEC NOTES ET PROLÉGOMÈNES DE M. CHARLES MÜLLER,
COMPRIS DANS LA BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS GRECS
DE M. AMBROISE FIRMIN DIDOT.

INTRODUCTION.

Comme dans toutes les sciences et dans tous les arts, il y a, dans la bibliographie, un langage technique, dont les exigences imposent à certains mots de la langue usuelle des acceptions tout à fait détournées de la signification normale : il faut une initiation spéciale à ces locutions conventionnelles pour ne pas risquer de tomber dans les équivoques les plus étranges.

Les amateurs de voyages et de géographie ont tout particulièrement besoin d'étudier ce vocabu-

laire avant de se hasarder à parler de grands et de petits voyages, ou de grands et de petits géographes; sans quoi ils pourraient bien, par exemple dans l'appréciation comparative d'un voyage à Java ou Sumatra, aux Moluques, en Chine, même jusqu'au Japon, et d'un voyage au Brésil, aux Antilles ou à la Floride, parallèlement imprimés dans la double collection tant vantée de Théodore de Bry, commettre l'énorme naïveté de croire que le premier est un très-grand voyage, à côté duquel le dernier ne serait relativement qu'un petit voyage : affreux solécisme qui élèverait au rang des grands voyages un livre dont le papier n'a pas plus de trente centimètres de hauteur, et rejetterait parmi les petits voyages un volume dont le format atteint jusqu'à trente-cinq centimètres! Ce serait aux yeux des bibliographes une impardonnable bévue; et il faut se hâter de prendre ses précautions contre un tel péril, en lisant, à tout le moins, le gros mémoire in-quarto rédigé à ce sujet par le savant académicien Camus, et imprimé en 1802 par ordre et aux frais de l'Institut; sans se dissimuler cependant que Camus lui-même a oublié de définir par des mesures exactes les dimensions relatives des deux papiers.

Le cas est analogue, mais non tout à fait identique en ce qui concerne les grands et les petits géographes. Pour les grands et les petits voyages, il s'agissait exclusivement d'une publication déterminée formant deux séries parallèles de volumes, distinguées matériellement par une différence de

cinq centimètres sur la hauteur ; pour les grands et les petits géographes les auteurs ne sont pas aussi complétement désintéressés dans la question, et la distinction dont ils sont l'objet, loin d'être restreinte à un recueil spécial, s'applique à toutes les éditions imprimées ou manuscrites, aux ouvrages mêmes en un mot, sous quelque aspect qu'ils se produisent devant le public. Cependant, il le faut bien avouer, c'est à la dimension relative que la distinction est due encore cette fois ; seulement la dimension est calculée dans un sens différent de la hauteur, et pour user d'une plus grande exactitude de langage, ce n'est pas grands et petits qu'on devrait dire, mais gros et minces. Quoi qu'il en soit, et sans nous récrier vainement contre ce mode d'appréciation matérielle des œuvres de l'esprit, subissons avec résignation le despotisme de l'usage,

« Quem penès arbitrium est et jus et norma loquendi. »

C'est pour les géographes grecs que la distinction fut d'abord adoptée, et elle ne s'est étendue aux latins que par analogie. Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, qui suffisent chacun à remplir de gros volumes, constituèrent d'abord la triade classique des grands géographes ; mais pour les amateurs qui considèrent également Pausanias comme un géographe, Pausanias aussi a dû être rangé dans cette catégorie.

Tous les morceaux peu étendus, dont l'importance matérielle semblait ne pouvoir convenablement remplir les conditions d'une publication iso-

lée, se prêtaient au contraire à merveille à des réunions qui constituaient ainsi naturellement des recueils de petits géographes. De ces recueils divers on en vint à vouloir former une collection unique, et le nombre des pièces destinées à y trouver place s'accrut successivement à mesure qu'il se découvrait dans les bibliothèques quelque fragment inédit, ou qu'il semblait utile de classer ici quelque document égaré ou moins façilement accessible ailleurs.

Pour les latins, qui n'offrent aucune œuvre spécialement géographique d'une étendue quelque peu considérable, on n'eut point d'abord l'idée d'une classe de grands géographes : d'où il suit qu'il n'y avait pas lieu non plus à distinguer une classe de petits géographes latins; mais comme il avait été, de bonne heure, publié en recueil plusieurs de ces auteurs, et qu'à diverses reprises il advint de les réunir dans une même édition avec de petits géographes grecs, l'appellation de petits géographes reflua sur eux (comme elle reflua aussi même sur quelques morceaux arabes placés dans des conditions semblables); et cette appellation se trouva justifiée pour ceux que l'on maintenait dans ce rang secondaire, quand on s'avisa d'en détacher, pour les constituer en une série de grands géographes, à raison cette fois de leur mérite intrinsèque plutôt que de leur étendue relative, le petit traité de Pomponius Méla et la Germanie de Tacite, auxquels on jugeait avec raison devoir adjoindre

les quatre livres spécialement consacrés à la géographie dans le recueil encyclopédique de Pline le naturaliste.

Ce procédé de découpage, au moyen duquel les parties géographiques de l'œuvre de Pline viennent prendre place dans la collection des géographes, ne saurait demeurer un exemple isolé ; et l'on conçoit que le même procédé est applicable à tout grand ouvrage d'où peut être dégagée une portion spécialement géographique ; ainsi l'ont pensé et exécuté de nombreux érudits pour Homère le poëte, Hérodote l'historien, Aristote le philosophe ; mais les collecteurs de textes sont restés, à ce point de vue, en retard sur les dissertateurs.

Une autre question encore a été engagée par les travaux des spécialistes, quant aux éléments à colliger dans la série générale des anciens géographes : c'est, pour ceux dont l'œuvre a péri, le rapprochement et la coordination des fragments épars ou des citations, qui peuvent être retrouvés dans les écrits de leurs successeurs, de manière à reconstituer en autant de faisceaux distincts leurs reliques mutilées, qu'il s'agisse d'Ératosthènes ou de Posidonius, d'Artémidore, de Polybe, ou d'Agrippa.

Restreints à la simple nudité des textes, ces divers ordres de documents géographiques (nous laissons à l'écart les quatre grands géographes grecs) sont tous d'une exiguïté matérielle qui permet de les condenser aisément en un recueil peu considérable. Mais si l'on joint aux textes grecs une version

figureraient, sur des colonnes parallèles, les éditions des divers géographes mutuellement assorties de format et de condition, de manière à se prêter sans effort à un rapprochement collectif; mais nous ne voulons nous occuper directement ici que des recueils expressément publiés comme tels, et non des simples réunions improvisées après coup par le goût ou la fantaisie des amateurs. Une sorte d'exception semble toutefois commandée pour certains éditeurs, dont le nom même sert de lien aux divers éléments qu'ils fournissent pour des collections non préméditées.

Nous allons passer en revue, dans l'ordre chronologique, ces essais dans lesquels se montrent le premier germe et le développement successif de l'idée de former un corps complet des géographes anciens; idée longue à mûrir, comme on va voir, plus longue encore à réaliser, et dont nous attendons toujours l'exécution finale.

ESQUISSE BIBLIOGRAPHIQUE

DES COLLECTIONS DE GÉOGRAPHES GRECS ET LATINS PUBLIÉES, ENTREPRISES, OU PROJETÉES.

1482. ERHARD RATDOLT.

L'imprimeur Erhard Ratdolt, d'Augsbourg, établi à Venise, et ayant avec lui Pierre Loslein de Langencen comme correcteur et comme associé, publia, sous la date du 15 des calendes d'août (18 juillet) 1482, un petit volume in-quarto de quarante-huit feuillets, dont le premier est occupé par une carte xylographique représentant, sur le développement conique du quart habité, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océan indien; en ce volume, dont les caractères sont d'un beau type gothique, se trouvent réunis :

1° *P. Mellae cosmographi geographia;*
2° *Prisciani (cesariensis) quoque ex Dionysio Thessalonicensi de situ orbis interpretatio.*

1512. JÉRÔME DE SONCINO.

Jérôme de Soncino, qui paraît avoir eu pour réviseur Alexandre Gaboardo, de Torcello, imprima à Pesaro, sous la date du 31 janvier 1512, dans le format in-folio, un nouveau recueil, contenant :

1° Julius Solinus *de situ orbis terrarum et de singulis mirabilibus quæ in mundo habentur;*

2° Vibius Sequester *de fluminibus, montibus, lacubus et gentibus;*
3° *Provinciarum totius orbis nomina, ad nostra tempora reducta.*

1512. Jean Singrein.

Le bavarois Jean Singrein, d'Œting, qui avait établi une imprimerie à Vienne d'Autriche, commença, à la même époque, de publier une série de géographes latins, dont il convient que nous fassions ici une mention espresse, bien qu'ils parussent successivement par volumes isolés et indépendants ; ils étaient produits, en effet, par la même imprimerie, aux frais de la même maison de librairie (Luc Alantse, d'abord en compagnie de son frère Léonard, puis seul), et avec le concours littéraire des mêmes collaborateurs, le savant cordelier Jean Ricuzzi Vellini, de Camerino, plus connu sous son appellatif latin de *Camers*, et le célèbre Joachim de Watt, de Saint-Gall, vulgairement désigné sous son nom latinisé de *Vadianus*.

Ce furent d'abord trois minces volumes de format in-4, savoir :

1° *Pomponii Melæ Geographia,* avec les corrections d'Ermolao Barbaro, revisée par Camers, publiée sous la date de la veille des nones (4) de septembre 1512; réimprimée en 1520;
2° *Dionysii Afri de situ orbis sive Geographia, Prisciano aut Fannio Rhemnio interprete,* avec un commentaire de Camers; publié le 11 des calendes de novembre (22 octobre) 1512;
3° *Dionysii Afri Ambitus orbis, Rufo Festo Avieno paraphraste,* revisé par Vadianus; publié sous la

date du mois de février 1515. — Il est curieux de remarquer dans cette édition une reproduction pure et simple de la carte xylographique jointe en 1482 au petit recueil d'Erhard Ratdolt, et dont le bois avait dû passer de Venise à Vienne.

Puis ce furent deux nouvelles éditions in-folio, qui font époque l'une et l'autre dans l'histoire littéraire, et que l'on rencontre d'ordinaire reliées en un seul volume, savoir :

1° Pomponius Mela, avec les scolies de Vadianus, publié au mois de mai 1518;

2° *Julii Solini Polyhistor*, avec les énarrations de Camers, publié en 1520.

Une carte xylographique du monde connu, en projection stéréographique sur le parallèle moyen de 20° nord, et qui est signée du nom de *Petrus Apianus* (Pierre Bienewitz) avec la date de 1520, ajoute un certain prix à ce recueil, depuis qu'Alexandre de Humboldt a appelé l'attention sur elle en la signalant comme la première qui contienne le nom d'Amérique.

1517. Antoine Francino.

Antoine Francino, de Montevarchi, qui eut, à la mort de Philippe Junta, de Florence, la direction de cette célèbre imprimerie, livra au public, pour la première fois en 1517, à ce qu'il paraît, puis en 1519 et en 1526, un recueil plus ample que les précédents, et pour lequel il annonce lui-même, dans une dédicace au patrice florentin Pierre Vettori, avoir mis à profit un bon manuscrit en lettres lombardes.

Quelques doutes ont été soulevés quant à l'existence de l'édition de 1517, qui viendrait primer une édition aldine de 1518 tout à fait semblable, laquelle prime à son tour l'édition juntine de 1519, indiquée au catalogue de la bibliothèque impériale comme absente et comme rarissime, mais qui n'est pas contestée, et dont nous possédons d'ailleurs personnellement un exemplaire. C'est un volume de format in-12, de deux cent vingt-trois feuillets, imprimé en caractères italiques, portant la date du mois d'avril, et contenant, suivant l'indication du titre :

1° Pomponius Mela;
2° Julius Solinus;
3° *Itinerarium Antonini Augusti;*
4° Vibius Sequester;
5° Publius Victor, *de regionibus urbis Romæ;*
6° Dionysius Afer, *de situ orbis, Prisciano interprete.*

A quoi il faut ajouter, entre l'Itinéraire et Vibius Sequester, une notice des provinces d'Italie, et celle des provinces et cités de la Gaule.

Il nous paraît résulter des termes de la dédicace, que l'édition donnée par Antoine Francino est originale, et que c'est par conséquent le type sur lequel a dû être faite l'édition aldine dont nous allons parler.

1518. François d'Asola.

Déjà la célèbre officine des Aldes avait publié les éditions grecques de plusieurs géographes :

Étienne de Byzance, in-folio, en 1502,
Denys le Périégète, in-quarto, en 1513,

Strabon, in-folio, en 1516,
Pausanias, in-folio, pareillement en 1516,

lorsque François d'Asola, fils d'André, fit paraître, sous la date d'octobre 1518, un recueil de géographes latins en tout semblable à celui que les Juntes avaient donné un an auparavant et dont nous avons indiqué ci-dessus la composition, ce qui nous dispense de la répéter ici. Une courte préface de François d'Asola est seulement substituée à l'épître dédicatoire d'Antoine Francino à Pierre Vettori; et l'impression chasse de quelques feuillets de plus.

1521. Alexandre Paganini.

Ce même recueil fut réimprimé en 1521, par Alexandre Paganini, à Venise suivant les uns, à Tusculum suivant les autres, non plus dans le format petit in-octavo des éditions juntines et de l'édition aldine, mais en miniature, petit in-32, en caractères italiques d'une impression compacte. Ce petit volume, qui passe pour très-rare, et dont nous possédons personnellement un exemplaire, nous paraît avoir été pris pour une édition aldine par ceux qui ont, comme Fabricius, cité à cette date une seconde édition aldine du même recueil.

1523. Jacques Mazzocchi.

Nous mentionnerons ici, pour ordre, la collection *De Româ priscâ et novâ varii auctores*, publiée le 10 des calendes de février (22 janvier) 1523, à Rome, dans le format in-qaruto, chez Jacques Maz-

zocchi, libraire de l'Académie, parce qu'on y rencontre, au milieu de beaucoup d'autres morceaux étrangers à notre sujet,

1° Vibius Sequester;
2° *Nomina regionum cum provinciis suis:* c'est une notice des provinces de l'empire;
3° *Regiones urbis Romæ cum breviariis suis;*
4° Publius Victor, *de regionibus urbis Romæ;*
5° *Regiones antiquæ urbis;*
6° Rutilius Claudius Numatianus.

Les trois pièces indiquées ici sous les numéros 3, 4 et 5, ne sont que des variantes d'un même document, qui a fait le sujet d'un travail spécial du professeur Preller, d'Iéna, sous le titre *Die Regionen der Stadt Rom*.

1533. Jérôme Froben.

Les Froben, de Bâle, vinrent à leur tour prendre une place distinguée dans la série des premiers éditeurs qui ont bien mérité de la géographie; des correcteurs tels que le célèbre Érasme, de Rotterdam, et le savant Sigismond Gélénius, de Prague, assuraient à leurs livres l'accueil empressé du monde savant. Jérôme Froben, fils de Jean, et son beau-frère Nicolas Bischop, firent paraître en 1533, dans le format in-quarto, deux volumes grecs qui doivent trouver ici une mention spéciale.

L'un, précédé d'une préface d'Érasme, était l'édition princeps grecque de la géographie de Ptolémée, dont il circulait depuis longtemps de nombreuses éditions latines, qui s'élevaient alors jusqu'à une quinzaine.

L'autre volume nous offre le premier recueil imprimé de petits géographes grecs, d'après un manuscrit du xe siècle, appartenant à la bibliothèque de Heidelberg, où ces morceaux, au nombre de cinq, se trouvent rassemblés avec beaucoup d'autres de nature différente ; ainsi parurent, avec une préface de Gélénius :

1° Le Périple du Pont Euxin, d'Arrien de Nicomédie ;
2° Le Périple de la mer Érythrée, faussement attribué au même auteur, et qui paraît l'œuvre d'un marchand gréco-égyptien, son homonyme tout au plus;
3° Le Périple du carthaginois Hannon ;
4° Le petit traité des noms de Fleuves et de Montagnes, intitulé du nom de Plutarque, simple homonyme probablement de celui de Chéronée;
5° Enfin, l'abrégé ou Chrestomathie de la géographie de Strabon, par un excerpteur anonyme du moyen âge.

Cette édition, indiquée comme très-rare, se compose de vingt-six feuilles de texte grec d'une impression assez compacte, et de deux feuilles préliminaires (qui manquent quelquefois) (1), contenant le titre, la préface de Gélénius, et une table des noms géographiques d'Europe.

1536. Simon de Colines.

Simon de Colines, ancien associé du premier Henri Estienne, dont il épousa la veuve, donna, sans indication de lieu ni de date, dans le format petit in-octavo, un volume où se trouvent réunis :

1° Pomponius Mela, avec les scolies ou plutôt le commentaire géographique du Valencien Pierre-

(1) C'est le cas pour l'exemplaire que je possède.

Jean Oliver, et les corrections d'Ermolao Barbaro;
2° Le Polyhistor de Solin.

Le nom de l'imprimeur et la dédicace du livre suffisent pour constater que ce volume fut publié à Paris en 1536.

1538. Henri Petri.

Les Petri ou Henricpetri, de Bâle, doivent prendre place ici pour leurs éditions diverses et répétées de Solin et Mela réunis.

La première, de format in-folio, ornée de nombreuses cartes xylographiques insérées dans le texte, et d'une grande carte détachée (qui manque quelquefois) (1), parut d'abord en 1538 et fut reproduite en 1543 avec le double nom social de Michel Isingrin et d'Henri Petri ; elle contient :

1° Le Polyhistor de Solin avec le commentaire de Camers;

2° Pomponius Mela avec des scolies de Sébastien Munster.

Une autre édition, également in-folio, publiée en 1557 sous le nom seul d'Henri Petri, et qui est signalée comme très-rare, donne à son tour :

1° Le Solin de Camers (suivi de Florus et de la table de Cébès également commentés par le savant cordelier);

2° Pomponius Mela avec les commentaires de Vadianus.

Enfin une troisième famille d'éditions henricpetrines, dans le format petit in-octavo, ornées de cartes

(1) C'est le cas pour l'exemplaire de la précieuse bibliothèque de l'abbé de Bearzi, mise en vente à Paris par M. Edwin Tross.

xylographiques, et sorties de la même imprimerie, d'abord en 1564, puis successivement en 1576, 1595 et 1615, avec une préface de Wursteisen et quelques annotations d'Oporinus, reproduisit encore, mais dans l'ordre inverse des précédentes :

1° Pomponius Mela, de la recension de Vadianus;
2° Le Polyhistor de Solin, de la recension de Camers.

1539. Mathias Bonhomme.

L'imprimerie lyonnaise de Simon Vincent était sous la direction de Mathias Bonhomme lorsqu'elle produisit à son tour, dans le format petit in-octavo du temps, une série de volumes distincts, dont la réunion peut représenter avec quelque développement le recueil de petits géographes latins publié par les Juntes et les Aldes ; elle avait donné d'abord en 1538, et elle réimprima en 1551 et en 1605, d'après l'édition parisienne de Simon de Colines,

Pomponius Mela, avec le commentaire d'Oliver;

elle publia, l'année suivante 1539, d'après le même type :

Julius Solinus, de la recension de Camers;

Puis, en 1609, elle réunit ces deux ouvrages en un seul volume, de même format, dans l'ordre inverse :

1° *C. Jul. Solini Polyhistor;*
2° *Hac postrema editione adjectus est Pomp. Melæ de situ orbis liber, cum annotationibus Petr. Jo. Olivarii, Valentini, huic operi inserviens.*

Le volume consacré aux autres morceaux littéralement reproduits *ad exemplar aldinum*, n'est

point daté; on le rapporte généralement à l'année 1539, quelquefois à 1540 ; il contient :

1° *Itinerarium provinciarum Antonini Augusti;*
2° Vibius Sequester, *de Fluminum et aliarum rerum nominibus in ordinem elementorum digestis;*
3° Publius Victor, *de regionibus urbis Romæ;*
4° Dionysius Afer, *de situ orbis Prisciano interprete.*

1558. Onufre Panvinio.

Nous ferons ici, pour ordre, mention des *Reipublicæ Romanæ commentarii* d'Onufre Panvinio, publiés d'abord à Venise en 1558, dans le format in-octavo, réimprimés à Paris dans le même format en 1588 (1), puis encore chez les Wechel de Francfort, dans le format in-folio, en 1575 et en 1597. Le savant véronais a inséré à la fin de la première partie de son ouvrage :

1° Sextus Rufus, *de regionibus urbis* (incomplet);
2° Publius Victor, *de regionibus urbis Romæ;*
3° Rutilius Claudius Numatianus, *Itinerarium.*

1575. Josias Simler.

Un volume de petit format in-douze, publié à Bâle en 1575 par le savant Josias Simler, avec une épître dédicatoire en guise de préface, offrit un nouveau recueil de petits géographes latins, dont les exemplaires sont rares aujourd'hui. On y trouve réunis :

1° La Cosmographie d'Éthicus, mise au jour pour la première fois, avec les scolies de Simler;
2° L'Itinéraire d'Antonin, également accompagné des scolies de l'éditeur;

(1) C'est l'édition que je possède.

3° Rutilius Numatianus, encore avec quelques scolies;
4° Vibius Sequester;
5° La Notice des provinces de la Gaule.

1575. Nathan Kochhaff.

Le Wurtembergeois Nathan Kochhaff, dont le nom n'est guère connu que sous sa forme gréco-latine de Chytræus, publia à Francfort-sur-le-Mein, en 1575, un petit volume in-octavo, d'une grande rareté maintenant, intitulé *Hodœporica, sive itinera a diversis clarissimis viris tum veteribus tum recentioribus carmine conscripta;* l'éditeur mit en tête de ce recueil d'itinéraires latins en vers, ceux que lui fournissaient les anciens poëtes de Rome; ce sont les seuls que nous ayons lieu de rappeler ici, savoir:
1° Le voyage à Brindes, raconté par Horace;
2° Le voyage à Milet, compris dans les Tristes d'Ovide;
3° Le voyage à Athènes, qui fait le sujet de l'une des élégies de Properce;
4° Le petit poëme de Rutilius Numatianus.

1577. Jean-Guillaume Stuck.

Le Zuricois Jean-Guillaume Stuck reproduisit en 1577, en y joignant une version latine et un indigeste commentaire grossi jusqu'aux proportions d'un volume in-folio, qui parut à la fois à Lyon chez Barthélemi Vincent, et à Genève chez Eustache Vignon, les textes grecs publiés par Froben, des deux périples donnés alors sans distinction sous le nom d'Arrien de Nicomédie, savoir:
1° Le Périple du Pont-Euxin;
2° Le Périple de la mer Érythrée.

Puis, en 1683, Nicolas Blancard fit réimprimer à Amsterdam ces textes avec la version de Stuck, mais sans le commentaire, dans un volume in-octavo qui contient en même temps divers autres opuscules portant également le nom d'Arrien.

1577. Henri Estienne.

Tous les recueils que nous avons mentionnés jusqu'ici étaient exclusivement grecs ou exclusivement latins ; le célèbre Henri Estienne fit paraître à Paris, en 1577, le premier recueil où se trouvèrent assemblés des grecs et des latins, réunis dans un même volume, de format in-quarto plus grand qu'il n'étoit ordinaire alors. C'étaient :

1° Denis le Périégète, texte grec et version latine, avec le commentaire grec d'Eustathe sans traduction, et des notes ;
2° Pompenius Mela, avec les annotations d'Oliver ;
3° Solin, avec les corrections de Martin-Antoine Delrio ;
4° Ethicus, avec les scolies de Simler.

Nous ajouterons ici, occasionnellement, qu'Henri Estienne, qui avait reçu d'Italie une copie du périple de Scylax et de quelques fragments grecs sous le nom de Dicéarque, après avoir longtemps attendu en vain d'autres morceaux du même genre qu'on lui avait fait espérer, se décida, en 1589, à livrer au public la portion qu'il avait imprimée depuis déjà plusieurs années, en un volume in-octavo contenant deux fragments, l'un en prose, l'autre en vers, attribués à Dicéarque, mais reconnus aujourd'hui

appartenir à deux auteurs distincts, et différents tous deux du philosophe de Messine, savoir :

1° Fragment d'une description de la Grèce, par un anonyme que, d'après une indication égarée ailleurs, on peut croire Athénien ou avoir porté le nom d'Athénée ;

2° Fragment en vers d'une périégèse commençant par un acrostiche qui nous révèle le nom de Denys, fils de Calliphonte.

Et par occasion encore, rappelons en passant qu'Henri Estienne avait déjà compris dans un petit recueil in-octavo de fragments de divers historiens grecs inédits, les deux lambeaux conservés par Photius, des cinq livres sur la mer Érythrée, d'Agatharchides de Cnide, classé plus tard au nombre des petits géographes.

1580. Nicolas Reusner.

Ce que Nathan Kochhaff n'avait qu'ébauché, Nicolas Reusner l'avait fait de son côté avec plus de développement, et il en était résulté la matière d'un fort volume petit in-octavo, lequel fut publié à Bâle, sous le titre de *Hodæporicon*, par les soins de son frère Jérémie Reusner, d'abord en 1580, puis de nouveau en 1592. Le recueil est méthodiquement distribué en sept livres, dont les trois premiers seuls contiennent des productions des anciens poëtes. Celles du premier livre appartiennent à la mythologie ; ce sont :

1° Les courses de Cérès à la recherche de Proserpine, d'Ovide.

2° Le voyage de Pâris à Sparte, de Coluthus ;

3° Les Argonautiques d'Orphée;
4° La navigation de Jason et des Argonautes, de Valerius Flaccus;
5° L'expédition des Argonautes dans la Colchide, d'Ovide;
6° Le retour des Argonautes en Thessalie, de Valerius Flaccus;
7° Le voyage d'Énée au Latium, d'Ovide.

Le deuxième livre est consacré aux voyages de Grèce; on y trouve :

1° Le voyage à Milet, d'Ovide;
2° Le voyage à Athènes, de Properce.

Le troisième livre contient les voyages d'Italie, savoir :

1° Le voyage à Brindes, d'Horace;
2° Le voyage à Pise, première partie du poëme de Rutilius Numatianus;
3° Le retour à Rome, c'est-à-dire ce qui nous reste du deuxième chant du même opuscule.

Nous mentionnerons encore, occasionnellement, l'*Iter Palæstinum* de Pétrarque, en prose, qui se rencontre sous le n° 10 parmi les pièces du livre septième.

Peut-être toutes ces œuvres touchent-elles si légèrement à la géographie, qu'il semblera puéril à quelques lecteurs d'en avoir consigné ici l'indication : ce n'est, à tout prendre, qu'une mention passagère, à négliger par ceux qui voudraient n'en pas tenir compte.

1600. David Hœschel.

David Hœschel, d'Augsbourg, ayant réuni de diverses parts des copies, que l'on sait aujourd'hui

provenir d'un manuscrit unique du XIIIe siècle ayant autrefois appartenu à Pierre Pithou, publia, en 1600, un recueil de format petit in-octavo, qui passe pour très-rare, mais dont nous possédons personnellement un exemplaire, et qui comprend sous les quatre noms de Marcien d'Héraclée, Scylax de Caryande, Dicéarque de Messine et Isidore de Charax, une série de morceaux, dont plusieurs, comme nous l'avons dit tout à l'heure pour Dicéarque, ne sont point l'œuvre des auteurs auxquels la paternité en a été attribuée. Cette observation est surtout applicable aux divers fragments ici réunis sous le nom de Marcien d'Héraclée, tout en désignant aussi Artémidore d'Ephèse sur le titre de son volume. Les études successives des critiques ont donné lieu de reconnaître, dans les 106 pages intitulées par Hœschel du nom de Marcien, trois morceaux différents, savoir :

1° Fragment d'une périégèse en vers, que l'on attribua à Scymnus de Chio lorsqu'on reconnut qu'elle n'était pas de Marcien, mais auquel les derniers critiques dénient aussi le nom de Scymnus;

2° Périple de la mer Extérieure, en deux livres, dont l'attribution à Marcien d'Héraclée est maintenue;

3° Épitome fait par Marcien, du périple de la mer Intérieure, en trois livres, de Ménippe de Pergame; opuscule qui avait été confondu avec l'abrégé fait aussi par Marcien, et aujourd'hui perdu, des onze livres du périple de la mer Intérieure, d'Artémidore d'Éphèse;

Puis vient, dans le recueil de Hœschel :

4° Le périple de Scylax;

A la suite, sous le nom de Dicéarque :

5° La description de la Grèce, du problématique Athénée ;

6° La périégèse de Denys, fils de Calliphonte ;

Enfin, terminant le recueil :

7° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax.

1615. Philippe-Jacques de Maussac.

Le président de Maussac fit imprimer à Toulouse, en 1615, un volume in-octavo, dans lequel il réunit, avec une épître dédicatoire à son père, servant de préface :

1° Le petit traité grec des Fleuves et Montagnes, qui porte le nom de Plutarque, avec une version latine, une dissertation sur l'auteur, et des notes ;

2° Le traité latin analogue de Vibius Sequester, également annoté.

1618. Pierre de Bertz.

Le Flamand Pierre de Bertz, cosmographe de Louis XIII, publia en 1618 à Amsterdam, chez les Elsevier, son *Thesaurus geographiæ veteris*, en deux volumes in-folio, comprenant :

1° La Géographie de Ptolémée, texte grec, version latine, et cartes revues par Sébastien Munster, occupant ensemble tout le premier volume ;

2° L'Itinéraire d'Antonin ;

3° Le Livret des provinces romaines ;

4° La Notice des provinces et cités de la Gaule ;

5° L'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ;

6° La Table peutingérienne.

1619. Jean Libert et Sébastien Cramoisy.

En 1619 fut publié à Paris, chez Jean Libert, un petit volume in-32, reproduit exactement en 1625 chez le même libraire, et non moins exactement en 1626 avec le nom de Sébastien Cramoisy, puis encore en 1635 avec celui de Libert, sans que nulle indication d'aucune espèce mette sur la voie de découvrir quel fut le promoteur de cette famille de petites éditions, où l'on trouve réunis :

1° Pomponius Mela ;
2° La Cosmographie d'Éthicus;

et à la suite, le petit abrégé de géographie d'Henri Lorit, de Glarüs.

1628. Frédéric Lindenbrog.

Au nom de Frédéric Lindenbrog ne se rattache point le souvenir d'une publication effective de petits géographes, mais seulement celui d'un projet auquel Jacques Godefroy fait allusion dans la dédicace à Saumaise placée en tête de l'édition princeps de la *Vetus orbis descriptio* (*Liber Junioris philosophi*) qu'il a donnée en 1628. « Ce sera sans aucun doute, dit-il en » parlant de cet écrit, une bonne aubaine pour notre » ami Lindenbrog, dont nous attendons de jour en » jour un recueil d'anciens opuscules géographiques. »

A ce projet, dont nous ne savons d'ailleurs rien autre chose, se rattachaient probablement les collections de deux manuscrits et de deux anciennes éditions, ainsi que des annotations diverses écrites de la main de Lindenbrog sur un exemplaire de Solin tombé plus tard en la possession de Marquard Gude.

1628. Luc Holstein.

Il s'agit encore ici d'un projet, mais dont nous connaissons au moins l'ensemble et l'économie, exposés par l'auteur lui-même dans une lettre à l'illustre Peiresc, en date du 3 des ides (11) de février 1628, et plusieurs fois publiée (en 1809 par le marquis de Fortia, en 1812 par Bredow, et en 1817 par M. Boissonnade). Nous pouvons ainsi donner la liste des ouvrages qu'il se proposait de réunir dans sa collection.

Il la distribuait en plusieurs séries successives, dont la première, commençant par les écrits où il est traité de l'état du globe en général, devait contenir :

1° Un opuscule de Michel Psellus, sur la situation, la figure et la grandeur de la terre, qui se rencontre plus fréquemment sous le nom de Nicéphore Blemmide;
2° L'Abrégé de géographie d'Agathémère;
3° Épitome de géographie en 14 chapitres, anonyme;
4° De la manière de dessiner la terre sur un globe, anonyme;
5° Les deux livres de périples, de Marcien d'Héraclée;
6° L'Épitome d'Artémidore (ou plutôt de Ménippe);
7° Périégèse anonyme (le faux Scymnus, avec addition de 240 vers retrouvés ailleurs);
8° Le Périple de Scylax de Caryande;
9° Le Périple de Hannon;
10° *a*. Description de la Grèce par Dicéarque: premier fragment, en vers (c'est la périégèse de Denys, fils de Calliphonte);
b. second fragment, en prose (celui d'Athénée ou d'un Athénien anonyme);
11° Navigation du Bosphore de Thrace, par Denys de

Byzance, dont le savant Pierre Gylles, d'Alby, avait eu un exemplaire complet, mais dont Holstein n'avait pu retrouver qu'un fragment contenant la préface seule;

12° Commentaire de Pierre Gylles sur Denys de Byzance;

13° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien de Nicomédie;

14° Autre description du Pont-Euxin, composée de deux fragments compilés d'après Arrien, le périégète anonyme (le faux Scymnus, dont on retrouve ici les 240 vers inédits), et enfin Marcien (ou plutôt Ménippe);

15° Le Périple de la mer Érythrée, d'Arrien d'Alexandrie;

16° Les Stathmes parthiques d'Isidore, de Charax;

17° Un récit des Indiens et Brachmanes, du rhéteur Palladius;

18° Version en latin barbare d'une périègèse grecque perdue, par un anonyme (Junior philosophus), déjà publiée par Godefroy;

19° Extraits et corrections de Strabon, par Gemiste Pléthon;

20° Enfin, l'épitome (ou Chrestomathie) de Strabon.

Cette première partie était déjà toute préparée pour l'impression, sauf Denys de Byzance et l'épitome de Strabon. La seconde série devait contenir tous les auteurs ayant écrit sur la ville et l'empire de Constantinople; mais Holstein n'en avait encore rassemblé qu'une partie, savoir :

1° Hesychius, sur les origines de Constantinople;

2° Les Antiquités de Constantinople, de Codin;

3° Collection des antiquités de Constantinople, par un anonyme;

4° Description de Sainte-Sophie, par Paul le Silentiaire;

5° Description de la tribune du même temple, par le même auteur;

6° Description de Constantinople, de Pierre Gylles, servant de commentaire à tous les morceaux précédents;
7° Le Livret des régions ou quartiers de Constantinople;
8° Le Parallèle de Rome et de Constantinople, d'Emmanuel Chrysoloras;
9° Le Synecdème de Hiéroclès, offrant la notice des provinces de l'empire d'Orient;
10° Les Thèmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète; en y joignant peut-être son traité de l'Administration de l'Empire;
11° Notice ecclésiastique inédite, du temps de l'empereur Léon; celle de Codin; et divers autres extraits d'un genre analogue.

Il voulait mettre à la suite, par forme de supplément, différents auteurs ayant écrit sur les merveilles du monde, autres que ceux déjà publiés par Meursius; Holstein avait déjà réuni, ou avait à sa portée :

1° Philon de Byzance, sur les sept merveilles du monde;
2° Sotion, extraits sur les merveilles des eaux;
3° Paul le Silentiaire, vers sur les thermes Pythiens;
4° Recueil de diverses opinions sur les crues du Nil, par un anonyme;
5° Et peut-être encore un extrait de Porphyre, sur une fontaine merveilleuse de l'Inde.

Voilà ce qui devait composer sa collection des petits géographes; il avait dessein de donner en outre, séparément, quelques-uns des grands géographes, savoir :

1° Étienne de Byzance;
2° Denys le Périégète, avec le commentaire d'Eus-

tathe, les paraphrastes et scoliastes grecs, les versions d'Avienus et de Priscianus, et des notes.

Il faisait encore entrer dans son plan général la géographie sacrée, et avait réuni les morceaux suivants :

1° Eusèbe de Césarée, sur les noms des lieux saints ;
2° Le livre latin de saint Jérôme sur le même sujet, traduit d'Eusèbe ;
3° Le livre de Bède le Vénérable, sur les noms de lieux dans les Actes des apôtres ;
4° Lettre d'Eucher à Fauste sur l'état de la Judée ;
5° Les descriptions de la Terre sainte, d'Adamnan, Bède, Burchard, Épiphanes, et autres anciens les plus notables ;
6° Enfin, la Division de la terre entre les enfants de Noé.

Outre ce plan développé par Holstein dans sa lettre à Peiresc, et répété sommairement dans un catalogue postérieur où figure de plus, parmi les premiers opuscules dont le sujet présente un caractère de généralité,

(4° *b.*) Isaac Argyrius, de la manière de représenter la terre sur un plan,

le savant philologue avait manifesté, dans une lettre à Meursius, de la veille des nones (4) de janvier 1624, le dessein de publier aussi les géographes latins, Mela, Solin, Ethicus, Avienus et les autres, qu'il avait déjà collationnés dans ce but, ayant le projet de les faire précéder de quelques dissertations géographiques où il aurait voulu exposer les vrais principes de la géographie des anciens.

De tous ces travaux de Holstein, il n'a été publié

qu'une faible partie ; Théodore Rycke fit imprimer à Leyde chez Van der Aa, en un volume in-folio qui porte la date de 1692 :

1° Les notes et corrections sur Étienne de Byzance ;
2° Les fragments grecs, avec une version latine, attribués à Scymnus de Chio.

Puis en 1819, Guillaume Manzi, préfet de la bibliothèque Barberini, où se conservent les manuscrits de Holstein, fit paraître à Rome, en un mince volume de format grand in-quarto :

1° Une préface sur Dicéarque, et immédiatement après, le fragment en vers qui appartient incontestablement à Denys, fils de Calliphonte, avec des notes ;
2° Les fragments en prose, supposés aujourd'hui devoir être mis sous le nom d'Athénée (si l'on ne préfère l'indication d'un Athénien anonyme), également annotés ;
3° Le Périple de Hannon, annoté aussi ;
4° La Géographie synoptique de Nicéphore Blemmide, laquelle paraît donnée ici d'après un manuscrit autre que la copie de Holstein, qui semblait préférer le nom de Psellus ;
5° Des notules marginales de Holstein sur les collections de Gelenius et de Hœschel.

On trouvera plus loin, chacune en son lieu, l'indication des autres emprunts faits aux manuscrits de Holstein.

1639. Isaac Vossius.

En 1639, le célèbre Isaac Vossius, qui n'avait alors que 21 ans, publia à Amsterdam, en un mince volume in-quarto, avec une version latine et des notes :

1° Le Périple de Scylax ;
2° Le Périple du Pont-Euxin et du Palus Méotide,

fragment postérieur de celui qui est compris dans la première liste de Luc Holstein sous le n° 14.

1641. Charles de Saint-Paul Vialart.

Luc Holstein faisait entrer dans le plan de son recueil de petits géographes les opuscules relatifs à la géographie sacrée, et d'autres collecteurs regardent comme plus utile encore d'y comprendre la géographie ecclésiastique; c'est pour nous un motif de ne pas négliger de mentionner ici les ouvrages où se trouvent déjà recueillis des documents de cette nature. Telle est la *Geographia sacra sive notitia antiqua episcopatuum ecclesiæ universæ*, du père Vialart, évêque d'Avranches et supérieur général des Feuillants, connu en religion sous le nom de Charles de Saint-Paul; grand volume in-folio publié à Paris en 1641, avec un parergon ou appendice où l'on trouve :

1° Circonscription des cinq patriarchats, et dénombrement des siéges apostoliques, en grec, avec une version latine;
2° Notice du patriarchat de Constantinople, en grec et en latin;
3° Synecdème de Hiéroclès, incomplet, en grec et en latin;
4° Rang de préséance des patriarches, métropolitains, archevêques et évêques, réglé par l'empereur Léon le philosophe, en grec et en latin;
5° Notice des cinq patriarchats, en latin;
6° Notice des siéges de l'obédience directe de Rome, tirée des manuscrits de Jacques de Thou, en latin.

La Géographie sacrée de Charles de Saint-Paul fut réimprimée dans le format in-octavo, en 1666,

à Rome, où parurent aussi, la même année, et dans le même format, les annotations de Luc Holstein. Une autre belle édition in-folio, avec les annotations de Holstein, fut donnée à Amsterdam en 1703, puis successivement grossie en 1704 de la Géographie sacrée de Nicolas Sanson, et en 1707 de l'Onomasticon de l'Écriture sainte, du père Jacques Bonfrère, dans lequel se trouvent reproduits :

1° L'Onomasticon grec d'Eusèbe;
2° Celui de saint Jérôme;
3° La description de la Terre sainte du moine Burchard de Mont-Sion.

1646. Jérôme de Vogel.

Le libraire Jérôme de Vogel reproduisit à Leyde en 1646, en un volume petit in-douze, la portion latine du recueil publié à Paris en 1577 par Henri Estienne, c'est-à-dire :

1° Pomponius Mela, avec les annotations d'Oliver;
2° Solin, avec les corrections de Delrio;
3° Ethicus, avec les scolies de Simler.

1653. Léon Allacci.

Nous ne pouvons négliger de mentionner ici, pour les opuscules géographiques qu'il contient, le recueil donné en 1653 à Cologne, dans le format petit in-octavo, sous le titre grec de *Symmikta*, par le savant Léon Allacci, de Chio, ou plus exactement par son ami Barthold Nihus, évêque de Myra, à qui il en avait envoyé les éléments. En tête du volume se trouvent réunies six pièces, soit grecques

soit latines, que l'on fait entrer d'ordinaire dans le plan d'une collection générale des petits géographes grecs et latins ; ce sont :

1° Jean Phocas, description sommaire des pays entre Antioche et Jérusalem ;
2° Epiphanius, relation de la Syrie et de la ville sainte ;
3° Perdiccas d'Éphèse, petit poëme sur Jérusalem ;
4° Description anonyme des lieux saints.

Ces quatre premiers sont en grec, et accompagnés d'une version latine ; les deux suivants sont en latin :

5° Eugésippe, distances entre les lieux de la Terre sainte ;
6° Willebrand d'Oldenbourg, Itinéraire de la Terre sainte.

Les *Symmikta* d'Allacci ont été reproduits en 1733 à Venise, à la fin du volume in-folio de la Byzantine qui contient les chroniques de Genesius, de Phrantzes et de Malala.

1674. Abraham Berkel.

Le savant Abraham Berkel, qui n'eut pas la satisfaction de voir terminée l'édition de l'abrégé parvenu jusqu'à nous d'Etienne de Byzance, à la préparation de laquelle il travailla toute sa vie, avait fait paraître à Leyde, dès 1674, un volume de format in-octavo, où se trouvent réunis :

1° Les quelques fragments originaux d'Étienne de Byzance, déjà recueillis et publiés par Samuel Tennulius, et auxquels le nouvel éditeur joignit une version latine et des notes ;
2° Le Périple de Hannon, également en grec et en latin, avec les notes de Conrad Gessner et de Samuel Bochart ;

3° L'Inscription grecque d'Adulis, conservée par Cosmas, avec la version latine de Léon Allacci.

1685. Jacques Gronov.

Jacques Gronov donna à Leyde, en 1685, dans le format petit in-octavo, un volume qui comprenait :

1° Pomponius Mela, avec les notes de l'éditeur;
2° Les *Excerpta* de cosmographie de Julius Honorius, qui paraissaient alors pour la première fois;
3° La Cosmographie d'Ethicus, mais en déclarant qu'elle lui était faussement attribuée.

Il reproduisit la même collection en 1696, en améliorant et développant ses notes sur Mela, et en faisant entrer de plus dans le volume,

4° L'Anonyme de Ravenne, déjà publié par le père Placide Porcheron.

Puis en 1722 son fils Abraham édita de nouveau le même recueil, mais en agrandissant le format et amplifiant considérablement le commentaire sur Mela par la réunion des annotations intégrales de Barbaro, Oliver, Fernan-Nuñez, Schott, Jacques Gronov, Isaac Vossius et Pierre Chacon.

A côté de son recueil latin, Jacques Gronov publia aussi un recueil grec, qu'il fit paraître en 1697 à Leyde en un mince volume in-quarto sous le titre de *Geographica antiqua*, et qui renfermait :

1° Le Périple de Scylax, en grec et en latin, avec les notes d'Isaac Vossius, celles de Jacques le Paulmier de Grentemesnil, et les siennes propres;
2° Le fragment déjà donné par Vossius d'un périple anonyme du Palus Méotide et du Pont-Euxin, avec version latine et notes;
3° Le petit traité de géographie d'Agathémère, avec

la version et les notes de Samuel Tennulius, qui l'avait déjà publié en 1671;

4° La Description du monde en latin barbare, déjà donnée en 1628 par Jacques Godefroy, et qui porte le nom de Junior le philosophe dans divers manuscrits.

Il reproduisit ou plutôt il remit en circulation ce même volume avec un nouveau titre sous la date de 1700, en ajoutant, à la suite, des observations critiques sur l'édition des Petits géographes grecs alors commencée par Hudson avec le concours de Dodwell.

1692. Emmanuel Schelstraten.

Nous ne pouvons nous dispenser de mentionner ici, parmi les collecteurs d'opuscules géographiques, le laborieux Schelstraten, bibliothécaire du Vatican, mort en 1692, dont le grand ouvrage, *Antiquitas Ecclesiæ illustrata*, renferme, dans le second volume (imprimé seulement en 1697, à Rome), un appendice géographique de 295 pages in-folio, offrant, après une dissertation préliminaire sur la division de l'Empire romain en provinces, une série de vingt-six pièces, la plupart consacrées à des notices ecclésiastiques, à la suite desquelles est ajouté un vingt-septième document qui présente, en grec et en latin, l'état moderne du patriarchat de Constantinople. Nous croyons utile d'insérer ici le relevé sommaire de ces nombreux morceaux, savoir :

1° La *Dimensuratio provinciarum*, reproduite de nos jours par le cardinal Mai, et par le docteur Georges-Henri Bode sous le titre, moins exact peut-être, de *Demonstratio provinciarum*;

2° *Descriptio de situ locorum*, leçon meilleure et plus complète de l'opuscule publié par Léon Allacci sous le nom d'Eugésippe;

3° L'Itinéraire d'Antonin, d'après un manuscrit du Vatican;

4° L'*Expositio totius mundi* (Junior philosophus) réimprimé sur l'édition de Godefroy;

5° Notice des provinces de l'Empire, extraite de la *Notitia dignitatum;*

6° Circonscriptions des cinq patriarchats et dénombrement des siéges apostoliques, en grec, avec une version latine; plus correct mais moins entier que dans Charles de Saint-Paul;

7° Notice des provinces et cités de la Gaule, reproduite du P. Sirmond;

8° Métropoles, et cités qui en dépendent, autre notice d'après un manuscrit du XIIe siècle;

9° Notice des provinces et cités de la Gaule et de toutes les provinces de l'Empire;

10° Notice des XI régions et CXIII provinces de l'Empire;

11° Notice des évêchés d'Afrique, d'après les souscriptions de la conférence de Carthage en 411;

12° Liste des évêques catholiques venus à Carthage en 484 sur l'ordre de Hunéric;

13° Divisions des provinces d'Espagne et de leurs siéges en 962;

14° Autre notice des métropoles et évêchés d'Espagne d'après un manuscrit gothique d'Oviedo;

15° Division des provinces d'Espagne faite par le roi Wamba en 672;

16° Liste des églises du patriarchat de Constantinople dans l'ordre arrêté par Léon le philosophe, en grec et en latin (déjà imprimé à la suite de Codin curopalate);

17° Rang de préséance des patriarches, métropolitains, archevêques et évêques, réglé par le même empereur Léon;

18° Synecdème de Hiéroclès, en grec et en latin, d'après la copie autographe de Luc Holstein;

19° Notice des cinq patriarchats, rédigée en latin pour le roi Roger de Sicile, par l'archimandrite Nilos Doxopatrios, d'après un original grec daté du 23 mars 1011;

20° Notice des patriarchats d'Antioche et de Jérusalem;

21° Description de la paroisse de Jérusalem;

22° Notice des églises patriarchales de Rome avec les églises suffragantes, en 1057;

23° Notice des églises de la chrétienté en 1225;

24° *Notitia ecclesiarum urbis et orbis*, vers 1340;

25° Rang des églises du patriarchat de Constantinople au temps d'Andronic Paléologue le Vieux, en grec et en latin (déjà imprimé à la suite de Codin);

26° Ordre des siéges métropolitains auxquels sont attachées certaines qualifications honorifiques, en grec et en latin (déjà imprimé à la suite de Codin).

1698. Christophe Keller.

Christophe Keller, bien plus connu sous son nom latinisé de *Cellarius*, publia à Halle en 1698 un mince volume in-octavo, qui contient, avec les annotations de l'éditeur:

1° Le Bréviaire des conquêtes et provinces du peuple romain, de Sextus Rufus Festus;

2° Le Livret des provinces de l'Empire au temps de Théodose le Grand.

1698. Jean Hudson.

Nous voici arrivés à la plus célèbre et la plus recherchée des collections de petits géographes, entreprise à Oxford en 1698 par Jean Hudson, conservateur de la bibliothèque Bodléyenne, avec la collaboration du savant Henri Dodwell, et terminée en 1712, en quatre volumes in-octavo réunis sous le titre commun de *Geographiæ veteris scriptores græci*

minores, titre qui n'est point exact ou qui du moins n'est pas complet, comme on le verra tout à l'heure.

Les tomes I et II, ainsi que le tome IV imprimé dès 1710, commencent uniformément par des dissertations de Dodwell sur l'auteur et l'âge de chacun des opuscules contenus dans le volume, lequel se termine par les annotations des précédents éditeurs et par une table alphabétique générale : le tome III, publié après la mort de Dodwell, n'a ni dissertations ni notes. Le texte de chaque auteur a sa pagination particulière, mais les signatures et les réclames typographiques constatent l'ordre dans lequel ils doivent se succéder.

Récapitulons sommairement les pièces contenues dans chaque volume :

Le tome premier, paru en 1698, contient, après huit dissertations préliminaires de Dodwell :

1° Le Périple de Hannon, avec la version latine de Conrad Gessner ;

2° Le Périple de Scylax, avec la version d'Isaac Vossius ;

3° Les fragments d'Agatharchides sur la mer Erythrée, avec la version de Rhodomann ;

4° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien, avec la version de Stuck ;

5° Le Périple de la mer Érythrée, donné pareillement sous le nom d'Arrien, avec la version de Stuck ;

6° Le voyage de Néarque, extrait de l'histoire Indique d'Arrien, avec la version de Bonaventure de Smet ;

7° Le Périple de la mer Extérieure, de Marcien d'Héraclée, en deux livres, et son épitome d'Artémidore (de Ménippe), avec une version de Hudson ;

et à la suite, des fragments de Ménippe et d'Artémidore recueillis de divers auteurs;

8° Le fragment de périple du Pont-Euxin et du Palus Méotide publié par Isaac Vossius, avec la version qu'il en avait faite.

Le tome second, qui porte la date de 1703, renferme, après six dissertations préliminaires de Dodwell :

1° Le Périple en vers (de Denys fils de Calliphonte), entrecoupé des fragments en prose (du problématique Athénée) alors attribués à Dicéarque, avec une version de Hudson; puis le fragment sur le mont Pélion, avec la version de Jean-Albert Fabricius;

2° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax, avec une version de Hudson;

3° La Périégèse en vers autrefois attribuée à Marcien d'Héraclée, puis à Scymnus de Chio, y compris les 240 vers retrouvés par Luc Holstein, avec une version latine d'Érasme Vinding;

4° Le petit livre des Fleuves et des Montagnes donné sous le nom de Plutarque, avec la version de Philippe-Jacques de Maussac;

5° L'abrégé de géographie d'Agathémère, avec la version de Samuel Tennulius;

6° L'épitome ou chrestomathie de la géographie de Strabon, avec la version de Jérôme Gémusée.

Le tome troisième, portant sur le titre, au lieu de l'annonce des dissertations et annotations, la mention nouvelle : *accedunt geographica arabica*, etc., parut en 1712 seulement ; il contient :

1° Des extraits du traité de Denys de Byzance sur la navigation du Bosphore de Thrace, tirés des citations latines qu'en avait faites Pierre Gylles dans son livre sur le même sujet; plus un court fragment de l'original grec, reproduit simplement dans une note;

2° Description anonyme du Pont-Euxin, recueillie

par Holstein; fragment initial du périple dont la dernière partie est insérée sous le n° 8 dans le premier volume; il est accompagné d'une version de Hudson;

3° L'*Expositio totius mundi et gentium* (de Junior le philosophe), en latin;

4° Variantes pour l'anonyme de Ravenne, fournies par un manuscrit du Vatican;

5° L'Arabie, de Ptolémée, avec une version latine;

6° Extraits de la géographie d'Aboulféda, en ce qui concerne le Khowârezm, le Mâwara'lnahr et l'Arabie, texte arabe, avec la version latine de Greaves;

7° Les tables géographiques du persan Nassireddin et du tartare Ulugbeig, également en arabe, avec la version latine de Greaves;

8° Extraits de la description de la Perse, du médecin Georges Chrysococcas, en grec, avec la version latine d'Ismaël Bouillaud;

9° Table des latitudes et longitudes des principales villes, de Ptolémée, en grec et en latin;

10° Catalogue des étoiles, de Ptolémée, en grec.

Tel est l'ordre dans lequel se succèdent effectivement ces divers morceaux dans le volume: mais la table initiale indique un autre ordre, d'après lequel les n°s 8 et 9 devraient venir se placer immédiatement après le n° 2.

Le tome quatrième, déjà publié séparément en 1710, reçut en 1712 un nouveau frontispice et diverses additions, pour entrer dans le recueil général; il est spécialement consacré à Denys le périégète, et s'ouvre par une dissertation de Dodwell sur l'âge et la patrie du poëte géographe. Ce volume contient le texte de Denys avec la version latine d'Henri Estienne et le commentaire d'Eustathe, puis les tra-

ductions en vers d'Avienus et de Priscien, suivies de l'*Ora maritima* d'Avienus ; ensuite une paraphrase grecque anonyme ; un choix de scolies ; quelques fragments inédits; un de Constantin Porphyrogénète, d'après Vossius; d'autres lambeaux sur les changements de noms des villes et des pays ; enfin des variantes, des notes, et des cartes géographiques.

1711. Anselme Banduri.

L'*Imperium orientale* d'Anselme Banduri, publié en 1711 à Paris, en deux grands volumes in-folio, a droit, au même titre que l'*Antiquitas ecclesiæ* de Schelstraten, de prendre rang dans le cortége que nous passons ici en revue : le savant académicien a compris en effet, dans son tome premier, divers opuscules géographiques, entre lesquels nous avons à citer :

1° Les Thèmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète, avec une version latine en regard; plus un commentaire qui se trouve rejeté à la fin du second volume, et une carte géographique de Guillaume de l'Isle;
2° L'Administration de l'Empire, du même auteur, avec version, commentaire et carte géographique, semblablement disposés;
3° Le Synecdème de Hiéroclès, en grec et en latin, intercalé entre les deux ouvrages précédents ;
4° La notice des églises du patriarchat de Constantinople, suivant le rang assigné à chacune d'elles par l'empereur Andronic ; grec et latin ;
5° Un catalogue des évêchés du patriarchat de Constantinople, grec et latin ;
6° La description du Bosphore de Thrace, de Pierre Gylles, qui a fondu dans cet écrit le traité de Denys de Byzance, aujourd'hui perdu ;

7° La description de Constantinople au temps d'Arcadius et d'Honorius, avec le commentaire de Pancirole.

1735. PIERRE WESSELING.

Il faut compter aussi, parmi les recueils de documents géographiques, les *Vetera romanorum itineraria*, donnés en 1735 à Amsterdam, par Pierre Wesseling, en un volume in-quarto où se trouvent réunies, avec les annotations des précédents éditeurs et les siennes propres :

1° L'Itinéraire des Provinces, dit d'Antonin, avec l'Itinéraire maritime, et l'Insulaire ; suivi des prétendus fragments mis au jour par Jean Nani de Viterbe ;
2° L'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ;
3° Le Synecdème de Hiéroclès.

1764. CONRAD-ARNOLD SCHMIDT.

Conrad-Arnold Schmidt fit paraître à Braunschweig et Wolfenbüttel, en 1764, sous le titre de « Arrians Indische Merkwürdigkeiten und Hannons Seereise », un volume in-octavo contenant, avec la version allemande de Georges Raphel son beau-père, et avec ses propres annotations :

1° L'histoire Indique, d'Arrien, accompagnée de la dissertation de Dodwell sur le voyage de Néarque ;
2° Le périple de Hannon, accompagné du mémoire de Bougainville sur l'expédition du général carthaginois.

1785. ABRAHAM-JACQUES PENZEL.

Il ne s'agit encore ici que d'un projet, mais ce projet était celui d'un homme qui s'était particulièrement voué à la géographie, et qui avait déjà publié,

de 1775 à 1777, une traduction allemande de Strabon, accompagnée de notes érudites. Dans une lettre adressée de Dombrova le 10 février 1785 au baron de Sainte-Croix, puis dans la gazette littéraire de Jena, et dans des lettres à Harles, Penzel fit connaître le plan d'une collection étendue et méthodique des petits géographes grecs dont il se proposait la publication. Il avait dessein de distribuer le tout en cinq parties, chacune d'un volume, sauf la troisième partie, qui aurait eu deux volumes. En voici la composition sommaire, telle qu'il l'a lui-même annoncée :

La première partie, qu'il appelait *mathématique*, devait contenir :

1° Aratus, avec ses deux métaphrastes latins, les scoliastes, etc.;
2° Géminus;
3° Cleomèdes, *de mundo*;
4° La Sphère de Proclus;
5° Celle d'Autolycus;
6° L'hypotypose d'Agathémère.

La deuxième partie, qu'il intitulait *universelle*, renfermerait :

1° Denys le périégète, avec les deux métaphrastes, et les scoliastes;
2° Scymnus de Chio;
3° Scylax de Caryande;
4° La chrestomathie de Strabon;
5° Les fragments de Ménippe de Pergame;
6° Ceux d'Artémidore d'Ephèse;
7° Ceux d'Ephore de Cumes.

La troisième partie, à laquelle il donnait le titre de *particulière*, se partageait en deux volumes ; l'un consacré à l'Asie et l'Afrique, devait offrir :

1° Agatharchides, sur la mer Erythrée;
2° Le Périple de la mer Erythrée, d'Arrien (ou de son homonyme);
3° L'histoire Indique, du même;
4° Le Périple de Hannon;
5° Le Périple de la mer Extérieure, de Marcien d'Héraclée;
6° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax;
7° Le monument d'Adulis.

Dans le second volume de la troisième partie, se seraient trouvés les opuscules relatifs à l'Europe, savoir :

1° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien;
2° Le Périple anonyme;
3° Le fragment de Dicéarque sur la Grèce;
4° Le petit traité des Fleuves, (qui porte le nom) de Plutarque.

La quatrième partie était signalée par le titre de *sacrée ;* elle eût contenu :

1° Eusèbe, sur les noms de lieux, avec la version de saint Jérôme;
2° La relation de la Syrie et de la ville sainte, d'Epiphanius;
3° La description des lieux depuis Antioche, en Syrie, Phénicie, etc., de Phocas;
4° Le poëme sur Jérusalem, de Perdiccas;
5° Description anonyme des lieux saints.

Enfin la cinquième partie, qu'il appelait *moyenne,* parce qu'elle était spéciale au moyen âge, devait renfermer :

1° Cosmas Indicopleustes;
2° Palladius, sur les Brachmanes;
3° Les Thèmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète;
4° Le traité de l'Administration de l'Empire, du même;
5° La description de Constantinople, de Codin;
6° Théodore Gaza, sur l'origine des Turcs.

Pour compléter le travail, Penzel demandait qu'on lui signalât tout écrivain de ce genre qui lui serait resté inconnu, et qu'on lui fournît un supplément tiré de la Byzantine et des Bollandistes, deux ouvrages où il présumait qu'il y avait beaucoup à prendre pour son sujet, mais dont il n'avait à sa portée ni l'un ni l'autre.

1786. Henri Friesemann.

Schœll constatait en 1808, dans son Répertoire de littérature ancienne, l'annonce de quatre éditions des petits géographes, signalées par les quatre noms de Penzel, Friesemann, Sainte-Croix, et Bredow. Nous venons de faire connaître le programme de Penzel, et nous parlerons avec quelque détail tout à l'heure de ceux de Sainte-Croix et de Bredow ; mais quant à Friesemann, tout ce qu'on en sait généralement en dehors de cette mention de Schœll, c'est, suivant le rapport de Bernhardy, qu'après avoir dépouillé à Paris beaucoup de volumes pour l'épuration du texte de Denys le périégète, il était retourné en Hollande, sa patrie, et n'avait plus donné de ses nouvelles.

Cependant nous pouvons ajouter à ces maigres indications un renseignement plus précis, à savoir : que le docte hollandais publiait à ses frais, en 1786, à Amsterdam, un volume in-octavo qu'on doit considérer comme un commencement d'exécution du projet rappelé par Schœll. Ce volume contient en effet :

La description de la Terre, d'Aviénus, avec les corrections inédites de Schrader, les notes de Nicolas Heinsius, de Gaspard de Barth, de Claude Saumaise, et çà et là celles du nouvel éditeur.

Dans sa préface, datée du 1er janvier 1786, l'éditeur annonce que si cette publication est bien accueillie, il donnera bientôt après l'*Ora maritima* du même auteur, puis la périégèse de Priscien, et très-prochainement Denys le périégète lui-même, enrichi de nombreuses scolies encore inédites, avec les autres petits géographes grecs, éclaircis et corrigés en beaucoup d'endroits. Mais ce projet n'eut pas d'autre suite.

1788. Jean-Christian Wernsdorff.

La collection des petits poëtes latins, de Jean Christian Wernsdorff, a droit d'être mentionnée spécialement ici, d'autant plus qu'une section distincte y est formée des géographes, qui occupent en entier le cinquième volume, composé de trois parties publiées successivement, la première à Altembourg en 1788, et les deux autres à Helmstadt en 1791 et 1792, mais se suivant toutes les trois sous une seule pagination continue, et renfermant, avec des notices littéraires étendues, de copieuses notes, des excursus nombreux, et un index général :

1° Rutilius Numatianus, auquel est joint un petit morceau de Hildebert du Mans sur la ruine de Rome ;

2° La Périégèse de Priscien, suivie de son poëme sur les poids et mesures, et de son Épitome des phénomènes ;

3° Vers sur les douze vents ;
4° Vers (conservés par Dicuil) sur la carte du monde ordonnée par Théodose ;
5° La Périégèse de Rufus Festus Avienus ;
6° L'*Ora maritima*, du même, suivie de quatre petites pièces en vers, également de lui ;
7° La Galerie des villes remarquables, d'Ausone, suivie de petites pièces de vers d'autres auteurs, sur les villes et les îles ;
8° Fragments des poëmes géographiques de Publius Terentius Varro Atacinus.

Cette section a été reproduite en entier à Paris, en 1825, en deux volumes in-octavo, le 4ᵉ et le 5ᵉ du recueil des petits poëtes latins, dans la grande collection des auteurs classiques de Nicolas-Éloi Lemaire ; il y a seulement addition insignifiante de quelques notes, et certaines modifications dans l'arrangement typographique ; les nᵒˢ 7 et 8 sont transposés immédiatement après le nº 4 pour terminer un premier tome, tous les opuscules d'Aviénus se trouvant rassemblés dans le tome suivant.

1789. Jacques-Nicolas Belin de Ballu.

Nous savons seulement par quelques mots du baron de Sainte-Croix, que le savant helléniste Belin de Ballu « avait consacré quelques-unes de ses veilles » à l'idée d'entreprendre une nouvelle édition des petits géographes, pour remplacer celle de Hudson devenue rare et chère ; « mais j'ignore, ajoutait Sainte-Croix, jusques où il a poussé son travail et quel est son plan. » Nous ne pouvons rien ajouter à ce simple renseignement.

1789. Guilhem de Sainte-Croix.

Le baron de Sainte-Croix s'occupa lui-même, sinon de la préparation effective d'une nouvelle édition des petits géographes, au moins d'un plan plus complet que ceux qu'on connaissait jusqu'alors, remplaçant les dissertations de Dodwell par d'autres plus concises, et faisant entrer les géographes latins dans son recueil, qu'il intitulait *Geographi antiqui minores, et fragmenta quæ supersunt*, etc. Il donna dans le cahier d'avril 1789 du Journal des savants, un catalogue raisonné des opuscules destinés à entrer dans sa collection ; nous nous bornerons à en offrir ici le résumé sommaire. Il avait, en général, rangé les auteurs dans l'ordre chronologique, ainsi qu'il suit :

1° Le Périple de Hannon ;
2° Celui de Scylax ;
3° *a.* Le fragment en vers de Dicéarque (c'est-à-dire la Périégèse de Denys fils de Calliphonte);
b. Le fragment en prose et la description du mont Pélion (œuvre du problématique Athénée) ;
4° Antoine Diogènes, extraits relatifs aux merveille de Thulé, conservés par Photius;
5° Le monument d'Adulis;
6° Extraits du Périple de la mer Érythrée, d'Agatharchides ;
7° La Périégèse attribuée à Scymnus de Chio, avec les fragments d'Éphore conservés par Cosmas ;
8° Denys le périégète , avec le commentaire d'Eustathe, la paraphrase grecque, et un choix de scolies ;
9° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax;
10° L'histoire Indique, d'Arrien ;
11° Périple du Pont-Euxin, d'Arrien;

12° Le Périple anonyme de la mer Érythrée;
13° Table des longitudes et latitudes des principales villes, de Ptolémée;
14° L'abrégé de géographie d'Agathémère;
15° Fragment de Denys de Byzance, sur le Bosphore de Thrace;
16° Fragment de l'épitome d'Artémidore (de Ménippe), par Marcien d'Héraclée;
17° Périple de la mer Extérieure, de Marcien d'Héraclée;
18° Périple anonyme du Pont-Euxin, réunion de deux fragments publiés par Hudson, l'un sous le n°. 2 du tome troisième, l'autre sous le n° 8 du tome premier;
19° Fragment original d'Étienne de Byzance;
20° Extraits de l'histoire des ambassades de Nonnose, conservés par Photius;
21° Les Thêmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète;
22° Stadiasme anonyme de la Méditerranée, publié par Yriarte dans son catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid;
23° Epitome ou chrestomathie de Strabon;
24° Opuscule anonyme sur les éparchies ou provinces du monde (peut-être une reproduction du Synecdème de Hiéroclès);
25° Fragment anonyme sur la division du globe;
26° Gèmiste Pléthon, de la correction de quelques erreurs du texte de Strabon;
27° Extraits de la description de la Perse, de Géorges Chrysococcas;
28° Divers extraits géographiques;
29° Opuscule sur la figure et la grandeur de la terre, de Michel Psellus;
30° Abrégé de géographie, en XIV chapitres, par un anonyme;
31° De la manière de dessiner la terre sur un globe, anonyme;
32° Le traité des Fleuves, qui porte le nom de Plutarque;

1789. Guilhem de Sainte-Croix.

Le baron de Sainte-Croix s'occupa lui-même, sinon de la préparation effective d'une nouvelle édition des petits géographes, au moins d'un plan plus complet que ceux qu'on connaissait jusqu'alors, remplaçant les dissertations de Dodwell par d'autres plus concises, et faisant entrer les géographes latins dans son recueil, qu'il intitulait *Geographi antiqui minores, et fragmenta quæ supersunt*, etc. Il donna dans le cahier d'avril 1789 du Journal des savants, un catalogue raisonné des opuscules destinés à entrer dans sa collection ; nous nous bornerons à en offrir ici le résumé sommaire. Il avait, en général, rangé les auteurs dans l'ordre chronologique, ainsi qu'il suit :

1° Le Périple de Hannon ;
2° Celui de Scylax ;
3° *a.* Le fragment en vers de Dicéarque (c'est-à-dire la Périégèse de Denys fils de Calliphonte);
b. Le fragment en prose et la description du mont Pélion (œuvre du problématique Athénée) ;
4° Antoine Diogènes, extraits relatifs aux merveille de Thulé, conservés par Photius;
5° Le monument d'Adulis;
6° Extraits du Périple de la mer Érythrée, d'Agatharchides ;
7° La Périégèse attribuée à Scymnus de Chio, avec les fragments d'Ephore conservés par Cosmas ;
8° Denys le périégète, avec le commentaire d'Eustathe, la paraphrase grecque, et un choix de scolies ;
9° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax ;
10° L'histoire Indique, d'Arrien ;
11° Périple du Pont-Euxin, d'Arrien ;

12° Le Périple anonyme de la mer Érythrée;
13° Table des longitudes et latitudes des principales villes, de Ptolémée;
14° L'abrégé de géographie d'Agathémère;
15° Fragment de Denys de Byzance, sur le Bosphore de Thrace;
16° Fragment de l'épitome d'Artémidore (de Ménippe), par Marcien d'Héraclée;
17° Périple de la mer Extérieure, de Marcien d'Héraclée;
18° Périple anonyme du Pont-Euxin, réunion de deux fragments publiés par Hudson, l'un sous le n° 2 du tome troisième, l'autre sous le n° 8 du tome premier;
19° Fragment original d'Étienne de Byzance;
20° Extraits de l'histoire des ambassades de Nonnose, conservés par Photius;
21° Les Thêmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète;
22° Stadiasme anonyme de la Méditerranée, publié par Yriarte dans son catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid;
23° Epitome ou chrestomathie de Strabon;
24° Opuscule anonyme sur les éparchies ou provinces du monde (peut-être une reproduction du Synecdème de Hiéroclès);
25° Fragment anonyme sur la division du globe;
26° Gémiste Pléthon, de la correction de quelques erreurs du texte de Strabon;
27° Extraits de la description de la Perse, de Georges Chrysococcas;
28° Divers extraits géographiques;
29° Opuscule sur la figure et la grandeur de la terre, de Michel Psellus;
30° Abrégé de géographie, en XIV chapitres, par un anonyme;
31° De la manière de dessiner la terre sur un globe, anonyme;
32° Le traité des Fleuves, qui porte le nom de Plutarque;

33° Sur le fleuve Ister, anonyme;
34° Les Sept merveilles du monde, de Philon de Byzance;
35° Opuscule anonyme sur le même sujet;

Là se terminait la série des géographes grecs, à laquelle succédait celle des latins, savoir :

36° Pomponius Mela;
37° Julius Solin;
38° La Périégèse de Rufus Festus Avienus;
39° L'*Ora maritima*, du même;
40° La *Descriptio totius orbis* (de Junior le philosophe);
41° Rutilius Numatianus;
42° La Périégèse de Priscien;
43° La Cosmographie d'Ethicus;
44° Le Livret des provinces de l'Empire et des cités de la Gaule;
45° et 46° Deux nomenclatures des provinces et des cités de la Gaule, déjà publiées par André Duchesne et par le père Sirmond;
47° Vibius Sequester;
48° Le géographe anonyme de Ravenne;
49° Traduction latine, d'après la version arménienne, de la géographie abrégée de Pappus d'Alexandrie (c'est le pseudo-Moïse de Chorène);
50° Le Bosphore de Thrace, de Pierre Gylles, qui n'est qu'un abrégé latin de Denys de Byzance.

L'édition donnée par Wesseling, de l'itinéraire d'Antonin, de celui de Bordeaux à Jérusalem, et du Synecdème de Hiéroclès, paraissaient à Sainte-Croix devoir le dispenser de les reproduire dans sa collection; mais il jugeait utile de rassembler les écrits relatifs aux deux capitales de l'empire romain :

1° La description anonyme de Rome, sous Honorius et Valentinien;
2° La description anonyme de Constantinople, sous Théodose le Jeune;

3° Publius Victor, sur les quartiers de Rome ;
4° Sextus Rufus, sur le même sujet ;
5° Description anonyme des quartiers de Rome, publiée dans les Analectes de Mabillon ;
6° Emmanuel Chrysoloras, comparaison de l'ancienne et de la nouvelle Rome ;
7° et 8° Les antiquités de Constantinople, d'Hesychius et de Codin ;
9° Le traité de l'administration de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète.

Sainte-Croix jugeait essentiel de joindre à la collection projetée un supplément où seraient réunis tous les anciens ouvrages relatifs à la géographie de la Palestine et des pays circonvoisins :

1° Eusèbe, sur les noms de lieux dans l'Écriture sainte, avec la version de saint Jérôme ;
2° Description de la Syrie et de la ville sainte, du moine Epiphanius ;
3° Bède, sur les noms de lieux dans les Actes des apôtres ;
4° Description de la Judée, d'Eucherius ;
5° Eugésippe, Distances entre les lieux de la Terre sainte ;
6° Jean Phocas, description sommaire des pays entre Antioche et Jérusalem ;
7° Burchard de Mont-Sion, description de la Terre sainte, publiée par Canisius ;
8° Le poëme de Jérusalem, de Perdiccas d'Éphèse ;
9° La description anonyme des lieux saints, publiée par Allacci ;

A tous ces écrits, il ne serait point indifférent, ajoutait Sainte-Croix, de joindre ceux de quelques anciens voyageurs, comme :

10° Willebrand d'Oldenbourg, donné par Allacci ;
11° Guillaume de Baldensel, donné par Canisius ;

Tel est le résumé du compte que lui-même rendait de ses préparatifs de publication, dans les *lettres parisiennes* qu'il fit imprimer à Leipzig en 1812 ; mais la mort le moissonna en 1814, avant qu'il eût pu commencer l'exécution de son projet.

1807. DÉMÉTRIUS ALEXANDRIDES.

Une reproduction du recueil de Hudson fut donnée à Vienne, en 1807 et 1808, aux dépens des riches banquiers les frères Jean Zosimades, par les soins anonymes de Démétrius Alexandrides, qui traduisit en grec les notes latines de l'édition d'Oxford. En mettant de côté les dissertations de Dodwell, les versions latines et les documents arabes, les quatre volumes purent aisément être réunis deux à deux pour ne plus former que deux tomes, où les ouvrages furent rangés dans un autre ordre. Malheureusement l'impression et le papier sont détestables, et les textes fourmillent d'incorrections.

Quoi qu'il en soit, pour ne pas encourir un reproche d'omission volontaire, nous devons rappeler ici la disposition de chacun des volumes.

Le premier, répondant aux tomes I et II de Hudson, contient :

1° Le Périple de Scylax ;
2° Le fragment de périple du Pont-Euxin publié par Vossius ;
3° L'abrégé de géographie d'Agathémère ;
4° Les fragments d'Agatharchides sur la mer Érythrée ;
5° Le Périple de Hannon ;
6° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien ;

7° Le Périple de la mer Erythrée;
8° Le voyage de Néarque;
9° Le Périple de Marcien d'Héraclée, et son Épitome d'Artémidore (de Ménippe), avec les fragments de Ménippe et d'Artémidore;
10° Le Périple en vers (de Denys fils de Calliphonte), entrecoupé des fragments en prose (du problématique Athénée), et suivi du fragment sur le mont Pélion, sous le nom de Dicéarque;
11° Isidore de Charax;
12° Les deux fragments vulgairement attribués à Scymnus de Chio;
13° Le petit traité des Fleuves, qui porte le nom de Plutarque;
14° L'Épitome de la géographie de Strabon.

Le second volume, répondant aux tomes III et IV de l'édition de Hudson, renferme :

1° Denys le périégète avec le commentaire d'Eustathe;
2° Le fragment de périple du Pont-Euxin, recueilli par Holstein;
3° La table des positions des principales villes, d'après Ptolémée;
4° L'Arabie, du même;
5° Le catalogue des étoiles, du même;
6° La paraphrase anonyme en prose de Denys le périégète, avec les scolies et les fragments qui sont à la suite dans le quatrième volume de Hudson.

1809. Société Bipontine.

La société de savants philologues qui s'était formée à Deux-Ponts, en 1779, et qui, par suite de la guerre, vint en 1792 s'établir à Strasbourg, où elle eut désormais pour promoteur le plus actif de ses travaux, le célèbre Jean Schweighæuser, donna place à quelques géographes latins dans la série de ses éditions, si renommées pour leur correction ainsi

que pour les notices bibliographiques et les copieux index qui accompagnent chaque auteur. Déjà en 1794 elle avait publié Solin; en 1809 elle fit paraître un volume in-octavo qui comprend :

1° Pomponius Mela ;
2° La Périégèse de Festus Avienus;
3° L'*Ora maritima*, du même ;
4° La Périégèse de Priscien ;
5° Rutilius Numatianus ;
6° Vibius Sequester.

1818. Frédéric-Auguste-Guillaume Spohn.

La maison de librairie Weidmann, de Leipzig, ayant acquis tous les manuscrits préparés par Bredow pour son édition projetée des petits géographes, les mit entre les mains du professeur Frédéric-Auguste-Guillaume Spohn, afin de réaliser cette publication. Dans la pensée du nouvel éditeur, qui depuis plus de dix ans avait appliqué son étude à la géographie ancienne, la collection devait comprendre non seulement tous les opuscules jusqu'alors publiés, avec les notes de Hudson en leur entier, et un choix de celles des autres commentateurs, mais encore beaucoup de documents restés inédits, plus les fragments des géographes perdus, soigneusement recueillis, en sorte que, sauf les ouvrages de Pausanias, Strabon, Ptolémée et Étienne de Byzance, tous les écrits des géographes anciens, grecs ou latins, formassent un seul corps, avec accompagnement de remarques, dissertations, variantes, cartes et figures. Il s'était assuré la coopération de Friede-

mann alors occupé à terminer l'édition de Strabon commencée par Siebenkees et Tzschucke, et les bons offices de Schæfer, Creuzer, Brœnstedt, Petersen, Passow et autres.

Voilà ce qu'il expose lui-même dans une note préliminaire, en publiant pour la première fois le texte grec de deux opuscules géographiques de Nicéphore Blemmide, accompagné d'observations assez étendues, en un cahier in-quarto d'assez grande justification, qui parut en 1818 à Leipzig, précisément chez Weidmann, mais en avertissant que ce n'était pas, comme on aurait pu le penser, à titre de spécimen de l'édition projetée.

Mais cette édition, pour laquelle il avait doublé les matériaux de Bredow et porté à plus de cent le nombre des auteurs à reproduire, la mort vint l'empêcher de l'effectuer, en le frappant prématurément en 1822, âgé de trente ans à peine.

1818. Charles Tauchnitz.

Le libraire Charles Tauchnitz, de Leipzig, à qui l'on doit une collection nombreuse d'éditions stéréotypes, en petit format in-seize, des auteurs classiques grecs et latins, y a fait successivement entrer les principaux géographes, qui jamais jusqu'alors ne s'étaient trouvés aussi immédiatement à la portée du public. On vit ainsi paraître :

1° Pausanias, en trois volumes, qui portèrent d'abord la date de 1818, changée ensuite pour celle de 1829 ;

2° Strabon, en trois volumes, parus d'abord avec le

millésime de 1819, remplacé pareillement par celui de 1829;

3° Pomponius Mela, en un mince volume daté de 1831;

4° Enfin Ptolémée, en trois volumes, publiés, le premier en 1843, et les deux autres en 1845; édition donnée par le professeur Charles-Frédéric-Auguste Nobbe, de Leipzig. Le dernier volume est consacré tout entier à un copieux index, et est accompagné d'une petite carte générale.

1825. Benoit-Théophile Teubner.

Un autre libraire de Leipzig, Benoît-Théophile Teubner, dont les éditions ont la réputation d'être très-correctes, a fait, pareillement dans le format in-octavo, une série de publications qui peuvent être considérées comme des éléments d'une collection de géographes. Il a ainsi donné :

1° Denys le périégète, revu et annoté par le professeur François Passow, de Breslau; un mince volume portant la date de 1825;

2° Étienne de Byzance, par Antoine Westermann; un volume, publié en 1839;

3° Strabon, par Auguste Meineke, trois volumes, parus en 1851 et 1852;

4° Pausanias, par Jean-Henri-Christian Schubart, deux volumes, portant la date de 1853 et 1854;

5° Arrien, les opuscules, par Rodolphe Hercher; un mince volume, daté de 1854;

A quoi il faut ajouter, parmi les auteurs grecs :

6° Ptolémée, en préparation.

Quant aux latins, on peut relever, parmi les volumes publiés :

1° Tacite, la Germanie, etc., un simple cahier, par Charles Halm, paru en 1851;

Puis, en préparation :

2° Pomponius Mela;
3° Avienus;
4° Rutilius Numatianus.

1825. Charles-Louis-Fleury Panckoucke.

Le riche libraire Charles-Louis-Fleury Panckoucke publia, de 1825 à 1848, une Bibliothèque latine-française comprenant, dans une première série de 178 volumes in-octavo, les auteurs classiques, et dans une deuxième série de 32 volumes, les auteurs du second ordre. La collection avait été entreprise sous la direction littéraire du professeur Jules Perrot, mais son nom disparut du titre des volumes à partir de 1829, pour être remplacé par celui de Panckoucke.

La première série contient, parmi les œuvres de Tacite, une reproduction de la *Germanie*, dont Panckoucke lui-même avait fait, dès 1824, une édition séparée, avec un nouveau commentaire, et une introduction développée qui ne se trouve plus dans la réimpression ; il est donc préférable de placer en tête du recueil de géographes latins qui se peut former avec les éléments confondus dans la volumineuse collection :

1° La Germanie de Tacite, traduite et annotée par Panckoucke, en un volume daté de 1824, avec une carte et des figures;

Peut-être, profitant de la facilité qu'offre à cet égard la répartition des matières dans les volumes, trouverait-on commode de détacher de l'ensemble

des œuvres de Pline le naturaliste, les tomes III, IV et V, contenant la géographie, en les faisant même précéder, comme introduction, du tome II, consacré à la cosmologie ; on pourrait, en ce cas, inscrire ici :

2° La Cosmologie et la Géographie de Pline, traduites et annotées par Ajasson de Grandsagne, avec la collaboration de Valentin Parisot, Louis Marcus, L. Foucher, Apollinaire Fée, etc., en quatre volumes parus en 1829, sauf le dernier, qui est de 1830 ;

C'est exclusivement dans la deuxième série que se trouvent les autres géographes, assemblés, il est vrai, par volumes de grosseur moyenne pour la commodité de la publication, mais ayant respectivement leur pagination distincte, de manière à pouvoir être séparés et classés au gré du possesseur. On y voit figurer :

3° Pomponius Mela, avec une traduction et des notes de M. Louis Baudet, professeur, 1843 ;

4° Solin, traduction et notes de M. Agnant, 1847 ;

5° Aviénus, la description de la terre, et les Régions maritimes, traduction et notes de MM. Eugène Despois et Édouard Saviot, 1843 ;

6° Rutilius Numatianus, traduction et notes de M. Eugène Despois ;

7° Priscien, traduction et notes de M. Corpet, 1845 ;

8° Ethicus, traduction et notes de M. Louis Baudet, 1843 ;

9° Le livret des provinces romaines, traduction et notes de M. N. A. Dubois, professeur, 1843 ;

10° Vibius Sequester, traduit et annoté par M. Louis Baudet, 1843 ;

11° Publius Victor, des régions de la ville de Rome, traduction et notes de M. Louis Baudet, 1843 ;

12° Sextus Rufus, les provinces et victoires du peuple

romain, et les régions de la ville de Rome, traduction et notes de M. N. A. Dubois, 1843;
13° Poésies diverses sur l'astronomie et la géographie, traduction et notes de M. Édouard Saviot.

1826. Jean-François Gail.

Jean-François Gail, fils de l'académicien, et lauréat lui-même de l'Institut, entreprit en 1826, sous l'incitation de quelques amis, une édition des petits géographes grecs, en conservant pour chaque auteur tout ce qu'avait donné Hudson, et en ajoutant de son chef quelques dissertations et annotations nouvelles; il fit ainsi paraître successivement trois volumes in-octavo; mais n'ayant pas trouvé, dans l'accueil de quelques critiques en renom, l'encouragement qui eût pu réchauffer son zèle, il se dégoûta, et ne poussa pas plus loin son entreprise.

Son premier volume, publié en 1826, contient, avec deux dissertations nouvelles à la suite de celles de Dodwell :

1° Le Périple de Hannon;
2° Celui de Scylax;

Dans le tome II, qui parut en 1828, se trouvent :

3° Sous le nom de Dicéarque, la périégèse en vers de Denys fils de Calliphonte, entrecoupée des fragments en prose du problématique Athénée;
4° Le poëme attribué à Scymnus de Chio;
5° Le Stadiasme anonyme de la Méditerranée, publié pour la première fois par Yriarte, avec une dissertation et des notes du nouvel éditeur;

Enfin le tome III, daté de 1831, renferme :

6° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien, avec une préface et des annotations du nouvel éditeur;

7° Le Périple anonyme (A) du Pont-Euxin, publié pour la première fois par Hudson en son troisième volume ;

8° L'autre Périple anonyme (B), publié par Vossius, et qui n'est qu'un second fragment à placer à la suite du précédent;

9° Un autre fragment anonyme (C) tiré d'un manuscrit de Copenhague, par le bibliothécaire Bloch, pour le professeur Frédéric Osann, de Giessen, et reproduit ici avec un extrait de la dissertation d'Osann, une version latine du nouvel éditeur, et quelques notes.

1828. Godefroi Bernhardy.

La mort prématurée de Spohn avait laissé en suspens l'exécution du projet de publication dont la librairie Weidmann s'était reposée sur lui ; ce fut Godefroi Bernhardy qui, après beaucoup d'hésitation et de répugnance, et sous l'empire de préoccupations littéraires bien plutôt que géographiques, accepta la tâche de poursuivre cette œuvre. Mais il en réduisait le plan à des proportions beaucoup moindres que son prédécesseur ; il n'y admettait pas les mathématiciens ; il en excluait également Agatharchides et le prétendu Plutarque, comme de véritables paradoxographes, aussi bien qu'Antoine Diogènes, trop bénévolement accueilli sur la liste de Sainte-Croix ; il ne voulait pas davantage des simples reproductions ; il renvoyait, pour le voyage de Néarque, aux histoires d'Arrien, et il pensait que la chrestomathie de Strabon serait plus convenablement réunie à l'ouvrage même du grand géographe. C'était en réalité un *choix* des principaux opuscules

géographiques grecs, qu'il distribuait en trois séries distinctes, ainsi qu'il suit.

La première série, contenant les *périples*, offrirait :

1° Celui de Hannon ;
2° Celui de Scylax ;
3° Celui du Pont-Euxin, d'Arrien ;
4° Celui de la mer Érythrée ;
5° Celui de Marcien d'Héraclée ;
6° Celui du Pont-Euxin et du Palus Méotide ;
7° Des fragments de périples perdus, notamment de ceux de Ménippe et d'Artémidore ; car il en avait existé un grand nombre, tels que ceux d'Androsthènes, de Mnaséas, de Nymphodore ;
8° La navigation du Bosphore, de Denys de Byzance, ou du moins ce qu'on en retrouve dans Pierre Gylles ;

La deuxième série devait renfermer les *périégèses* particulières, savoir :

1° Les fragments de Dicéarque, légitimes ou suspects ;
2° La description de la Grèce, de Denys fils de Calliphonte ;
3° La périégèse du prétendu Scymnus ;
4° Les mansions parthiques d'Isidore de Charax ;
5° Les stadiasmes ;
6° Le traité des peuples de l'Inde et des Brachmanes, de Palladius.

La troisième série, consacrée aux périégèses générales ou aux descriptions résumées du monde connu, reproduirait à son tour :

1° Denis le périégète ;
2° L'exposition abrégée, d'Agathémère ;
3° La chrestomathie de Strabon, si l'on veut ;
4° L'Exposition (de Junior le philosophe) traduite du grec.

A cette troisième série se rattachaient les nomen-

clatures des villes les plus remarquables, des plus grandes îles, des villes homonymes, des villes qui ont changé de nom, etc., tous ces aide-mémoire à l'usage des écoles, dont il est parvenu jusqu'à nous plus d'un échantillon.

Bernhardy publia, en 1828, le principal auteur de sa troisième série, c'est-à-dire Denys le périégète, avec préface, version latine, commentaire grec d'Eustathe, anciennes scolies et paraphrases grecques anonymes (de Démétrius de Lampsaque), paraphrase grecque de Nicéphore Blemmide, versions poétiques latines d'Aviénus et de Priscien ; puis commentaires et annotations du nouvel éditeur sur chacun des écrits précédents, et index ; le tout remplissant un gros volume in-octavo compact, de plus de mille pages. Les proportions considérables de ce début refroidirent le zèle du libraire, et Bernhardy ne s'occupa plus de la collection projetée ; seulement, en 1850, dans un programme de concours, il donne, sous le titre d'Analectes, un exposé de son plan, quelques observations générales, et des notes et variantes applicables aux périples de Hannon, d'Arrien, de la mer Érythrée, du Pont Euxin avec le Palus Méotide, aux Fleuves de Plutarque, à la chrestomathie de Strabon, enfin au traité des Brachmanes de Palladius.

1831. Rodolphe-Henri Klausen.

Nous ne voulons pas oublier de noter au passage, entre l'œuvre interrompue de Bernhardy et le plan

avorté de Sickler, le volume donné, en 1831, à Berlin, dans le format in-octavo, par Rodolphe-Henri Klausen, et qui contient simplement, avec version latine, dissertation, commentaire et carte géographique :

1° Les fragments d'Hécatée de Milet;
2° Le périple de Scylax.

1833. Frédéric-Charles Sickler.

Nous voici en présence d'un simple prospectus ; mais il mérite tout particulièrement notre attention, en ce qu'il expose le plan d'une collection que les éditeurs avaient dessein de faire complète, tout en la renfermant dans des bornes raisonnables. Le titre devait être :

« Corpus geographorum græcorum et latinorum » qui supersunt omnium, sive geographiæ, choro- » graphiæ et topographiæ orbis antiqui fontes » nunc primum in unum opus congesti, e recen- » tioribus criticis optimis codicibusque manuscrip- » tis ad textus integritatem revocati, versione græ- » corum latina emendata instructi, selectis variorum » animadversionibus, prolegomenis, tabulis, map- » pisque geographicis illustrati, indice rerum ver- » borumque locupletissimo aucti. »

Sous ce titre se trouveraient compris, d'abord, les géographes grecs et latins rangés par ordre chronologique, avec les variantes fournies par les meilleures recensions, et pour les auteurs grecs une version latine conforme aux leçons les plus récentes

et les mieux justifiées du texte ; à chaque auteur, une préface traitant de ses mérites, de sa vie, de son sort et de celui de ses ouvrages, et des éditions de ceux-ci ; puis un choix de remarques historiques et géographiques applicables aux choses plus qu'aux mots, resserrées dans une rédaction concise et sans phrases. Pour le tout, des prolégomènes critiques et historiques sur la science géographique des anciens, avec des tableaux synoptiques et des cartes géographiques pour l'éclaircissement de tous et chacun des auteurs anciens ; et enfin un riche et copieux index final, complément important, où tous les noms, tous les faits, toutes les choses géographiques qui se rencontrent, non-seulement chez les géographes grecs et latins, mais même chez tous les autres auteurs classiques, sur les médailles et dans les inscriptions, seraient relevés, comparés, expliqués, restitués, et accompagnés de leurs synonymes les plus certains au moyen âge et au temps actuel.

Tout cela serait renfermé dans une douzaine de livraisons de soixante-douze feuilles d'impression grand in-octavo, dont il paraîtrait deux par an.

Ce prospectus, daté d'avril 1833, est signé du docteur Frédéric-Charles Sickler, de Hildburghausen, et du libraire Bohné, de Cassel ; mais sur le titre général figurent les trois noms littéraires de F.-C. Sickler, de Samuel-Christian Schirlitz et de Henri-Guillaume Braunhard : ce dernier avait la tâche spéciale de la correction des épreuves. Un grand nombre d'érudits, chacun sous la garantie personnelle de

son nom, devaient concourir à cette publication, sous le patronage avoué de Bœckh, Kreuzer, Heeren, Wachler, Wachsmuth, etc.

La liste des auteurs compris dans le recueil était ainsi présentée :

A. Géographes grecs.

a. Grands géographes.

1° Strabon ;
2° Pausanias ;
3° Ptolémée ;
4° Étienne de Byzance.

b. Petits géographes.

5° Hannon ;
6° Scylax ;
7° Néarque ;
8° Dicéarque ;
9° Agatharchides ;
10° Scymnus de Chio ;
11° Denys le périégète ;
12° Isidore de Charax ;
13° Arrien de Nicomédie ;
14° Le pseudo-Plutarque ;
15° Agathémère ;
16° Marcien d'Héraclée ;
17° Nicéphore Blemmide ;
18° Cosmas indicopleustes ;
19° L'anonyme de la mer Érythrée ;
20° Etc. Fragments d'Eratosthènes, de Posidonius, d'Artémidore, de Hiéroclès, et autres ;

Avec les meilleures scholies et les extraits les plus importants de tous les autres écrivains grecs, surtout des historiens.

B. Géographes latins.

a. Grands géographes.

1° Pomponius Mela ;
2° Pline l'ancien (les livres géographiques) ;

3° Tacite (la Germanie).

b. Petits géographes.

4° Solin ;
5° Publius Victor ;
6° Vibius Sequester ;
7° Ausone ;
8° Avienus ;
9° Priscien ;
10° Sidonius Apollinaris ;
11° Rutilius Taurus (*sic*) ;
12° Frontin ;
13° Le pseudo-Ethicus ;
14° Ausonius Mosella (*sic*) ;
15° Le géographe de Ravenne ;
16° Tous les Itinéraires ;
17° La table Peutingérienne ;
Et le reste comme pour les Grecs.

Quelles causes entravèrent la réalisation de ce plan? On peut présumer que la simple annonce d'une entreprise si considérable ne suffit pas à faire surgir des souscripteurs en assez grand nombre pour garantir les intérêts matériels du libraire, et que l'affaire fut dès lors abandonnée.

1839. Emmanuel Miller.

La bibliothèque royale de Paris ayant acquis en 1837 le manuscrit de Pithou sur lequel avaient été prises autrefois les copies d'où sont dérivées l'édition princeps de Hœschel et toutes les autres, M. Emmanuel Miller, aujourd'hui bibliothécaire du Corps législatif, alors employé au cabinet des manuscrits, en fit une collation minutieuse, dont il imprima les résultats en 1839, dans un volume in-oc-

tavo destiné à servir de supplément à ceux de Gail, ayant soin de donner en entier les opuscules que celui-ci n'avait pas compris dans sa publication inachevée, et les variantes seulement des morceaux qu'il avait publiés.

Ce volume contient ainsi, avec une préface, un index général et une carte géographique :

1° Le Périple de Marcien d'Héraclée et son Épitome d'Artémidore (de Ménippe), avec la version latine de Hudson et des notes ;
2° Les variantes de Scylax ;
3° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax, avec une version latine et des notes ;
4° Les variantes du prétendu Dicéarque (Denys fils de Calliphonte et le douteux Athénée) ;
5° Celles du prétendu Scymnus de Chio ;
6° Deux petits fragments grecs inédits, donnant le périmètre des principales îles de l'Europe, et quelques mesures de distances.

1840. Jean-Antoine Letronne.

Le volume de Miller fournit à Letronne l'occasion d'en publier un à son tour, pour servir, comme il le dit, de suite et de supplément à toutes les éditions des petits géographes grecs. Déjà il avait inséré dans le journal des Savants, à propos de l'édition de Gail, des observations critiques qu'il lui suffisait de reprendre et de compléter : il donna ainsi, avec une introduction générale, une série de sept chapitres consacrés successivement à Scymnus, Dicéarque, Scylax, Isidore de Charax, Marcien d'Héraclée, les deux petits fragments inédits de Miller, et le Stadiasme de la Méditerranée. Les deux premiers

chapitres eurent pour objet principal d'exposer ses procédés de restitution des textes métriques qu'il publiait de nouveau à la fin de son volume, savoir :

1° Les fragments du prétendu Scymnus de Chio, avec la version latine d'Érasme Vinding et de Luc Holstein, revue sur le texte corrigé ;
2° Le fragment métrique du faux Dicéarque (c'est-à-dire de Denys fils de Calliphonte), avec la version latine de Hudson.

1840. Emmanuel Bekker.

L'un des volumes de l'édition in-octavo de la Byzantine, publié à Bonn en 1840 par les soins d'Emmanuel Bekker, doit prendre place ici dans notre inventaire des recueils géographiques, puisqu'il est consacré à reproduire trois documents déjà inscrits sur nos listes, savoir :

1° Les Thèmes de l'Empire, de Constantin Porphyrogénète ;
2° L'Administration de l'Empire, du même ;
l'un et l'autre accompagnés de la version latine et du commentaire de Banduri ;
3° Le Synecdème de Hiéroclès, avec les prolégomènes et le commentaire de Wesseling.

1841. Samuel-Frédéric-Guillaume Hoffmann.

Samuel-Frédéric-Guillaume Hoffmann, qui regrettait que l'Allemagne n'eût encore produit aucune collection des petits géographes, eut la pensée d'entreprendre lui-même cette tâche, en se bornant à une reproduction presque exacte de l'édition de Hudson, sauf quelques sobres additions de son propre chef; et il publia ainsi en 1841, à Leipzig,

un premier volume in-octavo, contenant, après une préface du nouvel éditeur :

1° Le Périple de Marcien d'Héraclée, avec la dissertation préliminaire de Dodwell (mise par inadvertance sous le nom de Hudson), une version latine, et des notes;

2° L'abrégé, par Marcien, du périple de Ménippe, avec une version latine et des notes; (il avait fait paraître, au commencement de la même année, une dissertation spéciale, intitulée : « Menippos der Geograph aus Pergamon, dessen zeit und werk ») ;

3° Le Stadiasme de la grande mer, pareillement avec version latine et notes.

Hoffmann n'avait point eu à sa disposition l'édition de Gail lorsqu'il préparait ce volume ; il ne put en profiter que dans la préparation du second, publié en 1842, et qui renferme, après une préface générale :

4° Le Périple du Pont-Euxin, d'Arrien, avec la dissertation préliminaire de Dodwell, version latine et notes;

5° Le Périple anonyme du Pont-Euxin, recueilli par Holstein, avec la version latine de Hudson, et des notes;

6° L'autre périple anonyme du Pont-Euxin et du Palus Méotide, mis au jour par Vossius, reproduit ici avec la dissertation de Dodwell, la version latine, et des notes;

7° Le troisième fragment anonyme sur le Pont-Euxin, de la bibliothèque de Copenhague, avec la dissertation d'Osann, version et notes;

8° La Géographie abrégée d'Agathémère, avec la préface de Tennulius, la dissertation de Dodwell, la version latine, et des notes;

9° Enfin les deux petits fragments de Miller, avec version et notes.

1842. Désiré Nisard.

La collection des auteurs latins traduits en français, publiée sous la direction de M. Désiré Nisard, de l'Institut, dans le grand format appelé *des Pittoresques*, renferme, confondus au milieu d'autres écrivains :

1° Rutilius Numatianus, avec la traduction française, de Lefranc de Pompignan, soigneusement revue, dans un volume qui parut en 1842;

2° Pomponius Mela, traduit en français et annoté par Jean-Jacques-Nicolas Huot, le collaborateur et le continuateur de la Géographie de Malte-Brun, dans un volume paru en 1845.

1843. Bernard Fabricius.

Les petits géographes grecs ont été l'objet de divers travaux détachés de Bernard Fabricius, indépendamment de quelques articles antérieurement insérés dans certains recueils périodiques de l'Allemagne. Ce sont de minces brochures publiées successivement, de 1843 à 1849, dans le format in-octavo, et dont la réunion même n'atteindrait guère l'ampleur d'un médiocre volume. Elles pourraient y être rangées dans l'ordre suivant :

1° Sur les manuscrits des petits géographes, 1845;

2° *Lectiones Marcianæ* (études sur Marcien d'Héraclée), 1843;

3° *Lectiones Scymnianæ*, 1845;

4° La périégèse de Scymnus de Chio, 1846;

5° Le Périple de Scylax, 1848;

6° Le Périple de la Méditerranée, d'Arrien d'Alexandrie, 1849;

7° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax, 1849.

1846. Auguste Meinéke.

En outre de son édition de Strabon comprise dans la collection de Teubner, et des *Vindiciæ Strabonianæ* qu'il a publiées séparément à Berlin en 1852, Auguste Meinecke s'était déjà occupé, après Letronne et Bernard Fabricius, de la restitution des textes métriques de deux géographes grecs, qu'il a réimprimés à Berlin en 1846, en un volume petit in-octavo, savoir :

1° Le prétendu Scymnus de Chio, précédé d'une dissertation critique ;
2° Denys fils de Calliphonte.

Il a en outre entrepris de donner, en deux volumes grand in-octavo, dont le premier, contenant le texte, a seul paru à Berlin en 1849,

3° Étienne de Byzance, avec un commentaire critique auquel sera consacré le second volume.

1847. Théophile-Luc-Frédéric Tafel.

Le professeur Théophile-Luc-Frédéric Tafel a publié en 1847, à Tubingue, un cahier in-quarto, consacré, suivant ses propres expressions, à fonder sur des bases solides la géographie, trop peu étudiée jusqu'alors, des parties européennes de l'empire byzantin. Une lettre critique étendue, adressée aux deux savants philologues Fallmerayer et Schaffarik, sert à la fois d'introduction et de commentaire aux divers textes, presque tous grecs, qu'il a réunis en un seul faisceau, l'un comme objet principal de son étude, savoir,

Le second livre des Thêmes de l'Empire de Constantin Porphyrogénète, consacré à l'Europe,

les autres comme appendices, classés en deux groupes suivant qu'ils se rapportent à la géographie civile ou à la géographie ecclésiastique ; dans la première catégorie se succèdent :

1° Le Synecdème de Hiéroclès;

puis trois fragments empruntés au livre « des Cérémonies de la cour byzantine », de Constantin Porphyrogénète lui-même, savoir :

2° Itinéraire de Byzance en Crète, lors de l'expédition contre les Sarrazins;

3° Double liste des stratéges des provinces, d'une part d'après le recensement des personnages auxquels il était attribué des gratifications à l'avénement d'un nouvel empereur; et d'autre part d'après le règlement des préséances;

4° Autre liste des stratéges d'après l'état des fonctionnaires admis à la table de l'empereur;

Ensuite :

5° Deux catalogues des villes dont le nom a été changé, l'un déjà imprimé dans les éditions de Codin, l'autre dès longtemps publié par Bonaventure de Smet;

6° Fragments d'Edrisi, extraits de l'édition d'Amédée Jaubert;

7° Tableau comparatif de la nomenclature géographique des côtes du Pont-Euxin dans huit cartes de différentes dates, du XIVe au XVIIe siècle (Vesconte, Pizzigani, Pasqualini, Benincasa, anonyme, Diego Homem, Joam Martinez, et Oliva de Messine).

La série des documents ecclésiastiques comprend quatre morceaux, dont le premier est tiré du livre

des Cérémonies de la cour byzantine, et les trois autres reproduits des éditions de Codin, savoir :

1° Notice des patriarchats et des siéges métropolitains, etc., rédigée par l'archevêque de Chypre Epiphanius;
2° Liste des églises de l'obédience de Constantinople sous l'empereur Léon le philosophe ;
3° Liste des églises de l'obédience de Constantinople sous l'empereur Andronic Paléologue le Vieux;
4° Ordre des siéges métropolitains auxquels sont attachées certaines qualifications honorifiques.

1853. Ambroise-Firmin Didot.

Nous voici parvenus à la plus récente, et disons-le tout de suite, à la plus digne d'attention de toutes ces entreprises, jusqu'à présent toujours incomplètes ou avortées, qui ont pour objet de nous donner une collection générale des géographes anciens. Les publications et les travaux antérieurs ont, il est vrai, rendu la tâche moins difficile ; mais la critique est devenue en même temps plus exigeante, et si les matériaux sont plus aisés à recueillir, les progrès de la philologie et de la géographie historique commandent plus d'habileté et de rigorisme dans la mise en œuvre. Ici s'est rencontré l'heureux concours de deux hommes rares : un de ces libraires philologues qui mettent leur honneur, leurs soins, leur fortune, à des publications dont le monde savant appréciera et proclamera le mérite, mais qui sont rarement de fructueuses opérations de commerce ; et à côté de lui un laborieux travailleur, plein d'érudition, de savoir, de patience, de tenacité, et de ce

saint amour de l'œuvre entreprise, qui ne tient compte ni du temps, ni de la peine, ni de la fatigue, ni de la santé, ni presque de la vie !...

Voici le plan que M. Charles Müller a formulé, sous la date d'avril 1853, en tête du premier volume des petits géographes grecs, paru en 1855 dans la bibliothèque des auteurs grecs que publie M. Ambroise-Firmin Didot.

Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, formeront autant de volumes séparés. La collection des petits géographes offrira d'abord les périples, les périégèses, les systèmes généraux du monde, divers extraits géographiques conservés dans les manuscrits ; à la suite viendront les fragments des géographes perdus, glanés dans les écrits des anciens. Les bribes géographiques ou topographiques qu'on retrouve sans noms d'auteur dans les lexicographes, les scoliastes, les grammairiens et autres livres plus obscurs, sans oublier les provisions de même nature que peuvent fournir les inscriptions, tout cela sera placé dans l'ordre alphabétique à la fin du volume d'Étienne de Byzance. Puis on aura la géographie de l'empire byzantin, la géographie sacrée, la géographie ecclésiastique ; et en appendice, les géographes latins, les itinéraires, la table peutingérienne. Cela tiendra trois volumes, y compris un résumé général sous forme de table des noms et des matières. Un quatrième volume, confié à l'habile direction de M. Noël Desvergers, offrira un recueil des petits géographes arabes, dont notre excellent

ami M. Reinaud a déroulé un si riche catalogue dans la savante introduction placée en tête de son édition française de la géographie d'Aboulféda.

L'ordre chronologique sera généralement suivi pour la disposition des matériaux, mais non si rigoureusement qu'il ne puisse être légèrement interverti pour rapprocher des documents connexes, surtout quand il s'agira d'opuscules dont l'âge est incertain.

Tel est le plan de cette entreprise, dont il n'a encore paru qu'un volume, directement conçu et exécuté dans les conditions précises du projet énoncé. Il a cependant été publié en 1853 une première partie de Strabon, qui y sera expressément rattachée au moyen d'additions contenues dans la seconde partie ; les quatre volumes de fragments des historiens, parus de 1841 à 1851 dans la bibliothèque grecque de Didot, renferment, aussi bien que le volume d'Arrien publié en 1846, de nombreux éléments à reprendre pour la collection des géographes. Pausanias, bien que publié en 1845, n'est pas compris dans le plan de ce recueil, mais il serait facile de l'y rattacher par un procédé analogue à celui qui doit être employé pour le Strabon.

En résumé, nous n'avons, quant à présent, comme échantillon complet de la collection annoncée, que le premier volume des petits géographes grecs ; mais cet échantillon est à lui seul un travail des plus remarquables, digne d'une étude toute spéciale.

REVUE CRITIQUE

DU VOLUME DE PETITS GÉOGRAPHES AVEC NOTES ET PROLÉGOMÈNES DE M. CHARLES MÜLLER,

COMPRIS DANS LA BIBLIOTHÈQUE DES AUTEURS GRECS DE M. AMBROISE FIRMIN DIDOT.

Douze petits géographes grecs se trouvent réunis dans le volume par lequel M. Didot ouvre sa collection générale des géographes anciens : ces opuscules sont rangés en cet ordre :

1° Le périple du carthaginois Hannon;
2° Le périple attribué à Scylax;
3° La périégèse attribuée à Dicéarque;
4° Les livres d'Agatharchides sur la mer Érythrée
5° La périégèse attribuée à Scymnus de Chio;
6° La périégèse de Denys fils de Calliphonte;
7° Les mansions parthiques d'Isidore de Charax;
8° Le périple anonyme de la mer Érythrée;
9° L'histoire Indique et le périple du Pont-Euxin, d'Arrien;
10° Le périple anonyme du Pont-Euxin;
11° Le stadiasme anonyme de la grande mer;
12° Les périples de Marcien d'Héraclée.

M. Charles Müller a soigneusement revu les textes d'après les manuscrits, et il a corrigé ou refait les versions latines; il donne en outre, après une courte préface générale, des prolégomènes étendus, un commentaire raisonné sur chaque ouvrage, et une série de vingt-neuf cartes qu'il a dressées expressément

pour l'intelligence de ses auteurs, savoir : deux pour Hannon, trois pour Scylax, trois pour Agatharchides, deux pour Isidore, quatre pour le périple de la mer Erythrée, quatre pour Arrien, neuf pour le Stadiasme, et deux pour Marcien.

Quant à la collation des textes sur les manuscrits, l'opération n'était malheureusement que trop simple : le périple de Hannon, celui de la mer Erythrée, ceux du Pont-Euxin, ne nous ont été conservés que dans le manuscrit unique de Heidelberg, d'après lequel a été faite en 1533 l'édition princeps de Froben ; le périple de Scylax, les périégèses attribuées à Dicéarque et à Scymnus, celle de Denys fils de Calliphonte, et les périples de Marcien, ne nous sont parvenus que dans le manuscrit unique de Pithou, dont les copies ont servi de type à l'édition publiée en 1600 par Hœschel ; et le Stadiasme de la Méditerranée n'existe non plus que dans le manuscrit unique de Madrid, d'après lequel Yriarte l'a imprimé pour la première fois en 1769. Du moins les Stathmes parthiques d'Isidore, compris aussi dans le manuscrit de Pithou, se retrouvent-ils dans un second manuscrit original, provenant des Médicis, et qui n'est guère, en cette partie, que du XVIe siècle. L'histoire Indique d'Arrien, et les extraits d'Agatharchides donnés par Photius, sont les seuls ouvrages de la liste ci-dessus pour lesquels il n'y ait pas pénurie de manuscrits.

Ceux de Heidelberg, de Pithou, et de Médicis, sont tous les trois mutilés : quatre cahiers man-

quent en tête du premier, deux en tête du second, et douze en tête du troisième ; la fin manque en outre aux deux derniers. Il est à remarquer, de plus, que le troisième reproduit à la fois les extraits de Strabon donnés par le premier, et les Stathmes parthiques contenus dans le second, et qu'il offre en même temps un nouveau fragment, dont les dernières lignes sont précisément les premières d'un autre fragment (l'un de ceux du prétendu Dicéarque) conservé dans le manuscrit de Pithou. De ces particularités, M. Müller conclut avec conviction que les trois manuscrits ont entre eux une liaison non douteuse, et qu'ils sont tous les trois des copies fragmentaires d'un archétype commun, compilation géographique dans le genre de celles qu'avait ordonnées Constantin Porphyrogénète sur divers sujets, telles que les Géoponiques, les Hippiatriques, etc., et que celle-là aussi était due au même empereur.

M. Müller suppose que le recueil devait être disposé à peu près sur le plan que voici :

A. Prosateurs :
- I. Périples :
  - a. Périples généraux de la mer extérieure :
    - 1. Opuscule perdu, qui devait remplir les deux premiers cahiers du manuscrit de Pithou;
    - 2. Périple de l'Océan, en deux livres, par Marcien.
  - b. Périples généraux de la Méditerranée :
    - 1. Abrégé de Ménippe, par Marcien;
    - 2. Périple de Scylax.
  - c. Périples particuliers :
    - 1. Périple anonyme du Pont-Euxin;

2. Périple du Pont-Euxin, d'Arrien;
3. Périple de la mer Erythrée;
4. Périple de Hannon.

II. Résumés et extraits :
1. Extraits sur les villes de la Grèce (le prétendu Dicéarque);
2. Extraits de Strabon;
3. Mansions parthiques, d'Isidore.

B. Poëtes :
1. Périégèse de Denys fils de Calliphonte;
2. Périégèse du prétendu Scymnus de Chio;
» Et autres opuscules qui occupaient les derniers cahiers perdus du manuscrit de Pithou.

L'ancienne existence d'un recueil de ce genre est probable, et il y a vraisemblance qu'il dut être compilé par les ordres de Constantin Porphyrogénète, qui fit exécuter tant d'autres travaux analogues; quant à l'arrangement des matériaux, il n'est pas impossible qu'il fût tel que M. Müller l'a reconstruit au gré de sa pensée; on pourrait même encore supposer que le Stadiasme de la Méditerranée était aussi l'un des éléments colligés, et trouvait sa place à côté du périple de Scylax. Ce sont de pures hypothèses sans importance.

Revenons à la triste réalité actuelle.

On comprend tout d'abord que forcément réduit à un texte unique, et souvent incorrect, pour la plupart des auteurs renfermés dans son volume, M. Müller a dû emprunter à une critique conjecturale toutes les leçons rectificatives ou supplétives qui lui ont paru indispensables pour rendre ce texte moins défectueux. C'est une tâche périlleuse, qui exige tant de sagacité, de réserve et de bonheur, que

nul, à coup sûr, n'oserait se flatter de l'avoir remplie de manière à ne plus rien laisser à désirer, et peut-être nous permettrons-nous, dans le coup d'œil rapide que nous jetterons tout à l'heure sur les ouvrages rassemblés ici par M. Müller, de hasarder nos propres doutes sur quelques leçons qu'il a admises. Mais hâtons-nous de dire que partout des indications typographiques facilement saisissables, ou des mentions expresses, avertissent scrupuleusement le lecteur de toutes les additions et modifications qui sont du fait du savant éditeur.

Après la notice générale des manuscrits qu'il a employés, M. Müller passe successivement en revue, dans ses prolégomènes, les divers morceaux contenus dans la suite du volume, et nous allons à notre tour parcourir avec lui cette série d'opuscules dont il s'agit de déterminer, pour chacun, l'auteur, la date, et la portée.

I. *Le périple de Hannon.*

C'est le périple de Hannon qui est en premier lieu l'objet de son étude. Ce document, si peu étendu qu'il tiendrait à l'aise dans une seule des pages à deux colonnes de l'édition nouvelle (puisqu'il n'offre guère, de compte fait, qu'une centaine de lignes), a été le sujet de tant de discussions, de dissertations, de commentaires, d'éclaircissements et de digressions de toute espèce, sur l'authenticité ou la supposition de son origine, sur la langue en laquelle il a été rédigé et la forme en laquelle il

nous est parvenu ; sur l'auteur et la date du voyage même, et de la relation originale, et de la version grecque ; sur la corruption et les lacunes du texte, et sur les corrections qu'il convient d'y apporter ; sur la valeur des indications géographiques qui y sont contenues, sur leur application et leur synonymie ancienne et moderne, et sur mille autres points encore, avec toutes leurs attenances, circonstances et dépendances, qu'une édition spéciale, annotée et illustrée dans le goût de celles de la collection naguère si recherchée des auteurs *cum notis variorum*, remplirait aisément un gros volume, décoré des noms de Ramusio, Gessner, Nihus, Holstein, Rittershuys, Vossius père et Vossius fils, Bochart, Jean-Jacques Müller, Saumaise, Bayle, Dodwell, Melot, Bougainville, Campomanes, Schmid, Hager, Knoblauch, Falconer, Meusel, Gossellin, Rennell, Bredow, Heeren, Hug, Malte-Brun, Raoul-Rochette, Ukert, Mannert, Kluge, Marcus, Kannegiesser, Letronne, Walckenaer, Movers, et bien d'autres, sans compter le préambule obligé des *testimonia veterum scriptorum*. Eh bien ! n'en déplaise aux contempteurs des vieilles routines, dans notre pensée une pareille édition au grand complet, qui n'a besoin au surplus d'être faite qu'une fois, demeure toujours à faire tant qu'elle n'a pas été exécutée : c'est l'apport à pied d'œuvre des matériaux pour les travailleurs à venir.

M. Müller est beaucoup plus réservé, beaucoup plus exclusif, par la raison très-légitime qu'il n'est

pas un simple compilateur, mais qu'il veut être metteur en œuvre lui-même. Il n'avait garde, nous dit-il dans sa préface, de marcher dans la voie de ces érudits qui croient avoir rempli leur tâche à souhait lorsque, après avoir entassé pêle-mêle les produits de leurs devanciers, ils y ont entremêlé quelques additions de leur crû, au rare profit de la science, mais au grand ennui du lecteur. Dans le travail actuel, texte, versions, prolégomènes et commentaire, tout cela bout à bout ne dépasserait pas une centaine de pages de format in-octavo ordinaire : le nouvel éditeur ne s'est pas mis en souci de rapporter la série des opinions d'autrui ; il s'est contenté de choisir entre elles, sur chaque point, celle qui lui semblait la meilleure, et de la faire sienne par l'exposition et les développements.

Quels qu'aient pu être, chez les anciens ou chez les modernes, les doutes élevés sur l'authenticité des voyages de Hannon et sur la véracité des relations qui en avaient circulé, il est certain que le récit que nous possédons aujourd'hui présente, dans son aride nudité, tous les caractères d'un rapport officiel destiné à faire connaître les résultats d'une expédition accomplie par le chef qui avait eu mission de la conduire, et l'on peut admettre, d'après l'intitulé du document, qu'il est réellement tiré des archives publiques conservées dans le temple de Chronos à Carthage ; mais comme l'original devait naturellement être rédigé dans la langue nationale, nous en devons conclure que le texte grec qui est sous nos yeux

est la version d'une inscription punique, probablement gravée sur une table de bronze, et qui aura été recueillie par quelque voyageur grec, comme Polybe a recueilli les traités de Carthage avec Rome, comme l'indicopleustes Cosmas a recueilli l'inscription d'Adulis.

Il y a donc ici une double question d'auteur à résoudre, savoir : quel est le Hannon de qui émanait le rapport original, et quel est l'écrivain grec à qui nous devons la version parvenue jusqu'à nous.

Les considérations les plus plausibles concourent à désigner, entre les divers généraux du nom de Hannon mentionnés dans l'histoire de Carthage, le fils de Hamilcar et frère de Himilcon, florissant entre 490 et 440 ans avant notre ère, comme celui en qui se vérifient les conditions essentielles du problème. L'expédition eut lieu en effet, suivant le témoignage de Pline, au temps de la plus grande splendeur de Carthage, et nous savons par le résumé historique de Justin que le développement de la puissance punique eut lieu principalement sous les princes de la famille de Magon (père de Hamilcar et grand-père de Hannon), et que le pouvoir sans contrôle de ces chefs, offusquant le sénat, provoqua la mesure qui assujettissait les généraux à rendre compte à leur retour. L'étude comparative des deux premiers traités de Carthage avec Rome démontre même, à notre avis, que c'est précisément dans l'intervalle de l'un à l'autre de ces traités que la domination punique s'étendit sur l'Afrique occidentale.

En même temps que l'expédition de Hannon, ajoute Pline, eut lieu celle de Himilcon sur les côtes extérieures de l'Europe; et entre les fils de Hamilcar était un Himilcon aussi bien qu'un Hannon; en sorte que les deux explorations simultanées ont pu, dans l'hypothèse actuelle, être conduites par les deux frères. S'il est vrai, d'un autre côté, qu'on doive reconnaître dans les récits d'Hérodote quelque reflet des notions rapportées par Hannon, les dates relatives s'y prêteraient à merveille.

Il était donc naturel que le nouvel éditeur adoptât, sur l'auteur original du Périple, une opinion à laquelle se rallient d'ailleurs la grande majorité des critiques; mais il nous semble un peu timide à exprimer la préférence qu'il lui donne sur l'hypothèse de Kluge, le précédent éditeur, qui avait opté pour un Hannon plus ancien (qui se confondrait avec le Magon de Justin).

Quant à la version grecque, force nous est de rester dans le domaine de la conjecture. Si cette version est, comme nous sommes portés à le penser, un document encadré d'abord à titre de pièce justificative dans les récits plus étendus de quelque écrivain hellène, d'où il aura été extrait en dernier lieu par les compilateurs officiels de Constantin Porphyrogénète, le premier soin doit être, pour nous, de rechercher la trace de cette œuvre perdue, dans quelque désignation significative qui la fasse reconnaître au milieu de l'immense catalogue des livres disparus : or Suidas vient à point nous révéler un

Périple au delà des colonnes d'Hercule parmi les nombreux écrits de Charon de Lampsaque, l'un des précurseurs d'Hérodote ; mais comme Suidas nous révèle aussi le nom et les écrits d'un certain Charon de Carthage, d'ailleurs inconnu, M. Müller, frappé de ces coïncidences onomastiques, suppose sans plus de façon que Suidas se sera mépris sur l'attribution du Périple en l'inscrivant au compte du premier Charon au lieu de le mettre sur le compte de l'autre. Quand on se lance sur la voie de la fantaisie, on peut supposer tout ce que l'on veut, et la critique n'a plus à s'en mêler.

Strabon, de son côté, paraît avoir cité comme auteur d'un périple sur les côtes extérieures de la Maurusie, un Ophélas que M. Müller est disposé à identifier avec le péripleustes Apellas de Cyrène, connu par un seul mot de Marcien d'Héraclée, aussi bien qu'avec le macédonien Ophellas, roi de Cyrène, qui fut l'allié et la victime d'Agathocles.

La conjecture, on le voit, joue ici un grand rôle, et se met fort à l'aise avec les rares indices que l'érudition a pu glaner ; mais si l'on admet, chose très-admissible en effet, que tout périple grec de la mer Extérieure eut pour origine la relation de Hannon, pourquoi négliger, dans la question actuelle, de rappeler précisément l'écrivain grec que des témoignages formels signalent tout spécialement comme ayant reproduit les récits de Hannon ? Pourquoi oublier ce Xénophon de Lampsaque qui avait, les citations de Pline en font foi, recueilli toutes les notions

acquises jusqu'alors sur les côtes occidentales de l'écumène, depuis la Baltie jusqu'aux Gorgades, en suivant peut-être la trace de Himilcon pour le Nord, en s'appuyant bien certainement sur le périple de Hannon pour le midi? Saumaise a pu quereller Solin d'être trop affirmatif sur ce point tandis que Pline est moins explicite ; pour nous, le témoignage exprès d'un ancien affirmant un fait plausible, nous paraît avoir une autorité beaucoup plus respectable que toutes les imaginations sans étai de la critique conjecturale, même de la part du grand Saumaise.

On peut admettre, en résumé, que la relation de Hannon, recueillie en grec, dans le Périple au delà des colonnes d'Hercule, par Charon de Lampsaque (nous conservons sans hésiter le dire de Suidas), reproduite dans celui d'Ophélas ou Apellas de Cyrène, et enfin dans celui de Xénophon de Lampsaque, où Pline la retrouvait pour la citer, aura été extraite de ce dernier auteur grec par les rédacteurs de la compilation géographique parvenue en lambeaux jusqu'à nous dans les manuscrits de Heidelberg et de Pithou.

Venant à l'appréciation de l'étendue du voyage de Hannon, le nouvel éditeur trouve la cause des opinions divergentes qui se sont produites à cet égard, en partie dans les lacunes et les erreurs de notation des distances, mais surtout dans la folle prétention de concilier les indications de Scylax, de Pline et de Ptolémée relatives à l'île de Cerné, avec celles que donne de son côté sur ce point le périple de Hannon.

Pour sa part, il trouve bien plus raisonnable de rechercher exclusivement dans le périple même tous les éléments de détermination de la route suivie par le général carthaginois. Or, dans l'application qu'il fait immédiatement de ce système, M. Müller nous conduit, pour retrouver Cerné, jusque dans le golfe d'Arguin, ou tout au moins dans l'estuaire du Rio d'Ouro, et il pousse sa reconnaissance vers le sud jusqu'à l'île de Sherbroo. Il serait difficile sans doute, dans les conditions élastiques qu'il s'est posées, de montrer plus d'habileté qu'il ne fait à développer, le long de ces côtes, la série détaillée des escales du périple ; et d'autres avant lui, et des plus respectables, n'avaient pas craint de s'aventurer, avec plus de désinvolture encore, au delà du terme où il s'est arrêté. Peut-être cette voie est-elle la meilleure, mais elle nous paraît bien hardie, et nos scrupules ont peine à s'y laisser entraîner ; il nous semble périlleux de briser les anneaux successifs de la tradition, en répudiant ces indications de Scylax, de Pline et de Ptolémée, où nous ne pouvons croire que les mêmes noms propres de caps, de fleuves ou d'îles soient capricieusement employés à désigner de tout autres lieux ; et nous n'osons nous affranchir du respect des textes, même défectueux, au point de grossir d'un supplément de *dix-neuf jours* le compte insuffisant des *six* à *sept* journées que le périple se borne à exprimer sur la route des colonnes d'Hercule à l'île de Cerné, de manière à allonger jusqu'à un total de vingt-cinq à vingt-six jours, une dis-

tance que Scylax affirme très-explicitement ne point dépasser douze journées. Du reste, tant de questions ardues se trouvent ici enchevêtrées, que la condition du commentateur ne serait pas tenable s'il lui fallait, suivant l'expression du fabuliste, « contenter tout le monde et son père ». Dans certains embarras inextricables, une solution n'est possible qu'en prenant, à la façon d'Alexandre, le parti de trancher le nœud gordien ; et nous n'aurons pas l'outrecuidance de blâmer M. Muller de l'avoir fait à sa manière, lorsqu'il parvient d'ailleurs à retrouver, dans les synonymies géographiques pour lesquelles il a opté, certaines corrélations frappantes entre la topographie actuelle et les descriptions du périple.

C'est ainsi qu'il nous fait arriver jusqu'à l'île Sherbroo pour y trouver, au dernier terme de l'exploration punique, ces femmes velues dont les peaux furent rapportées à Carthage. Toutes les éditions du texte grec, et sans doute aussi le manuscrit unique d'où ces éditions proviennent, offrent ici un nom qui nous paraît avoir été mal lu, et dont la restitution nous semble des plus faciles et des mieux justifiées. Pomponius Mela, Pline, Solin, se référant expressément à la relation de Hannon, s'accordent à nous présenter le nom de *Gorgades* : n'en faut-il pas conclure que c'est ce nom de *Gorgades* qu'on doit retrouver dans le texte grec? Pourquoi donc a-t-on laissé subsister la mauvaise leçon de *Gorilles*, qui ne se rencontre nulle part ailleurs?

L'erreur d'un copiste ignorant était aisée, l'inadvertance des éditeurs critiques s'explique moins facilement. Il est évident pour nous que le texte primitif, écrit en lettres majuscules ou onciales, a donné lieu à une de ces méprises de lecture si fréquentes dans la reproduction des manuscrits grecs ; nous avons eu l'occasion, il y a une douzaine d'années, de proposer la restitution de

ΓΟΡΙΛΛΑΣ
en ΓΟΡΓΑΔΑΣ.

Cette correction avait obtenu l'approbation de Letronne, et nous pensons que M. Müller l'aurait adoptée s'il l'eût connue.

II. *Le périple attribué à Scylax.*

Venons au périple intitulé du nom de Scylax de Caryande. Il est douze fois plus étendu que celui de Hannon, et la place qu'il occupe avec tous les développements dont il est accompagné dans l'édition actuelle, équivaut bien à un volume de quatre cents pages de format in-octavo ordinaire : c'est donner la mesure de ce que pourrait être une édition *variorum*, au grand complet des dissertations et commentaires dont ce document a été le sujet depuis Vossius et Dodwell jusqu'à Klausen et Letronne, sans parler du nouvel annotateur.

Commençant, à partir des colonnes d'Hercule, son cabotage au long des côtes de la Méditerranée, le navigateur grec suit les rivages de l'Europe jusqu'au

fond du Palus Méotide, puis ceux de l'Asie et de la Libye en revenant vers le détroit des colonnes, qu'il franchit pour ne s'arrêter qu'à l'île de Cerné. La rédaction appartient au dialecte commun, et quelques hellénistes, tels que Bernard Fabricius et Westermann, au sentiment desquels semble se ranger M. Müller, croyaient y trouver, contrairement à l'opinion de Letronne, des indices appréciables de l'âge byzantin.

Vossius le père, aussi bien que Dodwell et Coray, reconnaissaient dans cet opuscule une simple compilation, avant que Letronne fît sa thèse spéciale de la distinction à observer entre la rédaction d'ensemble et les matériaux divers employés par le rédacteur, distinction sur la nouveauté de laquelle s'abusait trop l'éminent critique, mais qu'il était essentiel de faire ressortir à l'encontre de ceux qui, prenant le Périple pour une œuvre originale composée tout d'une pièce, voulaient expliquer exclusivement par des interpolations les disparates qui semblent résulter d'assez nombreuses indications inconciliables entre elles au point de vue chronologique.

On y voit figurer en effet des villes fondées, des dénominations établies, des frontières déterminées à des dates certaines qui nous font successivement descendre l'échelle des temps jusqu'à l'époque où Naupacte détaché de la Locride appartenait à l'Etolie, ce qui fut l'œuvre de Philippe de Macédoine, probablement en l'année 338 avant notre ère; et tout à côté se trouvent mentionnées aussi

comme debout des villes dont la destruction connue semblerait au contraire nous obliger à remonter l'échelle chronologique jusqu'à l'époque où subsistaient encore Agrigente et Himère, renversés à la fin du ve siècle avant l'ère chrétienne, même jusqu'au temps où Hestiéa d'Eubée n'avait pas encore échangé son nom contre celui d'Oréos qu'elle prit en 445 avant notre ère ; et enfin, s'il faut pousser jusqu'au bout la rigueur des déductions, jusqu'à l'époque où l'antique Smyrne n'avait pas encore disparu sous la conquête lydienne, quatre cents ans avant l'édification de la nouvelle Smyrne par les successeurs d'Alexandre. Mais M. Müller fait observer avec juste raison, comme l'avait déjà remarqué Letronne, que rien n'est plus fréquent dans les compilations géographiques qu'une mention des choses anciennes comme si elles n'avaient pas cessé d'exister, tandis que la mention des faits récents décèle incontestablement la nouveauté relative soit de la rédaction elle-même, soit de l'interpolation si interpolation il y a.

M. Müller, qui n'hésite pas à reconnaître des interpolations là où la contexture du discours en accuse l'existence, n'a garde cependant d'admettre ce système d'explication pour ramener aux conditions d'une hypothèse préconçue le texte que nous possédons aujourd'hui. Il résulte à ses yeux, de l'ensemble de ce texte, que les dates récentes qu'il renferme implicitement appartiennent bien légitimement à la rédaction originale, et en déterminent

l'âge probable vers la fin du règne de Philippe ou le commencement de celui d'Alexandre le Grand, dont aucun reflet ne se laisse apercevoir dans cet opuscule.

Ces dates récentes signalent ainsi les parties originales du Périple, celles qui sont l'œuvre directe du rédacteur, puisées dans son propre fonds, et qui comprennent la Grèce, la Macédoine et la Thrace; pour le surplus il a dû recourir aux documents les meilleurs qu'il aura pu trouver, et dont l'âge était nécessairement antérieur d'un plus ou moins grand nombres d'années : M. Müller, à l'exemple de Letronne, passe en revue tour à tour les fractions qui se peuvent encore distinguer entre elles au milieu de la fusion commune.

Il ajoute, pareillement avec Letronne, que ce morceau paraîtrait avoir été écrit à Athènes, puisque l'auteur, en mesurant la largeur de l'isthme de Corinthe d'ouest en est, d'une mer à l'autre, se sert pour désigner celle-ci, de la locution τὴν ἐπὶ ἡμῶν θάλασσαν, *notre mer;* cette expression, toutefois, n'implique en réalité d'autre condition pour l'écrivain, que de se trouver sur quelque point du littoral de la mer Égée, à Caryande aussi bien qu'à Athènes.

Puis, de la rédaction première, quelque abréviateur du IIIe ou du IVe siècle de notre ère, aura tiré le maigre opuscule recueilli plus tard dans les collections ordonnées par Constantin Porphyrogénète.

A côté de toutes ces déductions auxquelles a

donné lieu l'étude attentive des caractères intrinsèques du document, il se présente un autre élément essentiel à examiner ; c'est le titre même sous lequel il nous est parvenu : *Périple de Scylax de Caryande*; d'où cette question : quel personnage nous offre l'histoire, à qui soient applicables, à la fois, ce nom et les conditions chronologiques renfermées dans l'écrit en tête duquel il est placé?

Tout le monde connaît un Scylax de Caryande mentionné par Hérodote comme envoyé par Darius fils d'Hystaspe à la recherche des bouches de l'Indus; c'est là évidemment, quelque doute qu'ait voulu proposer Letronne, le même Scylax dont Aristote a cité un livre sur l'Inde, écrit dans le dialecte ionique, et qu'Athénée, Harpocration, Philostrate, Tzetzès, ont pareillement cité à leur tour. Voilà le navigateur que Luc Holstein, Jean-Albert Fabricius, Hager, Sainte-Croix, Bayer, Gail, ont prétendu faire reconnaître pour l'auteur de notre périple, dont ils remontaient ainsi la date à cinq cents ans avant Jésus-Christ, sauf à rejeter sur des interpolations tous les indices d'un âge postérieur.

Il est un autre Scylax de Caryande inscrit dans le Lexique de Suidas comme auteur d'un « Périple [en deçà et] au delà des colonnes d'Hercule », d'un traité relatif à Héraclide roi des Mylasiens, d'un Période (ou routier autour) de la terre, et d'un écrit contre l'histoire de Polybe. Cette dernière indication nous révèle l'âge de l'écrivain ; mais les critiques ont pris une telle habitude d'accommoder à leur guise

les données recueillies par Suidas, qu'ils ne se font faute, les uns (et ce sont les plus modérés) de supposer que ces quatre ouvrages n'en constituent que deux, confondant ensemble d'une part le Périple et le Période, et d'autre part l'écrit contre Polybe et le traité relatif à Héraclide roi des Mylasiens ; les autres de prétendre que Suidas a commis ici la bévue de réunir en un seul deux Scylax de Caryande différents, l'un auteur du Périple, l'autre contradicteur de Polybe.

En nous en tenant au texte de Suidas, son unique Scylax, étant contemporain de Polybe, aurait rédigé son Périple vers le milieu du IIe siècle avant notre ère. Cette date est-elle admissible pour la composition de l'opuscule que nous avons? Dodwell, Oléarius, Wasse l'ont pensé, et Letronne ne trouve pas qu'il y ait de raison solide à opposer à cette opinion, bien que ce ne soit pas celle qu'il adopte. Pour nous, elle a le mérite de s'appuyer sur un témoignage formel, sans autre objection que l'argument négatif tiré de l'absence de tout vestige des mutations opérées depuis l'avénement d'Alexandre : argument auquel Letronne a déjà répondu par l'exemple de saint Basile et de Nicéphore Blemmide ; et bien d'autres y pourraient être ajoutés.

Mais pour ceux qui tiennent plus grand compte de leurs propres impressions que des témoignages qui n'y sont pas conformes, le péripleuste, dans Suidas, ne saurait être le même personnage que le contemporain de Polybe, et dès lors, à moins d'i-

dentifier le premier avec le Scylax d'Hérodote, on se trouve avoir un troisième Scylax, d'époque incertaine, dont rien n'est plus aisé que de faire l'auteur du périple qui nous est parvenu, soit qu'avec Mazzocchi et Mannert on lui attribue une date peu inférieure à l'âge d'Hérodote, soit qu'avec Cluvers et Voss on le fasse au contraire postérieur à Timée de Locres, soit enfin qu'avec Bougainville et Fréret, Niebuhr et Ukert, Paulmier, Klausen et Forbiger, Letronne et Otfried Müller, Bernard Fabricius et Westermann, et M. Charles Müller lui-même, on l'échelonne à divers degrés sur l'époque de Philippe de Macédoine.

Ce n'est pas à dire qu'ils croient tous avoir besoin de s'appuyer sur cette concordance, arbitrairement fabriquée de toutes pièces. Letronne est porté à croire que le nom de Scylax inscrit en tête de notre périple est bien celui de l'ancien Scylax d'Hérodote, auquel aura pu être empruntée une partie des matériaux employés, précisément peut-être la description des côtes de l'Asie mineure. M. Müller est plus radical : pour lui ce nom de Scylax n'est qu'une fantaisie de copiste, peut-être une bévue dans la transcription d'un autre nom mieux approprié, tel que celui de Philéas d'Athènes! N'est-ce pas à son tour accorder beaucoup à la fantaisie?

Indépendamment, en effet, des simples témoignages qui constatent l'existence d'un ancien périple sous le nom de Scylax de Caryande, il nous

paraît bien difficile de mettre à l'écart les citations directes qui en ont été faites par Strabon, par le scoliaste d'Apollonius de Rhodes, et par Aviénus, et de ne pas reconnaître, dans le Périple actuel, malgré les mutilations opérées sur la rédaction originale par l'abréviateur dont elle a subi l'atteinte, une trace encore apercevable des passages allégués. Le nom de Scylax semble donc ne pouvoir être totalement rejeté, et il faut lui faire une part quelconque dans la composition, de première ou de seconde main, du document dont nous n'avons plus qu'un remaniement ultérieur.

Ce texte est très-défectueux dans le manuscrit; il l'était encore davantage dans les éditions qui ont précédé la collation faite en 1839 par Miller. Outre des lacunes résultant de l'état de mutilation matérielle du volume, il y avait plus d'une omission provenant de l'incurie des copistes, qui ont alors été relevées et remplies ; mais il existe bien d'autres omissions et bien des leçons vicieuses, qui attendent leur remède uniquement de la sagacité des critiques.

Une des portions les plus maltraitées est la description des côtes syrtiques. Quant à la grande syrte, Miller a reconnu et réparé une notable lacune dans laquelle se trouvait comprise la navigation depuis les Hespérides jusqu'au fond du golfe; là se rencontre le passage suivant :

Ἐν δὲ τῇ κοιλοτάτῳ τῆς Σύρτιδος ἐν τῷ μυχῷ
Φιλαιοῦ βωμός ἐπίνιον ἄμμοονες ἀλοῦς τῆς Σύρτιδος.

Des corrections insignifiantes suffisent pour rectifier tout d'abord la première partie :

> Au plus creux de la Syrte, tout au fond,
> l'autel de Philène.....

Mais la suite est plus embarrassante. Miller hasardait une restitution que Letronne déclara inadmissible ; « il y a là », disait le grand critique, « une ou plusieurs fautes, mais lesquelles ? » Pour nous, il nous avait semblé qu'ici devait être rétabli, chose très-facile, le nom des peuples Nasamons, maîtres des rivages de la Syrte jusqu'à ce point, au delà duquel habitaient les Makes, ainsi que l'énonce immédiatement la suite du discours ; mais nous n'avions pu parvenir à compléter une restitution qui nous satisfît. M. Müller, qui d'abord avait dit à son tour : « *quæ quid sibi velint nescio* », est plus tard revenu à la charge, en s'occupant du Stadiasme de la Méditerranée, et il a trouvé le moyen d'aplanir la difficulté par un procédé ingénieux, dont nous avons voulu rendre l'explication plus saisissable en disposant tout exprès, comme nous l'avons fait ci-dessus, le passage qui déjouait la perspicacité des philologues. En écartant sur la droite les trois derniers mots de chacune de ces deux lignes comme s'ils constituaient simplement une annotation marginale, on reconnaît qu'en effet ils peuvent se restituer naturellement ainsi :

Ἐν τῷ μυχῷ	Au fond
ὅλης τῆς Σύρτιδος,	de toute la Syrte,

ce qui n'est précisément qu'une glose de l'énonciation écrite dans le corps du texte :

Ἐν τῷ κοιλοτάτῳ τῆς Σύρτιδος,
Au plus creux de la Syrte ;

et le surplus doit se lire à son avis :

Φιλαίνου βωμοὶ, ἐπίνειον Ἄμμονος,
Autels de Philène, rade d'Ammon.

Sans contester la justesse de cette restitution, nous conservons encore quelque penchant pour la nôtre, tout imparfaite qu'elle est restée :

Φιλαίνου βωμός· ἐπὶ ....δ' Νασαμῶνες.
L'autel de Philène, jusqu'où (s'étendent) les Nasamons.

M. Müller remarque avec raison que ces fameux autels des Philènes répondent à la mutation inscrite dans l'Itinéraire des provinces de l'empire romain sous le nom de Banadedari ; mais il se méprend assurément en cherchant à y reconnaître, sous la forme Benadad-Ari, l'énonciation punique corrélative à la dénomination grecque ; il nous semble hors de doute que ce mot est une simple déviation graphique facile à redresser :

Banadedari,
Bomiidestare.

Βωμοὶ *id est aræ*, comme nous avons eu occasion de le dire il y a quelque douze ans.

Pour la petite Syrte, le texte que nous avons présente de choquantes incohérences : les limites de la Syrte, les îles qu'elle renferme, les villes du litto-

ral, les nations voisines, tout cela est défiguré par des lacunes et des leçons vicieuses, au point qu'il faut recourir à des restitutions multipliées, souvent très-incertaines, pour arriver à une exposition intelligible.

S'agit-il de l'île si connue de Ménix, la moderne Gerbeh, après nous avoir conduit en un jour d'Abrotonon à une ville de Ταριλία où Letronne n'avait pas pensé à reconnaître Ταρίχειαι, dont la restitution est cependant certaine, le Périple continue :

> Κατὰ δὲ ταῦτα ἔστι νῆσος ᾗ ὄνομα βραχείων μετὰ Λωτοφάγους καταριχίας ;
>
> Près de là est une île nommée (Βραχείων) au delà des Lotophages (καταριχίας).

Ce dernier mot est évidemment entaché d'une erreur d'écriture ; Bochart, suivi par la généralité des éditeurs, a rétabli κατὰ Ταριχείας ; Gail a préféré καὶ Ταριχείας, et nous nous rangeons à son avis :

> . . . . au delà des Lotophages et de Tarichées.

et en effet, le Périple ajoute que de Tarichées à l'île on compte un jour de navigation. Cependant M. Müller ne croit pas convenable de dire que l'île est située au delà des Lotophages, puisqu'elle-même est la demeure de peuples lotophages ; mais si l'on prend ce nom de Lotophages au sens propre, comme dénomination spéciale du peuple renfermé, suivant le Périple, entre la sortie de la grande Syrte et l'entrée de l'autre, et qu'on reconnaisse Abrotonon pour le point vulgairement

admis comme déterminatif de cette dernière entrée, peut-être l'objection perdra-t-elle beaucoup de sa force.

Quant au nom de l'île, ce mot de Βραχείων, considéré comme nom propre, ne se trouve nulle part ailleurs, et il est une pierre d'achoppement pour tous les critiques ; Klausen et Bernard Fabricius lui substituent Ταριχεῖων, qui n'est guère mieux justifié. M. Müller, passant condamnation sur la leçon vulgate, quant à ce mot, serait disposé à lire :

νῆσος ᾗ ὄνομα Βραχείων ἤτοι Λωτοφάγων,
une île nommée des Bas-fonds ou des Lotophages.

Pour nous, il y a dans ce texte mutilé omission évidente du nom propre de l'île, et nous avons dès longtemps proposé de restituer ainsi la phrase entière :

Κατὰ δὲ ταῦτα ἔστι νῆσος ᾗ ὄνομα Μένιξ, ἐπὶ βραχείων, μετὰ Λωτοφάγους καὶ Ταριχείας ;
Près de là est une île appelée Ménix, entre des bas-fonds, au delà des Lotophages et de Tarichées.

Après cette île, c'est celle de Kerkina ou Κερκινῖτις qu'il faut retrouver dans ἀκακινίτης ; sur la côte Ἔπιχος ne serait autre que Γιχθίς suivant M. Müller, qui supplée bientôt après Néapolis, puis Leptis, et devine des Gyzantes sous les mots λίβιοι πάντες. Peut-être en rappelant les noms de Gyzantes, Byzantes et Zygantes comme des variantes synonymes, notre critique ne tient-il pas assez compte de la distinction à observer entre les peuples de la Byzacène et ceux de la Zeugitane.

A la suite du Périple proprement dit, viennent trois petits appendices, savoir : deux diaphragmes ou traversées directes de la mer Égée, et une liste des vingt plus grandes îles de la Méditerranée ; il serait difficile de ne pas admettre, avec M. Müller, que ce sont des additions ultérieures d'une ou même de plusieurs mains étrangères.

III. *Des fragments d'une périégèse de la Grèce, faussement attribués à Dicéarque.*

Nous trouvons sous le nom de Dicéarque une trentaine de pages dans l'édition de Hudson, une quarantaine dans celle de Gail, contenant le texte grec et la version latine d'une série de fragments, les uns en vers, les autres en prose, ainsi disposés :

1° Une suite de 108 vers ïambiques relatifs au nord de la Grèce ;

2° Deux morceaux consécutifs en prose, l'un décrivant les cités de l'Attique et de la Béotie, l'autre établissant que la Thessalie doit être comprise dans la Grèce;

3° Deux fragments consécutifs en vers ïambiques, l'un de 20 vers consacrés à l'île de Crète, l'autre de 21 vers relatifs aux Cyclades ;

4° Une description en prose du mont Pélion.

Sauf ce dernier morceau, puisé à une autre source, tout le reste se trouve, en l'ordre que nous venons d'indiquer, dans le manuscrit de Pithou, avec la souscription finale que voici :

Δικαιάρχου ἀναγραφὴ τῆς Ἑλλάδος ;
Dicéarque : Description de la Grèce.

De pareilles souscriptions de titre, en manière d'*explicit*, se rencontrent de même dans ce précieux manuscrit, à la fin du périple de Scylax, à la fin des Stathmes d'Isidore, à la fin du premier livre de Marcien d'Héraclée; elles sont donc applicables, sans conteste dans l'intention du copiste, à l'œuvre qu'elles viennent clore. Et quand la description du mont Pélion, retrouvée ailleurs, eut été reconnue appartenir à la même rédaction que les deux autres morceaux en prose, et former un seul contexte avec celui qui traite de la Thessalie, le tout fut mis sous le nom de Dicéarque, en vertu de la souscription de titre que nous venons de rappeler.

Mais une étude plus attentive devait faire remarquer, entre les fragments métriques et les fragments en prose, des dissidences qui ne permettent pas de les attribuer à un seul et même auteur : Meyer Marx, Næke, Westermann, Letronne, le constatèrent tour à tour, et Letronne consomma la séparation en publiant à part les ïambes du prétendu Dicéarque, où bientôt Charles Lehrs, de Kœnigsberg, découvrit, dans un acrostiche initial, le véritable nom de l'auteur, Denys fils de Calliphonte.

Restaient les fragments en prose, formant à peu près les deux tiers de l'ensemble : fallait-il leur appliquer le titre d'Anagraphe de la Grèce et le nom de Dicéarque, souscrits à la fin du dernier fragment ïambique? Meineke, s'appuyant sur la restitution de Lehrs, a résolu la question, sagement à notre avis, en se bornant à corriger Δικαιάρχου en Διονυσίου,

ce qui paraît laisser anonymes les fragments en prose dont nous avons à nous occuper exclusivement ici.

M. Müller ne s'est pas résigné à les garder ainsi absolument sans nom d'auteur, et il leur a ingénieusement appliqué une indication qui demeurait perdue ailleurs dans le manuscrit. La manière dont se trouvent entremêlés ces extraits en prose et les lambeaux de Denys Calliphonte, accuse une interversion de feuillets dans le manuscrit sur lequel a été copié, directement ou non, celui de Pithou ; déjà Letronne avait fait pareille remarque à propos de la manière dont les Stathmes d'Isidore sont transcrits immédiatement à la suite du périple de Scylax, en opposition avec un intitulé destiné évidemment à un autre opuscule. L'interversion des feuillets du manuscrit prototype réagissait donc sur trois morceaux :

1° Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax;
2° La description de la Grèce de Denys Calliphonte ;
3° Et les fragments en prose qui nous occupent.

A priori on peut conclure qu'en rétablissant l'ordre entre les fragments respectivement corrélatifs aux feuillets intervertis, les trois ouvrages devront être rangés de telle façon que celui qui manque de titre vienne se placer précisément sous l'intitulé reconnu inapplicable à chacun des deux autres ; et nos fragments en prose retrouveront ainsi leur titre légitime que voici :

Ἀθηναίου Πόλεων σκώμματα καὶ ὁδοὶ καὶ περίπλους;
. . . . . Dictons des villes, avec leurs routes et périple.

Cette combinaison, ou toute autre analogue, a conduit M. Müller à la même conclusion ; et de plus, il s'est appliqué à montrer que le titre convient parfaitement bien à nos fragments acéphales.

Mais, quant à l'auteur, Ἀθηναίου est-il ici le nom propre *Athénée*, ou seulement l'appellatif *athénien* ? Au premier abord il semblerait naturel de supposer que c'est le nom propre de l'auteur, ce qui n'empêcherait nullement de soupçonner, en le lisant, qu'il était probablement d'Athènes : seulement, on en est réduit à reconnaître que ce problématique Athénée ne nous est révélé par aucune autre mention que l'on ait encore pu découvrir ailleurs. S'il s'agit simplement d'un Athénien, le champ des conjectures demeure ouvert, et l'on comprend aisément qu'avec l'érudition spéciale qu'ont développée chez M. Müller ses précédents travaux sur les fragments des historiens grecs, il ait beau jeu à se promener dans ce vaste domaine. Quelques allusions bien difficiles à préciser lui ont fait autrefois prononcer d'abord le nom de Philéas, mais il ne le rappelle plus aujourd'hui, et il se borne à proposer un autre nom qui semble avoir meilleur droit à prendre ici sa place : il est à observer en effet que dans la description du mont Pélion se rencontre précisément, sur une propriété thérapeutique des fruits de l'acanthe, un passage qui répond directement à une citation faite en termes semblables par Apollonius Dyscole, d'après ce qu'un certain Héraclide disait du mont Pélion dans son traité des villes de la Grèce. En présence

d'un tel rapprochement, il paraît difficile de repousser le nom de cet Héraclide, d'ailleurs inconnu, mais dont l'existence est du moins ainsi constatée par un témoignage formel; et rien n'eût justifié la fugitive fantaisie de M. Müller d'y substituer un Mégaclide non moins inconnu.

A quelle date convient-il de rapporter son œuvre? Comme il y est question de Démétriade, dont la fondation eut lieu entre les années 294 à 287 avant notre ère, et qu'on y trouve cités des vers du comique Posidippe qui commença à paraître vers le même temps, il en faut nécessairement conclure que notre auteur est plus récent; M. Müller conjecture qu'il a dû vivre entre 250 et 200 ans avant notre ère.

La nouvelle édition, avec tous les développements qu'y a ajoutés le savant éditeur, remplit à peine vingt pages de son volume; un recueil complet des dissertations et commentaires de Dodwell, Marx, Errante, Buttmann, Fuhr, etc. etc., aurait une bien autre étendue.

IV. *Les livres d'Agatharchides sur la mer Érythrée.*

A son rang chronologique vient ici prendre place l'historien, le philosophe, le grammairien Agatharchides de Cnide, dont le nom, la patrie, l'âge, ni les œuvres ne soulèvent aucune de ces questions radicales que nous avons vues se produire à l'égard des opuscules décorés des noms contestés de Scylax ou de Dicéarque, et que nous verrons re-

naître à propos d'un Scymnus, d'un Arrien, d'un Plutarque.

Encadrés dans les Bibliothèques de Photius et de Diodore de Sicile, les extraits qui nous ont été conservés ainsi des livres d'Agatharchides, sont l'œuvre certaine d'un auteur connu, mentionné par Strabon parmi les hommes célèbres de Cnide, et dont Athénée, Lucien, Josèphe, Plutarque, Élien et Pline, ont aussi rappelé divers autres ouvrages. L'époque à laquelle il vivait n'est pas moins assurée par un concours de témoignages divers, dont le rapprochement conduit à une détermination précise : Photius rapporte, en effet, qu'Agatharchides avait été attaché comme secrétaire à l'historien Héraclide Lembos, et nous savons par Suidas que celui-ci florissait à Alexandrie sous le règne de Ptolémée VI Philométor, c'est-à-dire entre 181 et 146 ans avant l'ère chrétienne; ce temps a donc été celui de la jeunesse d'Agatharchides, et c'est mal calculer que de croire avec Gossellin que le traité de la mer Érythrée aurait été publié vers l'an 180, ou même avec Droysen vers l'an 160. Une erreur encore plus grave serait imputable à Mannert, s'il avait réellement, comme le suppose M. Müller, rapporté à la fin du règne de Ptolémée II Philadelphe, c'est-à-dire vers l'année 250, non pas seulement les faits racontés dans l'ouvrage d'Agatharchides, mais la composition même de l'ouvrage, légèreté dont nous ne pouvons nous résoudre à croire coupable le savant géographe bavarois.

Quoi qu'il en soit, Agatharchides nous apprend à la fin de son livre que ses forces épuisées par l'âge ne lui permettent pas d'aller plus loin, ce qui nous désigne une date bien postérieure au règne de Philométor; aussi Ukert, et avec lui Forbiger et Ritter, ont-ils proposé l'année 120 avant notre ère; mais comme il résulte aussi de quelques autres passages du même écrit, que l'auteur s'adressait à un jeune prince son pupille, Dodwell, persuadé que cette condition ne pouvait s'appliquer convenablement qu'à Ptolémée IX Alexandre, qui monta sur le trône en l'année 107, a fait descendre la composition de l'ouvrage jusqu'en l'année 105 ou 104: résultat inadmissible, en ce que cette date serait par trop voisine de celle que Marcien d'Héraclée assigne à Artémidore d'Ephèse, lequel cependant mit à profit, en ce qui concerne l'Ethiopie, les écrits de son devancier Agatharchides. Wesseling supposa en conséquence que le pupille royal de notre auteur était peut-être Ptolémée VIII Lathyre, dont le règne est compris entre les années 117 et 107, et cette opinion fut appuyée par Clinton et suivie par Malte-Brun, qui énonce l'année 110, tandis que Heyne restait indécis entre les deux Ptolémées. M. Müller a repris la thèse indiquée plutôt que soutenue par Wesseling, et l'a développée avec autant d'érudition que d'habileté.

Venons à l'ouvrage même. Il était en cinq livres, intitulés *De la mer Erythrée* ou peut-être *Des Troglodytes*. Photius a conservé des extraits du premier, et surtout du cinquième, auquel Diodore de Sicile

avait déjà fait également de copieux emprunts ; et ces extraits, répétés dans de nombreux manuscrits, ont été plusieurs fois soumis à la recension des philologues, parmi lesquels il nous suffit de citer Bekker et Wesseling. M. Müller a eu la bonne pensée de mettre les deux textes en parallèle l'un sous l'autre, de manière à en faciliter le contrôle mutuel ; et suivant sa consciencieuse habitude, il a refait la version latine là où il était nécessaire. Or, voici un endroit où cela était très-nécessaire : parlant de la circoncision des Troglodytes et d'une opération plus grave accomplie par ceux que les Grecs appellent Colobes ou mutilés, Agatharchides dit que ceux-ci ont eux-mêmes pris de là leur dénomination, et il ajoute :

> Ὅτι κέχρηται ὁ συγγραφεὺς, ἀττικιστὴς καίτοι ὢν, τῇ τῆς καμάρας λέξει ;

ce qui veut dire, suivant nous, que l'écrivain s'était servi, malgré son purisme athénien, du nom indigène de *Camaras* pour désigner ce dernier peuple. Quoi qu'il en soit, M. Müller traduit presque littéralement :

> « Utitur auctor *kamara* voce, quamvis atticè loqui » studeat ; »

tandis que la translation plus que libre de Rhodomann portait :

> « Hinc digressione facta, auctor monet se, quamvis » atticè loquatur, Camaræ tamen (urbis in Cretâ) » dialecto familiariter uti ; »

ce qui avait entraîné Ukert à supposer agréablement

(suivant l'expression de M. Müller) qu'Agatharchides était expert dans la langue des Ethiopiens, à cause sans doute de la consonnance du mot Kamàra avec le nom de la langue Amhara. Cependant le premier éditeur (André Schott) avait inscrit à la marge cette variante de traduction :

« Aliàs καμάρας voce uti. »

La narration d'Agatharchides donne à entendre, par le début de son livre premier, que les établissements de chasse à l'éléphant, fondés par Ptolémée-Philadelphe sur la mer Erythrée, avaient procuré les renseignements qu'il a recueillis ; il traite à cette occasion de l'étymologie du nom de mer Erythrée, puis de la guerre contre les Ethiopiens ; et dans son livre cinquième, après nous avoir conduits de Memphis en Ethiopie, il raconte le travail des mines d'or de la frontière, passe à la description des divers peuples au delà de l'Égypte, pêcheurs, agriculteurs, chasseurs, troglodytes, et ensuite des principaux quadrupèdes et serpents de ces régions ; après quoi il donne un aperçu du golfe Arabique même, de ses rivages, de ses îles, surtout du littoral et des peuples d'Arabie, et termine par quelques mots sur les aspects du ciel, les marées, et les poissons.

Tout cela ne constitue ni une périégèse, ni un périple, et la géographie proprement dite n'y peut recueillir qu'un bien maigre profit ; mais M. Müller a su y trouver l'occasion d'un intéressant tra-

vail géographique, en mettant en parallèle avec les indications d'Agatharchides, les indications mieux fournies d'Artémidore, de Pline et de Ptolémée, en ce qui concerne le bord occidental de la mer Rouge. Quant au littoral arabe, il s'attache particulièrement à fouiller la riche nomenclature attribuée par Pline aux rivages du golfe Persique, pour y reprendre toute une série de noms qu'il suppose y avoir été inscrits par méprise, au lieu de leur légitime emplacement sur le golfe Arabique : thèse curieuse sans doute et fort habilement présentée, mais qui a pour nous le défaut radical de faire trop bon marché des textes anciens ; nous n'oserions nous aventurer sur cette voie périlleuse où la conjecture prétend infirmer et remplacer le témoignage formel, et nous croyons plus sage, en pareil cas, de nous abstenir que de corriger.

Quant à l'étendue matérielle, l'édition actuelle d'Agatharchides équivaut à un gros volume de quatre cents pages in-octavo ordinaires, qui pourrait être grossi encore en y ajoutant les dissertations de Dodwell et de Hager.

V. *La périégèse attribuée à Scymnus de Chio.*

Les dix derniers feuillets du manuscrit de Pithou contiennent le commencement d'une périégèse en vers ïambiques, dont on a supposé tour à tour, sur de trop légers indices, que l'auteur était Marcien d'Héraclée ou Scymnus de Chio ; nous reviendrons tout à l'heure sur cette question ; occupons-

nous d'abord de l'existence matérielle du document.

La dernière page du manuscrit dans son état actuel, devenue, à cause de la perte des cahiers suivants, une sorte de couverture extérieure pour le reste du volume, a subi, dans cette condition, le frottement et l'usure, au point qu'elle est à peu près complétement effacée, et qu'il n'est plus possible d'y voir, ou plutôt d'y deviner çà et là que quelques syllabes éparses laissant apercevoir leurs rares vestiges. De compte fait, les dix-neuf pages subsistantes nous fournissent une série, endommagée en quelques endroits, de 742 vers, souvent défectueux, écrits bout à bout comme de la prose, et que Joseph Scaliger, le premier, sépara par lignes distinctes dans une copie qu'il en fit et qui servit de type à l'édition princeps de Hœschel. Le descripteur, prenant son point de départ à la bouche de la mer Atlantique, nous conduit d'occident en orient le long des rivages d'Europe, jusqu'au pied du mont Hémus, aux confins de la Thrace, sur le Pont-Euxin.

D'un autre côté, le manuscrit de Heidelberg commence par un fragment acéphale d'un périple anonyme du Pont-Euxin, décrivant les côtes d'orient en occident, depuis le bosphore Cimmérien jusqu'à Byzance ; et Isaac Vossius, qui le publia pour la première fois en 1639 sur une copie de Saumaise, y reconnut une compilation dont un des éléments était précisément la périégèse ïambique dont nous venons de parler : les vingt derniers vers (723 à 742) s'y retrouvaient textuellement encadrés par

petits groupes morcelés, afin de prendre leur place suivant la marche du Périple, dans l'ordre inverse des étapes de la Périégèse ; il suffisait de cet indice pour restituer à notre périégèse 146 autres vers qui se retrouvent de même par petits groupes rétrogrades, dans les pages antérieures du périple, pareillement écrits bout à bout comme de la prose. Mais tout cela n'était point une découverte de Vossius ; déjà Luc Holstein, qui douze ans auparavant avait recueilli au Vatican la première moitié du même périple depuis Byzance jusque vers le Phase, avait, dès lors aussi, extrait des deux moitiés réunies les 240 (plus exactement 238) vers inédits à joindre aux 742 de la périégèse ïambique.

Tel est l'ensemble des fragments retrouvés jusqu'à ce jour, d'un poëme géographique, dont on peut conjecturer que l'étendue était triple ou quadruple, embrassant la description du monde alors connu : tel que nous l'avons, cet opuscule occupe, dans le volume de M. Müller, avec les commentaires, une étendue équivalant presque à 200 pages in-octavo de format ordinaire ; une édition *variorum* au grand complet, décorée des noms de Hœschel, Morel, Holstein, Vossius, Vinding, Rycke, Gronov, Dodwell, Hudson, Albert Fabricius, Bast, Boissonade, Buttmann, Niebuhr, Gail, Miller, Letronne, Bernard Fabricius, Meineke, Bernhardy et bien d'autres, serait grossie de plus de moitié.

Les mots Εὐτυχῶς Μαρκιάνῳ qui précèdent le premier vers dans le manuscrit de Pithou, avaient fait

croire à un copiste irréfléchi qu'il pouvait hardiment orner sa transcription d'une élégante rubrique au nom de Marcien d'Héraclée ; et c'est par là que ce nom s'est introduit dans l'édition de Hœschel, d'où il passa en 1606 dans celle de Morel. Holstein le premier écrivait dès 1624 à Meursius, et plus tard à Peiresc, que c'était une fausse attribution, inconciliable avec les conditions chronologiques, dans lesquelles le compilateur Marcien d'Héraclée est plus jeune de plusieurs siècles que l'ouvrage mis sous son nom. Puis en 1631 il désignait Scymnus de Chio comme l'auteur véritable, ce qui fut admis par Vossius en 1639, mais contesté encore en 1662 par un nouvel éditeur, Erasme Vinding, qui, tout en reconnaissant que le nom de Marcien d'Héraclée ne pouvait être conservé, jugeait qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour y substituer celui de Scymnus, bien qu'il rappelât lui-même les passages d'Étienne de Byzance qui paraissaient avoir déterminé l'opinion de Holstein. Mais Théodore Rycke en 1692, et Dodwell en 1703, soutinrent la légitimité de l'attribution nouvelle, et elle fut admise sans autre discussion par les éditeurs suivants, Hudson, Gail, Letronne, Bernard Fabricius, jusqu'à ce que Meineke, plus net que Vinding dans son opposition, soit venu démontrer à son tour que deux citations insignifiantes de Scymnus dans Étienne de Byzance, retrouvées à peu près dans notre périégèse, demeurent sans valeur à côté des dissidences réelles qui existent sur d'autres points ; et M. Müller a

rapporté tout au long l'argumentation de Meineke, à l'avis duquel il s'est rangé.

L'auteur, quel qu'il soit, vivait suivant toute apparence en Bithynie, sous l'un des rois du nom de Nicomède, à qui il dédie son poëme ; et ce qu'il dit de ce monarque et de son père montre qu'il s'adresse précisément à Nicomède III Philopator, qui régna de 91 à 76 ans avant notre ère, et qui légua ses états aux Romains, comme avait fait le dernier Attale de Pergame, dont le royaume n'existait plus au temps où écrivait notre périégète anonyme, ainsi que le constatent ses vers.

Les mots ἐυτυχῶς Μαρκιανῷ, qui sembleraient impliquer une dédicace ou un envoi à un Marcien quelconque, ne sauraient donc être admis comme ayant rapport à cet ouvrage adressé au roi Nicomède. Toutefois M. Müller ayant indiqué conjecturalement le nom propre Ἐυτύχιος comme une leçon possible au lieu de l'adverbe ἐυτυχιῶς (heureusement), peut-être pourrait-on entrer plus avant dans cette voie et lire

> Ἐυτύχιος Μαρκιανοῦ,
> Eutychius fils de Marcien;

mais est-ce la peine de chercher dans ces transformations arbitraires le nom incertain d'un auteur inconnu ?

VI. *La description de la Grèce de Denys fils de Calliphonte.*

Nous avons eu, à propos des fragments en prose et en vers autrefois publiés sous le nom de Dicéarque, l'occasion de faire connaître comment s'étaient trouvés accidentellement confondus les lambeaux intervertis de deux œuvres distinctes; l'une en prose à laquelle semble devoir être attaché le nom fort peu connu d'Héraclide l'Athénien; l'autre en vers, et qui est incontestablement l'œuvre de Denys fils de Calliphonte, dont le nom, plus inconnu encore, a été découvert par Lehrs dans un acrostiche de 23 vers servant d'introduction au poëme.

Tout ce qui nous reste de cet opuscule se borne à un ensemble de 150 vers ïambiques, déjà publiés séparément par Letronne et Meineke, à la suite du faux Scymnus, et qui, dans l'édition de M. Müller, occupent, avec les commentaires et prolégomènes, la valeur de vingt-cinq pages in-octavo ordinaires. Par inadvertance le nom d'Aglaophonte se trouve écrit quelque part au lieu de Calliphonte.

Hemsterhuys avait dès longtemps fait remarquer, à l'égard de ces vers, qu'ils ne pouvaient être mis sur le compte de Dicéarque le disciple d'Aristote, puisqu'il y est rappelé, à propos de Lébadée et du temple de Trophonius, que là, *disait-on, avait existé* un oracle, ce qui doit faire descendre l'époque de la rédaction de ce morceau vers la fin du IIe siècle

de notre ère, tout au moins, puisque Pausanias avait encore consulté cet oracle sous le règne d'Antonin.

VII. *Les Stathmes parthiques d'Isidore de Charax.*

Le nom d'Isidore de Charax figure sur la liste des écrivains que Pline a pris pour guides dans la composition de ses livres géographiques, et les citations directes qu'il en fait se rapportent évidemment à une description générale de la terre, donnant surtout la mesure des distances et la grandeur des contrées. Doit-on penser que les Stathmes parthiques, c'est-à-dire les étapes d'une route à travers l'empire des Parthes, depuis Apamée sur l'Euphrate jusqu'à Alexandropolis en Arachosie, ne sont qu'un chapitre extrait du même ouvrage? Peut-être cette hypothèse pourrait-elle être soutenue; mais il est plus probable qu'il y avait deux ouvrages distincts : l'un de géographie générale, qui a servi à Pline, et auquel il est fait allusion par Marcien d'Héraclée; l'autre spécialement consacré à l'empire des Parthes et cité par Athénée sous le titre d'Itinéraire de la Parthie, dont les Stathmes que nous avons seraient un extrait, et dans lequel Lucien aurait aussi puisé la citation de quelques faits de longévité. Dodwell inclinait même à croire que les deux ouvrages pouvaient être sortis de deux plumes différentes, admettant ainsi deux auteurs homonymes et compatriotes, mais non contemporains, dont l'un aurait été antérieur et l'autre postérieur à Pline.

Mais il n'existe en réalité dans les Stathmes parthiques aucun indice d'une époque aussi récente : la mention de Tigranes d'Arménie et celle des armes romaines sur l'Euphrate nous rappellent les victoires de Pompée ; les noms de Phraates et de Tiridates nous font descendre au temps d'Auguste ; et c'est précisément à ce règne que Pline fixerait l'âge d'Isidore si, comme l'insinuait Bernhardy et comme le soutient résolûment M. Müller par de très-bonnes raisons, c'est le nom d'Isidore et non celui de Denys, qu'il faut lire dans la description que l'encyclopédiste latin nous donne de Charax :

« *Hoc in loco genitum esse* [*Isidorum*], *terrarum orbis situs recentissimum auctorem, quem ad commentanda omnia in orientem promisit divus Augustus, ituro in Armeniam ad Parthicas Arabicasque res majore filio, non me præterit.* »

« Il ne m'échappe point qu'en ce lieu est né [Isidore], l'auteur le plus récent d'une description de la terre, que l'empereur Auguste envoya d'avance en Orient pour y recueillir tous les renseignements pendant que son fils aîné se disposait à aller en Arménie régler les affaires des Parthes et des Arabes. »

M. Müller a rapporté tout au long, à cette occasion, le passage de Pline consacré à la description de Charax, et dans lequel se trouve la phrase suivante :

« *Oppidum..... prius fuit a littore stadia x* [..............] *Juba vero prodente L. m. p.; nunc abesse a litore CXX m. legati Arabum nostrique negotiatores qui inde venerunt affirmant.* »

« La ville..... fut d'abord à 10 stades du rivage [...............]; au rapport de Juba, c'est à 50

milles; et c'est maintenant à 120 milles qu'elle est du littoral, à ce qu'affirment les envoyés arabes et nos marchands qui en arrivent. »

Nous avons réservé entre deux crochets un membre de phrase que les manuscrits de Pline s'accordent généralement à donner ainsi que nous le transcrivons ci-dessous :

maritimum etiam upsanda porticus habet.

Sans parler des diverses corrections proposées avant l'édition de Hardouin, nous nous bornerons à rapporter la leçon adoptée par le docte jésuite, et généralement suivie depuis lors :

et maritimum etiam ipsa inde portum habuit;
et elle eut même aussi à cause de cela un port maritime.

Quelque heureuse que parût cette correction, et quelque assentiment qu'elle eût rencontré dans le vulgaire des latinistes, elle ne pouvait éloigner tous les scrupules, de la part surtout des philologues qui font de l'étude directe des manuscrits la base essentielle de leurs éditions critiques des classiques; et Sillig, le consciencieux éditeur nouveau de Pline, a donné en dernier lieu, sans prononcer de jugement sur la question d'interprétation possible, la leçon

.... *et jam Uipsanda porticus habet.*

M. Müller pense qu'un nom d'auteur est caché là-dessous ; il trouve naturel que cet auteur soit un parthe, et il découvre aisément un nom à physio-

nomie orientale dans une autre disposition des mots, qu'il propose de lire ainsi :

.... *ut Jamipsanda Parthicus habet;*
.... comme le dit le parthe Jamipsanda.

La correction sans doute est ingénieuse, mais elle a l'inconvénient de ne donner un sens à la phrase qu'au prix de la création arbitraire et de toutes pièces d'un auteur fantastique ; si le purisme philologique ne peut s'accommoder de la restitution un peu hardie, mais du moins aisée et simple en son allure, mise en circulation par le père Hardouin, nous nous permettrons à notre tour d'en proposer une beaucoup plus simple, servilement fidèle à la leçon des manuscrits, et bornée au changement d'une seule lettre :

maritimum etiam Vipsania porticus habet;
le portique Vipsanien la montre aussi au bord de la mer.

Qui ne sait que la grande carte du monde dressée sous la direction de Marcus Vipsanius Agrippa était exposée publiquement sous un portique élevé tout exprès par les soins de sa sœur? Et pour ceux qui dans la table Peutingérienne voient une dérivation lointaine qu'il serait possible de faire remonter d'édition en édition jusqu'à la mappemonde d'Agrippa, il n'est pas sans intérêt de remarquer sur la carte romaine Spasinu-Charax assise en effet sur le bord de la mer.

Le livre des Stathmes parthiques, si peu étendu qu'il ne remplit pas tout entières six pages du petit

recueil de Hœschel, occupe déjà, avec la version latine, les notes de Jean-Albert Fabricius, la dissertation chronologique de Dodwell, et autres accessoires, 32 pages compactes dans la collection de Hudson; Miller en 1839, et Bernard Fabricius en 1849, en ont donné des éditions annotées contenues dans de moindres limites; celle de M. Charles Müller est presque quadruple en étendue; une édition *variorum* où s'ajouteraient encore les noms de Vossius, Sainte-Croix, Mannert, Lapie, Hammer, Ritter, Droysen, et autres, formerait bien un volume ordinaire de 200 pages.

Le texte nous a été heureusement conservé, avec son titre, par deux manuscrits qui se contrôlent et se complètent l'un l'autre; mais, hors la première satrapie, dont l'itinéraire est expressément donné par étapes avec les distances intermédiaires, l'abréviateur a tellement écourté les indications originales, qu'il est bien difficile de marcher avec assurance dans cette longue route si imparfaitement jalonnée; le nouvel éditeur s'est aidé de tous les secours que pouvait lui fournir une érudition complète, depuis les beaux travaux topographiques de Chesney jusqu'aux barbares nomenclatures du Ravennate, complément trop négligé de la table Peutingérienne, avec laquelle il a de si intimes affinités. M. Müller a eu de plus le bon esprit de chercher à reconstruire un itinéraire, vrai caractère des Stathmes parthiques, et non de s'évertuer à dresser la carte des provinces de l'empire Parthe.

VIII. *Le périple de la mer Érythrée.*

Nous voici encore en présence d'un de ces morceaux qui ne nous ont été conservés que dans un seul manuscrit, celui de Heidelberg, et dont les leçons défectueuses n'ont par conséquent d'autre contrôle possible que la sagacité des critiques. Placé, dans le volume, immédiatement après le périple du Pont-Euxin, œuvre incontestée du célèbre Arrien de Nicomédie, le périple de la mer Érythrée porte aussi dans son intitulé le nom d'Arrien, et cette attribution n'a soulevé aucun doute de la part des premiers éditeurs, Gelenius et Stuck ; et même après qu'elle eut été combattue, elle était conservée dans l'édition de Blancard ; et il s'est trouvé encore de notre temps un docte helléniste, Clavier, pour en soutenir la légitimité, bien que deux opinions divergentes se fussent produites contre elle, employant l'une et l'autre, en sens contraire, pour la ruiner, des arguments tirés d'incompatibilités chronologiques entre les deux périples.

Celui du Pont-Euxin, écrit par Arrien pendant qu'il était préfet de Cappadoce, fut adressé à l'empereur Adrien dans les dernières années de son règne, de 131 à 134 de notre ère. Né, élevé, initié aux études littéraires, et promu au sacerdoce dans sa patrie, ainsi qu'il le disait lui-même en son histoire de Bithynie; devenu ensuite disciple d'Epictète, entré par cette voie dans les bonnes grâces d'Adrien, et ayant encore fleuri sous les règnes suc-

cessifs d'Antonin et de Marc-Aurèle, Arrien devait avoir une cinquantaine d'années quand il écrivait ce périple, et l'on peut conjecturalement placer entre les années 80 et 170 les deux termes extrêmes de sa vie. Or c'est en deçà ou au delà de ce double terme que l'on a voulu mettre la date du périple de la mer Érythrée, dont il n'aura pu ainsi être l'auteur.

Saumaise, le premier, fit remarquer dans ce document des indices d'un âge plus reculé, contemporain de Pline l'ancien, peut-être même antérieur; et Vossius le père, Tillemont, Gossellin, Vincent, Mannert, Ukert, Ritter, Bernard Fabricius, Schwanbeck, ont abondé en ce sens. Holstein, au contraire, le supposa contemporain de Marin de Tyr et de Ptolémée, Dodwell crut démontrer qu'il était plus récent, et Letronne, forçant un des arguments du critique anglais, descendit même jusqu'au double règne de Septime-Sévère et Caracalla.

La question est maintenant tranchée définitivement, au moyen d'un synchronisme découvert et mis en lumière par le voyageur anglais Henri Salt, qui avait recueilli en Abyssinie d'anciennes listes des rois d'Axum, comprenant, entre les années 76 et 89 de l'ère chrétienne, un monarque du nom de Zahakalé, dans lequel il reconnut et signala le Zoskales de notre périple, confirmant ainsi, à 180 ans de distance, par un argument imprévu et trop longtemps ignoré des critiques de cabinet, l'appréciation chronologique de Saumaise. Il est

donc bien avéré aujourd'hui que le périple de la mer Érythrée, antérieur de cinquante ans à celui du Pont-Euxin, n'est point, comme celui-ci, l'œuvre d'Arrien de Nicomédie.

Quel en est donc l'auteur? évidemment un grec d'Égypte adonné au commerce de l'Orient, et naviguant lui-même dans la mer Rouge : la locution *chez nous en Égypte*, dont il se sert dans un endroit, est caractéristique, plus encore que la synonymie, plusieurs fois rappelée, des mois du calendrier julien avec les mois égyptiens ; autre part il désignera les pierres précieuses et les riches tissus de l'Inde destinés à *notre commerce;* ailleurs, parlant de la route périlleuse en vue des côtes inhospitalières de l'Arabie déserte, il dira : *nous tenons* le large et *forçons* la marche. Son point de départ est Myos-Hormos, le premier des ports de l'Égypte sur la mer Érythrée; c'est de là qu'on met à la voile, soit pour prendre la route de droite et suivre la côte qui s'étend au delà de Bérénice jusqu'à Rhaptes, soit pour prendre la route de gauche vers Leucé-Comé et suivre la côte orientale jusqu'à Thines : si donc notre auteur est, comme il semble, un capitaine au long cours pratique de ces parages, c'est suivant toute apparence Myos-Hormos qui est son port d'armement et de désarmement, et non Bérénice comme l'a conjecturé M. Müller. Bernard Fabricius en fait un alexandrin, probablement en ce sens très-large que tout grec d'Égypte pouvait s'intituler ainsi.

Mais une autre question est ici engagée. Le nom d'Arrien peut-il être refusé à l'auteur de notre périple, par cela seul qu'il n'est pas le célèbre Flavius Arrien de Nicomédie? Bernard Fabricius avait cru sans doute lever toute difficulté en l'appelant expressément Arrien d'Alexandrie. Persuadé au contraire que ce nom d'Arrien est uniquement provenu de la fantaisie du copiste, qui aura répété en tête de ce morceau le nom de l'auteur du morceau précédent, M. Müller aime mieux déclarer anonyme le périple de la mer Érythrée; mais l'expression manque de justesse : on peut soutenir que l'opuscule est pseudonyme, et il l'est en effet pour ceux qui ne voudraient reconnaître d'autre Arrien possible que celui de Nicomédie; mais l'ouvrage n'est certes point anonyme, et comme notre respect des textes existants nous défend de rejeter à la légère le nom sous lequel ils nous sont parvenus, pour nous, jusqu'à *preuve* et non jusqu'à simple conjecture contraire, le périple de la mer Érythrée doit conserver le nom d'Arrien, mais avec une désignation additionnelle qui le distingue de son illustre homonyme, soit qu'on l'appelle alexandrin, *lato sensu*, avec Bernard Fabricius, soit qu'on préfère une épithète moins contestable, comme Arrien l'ancien, Arrien l'égyptien, Arrien le marchand.

Letronne avait été frappé de la différence de style entre notre péripleuste égyptien et le puriste imitateur de Xénophon, et il en avait conclu à tort un âge inférieur pour le premier : la diversité des pro-

fessions offrait à cet égard une explication suffisante ; et le peu de correction de l'unique manuscrit palatin est aussi à mettre en ligne de compte.

Dès le début du périple la dénomination de la côte au delà de Bérénice est écrite Τισηδαρικὴ, et ce mot a fort embarrassé les commentateurs : M. Müller, en écrivant Βαρβαρικὴ a sagement rétabli la seule leçon admissible.

A l'extrémité méridionale de cette même route de droite, est mentionnée la fameuse île de Menouthias ; mais elle y figure au milieu d'une phrase singulièrement corrompue, qui a mis à la torture la sagacité des philologues, sans que leurs élucubrations aient réussi à découvrir une restitution qui satisfasse en même temps aux conditions paléographiques et au sens naturel du discours.

Voici cette phrase en son entier : c'est la continuation de la route au delà des îles Pyralées et de ce qu'on appelle Dioryx, c'est-à-dire la percée, la coupure, le canal ; le navigateur poursuit :

> ἀφ' ἧς μικρὸν ἐπάνω τοῦ λιβὸς μετὰ δύο δρόμους νυχθημέρους παρ' αὐτὴν τὴν δύσιν ἐιτενηδιωμμενουθεσίας ἀπαντᾷ νῆσος ἀπὸ σταδίων τῆς γῆς ὡσεὶ τριακοσίων.
>
> De là . . . . après deux jours de route pleins . . . . se présente l'île Menouthesias, à trois cents stades environ de la terre ferme.

Tout le monde s'accorde à reconnaître dans la seconde moitié de l'énorme polysyllabe ἐιτενηδιωμμενουθεσίας une forme du nom de l'île Menouthias de Ptolémée ; et rien ne semble s'opposer à ce que cette forme

soit maintenue comme un synonyme, au lieu d'être rejetée comme une incorrection.

Il n'y a nulle incertitude sur la lecture du surplus de la phrase ; mais notre intelligence pourrait y désirer plus de clarté dans la désignation soit de la route suivie, soit du gisement de l'île à laquelle cette route vient aboutir. Quelle est précisément la direction indiquée par les mots μικρὸν ἐπάνω τοῦ λιβὸς (« un peu au-dessus du sud-ouest »)? la conjecture seule nous fait deviner qu'il s'agit sans doute d'une déviation du sud-ouest vers le sud. Et les mots παρ' αὐτὴν τὴν δύσιν (« contre le couchant proprement dit ») peuvent-ils s'appliquer au gisement d'une île qui de fait doit rester dans l'est? la contradiction serait trop manifeste. Mais d'un autre côté, si ces mots *contre le couchant*, ou *le long du couchant*, sont reconnus inapplicables au gisement de l'île Menouthésias, et sont rattachés à ce qui précède, comment les concilier avec la direction sud-sud-ouest de la route? Peut-être ici *le couchant* pourrait-il s'entendre de *la terre qui reste au couchant*, et l'on arriverait ainsi à comprendre que la route se fait, à partir des îles Pyralées, dans la direction sud-sud-ouest, en côtoyant pendant deux fois vingt-quatre heures les terres du couchant.

C'est dès lors dans le vocable ἐιτένηδιωμ, non encore éclairci, que doit se trouver indiqué le gisement de l'île, gisement qui dans la réalité n'est autre que l'est.

Pour arriver à une restitution, Saumaise repre-

nait les quelques mots qui précèdent, afin de les corriger aussi, et au lieu de :

παρ' αυτὴν τὴν δύσιν ἐιτενηδιωμ,
il lisait : παρ' ἀυτὸ τὸ πράσον ἄκρον ἐις ἕω :
auprès même du cap Prason, vers l'est.

et cette correction, qui fait si bon marché des conditions graphiques, a passé dans l'édition de Blancard, sans obtenir l'assentiment des critiques.

Henri Jacobs, Théodore de Hase, William Vincent, Charles Burney, Bernard Fabricius, ont tour à tour proposé ou adopté des leçons qui nous paraissent, comme à M. Müller, inadmissibles. Lui-même, corrigeant et complétant, dans le même sens, la lecture de Burney, Hase et Fabricius, rétablit conjecturalement

πρὸς ἀυτήν τὴν δύσιν ἐκτείν [ουσα] ἡλίου ἡ Μενουθιὰς ἀπαντᾷ νῆσος;
s'étendant vers le couchant même du soleil, se présente l'île Menouthias.

Au point de vue graphique, ἐκτενὴς, avec la même signification, nous semblerait préférable à ἐκτείνουσα; mais c'est laisser subsister le gisement occidental directement contraire à la réalité, et cette correction est dès lors insuffisante aussi comme les autres.

Il ne nous semble pas impossible d'arriver à une explication acceptable en respectant encore davantage le texte, qu'il s'agit en définitive pour nous de comprendre plutôt que de corriger. Dès le temps de Saumaise, il s'était produit une restitution qu'on

jugeait, dit-il, excellente, mais qu'il trouvait très-fausse, savoir,

> παρ' ἀυτὴν τὴν δύσιν ἔιτε νὴ δι' ἔω Μενουθίας ἀπαντᾷ νῆσος;
> vers le couchant ou plutôt dans l'est, se présente l'île Menouthias,

comme si l'auteur, commettant une méprise, se corrigeait aussitôt lui-même : il faut reconnaître, avec Saumaise, qu'un tel mode de correction est en effet bien peu probable ; mais cette restitution du moins, en accusant le gisement vrai, a le mérite de suivre d'aussi près que possible la leçon du manuscrit. Si nous osions à notre tour essayer une lecture tout aussi scrupuleuse à conserver le texte, et qui s'encadrât naturellement pour le sens avec ce qui précède et ce qui suit, nous proposerions, bien timidement, de restituer ainsi la phrase entière :

> ἀφ' ἧς μικρὸν ἐπάνω τοῦ λιϐὸς μετὰ δύο δρόμους νυχθημέρους παρ' ἀυτὴν τὴν δύσιν ἔιτ ἔνῃ δι' ἔω Μενουθεσίας ἀπαντᾷ νησος ἀπὸ σταδίων τῆς γῆς ὡσεὶ τριακοσίων;
> De là, au sud-ouest un peu sud, après deux jours de route pleins le long même (des terres) du couchant, puis le troisième jour à l'est se présente l'île Menouthesias, à trois cents stades environ de la terre ferme.

Quant à la synonymie géographique moderne de l'ancienne Menouthias ou Menouthésias, nous avouerons que, toutes considérations topographiques égales d'ailleurs, nous sommes fort touchés de la ressemblance onomastique que nous offre l'île de Monfiah ou Monfiyah, ressemblance frappante (surtout pour les linguistes familiarisés avec le parallé-

lisme des articulations θ et F), et qui ne saurait être due au seul caprice du hasard.

Le beau travail de M. Müller sur ce périple occupe matériellement en étendue la valeur de 270 pages in octavo ordinaires, à peu près; il suffit de rappeler les seuls noms de Stuck et de Vincent pour faire pressentir quel énorme volume formerait une édition *variorum* au complet.

IX. *L'histoire Indique, et le périple du Pont-Euxin, d'Arrien de Nicomédie.*

C'est bien maintenant l'Arrien incontesté, l'Arrien connu de tous, le haut et puissant seigneur Flavius Arrien de Nicomédie, gouverneur de Cappadoce et personnage consulaire, qui se présente à nous à son rang chronologique, cinquante ans après l'obscur marchand égyptien auquel on dénie l'honneur d'avoir porté le même nom.

Déjà nous avons dit les deux termes extrêmes entre lesquels dut se trouver comprise la longue carrière du disciple d'Epictète, du nouveau Xénophon, dont l'*Anabase*, consacrée aux expéditions d'Alexandre, fut un des premiers ouvrages ; à cette précieuse histoire du conquérant macédonien, l'auteur ajouta, comme une sorte d'appendice, un livre qu'il intitula l'*Indique* ou les *Indiques*, c'est-à-dire histoire ou traité de l'Inde ou des choses de l'Inde, dont l'objet spécial est de donner, après une introduction étendue présentant le tableau de l'Inde et de ses peuples, un récit de la navigation de Néarque, amiral

de la flotte hellénique, chargé avec Onésicrite pour premier pilote, de conduire les vaisseaux grecs des bouches de l'Indus dans celles de l'Euphrate, l'an 326 avant notre ère. Rédigée sur les mémoires mêmes de Néarque, cette relation offre le caractère d'exactitude qui fait le principal mérite des écrits d'Arrien.

Il existe de ce livre plusieurs bons manuscrits, au moyen desquels le texte a été déterminé avec une correction suffisante; et Frédéric Dübner, dont la recension est ici adoptée, s'est appliqué à ramener à une règle constante les formes du dialecte ionien dans lequel cet opuscule est rédigé. Plus récemment, Rodolphe Hercher a mis à profit un autre manuscrit encore pour l'édition qu'il a fournie à la nouvelle collection de Teubner.

Qui ne connaît l'énorme travail du docteur Vincent sur le voyage de Néarque ? Dodwell, d'Anville, Schmidt, Schmieder, lui avaient préparé les voies ; Gossellin, Sainte-Croix, Mannert, Ukert, Malte-Brun, l'ont suivi ; et M. Müller, profitant de tous ces travaux, a pu les contrôler et les compléter à son tour, en s'aidant des lumières nouvelles apportées de ces parages par des voyageurs tels que Burnes et Kempthorne, ou recueillies par l'érudition des Lassen et des Ritter.

Quant au périple du Pont-Euxin, il porte lui-même la date approximative de sa rédaction, puisque l'auteur y mentionne, comme un fait récent, la mort de Cotys, roi du Bosphore cimmérien, que l'on

sait être survenue en l'année 131 de notre ère. Arrien raconte à l'empereur la visite qu'il a faite des côtes de son gouvernement depuis Trébizonde jusqu'à Dioscurias ou Sébastopolis, dernière possession des Romains de ce côté; il rappelle ensuite la route par laquelle on se rend du Bosphore de Thrace à Trébizonde, après quoi il reprend l'itinéraire de Sébastopolis au Bosphore cimmérien, et revient par l'ouest à Byzance. Ces parages ont acquis de nos jours un intérêt tout particulier, et le travail de M. Müller ne peut manquer d'avoir de nombreux appréciateurs parmi les hommes qui voudront étudier sous un tel guide les récits que les vieux âges nous ont légués sur la navigation de cette mer sillonnée aujourd'hui par nos escadres.

Ce périple ne nous a été conservé que par l'unique manuscrit de Heidelberg, beaucoup moins incorrect en cette partie que dans tout le reste, sans doute parce que le copiste avait heureusement sous les yeux un original plus soigné. Gelenius, Bast, Bernhardy et M. Müller, ont directement travaillé sur ce manuscrit même, et le dernier éditeur Hercher l'a encore collationné une fois. Quant à Stuck, Blancard, Hudson, Borheck, Démétrius Alexandrides, Néophyte Ducas, Gail et Hoffmann, ils ont seulement repris, revisé et commenté avec plus ou moins de talent le texte donné par leurs devanciers.

L'histoire Indique et le Périple réunis ne remplissent guère, avec les variantes, que quatre-vingts pages de l'édition exclusivement grecque de Her-

cher ; ils occupent matériellement dans celle de M. Müller, avec traduction latine, notes et prolégomènes, l'équivalent de quatre cents pages in-octavo : le double ne suffirait pas à contenir tous les commentaires qui auraient droit de figurer dans une édition *variorum* complète, où le docteur Vincent prendrait à lui seul une si énorme place. Dans de telles conditions le plus petit géographe devient bon gré mal gré un grand, un très-grand géographe.

X. *Le périple anonyme du Pont-Euxin.*

A la suite du périple du Pont-Euxin dû à la plume exercée d'Arrien de Nicomédie, la conformité du sujet a induit M. Müller à placer un autre périple de la même mer, d'une rédaction bien postérieure, œuvre d'un compilateur inconnu, qui l'a composé de fragments en prose et en vers empruntés à divers auteurs, notamment à Arrien lui-même, dont le nom, ainsi que la dédicace à l'empereur Adrien, ont été, à l'étourdie, transportés dans l'intitulé de ce morceau.

Nous avons eu l'occasion de dire, à propos de la périégèse iambique vulgairement attribuée à Scymnus de Chio, et qui entre aussi pour une bonne part dans la composition de l'œuvre actuelle, comment Luc Holstein avait recueilli à deux sources différentes les deux moitiés mutilées de ce périple, qu'il avait dessein de publier en un seul tout, et dont il ne désespérait pas, d'ailleurs, de découvrir quelque exemplaire entier. Par une sorte de fatalité,

la seconde moitié parut d'abord seule dans les éditions de Vossius et de Gronov ; puis les deux parties furent comprises simultanément, mais séparées l'une de l'autre, dans les éditions de Hudson, de Démétrius Alexandrides, de Gail et de Hoffmann ; et c'est seulement enfin M. Müller qui le premier les donne réunies comme fragments d'un même ouvrage, selon que Holstein l'avait projeté deux cent vingt-cinq ans auparavant.

Ainsi que nous l'avons dit aussi, le fragment initial décrit la côte de l'Euxin d'occident en orient depuis Byzance jusques vers le Phase, plus exactement jusqu'au fleuve Absar en deçà du Phase, laissant en lacune la suite de la côte jusqu'à l'entrée du Bosphore Cimmérien ; et le second fragment nous ramène par le rivage occidental, depuis le Bosphore Cimmérien jusqu'à Byzance.

Outre Arrien et le faux Scymnus, Holstein avait signalé parmi les éléments principaux de ce périple, celui de Ménippe de Pergame, d'après lequel Marcien d'Héraclée avait écrit un abrégé dont il n'est parvenu jusqu'à nous qu'un mince fragment. Ce n'est pas tout : M. Müller a constaté à son tour que certaines bribes proviennent de Scylax, et qu'il reste, de plus, un petit nombre de passages d'origine incertaine, soit qu'ils offrent des lambeaux non encore reconnus de la périégèse iambique, soit qu'ils aient été puisés à quelque autre source perdue.

Les emprunts faits à Ménippe de Pergame peu-

vent-ils être considérés comme directs, de manière à laisser place à la conjecture attribuée trop légèrement à Dodwell, que notre compilateur a dû écrire sous Dioclétien, ou tout au moins avant le remplacement du nom de Byzance par celui de Constantinople? ou bien ces emprunts se rapportent-ils simplement à l'abrégé de Marcien d'Héraclée, dont la date descend au commencement du ve siècle, et rejetterait plus bas encore celle de notre anonyme? La question n'a plus d'intérêt chronologique depuis que Mannert a fait ressortir un autre indice d'âge récent dans la rédaction de cet opuscule, savoir, la désignation du port de Hyssus sous son nom moderne de Sousarmia, dont on ne trouve pas de trace ailleurs avant Procope, tandis que la table Peutingérienne, dont la rédaction se rapporte à l'année même de la mort de Constantin le Grand, et la Notice des dignités des deux Empires, qui est du ve siècle, ne connaissent encore que le nom de Hyssus, en sorte que le périple actuel doit prendre sa date après la Notice, vers le milieu du ve siècle au plus tôt.

A ce périple anonyme, dont les deux moitiés étaient restées si longtemps séparées, on trouve adjoint en guise d'appendice, dans les recueils de Gail et de Hoffmann, dont M. Müller a suivi l'exemple, un troisième fragment très-court, d'un âge plus récent encore, et donnant le périmètre du Pont-Euxin, qui a été glané dans un manuscrit de Copenhague par le bibliothécaire Olaf Bloch, et publié pour la

première fois en 1829 à Giessen, avec une dissertation spéciale, par le professeur Frédéric Osann. De son côté, M. Müller a rencontré après coup, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, quelques bribes analogues, formant de même une sorte de stadiasme du Pont-Euxin, qu'il a inséré dans une note de ses prolégomènes. Ce ne sont, l'un et l'autre, que de maigres résumés de distances, empruntées, à ce qu'il semble, au périple anonyme, auquel il convenait dès lors, en effet, de les rattacher.

Le tout ensemble occupe, dans le volume de M. Müller, une étendue matérielle équivalant à 125 pages in-8°; les dissertations et annotations de Vossius, Dodwell, Osann, Gail, Hoffmann, et autres, doubleraient ce chiffre.

Une question, touchée, mais non résolue encore, à notre avis, par de savants critiques (1), se trouve engagée dans les énonciations de notre périple et de ses annexes, quant à la valeur du mille et du stade qui y sont employés. Tout le monde sait que le mille romain équivaut à huit stades olympiques, et c'est sur cette base que sont opérées toutes les évaluations de Strabon et de Ptolémée, sans parler de tant d'autres témoignages bien connus depuis Polybe jusqu'à Isidore de Séville. Or, dans les documents actuels, le rapport expressément indiqué est celui de sept stades et demi pour un mille, suivant la manière de compter assez répandue dans

(1) Dodwell, Ideler, Leake, Letronne, Henri Martin.

l'empire d'Orient ; et de là ce problème complexe :

— S'agit-il du stade olympique, et d'un mille plus court que le mille romain ?

— Ou bien, au contraire, s'agit-il du mille romain et d'un stade plus long que le stade olympique ?

— Ou bien encore, s'agit-il d'un mille et d'un stade différents l'un et l'autre des mesures consacrées ? Et dans ce cas, sont-ce des mesures plus longues comme celles du système philétérien ? ou des mesures plus courtes comme celles du Bas-Empire byzantin ?

— Autre embarras : le fragment d'Osann compte explicitement huit cents pieds par stade ; de quelle espèce de pied veut-il donc parler, et quelle valeur en résultera-t-il pour le stade et pour le mille ?

Henri Martin dans son Examen du mémoire de Letronne sur le système métrique philétérien, montre que cette question multiple et embrouillée n'a point échappé à son attention ; mais il ne s'est point arrêté à la considérer rigoureusement sous toutes ses faces ; M. Müller ne semble point en avoir aperçu les complications. C'est donc un point qui attend encore une discussion approfondie et une solution précise.

XI. *Le Stadiasme de la Grande mer.*

Il existe, dans la bibliothèque royale de Madrid, un manuscrit grec sur gros parchemin brun, d'une écriture régulière très-menue et très-pâle, quel-

quefois à peine visible, décrit en 1769 par Jean d'Yriarte, qui le supposait du commencement du quatorzième siècle. Mais, bien que le docte bibliothécaire fût l'auteur d'un traité de paléographie grecque, il aurait, au jugement d'un helléniste moderne, fait preuve d'impéritie autant que de négligence dans son appréciation et ses transcriptions de ce volume : Emmanuel Miller déclare en effet que l'œil du moindre connaisseur y peut reconnaître tous les caractères d'un manuscrit du dixième siècle; et notre consciencieux critique a relevé en 1844, dans une scrupuleuse recension du morceau dont nous avons à nous occuper ici, un compte total de quatre-vingt-dix fautes échappées au bon Yriarte dans l'orthographe des noms, la lecture des chiffres ou la syntaxe des phrases.

Le volume se compose de 88 feuillets dont les 52 premiers sont consacrés à la Chronographie abrégée de saint Nicéphore de Constantinople ; les 36 derniers sont occupés par une compilation qui paraît adressée à l'un de ses frères d'habit par quelque moine byzantin, lequel ne se fait pas autrement connaître.

Cette compilation commence par un morceau bien connu sous le titre de « Partage de la terre entre les enfants de Noé », que Holstein ne négligeait pas de comprendre dans sa collection projetée de petits géographes, mais qui semble avoir été oublié ou dédaigné par ses successeurs, et qu'on trouve, au surplus, soit en grec soit en latin, dans la chro-

nique Paschale et ses appendices, et dans les mélanges chronologiques publiés par Joseph Scaliger à la suite d'Eusèbe. Après ce morceau ou plutôt à la fin de ce morceau, avec lequel on les rencontre partout réunies, viennent deux listes complémentaires, l'une des douze montagnes les plus renommées, l'autre des quarante principaux fleuves de la terre; après quoi notre compilateur, pour satisfaire la curiosité et le désir de s'instruire de son « très-honoré frère », juge à propos de lui offrir le « Stadiasme ou périple de la grande mer », c'est-à-dire de la Méditerranée.

Yriarte, frappé de l'importance de cette dernière partie de la compilation anonyme, crut avec juste raison bien mériter du monde savant en l'insérant en entier dans son Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque royale de Madrid, où Mannert et Pacho pour la côte libyenne, et Leake pour l'Asie mineure, purent ainsi consulter ce curieux document.

Gail eut soin de le reprendre pour son édition des petits géographes grecs, émendant de son mieux ce texte corrompu, et l'accompagnant d'une version latine et d'un commentaire. Letronne, qui considérait ce morceau comme un des débris les plus précieux de la géographie ancienne, publia, sur l'édition de Gail, quelques observations profitables aux éditeurs futurs, tout en souhaitant qu'il parvinssent à se procurer une recension nouvelle du texte original.

Hoffmann n'eut point cet avantage ; il paraît n'avoir pas connu les observations de Letronne, et l'édition même de Gail ne se trouvait point à sa portée pour l'aider à préparer celle qu'il donna à son tour uniquement d'après la transcription d'Yriarte, avec une nouvelle version latine et un nouveau commentaire. Trois ans après, seulement, Emmanuel Miller publia dans le journal des Savants le résultat de la collation comparative qu'il venait d'exécuter à Madrid, du texte d'Yriarte avec le manuscrit original. Quatrième éditeur du Stadiasme, M. Müller s'est ainsi trouvé le premier en possession de tous les éléments nécessaires pour un travail définitif.

Gardons-nous cependant de croire que nous ayons en son entier le Stadiasme annoncé : il résulte au contraire des portions conservées, qu'elles n'en formaient en réalité que la moindre partie. Il devait, dans son ensemble, suivre d'abord la côte libyenne depuis Alexandrie d'Égypte jusqu'aux colonnes d'Hercule, puis la côte d'Asie en reprenant depuis Alexandrie jusqu'au Bosphore, et de là se continuer par les côtes d'Europe pour atteindre de nouveau le détroit des Colonnes. Il ne subsiste, de ce programme, qu'un premier fragment depuis Alexandrie jusqu'à Utique ; puis un second fragment depuis Carné qui plus tard fut Antaradus, jusqu'à Milet, y compris les îles voisines ; enfin deux autres moindres fragments, spécialement consacrés, l'un à l'île de Chypre, et le dernier à la Crète : tout le reste fait défaut.

Ces lambeaux ne sauraient être considérés que comme des pièces de rapport découpées par notre moine compilateur dans une œuvre plus ancienne, puisée elle-même sans doute à des sources antérieures ; et il serait curieux de rechercher les traces qui pourraient nous faire remonter jusqu'à celles-ci. Mais c'est une appréciation dans laquelle une si grande part est dévolue à la simple conjecture, qu'il faut se garder d'y attacher plus d'importance que sa juste valeur : et ce n'est que sous cette réserve expresse que nous nous hasarderons dans le champ des hypothèses.

Le plan d'ensemble, qui deux fois prend Alexandrie d'Égypte pour point de départ du double cabotage conduisant, sous le titre de Stadiasme, d'un côté par la route de Libye, de l'autre par la route d'Asie et d'Europe, jusqu'à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, semble indiquer naturellement, soit pour auteur originaire, soit pour rédacteur de seconde main, un grec résidant à Alexandrie, tel que fut Timosthènes de Rhodes, premier pilote du roi Ptolémée Philadelphe, lequel avait écrit un Portulan en dix livres, et sous le titre même de Stadiasme un ouvrage sur la Méditerranée où nous savons que figurait la ville d'Agathe, notre Agde actuelle : d'où l'on peut induire que c'est peut-être de Timosthènes que proviennent le plan général et le titre du document dont nous possédons quelques fragments mutilés.

Ces fragments accusent une rédaction de seconde

main, inégale en ses diverses parties, trahissant la mise en œuvre de matériaux de caractère différent, laissant discerner une sorte de fusion plus ou moins continue, plus ou moins complète, de deux ouvrages principaux : la Libye, par exemple, la Syrie jusqu'à l'Oronte, Chypre et la Crète, sont riches de détails nautiques brochant sur le routier ou stadiasme proprement dit, tandis que l'Asie Mineure depuis l'Oronte jusqu'à Milet, avec les îles, n'offre que le simple canevas itinéraire; on peut donc séparer par la pensée le Stadiasme du Portulan.

Sur ces premiers indices, donnons carrière à nos investigations conjecturales. Ce qui se fait de notre temps pour les Pilotes et Flambeaux de mer, longtemps reproduits d'édition en édition sous quelques modifications légères, jusqu'à ce qu'une refonte intégrale vienne offrir un type nouveau qui sera longtemps reproduit à son tour : cela dut se faire aussi dans les temps anciens pour les documents analogues ; et il nous paraît probable que le Stadiasme et le Portulan de Timosthènes eurent des éditions successives plus ou moins soigneusement rajeunies. Un beau jour, il aura pris fantaisie à quelque rédacteur nouveau de fondre ensemble les deux ouvrages, en prenant pour base le Stadiasme et y introduisant, tantôt d'une façon tantôt d'une autre, les détails nautiques du Portulan, sauf lacune quand le Portulan était muet.

Maintenant, si nous examinons, à part l'un de

l'autre, les deux éléments ainsi combinés, nous remarquerons, dans la portion spécialement itinéraire, une mention de la ville de Corykos en Cilicie, laquelle fut détruite, l'an 78 avant notre ère, par le proconsul Publius Servilius Vatia Isauricus, et celle de la ville d'Attalia, bâtie par Attale Philadelphe, qui régna à Pergame de 157 à 137 avant l'ère vulgaire : d'où il suit que l'édition du Stadiasme ancien qui a servi au rédacteur de notre document, doit être rapportée approximativement à une date intermédiaire entre les années 130 et 80 avant notre ère.

Dans la portion nautique, on peut relever des indices beaucoup plus récents, notamment l'ensablement du port de la grande Leptis, nécessairement postérieur au règne de Septime Sévère ; tandis que, d'un autre côté, la mention qui est faite de la ville de Salamine de Chypre, laquelle fut détruite en 336 par un tremblement de terre, ne permet pas de descendre au-dessous de cette limite : en sorte que l'âge approximatif de l'édition du Portulan consultée par le nouveau rédacteur doit plausiblement être supposée entre les années 250 à 300 de l'ère vulgaire.

Telles sont les dates relatives signalées par M. Müller pour les deux éléments principaux (mis de notre chef sous le nom de Timosthènes) dont un rédacteur plus récent forma, au quatrième ou au cinquième siècle, peut-être plus tard, le nouveau Stadiasme de la Grande mer, dans les transcrip-

tions duquel s'infiltrèrent probablement aussi, à la longue, quelques annotations marginales des possesseurs ou des usagers successifs; puis enfin, délabré, mutilé par les lacérations et les pertes qu'amènent l'abandon et l'oubli des âges barbares, ce précieux document a trouvé son dernier refuge dans la compilation monacale d'où Yriarte a le très-grand mérite de l'avoir exhumé.

M. Müller, aidé de la collation de Miller, et des travaux antérieurs de Gail et de Hoffmann, a repris en sous-œuvre ce texte corrompu, l'a considérablement amélioré, et l'a accompagné d'un commentaire étendu, riche d'érudition et de critique, nous donnant ainsi l'équivalent d'un volume de 380 pages in-octavo ordinaires. En jetant un coup d'œil curieux, admiratif, mais trop rapide, sur ce beau travail, nous avons aperçu, à la volée, une correction opérée par l'habile philologue, de Ζαρινὴν en Δάρνην; peut-être ne fallait-il pas corriger : la permutation du D en Z est un fréquent idiotisme africain dont le nom de Bizerte (Ἱππὼν Ζάρυτος pour Διάῤῥυτος) nous offre l'un des exemples les plus vulgaires.

XII. *Les Périples de Marcien d'Héraclée.*

Marcien d'Héraclée est un de ces abréviateurs qui foisonnent aux temps de décadence, et qui rendent aux lettres le déplorable service de remplacer les grands ouvrages par des épitomes décharnés dont s'accommode mieux la légèreté paresseuse de leurs contemporains, contribuant ainsi à l'abandon, et

par suite, à la perte des œuvres originales. Et le temps inexorable n'épargne quelquefois pas plus l'abréviateur que son modèle.

Artémidore d'Éphèse, vers l'an 104 avant notre ère, avait écrit en onze livres une géographie en forme de périple, dont Marcien d'Héraclée fit un abrégé ; de l'ouvrage original il ne reste plus rien ; de l'abrégé on recueille à grand'peine, dans Étienne de Byzance, une vingtaine de citations, chacune de quelques mots seulement, à quoi l'on pourrait joindre encore de petites bribes ramassées dans Strabon, Diodore, Athénée et Pline. Si Hœschel, Hudson et Miller ont publié tour à tour un prétendu épitome d'Artémidore par Marcien, c'est qu'ils ont écrit par méprise le nom d'Artémidore au lieu de celui de Ménippe.

Le manuscrit de Pithou seul nous a conservé, déplorablement mutilés, deux autres ouvrages de Marcien : l'un est le périple de la mer Extérieure tant orientale qu'occidentale avec ses plus grandes îles, compilation en deux livres de la géographie de Ptolémée et des distances itinéraires de Protagore ; l'autre est le périple de la mer Intérieure, abrégé de celui que Ménippe de Pergame, contemporain d'Auguste et de Tibère, avait composé en trois livres.

Le premier est acéphale, coupé de nombreuses lacunes, et brusquement écourté à la fin. Dans le plan du rédacteur, après un exposé général de son but et de ses guides, il s'occupait, dans un premier

livre, de l'Océan oriental, et prenait son point de départ au fond du golfe Élanitique pour donner le périple de la côte Éthiopienne jusqu'au cap Prason, puis le périple de la côte Asiatique jusqu'au fleuve Cottiaris du pays des Sines; dans le second livre, consacré à l'Océan occidental, après un préambule d'ensemble, il partait des colonnes d'Hercule pour suivre d'abord les côtes d'Europe jusqu'à la Sarmatie, puis les côtes libyennes jusqu'à l'Hippodrome Éthiopique; après quoi venait un tableau des distances de Rome aux principales villes du monde, dont une citation isolée se retrouve dans Étienne de Byzance.

Dans le texte qui nous est offert par le manuscrit de Pithou, quelques lignes seulement paraissent manquer à l'exposition initiale; mais le périple de la Libye occidentale et le résumé des distances de Rome sont perdus en entier; et les lacunes intermédiaires, produites, à ce qu'il semble, par les négligences volontaires d'une transcription hâtive, sont assez considérables : elles seraient médiocrement regrettables, au jugement de M. Müller, lequel, à l'exemple de Letronne, trouve facile de les combler au moyen des tables de Ptolémée, qui a été le principal guide de Marcien. Nous ne saurions en prendre si aisément notre parti : pour nous, les distances de Protagore devaient être un élément de contrôle, dont nous ne pouvons nous résoudre à faire si bon marché; M. Müller a d'ailleurs lui-même, avec une admirable sagacité, montré par

quelques rapprochements tout l'avantage qu'on peut retirer du texte de Marcien pour corriger les leçons divergentes des manuscrits et des éditions de Ptolémée.

Le second ouvrage de Marcien dont le manuscrit unique de Pithou nous a conservé les faibles reliques, est dédié à un Amphitalios d'ailleurs inconnu : il devait comprendre, à la suite du proème étendu que nous avons, les périples successifs des côtes asiatiques et européennes du Pont-Euxin, puis le périple de la Méditerranée en suivant les côtes d'Europe jusqu'aux colonnes d'Hercule et revenant par les côtes de Libye et d'Asie jusqu'à l'Hellespont, ainsi que les avait donnés Ménippe de Pergame. Mais le commencement de la côte asiatique du Pont-Euxin, jusqu'à Amisos, nous est seul parvenu, et tout le reste a péri.

M. Müller ne s'est pas contenté de reproduire purement et simplement le texte conservé par le manuscrit de Pithou, purgé de ses nombreuses incorrections; il a pris soin d'insérer à leur place, pour diminuer le vide des lacunes, les citations recueillies dans Étienne de Byzance, et il a reconstitué à la suite, de la même manière, un ensemble tel quel des lambeaux égarés de l'épitome d'Artémidore. Tout le travail du docte et laborieux critique sur Marcien occupe l'équivalent de 280 pages in-octavo ordinaires; en y joignant les dissertations de Dodwell, Hoffmann et Bernard Fabricius, les annotations de Hudson, Miller et Letronne, et celles

qu'il faudrait glaner dans Vossius, Bochart, Saumaise et quelques autres, on grossirait le volume d'une centaine de pages encore.

Holstein avait rapporté l'âge de Marcien d'Héraclée aux premières années du cinquième siècle de notre ère, et cette détermination a été adoptée de confiance par la généralité des érudits; elle est basée principalement sur l'identité supposée de notre héracléote avec un Marcien cité dans les lettres de Synésios de Cyrène; M. Müller ne trouve pas l'identité suffisamment établie. Cependant, comme évidemment Marcien d'Héraclée, citant Ptolémée et cité par Étienne de Byzance, se trouve ainsi placé dans l'intervalle de l'an 150 à l'an 500; comme, de plus, Marcien a inséré dans son abrégé de Ménippe la mention des deux provinces du Pont, établies par Constantin et réunies en une seule par Justinien, ce qui désigne l'intervalle des années 327 à 527, M. Müller est amené à reconnaître que la date de 400 à 410, assignée par Holstein à l'époque de Marcien d'Héraclée, n'est en réalité contredite par aucun indice chronologique mis en lumière jusqu'à ce jour.

Arrêtons-nous ici. M. Müller a terminé par les Périples de Marcien cette série importante de petits géographes grecs réunis dans le premier volume de la collection à laquelle il a dévoué son travail, ses veilles, sa pensée. Comme toute œuvre humaine, celle-ci ne peut être exempte de défauts; mais en

présence d'une telle richesse d'érudition et de savoir, il n'est personne qui ne doive éprouver comme nous, pour l'homme et pour le livre, un sentiment de profonde estime et de sincère admiration.



AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Essais historiques sur le Bigorre, accompagnés de remarques critiques, de pièces justificatives, de notices chronologiques et généalogiques (avec une carte du Bigorre); 2 vol. in-8°. Bagnères, 1823.

Notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique; br. in-8°. Paris, 1829.

Réponse aux objections élevées en Angleterre contre l'authenticité du voyage de Caillié à Ten-Boktoue (avec le fac-simile d'un dessin du voyageur et un plan de Ten-Boktoue esquissé sous sa dictée); br. in-8°. Paris, 1830.

Examen et rectification des positions déterminées astronomiquement en Afrique par Mungo Park, Mémoire lu à l'Académie des sciences; br. in-8°. Paris, 1834.

Études de géographie critique sur une partie de l'Afrique septentrionale (avec une carte); 1 vol. in-8°. Paris, 1836.

Esquisse générale de l'Afrique; aspect et constitution physique, histoire naturelle, ethnologie, linguistique, état social, histoire, explorations et géographie; 1 vol. grand in-18 sur jésus. Paris, 1837.

Notice des travaux de la Société de géographie de Paris, et du progrès des sciences géographiques pendant l'année 1836; br. in-8°. Paris, 1837.

Analyse géographique du voyage de René Caillié chez les Maures de Berakna en 1824 et 1825 (avec une carte); br. in-8°. Paris, 1838.

Relation des Mongols ou Tartares, par le frère Jean du Plan de Carpin, de l'ordre des frères Mineurs, légat du saint-siége apostolique, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246, 1247, et archevêque d'Antivari; première édition complète publiée d'après les manuscrits de Leyde, de Paris et de Londres, et précédée d'une Notice sur les anciens voyages de Tartarie en général, et sur celui de Jean du Plan de Carpin en particulier (avec une carte de l'Asie centrale au XIII[e] siècle, et un fac-simile de manuscrits); 1 vol. in-4°. Paris, 1838.

Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre-Sainte pendant les années 1102 et 1103, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de Cambridge; br. in-4°. Paris, 1838.

Abd-el-Kader et sa nouvelle capitale (avec un plan du site de Têqdemt); br. in-8°. Paris, 1840.

Analyse géographique d'un voyage au lac Paniéfoul et au pays de Yolof en 1839 (avec une carte). — Note sur quelques itinéraires de l'Afrique septentrionale. — Note sur les documents recueillis jusqu'à ce jour pour l'étude de la langue berbère, et sur divers manuscrits anciens en cette langue qu'il importe de rechercher; br. in-8°. Paris, 1840.

Aperçu des parties explorées du Niger et de celles qui restent à explorer; br. in-8°. Paris, 1841.

Essai sur la géographie du pays de Sçoumal à l'extrémité de l'Afrique orientale (avec une carte); br. in-8°. Paris, 1842.

Deux notes sur d'anciennes cartes historiées, manuscrites, de l'école catalane; br. in-8°. Paris, 1844.

Description et histoire de l'Afrique ancienne, précédée d'une esquisse générale de l'Afrique; 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

Notice sur le pays et le peuple des Yébous en Afrique (avec une carte et un double portrait); 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

Les îles fantastiques de l'Océan occidental au moyen âge, fragment inédit d'une histoire des îles de l'Afrique; br. in-8°. Paris, 1845.

Notice des découvertes faites au moyen âge dans l'Océan atlantique, antérieurement aux grandes explorations portugaises du XV[e] siècle; 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

Note sur la première expédition de Bethencourt aux Canaries, et sur le degré d'habilité nautique des Portugais à cette époque; br. in-8°. Paris, 1846.

Note sur la véritable situation du mouillage marqué au sud du cap de Bugeder dans toutes les cartes nautiques; br in-8°. Paris, 1846.

Fragments d'une notice sur un atlas manuscrit vénitien de la bibliothèque Walckenaer; fixation des dates des diverses parties dont il se compose; br. in-8°. Paris, 1847.

Description et histoire des îles de l'Afrique; 1 fort vol. in-8°. Paris, 1848.

Chronologie des ministres et secrétaires d'État de la marine et des colonies; demi-feuille in-8°. Paris, 1849.

Études de géographie critique sur l'Afrique intérieure occidentale; br. in-8°. Paris, 1849.

Note sur un atlas hydrographique manuscrit exécuté à Venise dans le XV[e] siècle, et conservé aujourd'hui au musée britannique (avec un fac-simile); br. in-8°. Paris, 1850.

Éthicus et les ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, suivi d'un appendice contenant la version latine, attribuée à saint Jérôme, d'une cosmographie supposée écrite en grec par le noble istriote Éthicus, publiée pour la première fois avec les gloses et les variantes des manuscrits; 1 vol. in-4°. Paris, 1852.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C[e], rue Racine, 26, près de l'Odéon.

LUTTE

ENTRE

HIPPOLYTE ET CALLISTE

SUR

L'ABSOLUTION CLÉRICALE

OU

L'ÉGLISE DE ROME AU TROISIÈME SIÈCLE

D'APRÈS UN MANUSCRIT D'HIPPOLYTE

RÉCEMMENT DÉCOUVERT

(Extrait de la REVUE CHRÉTIENNE, n[os] 1 et 2, 3[e] année)

PAR

EDMOND DE PRESSENSÉ

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET C[e], ÉDITEURS
RUE TRONCHET, 2

1856

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. MEYRUEIS ET COMP.,
Rue Saint-Benoît, 7. — 1856.

La découverte des *Philosophoumena* a déjà fixé à plu-
sieurs reprises l'attention des esprits sérieux. Mais jus
qu'ici l'opinion qui nie l'authenticité du document et l
rapporte, non pas à saint Hippolyte, mais à un hérétiqu
du troisième siècle, a seule été représentée en France
M. Laboulaye a bien fait connaître avec quelque détail
dans de remarquables articles insérés au *Journal des Dé
bats,* les idées de M. de Bunsen, mais il n'entrait pas dan
son plan de soutenir une thèse de critique et de théologie
Nous croyons devoir publier le résultat de nos recherche
personnelles sur cet important sujet. Une étude approfon
die de ce monument vénérable de l'antiquité chrétienn
nous a convaincu de son authenticité. Nous avons expos
nos raisons dans une discussion sommaire que nous nou
sommes attaché à rendre concluante. Nous avons ensuit
raconté, d'après le texte original, la lutte entre Calliste e
Hippolyte. Nous avons enfin tiré nos conclusions. A notr
sens, elles sont décisives contre les prétentions sacerdo
tales sur l'absolution. La lutte d'un évêque indépen
dant du troisième siècle contre l'évêque de Rome, a
moment où celui-ci consomme sa plus effrayante usu
pation, ne manque certes pas d'à-propos. Nous nous ap
puyons sur des faits qui sont positifs à nos yeux. N

n'admettons en conséquence, dans une pareille matière, d'autre tribunal que celui de la critique historique. Nous tiendrons un compte sérieux des objections qui nous seraient faites à ce point de vue et qui résulteraient de l'étude du document. Mais nous déclarons d'avance que les déclamations et les raisonnements *à priori* inventés pour le besoin de la cause n'auront pour nous aucune valeur. Les *Philosophoumena* sont-ils, oui ou non, authentiques? Voilà la question. Elle demande à être débattue sur le terrain de la science et non sur celui d'une foi ignorante et passionnée. Sous cette question de critique est cachée une question immense : celle de la hiérarchie elle-même. Si ses partisans refusaient de se prononcer, leur silence ressemblerait à un aveu.

A tous égards, nous pensons donc qu'il est utile de détacher cette étude, sur le manuscrit retrouvé en 1843, de l'ensemble des travaux historiques à laquelle elle se rattache.

Paris, 19 février 1856.

E. DE PRESSENSÉ.

LUTTE

ENTRE

HIPPOLYTE ET CALLISTE

OU

L'ÉGLISE DE ROME AU TROISIÈME SIÈCLE

I.

Une lutte sérieuse est engagée entre la liberté et la hiérarchie dans l'Eglise. D'un côté la tendance à l'affranchissement se généralise et détermine nettement sa position. De l'autre, le joug clérical devient tous les jours plus pesant, et Rome prétend imposer au monde une servitude religieuse à laquelle aucune tyrannie dans le passé et dans le présent ne saurait être comparée, parce que tous les droits naturels ou acquis sont audacieusement foulés sous les pieds de ce pouvoir violent et inintelligent. Les questions de fait et celles de doctrine, la discipline et la liturgie, les points les plus importants de l'enseignement comme les plus minimes détails du culte, tout est décidé sans appel par quelques vieillards italiens, parfaitement étrangers à leur siècle et à ses besoins, qui n'ont que des lamentations sur sa marche, des malédictions pour ses progrès, et qui, avec leurs béquilles, prétendent gouverner souverainement l'esprit humain. Au sein du protestantisme, le levain catholique, qui a été malheureusement respecté par les réformateurs, s'agite d'une manière inquiétante. Des clergés fanatiques, dans certaines Eglises, ramassent pieusement à terre les fragments brisés de l'ancienne chaîne, et ne trouvent rien de plus opportun que de la forger de nouveau. On sent que la hiérarchie catholique fait, avant de mourir, un suprême effort. La mission du dix-neuvième siècle est de la pousser à sa perte, aussi bien par les folies auxquelles elle se laisse entraîner que par les vigoureuses attaques qui l'ébranlent de toute part. Chose étrange ! au moment où la lutte est le plus animée, un puissant auxiliaire, tenu en réserve pendant de longs siècles, apporte au parti de la liberté un appui

inespéré et invincible. Ce n'est pas un homme suspect; c'est un Père de l'Eglise, un martyr, un des saints dont le nom est particulièrement honoré; c'est un illustre docteur du troisième siècle, disciple immédiat d'Irénée, ancien de l'Eglise de Rome; il vient, comme un témoin oculaire, nous raconter ce qui s'y passait dans cette époque reculée, et par quelle crise le pouvoir épiscopal obtint son triomphe le plus signalé. Nos lecteurs ont tous eu connaissance de la merveilleuse découverte faite en 1843 dans un couvent du mont Athos, par un jeune savant grec, Mynoïdès-Mynas, envoyé en mission scientifique par M. Villemain. Il déposa à la Bibliothèque du roi, comme fruit de ses explorations, un manuscrit complétement inconnu jusqu'alors, et qui, de l'aveu de tout le monde, appartenait à la plus haute antiquité, et touchait aux questions les plus essentielles de l'histoire de l'Eglise des premiers siècles. Les *Philosophoumena* furent attribués à divers auteurs, à Origène, à Caïus, à saint Hippolyte. A notre sens la dernière hypothèse est la seule plausible; elle s'élève même à nos yeux à la hauteur de la certitude historique. Nous donnerons plus tard nos raisons.

On comprend de quelle utilité est un tel document pour l'historien de l'Eglise. Nous y trouvons d'abord les plus précieux renseignements sur les premières hérésies, si peu connues jusqu'ici et si importantes, puisqu'elles sont le point de départ et souvent l'explication des systèmes hardis qui exercèrent une si grande influence sur la pensée chrétienne en la provoquant à une énergique réaction. La critique sacrée puise dans les *Philosophoumena* des preuves nouvelles de l'authenticité de la partie la plus essentielle du Nouveau Testament. La belle confession de foi d'Hippolyte nous transporte dans l'époque bénie où la croyance non asservie aux décrets des conciles généraux conservait encore sa spiritualité primitive, sa sainte hardiesse semblable à celle de l'enfance, qui n'est hardie en fait d'idées qu'en raison de sa candeur. Plus tard, quand les conciles ont multiplié les anathèmes, le docteur chrétien est timoré dans sa marche. On sent qu'il a peur de donner à chaque pas dans quelque piége dogmatique, et qu'il se dit sans cesse : *Incedo per ignes.* Parle-t-il de l'humanité du Christ, le fantôme de l'arianisme se dresse devant lui, et il adoucit ses expressions. Parle-t-il de la liberté humaine, le souvenir de Pélage le force à une prudence souvent excessive. Pour plus de sûreté, il se réfugie dans le langage officiel. Rien de pareil chez saint Hippolyte. Il parle avec une entière indépendance; aussi son orthodoxie, qui est incontestable, à prendre le mot dans sa large acception, a-t-elle un caractère original et personnel. Il ne porte pas la livrée d'un *Credo* décrété. Son christianisme, semblable à une gravure avant la

lettre, est antérieur aux formules compliquées. Il est bien plu rapproché du fait divin.

Nous aimerions à nous arrêter sur ces divers points de vue e à exposer tous les trésors que nous avons trouvés dans le text mutilé et incorrect des *Philosophoumena*. Nous les exploiteron largement ailleurs; aujourd'hui nous nous bornerons à leur de mander des renseignements sur l'Eglise de Rome au troisièm siècle. Tout le neuvième livre est consacré à ce sujet si inté ressant. Hippolyte nous introduit au milieu de cette Eglise; i nous révèle les intrigues des partis qui la déchiraient; il nou fait assister aux discussions passionnées qui y étaient soutenue de son temps. Il nous en donne la chronique scandaleuse, san aucune malignité, mais avec la sainte indignation d'un défen seur de la vérité. Il dénonce la conduite indigne de deux évê ques, Zéphyrinus et Calliste, et il nous montre par quels moyen le dernier usurpa le siége épiscopal, consolida son autorité, e acheva de transformer l'ancien épiscopat basé sur l'assentimen du peuple chrétien en une vraie tyrannie cléricale. On savai déjà par le *Liber pontificalis* que, sous Zéphyrinus et Calliste, l hiérarchie avait fait un grand pas et gagné une importante vic toire. En effet, c'est de leur temps que cesse l'oblation directe d peuple à l'autel. Les diacres et les sous-diacres ont seuls désor mais le droit de l'y porter et de distribuer au peuple le pai consacré. Evidemment il y avait là toute une révolution, mais o ne savait comment elle s'était opérée. Au premier siècle, le documents que nous possédons nous montrent l'Eglise de Rom à peu près semblable aux Eglises apostoliques. A la fin d troisième siècle tout est changé. La hiérarchie cléricale est forte ment constituée. Comment ce changement s'est-il opéré? L'his toire n'en disait rien avant la découverte des *Philosophoumena* Aujourd'hui la lacune est comblée. Nous savons quelles triste passions il a fallu remuer dans le cœur de l'homme pour arrive à fonder définitivement le pouvoir de la hiérarchie. Nous savon comment sa plus effrayante usurpation a été consommée, com ment elle est arrivée à se poser en représentant de la miséricord et de la justice de Dieu pour lier et pour délier les âmes, et que indigne trafic elle a fait immédiatement de ses pardons. Elle n les avait confisqués que pour payer la servilité de ses partisans Avant d'avoir inventé l'immaculée Conception de la Vierge, le défenseurs du catholicisme avaient inventé l'origine immaculé de la hiérarchie. D'après eux, elle descendait directement du ciel L'implacable histoire leur donne un cruel démenti, et elle fai évanouir ces légendes devant le témoignage irrésistible d'un sain et d'un martyr, qui attribue à des intrigues coupables et à un ambition sans scrupule le triomphe le plus significatif du pou

voir clérical. Il ne s'agit pas d'établir par une habile argumentation *à priori* qu'il est utile et bienfaisant d'avoir une hiérarchie dans l'Eglise, qui tienne les clefs du ciel. La question est bien plutôt de savoir si le ciel les lui a données, ou bien si elle ne les aurait pas forgées elles-mêmes? Hippolyte est là pour nous produire l'extrait de naissance de la papauté, et on y trouve tout, — l'habileté, la prudence, les menées sourdes, l'indulgence pour le mal— tout, excepté les preuves de la légitimité réelle, de la descendance divine, de l'institution apostolique, sans laquelle elle n'a plus de droit. Mais, pour comprendre l'Eglise de Rome au troisième siècle, il faut la connaître au premier et au second, et nous ferons précéder le tableau que nous présenterons de cette Eglise aux temps de saint Hippolyte, d'un rapide aperçu de son histoire jusqu'au moment où cet illustre docteur intervint dans les brûlantes questions dogmatiques et ecclésiastiques qui l'agitaient.

II.

Nous n'avons pas d'indication précise sur la fondation de l'Eglise de Rome. On sait qu'une colonie juive assez considérable était établie dans cette ville (Josèphe, *Antiq.*, XV, XVIII). Les communications avec Jérusalem étaient sans doute fréquentes et nombreuses. Il est facile de comprendre que les grands événements qui avaient eu lieu en Judée eussent été promptement connus dans les synagogues juives à Rome. Toutefois il paraît que le premier noyau de l'Eglise fut plutôt composé de païens que de juifs (Rom. I, 3, 6). On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les salutations des derniers chapitres de l'épître aux Romains. Les noms romains abondent, tandis que les noms juifs sont en petit nombre. L'école de Tubingen, qui veut à tout prix identifier le christianisme primitif au judaïsme, a essayé de nier le fait, mais à tort selon nous. Nous ne contestons pas que dans l'Eglise de Rome, comme dans toutes les Eglises primitives, l'élément juif n'ait promptement acquis une grande influence. L'épître aux Romains le prouverait à elle seule, et les paroles du grand Apôtre, empreintes à la fois de tristesse et de charité, par lesquelles il caractérise la conduite de ses adversaires dans sa lettre aux Philippiens, nous montrent que le parti hostile qui l'avait suivi partout ne respectait pas même ses chaînes. Mais le zèle ardent et amer de ses ennemis ne doit pas nous faire illusion sur leur nombre, et son influence demeura grande à Rome. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que la lettre de Clément, dans laquelle il nous est impossible de ne pas retrouver la pensée de Paul quoique un peu affaiblie. Quant au prétendu rôle qu'aurait joué Pierre à Rome, s'il ne nous semble

pas possible de nier avec certitude son séjour, et peut-être sa mort dans cette ville, il est évident à nos yeux que son action se fit beaucoup moins sentir que celle de saint Paul. Il n'y a pas trace de son épiscopat, et il faut renvoyer à la légende tout ce que l'orthodoxie romaine rapporte sur ce point. Le document sur lequel elle s'appuie est entre nos mains : c'est l'écrit apocryphe intitulé : *Acta Pauli et Petri* [1].

L'Eglise de Rome, pendant longtemps, n'eut rien dans sa constitution qui différât de la constitution des Eglise primitives. Celle-ci est connue : rien de plus simple et de plus démocratique. L'Eglise emprunte à la synagogue ses institutions libérales en les fécondant par une piété admirable. Toujours le peuple chrétien intervient dans le choix de ceux qui sont élevés à une charge (Actes VI, 1-6. Act.; XIV, 23), et cette charge s'appelle non pas un sacerdoce mais un ministère, c'est-à-dire un service. Ceux qui sont revêtus de ces charges se nomment anciens en Judée, évêques dans les pays où la langue grecque est parlée, et les deux mots s'échangent indifféremment (Actes XX, 27, 28). Il y a plusieurs anciens et plusieurs évêques dans la même Eglise. Vers la fin de l'âge apostolique, un changement s'opère dans cette constitution si simple. Elle ne fut pas renversée, comme le prétend Rothe [2], par les apôtres eux-mêmes, qui par une sorte de disposition testamentaire auraient fondé l'épiscopat proprement dit pour suppléer à leur présence. Le changement dont nous parlons n'a pas cette importance; il consiste uniquement dans une certaine prééminence attribuée à l'un des anciens ou évêques. Il est le premier entre ses égaux, *primus inter pares*. Les épîtres pastorales et peut-être les premiers chapitres de l'Apocalypse justifient cette assertion; mais cette charge, comme toutes les autres, émane de l'élection. Le document le plus ancien que nous possédions après le Nouveau Testament sur l'organisation de l'Eglise, la constitution copte de l'Eglise d'Egypte, est très positif à cet égard. Nous y lisons ces mots : « Que l'évêque soit nommé par le peuple entier [3]. Et pour mieux préciser le sens qu'elles donnent à la charge épiscopale, ces constitutions règlent l'élection d'un évêque pour une petite paroisse qui ne renferme pas même douze électeurs (Art. 13). On voit que l'évêque était tout simplement le pasteur du troupeau et rien de plus. Pendant près de deux siècles l'Eglise demeura dans cette condition semi-démocratique. Les lettres d'Ignace, dégagées des surcharges apocryphes qui les ont dénaturées, confirment cette manière de voir au lieu de l'infirmer. Sans doute la persécution

[1] Tischendorf. Acta apostolorum apocrypha. Leipsic. 1851.

[2] Anfænge der Christlichen Kirche.

[3] Ἐπίσκοπος χειροτονείσθω ὑπὸ παντὸς τοῦ λαοῦ. (Const. Ægypt. 31.)

et l'hérésie tendent à resserrer les liens extérieurs de l'Eglise et à relever la charge épiscopale, mais celle-ci n'a pas changé de nature; elle repose toujours sur la même base : sur l'élection populaire. Pendant longtemps nous ne trouvons que deux degrés dans la hiérarchie de l'Eglise : 1° les anciens, parmi lesquels est l'évêque; 2° les diacres. Ce n'est que vers le commencement du troisième siècle que les anciens sont positivement distingués de l'évêque.

Si tel est l'état général de l'Eglise à cette époque, l'Eglise de Rome a-t-elle fait exception? Nous avons les preuves les plus positives du contraire. Nous n'avons pas la prétention de les fournir intégralement, nous nous bornerons à quelques citations concluantes. De toutes les affirmations des historiens catholiques, la plus dénuée de fondement est celle qui reconnaît à l'Eglise de Rome pendant les trois premiers siècles une primauté sur les autres Eglises. Nous n'avons pas su découvrir un texte qui fût dans ce sens. On invoque le fameux passage d'Irénée sur l'Eglise de Rome, et l'on oublie qu'il ne parle pas d'une autorité ecclésiastique, mais simplement d'une source d'information; et que c'est comme Eglise apostolique, fondée par les apôtres, qu'il célèbre l'Eglise de Rome, par le même motif qui lui ferait célébrer l'Eglise de Corinthe ou d'Alexandrie ou d'Antioche s'il avait écrit en Orient. Il le déclare d'ailleurs expressément : « Il serait trop long, dit-il, de démontrer la succession apostolique de toutes les Eglises. *Quoniàm valde longum est omnium ecclesiarum enumerare successiones* (Liv. II, 1.) ». On connaît sa vigoureuse opposition à l'évêque de Rome dans la question de la Pâque. Il faut toutes les illusions et toutes les passions de l'esprit de parti pour voir la papauté dans les premiers temps du christianisme. Qui ne sait que tous les évêques des grandes villes s'appelaient papes? Eusèbe donne la succession des évêques d'Alexandrie ou de Carthage avec le même soin que celle des évêques de Rome. Si ceux-ci interviennent quelquefois dans les affaires extérieures des autres Eglises, c'est officieusement et non officiellement; Irénée ou Cyprien interviennent de la même manière dans les discussions qui divisent parfois l'Eglise de Rome. Le lien spirituel et vivant qui unissait à cette époque tous les membres du corps de Jésus-Christ explique ces interventions réciproques, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un mécanisme organisé. Nous ne nions pas que l'Eglise de Rome, par le fait seul de sa situation au centre de l'empire, n'ait eu une grande importance; mais cette importance n'allait pas jusqu'à contrebalancer celle des puissantes Eglises d'Asie Mineure et d'Afrique. La lumière venait toujours d'Orient dans les premiers siècles.

Si nous considérons la constitution intérieure de l'Eglise de

Rome, nous devons reconnaître qu'elle ne se distingue en rien de celle des autres Eglises. Elle a subi les mêmes transformations. Ainsi, à la fin du premier siècle le presbytérianisme est encore prédominant. Les évêques font partie du corps des anciens. Nous en avons une preuve irréfragable dans la lettre de Clément à l'Eglise de Corinthe. Cette Eglise n'avait pas perdu cet esprit inquiet, agité, fécond en subtilités et en controverses, qui la caractérisait du temps de saint Paul. Elle était encore déchirée par des luttes intestines; un certain nombre de ses anciens avaient été déposés par un parti violent et insubordonné. Ces anciens avaient leurs partisans; les plus tristes discussions désolaient l'Eglise. C'est dans ces circonstances que Clément leur écrivit sa lettre. Leur conseille-t-il de mettre un terme à toutes ces difficultés, en remplaçant le presbytérianisme par le système épiscopal? Il n'en dit pas un mot : « Il n'est pas juste de déposer de leurs charges ceux qui y ont été élevés par les apôtres ou par d'autres hommes, d'après l'assentiment de l'Eglise entière (συνευδοκησάσης τῆς εκκλησίας πάσης) et qui ont veillé fidèlement sur le troupeau de Jésus-Christ (C. XLIV). » N'est-il pas évident que si, à cette époque, l'épiscopat eût été constitué comme plus tard à Rome, Clément aurait tenu un autre langage. Mais il y a plus; il donne dans un autre passage ses idées sur l'organisation de l'Eglise. Il dit, au chap. 42, que les apôtres ont institué partout des évêques et des diacres. Qui ne voit clairement qu'ici les évêques sont identifiés aux anciens, dont il n'est pas fait mention, qu'il n'y a que deux degrés dans la hiérarchie et qu'ainsi l'Eglise de Rome est encore constituée d'après le modèle apostolique?

Si nous nous transportons vers le milieu du deuxième siècle (de 120 à 140), nous retrouvons encore la même constitution, bien que l'on puisse prévoir déjà la révolution qui s'opérera bientôt. Le livre des Visions d'Hermas (*pastor Hermas*), si goûté de l'antiquité chrétienne qu'il était mis souvent sur le même rang que les livres inspirés, est un document historique très précieux sur l'Eglise de Rome. Il y est encore parlé des anciens qui gouvernent l'Eglise (*Visio* II, 4). Dans la neuvième Similitude il n'est fait mention que des évêques et des diacres — *episcopi, præsides ecclesiarum — et præsides ministeriorum, qui et inopes et viduas protexerunt.* Sans doute, nous reconnaissons par plusieurs passages que l'ordre ancien est ébranlé, que bientôt le pouvoir épiscopal aura tout absorbé. Déjà dans ses Visions Hermas voit l'Eglise assise sur le siége épiscopal, sur la *cathedra*. Mais ce n'est pas à ses yeux un signe de force, mais un signe de faiblesse. « Pourquoi, demande-t-il au Seigneur, pourquoi l'Eglise était-elle assise sur le siége épiscopal? Le Seigneur répondit : « Parce que tout malade est

obligé de s'asseoir à cause de sa faiblesse. *Quoniam omnis infirmus super cathedram sedet propter infirmitatem suam.* »(*Visio* III, 11.) Nous ne voulons pas affaiblir cette magnifique parole en la commentant. A elle seule elle suffit pour établir victorieusement notre thèse.

D'où venait donc cette maladie étrange qui saisissait l'Eglise dans son âge héroïque, alors qu'elle rendait un si noble témoignage dans les cachots, dans les mines et sous le fer des bourreaux? Bien des causes concouraient à aliéner son indépendance primitive. Il y avait d'abord la cause permanente de toutes les déchéances : le cœur humain. Il est à la fois servile et orgueilleux, et rien ne lui pèse autant que la liberté en morale et en religion, parce que la liberté implique l'énergie de la décision et entraîne tous les périls de la responsabilité. Il ne faut pas oublier non plus l'esprit de domination, si naturel à ceux qui gouvernent et qui ne pensent jamais gouverner assez. Les circonstances extérieures étaient merveilleusement propices au développement du pouvoir épiscopal. La persécution devait grouper autour du pasteur les brebis alarmées. On éprouve un besoin impérieux de discipline en présence de l'ennemi. La noble conduite des évêques pendant ces jours d'épreuve entoura leur front d'une auréole céleste aux yeux des chrétiens. Toute situation a ses piéges particuliers; le poste d'honneur et de péril où l'Eglise était placée avait aussi les siens. On ne peut méconnaître qu'une certaine superstition ne se soit développée pendant ces temps d'épreuve, où le sentiment religieux était surexcité. L'enthousiasme se mélangeait d'éléments humains. Les chrétiens morts pour Jésus-Christ inspiraient une admiration qui tournait presque à l'adoration. Bien des erreurs ont passé à la faveur de cette exaltation. Le martyre semblait tout excuser, tout sanctionner. Aussi, tandis que l'Eglise ceignait sa couronne glorieuse et sanglante, elle ne s'apercevait pas qu'elle se laissait peu à peu enchaîner. La persécution devait fortifier le pouvoir épiscopal encore à un autre point de vue. Les chrétiens n'étaient pas tous fermes devant la souffrance. Un certain nombre succombaient. De là, une fois l'orage passé, d'importantes questions de discipline. A quelle condition pourrait-on leur rouvrir la porte de l'Eglise? Quelle garantie leur demander? Ces questions incombaient tout naturellement à l'évêque et donnaient à sa charge une importance nouvelle.

L'hérésie, si grande, si multiple dans tout le cours du deuxième siècle, par l'effroi qu'elle inspirait, préparait également les voies à l'autorité épiscopale. Mais, à notre sens, la cause décisive de son triomphe, ce fut la décadence de la vie spirituelle. Le despotisme clérical n'est pas possible dans une Eglise où la piété domine. Quand l'Eglise est profondément pénétrée de l'esprit de

Jésus-Christ, elle ne se laisse pas dépouiller de ses droits, parce que ces droits correspondent à des devoirs. A l'époque apostolique la plus grande liberté règne parmi les chrétiens, par le fait que tous sont pleins de zèle et de ferveur. Il n'en est plus de même quand l'indifférence ou le matérialisme religieux y ont fait invasion. On ne tient plus à des droits dont on ne veut pas user. Le pouvoir clérical profite de tout ce que le corps de l'Eglise perd en piété, en dévouement, en zèle. Or, il est évident pour ceux qui ont étudié d'après les sources l'histoire de l'Eglise des trois premiers siècles, que déjà vers le milieu du troisième, malgré la persécution, l'Eglise a ouvert sa porte à une foule de soi-disant chrétiens. Il ne faut pas oublier que les défections étaient nombreuses, que les scandales n'étaient que trop fréquents et que beaucoup d'hypocrites s'étaient glissés parmi les fidèles. Le christianisme, vers la fin du deuxième siècle et le commencement du troisième, avait fini par trouver accès dans les classes riches. Ce fait, réjouissant en lui-même, entraînait avec lui bien des conséquences fâcheuses. Le tableau qu'Origène trace de l'Eglise de son temps prouve surabondamment tout ce que nous avons avancé. « L'Eglise, dit-il, est le temple de Dieu, composé de pierres vivantes; mais il en est dans son sein qui vivent non pas comme étant dans l'Eglise, mais comme dans le monde, qui transforment la maison de prière bâtie avec des pierres vivantes en une caverne de voleurs. Qui donc, à la vue des péchés commis dans certaines Eglises par ceux qui exploitent la piété des autres, et qui non contents d'obtenir le pain quotidien par l'Evangile, trouvent moyen d'amasser des richesses; qui donc n'avouerait que le grand et glorieux mystère de l'Eglise a été changé en une caverne de voleurs? Si Jésus-Christ a pleuré sur Jérusalem, à combien plus forte raison ne doit-il pas pleurer sur le temple spirituel [1]. » Ces admirables paroles d'Origène sont le meilleur commentaire de la Vision d'Hermas. Certes l'Eglise, à ce point déchue et mélangée, était assez malade pour s'asseoir sur la *cathedra* de l'évêque.

Toutes ces causes diverses, qui avaient agi avec tant de puissance sur l'Eglise en général, avaient agi avec encore plus de force sur l'Eglise de Rome. On a cherché à expliquer sa tendance à constituer la hiérarchie, par le judéo-christianisme qui, d'après l'école de Tubingen, aurait longtemps prédominé dans son sein. Mais à quoi bon recourir à cette explication? L'esprit romain suffisait bien à lui seul pour pousser dans cette voie l'Eglise fondée dans la capitale du monde. Rien n'était plus en harmonie avec cette vigoureuse nationalité, qui avait la science

[1] Orig. *In Matthæum*. Tome XVI, 22. Edition Delarue, III, 752.

innée du despotisme. Le génie romain, essentiellement pratique et ambitieux, se retrouve dans l'Eglise de Rome. Tandis que les Eglises orientales agitent toutes les grandes questions de la spéculation chrétienne, cette Eglise semble s'être dit à elle-même, dans son orgueil : Toi, pense à gouverner. Elle grandit dans le silence. Si la persécution a hâté le triomphe du pouvoir épiscopal en Orient et en Afrique, c'est surtout à Rome qu'elle a dû exercer cette influence; car c'est là qu'elle a sévi avec le plus de fureur. L'Eglise de Rome n'est-elle pas l'Eglise des catacombes? On peut lire en traits sublimes dans les fresques à moitié effacées sur les murs humides de ces saintes retraites l'impression immense que la persécution produisait dans les cœurs. On y retrouve la trace de cette ferveur, de cet enthousiasme, de cette déification du martyre, dont nous avons parlé. Nous essayerons quelque jour de faire lire à nos lecteurs cette page immortelle de l'histoire de l'Eglise, écrite dans les ténèbres des catacombes, sur ces murailles à moitié détruites. Ils y trouveront comme nous beaucoup à admirer, mais aussi plus d'une erreur dangereuse. Les questions de discipline préoccupèrent à Rome plus qu'ailleurs. Nous voyons éclater dès le milieu du deuxième siècle, dans le *Pasteur Hermas*, la question si importante de la pénitence. Déjà du temps d'Hermas on pouvait remarquer un certain relâchement de la piété. Ce pieux Romain signale avec douleur la préoccupation des intérêts matériels (Sim. III, 11), et les progrès du luxe (Sim. III, 9). Il est évident que dans le cours du troisième siècle, cet état devait s'aggraver considérablement. La proportion des riches était très forte dans l'Eglise de Rome. Celle-ci comptait même des protecteurs dans le palais des Césars. Les *Philosophoumena* nous apprennent combien cette protection était souvent efficace. Mais elle était encore plus dangereuse qu'utile. Enfin, si les chrétiens de Rome n'avaient pris que peu de part aux grandes discussions sur la doctrine, soulevées par les hérésies, ils en avaient subi le contre-coup, et leur passion d'unité extérieure s'en était accrue. Tous les grands hérétiques avaient passé à Rome. Valentin, le plus habile, le plus séduisant des gnostiques, qui le premier avait donné une forme scientifique au gnosticisme; Valentin, qui, comme on l'a dit éloquemment, avait transporté le drame de la pensée humaine dans le monde des esprits, en reproduisant les chaînons de sa dialectique subtile, dans la série des *Æons;* Valentin avait séjourné à Rome vers l'an 130. Marcion y avait été excommunié. Le montanisme, ce mélange de mysticisme oriental et de sévérité chrétienne, y avait soulevé d'ardentes discussions vers la fin du deuxième siècle. Ainsi, persécutions, hérésies, esprit national, relâchement de la piété, tout à Rome concourait à amener le triom-

phe du pouvoir épiscopal. L'état intérieur de cette Eglise nous est dépeint sous les couleurs les plus vraies, dans quelques lettres écrites à une époque un peu postérieure à celle dont nous nous occupons, mais qui nous fournissent néanmoins des renseignements authentiques sur toute cette phase de son histoire. Nous voulons parler des lettres qui furent adressées par les anciens de Rome aux chrétiens de Carthage, pendant un intérim épiscopal. Nous y retrouvons d'abord une ferveur mal réglée pour les martyrs. Ne pas enterrer leur corps est le plus grand crime : *quod maximum est!* (Ep. 8, dans les épîtres de Cyprien.) L'attachement servile à la tradition y respire à chaque ligne : s'en départir sur un point, c'est perdre le gouvernail et flotter au gré de tout vent. (Ep. 30). Enfin une peur excessive de toute nouveauté révèle l'impression produite par les hérésies. L'esprit de confiance et de liberté a disparu. On comprend combien les évêques devaient profiter de ces dispositions. Leur pouvoir s'était affermi peu à peu, et les débats sur la fixation du jour de Pâques avaient révélé jusqu'où allaient leurs prétentions. Tout était prêt pour leur triomphe définitif. Toutefois les droits des laïques n'étaient pas complétement abrogés. Ils apportaient encore directement l'oblation à l'autel. Les anciens jouissaient d'une grande influence, comme nous le verrons par le rôle que joua Hyppolyte, sous le pontificat de Zéphyrinus. Le moment d'une crise décisive était venu. Nous sommes arrivés à l'époque d'Hippolyte, et nous pouvons maintenant consulter avec fruit le précieux document retrouvé dans la poussière d'un couvent du mont Athos.

III.

Avant d'aborder les *Philosophoumena*, disons quelques mots de leur auteur, nous réservant de traiter plus loin la question d'authenticité. Cet auteur est pour nous Hippolyte, l'un des plus grands docteurs de l'Eglise du troisième siècle, disciple d'Irénée. Nous avons peu de détails sur sa personne; et quant à ses écrits, jusqu'à la découverte des *Philosophoumena*, nous n'en possédions que des fragments. Mais ils suffiraient amplement pour justifier sa grande réputation. La critique s'est étonnamment acharnée sur la mémoire d'Hippolyte. Elle l'a successivement chassé de l'Orient et de l'Occident, et lui a disputé sa patrie avec une étrange persévérance. Il n'y a pas jusqu'à l'excellent Lenain de Tillemont (*Hist. eccles.*, III, p. 238), qui ne lui refuse un lieu où s'abriter. On a fait d'Hippolyte tantôt un évêque d'Arabie, tantôt un évêque schismatique de Rome, tantôt un évêque du Port-de-Rome. La première hypothèse provient d'une

fausse interprétation d'un passage d'Eusèbe. Il ne reste que les deux autres hypothèses. La seconde est défendue avec beaucoup de force par M. de Bunsen. Il s'appuie sur les témoignages les plus anciens concernant Hippolyte [1], sur les monuments qui remontent à l'âge le plus reculé et qui portent son nom, comme la tour de Saint-Hippolyte, au Port-de-Rome. Enfin, la statue du saint a été trouvée il y a trois siècles avec le titre que lui attribue M. de Bunsen. Le savant écrivain prétend [2] qu'il était à la fois évêque du Port-de-Rome et ancien de l'Eglise de Rome, et que de tout temps les évêques des environs de Rome faisaient partie du clergé de l'Eglise métropolitaine. Un savant docteur catholique, Dœllinger, a essayé de renverser cette hypothèse dans un livre qui se fait remarquer par une immense érudition [3]. Il se fonde sur l'insignifiance du Port-de-Rome pendant plusieurs siècles; mais nous savons que de très petites Eglises avaient leurs évêques, et qu'en conséquence Hippolyte pouvait très bien être revêtu de la charge épiscopale dans une localité sans grande importance. Dœllinger profite ensuite, contre l'hypothèse de M. de Bunsen, de la diversité des traditions sur Hippolyte; d'après lui elles sont tellement différentes qu'il faut admettre l'existence de plusieurs hommes du même nom, dont l'un serait mort au Port-de-Rome. Quant à nous, nous sommes portés à admettre qu'Hippolyte a été évêque dans cette dernière localité, sans que cette supposition soit tout à fait à l'abri du doute. Mais ce qui est incontestable, c'est que saint Hippolyte a vécu à Rome ou dans le voisinage. Qu'il ait poussé son opposition contre Calliste jusqu'à rompre ouvertement avec lui, c'est ce que rien n'établit; et quand il en aurait été ainsi, nous n'y verrions qu'une conséquence naturelle des hérésies de l'évêque de Rome. Le poëte espagnol Prudence l'accuse d'avoir été schismatique, tout en reconnaissant qu'il est rentré dans la soumission. Mais on ne peut recevoir son témoignage qu'avec une extrême précaution. On sait que la hiérarchie cléricale n'a pas de scrupule d'opérer des conversions posthumes, quand les convertis ne peuvent plus réclamer. Ce qui paraît ressortir des vers de Prudence, c'est qu'Hippolyte a eu à lutter contre les tendances dominantes de son temps; et nous avons là une preuve très forte de l'authenticité des ***Philosophoumena***. Son martyre a dû avoir lieu vers l'an 235, lors de la persécution soulevée par Maxime. Il avait été précédé d'un exil en Sardaigne. Les embellissements de la légende ne détruisent pas la réalité du fait. Nous n'avons rien dit des discussions d'Hippolyte avec Calliste, pour ne pas traiter ce sujet

[1] Chronicon paschale in Alexandrinum. — Cyrille. — Zonaras. — Nicéphore.
[2] Hippolytus, I, 152, 153.
[3] Hippolytus und Callistus Regensburg, 1853.

important d'une manière incomplète. Nous en présenterons bientôt le récit détaillé, et nous en tirerons toutes les conséquences.

Hippolyte, comme écrivain, est tout à fait dans la ligne des grands docteurs d'Alexandrie. Il est même probable qu'il aura reçu sa vaste culture chrétienne et scientifique dans l'un des grands centres de la science chrétienne, à Antioche ou à Alexandrie. Il représente en plein Occident l'Eglise d'Orient du deuxième siècle, avec son génie spéculatif et libéral, sa piété un peu mystique. Il n'a pas la hardiesse, souvent imprudente d'Origène; mais il est moins épiscopal que son maître Irénée. La liste de ses ouvrages se trouve gravée sur sa statue avec le cycle pascal qu'il avait dressé. On reconnaît à leur simple nomenclature, telle que nous la trouvons sur son siége épiscopal et dans Eusèbe, Jérôme et Nicéphore, toute l'étendue de sa science. On voit d'abord qu'il a été tout spécialement préoccupé des hérésies de son temps et de leur rapport avec la philosophie grecque. Il a écrit des livres contre Noetus, contre Marcion, et d'après le témoignage de Photius, *sur toutes les hérésies*. La statue nous indique un traité sur l'*univers*, dirigé contre Platon et la philosophie grecque. En même temps nous apprenons qu'il s'est livré à des recherches chronologiques par son cycle pascal, puis qu'il a embrassé presque toute l'Ecriture sainte dans ses travaux exégétiques. Hippolyte n'était pas seulement théologien, il était encore prédicateur, et d'après saint Jérôme il aurait prêché devant Origène une homélie à la louange du Sauveur. Enfin son aptitude à se mêler du gouvernement de l'Eglise aurait éclaté dans un écrit sur les dons du Saint-Esprit. Il résulte de tous ces renseignements que les vastes connaissances d'Hippolyte l'avaient admirablement préparé à écrire un livre comme les *Philosophoumena*. Si nous joignons à ces faits celui de son séjour à Rome et de sa dissidence avec Zéphyrinus et Calliste reconnue par Prudence, nous aurons déjà recueilli de précieux indices, qui nous serviront efficacement dans la question de l'authenticité du livre sur les hérésies.

Il est assez singulier que tandis que l'histoire est si avare de renseignements sur saint Hippolyte, sa statue nous ait conservé ses traits. Elle est maintenant au Vatican, à l'entrée du Musée chrétien. Elle nous représente parfaitement un évêque de l'ancienne Eglise. La tête est d'une austère et noble beauté. Le front est large, l'expression pleine de fermeté et de ferveur. Elle a ce rayonnement mystique, qui est si frappant dans les ébauches informes des catacombes. Elle a probablement été élevée à l'époque de Constantin, et peut être considérée comme une reproduction fidèle des traits du saint évêque. Quant à nous, c'est avec une profonde sympathie que nous l'avons contemplée, car nous avions

devant les yeux non-seulement un martyr et un saint, mais encore l'un des plus énergiques champions de la liberté de l'Eglise et de l'austérité de la vie chrétienne dans le troisième siècle ; l'un de ces rares témoins qui ont protesté contre le triomphe de l'épiscopat romain, fondé sur la déchéance de la piété ; et l'un de ces illustres docteurs qui savaient associer la science et l'indépendance de l'esprit à la foi la plus humble et au zèle le plus ardent. Sans doute, Hippolyte a été vaincu ; il l'a été au point qu'on a étouffé sa protestation et qu'on a osé faire hommage à ceux qu'il combattit, de son prétendu repentir. Mais il en est de cette défaite comme de toutes celles des défenseurs de la vérité. Elles ne sont que momentanées et apparentes. Nos lecteurs verront qui de Calliste ou d'Hippolyte a lieu de triompher aujourd'hui.

IV.

DE L'AUTHENTICITÉ DU DOCUMENT [1].

Avant d'emprunter à Hippolyte le tableau de l'Eglise de Rome au commencement du troisième siècle, il importe d'établir l'authenticité des *Philosophoumena*. Nous le ferons dans une discussion que nous rendrons aussi rapide et lumineuse que nous le pourrons dans les limites qui nous sont imposées. Nos lecteurs comprendront l'importance de ces développements, malgré leur aridité forcée. La preuve accablante que nous prétendons tirer des *Philosophoumena* n'a aucun fondement, si l'authenticité du document n'est pas pleinement démontrée. Naturellement les savants catholiques ont dû essayer de parer le coup terrible que leur portait l'écrit de saint Hippolyte. Aussi n'ont-ils pas reculé devant les recherches les plus minutieuses pour en ruiner l'autorité. Cependant, quelque divers que soient les résultats de la critique sur les *Philosophoumena*, il en est un qui est définitivement acquis : c'est la haute antiquité du document. Tous les écrivains qui se sont occupés de la question sont unanimes pour reconnaître que l'auteur a vécu dans le troisième siècle, et qu'en

[1] Nous possédons déjà toute une littérature sur ce sujet important. Nous citerons les principaux ouvrages ou articles :

Hippolytus und seine Zeit, von Christian-Carl-Josias Bunsen. Leipsick, Brockhaus. 1852. — Le même livre en anglais, 2e édition, 1854.

Hippolytus und Callistus. Regensburg, 1853, von Dœllinger.

Hippolytus und die Ræmischen Zeitgenossen, von Volkmar. Zurich, 1855.

St Hippolytus and the Church of Rom. Wordsworth, 1852.

Etude sur les nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des Philosophoumena, par M. l'abbé Cruice. Chez Périsse frères. Paris. 1853.

Articles dans le *Correspondant*, de M. l'abbé Freppel et de M. Ch. Lenormant. Paris. 1853. P. 509 et 553.

Articles de Baur. — *Jahrbücher* 1853. Heft. 1 et 3. Article de Gieseler. — *Studien und critiken*, 1853. 4e heft. Article de Jacobi. — *Deutshe Zeitschrift* (21 juin 1851.)

conséquence ce n'est pas de seconde main qu'il a eu connaissance des faits rapportés par lui. Il est positif que Théodoret a eu sous les yeux au moins les deux derniers livres des *Philosophoumena*. Il leur a fait des emprunts nombreux pour son *Histoire des hérésies* (Théodoret, I, 14-19, II, 7), en particulier ce qui concerne l'hérésie de Calliste, III, 3.

Mais nous ne nous contentons pas d'affirmer l'antiquité du document. Nous prétendons établir qu'il est bien de saint Hippolyte. Rappelons d'abord les sujets traités par les *Philosophoumena*. Le premier livre, que nous possédions déjà dans l'édition d'Origène du père de La Rue, est une exposition calme et méthodique de la doctrine des principaux philosophes de la Grèce. L'auteur veut établir que c'est à cette source qu'ont puisé tous les hérétiques. Le livre suivant, qui était le livre IV de l'ouvrage complet, est consacré aux erreurs si répandues de l'astrologie. Le livre V nous fait connaître les plus anciennes hérésies, qui sont comme l'ébauche informe du gnosticisme. Le VI[e] livre continue le même sujet, et nous conserve un précieux fragment de Valentin. La doctrine de Basilide, de Marcion, de Cérinthe, de Tatien, de Montan et d'autres hérétiques, est exposée dans le VII[e] et le VIII[e] livre. Le IX[e] nous transporte au milieu de l'Eglise de Rome. C'est là que la lutte de l'auteur avec les deux évêques Zéphyrinus et Calliste est vivement dépeinte. Enfin, le X[e] livre nous présente un résumé de tout l'ouvrage, et se termine par une très belle confession de foi. Evidemment, l'auteur des *Philosophoumena* est un homme profondément versé dans la philosophie antique, jugeant avec une pleine connaissance de cause et de haut les différences dogmatiques de son temps. De plus, c'est un esprit assez indépendant pour entrer en lutte avec l'évêque de Rome, et sa confession de foi nous le fait connaître comme un homme d'une belle et vaste intelligence. Ajoutons que l'on reconnaît sans cesse dans son livre la trace de l'influence d'Irénée. On voit qu'il a son ouvrage devant les yeux. Rapprochons ces indices de ce que l'histoire nous a appris sur Hippolyte, et nous aurons fait faire un grand pas à la question débattue. Tous les écrivains ecclésiastiques qui ont parlé de lui ont loué sa compétence en matière philosophique. Nous savons qu'il a écrit un livre sur Platon. Nous savons en outre qu'il a été tout particulièrement préoccupé des hérésies de son temps, et qu'il était considéré comme un disciple d'Irénée. Le cycle pascal gravé sur son siége épiscopal prouve son aptitude à traiter le sujet renfermé dans le IV[e] livre; car il fallait de vastes connaissances astronomiques pour engager une si vigoureuse polémique avec l'astrologie païenne. Enfin, deux vers de Prudence nous ont appris que l'on se souvenait dans l'antiquité chrétienne qu'Hippolyte

avait eu à lutter contre les évêques de Rome. Tous les traits recueillis sur l'auteur des *Philosophoumena* dans l'ouvrage même s'appliquent parfaitement à saint Hippolyte tel qu'il nous était connu avant cette précieuse découverte. Evidemment il y a là une preuve très solide, ou du moins une très forte présomption à l'appui de notre opinion.

On pourrait se demander cependant s'il n'y aurait pas un autre docteur chrétien dans le troisième siècle auquel ces traits se rapportassent. Nos adversaires l'ont prétendu, et avant d'aller plus loin nous devons écarter leurs suppositions. Trois noms ont été mis en avant : Origène, Caïus et Tertullien. M. Miller, le savant éditeur des *Philosophoumena*, et M. Charles Lenormant soutiennent la première hypothèse. Ils se fondent d'abord sur ce que le manuscrit portait le nom d'Origène, sur ce que le Ier livre avait été inséré par les Bénédictins dans ses œuvres, et enfin sur l'immense culture philosophique et théologique de l'illustre docteur d'Alexandrie. On conçoit que s'il était prouvé qu'Origène est l'auteur des *Philosophoumena*, ce serait un grand repos d'esprit pour l'Eglise catholique, aux yeux de laquelle Origène ne fait pas autorité, comme étant entaché d'hérésie. Mais cette opinion est si peu soutenable que des écrivains catholiques, comme Dœllinger et l'abbé Cruice, l'ont combattue par des arguments invincibles. Le nom d'Origène apposé à la marge des manuscrits ne prouve absolument rien. On connaît l'ignorance de ces scribes de couvent. Puis rien ne démontre que le copiste n'ait pas voulu tout simplement rapporter à Origène l'une des opinions spéciales du livre. Mais voici qui est plus grave : l'auteur des *Philosophoumena* déclare de la manière la plus positive qu'il a été évêque [1]. Origène ne l'a jamais été. L'auteur séjourne à Rome; il a une charge dans l'Eglise de cette ville. Origène n'a fait que la traverser, d'après le témoignage d'Eusèbe [2]. Enfin, la doctrine de l'auteur diffère complétement de celle d'Origène sur un point capital. On sait quelle importance celui-ci donnait à l'idée du rétablissement final, et avec quelle netteté il niait les peines éternelles. L'auteur des *Philosophoumena*, au contraire, les affirme catégoriquement [3].

Les défenseurs de la seconde hypothèse seront-ils plus heureux? Est-ce Caïus qui a écrit les *Philosophoumena*? C'est l'opinion de Baur. Il s'appuie sur le témoignage indirect de Photius (Bibl. cod. 48). Le patriarche attribuait à Caïus un livre sur l'***univers***. Or, l'auteur des *Philosophoumena* prétend avoir écrit un tel livre. On en conclut que Caïus a fait les deux ouvrages;

[1] Ἀρχιερατείας τε καὶ διδασκαλίας μετέχοντες. *Ph.*, p. 3.
[2] Ἔνθα οὐ πολὺ διατρίψας. Eus. H. E. VI, 14.
[3] Ἀγγέλων κολαζῶν ὄμμα ἀεὶ μένον. *Ph.*, p. 39.

mais Photius lui-même s'est chargé d'infirmer cette preuve, en déclarant qu'il n'a pu arriver à aucune certitude sur ce point de critique [1]. Il y a plus; les détails qu'Eusèbe nous donne sur Caïus sont incompatibles avec la composition des *Philosophoumena*. Caïus était un ancien de l'Eglise de Rome, sous Zéphyrinus et Calliste (Eusèbe, *H. E.*, II, 25). Il est connu pour avoir combattu les montanistes avec succès. Comprendrait-on que, tout animé encore de l'ardeur du combat, il se fût borné à parler de ses adversaires avec autant de calme et de brièveté que le fait le VI[e] livre du manuscrit? Eusèbe prétend (*H. E.*, III, 28) que Caïus avait été si loin dans son opposition au montanisme, qu'il rejetait l'authenticité de l'Apocalypse et l'attribuait à l'hérétique Cérinthe. Notre auteur, au contraire, n'a aucun doute sur son caractère apostolique [2]. Il est donc impossible que Caïus ait écrit les *Philosophoumena*.

Un théologien français a hasardé, non sans scrupule, une troisième hypothèse, qui ne mérite pas de nous arrêter longtemps. M. l'abbé Cruice nomme le premier Tertullien comme l'auteur du manuscrit. On conçoit quelle bonne fortune ce serait pour les défenseurs de la hiérarchie de mettre sur le compte du fougueux docteur de Carthage, devenu hérétique, les sévères paroles du IX[e] livre. Calliste ne serait plus que le représentant de la modération et de la sagesse, et Tertullien jouerait encore son rôle de tribun passionné, dont on peut admirer l'éloquence, tout en récusant son témoignage. Malheureusement cette solution si agréable de la question présente certaines difficultés. D'abord, à supposer que Tertullien ait écrit en grec, il n'aurait certainement pas écrit dans un grec relativement correct. Ensuite, il n'aurait pas parlé du montanisme comme d'une hérésie. Il n'aurait pas non plus traité la philosophie ancienne avec cette haute modération. Celui qui, dans le chapitre V de ses *Prescriptions*, n'a que des outrages pour les grands philosophes de la Grèce, qui ne peut contenir son indignation et qui s'écrie : *Miserum Aristotelicem* ! n'aurait pas exposé leurs opinions avec ce calme, et surtout il n'aurait pas, dans la péroraison de son écrit, emprunté à Socrate le γνῶθι σεαύτον. Il n'aurait pas surtout rangé au nombre des accusations contre Calliste l'introduction du second baptême (*Phil.*, p. 291), après l'avoir réclamée avec ardeur dans un traité spécial. M. l'abbé Cruice trouve une certaine analogie entre les idées de Tertullien et celles de l'auteur inconnu sur la personne de Jésus-Christ; mais qui ne sait qu'avant le concile de Nicée le subordinatianisme était professé assez généralement. Autant vau

[1] Οὔπω μοὶ γέγονεν εὔδηλον.

[2] Τὸ ἅγιον πνεῦμα διὰ τῆς Ἀποχαλύψεως Ἰωάννης ἤλεγχε. *Ph.*, p. 258.

drait prétendre que Tertullien et Origène sont de la même école. Quand nous n'aurions pas tous ces motifs pour repousser l'hypothèse de M. l'abbé Cruice, il nous suffirait de lire deux pages de Tertullien et le moindre fragment des ***Philosophoumena***. Tertullien signe en quelque sorte à chaque ligne de ses écrits. Il est tout entier dans chaque page avec sa passion, son nerf, ses colères et sa magnifique imagination; opposant sans cesse les pensées aux pensées, les mots aux mots, et les entre-choquant dans une véritable mêlée d'antithèses. Il n'est rien de pareil dans les développements un peu lents de l'auteur des ***Philosophoumena***. En vérité, il faudrait renoncer à jamais à la preuve interne si le manuscrit appartenait réellement à Tertullien.

Après avoir écarté Origène, Caïus et Tertullien, il nous semble qu'il est difficile de renverser notre opinion. Prétendra-t-on avec M. l'abbé Cruice que, si le livre n'est pas de Tertullien, il a dû être composé par un hérétique inconnu. Il faudrait alors nous expliquer comment un homme de cette valeur aurait passé inaperçu à Rome au troisième siècle. Où se serait donc caché ce docteur anonyme, qui connaissait si bien l'Eglise de son temps et qui avait un esprit si cultivé et si distingué ? Il faut avouer qu'il aurait usé d'un art bien perfide, car il se serait si parfaitement identifié avec saint Hippolyte qu'il aurait réussi à penser identiquement comme lui et à écrire avec sa plume. Quand nous aurons donné les preuves positives qui garantissent l'authenticité des ***Philosophoumena***, nos lecteurs reconnaîtront que nous devons renvoyer le schismatique inconnu dans la région des légendes d'où Rome tire, selon ses besoins, des saints et des hérétiques également apocryphes.

Nous avons trois preuves concluantes à présenter de l'authenticité du document :

1) Les anciens historiens de l'Eglise déclarent que saint Hippolyte a écrit un livre sur les hérésies. Eusèbe dit nettement que ce livre était ***contre toutes les hérésies*** [1]. Epiphane est complétement d'accord avec lui sur ce point [2]. Il met Hippolyte sur le rang de Clément d'Alexandrie et d'Irénée.

2) Photius, patriarche de Constantinople, prétend dans sa ***Bibliotheca***, c. 121, avoir eu connaissance d'un écrit de saint Hippolyte sur les hérésies. Il en donne une description assez complète. On est frappé en le lisant des différences et des analogies de cet écrit avec les ***Philosophoumena***. Seulement les différences ne sont qu'extérieures, tandis que l'analogie du fond est évidente. Le sujet est le même. Il s'agit, dans l'un et l'autre

[1] Πρὸς ἁπάσας τὰς αἱρέσεις. Eusèbe, *H. E.*, VI, 22.
[2] Hérésies, XI, 33.

livre, des hérésies des premiers siècles. Si le nombre des hérésies mentionnées n'est pas tout à fait identique, on voit, à n'en pouvoir douter, que dans l'un et l'autre ouvrage elles sont classées de la même manière, dans le même ordre et réfutées avec les mêmes arguments. Enfin Photius reconnaît dans le livre qu'il a sous les yeux cette même dépendance vis-à-vis d'Irénée, qui est patente dans notre manuscrit. Jusqu'à présent nous n'avons trouvé d'autre différence entre les deux écrits que le nombre des hérésies. Photius en signale une plus grave en désignant le Traité sur les hérésies comme un petit livre (βιβλιδάριον). Evidemment les *Philosophoumena*, composés originairement de 10 livres, sont plus qu'un petit écrit. M. de Bunsen essaye d'une manière un peu artificielle d'établir l'identité des *Philosophoumena* et du livre que connaissait Photius. Quant à nous, nous partageons pleinement l'opinion de Dœllinger et Wordsworth. Nous admettons deux écrits d'Hippolyte sur le même sujet : un écrit plus étendu, qui serait les *Philosophoumena*, et un abrégé, qui serait le βιβλιδάριον de Photius. Ce n'est pas une hypothèse en l'air. Elle a un fondement solide dans notre manuscrit même, car nous lisons dans l'introduction que l'auteur avait déjà traité d'une manière plus concise des diverses hérésies[1]. Comment ne pas admettre que ce traité plus court est précisément celui qu'a vu Photius? Nous savons par lui qu'Hippolyte a écrit sur les mêmes hérésies que nous rapportent les *Philosophoumena*, qu'il l'a fait dans le même esprit, dans l'esprit d'Irénée ; qu'il les a disposées dans le même ordre. L'auteur des *Philosophoumena*, de son côté, déclare avoir écrit un livre sur le même sujet, mais plus court. Il est évident que de ce rapprochement résulte une pleine évidence.

3) La statue d'Hippolyte nous fournit une dernière preuve, plus frappante encore. Nous avons dit que la liste des ouvrages de l'illustre docteur était gravée sur son siége épiscopal. Parmi eux il en est un qui est intitulé : *Sur l'univers*, περὶ τοῦ παντός. Or, l'auteur des *Philosophoumena* déclare avoir écrit un traité περὶ τοῦ παντός, *sur l'Univers*. « Ceux qui le désireraient, dit-il, pourront trouver de plus amples développements dans notre écrit sur l'essence de l'univers[2]. » Les *Philosophoumena* nous apprennent donc que leur auteur a écrit un traité sur l'*univers*. Ce traité sur l'*univers* est rangé dans la liste des ouvrages d'Hippolyte sur sa statue. Il suffit donc d'ouvrir les yeux pour reconnaître que les *Philosophoumena* sont bien de lui[3].

[1] Ὧν καὶ πάλαι μετρίως τὰ δόγματα ἐξεθέμεθα. *Ph.*, p. 2.

[2] Περὶ τῆς τοῦ παντὸς οὐσίας. *Ph.*, p. 334. On oppose à ce témoignage celui de Photius qui attribue ce traité sur l'univers à Caïus, mais nous avons vu dans quels termes vagues et indécis il le fait. (Voir p. 68.)

[3] Nous relèverons encore quelques-unes des objections de M. l'abbé Cruice. Il prétend que le titre περὶ τοῦ παντὸς est trop vague pour qu'on en puisse inférer qu'il s'agit

A notre sens, cette démonstration est invincible. Les objections qu'on lui oppose nous semblent sans valeur réelle. Le silence des historiens sur la crise intérieure de l'Eglise de Rome se comprend, quand on considère que ces écrivains appartenaient tous à l'Eglise d'Orient, et que celle-ci était encore la plus importante. D'ailleurs, ce silence n'est pas absolu, puisque Théodoret parle de l'hérésie de Calliste. Puis la crise fut courte. Le martyre de Calliste fit oublier ses fautes. Quant à la disparition de l'écrit d'Hippolyte, elle ne fut pas complète; Théodoret en connaissait une portion. N'oublions pas enfin qu'un certain parti avait intérêt à le faire disparaître. La même école qui a poussé plus tard à la fabrication des fausses *Décrétales* a pu, par les mêmes motifs, supprimer le témoignage authentique d'Hippolyte. Nous avons dû nous arrêter sur cette question d'authenticité; car nous ne voulons pas, comme nos adversaires, exploiter des documents incertains. Après la discussion sérieuse à laquelle nous nous sommes livré, nous sommes en droit d'invoquer le témoignage d'Hippolyte contre ceux qu'il combattit et que nous combattons encore. Nous nous trouvons d'accord pour l'authenticité du document avec un savant catholique que nous avons plusieurs fois nommé, avec Dœllinger. Nous verrons comment il tourne la difficulté en dénaturant les faits rapportés par le IXe livre des *Philosophoumena*. Il nous sera facile de montrer que son apologie de Calliste manque absolument de preuves.

V.

LUTTE ENTRE SAINT HIPPOLYTE ET CALLISTE SUR LA DOCTRINE ET LA DISCIPLINE.

L'esquisse que nous avons tracée des origines de l'Eglise de Rome nous a amené à la conclusion que, vers le commencement du troisième siècle, une crise était imminente dans son sein. Nous pouvons maintenant comprendre le récit de saint Hippolyte et lui donner toute son importance. Nous lui emprunterons d'abord quelques nouveaux détails sur les faits qui préparèrent la

du même écrit indiqué sur la statue, d'autant plus que le titre ici est plus complet et qu'il est fait mention de Platon. Mais comment un homme aussi versé que l'auteur des *Philosophoumena* dans la philosophie ancienne, aurait-il pu parler de l'*essence de l'univers* sans relever et combattre les idées platoniciennes, dont il est partout si préoccupé? M. Cruice s'appuie surtout dans son argumentation sur les différences entre l'écrit dont parle Photius et notre manuscrit; mais notre hypothèse de deux écrits analogues du même auteur renverse ces objections. M. l'abbé Cruice invoque enfin la pauvreté prétendue du livre, qui n'est qu'une misérable compilation d'après lui. Nous lui conseillons d'en faire de semblables. Son Eglise aurait besoin surtout de bien se pénétrer de la noble parole d'Hippolyte : *Nous combattons les hérésies non par la force, mais par l'argumentation.* (*Ph.*, 310.)

crise, en les complétant par les renseignements que nous fournissent en abondance les historiens contemporains.

Les *Philosophoumena* nous apprennent d'abord qu'une certaine liberté avait été momentanément laissée à l'Eglise par les empereurs. Pour qu'on eût le loisir de se livrer à de si violentes discussions intérieures, il fallait que la persécution se fût ralentie. En effet, nous savons qu'à cette époque il y eut comme une trêve accordée aux chrétiens. Chose bizarre! les Commode et les Héliogabale, ces monstres et ces fous couronnés, ne firent pas autant souffrir l'Eglise que le sage Marc-Aurèle. Sans doute c'était une paix précaire; le christianisme n'avait pas obtenu droit de cité. Sur bien des points de l'empire la persécution sévissait. Il suffisait pour cela d'un proconsul mal disposé ou d'une émeute soulevée par le fanatisme populaire. Cependant cette paix relative avait contribué à refroidir la piété. Elle avait facilité l'entrée dans l'Eglise d'une foule de soi-disant chrétiens. Quand la persécution se ranima de nouveau, elle permit d'apprécier par les apostasies nombreuses qui désolèrent l'Eglise, à quel point celle-ci avait été envahie par le formalisme et l'hypocrisie. Ecoutons ce que dit saint Cyprien, au sortir de cette persécution, sur ces chutes déplorables, qu'avait amenées le manque de vigilance pendant les jours paisibles :

« Une amère tristesse répand son ombre sur les gloires spirituelles des confesseurs, sur les couronnes célestes des martyrs : l'ennemi acharné de l'Eglise a triomphé d'une partie de ses enfants et nous a ainsi arraché une partie de nos entrailles. Que faire, ô frères bien-aimés? Que dirai-je dans les fluctuations orageuses de mon esprit? C'est plutôt avec des larmes qu'avec des paroles qu'il faut exprimer la douleur que nous inspire l'affliction du corps de Jésus-Christ, la chute effrayante de ce peuple d'apostats! Qui donc aurait un cœur assez dur pour contempler d'un œil sec tant de ruines hideuses et déformées [1]? » Il est un trait de notre document qui confirme ce témoignage rétrospectif de Cyprien sur la décadence spirituelle de l'Eglise du troisième siècle. Il nous apprend que Marcia, la maîtresse de Commode, non-seulement accordait sa protection aux chrétiens, mais encore était dans les meilleurs rapports avec l'évêque Victor et passait pour pieuse [2].

Il y aurait cependant de l'exagération à prétendre que le mal l'emportait sur le bien dans l'Eglise. L'influence d'Hippolyte, le nombre de ses partisans qui tient en respect deux évêques de Rome, la profondeur et l'austérité de sa piété, tout démontre

[1] Avulsam nostrorum viscerum partem violentus inimicus dejecit, — populi numerosi multiplex lamentanda jactura. Cyprien, *De lapsis*, IV.

[2] *Οὖσα φιλόθεος παλλακὴ Κομόδου*. *Ph*, p. 287.

que l'ancien esprit chrétien n'était pas étouffé et que, si l'ivraie avait été abondamment semée dans le champ de Dieu, le bon grain y germait encore. L'ancienne constitution de l'Eglise, quoique battue en brèche, subsistait à plusieurs égards. L'évêque n'arrive au siége épiscopal que par l'élection de l'Eglise. S'il en avait été autrement, comment expliquer les manéges et les intrigues de Calliste, ses flatteries aux deux partis? D'un autre côté, l'évêque de Rome ne jouit pas d'une puissance sans bornes et sans contrôle. Il doit tenir compte, et pour la doctrine et pour la discipline, des opinions des anciens de son Eglise ; quelquefois même il doit leur céder. Il n'a pas encore cette agréable position d'avoir tous les droits et de leur laisser tous les devoirs. « Bien des fois, dit saint Hippolyte, en parlant des évêques Zéphyrinus et Calliste, nous leur avons résisté ; nous avons discuté avec eux, et nous les avons forcés malgré eux de confesser la vérité[1]. » Évidemment ce n'est pas un schismatique qui parle ; on lui aurait fermé la bouche par un anathème. Pour tenir ce langage il faut avoir des droits reconnus, il faut appartenir au clergé de Rome et on en peut conclure que les membres de ce clergé avaient une participation directe au gouvernement de l'Eglise. Le pouvoir sacerdotal n'avait pas encore conquis le droit d'accorder l'absolution des péchés. Saint Hippolyte nous le déclare de la manière la plus expresse. Nous touchons ici au nœud de la question si violemment débattue à Rome au commencement du troisième siècle, et nous sommes ainsi introduits au milieu de la discussion passionnée dont les ***Philosophoumena*** nous ont conservé le vivant souvenir. Cette discussion a porté principalement sur l'absolution cléricale, bien qu'elle ait eu aussi son côté théologique. Efforçons-nous d'en saisir l'origine et d'en suivre les phases.

Du jour où la porte de l'Eglise fut plus ou moins forcée par une foule d'hommes qui n'avaient de chrétien que le nom, deux partis furent immédiatement formés par la nécessité des choses. Il y eut d'abord le parti de la discipline large et commode, le parti de ceux qui acceptaient et approuvaient, dans une certaine mesure, l'invasion du monde dans l'Eglise. Il ne faut pas croire qu'il fût uniquement composé d'hommes sans piété. On y trouvait en grand nombre ces chrétiens utilitaires qui se laissent diriger plutôt par les faits que par les principes, et qui sont toujours disposés à faire fléchir ceux-ci devant les prétendues exigences des événements. Ce parti avait naturellement pour chefs les représentants de la hiérarchie. C'était le parti clérical par excellence; car plus on était facile pour l'admission dans l'Eglise, plus il devait paraître nécessaire de conduire celle-ci avec

[1] Πλειστάκις ἀντικαθεστώτων πρὸς αὐτοὺς καὶ ἄκοντας βιασαμένων τὴν ἀλήθειαν ὁμολογεῖν. *Ph.*, p. 279.

autorité. L'autre parti était celui de l'austérité et de la sévérité chrétienne; il voyait avec douleur un mélange impur compromettre l'Eglise, et il essayait d'opposer la digue d'une discipline rigoureuse aux flots envahissants du christianisme extérieur et nominal. Ce parti avait évidemment pour lui l'ancienne constitution de l'Eglise. Qu'on relise la constitution copte de l'Eglise d'Alexandrie[1]; qu'on étudie les articles qui réglaient l'instruction et l'admission des catéchumènes, et l'on reconnaîtra que l'Eglise avait consacré dans ses monuments les plus vénérables la sévérité de la discipline. Le parti des chrétiens austères était en même temps un parti libéral, opposé aux progrès de la hiérarchie, par la raison bien simple que partout où la piété abonde, le sacerdoce universel est réalisé en fait et ne saurait être nié en droit. Les *Philosophoumena* nous fournissent des preuves abondantes de cette solidarité de la sévérité et de la liberté chrétiennes. Il ne faut pas croire que ces deux partis se fussent immédiatement organisés. Mais il est incontestable à nos yeux qu'ils existaient à l'état de tendance dès le milieu du second siècle.

Malheureusement la tendance austère et libérale fut compromise par d'imprudentes exagérations. Elle donna naissance à une hérésie qui fournit des armes contre elle à ses trop habiles adversaires. Le *montanisme* fut une réaction violente contre le relâchement de la discipline. Issu vers l'an 170 en Phrygie, il se ressentit toujours de son origine; il avait en effet emprunté au pays qui fut son berceau un esprit fanatique et superstitieux, qui le perdit. Brisant tout ordre dans l'Eglise, invoquant d'une manière dangereuse l'inspiration de l'Esprit; préoccupé presque uniquement des points les plus obscurs de la prophétie interprétée avec un matérialisme grossier; dominé par des femmes ignorantes et passionnées, le montanisme nous présente à s'y méprendre les traits de certaines sectes contemporaines. Tout cependant n'était pas faux et absurde dans cette tendance. Elle poussa à l'extrême certaines idées justes et fondées sur l'Evangile. Toute hérésie qui gagne de nombreux adhérents a un côté de vérité. Le montanisme avait raison sur deux points : le désir de purifier l'Eglise et l'opposition au cléricalisme. Mais il cessait bien rapidement d'avoir raison en confondant la sainteté et l'ascétisme, la discipline et l'absence de miséricorde, et en renversant tout ordre établi sous prétexte de ruiner le cléricalisme. Toutefois, ce qu'il avait de fondé suffit à lui recruter d'innombrables disciples. L'Eglise de Rome subit fortement son influence et le parti considérable qu'il y forma démontre qu'il répondait au désir de bien des cœurs. Le montanisme eut la bonne fortune

[1] Voir une étude sur ce sujet dans le 5e numéro de la *Revue chrétienne*, année 1855.

de compter parmi ses adhérents un homme de génie, le fougueux, l'éloquent Tertullien. Pour qu'un homme de cette valeur fût entraîné dans une secte, il fallait qu'elle eût sa raison d'être. C'est une preuve de plus que le montanisme n'était que l'exagération d'une tendance préexistante. Tertullien le défendit comme il défendait toutes les causes qu'il embrassait, avec passion, avec emportement, avec immodération, mais aussi en éclairant de bien vifs éclairs la portion de vérité renfermée dans le montanisme. On reconnaît en lui le sectaire exclusif, intraitable, quand il prétend qu'il est des péchés mortels dont l'Eglise n'a jamais le droit de relever. Il y là une erreur funeste sur la nature du péché, qui n'est plus considéré dans son principe moral et sur l'étendue de la grâce qui est limitée arbitrairement. On peut excuser Tertullien en pensant à l'effroi que devait inspirer à une conscience sérieuse la pensée qu'un évêque aurait le droit de pardonner les plus grands péchés. Mais il ne fallait pas distinguer entre les petits et les grands péchés. L'inconséquence était dans cette distinction. Toutefois le sentiment de Tertullien était au fond juste et chrétien. Il était complétement dans la vérité, quand il déclarait que le pouvoir des clefs n'avait été donné ni à la personne de Pierre, ni aux évêques, mais à l'Eglise dans son ensemble. « C'est l'Eglise, disait-il, qui remet les péchés, mais l'Eglise spirituelle considérée selon l'homme intérieur, et non l'Eglise considérée dans le nombre de ses évêques [1]. » Nous retrouvons ici l'association de l'esprit libéral et de l'austérité. On sait avec quelle énergie Tertullien revendique les droits des laïques. Quoique exclu de l'Eglise, son influence a été considérable sur elle. Celui que Cyprien appelait le maître, avait un ascendant étonnant sur la masse des fidèles. Nous sommes donc fondés à penser que ses idées, dégagées des exagérations montanistes, correspondaient exactement à ce parti de la sévérité et de la liberté chrétienne que le montanisme a compromis, mais n'a pas étouffé. Les *Philosophoumena* ont établi péremptoirement son existence. Son chef à Rome nous est maintenant connu : c'est saint Hippolyte, évêque du Port-de-Rome et ancien de l'Eglise métropolitaine.

Les questions de discipline n'étaient pas les seules qui agitaient cette Eglise. Le manuscrit découvert nous apprend que des querelles dogmatiques étaient également soulevées dans son sein. Nous savions déjà qu'au commencement du troisième siècle des discussions violentes avaient eu lieu à Rome sur la personne de Jésus-Christ. Plusieurs hérétiques s'étaient succédé qui avaient professé sur cette doctrine capitale des idées très dangereuses. On les a

[1] Et ideo Ecclesia quidem delicta donabit; sed Ecclesia spiritus per spiritualem hominem, non Ecclesia numerus episcoporum. Tertull. *De Pudicitiâ*. C. 21.

désignés sous le nom de ***monarchiens***, parce qu'ils insistaient avec affectation sur l'unité de Dieu. Praxéas, vers l'an 195, avait enseigné qu'il n'y avait aucune différence entre Dieu et Jésus-Christ, qu'ils étaient une seule et même personne. Théodotus et Artémon, tombant dans l'autre extrême, niaient sa divinité et en faisaient un simple homme. Sabellius avait ramené peu de temps après, sous une forme ingénieuse, le système de Praxéas. Il comparait le Verbe à un rayon émané du soleil divin, qui y retournait après avoir répandu sa lumière et sa chaleur. Mais la plus dangereuse hérésie fut professée à Rome par Noétus. Sa doctrine sur les rapports du Fils et du Père était un véritable panthéisme. Dieu était, d'après lui, l'être immanent, invisible. Quand, par un acte de sa volonté, il devenait visible, il s'appelait *le Fils* ou le Verbe. Ainsi le Fils n'était que la manifestation du Dieu caché. Noétus fonda une école à Rome sous l'épiscopat de Victor (188, 198), et nous savons que ses disciples, parmi lesquels on compte deux évêques, furent les adversaires acharnés de saint Hippolyte. Il est très important de remarquer que le parti de la largeur immodérée dans la discipline, favorisait en même temps les hérésies sur la personne de Jésus-Christ. Il combattait avec acharnement le montanisme, et, au travers du montanisme, la sévérité chrétienne. Libéral à l'excès dans ses idées, au point de réduire le christianisme à une doctrine panthéiste; tolérant au delà de toute mesure pour le péché, il n'était rigide que pour l'autorité épiscopale, qu'il voulait sans tempérament. Déjà alors on pouvait signaler le lien qui a toujours rattaché la diminution de la piété et les doctrines relâchées sur la personne de Jésus-Christ. C'est contre ce parti, à la fois clérical et hérétique, dont l'indulgence morale était aussi coupable que sa tyrannie épiscopale était abusive, qu'Hippolyte dut résister avec toute son énergie et toute sa science. Le moment est venu d'assister à cette lutte et de juger les combattants.

Zéphyrinus occupait alors le siége épiscopal de Rome. C'était, nous dit saint Hippolyte, un homme sans culture, sans intelligence et très disposé à l'avarice [1], ami de l'argent. M. Dœllinger ne voit dans ce dernier trait qu'une preuve touchante de la sollicitude de Zéphyrinus pour les biens de l'Eglise [2]. Le mot grec, qui est sévère, nous forcerait alors à admettre que l'évêque ne distinguait pas entre sa caisse et celle de son Eglise, et que son intérêt personnel trouvait son compte à ce que les collectes fussent abondantes. Quoi qu'il en soit, Zéphyrinus était évidemment moins préoccupé de la pureté de la doctrine que de l'accroissement de son trésor. Car nous le voyons, dans l'espoir du

[1] *Ζεφυρίνου ἀνδρὸς ἰδιώτου καὶ αἰσχροκερδοῦς. Ph.*, p. 279. — [2] Dœllinger, p. 221.

gain, favoriser l'hérésie d'un disciple de Noétus, nommé Cléomène [1]. Cette indigne conduite ne doit pas être mise uniquement à sa charge. L'évêque n'avait pas la capacité de gouverner seul. « Il s'imaginait, dit ironiquement Hippolyte, diriger l'Eglise. » Il ne se conduisait pas lui-même. Il avait près de lui un véritable maire du palais dans un homme habile, intrigant consommé, qui avait fait plus d'un métier, et qui était parvenu à un haut rang dans le clergé de Rome. Cet homme, c'était Calliste. Zéphyrinus ne faisait rien que par son conseil, souvent même sans comprendre la portée de ses actes [2]. Le rôle que joua Calliste est trop important pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur sa vie passée. Nous nous garderions de le faire s'il avait donné les gages d'une repentance sérieuse. La plus belle doctrine du christianisme est celle de la grâce qui, une fois reçue dans le cœur le plus souillé, le purifie. Le sang du Christ efface les plus grandes iniquités. Jamais nous n'irons demander compte de son passé à un chrétien sérieux. Ce serait emprunter à Celse ses railleries impies sur les pardons du Sauveur, et oublier la magnifique réponse d'Origène, lui montrant un titre de gloire pour l'Evangile dans le rachat de tant de souillures et de tant de crimes. Qui donc ira reprocher à saint Augustin ses premiers débordements, à saint Paul la mort d'Etienne, à la femme pécheresse sa vie souillée? L'Eglise entière n'est-elle pas figurée dans cette pauvre femme qui a pleuré aux pieds de Jésus-Christ, et qu'une parole d'amour a relevée pour jamais ? Si nous avions reconnu en Calliste les signes du repentir et de la conversion, nous ne l'estimerions que davantage de s'être relevé de si bas. Malheureusement il n'en est rien ; tel il fut comme esclave, tel il fut comme évêque, et nous sommes en droit de chercher dans sa conduite et dans son caractère le secret de ses intrigues dans l'Eglise.

Calliste a trouvé, comme Zéphyrinus, un défenseur incroyablement habile dans M. Dœllinger. Nul avocat n'a déployé un art si ingénieux pour donner aux actes les plus condamnables une belle apparence. Les accusations les mieux articulées, après avoir passé par l'analyse du savant docteur allemand, se transforment en éloge. Calliste est le plus pur des évêques, le plus orthodoxe des théologiens, c'est l'innocence même. Le calendrier qui en fait un saint, est parfaitement justifié. Décidément il faudrait remettre à M. Dœllinger, dans les procès de canonisation, la cause de tous les saints suspects. Il est vrai que, par compensation, il charge sans pitié les opposants à la hiérarchie. Saint Hippolyte a été immolé par lui à Calliste comme le méritait sa hardiesse inopportune. Heureusement nous avons le dossier du procès, et nous ne

[1] *Ph.*, p 279. — [2] *Ph.*, p. 288.

sommes pas disposés à laisser brûler ces pièces accablantes. Les trop habiles justifications de M. Dœllinger et de M. l'abbé Cruice ne serviront qu'à donner plus de poids encore à l'acte d'accusation signé par le courageux évêque du Port-de-Rome.

Calliste était primitivement l'esclave de Carpophore, homme pieux et respectable qui faisait partie de la maison de l'empereur. Nous sommes loin de lui reprocher la bassesse de son extraction. Bien au contraire; s'il avait montré dans cette condition une piété véritable, rien ne nous toucherait davantage et ne nous inspirerait plus d'admiration pour l'ancienne Eglise que de voir l'esclave arriver à l'épiscopat. Mais déjà alors il montra cet esprit inquiet, fécond en intrigues, ambitieux et sans scrupule qui, plus tard, le rendit si dangereux à l'Eglise qu'il gouvernait. Son maître, plein de confiance dans son caractère chrétien, avait voulu utiliser ses talents en lui confiant une somme d'argent qu'il devait faire valoir dans des opérations de banque. Il paraît que ses opérations furent très simples, car elles consistèrent dans une soustraction générale des fonds qui lui avaient été confiés, et pourtant ce devait être un argent doublement sacré pour lui, car des veuves et des frères l'avaient remis entre ses mains sur la foi de sa piété. M. Dœllinger emploie des ménagements infinis pour raconter ce fait scandaleux. D'après lui, Calliste aurait eu un malheur. Ce malheur, c'était d'avoir volé la veuve et l'orphelin. Il déroba toute la somme, dit notre texte [1], et se trouva dans l'embarras. Les écrivains catholiques veulent en faire une victime malheureuse du commerce. Mais s'il en avait été ainsi, Calliste aurait montré plus de confiance envers son maître, qui n'était pas un maître dur, comme le prouve la facilité avec laquelle il le relâcha dans la suite. L'esclave banqueroutier avait mauvaise conscience; car au lieu de s'expliquer, il prend la fuite. Il court au bord de la mer et s'embarque sur un vaisseau qui allait partir. Son maître, guidé par des indications sûres, se dirige vers le même navire. A peine Calliste l'a-t-il aperçu qu'il se jette à la mer, préférant la mort à la honte d'être repris. Il ne pouvait avouer d'une manière plus évidente sa culpabilité. Il ne fut sauvé qu'à grand'peine. Carpophore, pour tout châtiment, le condamna à tourner la meule. Calliste découvrit un moyen assez ingénieux de recouvrer sa liberté. Il émut de pitié un certain nombre de chrétiens, et leur fit croire que si on le relâchait, il saurait récupérer une partie des fonds qui lui avaient été confiés. Carpophore céda d'autant plus volontiers à leurs instances, qu'il désirait vivement retrouver les sommes qui avaient été confiées à son esclave et qu'on lui redemandait sans cesse. Mais c'était un

[1] Ὁ δὲ ἐξαφανίσας τὰ πάντα ἠπόρει. *Ph.*, p. 286.

espoir chimérique. Calliste savait mieux que personne que l'argent qu'il avait reçu avait été dissipé. Une fois mis en liberté, mais surveillé de très près, il se trouva de nouveau dans un cruel embarras [1]. Comment en sortir? L'argent n'existe plus, les créanciers sont pressants, le maître sera impitoyable. Calliste vit bien qu'il était perdu, mais il voulut essayer de donner une couleur honorable à son malheur. Il imagina une scène tragi-comique, qui révèle en lui une habileté consommée. Il se dit que s'il pouvait cueillir la palme du martyre, elle cacherait sa flétrissure. Il ne se trompait que de date, car c'est ce qui devait plus tard lui arriver. Que fait-il donc? Sous prétexte de réclamer quelque argent aux Juifs, dont la vocation mercantile était déjà très prononcée, il se rend à leur synagogue. Mais comme ils ne lui devaient rien, il n'avait aucune réclamation à faire valoir. Au lieu de parler d'une dette qui n'existait pas, il se met à les injurier et à entrer avec eux dans une controverse violente et acerbe. Il prononce avec emphase le fameux mot de Polyeucte : *Je suis chrétien.* Mais cette parole héroïque jurait dans la bouche d'un esclave fripon. Conduit devant le tribunal du préfet de la ville, il est bientôt confondu par son maître, qui déclare que ce courageux chrétien, cet aspirant au martyre, n'était qu'un dépositaire infidèle. Les Juifs, s'imaginant que Carpophore veut le sauver par un subterfuge, réitèrent leurs accusations, et Calliste est condamné à travailler aux mines, en Sardaigne. Là encore il donna des preuves de son incroyable habileté. Marcia, la maîtresse de Commode, demanda quelque temps après à l'évêque Victor la liste des chrétiens exilés en Sardaigne, et elle obtint leur grâce de l'empereur. Naturellement le nom de Calliste n'était pas mentionné sur cette liste, car entre l'escroquerie et le martyre, il n'y a aucune analogie. Mais il fit tant par ses larmes et ses supplications qu'il obtint d'Hyacinthe, vieil eunuque de la cour de Commode, chargé de la mission miséricordieuse de délivrer les martyrs, d'ajouter son nom aux noms inscrits pour la libération [2]. L'évêque Victor le vit revenir avec un vif chagrin; mais comme c'était un homme miséricordieux, il le laissa en repos, et, pour le dérober à la honte et à l'animadversion dont il était encore l'objet, il l'envoya vivre à la campagne, des charités de l'Eglise. C'est là que la faveur de l'évêque Zéphyrinus alla le chercher, et il entra sans transition dans la vie publique.

On doit reconnaître qu'il était mal préparé aux importantes fonctions dont il était revêtu. D'abord, sa culture était nulle. Il n'avait pas eu le temps, dans sa vie agitée, de se mettre au courant des grandes questions débattues dans l'Eglise. Il n'avait pas

[1] Ὁ δὲ μηδὲν ἔχων ἀποδιδόναι τέχνην θανάτου ἐπενόησε. *Ph.*, p. 287.
[2] Ὁ δὲ γονυπετῶν καὶ δακρύων ἱκέτευε καὶ αὐτὸς τυχεῖν ἀπολύσεως.

l'instinct sûr du sentiment chrétien. Il apportait aux affaires de l'Eglise le même esprit rusé et hardi, souple et intrigant qu'il avait déployé au service de son ancien maître ; il allait trahir le divin chef de l'Eglise, comme il avait trahi Carpophore et dissiper non plus un dépôt d'argent, mais le dépôt de la doctrine et de la discipline. Il devait être non pas le bon berger qui donne sa vie pour ses brebis, mais le mercenaire qui exploite le troupeau. Sous Zéphyrinus, qu'il conduit à son gré, il n'a qu'une pensée, qu'un but : préparer son élection à l'épiscopat[1]. Hippolyte, dans son indignation, le caractérise par ces mots : « C'était un vrai magicien, séducteur habile et perfide, qui trouva moyen d'ensorceler un grand nombre de frères[2]. »

Le principal manége de Calliste consistait à ménager les divers partis qui se partageaient l'Eglise de Rome. Nous avons déjà dit que de sérieux débats étaient engagés sur la personne de Jésus-Christ. Noétus, qui avait formulé une espèce de panthéisme emprunté au philosophe Héraclite, avait été remplacé par son disciple Cléomène. Sabellius était à Rome à la même époque. D'un autre côté, Hippolyte soutenait la divinité du Christ et la distinction des personnes divines. Calliste comprit qu'il n'avait d'autre moyen d'arriver à l'épiscopat que de recruter des adhérents dans les deux partis. Aussi les flatta-t-il tour à tour. Il poussa d'abord Zéphyrinus, qui, à ce qu'il paraît, avait une infaillibilité peu développée et ne comprenait rien aux questions débattues, à tenir une conduite louche, capable de prolonger les dissentiments, au lieu de les apaiser. Quant à lui, il déclarait en secret, à chaque parti, qu'il partageait ses opinions, et se gagnait ainsi, par des paroles artificieuses, des adeptes dans tous les camps. Il flattait Sabellius, alors à Rome, et il contribuait à le retenir dans l'hérésie, au moment où son esprit était ébranlé. Il ne flattait pas moins les orthodoxes ; mais ses sympathies réelles étaient pour Cléomène, dont il avait embrassé le système commode. Hippolyte était le seul qu'il n'essayait pas de séduire par ses caresses, parce qu'il savait bien que l'austère évêque le connaissait à fond, et qu'il le tenait pour un hypocrite. Aussi, vis-à-vis d'Hippolyte, son attitude était-elle différente. Il s'efforçait de dénaturer les idées du savant docteur, et, profitant de ce que l'évêque du Port-de-Rome admettait nettement la distinction des personnes divines[3], il l'accusait d'admettre deux dieux, d'être dithéiste[4]. Mais

[1] Θηρώμενος τὸν τῆς ἐπισκοπῆς θρόνου. *Ph.*, p. 284.

[2] Ἦν οὖν γόης καὶ πανοῦργος καὶ ἐπὶ χρόνῳ συνήρπασε πολλούς. *Ph.*, p. 289.

[3] On ne peut contester que la christologie d'Hippolyte ne différât sur plus d'un point, en particulier pour le subordinationisme, de celle du concile de Nicée. Il y avait encore quelque chose d'indécis dans le dogme à cet égard.

[4] Ἀπεκάλει ἡμᾶς διθέους. *Ph*, p. 285.

il trouvait dans son adversaire un contradicteur habile et puissant, bien que rempli de loyauté, qui démasquait son panthéisme, malgré les paroles trompeuses par lesquelles il le dissimulait. Pour leur donner plus de crédit, Calliste les mettait dans la bouche de Zéphyrinus, qui était son très humble organe.

On a contesté l'hérésie de Calliste. M. Dœllinger a prétendu qu'il avait, par avance, formulé le dogme de Nicée, en appuyant sur l'identité de nature du Père et du Fils. Nous nous bornons à traduire le passage suivant, que certes Athanase eût repoussé avec horreur : « Il disait que le Père n'était pas autre que le Fils; mais qu'ils étaient un seul et même être, et que tout l'univers était rempli de l'Esprit divin. Ce qui est visible en Jésus-Christ, c'est-à-dire l'***homme***, est le Fils; l'esprit invisible dans le Fils est le Père[1]. » Nous retrouvons là cette idée de Noétus, que le Père est le Dieu invisible, et le Fils le Dieu visible, ou la création. Aucun artifice d'argumentation ne saurait ramener à l'orthodoxie de tels principes. Calliste trompait les deux partis, en disant aux adhérents de Cléomène : ***Le Fils est identique au Père***, et aux orthodoxes : ***C'est le Fils seul qui a souffert***. Il profitait ainsi d'une indigne équivoque de langage.

Grâce à ces intrigues coupables, Calliste, à la mort de Zéphyrinus, atteignit le but de son ambition [2]. Il débuta par un acte inqualifiable. Il excommunia ce même Sabellius qu'il avait contribué à retenir dans l'hérésie. Il le sacrifia à son désir de rassurer l'Eglise, et dans l'intention de suivre en toute sécurité son inclination qui le poussait vers l'école de Cléomène. Il n'obéissait pas tant en cela à des convictions spéculatives qu'à l'immoralité secrète de son cœur, qui trouvait des excuses dans une telle doctrine. Ce panthéisme déguisé était tout prétexte à la sainteté; il donnait ainsi une nouvelle force au parti qui tendait à énerver la discipline. Calliste était à la tête de ce parti, non-seulement parce qu'il avait personnellement besoin d'indulgence, mais encore parce qu'il devait servir ses vues ambitieuses. En effet, une fois arrivé à l'épiscopat, il avait conçu un nouveau dessein : c'était de rendre son autorité toute-puissante, en revendiquant pour lui le droit d'absoudre tous les péchés. Cette prétention transportait la lutte entre lui et Hippolyte, sur le terrain brûlant de la discipline de l'Eglise; et c'est à l'occasion de ces questions pratiques qu'elle fut le plus vive et eut les conséquences les plus importantes.

Il importe extrêmement de préciser le sujet du débat entre les deux évêques. S'agit-il simplement, comme on a voulu le faire croire, de l'opposition entre la discipline sage et modérée de l'Eglise et la discipline implacable du montanisme? Calliste est-il le

[1] Ἀλλὰ ἓν καὶ τὸ αὐτό. *Ph.*, p. 289.
[2] Νομίζων τετυχηκέναι οὗ ἐθηρᾶτο. *Ph.*, p. 289.

représentant de la miséricorde de Jésus-Christ, et Hippolyte le représentant de la loi du Sinaï? Nous ne le pensons pas. Nous reconnaissons qu'Hippolyte avait adopté quelques-unes des exagérations du montanisme, bien qu'il repoussât celui-ci comme une hérésie. Il professait un ascétisme qui dépassait de beaucoup l'Evangile, comme le prouve son indignation à l'occasion du mariage des clercs. Il avait aussi adopté les idées rigides sur le second mariage. Enfin, il approuvait la funeste distinction entre les péchés mortels et les péchés véniels[1]. Hippolyte, comme tous les hommes de son temps, avait plus ou moins dévié de la simplicité de la doctrine apostolique. Mais est-il vrai de dire que Calliste la représentait mieux que lui, et qu'il ne combattait chez son adversaire que certaines exagérations dangereuses? Non, d'après les textes que nous avons sous les yeux, ce qui était en cause, c'était la piété et la sainteté. Les erreurs d'Hippolyte ne doivent pas nous faire illusion sur les vérités essentielles qu'il défendait. Ces erreurs mêmes provenaient de l'austérité de son christianisme. S'il se refusait à admettre que les péchés les plus graves pussent être remis par l'évêque, il le faisait, comme Tertullien, au nom de sa conscience chrétienne, épouvantée d'un tel abus de pouvoir. Ce qu'il repoussait au fond, c'était l'idée qu'un homme pécheur dispensât les pardons de Dieu.

Il n'avait pas sans doute trouvé la solution de la question. Au point de vue évangélique, l'Eglise ne pardonne pas; elle indique simplement, par la bouche de ses représentants, les conditions du pardon. Elle proclame la Parole qui lie et qui délie. Elle se contente de juger l'homme d'après sa conduite, et d'expulser celui qui vit ostensiblement dans le péché. Elle constate les résultats extérieurs du pardon; mais elle reconnaît que la réconciliation s'opère directement entre Dieu et le pécheur, et elle ne met personne entre l'enfant prodigue et le père qui lui ouvre ses bras. Tout est simplifié. L'homme n'assume pas la responsabilité effrayante d'absoudre ou de condamner. Jésus-Christ seul ouvre et ferme la porte du Ciel. La primitive Eglise conserva longtemps cette doctrine. Mais peu à peu on en vint à confondre l'Eglise extérieure, dans laquelle l'homme introduit, avec l'Eglise invisible, dans laquelle Dieu seul fait entrer. Alors la discipline ne fut plus uniquement la constatation des conditions extérieures de la piété; elle fut considérée comme un jugement sur l'état spirituel; l'Eglise prétendit exercer une autorité réelle sur l'âme, pour la lier ou la délier. C'était sans doute une grave infraction à l'ancienne doctrine. Mais on prit au moins quelques précautions pour ne pas permettre à l'évêque d'abuser de ce pouvoir redoutable.

[1] Ἐι καὶ τὶ πρὸς θάνατον. *Ph.*, p. 290.

On fixa des conditions nettement déterminées pour la réintégration du pécheur dans l'Eglise. On réserva même certains péchés au jugement de Dieu seul. Il est évident que plus la discipline était réglée minutieusement, moins l'évêque avait d'autorité. Il appliquait la loi ; il ne la faisait pas. Il ne pardonnait pas, en sa qualité épiscopale, les péchés ; il prononçait au nom de l'Eglise, qui le guidait par le code disciplinaire, l'absolution ou la condamnation.

Tel était l'état des choses, quand Calliste parvint au siége épiscopal. Il prit un arrêté qui était une véritable révolution : « Le « premier, dit saint Hippolyte, dans son indulgence pour les « plaisirs il déclara qu'il pardonnerait *tous* les péchés. Quel« qu'un n'appartenant pas à son parti et se disant chrétien, « avait-il commis quelque péché, il lui était remis immédiate« ment s'il se rangeait parmi ses partisans[1]. » On le voit, ce n'est plus l'Eglise qui par sa discipline admet ou rejette le pécheur. C'est l'évêque seul qui, en sa qualité sacerdotale, absout ou condamne. L'absolution est désormais liée non à la loi, au code disciplinaire, mais à une personne. Tout est bouleversé. L'évêque devient le représentant de Dieu, son pouvoir n'a plus de bornes. Il pardonne à tous, et il suffit de son absolution pour blanchir sans condition le plus grand coupable.

Les vues ambitieuses de Calliste apparaissent à découvert dans le second arrêté qu'il prit. Il proclama l'inviolabilité du sacerdoce et déclara que si un évêque commettait même un péché mortel il ne serait pas déposé[2]. Calliste s'est trahi par ce décret. Il nous révèle le secret de sa conduite. Il est un partisan fanatique de la hiérarchie ; il veut établir une ligne de démarcation profonde entre le clergé et le peuple. Il met l'épiscopat à l'abri des jugements de l'Eglise, et, dans une étrange prévision des scandales qui doivent se passer à Rome, il déclare que l'évêque ne saurait être déposé même pour les plus affreux péchés. Du reste, pour prévoir, il lui suffisait de se souvenir. Il distingue complétement la charge épiscopale de la qualité morale de celui qui en est revêtu, et le premier il a inventé l'*opus operatum* de la consécration cléricale. Que l'on ne vienne plus nous parler après cela de sa charité miséricordieuse pour les pécheurs ! Il a surtout été ému de compassion pour les péchés des évêques, et il a voulu leur épargner tout désagrément. Etrange charité, que celle qui pousse à constituer une caste sur des bases aussi immorales.

On n'a, pour juger Calliste, qu'à voir sur quels éléments il s'appuyait dans l'Eglise. Il semblait vraiment que pour fonder la Rome épiscopale, il n'avait su mieux faire que d'imiter le fonda-

[1] Καὶ πρῶτος τὰ πρὸς τὰς ἡδονὰς τοῖς ἀνθρώποις συγχωρεῖν ἐπενόησε, λέγων πᾶσιν ὑπ αὐτοῦ ἀφίεσθαι ἁμαρτίας. *Ph.*, p. 290.

[2] Εἰ ἐπίσκοπος ἁμάρτοι τι, εἰ καὶ πρὸς θάνατον μὴ δεῖν κατατίθεσθαι. *Ph.*, p. 290.

teur de la Rome antique qui avait accueilli dans la cité naissante tous les hommes perdus de l'Italie. Calliste en abaissant complétement les barrières de la discipline vit accourir à lui tous les excommuniés, tous les hommes tarés, tous ceux qui, semblables à lui, voulaient exploiter l'Eglise : « Aussi, dit saint Hippolyte, ses auditeurs se multiplient et se vantent de leur nombre, grâce à cette complaisance pour les plaisirs interdits par Jésus-Christ. Ils méprisent sa loi et ne renoncent à aucun péché, en disant : *L'évêque nous remettra nos fautes*[1]. »

Calliste ne s'est donc pas contenté de recevoir dans l'Eglise des pécheurs impénitents contre toutes les règles. Il a fait plus, il a toléré, encouragé le péché, et la certitude de l'absolution épiscopale favorisait tous les débordements. Il a joué le rôle d'un Tetzel anticipé. Il toléra même d'infâmes unions, parodies impures du mariage, pour gagner à son parti des dames de haut rang. On put ainsi apprécier l'utilité du pouvoir des clefs. Elles servaient aux mains de Calliste à ouvrir, non les portes du ciel au pécheur repentant, mais les portes de l'Eglise à un paganisme corrupteur reparaissant avec sa licence et sa corruption et n'y ajoutant qu'une hypocrisie détestable.

Calliste était un trop habile homme pour ne pas chercher à excuser sa conduite par des textes sacrés. Il avait bien trouvé dans les saintes Ecritures le panthéisme de Noétus et de Cléomène. Comment, en en déchirant quelque lambeau, n'aurait-il pas réussi à en couvrir ses maximes immorales ? Il détournait de son vrai sens la parole de saint Paul : Qui es-tu toi, qui juges ton frère ? Ce fut lui aussi qui inventa la fameuse application de la parabole du bon grain et de l'ivraie aux Eglises sans discipline : « Il disait que cette parole : Laissez l'ivraie croître avec le bon grain, signifiait : Laissez les pécheurs dans l'Eglise. Il voyait aussi dans l'arche de Noé, où étaient à la fois les animaux purs et les animaux impurs, un symbole de l'Eglise[2]. » On sait tout le mal que cette manière d'argumenter a causé à l'Eglise. Partout où elle a triomphé, elle l'a ruinée. Sans discipline et sans doctrine, une Eglise n'est plus une Eglise. Hippolyte lui a donné son vrai nom : c'est une école où l'on se dispute. Sous prétexte de largeur, on fonde le despotisme clérical. Les multitudes introduites sans condition dans l'Eglise y apportent la servilité, le besoin d'un gouvernement fort et surtout l'indifférence et la corruption. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient ; à Calliste la gloire d'avoir formulé le principe sur lequel s'appuient toutes les religions d'Etat.

[1] *Διὸ καὶ πληθύνονται γαυριώμενοι ἐπὶ ὄχλοις διὰ τὰς ἡδονάς, ἃς οὐ συνεχώρησεν ὁ Χριστὸς οὗ καταφρονήσαντες οὐδὲν ἁμαρτάνειν κωλύουσι φάσκοντες αὐτῷ ἀφιέναι τοῖς εὐδοκοῦσι. Ph.*, p. 271.

[2] *Τουτέστιν ἐν τῇ Ἐκκλησίᾳ τοὺς ἁμαρτάνοντας.* P. 290.

Saint Hippolyte nous donne peu de détails sur ses propres efforts pour résister à Calliste. Nous savons seulement qu'il prit une attitude très énergique, et sépara nettement sa cause de la sienne. L'influence de Calliste se répandit au loin. Au reste, son épiscopat ne fut pas de longue durée. Il mourut en 222, et son nom est resté vénéré comme celui d'un martyr. Nous ne lui contestons pas le mérite d'être mort en chrétien. La miséricorde de Dieu est infinie. Il est possible que dans cette dernière crise de sa vie il se soit repenti et ait montré du courage. Laissons ce mystère à Dieu. Toujours est-il qu'il laissa des partisans après lui. Saint Hippolyte se crut obligé de faire connaître à l'Eglise entière la conduite et les innovations de Calliste. Nous pensons que sa voix ne fut pas sans écho. Deux des docteurs les plus distingués du troisième siècle, Cyprien et Origène, semblent faire allusion aux tristes événements qui s'étaient passés à Rome. Cyprien, dans son traité *De lapsis*, a probablement en vue l'épiscopat de Calliste, lorsqu'il dit : « Dieu a voulu, par la persécution, éprouver sa famille, et voyant qu'une longue paix avait *corrompu la discipline qui nous a été transmise*, il a exercé à l'égard de notre foi déchue et assoupie une céleste discipline. Beaucoup d'évêques, négligeant leur fonction, se plongeaient dans les affaires temporelles et frustraient les pauvres. La *discipline pour les mœurs n'existait plus*[1]. » On ne peut s'empêcher de penser, en lisant ces sévères paroles, qui se rapportent aux temps dont nous nous sommes occupés, à Zéphyrinus, l'ami de l'argent, et à Calliste, le destructeur de l'ancienne discipline. Origène nous semble désigner le dernier dans cette terrible accusation lancée contre certains évêques de son temps : « Les évêques et les anciens qui livrent les Eglises à des hommes indignes ne doivent-ils pas être assimilés à ceux qui vendent des colombes dans le temple de Dieu ? Que ceux donc qui occupent le siège épiscopal dans des vues ambitieuses prennent garde d'être renversés par Jésus-Christ[2]. » Qu'on n'oublie pas qu'Origène avait précisément été à Rome pendant l'épiscopat de Zéphyrinus ou de Calliste. Il ne pouvait peindre l'indigne conduite de celui-ci par une image plus belle et plus hardie : il avait vendu l'Eglise, la colombe de Jésus-Christ, pour servir son insatiable ambition.

Calliste pouvait néanmoins compter sur le triomphe. Le jour allait venir où l'ancienne liberté de l'Eglise serait complètement aliénée, où la protection des empereurs porterait le coup le plus fatal à la vie chrétienne, où les nations baptisées en bloc réclameraient le joug clérical, où le prêtre et l'évêque auraient déci-

[1] Disciplinam pax longa corruperat ; — non in moribus disciplina. Cyprien, *De lapsis*, V, VI.
[2] Orig., *In Matth.*, tome XVI. — III, 958 (édition Delarue).

dément supplanté Jésus-Christ. Ce jour-là devait consacrer l'absolution sacerdotale, et amener une effrayante décadence du christianisme.

VI.

CONCLUSION.

Nous croyons avoir établi que la révolution opérée par Calliste dans le sens de l'autorité épiscopale l'a été au détriment de la piété. Nous tirons de ce fait une conclusion importante : c'est la solidarité dans l'Eglise de l'esprit de sainteté et de l'esprit de liberté. Chaque progrès du pouvoir épiscopal correspond à une décadence de la vie chrétienne. Chaque retour à un christianisme sérieux marque un affranchissement dans l'Eglise. Les deux tendances que nous avons vues en présence dans les *Philosophoumena* ont sans cesse renouvelé la même lutte sous des noms divers. Au troisième siècle, les disciples d'Hippolyte combattent contre les *callistiens*, et réagissent également contre les maximes relâchées et les tentatives ambitieuses de l'évêque de Rome. Au seizième siècle, la tendance d'Hippolyte s'appelle du nom de Luther et de Calvin, la tendance opposée est le romanisme. Les réformateurs réclament à la fois la purification de la doctrine et des mœurs, et l'affranchissement de l'Eglise du joug papal. Plus tard, dans le sein même du catholicisme, nous retrouvons les deux tendances sous les noms de jansénisme et de jésuitisme. D'un côté l'austérité, la piété sans compromis, et aussi le sentiment des droits de l'Eglise vis-à-vis de son chef. De l'autre, les plus indignes complaisances pour le péché et la passion de la servitude. A la même époque, et de nos jours encore, les deux tendances sont en présence. Qui ne les reconnaîtrait dans le gallicanisme et l'ultramontanisme? Le premier réclame la liberté des Eglises particulières, et repousse la tyrannie de la cour de Rome, parce que lui aussi soupire après la sainteté et n'admet pas un christianisme bâtard, où le mensonge et l'hypocrisie ont leur place marquée. Le second cherche à la fois à asservir et à corrompre l'Eglise. Il réduit tous les devoirs à un seul : la servilité vis-à-vis du pape ; la religion tend à devenir sous son influence je ne sais quelle doctrine efféminée, unissant la violence persécutrice à une mollesse déplorable, mettant toute la piété dans le culte de la madone, et toute la morale dans l'abdication de la volonté et de la pensée. Nous ne poursuivrons pas plus longtemps ce parallèle, mais il nous offre un sérieux enseignement, et il nous permet de prévoir ce qu'il en adviendrait du christianisme le jour où le parti de l'oppression aurait pleinement triomphé !

Quant à nous, nous l'avouons hautement, nous ne sommes

du parti de la liberté dans l'Église que parce que nous aspirons à la sainteté. La liberté ne sera conquise que par la sainteté. L'oppression cléricale ne sera renversée que par la conscience chrétienne. Le joug de l'homme ne sera brisé que par ceux qui veulent se soumettre à Dieu seul. Ceux qui sauront obéir, ce seront aussi ceux-là qui sauront résister. Aussi dans cette grande lutte du dix-neuvième siècle, dont nous parlions au commencement de ce travail, les seuls adversaires redoutables de la hiérarchie sont ceux qui la combattent, non pas avec l'esprit de révolte et d'orgueil, mais avec l'esprit d'obéissance et de piété. L'esprit de révolte est voué à la défaite. Il n'obéit pas à un mobile supérieur, il n'a pas de principes; tantôt il est violent, tantôt il est servile, et l'on connaît la fin de la plupart des libres penseurs qui ne sont rien de plus. Ils vont à leurs derniers moments mendier les secours d'une religion qu'ils raillaient tant qu'ils étaient en santé. Les apostats de la philosophie sont en grand nombre. Aussi si l'on veut triompher du faux christianisme il faut professer le vrai. La force d'Hippolyte était dans la profondeur de sa foi. Qu'il nous soit permis, en finissant, de citer un court fragment de sa confession de foi, qui ne manque pas d'à-propos. Hippolyte se trouvait comme nous en présence d'une Église oppressive, d'un panthéisme subtil et dangereux, et d'un siècle tourmenté de besoins religieux et incapable de les satisfaire. Le noble langage de ce grand docteur est admirablement approprié à notre époque : « Je vous ai annoncé la vérité, disait-il, ô hommes de mon siècle, Grecs et Barbares, Chaldéens et Assyriens, Indiens et Éthiopiens, Celtes et Romains, vous tous habitants de l'Europe, de l'Asie et de la Lybie, je vous ai montré le chemin de la vérité. Disciple miséricordieux du Verbe qui aime l'humanité, je désire vous amener à la connaissance du vrai Dieu, créateur du monde. Abandonnez les vains sophismes, les fallacieuses promesses des hérétiques, mais laissez-vous gagner par la simplicité sereine de la vérité pure, par laquelle vous échapperez aux jugements de Dieu. Vous recevrez l'immortalité, et dans le royaume céleste vous deviendrez les amis de Dieu, les cohéritiers du Christ, affranchis des convoitises et des souffrances. Vous deviendrez semblables à Dieu [1]. »

Puissent ces belles paroles trouver quelque accès auprès des hommes de notre génération. Les intérêts de la sainteté comme ceux de la liberté de conscience sont liés au triomphe de ce christianisme large et profond que professait le grand docteur du troisième siècle. L'esprit de Calliste ne sera jamais vaincu que par l'esprit de saint Hippolyte.

[1] Γέγονας γὰρ θεός. Ph., p. 339.

GYGÈS

LYDIEN QUI PASSE POUR AVOIR INTRODUIT LA PEINTURE EN ÉGYPTE,

PAR

J.-P. ROSSIGNOL,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

À Monsieur Guizot,
Membre de l'Institut, etc., etc.
Hommage de l'auteur
J.-P. Rossignol

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

1855

GYGÈS

LYDIEN QUI PASSE POUR AVOIR INTRODUIT LA PEINTURE EN ÉGYPTE.

C'est le même qui fut roi de Lydie.—Sa vie légendaire et historique. — Comment l'a-t-on pu supposer habile dans la peinture? — Recherches sur les inventions des Lydiens et leur habileté dans les arts du dessin. — Pourquoi a-t-on fait introduire la peinture en Egypte par un Lydien? — Rivalité entre l'Egypte, l'Asie et la Grèce sur la priorité d'invention dans les arts.—Comment a-t-on pu supposer que Gygès ait eu accès en Egypte? — Recherches sur les premiers rapports de l'Egypte avec l'Asie. — Discussion sur l'époque de la fondation de Naucratis; histoire sommaire de cette ville. — Quelles sont les autorités qui prouvent la rivalité des trois peuples? — Il exista dans l'antiquité des histoires de l'art; ce qu'elles sont devenues; débris qui en restent; ce qu'en doit faire la critique.

Pline, énumérant les diverses inventions, dit au sujet de la peinture : « Gyges Lydius, picturam in Aegypto; in Græcia vero Euchir, « Dædali cognatus (instituit ou invenit), ut Aristoteli placet; ut « Theophrasto, Polygnotus Atheniensis (1). — Gygès, le Lydien, « découvrit la peinture en Egypte; mais en Grèce, ce fut Euchir, « parent de Dédale, comme le veut Aristote; ou, selon Théophraste, « Polygnote l'Athénien. »

(1) *Nat. Hist.*, VII, 56.

Junius, à l'article Gygès, s'est contenté de citer cette leçon, sans ajouter un mot ; les archéologues modernes, notamment M. Sillig et M. Raoul-Rochette, n'ont fait aucune mention de l'inventeur lydien. Je ne sais sur quoi se fonde cette omission, qui doit être toute volontaire ; mais je n'hésite pas à dire qu'elle fait grand tort à l'histoire de l'art, et que le nom de Gygès donnait lieu à des observations d'une extrême importance.

Le témoignage d'Aristote, qui est invoqué plusieurs fois dans ce chapitre de Pline, devait attester l'invention de Gygès aussi bien que celle d'Euchir, et l'assertion de l'historien latin en est d'autant plus rassurante. Qu'il soit ici question du célèbre Gygès, le meurtrier et le successeur de Candaules, c'est ce qui paraît certain. Commençons d'abord par discuter la leçon du texte. Les plus anciennes éditions, notamment l'édition *princeps* et celle de Rome de 1470, donnent *Gyges Lydius*. Quant aux manuscrits, ils s'accordent à reproduire cette leçon avec quelques accidents d'écriture qui ne sauraient tirer à conséquence. Ainsi, le manuscrit de la Bibliothèque impériale, 16795, offre *Gyges Ludus*, équivalent de *Gyges Lydius* ; car les Latins employaient *Ludus* ou *Lydius*, de même que les Grecs Λυδός ou Λύδιος (1). Le manuscrit de Tolède, *Cyuges Lucius*, forme qui s'éloigne un peu plus de la façon ordinaire, mais qu'on y ramène sans effort, bien que Pintianus fût d'avis d'en faire *Cynges Lyctius*, un prétendu *Cygnès de Lyctus*, en Crète.

Mais s'il s'agit bien en effet du Gygès, roi de Sardes, on se demande alors comment ce Lydien put devenir si habile dans la peinture. Les écrivains de l'antiquité ont beaucoup varié sur les commencements de la vie de Gygès, sur sa condition première et sur les causes qui l'élevèrent au trône. Comme ce que j'avais à dire ultérieurement ne se pouvait expliquer que par la connaissance de ces diverses traditions, je les ai recueillies avec soin et vais tâcher de les exposer avec ordre, en les éclaircissant.

Je ne répéterai point ici l'aventure de Gygès, telle qu'Hérodote nous l'a racontée ; ce candide et gracieux récit, que les anciens mêmes nous ont proposé comme modèle du genre, est connu de tout le monde ; je me contenterai d'en rappeler sommairement les traits généraux. Épris des charmes secrets de son épouse, Candaules n'eut pas la force de jouir seul de cette vue ; persuadé que le silence était

(1) « Ὅτι, ὥσπερ Παμφύλιος καὶ Παμφυλιακός, [illegible] καὶ Σύρος Σύριος, οὕτω καὶ « Λυδὸς Λύδιος. (Eustath. *ad Dionys. Perieg.*, 846.) »

un tort fait à la beauté, il voulut donner un témoin aux mystères du mariage, et fit cacher Gygès dans l'appartement de la reine. La reine s'en aperçut et jura de venger sa pudeur outragée ; elle fit périr le profanateur, et de la main même du témoin qu'il avait clandestinement introduit. Le prix du meurtre fut le trône et la femme de Candaules (1).

Tout est naturel dans ce récit, et un pareil événement n'a rien d'invraisemblable. Seulement, ce caprice bizarre et immoral du roi de Lydie surprend tout d'abord ; mais il n'est pas sans exemple. Caligula eut la même fantaisie, et sans avoir le même prétexte ; car Césonie, sa femme, n'était pas d'une beauté remarquable, ni de la première jeunesse, et elle avait déjà eu trois enfants d'un autre mari. C'est Suétone qui nous fait ces révélations : « Cæsoniam neque « facie insigni, neque ætate integra, matremque jam ex alio viro « trium filiarum, et ardentius et constantius amavit, ut sæpe chla- « myde peltaque et galea ornatam, et juxta adequitantem militibus « ostenderit, amicis vero etiam nudam (2). »

Cependant plus tard la légende s'étant emparée de Gygès, et la croyance aux talismans ainsi qu'à la vertu occulte des pierres ayant pris faveur, on voulut voir du surnaturel dans l'aventure ; on supposa que Gygès possédait un anneau dont le chaton merveilleux pouvait rendre visible ou invisible, et qu'à l'aide de cet objet enchanté, il avait séduit la reine, tué Candaules et ravi au mort son trône et sa femme. Platon nous a conté ce mythe dans le détail. Le philosophe veut prouver que rien au monde, pas même la certitude de tromper les regards des dieux et des hommes, ne peut autoriser un acte d'injustice ; et pour rendre cette obligation plus sensible, il suppose qu'on soit en possession de l'anneau de Gygès. A ce propos, il fait ainsi l'histoire de la découverte et des vertus de ce talisman : « Εἶναι μὲν γὰρ τὸν Γύγην φασὶ ποιμένα θητεύοντα παρὰ τῷ τότε « Λυδίας ἄρχοντι, ὄμβρου δὲ πολλοῦ γενομένου καὶ σεισμοῦ, ῥαγῆναί τι τῆς « γῆς καὶ γενέσθαι χάσμα κατὰ τὸν τόπον ᾗ ἔνεμεν. Ἰδόντα δὲ καὶ θαυμά- « σαντα, καταβῆναι, καὶ ἰδεῖν ἄλλα τε δὴ ἃ μυθολογοῦσι θαυμαστὰ καὶ « ἵππον χαλκοῦν κοῖλον, θυρίδας ἔχοντα, καθ' ἃς ἐγκύψαντα ἰδεῖν ἐνόντα « νεκρὸν, ὡς φαίνεσθαι, μείζω ἢ κατ' ἄνθρωπον. Τοῦτον δὲ ἄλλο μὲν ἔχειν « οὐδὲν, περὶ δὲ τῇ χειρὶ χρυσοῦν δακτύλιον, ὃν περιελόμενον ἐκβῆναι. Συλ- « λόγου δὲ γενομένου τοῖς ποιμέσιν εἰωθότος, ἵν' ἐξαγγέλλοιεν κατὰ μῆνα τῷ

(1) Herodot. I, 8-12.
(2) *Calig. Vit.*, § 25.

« βασιλεῖ τὰ περὶ τὰ ποίμνια, ἀφικέσθαι καὶ ἐκεῖνον ἔχοντα τὸν δακτύλιον.
« Καθήμενον οὖν μετὰ τῶν ἄλλων τυχεῖν τὴν σφενδόνην τοῦ δακτυλίου πε-
« ριαγαγόντα πρὸς ἑαυτὸν εἰς τὸ ἔσω τῆς χειρός· τούτου δὲ γενομένου, ἀφανῆ
« αὐτὸν γενέσθαι τοῖς παρακαθημένοις, καὶ διαλέγεσθαι ὡς περὶ οἰχομένου·
« καὶ τὸν θαυμάζειν τε καὶ πάλιν ἐπιψηλαφῶντα τὸν δακτύλιον στρέψαι ἔξω
« τὴν σφενδόνην, καὶ στρέψαντα φανερὸν γενέσθαι· καὶ τοῦτο ἐννοήσαντα,
« ἀποπειρᾶσθαι τοῦ δακτυλίου εἰ ταύτην ἔχοι τὴν δύναμιν, καὶ αὐτῷ ἀεὶ
« οὕτω ξυμβαίνειν, στρέφοντι μὲν εἴσω τὴν σφενδόνην ἀδήλῳ γίγνεσθαι, ἔξω
« δὲ δήλῳ. Αἰσθόμενον δὲ εὐθὺς διαπράξασθαι τῶν ἀγγέλων γενέσθαι τῶν
« παρὰ τὸν βασιλέα· ἐλθόντα δὲ καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ μοιχεύσαντα, μετ'
« ἐκείνης ἐπιθέμενον τῷ βασιλεῖ, ἀποκτεῖναι καὶ τὴν ἀρχὴν κατασχεῖν (1).
« — On rapporte que Gygès fut un berger aux gages du roi qui
« régnait alors en Lydie, et qu'un jour, une pluie violente étant
« survenue, accompagnée d'un tremblement, une partie de la terre
« s'entr'ouvrit, et il se forma une ouverture à l'endroit où il paissait
« son troupeau. Que témoin à la fois et étonné de ce spectacle, il
« descendit dans l'ouverture, et que là, entre autres merveilles que
« l'on conte à ce sujet, il vit notamment un cheval de bronze creux,
« auquel on avait pratiqué des fenêtres par lesquelles le berger,
« penchant sa tête, découvrit dans l'intérieur un cadavre, plus
« grand, à ce qu'il paraissait, que celui d'un homme. Que ce cadavre
« ne portait rien autre, si ce n'est un anneau d'or à la main, et que
« Gygès l'en ayant dépouillé, sortit du souterrain. Qu'une réunion
« ayant eu lieu, comme c'était l'usage parmi ces bergers, afin de
« rendre compte chaque mois au roi de l'état de leurs troupeaux,
« Gygès y vint aussi portant son anneau. Que là, tandis qu'il était
« assis avec les autres, il lui arriva par hasard de tourner le chaton
« de cet anneau de son côté, dans l'intérieur de la main; et que
« cela fait, il devint invisible à ceux qui étaient assis auprès de lui,
« et qu'on s'entretint de sa personne comme d'un absent. Que
« Gygès en fut surpris, et que maniant derechef son anneau, il
« en tourna le chaton au dehors, et qu'après l'avoir tourné, il
« redevint visible; et qu'ayant réfléchi sur cet effet, il expérimenta
« si l'anneau possédait la même vertu, et qu'il lui arriva constamment
« ceci, de se rendre invisible, s'il tournait le chaton en dedans,
« visible, s'il le tournait au dehors. Que, sûr de son expérience, il
« agit à l'instant pour se faire admettre au nombre des bergers
« qu'on envoyait au roi; qu'arrivé au palais, il séduisit la reine,

---

(1) *Republ.*, II, p. 359 sq., ed. H. St.

« et que, de concert avec elle, ayant machiné la mort de son mari, « il le tua et s'empara du trône. »

Cette légende rendit populaire l'anneau de Gygès, et il devint proverbial de dire : Γύγου δακτύλιος, pour désigner des manœuvres frauduleuses et perfides. « Γύγου δακτύλιος· ἐπὶ τῶν πολυμηχάνων καὶ « πανούργων (1). »

A dater de cette transformation du personnage de Gygès, les écrivains se partagent entre l'histoire et la légende. Ainsi Cicéron reproduit en entier la fable de Platon, et pour en tirer la même leçon de morale (2). Philostrate cite le commencement du même récit, et s'arrête toutefois avant de parler de l'anneau mystérieux (3). Dans le dialogue de Lucien, intitulé *les Vœux*, « Je souhaite, dit Timolaüs, « que Mercure, se trouvant à ma rencontre, me donne certains an- « neaux d'une vertu de cette sorte, qu'avec l'un, on ait toujours le « corps robuste et sain, exempt de blessure et de douleur ; qu'avec « l'autre, on se rende invisible, en le passant au doigt, comme on « faisait de celui de Gygès. — Ἐγὼ δὲ βούλομαι τὸν Ἑρμῆν ἐντυχόντα « μοι δοῦναί τινας δακτυλίους τοιούτους τὴν δύναμιν· ἕνα μὲν, ὥστε ἀεὶ « ἐῤῥῶσθαι καὶ ὑγιαίνειν τὸ σῶμα, καὶ ἄτρωτον εἶναι καὶ ἀπαθῆ· ἕτερον δὲ, « ὡς μὴ ὁρᾶσθαι τὸν περιτιθέμενον, οἷός ἦν ὁ τοῦ Γύγου (4). » L'abréviateur de Trogue-Pompée, au contraire, Justin, s'attache à la tradition d'Hérodote (5). Il en est de même de Plutarque : « Le désir, dit-il, « de faire admirer par un autre les charmes de son épouse, porta le « roi de Lydie à introduire dans l'appartement de cette dernière un « de ses familiers comme spectateur. — Τοῦτο καὶ τὸν Λυδὸν ἐπῆρε « τῆς ἑαυτοῦ γυναικὸς ἐπισπᾶσθαι θεατὴν εἰς τὸ δωμάτιον τὸν οἰκέτην (6). »

C'est à cette divergence des traditions qu'il faut aussi attribuer le désaccord des écrivains touchant la condition première de Gygès. Au rapport d'Hérodote, « Gygès, fils de Dascyle, était un des « gardes de Candaules et très-avant dans les bonnes grâces du roi, « qui lui confiait ses plus importantes affaires. — Ἦν γὰρ οἱ τῶν « αἰχμοφόρων Γύγης ὁ Δασκύλου, ἀρεσκόμενος μάλιστα· τούτῳ τῷ Γύγῃ « καὶ τὰ σπουδαιέστερα τῶν πραγμάτων ὑπερετίθετο ὁ Κανδαύλης (7). »

(1) Suidas, v. Γύγης ; cf. *Proverb. cod. Bodl.* 301, et Diogen. III, 99.
(2) *De Offic.*, III, 9.
(3) *Heroic.*, p. 28, ed. Boissonade.
(4) T. III, p. 275.
(5) I, 7.
(6) *Sympos.*, I, 5, t. VIII, p. 463, ed. Reisk
(7) I, 8.

Justin confirme ce témoignage en nous donnant Gygès comme le *compagnon*, *sodalis*, *l'ami* intime de Candaules, *amicus*. Platon, au contraire, nous venons de l'entendre, en a fait un berger aux gages du roi de Lydie. Crésus, dans la *Cyropédie*, rappelle aussi cette servitude comme ayant été le premier état de Gygès : « J'apprends, « dit-il à Cyrus, que le premier de mes ancêtres qui régna, devint « roi et libre en même temps. — Τῶν δ' ἐμῶν προγόνων ἀκούω τὸν « πρῶτον βασιλεύσαντα, ἅμα τε βασιλέα καὶ ἐλεύθερον γενέσθαι (1). »

Mais la légende et l'histoire n'en devaient point rester là ; elles devaient encore se modifier l'une et l'autre. En avançant vers les temps modernes, la première ôta l'anneau enchanté à Gygès pour le donner à la reine. Ce changement tint à deux causes ou à deux préjugés, l'un qui faisait croire que les yeux exerçaient une certaine influence, quand ils avaient une conformation particulière, l'autre qui attribuait une vertu chimérique à de certaines pierres. Dans l'extrait que Photius nous a conservé de l'*Histoire nouvelle* de Ptolémée Héphestion, nous voyons que, d'après le récit du narrateur, « La femme de Candaules, dont Hérodote ne disait point le « nom, s'appelait Nyssia ; qu'elle avait, selon la tradition, les deux « prunelles de couleur dissemblable et la vue très-perçante, grâce à « la pierre de serpent qu'elle possédait ; et que c'est pour cela « qu'elle s'était aperçue de la sortie de Gygès, au moment où il « franchissait la porte. — Ὡς ἡ Κανδαύλου γυνή, ἧς Ἡρόδοτος οὐ λέγει « τοὔνομα, Νυσσία ἐκαλεῖτο, ἣν καὶ δίκορον καὶ ὀξυωπεστάτην φασὶ γε- « νέσθαι, τὸν δρακοντίτην κτησαμένην λίθον, διὸ καὶ αἰσθέσθαι τὸν Γύγην « ἐξιόντα διὰ τῶν θυρῶν (2). »

Arrêtons-nous quelques instants sur ces erreurs, qui ne sont pas seulement curieuses pour l'histoire morale de l'humanité, mais qui intéressent encore l'érudition et la philologie.

Le mot δίκορος, chez les Grecs, signifiait non celui *qui a deux prunelles*, comme on le pourrait croire au premier abord, mais *qui a les deux prunelles de couleur différente*. Eustathe, parlant de Thamyris, « On rapporte, dit-il, qu'il était aussi δίκορος, ayant « l'un des yeux glauque et l'autre noir. — Ἱστοροῦσι δὲ αὐτὸν καὶ δί- « κορον εἶναι, τῶν ὀφθαλμῶν τὸν μὲν γλαυκὸν ἔχοντα, τὸν δὲ μέλανα (3). »

Un écrivain qui établit ce sens avec plus de certitude, c'est l'au-

(1) VII. 2, 24.
(2) *Ptolem. Hephæst. Fragm.*, p. 29, ed. Roulez.
(3) *Ad Il.* B', 596, p. 298.

teur anonyme d'un opuscule sur la physiognomonie, publié pour la première fois par M. Boissonade, dans ses notes sur Marinus : « Les « yeux, dit-il, qui ont les deux prunelles de couleur dissemblable, « annoncent un caractère mobile et sans consistance, principale- « ment si les deux prunelles de différente couleur se trouvent dans « le même œil. — Ὀφθαλμοὶ δίχοροι ἀστάτου γνώρισμα καὶ ἀνυποστάτου, « εἰ μάλιστα ἐν τῷ αὐτῷ ὀφθαλμῷ εἰσίν (1). » Il est clair, en effet, que par δίχοροι, d'un côté, l'auteur ne doit faire entendre les deux prunelles que comme étant de couleur différente, sans quoi il n'y aurait pas matière à observation ; d'un autre côté, qu'il ne peut désigner les deux prunelles comme se trouvant dans un même œil, puisque c'est l'objet de la seconde remarque. L'anonyme de M. Boissonade nous rend encore un autre service, c'est de nous faire connaître les indications que tiraient les anciens de cette particularité des yeux, particularité que n'a signalée aucun des écrivains réunis sous le nom de *Physiognomonistes*.

Sont-ce là cependant tous les signes que voyaient les anciens dans un pareil phénomène ? Non sans doute. Ecoutons d'abord Pline ; après avoir mentionné les funestes effets que certaines familles, chez les Triballes et les Illyriens, exerçaient par la seule puissance du regard, il ajoute : « Ce qu'il y a de plus remarquable, « c'est qu'ils ont deux pupilles à chaque œil. Apollonides nous « apprend qu'à cette espèce appartiennent aussi les femmes que « dans la Scythie on appelle Bithyes..... Et chez nous, Cicéron « va même jusqu'à prétendre que toutes les femmes de tous les « pays, qui ont double prunelle à un même œil, ont la vue malfai- « sante. — Notabilius esse, quod pupillas binas in oculis singulis « habeant. Hujus generis et feminas in Scythia, quæ vocantur « Bithyæ, prodit Apollonides..... Feminas quidem omnes ubique « visu nocere, quæ duplices pupillas habeant, Cicero quoque apud « nos auctor est (2). »

Indépendamment de la malignité de l'influence, les anciens paraissent avoir encore attaché à ce double organe de la vision un regard plus perçant. Le passage de Ptolémée suffirait déjà pour l'indiquer ; Ovide sera plus explicite. Maudissant une femme à laquelle il impute des sortiléges : « Je le soupçonne, dit-il, et le bruit

(1) P. 130.

(2) *Nat. Hist.*, VII, 2.

« en court ; dans ses yeux aussi une double pupille lance la foudre, « et de ces deux orbes jaillit la lumière. »

Suspicor, et fama est : oculis quoque pupula duplex
Fulminat, et gemino lumen ab orbe venit (1).

On conçoit donc pourquoi la légende avait doué Nyssia de la double pupille ; c'était un premier moyen d'expliquer comment la reine s'était aperçue de la présence de Gygès, et avait soupçonné la coupable indiscrétion de Candaules.

Mais Nyssia possédait encore, nous a dit Ptolémée, une autre ressource pour faire cette découverte ; elle avait une pierre de serpent. Qu'était-ce que la pierre de serpent ? On sait le rôle immense que joua dans la magie antique la vertu prétendue miraculeuse des pierres. On les distribua en plusieurs catégories, et une des plus remarquables comprit celles qui passaient pour se trouver dans le corps de certains animaux. La pierre *cinædias*, au rapport de Pline, se trouvait dans le cerveau du poisson appelé *cinædus*, espèce de spare que l'on croit être le spare denté, et elle faisait pronostiquer l'état de la mer : « Cinædiæ inveniun-« tur in cerebro piscis ejusdem nominis, eventuque mirandæ, si « modo est fides præsagire eas habitum maris, nubilo colore aut « tranquillitate (2). » La pierre de serpent se trouvait également « dans le cerveau d'une espèce de serpents : « La *dracontite*, dit-« il, provient du cerveau de serpents ; toutefois, si on ne coupe « la tête à ces animaux, pendant qu'ils sont encore en vie, jamais « la pierre ne passe à l'état de pierre précieuse, par l'effet d'une « jalousie du serpent, qui se sent mourir. C'est pourquoi on les « décapite pendant qu'ils dorment. — *Dracontites* e cerebro fit dra-« conum ; sed nisi viventibus abscisso nunquam gemmescit, invidia « animalis mori se sentientis. Igitur dormientibus amputant (3). » Voilà du merveilleux sans doute, mais qui n'est encore ni le plus surprenant ni celui que nous cherchons ; aussi ai-je toujours pensé que la note qui avait été fournie à Pline sur la dracontite était incomplète, ou que le passage avait depuis souffert quelque mutilation. Quoi qu'il en soit, Philostrate nous offre heureusement ce que nous demandons. Le biographe d'Apollonius raconte que dans l'Inde il y avait des serpents de montagne que les habitants du pays

(1) *Amor.*, I, 8, 15.
(2) *Nat. Hist.*, XXXVII, 66.
(3) *Ibid.*, 57.

endormaient à l'aide d'enchantements, et auxquels ils coupaient alors la tête, afin de s'emparer des pierres qui s'y trouvaient. « Car, « ajoute-t-il, on rapporte que dans la tête des serpents de montagne « se trouvent des pierres d'un aspect éclatant, réfléchissant toutes « les couleurs, et qui en outre ont une vertu merveilleuse, comme « celle de l'anneau que posséda, dit-on, Gygès. — Ἀποκεῖσθαι δέ « φασιν ἐν ταῖς τῶν ὀρείων δρακόντων κεφαλαῖς λίθους, τὸ μὲν εἶδος « ἀνθηρὰς, καὶ πάντα ἀπαυγαζούσας χρώματα, τὴν δὲ ἰσχὺν ἀῤῥήτους, « κατὰ τὸν δακτύλιον ὃν γενέσθαι φασὶ τῷ Γύγῃ (1). »

Nul doute maintenant qu'on n'ait interverti les rôles, et transmis à Nyssia le talisman qu'on avait d'abord donné à Gygès.

Mais tandis que la légende embellissait le récit d'Hérodote comme trop naturel, l'histoire, au contraire, le jugeant trop romanesque, le ramenait à une vraisemblance plus rigoureuse, témoin ce que raconte Plutarque : « Mais quand Gygès, dit-il, s'étant révolté, se « fut mis en guerre ouverte contre Candaules, Arsélis vint du pays « des Mylaséens au secours du premier, à la tête d'une troupe, et « il tua le roi. — Ἐπεὶ δὲ Γύγης ἀποστὰς ἐπολέμει πρὸς αὐτὸν, ἦλθεν « Ἄρσηλις ἐκ Μυλασέων ἐπίκουρος τῷ Γύγῃ μετὰ δυνάμεως, καὶ τὸν « Κανδαύλην διαφθείρει (2). » Il ne s'agit plus, en effet, cette fois d'un berger aux gages du roi de Lydie, d'un esclave qu'une trouvaille miraculeuse a rendu possesseur d'une fortune inouïe; il ne s'agit plus même du garde de Candaules, du confident des joies secrètes de son maître, mais bien de quelque grand seigneur de la cour, revêtu d'un commandement considérable, qui conçoit et exécute le criminel dessein d'usurper la place du roi. On ne pouvait rendre l'événement plus naturel.

Ici peut-être plus d'un de mes lecteurs s'imaginera que nous sommes arrivés au bout des transformations de ce récit; mais il n'en est rien. Plus tard, on voulut encore accommoder à la vraisemblance historique la tradition relative à la femme de Candaules. Tzetzès qui, dans ses *Chiliades*, est revenu jusqu'à trois fois sur l'aventure, et qui, par parenthèse, donne aussi le nom de Nyssia à la reine de Lydie (3), nous dit en un endroit de son poëme :

Γυμνὴν Κανδαύλης ἔδειξε τῷ Γύγῃ σφὴν γυναῖκα·
Ἥ τις καὶ συγκαλέσασα τὸν Γύγην κατιδίαν,

(1) *Apollon. Vit.*, III, 8.
(2) *Quæst. Gr.*, t. VII, p. 205, ed Reisk.
(3) Νυσσία οὖσα σύζυγος Μυρτίλου τοῦ Κανδαύλου
(*Chiliad.* VI, *Hist.* LIV, 480.)

Δίδωσι τὸν δακτύλιον αὐτῆς, ὡς ἀποκτείνῃ
Κανδαύλην, ταύτης σύζυγον, δείξας κρυφῇ συμμάχοις.
Οὗ γεγονότος, κτείνας τε λαθραίως τὸν Κανδαύλην,
Καὶ στρέψας τὸν δακτύλιον πάλιν εἰς τὴν γυναῖκα,
Γίνεται πᾶσιν ἐμφανὴς λαβὼν τὴν βασιλείαν (1).

« Candaules montra sans voiles sa propre femme à Gygès. Celle-« ci ayant fait appeler en particulier Gygès, lui remet son anneau, « afin que, après avoir montré ce signe en cachette à ses affidés, il « donnât la mort à Candaules son époux. La chose ainsi faite, Gygès « ayant tué secrètement Candaules, et tourné de rechef l'anneau « vers sa femme, se fait reconnaître à tous pour possesseur du « trône. »

Nous avons là un étrange amalgame, composé à la fois du récit d'Hérodote, de la tradition de Ptolémée, et présenté en même temps sous une forme rigoureusement historique. L'anneau qui servait de cachet au souverain était, comme on sait, le signe certain de sa volonté, l'organe absolu de ses commandements; et en le transmettant à un autre, il était censé lui déléguer sa puissance même. Selon la version rapportée par Tzetzès, Gygès ayant donc une fois en main l'anneau de Nyssia, l'aurait montré à ses conjurés pour les rassurer sur les intentions secrètes de la reine, et après le meurtre de Candaules, il aurait, en présence de toute la cour, rendu cet anneau à sa souveraine, afin de faire voir par là qu'il était bien le successeur ostensiblement désigné du roi mort.

Enfin, pour avoir signalé toutes les explications que subit ce récit, il nous reste encore à citer celle des allégoristes. Ceux-ci, conformément à leur système, cherchèrent sous les fictions de la légende les réalités de l'histoire. Ecoutons encore Tzetzès : « Mais je vous vois « déjà, dit-il, vous agiter d'impatience et de désir, dans votre ar-« deur d'apprendre toute l'histoire allégorique de Gygès. Le berger « Gygès passe pour avoir été un général d'armée; le fougueux « cheval d'airain représente la royauté ainsi que les appartements « du palais; le mort, c'est la femme de Candaules, qui repose dé-« sœuvrée dans l'intérieur de ces appartements; l'anneau que prend « Gygès, c'est celui que lui donne la reine, et qu'il montre à ses « complices. »

---

(1) *Chiliad.* VII, *Hist.* CXX, 195-201.

Ἀλλ' ἤδη σε σφαδάζοντα καὶ κεχηνότα βλέπω,
Τὴν Γύγου χρήζοντα μαθεῖν πᾶσαν ἀλληγορίαν·
Ποιμὴν ὁ Γύγης λέγεται τῷ στρατηγὸς τυγχάνειν·
Ἵππος χαλκοῦς ἀγέρωχός ἐστιν ἡ βασιλεία,
Ναὶ μὴν καὶ τὰ ἀνάκτορα· νεκρὸς, γυνὴ Κανδαύλου,
Τῶν ἀνακτόρων ἄπρακτος ἔνδοθεν καθημένη·
Ἧς τὸν δακτύλιον λαβὼν, ὑπασπισταῖς δεικνύει (1).

Telle est cette aventure de Gygès et de Candaules, racontée pour la première fois dans tous ses détails.et avec toutes ses vicissitudes. Avant de tirer aucune induction, voyons encore quel était le caractère des Lydiens.

Ce peuple paraît avoir eu un génie très-industrieux, fertile en inventions, tourné surtout à la pratique des arts. On connaît leur goût pour la musique et les découvertes qu'ils y firent : « Les Ly-« diens, nous dit le scholiaste de Pindare, étaient habiles en tout « ce qui touche à la musique. — Ἐντεχνεῖς οἱ Λυδοὶ περὶ τὴν μου-« σικήν (2). » Ils passaient notamment pour les inventeurs de la magade, instrument à cordes fort ancien, et confondu quelquefois avec la pectis. « La magade, lisons-nous dans Athénée, est un in-« strument à cordes, comme le dit Anacréon, et une invention des « Lydiens..... Euphorion, dans son livre *Sur les jeux Isthmiques*, « nous apprend que la magade était un instrument des anciens « temps, mais que, par la suite, elle changea sa forme, et prit le « nom de sambuque. — Ἡ γὰρ μάγαδις ὄργανόν ἐστι ψαλτικὸν, ὡς « Ἀνακρέων φησὶ, Λυδῶν τε εὕρημα ..... Εὐφορίων δ' ἐν τῷ Περὶ « Ἰσθμίων, παλαιὸν μέν φησι τὸ ὄργανον εἶναι τὴν μάγαδιν, μετα-« σκευασθῆναι δ' ὀψέ ποτε, καὶ σαμβύκην μετονομασθῆναι (3). » Plus bas, nous lisons encore dans le même Athénée un fragment d'une scolie adressée par Pindare à Hiéron, où il est dit du barbitus, « Que ce fut « Terpandre le Lesbien qui jadis imagina le premier cet instrument à « cordes, pour répondre à la pectis qu'il entendait dans les banquets « des Lydiens. — Ἀρχαῖόν ἐστιν ὄργανον ἡ μάγαδις, σαφῶς Πινδάρου λέ-« γοντος τὸν Τέρπανδρον ἀντίφθογγον εὑρεῖν τῇ παρὰ Λυδοῖς πηκτίδι τὸν « βάρβιτον·

(1) *Chiliad.* I, *Hist.* III, 157-163.

(2) *Ad Nem.*, VIII, 24 ; on peut consulter sur ce sujet Creuzer, *Historic. Gr. Fragm.*, p. 156 sqq.

(3) XIV, p. 634 sq.

Τόν ῥα Τέρπανδρός ποθ' ὁ Λέσϐιος εὗρε
Πρῶτος ἐν δείπνοισι Λυδῶν,
Ψαλμὸν ἀντίφθογγον, ὑψηλᾶς ἀκούων πηκτίδος.

Etienne de Byzance signale une ville de la Lydie, située auprès du Tmolus, et appelée Asia, comme s'étant rendue célèbre par l'invention de la cithare à trois cordes : « Ἀσία, πόλις Λυδίας παρὰ τῷ Τμώλῳ, « ἐν ᾗ τρίχορδος εὑρέθη κιθάρα (1). »

Les Lydiens se vantaient, au rapport d'Hérodote, d'avoir imaginé les différentes espèces de jeux qui étaient en usage tant chez eux que chez les Grecs : « Φασὶ δὲ αὐτοὶ Λυδοὶ καὶ τὰς παιγνίας τὰς νῦν σφίσι « τε καὶ Ἕλλησι κατεστεώσας, ἑωυτῶν ἐξεύρημα γενέσθαι (2). » Le même historien, au même endroit, leur attribue la découverte du monnayage : « Ce sont, dit-il, les premiers des hommes que nous con- « naissons, qui aient frappé pour leur usage une monnaie d'or et « d'argent. — Πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων, τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, νόμισμα χρυσοῦ « καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. » Eustathe, dans son commentaire sur Denys le Périégète, appuie en la reproduisant l'assertion d'Hérodote (3). Pollux, passant en revue ceux qui étaient regardés dans l'antiquité comme ayant inventé l'art de graver la monnaie, nomme aussi les Lydiens, sur le témoignage de Xénophanes : « Εἴτε Φείδων « πρῶτος ὁ Ἀργεῖος ἔγραψε νόμισμα, εἴτε Λυδοί, καθά φησι Ξενοφάνης (4). »

Cet art en suppose d'autres, et l'on peut assurer que les Lydiens connaissaient déjà la fonte et l'alliage des métaux, la gravure et le dessin. Aristote attribuait la découverte de la fonte et de l'alliage de l'airain à Scythès le Lydien, Théophraste à Délas le Phrygien : « Æs conflare et temperare Aristoteles Lydum Scythen monstrasse; « Theophrastus Delam Phrygem putat (5). » Que *Scythes*, en effet,

---

(1) V. Ἀσία.
(2) I, 94.
(3) *Ad* v. 840.
(4) IX, 83.
(5) Ap. Plin., *Nat. Hist.*, VII, 57. — Le nom d'Aristote revient si souvent à côté de celui de Théophraste, dans ce chapitre de Pline sur les inventions, que l'on serait autorisé, en l'absence même de tout témoignage, à supposer que le maître avait fait un livre comme celui que Diogène de Laerte attribue au disciple, *sur les Inventions*, περὶ Εὑρημάτων (V, 2, 47). Mais Clément d'Alexandrie nous l'assure positivement. En terminant le chapitre qu'il a consacré aussi aux inventeurs, et qui paraît puisé à la même source que celui de Pline, il indique ses autorités, c'est-à-dire un

comme l'a fort bien remarqué Hardouin, soit ici le nom propre, et *Lydus* l'adjectif, c'est ce que prouve un passage de Clément d'Alexandrie, qui dit : « Ce fut Délas, un autre idéen, qui trouva l'alliage « de l'airain, ou, selon Hésiode, Scythès. — Δέλας δὲ ἄλλος Ἰδαῖος εὗρε « χαλκοῦ κρᾶσιν, ὡς δὲ Ἡσίοδος, Σκύθης (1). » Etienne de Byzance, dans un article plein de curieux détails, nous apprend que les Lydiens avaient su donner au fer une trempe qui faisait rechercher ce métal au sortir de leurs mains, et qui le rendait spécialement propre à la fabrication de certains instruments : « Parmi les trempes « renommées, dit-il, qu'on a su donner au fer, on cite la chalyb- « dique, la sinopique, la lydienne et la laconique. La sinopique et « la chalybdique sont recherchées pour les ouvrages d'architecture ; « la laconique, pour la fabrication des limes et des instruments des- « tinés à percer le fer, pour les burins de graveurs et les ciseaux de « tailleurs de pierres ; la lydienne est recherchée également pour la « fabrication des limes et des épées, des rasoirs et des grattoirs, « comme le dit Daïmaque, dans le trente-cinquième livre de ses « *Mémoires poliorcétiques*. — Στομωμάτων τὸ μὲν Χαλυβδικὸν, τὸ δὲ « Σινωπικὸν, τὸ δὲ Λύδιον, τὸ δὲ Λακωνικόν. Καὶ ὅτι Σινωπικὸν καὶ « Χαλυβδικὸν εἰς τὰ τεκτονικὰ, τὸ δὲ Λακωνικὸν εἰς ῥῖνας καὶ σιδη- « ροτρύπανα καὶ χαρακτῆρας καὶ εἰς τὰ λιθουργικὰ, τὸ δὲ Λύδιον καὶ « αὐτὸ εἰς ῥῖνας καὶ μαχαίρας καὶ ξυρία καὶ ξυστῆρας, ὥς φησι Δαΐμαχος, « ἐν Πολιορκητικοῖς Ὑπομνήμασι Λέ (2). » A l'appui de ce passage vient la glose d'Hésychius, qui signale aussi les épées lydiennes comme des armes remarquables (3).

Une preuve encore, et que l'on ne doit point hésiter à invoquer comme témoignage de l'habileté des Lydiens à traiter industrieu-

---

certain nombre d'écrivains qui avaient composé des ouvrages *sur les Inventions*, et parmi lesquels figurent Aristote et Théophraste. « Σκάμων μὲν « οὖν ὁ Μιτυληναῖος καὶ Θεόφραστος ὁ Ἐρέσιος Κύδιππός τε ὁ Μαντινεὺς, ἔτι δὲ « Ἀντιφάνης καὶ Ἀριστόδημος καὶ Ἀριστοτέλης, πρὸς τούτοις δὲ Φιλοστέφανος, ἀλλὰ « καὶ Στράτων ὁ περιπατητικὸς, ἐν τοῖς περὶ Εὑρημάτων ταῦτα ἱστόρησαν « (*Strom.*, I, 16, p. 364, ed. Pott.). — Scamon de Mitylène et Théo- « phraste d'Erèse et Cydippe de Mantinée, ainsi que Antiphanes et Aris- « todème et Aristote, et, en outre, Philostéphanus, en y joignant aussi « Straton, le péripatéticien, ont rapporté ces faits dans leurs ouvrages « *sur les Inventions*. »

(1) *Strom.*, I, 16, p. 362, ed. Pott.

(2) V. Λακεδαίμων.

(3) V. Λυδείας μαχαίρας.

sement les métaux dès la plus haute antiquité, et à les appliquer aux œuvres les plus importantes et les plus difficiles de la plastique, c'est ce qu'a dit Platon du cheval de bronze trouvé par Gygès dans les entrailles de la terre. Il est remarquable, en effet, et l'histoire de l'art en doit tenir un compte sérieux, il est remarquable que la légende ait supposé un cheval de bronze dans la Lydie à une époque fort antérieure sans doute au successeur de Candaules.

Avant d'aller plus loin, je dois répondre à une objection que l'on a élevée, et qui tendrait à faire croire que les Lydiens ne purent jamais cultiver avec quelque succès les arts du dessin, détournés qu'ils en étaient par leurs institutions politiques et par leurs préjugés nationaux. M. Th. Menke, auteur d'une dissertation ethnographique, intitulée ***Lydiaca***, ne craint pas, en effet, d'affirmer que ce peuple ne se distingua par aucune œuvre originale et remarquable, soit dans l'architecture, soit dans la plastique ; et il en donne la raison même que nous venons d'apporter, s'appuyant du témoignage d'Hérodote : « Architectonica et plastica peculiaribus iisdem atque « præstantibus Lydi usi fuisse non videntur. Quum enim opificium « contemptui apud eos esset (Herod. II, 167), ars ex eo nasci non « poterat (1). »

Si Hérodote avait réellement avancé le fait, ce témoignage serait d'un grand poids ; mais il suffit de lire le passage pour s'assurer qu'il ne renferme rien de semblable. Parlant de la classe qui, chez les Egyptiens, comprenait les gens de guerre, l'historien remarque, « Qu'aucun d'eux n'apprenait d'art mécanique, mais « qu'ils s'adonnaient tous à la profession des armes. — Καὶ « τούτων βαναυσίης οὐδεὶς δεδάηκε οὐδὲν, ἀλλ' ἀνέονται ἐς τὸ μάχι-« μον (2). » Puis, il ajoute : « Que les Grecs aient donc aussi em-« prunté cette coutume des Egyptiens, c'est ce que je ne saurais « exactement décider, en voyant et les Thraces et les Scythes et « les Perses et les Lydiens et presque tous les barbares regarder « comme moins estimables que les autres citoyens ceux qui appren-« nent les arts mécaniques ainsi que leurs enfants ; et considérer, « au contraire, comme nobles ceux qui sont étrangers aux travaux « manuels, et surtout ceux qui se sont dévoués au métier de la « guerre. Quoi qu'il en soit, tous les Grecs sont imbus de ces prin-« cipes, et particulièrement les Lacédémoniens : cependant les Co-

---

(1) *Lydiac.*, p. 33.
(2) II, 165.

« rinthiens ne dédaignent pas du tout les artisans. — Εἰ μέν νυν καὶ « τοῦτο παρ' Αἰγυπτίων μεμαθήκασι οἱ Ἕλληνες, οὐκ ἔχω ἀτρεκέως κρῖναι· « ὁρέων καὶ Θρήϊκας καὶ Σκύθας καὶ Πέρσας καὶ Λυδοὺς καὶ σχεδὸν πάντας « τοὺς βαρβάρους ἀποτιμοτέρους τῶν ἄλλων ἡγημένους πολιητέων τοὺς τὰς « τέχνας μανθάνοντας καὶ τοὺς ἐκγόνους τούτων· τοὺς δὲ ἀπαλλαγμένους « τῶν χειρωναξιέων, γενναίους νομιζομένους εἶναι, καὶ μάλιστα τοὺς ἐς τὸν « πόλεμον ἀνειμένους. Μεμαθήκασι δ'ὦν τοῦτο πάντες οἱ Ἕλληνες, καὶ μά- « λιστα Λακεδαιμόνιοι· ἥκιστα δὲ Κορίνθιοι ὄνονται τοὺς χειροτέχνας (1). » Y a-t-il là, je le demande, un seul mot d'où l'on puisse inférer que les Lydiens aient méprisé les arts du dessin ? Hérodote parle des travaux manuels, des arts mécaniques, des métiers, que les anciens abandonnaient généralement aux esclaves, et de là ses termes, βαναυσίη, χειρωναξίη, χειροτέχνης ; mais confondre ces occupations serviles avec la culture des arts du dessin, c'est tomber dans une méprise inexcusable. Comment d'ailleurs M. Menke, s'il a lu le passage d'Hérodote, n'a-t-il pas remarqué que l'historien, en attribuant aux Grecs le même dédain pour les arts dont il parle, ne voulait ni ne pouvait comprendre parmi ces arts celui du dessin ? Mais c'est peut-être prendre trop au sérieux une esquisse légère, offrant à peine les premiers linéaments d'un grand et beau sujet.

On est aussi autorisé à attribuer aux Lydiens, dès la plus haute antiquité, l'art de la teinture et l'application des couleurs aux étoffes et aux corps durs. Homère, voulant mettre sous les yeux le sang qui sort d'une blessure, et le faire contraster avec la blancheur de la peau qu'il rougit, le compare à la pourpre dont une femme de Méonie ou de Carie a teint un morceau d'ivoire :

Ὡς δ' ὅτε τίς τ' ἐλέφαντα γυνὴ φοίνικι μιήνῃ
Μῃονὶς, ἠὲ Κάειρα........... (2).

Le fait devait être vulgaire, puisque la comparaison se tire des objets familiers. Et, en effet, Eustathe, sur ce vers, nous dit : « Les « femmes de la Carie et les Lydiennes étaient habiles à teindre en « couleur de pourpre les dents d'éléphants..... Quant à cette « femme méonienne, elle ne diffère point d'une Lydienne ; car les « Méoniens faisaient un même peuple avec les Lydiens, chez les- « quels se pratiquait, dit-on, l'art des belles teintures. — Αἱ ἐκ « Καρίας καὶ αἱ Λυδαὶ γυναῖκες ἀγαθαὶ ἦσαν βάπτειν ἐλεφάντων ὀστᾶ φοι-

(1) *Ibid.*, 167.
(2) *Il.* Δ', 141.

« νικῷ χρώματι..... Μῃονὶς δὲ γυνὴ ἡ Λυδή· Μήονες γὰρ οἱ Λυδοί, παρ' « οἷς καὶ ἀγαθαὶ λέγονται εἶναι βαφαί (1). » Les scholies de Venise nous assurent également que le poëte a cité la Méonie et la Carie comme étant les deux pays où anciennement on faisait usage des belles teintures : « Ὡς τῶν χωρίων τούτων τὸ παλαιὸν καλαῖς βαφαῖς « χρωμένων. » Ajoutons que par ce nom de Méonie, Homère ne désigne réellement que le pays des Lydiens ; car, de son temps, le nom de Lydie n'existait pas encore, c'est une observation des mêmes scholies : « Ὅμηρος οὐκ οἶδε καλουμένους Λυδούς, ἀλλὰ Μήονας (2). »

Après Homère, d'autres poëtes d'une antiquité encore fort respectable, Sappho, Aristophane, vanteront les teintures lydiennes. Aristophane, dans la *Paix*, dépeint un taxiarque « Portant trois aigrettes « et une chlamyde couleur de poupre foncée, qu'il prétend lui« même être une teinture de Sardes. »

Τρεῖς λόφους ἔχοντα, καὶ φοινικίδ' ὀξεῖαν πάνυ,
Ἣν ἐκεῖνός φησιν εἶναι βάμμα Σαρδιανικόν (3).

Et sur ce mot Σαρδιανικὸν, son scholiaste fait la docte remarque suivante : « Les teintures lydiennes, en effet, sont supérieures. De là « Homère, etc. (Puis il allègue le vers que nous avons cité) ; de là « Sappho : Une chaussure aux couleurs variées, beau travail des « Lydiens, enveloppait ses pieds. — Σαρδιανικόν· διαφέρουσι γὰρ αἱ « Λυδικαὶ βαφαί. Καὶ Ὅμηρος, κ. τ. λ. Καὶ Σαπφώ·

.... Πόδας δὲ
Ποικίλος μάσθλης ἐκάλυπτε Λύδι-
Ον καλὸν ἔργον............ (4).

Hésychius interprétant le même mot nous dit aussi : « Βάμμα « Σαρδιανικόν· τὸ φοινικοῦν. Διάφορα γὰρ ἦν τὰ ἐν Σάρδεσι βάμματα (5). « — Teinture de Sardes, c'est-à-dire de pourpre ; car les teintures « qu'on faisait à Sardes étaient supérieures. »

Pline à son tour rapporte que « Les Egyptiens inventèrent les

(1) P. 455 sq.
(2) *Ad Il.* K', 431 ; cf. *ad Il.* Γ', 401.
(3) V. 1174.
(4) Cf. Polluc. *Onomast.*, VII, 93.
(5) V. Βάμμα.

« tissus, et les Lydiens l'art de teindre la laine à Sardes. — « Aegyptii textilia; inficere lanas Sardibus Lydi (1). »

Ces passages indiquent déjà suffisamment que la Lydie faisait le commerce de la teinture de pourpre avec les villes grecques; mais, dans les *Actes des Apôtres*, nous en trouvons une preuve positive. Il y est question d'une femme nommée Lydia, de Thyatires, ville de la Lydie, et qui de sa profession était marchande de pourpre : « Καί τις γυνὴ, ὀνόματι Λυδία, πορφυρόπωλις πόλεως Θυατείρων (2). »

C'est ce qui explique aussi l'existence d'une corporation de teinturiers en pourpre, dans la même ville, comme l'atteste une inscription rapportée et commentée par Stosch, dans ses *Antiquités Thyatirènes* (3).

Mais ce n'est pas seulement dans l'art de teindre que se distinguèrent les Lydiens, c'est encore dans celui de fabriquer les tissus et de les orner d'élégantes et riches broderies. Platon le comique nous parle de gens couchés sur des tapis de pourpre de Sardes : « Κὰν φοινικίσι Σαρδιαναῖσιν....... κατάκεινται (4). » Cléarque de Soles, dans son ouvrage intitulé *Gergithium*, nous représente un jeune efféminé couché sur un lit à pieds d'argent recouvert d'un tapis de Sardes à poil ras, de l'espèce la plus somptueuse : « Κατέκειτο ἐπὶ ἀργυρόπο-« δος κλίνης, ὑπεστρωμένης Σαρδιανῇ ψιλοτάπιδι τῶν πάνυ πολυτελῶν (5). » Il fallait que ces tapis fussent en effet bien délicats et bien magnifiques, puisque nous voyons ailleurs, dans Athénée, qu'on en étendait sous les pas du roi des Perses, et qu'il n'était permis à personne autre de les fouler : « Ὑποτιθεμένων ψιλοταπίδων Σαρδιανῶν, ἐφ' ὧν « οὐδεὶς ἄλλος ἐπέβαινεν ἢ βασιλεύς (6).» Eustathe, commentant Denys le Périégète, remarque en un endroit que son auteur a voulu louer l'habileté des Lydiennes à tisser toutes sortes d'étoffes. « Ἐνταῦθα δὲ « οὐ μόνον ὡς δεξιὰς χοροποιοὺς ὁ Διονύσιος, ἀλλὰ καὶ ὡς ἀγαθὰς ὑφαίνειν « τὰς Λυδὰς ἐπαινεῖ (7). » Hésychius interprète **Λυδεία ἐσθὴς, *vêtement lydien***, par : Τὰ Λύδεια ὑφάσματα, ***les tissus que faisaient les Lydiens*** (8). La mythologie vient au secours de l'histoire. Cette

(1) *Nat. Hist.*, VII, 56.
(2) XVI, 14.
(3) *Antiquit. Thyatir.*, p. 250.
(4) Ap. Athen. II, p. 48.
(5) Ap. Athen. VI, p. 255.
(6) XII, p. 514.
(7) *Ad v.* 846.
(8) Λυδεία ἐσθής.

Arachné, si savante à travailler la laine, était de Lydie. Ovide nous a conté la lutte que la jeune fille osa provoquer avec Minerve dans l'art de la broderie (1) ; et Pline, qui faisait profit de tout pour alimenter sa compilation, nous dit de son côté : « Fusos in lanificio Closter filius « Arachnes ; linum et retia Arachne (invenit) (2). — Closter, fils d'A« rachné, trouva les fuseaux pour le travail de la laine ; Arachné, le « fil de lin et les filets. »

Un écrivain, qui était aussi de la Lydie, va compléter ces renseignements par quelques détails nouveaux et précieux à recueillir. Jean Laurentius, de Philadelphie, surnommé pour cela ***Lydus, le Lydien***, nous dit dans son ouvrage ***Sur les Magistrats de la République romaine*** : « Πρὸς βραχὺ δὲ τὸ προκείμενον ἀφεὶς, ὅ τι τυγχάνοι σάνδυξ, καὶ « ποῖον εἶδος ἐσθήματος γέγονε Λυδοῖς τὸ πάλαι, ἑρμηνεῦσαι πειράσομαι. « Σπουδὴ γέγονε τοῖς πολυχρύσοις τὸ πάλαι Λυδοῖς, εὐπορίᾳ χρυσίου, ὅσον « αὐτοῖς ὁ Πακτωλὸς μετὰ τὸν Ἕρμον ἐχορήγει, καὶ χρυσοστήμονας διερ« γάζεσθαι χιτῶνας (καὶ μάρτυς ὁ Πείσανδρος (3), εἰπών· Λυδοὶ χρυ« σοχίτωνες), καὶ οὐκ αὐτοὺς μόνους, ἀλλὰ καὶ τοὺς καλουμένους σάν« δυκας (χιτῶνες δὲ ἦσαν ὑπ' αὐτῶν εὑρημένοι, λινῶν μὲν οἱ διειδέστατοι, « σάνδυκος δὲ χυλῷ τῆς βοτάνης καταβάπτοντες αὐτούς· σαρκοειδὴς δὲ ὁ « χρὼς τῆς βοτάνης), οὓς αἱ γυναῖκες τῶν Λυδῶν γυμνῷ τῷ σώματι ἐπι« σκιάζουσαι, οὐδὲν μὲν ἐδόκουν ἢ ἀέρα μόνον περικεῖσθαι, κάλλει δὲ, ἔξω « τοῦ καλοῦ καὶ σώφρονος, ἐφείλκοντο τοὺς θεωμένους. Τοιούτῳ τὸν Ἡρα« κλέα χιτῶνι περιβαλοῦσα Ὀμφάλη ποτὲ, αἰσχρῶς ἐρῶντα παρεθήλυνε (4). « — Abandonnant pour un instant mon sujet, je vais tâcher d'expli« quer ce que peut être le sandyx, et quelle espèce de vêtement fut « anciennement en usage chez les Lydiens. Anciennement les Ly« diens, qui regorgaient d'or, à cause de la grande quantité de ce « métal que leur procuraient les deux fleuves réunis du Pactole et « de l'Hermus, s'appliquèrent à fabriquer des tuniques brochées « d'or ; Pisandre lui-même l'atteste, en disant : ***les Lydiens à la « tunique d'or*** ; et en outre, ils en fabriquèrent une autre espèce, « appelée sandyx (c'étaient des tuniques qu'ils avaient inventées, « du tissu le plus transparent, et qu'ils teignaient avec le suc de la « plante nommée sandyx, plante de couleur rouge de chair). Les

---

(1) ***Metam.***, VI, 1-145.

(2) *Nat. Hist.*, VII, 56.

(3) Ce Pisandre est probablement le poëte épique de Laranda, qui vécut sous Alexandre Sévère.

(4) ***De Magistrat. Reip. Rom.***, III, 64.

« Lydiennes, s'en ombrageant le corps nu, paraissaient être seule- « ment vêtues d'air, et captivaient les regards par leur beauté, aux « dépens de la décence et de la pudeur. C'est d'une pareille tunique « qu'autrefois Omphale ayant revêtu Hercule, effémina le héros sub- « jugué par un honteux amour. »

Ici finissent les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'industrie des Lydiens, sur leurs inventions et sur la connaissance qu'ils montrèrent dans les arts du dessin. Nous n'avons cependant encore rien dit de la peinture ; mais qui ne voit qu'elle dut prendre un développement analogue et simultané? Il suffit d'ailleurs de se rappeler le tableau de Bularque, tableau dont la supériorité relative doit même à présent nous paraître moins extraordinaire et moins prématurée (1).

Gygès put donc cultiver la peinture et s'y rendre habile, sans sortir de sa patrie. Je serais même porté à croire que ce talent contribua pour quelque chose à lui gagner la faveur de Candaules, qui devait aimer passionnément les arts du dessin, et que ce fut encore son génie industrieux qui plus tard fit entrer l'anneau magique dans sa légende. Il n'est pas jusqu'à ces magnifiques offrandes qu'il envoya à Delphes, qui, en témoignant de l'état avancé des arts dans la Lydie à cette époque, n'indique en même temps le goût du nouveau roi. Hérodote nous dit : « Gygès, après s'être emparé de la souve- « raine autorité, envoya à Delphes des offrandes considérables, dont « la plus grande partie, qui se voit encore dans le temple, est d'argent. « Mais, indépendamment de cet argent, il envoya aussi une immense « quantité d'or sous diverses formes, et notamment sous une qui mé- « rite d'être mentionnée par-dessus tout ; ce sont des cratères dédiés « au nombre de six : ils se trouvent dans le trésor des Corinthiens, « et ont un poids de trente talents..... L'or et l'argent que consacra « Gygès est appelé par les Delphiens Gygadas, du nom de celui qui « fit l'offrande. — Γύγης δὲ τυραννεύσας ἀπέπεμψε ἀναθήματα ἐς Δελφοὺς « οὐκ ὀλίγα· ἀλλ' ὅσα μὲν ἀργύρου ἀναθήματα ἔστι οἱ πλεῖστα ἐν Δελ- « φοῖσι· παρὲξ δὲ τοῦ ἀργύρου, χρυσὸν ἄπλετον ἀνέθηκεν ἄλλον τε καὶ, « τοῦ μάλιστα μνήμην ἄξιον ἔχειν ἐστὶ, κρητῆρές οἱ ἀριθμὸν ἓξ χρύσεοι « ἀνακέαται· ἑστᾶσι δὲ οὗτοι ἐν τῷ Κορινθίων θησαυρῷ σταθμὸν ἔχοντες « τριήκοντα τάλαντα ......Ὁ δὲ χρυσὸς οὗτος καὶ ὁ ἄργυρος, τὸν ὁ Γύγης « ἀνέθηκε, ὑπὸ Δελφῶν καλέεται Γυγάδας ἐπὶ τοῦ ἀναθέντος ἐπωνυμίην (2). »

---

(1) Voir notre biographie de Bularque.

(2) I, 14.

Ce nom particulier ne surprend pas, quand on songe que ce furent les premiers dons de ce genre qui aient enrichi le temple de Delphes, comme on le sait par Athénée : « Les premières offrandes, dit-il, en « argent et en or qu'on ait envoyées à Delphes, furent consacrées par « Gygès, roi de Lydie. Avant son règne, le dieu de Pytho était sans « argent et sans or, comme le disent Phanias d'Erèse et Théopompe « dans le quarantième livre de ses ***Philippiques***. Ces historiens rap- « portent, en effet, que le temple d'Apollon Pythien fut enrichi de « ces ornements par Gygès d'abord, et, après lui, par Crésus. — « Καὶ τὰ ἐν Δελφοῖς δὲ ἀναθήματα τὰ ἀργυρᾶ καὶ τὰ χρυσᾶ ὑπὸ πρώτου Γύγου « τοῦ Λυδῶν βασιλέως ἀνετέθη· καὶ πρὸ τῆς τούτου βασιλείας, ἀνάργυρος, « ἔτι δὲ ἄχρυσος ἦν ὁ Πύθιος, ὡς Φανίας τέ φησιν ὁ Ἐρέσιος, καὶ Θεόπομ- « πος, ἐν τῇ τεσσαρακοστῇ τῶν Φιλιππικῶν. Ἱστοροῦσι γὰρ οὗτοι κο- « σμηθῆναι τὸ Πυθικὸν ἱερὸν ὑπό τε τοῦ Γύγου, καὶ τοῦ μετὰ τοῦτον Κροί- « σου (1).

Mais s'il est probable que le successeur de Candaules fut entendu dans les arts du dessin, comment a-t-on pu dire qu'il introduisit la peinture en Egypte? Le fait est attesté, nous l'avons entendu, par de graves témoignages : « Gyges Lydius picturam in Ægypto ; in Græcia « vero Euchir (instituit ou invenit), ut Aristoteli placet. »

Tâchons de l'expliquer. Et d'abord, précisons la signification d'un mot qui pourrait embarrasser des latinistes eux-mêmes, je veux parler d'***invenio***. Ce verbe signifie proprement ***découvrir*** une chose que l'on ne connaissait pas, et la découvrir souvent par hasard, quelquefois à la suite de réflexions. Mais il a aussi une signification plus rare, et qu'ignorent les lexiques même les plus savants, c'est celle de ***faire connaître***, d'***établir*** d'***instituer le premier*** une chose quelconque. Pline, qui a eu occasion d'employer fréquemment ***invenire***, surtout dans le septième livre de son ***Histoire naturelle***, le remplace souvent par ***monstrare***, ***docere***, ***instituere***. Ainsi, en parlant de Bacchus : « Emere ac vendere ***instituit*** Liber Pater ; idem diadema, re- « gium insigne et triumphum ***invenit*** (2). » Dans la phrase qui nous occupe, le verbe est sous-entendu, et bien que l'on fût autorisé à suppléer ***instituit***, qui se trouve exprimé quelques phrases plus haut, comme on peut cependant sous-entendre aussi ***invenit***, j'ai cru la remarque nécessaire. La phrase exprime donc bien positivement que Gygès le Lydien ***institua***, ***fit connaître le premier*** la peinture en Egypte, et nous n'avons qu'à expliquer l'assertion.

---

(1) VI, p. 231.

(2) *Nat. Hist.*, VII, 57.

Après tout ce qui vient d'être dit de merveilleux sur ce personnage, il est aisé assurément de lui attribuer un voyage et une mission qui pouvaient passer tout au plus pour extraordinaires ; ce serait simplement un fait moins incroyable que le reste ajouté à la légende. Mais il est une explication plus plausible.

De bonne heure les Egyptiens furent en rivalité d'inventions avec les Grecs pour un grand nombre d'arts ; les Egyptiens les faisant sortir des ténèbres de leur antiquité, les Grecs les faisant éclore de leur génie inventif. Or, dans cette lutte de jalousie plutôt que d'émulation, il arriva souvent que chacun des deux peuples s'attribua l'honneur d'avoir découvert un même art, en prétendant que quelqu'un des siens, personnage réel ou fictif, avait transporté la connaissance de cet art chez le peuple rival. Citons quelques exemples, et commençons par la peinture dont il s'agit en ce moment.

« La question des commencements de la peinture, dit Pline, est « incertaine, et n'entre pas dans le plan de mon ouvrage. Les Egyp- « tiens assurent qu'elle a été inventée chez eux six mille ans avant « qu'elle ne passât en Grèce, prétention chimérique bien évidem- « ment. De leur côté, les Grecs assurent, les uns, qu'elle a été décou- « verte à Sicyone, les autres à Corinthe..... On dit que le dessin au « simple trait fut inventé par Philoclès l'Egyptien ou par Cléanthe de « Corinthe. — De picturæ initiis incerta, nec instituti operis quæstio « est. Ægyptii sex millibus annorum apud ipsos inventam, priusquam « in Græciam transiret, affirmant, vana prædicatione, ut palam est. « Græci autem alii Sicyone, alii apud Corinthios repertam..... Inven- « tam linearem dicunt a Philocle Ægyptio, vel Cleanthe Corinthio (1). » Voilà les prétentions opposées face à face, et les rivalités personnifiées en présence : Cléanthe le Corinthien répond à Philoclès l'Egyptien.

Ailleurs, le même historien nous dira qu'au sujet de la construction des villes, les Grecs prétendaient que Sicyone était la plus ancienne que les hommes eussent élevée ; tandis que les Egyptiens soutenaient de leur côté que Diospolis existait chez eux longtemps auparavant : « Quidam et Sicyonem volunt conditam ante Cecro- « piam ; Ægyptii vero multo ante apud ipsos Diospolin (2). »

C'est au sentiment de la même rivalité et à une représaille de la Grèce que j'attribue la tradition que rapportait Athénodore de Tarse, l'un des précepteurs d'Auguste. « Athénodore, fils de Sandon, nous

---

(1) *Ibid.*, XXXV, 5.
(2) *Ibid.*, VII, 57.

« dit Clément d'Alexandrie, rapporte que Sésostris, le roi égyptien, « après avoir subjugué la plupart des peuples de la Grèce, emmena « avec lui, à son retour en Egypte, un assez grand nombre d'artistes. « — Ἀθηνόδωρος ὁ τοῦ Σάνδωνος Σέσωστρίν φησι, τὸν Αἰγύπτιον βασιλέα, « τὰ πλεῖστα τῶν παρ' Ἕλλησι παραστησάμενον ἐθνῶν, ἐπανελθόντα εἰς Αἴ« γυπτον ἐπαγαγέσθαι τεχνίτας ἱκανούς (1). » La citation doit être tirée de l'ouvrage qu'Athénodore avait dédié à Octavie, la sœur d'Auguste : l'anecdote qui suit, en effet, sur la statue merveilleuse du dieu Sérapis, est tout à fait digne d'un recueil qui ne contenait que des récits extraordinaires, quand ils n'étaient pas incroyables.

Mais ce n'est pas seulement avec la Grèce que l'Egypte engagea cette lutte, ce fut encore, à ce qu'il paraît, avec l'Asie Mineure, et plus particulièrement avec la Lydie. Nous venons de voir que ce dernier peuple avait l'esprit très-inventif, et nous avons entendu Hérodote nous dire qu'il se vantait d'avoir imaginé les différentes espèces de jeux usités chez les Grecs. Le passage de Pline autorise à penser que les Lydiens se flattèrent aussi d'avoir introduit la peinture en Egypte, et cela, à une époque où l'art était déjà en pleine floraison chez eux. Toutefois, le nom de l'antagoniste égyptien nous fait défaut, et le pendant de Gygès, c'est Euchir, qui ne forme point opposition : « Gygès le Lydien découvrit la peinture en Egypte ; « mais, en Grèce, ce fut Euchir. »

S'il nous était permis de sortir des arts du dessin par un seul exemple, nous ajouterions qu'une tradition fabuleuse, conservée par Nicomaque, le pythagoricien, dans son *Manuel d'harmonique*, nous montre encore que les Grecs asiatiques, et surtout les Lydiens, devaient afficher également la prétention d'avoir introduit la connaissance de la lyre en Egypte. Il y est raconté, en effet, « Qu'après qu'Orphée « eut été mis à mort par les femmes de Thrace, sa lyre ayant été « jetée à la mer aborda à Antissa, ville de Lesbos, et que là, trou« vée par des pêcheurs, elle fut remise à Terpandre, lequel la transporta « en Egypte, et après y avoir ajouté lui-même quelques perfection« nements, la montra aux prêtres de ce pays, en s'en attribuant la « première invention. — Ἀναιρεθέντος δὲ τοῦ Ὀρφέως ὑπὸ τῶν Θρᾳκικῶν « γυναικῶν, τὴν λύραν αὐτοῦ βληθῆναι εἰς τὴν θάλασσαν· ἐκβληθῆναι δὲ εἰς « Ἄντισσαν, πόλιν τῆς Λέσβου· εὑρόντας δὲ ἁλιέας ἐνεγκεῖν τὴν λύραν πρὸς « Τέρπανδρον· τὸν δὲ κομίσαι εἰς Αἴγυπτον. Εὑρόντα δὲ αὐτὸν [καὶ] « ἐκπονήσαντα, ἐπιδεῖξαι τοῖς ἐν Αἰγύπτῳ ἱερεῦσιν, ὡς αὐτὸν πρωθευρετὴν

---

(1) *Protrept.*, IV, 48, p. 43, ed. Pott.

« γεγενημένον (1). » Or, Terpandre, nous l'avons déjà remarqué, fut un élève des Lydiens, et les insulaires de Lesbos eux-mêmes étaient tout imprégnés de la civilisation et des arts de la Lydie, à laquelle ils touchaient.

Peut-être cependant objectera-t-on encore : comment supposer un voyage de Gygès en Egypte, alors que cette contrée était rigoureusement fermée aux étrangers? Nous répondrons que cet éloignement, qu'on a prêté aux Egyptiens pour les étrangers jusqu'au règne de Psammétichus, ne fut jamais absolu, et qu'à force de l'exagérer, on en a fait une erreur historique. Strabon nous dit sans doute : « Que les premiers rois d'Egypte, contents de ce qu'ils possédaient, « se montrèrent pleins d'aversion pour tous les navigateurs, notam- « ment pour les Grecs, et qu'ayant préposé une garde à l'endroit où « l'on pouvait débarquer, ils enjoignirent d'écarter ceux qui s'appro- « cheraient. — Οἱ μὲν οὖν πρότεροι τῶν Αἰγυπτίων βασιλεῖς, ἀγαπῶντες « οἷς εἶχον, διαβεβλημένοι πρὸς ἅπαντας τοὺς πλέοντας, καὶ μάλιστα τοὺς » Ἕλληνας, ἐπέστησαν φυλακὴν τῷ τόπῳ τούτῳ, κελεύσαντες ἀπείργειν τοὺς « προσιόντας (2). » Diodore de Sicile, plus exclusif encore : « Les « princes qui avaient régné sur l'Egypte avant Psammétichus, ren- « daient ce pays inaccessible aux étrangers, en mettant à mort ou « réduisant à l'esclavage ceux qui y abordaient. — Οἱ μὲν γὰρ πρὸ « τούτου (Ψαμμητίχου) δυναστεύσαντες, ἀνεπίβατον τοῖς ξένοις ἐποίουν τὴν « Αἴγυπτον, τοὺς μὲν φονεύοντες, τοὺς δὲ καταδουλούμενοι τῶν καταπλεόν- « των (3). » Mais Hérodote nous apprend qu'il y avait en Egypte, avant même le règne de Psammétichus, une ville privilégiée pour le commerce du dehors, et par laquelle les étrangers se pouvaient mettre en contact avec les indigènes, c'était Naucratis. « Naucratis, « dit-il, était anciennement la seule ville de commerce, et il n'y en « avait pas d'autre en Egypte. — Ἦν δὲ τὸ παλαιὸν μούνη ἡ Ναύκρατις « ἐμπόριον, καὶ ἄλλο οὐδὲν Αἰγύπτου (4). » Cette phrase éclaircit une assertion à demi-mot de Diodore de Sicile, qui, après avoir dit de Psammétichus, qu'il traita les Grecs avec une bienveillance particulière, ajoute : « Il est le premier des rois d'Egypte qui ait ouvert à toutes « les autres nations, en général, les places de commerce du reste du « pays. — Καθόλου δὲ πρῶτος τῶν κατ' Αἴγυπτον βασιλέων ἀνέωξε τοῖς

(1) *Harmon. Manual.*, t. I, p. 29, ed. Meibom.
(2) XVII, p. 792.
(3) I, 67.
(4) II, 179.

« ἄλλοις ἔθνεσι κατὰ τὴν ἄλλην χώραν ἐμπόρια (1). » *Du reste du pays* fait entendre que c'était indépendamment de Naucratis.

Le même Hérodote nous montre encore, plusieurs siècles avant Psammétichus, l'Egypte ouverte à Pâris, à Hélène, à Ménélas, et pénétrée de respect, dans la personne de Protée, son roi, pour les devoirs de l'hospitalité (2). Diodore de Sicile lui-même, revenant sur sa première opinion, est obligé de nous dire : « Bien que l'Egypte fût dans « le principe d'un difficile accès aux étrangers, pour les raisons que « nous avons exposées précédemment, cependant on vit s'empresser « de s'y rendre, parmi les plus anciens, Orphée et le poëte Homère, et « plus tard un grand nombre d'autres, notamment Pythagore de Samos ainsi que Solon le législateur. — Καίπερ τῆς χώρας τὸ παλαιὸν « τοῖς ξένοις δυσεπιβάτου οὔσης διὰ τὰς προειρημένας αἰτίας, ὅμως ἔσπευσαν « εἰς αὐτὴν παραβαλεῖν, τῶν μὲν ἀρχαιοτάτων Ὀρφεὺς καὶ ὁ ποιητὴς Ὅμηρος· τῶν δὲ μεταγενεστέρων ἄλλοι τε πλείους καὶ Πυθαγόρας ὁ Σάμιος, ἔτι « δὲ καὶ Σόλων ὁ νομοθέτης (3). »

Ce n'est pas tout; en remontant au delà de ces sages, au delà de Psammétichus, et bien avant même la guerre de Troie, nous trouvons des relations commerciales déjà nouées depuis longtemps entre l'Egypte et la Phénicie. Hérodote nous assure qu'au dire des savants de la Perse, les Phéniciens, qui enlevèrent Io à Argos, y étaient venus pour vendre des marchandises qu'ils apportaient d'Egypte et d'Assyrie; et qu'après s'être emparés de la princesse ainsi que d'autres femmes, ils partirent faisant voile pour l'Egypte. « Ἀπαγινέοντας « δὲ φορτία Αἰγύπτιά τε καὶ Ἀσσύρια, τῇ τε ἄλλῃ χώρῃ ἐσαπικνέεσθαι καὶ « δὴ καὶ ἐς Ἄργος...... Τὴν δὲ Ἰοῦν σὺν ἄλλῃσι ἁρπασθῆναι. Ἐσβαλομένους δὲ ἐς τὴν νέα, οἴχεσθαι ἀποπλέοντας ἐπ' Αἰγύπτου (4). »

Il pourrait donc y avoir eu aussi, du temps de Gygès, des rapports entre la Lydie et l'Egypte. L'opulence dont jouirent de si bonne heure les Lydiens, et leur supériorité dans les arts de l'industrie et du dessin, autorisent la supposition. Mais, grâce à des témoignages positifs, nous pouvons quitter ici le langage de l'incertitude et du doute; nous pouvons établir qu'à cette époque même il exista des rapports fréquents et suivis entre les deux peuples; et ce sera pour nous l'occasion de résoudre un intéressant problème de chronologie

---

(1) I, 67.
(2) II, 113-121.
(3) I, 68.
(4) I, 1.

et d'histoire qui tient encore les savants en suspens, je veux dire la date de la fondation de Naucratis.

C'est une question souvent reprise et toujours laissée incertaine que celle de savoir à quelle époque fut fondée cette ville. L'embarras est grand, en effet, et la solution définitive paraît même impossible au premier abord, tant les autorités sont graves et contradictoires ! Eusèbe, dans sa *Chronique*, nous dit sous l'année MCCLXV, répondant à la VIe Olympiade ou à l'an 752 avant J.-C. : « Mare ob-« tinent Milesii, construxeruntque urbem in Ægypto Naucratin (1). « — Les Milésiens sont maîtres de la mer, et ils bâtirent en Egypte « la ville de Naucratis. » Ce témoignage est imposant ; car le fait a été fourni, sans aucun doute, par Castor. On sait que ce chronographe, qui a vécu du temps de Sylla et de Jules César, avait fait en deux livres un ouvrage intitulé : Ἀναγραφὴ τῶν θαλασσοκρατησάντων (2), *Catalogue des peuples qui ont dominé sur la mer*, et que c'est de là qu'ont été tirées les époques de ces diverses dominations que nous voyons marquées dans Eusèbe et le Syncelle. Cependant un scrupule s'est présenté ici à l'esprit de quelques savants. Ayant remarqué que, dans la désignation des autres époques, on se borne à indiquer le nom du peuple et la durée de son empire maritime, sans mentionner d'autre fait historique, ils en ont conclu que les mots : *et ils bâtirent en Egypte la ville de Naucratis*, étaient une addition d'Eusèbe, et perdaient par conséquent une grande partie de leur valeur.

Mais d'abord nous n'avons que quelques fragments de Castor, et il serait imprudent de juger de sa manière ordinaire d'après les seuls extraits qui nous en ont été conservés : en second lieu, Heyne, qui a fait un savant Mémoire sur les *Epoques* de ce chronographe, explique de la façon la plus plausible l'addition exceptionnelle qui nous occupe. « Si Castor, dit-il, avait voulu signaler les « progrès de la navigation chez les Grecs, il aurait dû nommer les « Corinthiens : mais pourquoi a-t-il mentionné de préférence les Mi-« lésiens? L'addition même de la circonstance, *qu'ils fondèrent Nau-« cratis*, en donne la raison. — Cur vero Eusebius Milesios potissi-« mum in hunc censum referat, id quod adjectum est, docet, *con-« struxisse eos urbem in Ægypto Naucratin* (3). »

(1) *Thesaur. temporum*, etc., p. 116.
(2) Suidas, v. Κάστωρ.
(3) *Novi Comment. Societ. Gotting.*, t. II, p. 51.

Une difficulté qu'on pourrait encore élever, c'est que la traduction arménienne d'Eusèbe ne mentionne que l'empire maritime des Milésiens (1), sans parler de la fondation de Naucratis par ce peuple, et que le Syncelle a passé sous silence les deux faits. Mais la traduction arménienne présente de nombreuses lacunes, et s'éloigne souvent du texte original, comme on s'en peut encore assurer ; et pour ce qui est de l'omission du Syncelle, elle s'explique par beaucoup d'autres plus importantes encore.

Maintenant, en regard de ce témoignage d'Eusèbe, nous en opposerons un autre qui le contredit considérablement, c'est celui de Strabon : « Après la bouche Bolbitine, raconte le géographe historien, se trouve la forteresse des Milésiens. Sous le règne de « Psammétichus, en effet, et du temps de Cyaxare, roi des Mèdes, « des Milésiens, qui naviguaient avec trente vaisseaux, s'arrêtèrent « à la bouche Bolbitine ; puis, ayant débarqué, ils construisirent « la forteresse en question. Par la suite, ayant remonté le fleuve « jusqu'au nome Saïtique, et ayant défait Inarus dans un combat « naval, ils fondèrent la ville de Naucratis un peu au-dessus de « Schédia. — Μετὰ δὲ τὸ Βολβίτινον στόμα τὸ Μιλησίων τεῖχος· πλεύσαντες « γὰρ ἐπὶ Ψαμμιτίχου τριάκοντα ναυσὶ Μιλήσιοι κατὰ Κυαξάρη (οὗτος δὲ « τῶν Μήδων) κατέσχον εἰς τὸ στόμα τὸ Βολβίτινον· εἶτ' ἐκβάντες ἐτείχισαν « τὸ λεχθὲν κτίσμα· χρόνῳ δ' ἀναπλεύσαντες εἰς τὸν Σαϊτικὸν νόμον, « καταναυμαχήσαντες Ἴναρον, πόλιν ἔκτισαν Ναύκρατιν, οὐ πολὺ τῆς « Σχεδίας ὕπερθεν (2). »

De ce récit, il suit que les Milésiens s'arrêtèrent pour la première fois en Egypte, et y fondèrent leur premier établissement sous Psammétichus, en 660 ; et que plus tard leur influence et leur importance ayant pris de l'accroissement, ils fondèrent Naucratis en 455. Le désaccord, on le voit, n'est pas moins de 297 ans, près de trois siècles. De quel côté se trouve la vérité ? Du côté de Strabon, répondent

(1) La traduction arménienne dit, d'après la version latine d'Angelo Mai et du docteur Zohrab : « (Maris imperium tenuerunt) Milesii annis... » Et les traducteurs ont cru devoir ajouter le nombre XVIII, pour déterminer la durée de cette domination, remarquant en note que c'est d'après la version latine de saint Jérôme qu'ils ont suppléé ce chiffre : « Notam numeralem XVIII, qua caret cod. *Arm.* supplemus hic ex Hieronymo ad « annum MCCLXVIII. » (*Eusebii Chronic.*, p. 168. Mediol. 1818.) J'ai cherché dans les différentes éditions du livre de saint Jérôme, et je n'ai trouvé aucune trace d'un nombre quelconque.

(2) XVII, p. 801.

plusieurs savants; et Scaliger lui-même n'hésite pas à reprocher ici à Eusèbe *un anachronisme démesuré*, μέγα χάσμα ἀναχρονισμοῦ. D'autres, moins décisifs, ont cherché à concilier les deux auteurs. Heyne, dans le Mémoire *sur les Epoques de Castor*, regarde comme certain que Strabon, par le mot ἔκτισαν, *ils fondèrent*, *ils bâtirent*, a voulu simplement faire entendre *une restauration* ou *un agrandissement* de Naucratis. « Si vero eorundem Persarum haud dubie « beneficio, Milesii Naucratin tunc *condidisse* dicuntur, quis in usu « hoc loquendi notissimo hæreat, nec intelligat, urbem tunc dudum « conditam, si quidem Ol. XXIII et Ol. VII ea jam exstitisse memo- « ratur, *instauratam* vel *amplificatam* fuisse (1) ? » Wyttenbach ne sait s'il faut admettre ici une erreur de Strabon, égaré sur les traces de quelque devancier, ou si on doit lire ἐπῴκησαν, *ils allèrent s'établir*, *se fixer*, au lieu de ἔκτισαν, *ils fondèrent*, *ils bâtirent*. « Ergo « Strabo vel aliorum errorem secutus est, vel scripsit ἐπῴκησαν, *ha- « bitatum abierunt*, *incoluerunt*, pro ἔκτισαν, *condiderunt* (2). »

Ces explications, toutes bénévoles, montrent plutôt le désir d'accorder les deux auteurs qu'elles ne prouvent que cet accord existe; par conséquent, la question reste la même et nous avons à y répondre.

Hérodote, parlant d'Amasis : « Ce prince, dit-il, devenu l'ami des « Grecs, donna souvent à plusieurs d'entre eux des marques de son « affection, et il permit notamment à ceux qui venaient en Egypte « de s'établir dans la ville de Naucratis. — Φιλέλλην δὲ γενόμενος ὁ « Ἄμασις, ἄλλα τε ἐς Ἑλλήνων μετεξετέρους, καὶ δὴ καὶ τοῖσι ἀπικνευ- « μένοισι ἐς Αἴγυπτον ἔδωκε Ναύκρατιν πόλιν ἐνοικῆσαι (3). »

De ce passage il résulte clairement que Naucratis existait déjà du temps d'Amasis, c'est-à-dire vers 570 avant J.-C., ou 115 plus tôt que Strabon ne la fait fonder par les Milésiens. Mais, comme tout porte à croire que cette ville remontait encore beaucoup plus haut, et que le récit d'Hérodote nous laisse même libres d'en reculer la fondation jusqu'à une époque indéterminée, le désaccord avec Strabon peut s'étendre d'autant. Hérodote contredit donc formellement le témoignage de Strabon, et n'infirme en rien celui d'Eusèbe.

Raoul-Rochette, dans son *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, s'est imaginé qu'Hérodote avait avancé que les

(1) *Novi Comment. Societ. Gotting.*, t. II, p. 55.
(2) *Ad Plutarch. Moral. Animadv.*, t. I, p. 907.
(3) II, 178.

Ioniens et les Cariens, auxquels Psammétichus distribua des terres, fondèrent plus tard Naucratis sous Amasis; et de là, il s'est laissé aller à croire que la narration de Strabon et celle d'Hérodote se ressemblaient à peu près, et ne différaient point essentiellement. Ecoutons-le : « L'autorité d'Eusèbe est contredite par celle d'Héro-« dote. Selon cet écrivain, la fondation de Naucratis fut l'ouvrage « des Grecs ioniens établis en Egypte sous le règne de Psammeti-« chus, qui, pour récompense des services rendus à Amasis dans la « guerre contre Apriès, obtinrent de ce prince la permission de bâtir « une ville sur la rive gauche du canal Canopique. Il est certain que « le témoignage d'Hérodote est d'un grand poids dans ces matières, « et qu'une si prodigieuse diversité d'opinions entre les autres et « lui doit élever des doutes sur la fidélité de leur tradition. Ces « doutes paraissent d'autant plus fondés que Strabon s'éloigne peu « du récit d'Hérodote. Selon cet auteur, des Milésiens ayant fait voile « avec trente vaisseaux, sous le règne de Cyaxare et de Psammé-« tichus, abordèrent à la bouche Bolbitique, et s'y établirent. Dans « la suite des temps, ayant remonté dans le nome Saïtique, ils y bâ-« tirent, un peu au-dessus de Schédia, la ville de Naucratis, en « mémoire de la victoire navale qu'ils avaient remportée sur Inarus. « Ce récit s'accorde avec celui d'Hérodote, qui fait arriver une « troupe d'Ioniens et de Cariens en Egypte dans le temps où Psam-« métichus cherchait à se délivrer des onze rois ses compétiteurs. Il « est donc aisé de voir dans la narration de Strabon les éléments du « récit qui se trouve plus développé dans Hérodote; et les princi-« pales circonstances de temps et de lieu sont les mêmes chez les « deux auteurs. Or, le règne de Psammétichus est de l'an 656, et « celui d'Amasis, sous lequel eut lieu la fondation de Naucratis, « commença vers l'an 570 avant notre ère, dates qui l'une et l'autre « sont incompatibles avec celle que donne Eusèbe. On ne peut es-« sayer de les concilier, en supposant que l'époque marquée dans « Eusèbe se rapporte à un premier établissement qui aurait été peu « considérable, tandis que celle d'Hérodote et de Strabon s'applique « à une seconde colonie plus nombreuse, qui aurait agrandi et re-« nouvelé l'ancienne ville; Hérodote dit positivement qu'avant les « Grecs, auxquels Psammétichus accorda un établissement, *aucune « colonie étrangère ne s'était encore élevée en Egypte* : et quoiqu'on « puisse avec raison douter de la vérité de cette assertion, dans « toute l'étendue qu'il lui donne, on peut du moins l'en croire en ce « qui concerne les établissements formés par les Grecs. Il résulte de « ces difficultés que la date assignée par Eusèbe est au moins fort

« douteuse : et quoique nous soyons bien éloignés de chercher à dé- « cider une question si difficile, que n'a pu résoudre le docte Sca- « liger lui-même, nous croyons cependant que la date d'Hérodote « mérite d'être préférée (1). »

Il serait difficile de se faire plus complétement illusion, et de se montrer moins attentif dans l'examen des faits historiques. Hérodote n'a parlé nulle part de la fondation de Naucratis, et il suppose bien certainement cette ville déjà existante du temps d'Amasis ; le passage que nous avons cité suffirait pour le prouver ; ce que l'historien remarque quelques lignes plus bas achève de le confirmer : « Naucratis, dit-il, était *anciennement* la seule ville de commerce, et il « n'y en avait pas d'autre en Egypte. — Ἦν δὲ τὸ παλαιὸν μούνη ἡ « Ναύκρατις ἐμπόριον, καὶ ἄλλο οὐδὲν Αἰγύπτου (2). » Cette observation, en effet, n'est mise en cet endroit, après ce que l'historien vient de nous dire de la bienveillance d'Amasis pour les étrangers, et surtout pour les Grecs, qu'afin de nous faire sentir combien l'Egypte était devenue alors plus accessible.

La même observation aurait dû prévenir cette imprudente assertion de Raoul-Rochette : « Hérodote dit positivement qu'avant les « Grecs, auxquels Psammétichus accorda un établissement, ***aucune « colonie étrangère ne s'était encore élevée en Egypte.*** » D'abord, l'historien ne s'exprime point de la sorte ; il dit : « Psammétichus, « une fois maître de toute l'Egypte, donne aux Ioniens et à ceux « qui avaient été ses auxiliaires des terres pour s'y établir, situées « en face les unes des autres, et séparées par le Nil. Les Ioniens et « les Cariens habitèrent ces endroits-là pendant longtemps. Plus « tard, par la suite, Amasis les en ayant retirés, les établit à Mem- « phis, pour s'en faire une garde qui le préservât des Egyptiens. « Depuis l'établissement de ces étrangers en Egypte, nous autres « Grecs, étant entrés en rapport avec eux, nous avons pu savoir « par ce moyen, à partir de Psammétichus, tout ce qui s'est passé « postérieurement dans cette contrée. Ce sont, en effet, les pre- « miers hommes, parlant une langue étrangère, qui ont fixé leur « demeure en Egypte. — Κρατήσας δὲ Αἰγύπτου πάσης ὁ Ψαμμίτιχος, « τοῖσι Ἴωσι καὶ τοῖσι συγκατεργασαμένοισι αὐτῷ δίδωσι χώρους ἐνοικῆσαι « ἀντίους ἀλλήλων, τοῦ Νείλου τὸ μέσον ἔχοντος. Οἱ δὲ Ἴωνές τε καὶ οἱ « Κᾶρες τούτους τοὺς χώρους οἴκησαν χρόνον ἐπὶ πολλόν. Τούτων δὲ οἰκι-

(1) T. III, p. 165 sqq.
(2) II, 178.

« σθέντων ἐν Αἰγύπτῳ, οἱ Ἕλληνες οὕτω ἐπιμισγόμενοι τούτοισι, τὰ περὶ « Αἴγυπτον γινόμενα ἀπὸ Ψαμμιτίχου βασιλέος ἀρξάμενοι πάντα καὶ τὰ « ὕστερον ἐπιστάμεθα ἀτρεκέως. Πρῶτοι γὰρ οὗτοι ἐν Αἰγύπτῳ ἀλλόγλωσσοι « κατοικίσθησαν (1). »

De ce passage, dont on a tiré des conséquences si erronées, que s'ensuit-il ? Une seule chose, à savoir que les Egyptiens consentirent pour la première fois, sous Psammétichus, à laisser pénétrer des étrangers au sein de leur pays. Mais ces paroles excluent-elles l'existence de Naucratis, je ne dis pas seulement au temps d'Amasis, mais encore sous Psammétichus ? Loin de là ; cette ville, en effet, se trouvait dans une situation tout exceptionnelle ; et aux yeux des Egyptiens, elle ne formait véritablement pas un lien de communication avec le dehors ; leur ombrageux éloignement pour les étrangers l'avait en quelque sorte isolée du reste de l'Egypte. Et comment? Écoutons Hérodote que l'on a trop rapidement lu. Après avoir dit que Naucratis était anciennement la seule ville de commerce qu'il y eût en Egypte, il ajoute : « Si quelqu'un abordait à quelque autre « des bouches du Nil, il lui fallait jurer qu'il n'y était point venu « volontairement, et, après avoir prêté serment, naviguer sur le « vaisseau même vers la bouche Canopique ; ou du moins, si le vais- « seau n'était pas capable de se diriger contre les vents contraires, « transporter autour du Delta la cargaison sur des baris (embarca- « tions égyptiennes), jusqu'à ce qu'il arrivât à Naucratis. Tels étaient « les priviléges de cette ville. — Εἰ δέ τις ἐς τῶν τι ἄλλο στομάτων « τοῦ Νείλου ἀπίκοιτο, χρῆν ὀμόσαι, μὴ μὲν ἑκόντα ἐλθεῖν· ἀπομόσαντα δέ, « τῇ νηὶ αὐτῇ πλέειν ἐς τὸ Κανωβικόν· ἢ εἰ μή γε οἷά τε εἴη πρὸς ἀνέμους « ἀντίους πλέειν, τὰ φορτία ἔδεε περιάγειν ἐν βάρισι περὶ τὸ Δέλτα, μέχρι « οὗ ἀπίκοιτο ἐς Ναύκρατιν. Οὕτω μὲν δὴ Ναύκρατις ἐτετίμητο. » Ces priviléges n'étaient pas autres que ceux de la ville de Canton, en Chine, et ils étaient dus au même sentiment ou à la même répulsion. Hérodote a donc pu dire des Ioniens et des Cariens, favorisés d'abord par Psammétichus et ensuite par Amasis, « Qu'ils étaient les pre- « miers hommes parlant une langue étrangère qui eussent fixé leur « demeure en Egypte, » tout en réservant la notable exception de Naucratis. Ajoutons que, s'il ne l'eût point fait, il se serait contredit lui-même.

Strabon a donc déjà contre lui Hérodote et Eusèbe ; et ce ne sont pas là, comme on le verra bientôt, les seules autorités que nous

---

(1) II, 154.

avons à lui opposer. Toutefois, son assertion si positive et si nette laisserait toujours, je le sens, un scrupule au fond des esprits, et je dois, avant d'aller plus loin, la combattre par un argument sans réplique. Cet argument, c'est le géographe lui-même qui nous le fournira. Pour être sûr d'avoir raison de Strabon, nous lui opposerons sa propre autorité, en le mettant en contradiction avec lui-même. Parlant, en effet, des pyramides qui se voyaient près de Memphis, il en signale principalement trois, et raconte au sujet de la troisième, la particularité suivante : « On prétend, dit-il, que c'est le « tombeau d'une courtisane construit par ses amants. Sappho, la « poétesse lyrique, nomme cette femme Doricha, et nous apprend « qu'elle devint la maîtresse de son frère Charaxus, lorsqu'il condui- « sait à Naucratis du vin de Lesbos, dont il faisait commerce. D'au- « tres la nomment Rhodope, et content cette fable que, pendant « qu'elle se baignait, un aigle ayant enlevé des mains de sa ser- « vante une de ses chaussures, l'aurait portée à Memphis ; et que là, « comme le roi rendait la justice en plein air, l'oiseau arrivé au- « dessus de sa tête aurait laissé tomber la chaussure dans son sein ; « que, frappé tout à la fois de l'étrangeté de l'événement et de la « belle proportion de cette chaussure, le roi aurait envoyé de tous « côtés dans la contrée à la recherche de la personne qui la portait ; « que cette personne ayant été découverte dans la ville de Naucra- « tis, aurait été amenée au roi, et serait devenue sa femme ; et « qu'après sa mort, elle aurait obtenu le tombeau en question. — « Λέγεται δὲ τῆς ἑταίρας τάφος γεγονὼς ὑπὸ τῶν ἐραστῶν, ἣν Σαπφὼ μὲν, « ἡ τῶν μελῶν ποιήτρια, καλεῖ Δωρίχαν, ἐρωμένην τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῆς « Χαράξου γεγονυῖαν, οἶνον κατάγοντος εἰς Ναύκρατιν Λέσβιον κατ' ἐμπορίαν. « Ἄλλοι δὲ ὀνομάζουσι Ῥοδόπην· μυθεύουσι δ' ὅτι, λουομένης αὐτῆς, ἓν « τῶν ὑποδημάτων αὐτῆς ἁρπάσας ἀετὸς παρὰ τῆς θεραπαίνης, κομίσειεν εἰς « Μέμφιν· καὶ τοῦ βασιλέως δικαιοδοτοῦντος ἐν ὑπαίθρῳ (vulg. ὑπαίθριος), « γενόμενος κατὰ κορυφὴν αὐτοῦ, ῥίψειε τὸ ὑπόδημα εἰς τὸν κόλπον· ὁ δὲ καὶ « τῷ ῥυθμῷ τοῦ ὑποδήματος, καὶ τῷ παραδόξῳ κινηθεὶς, περιπέμψειεν εἰς « τὴν χώραν κατὰ ζήτησιν τῆς φορούσης ἀνθρώπου τοῦτο· ἐν τῇ πόλει δὲ « εὑρεθεῖσα τῶν Ναυκρατιτῶν ἀναχθείη καὶ γένοιτο γυνὴ τοῦ βασιλέως· « τελευτήσασα δὲ, τοῦ λεχθέντος τύχοι τάφου (1). »

Le témoignage de Sappho, contemporaine du fait, est ici une autorité imposante. Je sais sans doute quelles graves difficultés a soulevées, même dès la plus haute antiquité, la fixation de l'époque où

(1) XVII, p. 808.

vécut Rhodopis. Je sais qu'Hérodote, qui a examiné la question en critique, fait vivre cette courtisane sous Amasis (1), tandis qu'Elien la donne pour femme à Psammétichus et la remonte ainsi dans le passé d'environ un demi-siècle (2). Mais en avançant le plus qu'il se peut le temps où a fleuri Sappho, c'est-à-dire vers 575 ; en admettant que Rhodopis ait vécu sous Amasis et non sous Psammétichus, qu'elle ait été la compagne d'esclavage d'Esope le fabuliste, comme l'affirme Hérodote, et comme le répètent après lui Plutarque (3) et Pline (4), il n'en demeure pas moins vrai que Strabon détruit lui-même sa première assertion ; car, après avoir fait fonder Naucratis en 455, il la suppose existante en 570, c'est-à-dire 115 ans plus tôt.

Affranchi de cette difficulté, et débarrassé d'un importun témoignage, qui désormais ne pourra plus être invoqué dans ce débat, nous allons confirmer la date d'Eusèbe, et remonter, par une suite de passages, comme par autant de degrés chronologiques, jusqu'à la fondation de Naucratis.

Je dirai d'abord qu'Etienne de Byzance et Suidas reproduisent à peu près textuellement la phrase d'Eusèbe, soit qu'ils la lui aient empruntée, soit qu'ils l'aient puisée à une source plus ancienne ; mais le géographe nous donne en même temps la raison étymologique du mot Naucratis, et cela d'une manière si enveloppée qu'elle paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention. « Ναύκρατις, dit-il, πόλις « Αἰγύπτου, ἀπὸ Μιλησίων τότε θαλασσοκρατούντων (5). » Aucun des nombreux commentateurs d'Etienne de Byzance ni des savants qui se sont occupés de Naucratis, n'a pesé le sens de ces paroles, et remarqué qu'elles nous donnent à la fois l'origine de la ville et l'étymologie de son nom : « Naucratis, ville d'Egypte, appelée ainsi des « Milésiens, alors maîtres de la mer. » Nous apprenons, en effet, par là que les Milésiens voulurent, en fondant *Naucratis*, qui signifie *puissante par ses vaisseaux*, consacrer le souvenir de leur domination temporaire sur la mer. Larcher ne soupçonnait pas la vérité si près de lui, lorsqu'il écrivait dans sa *Table géographique*, au mot *Naucratis* : « Il n'en est pas moins constant que le nom de cette « ville n'est pas égyptien, que c'est un terme grec, et que ce terme

(1) II, 134-135.
(2) *Var. Hist.*, XIII, 33.
(3) T. VII, p. 577, ed. Reisk.
(4) *Nat. Hist.*, XXXVI, 17.
(5) V. Ναύκρατις.

« fait allusion à une victoire navale. Quelle est cette victoire ? je « l'ignore absolument ; mais je crois pouvoir assurer que ce ne « peut être celle dont parle Strabon (la victoire remportée sur « Inarus) (1). »

Suidas nous dit simplement : « Ναύκρατις· πόλις αὕτη Αἰγύπτου, ὑπὸ « Μιλησίων οἰκισθεῖσα, ὁπηνίκα ἐθαλαττοκράτουν (2). — Naucratis ; c'est « une ville d'Egypte, fondée par les Milésiens, lorsqu'ils étaient maî- « tres de la mer. »

Sans vouloir faire ici l'histoire de Naucratis, nous rappellerons successivement quelques-uns des principaux faits qui attestent l'existence de cette ville, à partir d'une époque assez récente jusque vers l'an 750 avant l'ère vulgaire.

Athénée, qui vivait dans les premières années du troisième siècle après Jésus-Christ, était de Naucratis ; il le témoigne en plusieurs endroits, en appelant les Naucratites ses compatriotes, et Naucratis, sa patrie : « Ναυκρατῖται οἱ ἐμοί (3). » « Ἐν τῇ ἐμῇ Ναυκράτει (4). » « Ἐν Ἀθηναίου πατρίδι Ναυκράτει (5). »

Naucratis donna aussi le jour à un sophiste du nom d'Apollonius, qui devait fleurir à la fin du second siècle ; car il opposa, comme nous l'apprend Philostrate, son biographe, un enseignement rival à celui d'Héraclides, lequel occupait la chaire d'Athènes sous Septime Sévère : « Ἀπολλώνιος δὲ ὁ Ναυκρατίτης, Ἡρακλείδῃ μὲν ἐναντία ἐπαί- « δευσε, τὸν Ἀθήνησι θρόνον κατειληφότι (6). »

Du temps de ce même Héraclides, florissait à Naucratis le sophiste Ptolémée. « Qui eut, nous dit Philostrate, un éclatant retentis- « sement parmi ses pareils. En effet, continue-t-il, Ptolémée fut un « de ceux qui étaient admis au temple qu'il y avait à Naucratis « honneur qu'il partagea avec bien peu de ses compatriotes. — « Λαμπρὸν ἐν σοφισταῖς καὶ Πτολεμαῖος ὁ Ναυκρατίτης ἤχησεν· ἦν μὲν « γὰρ τῶν μετεχόντων τοῦ ἱεροῦ, τοῦ περὶ Ναύκρατιν, ὀλίγοις Ναυκρα- « τιτῶν ὑπάρχον (7). » Ce temple était un prytanée, comme celui d'Athènes, consacré à Vesta, et où l'on nourrissait aux dépens du

---

(1) *Traduction d'Hérodote*, t. VIII, p 360

(2) V. Ναύκρατις

(3) III, p. 73.

(4) VII, p. 301.

(5) XI, p. 780.

(6) *De Vit. Sophist.*, II, 19, p. 599, ed. Olear.

(7) *Ibid.*, 15, p. 595.

public les hommes qui s'étaient distingués par de grands talents ou de grands services rendus à l'Etat. C'est Athénée qui nous l'apprend parmi beaucoup d'autres détails, tirés de l'ouvrage qu'Hermias avait composé *Sur l'Apollon Grynien* : « Παρὰ δὲ Ναυκρατίταις, ὥς φησιν « Ἑρμείας, ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν Περὶ τοῦ Γρυνείου Ἀπόλλωνος.... « Ἀλλὰ μὴν οὐδὲ τοῖς σιτουμένοις ἐν Πρυτανείῳ, κ. τ. λ. (1). » Une telle institution suffirait à elle seule pour prouver combien les lettres furent en honneur à Naucratis, et pour expliquer le grand nombre de sophistes que produisit cette ville.

Julius Pollux, auteur du milieu du second siècle, vit le jour à Naucratis, au rapport du même Philostrate : « Πολυδεύκη δὲ τὸν Ναυκρατίτην οὐκ οἶδα, κ. τ. λ. (2). »

Apollonius de Rhodes, le poëte qui écrivait au commencement du second siècle avant l'ère chrétienne, avait composé un livre intitulé Κτίσεις, *Fondations*, où il célébrait la fondation de plusieurs villes remarquables, notamment celle d'Alexandrie, comme nous l'apprend le scholiaste de Nicandre (3), et celle de Naucratis, comme nous l'apprend Athénée qui, à cause de cela, semble avoir cru que le poëte était de Naucratis : « Ἀπολλώνιος δὲ ὁ Ῥόδιος, ἢ Ναυκρατίτης, « ἐν Ναυκράτεως Κτίσει (4). » Ce livre sur les *Fondations* était en vers, ce que paraissent ignorer beaucoup de personnes ; mais il suffit, pour le prouver, du curieux fragment qui nous reste du poëme sur la *Fondation de Naucratis*, fragment qu'Athénée a cité au même endroit.

Ce fut la capture d'un vaisseau naucratite, faite par les ambassadeurs que les Athéniens envoyaient à Mausole, qui occasionna le discours de Démosthènes contre Timocrate, discours prononcé la quatrième année de la CV[e] Olympiade = Av. J.-C. 357. Et c'est à l'occasion de ce discours qu'Harpocration nous dit de Naucratis que c'était une ancienne ville de commerce de l'Egypte. « Ναυκραρικά· « Δημοσθένης ἐν τῷ Κατὰ Τιμοκράτους. Ἡ γὰρ Ναύκρατις τὸ παλαιὸν « ἐμπόριον ἦν τῆς Αἰγύπτου (5). »

Dans le dialogue de Plutarque, intitulé *Le Banquet des sept Sages*, un des convives, appelé Niloxène, est de Naucratis, et il a fréquenté

---

(1) IV, p. 150.
(2) *De Vit. Sophist.*, II, 12, p. 592.
(3) *Ad Ther.* 11.
(4) VII, p. 283.
(5) V. Ναυκραρικά ; cf. Suidas, v. Ναυκραρικά.

Solon et Thalès durant leur séjour en Egypte : « Ὁ Ναυκρατίτης « Νειλόξενος τοῖς περὶ Σόλωνα καὶ Θάλητα γεγονὼς ἐν Αἰγύπτῳ ξυνή- « θης (1). » Le même Niloxène, un peu plus loin, parle de Naucratis comme d'une ville très-civilisée et où l'on cultivait curieusement la musique. A propos des matières employées pour la fabrication des flûtes, il rapporte que ses concitoyens commençaient à se servir des os d'âne : « Χρώμεθα γὰρ ἤδη τοῖς ὀνείοις εἰς τὸν αὐλόν (2). » L'époque de Niloxène se trouve fixée par celle de Solon et de Thalès, vers l'an 590 avant l'ère chrétienne.

Les écrivains de la haute antiquité, particulièrement Anacréon, parlent d'une ***couronne naucratite***. « Qu'est-ce, fait demander « Athénée par un de ses convives, qu'est-ce que la couronne naucra- « tite dont il est parlé chez le gracieux Anacréon ? car le mielleux « poëte s'exprime ainsi :

« Chaque homme avait trois couronnes, deux étaient de roses, la « troisième naucratite. »

« Τίς ἐστιν ὁ παρὰ τῷ χαρίεντι Ἀνακρέοντι Ναυκρατίτης στέφανος; « Φησὶ γὰρ οὕτως ὁ μελιχρὸς ποιητής·

« Στεφάνους ὁ δ' ἀνὴρ τρεῖς ἕκαστος εἶχεν,
« Τοὺς μὲν ῥοδίνους, τὸν δὲ Ναυκρατίτην (3). »

Et il fait un peu plus loin la réponse à cette question, dans un passage que je citerai en entier, parce qu'il est plein d'intérêt et de curieux détails. « Quant à la couronne naucratite, dit-il, après avoir « fait de nombreuses recherches, après avoir interrogé un grand « nombre de personnes, pour tâcher de savoir ce qu'elle était réel- « lement, je n'avais pu rien découvrir, lorsque à la fin je tombai un « jour par hasard sur le livre de Polycharme de Naucratis intitulé : « ***Sur Vénus***, où se trouve écrit ce qui suit : « La XXIII[e] Olym- « piade, Hérostrate, notre concitoyen, qui se livrait au commerce « maritime, et qui naviguait en beaucoup d'endroits, ayant aussi « abordé à Paphos, ville de Chypre, y acheta une statuette de Vénus, « longue d'un empan, de style archaïque, et il s'en retournait à « Naucratis, emportant son acquisition. Mais au moment où il ap- « prochait des côtes de l'Egypte, une tempête soudaine fondit sur « eux, et comme il était devenu impossible de reconnaître où ils

(1) T. VI, p. 555, ed. Reisk.
(2) *Ibid.*, p. 572.
(3) XV, p. 671.

« se trouvaient, ils recoururent tous à la statue de Vénus, la priant « de les sauver. Lors la déesse (car elle était bienveillante pour les « Naucratites) remplit tout à coup tout l'espace autour d'elle de « myrte verdoyant et répandit dans tout le vaisseau un parfum « très-suave ; et au même instant le soleil ayant brillé de nouveau, « les navigateurs aperçurent les côtes et arrivèrent à Naucratis. « Hérostrate ayant débarqué avec la statue, et tenant en main les « branches de myrte verdoyant qui lui étaient subitement appa- « rues, les consacra dans le temple de Vénus ; et après avoir offert « à la déesse un sacrifice, et lui avoir fait hommage de la statue, « ayant invité à un festin, dans le temple même, ses proches et « ses amis particuliers, il donna à chacun d'eux une couronne de « myrte qu'il appela alors *couronne naucratite*. — Περὶ δὲ τοῦ « Ναυκρατίτου στεφάνου, τίς ἐστι τὴν ἀρχὴν (vulg. τὴν ἄνθην) πολλὰ ἀνα- « ζητήσας, καὶ πολλῶν πυθόμενος, ὡς οὐδὲν ἐμάνθανον, ἐνέτυχον ὀψέ ποτε « Πολυχάρμου Ναυκρατίτου ἐπιγραφομένῳ βιβλίῳ Περὶ Ἀφροδίτης, ἐν « ᾧ ταυτὶ γέγραπται· « Κατὰ δὲ τὴν τρίτην πρὸς ταῖς εἴκοσιν Ὀλυμπιάδα « ὁ Ἡρόστρατος, πολίτης ἡμέτερος, ἐμπορίᾳ χρώμενος, καὶ χώραν πολλὴν « περιπλέων, προσσχών ποτε καὶ Πάφῳ τῆς Κύπρου, ἀγαλμάτιον Ἀφροδίτης « σπιθαμιαῖον, ἀρχαῖον τῇ τέχνῃ, ὠνησάμενος, ᾔει φέρων εἰς τὴν Ναύ- « κρατιν. Καὶ αὐτῷ πλησίον φερομένῳ τῆς Αἰγύπτου, ἐπεὶ χειμὼν αἰφνίδιον « ἐπέπεσε, καὶ συνιδεῖν οὐκ ἦν ὅπου γῆς ἦσαν, κατέφυγον ἅπαντες ἐπὶ τὸ « τῆς Ἀφροδίτης ἄγαλμα, σώζειν αὐτοὺς αὐτὴν δεόμενοι. Ἡ δὲ θεὸς (προσ- « φιλὴς γὰρ τοῖς Ναυκρατίταις ἦν) αἰφνίδιον ἐποίησε πάντα τὰ παρακείμενα « αὐτῇ μυῤῥίνης (vulg. μυῤῥίνας) χλωρᾶς πλήρη, ὀδμῆς δὲ ἡδίστης ἐπλή- « ρωσε τὴν ναῦν (1). Καὶ ἡλίου ἐκλάμψαντος, κατιδόντες τοὺς ὅρμους, ἧκον « εἰς τὴν Ναύκρατιν. Καὶ ὁ Ἡρόστρατος ἐξορμήσας τῆς νεὼς μετὰ τοῦ « ἀγάλματος, ἔχων καὶ τὰς αἰφνίδιον αὐτῷ ἀναφανείσας χλωρὰς μυῤῥίνας, « ἀνέθηκεν ἐν τῷ τῆς Ἀφροδίτης ἱερῷ. Θύσας τε τῇ θεῷ, καὶ ἀναθεὶς τῇ « Ἀφροδίτῃ ἄγαλμα, καλέσας τε καὶ ἐφ' ἑστίασιν ἐν αὐτῷ τῷ ἱερῷ τοὺς « προσήκοντας καὶ τοὺς οἰκειοτάτους, ἔδωκεν ἑκάστῳ καὶ στέφανον ἐκ τῆς « μυῤῥίνης, ὃν καὶ τότε ἐκάλεσε Ναυκρατίτην (2). »

Ce récit nous reporte donc à l'an 684 avant l'ère chrétienne, et il

---

(1) C'est un prodige analogue qui, dans l'hymne homérique à Bacchus, signale la présence de ce dieu sur le vaisseau des Tyrrhéniens : aux yeux des matelots surpris soudain apparaissent des ruisseaux d'un vin doux et parfumé, des pampres de vignes chargés de grappes et des branches de lierre ornées de fleurs et de fruits. (*Hymn.* VII, 35-42).

(2) XV, p. 675 sq.

montre déjà Naucratis commerçante et peuplée. Certes, pour qu'une ville puisse atteindre à un pareil développement, ce n'est pas trop de lui accorder au moins soixante à quatre-vingts ans ; or, tel est précisément l'intervalle qui sépare la date du voyage d'Hérostrate de l'époque assignée par Eusèbe à la fondation de Naucratis. La VI[e] Olympiade, répondant à l'an 752 avant le Christ, est antérieure de 68 ans à la XXIII[e] Olympiade, répondant à l'an 684 avant l'ère chrétienne.

Nous avons établi d'une manière certaine, en confirmant la date d'Eusèbe, l'époque de la fondation de Naucratis, et ce point de chronologie ainsi fixé doit répandre une lumière inattendue sur les premiers rapports de l'Asie Mineure avec l'Egypte. On ne demandera plus maintenant comment a pu s'opérer la communication entre cette dernière contrée et la Lydie : Naucratis fut longtemps l'entrepôt du commerce de l'Asie avant de devenir celui du commerce des Grecs européens ; et Gygès eut de fréquentes occasions de visiter la nouvelle colonie, qui existait déjà depuis 37 ans, lorsqu'il monta sur le trône de la Lydie en 715. On serait même autorisé à supposer qu'il lia avec les Milésiens des rapports dont il eut à se louer, et que ce fut, par un souvenir reconnaissant de ces relations, que plus tard, devenu roi, il permit à ce peuple de fonder la ville d'Abydos sur un territoire dépendant alors de la Lydie. Strabon, qui a conservé le fait, nous dit : « Abydos est une fondation des Mi-
« lésiens, Gygès, le roi des Lydiens, le leur ayant permis ; car cette
« contrée, ainsi que toute la Troade, lui était soumise. Aussi y a-t-il
« un promontoire auprès de Dardanus qui s'appelle Gygas. — Ἄβυδος
« δὲ Μιλησίων ἐστὶ κτίσμα, ἐπιτρέψαντος Γύγου τοῦ Λυδῶν βασιλέως· ἦν
« γὰρ ὑπ' ἐκείνῳ τὰ χωρία καὶ ἡ Τρωὰς ἅπασα· ὀνομάζεται δὲ καὶ ἀκρω-
« τήριόν τι πρὸς Δαρδάνῳ Γύγας (1). »

(1) XIII, p. 590. — Le nom de ce promontoire rappelle celui du lac Gygée, dont Homère nous parle en deux endroits de l'*Iliade* (B', 865 et Υ', 391), et au sujet duquel le scholiaste de Venise dit : « Ἐν Λυδίᾳ λίμνη
« καλουμένη Γυγαίη, ἤτοι ἀπὸ Γύγου τοῦ Κανδαύλου, ἢ ἀπό τινος ἐγχωρίου ἥρωος
« Γύγου καλουμένου. (*Ad Il.* Υ', 391.) — Le lac Gygée, dans la Lydie, ainsi
« nommé ou de Gygès, successeur de Candaules, ou de quelque héros
« local appelé Gygès. »

Larcher, dans sa *Table géographique* d'Hérodote, a traduit Γύγου τοῦ Κανδαύλου par *Gygès fils de Candaules* (*Traduction d'Hérodote*, t. VIII, p. 231) : c'est Gygès *successeur* de Candaules qu'il fallait dire ; il y a ici διαδόχου de sous-entendu. Ce nom de Candaules a porté malheur à Larcher : voyez notre biographie de *Bularque.*

Le voyage de Gygès n'ayant plus rien d'invraisemblable, nous pouvons donc regarder ce personnage comme le champion qu'opposa la Lydie aux vieilles prétentions de l'Egypte.

Le sujet que nous venons de traiter, par un rapprochement que nous n'avons point cherché, mais qui s'est présenté de lui-même, a mis aux prises sous nos yeux les trois parties du monde antique, représentées chacune par le peuple le plus avancé dans la culture de l'esprit et de la civilisation. D'où nous viennent ces détails? quelle est leur source primitive? La réponse à cette question pourra, je crois, lever plus d'un doute embarrassant et accorder aussi plus d'une contradiction apparente.

On sait combien d'écrivains, dans l'antiquité, s'occupèrent de la Lydie, et surtout de l'Egypte. Pour en prendre une idée, il suffirait de consulter le travail de Creuzer sur les fragments de Xanthus de Lydie (1), et celui de Heyne sur les sources de Diodore de Sicile (2). Quant à la Grèce, elle fit le sujet d'une multitude d'ouvrages; pas un coin de cette terre qui n'ait eu ses historiens; on en peut dire autant de la plupart des contrées de l'Asie Mineure et des îles de la Méditerranée. L'histoire de l'art chez ces divers peuples dut se trouver comprise dans leur histoire particulière, ou bien renfermée dans des volumes spéciaux, où l'on exposait les commencements et les progrès des arts, où chacun surtout soutenait ses droits à la priorité de quelque invention remarquable, priorité qui forme la gloire la plus flatteuse pour les individus comme pour les peuples. Les restes de ces traités sont encore assez nombreux, et ce serait un travail d'un vif intérêt et d'une grande utilité que de les recueillir, de les discuter et de les comparer ensemble. Enfermé dans les limites de mon sujet, je n'y puis songer, et je me dois borner aux exemples que j'ai déjà cités.

Quel fut cependant le sort de tant d'ouvrages précieux? Nous le savons hélas! avec trop de certitude. De bonne heure les histoires générales furent réduites à un moindre volume; car les abréviateurs se montrent presque en même temps que les originaux. Aux abréviateurs succédèrent les compilateurs, autre fléau de la littérature. Ceux-ci, empruntant çà et là les idées et les faits, se bornent pour leur propre compte à mettre les transitions, à semer quelques idées secondaires et à changer des mots. La pire espèce parmi eux n'est

(1) *Historic. Græc. fragm.*, p. 144 sqq.
(2) T. I, p. XXVII-XXX, ed. Bip.

pourtant pas celle qui de membres épars compose un seul corps historique, c'est celle qui, cherchant à piquer la curiosité, groupe les faits compulsés sous les titres les plus divers, et étale à nos yeux un assemblage incohérent des sujets les plus disparates. Là se voient, en effet, confondus les peuples et les événements de leur histoire ; là se voient intervertis et rapprochés les époques et les âges les plus éloignés. Tels furent les modèles et les sources de Pline : c'est dans les recueils de ce genre que l'auteur de l'*Histoire naturelle* a puisé des deux mains, s'attachant à suivre leur méthode, ou, pour parler plus juste, à reproduire leur désordre. Je ne chercherai point à le montrer ici par des preuves nombreuses, je me contenterai de citer tout à l'heure quelques exemples qui touchent immédiatement au sujet actuel.

Les histoires particulières de l'art ne furent pas plus heureusement traitées que les histoires générales; elles durent passer par fragments dans les compilations. Mais ces fragments, à leur tour, subirent le sort de tout le reste : on les entassa pêle-mêle ou on les dispersa capricieusement au gré d'une division toujours arbitraire et trop souvent puérile. Pline est encore ici le digne représentant de ses modèles ; les nombreux fragments qu'il nous a conservés de l'histoire de l'art se rencontrent çà et là dans son *Histoire naturelle* en un tel état de mutilation et de désordre, qu'il suffirait, selon moi, des rapprochements que je vais faire pour établir que l'auteur fut totalement dépourvu de l'esprit de la science et de celui de la critique. Commençons par le chapitre sur les inventions. Vous y voyez se presser en tumulte des dieux et des héros, des individus et des peuples, séparés les uns des autres par d'immenses régions comme par la durée de plusieurs siècles, et se donnant tous néanmoins pour inventeurs en même temps, au même titre et quelques-uns du même objet. Ainsi, quand l'historien nous dit : « Gygès, le « Lydien, découvrit la peinture en Egypte ; mais en Grèce, ce fut « Euchir, comme le veut Aristote, ou, selon Théophraste, Polygnote « l'Athénien, » on se demande lequel des deux, de Gygès ou d'Euchir, précéda l'autre ; car la lutte des amours-propres nationaux est là tout entière ; et l'on cherche à s'expliquer ensuite comment Polygnote a pu être appelé l'inventeur de la peinture. A coup sûr, Théophraste disait du grand artiste, qu'il obtint *le premier* une éclatante et légitime illustration ; et, en effet, il sut la conquérir et la mériter par la sévère correction du dessin, par l'expression profonde des caractères et par la noblesse élégante et gracieuse des personnages.

Est-ce là cependant le dernier mot de Pline sur les inventeurs de

la peinture? Non, sans doute; car il nous dira plus loin : « Les « Egyptiens assurent que la peinture a été inventée chez eux six « mille ans avant qu'elle ne passât en Grèce : prétention chimé- « rique bien évidemment. De leur côté, les Grecs assurent, les uns « qu'elle a été découverte à Sicyone, les autres à Corinthe..... On « dit que le dessin au simple trait fut inventé par Philoclès l'Egyp- « tien ou par Cléanthe de Corinthe. » Mais ici encore nouveau sujet de trouble et d'incertitude. La priorité appartient-elle aux Egyptiens, à la condition seulement d'abaisser le chiffre de leur antiquité, ou bien la faut-il céder aux Grecs? Qui doit-on préférer de Philoclès ou de Cléanthe? Comment accorder les prétentions d'Euchir avec celles de ces derniers? S'agit-il de deux inventions distinctes? Rien ne le dit, ni n'autorise à le penser.

Ces oppositions sont si fortes, ces contradictions si choquantes, que Pline lui-même, qui ne discute jamais, qui raisonne encore moins, mais qui cite et déclame, Pline lui-même s'en est presque formalisé dans une circonstance. Après avoir parlé du tableau de Bularque, qui remonte au delà de Gygès, et qui est antérieur, par conséquent, à l'an 715 avant notre ère, il ajoute : « Quod si recipi « necesse est, simul apparet multo vetustiora principia esse, eosque « qui monochromata pinxerint, quorum ætas non traditur, ali- « quanto ante fuisse, Hygiemonem, Diniam, Charmadam, et qui « primus in pictura marem feminamque discrevit, Eumarum Athe- « niensem, figuras omnes imitari ausum; quique inventa ejus ex- « coluit, Cimonem Cleonæum (1). — S'il y a nécessité d'admettre « le fait, on voit par là que les commencements de l'art doivent être « beaucoup plus anciens, et que ceux qui peignirent des tableaux « monochromes, et dont on ne donne point l'époque, sont aussi un « peu antérieurs : je veux parler d'Hygiémon, de Dinias, de Char- « madas et de celui qui le premier dans la peinture distingua les « sexes, d'Eumarus l'Athénien, lequel osa imiter toutes sortes de « figures, et de celui qui perfectionna les inventions de ce dernier, « de Cimon de Cleonæ. »

La conséquence n'est pas du tout logique, et il faut que Pline se soit fait complétement illusion sur la source des matériaux qu'on lui avait fournis. S'il eût pris seulement la peine de réunir quelques-uns de ces tronçons épars qu'il a semés confusément, il eût pu se convaincre qu'ils n'appartiennent point à un seul corps d'histoire. Mais

(1) *Nat. Hist.*, XXX, 34.

le compilateur écrivait au jour le jour, ou plutôt note à note, sans s'inquiéter de la moindre unité de l'ensemble et des détails.

En présence de cette confusion, au milieu de ce désordre, que peut, que doit faire aujourd'hui la critique ? Reconstruire autant qu'il est en elle les histoires primitives, restituer aux divers peuples les faits qui les concernent, examiner, discuter les titres de chacun d'eux et régler les prétentions sur les droits.

De cette étude impartiale il résultera qu'aux Egyptiens appartient la priorité d'invention non-seulement dans les sciences exactes et dans les institutions de la vie civile, mais encore dans les arts qui en sont le cortége indispensable, dans les arts de l'industrie et du dessin ; et qu'on leur doit céder cet honneur, non parce qu'ils en avaient eux-mêmes la conscience, qu'ils le proclamaient tout haut, et qu'ils le maintenaient contre les autres peuples (1), mais parce que les recherches historiques conduisent à ce résultat, et que les Grecs (je parle des meilleurs raisonneurs d'entre eux) ont été forcés de le reconnaître. Ecoutons le langage sensé d'Aristote : « Il en est « sans doute à peu près de même, dit-il, des autres choses : on doit « croire que dans la durée du temps, elles ont été trouvées plu- « sieurs fois, ou plutôt, un nombre infini de fois. Il est naturel, en « effet, que le besoin seul suggère les choses de nécessité ; et que « cette acquisition une fois faite, ce qui concerne le perfectionne- « ment et l'abondance prenne un développement raisonnable : d'où « il suit qu'en ce qui touche aux institutions politiques, on est fondé « à penser qu'il en est de même. Que tout cela soit bien vieux, la « preuve en est dans l'Egypte. Ce peuple, en effet, passe pour « très-ancien, et pour avoir possédé aussi très-anciennement des « lois et une organisation politique. — Σχεδὸν μὲν οὖν καὶ τὰ ἄλλα « δεῖ νομίζειν εὑρῆσθαι πολλάκις ἐν τῷ πολλῷ χρόνῳ, μᾶλλον δ' ἀπειράκις. « Τὰ μὲν γὰρ ἀναγκαῖα τὴν χρείαν διδάσκειν εἰκὸς αὐτὴν, τὰ δ' εἰς εὐσχη- « μοσύνην καὶ περιουσίαν, ὑπαρχόντων ἤδη τούτων, εὔλογον λαμβάνειν τὴν « αὔξησιν· ὥστε καὶ τὰ περὶ τὰς πολιτείας οἴεσθαι δεῖ τὸν αὐτὸν ἔχειν « τρόπον. Ὅτι δὲ ταῦτα πάντα ἀρχαῖα, σημεῖον τὰ περὶ Αἴγυπτόν ἐστιν. « Οὗτοι γὰρ ἀρχαιότατοι μὲν δοκοῦσιν εἶναι· νόμων δὲ τετυχήκασι καὶ « τάξεως πολιτικῆς (2). »

On verra, en second lieu, qu'aux Egyptiens doivent succéder, dans l'histoire de l'art, les peuples de l'Asie Mineure, et notamment

(1) Cf. Herodot., II, 2; Diod. Sic., I, 69 et ad h. l. interpr.
(2) *Polit.*, VII, 4-5.

les Lydiens. C'est une chose remarquable, en effet, que l'accord de l'histoire à signaler cette contrée comme le second berceau des arts de l'esprit et de l'imagination. Vers et prose, poésie et histoire, morale et philosophie, médecine même, industrie, arts du dessin, tout jaillit de cette côte fortunée comme d'une source féconde, et tout porte un caractère original d'élégance et de grâce, qui ne sera point effacé, et quelques genres s'annoncent de prime abord avec une perfection qu'on n'égalera plus.

Enfin, la Grèce reçoit le dépôt de proche en proche par l'entremise de la mer qui la sépare de l'Asie, et la plupart des sciences et des arts vont fleurir entre ses mains d'un tel éclat, qu'elle pourra se vanter sans usurpation de leur avoir donné la véritable vie, celle qui réside dans le souvenir impérissable et dans l'immortelle admiration des hommes.

Paris. — Imprimerie de Paul Dupont,
rue Grenelle-St-Honoré, 45.

FRAGMENTS

D'HISTOIRE DE CHYPRE.

Je laisse aux fragments admis dans ce recueil la forme même qu'ils ont dans le livre d'où ils sont extraits.

Il serait superflu d'expliquer longuement aux lecteurs de la *Bibliothèque* la nécessité de cet avertissement préalable. Aucun d'eux n'ignore que les conditions de publicité de la revue et du livre sont aussi différentes que celles de la dissertation et de l'histoire.

La revue, la revue scientifique surtout, comme la nôtre, ainsi que la dissertation, a son public particulier, public choisi, avec qui l'on semble être depuis longtemps en connaissance, tenant compte de tout effort consciencieux indépendamment du résultat, d'autant plus disposé à l'indulgence qu'il sait les difficultés du métier, et permettant qu'on lui parle quelquefois avec un ton d'intimité que l'histoire ne tolère jamais. Le livre, comme l'histoire, s'adresse en effet (bien qu'il n'y parvienne pas toujours) à un public plus nombreux, moins rapproché, à peu près inconnu, qu'on suppose, à tort ou à raison, plus exigeant, et demandant à être traité toujours avec beaucoup de gravité et de respect. La dissertation conserve sous bien d'autres rapports encore l'avantage de l'indépendance. Elle peut refuser d'obéir à la loi de l'unité : à son gré, elle insiste, ou passe rapidement sur les incidents ; elle éloigne ce qui lui semble moins curieux ; elle appelle facilement les aperçus ou les détails les plus éloignés, quand ils lui plaisent. L'histoire n'est pas libre de choisir ainsi dans sa donnée, au détriment des autres, les circonstances et les hommes qui offrent le plus d'originalité et de nouveauté. Il lui faut diriger vers un même but et dans un même esprit toutes les parties de sa composition ; suivre, sans rien laisser de saillant en arrière, toutes les situations, et exposer la marche générale des événements pas à pas, toujours à peu près dans une égale mesure. Pour elle, l'inédit n'ajoute absolument rien à la

valeur réelle des faits, et n'autorise aucune digression. Les documents historiques le plus anciennement et le plus souvent publiés ont à ses yeux le même prix que les chroniques les plus rares : celui-là seul que leur donnent l'authenticité et la véracité.

C'est à l'historien à démêler ce que l'ignorance ou la passion ont pu mettre d'erreurs et de contradictions dans ces monuments. Il doit se dévouer résolûment à son œuvre : tout consulter, tout vérifier, juger et choisir, en recherchant sincèrement la vérité seule ; puis, quand il croit l'avoir trouvée, clairement et sobrement l'exposer. Son écueil principal, le défaut que le lecteur lui pardonnera le moins, n'est-il pas en effet le désir de tout dire ?

ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION LATINE EN CHYPRE.

PREMIÈRE PARTIE.

Depuis la conquête de l'île de Chypre par le roi Richard d'Angleterre, jusqu'à la vente de l'île au roi Guy de Lusignan.

I.

1190-1191.

Croisade des rois de France et d'Angleterre. Le roi Richard veut reposer sa flotte sur les côtes de l'île de Chypre. Mauvaises dispositions d'Isaac Comnène, maître de l'île, à l'égard des croisés. Il refuse le débarquement aux Anglais. Richard descend à Limassol. Il convie Isaac Comnène à une entrevue, et essaye de s'entendre avec lui. Fausses promesses d'Isaac. Le roi Richard bat les Grecs et s'empare de leur camp. Guy de Lusignan vient joindre le roi d'Angleterre à Limassol. Richard épouse Bérengère de Navarre. Secondé par Guy de Lusignan, il se décide à poursuivre Comnène dans l'intérieur de l'île de Chypre. Combat de Tremithoussia et prise de Comnène. Occupation de Nicosie. Situation et force des quatre châteaux du nord de l'île. Ils sont attaqués et pris par les Anglais. Soumission des Chypriotes. Butin considérable que le roi Richard emporte de l'île de Chypre.

Les rois de France et d'Angleterre, unis dans une grande croisade qu'avaient déterminée les conquêtes de Saladin et la perte de Jérusalem, se rencontrèrent au milieu de l'année 1190

dans le port de Messine, faisant route l'un et l'autre avec leur armée vers la Syrie. La persistance des vents contraires n'ayant pas permis aux flottes alliées de franchir le détroit du Phare avant la mauvaise saison, les princes se résolurent à passer l'hiver en Sicile. Ce long séjour dans les mêmes lieux de deux armées rivales et inoccupées faillit compromettre l'expédition à laquelle elles s'étaient dévouées, en réveillant entre leurs chefs des querelles à peine assoupies. Les conseils de la prudence et de la religion finirent cependant par l'emporter, et un traité conclu à Messine, au mois de mars 1191, vint renouveler l'alliance des deux rois, en autorisant Richard à épouser Bérengère, fille du roi de Navarre, à la place d'Alix, sœur du roi de France, déjà sa fiancée[1].

Philippe-Auguste, prenant les devants, quitta Messine le 30 mars, le jour même où Éléonore de Guyenne, irréconciliable ennemie de la famille de Louis VII, amenait à son fils Richard Bérengère de Navarre, dont elle voulait faire sa bru. Il avait donné rendez-vous au roi d'Angleterre devant la ville de Saint-Jean d'Acre, que les chrétiens de Palestine assiégaient depuis huit mois, et près de laquelle il débarqua lui-même heureusement le 13 avril suivant, veille de la fête de Pâques.

Le roi Richard, après avoir engagé sa foi à Bérengère par la cérémonie des fiançailles, et pris congé de sa mère, qui retourna en Aquitaine, mit à la voile le 10 avril, emmenant avec lui sa sœur Jeanne, veuve du dernier roi de Sicile et sa future épouse. Les mauvais temps ralentirent sa navigation ; il gagna péniblement l'île de Rhodes et la côte d'Asie Mineure ; à peine parvenu à la hauteur du golfe de Satalie, toujours dangereux, il fut assailli par une violente tempête qui dispersa ses vaisseaux. Aux premiers moments de calme, se voyant isolé des siens, il se hâta de gagner les côtes méridionales de l'île de Chypre, d'où il se trouvait le plus rapproché, afin de rallier sa flotte et de rejoindre au plus tôt Philippe-Auguste. Il ignorait les désastres occasionnés par l'ouragan à ses navires, et était bien loin de soupçonner

1. Rigord, *Gesta Philippi Aug.*, ap. D. Bouquet, *Script. Franc.*, t. XVII, p. 32. Guill. le Breton, *Philipp.*, *ibid.*, p. 163. G. Vinisauf, *Richardi regis itiner. Hierosol.*, ap. Gale, *Hist. Angl. script.*, t. II, p. 313. Jean Brompton, *Chronicon*, ap. Twisden et Selden, *Script. Angl.*, t. I, col. 1195. Benoît de Péterborough, *Vita Henrici et Richardi*, éd. Hearne, Oxford, 1735, t. II, p. 642, ann. 1190.

les événements qui allaient le retenir malgré lui dans l'île vers laquelle il se dirigeait, et l'amener à en faire la conquête.

Trois vaisseaux entraînés par les vents s'étaient brisés sur les rochers de la côte; les naufragés, dépouillés et maltraités par une population hostile, quoique chrétienne, n'avaient pu qu'avec peine gagner les premières habitations de Limassol, à l'ouest des ruines de l'ancienne ville d'Amathonte, où ils étaient retenus comme prisonniers. Le navire sur lequel se trouvaient sa sœur et sa fiancée, éloigné plus que les autres du corps de la flotte, était parvenu avec peine dans la rade de Limassol, y cherchant un abri; les mariniers, après avoir vainement demandé l'accès du port, où les princesses, fatiguées d'un mois de traversée, voulaient débarquer, s'étaient vus obligés de jeter l'ancre loin du rivage, dans une mer ouverte et encore agitée [1].

L'île de Chypre, l'une des provinces les plus fertiles de l'empire byzantin, était depuis quelques années sous la souveraineté d'un prince de la famille impériale. Isaac Comnène avait été d'abord gouverneur de l'Arménie, vaste contrée dont les limites politiques, souvent modifiées, confinaient alors vers le sud-est à la principauté des Francs d'Antioche. Obligé de s'enfuir du pays où il avait voulu se rendre indépendant lors de l'avénement d'Andronic I[er], son ennemi personnel, Isaac s'était réfugié en Chypre. Il avait commencé par établir son autorité en publiant de fausses lettres impériales, qui l'instituaient duc ou catapan de l'île, titre affecté ordinairement aux gouverneurs des provinces de l'empire [2]. Ne songeant dès lors qu'à augmenter sa fortune afin d'assurer son indépendance, et sacrifiant tout à ses vues d'ambition, il avait traité odieusement les habitants de l'île, les accablant d'impôts, confisquant arbitrairement le patrimoine des familles les plus opulentes, réservant ses seules faveurs aux soldats venus avec lui ou à ceux qu'il appelait dans l'île. Ses forces et ses richesses s'accrurent bientôt assez pour lui faire

1. Vinisauf, *Richardi itiner.*, ap. Gale, t. II, p. 318-321. *Contin. de Guill. de Tyr*, dans les *Hist. occid. des croisades*, t. II. p. 159 et suiv. Brompton, *Chron.*, col. 1197. Roger de Hoveden, *Annal.*, ap. Savile, *Script. Angl.*, p. 690. Benoît de Péterborough, *Vita, etc.*, t. II, p. 644-646. Guill. de Neubrige, *Historia sive Chronicon*, éd. Hearne, 1719, t. II, ann. 1191. *Histoire de Chypre*, t. II, p. 3. Preuves.

2. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 812. Preuves.

dédaigner le pardon de Constantinople, qu'on lui avait offert déjà. Rassuré d'ailleurs sur une attaque d'Andronic qui manquait de marine, il se fit proclamer empereur de Chypre, en attendant l'occasion d'arriver, s'il lui était possible, à une plus haute destinée [1]. Sa haine contre les Francs, naturelle chez les Grecs d'autrefois, s'était accrue à la suite de démêlés qu'il avait eus avec eux dans son gouvernement d'Asie; ses appréhensions l'avaient augmentée encore depuis les armements de la nouvelle croisade des princes d'Europe. Il communiquait à Saladin tous ses renseignements sur les préparatifs des Latins, il gênait les approvisionnements que les Francs de Syrie tiraient habituellement de l'île de Chypre [2]; il les soumettait à des droits exorbitants, ou les prohibait tout à coup; enfin, par un excès de défiance qui faisait surtout sa sécurité et qui devait occasionner sa perte, il avait défendu de laisser aborder dans l'île aucun navire des croisés [3].

En recevant les nouvelles des côtes du sud-ouest, il accourut à Limassol, et fit diriger des forces sur ce point, afin de repousser les Latins, s'ils s'y présentaient. La Chronique d'outre-mer lui reproche à cette occasion quelques actes de cruauté qui sont peu vraisemblables [4]. Mais Comnène, s'il ne fit pas massacrer les naufragés, ne témoigna aucune pitié pour eux; il refusa de rendre leurs biens, il en exigea durement des otages, et les obligea de chercher des lieux de refuge en dehors de la ville, leur défendant de s'arrêter dans l'intérieur. Espérant ensuite retirer une forte rançon de Jeanne de Sicile et de sa nièce, s'il parvenait à se rendre maître de leurs personnes, il invita les princesses, par un message amical, à venir sans crainte à terre, en leur offrant de riches cadeaux et des vivres du pays : des pains de froment, des viandes de chevreaux et du vin renommé que produi-

1. Nicétas Choniate, *De Andronic. Comn.*, 1, 5, édit. Bonn., p. 377. Le moine Néophyte, *De Calamitatibus Cypri*, lettre écrite en 1192, ap. Cotelier, *Ecclesiæ græcæ monumenta*, t. II, p. 457. Reinhards, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 6. Preuves.

2. Guill. de Tyr, *Hist. Hierosol.*, lib. XVIII, c. 10. *Hist. occid. des croisades*, t. I, p. 834. Vinisauf, *Itiner.*, p. 319, 328, 332.

3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 159, 160. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 595. Raoul de Coggeshale, *Chron. angl.*, ap. Martène, *Ampliss. Collectio*, t. V, col. 817. Guillaume de Neubrige, *Historia*, t. II, p. 419. Raoul de Diceto, *Imagines histor.*, ap. Twisden et Selden, t. I, col. 660. Guill. le Breton, *Philipp.*, ap. D. Bouquet, *Script. Franc.*, t. XVII, p. 164.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*. p. 162, 163.

sent les riches coteaux au nord de Limassol. Les marins, plus expérimentés, engagèrent les princesses à se défier des propositions d'Isaac, et à profiter seulement de son apparente hospitalité en faisant renouveler la provision d'eau douce par quelques hommes de l'équipage. Isaac refusa cette permission, et, pour empêcher tout débarquement, il fit aussitôt couvrir le rivage de Limassol, dont l'abord est naturellement sans défense, de corps de vaisseaux hors de service, de grosses pierres, et de meubles divers, employant jusqu'aux portes des maisons des Grecs et des Arméniens qui habitaient la ville. Irrité de voir repousser ses nouvelles offres, et craignant que le navire, objet de sa convoitise, ne lui échappât, il faisait déjà préparer les galères du port, chargées de s'en emparer, quand les marins lèvent l'ancre et gagnent la haute mer, où ils retrouvent le vaisseau du roi Richard, et bientôt le reste de la flotte anglaise [1].

Les événements qu'il apprit contrarièrent le roi Richard; il aurait voulu se hâter d'arriver à Saint-Jean d'Acre, en ménageant ses hommes, et ne pas être contraint d'exiger par la force le repos et les vivres qui leur étaient nécessaires. Une tentative en faveur des naufragés, et une nouvelle demande d'eau douce pour les navires, n'ayant reçu qu'une réponse dérisoire, le roi se décida cependant à faire descendre une partie de son armée sur les terrains bas et faciles qui forment la plage de Limassol; il ordonna à ses troupes de s'avancer lentement vers la ville, pendant qu'il les suivait lui-même avec la flotte en côtoyant le rivage [2]. Instruit des préparatifs de défense d'Isaac, et sachant que des troupes avait été échelonnées sur le bord de la mer, Richard s'attendait à une assez vive résistance. Quel ne fut pas son étonnement lorsque des Latins à qui Comnène permettait de séjourner à Limassol en s'occupant probablement de commerce [3], viennent le trouver à bord de sa galère, et lui annoncent qu'Isaac, effrayé du débarquement de l'armée, s'était enfui vers les montagnes, abandonnant la ville, où restait seulement un peuple inoffensif, et des marchands désireux d'être placés sous sa sauvegarde. Le roi, satisfait de ces dispositions de bon augure, et croyant ne pas être obligé de prolonger son séjour dans l'île,

1. Vinisauf, *Itiner.*, p. 321; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 161.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 164. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 5, 20. Preuves.
3. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 4, note 2; p. 133, note 2. Preuves.

envoya deux chevaliers assurer les Grecs de sa protection. Il vint en même temps à terre, fit camper l'armée dans les vergers situés autour de Limassol, sans lui permettre d'entrer dans la ville, et publia un ordre sévère menaçant d'un châtiment immédiat tout soldat qui violerait le domicile d'un homme du pays, ou qui ne respecterait pas ses propriétés et sa personne [1].

Les auteurs du temps ne sont pas d'accord sur le sort des croisés contraints de chercher un asile dans les lieux mêmes où se trouvait alors l'armée anglaise. Il semble, d'après les mieux informés, que la plupart des naufragés durent en ce moment, ou peu après, rejoindre leurs compatriotes, et qu'ils ne furent pas entraînés par Isaac dans sa retraite précipitée vers les montagnes de l'Olympe. La mer avait rejeté sur la côte les cadavres de ceux qui étaient morts dans la tempête. Parmi ces corps défigurés, se trouvait celui du chancelier d'Angleterre. Un paysan grec détacha le sceau royal suspendu encore à son cou; il apporta cet objet curieux dans les tentes chrétiennes, et le vendit au roi [2].

Richard Ier espérait encore qu'une entrevue avec Isaac, en rassurant le prince sur les intentions des Francs, le rendrait plus favorable à leur entreprise, et permettrait à la flotte de reprendre prochainement sa route. Après deux jours donnés aux soins du débarquement et au repos, il choisit deux moines du pays et les envoya au bourg de Kilani, où était campée l'armée grecque, à six lieues au nord dans les montagnes. Les caloiers portaient à Isaac des paroles de paix, et l'engageaient à une conférence avec le roi. Comnène, habile à approprier aux circonstances ses sentiments et son langage, acquiesça volontiers à leur proposition. Aussitôt que le roi Richard lui eut adressé, sur sa demande, un sauf-conduit, que lui porta un chevalier normand nommé Guillaume de Préaux [3], Isaac descendit dans la plaine avec la plus grande partie de ses hommes, et vint établir ses tentes à Kolossi, village à deux lieues au couchant de Limassol, où devait être plus tard le chef-lieu de la commanderie de Rhodes. Il se rendit peu après lui-même au camp des Anglais, accompagné d'un brillant entourage.

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 164.
2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 320. Brompton, *Chron.*, col. 1198. Roger de Hoveden *Annal.*, p. 690.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 165. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 5. Preuves.

Le roi Richard, qui n'avait pas encore fait débarquer ses chevaux [1], s'avança à pied hors de sa tente, à la distance de la portée d'un trait, escorté par ses chevaliers. Comnène, dès qu'il l'aperçut, mit pied à terre, et s'approcha du roi en s'inclinant plusieurs fois profondément. Richard répéta les mêmes saluts, prit Isaac par la main et le fit asseoir à côté de lui dans sa tente, sur un siége recouvert d'un drap de soie, au bas duquel se plaça un interprète [2]. « Je m'étonne, seigneur empereur, » lui dit affectueusement le roi, « qu'un prince chrétien comme vous, « témoin comme vous des souffrances de la terre sainte où Notre-« Seigneur Jésus-Christ a été crucifié, n'ait fait aucun effort pour « la délivrer du joug des infidèles. Vous voyez les besoins des « chrétiens qui assiégent Saint-Jean d'Acre, et non-seulement « vous refusez de leur envoyer des vivres, mais vous considérez « comme ennemis ceux qui viennent à leur aide. Au nom de « Dieu et de la chrétienté, je vous le demande, faites cesser les « plaintes qui s'élèvent contre vous de toutes parts. Venez vous « joindre à nous avec votre armée, et qu'à l'avenir tout le « monde puisse librement acheter en Chypre les provisions né-« cessaires aux croisés [3]. » — Comnène répondit sans se troubler, et en remerciant le roi : « Je sais sire, quel honneur j'acquerrais « en suivant vos conseils; mais, si je m'absentais de cette île, je « n'y rentrerais plus. L'empereur de Constantinople m'en con-« teste la souveraineté; les gens du pays eux-mêmes se lève-« raient contre moi, si je m'éloignais. Je veux cependant vous « seconder autant qu'il dépendra de moi : jusqu'à ce que la ville « de Saint-Jean d'Acre soit prise, j'entretiendrai un corps de « deux cents hommes dans l'armée des chrétiens, et j'affranchis « désormais de tous droits ceux qui viendront acheter des provi-« sions pour eux [4]. » Le roi d'Occident fut charmé des manières du prince grec et de la confiance qu'il lui témoignait. Isaac acheva de le gagner en lui disant qu'avant de se séparer de lui, il voulait que sa fille, le bien le plus cher qu'il eût au monde, lui fût remise comme otage de son alliance et de sa fidélité. L'empereur fut conduit à une tente élégante, qu'on avait placée

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 165.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 166.
4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 166. Cf. Vinisauf, *Itiner.* p. 325, et Brompton, *Chronic.* col. 1199.

non loin de celle du roi ; il y trouva les tables dressées pour son repas et tout préparé pour son sommeil [1].

Isaac Comnène n'avait accepté l'entrevue à laquelle on l'avait convié, qu'afin d'apprécier par lui-même les desseins et les forces du roi Richard. Pensant que le prince était trop désireux de se rendre en Syrie pour se hasarder à le poursuivre dans l'intérieur d'une île inconnue, comptant d'ailleurs sur la valeur de ses troupes, il crut pouvoir le braver sans danger. A la faveur de la nuit, pendant que les hommes du camp étaient livrés au repos, Comnène sort furtivement de sa tente, à peine vêtu, s'élance sur un cheval, et rejoint son armée à Kolossi. Hors des atteintes du roi, il lui fait annoncer avec hauteur que, s'il ne quitte bientôt l'île de Chypre, il viendra lui montrer le peu de cas qu'il fait de sa personne et de tous les Latins [2].

Déconcerté de tant de fausseté, indigné surtout de cette arrogance, qui blessait à la fois sa religion et sa dignité de roi, Richard se résout à interrompre sa croisade : il veut humilier Isaac, venger les naufragés, et poursuivre jusqu'au bout l'occasion que le sort lui présente, et dont l'incertitude, pleine encore de périls, plaisait à son esprit aventureux. Il fait débarquer sa cavalerie, et vient sans retard attaquer Isaac, le met en déroute, enlève son camp, et rentre à Limassol avec un immense butin, suivi de prisonniers et de nombreux troupeaux [3]. Parmi les trophées de Kolossi, figura l'étendard d'Isaac, riche étoffe tissue de soie et d'or. Richard l'offrit dès lors au roi saint Edmond, dont il avait été demander la protection avant son départ pour la croisade, et de retour en Angleterre, il le fit déposer sur le tombeau du prince martyr, dans l'abbaye de son nom, au comté de Suffolk [4].

L'arrivée de divers seigneurs du royaume de Jérusalem suspendit les dispositions que prenait Richard pour se mettre sur les traces d'Isaac. Averti de l'approche du roi d'Angleterre par quelques vaisseaux rendus déjà à Saint-Jean d'Acre, Guy de Lu-

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 166.

2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

3. Brompton, *Chron.*, col. 1198. Benoit de Péterborough, *Vita Henrici et Richardi*, t. II, ann. 1191. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 691.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167. Vinisauf, *Itiner.*, p. 323, 324. Brompton, *Chron.*, col. 1198. *Monasticon Anglic.*, t. III, p. 104, 105. *Hist. de Chypre*, t. III. p. 59?. Preuves.

signan, prétendant être toujours roi de Jérusalem, bien qu'on lui refusât le nom même et les égards dus à la royauté, était venu à sa rencontre afin de le disposer en sa faveur et de s'en faire un appui. Geoffroy de Lusignan, célèbre depuis sous le nom de Geoffroy à la grand'dent, vassal du roi d'Angleterre à cause de ses seigneuries de Poitou, s'était joint à son frère, ainsi que Humfroy de Toron, beau-frère du roi Guy, Boémond, prince d'Antioche, et Léon, proche parent ou frère de Roupen, seigneur de la petite principauté d'Arménie dans les gorges du Taurus, que les Latins appelaient Rupin de la Montagne [1].

Le roi Richard, heureux de ses premiers succès, voulut profiter de la présence d'une si noble compagnie et célébrer son mariage avec la fille du roi de Navarre, avant de reprendre sa marche contre les Grecs. La cérémonie eut lieu à Limassol le dimanche 12 mai, fête des saints Pancrace, Achille et Nérée [2]. En présence des seigneurs, des prélats et des troupes sous les armes, le chapelain du roi célébra l'office divin et consacra l'union de Richard et de Bérengère. Après la bénédiction, l'évêque d'York déposa sur la tête de la princesse la couronne de reine d'Angleterre [3].

Instruit bientôt qu'Isaac Comnène avait reformé son armée dans le centre de l'île [4], Richard laisse les princesses à Limassol avec les bagages sous une garde suffisante, remet la flotte avec une partie de ses forces au roi Guy pour suivre les côtes, et se charge lui-même de conduire la principale armée, qui reste à terre. Craignant cependant de s'aventurer dans le haut pays, où les guides et les vivres auraient pu lui manquer, il tourne les groupes de montagnes qui s'étendent de l'Olympe au Sainte-Croix, et s'avance ainsi par une route facile et sûre, jusqu'à Larnaca [5], l'ancien *Citium*, sans avoir perdu de vue sa flotte. Comnène, après sa défaite, avait en effet traversé les montagnes du Kilani [6] avec ses troupes, et s'était porté dans les vastes plaines

1. Brompton, *Chron.*, col. 1198. Vinisauf, *Itiner.*, p. 324. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 691.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 324. Brompton, *Chron.*, col. 1199. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 691. Benoit de Péterborough, *Vita Henric. et Rich.* t. II, p. 650.

3. Brompton, col. 1199. Benoit de Péterborough, t. II, p. 518. Roger de Hoveden, p. 691. Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 5, note 5. Preuves.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

6. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

au milieu desquelles est située Nicosie, capitale de l'île, d'où il faisait observer la marche de l'armée anglaise.

Les historiens du temps sont ici pleins d'obscurités et d'assertions contraires, parce que la plupart, à l'exception du continuateur de Guillaume de Tyr, avaient probablement des notions inexactes sur la disposition géographique de l'île de Chypre : l'on ne peut arriver à une connaissance satisfaisante des faits qu'ils racontent, qu'en complétant leurs récits les uns par les autres, et qu'en tenant compte surtout de la configuration topographique du pays où les événements s'accomplissaient.

Il paraît que les deux rois, après s'être réunis à Larnaca [1], se séparèrent de nouveau en échangeant leurs commandements. Guy de Lusignan, à la tête d'un corps détaché, s'avança vers l'est, et se dirigea sur la ville maritime de Famagouste, qu'il occupa facilement [2]. Cette grande cité, relevée à quelques lieues des ruines de l'ancienne Salamine de Teucer, était le port et l'arsenal de l'île de Chypre, après en avoir été la capitale. Le roi Richard, hésitant encore à pénétrer dans l'intérieur de l'île, amena d'abord sa flotte en ce lieu [3]. Il y reçut des messagers du roi de France, qui le pressait de hâter son départ pour Saint-Jean d'Acre [4]. Mais, engagé dans une entreprise où son honneur était aujourd'hui attaché, Richard ne pouvait l'abandonner sans avoir obtenu une entière satisfaction. Rassuré sur le sort de ses galères et de ses navires, qui tous avaient rejoint successivement l'île de Chypre ; certain, au cas d'insuccès, de trouver à Famagouste une retraite assurée et les moyens de reprendre la mer, il se décida enfin à marcher sur Nicosie.

Comnène, qui avait concentré ses divers corps de troupes, n'attendit pas le roi ; en apprenant le mouvement de l'armée anglaise, il se porta résolûment à sa rencontre, et établit son camp près du village de Tremithoussia [5], l'ancien *Tremithus*, au milieu de la plaine de la Messorée, où il pouvait développer facilement sa cavalerie. Tout indique que ce fut là l'effort le plus considérable de la défense. Les deux chefs ennemis donnèrent

1. Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.
2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 326.
3. Vinisauf, *Itiner.* p. 326.
4. Vinisauf, *Itiner.* p. 326.
5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 168.

dans l'action des preuves de courage et prirent une part personnelle au combat. Mais l'armée grecque ne put résister longtemps à l'impétuosité de l'attaque des Anglo-Normands. Au moment où le succès était encore incertain, Isaac Comnène, voulant ranimer les siens, se précipite au milieu des rangs opposés, parvient jusqu'au roi d'Angleterre, et le frappe d'un coup de sa masse d'armes. Enveloppé aussitôt par les chevaliers et les sergents, il est renversé de cheval et fait prisonnier [1]. Sa chute acheva d'ébranler les soldats grecs qui se dispersèrent, sans songer à défendre Nicosie. Le souvenir du combat de Tremithoussia et de la prise de Comnène se perpétua en se dénaturant dans l'île de Chypre. Longtemps après, les savants du pays voyaient dans les ruines grecques et peut-être phéniciennes de *Tremithus* l'effet de l'attaque du roi des Anglais, qui, suivant leur opinion, aurait assiégé et rasé l'antique ville jusqu'en ses fondements [2].

Les habitants de Nicosie ne s'opposèrent pas plus que ceux de Limassol aux étrangers. Les primats de la ville allèrent audevant du roi d'Angleterre, et lui jurèrent fidélité, en l'assurant de l'obéissance de leurs concitoyens. S'il faut en croire un chroniqueur du temps, le roi, comme signe de sa domination nouvelle, aurait ordonné alors aux Chypriotes d'abattre les longues barbes qu'ils portaient, et de raser leurs mentons à la manière des Normands [3].

Famagouste et Nicosie occupées, il fallait réduire les châteaux qui tenaient encore pour Isaac dans le nord de l'île. La force de ces places de refuge, la disposition des lieux, la facilité de leur défense, tout commandait à l'armée envahissante de s'en emparer sans délai, afin que les Grecs des villes et des campagnes, restés paisibles jusqu'ici, ne fussent pas tentés de s'y rassembler et d'organiser un soulèvement général.

L'île de Chypre est protégée dans sa partie nord-est par une chaîne de montagnes escarpées qui prend naissance au cap Cormakiti, l'ancien *Crommyon*, et s'étend en s'affaissant un peu jusqu'à l'extrémité du cap Saint-André, ou Dinarète. Cette muraille de trente lieues de longueur domine au sud les plaines de

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 168. Raoul de Coggeshale, ap. Martène, *Ampliss. Collectio*, t. V, col. 816.

2. Le P. Etienne de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 30. L'archimandrite Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 42.

3. Vinisauf, *Itiner*, p. 329.

Morpho, de Nicosie et de la Messorée, dont les populations peuvent apercevoir les signaux qu'on élève sur ces cimes; au nord, elle forme de courtes vallées, et se termine par une étroite lisière de terrain fertile, sur laquelle s'ouvrent le port de Cérines, et de nombreux mouillages, d'où les navires, par un vent favorable, peuvent facilement gagner la côte d'Asie en cinq ou six heures. Quelques passages sinueux, profonds et aisés à défendre permettent seuls de franchir la chaîne de montagnes. Le principal défilé est celui qu'on appelle la gorge de Cérines, ou de Nicosie, des deux villes qu'il met en communication. Trois pics d'un difficile accès dominent les autres crêtes de la montagne, et s'élèvent au-dessus de la mer de Caramanie comme les vigies naturelles de l'île de Chypre, exposée de tout temps aux descentes des pirates. A l'orient est Kantara, appelé par les Turcs Yuz bir ev, les *Cent et une Chambres*, à cause des restes du château qui le termine. Plus rapproché de Nicosie, est le mont Lion, nommé aussi Buffavent, ou *Château de la reine*. Enfin, plus à l'ouest, de l'autre côté du pas de Cérines, se trouvent le mont et le château de Saint-Hilarion, que les Français, maîtres de l'île, appelèrent peu après le *château du Dieu d'Amour*, dénomination où paraissent confusément réunis, par l'altération étrangère, le nom hellénique de la montagne, *Didymos*, et les souvenirs du vieux culte chypriote [1].

Ces trois sommets, ainsi que la position de Cérines, clef de la défense de toute la côte, ont dû être fortifiés dès les temps les plus anciens, et nous verrons dans l'histoire des princes qui va nous occuper, les partis ennemis s'en disputer vivement la possession. Les empereurs grecs n'en avaient pas négligé la garde; ils entretenaient avec soin les châteaux forts qui les défendaient, et Isaac Comnène avait renfermé dans leurs murs, comme dans des retraites assurées, sa famille, ses bijoux et les réserves de ses trésors [2]. C'est aussi dans ces lieux que se réfugièrent, après leur défaite, les derniers soldats décidés à servir encore l'empereur de Chypre.

Retenu malade à Nicosie [3], le roi Richard fut contraint de remettre quelque temps la conduite des troupes à Guy de Lusi-

1. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 2, note. Preuves.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 327, 328. Brompton, *Chronic.*, col. 1200. Raoul de Coggeshale, *Chronic. Anglic.*, col. 817.

3. Vinisauf, *Itiner.*, p. 327.

guan. L'ancien roi de Jérusalem avait accompagné Richard dans l'intérieur de l'île depuis la prise de Famagouste, et il figure au milieu de ces circonstances de la conquête de Chypre agissant et dirigeant, comme s'il avait déjà la connaissance du pays [1], où il avait pu venir, en effet, de Syrie, avant son élévation à la royauté. Attaqué le premier par terre et par mer [2], le château de Cérines capitula bientôt, livrant aux Anglais la fille, la femme et les trésors d'Isaac [3]. Le roi Guy, après avoir laissé une garnison à Cérines et hissé la bannière du roi d'Angleterre sur ses remparts [4], rentra dans la gorge de Nicosie, par où seulement sont accessibles les ravins qui mènent au mont Saint-Hilarion. Le fort, étagé sur les pics les plus escarpés, opposa une vive résistance. Du haut des murs et des rochers où le pied de la chèvre semble seul pouvoir parvenir, les soldats grecs faisaient pleuvoir impunément sur leurs ennemis une grêle de traits et de pierres. Les flèches des assiégeants devaient retomber dans leurs rangs sans pouvoir atteindre à ces hauteurs presque invisibles, et les Anglais auraient été réduits à entourer le château pour le prendre par la famine, si l'empereur Isaac n'eût envoyé l'ordre à ses défenseurs de cesser de combattre [5]. Les châteaux de Buffavent et de Kantara ouvrirent peu après leurs portes au roi Richard, revenu après quelques jours de repos à la santé [6].

La soumission du pays était dès lors assurée, et le roi pouvait penser à se rendre à Saint-Jean d'Acre, où Philippe-Auguste retardait à dessein ses attaques, en l'attendant. Les primats grecs, contraints par les vainqueurs, ou séduits par l'espoir qui accompagne toujours la chute d'un pouvoir despotique, abandonnèrent volontairement au roi Richard la moitié de leurs biens, disent les chroniqueurs anglais [7], en obtenant de lui, par une charte munie du sceau royal, la faculté de reprendre les lois

1. « Ipso duce, qui vias planas et loca novit aspera. » Vinisauf, *Itiner. Richardi*, p. 327.
2. Vinisauf, *loc. cit.*
3. Vinisauf, *loc. cit.*
4. Vinisauf, *Itiner.*, p. 327. Brompton, *Chron.*, col. 1197.
5. Vinisauf, *Itiner.*, *loc. cit.*
6. Vinisauf, *Itiner.*, p. 327.
7. Brompton, *Chron.*, col. 1200. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 692. Benoît de Péterborough, *Vita*, t. II, ann. 1191.

et les usages qu'ils avaient eus du temps de l'empereur Manuel, avant la tyrannie d'Isaac. On ignore quelles pouvaient être les franchises dont le rétablissement paraissait aux Grecs une si grande amélioration à leur sort. Le principal avantage qu'ils pussent attendre de la concession royale était sans doute une diminution des impôts exigés d'eux jusque-là par Isaac ; mais leur espoir ne tarda pas à être cruellement déçu par les événements, sans qu'ils pussent en rien accuser la bonne foi du roi d'Angleterre, resté quelques mois seulement maître de l'île de Chypre.

Richard Ier, loin d'avoir constitué en ces circonstances, comme on l'a dit, un royaume et tout un gouvernement royal en Chypre, se borna à pourvoir aux mesures les plus nécessaires à la conservation du pays que le sort des armes venait de lui livrer. Il plaça sans doute des garnisons dans les châteaux forts ; il nomma ses lieutenants dans l'île Richard de Canville et Robert de Tornham, depuis sénéchal d'Anjou, qui l'avaient aidé dans la conquête [1]. Il leur remit un corps de troupes et quelques bâtiments ; il laissa sous leurs ordres plusieurs intendants, chargés de former des approvisionnements de blé, d'orge et de bestiaux qu'ils devaient faire transporter régulièrement en Syrie, pour la nourriture de l'armée [2]. Le roi alla ensuite retrouver les reines sa femme et sa sœur à Limassol. Il leur confia la fille d'Isaac Comnène, et les fit partir avant lui vers Saint-Jean d'Acre, avec les vaisseaux à voile qui avançaient plus vite que les galères [3]. Il avait remis la surveillance particulière d'Isaac Commène à son chambellan privé [4], et voulant, dit-on, respecter sa dignité d'empereur en prévenant cependant son évasion, il avait, sur sa demande, fait lier son prisonnier de chaînes d'or et d'argent [5]. Arrivé en Syrie, le roi pria les frères de l'Hôpital, depuis chevaliers de Rhodes, de se charger de la garde d'Isaac. Les chevaliers firent renfermer le prince dans leur château de Margat, près de Tripoli, où il mourut peu après, plus malheureux, dit l'histoire à son éloge, de l'éloi-

1. Brompton, Roger de Hoveden, Benoît de Péterb., *loc. cit.*
2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 328.
3. Vinisauf, p. 328. Brompton, col. 1200. Raoul de Diceto, *Imagines historiarum*, ap. Twisden et Selden, *Script. Anglic.*, t. I, col. 660.
4. Brompton, col. 1200. Roger de Hoveden, p. 692. Benoît de Péterb., t. II, ann. 1191.
5. Vinisauf, *Itiner.*, p. 328. Guill. de Neubrige, *Hist.*, t. II, p. 420. Richard de Devises, p. 49. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 6, not. 7. Preuves.

gnement de son enfant que de la prise de ses immenses trésors [1].

Les dépouilles emportées de l'île de Chypre par le roi Richard sont un des plus magnifiques butins que les croisades aient fait tomber au pouvoir des chrétiens. Indépendamment des vivres et des sommes d'argent qu'il trouva dans les villes et les châteaux [2], le roi acquit et partagea avec les chefs de son armée une quantité prodigieuse de bijoux, de vases ciselés, d'armures de prix, de harnachements, de meubles et de vêtements somptueux, où l'art byzantin semblait chercher par la profusion des ornements à racheter la perte du goût antique [3]. L'imagination des contemporains ne voyait rien de comparable à ces monceaux d'or et de pierreries que les trésors du roi Crésus [4]; treize siècles auparavant, les Romains avaient cependant retiré de l'île de Chypre, vouée comme une proie par ses ressources à la cupidité universelle, des richesses plus considérables encore [5].

De Limassol, Richard se rendit à Famagouste, où s'étaient peu à peu rassemblées les galères, en suivant lentement les côtes [6]. Il y donna ses dernières recommandations aux officiers préposés à la garde de Chypre, et partit enfin le 5 juin [7], ne sachant ce qu'il ferait encore de sa conquête, égale à elle seule en étendue au quart de son royaume d'Angleterre.

En un mois à peine, une révolution aussi rapide qu'inattendue s'était accomplie : un nouveau fleuron était pour toujours tombé de la couronne de Constantin ; un des Comnène, déchu de la position élevée qui lui permettait de disputer l'empire, était devenu le captif d'un prince latin et d'étrangers odieux; le vieux gouvernement grec, institué dans l'île par le fils de

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 169, 200, et les extraits du ms. D. de la ville de Lyon, *ibid.* Arnold de Lubek, *Chronic. Slavorum*, ap. Leibnitz, *Script. Brunswic.*, t. II, p. 683. Brompton, *Chron.*, col. 1250. Rog. de Hoveden, *Annal.*, p. 759.

2. Vinisauf, p. 328. Brompton, col. 1200. Raoul de Coggeshale, col. 817. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 169. Sicardi, *Chronic. Cremonense*, ap. Muratori, *Script. Ital.*, t. VII, col. 613. Néophyte, *de Calamitatibus Cypri*, ap. Reinhards, *Hist. de Chypre*, t. II, preuves, p. 6. Voy. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 304.

3. Vinisauf, *Itiner.*, p. 322, 324, 328.

4. Vinisauf, *Itiner.*, p. 328.

5. Plutarque, *Cato Min.*, XLV. Ammien Marcellin, XIV, 27; Velleius Paterculus, II, 45.

6. Vinisauf, *Itiner.*, p. 328.

7. Brompton, *Chron.*, col. 1200. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 692. Benoît de Péterb., *Vita*, t. II, ann. 1191.

sainte Hélène lui-même, était aboli en Chypre, pour n'y plus être rétabli. En même temps, les chrétiens de Syrie, resserrés depuis quelques années dans les villes de la côte, où la disette les exposait souvent aux derniers périls, acquéraient à leur proximité un pays renommé par sa fertilité, et qui allait, en assurant leurs approvisionnements, permettre à l'armée franque de reprendre l'offensive contre les Sarrasins.

Il est nécessaire que le lecteur s'habitue à ces expressions anciennes en leur attribuant le sens qu'elles avaient autrefois et que plusieurs ont conservé jusqu'à nos jours en Orient. Tous les chrétiens de l'Europe occidentale, tous les peuples rattachés à la loi de l'Église romaine, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs entre leurs pays et leurs langues, étaient et sont encore aujourd'hui indistinctement des *Latins* pour les Grecs. Quant aux musulmans, ils appelaient les Occidentaux ligués contre eux par la guerre sacrée du nom générique de *Francs,* indépendamment de leurs nationalités respectives, dont ils n'avaient qu'une idée très-confuse. De même, les populations diverses de l'islamisme recevaient indifféremment de nos croisés les noms de *Turcs* ou de *Sarrasins.* A mesure que nous avancerons dans cette histoire, il faudra distinguer les races et les croyances diverses que confondaient ces dénominations un peu trop vagues.

II.

1096-1192.

1096-1180. Aperçu de l'histoire du royaume de Jérusalem depuis sa fondation. Causes géographiques de sa faiblesse. État du royaume sous le règne de Baudouin IV.

1180. Guy de Lusignan épouse la sœur du roi. — 1186. Il est reconnu roi de Jérusalem. — 1187. Élévation et conquêtes de Saladin. Prise du roi et de la ville de Jérusalem. Nouvelle croisade. — 1190. Le roi Guy entreprend le siége d'Acre. Mort de la reine Sibylle. On conteste à Lusignan son titre de roi. Divisions dans l'armée chrétienne.

1191. Arrivée des rois de France et d'Angleterre devant Saint-Jean d'Acre. Discussions au sujet de la royauté de Jérusalem et de l'île de Chypre. Soulèvement des Chypriotes. L'ordre du Temple achète l'île au roi Richard. Prise de Saint-Jean d'Acre. Accord au sujet de la royauté. Le roi Richard reste seul en Syrie.

1192. Soulèvement des Chypriotes contre les Templiers. Nouvelles divisions entre les croisés et les barons d'outre-mer. Henri, comte de Champagne, est élu roi de

Jérusalem. Guy de Lusignan achète l'île de Chypre. Le roi Richard quitte la Palestine. Trêve avec les musulmans. Résultats de la troisième croisade.

Le voyage des rois de France et d'Angleterre n'est pas l'objet qui doit particulièrement nous occuper. Au milieu des actions de guerre dont la Palestine fut alors le théâtre, nous devons nous attacher surtout aux circonstances qui concernent de plus près l'île de Chypre et sa nouvelle situation. Mais il est d'abord nécessaire, en raison de la communauté de gouvernement et d'intérêts qui va naître, entre les Latins de Chypre et de Syrie, des événements même au milieu desquels nous sommes engagés, de rechercher rapidement les causes déjà anciennes qui avaient affaibli l'établissement des Latins en Terre Sainte et les faits plus récents qui le menaçaient d'une destruction complète, quand les plus puissants princes d'Europe étaient obligés de passer la mer pour le secourir.

L'élan qui avait produit la première croisade et amené la délivrance des saints lieux de Palestine, en fondant un État destiné à les protéger, suffit encore pendant un demi-siècle à fournir des défenseurs au royaume des croisés, et lui permit de se fortifier, en se développant. Devenus maîtres de presque tout le littoral de la Syrie depuis la Judée jusqu'au golfe d'Alexandrette, les Francs, au moyen des vaisseaux de l'Italie et de la Provence, entretinrent dès lors de faciles rapports avec l'Europe, d'où pendant longtemps ils durent tirer exclusivement leurs renforts. Assurés par là du recrutement des hommes, leur premier besoin, ils auraient fini par occuper au fond de la Méditerranée une position peut-être inexpugnable, s'ils avaient réussi à étendre leur domination jusqu'au désert, dans le nord comme dans le sud du pays conquis d'abord par leurs armes. A ces conditions seules, ils pouvaient empêcher les populations turcomanes de l'Asie de s'unir contre eux aux Arabes de l'Égypte et de la Syrie. A l'est de l'Oronte, de l'Anti-Liban et du Jourdain, entre les terres chrétiennes et le bord du désert, se trouvait en effet une route naturelle que suivaient les immenses caravanes de marchands, de soldats et de pèlerins, semblables à l'émigration d'une ville entière, qui, rassemblées du fond du Curdistan et de l'Asie Mineure, se rendaient au Caire pour le commerce, et à la Mecque, pour le pieux voyage exigé de tout bon musulman une fois au moins en sa vie.

C'est par la même voie que se sont rassemblées et entretenues,

souvent combattues, mais plus souvent réunies contre les ennemis de l'islamisme, les armées innombrables des atabecs, des sultans et des émirs musulmans qui régnaient sur les vastes contrées comprises entre le Nil et le Tigre. Les lieux où les caravanes, à leur entrée en Syrie, se reposaient, en se grossissant de tous les pèlerins du pays, et achevaient leurs préparatifs pour la grande traversée, sont Alep et Damas. Ceux qui étaient maîtres de ces deux villes tenaient alors les portes de communication entre l'Égypte et la Mésopotamie. Aussi les Francs, tant qu'ils ont conservé un coin de la Palestine, et les croisés qui vinrent à leur aide, depuis le roi Louis VII au douzième siècle, jusqu'aux derniers passages du treizième siècle, ont-ils toujours cherché à s'emparer de ces positions, ou de l'une des villes qui les avoisinent. Mais ils ne parvinrent jamais à conquérir ces frontières avancées, que ne pouvait leur donner la bravoure sans l'union et la persévérance. Les inconvénients du régime politique importé par eux en Orient empêchèrent non seulement le succès de toutes ces expéditions éloignées et de longue durée ; ils mirent en péril l'existence même de la royauté et du royaume de Jérusalem dès son origine.

La constitution fondée sur les Assises de Jérusalem, en consacrant l'indépendance des grands vassaux, et permettant aux feudataires de contester le service militaire hors des limites de l'État [1], réduisit souvent la royauté à une sorte d'inertie et de dépendance aussi gênante qu'avait été celle des rois de France aux premiers temps de la féodalité. La situation fut plus funeste encore en Syrie, au milieu d'une population toujours hostile qui n'acceptait que de courtes trèves, parce que la loi du pays autorisait plus expressément les seigneurs et les ordres de chevalerie à traiter individuellement et à leur gré de la paix ou de la guerre avec l'ennemi commun [2]. L'arrivée des secours d'Europe, toujours désirés et toujours utiles, fut néanmoins l'occasion de rivalités où les prérogatives souveraines furent souvent compromises et méconnues. Les croisés ne voulaient recevoir d'ordre que des chefs de leurs nations, et l'impatience de se signaler par quelque

1. Ce fut un perpétuel sujet de discussions entre la noblesse et la royauté féodale en Orient. M. Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 427 et suiv. ; t. II, p. XIX.

2. Les préambules des diplômes royaux en Syrie développent quelquefois ce principe. Paoli, *Codice diplom. del sacro ordine Gerosol.*, t. I, p. 43, etc. M. Beugnot, *Assises*, t. I, p. XLVI.

action d'éclat, dès qu'ils se voyaient en présence des infidèles, leur fit presque toujours négliger les leçons de l'expérience et sacrifier à l'amour-propre du moment les succès définitifs de la guerre. Le roi ne pouvait dominer ces forces diverses et les maintenir assez longtemps dans une action commune. Aussi ne doit-on pas s'étonner que tant d'expéditions aient été inutilement entreprises, tant d'efforts et de sang vainement prodigués sur les limites orientales du royaume.

Les successeurs de Godefroy de Bouillon, trop faibles contre les sultans d'Alep et de Damas, que soutenait l'islamisme entier de l'Asie centrale, cherchèrent à se garantir au moins de leurs attaques, et à intercepter leurs communications avec l'Égypte, en couvrant de remparts leurs villes frontières, et multipliant les châteaux forts sur la ligne de l'Oronte au Jourdain. Leurs principaux points d'observation et de résistance dans cette direction, indépendamment des forteresses destinées à protéger Édesse et Antioche, s'étendirent de Napa, Marra et Cafarda, entre Alep et Homs, jusqu'au gué de Jacob et au château du Saphed, que défendaient les Templiers, près de la mer de Tibériade. Ce lac et la mer Morte, mis en communication par le Jourdain, formaient, à la suite des forts supérieurs, une protection continue jusqu'au désert qui sépare la Syrie de l'Arabie et de l'Égypte. Le passage de l'isthme de Suez fut surveillé par la ville de Gaza, où finit le sol cultivable de la Syrie, et par l'occupation de plusieurs oasis au milieu des sables où l'on avait élevé des fortifications : telles que le Daron, en avant de Gaza, vers l'Égypte, la Pierre du désert et le Crac de Montréal, au delà de la mer Morte, vers l'Arabie; et Éla, aujourd'hui Akaba, à l'extrémité orientale de l'isthme, sur les bords de la mer Rouge. Ces postes, nombreux mais disséminés et insuffisants, permirent aux chrétiens d'inquiéter la marche des armées d'Afrique et d'Asie, sans jamais les arrêter ; et si les princes musulmans dont les États les entouraient n'eussent été eux-mêmes aussi souvent désunis que les Francs, le saint sépulcre n'eût pas vu sur ses dalles deux générations de fidèles nées à Jérusalem.

La prise d'Ascalon, en 1153, sous le roi Baudouin III, complétait la défense du royaume dans le sud, quand déjà la perte du comté d'Édesse, conquis en 1144 par le sultan d'Alep, l'avait dégarni d'une de ses plus utiles défenses au nord. Le royaume, ébranlé depuis cet échec irréparable, ne fit plus que chanceler.

bien qu'il trouvât encore parfois en lui-même les ressources d'une énergique offensive. Amaury Ier, succédant à Baudouin III à une époque où les princes du Caire cherchaient à décliner la suzeraineté des sultans d'Asie, saisit l'occasion propice, et concentra ses expéditions vers l'Egypte. Il attaqua le Delta par terre et par mer; il traversa plusieurs fois le désert à la tête de son armée; il s'avança jusqu'aux palmiers de Belbeis, où il rendit une assise sur le service militaire qui nous est connue [1]; mais, contrarié par les chevaliers, il dut renoncer à ses projets, et ne put pénétrer jusqu'à la ville du Caire, que les historiens des croisades appellent, à cause de sa grandeur et de sa magnificence, la *nouvelle Babylone*. Plus malheureux à la fin de son règne, il lui fut impossible de sauver Gaza et le Daron, dont la perte ouvrit la Palestine aux ennemis et les rapprocha de Jérusalem.

L'émir qui lui avait enlevé ces deux positions, après avoir gouverné les provinces du Nil au nom des atabecs d'Alep, s'était depuis peu déclaré indépendant. A la mort de Noureddin, fils de Zenghi, Saladin, non content du royaume d'Égypte, prend le titre de sultan, soumet à son autorité toutes les principautés musulmanes de Syrie, étend ses conquêtes sur la Mésopotamie entière, et forme dès lors le dessein d'anéantir les États chrétiens qu'il enveloppait de tous côtés.

C'est au moment où s'élevait cette redoutable puissance que le roi Amaury Ier mourut, laissant un fils digne du trône et capable peut-être de résister au fils d'Ayoub, qu'il battit deux fois, si la lèpre ne l'eût enlevé à l'âge de vingt-cinq ans. Le royaume de Jérusalem, après un court moment de force et de sécurité, voyait arriver le temps de sa décadence. Accru et protégé dans son intégrité par ses quatre premiers rois, énergiquement défendu encore par leurs trois successeurs, il déclina rapidement depuis la maladie de Baudouin IV, et le règne de Baudouin V, son neveu, mort à l'âge de sept ans.

Ce jeune enfant était fils de Sibylle, l'aînée des filles d'Amaury Ier, veuve alors de Guillaume de Montferrat dit *Longue-Épée*, mort en Palestine. Dans les dernières années de sa vie, le roi Baudouin IV, malade et sans enfants, craignant les entreprises du prince d'Antioche et du comte de Tripoli [2], avait

1. M. Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, p. xxx, 455, n.

1. Guillaume de Tyr, *Hist. transm.*, lib. XXII, cap. 1. *Histor. occid. des croisades*, t. I, p. 1062.

engagé sa sœur à se remarier. Au lieu d'associer à sa fortune un des grands barons du royaume dont le pouvoir ou les talents pussent balancer l'influence qu'on redoutait, et défendre la couronne de son fils, Sibylle préféra donner sa main a un simple chevalier poitevin alors en Palestine, nommé Guy de Lusignan, frère du connétable de Jérusalem. Guy, l'un des fils cadets de Hugues le Brun, sire de Lusignan en Poitou, ne possédait ni seigneuries ni dignités en Syrie ; il n'avait pas l'intention de se fixer en Orient [1], où il était encore considéré comme étranger [2]. Ses qualités d'ailleurs ne l'avaient point fait distinguer : la droiture de son caractère passait pour de la simplicité [3]; mais ses manières et sa belle figure avaient plu au roi et à sa sœur [4]. L'affection de la princesse l'entraina même, dit un contemporain [5], à une faute que le mariage seul pouvait réparer. Sibylle épousa Guy de Lusignan en 1180 [6], et lui donna pour son patrimoine particulier le comté de Jaffa et d'Ascalon, qu'elle avait eu en dot.

Ce mariage mécontenta la noblesse et finit par déplaire au roi lui-même, qui s'était trop hâté de le conclure. La famille de Guy de Lusignan ne put s'expliquer sa fortune. Un de ses frères aines, Geoffroy, alors en Poitou, venu depuis en Palestine, où nous l'avons déjà vu, s'écria, dit-on, ironiquement en l'apprenant : « Si mon frère Guy est devenu roi, certainement il deviendra « Dieu? [7] » On ne voulut pas permettre que le mari de la reine fût tuteur du jeune héritier, ni régent du royaume, pendant la maladie du roi Baudouin. De l'assentiment des barons réunis en haute cour, la tutelle du prince fut confiée à Jocelin, autrefois comte d'Édesse ; et Raymond, comte de Tripoli, dont les Arabes reconnaissaient eux-mêmes l'habileté [8], dut se charger de la régence du royaume.

1. Vinisauf, *Itiner.*, p. 281.

2. Guill. de Neubrige, *Historia*, t. I, p. 306. Sicardi, *Chronicon Cremonense*, ap. Muratori, *Script. Ital.*, t. VII, col 603.

3. « Simplex erat et minus astutus. » Vinisauf, *Itiner.*, p. 392. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 23. Preuves.

4. Guillaume de Tyr, *Hist. transm.*, p. 1062. Benoit de Péterborough, *Vita*, t. II, p. 443. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 22-23, n. Preuves.

5. Benoit de Péterborough, *Vita*, t. II, p. 443.

6. Guillaume de Tyr, *Hist. trans.*, p. 1063. *Hist. de Chypre*, t. II. p. 23. Preuves.

7. François Pipino, *De acquisitione Terræ Sanctæ*, ap. Murat., *Script. Ital.* t. VII, col. 783. *Hist. de Chypre*. t. II, p. 23. Preuves.

8. M. Reinaud, *Chron. arabes.*, p. 188.

La mort de Baudouin V arrivée sur ces entrefaites (1186), en éteignant la race masculine des rois de Jérusalem, redonna du crédit et des amis à sa mère. Se trouvant l'aînée des deux seules héritières survivantes du roi Amaury Ier, Sibylle était légalement appelée au trône, suivant la loi des Assises de Jérusalem, qui régissait le royaume. Excités cependant par le comte de Tripoli, les barons de la haute cour retirés à Naplouse, dans les montagnes de la Samarie, refusaient de reconnaître Guy de Lusignan. Ils auraient voulu donner la couronne à Isabelle, sœur cadette de Sibylle, et faire sacrer en même temps cette princesse et son mari Humfroy, fils et petit-fils de gentilshommes de Touraine établis en Syrie, élevés à la connétablie du royaume sous les rois précédents, et connus sous le nom patronymique de Humfroy de Toron [1], à cause d'un château bâti par les Français dans les environs de Tyr, dont ils étaient seigneurs. Dès l'âge de huit ans, Isabelle avait été fiancée au sire de Toron, très-jeune lui-même ; elle l'épousa en 1183, dès qu'elle eut atteint sa douzième année [2]. Mais Humfroy inspirait moins de confiance encore à l'armée que Guy de Lusignan lui-même : « Il était « doux comme une femme, » disent les anciennes chroniques, « calme dans ses paroles et lent dans toutes ses actions [3] ». Le cadi de Jérusalem, qui le vit en 1192, rapporte que c'était un jeune homme de la plus grande beauté, « à cela près, » ajoute-t-il, « qu'il avait la barbe rasée, suivant la mode des Francs [4]. » Effrayé des propositions qu'on lui fit, inquiet du rôle qu'il lui faudrait soutenir, Humfroy s'enfuit à Jérusalem, se jeta aux pieds de sa belle-sœur, lui fit hommage comme à sa reine, et déclara que c'était malgré lui qu'on voulait l'élever à la royauté [5].

Sibylle profite aussitôt des circonstances. Secondée par l'ordre du Temple, dont elle s'était assuré l'appui, elle fait couronner son mari comme roi de Jérusalem, et parvient peu à peu à calmer les grands vassaux, qui reconnurent la nécessité de s'unir pour faire face aux nouveaux dangers du royaume.

Saladin, proclamé sultan dans les mosquées de l'Egypte et de

1. *Toron*, en vieux français, veut dire *éminence*, *colline*, et, par extension, *château*.

2. Guill. de Tyr, *Hist. transm.*, p. 1068, 1124.

3. Vinisauf, *Itiner.*, p. 291. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 153.

4. Boha-Eddin. Voy. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 328.

5. *Contin. de Guillaume de Tyr*, p. 152.

la Mésopotamie, avait en effet annoncé la guerre sainte et appelé à son aide tous les pays musulmans. Il avait rassemblé de nombreuses troupes, et s'était jeté au centre du royaume de Jérusalem, menaçant à la fois sa capitale et Saint-Jean-d'Acre, son port le plus considérable. Les désastres se succédèrent dès lors sans interruption pour les soldats de la croix. L'armée fut détruite à Hittin, sur les bords du lac de Tibériade; le roi Guy de Lusignan, fait prisonnier le 3 avril 1187, avec son frère Amaury, connétable du royaume, ne recouvra la liberté, l'année suivante, qu'en échange de la ville d'Ascalon, dont la possession établit Saladin maître de la route directe entre Damas et le Caire. Saint-Jean d'Acre avait été forcé le 8 avril, cinq jours après la prise du roi; Tibériade, Jaffa, Sidon, Beyrouth, Botron, Naplouse, enlevées et saccagées peu après; Jérusalem enfin, obligée de capituler le 2 octobre. Arrêté deux fois devant Tyr, par la défense de Conrad, marquis de Montferrat, frère de Guillaume Longue-Épée, Saladin poursuit ailleurs ses conquêtes: il occupe ou détruit dans le sud tous les postes qui gênaient ses communications avec l'Égypte; au nord, il soumet Tortose, Valénie, Giblet, Laodicée; en tout, plus de trente villes ou forteresses.

A la fin de l'année 1188, il ne restait plus aux chrétiens que trois places de quelque importance dans toute la Syrie: Tyr, défendu toujours par le marquis Conrad, Antioche et Tripoli, que tenaient le prince Boémond et Raymond, son fils. Saladin, après avoir dévasté tout le pays autour de ces villes, avait réuni ses forces, comptant s'en emparer avant l'arrivée des secours que les Francs ne pouvaient tarder à recevoir d'Occident.

La perte de Jérusalem avait en effet consterné la chrétienté; l'œuvre de Godefroy de Bouillon semblait anéantie. A la voix des légats apostoliques et de l'archevêque de Tyr, l'historien d'outremer, venu lui-même en Europe, il y eut un mouvement général qui rappela les temps de Pierre l'Hermite et de saint Bernard. De toutes parts les fidèles s'armèrent, ou apportèrent leurs offrandes à la croisade d'où dépendait la nouvelle délivrance du saint tombeau. On établit une contribution spéciale pour combattre Saladin, dont le nom s'était répandu en Europe comme celui des conquérants qui l'avaient autrefois ravagée. Guillaume de Tyr remit de sa main la croix de pèlerin aux rois de France et d'Angleterre; il passa ensuite en Allemagne et souleva les populations de ces contrées, restées jusque-là presque étran-

gères à la guerre sacrée. Les seigneurs et les paysans le plus tôt préparés, sans attendre le départ de l'empereur, allèrent s'embarquer sur les bords de la mer du Nord; il en partit depuis la Baltique jusqu'à la mer d'Angleterre. Montés sur leurs navires à rames et à voile, les nouveaux croisés longèrent les côtes de l'Océan, franchirent le détroit de Maroc, et se dirigèrent, pleins de confiance vers la Palestine [1].

Pendant ce temps Guy de Lusignan, relevé par l'Église du serment que Saladin lui avait imposé de ne plus porter les armes contre l'islamisme, avait formé le dessein de reprendre Saint-Jean d'Acre. C'était, en effet, la place dont il importait le plus de s'emparer avant de songer à une expédition contre Jérusalem. Jaffa n'offrait pas un refuge assez certain à une armée avancée dans l'intérieur des terres; Tyr et les villes du nord étaient trop éloignées de la Judée. Ptolémaïs, au contraire, l'un des meilleurs ports de la côte de Syrie, à deux journées de Jaffa, était la ville la plus forte qu'eussent perdue les chrétiens, et, à l'époque où ils l'occupaient, l'entrepôt le plus considérable du commerce de l'Europe avec l'Orient. « On y voyait, » dit un arabe contemporain, « de l'or, de l'argent, de l'écarlate, des étoffes de Venise, du sucre et d'autres objets de prix. C'était le rendez-vous des marchands de la Grèce et de tous les pays des Francs [2]. » Placé au nord d'une immense rade dont le Carmel ferme au sud l'extrémité, Saint-Jean d'Acre peut être attaqué ou secouru par les armées qui débarquent facilement sur sa plage.

Le roi aurait voulu d'abord mettre la reine Sibylle en sûreté dans la ville de Tyr, et disposer de là son expédition, de concert avec Conrad. Tyr, comme Ptolémaïs, faisait autrefois partie du royaume proprement dit, ou du vaste domaine réservé à la couronne des rois de Jérusalem; mais Conrad, qui considérait cette ville comme sa conquête et sa propriété particulière, craignant que Guy de Lusignan, une fois rentré dans ses murs, n'y reprît l'autorité, refusa d'ouvrir les portes au roi. Lusignan ne se détourna pas cependant de son projet. Les chevaliers du Temple et ceux de l'Hôpital promettaient de l'aider; il avait au-

1. Vinisauf, *Itiner.*, p. 268, 269. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 128. Godefroy, moine de Saint-Pantaléon, *Chronic.*, ap. Struve, *Script. Germ.*, t. I, p. 348 et suiv. Ansbert, *Hist. de expeditione Friderici imper.*, publié par Dobrowski. Prague, in-8°, 1827, p. 16 et suiv.

2. M. Reinaud, *Extraits des chroniques arabes*, p. 201. Vinisauf, *Itiner.*, p. 252.

près de lui le patriarche, les prélats, avec un certain nombre de seigneurs du royaume, entre autres ses deux frères, le connétable Amaury et Geoffroy, arrivé depuis peu en Syrie [1]. Ainsi assisté, il forme une petite armée d'environ neuf mille hommes [2]; il engage l'amiral de Sicile, le fameux Margarit, alors à Tripoli, à venir le joindre, et, avec une résolution qui étonne les anciens chroniqueurs [3], il vient mettre le siége devant la place, dont Saladin avait encore augmenté les fortifications depuis deux ans qu'il en était maître. On se trouvait alors au mois d'août de l'an 1189 [4]. « Ce fut merveille, » dit un vieil écrivain, « de voir « le roi aller assiéger Acre avec si peu de monde, car il y avait « bien quatre Sarrasins dans la ville pour un chrétien qui fut « dehors [5]. »

Guy de Lusignan s'était établi sur une montagne à l'est des remparts, près d'un affluent du Bélus, où s'abreuvait sa cavalerie. Au moyen de quelques vaisseaux que l'on mit en pièces, on éleva de fortes palissades autour du camp [6], et l'on fut bientôt à couvert dans une position où l'on put résister aux attaques de l'armée de Saladin, qui tenait la campagne. Les premiers secours du nord de l'Europe parvinrent peu après au roi Guy [7]; les Lombards arrivèrent en même temps [8]; les Génois [9], les Marseillais et probablement les commerçants de Montpellier, déjà en Orient [10], prêtèrent également assistance au roi, qui s'en montra plus tard reconnaissant [11] : ils lui fournirent de l'argent, des

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 124-125, n. Vinisauf, *Itiner.*, p. 266. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 22. Preuves.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 267.

3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 125.

4. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 244. Vinisauf, *Itiner.*, p. 267. Brompton, *Chron.*, col. 1163. Benoît de Péterb., *Vita*, t. II, ann. 1189. Sicardi, *Chron. Cremon.*, ap. Murat., *Script. Ital.*, t. VII, col. 606.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 125.

6. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 125.

7. Vinisauf, *Itiner.*, p. 268, 269. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 128. Brompton, *Chron.*, col. 1164.

8. Sicardi, *Chron. Cremon*, ap. Murat. *Script. Ital.*, t. VII, col. 606.

9. Continuateurs de Caffaro, *Annal. Genuens.*, ap. Murat., *Script. Ital.*, t. VI, col. 362. Cf. *Antiq. Ital.*, t. II, col. 921. Raoul de Diceto, *Imag.* ann. 1191.

10. Document de 1190. L. Méry, *Hist. de la municip. de Marseille*, t. I, p. 194. Guesnay, *Hist. ecclesiæ Massil.*, p. 336. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 28. Preuves.

11. Voy. le privilége de Conrad aux Marseillais en 1187. Méry, *Hist. de la municip.*, t. I, p. 190.

navires et quelques hommes d'armes. Guy de Lusignan crut disposer dès lors de forces assez considérables pour donner plusieurs fois l'assaut à Saint-Jean d'Acre; mais la garnison, souvent ravitaillée et soutenue au dehors par Saladin, repoussa toutes ses attaques.

L'étendue des préparatifs des rois de France et d'Angleterre retardant leur départ, l'empereur d'Allemagne et une partie de la noblesse française partirent les premiers, les Français par mer, les Allemands par les routes de terre, toujours fatales aux croisés. L'armée allemande obligée d'ouvrir sa marche par des combats continuels à travers l'Asie Mineure, où les Grecs et les Turcs s'unirent contre elle, fut encore décimée par les maladies, et perdit l'empereur au passage d'une rivière de Cilicie. Le duc de Souabe, fils de Frédéric, ramena les débris de ses troupes devant Acre, où il mourut lui-même au mois de janvier suivant. Plus heureux, les Français débarquèrent à Tyr, et vinrent prendre leur place autour de la ville assiégée, apportant avec eux une partie des machines de guerre du roi Philippe et une provision considérable de viandes qui soulagea l'armée, car la rareté des vivres s'y faisait cruellement sentir, depuis que Saladin était maître de la plaine [1]. Dans le nombre des nouveaux croisés se trouvaient quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume de France : l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, déjà connu en Terre Sainte, les comtes de Sancerre et de Clermont, le comte de Blois, et le comte de Champagne, Henri, neveu du roi de France et du roi d'Angleterre, devenu peu après roi de Jérusalem [2].

A mesure que ces hauts personnages parvenaient au camp de Saint-Jean d'Acre, le rôle et le crédit de Guy de Lusignan diminuaient. On oubliait qu'il avait reçu l'onction royale, que seul dans l'armée où se trouvaient tant d'illustres princes, il pouvait parler comme roi de Jérusalem, et que le premier, quand personne n'eût osé l'entreprendre, il avait commencé le siége de la ville devant laquelle se rendait aujourd'hui la chrétienté entière.

Un accident malheureux survenu en ce moment vint réveiller encore les querelles des chevaliers d'outre-mer, et faire contester son titre de roi à Guy de Lusignan. La reine Sibylle, sa femme,

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 150. M. Reinaud, *Chron. arabes*, § 54, 55, p. 293 et suiv. Vinisauf, *Itiner.*, p. 293 et suiv.

2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 150. Vinisauf, *Itiner.*, p. 269, 279.

mourut au camp avec ses deux dernières filles, vers le milieu de l'été de l'année 1190 [1]. Si l'on eût consulté les précédents établis par la haute cour des barons, Isabelle, la sœur cadette de la reine défunte, devenant reine, aurait associé son époux Humfroy de Toron à la royauté, comme Guy de Lusignan avait partagé autrefois le trône de Sibylle. Tel fut en effet l'avis de quelques seigneurs et de plusieurs prélats désireux de conserver les traditions d'hérédité. Mais Humfroy était malheureusement d'un caractère irrésolu et sans énergie : on l'avait vu une première fois refuser une couronne qu'il se sentait incapable de porter ; il ne pouvait devenir le chef d'un État désorganisé, qui avait besoin plus que jamais de direction et de défense. D'ailleurs l'ordre du Temple et une partie des chevaliers de Syrie déclaraient que Guy de Lusignan, ayant été sacré roi, devait conserver la couronne. Un parti plus puissant et plus nombreux s'était formé pour Conrad de Montferrat. Les plus grands barons de Terre Sainte, toujours hostiles au roi Guy, bien qu'ils n'eussent plus avec eux le comte de Tripoli, son principal adversaire, mort ou tombé en démence vers ce temps [2] ; la reine veuve d'Amaury Ier elle-même, Balian d'Ibelin, son nouvel époux ; le légat apostolique, archevèque de Pise, le corps entier des Pisans, nation commerçante, alors la plus considérable en Syrie [3] ; enfin les Français et tous ceux qui, par raison ou par calcul demandaient un nouveau roi, un roi influent et respecté, désignaient le marquis de Montferrat, l'héroïque défenseur de Tyr, comme seul capable de sauver le royaume, et voulaient qu'il reçût la couronne avec la main de la fille d'Amaury Ier [4].

Ce qui augmentait le trouble et les difficultés, c'est qu'Isabelle, à peine âgée de vingt ans, et fortuitement éloignée de son mari, qu'on empêchait de revenir auprès d'elle, déclarait publiquement qu'elle aimait toujours Humfroy de Toron, son légitime époux, et qu'elle refusait de se séparer de lui [5]. On finit

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 151, 154, n.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 292.

3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 202. Extr. du manuscrit. D. Conrad avait accordé déjà des priviléges commerciaux aux Pisans. Dal Borgo, *Diplomi Pisani*, in-4°. Ughelli, *Italia sacra*, t. III, p. 415. Muratori, *Antiq. It.*, t. II, p. 911.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 152, 153. Vinisauf, *Itiner.*, p. 292. Brompton, *Chron.*, ann. 1190.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 152, 154.

cependant par la circonvenir. Sa mère, le bouteiller de France, les partisans que l'or et les promesses de Conrad avaient séduits jusque dans le sein du clergé, troublèrent la conscience de la jeune reine sur la validité de son mariage, arrêté irrégulièrement, lui disait-on, avant l'âge de sa puberté [1]. Humfroy avoua lui-même qu'il ne pourrait jamais se charger de gouverner un royaume [2]. Isabelle consentit donc à divorcer avec lui, en le comblant de faveurs [3], et à épouser Conrad, ignorant sans doute que ses ennemis accusaient le marquis d'avoir déjà deux femmes vivantes, l'une en Italie, l'autre à Constantinople, où il s'était signalé contre les Turcs avant de venir à Tyr [4]. « Jamais, » dit un auteur du temps, « jamais la reine n'aurait permis qu'on la « séparât d'Humfroy, si par bonheur elle eût été auprès de lui « quand on songea au mariage du marquis ; et il n'est pas douteux « qu'une si méchante action n'ait amené tous nos malheurs [5]. »

Conrad en effet, bien qu'il se fût mis dès son mariage en possession des droits de la royauté, n'eut guère plus d'autorité que n'en exerçait Lusignan lui-même dans le camp de Saint-Jean d'Acre, représentant alors par les personnages qui s'y trouvaient réunis le royaume entier de Jérusalem. Les étrangers, dont le nombre augmentait sans cesse, ceux qui avaient été le plus favorables au marquis comme les autres, se croyaient dispensés de lui obéir et ne reconnaissaient que leurs chefs. Guy de Lusignan, obligé de s'éloigner, protestait avec ses amis contre la royauté de Conrad, et en appelait à la décision des rois de France et d'Angleterre [6].

Tels étaient les sentiments et les débats qui agitaient l'armée des chrétiens d'Orient en s'envenimant chaque jour, au moment où le roi de France était arrivé en Palestine, et où le roi Guy de Lusignan avec Humfroy son beau-frère, et Geoffroy de Lusignan, son frère, étaient venus joindre le roi d'Angleterre en Chypre.

L'établissement sous les murs de Saint-Jean d'Acre de deux nouvelles armées, assurées de leurs subsistances, devait faire

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 152. Vinisauf, *Itiner.*, p. 292.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 153.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 154.
4. Vinisauf, *Itiner.*, p. 292.
5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 154.
6. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 679. Benoît de Péterborough, *Vita Henrici et Rich.*, t. II, ann. 1190.

tomber promptement la ville assiégée au pouvoir des croisés. Une maladie, suite habituelle du changement de climat, atteignit les rois et retarda cependant leurs opérations. Les querelles des barons d'outre-mer, renaissant sans cesse au sujet de la royauté passionnaient aussi les nouveaux croisés dès leur débarquement, et empêchaient de concerter les attaques. Leur ancienne hostilité surexcitée par le mariage de Richard, que les Français considéraient comme un outrage, et la belle conquête des Anglais, qu'ils enviaient, occasionnaient, dans les loisirs du camp, de fréquentes collisions entre les chevaliers et les sergents des deux nations. Guy de Lusignan, dès que les rois alliés avaient été réunis, s'était empressé de porter ses réclamations dans les formes légales devant leur cour de justice. Les princes, sans juger en ce moment le fond du débat, avaient décidé que ni Conrad ni Guy de Lusignan ne jouiraient des droits attachés à la dignité royale, et que les ordres du Temple et de l'Hôpital feraient conjointement percevoir par leurs préposés les revenus de la couronne [1]. La source la plus importante des droits régaliens était alors, indépendamment des terres et des châteaux qui pouvaient rester de l'ancien domaine royal, les tarifs divers prélevés sur les nombreux marchés que nécessitait l'entretien d'armées considérables, et sur les navires abordant à la plage d'Acre [2]. Les Aquitains, les Anglais, et avec eux les chevaliers de l'ordre du Temple, qui avaient élu vers ce temps pour grand maître Robert de Sablé, un des seigneurs du Maine venus en Orient avec le roi Richard, leur suzerain, auraient voulu abaisser davantage l'orgueil de Conrad, le candidat des Français.

Geoffroy de Lusignan se chargea de lui adresser un défi. Son caractère brave et mesuré avait acquis à Geoffroy une grande considération dans l'armée, et donnait de la gravité à toutes ses déterminations. Il accusa Conrad de foi-mentie, de trahison et de parjure à l'égard du roi de Jérusalem et de la chrétienté; il déposa en même temps son gage d'appel contre lui, ce qui, d'après la procédure féodale du temps, devait amener un combat singulier entre les deux adversaires. Le marquis indigné, car son courage ne peut être soupçonné, refusa de répondre à une citation outrageuse, et se retira à Tyr avec les siens. Il en fut rappelé ensuite

1. Brompton, *Chron.*, col. 1202. Sicardi, *Chron.*, *Cremon.* ap. Murat., *Script. Ital.*, t. VII, col. 614.

2. Brompton, *Chron.*, col. 1202. Benoît de Péterbor., *Vita*, t. II, ann. 1191.

par le roi de France, qui chaque jour se prononçait davantage en sa faveur ; Conrad prit place dès lors parmi les officiers habituels de sa cour et de ses conseils. A son instigation, Philippe-Auguste réclama peu de temps après, du roi d'Angleterre, la moitié de l'île de Chypre et la moitié du butin fait sur les Grecs, en prétextant qu'un semblable partage devait découler du traité d'alliance arrêté entre eux à Messine, bien qu'en réalité rien de pareil ne se trouve dans cet accord, dont la teneur nous est parvenue [1].

Richard répondit qu'il donnerait volontiers la moitié de l'île Chypre à son frère d'armes, si le roi de France consentait à lui céder une part du comté de Flandre et des autres terres échues depuis peu à sa couronne par suite du décès de Philippe d'Alsace, mort devant Acre. On abandonna bientôt ces récriminations que le ressentiment plus que la raison avait inspirées, et l'on convint par un acte public que les princes répartiraient seulement entre eux les villes et les biens conquis dans le royaume de Jérusalem et sur les infidèles [2].

Il faut maintenant retourner pour un moment dans l'île de Chypre, où nous avons laissé un corps de l'armée anglaise isolé au milieu d'une population infiniment supérieure en nombre et surprise par l'invasion. Quelle qu'ait été la force du détachement chargé par le roi Richard de la garde de l'île, les Anglais ne purent occuper au moyen de garnisons nécessairement peu considérables que les châteaux du nord et les villes principales : Nicosie, Cérines, Famagouste, Limassol et peut-être Paphos. Tout le reste du pays échappait à leur action et à leur surveillance. Des rassemblements que les historiens des conquérants appellent séditieux s'y formèrent dès le départ du roi d'Angleterre. Les chroniqueurs laissent ignorer dans quelle partie de l'île les premières agitations se manifestèrent ; il est probable que ce fut vers l'ouest, dans la vaste région montagneuse du Machera et de l'Olympe, où les étrangers ne pouvaient sans danger pénétrer, et où les Grecs qui ne s'étaient pas soumis pouvaient librement se plaindre et se concerter. Le mouvement paraît s'être propagé avec beaucoup de rapidité, et avoir pris tout à coup le caractère d'une insurrection natio-

1. Rigord, *Gesta Phil. Aug.* p. 32. Rymer, *Fœdera*, nouv. édit., t. I, p. 54.
2. Brompton, *Chronic.*, col. 1202. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 693. Benoît de Péterborough, *Vita*, t. II, p. 667.

nale. Les révoltés appelèrent à eux tous les hommes libres et généreux qui voulaient défendre l'indépendance du pays contre les Latins; ils se donnèrent un chef, et proclamèrent comme empereur de Chypre un moine grec, parent d'Isaac Comnène [1].

Dans les dangers semblables, quand un peuple entier menace de s'armer contre ses envahisseurs toujours moins nombreux, ce n'est que par la décision et la rapidité de l'action que l'on peut conjurer le péril et conserver le prestige de la puissance. L'un des lieutenants du roi Richard avait alors quitté l'île de Chypre, et se trouvait au camp de Saint-Jean d'Acre. Robert de Tornham, resté seul chargé du commandement, marcha directement au foyer de la rébellion, dispersa les rassemblements encore mal organisés, s'empara de leur chef, et le fit attacher à une potence [2]. Les chroniqueurs ne disent pas, depuis ce temps, qu'il y ait eu de nouveaux soulèvements contre les Anglais en Chypre.

Le roi Richard, bien que ses troupes eussent facilement conservé l'avantage contre les Grecs dans cette première insurrection, redouta pour elles de nouveaux dangers. Il désirait disposer de toutes ses forces à Saint-Jean d'Acre, où il faisait construire de nombreuses machines de siége, et augmentait par des enrôlements le nombre de ses hommes d'armes. La pensée lui vint, dans ces circonstances, de se défaire de l'île de Chypre et de céder sa conquête aux Templiers. Le nouveau grand maître de l'ordre était, comme nous l'avons vu, un de ses feudataires du comté du Maine. Le roi entra facilement en arrangements avec Robert de Sablé à ce sujet, et vendit ou engagea l'île de Chypre aux chevaliers du Temple, moyennant cent mille besants d'or [3], qu'on appelait *besants sarrasins*, parce que les besants frappés par les princes croisés étaient généralement en argent. Quarante mille pièces d'or furent immédiatement remises au roi d'Angleterre, et le payement des soixante mille besants restants assuré en différents termes par l'occupation de l'un des châteaux de l'ordre, situé en Palestine [4].

1. Brompton, *Chron.*, col. 1203.

2. Brompton, *Chron.*, col. 1203. Benoît de Péterborough, *Vita*, t. II, ann. 1191, p. 657.

3. Cette somme, dans sa valeur matérielle et intrinsèque, peut être évaluée à 950,000 fr. environ de notre monnaie actuelle. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 7. Preuves.

4. Voy. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 189, chap. XI, et les extraits du ms. C., p. 170; extraits du ms. D, p. 184 et 186.

Rendus enfin aux soins de la croisade, les deux rois unirent leurs efforts, et Saint-Jean d'Acre, vainement secouru par Saladin, capitula le 13 juillet. Après avoir réglé les conditions du partage de la ville, en respectant les droits des anciens propriétaires chrétiens dépossédés par la conquête musulmane [1], et après qu'on eut pourvu à l'installation des armées dans la capitale provisoire du royaume, les rois résolurent d'examiner solennellement la question de la souveraineté, restée pendante entre les deux compétiteurs. Les discussions dont elle était la cause avaient failli plus d'une fois ensanglanter le camp, et s'étaient renouvelées avec plus de vivacité depuis la prise de Saint-Jean d'Acre. Pour les Français, Conrad de Montferrat, marié à la reine Isabelle, était le vrai roi de Jérusalem ; et Philippe-Auguste retombé malade, abandonnant déjà la poursuite de la croisade, avait par avance transféré au marquis toute sa part des biens qui lui revenaient, et des conquêtes que ses troupes pourraient effectuer dans la suite en Syrie [2].

Le roi d'Angleterre, bien qu'il désirât la retraite de Philippe-Auguste, refusait de reconnaître cette donation, qui conférait à un de ses ennemis des avantages presque égaux aux priviléges de sa couronne. Jaloux du nombre des hommes d'armes français, il avait offert une paye plus élevée à tous ceux qui délaisseraient le roi Philippe et passeraient à son service [3] ; il avait fait répandre de faux bruits sur la santé du prince Louis, son fils aîné, afin de déterminer son départ, ou d'aggraver sa maladie [4]. Mais le roi de France, qui dans ces circonstances montra un grand esprit d'équité et de conciliation, ne voulut pas quitter la Palestine sans avoir assuré par son assentiment régulier l'exercice de l'autorité royale à l'un des prétendants.

Les 27 et 28 juillet, une grande assemblée ou parlement des seigneurs et des prélats du royaume, auxquels se joignirent les chefs des armées confédérées, eut lieu à Saint-Jean d'Acre. Il y fut reconnu que Guy de Lusignan, déjà sacré, conserverait seul le titre de roi de Jérusalem; mais on décida en même temps que les revenus du royaume devraient être partagés entre le roi Guy et le marquis Conrad; on déclara que si Guy de Lusignan

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 176.
2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 342. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 318.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 180. Cf. Vinisauf, *Itiner.*, p. 332.
4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 180.

se remariait, ses enfants ne pourraient rien prétendre dans la succession royale. La possession héréditaire de la ville de Tyr fut assurée à Conrad; on y ajouta Beyrouth et Sidon, qu'on espérait reprendre, sous l'obligation habituelle du service militaire due au roi de Jérusalem. Au cas de prédécès de Guy de Lusignan, les deux époux Conrad et Isabelle, et après eux leurs enfants, devaient succéder à la plénitude de la royauté. Enfin Geoffroy de Lusignan, frère du roi, reçut héréditairement le comté de Jaffa et la ville de Césarée [1].

Quelques jours après la délibération de Saint-Jean d'Acre, Philippe-Auguste se sépara du roi d'Angleterre pour retourner en France. Au premier succès, reconnaissant sans doute les difficultés de l'entreprise, il renonçait à l'objet principal de la croisade, satisfait d'avoir arrêté au moins le cours des victoires de Saladin. Il laissa le reste de son armée, amoindrie par les maladies, mais comptant encore dix mille hommes [2], aux ordres du duc de Bourgogne, et alla s'embarquer à Tyr le 3 août, suivi uniquement de sa maison. Richard se réjouit seul du départ du roi de France, qu'il signala en Europe comme une honteuse défection [3]. Débarrassé d'un suzerain à qui les lois de la vassalité l'obligeaient de témoigner des déférences blessantes pour son orgueil, sûr de paraître aujourd'hui au premier rang, il espérait dominer toutes les volontés et diriger à son gré les opérations de la guerre. Il était de cette race chevaleresque et réfléchie, qui, après avoir envahi l'Angleterre et les Deux-Siciles, semblait chercher encore de nouvelles conquêtes. Plus prudent, peu guerrier de son naturel, Philippe-Auguste frappa moins l'imagination des Arabes et fut éclipsé par son rival.

Avant tout, le roi Richard aspirait à remettre la chrétienté en possession du saint sépulcre; à ce vœu, dont la réalisation était le but et l'âme de la guerre sacrée, se joignait en lui l'ambition secrète de jouir d'un triomphe dans la capitale du royaume reconquise par ses armes. Comptant sur le succès, qu'il avait depuis

1. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 697, 714. Benoît de Péterborough, *Vita*, ann. 1191. Sicardi, *Chron. Cremon.*, ap. Muratori, *Script. It.*, t. VII, col. 614. Brompton. *Chron.*, col. 1208. Vinisauf (*Itiner.*, p. 342) paraît ici plus exact, en disant : *le comté de Jaffa et d'Ascalon*, ces deux seigneuries étant toujours réunies.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 388.

3. Rymer, *Fœdera*, nouv. édition, t. I, 54.

longtemps annoncé dans ses États comme certain [1] et qu'il eût peut-être obtenu s'il eût été mieux secondé, il descend dans le sud de la Palestine, en suivant le bord de la mer de Saron. Il rencontre et bat complétement l'armée de Saladin dans la plaine d'Arsur, où Guy de Lusignan commanda un corps de Poitevins [2]; il arrive à Jaffa, ordonne de reconstruire les remparts de la ville, et s'avance au cœur de l'hiver de 1192 vers Jérusalem [3]. Mais, à peine entreprise, la grande expédition dut être abandonnée. Les Français, jaloux d'être conduits par un chef étranger, furent les premiers à lui refuser leurs services [4]; la désunion se mit aussitôt dans l'armée, et Richard, obligé de regagner la côte, dut se borner à faire relever les murs des forteresses de la Samarie et de la Judée, démantelées par ordre de Saladin.

Sa bravoure et sa force extraordinaires avaient répandu dès lors une sorte de terreur dans toute la contrée, et jusque sous la tente des Arabes éloignés. Il suffisait aux femmes sarrasines, dit une ancienne chronique, de prononcer le nom de Richard pour faire taire sur-le-champ leurs petits enfants [5]. On avait vu le roi, vêtu d'une simple cotte de maille et armé de la hache danoise à deux tranchants [6], se jeter au plus fort de la mêlée et décider la victoire; quelquefois monté sur un cheval doré, d'une extrême agilité, qu'il avait amené de Chypre [7], il entraînait les soldats à l'attaque, ou protégeait seul la retraite. Les reines, sa femme et

1. Lettres du 1er octobre 1191. Rymer, *Fœdera*, nouv. edit., t. I, p. 54.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 354, 360. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 324.

3. Au commencement du mois de janvier 1192. Vinisauf, *Itiner.*, p. 372.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 186. Vinisauf, *Itinér.*, p. 374.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 189.

6 *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 196, extraits du ms. D.

7. « Equus suus favellus Cyprus, equus favellus Cyprius.» Vinisauf, *Itiner.*, p. 364, 372. Il est très-probable, comme l'a pensé M. Michaud, qu'il s'agit dans ces passages d'un cheval de couleur fauve ou orange, originaire et venu de l'île de Chypre (*Hist. des croisades*, 5e édit., t. IV, p. 474; t. VI, p. 425); néanmoins l'expression *Cyprus* et *Cyprius* de Vinisauf désigne la couleur plus positivement que le pays du cheval de Richard, car l'île de Chypre n'a pas de race chevaline particulière. Le *Cyprus*, le *Botrus Cypri*, où tant de commentateurs du Cantique des Cantiques ont vu du raisin de Chypre (*Hist. de Chypre*, t. II, p.35, 212, n.), est un arbrisseau appelé *henné* par les Arabes, dont les feuilles et les petites grappes, semblables aux bouquets du sureau, donnent une nuance jaune foncé. Les femmes d'Orient sont dans l'usage de se colorer les ongles avec cette plante; et nos Français-Chypriotes, suivant en cela une vieille habitude du pays, teignaient souvent de même les crins de leurs chevaux et de leurs chiens de chasse. Voy. le P. Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 224 v°.

sa sœur, établies à Saint-Jean d'Acre dans le palais qui lui avait été attribué lors du partage de la ville, l'avaient accompagné dans quelques-unes de ses marches. Toutes les fois que les historiens de la croisade parlent de Jeanne de Sicile et de Bérengère de Navarre, ils nomment aussi la fille d'Isaac Comnène, qui ne quittait pas les princesses latines depuis leur départ de Chypre [1].

Le grand maître du Temple avait cru suffisant d'envoyer dans cette île quelques chevaliers seulement, sous les ordres d'un commandeur nommé Arnaut Bouchart, pour prendre possession du pays et l'administrer au nom de l'ordre [2].

Leur nouvelle acquisition n'était dans les mains des Templiers qu'une grande ferme, d'où ils se proposaient de retirer le plus de produits possible. « Les frères du Temple, » dit un contemporain, « voulurent traiter les gens de l'île de Chypre comme ils « auraient mené les vilains d'un de leurs casaux (villages) de « Syrie. Ils les imposaient, les battaient, et prétendaient que l'île « entière obéît à une vingtaine de leurs chevaliers [3]. » Non contents des revenus des terres et des taxes exigées des personnes, ils avaient établi sur les marchés un droit assez élevé que devait acquitter le vendeur comme l'acheteur [4]. Les paysans habitués de tout temps à servir et à payer un maître, se seraient peut-être résignés à leur sort ; mais les habitants des villes et des bourgs, qui avaient encore conservé leurs richesses et leurs habitudes [5], ne purent supporter de telles vexations. Une conspiration se forma parmi eux à Nicosie même. On convint de surprendre un jour la petite troupe des chevaliers, et de la massacrer tout entière sans qu'il en échappât un seul. L'on fixa l'exécution de ce hardi projet à un samedi, jour où les gens de la campagne venaient à la ville pour le marché, et l'on paraît avoir choisi le samedi saint, veille de la solennité de Pâques. Cette circonstance indiquerait le 5 avril 1192 pour le jour précis où éclata le nouveau mouvement des Grecs [6].

1. Brompton, *Chron.* col. 1207, 1213, 1236. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 698 Benoît de Péterborough et Vinisauf, *passim*.

2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190.

3. *Contin. de Guill. de Tyr*, variantes du ms. D. de la ville de Lyon, p. 184, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 593, preuves.

4. *Chronique de Florio Bustron*, fol. 70. *Chronique d'Amadi*, fol. 9.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D, p. 185.

6. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 7, note 3, preuves, *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 185, extr. du ms. G; p. 187, extr. du ms. C.

Les Templiers, prévenus du complot, n'eurent que le temps de réunir leurs hommes, et de se renfermer dans le château de Nicosie, avec le petit nombre de Latins qui habitaient la ville. Ils se trouvèrent ensemble quatorze frères à cheval, vingt-neuf autres cavaliers, et soixante-quatorze hommes à pied [1] : en tout à peu près cent vingt hommes, bien armés, mais manquant de vivres. « Or le château de Nicosie, » dit la Chronique d'outre-mer, « se trouvait alors très-faible, et n'était pas tel que le roi Guy l'a « fait depuis [2]. » Effrayés de l'effervescence et de la multitude des gens attroupés qu'ils avaient devant eux, certains de ne pas leur résister longtemps, les Templiers proposèrent aux Grecs de quitter le pays et de se retirer en Syrie. Mais le peuple, enhardi davantage par leur crainte, ne voulait rien écouter; il demandait à grands cris vengeance pour les parents et les amis que les Latins avaient fait périr dans l'île depuis un an.

Alors l'imminence du péril et quelques nobles paroles du commandeur électrisent cette poignée d'hommes, qui prend une résolution désespérée. La nuit se passe dans les prières et les préparatifs du combat. Au point du jour, les Latins entendent la messe; ils reçoivent le pain de la communion, puis ils s'arment, ouvrent subitement les portes et fondent sur les Grecs, qui, ne pouvant s'attendre à une attaque, étaient restés la plupart mal armés. Un vieil auteur compare les chevaliers tombant sur la foule amassée autour du château à un loup qui se précipite au milieu d'un troupeau de moutons [3]. Les Templiers, sûrs de la mort s'ils ne triomphaient pas, traversèrent comme un torrent les flots de la population, renversant ou massacrant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. La terreur et le désordre gagnèrent bientôt la ville entière, et la défense devint impossible. Une multitude épouvantée s'était jetée dans une église de la Vierge, en fermant sa retraite; les chevaliers, ne craignant et ne respectant plus rien, forcent l'entrée du temple et immolent tout sans pitié [4]. Ils parcourent ensuite les places et les rues, poursuivant et frappant partout les fuyards. « Le massacre fut « tel, » disent les chroniques chypriotes, « que le sang rougit la « rivière depuis le pont du Sénéchal ou du Lodron jusqu'au pont

1. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 186, var.
4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 191.

« de la Berline [1]. » Une grande pierre qui se trouvait en ce dernier endroit, destinée à l'exposition des criminels condamnés au pilori, passait dans la ville de Nicosie comme un souvenir de la terrible exécution des Templiers.

La ville était complétement soumise, mais à peu près déserte ; l'effroi s'était répandu dans les campagnes, et les paysans, abandonnant leurs villages, s'étaient enfuis dans les montagnes [2]. Les frères du Temple ne pouvaient plus dans cette situation conserver un domaine qui leur devenait à charge. Robert de Sablé, informé de ce qui s'était passé en Chypre, vint trouver le roi d'Angleterre, et le pria de reprendre l'île, en rendant à l'ordre l'argent qu'il en avait reçu et le château qu'il occupait. Les événements de la Palestine se prêtaient à un arrangement qu'accepta Richard, et qui régla d'une manière définitive le sort de l'île de Chypre.

La convention conclue sous les auspices des rois de France et d'Angleterre au mois de juillet précédent, en assurant à Guy de Lusignan le titre de roi et quelques avantages de la royauté, n'avait pas augmenté le nombre de ses partisans. Depuis lors, les seigneurs d'outre-mer, représentant en réalité le parti national de la Syrie, s'étaient au contraire déclarés presque tous avec plus de force pour Conrad de Montferrat. Les chevaliers du Temple eux-mêmes n'étaient plus aussi favorables au mari de Sibylle, et ne soutenaient ses prétentions que par égard pour leur grand maître. L'Hôpital, sans agir ouvertement, inclinait plutôt vers le seigneur de Montferrat et le parti français. Le roi Richard n'osait imposer son choix à l'armée, qu'il savait disposée à ne point l'accepter. La désunion avait fait de tels progrès parmi les croisés et rendu si difficile toute entreprise commune, que les barons de Terre Sainte, au milieu de ce conflit d'intérêts et de vues contraires, avaient sagement cherché à négocier un accord particulier avec Saladin, en arrêtant, au nom de Conrad qu'ils considéraient comme leur roi, le partage de la ville et du royaume de Jérusalem [3].

Dans l'état encore précaire où se trouvait la Palestine, dans un moment où le départ subit des croisés pouvait laisser les chrétiens de Syrie exposés seuls aux forces et au ressentiment de

1. *Chronique d'Amadi*, fol. 10. *Chron. de Florio Bustron*, fol. 79.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 191.
3. Vinisauf, *Itiner.* p. 385.

Saladin, ce traité semblait renfermer les meilleures dispositions qu'il fût possible d'obtenir. Les chroniqueurs anglais, aux yeux de qui tout acte indépendant paraissait une atteinte à la suprématie que s'arrogeait le roi Richard, qualifient néanmoins ce projet de trahison criminelle ; pour eux, Balian d'Ibelin et Renaud de Sidon, en allant à Jérusalem traiter à ces conditions de la paix avec Saladin, se couvrirent d'infamie [1], et le roi Richard eut à se féliciter d'avoir déjoué leurs manœuvres.

La situation s'empirait ainsi chaque jour, et le découragement gagnait les hommes les mieux intentionnés. Le roi Richard, préoccupé depuis longtemps de son retour en Angleterre, aurait voulu remettre en partant l'autorité souveraine à son neveu Henri de Champagne ; mais rien d'efficace et de rassurant ne pouvait s'arrêter tant que la dignité et le nom même de roi était un objet de dérision et de disputes dans l'armée. D'un côté se trouvait le droit de Guy de Lusignan, fortifié encore de la reconnaissance qui en avait été faite au congrès de Saint-Jean d'Acre; de l'autre, le vœu presque unanime de l'armée et du pays. Richard, pour sortir de cette difficulté, fit un appel à la volonté générale, afin que le choix populaire vînt réformer ou sanctionner ce que les décisions d'une assemblée régulière n'avaient pu faire accepter. Une réunion de la population et de l'armée ayant été convoquée par ses soins, soit à Ascalon, dont le roi faisait réparer les fortifications, soit plutôt à Saint-Jean d'Acre, siége du gouvernement, tous les hommes présents aux délibérations, les chevaliers comme le menu peuple, amis ou ennemis de l'ancien roi de Jérusalem, tous demandèrent que le sire de Monferrat fût aussitôt reconnu et couronné roi [2]. Richard céda enfin, et de Saint-Jean d'Acre [3] il envoya sans retard des messagers annoncer son élection à Conrad ; mais un crime dont l'opinion générale fit injustement sans doute [4] remonter la pensée jusqu'au roi d'Angleterre, compromit tout à coup l'espoir qu'on avait eu.

1. Vinisauf, *Itiner.*, p. 385, 386.
2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 385. Brompton, *Chron.*, col. 1243.
3. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 194, chap. XIV.
4. Voy. *Contin. de Guill. de Tyr*, chap. XIII, p. 192, et p. 190, les extraits du ms. D. Les faits naturels rapportés ici par le continuateur servent mieux à disculper Richard que les attestations d'innocence bien suspectes du Vieux de la Montagne, insérées par les chroniqueurs anglais dans leurs histoires, et admises jusque dans le recueil de Rymer. *Fœdera*, nouv. édit., t. I, p. 61, 62.

Le jour même où Conrad reçut à Tyr les lettres et les députés du roi d'Angleterre l'engageant à venir prendre les insignes de la royauté, le prince fut assassiné par deux Arabes de la secte des Ismaéliens, adonnés à l'usage enivrant du hachich, qui avaient quelque temps auparavant demandé le baptême [1].

En apprenant cette catastrophe, les chevaliers et le peuple de la ville de Tyr, ainsi que l'armée des Français, campée sous ses murs, désignèrent tout d'une voix, pour succéder à Conrad, le comte de Champagne lui-même, arrivé sur ces entrefaites dans la ville [2], ou, suivant un autre récit, déjà venu à Tyr comme un des messagers du roi d'Angleterre [3]. Les vœux de Richard furent ainsi promptement accomplis par les événements, et cette circonstance toute fortuite est peut-être l'origine des bruits fâcheux que les ennemis du roi répandirent sur le meurtre du marquis.

Le nouveau roi de Jérusalem était un jeune homme d'une très-grande distinction [4]; se trouvant à la fois neveu des rois de France et d'Angleterre, demeuré étranger jusque là aux dissensions des partis, Henri de Champagne pouvait plus qu'un autre ramener l'union dans le royaume, et compter sur le dévouement des deux armées. Il était cependant désireux de revenir en France, mais il avait fini par accepter les projets de Richard, et, cédant à ses nouvelles instances, dès le jeudi, troisième jour après le meurtre de Conrad [5], il se laissa proclamer officiellement roi de Jérusalem à Tyr, sans vouloir cependant ceindre le diadème. En même temps, ou peu de jours après, il épousa Isabelle, veuve du marquis. Le roi d'Angleterre, à la nouvelle de la mort du sire de Montferrat, avait précipité toutes ces résolutions; il semblait craindre quelque nouvel effort des derniers amis de Guy de Lusignan. Afin d'asseoir davantage l'autorité de Henri de Champagne, il se dessaisit peu après en sa

1. Cf. Vinisauf, p. 386, *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 195. Roger de Hoveden, p. 716. Brompton, t. II, ann. 1192. Rigord, *Gesta Philippi Aug.*, ap. Bouquet, t. XVII, p. 37. Sicardi, *Chronic. Cremon.*, ap. Murat., t. VII, col. 616. *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins*, par M. Defrémery. Paris, 1855, p. 70.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 385.

3. Cf. Vinisauf lui-même, p. 388, et le *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 194.

4. « Excellentissimus juvenis. » Rigord, *Gesta Philippi Aug.*, ap. Bouquet, t. XVII, p. 37.

5. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 195. Sicardi, *Chron.* ap. Muratori, t. VII, col. 616.

faveur de la partie de Saint-Jean d'Acre qui lui appartenait, et de toutes les terres qui lui avaient été réservées en Syrie [1].

Durant le cours de ces événements rapides, l'insurrection des Chypriotes contre les Templiers avait éclaté, et Guy de Lusignan, éloigné pour toujours de la couronne de Jérusalem, avait conçu la pensée de faire l'acquisition de l'île de Chypre, que les frères ne voulaient plus conserver. Il proposa au roi d'Angleterre de reprendre l'île, en se substituant aux droits des chevaliers. Richard consentit à l'arrangement, sans vouloir rendre cependant à l'ordre le château qu'il occupait [2], et, vers le même temps où il inaugurait la royauté du comte de Champagne, il remit au roi Guy la propriété de l'île de Chypre [3].

Les conditions de la vente furent les mêmes que celles de la cession faite précédemment au grand maître Robert de Sablé. Guy de Lusignan s'engagea à rembourser dans deux mois à l'ordre du Temple les 40,000 besants d'or déjà remis, au roi d'Angleterre, et à payer, après la prise de possession de l'île, les 60,000 besants, complément du premier prix d'achat [4]. Le roi Richard se montra du reste facile à cet égard; sans renoncer à sa créance, il ne réclama plus rien personnellement au roi Guy. Pierre d'Angoulême, évêque de Tripoli, demeuré toujours auprès de Lusignan comme chancelier du royaume de Jérusalem, le seconda activement en cette occasion [5]. Il se rendit dans sa ville épiscopale, où résidaient de riches marchands, et avant l'époque fixée pour le premier payement, il fournit au roi tout l'argent nécessaire, par l'entremise d'un Syrien nommé Saïs, et par les bons offices de quelques autres notables, au nombre desquels la Chronique d'outre-mer nomme seulement Jean de la Monnaie [6]. Ce

1. Vinisauf, *Itiner.*, p. 390. Brompton, *Chron.*, col. 1245. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 717.

2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 187. Extraits du ms. D, de la ville de Lyon. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 592. Preuves.

3. Vinisauf, *Itiner.*, p. 391. Brompton, *Chron.*, col. 1250. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 716. C'est par une erreur nécessairement volontaire que la vente de l'île de Chypre est présentée, chez quelques chroniqueurs anglais, comme une donation généreuse du roi Richard au roi Guy. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 21. Preuves.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 191, ch. XII, et cf. le récit du ms. D, p. 187. *Chronique d'Amadi*, fol. 10. *Chron. de Florio Bustron*, fol. 73.

5. *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 187. Extraits du ms. D. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 594. Preuves.

6. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 187.

nom, à forme française, désigne probablement un Italien et peut-être un Génois ; l'on sait en effet d'autre part que les marchands de la commune de Gênes, alors en Orient, firent un prêt considérable au roi Guy de Lusignan, lors de l'achat de l'île de Chypre [1].

Les dernières mesures du roi Richard au sujet de la royauté de Jérusalem, et l'abandon de ses conquêtes, annonçaient assez son intention de quitter prochainement la Palestine. Les nouvelles qu'il avait reçues en diverses occasions d'Angleterre sur les relations de son frère Jean sans Terre avec Philippe-Auguste, l'engageaient à ne pas prolonger davantage son absence [2]. Il voulut cependant tenter encore une fois l'expédition de Judée. La concorde semblant rétablie entre les partis, au commencement du mois de juin 1192, il dirige de nouveau l'armée vers Jérusalem, et vient camper au château de Beitnouba, ou Betenoble, dans les environs d'Emmaüs, à une journée de la ville sainte [3]. Quelques succès l'encouragèrent d'abord dans sa résolution.

Depuis que Saladin avait détruit les positions chrétiennes de la Syrie Sobal, à l'est de la mer Morte, les caravanes de Damas évitaient le long détour que l'occupation de Jérusalem les avait obligées de faire jusque-là, et gagnaient les routes intérieures de la Palestine, pour arriver plus directement en Égypte. Instruit par ses éclaireurs de l'approche d'un immense convoi en deçà de la mer Morte, Richard le surprend aux environs d'Hébron, défait les deux mille soldats qui l'escortaient, et rentre à Betenoble avec plus de quatre mille chameaux chargés de vivres et de marchandises [4]. Ce brillant avantage ne put cependant dissimuler aux hommes expérimentés les difficultés de l'entreprise où l'on s'était engagé. Un conseil de guerre de vingt personnes, où l'on vit figurer, sous forme d'arbitrage et en nombre égal, les délégués des seigneurs d'Orient, de l'ordre du Temple, de l'ordre de l'Hôpital et de l'armée des croisés, reconnut qu'on ne pouvait commencer en ce moment avec chance de succès le siége d'une ville

1. *Chronique de Diomède Strambaldi*, ms. de Rome, fol. 7. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 21, n. 3. Preuves.

2. Vinisauf, *Itiner.*, p. 394, 395. Brompton, *Chron.*, col. 1245. Raoul de Coggeshale, *Chronic. Anglic.*, ap. Martene, *Ampliss. collect.*, t. V, col. 829.

3. Raoul de Coggeshale, *Chronic. anglic.*, col. 821. Vinisauf, *Itiner.*, p. 399. Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.* ap. Bongars, *Gesta Dei*, p. 1123. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 341.

4. Raoul de Coggeshale, *Chron. angl.*, col. 821, 822. Vinisauf, *Itiner.*, p. 405. Brompton, *Chron.*, col. 1245. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 341.

aussi bien fortifiée que Jérusalem, en position d'être secourue à la fois par les corps d'armée de l'Égypte et de Damas. Il fut d'avis qu'on devait quitter la Judée et attaquer le sultan dans l'Égypte même, en marchant directement sur le Caire [1].

Le roi, forcé par les circonstances de renoncer définitivement à l'espoir qui avait été le mobile et le soutien de sa croisade, ne songea plus dès lors qu'aux moyens de faire la paix avec Saladin et à préparer son départ, déjà si retardé. On recourut encore à l'expérience de Balian d'Ibelin, estimé du sultan autant que des chrétiens depuis sa défense et sa belle capitulation de Jérusalem [2]. Le frère de Saladin, nommé Seif-Eddin, le *Saphadin* de nos chroniques, le *Malec-Adel* des romans, lié d'une amitié particulière avec le roi Richard, suivit aussi les négociations, et les facilita, car tout le monde désirait alors la paix en Syrie. Enfin, le 10 du mois d'août 1192, on conclut une trêve de trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours [3]; ce qui promettait le repos aux croisés jusqu'à la fin de l'année 1195. Saladin avait consenti à laisser aux Francs toutes les villes qu'ils avaient autrefois occupées sur la Méditerranée avec leurs territoires, depuis et y compris Antioche jusqu'à Jaffa; mais il avait exigé la destruction totale des fortifications d'Ascalon, de Gaza et du Daron [4], trop voisines des frontières d'Égypte. Il avait garanti d'ailleurs toutes facilités aux chrétiens pour le commerce avec ses États, et pris sous sa protection les pèlerinages au saint sépulcre [5]. Satisfait de ces conditions, bien qu'elles n'offrissent pas les avantages que Balian avait pu espérer un moment au nom de Conrad de Montferrat, le roi d'Angleterre partit de Saint-Jean d'Acre le jour de la fête de Saint-Denis [6], 9 octobre; il était accompagné des deux reines et de la fille de l'ancien empereur de Chypre, à laquelle de nouvelles aventures étaient réservées. Indépendamment de ses possessions territoriales en Palestine, il avait attribué à son neveu Henri de Champagne,

1. Brompton, *Chron.*, col. 1245. Roger de Hoveden, *Annal.*, p. 716. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 345. Vinisauf, *Itiner.*, p. 403, 404.

2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 199, extraits du ms. D; cf. p. 88 et suiv. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 208.

3. Brompton, *Chron.*, col. 1249. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 356.

4. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 199, extraits du ms. D. Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.*, p. 1123.

5. Brompton, *Chron.*, col. 1249. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 346-347, 355-357.

6. Brompton, *Chron.*, ap. Twisden et Selden, *Script. Angl.* t. I, col. 1249. Roger de Hoveden, *Annal.*, ap. Savile, *Script. Angl.*, p. 717.

auprès de qui restèrent quelques-unes de ses troupes, les soixante mille besants dus encore sur le prix d'acquisition de l'île de Chypre, par le roi Guy de Lusignan [1], rendu depuis plusieurs mois dans sa nouvelle seigneurie.

Ainsi se termina la guerre préparée et soutenue durant cinq années par les efforts réunis de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Si cette expédition, formidable dans ses commencements, n'atteignit pas le but annoncé et tant espéré d'abord, elle eut néanmoins, plus qu'aucune de celles qui parvinrent en Terre Sainte après la conquête, des avantages étendus et durables. La Syrie chrétienne lui dut évidemment son salut. Quand les premiers volontaires de la troisième croisade partirent de leur pays, le royaume de Jérusalem était de tous côtés envahi par des forces supérieures devant lesquelles il lui était impossible de ne pas succomber : il n'avait plus ni armée, ni roi, ni capitale; on pouvait en réalité compter les derniers jours de sa résistance. A la fin de la croisade, le royaume était reconstitué et raffermi; ses limites reconnues et respectées, son chef obéi; un port et une place forte de premier ordre, devenue sa nouvelle capitale, abritait son gouvernement et assurait ses communications avec l'Europe; le saint sépulcre était au moins accessible à la dévotion des pèlerins, on avait même recouvré l'espérance de le reconquérir un jour; enfin dans une île voisine se fondait un État qui allait donner une vie nouvelle à la chrétienté d'Orient.

1. *Continuation de Guill. de Tyr*, dans le recueil des *Historiens occident. des croisades*, t. II, p. 193. Extraits du ms. D. de la ville de Lyon. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 10 et 31. Preuves.

Paris — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56

LES

TEMPLES DE SYRACUSE.

(Extrait du BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES.)

Les plus anciens temples doriques qui aient résisté à la ruine sont les temples de Corinthe et de Syracuse. Le rapprochement de ces deux noms n'est point sans importance pour l'histoire de l'art. Syracuse était une colonie corinthienne, fondée au siècle de Cypsélus, alors que l'architecture, cet art qui est souvent la mesure de la prospérité publique, s'y développait avec éclat. La richesse et le luxe furent précoces à Corinthe ; on y éleva de somptueux édifices plus rapidement que dans les autres villes grecques. De même qu'aux époques avancées de l'art un ordre nouveau fut inventé par Callimaque et reçut le nom d'ordre Corinthien, de même aux temps primitifs l'ordre dorique fut développé par les architectes de Corinthe, cité dorienne. Les colonnes qui sont restées debout malgré tant de siéges et de désastres, malgré les Romains et les barbares, malgré les Vénitiens et Mahomet II, malgré la guerre de l'Indépendance grecque, portent un témoignage qui n'est point démenti par l'histoire, puisqu'elle nous apprend qu'un artiste corinthien, Dibutade, orna le premier de terres cuites les frontons, les métopes, les couronnements des temples. Si Mégare, la sentinelle avancée des Doriens du Péloponèse, contribua de bonne heure au progrès de l'architecture et envoya ses architectes jusqu'à Samos, elle le dut sans doute au voisinage et à l'exemple de Corinthe. Enfin, lorsque les Amphictyons de Delphes voulurent reconstruire

d'une façon aussi durable que magnifique le temple d'Apollon. Ils ne se contentèrent point de faire venir les marbres éclatants de Paros, ils appelèrent un architecte corinthien, Spintharus.

La mer n'était point pour l'Alphée un tombeau où se perdaient son nom et ses eaux. Les flots, touchés par l'amour du dieu, le laissaient pousser son cours jusqu'aux côtes de la Sicile et rejoindre la nymphe Aréthuse : fiction charmante qui transporte notre pensée sans effort d'un bord de la mer Ionienne à l'autre, et nous conduit naturellement vers Syracuse. C'est là, dans la petite île d'Ortygie que la fontaine Aréthuse répand ses belles eaux, à quelques pas à peine de la mer, tandis que non loin du rivage, dans le port même que l'île protége, on voit jaillir du fond de la mer un flot d'eau douce qui arrive par la force de son jet jusqu'à la surface. C'était, pour les anciens, l'Alphée, le fleuve le plus voisin du Péloponèse, dont l'embouchure était en face de Syracuse ; par cette naïve croyance, les premiers colons se rattachaient au sol natal, à travers l'étendue des mers.

La petite île d'Ortygie fut le berceau de la florissante Syracuse. Là, sur ce rocher qui commande un des plus beaux ports de la Méditerranée, descendit la colonie corinthienne conduite par Archias. On expulsa les habitants du pays, les Sicules, on s'y retrancha et l'on nomma la nouvelle ville *Syracuse*, du nom d'un marais voisin. Rien de plus obscur que toute l'histoire des premières années des colonies grecques en Sicile. Diodore vint trop tard pour recueillir avec suite les vieux souvenirs de son pays, déjà effacés. Mais quel accroissement rapide ! quelle extension de commerce et de puissance ! quelle prospérité pour ces comptoirs où la race grecque prenait pied au milieu des barbares, les battant, puis trafiquant avec eux, trafiquant avec les Carthaginois avant de les combattre, trafiquant avec l'Italie, avec la Grèce, avec l'Asie, l'Afrique, placée au centre de cet immense lac qui s'appelle la Méditerranée. Syracuse, soixante-dix ans après sa fondation, fonde à son tour des colonies : Acres, Enna, Casmène, Héloros, Nétum. Un pont est jeté pour unir l'île d'Ortygie à la Sicile, et la ville va s'étendant peu à peu ; elle couvre les collines voisines, monte jusqu'à leur sommet, se dispose sur ce vaste amphithéâtre jusqu'à ce qu'elle compte peu

de six lieues de tour, formant cinq quartiers qui égalent autant de villes, l'Ile, l'Archradine, Tyché, l'Epipolis, la Néapolis. Quelle ville, en effet, que celle qui devait vaincre et refouler les Carthaginois, détruire deux flottes et deux armées athéniennes, arrêter Rome elle-même pendant trois ans sous ses murs! Carthage, Athènes, Rome, les trois capitales du monde ancien, et cela au moment où elles étaient parvenues au plus haut degré de leur puissance!

Aussi les ruines de Syracuse racontent-elles ce que fut cette magnifique cité. Quand les ruines ont disparu, le rocher taillé à main d'hommes pour supporter les édifices, d'immenses carrières d'où une ville entière est sortie, ne parlent pas avec moins d'éloquence. Si Athènes possède des monuments plus beaux et plus complets, si Agrigente a conservé, debout sur leurs hautes collines, quelques-uns de ses temples, aucune ville grecque n'a laissé d'aussi vastes traces que Syracuse; aucune ne retient et n'égare plus longtemps les pas et les recherches du voyageur. Je n'essaierai point aujourd'hui de montrer Syracuse dans toute sa grandeur, ses fortifications, sa citadelle, son théâtre taillé dans le roc et dont les gradins portent encore les noms des reines de Syracuse, l'amphithéâtre, les temples, le grand autel de Jupiter long de cinq cents pieds, ses tombeaux innombrables, ses rues taillées dans le roc où les roues des chars ont creusé un sillon profond; nous ne descendrons point dans ces carrières à ciel ouvert où les Athéniens prisonniers mouraient jadis, et que remplissent aujourd'hui les orangers, les figuiers, les nopals gigantesques, de sorte que la végétation la plus riante se marie aux formes grandioses et sévères des rochers, tandis qu'une lumière éclatante plonge et se joue dans ces humides profondeurs; nous ne visiterons point la célèbre oreille de Denys reconnue, sans trop d'invraisemblance, non point par un savant mais par un peintre, par Michel-Ange de Caravaggio; nous ne chercherons point au sommet de cette carrière la forme si singulièrement disposée et si sonore de la chambre où Denys le tyran épiait, dit-on, les plaintes ou les complots de ses prisonniers.

Car aujourd'hui nous sommes encore dans la ville naissante: Syracuse est encore renfermée dans la petite île d'Ortygie. Je me propose uniquement d'étudier les anciens temples qu'y ont bâtis les

architectes corinthiens, soit qu'ils eussent suivi le chef de la colonie, Archias, soit qu'on les eût demandés plus tard à la mère patrie comme on lui demandait des devins et des généraux. Le plus ancien de ces temples paraît le céder à peine en antiquité au temple de Corinthe lui-même; et, si ce n'était la réserve que l'on doit s'imposer, si l'on ne devait s'interdire de mettre les simples suppositions à la place de l'histoire, on pourrait sans témérité le faire remonter jusqu'à la fondation même de la ville, c'est-à-dire avant le commencement du septième siècle.

La moderne Syracuse est rentrée tout entière dans l'île d'Ortygie, qui protége la cité déchue comme elle a protégé la cité naissante. Pour trouver le temple dont il s'agit, il faut donc se diriger vers la rue Resalibra et pénétrer dans la maison Santoro. On vous fait monter au premier étage : là, dans une chambre, on ouvre la porte d'une vaste armoire, et soudain vous êtes en face de deux énormes chapiteaux de colonnes. Les colonnes elles-mêmes descendent sous le plancher; car elles ont servi à soutenir les constructions modernes. Il est aisé de se figurer l'effet étrange de ce spectacle, la disproportion des colonnes vues de si près, et de leurs chapiteaux situés au niveau de la tête de l'homme.

En 1840, des fouilles furent entreprises par la commission d'antiquités de Palerme, instituée par le gouvernement napolitain et présidée par le duc Serra di Falco. Les fouilles furent gênées par la maison, qu'il eût été coûteux de démolir; mais on trouva la base, la hauteur des colonnes, une assise de l'architrave, c'est-à-dire les éléments nécessaires pour restaurer le péristyle, qui est comme le vêtement et la parure d'un temple.

Les colonnes ont 8 mètres 50 centimètres de hauteur (1). Leur diamètre à la base est de 1 mètre 90 centimètres de hauteur. Elles ont donc 4 diamètres 4/7 de hauteur, tandis que les colonnes du temple de Corinthe comptent à peine 4 diamètres. Le chapiteau est d'un galbe aussi déprimé que celui de Corinthe, quoiqu'il ait de la

(1) Je dois la communication de ces mesures à l'obligeance de M. Hittorf, qui ne nous donne point encore malheureusement la suite de son grand ouvrage sur la Sicile.

force et une ligne assez nette. Mais si ces proportions sont moins courtes qu'à Corinthe, d'autres défauts semblent accuser davantage un art timide et inexpérimenté. Ainsi les colonnes n'offrent que seize cannelures au lieu de vingt. Il s'ensuit que la cannelure est trop vaste, qu'elle a trop d'importance, tandis qu'en principe, elle doit seulement varier, animer la surface de la colonne; il est vraisemblable que, primitivement, les cannelures représentaient les pans réguliers laissés par la hache qui avait équarri le tronc d'arbre.

L'architrave a une pesanteur remarquable, car elle est plus haute que la colonne n'est large à la base; elle mesure 1 mètre 94 centimètres. Cette énormité, jointe à la difficulté d'élever de pareils morceaux de pierre, amène une autre disproportion. Les pièces d'architrave seront courtes; il faudra donc rapprocher leurs supports, c'est-à-dire les colonnes qu'on craindrait de surcharger, et l'on obtient ainsi un entre-colonnement moins large que l'épaisseur même de la colonne. C'est pourquoi les tailloirs et les chapiteaux, avec leur forte saillie, semblent se toucher. Si les colonnes étaient dégagées des constructions modernes, si surtout il en restait un plus grand nombre, ces défauts de proportion seraient encore plus choquants.

Malgré mon admiration pour l'art grec, je critique sans embarras comme sans sévérité ses essais et ses erreurs. Mais ce que je remarque surtout, c'est que le dorique, si primitif qu'il soit, est déjà complet. Il ne lui reste à acquérir que la science des proportions, c'est-à-dire l'équilibre, le rapport, la juste harmonie de toutes les parties de l'édifice entre elles.

Diodore rapporte que l'île d'Ortygie était consacrée à Diane; Homère, en effet, appelle cette déesse Ortygie; Ortygie était aussi l'ancien nom de Délos. Pindare ajoute que ce fut pour plaire à Diane que les nymphes y firent jaillir la fontaine Aréthuse (1). La déesse avait dans l'île une statue révérée par son antiquité (ἕδος). Ses fêtes duraient trois jours, et pendant ces trois jours les bergers siciliens chantaient en l'honneur de la déesse les poésies bucoliques dont Daphnis, tant loué de Stésichore, de Théocrite et de Virgile, passait pour l'inventeur. Certaines monnaies d'Agathocle représentent Diane

(1) *Pyth.* II.

Soteira (Torremuzza, Pl. CI, 13, 14, 15) ; peut-être l'avait-il ainsi désignée parce qu'elle l'avait aidé à comprimer une révolte des habitants d'Ortygie.

Enfin, Cicéron nous apprend que c'était bien dans l'île que se trouvait le temple de Diane. « Il y a, » dit-il dans son quatrième discours contre Verrès (1), « il y a dans l'île un grand nombre d'édifices sacrés, mais deux qui l'emportent de beaucoup sur les autres, le temple de Diane et le temple de Minerve, si riche avant l'arrivée de Verrès. »

Ce passage de Cicéron est le seul où nous trouvions désignés deux temples de l'île d'Ortygie. Il se rencontre précisément que deux temples existent encore ; il était tout naturel de leur donner les noms de Diane et de Minerve, et l'on a ainsi le nom de Minerve pour le temple le plus grand, le plus élégant, qui paraissait le mieux répondre à l'idée de richesse qu'éveille en nous l'expression de Cicéron. Mais autant il est à souhaiter qu'une belle ruine ne reste jamais sans nom, et qu'on groupe autour d'elle les souvenirs et la poésie des souvenirs, autant il faut se défier des restitutions qui n'offrent pas un caractère de certitude. Or, nous ne connaissons par leur nom que deux des temples de l'île d'Ortygie. Deux temples subsistent encore en partie ; mais Cicéron dit qu'il y avait un assez grand nombre d'édifices sacrés, et il ne cite que les plus remarquables. Il serait même possible qu'aux beaux temps de l'art, l'île, séjour favori des rois de Syracuse, eût été décorée de monuments magnifiques qui n'existent plus et auxquels Cicéron aurait pu faire allusion ; mais il faut considérer que Diane avait donné son nom à l'île et qu'on dut lui consacrer le premier temple qu'on y bâtit. Les ruines ont un caractère d'antiquité qui répond à cette supposition. D'ailleurs, plus les temples étaient anciens, plus ils étaient révérés, plus on y consacrait d'offrandes.

Nous savons également que le temple de Minerve était ancien comme celui de Diane, et son style, qui s'accorde avec les données de l'histoire, rend assez vraisemblable le nom assigné au monument.

Diodore raconte (2) qu'un Syracusain du nom d'Agathocle, chargé

(1) § 53.
(2) Livre VIII des Fragments, n 5

de faire construire le temple de Minerve, le construisit à ses frais; mais, parmi les pierres, il choisit les plus belles pour se bâtir une maison. La déesse irritée frappa sa maison de la foudre et le fit périr dans les flammes. Alors les *Géomores*, c'est-à-dire les représentants de l'aristocratie syracusaine, confisquèrent ses biens, quoique ses héritiers eussent prouvé qu'il n'avait rien demandé au trésor sacré.

Cette anecdote, qui n'est peut-être qu'une fable, établit, du moins, que le temple fut construit sous la domination des Géomores, des riches, des propriétaires, c'est la signification de leur nom. Les Géomores furent maîtres du pouvoir pendant un siècle, pendant tout le siècle de Pisistrate, de 596 à 495 environ. C'est dans cet intervalle qu'il faut placer la construction du temple de Minerve, et plutôt au commencement du sixième siècle, car les proportions du temple actuel, si toutefois c'est bien celui dont parle Diodore, marquent une antiquité assez haute, et se placent, dans la grande classification des temples doriques, peu après le temple de Corinthe. Il est vrai que la guerre des pauvres et des riches, cette plaie éternelle des républiques, présente des phases diverses à Syracuse. Au cinquième siècle, les Géomores, chassés par le peuple, sont rétablis par Gélon. Mais Diodore ne raconte cette restauration qu'à son IXe livre, tandis qu'il nous parle de la construction du temple au VIIIe. Ce qui prouve, en outre, la haute antiquité du temple de Minerve, c'est que la déesse était une des divinités protectrices de Corinthe, de la métropole. Aussi lui rendait-on des honneurs particuliers à Syracuse, et son type se rencontre fréquemment sur les monnaies.

Nous sommes toujours dans l'île, et nous cherchons la place de la cathédrale. Là, c'est une église bâtie sur un temple, ou plutôt sur le péristyle d'un temple ancien; car le temple proprement dit, le Naos, a disparu. Les colonnes du péristyle ont été enclavées dans le mur de l'église, bâtie au septième siècle de notre ère par saint Zozime, et qu'on appelle, pour cette raison, *Santa Maria delle colonne*. Peut-être cette transformation a-t-elle sauvé une partie du monument. Les particuliers n'y eussent cherché que des matériaux : la religion chrétienne y trouva un appui pour le nouveau sanctuaire.

22 colonnes du péristyle ont été conservées ; 9 sur le long côté

du sud ; 12 au nord ; 1 sur la façade postérieure. La façade principale était tournée vers l'orient et en même temps vers la pleine mer, vers la Grèce.

Il y avait deux portiques intérieurs : l'un en avant du temple proprement dit, l'autre en avant de l'Opisthodome. Celui du Pronaos reste ; mais le diamètre des colonnes plus grand qu'au péristyle, les moulures, la base, prouvent que ces colonnes sont une addition postérieure.

La longueur du temple devait être d'environ 56 mètres ; sa largeur, de 22 mètres et demi. Ces dimensions rappellent à peu près celles du temple de Corinthe, du moins les dimensions de sa façade, qui, seule, peut être entièrement restituée avec certitude et qui a plus de 20 mètres.

Le diamètre des colonnes est de 2 mètres à la base, de 1 mètre 50 centimètres au sommet, car la diminution est considérable. L'entre-colonnement n'a encore que 40 centimètres de plus que l'entre-colonnement du temple de Diane, mais déjà les proportions sont meilleures, quoique les colonnes dussent paraître trop rapprochées si elles n'étaient rétrécies et comme comprimées par les murs modernes. Leur hauteur est de 9 mètres 80 centimètres, ce qui leur donne moins de 4 diamètres et demi.

Les colonnes ont 20 cannelures, l'architrave a moins d'épaisseur et d'énormité qu'au temple de Diane. Le chapiteau se redresse avec un galbe plus ferme, plus propre à entrer dans le sentiment architectural.

Ainsi, pour préciser le résultat de ces observations, le temple de Minerve présente un style moins archaïque que le temple de Diane, des proportions moins pesantes, un plan plus largement disposé, plus favorable à la décoration du monument et à une certaine grandeur ; mais ce style se rapproche beaucoup du style du temple de Corinthe. Je ne vois même que le fût un peu plus élancé de la colonne, la courbe plus ferme du chapiteau qui indique un sensible progrès. Cet édifice a été bâti assurément au sixième siècle, bien avant que la domination des Géomores eût été renversée par le parti populaire.

Avant Verrès, si l'on en croit Cicéron, le temple de Minerve était richement décoré, plein d'offrandes magnifiques que Marcellus avait

respectées après la prise de la ville, et que Verrès pilla sans pudeur. On admirait surtout les portes plaquées d'or et d'ivoire, sculptées avec un art qui frappait les anciens eux-mêmes, et que l'on peut, pour cette raison, rapprocher des célèbres portes en bronze du baptistère de Florence. « On ne saurait se figurer, » ajoute Cicéron, « combien de critiques grecs ont écrit sur la beauté de ces portes. » Ces beautés nous sont inconnues : tout ce que nous savons, c'est qu'il y avait une tête de Méduse entourée de serpents ; d'autres sujets y étaient sans doute représentés. Le travail des matériaux précieux, le mélange de l'or et de l'ivoire était un luxe que Syracuse tenait également de Corinthe, de sa mère patrie, et le coffre de Cypsélus était déjà depuis longtemps un des monuments renommés de l'art grec. Dans le temple, il y eut plus tard trente-sept tableaux représentant les rois de Syracuse et un combat d'Agathocle, combat de cavaliers, qui couvrait un mur du Pronaos.

Au sommet du temple, sur la pointe du fronton, resplendissait le bouclier poli de Minerve, soit qu'il fût seul, dressé sur la hauteur en guise d'acrotère, soit qu'il fût porté par une statue. Les navigateurs apercevaient d'une grande distance le bouclier poli, étincelant, de même que les Athéniens, après qu'ils avaient doublé le cap Sunium, distinguaient la pointe de la lance et l'aigrette brillante de la grande Minerve de Phidias, située sur le rocher lointain de l'Acropole. Lorsqu'ils partaient pour un voyage, les Syracusains allaient d'abord dans le temple de Jupiter Olympien, hors les murs ; ils y prenaient du feu sacré dans un vase, s'embarquaient et tenaient ce vase à la main tant qu'ils n'avaient point perdu de vue le bouclier de leur divinité protectrice.

Je viens de nommer le temple de Jupiter Olympien : c'est, en effet, un des temples de Syracuse, temple dont quelques débris existent encore, et dont le caractère, l'époque, appellent dès aujourd'hui notre attention.

Il était hors de l'enceinte de la ville, à 1,500 pas des fortifications (1). Là campaient Himilcon, et plus tard Marcellus, quand ils assiégeaient Syracuse. Là campait, au commencement du cinquième

(1) Diodore, XIV, 62. Tite-Live, *Decad.* III, l. IV, ch. 33.

siècle, Hippocrate, tyran de Géla, qui assiégeait aussi Syracuse : il blâmait sévèrement ceux qui avaient osé violer le sanctuaire et enlever des objets consacrés. Ce seul fait nous atteste que le temple de Jupiter Olympien existait déjà au sixième siècle ; mais si peu considérables que soient les ruines qui ont résisté au temps, elles portent de leur antiquité un témoignage qui s'accorde avec le témoignage de l'histoire.

Nous descendons de la place de la cathédrale vers le grand port de Syracuse, port circulaire, disposé comme un immense amphithéâtre, protégé contre tous les vents, tant est étroite son entrée. Nous le traversons sur une barque, et nous prenons terre près de l'embouchure de l'Anapus, sur la rive droite du fleuve. Là sont encore debout deux colonnes, ou pour mieux dire deux tronçons de colonnes, sans chapiteau ; le fût le mieux conservé a 6 mètres 70 centimètres de hauteur. Ces colonnes appartenaient à un temple dorique, ainsi que l'attestent leurs cannelures. Car l'on sait que les cannelures des colonnes doriques sont moins profondes que les cannelures des colonnes ioniques et ne sont séparées que par leur arête vive, tranchante ; tandis que les cannelures ioniques sont séparées par une surface plate, une baguette, qui les isole les unes des autres.

Ces cannelures doriques sont au nombre de seize, ce qui indique déjà une époque reculée : il n'y en a que seize également au temple de Diane. En outre, comme à Corinthe, les colonnes sont monolithes, c'est-à-dire d'un seul morceau. Ce n'est pas, il est vrai, une preuve absolue de l'antiquité du temple ; mais cet indice, s'ajoutant au petit nombre des cannelures que l'art porta plus tard à vingt, s'ajoutant au témoignage de l'histoire, n'est point sans valeur.

Les colonnes ont 1 mètre 95 centimètres de diamètre ; en leur donnant 4 diamètres et un quart, leur hauteur sera de 8 mètres 30 centimètres environ. Si l'entre-colonnement est dans le même rapport qu'au temple de Diane, et si le temple est hexastyle, c'est-à-dire a six colonnes de front, sa largeur sur la façade est de moins de vingt mètres, comme les temples hexastyles de ce temps. Il ne paraît point, du reste, que des fouilles puissent jeter un jour plus satisfaisant sur ce monument. Les matériaux ont été emportés : le soubassement

même des colonnes est déchaussé, et le niveau actuel du sol est au-dessous du niveau antique. C'est dans le temple de Jupiter Olympien que Gélon, vainqueur des Carthaginois, avait consacré un manteau d'or destiné à orner la statue de Diane. Denys le tyran, homme d'esprit qui avait besoin d'argent, enleva ce manteau et mit à la place un manteau de laine, disant que ce vêtement serait plus chaud pour l'hiver, moins lourd pour l'été. Le bon mot était une impiété plus grande encore que le vol. Et il n'est point inutile de relever, à ce propos, l'erreur de Cicéron qui confond le temple de Jupiter à Olympie avec le temple de Jupiter Olympien à Syracuse, et qui raconte que Denys aborde dans le Péloponèse et vole le manteau du colosse de Phidias. C'est une de ces distractions auxquelles tout le monde est sujet. Peu de Romains connaissaient aussi bien que Cicéron l'histoire de la Grèce et surtout de la Sicile; bien peu goûtaient aussi vivement l'art grec et ses productions.

Non loin du temple de Jupiter Olympien, dans la direction du mont Hybla, dont les teintes cendrées aussi bien que le miel rappellent l'Hymette, se trouve la fontaine Cyané, la fontaine aux beaux papyrus. Avant de rejoindre le fleuve Anapus, ses eaux s'étendent et coulent lentement au milieu d'une plaine marécageuse. Aussi les papyrus y croissent-ils en abondance : leurs racines qui ne peuvent que s'étendre sur le fond des rivières sans s'y enfoncer ne craignent point les courants tranquilles et les eaux presque dormantes de la fontaine Cyané. De toutes parts ces grands joncs dressent leur tige triangulaire, lisse, brillante, surmontée d'une houpe légère, et qui se balance au moindre souffle. Les papyrus de Syracuse n'étaient pas moins renommés que les papyrus d'Egypte. Pline indique par quels procédés il faut traiter la moelle spongieuse qu'ils contiennent. Guidé par le texte de Pline, un habitant de Syracuse, M. Politi, est parvenu à fabriquer des feuilles dont le grain est assez grossier et qui ne peuvent être comparées aux papyrus anciens; mais les feuilles sont suffisamment unies, de sorte que même avec nos plumes et notre encre modernes nous y écrivons aisément.

Si nous avons rencontré trois temples à Syracuse, nous en trouverions un plus grand nombre à Agrigente et à Sélinonte, les uns à peu près aussi anciens, les autres du plus beau siècle de l'art. Car la

Grèce tout entière n'a pas conservé autant de monuments doriques que la riche et puissante Sicile, qui échut, par bonheur, à des conquérants moins barbares.

BEULÉ.

Paris, Imprimerie de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

LES TABLES DE BRONZE DE MALAGA ET DE SALPESA

TRADUITES ET ANNOTÉES

PAR ÉDOUARD LABOULAYE,
PROFESSEUR DE LÉGISLATION COMPARÉE AU COLLÉGE DE FRANCE,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

De las cosas mas seguras, la mas segura es dudar.
Refran español.

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE, RUE DES GRÈS, 7.

1856

EXTRAIT DE LA REVUE HISTORIQUE DE DROIT FRANÇAIS ET ÉTRA

LES TABLES DE BRONZE DE MALAGA.

Don Manuel Rodriguez de Berlanga, avocat à Malaga, a publié en 1853 des études sur les deux bronzes découverts dans cette ville en octobre 1851 [1], études qui contiennent le texte latin de ces monuments, avec la traduction et un commentaire espagnols. C'est à la fin de l'an dernier seulement que ce travail est parvenu à Paris, et nous en avons reçu un exemplaire, grâce à l'obligeance de M. de Alava, professeur de droit romain à Séville, un des hommes qui font le plus d'efforts en Espagne pour y ranimer le goût de l'ancienne jurisprudence. A la lecture de ces inscriptions, qui contiennent toutes deux des fragments d'une importance incomparable, la loi municipale de deux cités qui ont le *jus Latii*, nous n'avons pu nous défendre de quelque soupçon : l'Espagne est un pays où l'on a tant abusé des inscriptions, qu'il est difficile de n'y pas regarder à deux fois avant d'admettre comme vraies les splendides découvertes qu'on y fait trop souvent. Nous avons étudié patiemment ces textes, mais sans que notre scepticisme fût ébranlé. Ces doutes, nous les avons exprimés dans une lettre adressée à un illustre savant, qui en a lu quelques fragments à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; mais il semble que nous ayons poussé trop loin la méfiance, car M. Mommsen, qui vient de publier le monument espagnol avec des corrections ingénieuses et un commentaire approfondi, n'en met pas même en question l'authenticité [2].

M. Mommsen est un esprit un peu hardi, comme on en peut juger par quelques chapitres de son *Histoire romaine*, mais ce n'en est pas moins un savant de premier ordre, et une autorité en épigraphie. Son *Recueil des inscriptions du royaume de Naples* est une œuvre excellente; et il n'est point dou-

[1] *Estudios sobre los dos bronces encontrados en Malaga, a fines de octubre de* 1851. Malaga 1853.

[2] *Die Stadtrechte der Latinischen Gemeinden Salpensa und Malaca, in der Provinz Bœtica,* von Theodor Mommsen. Leipzig, Hirzel, 1855.

teux qu'il ne soit passé maître dans une branche de la science où je ne suis pas même un écolier. Enfin, M. Huschke, un des érudits les plus ingénieux de notre temps et un des hommes qui connaissent le mieux l'antiquité et la jurisprudence romaine, M. Huschke vient d'employer comme un texte certain ces lois, qu'il a nommé *leges Flaviæ*[1]. Si donc l'authenticité devait se décider par le talent et l'érudition de ceux qui la défendent, je n'aurais qu'à m'incliner; mais comme c'est la vérité seule qu'on doit écouter, que mes doutes persistent et que le travail de M. Mommsen, loin de me convaincre, n'a fait qu'augmenter mon incrédulité, j'ai pensé qu'il y aurait tout intérêt pour la science à reproduire un monument qui est peu connu et difficilement accessible en France, et qu'on me pardonnerait d'y joindre mes objections. En appelant sur un texte aussi considérable l'attention de tous ceux qui s'occupent chez nous de jurisprudence et d'épigraphie, j'obtiendrai peut-être les lumières que je cherche, et tout au moins j'aiderai la cause de la vérité. Plus que personne je serais heureux d'apprendre que je me suis trompé et que la science est enrichie d'un trésor nouveau; mais avant d'oublier ce qu'on m'a enseigné, je demande des preuves et ne veux croire qu'à bon escient.

Ai-je besoin de dire que de toute façon nous devons remercier M. R. de Berlanga d'avoir publié ces inscriptions? Si elles sont vraies, c'est un service rendu à la science; si elles sont fausses, c'est un service rendu à la critique. Reconnaître l'erreur, c'est, sous un autre nom, reconnaître la vérité. Quant au texte que nous a donné M. de Berlanga, quoique l'éditeur ne semble pas avoir l'habitude de l'épigraphie, j'ai pu juger par une copie faite récemment à Malaga qu'il avait lu le monument beaucoup mieux que ne le suppose M. Mommsen. Les corrections de ce dernier sont toujours ingénieuses et souvent probables, mais c'est au bronze même qu'elles s'appliquent, et ce n'est pas une des moindres objections qu'on puisse faire aux tables de Malaga que leur perpétuelle incorrection. Il est incroyable que sous le règne de Domitien on ait gravé une loi romaine comme si on n'entendait pas le latin.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'excuser une critique qui

[1] Gaius, *Beitræge zur Kritik*, etc. Leipzig, 1855, p. 14.

n'est inspirée que par des raisons toutes scientifiques. C'est à M. Mommsen le premier que je soumets ces observations, avec une grande défiance de moi-même, et un respect sincère pour son talent.

§ 1. — Histoire de la découverte.

« Vers la fin d'octobre 1851, nous dit M. de Berlanga, comme « on examinait quelques fouilles (*escavaciones*) faites près de Ma- « laga, à l'endroit nommé *Barranco de los Tejares* (Fossé de la « Tuilerie), on aperçut, à cinq pieds de profondeur, deux tables de « bronze placées sur des briques de fabrication très-ancienne, « comme on en pouvait juger à leur forme (*hechura*). Ces tables « semblaient avoir été couvertes sur la face (*en su anverso*) « par une toile de fil, dont elles conservaient quelques restes « adhérents à la superficie. Réunies, elles pèsent deux cent « soixante-quatre livres de Castille. En outre, la plus grande (la « table de Malaga), entourée d'un cadre surajouté (*cercada de un « marco sobrepuesto*), a cinquante-cinq pouces et demi de long et « quarante pouces et demi de large ; la seconde (la table de Sal- « pesa) mesure quarante pouces par trente-deux, et n'a d'autre « ornement que deux filets en bas-relief, encadrant les quatre « côtés du texte.

« L'excessive bonté de don George Loring, possesseur actuel « de ces bronzes, nous ayant permis de les examiner à loisir, « nous avons vu que la première (la table de Malaga) est écrite « sur cinq colonnes verticales, et la seconde (la table de Sal- « pesa) sur deux colonnes.

« Le caractère de ces deux tables est clair, intelligible, correct, « bien conservé, et pareil en tout à celui des anciennes inscriptions « romaines... Nous avons précisément sous les yeux le fac-simile « du plus ancien manuscrit de Virgile, qu'on garde à Florence, « et ce livre célèbre est écrit en caractères exactement semblables « à celui des deux bronzes. »

A ces renseignements donnés par l'éditeur, il faut ajouter que ces deux monuments appartiennent à deux villes différentes. Le plus grand bronze est un fragment de la loi municipale de Malaga ; le plus petit, un fragment de la loi municipale de Salpesa, et ces deux lois supposent que les deux cités ont le *jus Latii* ou plutôt je ne sais quel droit plus favorable que le *jus Latii*, sans être encore le *jus civitatis*.

Malaca,—Malaga d'aujourd'hui,—est mis par Pline l'Ancien au nombre des villes fédérées qu'il distingue des villes latines[1]. Le bronze nomme la cité : *Municipium Flavium Malacitanum;* ce nom de FLAVIUM ne se trouve pas dans les inscriptions que nous possédons[2]. La ville y est simplement appelée *Municipium Malacitanum*. Par exemple, dans cette inscription, qui est sans doute une base de statue[3] :

L. CAECILIO
Q. F. QVIRIN[4]
BASSO EX
DEC DEC MVN MAL[5]
VALERIA Q. F.
MACRINA VXOR
HONORE CONTENTA
IMPENSAM REMISIT.

Quant à Salpesa, qui est mentionnée par Pline comme une ville de la Bétique située dans le conventus d'Hispalis[6], et qui est connue par quelques monnaies, une inscription citée par M. Mommsen nous la fait connaître comme *Municipium Flavium Salpesanum*[7]. Cette inscription, que, suivant lui, toutes les collections ont empruntées aux *Antiquités de Séville*, de Rodriguez Caro[8], est ainsi conçue :

L (*ucius*) MARCIUS
L (*ucii*) F (*ilius*) L (*ucii*) N (*epos*)
L (*ucii*) PRON (*epos*) C (*aii*) ABN (*epos*)
QUIRIN (*a tribu*) SATURNIN (*us*)

[1] Pline, H. N., III, 3. Oppida omnia numero CLXXV. In iis coloniæ IX, municipia XVIII, Latio antiquitus donata XXIX, libertate VI, fœdere III, stipendiaria CXX.... Malaca cum fluvio fœderatorum.

[2] Céan. Bermudez, *Sumario de las Antiguedades Romanas que hay en España*, p. 317 et 318. Florez, *España sagrada*, t. XII, p. 275.

[3] Céan. Bermudez, p. 318.

[4] *Quinti filio, Quirina tribu.*

[5] *Ex decreto decurionum Municipii Malacitani.*

[6] Pline H. N., III, 3. (Quelques éditions portent : Alpesa.)

[7] Fabretti, 105, 249. Doni, 5, 105. Muratori, 1107, 7.

[8] *Antiguedades de Sevilla*, Séville, 1634, in-folio, reproduit par Masdeu, *Hist. critic. de España*, t. VI, c. XIII, A. I, n° 982.

ANN (*orum*) XIIX MENSIUM V
H (*ic*) S (*itus*) E (*st*).
HUIC ORDO
MUNICIPI FLAVII SALPESANI
LAUDATIONEM
LOCUM SEPULTURÆ
STATUAM PEDESTREM
IMPENSAM FUNERIS
ORNAMENTA DECURIONATUS
DECREVIT,
EIDEMQUE
OMNES HONORES
A POPULO ET INCOLIS
HABITI SUNT.
[L. MARCIUS L. F.]
[*qui*]RINA PROCULUS PATER
[HONORE ACCEPTO],
[IMPENSA]M REMISIT.

Caro possédait cette inscription, qu'on avait trouvée à Utrera en réparant l'église de la Vierge, et il supposait que ce monument avait été apporté de Facialcazar, pays situé à une lieue d'Utrera, et qui était pour lui l'ancienne Salpesa. C'est aussi l'opinion de Céan. Bermudez [1], qui ajoute qu'il y reste d'anciennes ruines romaines. Facialcazar appartient à la province de Séville, et est par conséquent à une assez grande distance de Malaga.

Il est remarquable que Pline et les monnaies nomment la cité *Salpesa*; l'inscription de Caro : *Municipium Flavium Salpesanum*, tandis que notre bronze la nomme : *Municipium Flavium Salpensanum* [2].

Que Malaga soit devenue une ville latine sous Vespasien, et qu'elle ait pris le titre de Municipium *Flavium*, cela n'a rien d'improbable ; nous savons que Vespasien donna le droit de latinité à toute l'Espagne [3], et on trouve dans la Péninsule une

[1] Céan. Bermudez, p. 266. Berlanga, § III.
[2] *Æs Salp.*, cap. XXVIII et XXIX.
[3] Plinius, H. N., III, 3, 30 : Universæ Hispaniæ Vespasianus imperator Augustus jactatum procellis reipublicæ Latium tribuit.

foule de municipes qui s'intitulent chacun : Municipium *Flavium* [1]. Quoiqu'on ne trouve pas cette adjonction dans les inscriptions de Malaga, et aussi quoique la forme *Salpensanum* soit nouvelle, il y a trop d'exemples de diversités semblables pour que je voie dans ces deux faits une objection grave, mais cependant il est bon d'en faire la remarque.

La date des deux monuments n'est pas moins clairement indiquée que les cités auxquelles ils appartiennent. Les deux bronzes désignent comme actuellement régnant l'empereur César Domitien Auguste, mais sans lui donner le titre de Germanicus, qu'il prit en 84. Domitien ayant commencé de régner le 13 septembre 81, on voit que c'est entre 81-84 qu'il faut placer la promulgation des deux lois municipales que nous allons examiner: je dis les deux lois, car c'est bien le titre qu'elles portent, quoique émanées de l'empereur.

§ 2. — Quelques observations sur cette découverte.

Avant de critiquer le texte de ces deux lois, il est bon de se demander s'il n'y a pas dans la découverte de ces inscriptions quelque chose de singulier et qui porte au doute.

Et d'abord, puisque ce sont des monuments cachés avec tant de précaution, comment se fait-il qu'on ne trouve qu'un morceau de la table de Malaga, et celui sans doute qui a dû perdre le premier de son importance, puisqu'il y est question de priviléges municipaux qui ont rapidement disparu. Il y avait deux ou trois tables avant celle qu'on a retrouvée, et au moins une qui suivait; par quel hasard n'en a-t-on enfoui qu'une seule? Les anciens bronzes qu'on a découverts en Italie ont été perdus et détruits par la guerre, l'incendie ou la ruine, il est naturel qu'on n'en ait recueilli que des fragments; mais ici, où paraît la prudence humaine, où l'on a pris des précautions minutieuses, il semble que la loi tout entière aurait dû échapper aux injures du temps. Si le monument est véritable, de nouvelles fouilles nous en rendront sans doute les autres parties.

Le LIEU ensuite est fait pour étonner, du moins en ce qui touche la loi de Salpesa. Par quel hasard a-t-on apporté de si loin, pour l'enterrer à Malaga, un bronze qui ne concernait point cette

[1] Céan. Bermudez, p. 278, 292, 316, etc.

ville? Suivant M. Berlanga, ce serait au cinquième siècle que les Espagnols, fuyant devant les Goths, auraient emporté cette loi avec eux, comme Enée emportait ses Pénates. Suivant M. Mommsen [1], qui, du reste, ne donne son opinion que comme une pure hypothèse, c'est Malaga qui, ayant besoin de combler une lacune de sa loi municipale, aurait emprunté à la cité de Salpesa, déjà en décadence, cette part d'une loi commune. Ces deux conjectures sont peu satisfaisantes et n'expliquent rien.

Ajoutez que sur le bronze de Malaga on a effacé le nom de Domitien, ce qui est arrivé à la plupart des monuments, même privés, qui portaient le nom du tyran, tandis qu'on l'a respecté sur la table de Salpesa, là où il figure de façon tout exceptionnelle [2]. On ne peut pas supposer cependant que ce dernier bronze ait été caché du vivant de Domitien, puisqu'on l'a mis en terre avec la table de Malaga où le nom de l'empereur est gratté, et il devient difficile d'expliquer comment on a ménagé avec un soin tout particulier ce monument, qui consacre à Domitien un chapitre spécial. C'est par un effet du hasard, dit M. Mommsen, que ce nom n'a pas été rayé. Je le veux bien ; mais à chaque pas nous allons rencontrer le hasard.

C'est encore le hasard, sans doute, qui expliquera la condition exceptionnelle de ces bronzes, qui sont restés en terre de quatorze à dix-sept cents ans. Les voilà placés sur des briques pour les isoler et les soutenir, couverts de toile pour qu'ils ne s'éraillent pas, et si bien protégés par l'industrie de ceux qui les ont cachés, ou par la fortune, qu'après tant de siècles ils ne sont ni cassés, ni rongés par la rouille. On les trouve dans le même état que s'ils étaient enterrés de la veille : point de fracture, point de lacune ; rien n'y manque ; il y a même encore un reste de la toile qui les a enveloppés. Y a-t-il un second exemple d'antiques aussi miraculeusement conservés?

Mais, dira-t-on, songez au poids de ces deux tables, au soin qu'il aurait fallu prendre pour les rédiger et les graver, au prix et à la difficulté d'un pareil travail : comment supposer qu'un faussaire eût couru de tels risques pour un résultat peut-être insignifiant. C'est là, je l'avoue, une objection des plus fortes, et à

[1] Mommsen, p. 389.
[2] *Æs Salp.*, ch. XXIII.

laquelle il est difficile de trouver une réponse, mais j'en trouve encore moins au prodige de cette parfaite conservation. A toute force, il est possible de supposer la hardiesse d'un faussaire (je ne parle point de l'habileté de la rédaction, puisque je ne la reconnais pas); il me paraît impossible d'admettre qu'un bronze reste quinze siècles en terre sans se briser ni se rouiller.

Une loi écrite sur cinq colonnes est encore quelque chose de particulier, et je ne crois pas qu'à cette époque on en trouve d'autre exemple. Quant au caractère dont M. Berlanga a donné un échantillon de huit lignes, je n'ai pas assez l'habitude des anciens monuments pour en juger, quoique je trouve dans le fac-simile une hardiesse, un laisser-aller dans les traits qui ressemble peu à la gravure régulière et pénible des quelques bronzes que j'ai vus en Italie. Qu'on rapproche, par exemple, le fac-simile de M. Berlanga de celui que M. Desjardins nous a donné de la Table de Velleia, gravée sous le règne de Trajan; je crois qu'on sera frappé de la différence des deux monuments. On dirait, comme le remarque M. Berlanga, que le graveur a copié un ancien manuscrit. Cette imitation d'un manuscrit expliquerait quelques abréviations que les inscriptions ne nous donnent pas: M.O.M. pour *mancipio manuque*, Q.M. pour *quominus*, I.D.P. pour *jure dicundo præest*, C.R. signifiant à la fois *civis romanus* et *civitas romana*, M.M. pour *municipes municipii*. Ce qui n'est pas moins étrange, c'est le signe : R. se trouvant à côté de chaque titre de chapitre. C'est ainsi que dans le manuscrit de Gaius on indique les rubriques, mais c'est la première fois qu'il en est question sur un bronze, où ce mot n'a pas de sens.

Rubrica, chez les Romains, désigne, à proprement parler, la *pourpre*, Pline, H. N., XXXV, 12, 14, 15, et signifie, par une extension naturelle, un titre écrit à l'encre rouge; c'est ainsi qu'on trouve *rubrica* dans le Digeste, L. 2, § 3, *De interd.*, D. XLIII, 1. Recuperandæ possessionis causa (interdicta) proponuntur sub rubrica : *Unde vi*. Mais il s'agit de l'*album prætoris*, c'est-à-dire d'un tableau et non pas d'un bronze. *Ad album et rubricas*, dit Quintilien. Dans un passage des *Fragmenta Vaticana*, § 327, nous trouvons aussi « Paulus libro sexto quæstionum sub R. *De legitimis tutelis*; » mais il est question d'un manuscrit où les titres de chapitre sont écrits en rouge. On ne voit nulle part que chez les Romains *rubrica* ait pris un sens figuré, ni que

ce mot ait été employé comme synonyme de titre ou chapitre ; ce sont les glossateurs qui lui ont donné cette acception. Il ne faut pas oublier non plus qu'à la différence de l'édit, les lois étaient gravées et non pas écrites, et que par conséquent un titre à l'encre rouge n'aurait servi de rien.

Telles sont les observations extérieures que je soumets au lecteur. Il en est une dernière, d'une nature différente, et qui me semble mériter une grande attention. Le hasard, qui préside aux découvertes, nous surprend presque toujours. C'est, par exemple, un sujet auquel nous ne pensions pas, qui tout à coup nous apparaît sous un jour nouveau. C'est ainsi que Gaius nous a fait des révélations inattendues sur les Latins Juniens et les Déditices. Ici, au contraire, ce sont des questions sur lesquelles on discute depuis trente ans, qui reçoivent une décision d'un monument découvert tout à point pour nous apprendre ce qu'étaient les cités ayant le *jus Latii*; c'est un hasard intelligent. Il est vrai que le texte nouveau change les notions que nous croyons les plus certaines; mais, tandis que Gaius, en réformant nos idées, nous faisait mieux comprendre des textes dont le vrai sens nous avait échappé, ici, au contraire, c'est un démenti donné à Gaius et aux textes anciens les plus clairs; c'est, par exemple, la puissance paternelle, la *manus* et le *mancipium* reconnus comme un droit commun aux Latins et aux Romains, c'est l'*optio tutoris* accordée aux deux sexes. Ajoutez que la langue nous permet en général de fixer l'âge d'un monument, et qu'ici la langue a un caractère étrange. Loin de suivre les formes sacramentelles, de reproduire les expressions techniques de la jurisprudence romaine, elle en invente d'incompréhensibles, et cela dans le siècle d'Auguste et de Trajan [1]. Cette loi isolée, qui ne s'accorde pas avec Gaius, et qui nous révèle un droit tout nouveau et souvent peu raisonnable, ces formes irrégulières, ce style d'une latinité suspecte, me semblent inconciliables avec la séverité de la jurisprudence romaine, et j'ai peine à comprendre qu'un savant aussi distingué que M. Mommsen, et aussi pénétré de l'esprit romain, n'ait pas eu plus de scrupules en face de toutes ces nouveautés.

[1] *Cives Latini, duæ tertiæ partes*, etc.

I.

§ 2. — Bronze de Salpesa.

(*Æs Salpensanum.*)

Je passe maintenant aux critiques de détail, en commençant, comme M. Mommsen, par l'Æs SALPENSANUM. Je donne le texte de M. Berlanga, mais revu sur une copie prise à Malaga par M. Bussemaker, et que je dois à l'obligeance de ce savant distingué. J'y joins les ingénieuses corrections de M. Mommsen et je donne en outre la traduction française et mes observations sur les points qui me semblent suspects. Il serait impossible de ramener à un exposé systématique toutes ces objections particulières, et le moyen que j'emploie est, je crois, le plus clair et le plus court. Je n'ai pas cru nécessaire de reproduire le texte en petites capitales, désirant surtout rendre le monument accessible aux jurisconsultes, et ne voulant pas les effrayer par des formes typographiques auxquelles ils sont peu habitués. Du reste, le texte paraît assez lisible, et il est assez complet pour qu'il n'y ait guère de place pour ces heureuses corrections que facilite la ressemblance des petites capitales avec le caractère original de l'inscription.

(XXI.)

Abierint (*a*)[1] cum parentibus, conjugibusque, hac liberi (*b*) qui legitimis nuptis quæsiti in potestatem parentium[2] fuerunt (*c*), item nepotibus ac neptibus filio natalis, (*d*) qui quæque in potestate parentium fuerint, dum ne plures C. R. sint qua (*e*) quod ex H. L. magistratus creare oportet[3].

(*a*) Mommsen supplée : *Qui II. vir, ædilis, quæstor, ex hac lege factus erit cives Romani sunto cum post annum magistratu.*

(XXI.)

Quiconque en vertu de cette loi aura été nommé duumvir, édile, questeur, sera citoyen romain à la sortie de sa magistrature, avec ses père et mère, son épouse, ses enfants nés de noces légitimes et en puissance et les petits-enfants de son fils qui seront en puissance, pourvu qu'il n'y ait pas plus de citoyens romains qu'on ne doit créer de magistrats par cette loi.

(*b*) M. *ac liberis*.
(*c*) M. *fuerint*.
(*d*) M. *natis natabus*.
(*e*) M. *quam*.

XXII.

R. UT QUI CIVITAT. ROMAN. CONSEQUANTUR MANEANT IN EORUMDEM[4] M.O.M. POTESTATE[5].

Qui quæve ex H. L., exve ex edicto imp. Cæsaris Aug.[6] Vespa-

XXII.

RUBRIQUE. QUE CEUX QUI OBTIENNENT LA CITÉ ROMAINE RESTENT SOUS LE MANCIPIUM, LA MANUS OU LA PUISSANCE DES MÊMES.

Toutes les personnes, hommes ou femmes, qui auront obtenu la cité

siani, impve Titi Cæsaris Aug. aut imp. Cæsaris Aug. Domitiani P. P. civitatem Roman. consecutus consecuta erit, is ea, in ejus qui C. R. H. L. factus erit potestate manu mancipio, cujus esse deberet si civitate Romana (a)[7] mutatus mutata non esset, esto, idque jus tutoris optandi [8] habeto quod haberet si a cive Romano ortus orta neque civitate mutatus mutata esset.

romaine en vertu de cette loi, ou en vertu de l'édit de l'empereur César Auguste Vespasien, ou de l'empereur Titus César Auguste, ou de l'empereur César Auguste Domitien, père de la patrie, resteront en la puissance, en la main, sous le mancipium de celui qui sera fait citoyen romain par cette loi, comme si elles n'avaient pas changé de cité romaine (*ou* comme si elles n'avaient pas été changées par la cité romaine) et elles auront le droit de se choisir leur tuteur, comme elles l'auraient eu si elles étaient nées d'un citoyen romain, et qu'elles n'eussent pas changé de cité (*ou* qu'elles n'eussent pas été changées par la cité).

(*a*) Mommsen retranche *romana*, qui est bien dans le texte.

XXIII.

R. UT QUI C. R.[9] CONSEQUENTUR JURA LIBERTORUM [10] RETINEANT.

Qui quæve H. L., exve edicto imp. Cæs. Vesp. Aug., impve Titi Cæs. Vespasian. Au., aut imp. Cæs. Domitiani Aug. [11] C. R. consecutus consecuta erit, is in libertos libertasve suos suas paternos paternas [12] qui quæ in C. R. non venerit, (*a*) deque bonis eorum earum et is quæ libertatis causa inposita sunt idem jus eademque condicio esto quæ esset si civitate mutatis mutatæ (*b*) non esset.

XXIII.

RUBRIQUE. QUE CEUX QUI OBTIENDRONT LA CITÉ ROMAINE GARDENT LES DROITS DE PATRONAGE.

Quiconque, en vertu de cette loi ou de l'édit de l'empereur César Vespasien Auguste, ou de l'empereur Titus César Vespasien Auguste, ou de l'empereur César Domitien Auguste, obtiendra la cité romaine, celui-là conservera le patronage sur les affranchis ou affranchies paternels ou paternelles, qui ne seront point entrés dans la cité romaine, et quant à leurs biens, et aux charges de la liberté, il y aura même droit et même condition que s'il n'*était* pas *changés* de cité.

(*a*) Berlanga a *convenerit*, mais M. Bussemaker a lu *non venerit*, que Mommsen avait conjecturé.
(*b*) Mommsen : *mutatus mutata*.

XXIIII.

R. DE PRÆFECTO IMP. CÆSARIS DOMITIANI AUG. [13]

Si ejus municipi decuriones conscriptive, municipesve, imp. Cæsaris Domitiani (*a*) Aug. P. P. II viratum communi nomine municipum ejus municipi [14] detulerant (*b*), imp-

XXIIII.

RUBRIQUE. DU PRÉFET DE L'EMPEREUR CÉSAR DOMITIEN AUGUSTE.

Si les décurions, ou conscrits, ou citoyens de ce municipe déférent le duumvirat à l'empereur César Domitien Auguste, père de la patrie, au nom des citoyens de ce municipe,

(*a*) Mommsen : *Cæsari Domitiano*.
(*b*) M. *detulerint*.

ve Domitiani Cæsaris (*a*) Aug. P. P.[15] eum IIviratum receperit et loco suo præfectum quem esse jusserit, is præfectus eo VE (*b*) esto quo esset si eum IIvir I. D. ex H. L. solum creari oportuisset, isque ex H. L. solus IIvir I. D. creatus esset[16].

(*a*) M. *imp. que Domitianus Cæsar.*

XXV.

R. DE JURE PRÆF. QUI A II VIR RELICTUS SIT [17].

Ex IIviris qui in eo municipio I. D. P. uter postea ex eo municipio proficiscetur, neque eo die in id municipum (*a*) esse se rediturum arbitrabitur, quem præfectum municipi, non minorem quam annorum xxxv. ex decurionibus conscriptisque[18] relinquere volet, facito ut is juret[19] per Jovem et divom Aug. et dium Claudium[20], et divom Vesp. Aug. et divom Titum Aug.[21] et genium imp. Cæsaris Domitiani Aug. deosque Penates, quæ IIviri (*b*) qui I. D. P. H. L. facere oporteat, se dum præfectus erit, de (*c*) quæ eo tempore fieri possint facturum, neque adversus ea acturum (*d*), scientem D. M.; et cum ita juraverit, præfectum eum ejus municipi relinquito, et (*e*) qui ita præfectus relictus erit, donec in id municipium alteruter ex IIviris adierit[22], in omnibus rebus id jus eaque potestas esto præterquam de præfecto relinquendo et de C. R. consequenda, quod jus quæque potestas H. L. II viri in jure (*f*) dicundo præerunt datur[23], isque dum præfectus erit, quotiensque municipium egressus erit, ne plus quam singulis diebus abesto[24].

(*a*) Mom. *municipium.*

(*b*) M. *duumviros.*

(*c*) M. DT (*dumtaxat*). Bussemaker croit avoir lu PP. La conjecture de Mommsen est probable.

(*d*) M. *facturum.*

(*e*) M. *ei.*

(*f*) M. *duumviris qui jure dicundo.*

et que l'empereur Domitien César Auguste, père de la patrie, accepte ce duumvirat et ordonne un préfet en son lieu et place, que ce préfet ait *tel droit et tel rang* qu'il aurait si en vertu de cette loi il eût fallu le créer seul duumvir *jure dicundo*, et qu'en vertu de cette loi il eût été créé seul duumvir *jure dicundo*.

(*b*) M. *jure locove.*

XXV.

RUBRIQUE. DES DROITS DU PRÉFET QUI EST LAISSÉ PAR LE DUUMVIR.

Des deux duumvirs qui président à la juridiction de la cité, quel que soit celui qui s'absente et ne croie pas revenir le même jour dans la cité, celui-là aura le droit de choisir parmi les décurions un préfet du municipe, majeur de trente-cinq ans. Il le fera jurer par Jupiter et le divin Auguste, et le divin Claude, et le divin Vespasien Auguste, et le divin Titus Auguste, et le génie de l'empereur César Domitien Auguste, et les dieux Pénates, [afin qu'il s'engage] à faire seulement, tant qu'il sera préfet, ce que doivent faire les duumvirs chargés de la juridiction, et à ne rien faire au contraire sciemment et par fraude, et après qu'il aura juré on le laissera préfet du municipe. Et jusqu'au retour de l'un des duumvirs, celui qui aura été ainsi laissé comme préfet aura le droit et la puissance que la loi présente donne aux duumvirs, hormis qu'il ne pourra laisser un préfet [à sa place], et acquérir la cité romaine [par l'exercice de sa magistrature]. Et tant qu'il sera préfet, chaque fois qu'il sortira de la cité, qu'il ne s'absente pas plus d'un jour.

XXVI.

R. DE JUREJURANDO IIVIR ET ÆDIL. ET Q.

Duovir. qui in eo municipio I. D. P. item ædiles (a) in eo municipio sunt, item quæstores qui in eo municipio sunt, eorum quisque in diebus quinq. proxumis post H. L. datam, quique IIvir., ædiles, quæstoresve postea ex H. L. creati erunt, eorum quisque in diebus quinque proxumis ex quo IIvir, ædilis, quæstor esse cœperit, priusquam decuriones conscriptive habeantur [25], juranto pro contione [26] per Jovem et dium Aug. et divom Claudium et divom Vespasianum Aug. et divom Titum Aug. et genium Domitiani Aug. [27] deosque Penates se quod quemque (b) ex H. L. ex quod (c) re communi M. M. Flavi Salpensani censeat recte esse facturum, necve (d) adversus H. L. remve communem municipum ejus municipi facturum scientem D. M. quosque prohibere possit prohibiturum [28], neque se aliter consilium habiturum neq. aliter daturum [29], neque sententiam dicturum, quamve (e) H. L. ex qua (f) re communi municipum ejus municipi censeat fore. Qui ita non juraverit is HS. X. municipibus ejus municipi D. D. esto [30] ejusque pecuniæ deque ea pecunia municipum ejus municipi cui (g) volet, cuique per hanc legem licebit, actio, petitio, persecutio esto [31].

(a) Momm. *œdiles qui.*
(b) M. *quodquomque.*
(c) M. *exque.*
(d) M. *neque.*
(e) M. *quam ut.*
(f) M. *ex que.*
(g) M. *qui volet.*

XXVI.

RUBRIQUE. DU SERMENT DES DUUMVIRS, DES ÉDILES ET DES QUESTEURS.

Les duumvirs qui président à la juridiction, les édiles qui sont actuellement en place, ainsi que les questeurs, prêteront serment dans les cinq jours qui suivront cette loi. Tous les duumvirs, édiles ou questeurs qui seront créés dans la suite en vertu de cette loi, prêteront serment dans les cinq jours qui suivront leur entrée en fonction, avant la première réunion des décurions. Ils jureront en public par Jupiter et le divin Auguste, et le divin Claude et le divin Vespasien Auguste, et le divin Titus Auguste et le génie de Domitien Auguste, et les dieux Pénates, qu'ils exécuteront fidèlement tout ce qu'ils croiront être commandé par cette loi, et intéresser les citoyens du municipe Flavium Salpensanum, et qu'ils ne feront rien sciemment ni en fraude contre cette loi ou contre les intérêts des citoyens de ce municipe, qu'ils empêcheront ceux qu'ils pourront empêcher, qu'ils ne tiendront pas autrement le conseil, qu'ils ne l'accorderont pas autrement, qu'ils ne parereront pas autrement que ne le veut cette loi ou l'intérêt commun des citoyens de ce municipe. Qui ne jurera pas ainsi sera condamné à payer dix mille sesterces aux citoyens de ce municipe, et l'action personnelle et réelle ou la poursuite extraordinaire de cet argent appartiendra à tout citoyen de ce municipe qui le voudra, ou à qui cette loi le permet.

XXVII.

R. DE INTERCESSIONE IIVIR ET ÆDIL (a). Q. [32].

Qui IIvir. aut ædiles aut quæstores ejus municipi erunt his II vir inter se IT (b) cum aliquis al-

(a) Mom. *œdilium et.*

XXVII.

RUBRIQUE. DE L'INTERCESSION DES DUUMVIRS, DES ÉDILES ET DES QUESTEURS.

Quant aux duumvirs, édiles ou questeurs de ce municipe, que les duumvirs aient le droit et la puis-

(b) M. *et.*

terutrum eorum aut utrumque ab ædiles ædilibus, aut quæstores (*a*) quæstoribus appellabit, item ædilibus inter se (*b*) intercedendi in triduo proxumo quam appellatio facta erit poterit qui (*c*) intercedi quod ejus adversus H. L. non fiat, et dumne amplius quam semel quisque eorum in eadem re apelletur, jus potestasque esto, neve quis adversus ea quicquam (*d*) intercessum erit facito [33].

sance de s'opposer mutuellement leur *veto*, et il en sera de même quand quelqu'un appellera à l'un d'eux ou à tous deux d'un des édiles ou des édiles, d'un des questeurs ou des questeurs; que de même les édiles aient entre eux le même droit de s'opposer leur *veto* dans les trois jours de l'appel, quand on pourra intercéder sans violer cette loi, et pourvu qu'on ne puisse appeler aucun de ces magistrats plus d'une fois dans la même affaire, et qu'on ne fasse rien contre le *veto* une fois déclaré.

(*a*) M. *quæstore.*
(*b*) M. ajoute *item quæstoribus inter se.*
(*c*) Je lis : *poterit que.*
(*d*) M. *quid quom.*

XXVIII.

R. DE SERVIS APUD IIVIR. MANUMITTENDIS.

Si quis municeps municipi Flavi Salpensani qui Latinus erit aput IIvir qui juredicundo præerunt [34] ejus municipi servom suom servamve suam ex servitute in libertate (*a*) manumisserit, liberum liberamve esse jusserit, dum ne quis pupillus, neve quæ virgo mulierve sine tutore auctore, quem quamve manumittat, liberum liberamve esse jubeat, qui ita manumissus liberve esse jussus erit, liber esto, quæque ita manumissa liberave (*b*) jussa erit, libera esto uti qui optume (*c*), jure latini libertini liberi sunt erunt [35], tum (*d*) is qui minor XX annorum erit ita manumittat si causam manumittendi justa (*e*) esse [36] is numerus decurionum [37], per quem decreta H. L. facta (*f*) rata sunt, censuerit.

XXVIII.

R. DE L'AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES DEVANT LES DUUMVIRS.

Si quelque citoyen latin du municipe Flavium Salpensanum veut affranchir quelque homme ou femme esclave devant les duumvirs qui président à la justice, pourvu que ce ne soit pas un pupille, ou une vierge ou une femme qui affranchisse sans l'autorisation d'un tuteur, l'affranchi sera libre, et l'affranchie sera libre, et de la meilleure condition des affranchis latins. Le mineur de vingt ans pourra affranchir si le nombre des décurions nécessaire pour ratifier les décrets faits en vertu de cette loi trouve juste la cause d'affranchissement.

(*a*) Mom. *libertatem.*
(*b*) M. *liberave esse.*
(*c*) M. *optimo.*
(*d*) M. *dum.*
(*e*) M. *justam.*
(*f*) M. *facta hac lege.*

XXIX[38].

R. DE TUTORUM DATIONE[39].

Cui tutor non erit incertusve[40] erit, si is e reve (*a*) municeps municipi Flavi Salpensani erit, et pupilli pupillæve[41] non erunt, et ab IIviris qui I. D. P. ejus municipi, postulaverit uti sibi tutorem det (*b*), eum quem dare volet nominaverit, dum (*c*) is a quo postulatum erit sive unum sive plures collegas[42] habebit et (*d*) omnium collegarum sententia qui tum in eo municipio intrave fines municipi ejus erit, causa cognita, si ei videbitur (*e*) eum qui nominatus erit tutorem dato, sive is ea ve cujus nomine ita postulatum erit pupil. pupillave erit, sive is a quo postulatum erit non habebit collegamque (*f*) ejus in eo municipio intrave fines ejus municipi nemo erit, cum (*g*) is a quo ita postulatum erit causa cognita in diebus X. proxumis ex decreto decurionum, quod cum duæ partes decurionum non minus adfuerint factum erit[43], eum qui nominatus erit quo ne ab justo tutore tutela habeat (*h*) ei tutorem dato. Qui tutor H. L. datus erit is et (*i*) cui datus erit quo ne ab justo tutore tutela habeat (*j*) tam justus tutor esto quam si is C. R. et adgnatus proxumus C. R. tutor esset[44].

XXIX.

RUBRIQUE. DE LA DATION DES TUTEURS.

Celui qui n'aura pas de tuteur, ou dont le tuteur est incertain, s'il est citoyen du municipe, et s'ils ne sont pas pupilles ou pupilles, et s'il demande aux duumvirs chargés de la juridiction qu'on lui donne un tuteur, et qu'il nomme celui qu'il désire, alors le magistrat à qui on s'adresse, qu'il ait un seul ou plusieurs collègues, mais de l'avis de tous les collègues qui seront dans la cité, et après avoir examiné l'affaire, donnera s'il veut pour tuteur celui qu'on lui aura désigné. Si celui ou celle au nom de qui la demande est faite est un pupille ou une pupille, ou si celui à qui on adresse la demande n'a pas de collègue, ou que le collègue ne soit pas présent, alors, après examen de la cause et dans les dix jours, et après un décret rendu par les décurions réunis au nombre des deux tiers, le magistrat donnera pour tuteur celui qu'on lui a désigné, pourvu que la tutelle ne sorte pas des mains du tuteur légitime. Celui qui sera donné pour tuteur en vertu de cette loi sera à l'égard de celui à qui il a été donné (pourvu que la tutelle légitime ne se perde pas), tuteur aussi légitime que si le pupille était citoyen romain, et que le plus proche agnat, citoyen romain, fut tuteur.

(*a*) Mommsen *eave*.
(*b*) Mom. *det et*.
(*c*) Mom. *tum*.
(*d*) Mom. *ex*.
(*e*) Berlanga avait lu *si ei ut debetur;* Mommsen avait proposé la vraie lecture.
(*f*) M. *collegam collegave*.
(*g*) M. *tum*.
(*h*) M. *abeat*.
(*i*) M. *ei*.
(*j*) M. *abeat*.

NOTES DU BRONZE DE SALPESA.

[1] Abierint. Il est singulier que notre monument commence par le milieu d'une phrase. On le comprendrait si les différentes tables avaient été faites pour être superposées, comme, par exemple, le sénatus-consulte : *de Imperio Vespasiani* : mais à la façon dont elles sont gravées, elles étaient faites pour être mises à côté les unes des autres, et c'est tout

au moins une maladresse du graveur que de ne pas achever un titre avec la fin de la dernière colonne de la table précédente.

[1] In potestatem parentium. Ceci suppose que les Latins de Salpensa avaient sur leurs enfants une puissance paternelle semblable à la *patria potestas* des Romains, quoique Gaius, 1, 55, dise le contraire. « In potestate nostra sunt liberi nostri quos justis nuptiis procreavimus. *Quod jus proprium civium Romanorum est : fere enim nulli alii sunt homines, qui talem in filios suos habent potestatem, qualem nos habemus.* Idque divus Hadrianus edicto quod proposuit de his qui sibi liberisque suis ab eo civitatem Romanam petebant significavit. Nec me præterit Galatarum gentem credere in potestatem parentum liberos esse. *Ibid*, 189. *Soli cives Romani videntur tantum liberos in potestate habere.*

La conséquence de ce privilége des citoyens romains, c'est que lorsqu'on accordait le droit de cité à des étrangers, à des *peregrini*, les enfants n'étaient point en la puissance de leur père, à moins d'une concession expresse de l'empereur. La loi était même si rigoureuse, que si un étranger obtenait le droit de cité pour lui et pour sa femme, l'enfant dont cette femme était enceinte naissait citoyen romain, mais non pas en puissance de son père. Gaius, I, 93, 94, 95. Plin. *Epist.* x. 6. Il y avait une exception pour les Latins quand on donnait la cité à eux et à leurs enfants; en ce cas, qui ressemble à celui qui nous occupe, les enfants passaient en puissance. Gaius, 94 : *Item si quis* (*peregrinus sc.*) *cum uxore prægnante civitate Romana donatus sit, quamvis is qui nascitur* [civis] *Romanus sit, tamen in potestate patris non fit : idque subscriptione divi Hadriani significatur*... 95 : *Alia causa est eorum qui Latini sunt, et cum liberis suis ad civitatem Romanam perveniunt; nam horum* in potestate fiunt *liberi, quod jus quibusdam peregrinis*... Vient ensuite une lacune d'une vingtaine de mots, et Gaius continue ainsi, § 96 : ... *magistratum gerunt, civitatem consecuntur, minus latum est, cum hi tantum qui vel magistratum vel honorem gerunt, ad civitatem Romanam perveniant, idque compluribus epistolis principum significatur.*

Rappeler toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu ce passage, et comment Niebuhr, par une correction peu heureuse (*Latium* pour *latum*), a imaginé un *majus* et un *minus Latium*, ce serait chose inutile. Puchta a remarqué depuis longtemps (Inst. 1, p. 236), que le sens général du passage n'était pas douteux. Aux Latins qui parvenaient au droit de cité avec leurs enfants, sans doute par la faveur du prince, Gaius opposait ces autres Latins qui y arrivaient par l'exercice d'une magistrature, et qui y arrivaient seuls.

Ce droit de devenir citoyen romain par l'exercice d'une fonction municipale était le privilége principal des cités latines; Rome avait ainsi trouvé moyen de désarmer la résistance en s'agrégeant les principaux personnages des villes soumises; mais nulle part on ne voit que la faveur de la cité ait été communiquée aux femmes ni aux enfants*.

* Ascon., p. 3, ed. Orelli. Appien, *Guerres civiles*, II, 26. Strabon, IV, p. 187 Νέμαυσος ... ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον Λάτιον, ὥστε τοὺς ἀξιωθέντας ἀγορανομίας καὶ ταμιείας ἐν Νεμαύσῳ Ῥωμαίους ὑπαρχειν.

M. Mommsen reprend l'hypothèse de Niebuhr, ce *majus* et ce *minus Latium* qui ne reposent sur rien, et restitue ainsi la lacune de Gaius * : *Quod jus quibusdam peregrin* [*is*] civitatibus concessum est, tributo jure majoris Latii. Eo enim differunt Latium majus et minus, quod majus Latium est cum non solum qui magistratum ge]*runt* [sed conjuges et pa]*r*[en]*t*]es e]*t* [liberi] *etiam e*[orum qui] *magistratum gerunt*, etc. Mais franchement une critique régulière n'admet pas une restitution semblable, car, sans parler de sa hardiesse, cette restitution suppose une institution dont rien ne nous apprend l'existence, et cela s'appelle trancher la question par la question.

D'ailleurs, même avec cette hypothèse, on ne sort point de la difficulté. Admettons, pour un instant, qu'on ait mal compris Gaius, et que le Latin magistrat devienne citoyen romain avec sa femme et ses enfants, la chose semble contraire aux textes, mais en soi n'a rien d'impossible. Il y a plus d'un exemple de cette communication du droit de cité à toutes les personnes en puissance du chef de famille. Mais ce qui est inouï, c'est la cité donnée au père par extension de la concession faite au fils. Laissons de côté la restitution de M. Mommsen, qui place les parents après l'épouse, et qui, par cela seul, est inadmissible ; ne nous occupons que du privilége même ; je ne crois pas qu'on montre un texte qui l'appuie, car rien ne le justifie. Quoi de plus contraire à l'esprit des lois romaines qui élèvent si haut la puissance paternelle, que cette faveur qui, du fils, se reverserait sur le père ? On ne trouvera rien qui y ressemble ni dans l'histoire ni dans le droit. Notre texte même y est opposé ; en appelant à la cité les enfants *in potestate*, et la femme *in manu* (infra, chap. XXII), il fait de cette dépendance la condition d'admission au privilége du père et du mari, mais quel lien légal, quel lien de puissance soumet les parents au fils, pour que le privilége du fils se communique au père ou à la mère ?

[3] DUM NE PLURES C. R., etc. Nous avons raisonné en acceptant la restitution proposée par M. Mommsen, car autrement ce chapitre n'aurait pas de sens. Cette clause finale cependant nous laisse quelques doutes sur le mérite de la restitution, et peut-être pourrait-on interpréter notre texte dans un sens différent. Quoi qu'il en soit, en admettant avec M. Huschke le texte rétabli par M. Mommsen, il en résulte, par ce premier chapitre, un privilége exorbitant pour la cité de Salpesa, privilége sans pareil qui la met au-dessus des autres cités latines, et qui tranche de la façon la plus marquée avec les principes reçus dans le droit romain. Le chapitre suivant sera plus étrange encore.

[4] EORUMDEM est inutile, ou forme une ellipse bien forte.

[5] Ainsi le *mancipium*, la *manus*, la *potestas* sont des institutions qui existent chez les Latins aussi bien que chez les Romains. Pour la *potestas*, Gaius nous a dit précisément le contraire, *sup.*, note 2; et quand il nous parle des fils d'un Latin à qui on accorde la cité, il emploie l'expression : *in potestate fiunt* et non pas : *manent*. Gaius ne se sert pas d'expressions moins formelles pour la *manus*, 1,108 : *Quod et ipsum jus proprium*

* L'italique représente ce qui nous reste du texte de Gaius.

civium Romanorum est, et pour le *mancipium* 1,119 (qu'il ne faut pas confondre avec la *mancipatio*, qui n'en est que la forme) : *Quod et ipsum jus proprium civium Romanorum est*. Ces expressions sacramentelles trois fois répétées prouvent que la famille était constituée chez les Romains plus fortement qu'en aucun pays du monde, et qu'elle se distinguait tout à fait de la famille latine. Il faut donc supposer qu'il y avait pour Salpesa un droit latin particulier, et que ce droit latin était le droit romain même.

[6] Le nom d'AUGUSTE se met d'ordinaire après le nom propre de l'Empereur, tandis que celui de César le précède : Imp. Cæsar Vespasianus Augustus. Ici tout est brouillé, et au chapitre suivant tout est régulier. Rien cependant n'était moins arbitraire que l'ordre des noms des empereurs.

[7] ROMANA MUTATUS. Mommsen retranche ce mot ROMANA, qui n'a pas de sens. Ne pourrait-on pas supposer que le rédacteur de cette loi a entendu dire : comme s'il n'avait pas été *changé, transformé par la cité romaine*, ce qui ne serait pas de bonne latinité, mais au moins s'expliquerait.

[8] JUS TUTORIS OPTANDI. On sait qu'à Rome les femmes étaient soumises à une tutelle perpétuelle. La mort même de l'époux ne donnait point la liberté à la veuve ; elle retombait sous la tutelle des agnats, si le mari qui l'avait *in manu* ne lui avait donné un tuteur par testament. Mais quand s'affaiblit la rigueur des anciens usages, la coutume permit au mari de laisser par testament à la femme le choix de son tuteur. Gaius, 1, 150 : *In persona tamen uxoris quæ in manu est, recepta est etiam tutoris optio, id est ut liceat ei permittere quem velit ipsa tutorem sibi optare, hoc modo :* TITIÆ UXORI MEÆ TUTORIS OPTIONEM DO. Ce droit du mari étant une conséquence de la *manus* romaine, il est singulier de le retrouver dans une cité latine ; mais ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'on ne voit pas l'utilité de cette clause, même en supposant l'existence de la *tutoris optio* à Salpesa. En effet, pour que la femme puisse se prévaloir de ce droit, il faut que le mari le lui ait laissé par testament ; mais si le mari a fait son testament avant de devenir citoyen romain, cet acte est sans valeur à cause de la *capitis deminutio* qu'il subit en changeant de cité (Ulp. *fragm.* XXIII, 4 ; Gaius. II, 145) ; et si, au contraire, il fait un testament après être devenu citoyen, et après que la loi lui a conservé la *manus*, il agit suivant le droit commun des Romains, et la clause de la loi était inutile. Mommsen suppose que la *tutoris optio* est un droit particulier aux Romains, et qu'on a voulu, par une sanction spéciale, le communiquer aux nouveaux citoyens. C'est une explication forcée, car la loi, au contraire, conserve la *tutoris optio* comme la *manus*, le *mancipium*, la *potestas*, c'est-à-dire comme des institutions latines ; et on ne voit pas pourquoi la jurisprudence qui avait accepté la *tutoris optio* (Gaius II, 150) eût fait une distinction que la sévérité d'une loi formelle pourait seule justifier.

Mais ce n'est là que la moindre difficulté de ce *jus tutoris optandi* (et, pour le dire en passant, dans le droit romain, où toutes les expressions sont sacramentelles, on ne trouve point *jus tutoris optandi* comme synonyme de *tutoris optio*). Ce droit ne pouvait évidemment s'appliquer qu'à la veuve. On

comprend qu'une femme majeure, habituée à la vie civile, n'ait besoin d'un tuteur que comme d'une autorité utile pour certains actes, et il n'y a pas grand inconvénient à lui en laisser le choix ; mais pour les autres personnes qui ont des tuteurs, c'est-à-dire pour les mineurs impubères, il n'en peut être ainsi, et la définition même de la tutelle en donne la raison : Inst., I, 13, § 1 : *Est autem tutela, ut Servius definivit, vis ac potestas in capite libero ad tuendum eum qui propter ætatem se defendere nequit, jure civili data ac permissa.* Un enfant qui a moins de douze ou de quatorze ans ne peut pas se choisir un tuteur ; il lui faudrait un conseil, c'est-à-dire un autre tuteur pour qu'il pût sans danger pour lui-même abdiquer entre les mains d'un protecteur. Cela est évident ; aussi, toutes les législations du monde ont imaginé une institution semblable à la tutelle. La loi de Salpesa fait exception ; elle laisse le choix du tuteur, non-seulement à la femme, mais à l'homme, c'est-à-dire au mineur. M. Huschke, frappé de cette énormité, a essayé de tourner la difficulté : il s'agit pour lui du mari qui teste, et après les mots *jus tutoris optandi*, il voudrait insérer : *vir et uxor*. L'idée est ingénieuse, mais elle est inconciliable avec le *jus tutoris optandi*, qui ne peut pas signifier le droit de léguer à la femme la *tutoris optio*. M. Mommsen (page 459) ne donne d'autre raison sinon que la rédaction est mauvaise, et qu'évidemment il ne peut être question que de la femme. Par malheur, on trouve une disposition analogue dans le chapitre XXIX de notre loi, et on y voit l'homme qui n'est plus pupille autorisé, en certains cas, à demander un tuteur aussi bien que la femme. C'est encore un vice de rédaction, dit M. Mommsen. Soit ; mais que n'expliquera-t-on pas par de pareils moyens ?

Reste toujours une chose évidente, c'est que ce chapitre, en considérant la *manus*, le *mancipium*, la *potestas*, comme institutions latines, donne un démenti à Gaius, et que par sa rédaction, en ce qui touche la *tutoris optio*, il donne un démenti au sens commun.

[9] C. R. pour *civitas Romana* ; au chapitre XXII ce sigle signifiait *civis Romanus*.

[10] JURA LIBERTORUM est pris ici comme synonyme de JUS PATRONATUS. C'est une expression qui semble peu régulière, mais il y en a un exemple dans le Digeste, *De jure patron.*, liv. XXXVII, tit. XIV, l. 4.

[11] Il manque le P. P. (*Pater patriæ*) qui se trouve aux chapitres XXII et XXIV.

[12] PATERNOS PATERNAS. Dès qu'on accorde le droit de patronage au nouveau citoyen romain (et il fallait d'ordinaire une concession expresse [*]), on ne voit point pourquoi il n'aurait pas le droit de patronage sur les esclaves qu'il a affranchis lui-même, aussi bien que sur les affranchis paternels. Quel est le sens de cette restriction, ou pourquoi cette indication ? Je n'y vois qu'une raison, c'est que le rédacteur de la loi (en le supposant moderne) a eu sous les yeux le passage du Digeste que j'ai indiqué note 10, et qu'il lui a pris à la fois l'expression *jura libertorum* que je n'ai trouvée que là et qui date de Sévère (Pline, dans son excellent latin,

[*] Pline, *Ep.* X, 6. *Rogo ergo ut propinquis ejus des civitatem, item liberis ejusdem Chrysippi, ita ut sint in patris potestate, utque iis in libertos servetur jus patronorum.*

dit *jus patronorum*), ainsi que le mot *paternorum* qui repose sur une mauvaise leçon : *Jura libertorum paternorum * liberis, quum pater eorum erat perduellionis damnatus, salva esse divi Severus et Antoninus rescripserunt, sicut ex alia causa punitorum liberis jura libertorum salva sunt.* Il me semble qu'il y a dans la ressemblance de ces deux textes tous les indices d'une fabrication.

[13] Voilà un chapitre singulier. Qu'une loi municipale établisse un règlement pour le cas où l'on offrira le duumvirat à l'empereur, cela n'a rien qui surprenne, car il y a beaucoup d'exemples de fonctions municipales acceptées par les empereurs, et gérées en leur nom par des préfets (Spartian. *Hadrian*, c. 19. Zumpt., *Commentationum Epigraphic.*, tome Ier, p. 56); mais que la loi institue un privilége pour l'empereur régnant, pour Domitien en son nom propre, c'est une disposition contraire au caractère d'une loi, qui statue ordinairement de façon générale et pour l'avenir. M. Mommsen se tire encore de cette difficulté en disant que ce n'est qu'un vice de rédaction (page 391, n° 5).

[14] Dans ce *communi nomine municipum*, M. Mommsen, p. 410, n° 48 et 49, voit la persistance des comices populaires, ce qui est contraire à l'opinion générale, qui attribue aux décurions l'élection des magistrats après le règne de Tibère. Sans entrer dans cette discussion, qui est assez délicate, il est permis de croire que notre texte ne préjuge rien. On ne parle jamais plus au nom du peuple que quand la loi le rend muet.

[15] La Rubrique porte : César Domitien Auguste, le texte de la loi : Domitien César Auguste. Les Romains étaient trop formalistes pour que de pareilles variations ne soient pas suspectes.

[16] Cette loi établit deux choses :

1° Que lorsqu'on aura offert le duumvirat à l'empereur, le préfet qu'il nommera aura seul la juridiction, et qu'il n'y aura pas d'autre duumvir.

2° Que ce préfet aura le même droit que le magistrat qu'on aurait créé seul duumvir.

Ce sont deux dispositions toutes nouvelles. Dans les anciens monuments qui nous restent, et qui sont tous antérieurs au règne de Claude, il est vrai, la nomination de l'empereur ou d'un de ses fils au duumvirat n'empêche pas l'élection d'un second duumvir, qui exerce la juridiction en concurrence avec le préfet du prince. Zumpt (*l. c.*, p. 56) a réuni sur ce point grand nombre de documents.

Pour l'époque de Domitien ou de ses successeurs, les textes nous manquent ; cependant il est difficile de croire que l'usage ait changé, car en acceptant ces nominations, que cherchait l'empereur ? A se rendre populaire, à devenir le premier citoyen du municipe, et non pas à exercer un pouvoir réel. Evincer un collègue, nommer un préfet unique, c'était, ce semble, un mauvais moyen de se rendre agréable à la ville favorisée. Quand on voit Adrien accepter partout des fonctions municipales, comment supposer qu'il a troublé toutes les habitudes des populations ? N'est-il pas plus naturel de croire qu'il a voulu, au contraire, jouer à la modération et à la

* C'est ainsi que lisent Haloander et la Vulgate au lieu de *patronorum* que donne le manuscrit de Florence.

popularité ? C'est du moins l'impression qui me laisse le passage de Spartien (*Hadrian*, c. XIX) : *In Etruria præturam Imperator egit. Per latina oppida dictator et ædilis et duumvir fuit*; *apud Neapolim demarchus*; *in patria sua quinquennalis, et item Hadriæ quinquennalis quasi in alia patria, et Athenis archon fuit.*

Quant à la clause finale qui suppose qu'en certains cas on peut nommer un seul *duumvir*, si ce n'est pas encore une faute de rédaction, c'est une disposition dont je ne connais pas d'exemple. A Rome, les magistratures ordinaires sont toujours doubles: consulat, censure, édilité, questure, et en général il en est ainsi dans les municipes constitués à l'image de Rome, on y trouve des duumvirs, des édiles, des questeurs. Il est de l'essence de ces magistratures d'être doubles ; un seul duumvir me semble aussi difficile à admettre en droit qu'en grammaire. Un magistrat unique n'est pas ordinairement nommé par le peuple et s'appelle un préfet.

17 La disposition que contient ce chapitre me semble contraire à tout ce que nous connaissons des magistratures romaines. Nous savons quelle fût à Rome l'origine du préfet de la ville, Tacite nous l'apprend (*Ann.* VI. 11): *Namque antea, profectis domo regibus, ac mox magistratibus* (ce sont les consuls) *ne urbs sine imperio foret, in tempus deligebatur qui jus redderet ac subitis mederetur..... duratque simulacrum quotiens ob ferias latinas præficitur, qui consulare munus usurpet.* Cette nomination était nécessaire aussi longtemps que les consuls furent les seuls magistrats de Rome, leur absence laissant Rome *sine imperio*; mais dès qu'il y eut d'autres magistrats, l'absence du consul fut sans danger; car, ainsi que je l'ai démontré dans mon *Essai sur les lois criminelles des Romains*, chez un peuple qui ne connaissait point de hiérarchie, les magistratures n'étaient point limitées comme les nôtres : un préteur, un édile même (il y en a un exemple dans Tite-Live) pouvait remplir les fonctions d'un consul absent. Dans les municipes, il n'y a nulle raison de croire qu'il en fût autrement, et en l'absence (peu probable) des deux duumvirs, l'édile pouvait sans doute exercer la juridiction. Zumpt a démontré que les *quatuorvirs* municipaux que nous trouvons dans les inscriptions étaient, non pas des magistrats différents des duumvirs (au moins par le nombre) et particuliers à certaines villes, mais simplement un collége de magistrats, composé des deux duumvirs *juri dicundo* et des deux édiles (Zumpt, *Comm. Epigraph.*, p. 165 et suiv.) Mais cette division d'attributions n'empêche pas qu'on ne les appelle quelquefois IIII *viri juri dicundo*, et IIII *viri ædiliciæ potestatis* (Orelli, n° 3669), et pour quelle raison, sinon que les uns suppléent les autres au besoin *.

Il n'était donc pas nécessaire de nommer un préfet du municipe pour cause d'absence des duumvirs, et la loi devrait mentionner l'absence des édiles aussi bien que celle des duumvirs.

Mais, en admettant qu'il fallût nommer un préfet, à qui devait appartenir cette nomination ? Que les premiers consuls de Rome, dont le pouvoir

* Quand on voit des décrets municipaux rendus sur le rapport de deux personnages qui s'intitulent *IIII viri* (Orelli, 775), ou quand on voit des *IIII viri juri dicundo* qui consultent le sénat municipal (Orelli, 784), il est difficile de supposer que ce nom de IIII virs est insignifiant, et qu'en l'absence des deux premiers, les autres *quatuorvirs* n'aient pas le droit de présider le municipe.

était presque royal, nommassent un préfet, comme fit plus tard l'empereur, la chose se comprend, mais que sous l'empire ce droit appartînt à un duumvir nommé probablement par le sénat municipal, c'est chose difficile à croire (Zumpt, *Comm. Epigr.*, p. 59), et c'est la première fois qu'il est question d'une pareille institution.

[18] Cette condition d'être majeur de trente-cinq ans et de faire partie des décurions semble imaginée pour opposer le préfet du municipe au préfet de la ville des derniers temps de la république, personnage sans rôle actif, qui n'avait pas l'âge sénatorial et qui n'était pas sénateur. Aulu-Gelle, XIV, 8: « *Præfectum urbi Latinarum causa relictum senatum habere posse Junius negat*, quoniam ne senator quidem sit, *neque jus habeat sententiæ dicendæ*; cum ex ætate præfectus fiat quæ non sit senatoria. » Quant au chiffre de trente-cinq ans, il paraît bien élevé, car à Rome on pouvait entrer au sénat par la questure à vingt-sept ans.

[19] Ut is juret. C'est la première fois qu'on trouve la formule du serment prêté par les magistrats de l'empire; mais ici cette formule n'a rien que de probable. Elle est empruntée du serment républicain qui nous est connu par la table de Bantium: *Jouranto per Jovem Deosque* [Penateis sese quæ ex h.l. fieri oport] *ebit facturum, neque sese adversum hanc legem facturum scientem. D. M. neque sese facturum neque intercessurum* [ne ex h.l. fiant quæ oportet.] (Klenze, *Philologische Abhandl.*, p. 21).

[20] Si dium n'est pas une faute du copiste, c'est une nouvelle irrégularité à signaler.

[21] Les empereurs par le nom desquels on jure sont ceux qui ont reçu les honneurs de l'apothéose, et que signale Pline dans son *Panégyrique*, chap. : xi, *Dicavit cœlo Tiberius Augustum, sed ut majestatis crimen induceret, Claudium Nero, sed ut irrideret, Vespasianum Titus, Domitianus Titum, sed ille ut Dei filius, hic ut frater videretur.* On dirait que l'auteur de la loi a eu ce passage sous les yeux. Jules César avait eu aussi les honneurs de l'apothéose; c'était un dieu qui avait ses flamines, comme Auguste, Claude et Vespasien; mais Pline n'en parle pas. Du reste, on ne pourrait pas affirmer que le nom de Jules César figurât dans le serment des magistrats, car il semble que, par respect pour Auguste peut-être, on n'a jamais considéré officiellement Jules César comme le fondateur de l'empire; on l'a plutôt regardé comme le préparateur, comme celui qui en avait donné la première mesure, le *metator imperii potius quam imperator*, suivant une belle expression d'Orose. Lib. vii, c. 2.

[22] Adierit. Il faudrait *redierit*, pour parler latin.

[23] Id jus... esto quod jus datur. Cette forme *datur* n'est pas usitée, c'est d'ordinaire *idem jus eademque potestas esto*. D'ordinaire aussi le juri dicundo s'écrit en abrégé : I. D.

[24] Si le duumvir ne peut pas revenir *eo die*, il doit se nommer un remplaçant; le préfet, au contraire, peut s'absenter un jour entier, *ne plus quam singulis diebus*, il a ainsi plus de liberté que le duumvir même.

[25] Je connais l'expression *senatum habere*, Liv. XXX, 40; XXXI, 47; mais non pas *senatores* ou *decuriones habere*, ni le passif *decuriones habeantur*.

[26] *Pro concione*, c'est-à-dire *in foro*. L'expression *in concione* est plus usitée.

[27] Le chap. XXV porte *genium* imp. Cæsaris *Domitiani Aug.*; ce qui doit être la formule régulière, et il est peu probable que l'on s'en écartât sans raison.

[28] *Quosque* (ou même : quodque) *prohibere possit prohibiturum* n'est pas du style légal ; tout au moins faudrait-il un autre verbe que *possit*.

[29] Il y a deux difficultés sur ce texte :

1° Le sens de ce *consilium habiturum vel daturum* n'est pas clair, Mommsen l'explique par *senatum habere vel dare*, deux expressions qui sont plusieurs fois dans Tite-Live (liv. XXXIII, 22, XXX, 21, XXXVIII, 44), et j'ai adopté ce sens dans la traduction française sans être convaincu qu'il réponde à la pensée de l'auteur.

2° Mais ce serment ne peut concerner l'édile ni le questeur, car (au moins tant qu'il y a un duumvir dans la cité) l'édile ne peut convoquer le sénat, et le questeur n'a jamais cette autorité. C'est encore un vice de rédaction.

[30] Cette formule est fréquente dans les lois romaines. *Lex Julia municip.* : *Is sesterstium..., millia populo dare damnas esto, ejusque pecuniæ quei volet petitio esto. Lex Mamilia* (Rom., Feldmesser, éd. Lachman, p. 264) : *Si quis adversus ea quid fecerit, in res singulas quotiescumque fecerit* SS. IIII, *colonis municipibusve eis in quorum agro id factum erit, dare damnas esto, pecuniæque, qui volet, petitio hac lege esto.*

[31] Mommsen (p. 463) remarque avec raison l'inexactitude de cette formule *actio, petitio, persecutio*. « Là, dit-il, où il s'agit d'une simple *actio popu-* « *laris*, à proprement parler, il ne peut être question que d'une *actio* et « non pas d'une *petitio*, qui est une action réelle, ni d'une *persecutio*, qui « est un plainte *extra ordinem* ; aussi les anciennes lois, qui sont plus libres « encore de la creuse phraséologie du style curial, ne mentionnent-elles en « pareil cas que l'*actio*, ou disent simplement, comme la table de Bantium : « *Eam pequuniam quei volet magistratus exsigito.* »

Le sénatus-consulte *De imperio Vespasiani* nous a conservé, sous forme négative, la formule employée en pareil cas : *Id ei ne fraudi esto, neve quid ob eam rem populo dare debeto, neve cui de ea re actio, neve judicatio esto, neve quis de ea re apud..... agi sinito.* Une personne familière avec l'exactitude sacramentelle des formules romaines, et qui rapprochera ce texte de la *petitio* et de la *persecutio* de notre monument, ne doutera pas que la table de Salpesa n'ait été écrite longtemps après Domitien.

[32] On trouve dans les inscriptions le sigle Q. communément surmonté d'une barre pour signifier *quæstor* ; mais dans les titres d'un chapitre de loi c'est une indication un peu brève à côté des abréviations. *II vir* et *ædil.*

[33] Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ce texte embrouillé qui met ensemble deux applications du veto : l'une de l'ordre politique, par lequel les magistrats se contiennent mutuellement dans l'obéissance ; l'autre de l'ordre civil, qui donne aux particuliers le droit d'en appeler au magistrat supérieur des décisions du magistrat inférieur ; mais, autant qu'on peut se reconnaître dans cette obscurité, il y a trois règles qui dominent ici l'exercice du droit de *veto* :

1° Il est des cas où l'intercession n'est pas permise, *poteritque intercedi*, (quant au *quod ejus adversus h. l. non fiat*, je ne vois pas à quoi se rapporte l'*ejus*). Les lois romaines surtout de la fin de la république nous donnent plusieurs exemples de cette défense faite aux magistrats d'interposer leur *veto*, et je crois que le *veto* était moins absolu qu'on ne le suppose communément. V. Cic., *in Verr.* lib. I, 60, 155, 156. Lex Rubria, c. 20. *Neive quis magistratus... prove magistratu.... intercedito, neive quid aliud facito quominus de ea re ita judicium detur.*

2° Le *veto* doit s'interposer dans les trois jours de l'appel. C'est une disposition qui n'a jamais existé à Rome, ou du moins pour l'existence de laquelle il n'y a pas l'ombre d'une preuve. Il semble même qu'une pareille mesure soit inconciliable avec le caractère absolu des magistratures romaines. Quand le tribun, par exemple, aurait interposé son *veto*, quel eût été le juge, c'est-à-dire, en définitive, le supérieur qui eût refusé de reconnaître ce *veto?* Qu'on songe qu'un tribun faisait mettre en prison le consul même qui lui résistait.

3° On ne pourra appeler qu'une fois dans une même affaire. C'est là du droit moderne, et les réflexions faites plus haut, n° 2, conservent ici toute leur force.

[34] Le caractère absolu des magistratures romaines fait que chaque magistrat est tout-puissant. S'il y a deux collègues, c'est simplement pour que l'un puisse arrêter l'autre, *ne potestas solitudine corrumpatur*, mais non pas pour que les deux officiers ne puissent agir que de concert. Chaque consul a la plénitude du pouvoir consulaire. Aussi, dans le cas qui nous occupe, *consules et seorsum singuli manumittunt* (Ulp., L. 1, § 1. *De off. caus.*, D. 1, 10). Des duumvirs, qui sont des consuls municipaux, doivent avoir le même droit, et cependant notre loi exige leur réunion. C'est un vice de rédaction ou une faute de gravure, dit encore M. Mommsen, p. 434, n° 126.

Remarquons en passant que ce droit d'affranchir n'appartient aux magistrats, dans les municipes romains, qu'autant qu'on leur a délégué la *legis actio*, c'est-à-dire qu'on leur a donné un privilége (Paul, *Sent. rec.* II, 25, 4, *Apud magistratus municipales*, si habeant legis actionem, *emancipari et manumitti potest*). Ainsi, il faut admettre, ou que les cités latines ont plus de liberté intérieure que les municipes romains, ou que Salpesa a reçu un privilége qui manque à beaucoup de cités romaines.

[35] *Optimo jure Latini* suppose qu'il y avait chez les Latins plusieurs classes d'affranchis, comme il y en eut à Rome sous l'empire. C'est encore une institution dont l'antiquité ne nous a pas conservé la moindre trace et un nouvel argument contre l'authenticité de notre loi.

[36] Cette disposition est empruntée du droit romain, Gaius, I, 38, *Eadem lege* (*Ælia Sentia*) *minori* XX *annorum domino non aliter manumittere permittitur, quam si vindicta apud consilium, justa causa manumissionis adprobata fuerit.* Mais toujours en vertu du caractère absolu des magistratures romaines, c'était le proconsul ou le préteur qui formait le *consilium*. Ici, au contraire, comme dans les législations modernes, c'est un pouvoir indépendant du magistrat, c'est le sénat municipal qui vérifie les conditions d'émancipation. Cela est inconciliable avec la responsabilité du magistrat, et

cependant cette responsabilité, toujours présente et facile, est l'esprit même des lois romaines.

[37] Mommsen, p. 412, se demande quel est le nombre légitime des décurions dont la présence est exigée, et il suppose qu'il fallait les deux tiers. La loi qu'il cite donne à cette opinion une grande vraisemblance (Ulp. l. 3, *De decretis ab ordine faciendis*, D. L. 9. *Lege municipali cavetur ut ordo non aliter habeatur quam duabus partibus adhibitis*). A Rome, le *consilium* se compose de dix personnes. Il y en a vingt dans les provinces. Les deux tiers des décurions d'une ville latine, n'est-ce pas un nombre supérieur à celui qu'on exige à Rome même pour l'affranchissement solennel d'un esclave qui devient citoyen ?

[38] Cette forme : IX est très-rare dans les monuments anciens. On trouve presque toujours : VIIII.

[39] Cette TUTORIS DATIO par des magistrats municipaux est encore quelque chose d'inouï en droit romain; et je ne puis mieux faire que de traduire les observations que Mommsen fait à ce sujet (p. 437). « Suivant « l'assertion expresse des jurisconsultes romains, la *tutoris datio* n'appar« tient qu'au magistrat qui en a été chargé par une loi spéciale : *Tutoris « datio neque imperii est, neque jurisdictionis, sed ei soli competit cui nomi« natim hoc dedit vel lex vel senatusconsultum, vel princeps* (L. 6, § 2, D. « *De tutel.* XXVI, 1). Pour l'époque où notre loi a été écrite, il n'est pas « douteux que les magistrats des municipes romains n'avaient pas le droit « de donner (*dare*) des tuteurs aux femmes et aux mineurs de leur juridic« tion; tout au plus pouvaient-ils en proposer le nom (*nominare*) aux grands « officiers chargés de cette attribution. A Rome, c'était le préteur assisté « des tribuns qui donnait les tuteurs, en vertu de la loi Atilia. Dans les « provinces, c'étaient les gouverneurs en vertu de la loi Julia Titia. Ulp. « tit. XI, § 18 : *Lex Atilia jubet mulieribus pupillisve non habentibus tu« tores dari a prætore et majore parte tribunorum plebis, quos tutores Ati« lianos appellamus. Sed quia lex Atilia Romæ tantum locum habet, lege Julia « et Titia prospectum est, ut in provinciis quoque similiter a præsidibus earum « dentur tutores.* »

Après ces observations, on s'attendrait à ce que M. Mommsen s'étonnât d'une loi telle que la nôtre, qui contrarie tout ce que nous disent les jurisconsultes, car Ulpien ni Gaius, I, 185, ne font d'exception en faveur des Latins à la loi Julia et Titia, et il résulterait de notre monument que les habitants de Salpesa auraient un privilége qui manque aux municipes les plus considérables de l'Espagne et de l'Italie. Mais M. Mommsen est pénétré de l'idée que les cités latines étaient plus libres dans leur juridiction que les cités romaines, sans doute parce que les empereurs s'en souciaient moins, et il trouve toute naturelle la disposition de notre loi, au lieu d'y voir l'action d'une main malhabile, qui a confondu les temps et les lieux.

[40] *Incertusve erit*. Ceci est pris du droit romain. Gaius I, 187, § 2, Inst. *de Atil. tut.*, 1-20.

[41] Ces mots *pupilli pupillæve* sont du style des lois romaines pour désigner les impubères qui sont en tutelle. Par exemple, dans la *Tabula Heracleensis*, n. 4, nous lisons : *Quem* (*h. l.*) *ad consulem profiteri oportebit, si is pupillus,*

sive ea pupilla erit, tum qui ejus pupilli pupillæve tutor erit, etc. Mais ici ces mots sont mal appliqués, *et pupilli pupillæve non erunt*, n'a pas de sens. Un homme qui a passé l'âge d'être pupille n'a plus de tuteur, et par conséquent ne peut pas en demander. Voyez ce que j'ai dit plus haut à la note 8 sur la *tutoris optio*. Cette disposition impossible est un nouvel argument contre l'authenticité du monument.

[42] *Sive unum sivi plures collegas*. Voici encore une chose inexplicable. Comment un duumvir aurait-il plusieurs collègues? il n'en a jamais qu'un. M. Mommsen (page 438) croit qu'on peut considérer les édiles comme collègues des duumvirs en ce point, et fait valoir ce fait des quatre magistrats municipaux désignés comme IIII*viri jure dicundo*, fait que nous avons signalé plus haut (note 17), d'après la belle découverte de M. Zumpt. Mais si les édiles sont les collègues des duumvirs pour la juridiction, que devient l'institution du préfet faite par le duumvir au préjudice des édiles, *sup.* chap. XXV et note 17? Pour nous, qui n'admettons la juridiction des édiles qu'à défaut de celle des duumvirs, nous ne pouvons voir en eux les collègues des consuls municipaux, et nous croyons que l'auteur de la loi s'est laissé tromper par le souvenir classique du préteur de Rome, *collega consulibus atque iisdem auspiciis creatus* (Liv., VII, 1).

[43] En lisant les dispositions de la loi 19, D. *De tutor. et curat.*, XXVI, 5, il me semble qu'on trouve le modèle que le rédacteur a eu devant les yeux; on dirait qu'il a copié Paul sans le comprendre. *Ubi absunt hi qui tutores dare possunt, decuriones jubentur dare tutores, dummodo major pars conveniat*, § 1. *Magistratus municipalis collegam suam quin dare tutorem possit, non est dubium.*

[44] Ces derniers mots font supposer qu'il ne s'agit dans notre chapitre que des citoyens latins du municipe, encore bien qu'au début l'expression générale : *municeps*, non suivie de la restriction : *qui Latinus erit* du chapitre précédent, ait permis à M. Mommsen de croire (page 439) qu'il s'agissait aussi des citoyens romains (ce qui, pour le dire en passant, eût créé un nouveau privilége pour les habitants fortunés de Salpesa). Mais il faut avouer que cette dernière ligne n'est pas sans difficulté. Voici l'agnation et la tutelle légitime communiquées aux Latins de Salpesa, comme la *patria potestas*, la *manus* et le *mancipium*; en d'autres termes, la famille latine a tous les priviléges de la famille romaine. C'est le contraire de ce qu'on avait cru jusqu'ici.

En résumé,

La découverte du monument et l'état du bronze portent à douter de l'authenticité de la loi. Le style n'en est rien moins que correct, et si on le rapproche des autres lois romaines, les formules n'ont ni l'ampleur ni la régularité ordinaires. Quant aux dispositions mêmes de la loi, elles sont ou inexplicables, ou impossibles, ou contraires à tout ce que nous apprennent les jurisconsultes romains. Si le monument est vrai, il faut dire que Salpesa a eu des priviléges que n'a jamais eus aucune cité latine; son

droit civil est le droit civil des Romains ; ses magistrats, plus favorisés que les duumvirs même des municipes romains, ont la juridiction des gouverneurs ; on arrive ainsi à ce résultat bizarre que cette loi reste isolée, et que ce qu'elle nous fait connaître est sans intérêt pour nos études. N'est-il pas plus probable qu'un patriotisme trop ardent, et qui n'est pas rare en Espagne, a imaginé pour Salpesa un droit municipal qui serait des plus glorieux pour la Péninsule, s'il ne lui manquait d'être vrai ?

Du reste, c'est au lecteur qu'il appartient de prononcer : à chercher les défauts comme les mérites d'un texte, on s'aveugle aisément. J'ai essayé d'instruire le procès, ce n'est pas à moi de le juger.

II.

§ 4. — Bronze de Malaga.

(*Æs Malacitanum.*)

Avant d'examiner en détail le bronze de Malaga, je ferai deux observations, l'une sur la forme, l'autre sur le fond même du monument :

1° Quant à la forme, il est évident que le bronze de Malagā est de la même main que le bronze de Salpesa, ou, si l'on veut, il est visible que les deux lois ont été écrites et gravées en même temps. Il y a sans doute quelques variétés d'orthographe, mais dans les deux monuments on trouve le signe R. (*rubrica*) pour désigner les chapitres, et des formules identiques et également inexactes [1]. Le style aussi est pareil. Il a quelque chose d'étriqué qui ressemble au résumé que les jurisconsultes nous donnent des lois romaines ; il lui manque cette ampleur, cette phraséologie surabondante particulière aux monuments gravés que le hasard nous a conservés.

2° Quant au fond, le bronze de Malaga nous a gardé une loi municipale complète, et telle qu'on la pourrait imaginer aux plus beaux temps de la liberté : nous allons trouver des comices, des élections populaires, des curies ; et tandis qu'à Rome tout est muet, et que le soin des empereurs est de gouverner avec un sénat sans volonté et sans puissance, nous allons voir qu'à Malaga

[1] Par exemple, la formule *actio, petitio, persecutio esto.*

Domitien établit la république romaine des premiers jours. C'est le contraire de tout ce qu'on a cru jusqu'à présent [1]. Ainsi ce monument ne sera pas moins singulier que le bronze de Salpesa, et l'Espagne encore une fois aura eu des priviléges qui auront manqué au reste de l'empire.

(LI.)

...(*a*) Fieri oportebit nullius nomine aut pauciorum quam tot quod creari oportebit professio facta erit, sive ex his quorum nomine professio facta erit pauciores erunt quorum H. L. comitiis rationem habere oporteat quam tot (*b*) creari oportebit [1], tum is qui comitia habere debebit proscribito ita V. D. P. R. L. P. [2] tot nomina eorum quibus per H. L. eum honorem petere licebit quod derunt ad eum numerum ad quem creari [3] ex H. L. oportebit. Qui ita proscripti erunt ii si volent aput eum qui ea comitia habiturus erit singuli singulos ejusdem conditiones (*c*) nominato, ique item qui tum ab is nominati erunt si volent singuli singulos aput eundem eandemque (*d*) conditione nominato, isque aput quem ea nominatio facta erit eorum omnium nomina proponito ita ut V. D. P. R. L. P. deque is omnibus item comitia habeto perinde ac si eorum quoque nomine ex H. L. de petendo honore professio facta esset intra præstitutum diem petereque honorem sua sponte cepissent (*e*) neque eo proposito destitissent [4].

(LI.)

[Si au jour de la candidature] il n'y a point de candidats qui se présentent, ou s'il y en a moins que d'élections à faire, ou si ceux au nom desquels la présentation est faite sont moins nombreux que la loi ne le veut, alors celui qui devra tenir les comices affichera de façon qu'on puisse le lire *de plano* autant de noms pris parmi les éligibles qu'il y a d'élections à faire par cette loi. Ceux qui seront ainsi affichés pourront, s'ils le veulent, proposer chacun à celui qui doit tenir les comices le nom d'une personne de même condition, et ceux qui seront ainsi proposés pourront à leur tour proposer chacun une personne de même condition : celui à qui tous ces noms auront été proposés les affichera de façon à ce qu'on puisse les lire *de plano*, et il tiendra les comices pour toutes ces personnes, comme si c'était en leur nom que la présentation eût été faite dans le temps voulu, et comme si ces candidats avaient commencé à solliciter librement cet honneur, et ne se fussent pas désistés de leur demande.

(*a*) Mommsen supplée : [Rubrica *de nominatione candidatorum*] [*Si ad quem diem professio*] fieri, etc.

(*b*) M. *tot quot*.

(*c*) M. *condicionis*.

(*d*) M. *eademque*.

(*e*) M. *cœpissent*.

[1] Conf. Zumpt. *Comm. Epigraph.*, t. I, p. 61. Becker et Marquardt, *Handbuch der Rœm. Alterthumer*, III, I, p. 349. Ulp., liv. I, § 3. D. *Quando appell.*, XLIX, 4.

LII.

R. DE COMITIIS HABENDIS.

Ex IIviris qui nunc sunt, item ex is qui deinceps in eo municipio IIviri erunt, uter major natu [5] erit, aut si ei causa quæ inciderit Q. M. [6] comitia habere possit, tum alter ex his comitia IIvir, item ædilibus, item quæstoribus rogandis, subrogandis H. L. habeto, utique ea distributione curiarum [7] de qua supra comprehensum est suffragia ferri debebunt, ita per tabellam ferantur facito, quique ita creati erunt, ii annum unum, aut si in alterius locum creati erunt reliqua parte ejus anni in eo honore sunto quem suffragis erunt consecuti.

LII.

RUBRIQUE. DE LA TENUE DES COMICES.

Des duumvirs actuels, ou de ceux qui serontduumvirs à l'avenir, que le plus âgé, ou si quelque cause empêche le plus âgé de tenir les comices, que l'autre duumvir tienne les comices pour faire nommer ou pour subroger les duumvirs, les édiles, les questeurs, et qu'en observant la distribution des curies dont il est parlé plus haut, il fasse voter par tablettes. Ceux qui seront ainsi élus garderont pendant un an, ou s'ils ont été subrogés, garderont pendant le reste de l'année la magistrature qu'ils auront obtenue par l'élection.

LIII.

R. IN QUA CURIA INCOLÆ [8] SUFFRAGIA FERANT.

Quicumque in eo municipio comitia IIviris, item ædilibus, item quæstoribus rogandis habebit, ex curiis sorte ducito unam in qua incolæ qui cives R. latinive cives [9] erunt suffragio ferant [10] eisque in ea curia suffragi latio esto.

LIII.

RUBRIQUE. DANS QUELLE CURIE VOTERONT LES DOMICILIÉS.

Quiconque tiendra les comices pour l'élection des duumvirs ou des édiles, ou des questeurs, tirera au sort une curie dans laquelle pourront voter les domiciliés qui seront citoyens romains ou citoyens latins, et c'est dans cette curie qu'ils auront droit de suffrage.

LIIII.

R. QUORUM COMITIS RATIONEM HABERE OPORTEAT.

Qui comitia habere debebit is primum IIvir. qui jure dicundo præsit [11], ex eo genere ingenuorum hominum de quo H. L. cautum comprehensumque est [12], deinde proximo quoque tempore ædiles, item quæstores ex eo genere ingenuorum hominum de quo H. L. cautum comprehensumque est, creando (*a*) curato; dumne cuiius comitis rationem habeat qui IIviratum petet et (*b*) qui minor anno-

LIIII.

RUBRIQUE. QUELS SONT CEUX DONT IL FAUT TENIR COMPTE DANS LES COMICES.

Celui qui devra tenir les comices aura soin de faire nommer d'abord les duumvirs qui préside à la juridiction parmi les ingénus que concerne cette loi, puis, et le plus tôt possible, il fera nommer les édiles et les questeurs parmi les ingénus que concerne cette loi, mais il ne tiendra pas compte dans les comices de celui qui se présentera pour être duumvir et qui sera mineur de vingt-cinq ans, ou qui *auront* revêtu cet honneur dans les cinq années précédentes,

(*a*) Mommsen. *Creandos*.

(*b*) Mom. retranche *et*.

rum XXV. erit[13], quive intra quinquiennium in eo honore fuerint[14] item qui ædilitatem quæsturamve petet qui minor quam annorum XXV. erit, quive in earum qua causa erit propter quam si C. R. esset in numero decurionum conscriptorumve eum esse non liceret[15].

et pour l'édilité et la questure il ne tiendra pas compte du mineur de vingt-cinq ans, ni du candidat qui aurait quelqu'une des incapacités qui empêcheraient un citoyen romain d'être dans le nombre des décurions.

LV.

R. DE SUFFRAGIO FERENDO.

Qui comitia ex H. L. habebit is municipes curiatim ad suffragium ferendum vocato ita ut uno vocatu[16] omnes curias in suffragium vocet, eæque singulæ in singulis consæptis[17] suffragium per tabellam ferant, itemque curato ut ad cistam cuiiusque curiæ ex municipibus eiius municipi terni sint, qui eiius curiæ non sint, qui suffragia custodiant diribeant[18], et uti antequam id faciant quisque eorum jurent[19] se rationem suffragiorum fide bona habiturum relaturumque, neve prohibito Q. M. et qui honorem petent singulos custodes ad singulas cistas ponant[20], iique custodes ab eo qui comitia habebit, item ab his positi qui honorem petent, in ea curia quisque eorum suffragio (*a*) ferto ad cuiius curiæ cistam custos positus erit, eorumque suffragia periude justa rataque sunto ac si in sua quisque curia suffragium tulisset[21].

(*a*) Mommsen : *suffragium.*

LV.

RUBRIQUE. DU VOTE.

Celui qui tiendra les comices en vertu de la présente loi convoquera les citoyens par curie, de façon à ce que d'un seul coup il appelle toutes les curies à voter, et que chacune d'elles vote par tablette dans des septa distincts. Il aura soin aussi de placer auprès de l'urne du scrutin de chaque curie trois électeurs d'une autre curie, chargés de garder et de compter les votes ; et avant de les placer, il leur fera jurer qu'ils surveilleront et compteront de bonne foi les bulletins. Il n'empêchera point les candidats de placer un surveillant près de chaque urne, et tous les gardiens, aussi bien ceux que place le magistrat que ceux que place le candidat, voteront dans la curie où ils surveilleront le vote, et leur suffrage sera aussi valide que s'ils avaient voté dans leur propre curie.

LVI.

R. QUID DE HIS FIERI OPORTEAT QUI SUFFRAGIORUM NUMERO PARES ERUNT.

Is qui ea comitia habebit uti quisque curiæ cuiius plura quam alii suffragia habuerit ita priorem ceteris eum pro ea curia factum creatumque esse renuntiato[22], donec is numerus ad quem creari opor-

LVI.

RUBRIQUE. CE QU'IL FAUT FAIRE DE CEUX QUI AURONT OBTENU LE MÊME NOMBRE DE SUFFRAGES.

Celui qui tiendra les comices proclamera élu de la curie celui qui aura le plus grand nombre de suffrages, jusqu'à ce que le chiffre des nominations soit rempli. Si dans la curie deux ou plusieurs personnes ont eu le même nombre de suffrages,

tebit expletus sit. Quam (*a*) in curia totidem suffragia duo pluresve habuerint, maritum, quive maritorum numero erit[23], cœlibi liberos non habenti qui maritorum numero non erit [24], habentem liberos non habenti, plures liberos habentem pauciores habente præferto priorem (*b*) que nuntiato, ita ut bini liberi post nomen impositum aut singuli puberes amissi utrive (*c*) potentes amissæ pro singulis sospitibus numerentur[25]. Si duo pluresve totidem suffragia habebunt et eiiusdem condicionis erunt, nomina eorum in sortem coicito, et uti cuiiusque nomen sorte ductum erit, ita eum priorem alis renuntiat (*d*).

on préférera le mari ou celui qui est du nombre des maris au célibataire sans enfants qui n'est pas du nombre des maris; on préférera celui qui a des enfants à celui qui n'en a pas, et celui qui en a plus à celui qui en a moins, et celui-là on le proclamera le premier. Deux enfants morts après avoir été nommés, un fils pubère ou une fille nubile qu'on aura perdus, compteront comme un enfant vivant. Si deux ou plusieurs personnes ont le même nombre de suffrages et sont de même condition, on jettera leurs noms dans une urne, et celui qui sortira le premier sera proclamé le premier.

(*a*) Mommsen : *Qua*. J'aimerais mieux : *Quum*.

(*b*) Suivant Bussemaker, *prio* est entre les deux lignes.

(*c*) M. *utrive*.

(*d*) M. *renunciato*.

LVII.

R. DE SORTITIONE CURIARUM ET IS QUI NUMERO CURIARUM PARTES (*a*) ERUNT.

Qui comitia H. L. habebit, is relatis omnium curiarum tabulis, nomina curiarum in sortem coicito, singularumque curiarum nomina sorte ducito, et ut cuiiusque curiæ nomen sorte exierit quod ea curia fecerit pronuntiari jubeto [26], et uti quisque prior majorem partem numeri curiarum confecerit, eum, cum H. L. juraverit caveritque de pecunia communi[27], factum creatumque renuntiato, donec tot magistratus sint quod H. L. creari oportebit. Si totidem curias duo pluresve habebunt, uti supra conprehensum est de is qui suffragiorum numero pares essent, ita de is qui totidem curias habebunt facito, eademque ratione priorem quemque creatum esse renuntiato [28].

(*a*) Mommsen : *pares*.

LVII.

RUBRIQUE. DU TIRAGE AU SORT DES CURIES, ET DE CEUX QUI SERONT ÉGAUX PAR LE NOMBRE DES CURIES.

Celui qui tiendra les comices en vertu de cette loi, après s'être fait rapporter tous les votes des curies, jettera dans l'urne le nom des curies et les tirera au sort. Au tirage du nom de chaque curie il annoncera ce qu'a fait la curie, et dès qu'un candidat aura réuni la majorité des curies, il proclamera l'élection, après toutefois que l'élu aura juré et donné caution pour la fortune publique. On procédera ainsi tant qu'il y aura des magistrats à nommer en vertu de la présente loi. Si deux ou plusieurs candidats ont autant de curies, on fera pour eux ce qui a été dit plus haut touchant ceux qui auraient le même nombre de suffrages, et c'est de la même façon qu'on proclamera le premier nommé.

LVIII.

R. NE (a) QUIT FIAT QUOMINUS COMITIA HABEANTUR [29].

Ne quis intercedito, neve quit aliut facito quo minus in eo municipio H. L. comitia habeantur perficiantur; qui aliter adversus ea fecerit sciens D. M. is in res singulas HS. X. municipibus municipii Flavi Malacitani D. D. E. ilius que (b) pecuniæ deque ea pecunia municipi, ejus municipii qui volet, cuique per H. L. licebit, actio, petitio, persecutio esto [30].

(a) Bussem. NI.

LVIII.

RUBRIQUE. QU'ON NE FASSE RIEN POUR EMPÊCHER LES COMICES.

Que personne n'intercède, ni ne fasse rien qui empêche la tenue des comices en vertu de cette loi; qui l'aura fait sciemment et par dol soit condamé pour chaque chose à payer dix mille sesterces aux citoyens du municipe Flavium Malacitanum, et tout citoyen du municipe aura le droit de poursuivre cet argent pas action personnelle, réelle ou extraordinaire.

(b) Mommsen : *ejus que.*

LIX.

R. DE JUREJURANDO EORUM QUI MAJOREM PARTEM NUMERI CURIARUM EXPLEVERIT.

Qui ea comitia habebit uti quisque eorum qui IIviratum, ædilitatem, quæsturam ve petet majorem partem numeri curiarum expleverit priusquam eum factum creatumque renuntiet jusjurandum adigito in contionem [31] palam per Jovem et divom Augustum et divom Claudium et divom Vespasianum Aug. et divom Titum Aug. et genium imp. Cæsaris D....ni Aug. deosque Penates se eumque (a) ex H. L. facere oportebit facturum neque adversus H. L. fecisse aut facturum esse scientem D. M. [32].

(a) Momm. *Penates eum quæ.*

LIX.

RUBRIQUE. DU SERMENT DE CEUX QUI A OBTENU LA MAJORITÉ DES CURIES.

Celui qui tiendra ces comices, avant de proclamer les candidats au duumvirat, à l'édilité, à la questure, qui auront obtenu la majorité des curies, leur fera prêter serment publiquement, en présence de tous. Ils jureront par Jupiter et le divin Auguste, et le divin Claude, et le divin Vespasien Auguste, et le divin Titus Auguste, et le génie de l'empereur César Domitien Auguste, et les dieux Pénates, qu'ils feront tout ce que cette loi exige, et qu'ils n'ont rien fait ou ne feront rien contre cette loi, sciemment et par fraude.

LX.

R. UT DE PECUNIA COMMUNI MUNICIPUM CAVEATUR AB IS QUI IIVIRATUM QUÆSTURAMVE PETET.

Qui in eo municipio IIviratum quæsturamve petent, quique propter ea quod pauciorum nomine quam oportet professio facta esset nominatim in eam condicionem rediguntur ut de his quoque suffra-

LX.

RUBRIQUE. QUE CEUX QUI DEMANDE LE DUUMVIRAT ET LA QUESTURE DONNENT CAUTION POUR LA FORTUNE PUBLIQUE.

Ceux qui dans ce municipe demanderont le duumvirat ou la questure, ainsi que ceux qui, faute de candidats suffisants, sont dans cette condition qu'il faille voter à leur endroit, devront, au jour des comices et avant qu'on porte le suffra-

gium ex H. L. ferri oporteat, quisque eorum, quo die comitia habebuntur, antequam suffragium feratur, arbitratu ejus qui ea comitia habebit prædes in commune municipum dato pecuniam eorum quam in honore suo tractaverit salvam is fore [33], si D. E. R. [34] is prædibus minus cautum esse videbitur, prædia subsignato arbitratu eiiusdem [35], isque ab iis prædes prædiaque sine D. M. accipito quo ad recte cautum sit uti quod recte factum esse volet. Per quem eorum de quibus IIvirorum quæstorumve comitiis suffragium ferri oportebit steterit Q. M. recte caveatur, ejus que (*a*) comitia habebit rationem ne habeto.

(*a*) M. *ejus qui.*

ge, donner des cautions fixées par le magistrat qui préside aux comices, cautions qui répondront au public de l'argent que l'élu administrera. Si les cautions ne paraissent pas suffisantes, le candidat donnera un cautionnement fixé par le président des comices, et celui-ci acceptera de bonne foi cautions et cautionnements jusqu'à garantie suffisante. Quant au candidat, duumvir ou questeur, par la faute de qui il n'aura pas été donné garantie suffisante, le président des comices n'en tiendra pas compte dans l'élection.

LXI.

R. DE PATRONO COOPTANDO [36].

Ne quis patronum publice municipibus municipii Flavi Malacitani cooptato, patrociniumve cui deferto, nisi ex majoris partis decurionum decreto, quod decretum factum erit cum duæ partes non minus adfuerint [37], et jurati per tabellam sententiam tulerint [38]. Qui aliter adversus ea patronum publice municipibus municipii Flavi Malacitani cooptaverit, patrociniumve cui detulerit, is H. S. XV, in publicum municipibus municipii Flavi Malacitani D. D. E. Eis (*a*) qui adversus H. L. patronus cooptatus cuiius (*b*) patrocinium delatum erit, ne magis ob eam rem patronus municipum municipii Flavi Malacitani tanti (*c*) esto.

(*a*) M. *et is.*
(*b*) M. *cuive.*

LXI.

RUBRIQUE. DE LA COOPTATION D'UN PATRON.

Que personne ne choisisse publiquement un patron pour les citoyens du municipe Flavium Malacitanum et ne défère à qui que ce soit le patronage, sinon en vertu d'un décret de la majorité des décurions, décret qui se fera lorsqu'il y aura au moins les deux tiers des décurions, et qu'ils auront voté par tablettes et après avoir prêté serment. Celui qui, d'autre façon et au mépris de ces prescriptions, aura choisi un patron publiquement pour le municipe, ou aura déféré à quelqu'un le patronage, sera condamné à payer quinze mille sesterces au profit du municipe, et celui qui, au mépris de la loi, aura été choisi pour patron, ou à qui le patronage aura été déféré, ne sera pas pour cela davantage le patron du municipe de Malaga.

(*c*) M. supprime *tanti.*

LXII.

R. NE QUIS ÆDIFICIA QUÆ RESTITUTURUS NON (a) ERIT DESTRUAT [39].

Ne quis in oppido municipii Flavi Malacitani, quæque ei oppido continentia ædificia erunt, ædificium detegito, destruito, demoliendum ve (b) curato, nisi decurionum conscriptorumve sententia, cum major pars [40] eorum adfuerit, quod restiturus (c) intra proximum annum non erit. Qui adversus ea fecerit, is quanti E. R. E. T. P. (d) municipibus municipi Flavi Malacitani D. D. E. ejusque pecuniæ deque ea pecunia municipi ejus municipii qui volet, cuique per II. L. licebit, actio, petitio, persecutio esto.

LXII.

RUBRIQUE. QUE NUL NE DÉTRUISE LES EDIFICES QU'IL NE DOIT PAS RÉTABLIR.

Dans la ville du municipe de Malaga, et pour les édifices qui touchent à la ville, que personne ne découvre, ne détruise ou ne fasse démolir un édifice qu'il ne doit pas rétablir dans l'année, sinon après un décret rendu par les décurions, la majorité étant présente. Qui n'aura pas suivi ces prescriptions sera condamné à payer aux citoyens du municipe autant d'argent que vaudra la chose, et en ce cas l'action personnelle, l'action réelle et la poursuite *extra ordinem* appartiendront à tout citoyen du municipe qui voudra poursuivre, et à qui la loi permet d'agir.

(a) Bussemaker : *non* est écrit entre lignes.

(b) Bussemaker lit : *demoliundum*.

(c) M. *restituturus*.

(d) M. explique ces lettres par *ea res erit tantam pecuniam*.

LXIII.

R. DE LOCATIONIBUS LEGIBUSQUE LOCATIONUM PROPONENDIS ET IN TABULAS MUNICIPI REFERENDIS [41].

Qui IIvir I. D. P. vectigalia, ultroque tributa, sive quid aliut communi nomine municipum eiius municipi locari oportebit, locato ; quasque locationes fecerit, quasque leges dixerit, quanti quit locatum sit et prædes accepti sint, quæque prædia subdita, subsignata, obligatave sint, quique prædiorum cognitores [42] accepti sint, in tabulas communes municipum ejus municipi (a) referantur facito, et proposita habeto per omne reliquom tempus honoris sui, ita ut D. P. R. L. P. quo loco decuriones conscriptive proponenda esse censuerint [43].

LXIII.

RUBRIQUE. DES ADJUDICATIONS, DES CONDITIONS Y IMPOSÉES, ET DE LEUR INSCRIPTION DANS LES REGISTRES DU MUNICIPE.

Le duumvir qui présidera à la juridiction adjugera les impôts et les fonds votés pour les travaux publics, ainsi que tout autre revenu ou dépense du municipe qu'on doit adjuger. Les adjudications qu'il aura faites, les conditions qu'il y aura imposées, le prix de l'adjudication, le nom des cautions, la désignation des fonds affectés au cautionnement, le nom des *cognitores* de ces fonds seront inscrits sur les registres municipaux, et affichés pendant tout le temps de la magistrature du duumvir, de façon a être lus aisément de plain pied, et cela dans le lieu fixé par les décurions.

(a) Bussemaker a lu *muncpii*.

LXIV.

R. DE OBLIGATIONE PRÆDUM PRÆDIORUM COGNITORUMQUE.

Quicumque in municipio Flavio Malacitano in commune [44] municipum eiius municipi prædes facti sunt erunt, quæque prædia accepta sunt erunt, quique eorum prædiorum cognitores facti sunt erunt [45], ii omnes et quæ cuiiusque eorum tum erunt (*a*) cum præs cognitorve factus est erit, quæque postea esse cum ii obligati esse cœperiint ceperint (*b*), qui eorum soluti liberatique non sunt non erunt, aut non sine D. M. sunt erunt, eaque omnia quæque (*c*) eorum soluta liberataque non sunt non erunt, aut non sine D. M. sunt erunt, in commune municipum eiius municipi item obligati obligatæ que (*d*) sunto, uti ii eæve (*e*) P. R. obligati obligatave essent si aput eos qui Romæ ærario præssent ii prædes inque (*f*) cognitores facti [46], eaque prædia subdita, subsignata, obligatave essent. Eosque prædes, eaque prædia, eosque cognitores, si quit eorum in quæ cognitores facti erunt ita non erit [47], qui quæve soluti liberati, soluta liberataque non sunt non erunt, aut non sine D. M. sunt erunt IIviris qui I. D. prærunt, ambobus alteriusve (*g*) eorum ex decurionum conscriptorumque decreto, quod decretum cum eorum partes tertiæ non minus quam duæ adessent [48] factum erit, vendere (*h*) legemque his vendundis dicere jus potestasque esto, dum ea (*i*) legem is rebus vendundis dicant quam legem eos qui Romæ ærario præsunt e lege prædiatoria prædibus prædisque

LXIV.

RUB. DE L'OBLIGATION DES CAUTIONS, DES PRÆDIA ET DES COGNITORES.

Toute personne qui, dans le municipe de Malaga, se sera portée caution devant le municipe, tous les biens acceptés comme cautionnement et tous les *cognitores* de ces biens, toutes ces personnes et tous les biens qui leur appartenaient au moment de l'engagement ou qui leur appartiendront dans la suite, à moins d'une libération de leur personne ou de leurs biens faite sans fraude, resteront obligés envers le municipe, comme ces personnes et ces biens seraient obligés au peuple de Rome si ces cautions, si ces *prædia*, si ces *cognitores* avaient été engagés à Rome devant les magistrats qui président à l'*ærarium*. Et à l'égard de ces cautions, de ces *prædia* et de ces *cognitores*, si quelque chose n'est pas comme les *cognitores* l'ont garanti, et s'il n'y a pas libération de bonne foi, les duumvirs qui président à la juridiction auront, ensemble ou séparément, le droit de les vendre et de fixer la loi de la vente, sur un décret rendu par les décurions, dans une réunion où les deux tiers au moins des membres seront présents. Cette loi sera celle qu'à Rome, les magistrats qui président à l'*ærarium* établiraient en vertu de la loi *prædiatoria* pour la vente des cautions et des *prædia*, ou celle qu'on établirait pour la vente *à vide*, au cas ou en vertu de la loi *prædiatoria* on ne trouverait pas d'acheteur; et cette loi de la vente contiendra la clause expresse que l'argent soit

(*a*) Mommsen [*fuerunt*] *erunt*.
(*b*) M. *cœperunt cœperint*.
(*c*) M. *omnia quæ eorum*.
(*d*) M. *obligata*.
(*e*) M. *uti ii cave*.
(*f*) M. *iique*.
(*g*) M. *alterive*.
(*h*) M. Bussemaker : *vendere* est entre lignes.
(*i*) M. *eam*.

vendundis dicere oporteret, aut si lege prædiatoria emptorem non inveniet, quam legem in vacuom vendendis dicere oporteret [49], et dum ita legem dicant uti pecuniam in fore (*a*) municipi [50] Flavi Malacitani referatur, luatur, solvatur, quæque lex ita dictarit (*b*) justa rataque esto.

(*a*) M. lit *pecunia* MINFORE; il me semble qu'il est aisé de lire *pecuniam* (pour *pecunia*) *in foro.*

(*b*) M. *dicta erit.*

apporté et payé dans le forum de Malaga, et toute loi ainsi établie sera juste et valable.

LXV.

R. UT JUS DICATUR E LEGE DICTA PRÆDIBUS ET PRÆDIS VENDUNDIS [51].

Quos prædes, quæque prædia quosque cognitores IIviri municipii Flavi Malacitani H. L. vendiderint de iis quicumque I. D. P. ad quem de ea re in jus aditum erit, ita jus dicito, judiciaque dato ut ei qui eos prædes, cognitores, ea prædia mercati erunt prædes, socii [52] heredesque eorum, isque (*a*) ad quos ea res pertinebit de is rebus agere, easque res petere, persequi recte possit.

(*a*) Mommsen, *ique.*

LXV.

RUB. QU'ON DISE LE DROIT SUIVANT LA LOI ÉTABLIE POUR LA VENTE DES PRÆDIA ET DES CAUTIONS.

Quand les duumvirs du municipe de Malaga auront vendu des *prædes*, des *prædia*, des *cognitores*, celui qui présidera à la juridiction et qui sera chargé de ces affaires dira le droit et donnera des juges de façon à ce que ceux qui auront acheté les *prædes*, les *cognitores*, les *prædia*, ainsi que leurs cautions, leurs associés et leurs héritiers, et ceux à qui la chose appartiendra, puisse agir revendiquer et poursuivre justement toutes ces choses.

LXVII.

R. DE MULTA QUÆ DICTA ERIT.

Multas in eo municipio ab IIviris præfectove dictas, item ab ædilibus quas ædiles dixisse se aput IIviros, ambo alterve ex is, professi erunt [53] IIvir qui I. D. P. in tabulas communes municipum eiius municipi referri jubeto. Si cui ea multa dicta erit, aut nomine eiius alius postulabit ut de ea ad decuriones conscriptosve referatur, de ea decurionum conscriptorumve judicium esto [54]. Quæque multæ non erunt injustæ a decurionibus conscriptisve judicatæ [55] eas multas IIviri in publicum municipium (*a*) eiius municipii redigunto [56].

(*a*) Mommsen *municipum.*

LXVI.

RUB. DES AMENDES PRONONCÉES.

Le duumvir qui préside à la juridiction ordonnera d'inscrire sur les registres publics des citoyens du municipe les amendes prononcées dans le municipe par les duumvirs ou le préfet, ou aussi par les édiles, quand les édiles les auront signifiées aux duumvirs ensemble ou séparément. Si celui contre qui aura été prononcé l'amende, ou quelque autre en son nom, demande qu'il soit référé de cette amende aux décurions, les décurions en jugeront. Et toutes les amendes que les décurions ne jugeront pas injustes seront exigées par les duumvirs pour la caisse du municipe.

LXVII.

R. DE PECUNIA COMMUNI MUNICIPUM DEQUE RATIONIBUS EORUNDEM [57].

Ad quem pecunia communis municipum eiius municipi pervenerit, heresve eiius, isve adquem ea res pertinebit, in diebus XXX proximis, quibus ea pecunia ad eum pervenerit, in publicum municipum eiius municipi eam referto. Quique rationes communes negotiumve quod communi (*a*) municipum eius municipi gesserit, tractaverit, is, heresve eiius (*b*) ad quem ea res pertinebit, in diebus XXX proximis quibus ea negotia easve rationes gerere, tractare desierit, quibusque decuriones conscriptique habebuntur, rationes edito, redditoque decurionibus (*c*) conscriptisve, cuive de his accipiendis cognoscendis ex decreto decurionum conscriptorumve, quod decretum factum erit cum eorum partes non minus quam duæ tertiæ adessent, negotium datum erit. Per quem steterit Q. M. ita pecunia redigeretur referretur, quove minus ita rationes redderentur, is per quem steterit Q. M. rationes reddenrentur, quove minus pecunia redigeretur, referret (*d*), heresque eius, isque ad quem ea res qua de agitur pertinebit Q. E. R. (*e*) erit [58] tantum et alterum tantum municipibus eiius municipi D. D. E. Eiusque pecuniæ deque ea pecunia municipum municipii Flavi Malacitani ejus ea pecunia municipum municipii Flavi Malacitani (*f*) qui volet, cuique per H. L. licebit, actio, petitio, persecutio esto.

LXVII.

RUB. DES DENIERS DU MUNICIPE ET DU COMPTE QU'ON EN DOIT RENDRE.

Toute personne qui aura reçu les deniers communs des citoyens du municipe ou son héritier, ou toute autre personne à qui il appartiendra, sera tenu dans les trente jours de la recette de verser cet argent dans la caisse municipale. Quiconque aura tenu des comptes publics, ou géré quelque affaire publique du municipe, ou son héritier, ou toute autre personne à qui il appartiendra, sera tenu dans les trente jours qui suivront la conclusion du compte ou de l'affaire, et à la prochaine assemblée des décurions, de rendre ses comptes aux décurions, ou à ceux qu'un décret des décurions aura chargés de les recevoir et de les vérifier, décret qui ne pourra se faire qu'en présence au moins des deux tiers des décurions. Celui par qui il aura été empêché que l'argent ne soit versé ou que les comptes ne soient rendus, celui-là, ou son héritier, ou tout autre personne à qui il appartiendra, sera obligé de payer deux fois le montant de la chose aux citoyens du municipe. Et dans le municipe de Malaga, l'action personnelle ou réelle, ou la poursuite *extra ordinem* de cet argent appartiendra à qui le voudra, et à qui la loi le permettra.

(*a*) Mommsen. *commune*.
(*b*) M. supplée, *isve*.
(*c*) Bussemaker lit *decurionirus*.
(*d*) M. *referretur*.
(*e*) M. *Q(uanti i) e(a) r(es)*.
(*f*) M. retranche les mots *ejus ea pecunia... Flavi Malacitani*, comme une répétition vicieuse et inutile.

LXVIII.

R. DE CONSTITUENDIS PATRONIS CAUSÆ CUM RATIONES REDDENTUR [59].

Cum ita rationes reddentur IIvir qui decuriones conscriptosve habebit [60] ad decuriones conscriptosve referto quos placeat publicam causam agere, iique decuriones conscriptive per tabellam jurati [61] D. E. R. decernunto, tum cum eorum partes non minus quam duæ tertiæ aderunt [62] ita ut tres quos plurimi per tabellam legerint causam publicam agant, iique qui ita lecti erunt tempus a decurionibus conscriptisve (*a*) quo causam cognoscant, actionemque suam ordinent, postulanto, eoque tempore quod is datum erit transacto, eam causam uti quod recte factum esse volet [63] agunto.

(*a*) Bussemaker a lu *conscriptive.*

LXVIII.

RUBRIQUE. DE LA NOMINATION DES PATRONS DE L'AFFAIRE QUAND ON REND LES COMPTES.

Quand les comptes sont ainsi rendus, le duumvir qui réunira les décurions en référera aux décurions sur la nomination des commissaires, et les décurions, après avoir prêté serment, voteront par tablette et dans une assemblée des deux tiers au moins. Les trois personnes qui auront eu le plus grand nombre de suffrages seront chargées de l'examen; ils demanderont aux décurions de leur fixer un délai pour connaître l'affaire, et ordonner leur action, et ce délai passé, ils mèneront l'affaire au mieux possible.

LXIX.

R. DE JUDICIO PECUNIÆ COMMUNIS [64].

Quod M. M. Flavi Malacitani nomine petetur ab eo qui ejus municipi municipes (*a*) incolave erit quodve cum eo agetur quod pluris H. S. ∞ sit neque tanti sit ut (*b*)...

(*a*) Mommsen *municeps.*

(*b*) Mommsen supplée : de ea re proconsulem jus dicere judiciaque dare ex h. l. oporteat, de ea re IIvir præfectusve qui jure dicundo præerit ejus municipii ad quem de ea re in jus aditum erit jus dicito judiciaque dato.

LXIX.

RUBRIQUE. DU PROCÈS POUR DENIERS MUNICIPAUX.

Quand on agira au nom des citoyens du municipe de Malaga contre un citoyen ou domicilié du municipe, et que la demande sera de plus de mille sesterces et ne sera pas assez grande pour....

NOTES DU BRONZE DE MALAGA.

1 *Pauciores... quorum... quam tot.* Est-ce là une phrase latine?

2 V. D. P. R. L. P. Cette formule s'explique par *unde de plano recte legi possit*, suivant le texte florentin. L. 11, § 3, D. *De inst. act.*, XIV, 3. Mais Haloandre et la vulgate ont lu *ut de plano*, etc., et c'est ainsi que le prend notre texte. J'ai déjà remarqué plus haut que l'auteur de la loi avait eu sous les yeux le texte de la vulgate du Digeste.

3 *Ad eum numerum ad quem creari oportebit.* C'est encore une locution singulière; j'en dirai autant du *qui comitia habiturus erit.*

4 On ne voit dans l'antiquité aucune trace de cette candidature imposée

par le magistrat, ni rien qui ressemble au droit singulier de rejeter le péril de l'élection sur un tiers. Mais on devine comment l'auteur de la loi en est arrivé à cette combinaison. Dans certains textes du Digeste, plus d'un siècle après Domitien, on voit que les candidats manquent souvent pour les charges municipales, et que la loi force les décurions à accepter cet honneur dangereux, suivant leur ordre d'inscription (l. 6, *Demuner. et honor.* D. L. 4).

Cette décadence municipale n'est guère facile à concilier avec l'indépendance républicaine que nous représente la table de Malaga, et on se demande comment en si peu de temps on est tombé si bas. Il a donc fallu imaginer un système intermédiaire, et supposer déjà la répugnance des citoyens, répugnance inexplicable dans un pays qui eût joui d'une liberté aussi grande que l'expose notre monument.

[5] Chez les Romains, quand il s'agit de la présidence des comices d'élection, c'est le sort qui décide, à moins d'accord préalable (Liv. XXXV, 6-20; XXXIX, 32, XLI, 6. Conf. *ibid.*, XXIV, 10). L'âge ne donne qu'une préséance d'honneur, et décide seulement quel sera celui des deux consuls qui prendra le premier les faisceaux (Cic., *de Rep.*, II, 31.; Val. Max., IV, I, 1; Plut, *Publicola.*, 12). Encore cette disposition fut-elle changée par la loi Julia, *De maritandis ordinibus*. A. Gell., II, 15, 14. « Sic capite septimo legis Juliæ, priori ex consulibus fasces sumendi potestas fit, non qui pluris annos natus est, sed qui pluris liberos quam collega, aut in sua potestate habet, aut bello amisit. Sed si par utrique numerus liberorum est, maritus, aut qui in numero maritorum est, præfertur. Si vero ambo et mariti et patres totidem liberorum sunt, tum ille pristinus honor instauratur, et qui major natu est prior fasces sumit. » Nous retrouverons au chap. LVI quelque chose de semblable à cette primauté d'honneur, et cette ressemblance perpétuelle de la loi municipale de Malaga et de la loi romaine rend d'autant plus remarquable la différence qui existe ici entre l'usage romain et l'usage espagnol.

[6] Q. M. pour *quominus*, est une abréviation qui n'est pas connue.

[7] Ce nom de *curiæ* est fait pour étonner. M. L. Renier a publié dans le *Bulletin des Sociétés savantes*, numéro de juillet 1855, des textes curieux qui nous attestent l'existence de curies dans les villes d'Afrique, et ces curies lui semblent indiquer une organisation semblable à celle des tribus romaines; il y voit un argument en faveur de l'opinion suivant laquelle les curies des municipes auraient été établies en vue des élections. M. Renier est une grande autorité, mais le fait qu'il a constaté n'a peut-être pas toute la portée qu'il lui donne. Dans ces curies qui ont une place à part dans les jeux et les spectacles, et qui élèvent des monuments, je ne vois encore qu'une division religieuse imitée des curies romaines (car il est difficile de supposer une division politique au temps d'Alexandre Sévère), et il me semble qu'on explique aisément et naturellement par cette hypothèse les textes cités par M. Rénier. Jusqu'à nouvel ordre, on peut donc considérer notre loi comme le premier texte où *curia* ait le sens de tribu.

[8] Un contemporain de Domitien, Frontin, nous parle d'un privilége de même espèce accordé aux *incolæ* qui viendraient cultiver un territoire : *Ut incolæ etiam si essent alienigenæ, qui intra territorium colerent, omnibus honeribus* (*honoribus*. Agg. urbicus) *fungi in colonia deberent. Hoc Famstres*

nuper impetraverunt, Tudertini autem beneficio habent conditoris. (Frontin., *de Controv. agror.*, p. 52, ed Lachmann.)

[9] *Latinive cives.* Cette expression, dont on ne citerait pas un second exemple, donne un caractère tout à fait suspect à notre monument. Philologiquement, dans la bonne latinité, *civis Latinus* est une expression impossible. On est citoyen d'une cité (*civis Romanus*, citoyen de Rome), on n'est pas citoyen d'un pays. Les Latins s'appellent *nomen Latinum*. Quand Salluste nous parle de la punition d'un traître à qui Métellus fait trancher la tête, il nous dit (*Jug.* 69) : « *Turpilius condemnatus verberatusque capite pœnas solvit, nam* is civis ex Latio *erat.* » Qu'on l'entende comme on l'a fait jusqu'à présent (et, selon moi, c'est le vrai sens) d'un citoyen romain qui avait appartenu d'abord au Latium, ou qu'on admette pour un moment avec Mommsen qu'il y avait des citoyens latins, il en résultera toujours que Salluste n'aurait pas dit *civis Latinus*, et que cette expression n'est pas latine.

En droit, *civis Latinus* sont deux mots qui jurent l'un avec l'autre, car le *Latinus* est l'opposé du *civis*. Gaius, I, 15. *Servos.... aut cives romanos aut Latinos fieri... dicemus* ; 16 : *Manumissum modo civem Romanum, modo Latinum fieri dicemus.* Ibid., 1, 67, 70 et suiv., 1,53. *Neque civibus Romanis, nec ullis aliis hominibus qui sub imperio populi Romani sunt*, etc. Ulp., V. 4 : *Connubium habent cives Romani cum civibus Romanis, cum Latinis autem et peregrinis, ita si concessum sit.*

Croire que les Romains auraient donné aux Latins ce nom de *cives* dont ils étaient si fiers, et qu'il n'en serait point resté de trace dans le droit ni dans l'histoire de Rome, c'est pousser la confiance un peu plus loin que ne le comporte la critique.

[10] *Suffragio ferant* passerait pour une faute de copiste, si on ne retrouvait la même expression au chapitre LXV de notre loi.

[11] *Præsit*, il faudrait le pluriel, mais il y a une confusion perpétuelle des nombres, c'est ainsi que, quelques lignes plus bas, il y a *qui minor... erit, quive... in eo honore fuerint.*

[12] Nous ne savons pas quels sont ces ingénus que concerne la loi ; ou plutôt il y a ici une expression inexacte pour nous dire que les affranchis sont exclus des fonctions municipales. La loi Visellia réservait cet honneur aux ingénus.

[13] *Minor XXV annorum.* Cette disposition est prise du Digeste. *Ad rempublicam administrandam*, dit Ulpien, *ante vicesimum quintum annum... admitti minores non oportet, denique nec decuriones creantur vel creati suffragium in curia ferunt.* l. 8. D. *De munerib.*, L. IV. C'est aussi l'âge qu'Auguste avait établi pour le sénat (l'*ætas senatoria*), et pour la questure. Dio Cass., LII, 20 ; LIII, 28. Mais il est assez remarquable que pour la Bithynie, Auguste avait établi à vingt-deux ans l'âge d'éligibilité. (Pline, Ep. X, 79) ; ce qui ferait croire que pour les cités non romaines on ne suivait pas toujours les usages de Rome. V. la note suivante.

[14] Cet intervalle de cinq ans est particulier à Malaga ; à Rome, pour le consulat il fallait un intervalle de dix années (Becker, *Roem. Alterth.*, II, 2, p. 29). Dans les municipalités, au temps d'Ulpien, il n'y a d'autre défense que de *continuare honorem*, car cette continuité eût détruit toute

responsabilité. L. 18, D. *ad mun.*, L. 14, § 5, D. *De mun.* Légalement on pouvait donc être réélu après l'intervalle d'une année.

[15] La *lex Julia municipalis*, faite pour des *municipia civium Romanorum*, contient un grand nombre d'incapacités pour exclure du sénat municipal les gens indignes d'y figurer; mais quand on connait l'orgueil romain et la jalousie avec laquelle on défendait le droit de cité, il est peut-être singulier de voir avec quelle facilité la loi de Malaga comme celle de Salpesa prodigue aux Espagnols les priviléges des citoyens romains, ou les dispositions de la loi romaine.

[16] *Uno vocatu*. C'est ainsi que les tribus romaines votaient, à la différence des centuries: μια κλησει, dit Denys VII, 59, que l'auteur de la loi semble avoir eu sous les yeux.

[17] Nous connaissons les *septa* de Rome comme l'endroit où votait le peuple romain, mais je ne sais si l'on trouverait la mention des *septa* électoraux pour aucune autre cité. *Septa*, dit Servius, *ad Virg.*, Ecl. I, 34, *proprie sunt loca in Campo Martio, tabulatis inclusa, in quis stans populus Romanus suffragia ferre consueverat.* C'est encore un des priviléges de Malaga.

[18] Surveiller les suffrages (*custodiant*) et dépouiller le scrutin (*diribeant*) sont deux opérations distinctes: à Rome, elles étaient divisées (Becker, *Roem. Alterth.*, II, 3, 104), et on ne voit pas qu'elles fussent confiées aux mêmes personnes.

[19] Il n'y a aucun exemple d'un pareil serment pour les *custodes* de Rome.

[20] Pourquoi ces *singuli custodes*? A Rome, sous la république, ce sont les candidats mêmes qui nomment les *custodes*; plus tard, probablement sous Auguste, c'est une fonction confiée aux chevaliers. Pline, H. N., XXXIII, 7: *Nongenti vocabantur ex omnibus selecti ad custodiendas cistas suffragiorum in comitiis.* Ainsi Malaga se trouve privilégié sur Rome, et a une plus grande liberté électorale.

[21] Ce chapitre de notre loi doit sembler parfaitement régulier à un moderne, car on dirait d'un article détaché d'une de nos lois électorales. Nous avons établi en principe qu'on doit se méfier du pouvoir, et c'est à cause de cela qu'on permet au candidat de faire surveiller les gardiens officiels chargés du dépouillement; mais cette surveillance, mais le droit accordé aux surveillants de voter là où s'exerce leur ministère, sont choses qui, toutes naturelles qu'elles nous paraissent, étaient étrangères à l'antiquité. La surveillance du pouvoir par les citoyens n'a jamais existé à Rome, quelle que fût, d'ailleurs, la responsabilité des magistrats; et quant au droit de voter dans une autre curie ou dans une autre tribu que la sienne, un Romain ne l'eût jamais admis. La tribu, sans être une association aussi sainte que la curie, n'en était pas moins chose fort différente de nos divisions administratives; et supposer qu'un citoyen pouvait voter en dehors de la tribu est une hypothèse contraire à l'esprit de l'antiquité, et qu'on ne pourrait admettre que sur les textes les plus certains.

[22] Cette *renunciatio pro curia*, cette nomination partielle proclamée avant la nomination générale, c'est un usage moderne qui est étranger aux Romains, ou du moins n'en avons-nous nul autre exemple.

[23] *Maritum*, etc. Ceci est imité de la loi Julia et Pappia Poppæa, dont Aulu-Gelle, II, 15, nous a conservé un fragment qui ressemble assez à notre texte : *Capite septimo legis Juliæ priori ex consulibus fasces sumendi potestas fit, non qui pluris annos natus est, sed qui pluris liberos quam collega aut in sua potestat habet, aut bello amisit. Sed si par utrique numerus liberorum est, maritus* aut qui in numero maritorum est, *præfertur*. Qu'est-ce que celui *qui in numero maritorum est*? C'est un point qui n'est pas bien connu, le passage d'Aulu-Gelle étant le seul qui en fasse mention. Il est assez remarquable que notre loi, qui a emprunté ce chapitre à la loi Julia et Pappia Poppæa, ne lui a pas pris une autre disposition qui concerne les candidatures, et qui diminue l'âge légal de l'éligibilité d'une année par chaque enfant, *ut singuli anni per singulos liberos demittantur*. V. aussi la note 5. Tac., *Ann.* XV, 19. Ulp., l. 2, D. *De minor.*, IV, 4.

[24] J'imagine bien un privilége qui permette de placer le célibataire au nombre des maris, mais je ne comprends pas l'expression *cælibi liberos non habenti qui maritorum numero non erit*. *Cœlebs* est celui qui n'est pas marié; le marié qui n'a pas d'enfant se nomme *orbus* dans la loi Julia et Pappia Poppæa. Gaius, II, 111, *Cælibes quoque qui lege Julia hereditatem legataque capere vetantur, item orbi, id est qui liberos non habent, quos lex*... Mais, dira-t-on, un célibataire peut adopter. Soit; mais s'il n'est pas *maritorum numero*, c'est là un fait insignifiant dont la loi n'a point à s'occuper. On dirait que le rédacteur de notre monument a supposé que des célibataires sont *in maritorum numero* quand ils ont des enfants adoptifs, et qu'autrement ils n'ont pas ce privilége. Mais il semble que c'était une pure faveur du prince, qui accordait le *jus liberorum*.

[25] Nous trouvons ces calculs dans les chapitres de la loi Julia et Pappia Poppæa, qui concernent la capacité héréditaire des époux. Ulpien, XVI, 1 : « *Libera inter eos* (*conjuges sc.*) *testamenti factio est, si jus liberorum a principe impetraverint, aut si filium filiamve communem habeant*, aut quatuordecim annorum filium vel filiam duodecim amiserint, vel si duos trimos vel tres post nominum diem amiserint. » Ulpien parle le langage de la loi, c'est le fils de quatorze ans, c'est la fille de douze ans qu'il nomme, et non pas le fils pubère. Pourquoi? Parce que la puberté chez les Romains n'était pas un âge fixe (au moins en ce qui concerne la tutelle). Gaius, 1-196. Inst. 1-22; *in ppio*. L'auteur de la table de Malaga a remplacé les mots techniques de la loi Pappia Poppæa par des expressions qui déguisent l'emprunt; mais il reste encore plus d'une difficulté. Aulu-Gelle (*sup.*, note 5), en nous parlant des consuls, ne mentionne parmi les fils morts qui confèrent le privilége politique, que ceux qui ont péri à la guerre, et on comprend la noble idée qui, en ce cas, les fait considérer comme toujours vivants; la disposition dont parle Ulpien est tout différente, et n'a trait qu'à des avantages civils; on ne peut pas arguer d'une disposition à l'autre, car les motifs ne sont pas les mêmes. Il y a donc dans notre loi une confusion évidente, ou bien c'est un nouveau chapitre de la loi Poppæa qui dément Aulu-Gelle et le texte qu'il nous a conservé.

[26] Qu'il en fût ainsi à Rome pour les votes des tribus à la différence du vote par centuries, où l'ordre était fixe, c'est ce que nous apprend un passage de Varron, R. R. III, 17, 1. *Latis tabulis sortitio fit tribuum, ac*

capti sunt a præcone renuntiari, quem quæque tribus fecerint ædilem. Je remarquerai que c'est Walter qui, dans son histoire du *Droit Romain*, liv. Ier, chap. xv, § 116, a le premier donné le vrai sens de ce passage. On y verra une preuve de l'authenticité ou de l'âge moderne de notre loi, suivant qu'on sera édifié sur le caractère de ce monument. Reste un point difficile à expliquer, c'est la *renuntiatio*. A Rome, dans les comices centuries, la *renuntiatio*, la proclamation, se faisait suivant le nombre des votes. Le *prætor primus*, l'*edilis prior* était celui qui avait le plus grand nombre de suffrages, comme Cicéron nous l'apprend dans une foule de passages. *In Pison.*, 1, 2; *de Off.*, II, 59 ; *Brut.*, 321. On ne voit pas qu'il en fût autrement pour les tribus. Mais ici, à prendre le texte de la loi : *uti quique prior majorem partem*, etc., dans le sens le plus naturel, et c'est ainsi que l'a entendu Mommsen, p. 427, note 108, on arriverait à un résultat étrange : c'est que par suite de la *sortitio*, telle que l'expose notre monument, le candidat qui régulièrement doit être exclu comme ayant eu le moins de voix pourrait être nommé, et nommé le premier par l'effet du hasard. Supposons vingt-cinq curies : Aulus a eu dix-huit voix ; Seius, seize ; Titus, quatorze. Les duumvirs nommés et connus par les *custodes* et les *diribitores* sont Aulus et Seius; mais s'il suffit d'avoir le premier la majorité, en sortant de l'urne où sont les noms des curies, Titus peut avoir le premier treize voix, tandis qu'Aulus n'en aura que six et Seius que quatre. On arrive ainsi à un résultat impossible, et il semble que l'auteur ait eu l'esprit troublé par le passage de Varron, et qu'il ait imaginé un système qui y réponde en apparence, sans qu'il en ait vu les conséquences.

27 Cette caution, donnée avant la proclamation comme condition d'éligibilité, est encore une institution particulière à la ville de Malaga. Nous reviendrons plus loin sur cette question. *Inf.*, note 35.

28 Il en était ainsi à Rome, au moins pour les édiles. (Cic., *pro Planc.*, 53 ; Becker, Marquardt, *Rœm. Alterthümer*, t. II, 3, p. 138.)

29 Ce chapitre est singulièrement placé. C'est après l'élection faite qu'il est défendu d'empêcher les comices d'élection.

30 Sur cette formule, voyez l'*Æs Salpensanum*, ch. XXVI, note 7.

31 *In concionem*. Cet accusatif est peu usité. On dit d'ordinaire *in concione*; mais il y en a des exemples dans Tertullien.

32 Sur ce serment, V. l'*Æs Salpensanum*, ch. XXV et XXVI.

33 *Pecuniam salvam fore*. Plusieurs passages du Digeste prouvent que la formule était *rempublicam*, et non pas *pecuniam salvam fore*. L. 3, § 13, D. *De peculio* XV, 1. *Si filiusfamilias duumvir pupillo rem salvam fore caveri non curavit, Papinianus de peculio actionem competere ait. Nec quidquam mutare arbitror, an voluntate patris decurio factus sit, quoniam* rempublicam salvam fore *pater obstrictus est*. L. 1, § 17, D. *De magist. conv.*, XXVII., 8. L. 2, § 5, l. 17, § 15, D. *ad municip.*, L. 1.

34 D. E. R. pour *de ea re* est une abréviation qui ne s'est pas encore trouvé seule (et seule elle a peu d'intérêt, c'est une économie de trois lettres) ; mais elle existe dans la formule Q. D. E. R. F. P. D. E. R. I. C. *Quod de ea re fieri placuit, de ea re ita censuerunt.*

35 Cette formule nous est connue par le monument désigné sous le nom de : *Lex parieti faciendo* de l'an 649 de Rome (Haubold, *Monum. legalia*,

p. 71 ; Mommsen, *Inscrip. Neap.* 2458). *Qui redemerit prædes dato prædiaque, subsignato duumvirum arbitratu.* (Cic., *in Verr.*, act. II, lib. I, LIV, 142. *Lex Thoria*, lignes 46-48, 73-75.) Mais dans tous ces passages les mots *præs* et *prædia* ne sont jamais séparés, et un ancien commentateur nous en fait connaître la raison. *Prædia* dit le Pseudo-Asconius sur le passage de Cicéron indiqué plus haut; *Prædia sunt res ipsæ*, prædes *homines, id est fidejussores, quorum res bona prædia uno nomine dicuntur.* Il n'y avait donc que les biens qui appartenaient à la caution (*præs*) qui pouvaient être *subsignata*, la caution s'obligeant elle et son bien. C'est ce qu'a parfaitement démontré M. Bachofen, *Das Ræmische Pfandrecht*, Bâle 1847, p. 223. La distinction établie par notre loi qu'en cas d'insuffisance du *præs* on fournira des *prædia* est une idée moderne et étrangère au génie romain. Si le *præs* eût été insuffisant, on en eût demandé un second, on n'eût pas demandé des *prædia*. On n'obligeait la chose qu'en obligeant d'abord la personne. Ce que dit Ulpien des *prætoriæ satisdationes* est pris du fond même des idées romaines : *Prætoriæ satisdationes personas desiderant per se intervenientium, et neque pignoribus quis, neque pecuniæ, vel auri, vel argenti satisdatione in vicem satisdationis fungitur.* L. 7. D. *De stip. præt.*, XLVI, 5.

Mommsen (p. 477) est obligé de supposer que le candidat astreint à fournir des cautions obtient éventuellement d'obliger ses propres biens au lieu de chercher des cautions nouvelles, et il ajoute que l'ancien droit n'a rien connu de semblable. Toujours un droit particulier pour Malaga.

[36] Mommsen remarque que les formules de ce chapitre ont quelque chose de plus bref que les autres : *in publicum.... dare damnas esto*, sans désignation de l'action. Il explique aussi le *ne quis patronum* publice *cooptato* par la défense de faire nommer un patron par le peuple du municipe (p. 454), ce qui paraît être la pensée de l'auteur, mais ce qui ne s'accorde guère avec la grande liberté municipale de la république de Malaga, et il suppose que ce chapitre a été remanié plus tard (p. 557), sans nous dire à quelle date. Nous avons un décret de patronage, daté du règne de Trajan (Haubold, *Monum. legal.*, p. 232), et nous y voyons que déjà c'est le sénat municipal qui choisit le patron.

[37] C'est la formule de l'édit de Venafrum. *Ex majoris partis decurionum decreto, quod decretum ita factum erit cum in decurionibus non minus quam duæ partes decurionum adfuerint.* (Mommsen, *Inscr. Neap.*. 4601. L. 3. D. *De decret. ab ordine fac.*, L, 9. *Lege autem municipali cavetur, ut ordo non aliter habeatur quam duabus partibus adhibitis.*) Cette forme, d'une excellente latinité, tranche avec l'expression *duæ tertiæ*, que nous trouverons au chap. LXIIII, et qui ne semble pas de même date.

[38] *Et jurati per tabellam.* Il y a plusieurs exemples de ce vote *senatusconsulto per tabellam* :

PATER POSVIT
C. FLAVIO POLLIONI
AVGVRALI C. N. C. PRON.
IIII VIR. I. D. LOCO DATO
S. C. PER TABELLAM.

(Mommsen, *Insc. Neap.*, 3950, 3951.)

Seulement il y a cette difficulté que pour le sénat romain c'est seulement sous Trajan qu'on a commencé à voter avec des tablettes (Pline. *Ep.* III, 20. Becker, *Rœm. Alterthumer*, II, 3, p. 227. Pauly, *Real Encyclopedie*, t. VI, p. 1024), et il est singulier de voir cet usage dans le sénat de Malaga, avant qu'il ait été reçu dans le sénat de Rome. L'auteur aurait-il mal compris la formule *Patronum se cooptari tabula hospitali, incisa in hoc decreto in domo sua posita permittas.* (Haubold, *Monum. legal.*, p. 230.)

Quant au serment spécial qu'on exige du sénat municipal, je n'en sais pas d'autre exemple. Ce sont les magistrats qui jurent, car ce sont eux qui sont responsables.

[39] Mommsen (p. 398) remarque que ce chapitre interrompt l'ordre régulier des dispositions qui concernent les magistrats, et il suppose que c'est une addition au texte primitif de la loi. C'est, ce me semble, se tirer d'une difficulté en se jetant dans des difficultés plus grandes, car à quelle époque placer le texte primitif, et comment prouver qu'il y a interpolation ?

L'observation de Mommsen est, du reste, fort juste, et comme il le remarque également, la loi qui nous occupe est étrange à la placer sous Domitien. La première disposition de cette nature que nous rencontrions est du règne de Claude, c'est le sénatus-consulte Hosidien, qui est du règne de Claude, et ce sénatus-consulte ne concerne que l'Italie et ne statue que sur un cas bien déterminé ; il défend seulement de détruire les édifices par spéculation : *Placere si quis negotiandi causa emisset quod ædificium, ut diruendo plus adquireret quam quanti emisset, tum duplam pecuniam qua mercatus eam rem esset, in aera inferri, utique de eo nihilominus ad senatum referretur.* Ainsi parle le monument original (le meilleur texte nous a été donné par Mommsen, *Berichte der sachsischen Gesellschaft* 1852, p. 274 et suiv.), qui est fidèlement reproduit par Paul, dans son commentaire sur l'Édit, l. 52, D. *De contrahend, empt.* XVIII, 1. *Senatus censuit ne quis domum villamve dirueret quo plus sibi acquireretur, neve quis negotiandi causa eorum quid emeret venderetve, pœna in eum qui adversus senatusconsultum fecisset, constituta est ut duplum ejus quanti emisset in ærarium inferre cogeretur, in eum vero qui vendidisset, ut irrita fieret venditio.* Conf., l. 2, C. *De ædif. priv.*, VIII, 10. *Negotiandi causa ædificia demoliri et marmora detrahere edicto divi Vespasiani et senatusconsulto vetitum est.*

Que cette législation se soit étendue peu à peu aux provinces, cela n'est pas douteux (V. Bachofen, *Ausgewahlte Lehre des Roem. Civilrecht*), mais est-il probable que sous Domitien on ait pris de pareilles précautions pour Malaga, et surtout qu'on ait fait une loi plus sévère pour un municipe d'Espagne que pour Rome, puisque l'interdiction de démolir est absolue, sauf le cas de rétablissement dans l'année ? Est-il probable que les décurions de Malaga fussent compétents pour statuer sur ces démolitions, tandis que pour l'Italie c'était le sénat qui statuait ? Cette grande liberté municipale qu'on retrouve dans toute la loi me fait toujours craindre un excès de patriotisme comme nous en avons tant d'exemples en Espagne.

[40] *Major pars.* Si l'on entend par ces mots la simple majorité, ce chapitre serait en opposition avec les chapitres LXI, LXIV, LXVII, LXVIII ; mais on peut l'entendre de la majorité ordinairement requise, c'est-à-dire des deux

tiers. Remarquez cependant qu'au chapitre LVII, *majorem partem numeri curiarum* ne signifie que la simple majorité.

[41] Il y a dans la *lex Julia municipalis* ou table d'Héraclée quelques lignes, qui, pour le langage, ressemblent à ce chapitre (L. 73 et suiv.) : *Quibus locis ex lege locationis quam censor aliusve quis magistratus publicis vectigalibus ultrove tributis fruendis tuendisve dixit eis qui ea fruenda tuendave conducta habebunt ut uti frui liceat... cautum est.* Conf. Livius XLIII, 16. Rogatio repente sub unius tribuni nomine promulgatur : *Quæ publica vectigalia ultro tributa C. Claudius et T. Sempronius* (ce sont les deux censeurs) *locassent, ea rata locatio ne esset. De integro locarentur et ut omnibus redimendi et conducendi promiscue jus esset.*

[42] Ces *prædiorum cognitores* sont ici mentionnés pour la première fois. Nos sources ne connaissent rien de ces experts connaisseurs ou répondants, et c'est encore selon moi une idée moderne. A Rome, les *prædia* étant inscrits au cens, on n'admettait que ceux-là (Cic., *pro Flacco*, 32, 79) comme cautionnement, on n'avait donc pas besoin d'experts ; dans les provinces, il y eut sous l'empire un cens qui, pour l'exactitude, ne le cédait en rien à celui de Rome sous la république : où eût été la place de ces *cognitores ?* D'ailleurs *cognitor* en droit romain n'a pas ce sens d'expert, il signifie ou un juge, ou un défenseur (Dirksen, *Manuale*, h. v), et c'est ce dernier sens que le mot de *cognitores* a dans les textes que cite M. Mommsen, *Verr.*, V, 168. *Hoc juris in omnes constitueras ut qui neque tibi notus esset*, neque cognitorem locupletem daret, *in crucem tolleretur.*—*In Catone*, 9 : *Hoc auctore et cognitore hujus sententiæ.*

[43] Il n'y a pas d'autre exemple de cette affiche annuelle du budget municipal ; et il est singulier que le sénat ne figure dans cette adjudication de la fortune publique que pour ordonner la publicité des mesures qui lui échappent. A Rome, le questeur ne pouvait rien payer que de l'aveu du sénat ; ici le questeur ne paraît pas, et le sénat non plus. M. Mommsen voit dans cette toute-puissance du magistrat un reste de l'ancienne constitution latine ; c'est une explication qu'il est difficile d'accepter.

[44] Ce mot de *commune* revient souvent dans notre monument comme synonyme de *publicum*. Il est rare en ce sens dans nos textes, et pour ce qui touche les *prædes* et les *prædia* l'expression usitée est *in publicum*. Caton, cité par Festus, v° QUADRANTAL : *Prædia in publicum dare.* Varro, de L. L. 6, 74 : *Præs qui a magistratu interrogatus, in publicum ut præs siet, à quo et quom respondet, dicet : præs.*

[45] Sur les *cognitores*, V. la note 42.

[46] A Rome, on ne voit jamais de *cognitores* dans le sens que lui donne notre monument.

[47] La phrase : *eos cognitores, si quid eorum in quæ cognitores facti erunt ita non erit*, ne me paraît pas complète, à supposer qu'elle soit latine.

[48] *Partes tertiæ non minus quam duæ.* V. *supra*. note 37. Cette expression se trouve, il est vrai, dans le Code Théodosien, l. 84, *De decurion.*, XII, 1 : *Ex reliquo numero duobus tertiis supputandis* ; mais c'est dans une constitution de l'an 381.

[49] Un passage de Suétone mal compris a, selon moi, *inspiré* notre texte, et j'y vois la preuve évidente d'une fabrication moderne. Claude, c. 9 :

Ad eas rei familiaris angustias decidit (Claudius), *ut cum obligatam ærario fidem liberare non posset, in vacuum lege prædiatoria venalis pependerit sub edicto præfectorum* (ærarii sc.). Dans ce passage, il me semble que *lege prædiatoria* n'a pas d'autre sens que, *en vertu des conditions, en vertu de la loi même de l'engagement.* Nous savons qu'il y avait un *jus prædiatorium* (Cic., *pro Balbo,* 45) et Gaius nous dit qu'il y avait dans l'édit un titre *De prædiatoribus* (L. 54, *De jure dot.* D. XXIII, 3); mais nous ne connaissons pas de commentaire *ad legem prædiatoriam.* Il y avait une *lex prædiatoria* comme une *lex commissoria*; *lex* ayant ici le sens de *clause,* de loi du contrat. Dans notre texte, au contraire, les préfets de l'ærarium *legem dicunt e lege prædiatoria,* c'est-à-dire que la *lex prædiatoria* est un texte législatif. Nous ne connaissons rien de pareil. Mommsen, p. 474, n. 44, retrouve une *lex prædiatoria* dans Gaius, IV, 28, mais Gaius porte *lege.... toria,* et on y a lu *prætoria, censoria* et *Ihoria.*

L'expression de Suétone, *in vacuum lege prædiatoria,* a donné lieu à une méprise plus considérable encore et plus évidente. Dans le texte de Suétone, *in vacuum venalis pependit,* l'expression est claire : *in vacuum pendere,* c'est être exposé en vente, c'est : *pendre en l'air*; mais certains commentateurs de Suétone ont expliqué *in vacuum* dans le sens d'*in vanum, frustra.* C'est ce sens contestable qu'a choisi l'auteur de la loi de Malaga, et il a supposé une adjudication tentée *lege prædiatoria,* et à la suite pour le cas où il ne se présentait pas d'acheteurs, une vente à tout prix : *in vacuum.* Le texte de Suétone dément cette fausse interprétation. Dans Suétone, c'est en vertu de la *lex prædiatoria,* c'est-à-dire de la clause même du contrat de gage que Claude *in vacuum venalis pependit.* Ici, au contraire, il y a une loi particulière pour les biens *in vacuom vendendis* qui est différente de la *lex prædiatoria.* N'est-il pas évident que notre loi a été construite sur ce passage mal compris de Suétone?

[50] Mommsen a coupé les mots *pecuniam in fore* en *pecunia* et un mot inintelligible, *minfore.* Je suppose qu'il y a *pecunia* (*m*) *in foro,* et qu'on veut que l'argent de la vente soit payé publiquement comme dans nos enchères. Peu importe que chez les Romains on payât *apud ærarium*; notre loi est une perpétuelle exception. Peut-être aussi l'auteur a-t-il ainsi traduit le : *pecunia præsens solvatur* du décret de Verrès qu'il semble avoir eu sous les yeux. Cic., *In Verr.*, act. II, 1, 146.

[51] Toujours une irrégularité singulière dans des formules qui chez les Romains ne varient pas. *Prædes* précède toujours *prædia*: ici au contraire il suit; les *cognitores* ne figurent pas dans la rubrique. Une ligne plus bas nous trouvons *prædes—prædia—cognitores,* et plus loin *prædes—cognitores—prædia.* Si l'on veut relire la note 35, on comprendra toute l'importance de cette critique. *Prædia* ne peut ni être avant *prædes,* ni s'en séparer, puisque les *prædia* sont les biens des *prædes.*

[52] Le droit accordé à la caution et à l'associé du vendeur, droit qui les assimile à l'héritier, est quelque chose de nouveau qui ne se trouve pas dans nos sources. Comment la caution de l'adjudicataire peut-elle exercer des droits qui ne lui appartiennent à aucun titre? Et quant au *socius,* l'opinion générale n'est-elle pas que, suivant le droit romain, l'associé ne peut poursuivre ou être poursuivi que pour sa quote-part? L'auteur n'a-t-il pas

songé encore ici au décret de Verrès que condamne Cicéron. *In Verr.*, II, 1, 143. *Qui de ... censoribus redemerit socium ne admittito.*

[53] Mommsen, p. 450, reconnaît que cette obligation imposée aux édiles de déclarer aux duumvirs l'amende qu'ils ont prononcée, et de leur en laisser la perception, n'était pas connue jusqu'ici. A Rome, au temps de la république, les édiles disposent librement du montant des amendes qu'ils ont prononcées. En fut-il autrement sous l'empire? nous l'ignorons, mais rien ne nous montre la sujétion des édiles aux duumvirs. C'est encore une nouveauté.

[54] Cet appel des duumvirs et des édiles au sénat municipal est aussi chose inconnue, et contraire aux idées que les Romains se faisaient de l'indépendance des magistrats. Pour les grosses amendes, on voit bien sous la république l'appel au peuple, et sous l'empire l'appel au prince qui est le représentant de la démocratie; mais on n'y voit pas d'appel au sénat.

[55] *Quæque non erunt injustæ judicatæ* me semble une expression étrangère aux jurisconsultes. Le *judex* romain ne prononçait pas, comme le nôtre, qu'une demande était injuste, il absolvait le défendeur. Si les décurions jugeaient (et il s'agit ici d'un *judicium*), la formule devait être semblable. C'est dans nos usages modernes qu'on peut dire : Attendu que l'amende est injustement prononcée.

[56] Il est singulier que les duumvirs tiennent les registres dans une ville où il y a des questeurs, et des questeurs qui donnent caution de leur administration, chap. LX. A Rome, c'est toujours aux questeurs ou aux préfets de l'*ærarium* que ces fonctions appartiennent. Conf. Tac., *Ann.*, XIII, 28.

[57] Mommsen, p. 452, dit qu'il ne connaît point de dispositions analogues, et, en effet, on voit de bonne heure l'effort de la centralisation impériale, et l'institution des *curatores* énerver complétement les municipalités. Ainsi et toujours on arrive à constater pour Malaga une indépendance toute républicaine. On remarquera aussi combien ce chapitre est embarrassé dans sa rédaction, et en même temps combien ce qu'il établit ressemble à une loi moderne : « Dans les trente jours de la recette, tout comptable sera tenu de « verser l'argent dans la caisse municipale; le Conseil municipal, ou un « comité nommé par lui recevra et apurera les comptes. » Voilà ce qu'on a essayé d'habiller en latin législatif.

[58] Les sigles Q. E. R. E., pour *quanti ea res erit*, sont connus; mais il est singulier qu'*erit* soit écrit en toutes lettres.

[59] Ce chapitre est difficile à comprendre. Mommsen (p. 451), que j'ai suivi dans la traduction, suppose que ces *patroni causæ*, ces gens élus pour *agere causam publicam*, sont les commissaires dont parle le chapitre précédent, quand on charge les comptables de justifier de leur gestion, soit aux décurions, soit *cuive de his accipiendis cognoscendis ex decreto decurionum... negotium datum erit*. Cette explication semble naturelle quand on lit les premiers mots du chapitre : *Cum ita rationes reddentur*. Mais une fois admise, on se trouve en face de difficultés assez grandes. Le *patronus causæ* est un avocat (L. 12, D. *De publ. jud.*, XLVIII, 1) et *causam agere*, c'est plaider. Par exemple, Gaius, IV, 15 : *Vindicem dabat* (judicatus) *qui pro se causam agere solebat*. Or, des commissaires municipaux qui examinent un compte public ne sont pas des avocats; et d'un autre côté, comme le remarque

Mommsen, on ne peut voir dans ce chapitre une constitution d'avocat, car chez les Romains c'est toujours une seule personne qui est chargée ou de poursuivre, ou de défendre. Reste donc à dire que ces expressions techniques : *patronus causæ*, *publicam causam agere*, *causam cognoscere*, *actionem ordinare*, qui ne s'appliquent qu'à des procès dans le Digeste, ont ici un sens plus général, et s'entendent d'une procédure administrative, qui n'est pas un *judicium*. C'est à cette opinion que s'arrête Mommsen (p. 451, note 178). Mais il reconnait par cela même que les mots ont ici un sens nouveau et jusqu'à présent inconnu, ce qu'il est difficile d'admettre dans une langue juridique aussi parfaite que celle des Romains.

60 *Decuriones habebit*. V. *Æs Salpensanum*, chap. XXVI, et les notes.

61 V. note 38, in fine.

62 *Tertiæ* semble parfaitement inutile. V. *sup*. note 37.

63 L'expression *uti quod recte factum esse volet* se trouve dans la loi *Servilia* chap. XII, et dans la loi *Mamilia Roscia*, chap. III (*Schriften der roem. Feldmesser*, tome I, p. 263, où je remarque que le *utiquod* est une correction de Rudorff, la leçon reçue jusque-là était *utique*). Mais dans ces exemples le *volet* se rapporte à une seule personne, et il semble qu'il faudrait le mettre au pluriel dans notre texte, ou y insérer les mots *quisque*. Les formules romaines sont sacramentelles, mais elles ne violent par la grammaire.

64 Ce fragment est trop incomplet pour qu'il y ait lieu de le critiquer. La restitution de Mommsen (*sup*., note *b*) est ingénieuse, et donne à ce chapitre une apparence de vérité qui manque aux chapitres précédents. Les duumvirs de Malaga auraient ainsi ressemblé aux magistrats municipaux que nous retrouvons dans le Digeste. Mais rien ne nous autorise à accepter cette restitution, car nous voyons dans l'*Æs Salpensanum* que pour les tutelles et les affranchissements, les duumvirs de Salpesa étaient fort privilégiés quant à la juridiction, et toute la table de Malaga est une suite de priviléges municipaux. On ne peut pas raisonner ici par similitude.

CONCLUSION.

Si le lecteur a eu la patience de me suivre dans cette étude minutieuse, il aura vu, je crois, que la langue de notre monument laisse beaucoup à désirer pour la date qu'on lui attribue ; que les institutions de Malaga étaient différentes de tout ce qu'on sait et qu'on suppose aujourd'hui, que le citoyen de Salpesa ou de Malaga n'avait rien à envier aux citoyens de Rome, car il avait les mêmes droits civils, et des droits politiques qui manquaient à la métropole. Tout ceci est extraordinaire. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que ces priviléges n'aient point laissé de trace, ni dans la jurisprudence, ni dans l'histoire. En

outre, il faut remarquer qu'à la différence de toutes les découvertes, ces lois ne viennent point éclairer les textes que nous possédons, et nous montrer à la fois et nos erreurs et des vérités nouvelles. Si les tables de Malaga sont vraies, nos connaissances n'ont pas changé, la condition des villes latines est toujours la même, il n'y a eu d'exception que pour une ville d'Espagne. C'est un résultat nouveau en érudition.

Quant aux personnes qui, douées d'une foi plus robuste, ne seront pas ébranlées par mes objections, et trouveront qu'une pareille fraude est impossible à supposer, je respecte leur hésitation, car je sens tout ce qu'il y a d'imposant dans l'existence même de ces tables ; mais je demande à suspendre mon adhésion jusqu'à ce que la science m'ait démontré mon erreur, et je garderai pour moi une sage maxime qui nous vient d'Espagne, et qui n'est jamais mieux placée qu'en fait d'inscriptions : de toutes les choses les plus sûres, la plus sûre est de douter : *De las cosas mas seguras, la mas segura es dudar.*

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

NOTICE HISTORIQUE,

EN FORME DE

LETTRE,

SUR

LE THÉORÈME DE PYTHAGORE;

PAR **A.-J.-H. VINCENT**,
De l'Institut national.

LETTRE SUR LE THÉORÈME DE PYTHAGORE.

(Extrait des *Nouvelles Annales de Mathématiques*, tome XI.)

Monsieur le rédacteur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, en faveur de vos jeunes lecteurs, un aperçu historique sur ce fameux théorème portant le nom de Pythagore (*), qui consiste en ce que *Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.*

Plusieurs auteurs modernes ont traité cette ques-

(*) Le plus illustre et le plus ancien des philosophes de la Grèce : il vivait vers le milieu du VIe siècle avant J.-C.

Pour satisfaire à votre demande, je vous proposerai l'étymologie suivante du nom de *Pythagore*. Πυθαγόρας peut se déduire : 1° du mot Πύθων, *Python*, nom du serpent combattu et tué par Apollon, d'où l'adjectif générique πύθιος, puis le surnom Πύθιος, *Pythien*, donné à Apollon, et enfin Πυθώ, *Delphes*, ville consacrée à Apollon Pythien au nom duquel s'y rendaient, comme on le sait, des oracles célèbres dans toute la Grèce ; 2° du mot ἀγορεύω, *haranguer, parler en public*, d'où le dérivé verbal ἀγόρας qui, toutefois, n'existe point isolément, et dont le sens serait celui d'*orateur*, d'homme *qui parle en public*.

Ainsi, par analogie avec Εὐαγόρας, *qui parle bien*, Πνυταγόρας, *qui parle sagement*, et d'autres noms analogues, de même que Χρησμηγόρης (forme poetique et ionienne), pour Χρησμαγόρας, signifie *celui qui prononce des oracles*, ou *qui parle comme l'oracle*, de même Πυθαγόρας peut, à la rigueur, s'interpréter : *celui qui parle comme Apollon Pythien* ou *au nom d'Apollon Pythien, le Verbe, la Voix d'Apollon Pythien.*

On interpréterait d'une manière analogue les noms Ἀθηναγόρας, Διαγόρας, Ἑρμαγόρας, etc., où figurent, au lieu du surnom d'Apollon, les noms de Minerve, de Jupiter, de Mercure, etc. (Conf. LETRONNE, Mémoire sur les noms propes grecs, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XIX 1re partie.

Observons d'ailleurs, comme confirmation partielle, que suivant Mal

tion (*) : et je n'aurai, pour vous satisfaire, que bien peu de chose à ajouter à leurs récits.

Commençons par le dire : il y a beaucoup d'exagération dans la manière dont on raconte les détails merveilleux de cette célèbre découverte : et la part qui en revient à l'illustre philosophe, si l'on s'en rapporte aux témoignages les plus dignes de foi, doit sans aucun doute être de beaucoup réduite.

Clavius, géomètre du commencement du XVIIe siècle (*Euclidis elementorum libri* XV, etc. *Francofurti*, 1607), me paraît s'être fait une idée assez juste à cet égard : et je commencerai, pour fixer les idées, par rapporter ses propres paroles, ou du moins une traduction, aussi exacte qu'il m'est possible de la faire, du passage qui exprime son opinion : « L'invention, dit-il, de ce beau, » de cet admirable théorème, est attribuée à Pythagore,

---

chus ou Porphyre *Vie de Pythagore*, chap. II, p. 5; Amsterdam, 1707), lequel invoque lui-même le témoignage d'un certain Apollonius (Apollonius de Tyane si l'on s'en rapportait à Suidas, mais ceci n'est rien moins que certain) : suivant Malchus donc, la mère de Pythagore se nommait Pythaïs, et son père naturel était Apollon lui-même, bien qu'il eût Mnésarque pour père putatif.

(*) *Voyez* principalement *E.-H. Stöber* : Dissertatio mathematica de theoremate pythagorico ; Argentor., 1743. — *Voyez* encore *F.-Chr. Jetze* : Diss. inaug. philos. mathematica sistens theor. Pythagorici demonstr. plures ; Halæ-Magd., 1752. — *J.-W. Müller* : System. zusammenstell. der wichtigen bisher bekannten Beweise des Pythag. Lehrsatzes ; Nürnberg, 1819. — *J.-J.-I. Hoffmann* : Der Pythagor. Lehrs. mit 32 theils bekannten, theils neuen Beweisen ; Mainz, 1821.

Au reste, ces trois derniers auteurs s'occupent presque exclusivement de démontrer le théorème par divers moyens, à l'exception toutefois de Müller, qui traite succinctement de l'historique en suivant Stoëber. Quant aux demonstrations diverses, celui-ci en donne quinze, Jetze vingt-trois, Müller dix-huit, sans compter les cas particuliers, les généralisations, remarques, etc., et Hoffmann trente-cinq, en comptant trois démonstrations postérieurement ajoutées. On peut voir encore *J.-G. Camerer* : Euclidis Elem. libri 6 priores, gr. et lat. ; Berlin, 1824. On y trouvera, tome I, page [illegible] [illegible] demonstrations non comprises dans les précédentes

» qui, comme l'écrit Vitruve (*) au IXe livre de son
» *Architecture*, offrit un sacrifice aux Muses en recon-
» naissance de la brillante découverte qu'elles lui avaient
» inspirée. Quelques auteurs pensent qu'il immola
» cent bœufs (**); mais, s'il faut s'en rapporter à Pro-
» clus (***), c'est un bœuf seulement qu'il offrit. Or,
» probablement, comme on le croit, ce fut l'étude des
» nombres qui conduisit Pythagore à la découverte de son
» théorème. C'est-à-dire qu'ayant considéré avec une pro-
» fonde attention les propriétés des nombres 3, 4, 5, et
» ayant observé que le carré numérique du plus grand
» d'entre eux était égal aux carrés (****) numériques des
» deux autres, il forma un triangle scalène dont le plus
» grand côté était divisé en cinq parties égales, le plus petit
» en trois parties égales aux premières, et, enfin, le côté
» moyen en quatre des mêmes parties. Puis, cela fait, il
» examina l'angle compris entre ces deux derniers côtés,
» et reconnut que c'était un angle droit. Il remarqua la
» même propriété dans beaucoup d'autres nombres,
» comme 6, 8, 10; 9, 12, 15; etc. C'est pourquoi il
» jugea convenable de rechercher si, dans tout triangle
» rectangle, le carré du côté opposé à l'angle droit ne
» serait pas égal aux carrés des deux autres côtés, de la
» même manière que tous les triangles dont les côtés

(*) Vitruve vivait au commencement de notre ère.

(**) C'est pourquoi le théorème était anciennement connu s[illegible] d'*hécatombe*, ou de *théorème des cent bœufs*. On l'a appelé aussi le [illegible] *la mathématique*, et enfin, plus simplement et par excellence, [illegible] *de Pythagore*.

(***) Philosophe et commentateur, vivait au milieu du ve [illegible] notre ère. Il a fait (en grec), sur les Éléments d'Euclide, [illegible] commentaires qui ont été traduits en latin par Barocci ([illegible]

(****) C'est-à-dire *à la somme des carrés*. Cette inexact[illegible] gage est fréquente chez les Anciens. Que la remarque en soi[illegible] fois pour toutes.

» étaient entre eux comme les nombres susdits, présen-
» taient un angle droit. Et c'est ainsi qu'à force de re-
» cherches, il parvint, avec une satisfaction indicible,
» à cet admirable théorème, dont il démontra ensuite la
» vérité par des raisonnements inattaquables. Cependant
» Euclide (*) (liv. VI, prop. 31) donna à cette même
» propriété une extension prodigieuse, en faisant voir
» qu'elle appartenait également à des figures semblables
» quelconques, etc. ».

Quant au passage de Vitruve, mentionné par Clavius, en voici également la traduction en ce qui regarde la partie historique, la seule qui nous intéresse en ce moment:

« Pythagore, dit cet auteur, a fait connaître une ma-
» nière de tracer l'angle droit sans employer l'équerre
» des ouvriers; et cet instrument, que les artistes les
» plus habiles parviennent à peine à construire exacte-
» ment, le philosophe, par ses procédés de démonstra-
» tion, nous explique une méthode pour le tracer dans
» la perfection. Cette méthode consiste à prendre trois
» règles, l'une de trois pieds, une autre de quatre, et la
» troisième de cinq, etc. ».

Vitruve énonce ici les propriétés des aires carrées construites sur les trois côtés du triangle rectangle formé par

---

(*) Célèbre géomètre de la fin du IVe siècle avant J.-C., auteur des *Éléments de Géométrie* qui forment la base de l'enseignement de cette science dans toutes les écoles. Proclus, dans son commentaire cité plus haut (page 7), énumère (à la page 19), à partir de Thalès, non pas treize auteurs d'Éléments qui auraient précédé Euclide, comme Delambre le dit à tort dans une note surajoutée à l'article que Daunou a consacré à Proclus dans la *Biographie universelle de Michaud,* mais bien vingt-deux auteurs qui avaient écrit sur la géométrie et sur son histoire. Plusieurs parmi eux rédigèrent des Éléments: Hippocrate de Chio, inventeur de la quadrature des *Lunules* qui portent son nom, fut le premier de tous (Ve siècle avant J.-C.); vient ensuite Léon, maître de Néoclide, Theudius de Magnésie, et peut-être encore d'autres.

les trois règles; et il termine en disant que « Pythagore, » ne doutant pas que sa découverte ne fût une inspira- » tion des Muses, leur offrit les plus grandes actions de » grâces, et même, à ce que l'on dit, leur sacrifia des » victimes ».

Telles sont les paroles de Vitruve. Mais allons plus loin, et voyons ce que d'autres auteurs disent de cette découverte de Pythagore, ainsi que de diverses autres inventions également attribuées à l'illustre philosophe. Voici la version de Plutarque (qui vivait un siècle après Vitruve), dans le livre où il établit *Que l'on ne saurait vivre heureux en suivant la doctrine d'Épicure*: « Pytha- » gore, dit-il, sacrifia un bœuf au sujet d'une figure de » géométrie, comme le dit Apollodote :

« Pythagoras, après qu'il eût trouvé
» Le noble écrit pour lequel bien prouvé,
» Il fit d'un bœuf solennel sacrifice,... (*)

» soit qu'il s'agisse de la proposition suivant la
» puissance (**) de l'hypoténuse est égale à
» côtés de l'angle droit, soit du problème relatif à l
» *de la parabole* (***) ».

On voit ici mentionnée, sous le nom de Pythagore, la quadrature de la parabole. Diogène de Laërte, venu un siècle après Plutarque, en répétant l'épigramme (****) d'Apollodote, qu'il nomme Apollodore, ne fait point

---

(*) Trad. d'Amyot. — Voici la traduction latine que l'on a distique grec :

Pythagoras celebri diagrammate quando reperto
Mactato fecit splendida sacra bove.....

(**) Le mot δύναμις, *puissance*, signifie ici *le carré*.

(***) Pour le sens de ce mot, *voyez* Proclus, dans son Comm le I[er] livre d'Euclide, l. IV, p. 109, scholie sur la prop. 44.

(****) En langage moderne, *épigramme* ne signifie pas autre qu'*inscription*.

mention de la parabole : « Apollodore le *logisticien* », dit-il (*Vie de Pythagore*, VIII, 12), « rapporte qu'il » sacrifia une hécatombe après avoir trouvé que l'hypo- » ténuse du triangle rectangle a la même puissance que » les deux autres côtés; et, à ce sujet, il cite cette » épigramme : Pythagore, etc., » [à peu de chose près dans les mêmes termes (*)].

Athénée, contemporain de Diogène de Laërte, répète à peu près les paroles de cet auteur, tant pour le récit que pour l'épigramme. Notons pourtant en passant, que le titre d'*arithméticien*, *ἀριθμητικός*, donné à Apollodore dans le récit d'Athénée (éd. Casaubon, p. 418), y remplace celui de *logisticien*, *λογιστικός* (**), employé par Diogène. Or, dans le langage de Platon (***) (*voir* le Gorgias), la *logistique*, science des rapports, diffère essentiellement de l'*arithmétique*, science des nombres effectifs. Au surplus, ceci est sans aucune importance pour la question qui nous occupe; mais ce qui mérite attention, c'est que le même Diogène de Laërte rapporte d'après Pamphile (****), que Thalès de Milet (*****), « après avoir appris la géométrie chez les Égyptiens, fut » le premier qui démontra l'inscription du triangle rec- » tangle dans le demi-cercle, et qu'à cette occasion il » sacrifia un bœuf; mais qu'au reste, d'autres auteurs,

---

(*) *Voyez* encore l'*Anthologie des épigrammes grecques*, liv. I.

(**) Signalons encore l'expression *ἡ ὑποτείνουσα (πλευρὰ) τὴν ὀρθὴν γωνίαν*, l'*hypoténuse de l'angle droit*, c'est-à-dire *le côté qui sous-tend l'angle droit*; mais, en général, ces variantes n'intéressent que les hellénistes de profession.

(***) Florissait du IVe au Ve siècle avant notre ère.

(****) Femme célèbre qui florissait sous Néron.

(*****) Le plus ancien des mathématiciens grecs, philosophe et astronome; il vivait au commencement du VIe siècle avant notre ère. C'est lui, dit Proclus dans son Commentaire (page 19), qui enseigna aux Grecs la géométrie dont il avait acquis la connaissance en visitant l'Égypte.

» au nombre desquels on compte Apollodore le logisti-
» cien, attribuent le même fait à Pythagore ».

Il y a trop d'analogie entre les deux questions dont il s'agit ici, ainsi qu'entre les deux faits attribués à Pythagore par Diogène de Laërte parlant d'après Apollodore, pour qu'une confusion entre ces deux faits, très-distincts malgré leur analogie apparente, ne soit pas extrêmement à craindre. Mais, par compensation, nous pouvons citer à la gloire de Pythagore, une troisième découverte géométrique, « certainement bien plus élégante, γλαφυρώτερον,
» et bien plus digne des Muses, μουσικώτερον, » comme le dit Plutarque en la rapportant (Propos de t , liv. VIII, q. 2), que celle du théorème relatif au carré l ténuse : « c'est le théorème ou plutôt le pr (
» lequel, étant données deux figures, on se d'
» construire une troisième qui soit semblable à l les
» figures données, et équivalente à la seconde, q i
» pour laquelle on dit aussi que Pythagore offrit
» sacrifice (*) ».

Mais, pour en revenir au théorème primitif qui forme ici tout notre objet, nous voyons que le témoignage le plus ancien, celui de Vitruve, ne mentionne comme appartenant à Pythagore, que la découverte du triangle construit sur les côtés 3, 4, 5, triangle qui resta célèbre dans toute l'antiquité, à l'exclusion de tout autre, pour ses

---

(*) V. Euclide, liv. VI, prop. 25. — Proclus, au commencement du IIe liv. de son Commentaire (p. 19), dit généralement que Pythagore rattacha la géométrie à la philosophie, et en fit une science libérale qui, dès lors, fut introduite dans l'éducation. « Il voyait, dit-il, les choses de
» haut, remontait aux principes, et considérait les théorèmes d'une ma-
» nière abstraite et dégagée de toute idée matérielle. Ainsi il établit la
» théorie des quantités *incommensurables* et celle des *figures cosmiques* »
(polyèdres réguliers). Enfin le même Proclus, d'après Eudème le péripatéticien (fin du IVe siècle avant J.-C.), attribue encore à Pythagore (p. 99), ou du moins à son école, la découverte de la trente-deuxième proposition du Ier livre d'Euclide, savoir, que *La somme des trois angles d'un triangle est égale à deux angles droits.*

V.

propriétés remarquables et le caractère en quelque sorte sacré qu'on lui attribua. Ainsi, outre la propriété, commune à tous les triangles rectangles, relative aux carrés de ses côtés, son aire est égale à 6; et le cube de cette aire est égal à la somme des cubes de ses trois côtés (*). Aussi est-ce à lui que Platon, au VIII[e] livre de la *République*, fait allusion lorsqu'il cite le triangle dans lequel le rapport *épitrite*, c'est-à-dire le rapport du *quaternaire* au *ternaire*, est relié par le *quinaire* : ἐπίτριτος πυθμὴν πεντάδι συζυγείς. Et il faut voir avec quelle complaisance le prince des philosophes développe les propriétés et les rapports mutuels de ces nombres 3, 4, 5, 6, lorsque dans son ardeur, plus poétique que philosophique, il va jusqu'à leur attribuer une influence fatale sur la destinée des empires. Il faut voir encore avec quel sérieux, Aristote (**), cet esprit si positif, entreprend (*Polit.*, liv. V, chap. 12) et poursuit comme une œuvre de la plus haute gravité, la réfutation des rêveries mystiques de son maître. Il faut voir enfin Aristide Quintilien (***) (*de la Musique*, l. III, p. 151), Plutarque en divers endroits (*Traité d'Isis et d'Osiris*, ch. 29; *de la Cessation des Oracles*, ch. 24), et bien d'autres auteurs, célébrer ses perfections, le regarder comme le plus beau des triangles, en un mot le considérer comme le triangle rectangle par excellence (****).

Mais nous possédons un renseignement dont il ne paraît pas que l'on ait encore fait usage dans la question historique que nous cherchons à éclaircir ici, et qui me semble pourtant avoir pour sa complète élucidation, une

(*) V. Stoëber, p. 27; et *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 25 janvier 1841, p. 211.

(**) Disciple de Platon et chef de l'école péripatéticienne : fin du IV[e] siècle avant notre ère.

(***) Musicographe grec : vers la fin du I[er] siècle de notre ère.

(****) Néanmoins, dans le *Timée*, c'est le triangle rectangle isoscèle que Platon exalte au-dessus de tous les autres.

importance décisive. C'est le commentaire de Proclus sur la 47ᵉ proposition du Iᵉʳ livre des Éléments d'Euclide, ayant pour objet précisément le théorème dont il s'agit, mais considéré dans toute sa généralité. Il est vrai que Proclus, qui florissait vers le milieu du vᵉ siècle de notre ère, est déjà lui-même fort éloigné du fait qui nous occupe; mais comme nous le sommes nous-mêmes encore bien davantage, il est incontestable qu'à son époque, les renseignements devaient être bien plus nombreux et plus sûrs qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hui. Or voici comment s'exprime Proclus dans le commentaire cité :

« Lorsqu'on entend parler de ce théorème, dit-il, il » n'est pas rare de rencontrer des gens qui, voulant montrer leur science en antiquité, le font remonter à Pythagore, et vous parlent du sacrifice que ce philosophe » offrit pour sa découverte. Quant à moi, après avoir » rendu *aux premiers sages qui en ont reconnu la vérité,* » tout l'honneur qu'ils méritent, je n'hésite pas à dire » que je professe une admiration beaucoup plus grande » envers l'auteur de ces Éléments, non-seulement pour » y avoir attaché une démonstration de la dernière évi» dence, mais encore pour en avoir fait ressortir, en le » soumettant à l'irrésistible puissance de sa savante ana» lyse, un autre théorème beaucoup plus général : c'est » celui du VIᵉ livre (pr. 31) où il démontre généralement que : *Dans les triangles rectangles, toute figure* » *tracée sur l'hypoténuse est égale à la somme des* » *figures tracées sur les deux autres côtés, pourvu* » *qu'elles soient semblables à la première et sembla*» *blement disposées.*—Observons, en effet, que tous les » carrés sont semblables entre eux, mais que toutes les » figures rectilignes semblables entre elles ne sont pas » des carrés : car il y a une similitude propre aux trian» gles et à tous les autres polygones. Mais dès qu'il est

» démontre que la figure construite sur l'hypoténuse, » soit carrée, soit de toute autre forme, est égale aux » figures semblables et semblablement construites sur les » autres côtés, il en résulte par cela même une démonstration plus générale et plus scientifique pour le seul » carré. On voit en même temps la raison de la généralité » de la proposition démontrée : c'est que la rectitude de » l'angle entraîne l'égalité de la figure construite sur » l'hypoténuse, par rapport à toutes les figures semblables, semblablement construites sur les deux autres » côtés, de même qu'une plus grande ouverture de l'angle, » quand il est obtus, entraîne la supériorité de la première figure, et qu'une plus petite ouverture de l'angle, » quand il est aigu, entraîne l'infériorité. Mais il ne s'agit » pas de savoir comment se démontre le théorème du » VIe livre; c'est ce que l'on verra en son lieu. Quant à » présent, bornons-nous à examiner comment la proposition actuelle peut être vraie, sans davantage nous » occuper de généraliser, puisque nous n'avons encore » rien enseigné sur la similitude des figures planes, ni » rien démontré entièrement sur les analogies (proportions). Au reste, beaucoup de questions que nous » avons ainsi traitées partiellement, ont pu être généralisées par la même méthode, tandis que l'auteur des » Éléments les démontre par la théorie commune des » parallélogrammes.

» Comme il y a deux sortes de triangles rectangles, savoir, des triangles isoscèles et des triangles scalènes, parlons d'abord des premiers. Mais il est impossible, dans » ces sortes de triangles, de trouver des nombres entiers » qui s'accordent avec les côtés : car il n'y a point de nombre » carré qui soit double d'un autre nombre carré, à moins » qu'on ne veuille dire que c'est à une unité près, comme » le carré de 7, qui est le double du carré de 5, diminué

» d'*un*. Dans les triangles scalènes au contraire, il est » possible de trouver des nombres convenables : car nous » avons démontré avec évidence que le carré de l'hypo- » ténuse est égal à la somme des carrés des côtés qui » comprennent l'angle droit; et nous avons un exemple » d'un pareil triangle dans le *Traité de la République*, » où les deux côtés de l'angle droit étant 3 et 4, l'hypo- » ténuse vaut 5. En effet, le carré de 5 est 25, nombre » égal à la somme des nombres 9, carré de 3, et 16, carré » de 4. Ainsi la question considérée dans les nombres » est suffisamment éclaircie. Or, la tradition nous a con- » servé certaines méthodes pour trouver de pareils trian- » gles; l'une d'elles est attribuée à Platon, une autre à » Pythagore. Dans celle-ci, on commence par prendre » un nombre impair pour représenter le petit côté de » l'angle droit; on l'élève au carré; en retranchant une » unité et prenant la moitié, on a pour résultat le plus » grand des deux côtés de l'angle droit; au contraire, en » ajoutant une unité au carré et prenant la moitié, on a » l'hypoténuse. Ainsi je prends le nombre 3; j'en forme » le carré, j'ai 9; je retranche 1, j'ai 8; je prends la » moitié, j'ai 4 : c'est le grand côté de l'angle droit. Je » reprends le carré 9 et j'ajoute 1, j'ai 10; je prends la » moitié, j'ai 5 : c'est l'hypoténuse; et j'ai un triangle » rectangle formé des côtés 3, 4, 5.

» Dans la méthode de Platon, on commence par des » nombres pairs. Prenant donc le nombre pair donné, » on le pose comme l'un des côtés de l'angle droit, puis » on le divise par 2 et l'on forme le carré de la moitié; » en ajoutant une unité, on a l'hypoténuse; au con- » traire, en retranchant une unité, on a le second côté » de l'angle droit. Ainsi je prends le nombre 4; je le » divise par 2, et je forme le carré, ce qui reproduit le » même nombre 4. Retranchant une unité, j'ai 3; l'a-

» joutant au contraire, j'ai 5; et je retrouve ainsi » le même triangle déjà obtenu par la première mé» thode. En effet, c'est la même chose de commencer » par 3 ou par 4; mais ceci est étranger à la question (*).

» Quant à la démonstration de l'auteur (la démonstra» tion d'Euclide), comme elle est très-claire, je pense » qu'il serait superflu d'y rien ajouter, et que l'on peut » se contenter de ce qui est écrit : car toutes les fois que » l'on a voulu ajouter quelque chose, comme on le voit » dans Héron (**) et dans Pappus (***), on a été obligé » de recourir aux démonstrations du VIe livre, et cela » sans aucune nécessité. Passons donc à ce qui suit. » (Suit le commentaire sur la proposition réciproque.)

Quoique ce long commentaire contienne beaucoup de détails étrangers à la question actuelle, j'ai cru devoir le citer en entier, saisissant cette occasion de donner ainsi aux lecteurs une idée de la manière de Proclus. Mais il présente aussi certaines circonstances qui me paraissent résoudre le débat dans le sens de Clavius. On y voit, en effet, dès le début, que Proclus est loin de regarder Pythagore comme étant exclusivement l'auteur de la découverte dont il s'agit, et surtout comme ayant établi la proposition qui en est l'objet, avec le degré de généralité qu'elle a dans Euclide; car, bien que ce soit principalement en vue du théorème du VIe livre, que cet auteur est

---

(*) Nous engageons les élèves à réduire en formules algébriques les procédés de Pythagore et de Platon.

(**) Héron d'Alexandrie, célèbre géomètre du commencement du IIe siècle avant J.-C., s'est occupé surtout de la Géométrie pratique. On distingue plusieurs géomètres de ce nom.

(***) Autre géomètre célèbre, de la fin du IVe siècle de notre ère. Il a composé, en grec, huit livres de Collections mathématiques dont une grande partie nous est parvenue, mais est encore inédite. La traduction latine de cette partie, par Commandin (Bologne, [illegible]) a seule été publiée intégralement.

loué et admiré par son commentateur, il n'en est pas moins évident que celui-ci ne se serait pas exprimé comme il l'a fait, si seulement il avait cru pouvoir attribuer à Pythagore l'équivalent de la 47ᵉ proposition du 1er livre d'Euclide. Mais ce n'est pas tout : on voit ici que Pythagore s'est occupé de la décomposition d'un nombre carré en deux autres nombres carrés, et qu'il a donné un procédé (procédé *très-particulier*) pour trouver des nombres satisfaisant à une semblable relation. En y réfléchissant un peu, n'est-on pas naturellement conduit à supposer que Pythagore, après avoir reconnu les propriétés remarquables d'un premier triangle rectangle, aura voulu, pour essayer la généralité du résultat qu'il avait obtenu, varier les exemples de triangles qui eussent entre eux les mêmes relations que les nombres obtenus par le procédé qu'il prescrit, afin de s'assurer *empiriquement* que tous ces triangles étaient également rectangles? Ce procédé n'est-il pas, je le demande, aussi conforme à la marche de la science, qu'il l'est à l'opinion de Clavius? Mais il est bien difficile de croire que, n'ayant pas trouvé de formule plus générale pour la décomposition des carrés, Pythagore pût avoir acquis la conviction mathématique de la vérité du théorème de géométrie dont il est question.

Quoi qu'il en soit, la discussion à laquelle nous venons de nous livrer semble devoir assurer à Euclide l'honneur d'avoir donné la première démonstration générale et complète de la proposition relative au carré de l'hypoténuse; et elle nous montre, par un exemple remarquable, comment les ténèbres que le temps amoncelle autour des faits, en viennent à nous les faire apercevoir sous un aspect et une couleur qui rendent la vérité entièrement méconnaissable. Et ce n'est pas seulement sur le théorème lui-même qu'une pareille altération s'est produite ici : on peut voir que la même réaction a eu lieu à l'égard de

cette tradition d'un pompeux sacrifice offert aux dieux, tradition restée définitivement attachée au récit de la découverte qui est censée en avoir été l'occasion. En effet, suivant le récit de Diogène de Laërte, ce sacrifice ne fut pas moindre qu'une hécatombe; mais, d'après Plutarque, plus ancien d'un siècle que Diogène de Laërte, nous devons réduire l'offrande à un seul bœuf; et enfin, dans d'autres récits plus circonspects encore, on ne voit plus employer que les expressions βουθυσία, βουθυτεῖν, ou simplement θῦσαι, qui, en définitive, en vertu d'une catachrèse, ne signifient absolument plus qu'un sacrifice quelconque. Et en effet, « comment veut-on », dit Cicéron (*de la Nature des Dieux,* liv. III), « me faire accroire que » Pythagore eût pu sacrifier un bœuf en l'honneur des » Muses, lorsqu'il est constant, au contraire, qu'il refusa » d'immoler une victime sur l'autel d'Apollon Délien, » voulant éviter ainsi de répandre le sang »?

Cette incrédulité de l'orateur romain, Suidas (*) la justifie en ces termes : « Pythagore (**), dit-il, défendit » d'immoler aux dieux des victimes sanglantes : on ne » devait se prosterner que devant un autel immaculé ».

Au milieu de ces contradictions, nous trouvons cependant un moyen de concilier les témoignages; et ce moyen, c'est Porphyre (***) (ou Malchus, *Vie de Pythagore,* ch. 36) qui vient nous l'offrir; écoutons cet auteur : « Les sacrifices qu'il offrait aux dieux, dit Porphyre, » n'avaient rien de cruel. Pour apaiser les dieux, il » offrait des pains, des gâteaux, de l'encens, de la » myrrhe, mais jamais d'animaux...... Les auteurs les » plus dignes de foi disent qu'il offrit un bœuf de pâte » de froment après avoir découvert que la puissance de

(*) Grammairien et compilateur, de la fin du x[e] siècle de notre ère.

(**) *V.* ce mot dans Suidas.

(***) Il vivait dans la dernière moitié du III[e] siècle de notre ère.

» l'hypoténuse du triangle rectangle était égale à celles
» des deux autres côtés ».

Au reste, ce genre d'offrande ou de sacrifice était d'un usage très-commun dans l'antiquité, principalement chez les pythagoriciens. Ainsi, au rapport d'Athénée (*Banquet des Sages*, liv. I, § 3), « Empédocle d'Agrigente (*), vain-
» queur aux jeux olympiques dans la course des chevaux,
» devant, en sa qualité de pythagoricien, s'abstenir de
» toute nourriture animale, fit préparer un bœuf factice
» assaisonné de myrrhe, d'encens et d'autres parfums
» précieux, et le fit distribuer à la foule, assemblée de
» tous les points de la Grèce pour assister au concours ».

Philostrate (**) [dans la *Vie d'Apollonius* (***), l. I, ch. 1er]. et, d'après lui, Suidas, parlent dans le même sens : « Le bœuf de pâte qu'il fit, à ce que l'on dit, dis-
» tribuer à Olympie sous forme de gâteaux, prouve
» bien qu'il était de la secte de Pythagore (****) ».

Ainsi, en résumé, on voit que cette fameuse hécatombe, sur laquelle on a fait tant de commentaires, se réduit à un bœuf.... de pain d'épice.

Agréez, monsieur le rédacteur, etc.,

A.-J.-H. VINCENT.

P. S. — Je crois devoir ajouter ici une Note relative à la décomposition d'un nombre carré en deux autres

(*) Philosophe qui vivait vers le milieu du ve siècle avant J.-C.

(**) Fin du IIe siècle de notre ère.

(***) Apollonius de Tyane, célèbre thaumaturge : milieu du Ier siècle de notre ère.

(****) Liebhard, dans une dissertation sur l'angle inscrit dans le demi-cercle, prétend expliquer le fait en litige en supposant que l'offrande d'un bœuf ou de cent bœufs doit s'entendre d'autant de pièces de monnaie sur lesquelles les Athéniens représentaient un bœuf, dont, par suite, elles prenaient le nom

